This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Library of the University of Michigan
Bought with the income
of the
Ford - Messer
Bequest

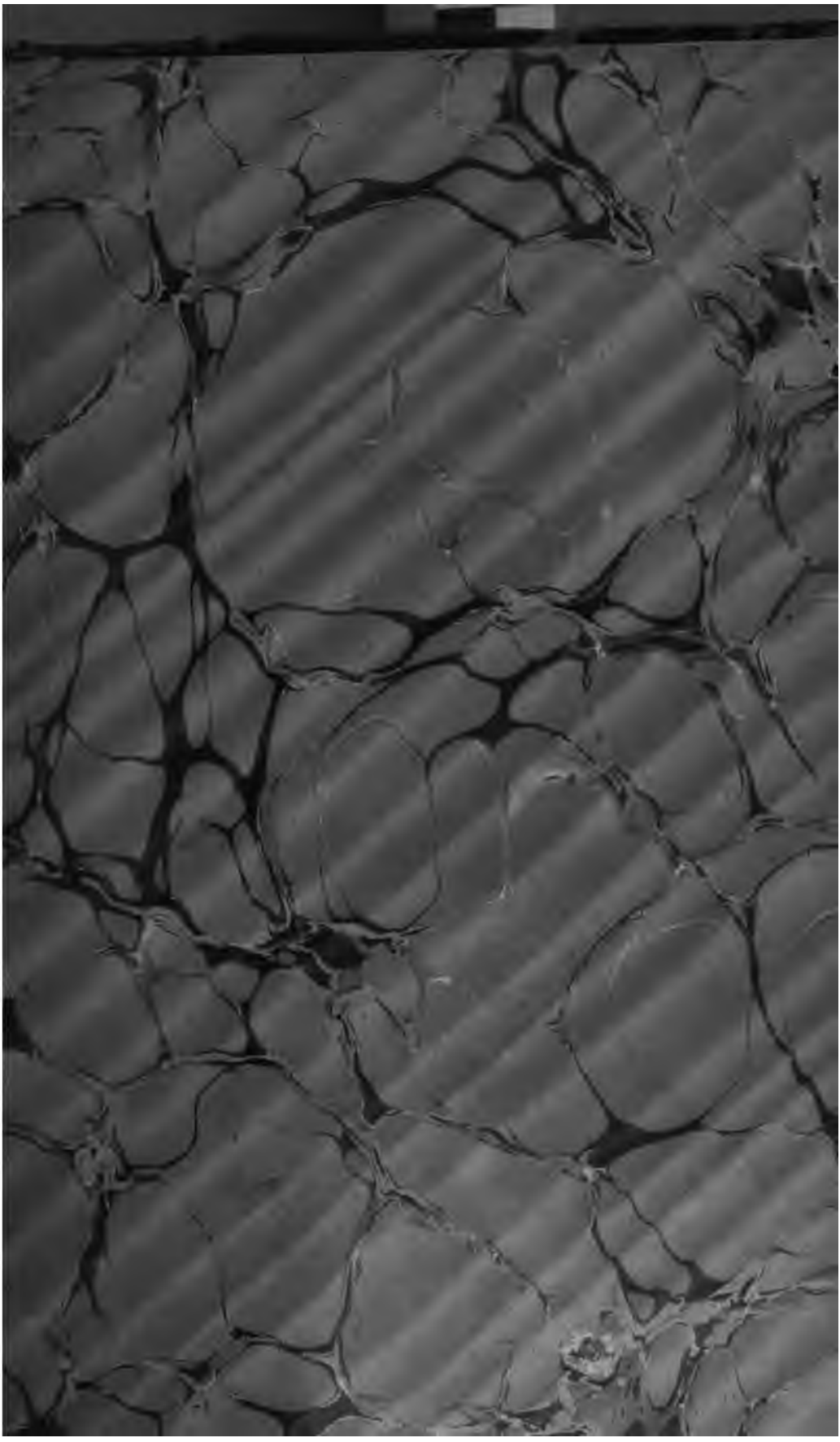

II
111
.B58

BIBLIOTHÈQUE

DE L'ÉCOLE

DES CHARTES

REVUE D'ÉRUDITION

CONSACRÉE SPÉCIALEMENT A L'ÉTUDE DU MOYEN AGE.

LXV.

ANNÉE 1904.

PARIS
LIBRAIRIE D'ALPHONSE PICARD ET FILS
RUE BON[illegible] [illegible]2

BIBLIOTHÈQUE

DE L'ÉCOLE

DES CHARTES

LXV.

IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR, A NOGENT-LE-ROTROU.

BIBLIOTHÈQUE

DE L'ÉCOLE

DES CHARTES

REVUE D'ÉRUDITION

CONSACRÉE SPÉCIALEMENT A L'ÉTUDE DU MOYEN AGE.

LXV.

ANNÉE 1904.

PARIS
LIBRAIRIE D'ALPHONSE PICARD ET FILS
RUE BONAPARTE, 82
1904

NOTICE

SUR LES MANUSCRITS ORIGINAUX ET AUTOGRAPHES

DES

ŒUVRES DE BRANTÔME

CONSERVÉS A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.

Après avoir mené pendant trente-cinq ans la vie la plus active et la plus agitée, presque toujours en voyages, à la guerre ou à la cour, après avoir joui successivement de la faveur du roi Henri II et de celle de ses trois fils, François II, Charles IX et Henri III, Pierre de Bourdeille s'était retiré dans son château de Brantôme en Périgord. Il y passa les vingt-cinq dernières années de sa vie et, pour adoucir les regrets de « ces jeunes ans auprès desquels tous empires et royaumes ne sont rien[1] », pour se consoler de l'inconstance de la « Fortune traistresse et aveugle[2] », il s'adonna désormais tout entier à ses études et à la rédaction de ses livres, « que j'ay faictz, dit-il, et composez de mon esprit et invention, et avecques grand'peine et travaux, escrits de ma main[3] ». Le 30 décembre 1609, craignant sa mort prochaine, alors qu'elle ne devait arriver que cinq ans plus tard, le 5 juillet 1614, il avait déposé entre les mains du notaire de Brantôme un testament solennel, dans lequel un long paragraphe était consacré aux manuscrits de ses œuvres et à leur publication par les soins de ses héritiers[4]. Mais ceux-ci ne remplirent

1. *Œuvres de Brantôme*, éd. L. Lalanne, t. IX, p. 632.
2. *Ibid.*, t. V, p. 396.
3. *Ibid.*, t. X, p. 126.
4. *Ibid.*, t. X, p. 126-128.

140090

pas ses intentions, soit qu'ils n'eussent pas voulu peut-être raviver le souvenir des guerres civiles du siècle précédent, dont les héros de Brantôme avaient été les principaux acteurs, soit plutôt qu'ils eussent trouvé trop lourde l'obligation qui leur était imposée de faire luxueusement imprimer ces volumineux recueils.

Cinquante ans devaient s'écouler encore avant qu'un libraire de Hollande fît paraître à Leyde ou à la Haye, en 1665 et 1666, sur une de ces médiocres copies, tirées des manuscrits originaux et qui s'étaient déjà multipliées dans les cabinets des curieux, les neuf petits volumes in-12 de la première édition des œuvres de Brantôme[1]. Soixante-quinze ans après, Le Duchat, Lancelot et Prosper Marchand en donnaient une nouvelle édition (La Haye, 1740, 15 vol. in-12), qui marquait un progrès réel sur la précédente et pour laquelle les éditeurs avaient fait usage de plusieurs des manuscrits originaux. Enfin, au cours du XIXe siècle, trois éditions des œuvres complètes de Brantôme étaient publiées à Paris. La première, parue sans nom d'éditeur, chez le libraire Foucault, avec une longue et savante notice historique de Monmerqué (1821-1824, 8 vol. in-8°), fut bientôt reproduite en deux volumes dans le *Panthéon littéraire* de Buchon (1838). La seconde et la troisième ont été publiées simultanément, l'une, dans la *Bibliothèque elzévirienne* du libraire Jannet, par les soins de Prosper Mérimée et de Louis Lacour (1858-1895, 13 vol. in-16), l'autre, due à Ludovic Lalanne (1864-1896, 11 vol. in-8°), fait partie des publications de la Société de l'histoire de France.

Bien que les noms de ces différents érudits soient une sûre garantie de la science et du soin avec lesquels ces dernières éditions ont été préparées et publiées, on ne possède pas encore cependant un texte définitif des œuvres de Brantôme. Ce texte, un futur éditeur le pourra désormais établir sur les manuscrits originaux et autographes eux-mêmes, dont la série, presque complète, se trouve aujourd'hui réunie à la Bibliothèque nationale, grâce à une récente et nouvelle libéralité de Mme la baronne James de Rothschild.

On peut reconnaître dans les manuscrits qui subsistent de la plupart des œuvres de Brantôme trois et quatre rédactions suc-

1. Leyde, Jean Sambix le jeune, à la Sphère. On l'annexe ordinairement à la collection des Elzéviers.

cessives et différentes pour les *Vies des grands Capitaines*, les *Rodomontades espagnoles* et le premier livre des *Dames*.

Une première rédaction se trouve dans les manuscrits autrefois conservés par le marquis de Bourdeille et que les précédents éditeurs n'avaient pu jusqu'ici qu'entrevoir, sans être en mesure de les utiliser[1]. Ce sont les treize volumes, de format petit in-folio, recouverts uniformément de parchemin blanc, qui viennent d'être récemment incorporés dans les collections de la Bibliothèque nationale. Les cinq premiers volumes (mss. nouv. acq. franç. 20468 à 20472) ont conservé le texte primitif des *Vies des grands Capitaines*, avec un double état pour une partie de ces vies; le sixième volume (ms. nouv. acq. franç. 20473) contient le *Discours sur les colonels*. Dans les septième, huitième et neuvième volumes (mss. nouv. acq. franç. 20479, 20476 et 20477) se trouvent trois états différents des *Rodomontades espagnoles*. Les *Discours sur les duels*, sur *M. de la Noue* et sur *les Retraites de guerre*, dont on ne possédait jusqu'ici aucun manuscrit, et ces deux derniers discours en double état, ont été conservés dans les septième, huitième et dixième volumes (mss. nouv. acq. franç. 20479, 20476 et 20478); enfin, le premier livre des *Dames*, en double état, avec un court fragment du second livre, malheureusement lacéré, occupe les onzième, douzième et treizième volumes (mss. nouv. acq. franç. 20474, 20475 et 20480).

De la seconde rédaction, considérée jusqu'ici par les éditeurs comme la première, il ne paraît subsister que le manuscrit de la *Vie des grands Capitaines*, donné à la Bibliothèque du roi en 1745 par le dernier bibliothécaire de la dynastie des Bignon. C'est un volume de format grand in-folio, recouvert aujourd'hui d'une reliure en veau raciné, aux armes de Napoléon Ier, et actuellement inscrit sous le n° 6694 (ancien Supplément 120) du fonds des manuscrits français. Il devait être le premier de quatre grands volumes, dans lesquels Brantôme avait fait réunir et recopier l'ensemble de ses œuvres; les trois autres, aujourd'hui perdus, renfermaient, l'un, les *Discours sur les colonels*, les *Duels*, les *Rodomontades*, etc.; les deux autres, le premier et

1. Voir le *Journal des Débats* des 3, 11 mars et 11 mai 1823 (articles reproduits dans le t. I de l'édition Monmerqué, p. 138-144); et aussi la préface de P. Mérimée à l'édition Jannet, t. I, p. 51-52.

second livre des *Dames*, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même dans l'Avertissement[1], dont il a fait précéder ce premier volume et qu'on nous permettra de reproduire :

Recueil d'aucuns discours, devis, contes, hystoyres, combatz, actes, traitz, gentillesses, mots, nouvelles, dictz, faictz, rodomontades et louanges de plusieurs empereurs, roys, princes, seigneurs, grands et simples capitaynes, gentilshommes, adventuriers, soldatz et autres ; ensemble de plusieurs reynes, princesses illustres, vertueuses et généreuses dames, tant grandes, moiennes, basses que communes, que j'ay peu veoir moy-mesmes, cognoistre, sçavoir et apprendre de mon temps, tant des uns que des autres ; dédié à la plus belle, la plus noble, la plus grande, la plus généreuse, la plus magnanime et la plus accomplie princesse du monde, madame Marguerite de France[2], fille et seur restée unique de noz roys de Valoys, derniers trespassez[3] ; par moy, P[ierre] de Bourdeille, seigneur de Brantosme, gentilhomme ordinayre de la Chambre de noz deux derniers roys, Charles 9. et Henry 3., et chambellan de Monsieur d'Alançon[4], son très humble et très obeissant subject et très affectionné serviteur[5].

Or, ce recueil, en ce que touche les *Hommes*, est rédigé en deux grands volumes :

Le premier, qui est très grand et ample, traite des plus grands capitaines qui ont estez depuis cent ans jusqu'aujourd'huy parmi les Espaignolz et François, et remarque aucuns de leurs particuliers beaux faitz d'armes et ditz en nos guerres, que nos pères et nous avons veues.

Le second volume contient cinq fort grands chapitres ou discours : le premier traite de tous nos Coronnelz françois et maistres de camp et d'aucuns de leurs particuliers beaux exploitz, despuis leur première institution jusques à ce temps ; — le 2e parle et traite d'aucuns duelz, combatz, camp clos, apelz, deffis qui se sont faitz, tant

1. Éd. Lalanne, t. I, p. 2-5.

2. Brantôme avait ajouté ici entre lignes : *de Valoys*, qu'il a biffé et reporté plus loin, après : *de noz Roys*.

3. Brantôme avait ajouté entre lignes et a biffé : *de ceux de;* de même que : *maintenant Reyne de France et de Navarre*, qui suivait dans la copie, a été biffé par lui.

4. *Et chambellan de Monsieur d'Alançon* a été ajouté entre lignes par Brantôme.

5. Tout ce qui suit, à partir de : *Or*, jusqu'à : *de nos temps*, a été ajouté de la main d'un autre copiste.

en France qu'ailleurs; — le 3e traite d'aucunes belles Rodomontades espaignolles, mises en leur langue et traduites en françois; — le 4e traite à sçavoir à qui on est plus tenu, à sa patrie, à son roy ou à son bienfacteur; — le 5e parle d'aucunes retraites de guerre qu'ont fait aucuns capitaines, et comment elles valent bien autant quelquefois que les combatz. — Le tout dedié à nostre reyne Marguerite.

Pour le recueil des *Dames*, il est aussi rédigé en deux grands volumes :

Le premier est dédié aussi à nostre susdite reyne Marguerite, qui contient plusieurs longs et grands discours :

Le premier parle et traite de la reine Anne de France, duchesse de Bretaigne, et d'aucunes de ses vertuz, mérites et louanges, comme font tous les autres cy-après de mesmes; — le 2e de la reyne mère de nos derniers roys; — le 3e de la reyne d'Escosse et reyne douairière de France; — le 4e de la reyne d'Espaigne, Madame Elizabet de France; — le 5e de la reyne de France et de Navarre, Madame Marguerite de France, fille à nous restée maintenant seulle de la noble maison de France; — le 6e de Mesdames les filles de France, qui sont estées depuis cent ans; — le 7e des deux reynes Jehannes de Naples, extraites du noble sang de France.

Le 2e volume est dédié à Monsieur le duc d'Alançon, de Brebant et conte de Flandres, qui contient aussi plusieurs beaux discours :

Le premier traite de l'amour de plusieurs femmes mariées, et qu'elles n'en sont si blasmables, comme l'on diroit, pour le faire; le tout sans rien nommer et à motz couvertz; — le 2e, sçavoir qui est la plus belle chose en amour, la plus plaisante et qui contente le plus, ou la veue, ou la parolle, ou le touchement; — le 3e traite de la beauté d'une belle jambe et comment ell' est fort propre et a grand vertu pour attirer à l'amour; — le 4e, quel amour est plus grand, plus ardent et plus aysé, ou celluy de la fille, ou de la femme maryée, ou de la vefve, et quelle des trois se laisse plus aisément vaincre et abattre; — le 5e parle de l'amour d'aucunes femmes vieilles et comment aucunes y sont autant ou plus subjettes et chaudes que les jeunes, comme se peut parrestre par plusieurs exemples, sans rien nommer ny escandalliser; — le 6e traite qu'il n'est bien séant de parler mal des honnestes dames, bien qu'elles fassent l'amour, et qu'il en est arrivé de grands inconvénientz pour en mesdire; — le 7e est un recueuil d'aucunes ruses et astuces d'amour, qu'ont inventé et usé aucunes femmes maryées, vefves et filles, à l'endroit de leurs marys, amans et autres; ensemble d'aucunes de guerre de plusieurs

capitaines à l'endroit de leurs ennemys; le tout en comparaison, à sçavoir quelles ont esté les plus rusées, cautes, artifficielles, subellines et mieux invantées et pratiquées tant des uns que des autres; aussi Mars et l'Amour font leur guerre presque de mesme sorte, et l'un a son camp et ses armes comme l'autre[1]; — le 8e traite comment les belles, honnestes et généreuses dames ayment coustumièrement les braves, vaillantz et généreux hommes, aussi telz ayment les dames telles et courageuses, ainsi que j'en allègue des exemples d'aucuns et aucunes de nos temps.

J'estoys[2], cecy escrivant, dans une chambre et ung lict, assailli d'une malladie, si cruelle ennemie qu'elle m'a donné plus de mal, plus de douleurs et tourmans que ne receut jamais ung pauvre criminel estandu à la gesne. Hélas! Ce fut ung cheval malheureux, dont le poil blanq ne me présagea jamais de bien, qui, s'estant renversé sur moy contre terre, par une très rude cheute, m'avoit brisé et fracassé tous les raings. De sorte que j'ay demeuré l'espace de troys ans et demy perclus et estropié de mon corps; tellement que je ne me pouvois tenir, remuer, tourner et aller qu'aveq les plus grandes douleurs du monde, jusqu'à ce que je trouvay ung très grand personnage et opérateur, dict Monsieur Saint-Cristophle, que Dieu me suscita pour mon bien et ma guérison, qui la me remist ung peu, apprez que plusieurs autres médecins y eurent failli. Cepandant, durant mon mal, pour le soulager, privé de tout autre exercice, je m'advise et me propose de mettre la main à la plume, et, faisant reveue de ma vie passée et de ce que j'y avois veu et appris, faictz cest œuvre. Ainsin faict le laboureur, qui chante quelque fois pour alléger son labeur, et ainsin le voiageur faict des discours en soy pour se soustenir en chemin; ainsin fait le soldat estant en guarde, à la pluie et au vent, qu'il songe en ses amours et advantures de guerre, pour autant se contenter[3]. Je prie donq tous ceux et celles qui me lyront excuser les fautes, qu'on cognoistra icy, sur ma malladie, qui me rend, comme le corps, mon esprit imbécille, bien que tel je l'aye[4] de nature.

La troisième et dernière rédaction nous est en grande partie

1. Les mots qui suivaient : *J'avois voué ce 2. livre,* ont été biffés.

2. La copie, qui reprend ici de première main, portait : *J'allois,* corrigé par Brantôme en : *estoys.*

3. Addition marginale, de la main de Brantôme, depuis : *ainsin fait le soldat,* jusqu'à : *se contenter.*

4. Il faut lire : *je ne l'aye.*

parvenue en sept volumes, de format petit in-folio, qui composaient l'état définitif des œuvres de Brantôme et qui sont mentionnés en termes exprès dans le paragraphe suivant de son testament[1] :

Je veux aussy et encharge expressement mes héritiers, héritières, de faire imprimer mes livres, que j'ay faictz et composez de mon esprit et invention, et avecques grande peine et travaux, escrits de ma main, et transcrits et mis au net de celle de Mathaud, mon secrétaire à gages, lesquelz on trouvera en cinq volumes couvertz de velours tan, noir, verd, bleu, et un en grand volume, qui est celui des *Dames*, couvert de velours vert, et un autre couvert de vélin et doré par dessus, qui est celuy des *Rodomontades*, qu'on trouvera tous dans une de mes malles de clisse, curieusement gardez, qui sont tous très bien corrigez, avecques une grande peine et un long temps; lesquelz j'eusse plus tot achevez et mieux rendus parfaictz, sans mes fascheux affaires domestiques et sans mes maladies. L'on y verra de belles choses, comme contes, histoires, discours et beaux motz, qu'on ne desdaignera, s'il me semble, lire, si l'on y a mis une fois la veue. Et, pour les faire imprimer mieux à ma fantaisie, j'en donne la charge, dont je l'en prie, à Madame la comtesse de Durtal, ma chère niepce, ou autre, si elle ne le veut; et, pour ce, j'ordonne et je veux qu'on prenne sur ma totale hérédité l'argent qu'en pourra valoir l'impression, et ce advant que mes héritiers s'en puissent prévaloir de mondict bien, ny d'en user advant qu'on aye pourvue à ladicte impression, qui ne se pourra certes monter à beaucoup, car j'ay veu force imprimeurs, comme il y a à Paris et à Lyon, que, s'ilz ont mis une fois la veue, en donneront plus tost pour les imprimer qu'ilz n'en voudroient recepvoir, car ilz en impriment plusieurs gratis qui ne valent les miens. Je m'en puis bien vanter, mesme que je les ay monstréz, au moins une partie, à aucuns qui les ont voulu imprimer sans rien, s'asseurant qu'ilz en tireront bien profict, voire encore m'en ont prié; mais je n'ay voulu qu'ilz fussent imprimez durant mon vivant. Surtout je veux que ladicte impression en soit en belle et

1. Éd. Lalanne, t. X, p. 126-128. — Il semble bien qu'on peut reconnaître ces volumes dans l'article 49 de l'inventaire des meubles du château de Brantôme : « Plus neuf livres en volume, assez grands, escripz à la main, couverts de vellours de diverses coulleurs. » (Bibl. nat., ms. français nouv. acq. 6891, fol. 8 v°; publié dans l'*Annuaire-Bulletin* de la Société de l'histoire de France, 1900, p. 220.)

grande lettre et grand volume, pour mieux paroistre, et avecque privilège du roy, qui l'octroyera facilement, ou sans privilège, s'il se peut faire. Aussy prendre garde que l'imprimeur n'entreprenne ny suppose autre nom que le mien, comme cela se faict; autrement je serois frustré de ma peine et de la gloire qui m'est deue. Je veux aussy que le premier livre qui sortira de la presse soit donné par présent, bien relié et couvert de velours, à la reyne Marguerite, ma très illustre maistresse, qui m'a faict cest honneur d'en avoir veu aucuns, et trouvé beaux et faict estime.

Les manuscrits de la troisième et dernière rédaction des œuvres de Brantôme furent recueillis, peu d'années après sa mort, par Philippe et Hippolyte de Béthune, qui les firent recouvrir d'une belle reliure en maroquin rouge, à leurs armes et chiffre; offerts par ceux-ci au roi, en même temps que leur riche cabinet, en 1663[1], ils sont maintenant à la Bibliothèque nationale, inscrits sous les n°s 3262 à 3264 et 3270 à 3273 des manuscrits français. Le deuxième tome des *Vies des grands Capitaines* et le second livre des *Dames* n'étaient plus dans le cabinet de Béthune quand celui-ci fut offert au roi[2], mais ils s'y trouvaient encore quelques années auparavant, lorsque les frères Dupuy avaient eu soin de faire prendre, entre les années 1645 et 1650, une copie de l'ensemble des œuvres de Brantôme, à l'exception toutefois des *Rodomontades*, copie qui nous a conservé ainsi le texte de ces deux manuscrits et qui forme aujourd'hui six volumes, classés sous les n°s 608 à 613 de la collection Dupuy à la Bibliothèque nationale. Actuellement, les tomes I, III et IV des *Vies des grands Capitaines* portent les n°s 3262, 3263 et 3264 des manuscrits français, et leurs copies figurent respectivement sous les n°s 609, 613 et 612 de la collection Dupuy; le volume 610 de la même collection reproduit le texte du tome II, aujourd'hui

1. Voir L. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 266-269.

2. Les manuscrits de Brantôme sont ainsi désignés dans le catalogue ancien des manuscrits de Béthune (ms. n. a. fr. 5629, fol. 397) : « HENRY III. — *Vol. 1.* Les vies des grands Capitaines et hommes illustres, par M. de Brantôme; dédiées à la reyne de Navarre. — Quatriesme livre des hommes illustres, avec un Discours des colonels d'infanterie. » [8771-8772.] — « *Vol. 2, 3 et 4.* Vies des Dames illustres, par M. de Brantôme; 3 vol. » [8773-8775.] — « *Vol. 5.* Discours sur les femmes mariées, les veufves et les filles, par M. de Brantôme; dédié à M. le duc d'Alençon. — Discours de quelques rencontres et rodomontades espagnolles, par le mesme. » [8776.]

perdu. Le premier livre des *Dames* forme trois volumes, qui ont reçu les n°s 3272, 3271 et 3270 du fonds des manuscrits français, et le second livre, également aujourd'hui perdu, est représenté par la copie de Dupuy, qui porte le n° 608 dans sa collection. Les *Rodomontades*, précédées du « Discours sur les femmes mariées », sont contenues dans le ms. français 3273, et il n'en existe pas de copie, comme il vient d'être dit, dans la collection Dupuy. Il faut remarquer, du reste, que les copies faites pour Dupuy ne reproduisent pas intégralement les manuscrits originaux de la troisième rédaction; de très nombreux passages, soigneusement biffés, sans doute lors d'une dernière revision, dans les volumes de Béthune, ont été omis par le copiste de Dupuy.

L'ensemble, à peu près complet, des manuscrits de ces différentes rédactions, qui se trouvent maintenant réunies à la Bibliothèque nationale[1], permettra de suivre, pour ainsi dire pas à pas, la genèse des écrits de Brantôme, d'étudier plus complètement qu'on n'a pu le faire encore sa pensée et son style, et un futur éditeur y trouvera tous les éléments nécessaires à l'établissement d'un texte définitif des œuvres du grand écrivain, avec une certitude et une précision qu'on peut bien rarement atteindre pour nos vieux auteurs.

DESCRIPTION DES MANUSCRITS.

PREMIÈRE RÉDACTION.

MANUSCRITS DU MARQUIS DE BOURDEILLE.

(Nouv. acq. franç. 20468-20480.)

I (20468). *Vies des grands Capitaines* (éd. Lalanne, t. I, p. 9 — t. III, p. 81). — 467 pages.

Début : « Sy j'estois l'un de sez bien disans et grans profes-

1. Une description exacte et détaillée des manuscrits originaux des œuvres de Brantôme n'a encore été donnée par aucun de ses éditeurs ; les notices qui suivent combleront cette lacune et pourront servir en même temps à justifier et à corroborer ce qui vient d'être dit des différentes rédactions de ses œuvres.

seurs d'éloquence, je voudrois[1] volontiers[2] imiter au[3] commencement de ce livre[4] cez divins architectes, lesquelz embellissent leur bastimentz par des plus orguilleux frontispices... » — Fin : « ... après que Monsr de Byron fut fait mareschal, il donna ceste charge au dit Monsr de la Guiche, qui la tient et guarde encores. Fin[5].

« Faut aller à ung autre livre où s'acommence par le roy Françoys. »

Sur les deux dernières pages sont encore ajoutés trois paragraphes autographes de Brantôme; cf. *Discours sur les duels*, VI, 426.

II (20469). *Vies des grands Capitaines*, tome I (éd. Lalanne, t. I, p. 9 — t. II, p. 171). — 534 pages.

Début : « J'acommence[6] mon œuvre par l'exaltation d'aucuns grands cappitaynes et personnages de guerre, qui ont estez de nostre temps et de noz peres, et pour ce je veux immiter à ce commancement ces divins architectes... » — Fin : « ... encor[7] dist-il au capitayne des gardes qu'il ne faisoit que travailler nuict et jour et qu'il n'estoit pas possible d'i pouvoir plus tenir. »

Brantôme a ajouté de sa main à la dernière page 534 : « Il faut aller et passer à l'autre tome par faute de papier, et pour ce vous verrez l'achevement de ceste mort et la continuation d'autres discours. »

Sur la couverture, on lit aussi de la main de Brantôme : « Deux livres des Hommes qu'il faut séparer. Livre premier escrit dans le grand livre. »

Pour donner un aperçu des variantes de rédaction que présente cette première rédaction des *Grands Capitaines* avec les deux suivantes, il suffira d'en reproduire ici le début :

1. Corr. autogr. *veux*.
2. Tout ce début a été biffé par Brantôme, qui a ajouté en regard : *J'acommence mon œuvre par l'exaltation d'aucuns grands capitaynes et personnages de guerre, qui ont esté de nostre temps et de noz peres, et pour ce je veux imiter.*
3. Corr. autogr. *a ce*.
4. *De ce livre*, biffé par Brantôme.
5. Cette fin se retrouve copiée dans le n° 20469, à la p. 258.
6. Corr. *Je commence*.
7. Corr. *encore*.

Première rédaction[1]. (Ms. n. a. fr. 20468.)	Seconde rédaction. (Ms. fr. 6694.)	Troisième rédaction. (Ms. fr. 3262.)
[*Pas de titre.*]	[*Pas de titre.*]	Premier livre des Hommes.
J'acommence[2] mon œuvre par l'exaltation d'aucuns grands capitaynes[3] et personnages de guerre, qui ont esté[4] de nostre temps et de noz pères.	J'acommence mon œuvre par l'exaltation d'aucuns grands capitaynes et personnages de guerre, qui ont estéz de nostre temps et de noz pères.	Je commance[6] mon livre par les louanges et gloires d'aucuns grands capitaines et grands personnages de guerre, qui ont esté[7] de nos temps et de nos pères, et me[8] prendray premièrement aux Espagnolz et estrangers, et puis je viendray à nos François. Et pour cest effect, à ce[9] commancement des vies des estrangers[10], je veux imiter ces divins architectes, lesquelz embellissent leurs bastimens par des plus orgueilleux frontispices qu'ilz peuvent,
Et pour ce je veux imiter à ce commencement[5] cez divins architectes, lesquelz embellissent leur bastimentz par des plus orguilleux	Et pour ce je veux immiter à ce commencement ces divins architectes, lesquelz embellissent leur bastimens par des plus orgueilleux frontispi-	

1. Les variantes en notes, sans autre indication, sont celles du second état de cette même première rédaction, contenu dans le ms. n. a. fr. 20469.
2. *Je commence.*
3. *Cappitaynes.*
4. *Estez.*
5. Tout ce qui précède a été ajouté au verso d'un premier feuillet, de la main de Brantôme, pour remplacer cet autre début : *Sy j'estois l'un de sez bien disans et grans professeurs d'éloquence, je voudrois volontiers imiter au commencement de ce livre.*
6. Ms. *J'accommance*, corr. *Je commance.*
7. *Comme j'ay dict cy devant en l'intitulation de mes livres* a été biffé.
8. Ms. *m'y*, corr. *me.*
9. Ms. *pour ce et a ce c.*
10. *Des vies des estrangers*, ajouté entre lignes de seconde main.

frontispices qu'ils peuvent, soit de la matière de leur marbre, de leur porfire, ou d'autre belle pierre, soit de l'art industrieux de leur main admirable, affin que l'œil humain, au premier aspect, en juge la perfection de l'œuvre. Mais en cecy[1] il m'est impossible de les ensuivre du tout, car ilz ont les deux choses, la belle matière et l'art, et moy je n'ay que la matière et[2] le seul subject très haut, mais le dire fort bas. Si ne layray je[3] pourtant à poser[4] à ce premier front le plus grand Empereur qui ayt esté despuis Jules Cæsar et Charlemagne, qu'est[5] l'empereur Charles cinquiesme, ayant tant de fiance en luy et en

ces qu'ilz peuvent, soit de la matière de leurs marbres, de leur porfire, ou d'autre belle pierre, soit de l'art industrieux de leur main admirable, affin que l'œil humain, au premier aspect, en juge la perfection de l'œuvre. Mais en cecy pourtant il m'est impossible de les ensuivre du tout, car ilz ont les deux choses, la belle matière et l'art, et moy je n'ay que la matière et le seul subject très haut, mais le dire fort bas. J'appose donq à ce premier front le plus grand empereur qui ayt esté despuis Jules Cæzar et Charlemaigne, qu'est l'empereur Charles cinquiesme, dit Charles d'Autriche, que les

soit de la matière de leur marbre beau, de leur porfyre, ou de quelqu' autre belle pierre, comm' il leur en vient la fantaisie, ou soit de l'art industrieux de leur main admirable, afin que l'œil[6], au premier aspect, juge la perfection de l'œuvre. Mais en cecy pourtant il m'est impossible de les ensuivre du tout, car ilz ont les deux choses, la belle matière et l'art, et moy, je n'ay que la matière, belle certes par le beau[7] subject et très haut qui se présente, mais le dire fort bas et foible. J'apose donc à ce premier front de la louange des estrangers[8] le plus grand empereur qui ayt esté despuis Jules Cæsar et nostre

1. *Pourtant*, ajouté de la main de Brantôme.
2. Ces trois mots : *la matiere et*, ont été ajoutés entre lignes par Brantôme.
3. Après *je*, on a biffé *pas*.
4. Le début de cette phrase a été biffé par Brantôme, qui a corrigé : *J'apose donc*.
5. Corr. : *qui est*.
6. Ms. *humain*, biffé après *œil*.
7. Ms. *certes du beau*.
8. *De la louange des estrangers* ajouté par le correcteur.

sa grandeur, qu'il couvrira l'imbécillité de ma plume fort aysément.

bons causeurs de son temps apelloyent en France Charles qui tryche, faysant une allusion badine et vraye pourtant sur Autriche qui triche, autant à dyre qui trompe, vieux mot. Comme de vray l'allusion, toute badyne qu'ell'estoyt, n'estoyt point mauvayse, car son art s'adonoyt fort à tromper; les effectz en ont fait foy. La fiance que j'ay en luy et en sa grandeur couvrira[1] l'imbécillité de ma plume fort aisément.

grand Charlemaigne. Je le puis dire ainsi, le tenant de grandz hommes[2], et selon ses exploictz signallez, ayant eu affaire à de si grandz guerriers comm' il a eu, autres certes que les ennemis de Jules Cæsar et de Charlemaigne. C'est donc Charles le quint, dict Charles d'Autriche, dont je parle, que les anciens François de son temps brocardans, et mesmes les Picardz, qui sont grandz ocquineurs, mot propre à eux pour dire grandz causeurs, appelloient Charles qui triche, faisant allusion sur Autriche qui triche, autant à dire qui trompe. Comme de vray, toute badine qu'ell' estoit, n'estoit point mauvaise, car il a esté un grand trompeur et un peu trop manqueur de foy. J'ay donc si

1. La copie portait primitivement : *l'empereur Charles cinquiesme, aiant tant de fiance en luy et en sa grandeur qu'il couvrira* tout le reste a été ajouté en marge de la main de Brantôme.

2. Ms. *cerveaux*, corr. *hommes*.

		grande fiance en ce grand empereur, qu'il couvrira l'imbécillité de ma plume par l'ombre de ses hautes conquestes et ses exploictz les nompareilz. Je diray donc de luy, comm' autresfois j'ay ouy raconter à feu Monsr l'Admiral, je ne luy donray point de surnom, car ses hautes valeurs, mérites, grandes entreprises et leurs exécutions luy en donnent assez, sans le nommer Monsieur l'admiral[9] de Chastillon, lors qu'il fut envoyé de par nostre grand roy Henry 2. en Flandres vers ce grand empereur Charles, comme de son costé il envoya le conte de Lalaing pour jurer la trefve
Je parleray[1] donq et diray comme d'autres fois[2] j'ay ouy racompter[3] à feu Monsr l'Admiral (je ne luy donrai point de surnom, car sez belles[4] entreprises et hautz faictz durant sa vye luy en donnent assez sans le nommer M^r l'admiral de Chastillon), que, lorsqu'il fust envoyé de[5] par le roy Henry, son maistre, en Flandrez vers ce[6] grand empereur, com[7] il luy envoya le conte de Lalain[8] pour jurer la trefve faicte entre eux deux, si heureuse et advan-	Je parleray donq' et diray comm' autrefois j'ay oui racompter à feu Monsr l'Admiral, je ne luy donneray point de surnom, car ses hautes entreprises et hauts faictz durant sa vie luy en donnent assez sans le nommer Monsieur l'admiral de Chastillon, que, lorsqu'il fut envoié, de par le roy Henry, son maistre, en Flandres vers ce grand empereur, comme de son costé il luy envoia le conte de Lalain pour jurer la treufve faicte entre eux deux, si heureuse et advanta-	

1. Ms. *commenceray*, corr. par Brantôme en *parleray*.
2. *Autreffois*.
3. Ms. *compter*, biffé, et à la suite, de même main du copiste *racompter*.
4. *Hautes*.
5. *De* a été biffé.
6. *De par ce*, corrigé en : *vers ce*.
7. *Comme de son côté*, addition de Brantôme.
8. Ces mots, depuis *com* jusqu'à *Lalain*, ont été ajoutés en marge par Brantôme, qui avait encore ajouté, mais a biffé : *a en fayre*.
9. Tout ce qui précède, depuis : *Je ne luy donray*, a été biffé dans le ms. et n'est pas reproduit dans la copie de Dupuy, 609.

tageuse pour toute la France et si malheureuse aussi quand elle fust rompue, advint qu'ung jour, en divisant aveq Sa Majesté, et venant à discourir des guerres passées et des grands cappitaines qui avoyent commandé, il luy dist s'en estre tant perdus qu'il n'en sçavoit plus de ce temps restez qui méritassent en porter ce grand nom que trois, qu'estoyent luy premièrement, se donnant le premier lieu, comme de raison, Monsr le Connestable, son oncle, pour le second, et le duc d'Albe pour le tiers. Non qu'il voulust[1] pour cela fere tort à la suffisance du roy Henry, son maistre; mais, pour son peu d'aage, et par conséquant son peu d'expérience, ne pouvoit il encor avoir attaint

geuse par toute la France et si malheureuse aussi quand elle fust rompue, advint qu'un jour, en devisant aveq Sa Majesté et venant à discourir des guerres passées et des grands cappitaynes quy avoient commandé, il luy dist s'en estre tant perdus qu'il n'en sçavoit plus de ce temps restez, qui méritassent en porter[2] ce grand nom que trois, qu'estoit luy premièrement, se donnant le premier lieu comme de raison, ainsin que fist Annibal en un pareil pourparlé sur mesme quasi subjet aveq Scipion[3]; Monsieur le Connestable, son oncle, pour le second; et le duc d'Albe pour le tiers. Non qu'il vouleust faire tort à la suffisance du roy Henry, son maistre; mais, pour son peu d'aage et par consé-

faicte entre eux deux, si heureuse et advantageuse pour toute la France et si malheureuse aussi quand elle se rompit, advint un jour qu'en devisant avec sa sacrée Magesté, et tombant de propos en propos, elle vint à discourir des guerres passées et des grandz capitaines, qu'y avoient commandé, et s'en estre tant perdu qu'il n'en sçavoit plus de ces temps restez, qui méritassent le nom de grandz capitaines que trois, luy premièrement, se donnant le premier lieu, comme de raison (ainsi que fit Anibal en son pourparlé de mesme subject avec Scipion chez le roy Antiochus), monsieur le Connestable, oncle dudict s^r Admiral, pour le second,[4] et le duc d'Albe pour le tiers. Non qu'il voulust faire tort à

1. Après *voulust, faire* a été biffé.
2. La copie portait : *emporter*, corrigé par Brantôme : *en porter*.
3. *Ainsin — Scipion*, ajouté en marge de la main de Brantôme.
4. Le ms. portait primitivement : *le Connestable, son oncle, pour le second.*

(ce disoit-il) le tiltre et perfection, mais qu'aveq le temps, estant courageux, brave, et[1] vaillant et entreprenant qu'il estoit, il y parviendroit fort facillement. Il en dist autant de Monsr de Vandosme, de Monsr de Guise et de M^r l'Admiral mesmes, à qui il parloit.

quant son peu d'experience, ne pouvoit-il encor avoir attaint, ce disoit-il, le titre et la[2] perfection, mais qu'aveq' le temps, estant courageux, brave, et vaillant et entreprenant qu'il estoit, il y parviendroit fort facillement. Il en dist autant de Monsieur de Vendosme, de Monsieur de Guise et de Monsr l'Admyral mesmes, à qui il parloit.

la suffisance du roy Henry, son maistre; mais, pour son peu d'aage et sa jeune expériance, il ne pouvoit avoir encor attaint (ce disoit-il) ce grand nom et perfection, mais qu'avec le temps, luy qui estoit si brave, et courageux, et filz de France et ambitieux qu'il estoit, il y parviendroit fort aisément. Il en dist autant de Monsieur de Vandosme, de Monsieur de Guyse, et du dict sieur[3] l'Admiral, à qui il parloit.

III (20470). *Vies des grands Capitaines*, tome II (éd. Lalanne, t. II, p. 171-t. III, p. 248). — III et 466 pages.

Début : « Quelques jours advant il avoit achapté[4] ung fort bon et beau cheval d'Hespaigne, que le prince avoit vouleu veoir et luy avoit faict acroire que c'estoit pour quelques fois passer le temps; ce que son maistre approuva fort... » — Fin : « ... il faut que le peuple de France prie que dezormais ne vienne favorite de Roy plus mauvaise que celle là, ni malfaisante. »

Brantôme a ajouté de sa main sur la couverture : « Segond livre des Hommes, escript dans le grand livre. »

IV (20471). *Vies des grands Capitaines*, tome III (éd. Lalanne, t. III, p. 248-t. IV, p. 187). — II et 456 pages.

1. *Et*, biffé.
2. *La*, ajouté entre lignes de la main de Brantôme.
3. Ms. *et de Monsieur*.
4. Corr. *achepté*.

Début : « Or pour tourner à nostre Roy[1], ainsin qu'il estoit tout martial et né tel, il ayma fort à faire la guerre et ne s'i espergna non plus que le moindre soldat des siens, et c'est ce que luy dict Monsieur le Connestable[2] aux voiage d'Alemaigne... » — Fin : ... « et le fault apeller grand parmy nous autres, aussi bien que plusieurs estrangiers ont appellé des leurs par ce surnom et tiltre[3]. »

Brantôme a ajouté de sa main sur la couverture : « Troysiesme livre des Hommes, veu et corrigé par moy ; si est pour garder, et est escrit pourtant dans le grand livre. »

Ce « grand livre » est le ms. français 6694, qui donne le texte de la seconde rédaction. Les quelques extraits suivants de ce troisième livre (éd. Lalanne, IV, 1) permettront de constater les remaniements successifs apportés par Brantôme à son récit :

Première rédaction. (Ms. n. a. fr. 20471, p. 185-187.)	Seconde rédaction. (Ms. fr. 6694, fol. 230 v°-231.)	Troisième rédaction. (Ms. fr. 3263, fol. 537 v°.)
Monsieur le mareschal de Termes... fut lieutenant de roi en Corsegue, où il fist aussi bien qu'aux autres coups, et la réduisit toute à l'obéissance du Roy et y soustint plusieurs guerres et combatz, que les Impérialistes et Genevois, fort voisins et seigneurs de l'isle, luy livrarent. Enfin il l'ha conquesta et garda si bien que, quand le	Monsieur le mareschal de Termes... fut lieutenant de Roy en Corsegue, où il fist aussi bien qu'aux autres coups et la réduisit toute[4] en l'obéissance du Roy et y soustint plusieurs et guerres et combatz, que les Impérialistes et Genevoys, fort voisins et seigneurs de l'isle luy livrarent. Enfin il la conquesta et garda si bien que, quand le	Monsieur le mareschal de Termes... fut lieutenant de Roy en Corsegue, où il fit aussi bien qu'aux autres coups, et la réduisit en l'obéissance du Roy, et y soubstint plusieurs et guerres et combatz, que les Impériallistes et Genevois, fort voisins et seigneurs de l'isle, luy livrarent. Enfin il la conquesta et garda si bien que,

1. Add. autogr. *Henry*.
2. Add. autogr. : *un jour*, corr. *au*.
3. Cette dernière phrase est répétée au début du volume suivant.
4. Biffé.

roy Henry la rendist par le traitté de paix, il la rendist toute entière et toute en l'obéissance du Roy.

roy Henry la rendist par le traitté de paix, il la rendit toute[2] entière et toute[3] en l'obéissance du Roy.

quand le roy Henry la rendit par le traicté de paix, il la rendit entière et en l'obéissance du Roy. Puys fust lieutenant de Roy en Piedmont, en l'absance et par provision en Piedmont, non sans mescontentement et mutinerye d'aucuns grands et moyens, mays tout s'apaiza. Monsieur de Montluc en parle[5] dans ses Mémoyres et force vieux capitaynes le peuvent dyre.

Pour la quatriesme fois, il fut lieutenant du[1] Roy dans Calais et de toute la conté Doye, et en l'armée, qui luy fut donnée pour entrer en Flandres et y faire le dégast, où la fortune le favorisa ung peu pour le commancement pour avoir pris Bergues et Dunquerque... Il fut pris prisonnier en homme d'honneur et blessé,

Pour la quatriesme fois il fut lieutenant du Roy dans Calays et de toute la conté Doye, et en l'armée, qui lui fut donnée pour entrer en Flandres et y faire le dégast, où la fortune le favorisa ung peu pour le[4] commancement pour avoir pris Bergues et Dunquerques. Mais aussitost venant à changer, le conte d'Aiguemont,

Pour la cinquiesme fois[6] il fut lieutenant du Roy dans Calais et de toute la conté d'Oye, et en l'armée qui luy fut donnée pour entrer en Flandres et y faire le dégast, où la fortune le favorisa un peu au commancement pour avoir pris Bergues et Donquerques. Mais aussitost venant à changer, le conte d'Aigue-

1. Brantôme corr. *de*.
2. Biffé.
3. Biffé.
4. Brantôme corr. *au*.
5. Le copiste de Dupuy, vol. 613, fol. 4, a lu : *porte*.
6. *Quatriesme*, biffé.

comme j'ay ouy dire à feu Monsieur le Connestable. Quicquonque est le capitayne ou le général d'une armée et qui perde une bataille, ung combat ou une rencontre, mais qu'il y meure ou il[1] y soit prisonnier, j'entends de bonne façon, en bien combattant, il n'y a rien du sien, encor[2] que la perte soit de conséquance, mais sa mort ou sa prison expient tout.

le plus hazardeux pour lors et le plus vaillant cappitaine qu'eust le roy d'Hespaigne, luy livra bataille et l'emporta... Il fut pris prisonnier en homme d'honneur et blessé, comme j'ay oui dire à feu Monsieur le Connestable. Quiconque est le cappitayne ou le général d'une armée et qu'il perde une bataille, ung combat ou une rencontre, mais qu'il y meure, ou il y soit prisonnier, j'entends de la[3] bonne façon[4], en bien combatant, il n'y a rien du sien, encor que la perte soit de conséquance, mais sa mort et sa prison expient tout.

mont, le plus hazardeux pour lors et le plus vaillant capitaine qu'eust le roy d'Espaigne, luy livra battaille et l'emporta... Il fut pris prisonnier en homme d'honneur et blessé, comme j'ay ouy dire à feu Monsieur le Connestable. Quiconque soit le capitaine ou le général d'un' armée, et qu'il perde une battaille, un combat ou une rencontre, mais qu'il y meure ou qu'il y soit prisonnier (j'entendz de la bonne façon), encor que la perte soit de conséquence, mais sa mort ou sa prison expient tout.

1. Corr. *ou qu'il.*
2. Corr. *encore.*
3. Add. de Brantôme.
4. Première addition interlinéaire biffée : « En bien combatant, *non pas comme le dit d'Ascot, que l'Empereur disayt avoyr esté pris en larron, caché et desguisé, lorsqu'il fust pris et sauvé comme fugitif.* » — Seconde addition marginale également biffée jusqu'à « souvant » : « *Non pas comme l'empereur Charles dist du duc d'Ascot, qu'il avoyt esté pris en laron et caché, et puys s'estoyt sauvé en belistre. J'en parle ailleurs; toutesfoys ce fust un brave, souvent vallant, de grand maison et qui despuys fist bien; mais quoy, on est celluy à qui la fortune ne mist laisse, en la recherchant et muguetant trop souvant, pourtant il ne va rien du sien.* »

V (20472). *Vies des grands Capitaines*, t. IV (éd. Lalanne, t. IV, p. 187-t. V, p. 218). — 561 pages.

Début : « Monsieur de Guyse le grand. — Ce grand duc de Guise donq', duquel nous voulons parler, fut grand certes et le faut appeller grand parmy nous autres, aussi bien que plusieurs ont appellé aucuns des leurs par ledit surnom et tiltre, et ainsin que moy mesme j'ay veu et ouy les Italiens et Hespaignolz... » — Fin : « ... Dieu les avoyt esleuz, suscitez et appellez pour en planter là une gloyre plus grande que des autres nations et que comme vrays et anciens chrestiens ilz estoient destinez par dessus les autres à deffandre le nom chrestien. »

Au bas de la page 470, où finit ce texte, de la main du copiste, on lit : « Faut aller au commencement d'un' aultre nouveau livre sur le subject mesme. » (Voir à la fin du ms. n. a. fr. 20478.)

La suite a été copiée postérieurement par la même main, qui a ajouté les tables dans chaque volume, et va de la p. 218 à la p. 296 de l'édition Lalanne, fin des *Grands Capitaines françois;* il n'y a aucune correction de la main de Brantôme, et cette copie semble, du reste, postérieure à sa mort.

VI (20473). *Discours sur les colonels* (éd. Lalanne, t. V, p. 297-t. VI, p. 231). — 368 pages.

Début : « Discours sur les couronnels de l'Infanteris de France. — Je fais ce discours sur un poinct duquel je fis une fois et un jour adviser un grand prince de France, qui m'avoua franchement ne s'en estre jamais apperceu ni advizé... » — Fin : « ... Mr le mareschal d'Estrozze, ou de Montluc[1] ou autres grands cappitaynes eussent entrepris cest œuvre, nous y apprendrions trestous et y verrions de plus belles choses et enrechies qu'il n'y a icy. Or c'est assez. Fin. »

Sur la couverture, on lit, de la main de Brantôme : « Livre des couronnels de l'Infanterie, qu'il faut laisser avec les autres. »

VII (20479). *Rodomontades espagnoles* et *Discours sur les duels* (éd. Lalanne, t. VII, p. 5-134, et t. VI, p. 233-500). — 506 pages.

1. *Eussent entrepris* biffé.

1° Page 1. *Rodomontades espagnoles;* 1re rédaction. — Début : « Chapitre d'aucunes Rodomontades et gentilles rancontres et parolles espaignolles. — Il faut un peu parler des Rodomontades espaignolles, car certes elles surpassent toutes les autres... » — Fin : « ... à ung vaillant et brave homme que de luy rompre son dessain d'armes. »

Toute la fin des *Rodomontades* (p. 135-177 du tome VI de l'éd. Lalanne), ainsi que les *Serments et jurements espagnols*, qui les suivent ordinairement, manquent dans le manuscrit.

Il n'y a pas moins, comme il a été dit plus haut, de quatre rédactions différentes des *Rodomontades;* les quelques extraits qui suivent, empruntés au début de ce livre, suffiront pour permettre d'en juger :

Première rédaction.	Seconde et troisième rédactions.	Quatrième rédaction.
(Ms. n. a. fr. 20479, p. 9.)	(Mss. n. a. fr. 20476, p. 12, et fr. 3273, fol. 111.)	(Ms. n. a. fr. 20477, p. 8.)
Chapitre d'aucunes Rodomontades et gentilles rancontres et parolles espaignolles.	*Chapitre*[1] *d'aucunes Rodomontades et gentilles rancontres et parolles espagnolles.*	*Discours d'aucunes Rodomontades et gentilles rencontres et parolles espaignolles.*
Il faut un peu parler des Rodomontades espaignolles, car certes elles surpassent toutes les autres de quelque nation que ce soyt	Il faut un peu parler des Rodomontades espagnolles[2], car certes elles surpassent touttes les autres de quelque nation que ce soit	Les Rodomontades hespaignolles certes elles surpassent toutes les autres de quelque nation que ce soit . . . . .
certes. Ce sont estez ceux là qui aydarent	Certes ce sont estez[3] ceux là qui aydarent	certes. Ce sont esté ceux là qui aydarent

1. *Discours*, corr. autogr. de Brantôme, reproduite dans le titre de la 3e rédaction.
2. *Espaignolles*, 3e rédact.
3. *Esté*, 3e rédact.

Dom Jehan d'Autriche à gaigner ceste belle et signallée bataille *de Lepantho*[1]. Ce sont ceux là encores qui, avec ce grand cappitayne le prince de Parme, font[2] trambler toute la France et la tiennent[3] en alarme. *Ce sont estez ceux pour lesquelz ce mesme grand empereur Charles s'humilia à l'Hespagne, lorsque estant party par mer de Flandres pour y aller fynyr ces jours convertys, c'estant desembarqué à l'Arede, port vers Biscaye, et y pris terre, on dit qu'il s'agenoulla aussi tost et remercia Dieu... — ... et fait on place*[4]. Et ce qui est le plus à remarquer en toutes ces belles factions...

Dom Jehan[5] d'Autriche[6] à gaigner ceste belle et signallée bataille de Lepantho[7]. Ce sont ceux là encores qui, avec ce grand cappitayne le prince de Parme, ont faict trambler toutte la France et long temps tenue en alarme. Ce sont estés ceux pour lesquels ce grand et mesme empereur Charles s'humilia à l'Espaigne, lors que estant party par mer de Flandres pour y aller finir ses jours convertis, s'estant desembarqué à l'Aude[8], port vers Biscaye, et y pris[9] terre, on dict qu'il s'agenouilla aussi tost et remercia Dieu... — ... et faict on place. Et ce qui est le plus à remarquer en touttes ses belles factions...

Dom Joan d'Austrie à gaigner ceste belle et signalée bataille d'Elepantho. Ce sont ceux là encores qui, avec ce grand capitaine le prince de Parme, ont faict trembler toute la France et long temps tenue en allarme. Ce sont esté ceux pour lesquelz ce grand et mesme empereur Charles s'humilia à l'Espaigne, lors qu'estant parti par mer de Flandres pour y aller finir ces jours convertis, s'estant desembarqué à l'Arede, port vers Biscaye, et y prist terre, on dit qu'il s'agenouilla aussi tost et remercia Dieu ... — ... et fait on place. Et ce qui est plus à remarquer en toutes ces belles factions...

1. Les mots en italiques ont été ajoutés de la main de Brantôme dans un blanc.
2. *Ont fait*, corr. autogr. de Brantôme.
3. *Longtemps tenue*, corr. autogr. de Brantôme.
4. Toute la partie imprimée en italiques est une addition autographe de Brantôme.
5. *Joan*, 3e rédact.
6. *Austrie*, corr. dans la 3e rédact.
7. *Elepantho*, 3e rédact.
8. Corr. *l'Arede*, reproduite dans la 3e rédact.
9. *Prist*, 3e rédact.

2° Page 167. *Discours sur les duels.* — Début : « Chapitre des duelz, combats et apelz, et de plusieurs cas qui en sont arrivez. — J'ay veu souvant fayre ceste dispute parmi de grands capitaynes, seigneurs braves cavalliers et vaillans soldatz... » — Fin : « ... l'autre duquel j'en fays la fin et de toutes deux ensemblement. Fin. »

A la dernière page 506 du ms. 20479 se trouve cette note autographe de Brantôme sur la mort de Madame de Balagny, qu'il a utilisée sous une forme différente dans le second livre des *Dames* (Discours sur ce que les belles et honnestes dames ayment les vaillans hommes; éd. Lalanne, IX, 459-460) :

On dit que Madame de Balagny, seur de ce brave Bussy, de tristesse et de désespoyr d'avoyr perdu Cambray, qu'elle c'est empoysonnée. D'autres disent qu'ell' est morte de flux de sang, qu'elle mesme c'est provocquée, disant à tous ceux qui la visitoyent qu'elle mouroyt très heureuse et contente. Et solicitayt son mary d'en fayre autant, luy disant : « Meurs, Balagny, et prends exemple à ta fame, qui ne « préfère la vye à son honneur, et pour toy vivant tu es deshonoré « et ruyné de biens. » Et luy dist d'autres belles parolles pareilles.

VIII (20476). *Rodomontades, serments et jurements espagnols; Discours sur M. de la Noue et sur les retraites de guerre* (éd. Lalanne, t. VII, p. 5-145, 180-185 et note 3, 203-265, et 267-303). — 499 pages.

1° Page 1. *Rodomontades espagnoles;* 2e rédaction. — Début : « Chappitre[1] d'aucunes Rodomontades et gentilles rancontres et parolles espagnolles. — Il faut un peu parler des Rodomontades espagnolles, car certes elles surpassent touttes les autres de quelque nation que ce soit, d'autant qu'il faut confesser la nation espagnolle brave... » — Fin : « ... Les Romains ne furent jamais si grandz terriens ny opulans que luy, cela est aisé à congnoistre, qui en veult computer et mesurer les terres de l'un et des aultres. »

2° Page 253. *Serments et jurements espagnols.* — Début : « Après avoir raconté aucunes rodomontades des Hespaignolz, il m'a semblé de raconter aussy quelques uns de leur sermantz particuliers... » — Fin : « ... *que tan mal tu fuego me trato en*

1. Corr. autogr. *Discours.*

mis calenturas. Il maudissoit la chaleur... Dieu à tous leur face la grâce de s'en réformer. » Et, de la main de Brantôme, p. 260 : « Fin où il se faut arester[1]. »

3° Page 279. *Discours sur M. de la Noue*. — Début : « Discours sur Monsr de la Noue, à sçavoyr à qui l'on est plus tenu, ou à sa patrye, à son roy ou à son bienfacteur[2]. — J'estois ung jour en un honneste compagnée d'honnestes seigneurs et de dames, et ainsin qu'on se rencontre à discourir... » — Fin : « ... Voicy doncq la fin de ce discours, que je crains estre par trop long. »

4° Page 417. *Discours sur les retraites de guerre*. — Début : « Autre discours[3]. — J'ay souvent ouy dire à de grands capitaines et généraux d'armées que les retraictes belles et demeslements de combats méritent bien autant de louanges... » — Fin : « ... et à son gentil esprit et brave courage. Or c'est assez de ceste matière et subject parlé. »

La dernière phrase a été biffée, et, sur la dernière page, de la main de Brantôme, on lit : « Froissard racontant de la bataille de Nicopoly... Or c'est assez parlé de ce subjet. »

IX (20477). *Rodomontades, serments et jurements espagnols, etc.* (éd. Lalanne, t. VII, p. 1-177 et 179-201). — v et 199 pages.

1° Page 1. *Rodomontades espagnoles;* 4e rédaction. — Début : « A la reyne Marguerit de France, duchesse de Valois, ma très souveraine dame. Madame, voycy le livre d'aucunes Rodomontades... et vous suplie me tenir tousjours en qualité de vostre. » — Page 3. « Discours d'aucunes Rodomontades et gentilles rencontres et parolles espaignolles. Les Rodomontades hespaignolles certes elles surpassent toutes les autres de quelque nation que ce soit, d'autant qu'il faut confesser la nation espaignolle brave... » — Fin : « ... et grand discours à part. »

Cette troisième rédaction des *Rodomontades* ne contient pas, à la différence des deux précédentes, les traductions françaises

1. Les pages 261 à 278 ont été laissées en blanc.
2. Titre ajouté de la main de Brantôme.
3. Brantôme a ajouté : *sur les retraites de guerre, qui valent bien autant que des combatz.*

des nombreux passages en espagnol cités dans le texte, comme Brantôme l'annonce du reste en tête, dans la dédicace à la reine Marguerite[1]. Il avait lui-même noté pour le copiste l'omission à faire de ces traductions sur l'exemplaire de la seconde rédaction des *Rodomontades*, dont il sera question plus loin, et qui forme aujourd'hui le ms. français 3273.

2° Page 169. *Serments et jurements espagnols*. — Début : « Après avoir raconté aucunes Rodomontades... » — Fin : « ... ainsi que j'en ai veu l'expérience en plusieurs. »

Les *Serments et jurements espagnols* ne se trouvent pas à la suite de la première rédaction des *Rodomontades* dans le ms. n. a. fr. 20479. Les extraits suivants montreront suffisamment les variantes qui existent entre les trois rédactions, correspondant aux second, troisième et quatrième états des *Rodomontades*, dont les autres manuscrits ont conservé le texte :

Première rédaction, 2e des *Rodomontades*. (Ms. n. a. fr. 20476, p. 253.)	Deuxième rédaction, 3e des *Rodomontades*. (Ms. fr. 3273, p. 179 v°.)	Troisième rédaction, 4e des *Rodomontades*. (Ms. n. a. fr. 20477, p. 169.)
Après avoir raconté aucunes Rodomontades des Hespaignolz, il m'a semblé aussi[2] de raconter aussy quelques uns de leur sermantz... Le plus commun et ancien est :	Après avoir raconté aucunes Rodomontades des Espaignolz, il m'a semblé bon[3] de raconter aussi quelques uns[4] de leurs sermentz... Le plus commun et ancien est :	Après avoir raconté aucunes Rodomontades et rancontres[5] des Espaignolz, il m'a semblé bon de raconter aussi aucuns de leurs sermens... Le plus commun et ancien est :

1. Voir plus loin la description d'une copie de cette 3e rédaction, antérieure aux corrections et additions faites par Brantôme sur cet exemplaire, et qui, après avoir appartenu à Prosper Marchand et avoir servi à l'édition de 1740, est aujourd'hui conservée dans la bibliothèque de l'Université de Leyde.
2. Mot biffé.
3. Mot ajouté par Brantôme.
4. Brantôme corr. *aucuns*.
5. Ces deux mots sont omis dans la copie de Leyde.

I. *Juro a Dios.*

. . . . .

61. *Si por estas barbas que nascieron a la fumada de los cañones.*

62. *Si por la litania de los santos*[1].

63. *Cuerpo de Dios, por el pan; sangre de Dios, por el vino.*

Je le vis jurer une fois à ung soldat.

Mais bien pis jura et blasphéma ung autre soldat à Naples, où estant faicte pragmaticque ou[2] deffence de ne jurer parmy leurs bandes, luy ayant perdu tout son argent dans le corps de garde, il dist seullement : *Bezo las manos, señor Pylato.* Comme le remerciant et sachant bon gré de quoy il avoit sententié Jesus-Christ. Celluy là debvoit estre bruslé.

1. *Juro a Dios.*

. . . . .

61. *Si por estas barbas que nascieron a la fumada de los cannones.*

62. *Cuerpo de Dios, por el pan; sangre de Dios, por el vino.*

Je le vis jurer une fois à un soldat, mais bien pis jura et blaphéma un autre soldat à Naples, où estant faite pragmatique et deffance de ne jurer parmy leurs bandes, luy ayant perdu tout son argent dans le corps de garde, il dist seullement :

63. *Bezo las manos, señor Pilato.* Comme, dist-il aprèz[3], le remerciant et sçachant bon gré de quoy il avoit sententié Jesus-Christ. Celluy-là devoit estre bruslé.

1. *Juro a Dios.*

. . . . .

65. *Si por estas barbas que nascieron a la fumada de los cañones.*

Ils en disent bien d'exécrables, comme je vis un jour un bandollier près de Narbonne, qui jura : *Por los higados de Dios.* Malheureux qu'il estoit.

Un autre juroit : *Cuerpo de Dios, por el pan; sangre de Dios, por el vin.*

Je[4] vis un soldat à Naples, où estant faicte une pragmatique ou deffance de ne jurer parmy leurs[5] bandes, luy ayant perdu tout son argent dans le corps de garde, il dist seulement : *Bezo las manos, señor Pilato.* Interrogé par quelqu'un de ses compaignons ce qu'il vouloit dire par là? Il respondit qu'il re-

1. Article biffé.
2. Brantôme corr. : *et.*
3. Ces trois mots ajoutés entre lignes par Brantôme.
4. Ms. *Ja.*
5. Ms. *le.*

mercioit Pilate et luy en sçavoit bon gré de quoy il avoit sententié[2] nostre sauveur Jesus Christ. Il devoit estre bruslé.

Un autre soldat estant un jour entré dans le logis d'une femme son hostesse, qui avoit trois ou quatre petitz enfans à l'entour d'elle, qui ne faisoient que crier et l'importuner, il dist : *Que no vive aun el rey don Herodes para vengar me d'estos niños*[3]. Inférant par là qu'il eust voulu le roy Hérodes encores revivre pour faire un second massacre des petitz innocens, afin que pour luy il n'eust plus la teste rompuë du cry de ces petitz enfans. Quelle religion !

Ung aultre soldat sortant[1] de malladie et d'une grand fiebvre chaude, allant à l'église remercier Dieu pour sa guéri-

Un autre soldat sortant de malladie et d'une grand fiebvre chaude, allant à l'esglise remercier Dieu pour sa guéri-

Un autre, sortant d'une malladie et d'une grand fiebvre chaude, estant allé[4] à l'église pour en remercier Dieu de sa

1. Ce mot a été ajouté entre lignes par Brantôme.
2. Ms. *sentenhé*. — Ce même mot a été ajouté entre les lignes dans le ms. de Leyde.
3. Ms. *miños*.
4. Ms. *cellé*.

son, il dist et salua ainsin :

64. *Bezo las manos, señor Jesus, y tan bien a vos san Pablo y san Pedro, y a vos otros apostoles y otros sanctos.* Et se tournant vers sainct Anthoyne : *Y no a vos, barba blanca, que tan mal tu fuego me trato en mis calenturas.* Il maudissoit la chaleur et le feu qu'il avoit enduré en sa fiebvre, réputant le tout à Monsieur de St Anthoyne.

65. Je vis une fois ung bandolier au près de Narbonne, qui me jura : *Por el higado de Dios.* Celluy là est fort scandaleux.

66. Ung autre me jura : *Por la letania de los sanctos.* Encor celluy est comme les autres précédens assez léger.

Les Italliens ne sont si divers en

son, il dist et salua ainsi :

64. *Bezo las manos, señor Jesus, y tan bien a vos san Pablo y san Pedro, y a vos otros apostolos*[1] *y otros sanctos de vida eternal*[2]. Et se tournant vers sainct Anthoyne : *Y no a vos, barba blanca, que tan mal tu fuego me trato en mis calenturas.* Il maudissoit la challeur et le feu qu'il avoit enduré en sa fiebvre, réputant le tout à Monsieur sainct Anthoyne.

Je vis une fois un bandolier auprès de Narbonne, qui me jura : 55 [*lire* 65]. *Por el higado* [*de*] *Dios.* Celluy-là est fort escandaleux.

Un autre me jura : 56 [*lire* 66]. *Por la letania de los sanctos.* Encor celluy est comme les autres précédens assez léger.

Les Italiens ne sont si divers en

guérison, il dist et saluast ainsi : *Bezo las manos, señor Jesus, y tan bien a vos san Pablo y san Pedro, y a todos vos otros apostolos y santos de vida eternal.* Et se tournant vers sainct Anthoyne, peint avec sa grand barbe blanche, il dist : *Y no a vos, barba blanca, que tan mal tu fuego me trato y me quemo en mis calenturas.*

Le brave Monsieur de Bayard ne fit pas cela; [la suite comme aux pages 185-201 du tome VII de l'édition Lalanne.]

1. Corr. *apostoles.*
2. Ces trois derniers mots ont été ajoutés en marge de la main de Brantôme.

leurs jurements, mais ils en disent de fort scandaleux et odieux, lesquelz il vault mieux taire que dire.

Noz Françoys sont grand jureurs aussy; mesmes que le temps passé ce proverbe courroit : « Il renie Dieu comme ung advanturier ». Mais aujourd'huy chascun s'en accommode. Dieu à tous leur face la grâce de s'en réformer. Fin où il se faut arester[1].

leurs juremens, mais ilz en disent de fort escandaleux et odieux, lesquelz il vaut mieux taire que dire.

Nos François sont grands jureurs aussi; mesmes que le temps passé ce proverbe courroit : « Il renie Dieu comme un advanturier ». Mais aujourd'huy chascun s'en accommode. Dieu à tous leur fasse la grâce de s'en refformer.

Je faits pour ast'

heure fin à ces Rodomontades espaignolles, sur l'espoir que j'ay de les reprendre et en réduire encor de fort belles dans la vie illustre de nostre roy Henry quatriesme[2], aujourd'huy heureusement régnant, lesquelles se sont pratiquées parmy ces guerres espaignolles. Et faut espérer que, si les Rodomontades espaignolles sont belles, que l'on y en verra bien d'autres de celles de nostre Roy pour leur réplicque, car à beau jeu beau retour, principallement celles qu'il usa en leur endroit à la prise de Paris, en la composition et rendition des villes de la Fère, Amians et autres. Que si Dieu me preste la vie, la santé et la grâce, j'espère m'en acquicter dignement, ainsi que Sa Magesté m'en a donné un très-digne subjet et que j'en ay l'affection très-grande.

3° Page 191.

Blazon de la couleur verde.

Verde claro y verde obscuro,
Esperança perdida
Y despues cobrada.

Autre de ladicte couleur verte gaye, qui signiffie Espérance.

Do mora lo verde,
No puede mucho leonado,

1. Cette dernière phrase a été ajoutée par Brantôme.
2. Voir L. Lalanne, *Brantôme, sa vie et ses écrits* (1896), p. 350 et 352.

Do Esperança no se pierde,
Poco aprovecha el cuydado.

Autre.

Yo son el verde, nombra do Espe-
[rança,
De toda tiniebla l'humbre,
De las virtudes la cumbre,
Remedio de servidumbre
Y de los humanos holgança.

Autre.

Si amor pone las escalas
Al muro del coraçon,
El verde da l'Esperança
Y ninguna defension.

Autre.

Quien me da graves passiones
Mando que la puente alçassen,
Por que servicios no passen,
Ni el verde s'espeñ galardones.

4° Page 195. Brouillon d'une autre dédicace à la reine de Navarre, pour une traduction de Lucain, avec corrections autographes et signature de Brantôme à la fin (éd. Lalanne, t. X, p. 4-8) :

« Madame, Dernièrement, que je vous estois allé faire la révérance à Usson, j'eus cet honneur d'entrer dans vostre salle et vous voir manger tous les jours... »

Tout le passage qui suit, biffé dans le manuscrit, a été omis dans l'édition Lalanne (X, 7) :

Sur ce, Madame, j'ay pensé que, si vouliez prendre la peine, parmy aucuns de vos loysirs et en passant vostre temps, de vouloir traduire ces livres de Lucain en vostre langue françoyse, j'entens en prose seulement, ainsi qu'a faict Viginaire sa Dellivrance de Hiérusalem, car autrement ilz ne seroient pas si beaux ; je croy que ce seroit le plus bel œuvre et le plus admirable qui soit esté faict de tous nos temps. Pour Dieu, Madame, entreprenez cela, vous en pourrez venir à bout mieux et à vostre honneur que personne de la France, ny sans vous peiner, raportez-y un peu votre gentil esprit, despliez-y vos sens, employez-y vostre savoir et beau dire. Moy, je fournyray d'encre et de papier, et ma peine, qui ne sera pas trop grande, puisqu'elle me sera très honnorable d'escrire soubz vous. C'est un œuvre, Madame, digne de vous, et mesmes, ayant esté faict en latin, d'une belle, honneste, vertueuse et docte dame romaine, et l'on dira qu'il a esté aussi traduict en françoys par une Reyne, la merveille du monde, qui en a faict un présent à sa France et à ses subjetz. Je vous dis cecy, Madame, parce que je vous vis dernièrement (ainsi que me distes) en humeur et volunté de traduire l'Odissée d'Homère en françois, si elle n'estoit point traduicte. Je ne sçay

si elle l'est, ouy ou non, mais cet œuvre de Lucain est bien autre chose, et plus digne de vous, ainsi qu'il y a différance entre le faux et le vray, et entre la fable et l'histoire, qui est contenue dans Lucain. Je voudrois, Madame, estre bon orateur, pour vous en persuader la volunté et la traduction, quand j'auroy cet honneur d'estre près de vous, en vous supliant très humblement, Madame, me pardonner, si je suis esté si présumptueux de vous adresser telles parolles, y allant à la bonne foy, et d'un désir que j'ay de voir un œuvre si admirable sortir d'une telle royalle et digne Magesté que la vostre, pour la prospérité de laquelle je suplie la divinité tant que je puis, et me face aussi la grâce que puissiez un jour cognoistre combien je vous suis, Madame[1].

X (20478). *Discours sur M. de la Noue et sur les retraites de guerre*, et fragment des *Vies des grands Capitaines* (éd. Lalanne, t. VII, p. 203-265 et 267-303, et t. V, p. 218-229). — 175 et 15 pages.

1° Page 1. *Discours sur M. de la Noue.* — Début : [Titre postérieur.] « Discours sur Monsieur de la Noue, assavoir à qui l'on est plus tenu, à son Roy, ou à sa patrie, ou à son bienfacteur. » « J'estois ung jour en une honneste compaignée d'honnestes seigneurs... » — Fin : « ... que je crains estre trop long. »

2° Page 109. *Discours sur les retraites de guerre.* — Début : [Titre postérieur.] « Discours sur les belles retraictes. »

« Autre discours. [Titre autogr. de Brantôme.] J'ay souvant ouy dire à de grands capitaynes et généraux d'armées... » — Fin : « .. de ceste matière et subject parlé. »

3° Page 1-15 (en retournant le volume). Fragment des *Vies des grands Capitaines.* — Début : « L'un feust le grand maistre d'Aubusson, qui défandit si vaillanment Rhodes... » — Fin : « ... et porta et honneur et tesmoignage au Grand Maistre... »

1. Sur trois feuillets préliminaires, d'une autre écriture, on trouve copiées les pièces suivantes : 1° « Articles de la juridiction donnée à messeigneurs les connestables et mareschaux de France, ou leurs lieutenans à la Table de marbre, au Palais à Paris, sur le fait des guerres et payement de la gendarmerie. » — 2° « Édit par lequel le Roy départit les lymites de France à trois mareschaux icy nommez, leur donnant juridiction à chacun selon le lieu à luy départy. » — 3° « Ordonnances du Roy sur l'ordre et forme des monstres, gages et paiements des bendes des chevaulx légiers... » [Début seul de cette ordonnance de Henry II.]

XI (20474). *Premier livre des Dames* (éd. Lalanne, t. VII, p. 307-443, et t. VIII, p. 1-203). — 188 feuillets.

Début : « Discours premier des Dames, sur le reyne Anne de Bretagne. Puis qu'il me faut parler des Dames, je ne veux m'amuser aux anciens (*corr. :* ancienes)... » — Fin : « ... et jà sur l'aage j'ay entretenu son peuple et les... »

Après ces derniers mots, de nombreux feuillets ont été arrachés, et le volume se termine par les deuxième et troisième discours du second livre des *Dames* (éd. Lalanne, t. IX, p. 254-327).

Fol. 162. [Discours sur le sujet qui contente le plus en amours, ou le toucher, ou la veue, ou la parole.] « ... en sont estées plus curieuses et exquises que les nostres, tant en parfums qu'en parure... — ... quand il veut, la sçait bien déprimer. Fin. »

Fol. 182. « Autre discours [sur la beauté de la belle jambe]. Entre plusieurs belles beautez que j'ay veu louer... — ... ont une grande faveur et pouvoyr à l'empire d'amour. »

Les nombreuses additions et corrections autographes, faites par Brantôme dans cette seconde partie du manuscrit, sont reproduites dans la copie de Dupuy (ms. 608).

On pourra juger des différences, relativement légères, des quatre rédactions du premier livre des *Dames* par les quelques extraits suivants :

PREMIÈRE RÉDACTION.	SECONDE, TROISIÈME ET QUATRIÈME RÉDACTIONS[2].
(Ms. n. a. fr. 20474, fol. 2.)	(Mss. n. a. fr. 20480, p. 5, 20475, p. 1, et franç. 3272, p. 1.)
Discours premier des Dames, sur la reyne Anne de Bretagne.	*Discours premier des Dames, sur la reyne Anne de Bretaigne*[3].
Puis qu'il me faut parler des Dames, je ne veux m'amuser aux anciens[1], dont les histoires sont toutes pleines, et ne seroit qu'en	Puis qu'il me faut parler des Dames, je ne veux m'amuser aux anciennes, dont les hystoyres[4] sont toutes pleines, et ne seroit

1. Brantôme corr. *ancienes.*
2. Les variantes des 3e et 4e rédactions sont indiquées en notes.
3. Dans la 4e rédaction, ce titre est précédé du titre général suivant : *Premier volume des Dames, dedié à la susdite reyne de France et de Navarre.*
4. *Histoires*, 3e rédact.

chafourer le papier en vain, puis qu'il[1] y en a assez d'escrit, et mesmes ce grand Bocace en a faict un beau livre à part. Je me contenteray donc d'en escrire d'aucunes particulières et principallement des nostres[2] et de celles de nostre temps ou de noz pères, qui nous en ont peu reconter. J'acommenceray donq par nostre reyne Anne de Bretaigne, la plus digne et honnorable reyne qui ayt esté despuis la reyne Blanche, mère du roy[3] Louys...

Second discours sur la reyne mère, Catherine de Médicis.

Je me suis cent fois estonné et esmerveillé de tant de bons escrivains, que nous avons veu de nostre temps en la France, qu'ilz n'ayent esté curieux de faire quelque beau recueuil de la vie et gestes de la reyne mère Catherine de Médicis, puis qu'elle en ha produict d'amples matières et taillé bien de la besongne, *si jamays reyne de France tailla*[4], ainsin que dit l'empereur Charles

qu'en chaffourrer le papier en vain, car il y en ha[5] assez d'escript et mesmes ce grand Boccasse[6] en a faict ung beau livre à part. Je me contanteray donq d'en escripre d'aucunes particullières et principallement des nostres, de nostre France et de celles[7] de nostre tempz ou de noz pères, qui nous en ont peu raconter. Je commanceray donq par nostre reyne Anne de Bretaigne, la plus digne e[8] honnorable reyne qui ayt esté despuis la reyne Blanche, mère du roy sainct Louys...

Second discours sur la reyne mère de noz roys derniers[9], *Catherine de Médicis.*

Je me suis cent fois estonné et esmerveillé de tant de bons escrivains, que nous avons veu de nostre temps en la France, qu'ilz n'ayent esté curieux de faire quelque beau recueil de la vie et gestes de la reyne mère Catherine de Médicis, puisqu'elle en a produict d'amples matières et taillé bien de la besongne, si jamais reyne de France[10] tailla, ainsin que le dict l'empereur

1. Corr. *car il.*
2. Add. *de nostre France.*
3. Add. *St.*
4. Add. autogr. de Brantôme.
5. *A*, 3e et 4e rédact.
6. *Boccasse*, 3e rédact.; *Boccace*, 4e rédact.
7. *De celles*, 3e rédact.
8. *Et*, 3e rédact.
9. Ces quatre mots ajoutés de la main de Brantôme.
10. Ces deux mots omis dans le ms. de Béthune.

à Paulo Jovyo une fois, à son retour de son triumphant voyage de la Goulete, voulant faire la guerre au roy François, qu'il fist seulement provision d'encre et papier, qu'il luy alloit bien tailler de la besongne... Il y en a heu un portant qui s'en est voulu mesler d'en escrire, et de faict en fist un *petit*[1] livre, qu'il intitula la Vie de Catherine; mais c'est un imposteur et non digne d'estre creu, puis qu'il est plain plus de menteries que de veritez, ainsin qu'elle mesme le dit, l'ayant veu. Comme telles fausetés sont apparentes à un chacun et aysées à noter *et dejeter*[2], aussi celuy qui l'a faict luy vouloit mal mortel... Quand à moy, je desirerois fort avoir le bien[3] dire, ou que j'eusse une bonne plume et bien taillée à commandement pour l'exalter et louer comm' elle le mérite. Toutesfois tel qu'il[4] est, je m'en vais l'employer à l'azard. Ceste reyne donc est extraicte du costé du père de la race de Médicis, l'une des nobles et illustres maisons, non seulement de l'Italie, mais de la chrestienté, quoy qu'on en die. Elle estoit estrangère de ce costé; comme les alliances des grands ne se peuvent prendre communément dans leurs royaumes, la maison toutesfois de Mé-

Charles a Paulo Jovio une fois, à son retour de son triumphant voiage de la Goulette, voullant faire la guerre au roy François, qu'il fist seullement provision d'ancre et papier, qu'il luy alloit bien tailler de la besongne... Il y en a heu ung pourtant qui s'en est vouleu mesler d'en escrire, et de faict en fist ung petit livre, qu'il intitula la Vie de Catherine; mais c'est ung imposteur et non digne d'estre creu, puis qu'il est plus plain de menteries que de verité, ainsin qu'elle mesmes le dict, l'aiant veu. Comme telles faulsettez sont aparantes à ung chacun et aisées à nòtter et dejetter, aussi celluy qui l'a faict luy vouloit mal mortel... Quand à moy, je desirerois fort sçavoir bien dire ou que j'eusse une bonne plume et bien taillée à commandement pour l'exalter et louer comme elle le mérite. Toutesfois *telle*[5] qu'elle est je m'en vais l'emploier à l'azard. Ceste reyne donq est extraicte du costé du père de la race de Médicis, l'une des nobles et illustres maisons, non seullement de l'Ytallie, mais de la chrestienté, quoy qu'on en die. Elle estoit estrangière de ce costé; comme les alliances des grands ne se peuvent prendre communément dans

1. Add. autogr. de Brantôme.
2. Add. autogr. de Brantôme.
3. Corr. autogr. de Brantôme : *fort savoir bien.*
4. Corr. autogr. de Brantôme : *tele qu'ele.*
5. Add. autogr. de Brantôme.

dicis auroit quasi tousjours esté alliée et confédérée aveq la couronne de France, dont encores ilz portent les fleurs des lys, que le roy Louys XII[1] donna à ceste maison en signe d'allience et confédération perpétuelle. Mais de la génération maternelle sortie originellement de l'une des plus nobles et anciennes maisons de France...

leurs roiaumes[2], la maison toutesffois de Médicis auroit[3] quasi toujours esté aliée et confédérée aveq la couronne de France, dont encores ilz portent[4] les fleurs de lis, que le roy Louis unsiesme donna à cette maison en signe d'aliance et confédération perpétuelle. Mais[5] de la génération maternelle *ell' est*[6] sortie originellement de l'une des plus nobles maisons de France...

XII (20475). *Premier livre des Dames* (éd. Lalanne, t. VII, p. 307-t. VIII, p. 204). — II et 451 pages.

Début : « Discours premier des Dames, sur la reyne Anne de Bretaigne. Puis qu'il me faut parler des Dames, je ne veux m'amuzer aux anciennes... » — « ... d'aborer la domination des femmes. »

XIII (20480). *Premier livre des Dames* (éd. Lalanne, t. VII, p. 307-t. VIII, p. 204). — 430 pages.

Début : « Discours premier des Dames, sur la reyne Anne de Bretaigne. Puis qu'il me faut parler des Dames, je ne veux m'amuser aux anciennes... » — Fin : « ... d'aborrer la domination des François[7]. C'est assez parler des choses sérieuses, il faut ung peu parler des gayes. »

1. Corr. *XI*.
2. Le ms. de Béthune contient ici cette addition autographe de Brantôme : « Aussy n'est-ce pas quelques foys le meilleur, car les alliances estrangères valent bien autant ou plus que les prochaynes. »
3. Corr. *a*.
4. Corr. *en porte*.
5. Mot biffé.
6. Add. autogr. de Brantôme.
7. *François* biffé par Brantôme et corrigé en *fames;* la suite a aussi été biffée par Brantôme.

DEUXIÈME RÉDACTION.

Manuscrit de Bignon.

(Français 6694, anc. Supplément 120.)

Vies des grands Capitaines (éd. Lalanne, t. I, p. 9-t. V, p. 296). — 412 feuillets.

Début : « Recueil d'aucuns discours, devis, contes, hystoyres, combatz, actes, traitz... Or ce recueil en ce que touche les hommes est rédigé en deux grands volumes...

[Dédicace.] « A la Reyne de France et de Navarre. Madame, si j'ay heu quelque fois par vostre permission cest honneur...

« J'acommence mon œuvre par l'exaltation d'aucuns grands capitaynes et personnages de guerre... » — Fin : « ... pourtant la France, qui l'a veue d'autrefois, mais non ce qu'elle est maintenant, a esté ung pays incomparable en tout. »

On lit en haut du premier feuillet : « Monsieur Bignon, maître des requestes et bibliothécaire du Roy, a donné ce manuscrit à la Bibliothèque le 7 novembre 1745. »

C'est le seul volume, qui paraisse subsister aujourd'hui, de la seconde rédaction des œuvres de Brantôme, en quatre grands volumes, deux pour les *Hommes*, dont celui-ci est le premier, et deux pour les *Dames*.

TROISIÈME RÉDACTION.

Manuscrits de Béthune.

(Français 3262-3264 et 3270-3273.)

I (3262). *Vies des grands Capitaines*, 1er livre (éd. Lalanne, t. I, p. 7-t. II, p. 282). — 271 feuillets.

Titre ajouté de la main qui a fait des corrections en divers endroits du volume (fol. 3) : « Les Vies des grands Capitaines estrangers du siècle dernier, empereurs, roys, princes et gentilshommes, avec celles de leurs partizans, recueillies en forme d'histoire, par Messire Pierre de Bourdeille, vivant seigneur de Branthome et des baronnies de Richemont, St-Crespin, et la Cha-

pelle Montmoreau, chevalier de l'Ordre du Roy et de l'Habito de Christo de Portugal.

« Il faudra mettre icy les armes de Bourdeille et de Vivonne[1]. »

Puis, de même main, au fol. 4, la dédicace « à la reyne Marguerite, » imprimée dans l'édition Lalanne, t. I, p. 8. Elle a été transcrite sur le recto d'un feuillet blanc, collé sur le feuillet anciennement numéroté 4 (aujourd'hui 4 *bis*), de façon à cacher la fin d'une autre dédicace, qui se terminait au recto de ce même feuillet et dont le commencement se trouvait au feuillet anciennement numéroté 3, qui a été coupé et dont il ne reste plus que le talon formant onglet. Voici ce qui subsiste de cette autre dédicace (fol. 4 *bis*) :

... Les roys maistres en leurs armées, les suivre et les courtiser en leurs courtz; [ensemble de servir les belles et honnestes dames de la court de nos grandes reynes et princesses et passer aussi mon temps en autres divers et très beaux exercices[2],] *et passer aussi mon temps en autres exercices*[3]. Je seray donques excusé, Madame, si vous ne voyez icy un seul bel ordre d'escrire, ny aucune belle disposition de parolles éloquentes, et les remetz aux mieux disans et escrivains, j'entendz de ceux qui vous ont peu imiter en vostre beau parler. Bien vous diray-je, Madame, ce que j'escritz est plein de verité de ce que j'ay veu, je l'assure, de ce que j'ay appris et sçeu d'autruy, je n'en puis mais. Si tiens-je pourtant beaucoup de choses de grandes personnes, tant hommes que femmes, et de livres très véritables et dignes de foy. Voylà enfin, Madame, comme je me présente à V[ostre] M[ajesté], avec dévoction et vœu solempnel de vous demeurer à éternité.

Vostre très humble et très obéissant subject et très affectionné serviteur.

De Bourdeille.

Début (fol. 4 *bis* v°) : « Premier livre des Hommes. J'acommance[4] mon livre par les louänges et gloires d'aucuns grands

1. *Bourdeille :* d'or, à deux pattes de griffon de gueules, onglées d'azur, et posées en contrebande l'une sur l'autre. — *Vivonne :* d'hermines, au chef de gueules.

2. Cette phrase entre crochets a été ajoutée en marge, de la même main de copiste.

3. Mots biffés.

4. Corr. *Je commence.*

capitaines... » — Fin (fol. 271) : « ... bons capitaines et grandz personnages estrangers. [Il faut maintenant venir à nos braves François, qui vallent bien les autres, selon qu'on le verra par la preuve. Et pour mieux accommencer, je viens à nostre brave et gentil roy Charles VIIIe de ce nom. Fin du premier livre[1].] »

II. — Le tome II manque ; il contenait les feuillets 272 à 536, sur lesquels était transcrit le second livre des *Grands Capitaines*. Il n'est plus représenté aujourd'hui que par la copie faite, après les dernières corrections du texte, par les soins de P. Dupuy, et qui porte le n° 610 dans sa collection (éd. Lalanne, t. II, p. 283-t. III, p. 413).

III (3263). *Vies des grands Capitaines*, 3e livre (éd. Lalanne, t. IV, p. 1-t. V, p. 123). — 272 feuillets, numérotés 537 à 791, plus un dernier feuillet.

Début (fol. 537) : « Troisiesme livre des Hommes illustres et grandz Capitaines. Monsieur le mareschal de Termes a esté un très grand capitaine... » — Fin (fol. 792) : « ... ce que n'eust sceu faire si aysément l'autre. Voila ce qu'on[2] disoit alors. »

IV (3264). *Vies des grands Capitaines*, 4e livre, et *Discours sur les colonels* (éd. Lalanne, t. V, p. 123-296, et t. V, p. 297-t. VI, p. 231). — 283 feuillets, numérotés 792 à 889 et 1 à 185,2.

Début (fol. 792) : « Le quatriesme livre des Hommes illustres et grandz Capitaines. Monsieur le mareschal de Biron. Parlons maintenant de Monsieur le mareschal de Biron... » — Fin (fol. 889) : « ... pourtant la France, qui l'a veue et autres fois, mais non ce qu'ell' est maintenant, a esté un pays incomparable en tout. »

Fol. 98-283 (anc. fol. 1-186). « Discours sur les couronnelz de l'Infanterie de France. Après avoir parlé des grandz capitaines et généraux d'armées... — ... et y verrions de plus belles choses et enrichies qu'il n'y a de joy. Or c'est assez. Fin. »

V-VII (3272, 3271 et 3270). Premier livre des *Dames* (éd.

1. Cette dernière phrase a été biffée dans le ms.
2. Add. *en*.

Lalanne, t. VII, p. 307-t. VIII, p. 204). — 92, 48 et 69 feuillets.

V (3272). [Copie dans Dupuy, 611, fol. 9-114 v°.] — Début : « Premier volume des Dames, dédié à la susdite reyne de France et de Navarre. Discours premier des Dames, sur la reyne Anne de Bretaigne. Puis qu'il me faut parler des Dames, je ne veux m'amuser aux anciennes... » — Fin : « ... Il fallust que la justice usast de son droict, et c'est la fin de l'histoyre. Fin. »

VI (3271). [Copie dans Dupuy, 611, fol. 115-175 v°.] — Début : « Discours sur la reyne d'Hespaigne, Elisabet de France. J'escripts icy de la reyne d'Hespaigne, Elisabet de France et vraye fille de France... » — Fin : « ... Car si jamais fut veue du monde personne en figure céleste, certes vous l'estes. Fin. » — A la fin six vers et, au début du volume suivant, un quatrain en l'honneur de Marguerite de Navarre, imprimés dans l'édition Lalanne, t. VIII, p. 85 et note 1.

VII (3270). [Copie dans Dupuy, 611, fol. 176-265 v°.] — Début (fol. 1 v°) : « Discours sur les[1] filles de la[2] maison de France. C'est une chose que j'ay veu noter à de grandes personnes, tant hommes que dames de la court... » — Fin : « ... estant en fin le naturel de plusieurs hommes d'aborrer la domination des femmes. »

VIII. — Le tome VIII manque; il contenait le second livre des *Dames*, dont la copie forme aujourd'hui le n° 608 de la collection Dupuy (éd. Lalanne, t. IX, p. 1-529). Le dernier discours de ce second livre se trouve en tête du volume suivant.

IX (3273). *Rodomontades et serments espagnols*, avec la fin du second livre des *Dames* (éd. Lalanne, t. VII, p. 5-145 et 179-185, note 1, et t. IX, p. 530-727). — 182 feuillets.

En tête du fol. 1, une note autographe de Brantôme porte : « Ce livre est du tout incorrect et imparfait, par quoy n'y faut nullement jeter la veue, mays qui le veut voyr bien corrigé lise mon livre qui est couvert de velours tané, ou mon grand livre

1. *Mesdames*, corr. autogr. de Brantôme.
2. Brantôme ajoute *noble*.

couvert de velours verd, où sont tous mes discours escritz touchant les Dames. »

Puis, au fol. 1 v°, de la main du copiste : « Ce discours subsséquent doit estre mis avecques l'autre et second volume, que j'ay fait des *Dames* et dédié à Monsieur le duc d'Alençon ; mais par faute de papier, qui a manqué à l'autre volume, je l'ay icy mis et inceré, en attandant que je les réduise tous ensemble et en bon ordre. »

Début (fol. 2) : « Discours sur les femmes mariées, les vefves et les filles, à sçavoir desquelles les unes sont plus chaudes à l'amour que les autres. Moy estant un jour à la court d'Espaigne... » — Fin : « ... d'un bon correcteur pour rhabiller le tout. »

Fol. 107 v°. *Rodomontades espagnoles*, 3e rédaction. « Ce recueil qui s'ensuit des Rodomontades espaignolles est dédié à nostre reyne... » — Fol. 108. « Discours d'aucunes Rodomontades et gentilles rencontres et parolles espaignolles. Il faut un peu parler des Rodomontades... — ... et mesurer les terres de l'un et des autres. »

Fol. 179 v°. Serments et jurements espagnols. « Après avoir raconté aucunes Rodomontades des Espaignolz... — ... et j'en ay l'affection très grande. » (Voir plus haut, p. 25 et 29, les extraits des différentes rédactions des *Rodomontades*.)

Copies des manuscrits de Béthune

faites pour les Dupuy

(1645-1650).

(Collection Dupuy, nos 608-613.)

I (609). *Vies des grands Capitaines*, tome I. — Copie, faite en 1646, du tome I (fol. 1-271) du manuscrit de Béthune (français 3262). — 377 feuillets.

II (610). *Vies des grands Capitaines*, tome II. — Copie, faite en 1646, du tome II (fol. 272-536) du manuscrit de Béthune (aujourd'hui perdu). — 412 feuillets.

III (613). *Vies des grands Capitaines*, tome III. — Copie, faite en 1645, du tome III (fol. 537-791) du manuscrit de Béthune (français 3263). — 283 feuillets.

IV (612). *Vies des grands Capitaines*, tome IV, et *Discours sur les colonels*. — Copie, non datée, du tome IV (fol. 792-889 et fol. 1-283) du manuscrit de Béthune (français 3264). — 327 feuillets.

V (611). Premier livre des *Dames*. — Copie, faite en 1646, des tomes V, VI et VII du manuscrit de Béthune (français 3272, 3271 et 3270). — 265 feuillets.

VI (608). Second livre des *Dames*. — Copie, faite en 1650, du tome VIII du manuscrit de Béthune (aujourd'hui perdu). — 369 feuillets.

Les *Rodomontades et serments espagnols*, qui, avec le septième et dernier discours du second livre des *Dames*, formaient le tome IX du manuscrit de Béthune, ne se trouvent pas dans la collection Dupuy.

COPIES DIVERSES

DES MANUSCRITS DE BRANTOME.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.

Mss. français 3265-3268. — *Vies des grands Capitaines*. — Quatre volumes in-folio; 512, 471, 445 et 452 feuillets. Reliure en parchemin granité. (De Mesmes, 313-316; ancien n°s 8776$^{2-5}$.)

Le ms. français 3269, placé à la suite de ces quatre volumes, contient la copie faite, par Antoine Lancelot, d'additions et notes au livre III des *Grands Capitaines* contenues dans le ms. de Béthune, aujourd'hui n° 3263 du fonds français. — In-folio, 36 feuillets. Demi-reliure. (Lancelot 45; ancien n° 8772^{2}.)

Mss. français 6688-6693. — *Vies des grands Capitaines*, en quatre livres, et deux livres des *Dames*. — Six volumes in-folio; 418, 402, 481, 452, 347 et 516 feuillets. Reliure en maroquin rouge (sauf le t. II, relié en veau rac.), aux armes de Philippe-Élisabeth d'Orléans, Mlle de Beaujolais. (Ancien Supplément 3683$^{1-6}$.)

Ms. français 14343. — Seconde partie du premier volume des *Dames*, commençant au « Discours sur la reine de France et de Navarre, Marguerite. » — In-4°; 189 feuillets. Reliure en veau raciné. (Ancien supplément 1652.)

Mss. français 17445-17448. — *Vies des grands Capitaines*. — Quatre volumes, in-folio; 416, 452, 494 et 332 feuillets. Reliure en veau granité. (Ancien Saint-Germain, Gesvres 24.)

Mss. français 17455 et 17450 à 17454. — *Vies des grands Capitaines*, en quatre livres, et deux livres des *Dames*. — Six volumes, in-folio; 562, 414, 458, 343, 299 et 441 feuillets. Rel. en veau rac. (Ancien Saint-Germain français 1001[7 et 2-6].)

Deux autres copies partielles des œuvres de Brantôme ont été jointes à cet exemplaire : 1° ms. français 17449, premier livre des *Dames;* — 2° ms. français 17456, deuxième livre des *Grands Capitaines*. — Deux volumes, in-folio; 359 et 499 feuillets. Reliure en veau raciné, aux armes et chiffre du chancelier Séguier. (Ancien Saint-Germain français 1001[1 et 8].)

Mss. français 20675, 20677, 20678 et 20676. — *Vies des grands Capitaines,* en quatre livres (moins le troisième), et premier livre des *Dames*. — Quatre volumes in-folio, 366, 194, 208 et 135 feuillets. Reliure en veau brun, sauf le premier volume, qui est relié en parchemin granité. (Anc. Missions-Étrangères 137[1-4].) — La copie du premier livre des *Dames* porte la date 1656.

Ms. français 20205 des nouvelles acquisitions. — *Vies des grands Capitaines*, premier livre, et deux livres des *Dames*. — In-folio, 313 feuillets. Reliure en parchemin. (Provient du Collège de Clermont, à Paris, n° 808; puis de G. Meerman, n° 859; et de sir Thomas Phillipps, ms. 27; n° 177 de la vente de 1903.)

Bibliothèque de l'Arsenal.

Mss. 6303-6311. — Neuf volumes, in-folio, reliés (sauf le premier) en veau marbré et ainsi distribués :

1° Ms. 6303. Premier livre des *Grands Capitaines*. — 501 feuillets. Reliure en maroquin rouge, aux armes du comte de Crissé, et avec ex-libris gravé de B.-H. de Fourcy. (Provient du marquis de Paulmy; ancien n° 878, H. F.)

2° Mss. 6304-6307. *Vies des grands Capitaines*, incomplète du premier volume et ainsi divisée : Tome II. « Second volume... Dom Philippe, roy d'Espagne. Or maintenant, après avoir parlé du père... » (éd. Lalanne, II, 71). — III. « Troisième volume... Monsieur de Nemours, Gaston de Foix. Le Roy ayant retiré de Milan... » (éd. Lalanne, III, 8). — IV. [Quatrième volume.] « Monsieur le mareschal de Termes. Monsieur le mareschal de Termes a esté un très grand capitaine... » (éd. Lalanne, IV, 1). — V. « Cinquième volume... Monsieur l'admiral de Chastillon. Maintenant il me faut parler... — ... perdit le marquisat [de La Vallette] et tout par un despit » (éd. Lalanne, IV, 285). — 305, 333, 376 et 322 feuillets.

3° Ms. 6308. Tome VI. « Discours sur les *Colonnels* de l'Infanterie de France. » — 312 feuillets.

4° Mss. 6309-6311. Tomes VII-IX. Deux livres des *Dames*, dont le second est partagé en deux volumes, au 5e « Discours sur le sujet qui contente plus en amours. » — 293, 218 et 248 feuillets. (Provient du marquis de Paulmy ; ancien n° 878, H. F.)

Bibliothèque Mazarine.

Mss. 2059-2065. — *Vies des grands Capitaines*, en quatre volumes, et deux livres des *Dames*, dont le second est partagé en deux volumes, au 5e Discours, comme dans la copie qui précède. — Sept volumes, in-folio ; 444, 614, 534, 463, 304, 272 et 307 feuillets. Reliure en maroquin rouge, avec ex-libris gravé de Charlotte-Anne-Françoise, duchesse de Montmorency-Luxembourg. (Anciens nos 1912 et 1913.)

Mss. 2066-2067. — *Vies des grands Capitaines*, premier, second et quatrième livres ; le troisième livre manque et les deux premiers sont reliés en un volume, qui se termine par ces mots : « ... qu'il méritoit certes sans mentir. Fin du second volume des Hommes illustres. » — Deux volumes, in-folio ; 326 et 185 feuillets cartonnés. (Provient des Minimes de Paris ; anciens nos 3104 et 3105.)

Ms. 2068. — *Rodomontades espagnoles ;* 3e rédaction, mais avec une numérotation des *jurements* plus élevée à la fin de

deux unités : « 68. *Por la letania de los santos.* » — In-4°; 85 feuillets. Reliure parchemin. (Ancien n° 2079 A.)

Sous les n°s 2048-2058 (3106-3115 et 2959 A), on conserve encore à la Bibliothèque Mazarine un exemplaire de l'édition de Leyde, 1722, in-12, collationné sur les mss. de Béthune et une copie des additions et notes de Lancelot (ms. franç. 3269).

Bibliothèque de l'Institut.

Mss. 328-333. — *Vies des grands Capitaines*, en quatre livres, et deux livres des *Dames*. — Six volumes, in-folio; 524, 518, 529, 367, 314 et feuillets. Reliure en veau granité, aux armes de Gaspard Fieubet de Naulac, et avec le cachet de la bibliothèque d'Antoine Moriau. (N°s 522 et 523 de l'inventaire de M. F. Bournon.)

Bibliothèque de l'Université, a la Sorbonne.

Mss. 357 et 358. — *Vies des grands Capitaines*, premier et second livre, finissant par : « ... qu'il méritoit certes sans mentir. Fin du second volume des Hommes illustres. » — Deux volumes, in-folio. Reliure en veau granité, aux armes du maréchal duc de Grammont.

Bibliothèque de la ville de Paris.

Ms. 6933. — « Vies des Dames illustres de la cour de France, recueillies par un bon autheur. » Premier livre des *Dames*. — In-folio. Rel. veau granité, aux armes de Louis Chauvelin, seigneur de Grisenoy. (N° 241 de l'inventaire de M. F. Bournon.)

Bibliothèque royale de Bruxelles.

Mss. 21163-21169. — *Vies des grands Capitaines*, en quatre livres, et deux livres des *Dames*, dont le second est partagé en deux volumes, après le 6e Discours. — Sept volumes, in-folio; 483, 471, 412, 274, 370, 285 et 208 feuillets. Demi-reliure et reliure parchemin jaspé.

Ms. 10417-10418. — Fol. 32-54. « Maximes et advis du

maniement de la guerre, » par André de Bourdeille, frère aîné de Brantôme. — In-4°; 54 feuillets. Reliure parchemin.

Bibliothèque de Carpentras.

Mss. 620 et 621 (L. 592). — *Vies des grands Capitaines*, tome II, et premier livre des *Dames*. — In-folio; 376 feuillets. Reliure en veau.

Le premier livre des *Dames* s'arrête à la fin de la notice de la reine Jeanne de Naples (éd. Lalanne, t. VIII, p. 204). — A la suite ont été ajoutées les deux épitaphes, en vers et en prose, de Mme d'Aubeterre (éd. Lalanne, t. X, p. 81-87).

Bibliothèque de Chateaudun.

Ms. 538. — Premier livre des *Dames*. — In-folio; 1 et 191 feuillets. Reliure en basane.

Bibliothèque de l'Université de Leyde.

Ms. supplément 772 (Marchand 42). — *Rodomontades et serments espagnols*, et fragments de traduction de *Lucain*. — In-4°, 272 pages. Reliure en velours vert. (« Ex libris Prosperi Marchand, bibliopolæ Parisiensis, via Jacobæa. »)

C'est une copie ancienne, faite par l'un des secrétaires de Brantôme, de la troisième rédaction des *Rodomontades et serments espagnols*, qui est conservée dans le ms. n. a. fr. 20477, mais sans les corrections et additions autographes faites par Brantôme à ce dernier exemplaire[1]. — A la suite (p. 254-272) se trouvent les différentes pièces reproduites, d'après l'édition de 1740, dans l'édition Lalanne, t. X, p. 4-16.

Sur la couverture en velours du volume on lit le nom de

1. Une addition autographe de Brantôme, à la p. 202 du ms. de Leyde : « et en porta les couleurs jaune et tanné, » se retrouve dans le ms. n. a. fr. 20477; une autre note autographe, au début des *Serments* (p. 224), en regard du n° 10, « *Si por l'alma de mi madre qu'este en parayso.* Pensez qu'il en avoyt un bon certificat », n'est pas reproduite dans le ms. n. a. fr. 20477.

« Nicolas Le Broc » et au dernier feuillet de garde se trouvent les signatures « S. Noury » et « N. Le Broc, » à propos duquel Prosper Marchand a ajouté plus bas la note suivante : « Ce « Le Broc étoit apparemment fils de Jacques le Broc, ou de Broc, « chevallier, baron de S. Mars, Lizardière, Chemiré, etc., mari « de Marguerite de Bourdeille, fille de Claude de Bourdeille, fils « d'André de Bourdeille, frère aîné de notre Pierre de Bourdeille, « abbé et seigneur de Brantôme et auteur de cet ouvrage, dont ce « Le Broc étoit par conséquent arrière-petit-neveu, et c'est sans « doute par ce moyen que ce manuscrit lui étoit venu entre les « mains. Très longtemps après, l'aïant trouvé chez un libraire, je « ne tardai pas à m'en accommoder[1]. »

Bibliothèque de Marseille.

Ms. 1441 (Aa. 25-R. 30). — *Vies des grands Capitaines*, livres I à III. — In-folio; 695 feuillets. Reliure en veau. (Provient de l'Académie de Marseille.)

Bibliothèque de Meaux.

Mss. 104-106 (98-100). — *Vies des grands Capitaines*, livres I à III. — Trois volumes, in-folio; 406, 573 et 432 feuillets. Reliure en veau. (Provient de Saint-Faron.)

Bibliothèque de Saint-Germain-en-Laye.

Ms. 25 (E. 74). — *Vies des grands Capitaines*, tomes III et IV, et second livre des *Dames*, divisé en deux volumes, contenant l'un les 1er et 2e Discours, le second les 3e, 5e, 8e et 6e Discours. — Quatre volumes, in-folio; 333, 413, 358 et 265 feuillets. Reliure en veau fauve.

Bibliothèque de Tours.

Mss. 1054-1059. — *Vies des grands Capitaines*, en quatre

1. Voir l'Avertissement du t. XV de l'édition de 1740, pour laquelle ce ms. a été utilisé.

livres, et deux livres des *Dames*. — Six volumes, in-folio; 490, 354, 464, 385, 287 et 507 feuillets. Reliure en veau. (Provient de Marmoutier; acquis à la vente de Lesdiguières, à Toulouse.)

Bibliothèque de Troyes.

Mss. 15 et 16. — *Vies des grands Capitaines*, en quatre livres, et deux livres des *Dames*, dont le second est divisé en deux volumes. — Sept volumes, in-folio; 372, 363, 416, 271, 277, 265 et 243 feuillets. Reliure en velours noir. (Provient de la bibliothèque du président Bouhier, anc. cotes A. 39-45.)

TABLEAU GÉNÉRAL

DES MANUSCRITS DES ŒUVRES DE BRANTOME.

I. — Grands Capitaines.

Première rédaction. — Mss. n. a. fr. 20468-20472 et 20478 (Bourdeille).

Deuxième rédaction. — Mss. français 6694 (Bignon).

Troisième rédaction. — Mss. français 3262-3264 [moins le livre II] (Béthune).

Copies.

Collection Dupuy, nos 609, 610, 613 et 612.
Manuscrits français 3265-3268 (de Mesmes).
— 6688-6691 (Orléans-Beaujolais).
— 17445-17448 (Gesvres).
— 17455, 17450-17452 et 17456 [livre II seul] (Séguier).
— 20675-20678 (Missions-Étrangères).
— nouv. acq. 20205 [livre I seul] (Clermont-Phillipps).
Arsenal, mss. 6303-6307 (Paulmy).
Mazarine, mss. 2059-2062 (Montmorency-Luxembourg).
— 2066-2067 [moins le livre III] (Minimes).

Institut, mss. 328-331 (Moriau).
Université, mss. 357 et 358 [moins les livres III et IV] (Grammont).
Bruxelles, mss. 21163-21166.
Carpentras, ms. 620 [livre II seul].
Marseille, ms. 1441 [moins le livre IV] (Académie).
Meaux, mss. 104-106 [moins le livre IV] (Saint-Faron).
Saint-Germain-en-Laye, ms. 25 [moins les livres I et II].
Tours, mss. 1054-1057 (Lesdiguières-Marmoutier).
Troyes, ms. 15 (Bouhier).

II. — Colonels.

Première rédaction. — Ms. n. a. fr. 20473 (Bourdeille).
Deuxième rédaction. — Ms. français 3264 (Béthune).

Copies.

Collection Dupuy, n° 612.
Arsenal, ms. 6308.

III. — Rodomontades.

Première rédaction. — Ms. n. a. fr. 20479 (Bourdeille).
Deuxième rédaction. — Ms. n. a. fr. 20476 (Bourdeille).
Troisième rédaction. — Ms. français 3273 (Béthune).
Quatrième rédaction. — Ms. n. a. fr. 20477 (Bourdeille) et Leyde, Suppl. 772 (Marchand, 42).

Copie.

Mazarine, ms. 2068.

IV. — Discours, etc.

1° Discours sur les Duels. — Ms. n. a. fr. 20479 (Bourdeille).
2° Discours sur M. de La Noue et sur les retraites de guerre. — Mss. n. a. fr. 20476 et 20478 (Bourdeille).
3° Traduction de Lucain. — Ms. n. a. fr. 20477 [préface] (Bourdeille), et Leyde, Suppl. 772 (Marchand, 42).

V. — Dames, *livre I*[1].

Première rédaction. — Ms. n. a. fr. 20474 (Bourdeille).
Deuxième rédaction. — Ms. n. a. fr. 20480 (Bourdeille).
Troisième rédaction. — Ms. n. a. fr. 20475 (Bourdeille).
Quatrième rédaction. — Mss. français 3272, 3271 et 3270 (Béthune).

Copies des livres I et II.

Collection Dupuy, nos 611 et 608.
Manuscrits français 6692 et 6693 (Orléans-Beaujolais).
— 14343 [seconde partie du livre I].
— 17453-17454 et 17449 [livre I seul] (Séguier).
— 20676 [livre I seul] (Missions-Étrangères).
— nouv. acq. 20205 (Clermont-Phillipps).
Arsenal, mss. 6309-6311 (Paulmy).
Mazarine, mss. 2063-2065 (Montmorency-Luxembourg).
Institut, mss. 332-333 (Moriau).
Sénat, ms. 104 (9024) [extraits du livre I].
Ville de Paris, ms. 6933 [livre I seul].
Bruxelles, mss. 21167-21169.
Carpentras, ms. 621 [livre I seul].
Châteaudun, ms. 538 [livre I seul].
Saint-Germain-en-Laye, ms. 25 [livre II seul].
Tours, mss. 1058 et 1059 (Lesdiguières-Marmoutier).
Troyes, ms. 16 [3 vol.] (Bouhier).

VI. — Poésies.

Ms. du Dr E. Galy, publié dans l'édition Lalanne, t. X, p. 389-502.

VII. — Maximes de guerre, d'André de Bourdeille. — Bruxelles, ms. 10418.

1. Les manuscrits originaux et autographes du second livre des *Dames* n'existent plus; il y en a seulement un fragment à la fin du ms. n. a. fr. 20474 (Bourdeille).

ADDENDA.

Bibliothèque du Sénat.

Ms. 104 (9024). « Extraict des discours de Monsieur de Brantosme de Bourdeille, desquels a esté retranché diverses choses, comme aussi en ce qui est cy escri[t], il y a quelque chose adjousté qui n'est pas aux Mémoires dudit s^r de Bourdeille. » — Extraits de treize discours, sur vingt, du livre Ier des *Dames*. — In-folio, II et 43 feuillets. Couvert. parchemin.

H. Omont.

ANTOINE DE LA SALLE

NOUVEAUX DOCUMENTS SUR SA VIE

ET SES

RELATIONS AVEC LA MAISON D'ANJOU.

Il est peu de personnages ayant vécu au XVe siècle qui fasse l'objet de tant de recherches et qui donne lieu à tant de publications que Antoine de la Salle, l'auteur certain ou présumé du *Petit Jehan de Saintré*, des *Quinze joies de mariage*, des *Cent nouvelles nouvelles*, celui que M. Gaston Paris[1] a dénommé « l'initiateur de la nouvelle française. » Les mémoires et travaux de MM. Gossart[2], Ludwig Stern[3], Bernard Prost[4], Joseph Nève[5], Gaston Paris[6], Petit de Julleville[7], Werner

1. Compte rendu de l'ouvrage de Pietro Toldo, *Contributo allo studio della novella francese*, dans le *Journal des Savants*, 1895, p. 289.

2. *Antoine de la Salle, sa vie et ses œuvres inédites*, dans le *Bibliophile belge*, 1871, p. 5-17, 45-56, 77-88. — Une deuxième édition de ce mémoire a paru en 1902 à Bruxelles, chez Lamertin, 47 p. in-8°.

3. *Versuch über Antoine de La Sale des XV. Jahrhunderts*, dans l'*Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen*, t. XLVI, 2, p. 113-218.

4. *Traité du duel judiciaire, relations de pas d'armes et tournois par Olivier de la Marche... Antoine de la Sale*, etc. (Paris, L. Willem, 1872, in-8°).

5. *Du Réconfort de Madame du Fresne, suivi de la Journée d'honneur et de prouesse et de plusieurs fragments inédits par Antoine de la Salle...* (Bruxelles, F.-J. Olivier, 1881, in-8°; n° 14 des publications de la Société des bibliophiles de Belgique).

6. Compte rendu déjà cité; puis, *le Paradis de la reine Sybille* et *la Légende du Tannhäuser*, dans la *Revue de Paris*, nos des 15 décembre 1897 et 15 mars 1898; articles réimprimés dans les *Légendes du moyen âge* (Paris, Hachette et Cie, 1903), p. 67-145.

7. *Histoire de la langue et de la littérature française*, t. II, p. 394-397.

Söderhjelm[1] et G. Raynaud[2], pour ne citer que les plus récents[3], ont décidément mis en vedette ce fidèle serviteur des maisons d'Anjou et de Luxembourg, éducateur de princes, écrivain fécond et érudit; ils ont dissipé une partie de l'obscurité dans laquelle sa longue existence était restée enveloppée. Cependant, on avait toujours négligé, jusque dans ces derniers temps, de demander aux archives les documents qui permettraient d'écrire sa biographie d'une façon à peu près complète.

M. Joseph Nève, le premier, y a eu recours ; mais les quelques pièces qu'il vient de publier, en réimprimant des opuscules et extraits d'œuvres d'Antoine de la Salle[4], sont loin d'être les seules qui existent dans le fonds qu'il a exploré ou fait explorer[5]. De plus, il n'a pas su les rattacher à l'histoire générale et montrer le parti qu'on en pouvait tirer pour connaître la vie de son héros. Ce sont donc quelques-unes des lacunes de son ouvrage que le présent mémoire a la prétention de combler. Je ne veux pas dissimuler en effet qu'il restera, encore après cela, beaucoup à trouver, et j'ai l'espoir que des recherches plus étendues et plus approfondies amèneront de nouvelles et précieuses découvertes.

Antoine de la Salle est né en Provence. Dans le *Réconfort de Madame du Fresne*, il écrivit lui-même qu'il était « escuier de la conté de Provence[6]. » Pour qui connaît les habitudes de langage du XVe siècle, il est évident que La Salle se disait originaire de ce pays.

Son père, ainsi que le témoignent les documents publiés par M. Nève et ceux qui le seront ci-après, était le fameux capitaine de routiers Bernard de la Salle; sa mère était une concubine de

1. *Antoine de la Sale et la légende de Tannhäuser*, dans les *Mémoires de la Société néo-philologique à Helsingfors*, t. II (1897), p. 101-167. — M. Söderhjelm donne une bibliographie dans la note au bas des pages 102 et 103.

2. *Un nouveau Manuscrit du Petit Jean de Saintré*, dans la *Romania*, t. XXXI (1902), p. 527-556.

3. Sans compter les éditeurs des ouvrages d'Antoine de la Salle.

4. *Antoine de la Salle, sa vie et ses ouvrages d'après des documents inédits, suivi du Réconfort de Madame du Fresne...* (Paris, H. Champion; Bruxelles, Falk fils, 1903, in-12, 291 p.).

5. Il a donné en tout six nouveaux documents extraits des archives des Bouches-du-Rhône. On en trouvera ici onze autres provenant des mêmes archives, sans compter ceux qui ont été trouvés à Arles et à Avignon.

6. J. Nève, *Antoine de la Salle...* (1903), p. 24 et 142.

ce dernier et s'appelait Perrinette Damendel[1]; c'était certainement une Provençale. Par elle, Antoine se trouva apparenté de très près aux familles méridionales Flamenc, d'Allemand, Bayon et de Bonnieux, dont les représentants figureront dans son testament de 1438.

Il n'est pas utile de retracer ici toute la carrière de Bernard de la Salle; cependant, pour l'intelligence de ce qui va suivre et pour la fixation de la date de naissance d'Antoine, il est nécessaire d'entrer dans quelques détails. Pour le surplus, je me bornerai à renvoyer soit à la notice que lui a consacrée M. Durrieu[2], soit au volume en préparation qui racontera tout au long ses exploits.

Après avoir servi plus ou moins brillamment dans les armées anglo-navarraises, après avoir été en Espagne prendre part aux expéditions de Du Guesclin et du prince de Galles, Bernard de la Salle, originaire du diocèse d'Agen, s'était fait chef de routiers pour son propre compte, avait ravagé la Bourgogne, pris le château de Belleperche avec la duchesse de Bourbon (août 1369), occupé la ville de Figeac (1371-1373), pillé le Languedoc; finalement, il était devenu la terreur des pays sur lesquels il s'abattait. Le pape Grégoire XI, séduit par ses brillants faits d'armes, n'avait trouvé rien de mieux que de le prendre à la solde de l'Église romaine; il lui avait d'abord fait faire campagne contre le prince d'Orange, puis l'avait envoyé en Italie combattre ses nombreux ennemis. Ses courses dans la péninsule furent véritablement épiques et lui valurent une renommée des plus grandes. Aussi, c'est à la force et à la valeur de son bras qu'eurent recours les cardinaux qui se séparèrent d'Urbain VI, en 1378; sa victoire sur les Romains au pont Lamentano, le 16 juillet 1378, décida du grand schisme. Quelques semaines plus tard, Clément VII était élu et la chrétienté se trouvait divisée en deux obédiences. Bernard de la Salle, déjà récompensé de ses exploits par la donation des châteaux de Mornas[3] et Caderousse[4], dans le comté Venaissin (il eut ensuite Oppède[5], puis Malau-

1. J. Nève, *op. cit.*, p. 251, Pièce just. n° I.
2. *Les Gascons en Italie*, p. 105-171.
3. Vaucluse, arr. d'Orange, cant. de Bollène.
4. *Idem*, arr. et cant. d'Orange.
5. *Idem*, arr. d'Apt, cant. de Bonnieux.

cène[1]), resta jusqu'à sa mort fidèle à la cause de Clément VII et la défendit par les armes contre les Romains, les Florentins, les Siennois, les Pisans, etc.

Mais, dès le début de 1379 au moins, il était en même temps devenu un des fidèles partisans de la reine Jeanne Ire de Naples; celle-ci, le 25 mai de cette même année, lui avait, en raison de ses services, octroyé le château de Vergons en Provence[2], confisqué sur le duc d'Andria, François de Baux[3]. Il n'y a donc rien de surprenant à ce qu'il ait été, dès la première heure, un des capitaines qui se soient dévoués, avec le plus d'énergie, à la cause de Louis Ier d'Anjou, héritier de la reine Jeanne, et qui l'aient aidé de leur mieux dans la conquête du royaume de Naples. Les lettres patentes du roi René en faveur d'Antoine de la Salle, dont il sera question ci-après, nous révèlent que Bernard avait avancé au roi de Sicile, pour son expédition, trente-six mille ducats qui ne lui furent jamais remboursés[4]. La campagne de Louis d'Anjou, à laquelle Bernard prit une part des plus actives, se termina par des revers, par la mort du malheureux roi (20 septembre 1384) et par la dispersion des troupes qui lui étaient restées fidèles jusqu'à la fin.

Bernard de la Salle revint à la cour pontificale d'Avignon, en passant par Sienne et par Milan. Il profita, sans doute, de son séjour en cette dernière ville[5] pour épouser une fille naturelle de Bernabo Visconti, Ricciarda. Il était à Avignon dès le 6 mars 1385[6]; il resta dans cette cité ou dans les environs, sauf

1. Vaucluse, arr. d'Orange, ch.-l. de cant. — Ces seigneuries lui étaient concédées à titre viager; elles ne pouvaient, en aucune façon, être revendiquées par ses héritiers.

2. Basses-Alpes, arr. de Castellane, cant. d'Annot.

3. Dr L. Barthélemy, *Inventaire chronologique et analytique des chartes de la maison de Baux*, n° 1551. — Bernard de la Salle ne conserva ce château que quelques années; le 8 juin 1385, Raymond d'Agoult en faisait hommage à Marie de Blois, mère et tutrice du roi Louis II d'Anjou (Arch. des Bouches-du-Rhône, B 762, fol. 8 v°).

4. Voir, ci-après, Document n° VIII. Cf. aussi J. Nève, *op. cit.*, p. 265, Pièce just., n° VIII. — Cette dette avait été contractée par Louis Ier d'Anjou pour la conquête de son royaume (les textes sont très explicites à ce sujet) et non, comme le croit M. Nève (p. 15), par Marie de Blois, mère et tutrice de Louis II.

5. Il était encore à Milan à la date du 20 février 1385 (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, reg. 359, fol. 131 v°).

6. Arch. du Vatican, même reg., fol. 137 v°.

le temps d'un voyage rapide qu'il fit en Italie dans l'été de la même année, jusqu'à la fin d'août 1386. Il y fut en rapports continuels avec la veuve de l'infortuné Louis Ier d'Anjou, Marie de Blois, qui se hâtait de conquérir la Provence au nom de son fils Louis II et de lui assurer l'héritage du royaume de Naples. Il fut un de ceux en qui la reine eut le plus de confiance, puisqu'elle le chargea de diverses missions, notamment de la prise de possession du château de Tarascon. Bernard de la Salle ne consentit à repartir pour l'Italie qu'après la signature d'un traité, garanti par le pape, qui lui assurait, à lui et à ses compagnons, soixante mille florins. Il prit congé de la reine le 23 juin 1386[1]; auparavant, il avait dû être gratifié, en reconnaissance des services rendus par lui en Provence, du domaine du Mas-Blanc[2], près de Tarascon, et de la tour de Canilhac, sur le territoire de Saint-Remy[3], confisqués sur le fameux Raymond Roger, vicomte de Turenne[4]. Je ne vois guère, en effet, que cette époque qui puisse convenir à l'inféodation de ces biens, que Bernard de la Salle conserva jusqu'à la fin de sa vie[5]. Du printemps de 1386 date en effet la brouille de Raymond de Turenne avec Marie de Blois, Louis II d'Anjou et le pape Clément VII; les hostilités avaient commencé presque immédiatement, précédées d'une confiscation générale des biens que le révolté possédait en Provence[6].

Bien que son concours ait été susceptible de rendre de véri-

1. *Journal de Jean Le Fèvre* (éd. Moranvillé), t. I, p. 285.

2. Bouches-du-Rhône, arr. d'Arles, cant. de Tarascon.

3. *Idem*, arr. d'Arles, ch.-l. de cant.

4. Le *castrum de Sancto Remigio*, le *castrum sive locum de Turre*, le *Mansum Album* sont compris dans la liste des biens confirmés par la reine Jeanne à Guillaume Roger, comte de Beaufort, le 10 juillet 1353 (Arch. des Bouches-du-Rhône, B 6, fol. 90). Une nouvelle confirmation eut lieu le 13 mars 1370 (*Idem, ibidem*). Le vicomte de Turenne en avait fait hommage, le 8 juin 1385, à la reine Marie de Blois (*Idem*, B 762, fol. 30 v°; *Journal de Jean Le Fèvre*, t. I, p. 120).

5. J. Nève, p. 251, Pièce just. n° I; ci-après, Document n° I.

6. Noël Valois, *La France et le grand schisme*, t. II, p. 332. — M. Valois dit qu' « on a prétendu sans fondement » que Raymond de Turenne avait eu à se plaindre d'une spoliation générale de ses terres. Il semble bien, au contraire, que cette confiscation ait été prononcée, sinon avant, au moins aussitôt après la révolte de Raymond. — Si Jean Le Fèvre, pendant les mois qui ont précédé immédiatement le départ de Bernard de la Salle, n'avait pas quitté la reine Marie de Blois, nous aurions eu chance de trouver, dans son *Journal*, la confirmation de ces faits.

tables services à la maison d'Anjou, dans la lutte engagée contre le vicomte de Turenne, Bernard quitta la ville d'Avignon pour l'Italie vers le 29 août 1386[1]. Il n'en revint que sur la fin de février 1390[2], pour un dernier séjour sur le territoire français. Quand il repartit d'Avignon (novembre 1390)[3], il conduisit ses troupes à Jean-Galéas Visconti, comte de Vertus, en guerre avec les Florentins et leurs alliés. Chargé d'aller au-devant de renforts ou de s'opposer au passage des Alpes par Jean III, comte d'Armagnac, il fut battu et périt dans sa défaite, dans les derniers jours de mai 1391[4].

Il laissait au moins deux enfants naturels, peut-être trois[5], si le *bastardus domini Bernardi de Sala*, qui paraît à la date du 26 mai 1390[6], ne peut être identifié avec un autre fils. L'aîné paraît être celui qui portait le même prénom que son père et auquel Clément VII fit donner une dizaine de florins le 13 octobre 1391[7]. L'autre fut Antoine, le littérateur qui illustra son nom. Comme dans tous les documents du XVe siècle, celui-ci représente son père en qualité de seul et unique héritier, il est à peu près certain que son frère Bernard eut une existence assez courte.

D'autre part, Ricciarda Visconti restait veuve[8]; si, comme l'affirment les généalogistes de la maison de la Salle, elle avait donné au *condottiere* son seul fils légitime, celui-ci n'aurait pas

1. Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, reg. 360, fol. 135. — Ce jour-là, Bernard reçut 500 florins d'acompte sur ce qu'on lui devait, plus 100 florins pour ses préparatifs de départ et 100 florins pour achat d'une haquenée.

2. Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, reg. 366, fol. 95 v°, à la date du 25 février 1390.

3. *Idem*, reg. 367, fol. 58 v°, 11 novembre 1390; fol. 60 v°, 13 novembre. — Le 23 décembre, un de ses serviteurs arrivait à Avignon envoyé par lui avec des lettres du comte de Vertus (*Idem*, fol. 80).

4. Cf. Noël Valois, *op. cit.*, t. II, p. 184.

5. Il y en aurait même quatre, s'il fallait accepter la date de 1380 pour une revendication exercée par un Antoine, fils de Bernard de la Salle, contre la ville de Figeac (G. Lacoste, *Histoire de la province de Quercy*, p. 239, note). Dans ce cas, Bernard aurait eu deux fils du même nom. Mais il est certain que cette date est fausse. Je reviendrai là-dessus plus loin.

6. Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, reg. 366, fol. 138.

7. *Idem*, reg. 367, fol. 206 v°.

8. M. le duc de la Salle-Rochemaure a la bienveillance de me communiquer un document, tiré de la bibliothèque Ambrosienne de Milan (*Regesto di Catalano de Christianis*, fol. 17 v°), relatif à cette veuve; c'est la remise, par son frère le comte de Vertus, d'une dette de six mille florins d'or contractée par Bernard de la Salle (3 mars 1392).

eu de rapports avec Antoine, et, désintéressé par d'autres avantages, aurait abandonné à ses frères naturels les biens paternels sis en Provence et les créances sur la maison d'Anjou.

A la mort de son père, Antoine avait de quatre à cinq ans. Il est difficile, en effet, de préciser la date de sa naissance; lui-même, dans le prologue de son ouvrage intitulé *la Salle*, achevé le 20 octobre 1451, a dit qu'il était alors dans la soixante-troisième année de sa vie[1], ce qui indiquerait l'an 1388 comme date de son arrivée dans le monde. Faut-il ajouter qu'on ne peut avoir trop grande confiance dans les dates données par Antoine dans ses œuvres[2] et qu'il paraît, dans l'occurrence, s'être quelque peu rajeuni? Son père avait quitté Avignon et la Provence en août 1386; Perrinette Damendel, qui resta dans le pays, comme tout le fait supposer[3], ne fut mère au plus tard que dans les cinq premiers mois de 1387. A la rigueur donc, Antoine de la Salle pourrait être né en 1387, mais il est bien plus probable qu'il naquit en 1386[4]. Lorsque, plus tard, il écrivit son livre, il se serait trompé environ de deux ans sur son âge.

Il n'est pas interdit de croire que Perrinette Damendel et son fils aient vécu au Mas-Blanc, sur le domaine donné par la reine Marie de Blois à Bernard de la Salle, car il est avéré que cette propriété appartint à celui-ci jusqu'à sa mort. D'autre part, il

1. Gossart, dans le *Bibliophile belge*, 1871, p. 80 et 81; J. Nève, *op. cit.*, p. 16.

2. M. J. Nève (p. 20) a relevé une de ses erreurs : l'an 1406, le 20 avril, avant Pâques. Or, la fête de Pâques est tombée, en 1407, le 27 mars; en 1406, elle était le 11 avril. En voici une autre, se rapportant à un fait très important, ayant fait une forte impression sur ceux qui en furent témoins : l'attaque de Naples et la mort de l'infant don Pierre d'Aragon sont placées, par Antoine, à la fin de septembre 1437 (J. Nève, p. 226, septième chapitre de *La Salle*), alors qu'elles eurent lieu en octobre 1438 (voir ci-après).

3. Antoine, rappelons-le, est né en Provence.

4. Selon M. G. Paris, « Antoine de la Salle était âgé de trente-cinq ans... quand il eut l'idée, au mois de mai 1420, » d'aller visiter le mont de la Sibylle (*le Paradis de la reine Sibylle*, dans les *Légendes du moyen âge*, p. 71). Par conséquent, sa naissance aurait eu lieu en 1385. J'ignore ce qui a fait dire à M. G. Paris qu'Antoine avait trente-cinq ans en 1420. — Le Grand d'Aussy, trompé par un manuscrit de date postérieure, avait placé la naissance d'Antoine en 1398 (*La Sale*, dans les *Notices et extraits des mss. de la Bibl. nat.*, t. V, p. 392); il a été suivi par Thomas Wright, éditeur des *Cent nouvelles nouvelles* (Paris, Jannet, 1858, 2 vol. in-16), t. I, p. xv; par L. Stern (*Versuch, loc. cit.*, p. 116), qui a fait naître Antoine en Bourgogne; par Petit de Julleville (*op. et loc. cit.*), etc.

semble résulter des lettres royales du 8 mai 1407[1] et surtout de celles du 7 août 1409[2], que la jouissance viagère en avait été concédée à la mère d'Antoine. Par conséquent, l'enfance du futur littérateur se serait entièrement écoulée en Provence. C'est là et dans le proche voisinage de la cité avignonaise, alors resplendissante de toutes ses gloires malgré le schisme, que son esprit aurait reçu les premières impressions, toujours si décisives sur la formation d'un tempérament et d'un caractère, et qu'il aurait commencé ses études. « Dès le temps de sa florie jeunesse », il prenait l'habitude de se « delicter a lirre », sinon « a escripre histoires honnorables[3] ».

Il était tout naturel qu'à l'âge d'entrer « en service », selon son expression même, Antoine de la Salle ait demandé à être attaché à cette maison d'Anjou, avec laquelle son père avait eu tant de relations et contre laquelle il avait hérité de la créance des trente-six mille ducats avancés au roi Louis Ier[4]. D'après le passage de *la Salle*, auquel il a été fait allusion tout à l'heure, c'est à l'âge de quatorze ans qu'il aurait commencé sa carrière[5]. Comme le dit son dernier historien, il fut sans doute reçu, en qualité de page, à la suite du roi de Sicile, comte de Provence. Si l'on adopte la date de 1386 ou 1387 pour celle de sa naissance, ce serait donc en 1400 ou 1401 que ce fait se serait produit. Justement, le roi Louis II d'Anjou venait de rentrer en France (1399), après plusieurs années de séjour malheureux dans le royaume de Naples, qu'il n'avait pas pu ou su conserver. De 1400 à 1402, on l'a signalé, à plusieurs reprises, en Provence et à Avignon, où il négociait avec le pape Benoît XIII[6]. C'est donc certainement pendant l'un de ces voyages qu'il enrôla dans sa compagnie

1. Publié par J. Nève, p. 249, Pièce just. n° I.

2. Document n° I.

3. Prologue de Rasse de Brunhamel à son roman de *Floridan et Éluide*, dédié à Antoine de la Salle : cf. G. Raynaud, *op. cit.*, dans la *Romania*, t. XXXI, p. 534. — Sur les études philosophiques, théologiques et littéraires qu'Antoine dut faire, cf. L. Stern, *op. et loc. cit.*, p. 116. Cependant, comme M. Stern est persuadé qu'Antoine écrivit les *Cent nouvelles nouvelles* et les *Quinze joies de mariage*, il faut établir ici des réserves.

4. On lira plus loin que cette créance lui était encore due en 1439. Il n'est pas téméraire de croire que les finances, toujours si obérées, du roi René ne purent jamais acquitter cette très grosse dette.

5. « Ou LXIIIme an de ma vye et ou XLIXe de mon premier service. »

6. Noël Valois, *La France et le grand schisme*, t. III, p. 272 et 273.

le fils de Bernard de la Salle. Il le garda très probablement auprès de lui et l'emmena à Paris, où lui-même entra dans le conseil du pauvre roi Charles VI. Antoine se serait donc trouvé en mesure de continuer à s'instruire comme il avait débuté en la ville des papes.

Il est bien difficile de deviner ce qu'il devint pendant les premières années de son service dans la maison des rois de Sicile. Se prépara-t-il à faire ses premières armes dans l'été de 1405, lorsque Louis II réunit une armée pour passer en Italie[1] tenter de nouvelles aventures? Le fait est vraisemblable, mais ce n'est qu'une simple hypothèse. Il fallut cependant remettre à plus tard le début de ses exploits militaires, car l'expédition fut arrêtée avant de quitter le sol français. Profita-t-il, l'année suivante, de l'ambassade envoyée par le roi de Sicile dans le sud de l'Italie pour entrer enfin dans des pays qui exerçaient une réelle fascination sur l'imagination de ses contemporains? Ce qui le ferait croire, c'est le témoignage qu'il donne lui-même de s'être trouvé à Messine avant Pâques 1407. Si ses souvenirs ne l'ont pas trompé[2] et si l'hypothèse, qui vient d'être émise, peut être considérée comme juste, il aurait donc assisté aux serments de Marie d'Enghien, princesse de Tarente et de Lecce, et des habitants de Tarente, ainsi qu'aux négociations pour le mariage de la jeune princesse Marie d'Anjou avec Jean-Antoine de Baux des Ursins (juillet-août 1406)[3].

A Messine, Antoine de la Salle se rencontra avec quelques gentilshommes français venant d'outre-mer, dont un chevalier de Malte, Guillaume de Chalon[4], et deux chevaliers angevins, le seigneur de la Tour et Jean de Charnacé. Ce joyeux groupe prit place sur deux nefs catalanes qui allaient charger à Palerme; le vent ayant poussé les vaisseaux près des îles Lipari, quelques-uns des passagers, dont notre littérateur, par « conseil de folle jeunesse », entreprirent d'escalader la montagne de l'île de

1. N. Valois, *op. cit.*, t. III, p. 409.

2. La date, en effet, prête à discussion; Antoine de la Salle a écrit l'an 1406, le 20 avril, avant Pâques (voir ci-dessus). De toute façon, c'est 1407 qu'il faut comprendre, selon notre calcul moderne.

3. Dr L. Barthélemy, *Inventaire... des chartes de la maison de Baux*, nos 1706 à 1712; N. Valois, t. IV, p. 117.

4. C'était le quatrième fils de Louis de Chalon, comte de Tonnerre et seigneur de Saint-Aignan, mort en 1398 (cf. La Chenaye-Desbois et Badier, *Dictionnaire de la noblesse*, t. V, col. 36).

« Boulcan[1] ». Repoussés une première fois par les fumées des cratères, ils furent plus heureux le lendemain et atteignirent le sommet. Ils eurent, dans ces parages, d'autres aventures qui ont fait l'objet d'un chapitre[2] dans l'ouvrage qu'Antoine intitula *la Salade* et écrivit quelque vingt-cinq ans plus tard. Nous n'insisterons pas sur ces épisodes, qui n'ont qu'un minime intérêt pour la biographie de notre personnage.

Le récit qu'il en a laissé dénote cependant un esprit observateur et le goût qu'il avait pour les voyages et les explorations[3]. Cet amour des aventures le poussa-t-il à prendre part aux croisières que Louis II d'Anjou organisa cette même année 1407 sur les côtes du royaume qui lui avait échappé[4]? Il est impossible de le savoir.

Quelques semaines après son excursion aux îles Lipari, son souverain délivrait en sa faveur les premières lettres patentes qui nous aient été conservées. Elles sont datées de Paris, 8 mai 1407. Louis II, considérant les services que lui avait déjà rendus Antoine de la Salle, ceux qu'il pourrait lui rendre dans l'avenir et ceux de son père, Bernard, envers le roi Louis Ier, lui accordait à lui et à ses enfants légitimes[5] le domaine du Mas-Blanc et la tour de Canilhac, qui avaient appartenu à Bernard; s'il décédait sans enfants, la jouissance viagère en serait assurée à sa mère Perrinette Damendel[6]. L'ensemble des documents que l'on possède sur le même sujet autorise à penser que la faveur du roi consista à prolonger, jusqu'à la fin de l'existence d'Antoine et de ses enfants, une jouissance déjà concédée à titre viager à Bernard de la Salle et à sa concubine.

1. C'est aujourd'hui l'île Vulcano.

2. Publié par J. Nève, p. 159.

3. Peut-être a-t-il fait, à une époque que l'on ignore, un voyage en Angleterre. Voici le passage, tiré *Des anciens tournois*, qui pourrait le faire supposer : « Et ceste coustume de blasonner ay veu que aucunement se entretenoit par aucuns seigneurs et nobles et par aucunes dames et damoiselles en Engleterre, qui sont les plus seremonieuses gens en honneurs que je aye gaires veu. » (Éd. Proust, p. 197.)

4. N. Valois, t. IV, p. 118.

5. L'expression : *suis* [*filiis*] *natis jam vel in antea nascituris* pourrait faire supposer qu'Antoine avait déjà, à cette date, des enfants légitimes et que, par conséquent, il était marié. Mais ce n'est qu'une formule de style, dépourvue d'une signification aussi précise.

6. J. Nève, Pièce just. n° I.

L'acte qui vient d'être analysé n'indique pas si Antoine était, au 8 mai 1407, dans l'entourage immédiat de son roi ou ailleurs. On ignore également ce qu'il devint dans le courant de l'année suivante, mais c'est peut-être à cette date qu'il faut placer son premier voyage connu dans les Flandres. Dans son traité : *Des anciens tournois et faictz d'armes*, achevé le 4 janvier 1459, il écrivit qu'au temps de sa jeunesse, il « tournoia » par deux fois, « l'une à Bruxelles, au temps de feu monseigneur le duc Anthoine de Brabant, il y a plus de L ans, ou furent plus de v^c heaumes de deux lez, au rapport des heraulx[1] »; la seconde fois à Gand, mais plus tard et pendant un second voyage. La date de 1407-1408 concorderait très bien avec les souvenirs de notre personnage. De bonne heure, en effet, il témoignait d'une curiosité très prononcée pour les belles passes d'armes; ignorant de beaucoup de choses « par sa jonesse, acompaignié de simplesse », il s'étudiait à acquérir cette science des armoiries et des tournois, où il devint plus tard un maître.

Il est absolument certain qu'il rallia l'escorte de son souverain, lorsque celui-ci, dans l'espoir de regagner une partie déjà perdue, répondit à l'appel de la ligue florentine et des cardinaux réunis en concile à Pise pour l'extinction du schisme. Parti de Marseille dans les premiers jours de juillet 1409, Louis II arriva à Pise le 25 du même mois et s'empressa d'obtenir du nouveau pape, Alexandre V, l'investiture du royaume de Sicile (19 août)[2]. Or, douze jours auparavant, il avait donné une seconde fois des témoignages de sa bienveillance pour son fidèle Antoine de la Salle, en répondant favorablement à une supplique à lui présentée récemment (*noviter*) par le jeune écuyer. Il lui concédait alors, en toute propriété et non plus seulement en simple jouissance viagère, pour lui et pour ses héritiers, la tour de Canilhac et le Mas-Blanc; Antoine ne pourrait cependant en disposer qu'après la mort de sa mère, ce qui prouve que celle-ci avait des droits d'usufruit à faire valoir sur les mêmes biens. Ces lettres patentes furent signifiées par le sénéchal de Provence aux officiers royaux de Tarascon et de Saint-Remy, le 30 septembre de la même année[3].

1. B. Prost, *op. cit.*, p. 207.
2. N. Valois, t. IV, p. 120.
3. Document, n° I. — Il m'a été impossible de découvrir si ces domaines ont été conservés par Antoine de la Salle, ou si, au contraire, après la mort

Se trouvant à Pise avec Louis II d'Anjou, Antoine de la Salle fit partie de son corps d'expédition. L'armée angevine se mit en route le 7 septembre, passa par Sienne, fit sa jonction avec les troupes florentines à Chiusi, soumit à Alexandre V Orvieto, Viterbe et toutes les places de l'Église dont elle expulsait les partisans de Ladislas, roi de Hongrie et de Naples, et prit possession de Rome le 1er octobre 1409. Malheureusement, ses succès s'arrêtèrent là, des difficultés se présentèrent, l'armée se disloqua en partie et Louis II dut se rembarquer pour la Provence (novembre) afin de se procurer de nouveaux contingents. Son lieutenant, Tanneguy du Châtel[1], continua cependant la campagne à Rome et dans les environs, pendant que lui-même courait à Paris et à Angers, passait des traités et préparait une dernière expédition.

On sait que, le 9 mai 1410, il débarquait encore à Pise, et qu'après avoir erré péniblement en Italie, où les défections ne se comptaient plus, il était venu échouer à Rome (20 septembre). Son séjour se prolongea plusieurs mois dans la Ville éternelle; quand il se remit en campagne, à la fin d'avril 1411, ce fut dans les meilleures conditions. Mais sa mollesse, son incapacité, la trahison de ses lieutenants l'empêchèrent de profiter de la victoire qu'il remporta à Roccasecca sur son adversaire le roi Ladislas (19 mai); il rentra à Rome, d'où il fut obligé de partir quelques semaines après, abandonnant définitivement ses projets. Il reprit la mer au mois d'août et regagna la Provence (septembre), sans jamais plus vouloir tenter la fortune[2].

Si j'ai raconté aussi longuement cette double expédition de Louis II en Italie, c'est que Antoine de la Salle, tenu par sa situation de suivre son souverain, surtout à la guerre, s'y trouvait présent. On l'a déjà vu à Pise, auprès du roi de Sicile, au mois d'août 1409. Plus tard, il écrira lui-même une relation sommaire de la campagne, où il se représentera comme témoin

de sa mère, il les a vendus, comme il a fait des autres immeubles à lui concédés par les rois de Sicile. Tout ce que j'ai appris, c'est qu'en 1555, une Marthe de Poitevin apporta en dot à Jean de Léautaud le Mas-Blanc et la tour de Canilhac, et que la famille de Léautaud en devint ainsi propriétaire (Artefeuil, *Histoire héroïque de la noblesse de Provence*, t. II, p. 73).

1. Qui fut, plus tard, prévôt de Paris, sénéchal de Beaucaire et enfin grand-sénéchal de Provence. Il assistera à Fargues, en 1433, aux accords passés entre Antoine de la Salle au nom de Luquin Ricci et le cardinal de Foix.

2. Sur toute cette campagne, cf. N. Valois, t. IV, p. 123 à 142.

oculaire. Après avoir énuméré les troupes de Ladislas, attendant dans la plaine de Roccasecca la rencontre de l'ennemi, il ajoutera que ce « fust une des plus belles choses que jamais je veis. » Il relèvera encore le nom des prisonniers faits par les vainqueurs, mais en ayant soin de dire que le nombre en fut si grand qu'il n'a pas conservé la mémoire de tous. Il consignera enfin, dans son récit sur les relations de Ladislas avec Paul Orsini, un des capitaines de l'armée angevine, des renseignements tout particuliers, que seul un témoin put posséder[1].

Il est évident qu'il dut rentrer, lui aussi, en Provence au mois de septembre 1411; on ignore ce qu'il y devint et s'il suivit Louis II à Paris. D'ailleurs, la résolution adoptée par ce dernier de ne plus affronter les hasards des combats laissa à ses compagnons d'armes des loisirs qui pesèrent à plus d'un. Antoine de la Salle fut un de ceux qui ne purent se résigner à vivre dans l'oisiveté des cours, et le goût des aventures qu'il tenait de son père le fit s'engager dans une nouvelle expédition lointaine, dont il nous a conservé lui-même la mémoire.

Avant de partir cependant, il régla, avec la ville de Figeac, une question qui, depuis de longues années, était en suspens. On se souvient que son père, avec le concours de Bertucat d'Albret, s'était emparé de cette place forte le 14 octobre 1371; c'était même sur la brèche, ouverte par lui, que Bernard de la Salle avait été armé chevalier[2]. Les deux chefs de routiers n'avaient consenti à évacuer la ville et les forteresses voisines qu'après la signature d'un traité, par lequel les États des Montagnes d'Auvergne, du Quercy et du Rouergue s'engageaient à leur verser cent vingt mille francs d'or[3]. Moyennant ce, ils avaient promis de laisser en paix le pays pendant un an et demi à partir du premier jour du carême de 1373. Cependant, au mois de mai suivant, ils avaient encore obligé les habitants de Figeac à contracter, en leur faveur, une obligation de trois mille francs d'or, pour rentrer en possession de leur ville[4], puis ils les avaient contraints, le 24 juillet 1373, à prêter serment de fidélité au roi

1. *Geneallogies et cronicques abregées du royaume de Sicile*, dans *la Salade* (ms. 18210-15 de la Bibliothèque royale de Bruxelles), fol. CLXXVII et CLXXVIII.
2. Durrieu, *op. cit.*, p. 122-123.
3. Bibl. nat., coll. Doat, t. 125, fol. 45 v° et suiv.
4. *Idem*, *ibidem*, fol. 61.

d'Angleterre[1]. N'ayant plus rien à espérer, ils s'étaient enfin décidés à partir (3 août 1373)[2], ne laissant que la dévastation derrière eux. A peine s'étaient-ils éloignés que les habitants de Figeac avaient refusé, surtout à cause de toutes les pilleries dont les gens de Bernard et Bertucat s'étaient rendus coupables, de solder ce qu'ils restaient devoir. Un procès s'en était suivi; il avait été porté en cour romaine, par devant le pape d'Avignon[3]. « Les deux parties furent mises hors de cour et de procès, écrit l'historien du Quercy qui nous rapporte ce fait. Peu satisfait de cette sentence, Antoine de la Salle attaqua les habitants de Figeac par voie d'appel, mais, en 1414, on renonça de part et d'autre à toute poursuite[4]. » Il y eut sans doute à cette occasion une transaction dont le texte n'est pas parvenu jusqu'à nous.

« En l'an de Nostre Seigneur mil quatre cens et quinze, le très excellent prince, dit le bon Jehan, premier de cellui nom, roy de Portugal..., ayant, par la grace de Nostre Seigneur, de Nostre Dame et de messeigneurs S. Jacques et S. George, emprins la sainte et chevalleureuse concqueste de la cité de Cepte [Ceuta], ès parties des Auffricques et des Sarrasins, » Antoine de la Salle trouva une merveilleuse occasion d'assister à de beaux faits d'armes et de satisfaire son humeur vagabonde. Il prit, dit-il, « la place a ung bon et vaillant homme » et assista à « la plus [grande] partie des choses » qui s'accomplirent alors[5]. Il s'y ren-

1. Bibl. nat., coll. Doat, t. 125, fol. 94.

2. *Idem, ibidem*, fol. 98 v°.

3. *Idem, ibidem*, fol. 97 : articles baillés en cour de Rome par les gens de Figeac contre Bernard de la Salle et Bertucat d'Albret. La date n'est pas donnée, mais il ressort du texte que plusieurs années se sont écoulées depuis l'évacuation de Figeac (3 août 1373). Il serait peut-être possible de voir dans cet acte la pièce de 1380 à laquelle Fouilhac, puis G. Lacoste (*Histoire de la province de Quercy*, t. III, p. 239, note) font allusion. Mais ils prétendent que c'est Antoine, fils de Bernard, qui poursuivait alors le procès. C'est certainement une erreur, car, en 1380, Bernard était bien vivant et très capable de se défendre, surtout auprès de la cour pontificale d'Avignon. Mais il se peut bien encore que Fouilhac et Lacoste se soient trompés sur la date, qui devait être écrite M CCC IIIIxx..., les derniers chiffres n'étant pas marqués; l'acte serait de 1381 à 1400. Après 1391, c'était bien Antoine ou son tuteur qui poursuivait les revendications de son père défunt. Si donc son nom doit être conservé, la véritable date serait comprise entre l'été de 1391 et 1400.

4. G. Lacoste, *op. et loc. cit.*

5. Deuxième partie du *Réconfort de Madame du Fresne* : cf. l'édition de Nève, p. 141 et suiv.

contra avec un certain nombre de chevaliers et écuyers, picards ou normands, qui ne prévoyaient sans doute pas que leur présence allait devenir beaucoup plus utile dans leur pays, pour repousser l'invasion des Anglais, que dans les rangs de l'armée portugaise. Il n'est pas utile de raconter ici en détail cette expédition, dont le récit a déjà été fait[1]. Qu'il suffise de savoir que la principale action eut lieu dans le courant du mois d'août 1415 : l'armée, débarquée devant Ceuta, Antoine de la Salle faisant partie de l'avant-garde sous le commandement de l'infant don Pierre, mit en déroute les Maures, qui l'attendaient sur le rivage, et, dans son ardeur à les poursuivre, pénétra avec eux dans la ville de Ceuta, où « fut fiere bataille ». C'est là que se passa l'épisode qui fait le sujet de la seconde partie du *Réconfort*. C'est là que périt Vasco Fernandez de Taide, victime de son dévouement pour son élève l'infant don Henri, troisième fils du roi. Le retour en Portugal, après cette brillante victoire, eut lieu au milieu des plus grands transports de joie; l'allégresse fut cependant assombrie par le deuil que l'on portait du vaillant chevalier, dont on ne cessait de pleurer la perte.

Après cette expédition, nous nous trouvons encore devant une lacune de plusieurs années dans la biographie d'Antoine de la Salle. C'est pourtant aux environs des années 1415-1416 que l'on doit placer la date de son second voyage dans les Flandres; il nous a conté lui-même qu'il prit part au tournoi que le comte de Charolais, Philippe, plus tard duc de Bourgogne, fit faire à Gand à l'occasion du mariage de son premier écuyer d'écurie Antoine de Villers[2]. Malgré mes recherches, je n'ai pu fixer la date exacte de ces fêtes.

Les rapports que Antoine de la Salle eut, à cette occasion, avec la maison de Bourgogne m'amènent à parler d'un texte, signalé récemment[3] d'après un manuscrit mis au point après 1426, où un personnage du même nom, qualifié « d'escuier d'escuierie de Jehan, duc de Bourgoingne, » est cité parmi les écuyers d'honneur de la Cour amoureuse de Charles VI. Cette mention serait antérieure au 10 septembre 1419, date de l'assassinat de Jean sans Peur au pont de Montereau. Faut-il croire à l'existence

1. De Septenville, *L'Expédition de Ceuta en 1415* (Fécamp, 1870, in-8°).
2. *Des anciens tournois...*, éd. B. Prost, p. 204 et 207.
3. Arthur Piaget, *Un manuscrit de la « Cour amoureuse de Charles VI »*, dans la *Romania*, t. XXXI (1902), p. 602.

d'un deuxième Antoine de la Salle à cette même date? Ou plutôt ne faudrait-il pas admettre une erreur du rédacteur du manuscrit, aucun acte ne permettant de supposer un instant que le fidèle serviteur de la maison d'Anjou ait passé presque à l'ennemi en entrant, à cette époque, au service du duc de Bourgogne[1]? Cette seconde hypothèse paraît de beaucoup la plus vraisemblable.

Le roi Louis II étant décédé au château d'Angers le 30 avril 1417[2], Antoine de la Salle fut attaché à la personne de son fils et héritier le roi Louis III, avec le titre d'écuyer de son écurie[3]. Une modification dut s'opérer alors dans son genre de vie; en effet, un des premiers actes de la reine-mère Yolande d'Aragon, tutrice de Louis III, fut de réformer la maison royale et de défendre que les gens de l'hôtel y fussent nourris et logés[4]. C'était s'engager à leur assurer une compensation par ailleurs. Il semble bien que c'est en conséquence de cette réforme que de nouvelles lettres patentes furent expédiées d'Angers par Yolande d'Aragon en faveur d'Antoine de la Salle le 20 décembre 1418. Par cet acte, la reine, considérant les agréables services rendus à son mari par son fidèle Antoine et ceux qu'il lui rendait à elle continuellement, lui donna comme récompense et en toute propriété, pour lui et ses héritiers, une maison sise à Arles, proche le tribunal royal de cette ville. En retour, elle lui imposa l'obligation de payer à sa cour, le 1er mai de chaque année, comme cens dû au suzerain, un chapeau de roses[5], gracieuse redevance qui ne risquait pas de grever lourdement le budget du bénéficiaire de la donation. Antoine ne resta pas longtemps propriétaire de la maison ainsi octroyée; après en avoir pris possession, le 18 février 1419[6], il la rétrocéda, le 16 du mois suivant, à noble Jean Romée, d'Arles. L'acte, qui fut rédigé en cette circonstance, porte qu'il la

1. On pourrait répondre à cela qu'en 1418 Antoine de la Salle quitta bien la maison d'Anjou pour suivre le comte de Saint-Pol auprès du duc de Bourgogne, mais les conditions étaient alors bien changées. Ennemies acharnées avant le traité d'Arras, les deux cours avaient ensuite fait la paix et se trouvaient dans de bonnes relations.

2. A. Tuetey, *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 76, n. 3. — Le 29 avril 1417, selon A. Lecoy de la Marche, *Le Roi René*, t. I, p. 33.

3. Cf. Document n° II.

4. A. Lecoy de la Marche, *Le Roi René*, t. I, p. 37.

5. Document n° II.

6. Voir le document n° III.

remit lui-même en pur don, pour reconnaître les bienfaits, services et donations de Jean Romée[1]; mais la confirmation de propriété que réclama ce dernier au roi Louis III, le 5 septembre 1424, indique qu'il y eut vente réelle[2]. Les concessions d'immeubles que les rois de Sicile faisaient à leurs serviteurs étaient donc pour ceux-ci un moyen de battre monnaie. On en aura encore la preuve plus loin, à l'occasion d'autres lettres patentes obtenues par Antoine de la Salle[3].

Un nouvel avantage lui fut constitué le 26 novembre 1422 : la même Yolande d'Aragon, gouvernante des États de son fils absent, en récompense de ses services incessants en la maison d'Anjou[4], lui accorda une pension annuelle de cent cinquante florins à prendre, le jour de Pâques, sur les revenus de la vieille gabelle d'Hyères[5]. Cette pension pouvait donc parfaitement lui tenir lieu du vivre et du couvert qu'il avait autrefois avec Louis II. Dans les lettres patentes de 1422, Antoine de la Salle est qualifié d'écuyer et de familier du roi Louis III. Il n'est donc pas téméraire d'affirmer qu'il avait accompagné son souverain, lorsque celui-ci, résolu à faire valoir ses droits sur le royaume de Naples, s'était embarqué pour l'Italie (24 juillet 1420). On est d'autant plus autorisé à maintenir cette affirmation qu'on sait par divers témoignages, entre autres par celui d'Antoine, qu'il se trouvait en Italie en 1420, 1422, 1423 et 1425. Même, si sa mémoire lui a conservé le souvenir fidèle des dates, il aurait devancé en Italie le roi Louis III : c'est au 18 mai 1420 qu'il rapporte dans ses œuvres son excursion au *Monte della Sibilla*, qui, avec le *Lac de Pilate*, l'avait déjà intrigué, lors de ses précédents séjours dans la péninsule. On sait que ce mont des Apennins, célèbre dans la littérature, se trouve dans l'Ombrie, non loin de Spolète, entre

1. Document n° III.

2. Archives des Bouches-du-Rhône, B 14, fol. 241 v°.

3. Il est assez intéressant de suivre le sort de cette maison, qui était passée par les mains d'Antoine de la Salle. Jean Romée la conserva toute sa vie; il la transmit à son petit-fils, Jeannet Romée, fils d'Étienne. Celui-ci l'échangea, le 15 mai 1446 [l'acte qui nous transmet ce détail porte, par erreur, 1456], avec Géraud Fage, jardinier, et Jean Plane. Ceux-ci la revendirent le lendemain pour soixante-dix florins, à Jean de Sathenay, bachelier ès lois d'Arles (Arch. des Bouches-du-Rhône, B 14, fol. 242).

4. Ce qui écarte toute hypothèse du passage d'Antoine dans la maison de Bourgogne.

5. J. Nève, p. 252, Pièce just. n° II.

Norcia et Ascoli ; il passait pour contenir dans ses flancs le Paradis enchanté de la reine Sibylle, lieu de délices et de voluptés interdit à tout bon chrétien.

Antoine de la Salle a raconté, avec force détails, son ascension, son entrée dans la grotte, vestibule du Paradis, sur les parois de laquelle il a gravé lui-même son nom et sa devise[1]; il a recueilli religieusement tout ce qu'il a entendu dire au sujet de la Sibylle et des chevaliers qui se sont aventurés dans son royaume, il a noté toutes ses observations personnelles, il a même relevé la carte du pays, etc. Je ne le suivrai pas dans le récit de son expédition[2], qui a donné lieu aux études si intéressantes de MM. Werner Söderhjelm et Gaston Paris sur le Paradis de la reine Sibylle et la légende du Tannhäuser. Aussi bien, je ne cherche ici qu'à fixer la biographie de l'auteur de *la Salade*. Il suffit donc d'avoir relevé sa présence en Ombrie et près de la Marche d'Ancône[3] au mois de mai 1420.

Il commençait à cette époque son troisième séjour en Italie. Celui-ci fut de plus longue durée que les précédents, car le roi Louis III, malheureux dans les débuts de sa lutte contre la reine Jeanne II, sœur et héritière de Ladislas, et contre Alphonse V d'Aragon, son fils adoptif, finit, à la suite d'un concours merveilleux de circonstances, par s'implanter dans le pays et par se faire reconnaître comme roi légitime. Il avait eu d'ailleurs, dès le premier jour, l'appui du pape Martin V, dont il reçut d'abord l'investiture et auprès duquel, au milieu de ses embarras, il allait souvent chercher secours et protection[4]. C'est certainement pendant un de ces voyages à Rome qu'Antoine de la Salle,

1. « Il convient. La Sale. » C'est exactement ce qu'il a écrit sur un feuillet de garde d'un manuscrit de Cassiodore, qui se trouve aujourd'hui à la bibliothèque de Carpentras et qui, par conséquent, a appartenu à notre littérateur. Voir l'Appendice.

2. Il constitue un chapitre de l'ouvrage intitulé *la Salade*, qui a été publié pour la première fois sans date, puis par Philippe le Noir à Paris en 1527. Le texte en a été redonné d'après le ms. 18210-15 de la Bibliothèque royale de Bruxelles par W. Söderhjelm, *loc. cit.*, p. 108. M. J. Nève l'a réédité, p. 173. — Une analyse en avait été aussi donnée par Kervyn de Lettenhove, *La Dernière Sibylle*, dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, t. XIII (1862), p. 405.

3. Il a fait son ascension du *Monte della Sibilla* par le versant adriatique.

4. Cf. Papon, *Histoire générale de Provence*, t. III, p. 327 à 330.

écuyer du roi et comme tel faisant partie de son escorte[1], fit, en 1422, la rencontre dont il a consigné le souvenir après le récit de son excursion au mont de la Sibylle. C'étaient les ambassadeurs du roi d'Angleterre, c'est-à-dire l'évêque de Senlis[2], Gaucher de Ruppe, chevalier barrois, ami de notre personnage, et d'autres gentilshommes bourguignons, « qui avoient ouy compter que j'avois esté devers la Sibile ». Gaucher de Ruppe, étant sans nouvelles d'un de ses grands-oncles disparus, supposait qu'il était entré dans la fameuse grotte et désirait par conséquent apprendre d'Antoine de la Salle si le fait était vrai. Antoine se défendit énergiquement d'avoir eu une fréquentation aussi impie et répondit à son interlocuteur « qu'il estoit mal informé, et que ce n'estoit que faulce foy et creance a tous ceulx qui foy y adjousteront et que ilz se partoient du chemin de la verité, et en ce vueil vivre et finer mes jours[3]. »

Un coup de fortune pour Louis III fut son adoption par la reine Jeanne, qui mettait fin à toute querelle entre les deux compétiteurs; mais, par contre, elle déchaîna la colère d'Alphonse d'Aragon, dont l'adoption précédente était révoquée pour cause de rébellion et d'ingratitude (2 juin 1423)[4].

La première entrevue de la reine et de Louis eut lieu à Aversa, dont les Angevins avaient fait précédemment leur place d'armes : c'est là que, le 1er septembre 1423, en présence des chevaliers et suivants de Louis III, en présence notamment d'Antoine de la Salle[5], fut signé le premier traité qui ratifiait l'adoption proclamée quelques semaines auparavant[6]. On assistait donc, enfin, au triomphe de la dynastie angevine. Cependant, l'événement dont on avait lieu de se réjouir ne termina pas toutes les difficultés. Il fallait expulser du royaume Alphonse V avec ses Aragonais et Catalans, et surtout prévenir les trahisons qui, jus-

1. Il dit lui-même qu'il était alors « en la compaignie et service de très hault et excellent prince, mon souverain seigneur, le tiers Loys, roy de Sicille » (J. Nève, p. 216).

2. Pierre de Chissey, élu le 23 juin 1418 et mort au mois de novembre de cette même année 1422.

3. Éd. J. Nève, p. 216-218.

4. Papon, *op. cit.*, t. III, p. 330 et 331.

5. Pithon-Curt, *Histoire de la noblesse d'Avignon et du comté Venaissin*, t. III, p. 218; article réimprimé par J. Nève, p. 273.

6. Papon, *op. cit.*, t. III, p. 332. — Il y eut un second traité passé le 14 septembre 1423 à Aversa (Lecoy de la Marche, *op. cit.*, t. II, p. 213).

qu'ici, avaient toujours arrêté dans leurs succès le père et l'aïeul de Louis III. C'est une besogne à laquelle se consacra avec ardeur le fils adoptif de la reine Jeanne, jusqu'à ce qu'il fût rappelé en France par son cousin, Charles VII, pour l'aider dans sa lutte contre les Anglais. Son retour dut avoir lieu au plus tôt en juin 1427[1]. Il est très vraisemblable qu'Antoine de la Salle, qui était resté à peu près constamment dans le sillage de son souverain, l'accompagna lorsque celui-ci quitta l'Italie. Nous savons, d'ailleurs, qu'en 1425[2] il l'avait suivi dans une excursion de plaisir à Pouzzoles, dont il décrivit la Solfatare et les bains antiques. C'est là qu'il fut témoin de l'admirable conduite de cette épouse « moult belle et de flouries vertus », qui soignait, comme « ung enfant nouvellement nay », son mari, « ung gentilhomme des bonnes lignées de Napples qui moult estoit lepreux ». Il fit même cette observation que c'était le second lépreux qu'il voyait dans le pays, bien qu'il y ait résidé « par très longue espasse[3] ». Assurément, en France, il avait eu l'occasion d'en rencontrer bien davantage.

Avant de quitter le sol de l'Italie, il avait reçu un nouveau témoignage de la bienveillance de son roi. Le 4 juin 1427, en la ville d'Aversa, Louis III gratifia Antoine, à qui il donnait les titres d'écuyer de son écurie, de conseiller et de fidèle aimé, d'une somme de quinze cents florins, monnaie de Provence, à prélever sur les droits et revenus du château de Séderon[4], qui avait appartenu à Alix de Baux, comtesse d'Avellino, vicomtesse de Turenne, dame des Baux, etc.[5]. Ce domaine et tous les autres

1. La date n'est pas encore connue d'une façon précise; un texte publié par M. Lecoy de la Marche, *op. cit.*, t. I, p. 50, n. 3, prouve que, le 17 décembre 1426, Louis III se préoccupait d'obtenir de l'argent pour solder les frais de son retour. D'autre part, la Pièce just. n° III de M. Nève (p. 253) montre que le 4 juin 1427 il était encore à Aversa.

2. « Estant au service du très excellent et illustre prince monseigneur Loys, III° d'icelluy nom, roy de Secille. »

3. Chapitre VIII de *La Salle*, publié par Legrand d'Aussy, *Notices et extraits...*, t. V, p. 394, et par J. Nève, p. 239.

4. Drôme, arr. de Nyons, ch.-l. de cant.

5. J. Nève, p. 253, Pièce just. n° III. — Séderon, chose curieuse, avait, comme le Mas-Blanc, appartenu autrefois à Guillaume Roger, vicomte de Turenne, qui en avait fait hommage à la reine Marie de Blois le 27 juin 1385 (Arch. des Bouches-du-Rhône, B 762, fol. 48 v°). — Précédemment, le roi Louis de Tarente, mari de la reine Jeanne Ire, l'avait donné (2 mai 1349) à Geoffroy de Lascaris (*Idem*, B 3, fol. 109).

biens de la même dame avaient été confisqués par droit d'aubaine et réunis au domaine comtal de Provence après la mort d'Alix[1], et ce malgré le testament qu'elle avait pris soin de rédiger le 7 octobre 1426[2]. En dépit des protestations des intéressés, ils ne furent jamais rendus aux héritiers lésés. On lira, dans la suite de ce récit, que Séderon, dont les revenus furent ainsi grevés d'une sorte d'hypothèque en faveur d'Antoine de la Salle, finit par rester entre ses mains.

La donation du 4 juin 1427 venait à point pour le récompenser de ses services en Italie et l'indemniser en quelque façon de ses peines et fatigues.

Le voici donc rentré de nouveau en France avec Louis III. La fin de l'année 1427 et toute l'année 1428 s'écoulent sans laisser aucun souvenir de lui. Mais, dès les premiers mois de 1429, il rentre en scène en prenant possession de la charge de viguier d'Arles, que venait de lui concéder son souverain[3]. La cérémonie de son intronisation[4] eut lieu le 28 mai de cette année, à l'heure de tierce; il présida aussitôt après le conseil de la ville, qui avait à pourvoir à la nomination des officiers[5]. Les fonctions qu'il eut à exercer pendant une année (les viguiers étaient renouvelés tous les ans) étaient une délégation du pouvoir central et faisaient de lui le représentant direct et permanent du souverain, non seulement dans la ville, mais encore dans toute la circonscription de sa viguerie. En cette qualité, il était le chef de la justice, rendait des ordonnances, faisait des proclamations, ce qu'on appelait des bans; il devait, d'autre part, assurer la sécurité de la ville et la défendre contre les attaques des ennemis du dehors; également chef de l'administration, il donnait aux syndics et conseillers de la ville l'autorisation de se réunir, recevait leur serment de fidélité au roi, présidait leurs séances, transmettait leurs réclamations, plaintes ou doléances, etc. Sa présence était donc requise d'une façon à peu près per-

1. Cf. H. Bouche, *Histoire chronologique de Provence*, t. II, p. 449.

2. Dr L. Barthélemy, *Inventaire* déjà cité, n° 1780. — Le 12 octobre 1426, Alix des Baux était déjà morte. Cf. *Idem*, *ibidem*, n° 1781.

3. Son prédécesseur s'appelait Jean Dupuis.

4. Voir la description du cérémonial donnée au XVIIIe siècle par l'abbé Bonnemant et publiée par J. Nève, p. 255, Pièce just. n° IV.

5. Arch. mun. d'Arles, BB 1, fol. 86. — Publié en partie par J. Nève, p. 258, Pièce just. n° V.

manente dans la ville, à tout le moins dans la viguerie; avait-il à s'absenter, il devait laisser à sa place un lieutenant, à qui il déléguait tous ses pouvoirs. C'est ainsi qu'il eut pour lieutenant Jean de Rognac, pour le temps où il fut appelé hors d'Arles. Il est d'ailleurs à remarquer que ce fut surtout pendant les premiers mois qu'il fut absent : parti entre le 5[1] et le 19 juin[2], il ne rentra en Arles que pour la séance du conseil, qui eut lieu le 9 octobre[3]; il quitta encore la ville à la fin du même mois, mais, à partir du 27 janvier 1430[4] jusqu'à la fin de ses fonctions, il resta à son poste, présidant régulièrement les assemblées municipales[5].

En dehors des affaires juridiques et contentieuses soumises à son jugement[6], en dehors des détails d'administration courante[7], deux préoccupations s'imposèrent surtout pendant cette année à l'esprit du viguier : la salubrité publique et la défense du pays contre les Catalans. Quand Antoine reçut son office et en commença l'exercice, la peste régnait en Arles avec une violence toute particulière et la misère était grande dans la ville : les conseillers avaient pris soin de le faire remarquer au vice-roi et au Grand Conseil de Provence dès le 17 mai 1429[8]. Ils craignaient aussi une invasion des Catalans, qui, depuis le sac de Marseille en 1423[9], venaient, au nom de leur souverain, Alphonse V d'Ara-

1. Il présida la séance municipale de ce jour, la première après son intronisation (Arch. mun. d'Arles, BB 1, fol. 87 v°).

2. Séance non présidée par lui (*Idem, ibidem*, fol. 88).

3. *Idem, ibidem*, fol. 96. — Il présida encore les réunions des 16 (fol. 96 v°), 21 (fol. 97), 23 (fol. 98) et 25 octobre (fol. 98 v°).

4. La séance du 2 novembre eut lieu sur mandement de son lieutenant (fol. 99).

5. *Idem, ibidem*, fol. 106 v°. — Les séances des 29 janvier (fol. 107 v°), 3 février (fol. 108), 8 février (fol. 108 v°), 19 février (fol. 109), 28 février (fol. 109 v°), 5 mars (fol. 110), etc., ont été présidées par lui.

6. Quelques-unes sont indiquées dans les délibérations des 28 février et 5 mars 1430.

7. Une des affaires les plus importantes qui s'imposèrent à l'attention d'Antoine de la Salle concerna les pâturages de la commune d'Arles en Crau, pour la visite desquels il dut effectuer jusqu'à dix voyages. Le principal eut lieu au milieu du mois de mars 1430. Antoine le fit avec le gouverneur de Provence et un nombreux personnel, dont l'entretien était à la charge des syndics d'Arles (Arch. mun. d'Arles, CC 147, fol. 12 v°, 13 et 14). Le viguier reçut cinquante florins pour ses déplacements (*Idem, ibidem*, fol. 17 v°).

8. Arch. mun. d'Arles, BB 1, fol. 84 v°. Cf. aussi les *Annales d'Arles*, par l'abbé Bonnemant (ms. 216 de la Bibl. d'Arles), à cette date.

9. Papon, *op. cit.*, t. III, p. 332 à 335. — On ne conclut de trêve avec les Aragonais qu'au mois de mai 1431 (*Idem, ibidem*, p. 338).

gon, le compétiteur de Louis III au trône de Naples, ravager les côtes de la Provence ; ils demandaient instamment l'envoi de gens armés et d'arbalétriers[1].

Pour la peste, du temps d'Antoine de la Salle, on ne fit rien de plus que ce que l'on faisait d'habitude en pareil cas : l'isolement des malades, la fumigation des maisons infectées, les grands feux allumés dans les rues étaient surtout les remèdes usités. Cependant, le 3 juillet, le conseil de ville se décidait en plus à invoquer le secours de la Vierge pour obtenir la fin de la contagion et ordonnait de célébrer un trentenaire de messes en la cathédrale de Saint-Trophime[2]. Faut-il croire que cette épidémie fut une raison de l'absence prolongée d'Antoine de la Salle à cette époque? Ce serait sans doute faire une supposition injurieuse pour sa mémoire; il a donné, en effet, trop de preuves de son courage pour que l'on imagine, sans autre indice, qu'il ait ainsi fui devant le danger. Il avait, d'ailleurs, une âme compatissante, et lui-même nous raconte, dans un chapitre de *la Salade*, qu'il céda tant qu'il put aux pleurs et prières d' « une très bonne femme nommée Jehanne », dont le mari venait d'être reconnu lépreux. « Plus esmeu a sa pitié que a raison ne a la rigueur de la loy, temporisay aulcunement, dit-il, jasoit c'on porroit dire que soubz ombre de pitié corruption fust embuschée » ; mais à la fin, sous la contrainte des clameurs publiques, il dut faire expulser d'Arles le malheureux que sa femme suivit dans son exil[3].

Les Catalans se tinrent heureusement assez à distance : au printemps de 1430, Antoine annonçait qu'il s'en trouvait en Languedoc, près de Nîmes, Saint-Gilles et Fourques, et invitait les conseillers arlésiens à prendre avec lui des mesures pour empêcher le passage du Rhône[4]. Les préparatifs de défense furent sans doute suffisants, car les ennemis s'éloignèrent[5].

1. Arch. mun. d'Arles, BB 1, fol. 84 v°. — Le 7 mai 1429, le trésorier de la ville payait un acompte de trois florins pour les pierres des bombardes, préparées en vue de l'arrivée des Catalans (mêmes arch., CC 146, fol. 4 v°).

2. *Idem*, BB 1, fol. 90.

3. J. Nève, p. 242-244.

4. Arch. mun. d'Arles, BB 1, fol. 117.

5. Le 27 janvier 1430, sur la demande du gouverneur de Provence, transmise par Antoine de la Salle, la ville dut, « pro excessu commisso Aquis contra Judeos », expédier des gens d'armes au gouverneur. Pour subvenir à leurs dépenses, des commissaires furent nommés, dont Jean Romée, celui à qui Antoine avait cédé jadis sa maison (*Idem, ibidem*, fol. 106 v°).

On ne saurait terminer le récit de l'administration de l'auteur du *Petit Jehan de Saintré* en Arles, sans faire remarquer qu'il s'intéressa aux écoles de la ville. C'est en effet uniquement dans les séances présidées par lui que les conseillers se préoccupèrent de la nomination d'un régent[1]. Dans une séance semblable fut aussi admise une requête des joueurs de la Passion pour l'appropriation de la place publique, où ils donnaient leurs représentations[2].

Son temps révolu, Antoine de la Salle céda la place à Jean de Saint-Michel, capitaine et gouverneur des Baux, qui fut installé comme viguier d'Arles le 28 mai 1430. On ne sait ce qu'il devint aussitôt après ; mais on apprend par un document de 1432 qu'il avait établi sa résidence en Provence[3]. Il n'était donc pas repassé en Italie, lorsque le roi Louis III, libre de surveiller ses intérêts, était retourné dans le royaume de Naples, où sa présence était plus que jamais nécessaire pour contrebalancer les influences exercées contre lui sur l'esprit de Jeanne II. Cela n'empêcha pas ce souverain de donner une nouvelle preuve de son estime pour son noble et excellent conseiller et fidèle aimé. Celui-ci lui avait transmis une supplique, exposant qu'il avait à peu près terminé la perception des quinze cents florins à lui alloués par les lettres patentes du 4 juin 1427 sur le château de Séderon et que, d'autre part, il avait à faire des dépenses et à supporter diverses charges pour son séjour en Provence. Aussi, le roi, pour lui permettre de vivre selon sa condition et pour le récompenser des longs services qu'il en avait déjà reçus, lui accorda-t-il, le 27 octobre 1432, la jouissance viagère de tous les droits et profits attachés à la possession de la seigneurie de Séderon, avec pouvoir de nommer chaque année le châtelain, bayle ou capitaine et le notaire, de retenir à son profit tous les revenus, d'exercer la juridiction au civil et au criminel, etc.[4].

Pour comble de faveur (il est vrai qu'Antoine avait réclamé

1. Séances des 16 octobre 1429 (fol. 96 v°) et 27 janvier 1430 (fol. 106 v°).

2. Séance du 5 mars 1430 (fol. 110). — Il est curieux de remarquer qu'on dut faire venir le bourreau d'Avignon pour jouer son rôle dans la Passion (Arch. mun. d'Arles, CC 148).

3. « Causantibus variis expensis et oneribus quas ipsum in patria nostra Provincie residentiam faciendo subire opportet » (J. Nève, p. 260, Pièce just. n° VI).

4. J. Nève, p. 259, Pièce just. n° VI.

davantage[1] en qualité de créancier des trente-six mille ducats dus à son père), le même jour, Louis III d'Anjou fit remise d'une double dette, l'une de trente ducats, l'autre de vingt-cinq florins, qu'il avait contractée envers Poncet de Rousset. Les biens de ce dernier avaient été en effet confisqués au profit du fisc royal pour crime de rébellion[2].

Ces largesses ne furent pas sans occasionner quelque embarras au bénéficiaire. Une ordonnance royale avait jadis défendu d'enregistrer et de mettre à exécution les lettres patentes qui n'avaient pas été présentées dans les quatre mois après leur concession. Comment Antoine de la Salle ne put-il se conformer à cette prescription[3]? On ne sait; toujours est-il que les délais réglementaires étant expirés, il se heurta au refus des maîtres rationaux de la cour d'Aix pour l'enregistrement de ses titres. Il lui fallut obtenir du lieutenant général du roi en Provence des lettres spéciales, dérogeant à l'ordonnance, pour la reconnaissance des droits et privilèges dont il avait été gratifié (4 avril 1433)[4].

En cette même année 1433, il fut engagé dans des négociations assez délicates. La lutte entre le pape Eugène IV et le concile de Bâle avait sa répercussion dans le comté Venaissin. A la mort de François de Conzié, légat d'Avignon (31 décembre 1431), le pape avait désigné pour lui succéder Marc Condulmier. Mais les Avignonais et les Comtadins s'étaient soulevés contre lui et avaient fait appel au concile de Bâle. Les Pères du synode, sans même en référer au souverain pontife, avaient nommé un nouveau légat, Alphonse Carillo (22 juin 1432). Celui-ci était venu en Avignon, avait chassé le représentant du pape et s'était fait reconnaître comme gouverneur de tout le pays. Mais Eugène IV, abandonnant Condulmier, avait déjà confié au cardinal Pierre de Foix la mission de lui reconquérir ses États français. Le cardinal avait accepté et réclamé le secours de son frère, le comte Jean, qui était accouru avec une armée pour mettre les révoltés à la raison. Ceux-ci s'étaient mis en état de défense, avaient même appelé le chef de routiers, Rodrigue de

1. « Apud celsitudinem suam majora vendicanti, » rapporte le roi René dans ses lettres patentes du 16 décembre 1436, citées ci-après.
2. Document n° IV.
3. Le rédacteur du document prétend qu'il l'ignorait.
4. Document n° V.

Villandrando, et ses compagnies de brigands, et avaient garni de troupes leurs villes et châteaux forts. Ils n'avaient pas réussi, cependant, à arrêter la marche victorieuse du cardinal et du comte de Foix, qui, après avoir traversé le Comtat, occupé Carpentras (12 mai 1433), Sorgues et d'autres localités, étaient arrivés devant Avignon (15 mai), dont ils poussèrent si vigoureusement le siège qu'ils y entrèrent le 8 juillet suivant[1].

Les capitaines qui occupaient les forteresses comtadines, terrifiés de ces succès, abandonnés par Villandrando, n'avaient plus qu'une ressource : traiter avec le vainqueur. C'est à quoi se résolut le capitaine de Vaison[2], Luquin Ricci ou Ris[3]; il eut recours, pour se soumettre et se recommander au cardinal, à Antoine de la Salle et à Berthold de Baschi. Ceux-ci vinrent trouver Pierre de Foix au château de Fargues[4], où il avait établi son quartier général pour le siège d'Avignon, et là ils débattirent les conditions de la reddition de Vaison. Le traité fut conclu, le 6 juillet 1433, en présence de Tanneguy du Châtel, prévôt de Paris[5]; de Foulques d'Agout, seigneur de Mison; de Jean

1. Pour toute cette guerre, cf. Quicherat, *Rodrigue de Villandrando*, p. 94 et suiv.; *Histoire générale de Languedoc* (2e éd.), t. IX, p. 1114 et suiv.; comte F. de Grailly, *Révolte des Avignonais et des Comtadins contre le pape Eugène IV et leur soumission par le légat Pierre de Foix*, dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, t. XVI, p. 324; L.-H. Labande et H. Requin, *Testament du cardinal Pierre de Foix*, dans le *Bulletin historique et philologique*, 1899, p. 274.

2. Les détails qui suivent n'ont encore été connus d'aucun historien de la ville de Vaison ou du comté Venaissin.

3. Les Ricci, apparentés à la grande famille florentine de ce nom, étaient établis à Avignon dès la seconde moitié du XIVe siècle. Georges Ricci, d'Asti, fut enseveli en 1400 à Avignon dans la chapelle fondée par lui dans le cloître des Cordeliers (Bibl. d'Avignon, ms. 3365, fol. 85). François Ricci, damoiseau d'Avignon, reçut pour lui et sa famille des privilèges de Martin V à cause de sa fidélité à l'Église romaine, le 26 avril 1418 (*Idem*, fol. 16). C'était sans doute le père de Luquin Ricci. Celui-ci avait pour frères Bernard et Mathieu Ricci (cf. Document n° VI); Mathieu devint un très gros personnage à Avignon auprès du cardinal Pierre de Foix. Seigneur de Vedène et de Saint-Saturnin d'Avignon, il obtint, le 22 mai 1441, l'inféodation de la bastide de Fargues (ms. 3365, fol. 281). — Des Ricci se trouvèrent non seulement à Avignon, mais encore à Lagnes, Apt et dans diverses localités de la Provence.

4. Sur le territoire d'Avignon, entre les hameaux du Pontet et de Montfavet.

5. Qui avait combattu en Italie (1409-1410) pour le compte de Louis II d'Anjou et qui, par conséquent, avait déjà d'anciennes relations avec Antoine de la Salle. Il fut plus tard sénéchal de Provence.

Dupuis, prévôt de Carpentras et de Digne, trésorier du comté Venaissin (Antoine de la Salle s'était déjà rencontré avec lui en Italie)[1], etc. Les représentants de Luquin Ricci furent même assez heureux pour lui obtenir un traitement des plus favorables[2].

Je ne quitterai pas ce sujet sans faire observer que deux ou trois ans après se trouvait en Avignon toute une famille noble de la Salle[3], originaire du diocèse d'Oloron, et qui pouvait appartenir à la parenté paternelle d'Antoine[4] : c'était le damoiseau Pierre de la Salle[5], c'étaient les frères Gaillard[6], Bertrand ou Bertranet[7] et Verdolet de la Salle[8], c'était encore Jean de la Salle[9]. Ils étaient attirés par ce grand centre commercial qu'était alors Avignon, ville cosmopolite au possible depuis le séjour des papes. Plus tard encore, on verra arriver de Chiers ou Chieri[10], près de Turin, des personnages portant encore le même nom, mais n'ayant aucun rapport de parenté avec les précédents ; ils fonderont à Avignon et dans le Comtat cette famille des la Salle, sei-

1. A Aversa, le 1er septembre 1423 (Pithon-Curt, *op. cit.*, t. III, p. 218). Il était déjà trésorier du Comtat en 1426 (Arch. de la ville d'Avignon, boîte 10, E 5). Peut-être était-il parent de Jean Dupuis, le viguier d'Arles, prédécesseur d'Antoine.

2. Document n° VI.

3. Il y eut même plus tôt des la Salle à Avignon : un Pierre de la Salle (*de Aula*) était clavaire de l'évêque d'Avignon de 1325 à 1335 (Arch. dép. de Vaucluse, G 9, fol. 351 v°); en 1408, on a signalé le mariage de Marthe de la Salle avec Dragonet de Merles (comte E. de Balincourt, *Deux livres de raison du XVe siècle. Les Merles de Beauchamps*, p. 8).

4. Bien qu'ils ne soient pas nommés dans son testament.

5. Brèves du notaire Jacques Girardi (étude de Me de Beaulieu, d'Avignon), aux dates des 6 janvier, 3 février, 28 mars, 7 septembre, 5 novembre 1436; 12, 14 et 20 février, 16 et 20 mai 1438, etc.

6. *Idem*, aux dates des 7 et 10 septembre, 4 octobre 1436; 20 et 24 février, 19 et 20 mai 1438, etc.

7. *Idem*, aux dates des 9 novembre 1436, 22 janvier, 6, 12 et 28 février, 13 et 28 mars, 3 et 18 avril, 20 mai, 7 août, 1er octobre 1438, etc.

8. *Idem*, aux dates des 31 janvier, 6 février, 18 mars, 16 mai, 4 juin, 10 octobre 1438, etc.

9. *Idem*, aux dates des 19 et 20 février, 2 et 4 avril, 19 mai, 12, 16 et 18 septembre, 5 et 17 décembre 1438, etc.

10. Ce lieu d'origine ne fait aucun doute. Jean de la Salle, dans son testament du 30 juillet 1517, s'intitule : « Johannes de la Sale, de Cherio, diocesis Thaurinensis, civis et habitator Avinionis » (Bibl. de Carpentras, ms. 1169, p. 234).

gneurs de la Garde à Bédarrides[1]. Le premier, qu'on a supposé[2], sans preuves d'ailleurs, être le petit-fils d'Antoine le littérateur, fut Jean de la Salle, né vers 1447, fils de Laurent et de Jacobine de la Salle; il laissa ses parents en Piémont et vint à Avignon dès 1479[3] apprendre le métier de banquier, qui lui procura une très grosse fortune[4]. Il y fut rejoint quelque temps après par son frère, Jean-Albert, qui, moins heureux, dut reprendre vite le chemin de l'Italie[5]. Jean eut six enfants[6], dont la postérité masculine ne s'éteignit qu'après plusieurs générations.

Les familles la Salle, au xve siècle, étaient nombreuses, et il serait, je crois, téméraire d'essayer de les rattacher les unes aux autres. C'est à une de ces familles, différentes de toutes celles que je viens de mentionner, qu'appartint Jean de la Salle, maître d'hôtel du roi René, sur lequel on a publié plusieurs pièces d'archives[7], non sans intention de le rattacher par quelque lien à Antoine.

*
* *

Le premier document qui ait été jusqu'ici signalé sur Antoine de la Salle après 1433 est une charte du roi René, en date du 16 décembre 1436, qui révèle de notables changements dans la condition de notre personnage. Jusqu'ici il n'avait été désigné

1. Et non, comme tous les auteurs l'ont imprimé depuis Pithon-Curt, co-seigneurs de la Garde-Paréol et de Bédarrides. — Le fief de la Garde, sis à Bédarrides, a été acquis par Jean de la Salle les 9, 11 et 14 décembre 1506 (*Idem, ibidem*, p. 215 et suiv.). — Bédarrides, ch.-l. de cant. de l'arr. d'Avignon.

2. Pithon-Curt, t. III, p. 218; reproduit par J. Nève, p. 272.

3. Bibl. de Carpentras, ms. 1169, p. 203 et suiv. — Jacobine de la Salle, habitant Chieri, est citée dans le testament de son fils Jean. Celui-ci lui laissa l'usufruit des biens qu'il possédait encore en cette localité.

4. *Idem, ibidem*, p. 210 et 212.

5. Il acquit de très nombreux immeubles à Avignon (entre autres la livrée du cardinal de Florence), à Bédarrides et à Sarrians. Le marquis de Fortia d'Urban a fait le relevé de tous ses achats dans le ms. 1169 de Carpentras, p. 212 à 233.

6. Laurent, doyen de l'église de Villeneuve-lez-Avignon et chanoine d'Avignon, mort en 1569; Clément Ier, seigneur de la Garde, qui testa en 1550; Jean, mort jeune, après 1526; Marie, qui épousa, en 1523, Sébastien de Blégiers, vice-recteur du Comtat; Marguerite, qui épousa, en 1536, Gabriel de Seguins, seigneur des Baumettes, et enfin Françoise, qui se maria en 1534 avec Jean de Lopis.

7. J. Nève, p. 19 et 268. — Il existe encore sur lui d'autres actes aux archives des Bouches-du-Rhône, série B.

qu'avec les qualificatifs de fidèle, d'écuyer d'écurie, de familier, de conseiller du roi; maintenant le voici attaché à la personne du fils aîné de René d'Anjou comme précepteur ou gouverneur. De plus, il est marié.

Pour expliquer dans quelle situation il se trouvait et au milieu de quels événements sa vie s'accomplissait, il est nécessaire d'entrer dans quelques détails historiques.

Le 12 novembre 1434, le roi Louis III mourait à Cosenza sans enfants. Son héritier était celui qu'on a appelé plus tard le bon roi René, son frère, duc de Bar et de Lorraine. Il fut reconnu comme tel par Jeanne II, reine de Naples, qui, elle à son tour, décéda le 2 février 1435. Par malheur, René, à la suite des compétitions d'Antoine de Vaudémont sur la Lorraine, compétitions soutenues par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, à la suite également d'une campagne désastreuse qui s'était terminée par la défaite de Bulgnéville (2 juillet 1431), se trouvait prisonnier à Dijon et par conséquent dans l'impossibilité d'aller recueillir son héritage en Anjou, Provence et Italie. Cependant, le 30 avril 1432, après la signature d'un accord avec le duc de Bourgogne, il avait été mis en liberté provisoire; mais il avait dû laisser entre les mains de son geôlier ses deux fils, Jean et Louis[1]. L'aîné de ces enfants, celui qu'Antoine de la Salle eut plus tard à prendre sous sa direction, était né le 2 août 1426[2]; l'autre était de quatorze mois plus jeune[2]. Quand, sur l'ordre de son implacable ennemi (25 décembre 1434), René était revenu à Dijon se constituer prisonnier, il n'avait pas réussi à obtenir la libération de ses deux fils. Le cadet, cependant, put être enlevé assez tôt au duc de Bourgogne pour être embarqué à la fin de l'été suivant avec sa mère, Isabelle de Lorraine, qui, avec la procuration de son mari[3], se hâtait de gagner le royaume de Naples; mais Jean d'Anjou ne fut délivré que le 28 octobre 1435 et mis immédiatement en lieu sûr[4].

N'est-ce pas dans ces circonstances que l'on donna à Antoine de la Salle la mission délicate et périlleuse de veiller sur

1. Lecoy de la Marche, *Le Roi René*, t. I, p. 96 et 97.

2. *Idem*, t. I, p. 433. — A la p. 67, le même auteur avait donné la date de 1427.

3. Du 4 juin 1435 (Lecoy de la Marche, t. I, p. 114). — L'acte fut passé à Dijon, où Isabelle de Lorraine reprit sans doute son fils.

4. Lecoy de la Marche, t. I, p. 117.

lui[1]? Les documents font, hélas! défaut, qui permettraient d'élucider ce point d'histoire. Toujours est-il que le roi René, à peine sorti définitivement de prison (il fut relâché le 8 novembre 1436), malgré toutes les préoccupations que lui imposaient le traité à conclure avec son ennemi et la réorganisation de ses États, crut devoir témoigner de sa reconnaissance envers celui qui avait eu la garde de son fils aîné. Antoine de la Salle avait eu soin d'ailleurs de lui faire tenir une supplique, par laquelle il lui rappelait qu'il avait obtenu de son frère Louis III la jouissance du château de Séderon et que le trésor des rois de Sicile lui était toujours redevable des nombreux milliers de florins avancés par son père. Il demandait donc, si le roi avait ses services pour agréables, qu'on lui confirmât la jouissance de Séderon, non seulement pour lui, mais encore pour sa femme et le premier fils qu'il aurait. Cette supplique fut agréée par René, qui ne manqua pas de mettre en avant, comme justification de sa faveur, les « fructuosa servitia » rendus par Antoine à lui et à son fils aîné. Il lui imposa cependant l'obligation de dépenser, dans les dix-huit années suivantes, la somme de douze cents florins pour la construction de la tour du château (Lille, 16 décembre 1436)[2].

Cette fois encore, Antoine de la Salle fut retenu par divers empêchements occasionnés par son office auprès du duc de Calabre, Jean d'Anjou[3], et ne se trouva pas en mesure de présenter ses lettres patentes à la Cour des comptes d'Aix pour leur enregistrement et leur reconnaissance dans les délais légaux. Le bon roi René, sur sa demande, intervint pour que ce retard ne pût lui être dommageable et ordonna aux archivistes d'Aix de les enregistrer même après le temps réglementaire (16 septembre 1437)[4].

L'acte du 16 décembre 1436 est le premier qui fasse mention de son mariage. Avant sa publication récente par M. Nève, les historiens et critiques avaient été unanimes pour affirmer

1. Le comte de Quatrebarbes, qui a publié les *Œuvres complètes du roi René*, indique (t. I, p. XLIV) comme premiers éducateurs, précepteurs ou gouverneurs de Jean d'Anjou, Henri de Ville, évêque de Toul, et Jean Manget, doyen de Saint-Dié et auteur du *Maistre des sentances*. — Cf. aussi à ce sujet A. Lecoy de la Marche, t. II, p. 176.

2. J. Nève, p. 263, Pièce just. n° VII.

3. Il reçut le titre de duc de Calabre quand il se maria (2 avril 1437).

4. Document n° VII.

qu'Antoine de la Salle, réputé auteur des *Quinze joies de mariage*, était resté célibataire[1]. Et pourtant les derniers auteurs avaient eu connaissance d'une lettre adressée par lui à un religieux qu'il félicitait d'avoir quitté nouvellement le monde; il l'avisait encore « que, si mon eage le peust porter et *je ne fusse en maryage obligié*, a l'aide de Dieu, de Notre Dame », etc., « tu me serois example de ma très perileuse vie amender[2]. » Ce texte très clair et ne prêtant aucunement à l'ambiguïté, avait été écarté; maintenant, on ne pourra plus le faire, car les preuves abondent du mariage de notre littérateur.

Ce mariage doit se placer entre le 27 octobre 1432, date de la concession viagère de Séderon pour Antoine seul, et le 16 décembre 1436, date de l'acte ci-dessus analysé. Je serais assez porté à le fixer très près du 16 décembre 1436, car, une fois marié, Antoine s'est probablement hâté d'assurer à sa femme la jouissance d'un domaine qui lui permettait une existence en rapport avec son état.

Le nom de l'épousée n'est pas indiqué dans les premières lettres patentes du roi René, et M. Nève, le plus récent historien de la Salle, ne paraît pas l'avoir connu. Il est donné tout au long dans l'acte de vente de Séderon à Pierre de Mévouillon, le 20 octobre 1439 : *Nobilis et egregia domicella domina Lyon de la Sellana de Brusa*[3]. René d'Anjou, dans ses lettres patentes du 5 décembre 1439, confirmatives de cet acte de vente, se contente de l'appeler : *nobilis domicelle Leone de la Brossa*[4]. Il est encore question d'elle dans des lettres du 5 août 1441, sur lesquelles il y aura lieu de revenir; elle n'y est désignée que par ces mots : *nobili domicelle Lione, uxori magnifici Anthonii de Sala*[5]; mais, par contre, on y apprend que le roi René lui avait constitué une dot de mille florins.

1. Cf. notamment G. Paris, *Légendes du moyen âge*, p. 68. — L'auteur des *Quinze joies* se dit en effet célibataire.

2. Cette lettre, signalée par M. Söderhjelm, p. 104, n. 1, a été publiée par M. J. Nève, p. 223. Elle n'est pas datée. — Voici ce qu'en écrivait M. Söderhjelm : « Si cette lettre est de notre auteur, elle donne un renseignement biographique d'assez grande importance; l'auteur y dit que, s'il n'était pas marié, il suivrait l'exemple de son ami. Or, nous ne savons rien sur le mariage d'Antoine, *mais sa vie inconstante et ses écrits portent plutôt à croire qu'il était libre.* »

3. Document n° X.

4. Arch. des Bouches-du-Rhône, B 12, fol. 11 v°.

5. Document n° XII.

Ces indications, malheureusement, ne sont pas suffisantes pour faire connaître la date et les circonstances du mariage. Même la famille de cette Lionne de la Sellana de Brussa reste encore une énigme pour notre curiosité.

L'union, que je viens de retracer, paraît avoir été stérile. Aucun document, en effet, ne fait connaître d'enfant qui en soit issu. Le testament qu'Antoine rédigea en 1438 n'en mentionne aucun ; chose curieuse, en prenant ses dispositions dernières, il ne prévit même pas le cas où il laisserait d'héritier direct né ou à naître. On est donc fondé à croire qu'au moins les premières années du mariage de notre littérateur ont été infécondes.

Voici donc Antoine de la Salle marié et chargé de la garde, sinon déjà de l'éducation de Jean d'Anjou, fils aîné du roi de Sicile. Lorsque René lui octroya les lettres patentes du 16 décembre 1436, il devait se trouver à Dijon, où Jean d'Anjou avait été livré en ôtage au duc de Bourgogne, pour garantir l'exécution du traité mettant son père en liberté[1]. Sa détention ne fut pas de longue durée : le 6 février 1437, Philippe le Bon offrait de le rendre sous certaines conditions[2]. D'ailleurs, trois jours auparavant, le même duc de Bourgogne était intervenu pour faire conclure le traité de son mariage avec sa nièce, Marie de Bourbon[3].

Antoine et lui furent donc en mesure d'accompagner René, lorsque celui-ci alla prendre possession de son duché d'Anjou et faire son entrée solennelle à Angers. C'est là que, le 2 avril 1437, fut célébré le mariage du jeune duc de Calabre, alors dans sa onzième année[4]. Toute la cour du roi de Sicile le suivit encore lorsque, avec les ducs de Bourbon et d'Alençon, il alla rendre visite au duc de Bretagne, puis se rendit à Gien auprès de Charles VII[5] (juillet-août 1437). Au mois de septembre suivant[6], René et son fils aîné, celui-ci avec sa femme et son précepteur, avaient quitté l'Anjou pour la Provence, où des fêtes magnifiques les attendaient à Arles, Aix et Marseille[7]. Mais l'affection

1. A. Lecoy de la Marche, t. I, p. 121.
2. *Idem*, t. I, p. 125.
3. *Idem*, t. I, p. 123, 124. — Elle était fille de Charles Ier, duc de Bourbon, et d'Agnès de Bourgogne. Elle mourut en 1488.
4. *Idem*, t. I, p. 130.
5. *Idem*, t. I, p. 131.
6. Cf. Document n° VII.
7. Lecoy de la Marche, t. I, p. 134.

que lui témoignaient ses nouveaux sujets n'empêchait pas le bon roi de presser ses préparatifs pour aller retrouver à Naples sa femme et son deuxième fils, et défendre son royaume contre les attaques d'Alphonse V d'Aragon. Enfin, le 12 avril 1438, il mit à la voile; trois jours après, il était à Gênes, où il était reçu avec les plus grands honneurs; il en repartit le 26 du même mois et le 19 mai, aux acclamations de son peuple, il débarquait à Naples avec ses compagnons de voyage[1].

Avant de prendre la mer à Marseille, Antoine de la Salle, ayant à songer à l'avenir et prévoyant le cas où il succomberait pendant le voyage, dicta son testament à un notaire de Marseille, Jean d'Escalis, le 30 mars 1438[2]. Il ne faisait en cela que se conformer à un usage assez général et nombre de ses compagnons de route s'étaient crus obligés de l'imiter[3]. Remarquons avec étonnement que, dans cet acte, il ne donne même pas une mention à sa femme, qui, pourtant, devait le suivre outre-mer[4]. Après avoir recommandé son âme à Dieu et à la Vierge, il laissa le soin de ses funérailles et de sa sépulture à ses héritiers et exécuteurs testamentaires; puis il ordonna de payer toutes ses dettes, dont il avait remis une note autographe à son procureur général, Paul de Laing[5], sur les revenus du péage de Séderon et de ses autres rentes ou biens. Le reste serait partagé en quatre parties ; l'une servirait à la création d'un hôpital ou d'un cimetière près de l'église de l'Annonciation à Séderon, au choix de

1. Lecoy de la Marche, t. I, p. 165, 166.

2. Une fausse indication donnée par le Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Carpentras avait fait chercher jusqu'ici ce testament dans les minutes d'un problématique Me Jacques Caradet, notaire marseillais, où naturellement on ne l'avait pas trouvé (cf. J. Nève, p. 39, note). Il est publié ci-après, Document n° VIII, en provençal (minute) et en latin (texte définitif).

3. Tel Balthasar de Gérente, seigneur de Monclar et maître d'hôtel du roi René, témoin du testament d'Antoine de la Salle; il testa lui aussi le 9 juin 1438 (cf. Artefeuil, *Histoire héroïque de la noblesse de Provence*, t. I, p. 474). — Le roi René lui-même ne prit pas cette fois ses dernières dispositions, mais il les dicta le 29 juin 1453, avant de partir pour une nouvelle expédition (A. Lecoy de la Marche, t. I, p. 273).

4. Elle comparaîtra dans l'acte de vente de la seigneurie de Séderon, passé le 20 janvier 1439 à Naples, dans la maison d'Antoine de la Salle.

5. La procuration qu'Antoine de la Salle lui avait remise concernait ses biens des comtés de Provence, de Forcalquier et Venaissin, ce qui prouve qu'il avait conservé au moins quelques immeubles ou rentes dans les États pontificaux de France.

ses héritiers et exécuteurs testamentaires ; la seconde, à la dotation de quatre pauvres filles orphelines venant se fixer à Séderon ; la troisième, à la fondation d'une messe basse quotidienne en la même église de Séderon et d'un service anniversaire annuel pour le repos de son âme et l'expiation de ses péchés ; enfin, la dernière était laissée à ses exécuteurs testamentaires pour le paiement de leurs frais. Si les revenus, dont il disposait ainsi, n'étaient pas assez importants, ils seraient complétés par le produit de la vente d'immeubles. Il légua ensuite la maison qu'il avait fait bâtir dans le bourg de Séderon et tous ses autres biens meubles, tels que livres, armures, mobilier, vaisselle d'étain, arbalètes, bombardes, etc., par égales parts à ses vieux serviteurs, Adam de Montreuil, devenu fourrier du duc de Calabre, Paul de Laing et Gaston Maître, ce dernier d'Arles. Enfin, il institua pour légataires universels de ses autres immeubles, tels que le Mas-Blanc et la tour de Canilhac, et de tous ses droits, privilèges, actions et créances, sa plus proche parente, Guiote Flamenc[1], dame de Saint-Georges, et son mari, Antoine Allemand[2]. Dans le cas où ces derniers ne laisseraient pas d'héritiers directs, il leur substituait pour une moitié Bertrand de Bayon[3], mari d'une cousine à lui, et leurs trois enfants, Jean, Anne et Honorat, et pour l'autre moitié son cousin, Antoine de Bonnieux[4]. Comme on a déjà fait la remarque, le testateur ne parlait ni de sa mère, qui devait être morte à ce moment-là, ni de sa femme, ni des enfants qu'il pourrait avoir avant de disparaître du monde.

Donc, après avoir accompli cet acte important, Antoine de la Salle s'était embarqué avec son souverain. Il l'avait suivi à Gênes et, avec toute sa suite, il était arrivé à Naples le 19 mai 1438. C'est là que nous allons le retrouver dans des circonstances mémorables où il a été acteur et dont il nous a conservé le souvenir.

1. Malgré mes recherches, je n'ai trouvé aucun renseignement sur cette parente d'Antoine de la Salle, ni sur la seigneurie de Saint-Georges, qu'elle possédait.

2. C'est probablement un des membres de cette grande famille dauphinoise des Allemand, dont les rameaux s'étendirent dans tout le midi.

3. Encore un personnage sur lequel on ne sait rien. Il appartenait à une famille marseillaise, pourtant bien connue, d'où est issue celle des Libertat. Cf. E. de Rozière, *Table armoriale de l'Histoire héroïque de la noblesse de Provence, par Artefeuil*, p. 21.

4. Personnage ignoré jusqu'ici. La famille était sans doute originaire de Bonnieux, dans le comté Venaissin, aujourd'hui ch.-l. de cant. de l'arr. d'Apt.

Après quelques mois de séjour au Castel-Capuano, à Naples, auprès de sa femme et de ses enfants, René se mit en campagne (août 1438), laissant toute sa famille sous la garde et protection d'Antoine de la Salle. Il emmena même avec lui le capitaine Jean Cossa, le futur sénéchal de Provence, dont le tombeau se voit encore aujourd'hui en l'église Sainte-Marthe de Tarascon[1], qui, ordinairement, était chargé du soin de maintenir en sûreté la résidence royale. Mais, tandis qu'il s'attardait dans les Abruzzes, son compétiteur, le roi d'Aragon, « résolut de tenter un coup de main hardi sur la capitale[2] » et vint « par terre et par mer... asseigier la cité de Naples et le chastel de Capouanne, auquel estoient les très excellents princes et princesses madame Ysabel de Lorraine, royne de Secille, et monseigneur Jehan, leur aisné filz, duc de Calabre, et aussi madame Marie de Bourbon, sa compaigne..., car laditte cité... estoit pour lors très petitement prouveue de gens et encore de vivres[3]. » La situation était d'autant plus critique que deux forteresses, le château de l'Œuf et le Castel-Nuovo, étaient entre les mains de l'ennemi. L'armée aragonaise vint se loger dans les faubourgs et occuper les monastères et églises « au tret d'un arbalestre de la cité. Et en l'esglise de Saint Ange furent assis les gros canons pour tirer au long de l'esglise des Carmes, laquelle est hors et sur les bors des fossez de la cité[4]. » La valeur des assiégés suppléa à leur nombre; leurs capitaines étaient Jean de la Noze, Jacques Sannazar, Christophe de Crema et François de Pontadera[5]. Quant à Antoine de la Salle, il était chargé du commandement du Castel-Capuano, résidence de la famille royale : c'était en somme le poste d'honneur. Le ciel favorisa les Napolitains. Et tout d'abord ils assistèrent avec Antoine à un fait qui leur parut merveilleux. Le premier coup de canon envoya par la grande verrière de l'église des Carmes une très grosse pierre, qui traversa le monument et vint couper deux des trois cordes « qui soubstenoient le grant crucefix qui sur l'entrée estoit ». Le lendemain, l'infant Don Pedro,

1. Cf. E. Müntz, *le Sculpteur Laurana et les monuments de la Renaissance à Tarascon*, dans le t. I des *Mémoires et monuments de la fondation Piot*, p. 123 et suiv.

2. A. Lecoy de la Marche, t. I, p. 174.

3. Septième chapitre de *La Salle* : J. Nève, p. 227.

4. *Idem, ibidem.*

5. A. Lecoy de la Marche, t. I, p. 175.

frère du roi d'Aragon, qui dirigeait le tir de l'artillerie, en se rendant à l'église Saint-Erme, où il voulait « faire corner ses menestrieux », c'est-à-dire faire tonner ses bombardes, fut atteint par ricochet d'un boulet, que des artisans de la ville, à l'aide d' « ung chargié vuglaire, du gros des deux puings », avaient lancé dans sa direction. « Ung de ses gens de pié prist sa barrette d'escarlatte, ou estoient grant partie de sa teste, de sa chervelle et des cheveulx, et s'en vint par les fossez audit chastel de Capouenne, ou la royne de Sicille et monseigneur et dame de Calabre, enfans, estoient comme dit est. » Il espérait réjouir la reine, en lui annonçant la mort de son ennemi et en lui présentant ce trophée de guerre. Mais Isabelle de Lorraine, avertie par la Salle, ne put que plaindre la victime et verser des larmes sur sa fin malheureuse[1]. On dit même qu'elle fit arborer une bannière noire sur le sommet de son château et qu'elle offrit au roi d'Aragon d'ensevelir solennellement dans la cité le corps de son frère (18 octobre 1438).

Alphonse V voulut poursuivre les opérations du siège. « Si fist le roy oster de Saint Erme les bombardes et les fist asseoir devant la tour de la Nonciade et battre grant partie des murs. Et, quant il volt donner la bataille et tous les abillemens prez pour le bien matin assaillir, la très douce benoitte Nonciade se monstra ne estre pas bien contente d'avoir ainsi battu son compris, par quoy esclers, pluyes et tonnoirres ne cesserent toute nuyt ne par l'espace de VIII jours, dont les eauues et les bouues furent si grandes que par force convint qu'il levast son ost et du tout se despartit[2]. »

Quelques semaines plus tard, le roi René rentrait à Naples (vers le milieu de décembre) pour s'y reposer des fatigues de la campagne précédente et célébrer les heureux événements qui venaient de s'accomplir; il y donna une série de tournois et de fêtes[3], où Antoine de la Salle, avec l'expérience qu'il possédait des belles passes d'armes, dut jouer un rôle important. Le roi avait d'ailleurs à reconnaître par de nouvelles faveurs son zèle pour son service et pour le gouvernement du duc de Calabre, les peines qu'il avait prises jour et nuit, exposant sa personne à

1. *La Salle*, septième chapitre, édité par J. Nève, p. 226 à 232. — Comparer ce récit avec celui qu'a donné M. A. Lecoy de la Marche, p. 175-177.

2. *La Salle*, même chapitre.

3. A. Lecoy de la Marche, t. I, p. 178.

de redoutables périls et n'épargnant ni ses fatigues ni son argent. Le 20 janvier 1439, en considération de sa conduite méritoire, dont il déclarait vouloir conserver un souvenir ineffaçable, en compensation aussi des trente-six mille ducats avancés par Bernard de la Salle à Louis Ier d'Anjou lors de son avènement au royaume de Sicile, René lui donna, pour lui et ses héritiers ou successeurs, la propriété entière et complète de la seigneurie et du château de Séderon, dont il n'avait obtenu jusqu'ici que la jouissance viagère[1].

J'ai écrit précédemment que les concessions des rois de Sicile permettaient surtout aux bénéficiaires de battre monnaie. Ce fut encore vrai pour les lettres patentes du 20 janvier 1439; elles laissèrent Antoine de la Salle libre de chercher un acquéreur pour sa nouvelle propriété. Il le trouva en la personne de Pierre de Mévouillon, seigneur de Ribiers[2], premier écuyer et conseiller du roi René[3]; le 20 octobre de la même année, il lui céda le château et la forteresse de Séderon[4] au prix de quatre mille trois cents florins payés comptant. Lionne de la Sellana de Brussa, sa femme, intervint dans l'acte pour renoncer aux droits qu'elle pouvait avoir sur Séderon, l'hypothèque de sa dot reposant sur ce domaine. Le contrat de vente fut passé dans la maison même d'Antoine, sise à Naples, sur la place Capouane et voisine de deux rues[5]. Pierre de Mévouillon se fit confirmer son acquisition par le roi René le 5 décembre 1439[6]; plus tard, il la comprit dans la liste des seigneuries pour lesquelles il rendit hommage à la Cour des comptes de Provence (6 novembre 1442)[7] et il la trans-

1. Document n° IX.

2. Hautes-Alpes, arr. de Gap, ch.-l. de cant.

3. Le 16 octobre 1439, il avait obtenu du roi René, en récompense de ses services, une pension de six cents florins à percevoir sur les revenus de justice de la Cour des comptes d'Aix (Arch. des Bouches-du-Rhône, B 12, fol. 1). — Ce Pierre de Mévouillon fut un peu plus tard chambellan, devint grand-écuyer du roi et fut un des premiers dignitaires de l'ordre du Croissant (A. Lecoy de la Marche, t. I, p. 497, 498, 533). — René, par son testament du 29 juin 1453, lui donna un témoignage exceptionnel de confiance en l'instituant un de ses exécuteurs testamentaires (*Idem*, t. I, p. 276, n. 1).

4. A remarquer que Séderon est aussi le ch.-l. de cant. de la localité de Mévouillon, d'où étaient originaires les seigneurs de ce nom.

5. Document n° X.

6. Arch. des Bouches-du-Rhône, B 12, fol. 11 v°.

7. *Idem*, B 777, fol. 44.

mit à ses héritiers. La terre de Séderon resta dans sa famille jusqu'en 1520[1].

La donation de ce domaine à Antoine de la Salle ne fut pas la seule libéralité du roi de Sicile qui lui fut octroyée pendant son séjour à Naples. Le 22 novembre 1439, faisant encore valoir les dangers, fatigues, dépenses et ennuis auxquels s'exposait son fidèle conseiller, gouverneur de Jean d'Anjou, duc de Calabre, René lui faisait d'avance remise, jusqu'à concurrence de la somme de sept cents florins, des droits de lods et trézain qu'il aurait à payer au trésor royal pour des biens aliénés ou achetés par lui dans les comtés de Provence et de Forcalquier. Il lui abandonnait en outre tous les droits qu'il devait à l'occasion de la vente de son château de Séderon à Pierre de Mévouillon[2].

A cette date de novembre 1439, Antoine avait assisté et sans doute pris part à l'action vigoureuse qui avait enlevé aux Aragonais les forteresses napolitaines du Castel-Nuovo et du château de l'Œuf (24 et 25 août 1439) ; mais, par contre, on venait d'apprendre la mort subite du plus solide soutien du trône angevin, du vieux capitaine Jacques Caldora (18 novembre)[3]. Ce fut le signal des revers pour le parti de René. En vain, le 29 janvier 1440, le roi se lança-t-il dans une aventureuse expédition ; elle échoua par la trahison d'Antoine Caldora[4]. En s'éloignant de Naples, il avait encore laissé toute sa famille dans le Castel-Capuano[5]; le départ de Jean Cossa, que la reine Isabelle expédia derrière lui[6], avait sans doute fait remettre de nouveau à Antoine de la Salle le commandement de la forteresse et le soin de pourvoir à la sûreté de la maison royale. Heureusement, malgré un commencement de famine, la ville de Naples resta parfaitement tranquille. Quand René rentra dans sa capitale (vers la fin de juin 1440), Antoine put lui rendre le précieux dépôt qui lui avait été confié.

Les affaires du roi allaient cependant de mal en pis; son compétiteur aragonais était maître de la plus grande partie de son

1. Acte de vente de Séderon par Antoine de Mévouillon à Antoine Rouchon, d'Arles, pour trois mille quatre cents écus soleil, 12 décembre 1520 (*Idem*, B 27, fol. 76).

2. Document n° XI.

3. A. Lecoy de la Marche, t. I, p. 179 et 185.

4. *Idem*, t. I, p. 191, 192.

5. *Idem*, t. I, p. 193.

6. *Idem*, t. I, p. 187.

royaume, la défection de Caldora lui avait enlevé le plus fort contingent de ses troupes; il lui fallait se résoudre à des actions décisives. Afin d'être moins gêné dans ses mouvements, il renvoya dans ses États français sa femme, Isabelle de Lorraine, qu'il avait instituée lieutenant général dans ses duchés et comtés (4 août 1440), et ses enfants[1]. Antoine de la Salle reprit donc tristement, avec le duc et la duchesse de Calabre, le chemin de la Provence, où certainement il n'avait pas compté revenir si vite et dans d'aussi mauvaises conditions. Il ne devait plus retourner, que nous sachions, sur cette terre classique de l'Italie, où il avait éprouvé si fortement l'influence de la littérature contemporaine que l'on a notée dans ses œuvres. C'était également fini pour lui de prendre part à des actions militaires; il avait, du reste, environ cinquante-trois ans quand il revint en France, et il y en avait près de quarante qu'il courait le monde. Il était donc temps pour lui de se reposer. La vie qu'il mena dès lors fut exempte des troubles et des ennuis de toute sorte qu'il avait éprouvés dans le royaume de Naples; malgré le gouvernement de la personne et l'éducation du duc de Calabre, il eut enfin le loisir de se livrer à des travaux littéraires, qui devenaient maintenant une de ses principales préoccupations.

Mais, avant d'aborder cet ordre d'idées, signalons les dernières lettres patentes qui, à notre connaissance, aient été expédiées par la maison d'Anjou en sa faveur. Elles lui furent octroyées à Tarascon, le 5 août 1441, par la reine Isabelle, et elles avaient pour but le règlement de la dot de mille florins constituée par René au profit de Lionne de la Sellana de Brussa. Ces mille florins devaient être perçus sur les droits de lods et trézain et sur les droits de rétention appartenant à la cour de Provence dans la viguerie de Forcalquier et un certain nombre de baylies; mais, comme les besoins du trésor royal étaient grands, qu'il fallait prélever sur ces revenus les gages des maîtres racionaux de la Chambre des comptes et envoyer des secours au souverain resté en Italie, il fut convenu avec Antoine que le produit des droits affectés au paiement de la dot de sa femme lui serait versé une année et l'autre non, et ainsi de suite jusqu'à entière satisfaction[2].

1. A. Lecoy de la Marche, t. I, p. 198 et 199.
2. Document n° XII.

En attendant le retour du roi René, qui ne devait rentrer en Provence qu'au mois d'octobre 1442, après la perte complète de la ville et du royaume de Naples[1], Antoine de la Salle[2] put commencer pour l'instruction du duc de Calabre le traité qu'il a intitulé *la Salade*, « pour ce que en la salade se mettent plusieurs bonnes herbes », et qu'il a dédié à son élève et à sa femme Marie de Bourbon. C'est le plus ancien de ses ouvrages qui nous soit connu, bien que depuis le temps de sa « florie jeunesse » il ait pris plaisir à écrire. Mais les « histoires honnorables » qui sortirent auparavant de sa plume sont encore à découvrir.

L'époque de la rédaction de *la Salade* a été fixée par tous les auteurs qui s'en sont occupés entre 1437, année du mariage du duc de Calabre, et 1442, date de l'expulsion définitive du roi René de l'Italie. On supposait vraisemblable que la dernière partie de l'ouvrage, contenant un abrégé de l'histoire de Sicile et une généalogie de la maison d'Aragon, ait été écrite avant l'abandon par René de son royaume de Naples[3]. Cet abrégé et cette généalogie n'auraient, en effet, été donnés que pour expliquer au jeune prince les causes de la rivalité dont il était encore témoin. La date peut, à mon avis, être précisée davantage : d'abord il est plus admissible de croire que Antoine de la Salle se soit livré à des travaux littéraires dans toute la tranquillité dont il jouissait en Provence et en Lorraine plutôt qu'au milieu des troubles, des guerres et des préoccupations de toute espèce qui avaient rendu son séjour en Italie si laborieux.

Mais il y a mieux, la généalogie des rois d'Aragon a été écrite, dit l'auteur lui-même au duc de Calabre, pour démontrer le « très evident droit que le roy de Sicile, vostre père, mon souverain seigneur, et vous par consequent, avez audit royaulme de

1. A. Lecoy de la Marche, t. I, p. 220; t. II, p. 445.

2. Il est vraisemblable que son élève et lui suivirent dans tous ses déplacements la reine Isabelle de Lorraine. Celle-ci quitta la Provence après le 15 août 1441 et s'achemina vers la Lorraine, où les affaires de son mari nécessitaient sa présence. Le 19 octobre, elle arrivait à Nancy, où elle résida jusqu'au 10 janvier 1442; après un voyage à Pont-à-Mousson, elle revint dans la même ville, où elle se trouvait de nouveau le 18 février suivant. On l'a ensuite signalée le 8 avril à Lunéville et encore en Lorraine le 6 août. Elle vint au mois d'octobre rejoindre son mari en Provence (cf. Du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. III, p. 290, n. 1).

3. Cf. J. Nève, p. 41.

Arragon..., a cause de la très noble et excellente princesse et ma souveraine dame Madame *de glorieuse memoire* Yollant, fille seulle d'enffans du très noble prince Monseigneur Jehan, roy d'Arragon[1]. » Par conséquent, elle n'a donc été rédigée et l'ouvrage de *la Salade* terminé qu'après le 14 novembre 1442, date de la mort de la reine de Naples, Yolande d'Aragon[2].

Il n'est pas dans mon sujet d'étudier cet ouvrage, d'en faire l'analyse et d'en marquer le caractère pédagogique. D'autres l'ont déjà fait[3] ou se préparent à le faire encore d'une façon complète. La présente étude n'a d'ailleurs pour but que de présenter de nouveaux documents sur la vie de l'auteur et de mettre en leur relief ceux qui avaient déjà été signalés concernant ses relations avec la maison d'Anjou. La mission que je me suis imposée touche d'ailleurs à sa fin, la série de mes nouveaux documents étant épuisée.

Pour savoir ce qu'advint Antoine de la Salle pendant les années qui suivirent le retour en Provence du roi René et qui précédèrent la rupture de ses relations avec la maison d'Anjou, il suffit sans doute de suivre l'itinéraire du duc de Calabre. On sait que toute la cour de Sicile accompagna René, sa femme et leurs enfants, lorsqu'ils se rendirent à Toulouse (mars 1443), auprès du roi de France Charles VII et de la reine Marie d'Anjou. Rappelons en passant que le voyage de Toulouse paraît avoir marqué les premières relations de Charles VII et d'Agnès Sorel; celle-ci, faisant partie de la suite d'Isabelle de Lorraine[4], venait par conséquent de Provence avec Antoine de la Salle. Le bon roi René fut fêté par de grandes réjouissances, « car c'estoit, dit un chroniqueur, un prince plain de deduyt et de plaisir, qui n'avoit en son train que gens d'esprit et passe temps[5]. » Les deux rois cheminèrent ensuite de conserve, du 8 avril au 25 mai, jusqu'à Poitiers, tandis qu'Isabelle de Lorraine regagnait directement

1. Ms. de *la Salade* à la Bibliothèque royale de Bruxelles, déjà cité, fol. CIIII^xx^VIII.

2. A. Lecoy de la Marche, t. I, p. 226.

3. W. Söderhjelm, *op. cit.*, p. 104 et 105; G. Paris, *Légendes du moyen âge*, p. 70; J. Nève, p. 41.

4. Du Fresne de Beaucourt, *op. cit.*, t. III, p. 284, 290, etc.

5. Jean de Bourdigné, *Hystoire agregative des annales et cronicques d'Anjou* (éd. Quatrebarbes), t. II, p. 186.

l'Anjou[1]. En juin 1444, René venait l'y retrouver et s'installait avec elle et ses enfants dans le château d'Angers[2].

Antoine de la Salle, avec le duc et la duchesse de Calabre, assista ensuite aux fêtes qui furent données à Tours à l'occasion des fiançailles de Marguerite d'Anjou avec le roi d'Angleterre (24 mai 1444)[3], puis il accompagna René en Champagne et enfin en Lorraine. Là il fut également présent aux fêtes splendides qui eurent lieu en mars 1445 : « Quant le roy Charles VIIe du jourd'uy, raconte notre auteur, fust a Nanssy en Lorraine, le roy René de Sicile... pour le festoier..., et au departir de... Marguerite d'Anjou[4], sa fille, qui pour lors alloit royne en Engleterre, ordonna un grandisme pardon d'armes courtoises, ausquelles les deux seigneurs roys joustèrent et la plus grant partie de messeigneurs du sang royal, et maintz aultres seigneurs et nobles sans nombre[5], par pluiseurs jours... Et à celle jouste ledit seigneur roy de Sicile... ordonna et fist par ses roys d'armes et heraulx crier que tous ceulx... qui jousteroient audit behourt fussent tenus de porter leur haichement naturelz sur leurs heaumes et leurs lampequins et escus couvers de leurs armes[6]. » Mais, par malheur, beaucoup de gentilshommes n'avaient plus un souvenir exact de leur blason; ce fut à Antoine de la Salle, érudit en toutes ces matières d'armoiries, de tournois et d'emprises de chevalerie, qu'ils s'adressèrent pour avoir un libellé exact des meubles, couleurs et émaux qui devaient couvrir leur écu et leur heaume. « Ausquelx je dis ce que je savoye et les autres manday aux roys d'armes et heraulx de leurs marches[7]. »

Le séjour de notre littérateur dut se prolonger en Lorraine, car le roi René, en s'éloignant, nomma pour son lieutenant

1. Du Fresne de Beaucourt, t. III, p. 290.
2. A. Lecoy de la Marche, t. I, p. 229.
3. Du Fresne de Beaucourt, t. III, p. 277.
4. A son départ elle fut accompagnée par son père jusqu'à Bar-le-Duc, puis par son frère le duc de Calabre et le duc d'Alençon jusqu'à Saint-Denis (A. Lecoy de la Marche, t. I, p. 238).
5. Entre autres le comte de Saint-Pol, au service de qui Antoine de la Salle devait passer quelque temps après. — Sur ces fêtes, cf. comte de Quatrebarbes, *Œuvres complètes du roi René*, t. I, p. LXIX et suiv.; A. Lecoy de la Marche, t. I, p. 237.
6. *Des anciens tournois et faictz d'armes* (éd. B. Prost), p. 216.
7. *Idem*, p. 217.

général dans ses duchés de Lorraine et de Bar son fils aîné le duc de Calabre (1er juillet 1445)[1]. Cela ne l'empêcha pas de se trouver avec la plus brillante noblesse aux fêtes que son souverain donna, vers le milieu d'avril 1446, aux portes de Saumur, dans la plaine de Launay[2]. Le tournoi, qui alors eut lieu sous la conduite du roi de Sicile, eut en effet pour juges :

Deux chevaliers de très hauts lieux,
Deux escuyers, sages, joyeulx,
Prudents, gaillards et non trop vieux,
Qui largement au temps passé,
Ont honneur et sens amassé...
L'un estoit seigneur de Cussé,
L'aultre seigneur de Martigné,
Antoine de la Salle[3] aussi;
Hardoin Fresneau n'eut cessé
Jusqu'a temps qu'il eut assemblé
Guillaume, Bernard et Sablé
Pour escripre de ce faict ci[4].

L'*Emprise de la Joyeuse Garde*, tel est le nom que reçut ce tournoi[5], est célèbre par la magnificence qu'on y déploya. Le souvenir en avait été conservé par un tableau qui fut offert au roi de France[6]; il est regrettable que cette œuvre d'art ne soit pas arrivée jusqu'à nous, peut-être y aurions-nous vu, sous la tente des juges, le portrait d'Antoine de la Salle, dont aujourd'hui nous ignorons la physionomie[7].

1. A. Lecoy de la Marche, t. I, p. 242.
2. Cf. Villeneuve-Bargemont, *Histoire du roi René*, t. II, p. 20 à 33; comte de Quatrebarbes, *op. cit.*, t. I, p. LXXVI et suiv.; A. Lecoy de la Marche, t. II, p. 146 et 147. C'est ce dernier auteur qui a fixé la date des fêtes.
3. Il ressort de ce texte qu'Antoine de la Salle, alors âgé de près de soixante ans, n'avait jamais été armé chevalier. Du reste, jamais dans les documents la qualification de *miles* n'est accolée à son nom.
4. Wulson de la Colombière, *Le vray Théâtre d'honneur*, p. 86 (cité par Villeneuve-Bargemont, t. II, p. 26, note; de Quatrebarbes, *op. et loc. cit.*; J. Nève, p. 49).
5. On l'appella aussi le *Pas de Launay* ou *du Perron*.
6. A. Lecoy de la Marche, t. II, p. 147.
7. Il faut cependant observer que le ms. 9287 de la Bibliothèque royale de

A cette époque, le gouverneur du duc de Calabre n'avait plus que deux années à rester auprès de son élève et au service de la maison d'Anjou. Rien de saillant n'est venu marquer cette période de son existence. Il semble pourtant être venu rejoindre le roi René en Provence avant de lui faire ses adieux; c'est du moins ce qui paraît ressortir du dernier texte qui le concerne, émané de la chancellerie angevine[1]. René ne le laissa pas partir sans lui octroyer une dernière largesse; il lui donna gracieusement cent florins, en témoignage de la satisfaction qu'il avait éprouvée à le garder si longtemps dans sa maison (peu de temps avant le 19 juin 1448)[2].

Antoine de la Salle s'en allait, comme on le sait, auprès du comte de Saint-Pol, Louis de Luxembourg, auquel son expérience et sa sagesse étaient bien connues, puisqu'ils s'étaient déjà rencontrés plus d'une fois[3]. Ce puissant seigneur, qui devint plus tard le beau-frère de Louis XI[4] et connétable de France, lui confia l'éducation des trois premiers fils[5] qu'il avait eus de Jeanne de Bar[6]. Je ne le suivrai pas au Châtelet-sur-Oise[7], où il résida

Bruxelles, contenant le texte de *la Salle*, représente dans une miniature initiale l'auteur de l'ouvrage agenouillé, offrant son livre au duc de Bourgogne assis sous un dais et entouré de sa cour (cf. Le Grand d'Aussy, dans les *Notices et extraits...*, t. V, p. 397; E. Gossart, dans le *Bibliophile belge*, 1871, p. 80).

1. Il n'est en effet aucunement question des fonctions qu'Antoine avait exercées auprès du duc de Calabre; la donation de cent florins lui est faite par le roi René lui-même.

2. J. Nève, p. 267, Pièce just. n° VIII. Le document est daté du 19 juin 1448; il y est dit qu'Antoine a quitté tout récemment (*novissime*) la maison du roi René.

3. Notamment à Nancy en 1445, où le comte de Saint-Pol avait été un des principaux organisateurs du tournoi. Des liens étroits attachaient Louis de Luxembourg à la maison d'Anjou : sa sœur, Isabelle, avait épousé Charles d'Anjou, comte du Maine, frère cadet de René. De plus, sa mère, Marguerite de Baux d'Andria, appartenait à une famille sujette des rois de Sicile.

4. Il épousa en secondes noces (1466) Marie de Savoie, sœur de la reine de France.

5. Jean, comte de Marle et de Soissons, tué par les Suisses à la bataille de Morat le 22 juin 1476; Pierre, qui fut comte de Saint-Pol, de Marle et de Soissons, et décéda le 25 octobre 1482; Antoine, auteur de la branche des Luxembourg-Brienne, mort en 1510.

6. Le mariage de Louis de Luxembourg et de Jeanne de Bar avait été célébré le 16 juillet 1435. L'aîné de leurs fils avait donc au plus une douzaine d'années quand Antoine de la Salle devint leur précepteur.

7. Aujourd'hui comm. de la Fère, ch.-l. de cant. de l'arr. de Laon. — Le

dès lors le plus souvent et où il rédigea l'ouvrage intitulé par lui *la Salle*, daté du 20 octobre 1451, le roman connu sous le nom de *Petit Jehan de Saintré*, terminé à la date du 6 mars 1456[1], son traité des *Anciens tournois et faictz d'armes* et la *Journée d'onneur et de prouesse* (janvier 1459); — ni à Vendeuil-sur-Oise[2], d'où il écrivit à Catherine de Neufville l'épître consolatoire désignée sous le titre de *Réconfort de Madame du Fresne* (14 décembre 1457 ou 1458); — ni à Ligny-en-Barrois[3], où, le 2 février 1459, il donna au chapitre de la collégiale de cette ville le tableau de Notre-Dame-des-Vertus, qu'en 1444 il aurait reçu en cadeau des Chartreux de Capri[4]; — ni à Genappe en septembre 1459, auprès du dauphin, le futur Louis XI, où il travailla peut-être à la rédaction des *Cent nouvelles nouvelles;* — ni à Bruxelles, où il offrit au duc de Bourgogne (1er juin 1461) un exemplaire de *la Salle*. Je n'examinerai pas davantage s'il faut maintenir à son actif littéraire le *Livre des faits de Jacques de Lalaing*, *les Quinze joies de mariage* (remarquons seulement que les documents relatés ci-dessus concernant son mariage vont directement contre l'attribution de ce célèbre ouvrage à Antoine de la Salle)[5] ou les *Cent nouvelles nouvelles*[6]. Toute

château où habita Antoine de la Salle fut démoli, par ordre du roi Louis XI, après la condamnation du comte de Saint-Pol (cf. A. Matton, *Dictionnaire topographique du département de l'Aisne*, p. 61). — Sur ce domaine et son acquisition par le comte de Saint-Pol, cf. G. Raynaud, *Un nouveau manuscrit du Petit Jean de Saintré*, *loc. cit.*, p. 533.

1. G. Raynaud, *op. et loc. cit.*

2. Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. de Moy.

3. Meuse, arr. de Bar-le-Duc, ch.-l. de cant.

4. Fourier de Bacourt, *Vie du bienheureux Pierre de Luxembourg*, p. 329. — Cet auteur donne la description du tableau, qui, selon lui, serait encore conservé dans l'église de Ligny. J'ai le regret de n'avoir pas réussi à obtenir des renseignements à ce sujet.

5. Voici en effet ce que l'auteur des *Quinze joies* a écrit dans son prologue : « Moy aussy, pensant et considerant le fait de mariage, *où je ne fus oncques*, pour ce qu'il a pleu à Dieu me mettre en autre servage, hors de franchise que je ne puis recouvrer, ay advisé que en mariage a quinze seremonies... » (2e éd. de la *Bibliothèque elzévirienne*, p. 5).

6. M. J. Nève, plus énergiquement encore que M. Gustave Gröber, *Grundriss der romanischen Philologie*, t. II, p. 1151, dénie à Antoine de la Salle la paternité de ces deux ouvrages. C'est une question qui a besoin d'être étudiée de très près et sur laquelle vient de paraître une brochure anonyme, dédiée au professeur W. Foerster, de Bonn, et intitulée *l'Auteur des « xv joyes de mariage »* (Paris, 1903, in-8°). Les conclusions de l'auteur de ce mémoire

mon ambition était d'exposer surtout ses rapports avec la maison d'Anjou, de montrer les services qu'il lui avait rendus, les bienfaits qu'il en avait reçus et d'éclaircir une longue période de son existence, sur laquelle on n'avait eu jusqu'en ces derniers temps que des données assez vagues et des renseignements peu précis. Le récit qui vient d'être fait aura pour résultat de dévoiler tout un côté de sa physionomie : grand coureur d'aventures, capitaine intrépide avant d'être un de nos meilleurs prosateurs, il était bien le fils du chef de routiers qui, après avoir sillonné la France et l'Espagne, fit trembler l'Italie sous ses coups et passait aux yeux des Romains pour un « second Annibal[1]. »

L.-H. LABANDE.

(*A suivre.*)

donnent, mais sans raisons bien concluantes, la paternité des *Quinze joies du mariage* à Pierre II, abbé de Samer, en Picardie (cf. l'article de M. Jacques Brice, dans la *Revue biblio-iconographique*, 1903, p. 354-356). — Quant aux *Cent nouvelles nouvelles*, leur attribution à la Salle, proposée par Le Roux de Lincy, dans sa préface à l'édition de cet ouvrage parue en 1841 (p. XLIII et suiv.), avait été acceptée et même appuyée par Thomas Wright, auteur d'une autre édition dans la *Bibliothèque elzévirienne* (1858), par L. Stern (*op. et loc. cit.*), surtout par le regretté M. Gaston Paris (*Journal des Savants*, 1895, p. 292 et 293). Au moment de donner le bon à tirer de cette feuille, je reçois le fascicule de la *Romania* (t. XXXIII, 1904, janvier), qui contient (p. 105) le compte-rendu, par M. Gaston Raynaud, du livre de M. Nève. M. Raynaud est d'accord avec M. Nève en ce qui concerne les *Quinze joies*, mais il lui reconnait toujours la paternité des *Cent nouvelles nouvelles*.

1. Lettre des Florentins aux Romains, 18 septembre 1389 (Arch. di Stato di Firenze, *Signori*, *Missive*, n° 21, fol. 126).

QUELQUES ŒUVRES

DE

RICHARD DE FOURNIVAL

Le manuscrit 526 (anc. 299) de la bibliothèque municipale de Dijon a été imparfaitement décrit dans le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France* (*Départements*, t. V). L'auteur de la notice n'en a pas identifié les pièces anonymes; il ne s'est pas aperçu, par conséquent, que plusieurs d'entre elles fournissaient autant d'articles nouveaux à la bibliographie d'un écrivain bien connu dans l'histoire littéraire du XIIIe siècle; enfin il n'a pas vu l'intérêt que pouvaient offrir quelques annotations marginales et ne les a pas signalées; ces notes sont cependant de Claude Fauchet. Dans une étude sur Richard de Fournival[1], P. Paris, se demandant comment Fauchet avait pu connaître l'auteur de la *Puissance d'Amours*, anonyme dans tous les manuscrits, supposait qu'il avait eu à sa disposition un texte aujourd'hui perdu. Le manuscrit de Fauchet existe encore; c'est précisément celui de Dijon, qui donne le nom de Richard de Fournival à l'*explicit* de la *Puissance d'Amours*.

Le même volume contient d'autres œuvres du chancelier d'Amiens, qu'on ne trouve pas ailleurs, et qui sont demeurées jusqu'ici inconnues; je referai donc entièrement la notice du manuscrit.

Ce manuscrit, en parchemin, date de la fin du XIIIe siècle; il a 161 feuillets à deux colonnes de 46 lignes chacune. La distance

1. *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1re série, t. II, p. 4 (1840), et *Histoire littéraire*, t. XXIII, p. 719.

de la première à la dernière ligne de chaque page est de 0m155. Les marges extérieures ont été rognées par le relieur depuis que Fauchet y a écrit des notes, et les feuillets n'ont plus que 0m205 sur 0m145. Commencement du deuxième feuillet : *loiaument ains est acceptables*. Les trente premiers feuillets ont de petites miniatures intéressantes. Les lettrines, alternativement rouges ou bleues, sont accompagnées d'un ornement allongé qui court sur toute la longueur de la colonne.

Le copiste était un Picard[1], très soigneux, mais peu intelligent. S'il rencontrait un mot qu'il ne pouvait pas lire, il le remplaçait par un autre de la même dimension, sans se soucier du sens. En revanche, son écriture est très régulière, son orthographe constante; les mots sont toujours bien séparés, les règles de la déclinaison scrupuleusement observées; les *i* surmontés avec soin d'un accent, lorsqu'ils sont voisins d'une autre lettre à jambages. Trois signes de ponctuation, qu'on trouve du reste chez d'autres copistes de la même époque, et surtout du même pays, sont assez logiquement employés. L'un est exclusivement réservé à l'interrogation; il est formé d'une sorte d'*s*[2] renversée, ressemblant à notre point d'interrogation; les deux autres sont un point surmonté d'une virgule, tenant lieu de notre point et virgule actuel et de notre point d'exclamation, et un simple point, qui correspond à notre virgule si le mot suivant commence par une minus-

1. Voici quelques-unes des particularités de son dialecte ou de sa graphie : *l* mouillée à la fin des mots est écrite *lg* : *oeilg*, *voeilg*, *caveilg* (*capillum*), *chilg* (*ecceilli*), *vilg* (*vilem*); le latin *-ale* est devenu *-eil* : *teil*, *queil*, *corporeil*, *hosteil*, *crueil*; le même *i* se retrouve dans *seis* (*sapis*), *seit* (*sapit*), *heis* (de *hair*); *e* ne remplace jamais *ai*; sont constantes les formes *boin*, *joine* (*juvenem*); *clau* (*clavum*), *pau* (*paucum*); *vausist* (de *voloir*); *bos* (= *bois*); *sambler*, *trambler*, *tamps* avec un *a*; *fourme*, *poume* (*poma*); *nuls* (*nullus*); le maintien du *t* final après *ié* : *piét*, *entailliét*, *fronciét*, *negiét*, etc.; l'absence du *t* entre *n* et *r* : *penrai*, *tenrai*, *venrai*; *iwel* (*æquale*); *aighe* (*aqua*); *doukereus*. L'article féminin singulier est *li* au sujet, *le* au régime; l'article indéfini est *dou*; le possessif masculin est *men*, *ten*; le pronom féminin *el* n'est pas admis (dans le *Roman de la Rose*, où il devrait être fréquent); *illos* est représenté par *els* ou *iaus*; le pronom *on* n'est jamais écrit *l'on* ni *l'en*; *fas* représente *facio*; les parfaits *euch*, *peuch*, *seuch*; les imparfaits du subjonctif *peuisse*, *seuisse*, *peuist*, *seuist*, *euist*, *fuissent*; *fesist*, *mesist*, *desist*, *ochesist*, *hesist* (de *hair*), etc.; les futurs *arai*, *sarai*; les infinitifs *seir*, *veir* sont de règle; *ne* (= *nec*) devient toujours *ni* devant un mot commençant par une voyelle; *quanques* a toujours l'*s* final; *dusque* est toujours employé pour *jusque*.

2. C'est le signe qui sert à l'abréviation de la syllabe *ur*.

cule, à notre point si le mot suivant commence par une majuscule. Enfin, l'emploi du trait à la fin d'une ligne, pour indiquer que le dernier mot de cette ligne est inachevé et sera terminé au commencement de la ligne suivante, est constant.

Le manuscrit contient :

I.

Fol. 1 *a*-3 *b*. Un opuscule en prose, sans titre et sans nom d'auteur, mais qu'on peut attribuer sans hésitation à Richard de Fournival. Le style et les procédés de l'auteur de la *Puissance d'Amours* et des *Conseils d'Amours* y sont manifestes. C'est la même façon d'annoncer d'abord le sujet et les divisions du livre, puis, après en avoir traité chaque partie, de résumer ce qui vient d'être dit et de rappeler les points qui restent à traiter; c'est le même souci de citer de nombreuses autorités : le Prophète, Salomon, saint Jean l'Évangéliste, Ovide, Pamphile[1], le Sage, saint Ambroise, Tulles, saint Augustin, Sénèque, le Livre des Rois de David, le Cantique des Cantiques.

Voici le début du traité :

On voit souvent aucunes gens de diverses conditions, qui, par nature, sont espris de si noble vertu comme d'amours, qui ne sevent nequedent k'amours est; s'en usent par nonsavoir et par fole acoustumance autrement qu'il ne doivent, par faute de cognissance; et nice apresure fait maintes fois cheïr l'oume de vertu en vice; si voeilg a briés mos descrire et par raison demoustrer ke est amours, et dont ele est engenrée, et de queles vertus ele doit estre nourrie, selon chou ke j'ai apris de divers aucteurs.

A la première question : Qu'est-ce que l'amour? L'auteur, donnant ici au mot amour le sens d'amitié, répond par des définitions empruntées au Prophète, à Salomon, à saint Jean l'Évangéliste, puis il ajoute :

Aucun mettent autre diffinition en amour et dient : « Amours est derverie de pensee, estrange privautés et amounestemens de cour-

1. « Pamphilus dist : Esperance refait son signeur et souvent le dechoit. » C'est la traduction du vers 16 :

Spes reficit dominum, fallit et ipsa suum.

toisie, invisible possessions, ou passions, pais sans repos, aministrations de marier, bataille sans hayne, grevance plaisans, pais de soutiveté iwele a tous, et nului deportance[1]. »

L'amour est engendré par *regard*, qui est le premier degré pour arriver à la perfection de l'amitié; les six autres degrés sont : *parole encitée*, *pensée*, *plaisance*, *désir*, *espérance* et *volonté*.

L'amour, une fois engendré, sera nourri par huit vertus, que doit posséder celui qu'on prend pour ami : *sens*, *bonté*, *debonnaireté*, *humilité*, *loyauté*, *crainte*, *patience*, *courtoisie*.

Après avoir fait choix d'un ami, il faut l'éprouver. « Quatre coses sont par les queles on puet esprouver vraie amour : par foi, par entention, par discretion et par patience. »

Suivent « les .xij. signes de vraie amour », qui terminent le traité.

II.

Fol. 3 *b-d. Hec sunt duodecim signa per que sincere dilectionis species innotescit.*

Ces signes, — au nombre de quatorze, — diffèrent de ceux qui terminent l'ouvrage précédent. Le sixième mérite d'être signalé : *Strenuum et nobilem se facit* [*qui amat*] *et ipsius* [*amici aut amice*] *nomine carmina componit.*

Cette nomenclature est suivie de quelques considérations sur l'amour ou l'amitié, avec des citations à l'appui. Deux vers français se trouvent intercalés dans le texte latin :

Un petit puet amours glacier,
Mais se vraie est, ne puet pas trebucier.

Le morceau se termine par des définitions :

Dicam quid sit amor : Amor est insania mentis,
Ardor inextinctus, insatiata fames,
Dulce malum, mala dulcedo, gratissimus error,
Absque labore quies, absque quiete labor[2].

1. Au sujet de cette définition, voir la note suivante.

2. Richard de Fournival a traduit ces vers, un peu modifiés, dans son *Conseil d'Amours* : « Ceste maniere d'amour, selonc ce que je puis savoir par

Amor est concupiscentia duorum causa coitus. Amicitia est idem velle, idem nolle in rebus honestis. Seneca : Quid sit amor? Animi motus obvius rationi. Dyonisius : Amor est vis unificans summa infimis et infima summis, et hec ad invicem. Seneca : Amor est mentis insania, membra et cogitationes ducens per inania.

Pax odio fraudique fides, spes juncta timori
Est amor, et nexus cum ratione furor.
Heu! quid amor! satiata fames, sitis ebria, languor
Sanificus, tristis gloria, dulce malum[1].

III.

Fol. 4 *a*–11 *c*. Autre composition, dont l'auteur indique lui-même, dans un prologue, quel doit en être le titre : *les Commenz d'Amours*. Pour les mêmes raisons, et aussi sûrement que l'opuscule dont il a été parlé précédemment, celui-ci doit être attribué au chancelier d'Amiens. C'était déjà l'opinion de Fauchet : « Maistre Richart de Fournival ou Fournivaux fut Chancelier d'Amiens : et a composé plusieurs livres en prose, le premier que j'ay veu est intitulé Li comment ou commandemens d'amours. Dans lequel il a mis une assez bonne chanson. Le .II. se nomme puissance d'amour. Le .III. Bestiaire d'Amours[2]. »

maistre Jehan de Garlande, et par les conditions ki sont en li, se defenist et descrist en tele maniere : Amours est une foursenerie de pensee, fus sans « estaindre, fains sans soeler, dous mals, boine douchours, plaisans folie, travaus « sans repos et repos sans travel » (Bibl. nat., ms. fr. 25566, fol. 209). En face de ce passage, de la main même du copiste, le texte latin est transcrit en marge, sous le nom de *Johannes de Garlandia*. Il a été reproduit dans la *Romania* (IV, 384) par M. P. Meyer, qui l'a cherché en vain dans les œuvres de Jean de Garlande. Mais Jean de Garlande, tout mauvais versificateur qu'il était, faisait au moins lui-même ses vers, tandis que ceux-ci ne sont qu'un plagiat du *De Planctu Naturæ* d'Alain de Lille. On en sera convaincu si l'on rapproche, par exemple, du troisième vers cité celui-ci, d'Alain :

Dulce malum, mala dulcedo, sibi dulcor amarus.

La leçon des *Conseils* « boine douchours », en latin *bona dulcedo*, est fautive, puisqu'elle détruit l'opposition voulue des termes *mala dulcedo*.

1. Les deux premiers de ces quatre vers sont aussi les deux premiers de la définition de l'amour dans le *De Planctu Naturæ;* les deux autres sont formés de membres de vers pris dans le même poème.

2. *Les Œuvres de feu M. Claude Fauchet*, p. 573. Paris, 1610, petit in-4°. — C'est d'après Fauchet que La Croix du Maine cite « les commandements d'amours » (*Bibliothèque françoise*, II, 377).

Fauchet est le seul qui ait mentionné, pour les avoir vus, les *Commenz d'Amours;* mais il a fait un contresens en traduisant *Commens* par *Commandement*. Ici, « Commens vaut autant a dire comme Commencemens ». P. Paris, n'ayant jamais rencontré cet ouvrage, et ne le connaissant que par Fauchet, avait supposé d'abord que c'était le même que les *Conseils d'Amours*[1]; plus tard, il renonça à cette hypothèse, du moins il ne l'exprima plus dans son article de l'*Histoire littéraire* sur R. de Fournival.

Voici le début du « livre », qui en donne le titre, le sujet et l'esprit. On y reconnaîtra sans peine la manière de Richard de Fournival. La « bele trés douce dame », en l'honneur et louange de qui il a été écrit, peut bien être la « bele trés douce amie » à qui est dédié le *Bestiaire d'Amours*.

Jou, qui sui commencemens des plaies de dedens le cors[2] garir, qui n'ont mie esté faites pour fer ne pour achier sentir, mais pour .I. petit de legiere volenté naissant de joli corage, voeilg traitier tout premierement ens el commencement de mon livret comment fins amans qui amer velt dame ou damoisele se doit maintenir et gouverner; et comment il se doit au commencement a sa dame acointier; et comment il le doit requerre de s'amour; et tout par examples d'amours et de chevaleries.

Premierement a savoir est comment li propres nons de cest livre chi est appelés, car livres sans non est aussi comme une nés sans aviron. Li propres nons de cest livre chi si est appelés li Commens d'Amours, qui vaut autant a dire comme commencemens[3]; car c'est li commencemens et li entree d'amours.

Au commencement de mon livre je pri au vrai diu d'Amours ke il me voeille au commencement le cuer si enluminer de sa grace premierement, et de la vostre après, trés douce creature, par quoi je puisse et sace[4] aucune cose dire qui acceptable et agreable soit a son douch plaisir et au vostre.

Bele trés douce dame, c'or voeilliés avoir pité et merchi de celui

1. *Bibl. de l'Éc. des chartes*, article cité, p. 47.

2. Il faut probablement corriger *cors* en *cuer*.

3. Dans le Dictionnaire de Godefroy, au mot COMMENS, on trouvera deux exemples de ce substantif, synonyme de « commencement ». Peut-être, dans la pensée de Richard, l'adverbe *comment* était-il associé à ce mot.

4. *Ms.* face.

qui cest livre a fait en l'ouneur et en le loenge de vous; car, certes, s'il ne fust plus enluminés et plus espris de vostre amour ke nuls autres qui soit ou monde, il ne peüst avoir fait ni achievét chou ke il a fait; car chils livres chi est si trés gracieusement enluminés de tous biens et si plains ke il doit, par droit et par raison, a toutes gens plaire, pour les beles paroles et pour les biaus examples qui dedens sont. Ne mie ke li biens ke jou i ai mis vieignent de moi tant seulement, mais de la trés grant habondance de sens et de bonté et de la trés grant biauté de vostre cors, et de le trés grant douceur de vostre cuer, de quoi je sui si trés doucement enluminés. Or revenrai a ma matere.

L'auteur commence par donner quelques conseils à celui qui « velt par amours amer » une dame ou une demoiselle. Après une période de soupirs et de regards habilement dirigés, l'amant, sans être trop hardi ni trop timide, « comme Ypolitus, qui ama Phedram .XIX. ans avant k'il li osast descouvrir son corage ne son pensé », devra exciter l'amour de la dame « par aucun biau mot, si comme d'amoureuses hystoires ou de Troies ou d'autres[1], et en contant biaus examples, si comme Paris ravi Helayne et Tristrans Yseut ». Enfin, quand il en sera temps et lieu, il adressera à la dame les discours dont les modèles suivent. Ces discours et les réponses de la dame, invariablement amenés par les mots : « Ele dira par aventure » ou : « Ele respondra par aventure », remplissent complètement la suite, c'est-à-dire de beaucoup la plus grande partie du livre.

André le Chapelain, à qui forcément l'on pense en lisant cet ouvrage, ainsi que d'autres de Richard, avait approprié ses modèles de discours séducteurs aux diverses situations de fortune dans lesquelles peuvent se trouver les deux interlocuteurs. Il fait parler tantôt un roturier à une roturière, tantôt un vilain à une femme noble, ou bien un seigneur à une femme du peuple, etc. Jacques d'Amiens, le compatriote et probablement le contemporain de Richard, donne à son disciple trois modèles de prières, que l'on peut adresser, la première à une « dame », sans autre qualificatif, la seconde à une « dame qui est de vaillandise », autrement dit « a dame k'est de haut afaire », la troisième à une

1. Dans l'introduction du *Bestiaire d'Amours*, Richard rappelle de même le profit qu'on peut tirer d' « une estoire ou de Troies ou autre ».

« pucelete ». Dans les réponses qu'il prévoit, il fait parler d'abord une « dame a mari », puis d'autres femmes qu'il désigne simplement par les expressions « l'autre », « une autre », « la sage », et qui ne se distinguent entre elles que par leurs caractères et par la nature des objections qu'elles opposent au solliciteur. Mais c'est un seul amant qui parle dans les différentes situations. Les deux interlocuteurs de Richard sont toujours les mêmes personnages. Leurs conditions ne sont pas déterminées.

L'entretien de l'amant et de la dame est parsemé, comme dans le *Donnei des Amanz*[1], d' « examples d'amours et de chevaleries », racontés tantôt en quelques lignes, tantôt assez longuement. Ils sont empruntés aux légendes « de la reine d'Auffique », qui « se consilla tant, quant Palamidès, li rois de Surie, le vaut amer, k'ele perdi et celui et tous les autres qui requise l'avoient », et en mourut de chagrin; — de l'impératrice de Constantinople, qui aima le nain de son mari[2]; — d'Anapestus, qui, pris en la bataille des Syriens, fut si étroitement enchaîné que le sang lui sortait par les oreilles, les doigts et les orteils; — du roi Mélampus, assiégeant les châteaux de Damas et de la Pyramide; — de Médéa et de Jason; — de Lernesius, « li castelains de le cité d'Alixandre », qui, ne pouvant se faire écouter de « Daphile, le dame de Japhes », baisait la terre où elle avait passé; fit faire sa statue, qu'il ne quittait pas; et finalement endormit la dame par ses enchantements dans un jardin, « et jut a li carnelment, pour chou ke se volentés fust acomplie, et puis si fist .I. petit d'escrit et en cel escrit estoient escrit teil mot : Chis chastiaus, qui lonc tamps a esté assegiés par grant force d'engien, a hui esté brisiés. Et puis prist .I. petit de sa robe a enseignes et le mist avoec l'escript; et mist l'escript deseure le cose qui tant avoit esté desiree, et le laissa toute descouverte dusques a le poitrine, et s'en parti. Et quant li carnins fu passés et ele s'esvilla, se trouva ensi descouverte et trouva l'escript mis dessus le fleur de ses membres, si le liut, et vit bien ke chils i avoit esté a sa volenté. Adont dist ele : En .VII. ans vient aighe a son caneil. Tant cache on le cerf ke on le prent. Et j'ai esté prise, et chils a eu le merchi qu'il queroit, ne mie par mon gré ne par ma volenté, et de ceste

1. Publié dans la *Romania*, t. XXV, p. 497 et suiv.

2. Cette légende a été étudiée dans le *Jahrbuch für rom. und eng. Sprache und Litteratur*, nouv. série, t. I, ch. I, p. 104.

premiere merchi ne me seit il gré, si a droit, et de la seconde, s'il l'avoit par ma volenté, il m'en saroit gré; dont li couvient il avoir. Adont le manda ele, et furent ensamble tant ke li mors les departi, car il fu ochis pour l'amour de li, et ele morut pour l'amour de lui; » — de Astaros, « ke Judas Machabeus navra, quant il se combati au pueple Pharaon. On ne pooit trouver herbe qui mestier li euïst ne ne li peüst avoir, fors une seulement, et cele estoit envenimee par aucune mauvaise beste qui atouchiét i avoit. Et trestout aussi tost ke on l'en eut donnees puisons a boire et il les eut englouties, il l'en couvint morir en le place »; — de « Araptus, li sires de Toscane », qui, ayant donné une fête en l'honneur de Jovis, viola une des dames qui s'y étaient rendues, qui était fille du dieu d'Amours et d'Io, et que la déesse Pallas avait destinée à avoir toujours le prix de la beauté; — de Pancharus, sénéchal et connétable de Trace, qui, trop épris de la reine de Femenie, négligeait de défendre les terres de son seigneur. Celui-ci, pour lui faire oublier la dame, l'envoya hors du pays. Mais Pancharus revint de nuit et pénétra secrètement dans la chambre où son amie dormait. Ayant entendu deux respirations sortir du lit, il crut que sa dame le trompait et la transperça de son épée; puis découvrit le lit et reconnut que c'était, non un rival, mais une petite chienne qui « alenoit si fort ». De désespoir, il se tua.

Outre ces exemples, je citerai encore le « motet » que Pancharus chante sur la route de l'exil. C'est l' « assez bonne chanson » dont parle Fauchet. Il a été publié comme seconde partie d'un motet à trois voix par M. G. Raynaud, d'après le fameux chansonnier de Montpellier[1].

Je n'ai, quoi ke nuls en die,
Nule occoison de chanter,
Et si chanch, mais che n'est mie
De cuer, pour moi deporter;
Car laissier m'estuet m'amie,
Et hors del païs aler;
Chi a dure departie :
Qui le porroit endurer?
Or m'i convenra plourer
A tous les jours de ma vie;

1. *Recueil de Motets français*, t. I, p. 223. Paris, 1881-83, 2 vol. in-12.

Car ja ne quier oublier
Son gent cors, sa signourie,
Qui pris m'a par esgarder,
Si ke ne voeilg autre amer.
Li dous mals d'amer m'aigrie,
Quant n'i puis parler.

Le copiste a laissé au-dessus de chaque ligne la place des notes, mais celles-ci n'ont pas été écrites. Il en est de même pour cet autre vers, inséré précédemment dans le même traité :

J'attenderai tant merchi que j'oie.

IV.

Fol. 10 *c*-20 *b*. La *Puissance d'Amours*. Ouvrage connu de Richard de Fournival. Il est terminé dans notre manuscrit, le seul qui donne le nom de l'auteur, par cet *explicit :*

Ichi defenist li Poissance d'Amours ke maistres Richars de Furnival aprist a son filg comment il se devoit maintenir en amour. Nous entendons en son filg ke c'est autant a dire comme desciples.

V et VI.

Fol. 20 *c*-31 *a*. Le *Bestiaire d'Amours*.

Maintes gens desirent par nature a savoir; et pour che ke nuls ne puet tout savoir, ja soit ke cascune cose puist estre seüe, si couvient il ke chascuns sache aucune cose, si ke tout est seü, et si n'est seü de nului a par lui seul, mais de tous ensanle...

Ichi defenist li bestiaires d'Amours ke maistres Richars de Furnival, canceliers d'Amiens, fist.

Fol. 31 *b*-38 *a*. La *Réponse au Bestiaire d'Amours*.

Hom qui sens et discretion a en soi ne doit mettre s'entente ne son tamps en cose nule dire ne faire par quoi nuls ne nule soit empiriés...

... Dont il m'est avis ke qui le cose ne velt faire assés i a de refuis. Et che souffisse a entendant.

Ces deux derniers ouvrages ont été publiés d'après un seul

manuscrit par C. Hippeau : *Le Bestiaire d'Amour, par Richard de Fournival*, suivi de la *Réponse de la Dame* (Paris, in-16, 1860). On trouvera une liste de manuscrits du *Bestiaire* dans le *Bulletin de la Société des Anciens Textes*, année 1879, p. 74.

VII.

Fol. 38 *c*-157 *b*. Le *Roman de la Rose*.

VIII.

Fol. 157 *b*-157 *c*. Une tirade de cinquante vers contre les femmes. C'est un mari qui parle :

Hé ! las ! pour quoi se marie on !
Mors sui par une Marion.
Li hom qui de feme est loiiés
Ne puet estre plus desvoiiés ;
Assés en puet on prueve avoir.
Fame gasteroit tout l'avoir ;
Ele demande biaus drapiaus,
Huves et crespes[1] et capiaus
De che ke li caitis gaaigne.
Certes, j'en ai mout grant engaigne.
Li hom soi meïsme pas n'aimme
Qui se feme bele suer claimme ;
Et qui le croit il est caitis
Et en la fin wihos[2] faitis.
Les corages n'ont mie estables ;
Fregier[3] se font en ces estables.
S'eles aimment, s'est che par dons.
Puis dient ke vont as pardons
En cité ou a Saint Nichaise[4] :
Entreuels si vont querre leur aise.
Au revenir forment se plaignent,

1. Le plus ancien exemple de ce mot, avec cette signification, dans le dictionnaire de Godefroy (Supplément), est de 1441.
2. « C'est coqu » (note de Fauchet, en marge du manuscrit).
3. « Pos[sible] de fric[are] » (ibid.).
4. « P[ossible] de Reims » (ibid.).

Si ke leur mari mal n'i taignent;
Et dist l'une : « Je sui lassee,
Mais boin i fuisse jou alee,
K'uns freres qui a preeciét
M'a mout le cuer resleeciét;
Mout me poise ke n'i venistes,
Sire, et ke le sermon n'oïstes. »
Ensi dechoivent leur maris,
Dont je sui forment esmaris.
Et s'aucune en revient ençainte,
Dont il avient souvent de mainte,
Li caitis wihos gardera
L'enfant qui de li istera,
Et del sien nourrira .I. quaistre,
Ou il cuide son enfant paistre.
Che fait feme. Encore i a pis;
Leur malices est trop tapis.
Feme se fait adès malade,
Quant ele est plus alise et rade,
Pour recouvrer sainne viande,
Et li caitis huihos li mande.
Quant ele a but, si velt tancier
Et se note recommencier.
S'il respont, tost l'a desciré.
Ensi en voi maint atiré,
Ou a chou avenir veü.
Mais com bien k'il me soit keü,
Pri Dieu ke ne me face honte
Cele sus cui sans estriers monte.

Ces vers, richement rimés, sont picards. Dans un manuscrit, également picard, du *Roman de la Rose,* conservé à la bibliothèque municipale d'Amiens, et dont le texte est intimement apparenté à celui du manuscrit de Dijon, une interpolation (entre les vers 9309 et 9310 de l'édition Michel) cite le début d'une chanson qui commence par le même vers que cette tirade :

Bien puis chanter chelle chanson,
A clere vois et a haut ton :
« Hé! la! pour quoi se mari'on!
On est si aise a marier, etc. »

IX.

Fol. 157 *c*-158 *b*. Un morceau de 130 vers, divisé en deux paragraphes par une initiale peinte :

Ma douce dame cognoissans
. . . . . .
Je l'arai, ou g'i morrai,
L'amour de li, mal l'accointai.

C'est la fin de la *Prison d'Amours*, telle qu'elle est donnée par le manuscrit de Turin[1]. Scheler, l'éditeur de Baudouin de Condé, à qui est attribué ce poème, n'en a connu que deux manuscrits; il aurait trouvé dans celui de Dijon d'excellentes leçons.

X.

Fol. 158 *b*-160 *b*. Un poème en 396 vers, en tête duquel Fauchet a écrit cette note : « Rutebuef, ung trouverres qui rimoit du tem[ps] de s. Louis, peut bien estre autheur de [cette] elegie, car pres[que] toutes ses œuv[res] sont plain[es] d'équivoqu[es]. » En réalité, c'est le *Conte de la Rose*, de Baudouin de Condé, publié par Scheler, sans le secours du présent manuscrit[2].

Amours, qui maint amant aprent
A che ke doucement l'aprent
. . . . . .
En bele sans orgueilg et joine sans folie
Ai mis mon cuer.

XI.

Fol. 160 *v*°. Une construction allégorique, occupant toute la page, et dont chaque pierre et chaque baie portent le nom d'une vertu ou d'un précepte. Dans un coin, sous un pilier, on lit :

1. *Dits et contes de Baudouin de Condé et de son fils, Jean de Condé*, t. I, p. 370 et suiv. Bruxelles, 1866-67, 3 vol. in-8°.
2. *Ibid.*, t. I, p. 133 et suiv.

Turris Sapientie, facta a fratre Johanne, archiepiscopo Tyre in Siria. Il ne peut être question ici que de *Johannes de Sancto Maxentio*, de l'ordre de saint Dominique, qui fut archevêque de Tyr entre 1266 et 1272.

XII.

Fol. 161 *a*-161 *b*. D'une écriture un peu postérieure à celle du reste du manuscrit, un poème dévot en quinze strophes de douze vers pentasyllabiques. On en a signalé jusqu'ici douze manuscrits, dont celui de Dijon, le seul qui l'attribue à Richard de Fournival, il a été déjà publié deux fois par M. Stengel. Voir *Rom.*, XIII, 528; XVIII, 485, n. 2, et *Zeitschrift für franz. Sprache und Litteratur*, XIV, 138.

Maistres Richars de Furnival.

J'ai un cuer mont lait,
Qui souvent meffait,
Et point ne s'esmaie.
Et li tans s'en vait,
Et je n'ai riens fait[1]
U grant fiance aie.
Assés ai musé
Et men tans usé,
Dont j'atench grief paie,
Se par sa bonté
La fleurs de purté
Sen fil ne rapaie.
. . . . . .

1. Dans une anecdote rapportée par Hauréau (*Not. et extr. des mss. latins*, III, 341), il est fait allusion à une chanson contenant ces deux vers proverbiaux : « *Exemplum de clerico quodam de quo narratur quod, cum esset Parisius ad fenestram et audiret cantilenam in vico, in qua dicebatur :*

Li tens s'en veit
Et je n'ei riens fait;
Li tens revient
Et je ne fais riens,

primo cœpit cogitare cantus dulcedinem, deinde verbi sententiam, et sic accepit quasi a Deo sibi mitteretur, et in crastinum omnia relinquens, intravit religionem. »

Rendez moi l'amour
De mon creatour
Ançois que je muire,
Que il toute errour,
Par sa grant douchour,
Veulle en moi destruire.
Gardés m'a le mort
De l'anemi fort,
Qu'il ne [me] puist nuire,
Mais a seür port,
U j'aie confort,
Me dagniés conduire.

Ernest LANGLOIS.

LE PREMIER ROUTIER-PILOTE

DE TERRE-NEUVE

(1579)

Un problème intéressant à la fois l'art nautique et la cartographie me préoccupait depuis longtemps. De quels routiers de mer, de quels manuels de pilotage usaient nos pêcheurs du XVIe et du XVIIe siècle pour se rendre à Terre-Neuve? Car ils en possédaient : témoin la mention qui en est faite dans le récit d'une dramatique aventure advenue en 1602 au navire terre-neuvier *Henry*. Après la capture du bâtiment, la mise aux fers de l'équipage et la mise en pièces des armes de France, un pirate anglais se saisit du congé du capitaine La Broute et « de toutes chartes parties et *enseignemens*[1]. »

Le dernier mot ne saurait s'appliquer aux Almanachs xylographiques pourvus de cartes et d'instructions nautiques à l'usage des pilotes bretons[2] : ces ingénieux manuels ne contiennent pas le routier de Terre-Neuve. Et si on retrouve le terme d'*enseignemens* dans le titre d'un petit livre où était condensée la *Cosmographie* de Jean Alfonse[3], les brèves indications consacrées à Terre-Neuve dans cet abrégé de Cosmographie universelle donnent lieu de croire que ce n'était point là le manuel de nos terre-neuviers. Et pourtant, « *les Voyages avantureux du capitaine Jan Alfonce, sainctongeois*, contenant les reigles

1. Lettre de Henri IV, 24 octobre 1602 (Berger de Xivrey, *Lettres de Henri IV*, t. V, p. 686).

2. G. Marcel, *Almanachs xylographiques à l'usage des pilotes bretons*; extrait de la *Revue de géographie* (1900).

3. Jean Fonteneau, dit Alfonse de Saintonge, *la Cosmographie*, éditée par G. Musset. Paris, 1904, in-8°, p. 478.

et enseignemens nécessaires à la bonne et seure navigation, » jouirent, parmi les marins, d'une grande vogue; je n'en veux pour garants que leurs nombreuses éditions[1] et cette autre marque du succès, leur contrefaçon.

I.

C'est justement une de ces contrefaçons, un simple routier de mer des côtes d'Angleterre, de France, d'Espagne et surtout de Terre-Neuve, qui était le livre de chevet de nos pêcheurs. Leurs *enseignemens* s'appelaient, pour en dire tout au long le titre, « *les Voyages avantureux du capitaine Martin de Hoyarsabal, habitant de Cubiburu,* contenant les reigles et enseignemens nécessaires à la bonne et seure navigation. » En couvrant sa marchandise, en fait de titre, d'une raison sociale bien connue, l'imprimeur bordelais Jean Chouin, en 1579[2], espérait donner le change à ses clients. Et il y réussit. La contrefaçon convenait si bien à la clientèle qu'elle ne tarda point à triompher de l'original; au XVIIe siècle, Hoyarsabal avait supplanté Alfonse dans nos grands ports d'armement terre-neuviers, Rouen, la Rochelle, Bordeaux, Saint-Jean-de-Luz, Bayonne[3]. Un siècle après son apparition, il était traduit en basque à l'usage des marins du Labourd[4].

On ne connaissait encore l'œuvre d'Hoyarsabal que par des éditions tardives, jusqu'à l'époque, toute récente, où la dernière épave de l'édition princeps est entrée à la Bibliothèque nationale. Or, la date de 1579 a une grande importance. C'était le moment où Catherine de Médicis espérait mettre à profit la désagrégation de l'empire portugais, pour en occuper les colonies, en vertu de vagues droits de succession au trône de Portugal[5]. Cette année-là,

1. Poitiers, Jan de Marnef, 1559, in-4°; Rouen, 1578, in-4°; Paris, 1598, in-8°; la Rochelle, 1605, in-4°.

2. A Bourdeaux, de l'imprimerie de Jean Chouin, 1579, in-4°.

3. L'œuvre d'Hoyarsabal fut rééditée à Rouen en 1632, in-4°; Bourdeaux, 1633, in-8°; la Rochelle, 1636, in-8°. Les rééditions portent de plus, en tête, une sentence de l'amirauté de Rouen contre les matelots mutins et blasphémateurs du *Signe-Blanc*, de Calais, en date du 10 février 1616.

4. *Liburu hau da ixasco nabigacionecoa Martin de Hoyarzabalec egiña franceses*, eta Pierres d'Etcheverry, edo Dorrec. Bayonan, 1677, in-8°.

5. Léonardon, *Essai sur la politique française et l'intervention de Cathe-*

pour la dernière fois, la cour de Lisbonne fit acte de souveraineté sur Terre-Neuve, en confirmant au dernier des Corte-Real les droits héréditaires dont sa famille jouissait dans l'île depuis la découverte de Gaspar Corte-Real[1]. L'an d'après, il n'y avait plus de souverain à Lisbonne : le royaume lusitanien n'était plus qu'un fleuron de la lourde couronne de Philippe II.

Les colonies portugaises n'avaient pas entièrement suivi le sort de la métropole. Et Terre-Neuve, ou plutôt les Terres-Neuves avaient nominalement, depuis 1578, un vice-roi français[2]. C'était un ancien page de la reine Catherine, Troïlus du Mesgouez, marquis de la Roche. Mais sa liaison avec un prétendant au trône d'Irlande avait éveillé les inquiétudes des Anglais, qui surveillaient étroitement ses armements à Saint-Malo. Et quand le vice-roi prit la mer à destination de son gouvernement, son vaisseau fut intercepté par une escadre britannique[3].

L'ouvrage d'Hoyarsabal avait-il été composé en vue de notre prise de possession de Terre-Neuve? Tout le laisse croire, car il facilitait notre occupation, en donnant de l'île une hydrographie si précise qu'elle ne devait être surpassée que deux siècles plus tard par les travaux du célèbre navigateur Cook.

Condensées en une vingtaine de pages, ses « Routtes, lieues, sondes, entrées, cognoissances des pors de Terre Neufve, ainsi qu'il appartient sçavoir à un chascun pillote, » fournissaient toutes les coordonnées dont on usait à l'époque pour conduire un bateau : la distance, le rhumb de vent, la nature des fonds, les amers ou requêtes visibles du large. Joignez-y les latitudes des principaux endroits, et, comme il fallait, pour corriger les données de l'astrolabe ou du bâton de Jacob, tenir compte de la déclinaison qui variait suivant les lieux, le routier-pilote avait en appendice une table perpétuelle de déclinaison solaire, ce qu'on appelait un « Régiment pour prendre l'alture du soleil et de l'estoille de nort pour les Terres Neufves. »

Il ne manquait dans ce traité d'hydrographie qu'un élément, dont le calcul, trop délicat pour de simples pêcheurs, nécessitait,

rine de Médicis dans la question de la Succession de Portugal (1578-1583), dans les *Positions des thèses de l'École des chartes*. Mâcon, 1889, in-8°.

1. 26 mai 1579 (H. Harrisse, *les Corte-Real*, doc. XXXIX).

2. 3 janvier 1578 (Michelant et Ramé, *Relation originale du voyage de Jacques Cartier*. Appendice, Documents inédits, p. 8).

3. *Calendar of State Papers : Foreign*, année 1578, n° 71.

par surcroît, des instruments de précision hors de proportions avec leurs ressources : je veux dire la longitude, la longitude dont Champlain disait, dans son *Traité de la marine et du devoir d'un bon marinier*[1], que Dieu ne permettait pas à l'homme de la trouver. On ne saurait imaginer quel flottement en résulta, jusqu'au XVIIIe siècle, dans la cartographie de l'île[2], et aussi à quelles difficultés se heurtaient les matelots pour faire le point, c'est-à-dire pour fixer, par l'intersection de la longitude avec la latitude, le point de l'Océan où se trouvait le navire.

Forcés, comme les marins antiques, de consulter le vol des oiseaux, ils savaient que ces messagers de la terre apparaissaient à cent lieues de l'île. C'étaient d'abord de « grans ausetz, » puis, près du banc, des oiseaux blancs de moindre taille[3]. Quand la sonde s'enfonçait de quatre-vingts brasses, on était à un égal chiffre de lieues de terre : depuis lors, le fond se relevait d'une brasse par lieue, sauf au nord-est, où il atteignait de cent à cent soixante brasses. Au large du cap Raz, il était de cristal, de cailloux plats et noirs par le travers du cap d'Espère. Quelque amer facile à reconnaître, telle cette montagne qui s'épanouissait en fleur de lis à l'entrée d'un havre, renseignait les pilotes sur le point en vue : il ne leur restait plus, pour atterrir, qu'à s'édifier sur l'orientation et les facilités d'accès du havre, toutes choses contenues dans le routier d'Hoyarsabal.

L'un des sommets de son système de triangulation loxodromique était le Cap-Breton, ou, selon ses termes mêmes, « le Cap de Breton, » témoignage peu suspect, venant d'un Basque, qui tranche en faveur des fils de l'Armorique le parrainage du promontoire américain; d'aucuns, et non sans apparence de raison, y voyaient un doublet du Cap-Breton basque. De là, Hoyarsabal indiquait les erres de vent et la longueur de route pour atteindre les saillants de la côte méridionale de Terre-Neuve, îles Saint-Pierre, pertuis de Miquelon, havre de Martyre, et, tout au loin à l'est, le cap Race ou Raz. La base du triangle, soit la côte même de l'île, était soigneusement relevée avec la distance d'un point à un autre, les amers et les bas-fonds ou « baches » : le havre de

1. Paris, 1632.

2. H. Harrisse, *Découverte et évolution cartographique de Terre-Neuve.* Paris, 1900, in-4°.

3. Ce renseignement figure déjà dans le mémento d'un armateur rouennais, Jean Le Cordier, en 1545 (Bibl. nat., ms. fr. 24269, fol. 55).

Martyre, le Colombaire de Saint-Pierre, un vrai pigeonnier, percé du haut en bas de trous, le port de Belin, Saint-Laurent, dont une haute montagne signale l'entrée, la pointe élancée d'Amigaiz, Plaisance, les caps Sainte-Marie, Pene et Raz, et entre eux les ports de Perche et de Trépas.

Du cap Raz, la côte filait au nord nord-ouest jusqu'aux îles de Fogo, en se dérobant à mi-route pour former les profondes baies de la Conception et de la Trinité. Elle avait pour saillants le cap de Spere, Baccalan à cheval sur les deux grandes baies, le long cap de Bonne-Viste, les îles de Corques. Les havres y étaient très nombreux, soit, en partant du sud, « Urrimche, Fermosse, Fortleau, Farillon, baie de Bour, petit port d'Espere, Saint Jean, Concession, Bacallan, Peyrucan, Sainte-Catherine, Ile de fray Luis. »

Encore notre Basque ne parle-t-il point d'autres havres, Portugal, près de Saint-Jean, et Mosquitos, près de la Conception, qui ne laissent aucun doute sur l'identité du peuple qui fréquentait ces parages. C'est là que les Corte-Real avaient leur fief héréditaire, là que pêchaient les Portugais. Une bonne partie des noms de la côte orientale figurent du reste sous leur forme originelle, « costa Fremosa (la belle), Farilham (le récif), cavo de la Spera (cap de l'attente), Sam Joham, Y. dos Bocalhas, B. da Comceicã, Ilha do frey Luis, » dans des cartes portugaises de 1504-1505[1].

Ainsi se trouve confirmée, par le seul examen philologique de la nomenclature, l'assertion du Dieppois Crignon, en 1539, que la côte terre-neuvienne, du cap Raz au cap Bona-Vista, avait été découverte par les Portugais. Au delà, disait-il, soit au nord, soit au sud-ouest, elle l'avait été par les Bretons et les Normands[2].

Au delà du cap Saint-Jean, la nomenclature change en effet de caractère. A vrai dire, les termes déformés par notre Basque ne le laisseraient guère penser, si on ne les redressait au moyen d'un tableau de répartition des pêcheries arrêté par les Malouins pour la côte du Petit-Nord[3]. Ainsi, Sege et Bacque, les seuls ports

1. H. Harrisse, *Découverte et évolution cartographique de Terre-Neuve*, p. 360.

2. *Discorso d'un gran capitano di mare Francese del luoco di Dieppa*, dans Ramusio, *Raccolta di Navigazioni*, t. III (1556), fol. 423 v°.

3. 14 mars 1640 (F. Joüon des Longrais, *Jacques Cartier*. Documents nouveaux. Paris, 1888, in-8°, p. 207).

mentionnés par Hoyarsabal près du cap susdit, prennent une physionomie autrement suggestive dans le document malouin : la Say et Pasquet sont des noms charentais, et le voisinage d'un havre de la Rochelle nous renseigne assez clairement sur l'identité des pêcheurs qui fréquentaient ces parages. Peut-être est-ce aux Basques que l'île de Chibau, plus au nord, doit son nom[1]? Ce serait la seule trace de leur présence au nord-est de l'île.

Fleur-de-Lis, Orange, Capenrouge ou Cap-Rouge, Petit-Maistre, Saint-Julien, Groie, Belle-Isle, que signale ensuite notre Basque, n'ont point subi d'altération. Mais, dans Pecoz et la Granelerie, on reconnaîtrait difficilement Fichot et la Crémaillère, et, dans les ports de Sanbu et Cheine, on ne reconnaîtrait rien du tout si on ne savait qu'il faut les chercher entre la Crémaillère et le Cap-Blanc, où il n'y a que les baies de Saint-Antoine et de Saint-Lunaire. Après la baie Droget ou du Griguet, qui s'ouvre à l'extrémité nord de l'île, sous le Carbont, Hoyarsabal arrête brusquement son périple insulaire : au lieu de doubler le cap de Grat pour tracer l'hydrographie de la côte occidentale, il franchit le détroit de Belle-Isle et passe au Labrador.

S'il était loin de connaître les nombreux vocables bretons de la côte du Petit-Nord, — cap Frehel, Boutitou, Bréhat, Saint-Méen, Saint-Lunaire, — il n'en ignore aucun en revanche pour la côte du Labrador. C'est ainsi qu'on voit défiler dans son Routier la nomenclature des voyages de Jacques Cartier : mais en quel état! Brest, Beaulsanim, Samadeg, Furx, Cradon, île d'Aucent, Boytus, sous cet aspect informe, évoquent difficilement les parages de notre grand port de Bretagne, Blancsablon, Saint-Mahé, le Four, Crozon, l'île d'Ouessant : Boytus doit se lire Buttes ou Bites, les bites étant des solives de pont. Joignez-y, pour achever la nomenclature d'Hoyarsabal, le port des Baleines, la baie des Châteaux, Eau-forte et un énigmatique Sachobodege.

Mais, de la présence des Anglais à Terre-Neuve, il n'y a nulle trace dans l'onomastique insulaire. Et c'est une dure riposte aux assertions du Mémorandum britannique du 9 juillet 1889[2], qui disait : « A partir de la découverte de Terre-Neuve, en 1496, jusqu'au traité de 1632, les Français n'ont eu la permission de

1. Pierre de Chibau était lieutenant général et criminel au bailliage de Labourd à la fin du XVIe siècle (abbé P. Haristoy, *Recherches historiques sur le pays basque*. Bayonne, 1883, in-8°, t. I, p. 469).

2. Ministère des Affaires étrangères, *Documents diplomatiques : affaires de Terre-Neuve*. Paris, 1891, in-4°, p. 259.

pêcher ni à Terre-Neuve ni en aucun endroit du continent d'Amérique. » Eh quoi! Un peuple qui a marqué si profondément son empreinte sur un pays, qui l'a baptisé, le premier qui en ait dressé l'hydrographie, montrant par là sa connaissance parfaite de la côte, aurait été exclu du droit d'y pêcher! Et par qui? Par un autre peuple dont rien ne décèle la présence ou tout au moins la suprématie dans l'île!

La chose, en vérité, serait plaisante si l'importance des conséquences qu'en tire le Mémorandum n'appelait une réfutation très sérieuse; car la thèse britannique ne tend à rien moins qu'à nous dépouiller de notre droit exclusif de pêche sur le French Shore, en arguant de la souveraineté immémoriale de l'Angleterre sur Terre-Neuve; le traité d'Utrecht, est-il laissé entendre, a consacré par son silence sur le mode de pêche l'état de choses préexistant.

Cette dernière conclusion, je l'admets parfaitement. Mais l'état de choses préexistant était tout autre que ne l'expose le Mémorandum de lord Salisbury. Un de nos savants confrères, M. Brutails, l'avait deviné par le seul examen des archives de la Gironde[1]. Il importe, dans une affaire aussi importante pour notre commerce maritime que les pêcheries de Terre-Neuve, d'étudier à fond leur histoire. C'est ce que je ferai ailleurs[2]. Et l'on verra, contrairement aux affirmations britanniques, que l'Angleterre n'a jamais pris possession effective, avant Utrecht, que de la partie portugaise de l'île; que chaque tentative d'empiétement sur notre territoire ou sur nos droits a été repoussée; que la pêche enfin était exclusive à nos nationaux sur le French Shore. Ajouterai-je que cette pêche comprenait le homard, englobé par les Anglais eux-mêmes parmi les poissons, entre la bonite et le turbot. Faute de pouvoir faire la preuve devant le tribunal d'arbitrage nommé de concert par la France et l'Angleterre, en 1891, mais repoussé par le Parlement de Terre-Neuve, on prendra pour juge l'opinion.

II.

L'absence de la côte occidentale de Terre-Neuve est d'autant

1. *Note sur la question de Terre-Neuve*. Bordeaux, 1903, in-8°.

2. *La Question de Terre-Neuve : les droits indiscutables de la France*, dans *le Correspondant* du 10 avril, surlendemain du traité qui nous enlève le monopole de la pêche au French Shore.

plus stupéfiante, chez un Basque, que les baleiniers et pêcheurs basques fréquentaient en grand nombre[1] la baie du Saint-Laurent et qu'au temps même d'Hoyarsabal, les marins de Saint-Jean-de-Luz offraient au roi de fonder une colonie dans la Nouvelle-France[2]. Les Malouins leur attribuaient, en 1588, la découverte de mines de cuivre au cap de Conjugon[3] et donnaient à leurs vaisseaux, en partance pour la grande baie, avis de rallier les Basques qui s'y rendaient « ordinairement pour la pesche des ballaines[4]. »

Dès lors, les Malouins qui arrivaient dans le Saint-Laurent par le nord de Terre-Neuve, et les Basques, qui y accédaient par le sud, se rejoignirent et lièrent partie. Les Anglais en surent quelque chose, quand le *Chancewell* et le *Hopewell* de Londres se hasardèrent à attaquer dans un havre de l'île Ramée, — aujourd'hui l'île de la Madeleine, — quatre bateaux pêcheurs de Saint-Malo et Ciboure. Deux cents Français et trois cents sauvages, rangés en bataille sur la côte avec une batterie de trois pièces, ôtèrent au commodore Leigh toute idée de nous molester[5].

Notre chaud accueil découragea les Anglais. Ils ne firent plus que de rares apparitions, au témoignage du capitaine Whitbourne, dans la grande baie du Saint-Laurent, qui devint le fief des Basques et le théâtre de leurs exploits. Subjugués par l'adresse des harponneurs basques dans l'attaque des cétacés monstrueux, les sauvages les aidaient bénévolement à tuer, découper et bouillir les baleines, sans attendre d'autre récompense qu'un petit morceau de pain[6]; il fallut, pour être entendu des tribus indiennes de la grande baie, connaître le basque[7].

1. Lettre de Pakhurst à Hakluyt, 1578 (Hakluyt, *Navigations*, éd. 1600, t. III, p. 132).

2. Hakluyt, *Discourse on Western Planting* (1584) (éd. Ch. Deane and Leonard Woods, *Documentary History of the State of Maine*, t. II. Cambridge, 1877, in-8°, p. 102, 115).

3. Michelant et Ramé, *Relation originale du voyage de Jacques Cartier*, p. 44, 48.

4. Déclaration du procureur de Saint-Malo, 7 mars 1591 (Frain, *Registre d'écuyer Nicolas Bouleuc*. Vannes, 1902, in-8°, p. 122, note).

5. Hakluyt, *Navigations*, t. III, p. 195. Ceci se passait le 18 juin 1599.

6. Whitbourne, *A Discourse and Discovery of New-found-land*. London, 1622, in-4°, Préface.

7. Pierre de Lancre, *Tableau de l'inconstance des mauvais anges*. Paris, 1613. Cité par M. Harrisse, *Évolution... de Terre-Neuve*, p. LXIII.

C'est alors que l'hydrographie de Terre-Neuve se compléta dans une réédition, en basque, de l'ouvrage d'Hoyarsabal. D'une vieille famille d'armateurs de Saint-Jean-de-Luz qui n'avaient jamais hésité, de temps immémorial, à payer de leur poche pour sauvegarder les pêcheurs terre-neuviers[1], Pierre d'Etcheverry rendit à ses compatriotes le service d'adapter à leurs besoins le routier de Hoyarsabal. Sa traduction scrupuleuse des *Voyages aventureux*, en 1677, avait l'avantage considérable sur les éditions antérieures d'achever le périple de Terre-Neuve par l'hydrographie de la côte occidentale, de Saint-Pierre au cap de Grat. En montant du cap Ray vers le nord, on trouvait successivement Portu-Charbat, Ulicillo-Portu, Saint-Georges, Oporportu, Baratchoa, les trois îles de Grat, Lecqutainnocoan et Diraute, Portuchoco ou Portuchoa, la baie Ederra, l'île Saint-Jean, Amuix, Ferrol, enfin le cap de Grat[2].

Le *Liburu hau da ixasco nabigacionecoa* confirme pleinement, en les développant, les données de la cartographie basque. La côte qui fait face à l'embouchure du Saint-Laurent, aussi maltraitée dans les cartes anglaises que dans la plupart des nôtres, n'est en effet dotée d'une nomenclature suivie et logique que dans les œuvres de deux marins de Saint-Jean-de-Luz[3]; l'un est Pierre d'Etcheverry lui-même. Exécutée à Plaisance en 1689 pour le gouverneur de l'île et entourée, par suite, de toutes les garanties d'un document officiel[4], sa carte ne contient pas un nom, les îles exceptées, qui ne soit basque, du cap Ray au cap de Grat : Ulycillho, Oporportu, Barrachoa, baie Ederra, Annguarachar, Portuchoa, Amuix, Ferrol, Miariz.

De ces termes, des armateurs de Saint-Jean-de-Luz et Ciboure,

1. Les sieurs du Halde et « de Chebery » arment pour Terre-Neuve le *Saint-Esprit*, de Saint-Jean-de-Luz, vingt pièces de canon et quarante hommes d'équipage. Avril 1552 (Ducéré, *les Corsaires sous l'ancien régime : histoire maritime de Bayonne*. Bayonne, 1895, in-8°, p. 25).

2. *Liburu hau da ixasco nabigacionecoa Martin de Hoyarzabalec*, p. 124-132. A la suite est un routier du cap Ray à l'île Percée.

3. Carte de Terre-Neuve : « Faict à Saint Jean de Luz, par moy, Denis de Rotis. 1674 » (Dépôt hydrographique de la Marine, archives, 116, 19).

4. « Carte basque de l'isle de Terre Neuve, de la Cadie et Canada. Faix à Plaisance, par Pierre d'Etcheverry Dorre, de St Jan de Luz, pour mons^r Parat, gouverneur de Plesance et l'isle de Terre Neufe. 1689 » (Dépôt hydrographique de la Marine, archives, 128, 2, 3; H. Harrisse, *Découverte et évolution cartographique de Terre-Neuve* (1900), pl. XXIV).

en 1710, donnaient la définition dans un mémoire où ils revendiquaient pour leurs ancêtres la gloire d'avoir découvert Terre-Neuve[1]. Et ils tiraient argument de la philologie : Ulycillho, dans leur langue, signifiait *trou à mouches*, c'était un port infesté de moustiques; Oporportu était le *vase à lait*, tant le calme y régnait; Portuchoa, le *petit port;* Amuix avait le nom du cap qui se profile à l'ouest de Saint-Jean-de-Luz et qu'on appelle en français le Figuier; Miariz n'était autre que Biarritz, et les de Grat ou dégrats, des sècheries de morues.

La nomenclature basque a subsisté. Mais, faute d'en comprendre le sens, les géographes ont substitué aux termes primitifs des mots français d'une consonance à peu près semblable : de Portuchoa, ils ont fait Port-au-Choix, d'Oporportu Port-au-Port, d'Annguracharr Ingornachoix. Baie-Ederra a été rendue par son équivalent Bonne-Baie, qui devrait être textuellement Belle-Baie. En revanche, la pointe de Ferrol a été respectée, non moins que le Port-aux-Basques près du cap Ray. Ainsi, la linguistique est restée le témoin fidèle de l'histoire, affirmant la prise de possession du French Shore par les Malouins d'un côté et par les Basques de l'autre.

Ch. DE LA RONCIÈRE.

1. Mémoires concernant la découverte, les établissements et la possession de l'île de Terre-Neuve et l'origine des pêcheries de baleine et de morue par les sujets de Sa Majesté Très Chrétienne habitués dans le pays de Labourd, fournis par les négociants de Saint-Jean-de-Luz et de Siboure à M. de Planthion, syndic général du pays de Labourd, le mois de mars de 1710.

LES

HEURES DE JACQUES COEUR

En 1902, un des secrétaires de la Bibliothèque royale de Munich, M. le Dr Franz Boll, aujourd'hui professeur à l'Université de Wurzbourg, a publié, dans une revue allemande[1], un mémoire intitulé : *Jacques Cœurs Gebetbuch in der Münchener Hof- und Staats bibliothek* (LES HEURES DE JACQUES CŒUR A LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE MUNICH). Il y a décrit, avec une précision qui ne laisse rien à désirer, un volume dont il a dévoilé l'origine et révélé l'importance, jusqu'alors à peine soupçonnée.

Quoique le travail du Dr Boll intéresse à un haut degré la France, il n'a guère été remarqué chez nous. Aussi, ai-je cru utile de le faire connaître aux lecteurs de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, en m'aidant d'une collection de photographies exécutées par la maison C. Teufel de Munich[2].

Le manuscrit dont il s'agit est ainsi enregistré dans le Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Munich[3] :

Codex lat. Monac. 10103 (Palat. 103 = Codex cum figuris 112). Membranaceus, 8°, sæculi xv. 197 fol. Preces variæ cum calendario gallice conscripto, multis ornamentis et 29 picturis pulcherrimis instructæ.

1. *Zeitschrift für Bücherfreunde*, sixième année, 1902-1903, livraison de mai 1902. — Le tirage à part forme une brochure in-4°, 20 p.

2. Ces photographies sont annoncées sous les nos 1652-1691 de la collection dont le catalogue a été imprimé sous le titre de *Einbände, Miniaturen, Initialen, etc., in Fotografie aus der Königl. bayer. Hof- und Staats bibliothek.* Herausgegeben von C. Teufel in München, K. B. Hoffotograf. In-8°, 12 p.

3. T. IV, part. I, p. 132.

Les 197 feuillets dont il se compose sont hauts de 162 millimètres et larges de 105. Ils contiennent les pièces suivantes :

Fol. 2-7. Calendrier.
Fol. 8-14. Morceaux des quatre Évangiles.
Fol. 16-69. Office de Notre-Dame.
Fol. 70-73. Heures de la Passion.
Fol. 74-77. Heures du Saint-Esprit.
Fol. 80-... Les sept psaumes pénitentiaux.
Fol. 97-137. L'Office des morts. — Les prières pour les morts, qui sont sur les fol. 136 v° et 137, ont été écrites par une autre main.
Fol. 138-147. Prières à la Vierge : *O intemerata*, etc.
Fol. 148-197. La Passion selon saint Jean. — Prières de la messe. — Antiennes et oraisons connues sous la dénomination de Suffrages. — Tout à la fin, l'hymne *Vexilla regis*.

La principale illustration du volume consiste en une vingtaine de tableaux occupant chacun une page entière. Deux de ces tableaux sont doubles, couvrant deux pages qui se font face l'une à l'autre, le verso d'un feuillet et le recto du feuillet suivant :

Fol. 8. Saint Jean écrivant son évangile au bord de la mer, d'où sort le dragon aux sept têtes. Un aigle plane dans l'air.
Fol. ... Saint Luc peignant un portrait de la sainte Vierge. Sur le mur, au fond de la pièce, tableau représentant l'Annonciation.
Fol. ... Saint Mathieu écrivant sur un pupitre, en présence d'un ange qui se tient debout devant lui. Il est assis près d'une cheminée dont la hotte est richement sculptée.
Fol. 13 v°. Saint Marc taillant sa plume ; un lion est couché à ses pieds. L'évangéliste travaille dans un somptueux édifice de style antique. Le mur du fond est couvert d'un tableau représentant l'Ascension. — Reproduit dans le mémoire de M. le Dr Franz Boll, p. 3.
Fol. 15 v°. Personnage richement habillé, à genoux sur un coussin, les mains jointes, près d'un meuble portant un livre ouvert. — Dans le mémoire du Dr Boll, p. 13.
Fol. 16. La sainte Vierge tenant l'enfant Jésus dans ses bras. Cette miniature a été rapprochée de la Vierge du musée d'Anvers par M. le Dr Boll, qui l'a reproduite à la p. 15 de son mémoire.
Fol. 20 v° et 21 r°. Grand tableau remplissant deux pages du

manuscrit. Le peintre y a représenté l'Annonciation : l'Ange, dans la plus noble attitude, un sceptre à la main, est agenouillé devant la Vierge. Le mur de la pièce est couvert d'une tapisserie à compartiments alternativement ronds et losangés. Derrière la Vierge, un meuble formant pupitre, sur lequel est un livre ouvert; au-dessus de ce meuble, tableau ou bas-relief surmonté d'un petit triptyque dont les volets sont ouverts. Les premiers mots de l'*Ave Maria* sont inscrits sur le bas des deux pages, en lettres capitales, de même style que les inscriptions des peintures du livre d'Heures d'Étienne Chevalier. — Le docteur Boll a fait reproduire ce double tableau, p. 6.

Fol. 21 v°. La Visitation. Au second plan, élégant château, flanqué de tours et placé sur une hauteur, non loin de constructions qui pourraient bien représenter une grande abbaye.

Fol. 42. La naissance de l'enfant Jésus, que Joseph fait admirer à deux bergers.

Fol. 45 v°. La naissance du divin enfant annoncée par l'Ange aux bergers. Le troupeau paît dans le voisinage d'un grand château, adjacent à une ville dont l'enceinte est garnie de tours. — Sujet reproduit dans le mémoire du Dr Boll, p. 5.

Fol. 57 v°. La sainte Famille, revenant d'Égypte, s'arrête à l'ombre d'un magnifique palmier.

Fol. 58 v°. L'enfant Jésus est amené au Temple; le vieillard Siméon s'apprête à le recevoir, debout, sur les degrés, à l'entrée du Temple, dont l'architecture est dans le goût antique.

Fol. 64. La sainte Vierge assise à côté de son fils dans le ciel. Le bas du tableau est rempli par une troupe d'anges représentés à mi-corps.

Fol. 70. Le Calvaire. Au second plan, la campagne, animée par de nombreux cavaliers et piétons. Les bâtiments de Jérusalem se voient à l'horizon.

Fol. 74. La descente du Saint-Esprit sur les apôtres, assemblés avec la sainte Vierge dans un édifice antique à colonnes, entre lesquelles des statues sont adossées au mur. Cet édifice s'ouvre sur une large rue, dont les maisons sont munies de tours.

Fol. 80. Bethsabé sortant du bain, près d'une très élégante fontaine, au milieu d'un jardin. De la galerie extérieure d'un somptueux palais, David la regarde avec complaisance. — Page reproduite dans le mémoire du Dr Boll, p. 9.

Fol. 97. Résurrection de Lazare, en présence de nombreux témoins réunis dans une église gothique.

Fol. 138. Soins donnés par les saintes femmes au corps de Jésus, descendu de la croix.

Fol. 148 v° et 149. La maison de Jacques Cœur. — Reproduite dans le mémoire du Dr Boll, p. 17. L'aspect extérieur de cette maison est encore aujourd'hui à peu près tel que l'a vue l'enlumineur du livre d'Heures. On y remarque, au premier étage de la grande tour, sous un dais fort ouvragé, la statue équestre du roi Charles VII. — Au-dessus des toits flottent sept pavillons aux armes de Jacques Cœur : d'azur à la fasce d'or, chargée de 3 coquilles de sable, accompagnée de 3 cœurs au naturel.

Fol. 159. Sainte Véronique tenant déployée l'étoffe sur laquelle était empreinte l'image de la sainte Face.

Fol. 161. La mère de douleurs assise, les mains jointes, au pied de la croix. Un groupe de saintes femmes se tient debout à une courte distance. Un beau paysage forme le fond du tableau.

Indépendamment de ces grands tableaux, le livre contient, au bas des pages du calendrier, de petites miniatures, dont le sujet est emprunté aux travaux et aux amusements choisis pour caractériser chaque mois. On y trouve aussi, surtout dans la partie des Suffrages, un assez grand nombre de petits tableaux occupant en largeur la moitié de l'espace réservé pour le texte.

Les encadrements de beaucoup de pages du texte sont d'une grande élégance. Ils sont formés de quatre petits bâtonnets, des nœuds desquels partent des branchettes de verdure terminées par des fleurs ou des fruits.

La décoration d'une autre partie des pages de texte a été traitée avec un peu moins de délicatesse. La marge latérale de l'extérieur du volume a seule reçu des enluminures; mais, dans les feuillages attachés aux bâtonnets, le peintre a semé des oiseaux, des insectes, des animaux fantastiques et des figures grotesques au milieu desquels sont mêlés des emblèmes et des banderoles chargés de devises.

Au bas des feuillets 15 v°, 138, 159 et 161 avaient été peintes des armes, qui ont été ou effacées, ou remplacées par les armes d'un nouveau possesseur. Celui-ci voulait sans doute faire disparaître le souvenir de Jacques Cœur pour qui le livre avait été fait; mais il a bien imparfaitement atteint le but qu'il semble s'être proposé. Les armes de Jacques Cœur brillent encore sur les

sept pavillons des toits de l'hôtel représenté vers la fin du volume.

Ont été aussi maintenues plus ou moins intactes les devises :

A CUERS VAILLANS RIENS INPOSSIBLE[1].
JOIE SANS FIN, ou peut-être FIN SANS JOIE[2].
JOIE ET DOULEUR[3].
DIRE, FAIRE, TAIRE[4].

Les emblèmes rappelant le nom et le prénom de Jacques Cœur ont aussi été respectés :

Deux cœurs ailés, l'un rouge, l'autre bleu[5];
Deux cœurs non ailés[6];
Un seul cœur[7];
Deux coquilles de saint Jacques[8];
Une seule coquille[9].

En voyant ces devises, ces emblèmes et surtout la représentation de l'hôtel qui couvre les fol. 148 v° et 149, M. le Dr Franz Boll n'a pas hésité à déclarer que le livre avait été à l'usage de Jacques Cœur et que le portrait du fol. 15 v° était bien celui de ce célèbre personnage. L'identification ne peut être contestée : les armes qui se voient aujourd'hui au bas du portrait ont été certainement superposées à celles de Jacques Cœur dont la devise : A VAILLANS [CUERS] RIEN INPOSSIBLE, se lit encore sur la banderole déroulée au-dessus de l'écu.

Le manuscrit latin 10103 de Munich est donc un des morceaux les plus authentiques de l'art français du milieu du XVe siècle. L'exécution doit en être rapportée à l'époque où Jacques Cœur

1. Fol. 15 v° et 161; pages contenant l'oraison *Ave cujus conceptio*, et, dans les Suffrages, les oraisons à Dieu le fils et à saint Denis.
2. Fol. 141 r° et v°, et fol. 144 v°.
3. Fol. 164.
4. Fol. 188 v°, la page sur laquelle est la petite miniature représentant Jésus devant Pilate, et, dans les Suffrages, les pages contenant les oraisons à la Madeleine et à saint Antoine.
5. Dans les Suffrages, aux oraisons à la Trinité et à sainte Agathe, à la fin du *Stabat*, au commencement et à la fin de l'oraison à la sainte Face.
6. Page contenant l'oraison à saint Jean-Baptiste.
7. Fol. 188 v°, à l'antienne *de corpore Christi*.
8. Page contenant la fin du *Stabat*.
9. Page contenant l'oraison à saint Jean-Baptiste.

était à l'apogée de sa fortune, quand il venait de se faire construire le magnifique hôtel qui fait encore aujourd'hui l'orgueil de la ville de Bourges, soit aux environs de l'année 1450.

J'ai dû me borner à faire connaître la découverte de M. le Dr Franz Boll. Tous ceux qui s'intéressent aux origines de la peinture française doivent le féliciter d'en avoir écrit un chapitre aussi neuf, aussi substantiel et aussi intéressant.

L. DELISLE.

Post-Scriptum. — Au premier moment, j'avais cru qu'on pouvait accepter sans réserve l'opinion de M. le Dr Franz Boll sur la date du manuscrit dont il vient d'être question et que ce savant nous a si bien fait connaître. Tel n'a pas été l'avis d'un antiquaire du Berri, dont la compétence comme critique d'art est attestée par le livre intitulé : *les Travaux d'art exécutés pour Jean de France, duc de Berry.*

Après examen de la photographie des miniatures du manuscrit de Munich, M. Gauchery est porté à croire que ce manuscrit a été fait, non pas pour l'argentier de Charles VII, mais pour son petit-fils, également nommé Jacques Cœur. Le portrait du fol. 15 est celui d'un jeune homme, et l'argentier de Charles VII avait plus de cinquante ans quand l'hôtel de Bourges fut achevé de construire. En outre, le costume du portrait se rapporte bien aux modes de la fin du xve siècle. Jacques Cœur, second du nom, a bien possédé l'hôtel de son grand-père et l'a vendu en 1501. L'opinion de M. Gauchery me paraît plausible : le manuscrit de Munich doit être une œuvre du temps de Charles VIII.

Autre observation de M. Gauchery. Le château représenté sur le fol. 21 v° du manuscrit paraît devoir être identifié avec le château du Lys-Saint-Georges, que Jacques Cœur a possédé dans le Bas-Berry.

L'INCENDIE

DE LA

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE ET UNIVERSITAIRE

DE TURIN.

Le 1er novembre 1903, le monde savant s'émut à la nouvelle de l'incendie qui menaça la Vaticane. Cet incendie ne causa que des dommages insignifiants[1], mais quelques savants et quelques politiciens italiens en tirèrent argument contre l'administration pontificale, incapable, selon eux, de garder, comme il convenait, des richesses qui appartenaient moins au Saint-Siège qu'à l'Italie même[2]. Près de trois mois après, par un retour rigoureux du sort, le monde ecclésiastique reprenait l'argument, mais à son profit propre[3]. Dans la nuit du 26 janvier, en effet, avait éclaté à l'Université de Turin un incendie violent, qui ravagea la *Biblioteca nazionale ed universitaria*[4]. Les causes mêmes de l'incendie n'ont pas été parfaitement élucidées, et l'on a accusé, encore une fois, l'électricité d'un de ses habituels courts-circuits. En tout cas, une des raisons de l'étendue du désastre semble avoir été que, dans l'affolement du début, on oublia de prévenir à temps les employés de la Bibliothèque, dont certains, comme M. Carlo Frati, firent plus tard des efforts méritoires pour arracher sa proie au feu.

1. *Bibl. de l'Éc. des chartes*, 1903, t. LXIV, p. 690 et suiv.

2. Même les professeurs Pio Rajna et Tocco ont souligné la chose dans une lettre écrite à propos de l'affaire Ehrle, résumée plus bas (*Marzocco*, de Florence, 5 mars 1904).

3. *Miscellanea di storia ecclesiastica*, Cronaca, 1904, t. II, p. 197.

4. Récits assez complets dans le *Momento*, de Turin, et le *Giornale d'Italia*, de Rome, 27 février 1904.

On sait quelle était la valeur de la Bibliothèque de Turin[1]. A la fin du XVIIe siècle, l'Université de cette ville possédait une petite bibliothèque à l'usage des professeurs. Victor-Amédée de Savoie ayant fait construire le palais actuel de l'Université, achevé en 1720, deux salles du second étage furent réservées à la Bibliothèque, où il incorpora le fonds ducal. La Bibliothèque, grâce aux efforts du P. Roma, de Pasini, de l'abbé Peyron, s'enrichit et s'ordonna. En 1858, elle comprenait dix salles, en 1899, vingt-cinq[2]. Elle possédait, en 1900, 1,095 incunables[3], 10,321 estampes, classées par écoles par G. Volpato, cataloguées par A. Baudi de Vesme (1882), 1,500 volumes d'éditions aldines, données par le comte Charles Alfieri de Sostegno, 621 volumes hébraïques, surtout talmudiques, donnés par l'abbé T. Valpergo di Calusa, des œuvres mexicaines, données par un consul d'Italie, C. Pomo[4]. On y recevait 375 revues. C'était à la fois une bibliothèque universitaire[5] et une bibliothèque d'érudition. Elle était chère aux savants surtout par ses manuscrits, au nombre de 4,138 en 1900[6], et répartis en un certain nombre de fonds également intéressants, quoique à titre différent : hébreux, catalogués par B. Peyron; arabes, par C. Nullino; persans, par le baron J. de Hammer; coptes, par B. Peyron et F. Rossi; grecs, par Pasini[7] et Zuretti[8]. Parmi les latins, les manuscrits de Bobbio, dispersés au moment de l'occupation française, et recueillis en partie à Turin, en 1820, par l'abbé A. Peyron, avec l'appui

1. Pour les publications la concernant, cf. l'abbé U. Chevalier, *Topobibliographie*, col. 3189-3190.

2. *Le Biblioteche governative italiane nel MDCCCXCVIII... a cura del ministero della pubbl. istruzione.* Roma, 1900, in-8°, p. 102.

3. Il convient de noter parmi eux un *Roman de Lancelot du Lac*, sur parchemin, de Vérard (Paris, 1491, 3 in-fol.).

4. Voy. *Bolletino ufficiale del minist. della pubbl. istruz.*, 1897, année XXIV, t. I, p. 1409 et suiv.

5. Comme catalogues des livres, à noter : un *Catalogo generale alfabetico*, depuis 1864; un Catalogue sur fiches, depuis 1898; un Catalogue alphabétique pour chacune des trente-quatre subdivisions; un Catalogue mobile par matières; un Catalogue des récentes acquisitions, deux catalogues, alphabétique et par matières, des périodiques.

6. *Le Biblioteche governative...*, p. 103.

7. *Codices mss. bibliothecæ R. Taurinensis Athenaei.* Turin, M D CC XLIX, 2 in-fol.

8. *L'indice dei mss. greci torinesi non contenuti nel Catal. del Pasini*, au t. IV des *Studi italiani di filologia classica*, 1896, p. 201-223.

du comte Balbo[1], tenaient une place importante[2]. Les langues romanes, — française[3], provençale, italienne, — étaient fort dignement représentées à la Bibliothèque de Turin : le *Roman de la Rose* y figurait avec quatre manuscrits du XIVe et un du XVe siècle[4]. Récemment, une étude attristée de M. Durrieu dans la *Chronique des arts*[5] rappelait l'importance exceptionnelle d'un grand nombre des manuscrits de Turin, et dans chaque fonds, pour l'histoire des arts en général et de la miniature en particulier. L'attention des lecteurs de la *Bibliothèque de l'École des chartes* sera prochainement attirée de nouveau sur les richesses artistiques des manuscrits de Turin[6]. Qu'il nous suffise, pour l'instant, de rappeler qu'à Turin le fonds français contenait comme morceaux de premier ordre les *Heures de Savoie*, décrites par M. L. Delisle[7], et les deux portions les plus anciennes des *Heures de Turin*, ou de *Jean de Berry*[8].

Or, c'est sur les manuscrits que le fléau semble s'être abattu avec le plus de violence. Les livres, on pourra en retrouver d'autres exemplaires, surtout si la solidarité scientifique internationale, dont, par la voix de M. P. Meyer, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres entendit une généreuse manifestation, à sa séance du 29 janvier, peut trouver les moyens de s'exercer. La perte des incunables et des estampes n'est peut-être pas irrémédiable, encore qu'il soit *a priori* évident que certaines planches et certains exemplaires aient été représentés à Turin seulement. Celle des manuscrits l'est tout à fait.

Elle l'est d'autant plus qu'il reste difficile de la mesurer avec exactitude. Les catalogues, de l'aveu de M. E. Monaci, professeur à l'Université de Rome, n'étaient pas tenus au courant; les indications des anciens catalogues, souvent incomplets, étaient

1. *Le Biblioteche governative...*, p. 102.
2. Le catalogue en a été publié par l'éminent bibliographe G. Ottino, *Catalogo dei codici bobbiesi*. Turin, 1890, in-8°.
3. Sur les mss. du fonds français, on consultera les *Mittheilungen* de Stengel. Marburg a. L., 1871, in-8°.
4. Dans un récent article, M. E. Monaci rappelait les travaux des philologues étrangers, qui ont édité des mss. de Turin (*Per le nostre biblioteche*, dans la *Nuova Antologia*, 1er mars 1904, p. 95).
5. Aux numéros des 6, 13 et 20 février 1904.
6. Cf. Durrieu, *Chron. des Arts*, p. 56.
7. *Gazette des Beaux-Arts*, 1884, 2e pér., t. XXIX, p. 287 et suiv.
8. Cf. Durrieu, *Gazette des Beaux-Arts*, 1903, 3e pér., t. XXIX, p. 1 et suiv.

fautives souvent : comment procéder à un récolement rigoureux[1]? Et de fait, les premières nouvelles venues de Turin furent pleines de contradictions étonnantes de la part d'hommes qui, de par leurs fonctions, semblaient devoir être du métier. On alla jusqu'à annoncer la perte d'un livre d'astronomie, qui portait justement le titre d'*Ore di Torino*[2]. Pour le moment, du moins, il n'y a encore, sur le désastre de Turin, aucun rapport de publié. La *Rivista degli Archivi e Biblioteche*, dirigée par le distingué administrateur de la Laurentienne, M. G. Biagi, ne contient rien là-dessus, et elle a l'intention seulement d'organiser auprès des bibliothécaires italiens un *referendum*, pour faire connaître au gouvernement les *desiderata* administratifs de cette catégorie de fonctionnaires[3]. D'après le P. Ehrle, préfet de la Vaticane, on ne publiera rien. Et il semble qu'il doive en être ainsi, car on aurait peur, sans doute, en procédant à une enquête, qui, forcément, étendrait ses investigations, de révéler au public, — et aux électeurs, — des faits analogues à ceux que l'on constata, il y a quelques années, pour les bibliothèques de Rome, la *Vittorio-Emanuele*, la *Casatanense*, l'*Alessandrina*[4], et qui firent démissionner un ministre. On pourra s'étonner, avec M. G. Biagi, que la question n'ait pas été portée à la tribune de la Chambre italienne, où, à l'heure actuelle, le précédent ministre de l'Instruction publique, M. Nasi, est vivement attaqué sur différents faits de son administration : la tactique parlementaire aurait eu profit, semble-t-il, à s'emparer de l'événement de Turin, et, indirectement, les intérêts de la science y auraient gagné. Certains députés se sont seulement préoccupés de la présence, — officieuse, — à Turin du P. Ehrle, de la Société de Jésus, consulté par les administrateurs de la Bibliothèque incendiée sur la possibilité de réparer certains des manuscrits endommagés par le feu ou par l'eau[5].

1. *Loc. cit.*, p. 94.

2. Voy. G. Biagi, *la Morale dell' incendio di Torino*, dans la *Nuova Antologia*, 16 mars 1904, p. 299.

3. Voy. E. Monaci, *loc. cit.*, p. 89 et suiv.

4. Voy. G. Biagi, *loc. cit.*, p. 294.

5. Question de l'honorable M. Vigna, à la séance du 29 février, à la suite d'une violente attaque de la *Gazetta del Popolo*, de Turin, du 14 février, contre le P. Ehrle, dénoncé comme jésuite allemand, et, n'ayant, comme tel, pas le droit de séjourner en Italie, d'après un statut discuté de 1848. C'est à cette

Ce qui est vrai, c'est que, le 24 février, on annonça la signature par le roi d'un décret qui autorisait le ministre Orlando à présenter au Parlement un projet de loi concernant les fonds nécessaires à la restauration de la Bibliothèque de Turin, en même temps qu'une réorganisation générale des services de l'éclairage et du chauffage des bibliothèques et archives du royaume. Le lendemain, 25 février, le maire de Turin communiquait au Conseil municipal une lettre du ministre, qui annonçait la proposition à la Chambre par le Conseil des ministres d'une subvention de 300,000 lires et la nomination d'une commission chargée d'étudier le rétablissement de la Bibliothèque[1]. En attendant que l'étude de la réorganisation proposée et que les travaux de la commission instaurée soient achevés, il aurait été bon qu'un *memorandum* officiel enregistrât aussi exactement que possible les pertes subies par la science à Turin. Il n'en a rien été fait.

Actuellement, et dans l'état des choses, les renseignements les moins inexacts et les plus complets qu'on puisse donner sur l'incendie de Turin doivent être empruntés à deux notices, l'une du professeur U. Benigni, dans les *Miscellanea di storia ecclesiastica e studi ausiliari*[2], l'autre du professeur Cipolla, dans l'*Archivio storico italiano*[3]. On a pu, paraît-il, sauver environ le cinquième des manuscrits, et dans ce nombre semblent figurer les plus précieux. Ainsi, on a retrouvé le tiers des manuscrits de Bobbio : des 70 on a pu en identifier 49, sans compter les fragments[4]; on a sauvé le commentaire sur l'Apocalypse avec miniatures espagnoles[5], une *Historia naturalis*, de Pline, du XVe siècle[6], la plupart des manuscrits peints provenant du cardinal de la Rovère, plusieurs manuscrits de Staffarda, le manus-

occasion que MM. Rajna et Tocco prirent la défense du P. Ehrle. L'affaire, depuis, s'est complètement assoupie.

1. Cf. D. Chilovi, *Per la biblioteca di Torino*, dans la *Nuova Antologia*, 16 avril 1904, p. 700.

2. T. II, 1904, p. 197-200, *Cronaca*.

3. 1904, sér. V, t. XXXIII, p. 267-268. M. Cipolla a promis de compléter ces premiers renseignements.

4. Cipolla, *loc. cit.*, p. 267.

5. I. II. 1. Manuscrit du XIIe siècle. Cf. Durrieu, *Bibl. de l'Éc. des chartes*, t. LIV, p. 286-288.

6. I. I. 22-23, avec deux grands frontispices de l'École de Mantegna. Cf. Durrieu, *Chron. des Arts*, 6 février 1904.

crit hagiographique en caractères lombards, dans le fonds latin ; dans le fonds grec, le manuscrit de Théodoret[1], déjà atteint par l'incendie de 1659 ; dans le fonds hébraïque, un Talmud, en mauvais état. Avec les fonds orientaux, les fonds qui ont le plus souffert sont les fonds italien et français : ainsi ont péri les quatre manuscrits du *Roman de la Rose*, signalés plus haut, les discours de Bessarion[2], le manuscrit unique du *Chevalier errant* du marquis de Saluces[3]. Pour les *Heures de Turin*, les nouvelles les plus contradictoires n'ont cessé de circuler sur leur sort : M. Cipolla dit qu'elles ont péri, le professeur Benigni qu'on les a sauvées ; mais il paraît bien qu'elles n'existent plus. Au nombre des manuscrits disparus, signalons encore un manuscrit du XVe siècle des *Scriptores Historiæ Augustæ*[4], deux tomes de *Miscellanea* sur Bobbio, et, en outre, les *Cimeli* de la maison de Savoie, datant du temps de Charles-Emmanuel Ier. En revanche, dans le fonds italien, on a sauvé le manuscrit à miniatures de la moitié du XIVe siècle provenant du cardinal d'Aragona[5].

La collection aldine a été presque entièrement détruite. Mais la collection de Volpato, et environ 1,000 incunables ont échappé au feu[6]. Pour les livres, voici, d'après le professeur Benigni, et dans l'ordre de classement, les pertes enregistrées :

3239. Linguistique ;
2290. Philologie ;
4147. Droit public ;
2760. Économie politique ;
1974. Bibliographie ;
5869. Philosophie ;
4939. Polygraphie ;
2950. Biographie ;
2343. Histoire littéraire ;
2247. Périodiques.

1. B. I, 2. Cf. Durrieu, *Chron. des Arts*, 6 février 1904.
2. I. V. 16. Manuscrit de 1471. Cf. Durrieu, *Chron. des Arts*, 13 février 1904.
3. L. II. 1. Cf. Durrieu, *Chron. des Arts*, 13 février 1904.
4. E. III. 19, avec des miniatures qui sont peut-être de Pisanello. Cf. Durrieu, *Chron. des Arts*, 6 février 1904.
5. Cipolla, *loc. cit.*, p. 267.
6. Benigni, *loc. cit.*, p. 199.

Pour les livres, on arrivera, avec du temps et de l'argent, à reconstituer, ou peu s'en faut, la Bibliothèque de Turin. Dès le 28 janvier, la *Frankfurter Zeitung* publiait un appel du docteur A. Pfungst au monde scientifique allemand dans le but de constituer un Comité pour l'envoi de livres à la Bibliothèque de Turin[1], et le lendemain, 29, M. P. Meyer proposait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres d'offrir à la même Bibliothèque la collection des publications de l'Académie. Il est probable que cette proposition généreuse sera suivie d'autres analogues[2]. La *Società bibliografica italiana*, il est bon de le faire savoir, s'offre comme intermédiaire entre les donateurs éventuels et l'administration de la Bibliothèque : elle recevra livres et argent au *Palazzo di Brera* à Milan ; le *Bolletino* de la Société imprimera le nom des donateurs, la nature et le montant des dons, et la Bibliothèque de Turin inscrira sa reconnaissance sur des *ex-libris* et sur un livre d'or, en même temps qu'elle la manifestera à ses bienfaiteurs par l'envoi d'une estampe commémorative[3]. On sait par ailleurs les offres généreuses faites à la Bibliothèque de Turin par l'administration de la Bibliothèque nationale, représentée par M. L. Delisle. Il serait bon, comme le demande M. Chilovi[4], qu'un Comité proprement turinois s'occupât de centraliser les efforts privés ou collectifs de la solidarité scientifique.

Pour les manuscrits, il s'est agi, en premier lieu, de restaurer les fragments retrouvés. Presque aussitôt après l'incendie, le P. Ehrle avisa l'administration d'un danger que couraient les manuscrits et les fragments de manuscrits échappés au feu, et qu'elle ignorait : la putréfaction consécutive à la fermentation du parchemin[5]. On prit, au laboratoire de toxicologie de l'Université, toutes les mesures nécessaires contre ces effets délétères de la putréfaction. Le préfet de la Vaticane a donné des conseils

1. Cf. D. Chilovi, *loc. cit.*, p. 706. Le *Centralblatt für Bibliothekswesen* (mars 1904, p. 137) exprime plus vaguement les condoléances de l'Allemagne savante.

2. Les éditeurs Loescher, de Turin, Sansoni, de Florence, Giusti, de Livourne, se sont déclarés tout prêts à offrir des exemplaires des œuvres publiées chez eux (D. Chilovi, *loc. cit.*, p. 705).

3. *Nuova Antologia*, 1er mars 1904, p. 185.

4. *Nuova Antologia*, 16 avril 1904, p. 706.

5. *Momento*, de Turin, 14 février 1904.

non moins précieux pour la restauration même des manuscrits et « prêté » l'habile ouvrier qui travaille pour sa bibliothèque. Toutefois, partisan de l'emploi, d'ailleurs délicat, de la gélatine, il a considéré celui de la vapeur et du collodion comme présentant certains dangers, — au moins pour l'avenir, — au cas où un nouvel incendie s'attaquerait aux mêmes manuscrits, devenus, par cette manipulation, de véritables masses de fulmi-coton[1].

En second lieu, l'idée lancée par MM. S. Reinach et Dieulafoy à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres[2], de photographier les manuscrits les plus précieux, et de les soustraire ainsi à un accident unique et irrémédiable, a trouvé en Italie des partisans[3]. Sur la proposition de M. Cipolla, l'Académie des sciences de Turin a demandé au ministre de l'Instruction publique les moyens pour faire photographier les manuscrits les plus importants, — parmi les sauvés, — de Turin, et M. Cipolla a désigné, comme tels, les suivants :

Code théodosien d'Ivrée;
Lois lombardes d'Ivrée;
Évangéliaire de Verceil;
Évangéliaire K de Turin;
Saint Cyprien de Turin;
Lactance de Turin;
Théodoret[4].

Mais déjà, la photographie a sauvé d'une disparition définitive certains manuscrits célèbres de Turin. Un grand nombre de miniatures ont été reproduites dans l'importante publication de

1. *Interview* du P. Ehrle, dans le *Giornale d'Italia*, 23 février 1904. — Le P. Ehrle a exposé sa façon de voir plus au complet dans le *Centralblatt für Bibliothekswesen*, 1898. Cf. *Rev. des Bibl.*, t. VIII, p. 152 et suiv.

2. Séance du 29 janvier 1904. Comme conséquence de cette proposition, un projet de loi ouvrant un crédit de 100,000 francs pour la photographie des manuscrits de nos musées (*lis.* : bibliothèques) fut soumis à la Chambre (cf. séance de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres du 5 février 1904). La conférence de Saint-Gall, en 1898, s'était déjà préoccupée de la question (cf. *Rev. des Bibl.*, 1898, t. VIII, p. 415 et suiv.).

3. Toutefois, M. Monaci trouve de grandes difficultés dans sa réalisation. (*Per le nostre biblioteche*, dans la *Nuova Antologia*, 1er mars 1904, p. 96.)

4. *Loc. cit.*, p. 268.

MM. Carta[1], Cipolla[2] et Frati[3], *Monumenta palæographica sacra*[4]. Si les *Heures de Turin* ont péri, on en retrouvera au moins la reproduction photographique à la pl. LXI de l'*Arte antica alla IVª esposizione nazionale de Belle Arti in Torino nel 1880*, par M. Vayra, et, compris les feuillets du Louvre, dans la belle publication offerte à M. L. Delisle à l'occasion de son jubilé[5]. Même certains manuscrits sans peintures seront sauvés de l'oubli de cette manière. Ainsi, M. Cipolla avait entrepris l'édition paléographique, au moyen de la photographie, de tous les manuscrits de Bobbio, avec la collaboration du P. Ehrle[6] et du bibliothécaire de Milan; or, il paraît qu'en ce qui concerne Turin, les phototypies, — qui seront, en tout, au nombre de 200, — sont déjà faites[7].

Ainsi, le douloureux événement de Turin est plein d'enseignements. MM. Biagi, Monaci et Chilovi en ont déjà tiré la moralité première[8]. Il faudra en tirer aussi des indications pratiques pour l'agencement matériel des bibliothèques publiques, où aucun effort ne doit être épargné pour protéger les richesses périssables du patrimoine intellectuel de l'humanité[9] et aussi pour le recrutement de ceux qui doivent assumer les responsabilités et mériter l'honneur de cette garde même.

Georges BOURGIN.

1. Administrateur de la Bibliothèque de Turin.
2. Professeur à l'Université.
3. Attaché aux manuscrits de la Bibliothèque de Turin.
4. ... *Atlante palæografico artistico, compilato sui manoscritti esposti alla mostra d'arte sacra nel M DCCC XCVIII*. Turin, Bocca, 1899, in-fol.
5. *Heures de Turin*..., 27 p. et 45 pl. Paris, 1902, gr. in-4° (à 200 ex., non mis dans le commerce).
6. La Vaticane possède vingt manuscrits provenant de Bobbio.
7. *Interview* du P. Ehrle, déjà cité.
8. *Nuova Antologia*, 1er et 16 mars, 16 avril 1904, p. 89 et suiv., 294 et suiv., et 697 et suiv.
9. M. Carta assure avoir fait au ministère de l'Instruction publique plusieurs demandes de crédit, pour des améliorations ou des changements nécessaires, qui n'eurent aucune suite. Ajoutons que le P. Ehrle, dans l'*interview* plusieurs fois cité, signale l'emploi, à la Vaticane, d'enregistreurs électriques très délicats, qui peuvent avertir, au moyen d'une sonnerie, le préfet lui-même de toute élévation de température dans les rayons.

NOTICE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

M. GASTON PARIS[1]

Messieurs,

Lorsque Gaston Paris fut enlevé, le 5 mars 1903, à la science française, qu'il avait si grandement honorée, non seulement ses confrères et ses collègues, ses amis et ses élèves, mais, on peut le dire, tous ceux qui, en France et à l'étranger, s'associent ou s'intéressent au mouvement de la pensée contemporaine éprouvèrent une émotion profonde. Car tous immédiatement sentirent qu'avec cette haute et noble nature, quelque chose de bon et de puissant venait de s'éteindre.

Et, pourtant, celui qui était ainsi regretté n'avait pas été un de ces créateurs d'idées qui modifient profondément les manières de penser et de sentir d'un siècle tout entier. Ce qu'il représentait d'une manière éminente, c'était seulement une méthode, et encore, cette méthode, il ne l'avait pas créée ; mais, grâce à un ensemble de qualités supérieures et variées, en même temps qu'il la développait, la perfectionnait et lui faisait produire sans cesse des résultats nouveaux, il l'avait en outre comme imprégnée de sa personnalité et il lui avait communiqué par là une sorte de beauté. Cette assimilation intime et cette application créatrice d'une méthode, c'est ce qui a fait son mérite vraiment exceptionnel et c'est aussi, sans doute, ce que cette notice doit avoir pour objet principal de mettre en lumière. La vie et l'œuvre de Gaston Paris, dans leur variété pleine de force et de charme, pourraient être étudiées sous plusieurs aspects. Mais ici, dans cette Académie, où il siégeait comme un des maitres de la philologie française, c'est le philologue qu'il faudrait surtout représenter, sans isoler toutefois ses

1. Lue dans les séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, les 15 et 22 janvier et le 5 février 1904.

travaux de sa vie intellectuelle et morale, qui, seule, peut les expliquer complètement.

Je ne me dissimule pas, Messieurs, combien celui à qui est échue cette tâche est peu en état de la remplir comme il faudrait; mais l'opinion des savants les plus compétents s'est prononcée avec une telle unanimité sur les travaux de Gaston Paris qu'il me suffira presque toujours de la recueillir et que je pourrai les laisser parler très souvent là où je n'aurais vraiment pas le droit de juger par moi-même.

I.

Gaston-Bruno-Paulin Paris naquit à Avenay, bourg du département de la Marne, le 9 août 1839. Il appartenait à une très ancienne famille. Son grand-père paternel y avait exercé les fonctions de notaire. Son père, Paulin Paris, y était né le 25 mars 1800.

C'était donc une vraie lignée provinciale, solidement enracinée dans ce canton de la Champagne, et, s'il n'y avait toujours quelque témérité à vouloir démêler les influences premières de la race et de la province chez un homme dont la personnalité originale s'est développée dans un milieu large et varié, on aimerait à noter que Gaston Paris était d'une région de la France où les esprits sont souvent nets et précis, où le bon sens se revêt volontiers d'une certaine grâce spirituelle et enjouée, où les caractères inclinent peut-être plus qu'ailleurs vers une sagesse aimable et vers une modération délicate.

En tout cas, sa province lui tenait au cœur. Il aima toute sa vie le lieu de sa naissance, la vieille maison paternelle, d'une de ces affections profondes dont la force bienfaisante se révèle surtout aux jours de crise. En 1889, âgé déjà de cinquante ans, lorsqu'un coup douloureux vint à le frapper, fuyant en quelque sorte le foyer que la mort avait désolé, ce fut à Avenay qu'il alla chercher quelque consolation, et il écrivait de là à un ami lointain ces lignes émues : « Je suis venu dans mon nid, comme un oiseau malade, pour tâcher de me refaire un peu de courage et de vitalité[1]. » « Bien souvent, a dit un de ceux qui l'ont bien connu, il mêlait à ses conversations intimes le nom de son village d'Avenay et les souvenirs des années d'enfance qui le lui rendaient si cher[2]. »

Ses études classiques se firent à Paris, au collège Rollin. Il en sortit en 1856, à dix-sept ans. Sans insister ici sur ses succès d'écolier, il faut du moins rappeler en passant ce qu'il dut à l'enseignement simple et

1. Lettre au professeur Henri Morf (citée dans *Francfurter Zeitung*, 11 et 12 mars 1903).

2. Discours de M. Morel-Fatio, *Rev. intern. de l'enseignement*, 15 avril 1903, p. 304.

solide qui se donnait alors dans nos collèges. Tous ceux qui ont connu Gaston Paris ont pu apprécier l'indépendance de son esprit, la largeur de son goût qu'aucun dogmatisme traditionnel ne rétrécissait; mais tous savent aussi à quel point on sentait en lui affleurer sans cesse la tradition grecque et latine, combien il connaissait familièrement les auteurs anciens et dans quelle large mesure tout son être moral était imbu de cette secrète influence d'Horace et de Virgile, d'Homère et de Sophocle, dont la vertu éducatrice s'est fait sentir chez nous à tant de générations[1].

Toutefois, l'enseignement du collège ne fut peut-être pas celui qui, en ces années d'enfance et de première jeunesse, agit sur lui de la façon la plus décisive. Les leçons qui déterminèrent vraiment sa vocation, et qui le firent ce qu'il a été, lui vinrent surtout de son père.

Il n'y a pas lieu de redire ici longuement qui était ce père si aimé et si respecté. Paulin Paris a été membre de cette Académie pendant quarante-quatre ans, de 1837 à 1881. Il a été loué, après sa mort, par M. le secrétaire perpétuel dans une notice que tous ses confrères ont lue ou entendue et qu'ils n'ont pas oubliée[2]. Son fils lui-même a fait de lui le sujet d'une de ses leçons d'ouverture au Collège de France, et ces pages, dont quelques-unes sont exquises, ont été recueillies dans le premier volume de la *Poésie au moyen âge,* qui est dans toutes les mains. Il suffit donc de rappeler quelle intelligente curiosité et quel goût de notre histoire nationale fit de Paulin Paris, dès sa jeunesse, une sorte d'apôtre du moyen âge français et de sa littérature. Cet homme d'esprit, dont la « bonhomie souvent piquante » et la « malice mêlée de discrétion » ont été si bien notées dans la leçon que je viens de mentionner[3], avait une passion : celle des manuscrits, où dormaient encore, à peine connues, tant d'œuvres qui étaient les témoins du passé de la France. Il avait commencé à les lire dès sa jeunesse, lorsque personne à peu près ne les lisait, et il consacra toute sa vie à les déchiffrer, à les publier, à les faire connaître, soit par ses écrits, soit par son enseignement au Collège de France, dans la chaire qu'il inaugura en 1853, enfin à leur recruter, jusque dans la société mondaine, des lecteurs, et, encore mieux, des lectrices[4]. Trop avisé pour

1. Il écrivait en 1881 : « ... Le grand Panthéon de l'esprit humain, où la coupole centrale abritera toujours les marbres immortels de la Grèce » (*Poésie au moyen âge,* 1re série, p. 218).

2. *Notice sur la vie et les travaux de M. Paulin Paris,* par M. Henri Wallon. Paris, 1882.

3. G. Paris, *Poésie au moyen âge*, t. I, p. 240 et 248.

4. *Ibid.*, p. 219 : « Toute sa vie, il chercha à en répandre le goût, à leur conquérir des sympathies chez les gens du monde, chez les littérateurs purs, chez les femmes elles-mêmes. »

en surfaire le mérite littéraire, il les aimait pourtant avec une sincérité communicative et il en répandait l'amour autour de lui. Dès 1828, il avait eu le très grand bonheur d'être attaché au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque du roi. Ainsi entré, comme l'a écrit son fils, « dans ce paradis où tous les fruits étaient à la portée de sa main, » il y passa près de cinquante ans « dans le travail le plus passionné et le plus doux[1], » gagnant peu à peu ses grades et changeant de titre, mais non d'habitudes ni de dévotion.

Ce fut justement à la porte de ce même paradis, dans un des bâtiments où étaient alors logés les principaux conservateurs de la Bibliothèque du roi, que le jeune Gaston Paris grandit auprès de son père, recevant de lui ces influences profondes qui, bien souvent, tracent dans une âme d'enfant les grands traits d'une vocation et d'une destinée. Paulin Paris lui contait paternellement nos vieilles chansons de geste, qu'il connaissait dans les moindres détails ; il ressuscitait pour lui, en de longs et charmants récits, les héros historiques ou légendaires de la vieille France, et l'on peut croire que Roland et Olivier, Huon et Garin, grâce à cette première connaissance que l'écolier avait liée avec eux en écoutant son père, devinrent dès lors et pour toujours dans son imagination, non pas des figures lointaines et vagues, mal détachées de nos vieux livres, mais des êtres vivants qu'il voyait agir et qu'il entendait parler[2].

1. G. Paris, *Poésie au moyen âge*, t. I, p. 116 et 221.

2. C'est à peu près ce qu'il a dit lui-même dans la dédicace à son père, en tête de son *Histoire poétique de Charlemagne* : « Mon cher père, tout enfant je connaissais Roland, Berthe aux Grands-Pieds et le bon cheval Bayard, aussi bien que la Barbe-Bleue ou Cendrillon. Vous nous racontiez parfois quelques-unes de leurs merveilleuses aventures, et l'impression de grandeur héroïque qu'en recevait notre imagination ne s'est point effacée. » — M. Henri Morf, dans l'article nécrologique cité plus haut, a écrit spirituellement à ce sujet quelques lignes que je me permets de traduire : « La maison paternelle fut pour l'enfant une école d'enthousiasme. Le père et le fils entreprirent ensemble tant de chevauchées dans la vieille terre romantique, sur les traces de l'empereur Charles et de ses paladins ou à la suite des chevaliers de la Table Ronde, que ce monde évanoui demeura pour Gaston Paris, jusqu'à la fin de sa vie, comme une parcelle de sa propre jeunesse. » — Il faut enfin rappeler également ici le souvenir si touchant qu'il donnait à la mémoire de son père en se retrouvant après quarante ans, en 1900, dans la ville de Dresde, qu'il avait autrefois visitée avec lui en 1857 ; c'est de là qu'il lui dédiait son volume des *Poèmes et légendes du moyen âge*, dont la préface se termine ainsi : « Qu'il me soit permis de dédier ces pages à sa mémoire, toujours, mais particulièrement aujourd'hui, si présente au cœur de ses enfants. S'il pouvait les lire, il aimerait à y retrouver, à défaut d'autre mérite, les sentiments qui lui étaient les plus chers et qu'il s'est, dès mon enfance, attaché à

Ainsi, dès la maison paternelle, il était prédestiné à l'étude du moyen âge français. Mais, pour l'y mieux préparer, son père voulut qu'au sortir du collège il allât compléter son éducation à l'étranger. L'Allemagne était alors, en 1856, comme elle l'a été pendant tout le XIXe siècle, le principal foyer des études philologiques. Les travaux de Paulin Paris lui avaient fait connaître de nom et apprécier l'illustre Frédéric Diez, professeur de langues romanes à l'Université de Bonn. Il comprit que son fils trouverait auprès de ce maître renommé ce qui lui avait manqué à lui-même malgré ses hautes qualités et son immense labeur, à savoir l'initiation à une science grammaticale méthodique et précise. En outre, il pensait sans doute, avec raison, qu'un séjour en Allemagne rendrait le jeune homme familier avec la langue allemande, instrument de recherche et d'information désormais indispensable, dont il avait souvent regretté lui-même de ne pouvoir faire usage. Il se décida donc à l'envoyer à Bonn.

Gaston Paris suivit les cours de cette Université pendant l'année 1856-1857, et il y fut tout particulièrement l'élève de Frédéric Diez. Lorsqu'il rappelait plus tard les souvenirs de ce temps, il disait que l'enseignement donné par le maître dans sa chaire n'était pas celui qui lui avait le plus profité. Diez, né en 1794, avait alors soixante ans; il était en pleine possession de sa science et de ses facultés critiques; mais sa manière d'enseigner n'avait jamais été très vivante ni très agissante[1]. Aussi, comme il arrive souvent, les relations directes et intimes avec le maître eurent-elles pour l'étudiant plus de valeur encore que les leçons proprement dites. Cet homme excellent avait accueilli avec une cordialité affectueuse le jeune étranger, recommandé par le nom qu'il portait, et le traitait presque comme un fils. En causant avec lui, il lui ouvrait les trésors de son immense érudition, lui suggérait mille aperçus féconds et l'attachait pour toujours à la méthode qu'il pratiquait lui-même avec tant de succès. Ce fut à Bonn, et surtout dans ces simples entretiens, que la valeur de la grammaire comparée se révéla complètement à Gaston Paris, et l'on sait quelle fut l'influence de cette révélation sur sa vie entière. Pour peindre le maître et ses relations avec son élève, rien ne vaut le témoignage que celui-ci insérait, six ans plus tard, dans la préface mise par lui en tête d'une traduction du principal ouvrage de Diez : « Tous ceux qui connaissent M. Diez savent quelle est la bonté et, si j'ose ainsi dire, la candeur de ce grand et modeste savant. J'ai été pendant une année son auditeur à Bonn, et il doit m'être permis particulièrement de

m'inculquer : l'amour de l'étude, l'amour de notre vieille poésie et l'amour de la douce France. »

1. Article du professeur d'Ovidio, de Naples : *Fanfulla della Domenica*. Rome, 15 mars 1903, d'après des communications personnelles de G. Paris.

parler avec reconnaissance de cette bienveillance et de cette simplicité qui lui ont fait des amis de tous ses élèves. C'est aussi par un exemple personnel que je veux faire apprécier le désintéressement complet qu'il apporte dans les questions scientifiques. Étudiant, l'année dernière, un point sur lequel je me trouvais un peu en désaccord avec sa grammaire, je lui écrivis pour lui demander son avis, et je reçus cette réponse : « Voici mon conseil, mon cher ami ; si vous êtes en doute de ce que j'avance, suivez votre inspiration et n'allez pas surfaire une autorité étrangère. Nous nous trompons tous, et les vieilles gens sont spécialement sujets à ce défaut de se tenir attachés à une idée à laquelle ils sont accoutumés. La jeunesse est plus vive et plus libre ; elle trouve souvent ce qui nous échappe. Si vous me découvrez des fautes, dites-le sans hésiter ; je vous en remercierai[1]. » Si cette admirable et charmante lettre n'était pas de Frédéric Diez, elle pourrait être de Gaston Paris ; elle nous découvre entre eux une ressemblance morale qui explique l'attachement de l'élève pour son maître.

L'année suivante, en 1857-1858, il continua ses études en Allemagne. De Bonn, il était passé à Gœttingue, sans doute pour se conformer à un usage des étudiants allemands qui aiment à entendre successivement les maîtres les plus renommés. Là enseignaient alors Benfey, Théodore Müller, Ernest Curtius. Ce dernier venait justement de publier le tome I de son *Histoire grecque* (1857). Sa science et son imagination réunies devaient prêter à son enseignement une séduction puissante. Gaston Paris se vit ainsi ramené à ses études classiques qu'il renouvela et compléta : « Il m'a souvent dit, a écrit M. Georges Perrot, quel profit il avait tiré dans la suite, pour ses études spéciales, de l'élan qui l'avait alors emporté vers la Grèce[2]. »

Ainsi, soit à Gœttingue soit à Bonn, son commerce avec la science allemande avait été fructueux. Il revint dans son pays en 1858, rapportant avec lui des principes, des souvenirs et des habitudes d'esprit dont il ne devait pas tarder à tirer parti avec éclat.

Peu après son retour, en 1859, il entra à l'École des chartes. Il est aisé de concevoir ce qu'un esprit tel que le sien dut gagner en force, en expérience, en savoir dans ce milieu intelligent et laborieux où les études historiques étaient cultivées avec ardeur, sous la direction de maîtres remarquables. Plusieurs de ses condisciples siègent aujourd'hui dans cette Académie, et quelques-uns d'entre eux ont bien voulu me dire le souvenir qu'ils avaient gardé des fortes et brillantes qualités qui

1. *Introduction à la grammaire des langues romanes*, par Frédéric Diez, traduite de l'allemand par Gaston Paris. Paris et Leipzig, Franck, 1863. Préface du traducteur, p. XVIII.

2. Discours prononcé aux obsèques de G. Paris, *Rev. intern. de l'enseignement*, 14 avril 1903, p. 296.

déjà se manifestaient en lui. Ils ne m'ont pas dit quel profit il avait tiré de ses relations avec eux. Mais vous le devinerez facilement; cet échange incessant d'idées et d'exemples, de critiques et de conseils, cette camaraderie de l'intelligence et du cœur qui donne tant de charme à la vie de nos grandes écoles, n'est-ce pas aussi, pour une bonne part, ce qui en fait la valeur? Quant à ses maîtres, quels furent, parmi eux, ceux qui agirent le plus efficacement sur son esprit? Je n'oserais en décider, faute d'information suffisante. Notons seulement qu'il eut toujours une haute et respectueuse considération pour Jules Quicherat, et que, dans son premier ouvrage, il a rendu un hommage particulier à F. Guessard en rappelant « son érudition profonde et sûre, la finesse de son esprit et la netteté de ses vues[1]. » Il sortit de l'École en janvier 1862, le second de sa promotion[2].

Gaston Paris avait alors vingt-trois ans. Ses heureuses qualités naturelles, développées par une éducation aussi forte que variée, étaient en plein épanouissement. Une mémoire excellente qui apprenait tout et n'oubliait rien, une intelligence prompte et ouverte, le goût des idées et celui des faits, une curiosité vraiment universelle, une aptitude rare à l'étude des langues étrangères, la plus remarquable clarté d'esprit jointe à la puissance du raisonnement et, avec cela, le sentiment très vif du beau, de l'art, de la poésie, une âme à qui rien d'humain n'était étranger. Admirablement muni de connaissances et capable d'en acquérir sans cesse de nouvelles, il aurait pu être, avec un succès égal, historien ou littérateur; il aurait pu écrire sur presque tous les sujets et se faire un nom dans le genre qu'il aurait choisi. Mais il ne semble pas qu'il ait jamais hésité sur sa vocation. C'était la philologie qui l'attirait irrésistiblement, et, dans le domaine de la philologie, c'était, par héritage, la langue et la littérature du moyen âge. Il l'aborda tout d'abord par son côté le plus sévère.

II.

La thèse, qui lui valut à sa sortie de l'École, en 1862, le titre d'archiviste-paléographe, était en effet une simple étude de grammaire sur *le Rôle de l'accent latin dans la langue française*[3]; mais cette étude annonçait un maître. Publiée peu après, « avec quelques modifications de fond et de forme, » en un petit volume qui n'avait pas 150 pages, elle fit sensation parmi les philologues dès qu'elle parut, et on peut

1. *Rôle de l'accent latin*. Avant-Propos, p. 2.
2. Le premier était notre confrère M. Paul Viollet.
3. *Étude sur le rôle de l'accent latin dans la langue française*, par Gaston Paris. Paris, Franck, 1862.

dire, je crois, qu'après quarante ans, malgré les progrès de la science, elle est demeurée classique en son genre.

La doctrine qu'il y exposait n'était pourtant en elle-même que celle de son maître, Frédéric Diez, comme il se plaisait à le déclarer dès les premières pages, et il reconnaissait, avec la même loyauté, tout ce qu'il devait aux travaux de Littré, d'Egger, de Baudry, de Benlœw, de notre éminent confrère M. Henri Weil, enfin de Louis Quicherat[1]. Mais, tout d'abord, il avait eu le mérite d'isoler, avec une rare sûreté de coup d'œil, un fait capital, celui sur lequel il était peut-être le plus nécessaire alors d'appeler et de concentrer l'attention. Ensuite, et surtout, il étudiait ce fait avec une sûreté de méthode, une variété d'aperçus et une rigueur de démonstration qui donnaient à son livre une valeur de premier ordre. C'était merveille de voir avec quelle scrupuleuse exactitude chaque détail y était traité et combien l'auteur, en faisant ressortir les grandes lois, avait eu souci d'expliquer des exceptions qui semblaient alors inexplicables.

Mais si, par ce début éclatant, Gaston Paris avait immédiatement marqué sa place dans la philologie proprement dite, il ne comptait pas s'y enfermer. Sans parler de ses études de droit, qui aboutissaient, en cette même année 1862, à une thèse sur *la Tutelle* et à l'obtention du grade de licencié[2], il en poursuivait alors d'autres, bien autrement importantes, en vue de son doctorat ès lettres.

Il avait choisi comme sujet de ses thèses l'ensemble des récits et légendes relatifs à Charlemagne. De 1862 à 1865, il se donna tout entier aux recherches immenses qu'il exigeait et aux réflexions que ces recherches éveillaient en lui. On pourrait retrouver la trace de ce labeur préparatoire dans des articles de revues, que je ne crois pas devoir énumérer ici, mais où il se montrait préoccupé des conditions générales de la vie de l'épopée, de la diversité de ses formes, de son adaptation au milieu où elle se produit[3]. La riche bibliothèque de son père lui offrait, pour ses recherches, des ressources incomparables, qu'il mettait à profit avec une activité passionnée[4]. Au bout de trois

1. Introduction, p. 6, 11, 106.

2. Thèses de licence en droit, soutenues le jeudi 28 août 1862 : droit romain, *De tutela;* droit français, *De la tutelle*. Imprimées à Paris, chez Jouaust père et fils, rue Saint-Honoré, 338; 1862.

3. *Rev. germ.*, 1861, étude sur *Huon de Bordeaux;* même revue, *la Chanson de Roland et les Nibelungen*, recueillis plus tard, avec d'importantes modifications, dans les *Poèmes et légendes du moyen âge*. Paris, 1900.

4. *Histoire poétique de Charlemagne*, dédicace à son père : « Quand j'ai voulu, à mon tour, étudier l'origine de ces vieux récits, leur caractère et les formes diverses qu'ils ont revêtues, votre bibliothèque, rassemblée avec tant de soin depuis plus de trente années, a mis à ma disposition des matériaux qu'il m'eût été bien difficile de réunir et souvent même de soupçonner. »

ans, l'*Histoire poétique de Charlemagne* fut achevée, en même temps qu'une thèse latine sur la *Chronique du faux Turpin*. En 1865, à vingt-six ans, il présentait ces deux ouvrages à la Faculté des lettres de Paris, et, après une soutenance brillante, obtenait d'elle le grade de docteur ès lettres.

Ce qui frappe tout d'abord le lecteur dans l'*Histoire poétique de Charlemagne*, c'est l'étendue des recherches dont elle témoigne. Le souvenir du grand empereur s'étant répandu dans toute l'Europe et ayant suscité partout des récits en vers ou en prose, c'était dans toutes les littératures européennes qu'il avait fallu recueillir les éléments de cette immense synthèse. Un des maîtres de la philologie romane, M. d'Ancona, a fait ressortir avec raison ce qu'il y avait de merveilleux, — le mot n'est pas trop fort, — dans la science de ce jeune homme « qui possédait le vieux français et le provençal, l'allemand, le flamand, le scandinave, l'anglais, l'italien, l'espagnol et qui savait mettre en œuvre et disposer avec sûreté les textes empruntés à ces idiomes[1]. » Cet étonnement est d'autant plus légitime que le jeune auteur avait lu par lui-même et dans l'original la plupart des ouvrages qu'il analysait, et il les possédait si bien que son gros volume put être rédigé bien plus avec des souvenirs qu'avec des notes. A ce mérite d'information s'ajoutait celui d'une ordonnance excellente, qui attestait à quel point l'érudition, chez Gaston Paris, était pénétrée d'intelligence : « Si grande que soit la quantité des détails, ajoute le même juge, l'intelligence de l'auteur sait mettre chaque chose à sa place, et ce qui semblait une masse chaotique de débris disjoints finit par constituer une grande épopée[2]. »

Mais, si je ne me trompe, ce qui faisait surtout l'originalité du livre, c'était l'idée profonde qui le traversait tout entier. Jamais encore la vie de l'épopée, ses conditions intimes et ses modes de développement n'avaient été conçus ni représentés avec cette précision et cette netteté. Ce que la science avait entrevu déjà à propos des poèmes de la Grèce ancienne, à savoir qu'ils étaient nés d'une idéalisation puissante qui, peu à peu, avait assemblé, modifié, harmonisé certains éléments de réalité historique, de mythologie et de fiction pure, était ici mis en lumière par des faits incontestables, grâce à une abondance de renseignements qui faisait défaut pour l'antiquité. Et l'on comprenait vraiment là, pour la première fois, non plus d'une manière vague et plus ou moins intuitive, mais avec une clarté parfaite, comment certains sujets, à certains moments, ont évolué, par une sorte de loi de la nature, dans l'imagination des peuples[3].

1. Notice sur G. Paris, lue à l'Académie des Lincei, le 15 mars 1903, p. 7 du tirage à part (*Rendiconti*, vol. XI, fasc. 3).

2. *Ibid.*

3. « Ce travail, a écrit M. Henri Morf, était une véritable révélation ; il fai-

Au reste, la meilleure façon de louer l'*Histoire poétique de Charlemagne*, c'est de rappeler l'influence qu'elle a exercée. M. d'Ancona, dans les pages dont j'ai traduit tout à l'heure quelques lignes, n'hésite pas à la considérer comme la source d'où dérivent des livres tels que les *Origines de l'épopée française* du savant italien Pio Rajna, l'*Histoire de l'épopée française au moyen âge* du Danois Nyrop et l'étude sur les *Épopées françaises* de Léon Gautier[1]. Il serait facile de grossir cette liste, mais il est plus juste et plus simple de dire que l'ouvrage de Gaston Paris est resté comme le point de départ nécessaire de tous les travaux qui se rapportent à l'épopée carolingienne et à ses dépendances.

Soumise par son auteur au jugement de cette Académie, l'*Histoire poétique de Charlemagne* obtint, en 1866, le premier prix Gobert. C'était la juste consécration d'un mérite tout à fait exceptionnel.

III.

Ces premiers succès désignaient Gaston Paris pour l'enseignement. Il allait y entrer comme un maître incomparable et comme un novateur[2].

En ces dernières années du second Empire, notre enseignement supérieur, dont on a souvent parlé avec une légèreté fort injuste, offrait, il faut l'avouer, le spectacle d'étranges inégalités et d'un manque regrettable d'organisation. On y comptait des maîtres éminents, des savants de premier ordre, des historiens et des littérateurs justement estimés. Mais ce qui manquait à ces professeurs, — en dehors des écoles spéciales, — c'étaient des élèves à proprement parler. Le public qui fréquentait alors les cours des Facultés n'était pas, autant qu'on s'est plu à le dire, un ramassis d'oisifs indifférents à

sait apparaître l'histoire du développement de l'épopée nationale, groupée autour de la figure centrale du grand empereur, dans laquelle ses prédécesseurs les rois mérovingiens et ses successeurs carolingiens étaient venus se fondre avec leur gloire ou leur ignominie. Le livre était si original dans sa conception, si vivant dans sa synthèse, si étonnamment riche dans l'assemblage de ses matériaux qu'il est resté jusqu'à ce jour le centre du travail de recherche qui se rapporte à la poésie héroïque et nationale de la France. » Traduit sur l'article cité plus haut, p. 142, n. 1.

1. Notice et passage cités.

2. Il s'y était déjà essayé, dès 1860, lorsqu'il était encore à l'Ecole des chartes; il avait eu alors l'occasion de faire un cours libre de littérature française devant un auditoire de jeunes filles qui se réunissait quai Malaquais, n° 3, et il y avait traité, en dix-sept leçons, un vaste programme qui embrassait toute l'histoire littéraire du moyen âge, des origines à la Renaissance. J'en ai dû la communication à l'obligeance de M. Paul Viollet, un des plus anciens amis de Gaston Paris.

toute instruction substantielle; en général, au contraire, il voulait s'instruire; mais il trouvait commode d'acquérir l'instruction à bon marché, étant plus curieux des résultats que des recherches laborieuses. Il en résultait qu'un certain nombre de professeurs, en province surtout, finissaient par négliger eux-mêmes ces recherches, se contentant d'exposer, sous une forme plus ou moins agréable, des choses déjà connues et uniquement celles-là. Il y avait une tendance à la vulgarisation pure, qui constituait un réel danger ou même un commencement de décadence.

Par bonheur, une certaine vigueur de l'esprit public, qui n'a jamais fait défaut chez nous dans les moments de crise, provoqua vers ce temps un mouvement de réforme, dont je ne saurais exposer ici l'histoire, même en abrégé. Gaston Paris était de ceux qui s'y associèrent avec une ardeur intelligente, stimulée par un vif amour du pays. Il avait vu de près les universités allemandes, et il rêvait pour la France quelque chose d'analogue[1]. Et, justement, il se trouvait alors, au ministère de l'Instruction publique, un homme droit et sincère, ami de la liberté, qui voulait le bien et qui essayait de le faire, aux dépens même de ses intérêts personnels. Ce fut lui qui réussit, dans la mesure où cela était alors possible, à donner une première forme concrète et pratique aux idées des réformateurs.

En 1867, Victor Duruy, préludant à la création prochaine de l'École des hautes études, instituait les cours libres de la rue Gerson pour les jeunes gens qui désireraient s'initier aux méthodes scientifiques. L'auteur de la thèse sur le *Rôle de l'accent latin* et de l'*Histoire poétique de Charlemagne* fut chargé d'y professer la grammaire historique de la langue française. Déjà, un an auparavant, il était monté pour la première fois, comme remplaçant de son père, dans la chaire du Collège de France, qu'il devait illustrer, et il y avait débuté en expliquant, pendant le semestre d'été, les plus anciens textes français. A la salle Gerson, il exposa l'histoire des lettres *a* et *e*[2]. Je crois bien qu'en 1867, fort peu de Français se doutaient que les lettres de notre alphabet eussent une histoire, et surtout que cette histoire fût aussi intéres-

1. *Le Haut enseignement historique et philologique en France.* Paris, 1894, p. 9 : « Je ne puis m'empêcher... de me rappeler ce que je pensais, ce que j'écrivais aussi il y a une trentaine d'années, lorsque, revenu de Gœttingen et ne connaissant, en fait d'enseignement supérieur, que celui des universités allemandes, je me vis en face de celui qu'on donnait alors dans nos facultés des lettres. » Il est bon de noter ici un aveu qui explique certaines exagérations de polémique. Gaston Paris ne connaissait pas directement l'enseignement supérieur français, et il a peut-être cru trop aisément ce qu'on en disait parfois entre gens d'esprit et novateurs.

2. *Vie de saint Alexis*, p. 50, n. 2 (*Bibl. de l'École des hautes études*, 7e fasc.).

sante en son genre que celle de nos traités ou de nos institutions. Gaston Paris était par excellence l'homme qu'il fallait pour dissiper cette ignorance ou ce préjugé. Car, s'il avait dès lors, au plus haut degré, le savoir, la méthode, le scrupule, il possédait aussi ce sentiment de la vie des choses qui fait la beauté de la science. Quelques lignes, que j'emprunte à la conclusion de la leçon d'ouverture qu'il prononça à la salle Gerson pour la rentrée de 1868, feront bien comprendre ce que je veux dire :

« Qu'est-ce, disait-il, que cette langue que nous parlons, dans laquelle nous pensons, dans laquelle nous vivons de notre plus belle vie, de notre vie intellectuelle et morale que nous aimons et qui nous est pourtant si singulièrement étrangère? Chaque génération, à son tour, en arrivant au jour de l'existence, s'en saisit, s'y suspend pour ainsi dire et la repasse ensuite, plus ou moins altérée, à la génération suivante. Insoucieux, indifférents à tous ces mystères qui nous environnent, nous reprenons les vieux mots sur les lèvres de nos mères, nous les mêlons et les agitons sans cesse pendant notre courte vie, jusqu'à ce qu'ils viennent écrire sur notre tombe ce que nous avons cru être, et nous ne leur demandons presque jamais les histoires qu'ils ont à nous dire et d'où leur vient cette mystérieuse puissance de faire vivre notre pensée[1] ! »

Demander aux mots « les histoires qu'ils ont à nous dire, » quelle simple et heureuse formule et combien elle traduit avec grâce ce qui a fait le charme et la profondeur des leçons de philologie de Gaston Paris!

Les cours de la rue Gerson durèrent peu, mais ils donnèrent naissance à une institution qui devait en perpétuer l'esprit. En 1869, l'École des hautes études fut créée; Gaston Paris y était nommé répétiteur pour la philologie romane. Un peu plus tard, il devint directeur de la même section. Puis, en 1886, il succéda à Léon Renier comme président de la section des sciences historiques et philologiques, titre qu'il garda seulement jusqu'en 1896. Mais il y professa jusqu'à son dernier jour. Il a donc appartenu pendant trente-quatre ans à cette brillante École, dont il avait été en réalité un des parrains. Il l'aima toujours comme la réalisation vivante d'un de ses rêves, c'est-à-dire avec une affection qui n'était pas, je crois, entièrement exempte de partialité. Mais, en somme, nul n'a jamais apprécié mieux que lui les services qu'elle pouvait rendre ni ceux qu'elle a rendus effectivement. « C'est par elle, écrivait-il dès 1871, que s'est introduit chez nous l'usage de ces conférences pratiques, si nécessaires à côté des cours proprement dits, conférences qui peuvent, seules, propager efficace-

1. *La Grammaire historique de la langue française,* leçon d'ouverture publiée chez Franck. Paris, 1868.

ment les méthodes et créer ce qui nous manque le plus : une tradition scientifique[1]. » Ces paroles définissent nettement l'action qu'il y exerça. Par le travail en commun, il enseignait la méthode à ses élèves en l'appliquant sous leurs yeux à des textes choisis et en la leur faisant appliquer ensuite à leur tour, et, par la répétition de ces leçons et de ces exemples, il créait une tradition scientifique.

Le meilleur moyen qu'on ait aujourd'hui d'apprécier la force, la précision et l'efficacité de cet enseignement, c'est de relire le gros volume qui forme le septième fascicule de la *Bibliothèque des hautes études*, et qui est intitulé : *la Vie de saint Alexis, textes des XI*e*, XII*e*, XIII*e* et XIV*e* siècles*, publiés par Gaston Paris et Léopold Pannier. Je ne crains pas de dire qu'en sa forme austère c'est un des livres mémorables du XIX*e* siècle.

Bien que daté de 1872, ce volume, dont la publication fut retardée par les événements de 1870-1871, avait été préparé dès 1869 dans la conférence de philologie romane. Et si l'auteur se plaisait à déclarer dans son avant-propos qu'il avait eu pour collaborateurs ses élèves, MM. Fagniez, Camille Pelletan, Maréchal, Léopold Pannier, ce n'était pas seulement, de sa part, bienveillance et délicatesse, mais il tenait à marquer, par cette déclaration, qu'en effet les jeunes gens qu'il nommait avaient été associés activement à son travail, bien qu'en définitive l'œuvre fût sienne de la manière la plus incontestable.

Elle était vraiment admirable, à la fois par la doctrine et par l'application qui en était faite, et, dans l'une comme dans l'autre, la puissance d'esprit qui éclatait à tous les yeux donnait l'impression d'une sorte de génie. Sans nous arrêter au début de l'Introduction, où les principes essentiels du classement des manuscrits, empruntés à la philologie grecque et latine, étaient formulés, pour la première fois en France, avec une précision et une logique qui ne semblent pas pouvoir être dépassées, rappelons cette seconde partie, intitulée : *Critique des formes*, où était condensée toute la théorie qui avait servi à la constitution du texte. Unissant, dans une analyse d'une rigueur merveilleuse, la perspicacité la plus étonnante au savoir le plus solide et le plus étendu, l'auteur y étudiait successivement les transformations des voyelles et des consonnes à travers les siècles qui ont vu se former la vieille langue française; puis, passant à la déclinaison, à la conjugaison, à la versification, il établissait, à la fois par observation et par intuition, les lois selon lesquelles elles avaient évolué.

Le résultat immédiat était la restauration d'un texte altéré, qui, dégagé par une sorte de miracle des scories qui l'enveloppaient et le déformaient, reparaissait dans sa pureté primitive. Et à ce résultat

1. *Bibl. de l'École des hautes études*, 7e fasc., Avant-propos de la *Vie de saint Alexis*.

immédiat s'en ajoutait un autre d'une plus grande portée encore : c'était que la méthode ainsi justifiée par un succès incomparable apparaissait comme une acquisition durable pour la science. L'impression produite sur le monde savant fut profonde. La philologie venait de montrer qu'elle était désormais en état de reconstituer les formations linguistiques et grammaticales qui avaient disparu, comme la paléontologie l'avait fait, au début du XIXe siècle, pour les êtres qui avaient vécu sur la terre dans des âges antérieurs. Ajoutons qu'en mettant sous les yeux du public, et en comparant l'une à l'autre les diverses formes qu'a prises la *Vie de saint Alexis*, du XIe au XIVe siècle, le savant éditeur produisait au grand jour le témoignage le plus frappant et le plus instructif des transformations qu'une œuvre poétique peut subir en passant de main en main, fait aussi important pour l'histoire générale des littératures que pour celle de la langue française. L'Académie des inscriptions, en attribuant pour la seconde fois à Gaston Paris le premier prix Gobert, ne fit que sanctionner le jugement de toute l'Europe savante sur l'ouvrage et sur son auteur.

A ce moment de sa vie, c'est-à-dire à trente-deux ans, il était en pleine possession de sa science, et dès lors son autorité magistrale était établie. Après avoir remplacé ou suppléé son père au Collège de France en 1866, 1867, 1869, 1870, 1871, il lui succédait, en cette même année 1872, comme professeur titulaire.

Si l'on fait entrer en compte ses années de suppléance, il a professé pendant trente-six ans au Collège de France, presque sans interruption. Durant cette longue période, un public attentif, et souvent renouvelé, n'a cessé de se réunir autour de sa chaire. Il l'intéressait et le charmait par la gravité aimable de son enseignement, par la bonne grâce de sa parole, familière et simple, ce qui ne veut pas dire négligée, par la finesse et la variété de ses aperçus, par une lucidité naturelle, par la bonne ordonnance de ses exposés, que relevait à propos un mélange discret d'esprit et de sentiment. Ses cours eurent successivement pour objet les diverses phases de notre histoire littéraire au moyen âge[1]. Sans y faire étalage d'érudition, il y apportait, d'année en année, le résultat de ses recherches personnelles, et, par conséquent, son enseignement était toujours neuf par quelque côté. Il excellait d'ailleurs à marquer avec justesse le caractère propre des œuvres et à en établir la filiation ou les relations mutuelles. Depuis 1878, il avait pris l'habitude de ne consacrer ordinairement à ces exposés littéraires qu'une des leçons du semestre d'hiver; mais il n'y renonça jamais, car il y réussissait et il en sentait l'utilité.

1. On trouvera, dans la *Rev. intern. de l'enseignement* du 15 septembre 1903, la liste complète des sujets traités par Gaston Paris dans ses cours du Collège de France.

Toutefois, c'était surtout dans des conférences plus restreintes, et lorsqu'il expliquait ou faisait expliquer des textes, que son enseignement révélait toute sa valeur. Ceux qui l'ont entendu dans ces conditions, soit au Collège de France, soit à l'École des hautes études, en ont gardé un souvenir ineffaçable. Il était incomparable pour interpréter un auteur, pour faire l'histoire des faits grammaticaux ou littéraires, des mots ou des légendes. Animé et comme excité par le contact d'esprits attentifs et curieux, il prodiguait alors son érudition immense, il multipliait les réflexions neuves et pénétrantes, les vues suggestives et fécondes. En outre, dans ces leçons familières où s'établissaient des relations directes entre lui et ses élèves, le savant de premier ordre se doublait d'un maître admirable. « Il fut dès ses débuts dans la carrière de l'enseignement, a écrit M. Morel-Fatio, un directeur de conscience tout autant qu'un directeur d'études, un juge singulièrement habile à discerner chez ses élèves ce qui les rendait aptes à collaborer à l'œuvre commune, un merveilleux excitateur, révélant à chacun sa vocation et les meilleurs moyens d'utiliser ses efforts; plus encore, il fut l'ami affectueux et dévoué de ceux qu'il sentait dignes de son estime et de sa confiance[1]. »

C'est ici le moment de rappeler ces conférences du dimanche matin, qui réunissaient dans son cabinet, chaque semaine, de dix heures à midi, une élite d'étudiants. Elles ont duré pendant une trentaine d'années, autant ou plus que beaucoup d'institutions officielles, et elles ont été comme le séminaire d'où sont sorties sans interruption des générations de romanistes qui devinrent des maîtres et qui enseignent aujourd'hui en tous pays[2]. Chaque étudiant, à son tour, y apportait un travail que l'on discutait en commun. Tous les esprits y étaient ainsi assujettis à l'effort personnel, provoqués à la critique des faits, des témoignages et des idées, tous s'initiaient à la recherche et s'animaient d'une ardeur commune, dont Gaston Paris était la source. Les étrangers y étaient accueillis avec la même bienveillance que les Français. Ceux qui venaient de loin y entraient généralement avec quelque appréhension et quelque trouble, intimidés par le grand nom du savant et défiants d'eux-mêmes; mais ils ne tardaient guère à se sentir rassurés par sa bienveillance et sa cordiale simplicité; et, alors, c'était un

1. Discours cité, p. 304.

2. Mentionnons, sans prétendre ni donner une liste complète ni faire un choix raisonné, MM. Wilhelm Meyer-Lübke, professeur à l'Université de Vienne; Fr. Novati, professeur à l'Université de Milan; M. Wilmotte, de Liège; W. Schofield, de l'Université Harvard, à Boston; H. Morf, directeur de l'Académie des sciences commerciales et sociales à Francfort; Ernest Muret, de Genève; Van Hamel, de Groningue; Johan Vising, de Lund, etc. Je ne nomme, à dessein, que des étrangers.

enchantement pour eux que ces discussions lumineuses où l'on apprenait vraiment à travailler et à penser et où la personnalité du maître mêlait une sorte de grâce aux recherches les plus ardues. C'est de ces réunions surtout que la primauté de Gaston Paris, idéalisée par les souvenirs et les récits de ses auditeurs, a rayonné au loin, comme une sorte de royauté intellectuelle dans le domaine des études romanes[1].

IV.

L'activité du savant dont je retrace la vie, loin de s'absorber dans l'enseignement proprement dit ou de se ralentir après les succès éclatants qui avaient inauguré sa carrière, n'a fait que s'étendre en tous sens et croître en intensité, à mesure qu'elle a trouvé plus d'occasions de s'exercer. Il faut donc renoncer à rendre compte ici de toutes ses œuvres ou même à les énumérer. Tout ce que je dois me proposer, c'est de donner une idée sommaire, mais aussi exacte que je le pourrai, des divers genres de services qu'il a rendus à la science et par conséquent à son pays.

Désigné au choix de cette Académie par les travaux dont j'ai parlé, il en fut élu membre dès 1876, à l'âge de trente-sept ans, en remplacement de Guigniaut. Son père, Paulin Paris, en faisait partie alors depuis trente-neuf ans; ils devaient y siéger tous deux, l'un auprès de l'autre, pendant cinq ans encore, jusqu'en 1881.

De 1876 à 1903, pendant vingt-six ans, Gaston Paris a été l'un des membres les plus actifs d'une compagnie où la tradition des grands travaux historiques et littéraires n'a jamais cessé d'être en honneur. Presque aussitôt après son élection, dès 1876, il entrait, comme adjoint, à la commission de l'*Histoire littéraire de la France;* il en devint membre titulaire, en 1881, en remplacement de son père. Les travaux qu'il publia en cette qualité comptent parmi les plus importants et les plus remarquables d'un recueil auquel ont collaboré tant de savants illustres. Rappelons l'ample et belle étude sur les *Romans de la Table Ronde,* dans le tome XXX, celle qui se rapporte à *Joinville,* dans le tome XXXII, et une autre sur *Raimon de Béziers,* dans le tome XXXIII, qui est en cours de publication. La première, à elle seule, aurait pu former la matière d'un volume; elle ne tient pas moins de 270 pages. On y trouve l'analyse de tous les romans français de la *Table Ronde* qui avaient été laissés de côté antérieurement ou analysés d'une manière insuffisante, avec des discussions érudites sur

1. Voy., sur ces conférences, les souvenirs de M. Henri Morf, dans l'article cité, et surtout ceux de Mme M.-J. Minckwitz, *Beilage zur Allgemeinen Zeitung.* Munich, 1903, n° 66.

l'origine, l'authenticité, la date de chacun d'eux et une appréciation sommaire de leurs caractères distinctifs. C'est une œuvre de critique historique et littéraire de la plus haute valeur.

Depuis son entrée à l'Académie des inscriptions, Gaston Paris devint aussi un des rédacteurs assidus du *Journal des Savants*, auquel il avait déjà collaboré antérieurement. Il ne s'écoula plus d'année sans qu'il insérât dans ce recueil plusieurs comptes rendus de publications récentes, où il énonçait toujours, à propos des sujets traités, mainte vue originale. On peut rappeler particulièrement les articles sur les *Fabulistes latins* (1884, 1885, 1899), sur les premières *Publications de la Société des Anciens textes français* (1886), sur les *Cours d'amour du moyen âge* (1888), sur les *Origines de la poésie lyrique au moyen âge* (1891, 1892), sur les *Sources du roman de Renard* (1894-1895), sur les *Nouvellistes français du XVe et du XVIe siècle* (1894), sur l'*Histoire de la langue française* (1897), sur le *Cligés* de Chrétien de Troyes (1902). Mais ce qu'il importe surtout de ne pas oublier, c'est qu'après avoir contribué pendant de longues années à la bonne renommée du *Journal des Savants*, il fut un de ceux qui le sauvèrent, à la fin de 1902, lorsque ce recueil, abandonné par l'État, allait disparaître, sans l'intervention de l'Institut. Ce fut lui qui, à ce moment critique, malgré son état de santé, malgré ses nombreuses occupations, consentit à en assumer la direction; et, pour en inaugurer le nouveau mode d'existence, il écrivit, dans le numéro de janvier 1903, un article plein de faits et d'idées, véritable chapitre de notre histoire littéraire, auquel s'ajoutait un programme à réaliser, conçu avec la sagesse et la netteté d'esprit qu'on pouvait attendre de lui [1].

S'il tenait tant à faire vivre le *Journal des Savants*, c'est que personne ne comprenait mieux que lui l'utilité des recueils où les recherches nouvelles sont publiées et appréciées périodiquement, où les principes mêmes des méthodes scientifiques sont sans cesse rappelés et, au besoin, défendus.

La supériorité de l'Allemagne à cet égard l'avait vivement frappé dès sa jeunesse, et il avait eu à cœur, au temps même de ses débuts dans l'enseignement, de fonder dans notre pays un journal de critique historique, philologique et littéraire pour le mettre au service de la science telle qu'il la concevait. Quelques amis, MM. Charles Morel, Zotenberg et notre confrère M. Paul Meyer s'étaient associés à sa pensée. Ce fut l'origine de la *Revue critique*, qui naquit en 1866 et qui, depuis lors, n'a cessé de prospérer. Je n'ai pas à dire ici ce qu'elle a

1. Sur la collaboration de G. Paris au *Journal des Savants*, voy. l'article de M. Gaston Boissier dans le numéro du 15 mars 1903, qui contient aussi le relevé des articles publiés par lui dans ce recueil pendant les vingt dernières années de sa vie.

fait de vraiment utile pendant ces trente-sept ans d'existence. Mais je dois rappeler que Gaston Paris la dirigea pendant ses premières années et qu'il l'a vraiment animée de son esprit. Il lui communiqua notamment une sincérité qui a pu paraître excessive parfois, surtout chez des collaborateurs de moindre autorité, mais qui était en somme bienfaisante et qui se manifestait d'ailleurs par l'éloge aussi bien que par le blâme. « Le souvenir de Paris, a écrit le directeur actuel, notre confrère M. Chuquet, restera cher à tous ceux qui collaborent à notre recueil, et plus d'un se souvient de ces vendredis où, lorsqu'il dirigeait la *Revue*, il déployait, à propos des ouvrages déposés sur la table ou des articles qui lui étaient soumis, toute la richesse de sa mémoire, tout le charme original d'un esprit presque universel[1]. » Il écrivit lui-même, dans ce recueil, de nombreux articles, et, jusqu'à la fin de sa vie, il n'a cessé de s'y intéresser, de l'encourager et de l'éclairer de ses conseils.

Six ans après la *Revue critique*, en 1872, il fondait, toujours avec le précieux concours de son ami M. Paul Meyer, un autre recueil, la *Romania*, qui devait avoir pour lui bien plus d'importance encore et auquel il est resté étroitement attaché jusqu'à son dernier jour. Il s'agissait, cette fois, de ses études préférées.

Selon la pensée des fondateurs, telle qu'ils l'exposèrent dans le prospectus qui parut quelques semaines avant le premier numéro, leur revue devait s'attacher à la fois à l'étude des langues et à celle des littératures néo-latines, et, bien que son domaine propre fût la langue et la littérature françaises, elle voulait être ouverte aussi à toutes les langues et littératures sœurs, issues du même fond latin[2]. Tout le monde sait comment ce large et beau programme a été rempli. Depuis plus de trente ans, la *Romania* a vraiment joué en Europe le rôle que ses fondateurs lui avaient assigné. Fidèle au plan qu'elle s'était tracé, elle n'a cessé d'être à la fois un excellent organe d'information par ses comptes rendus ou ses analyses critiques et un recueil précieux de documents par ses publications de textes, ses monographies érudites ou ses courtes et substantielles dissertations. Peu à peu, elle a vu naître autour d'elle, en France, en Italie et ailleurs, des recueils qu'elle avait eu l'honneur de susciter et auxquels elle a pu abandonner certaines parties de son domaine pour le plus grand profit de la science. Cette concurrence a été pour elle un succès. Gaston Paris trouvait, dans le développement de sa revue, dans son action visible, et qu'il sentait vraiment utile, une de ses plus vives satisfactions. Vingt ans après l'avoir fondée, il écrivait, dans l'avant-propos du tome XXI : « C'est en 1872 que parut notre premier numéro. Les

1. *Revue critique*, 16 mars 1903, p. 214.
2. Voy. *Romania*, t. XXI, 1892, Avant-propos, *A nos lecteurs*.

deux directeurs y tenaient beaucoup de place. Pendant les vingt années qui se sont écoulées depuis lors, ils ont consacré à leur œuvre de prédilection le meilleur de leur temps. A eux deux, ils ont rédigé plus du quart de ces vingt volumes. » Ce qui était vrai alors des vingt premiers volumes ne l'est pas moins de ceux qui ont suivi. Depuis l'article magistral imprimé en tête du premier volume, où il définissait le contenu du mot *Romania,* jusqu'aux notices qu'il écrivait encore pour son cher recueil dans les derniers mois de sa vie, il n'a jamais cessé d'y déployer la plus étonnante activité sous toutes les formes : publications de textes, études d'étymologie, de grammaire, de versification, notices littéraires, comptes rendus qui étaient autant de discussions originales et savantes. Citer ici des titres d'articles, ce serait faire un choix arbitraire dans cette immense production. Disons seulement que nulle part, peut-être, on ne sent mieux, qu'en feuilletant la *Romania,* les raisons de l'influence qu'il a exercée. Il excellait à marquer, à propos de chaque question, ce qui devait être considéré comme établi, ce qui restait encore à étudier et les moyens de faire progresser la science. L'autorité qu'il s'était ainsi acquise, et qui croissait tous les jours, lui a fait un rôle d'une réelle grandeur.

Une revue ne peut publier que des textes de peu d'étendue. Cela ne suffisait pas à l'ambition légitime des médiévistes en un temps où leur science progressait si rapidement. En dehors de la *Romania,* il devenait nécessaire d'entreprendre en grand la publication des anciens textes français dans des conditions conformes aux exigences de la philologie contemporaine. Ce fut la raison qui amena, en 1875, la création de la « Société des Anciens textes français[1]. » Organisée, sans aucune subvention de l'État, par l'initiative de Gaston Paris et de MM. Paul Meyer et Émile Picot, avec l'appui du baron James de Rothschild, on sait comment elle a grandi et prospéré. Ses publications forment aujourd'hui une série de quatre-vingts volumes. Gaston Paris y a donné successivement : *les Chansons françaises du XVe siècle* (1875); *les Plus anciens monuments de la langue française, IXe-Xe siècles* (1875); *les Miracles de Notre-Dame,* en collaboration avec M. Ulysse Robert (de 1876 à 1883); *Deux rédactions du Roman des sept sages* (1876); *la Vie de saint Gilles,* en collaboration avec M. Bos (1881); *Trois versions rimées de l'Évangile de Nicodème,* avec le même collaborateur (1885); *Merlin,* en collaboration avec M. J. Ulrich (2 vol., 1886); *Orson de Beauvais* (1899). Les meilleurs juges se sont accordés pour déclarer que toutes ces éditions peuvent être considérées comme des modèles. La Société reconnut ses grands services en l'élisant huit fois comme son président. Et celui qui la représentait à ses obsèques, M. Antoine Thomas,

1. Sur cette Société, consultez un article de M. Joseph Bédier, *Revue des Deux-Mondes,* 1894, p. 906-934.

exprimait certainement la pensée de tous ses confrères lorsqu'il disait : « La Société des Anciens textes français est née pour ainsi dire de lui, et c'est surtout par lui qu'elle a vécu depuis sa naissance, c'est-à-dire pendant vingt-huit ans. » Ce qu'il expliquait et confirmait en ajoutant : « Il n'est, pour ainsi dire, pas un seul volume dans notre collection qui ne doive quelque chose à sa science incomparable, toujours prête à venir en aide à ceux qui en avaient besoin et qui s'adressaient à lui sans relâche[1]. »

Joignons à la mention de ces publications savantes celle de deux éditions monumentales : *le Mystère de la Passion*, par Arnoul Greban (en collaboration avec M. Gaston Raynaud, 1878), et l'*Estoire de la Guerre sainte*, récit en vers de la troisième croisade (1190-1192), par Ambroise, publié dans la collection des *Documents inédits sur l'Histoire de France* (1897).

Toutes ces entreprises auraient absorbé les forces de n'importe quel autre savant. Elles n'empêchaient pas Gaston Paris de témoigner encore son dévouement aux études historiques et philologiques de plusieurs autres manières.

Il avait succédé à son père, en 1881, comme membre du Conseil de perfectionnement de l'École des chartes, et, selon le témoignage du directeur actuel de l'École, « il prenait une part active aux travaux de ce Conseil, assistait aux examens, critiquant ou discutant avec une incomparable autorité les thèses qui lui étaient soumises[2]. » D'autre part, pendant plus de vingt-cinq ans, il fit partie de la section d'histoire et de philologie du Comité des travaux historiques, dont il devint vice-président, et il y portait, comme partout, son zèle infatigable. Enfin, il ne cessait de s'intéresser aux réformes de notre enseignement supérieur et de prendre une part active à toutes les discussions dont il était l'objet. Membre de la commission qui, sous le ministère de M. Waddington, étudia un plan d'organisation des universités alors en projet, il y avait porté toute son ardeur, presque belliqueuse parfois. Son zèle pour le progrès le rendait, je crois, trop sévère à l'égard de ce qui existait. « Pendant plusieurs années, écrivait-il plus tard, nous sonnâmes avec confiance la trompette autour des murailles de Jéricho...; mais les murailles ne tombèrent pas[3]. » Il les voyait encore debout en 1892, lorsqu'il donnait au *Journal des Débats* une série d'ar-

1. *Rev. intern. de l'enseignement*, 15 avril 1903, p. 306.

2. Discours de M. Paul Meyer aux obsèques de G. Paris, *Rev. intern. de l'enseignement*, 15 avril 1903, p. 302. — Il était, de plus, membre de la Société des anciens élèves de cette École, qui, à deux reprises, en 1883 et en 1897, l'élut comme président.

3. *Le Haut enseignement historique et philologique en France*. Paris, 1894, p. 10.

ticles sur le haut enseignement historique et philologique en France, à propos du livre de M. Ferdinand Lot sur l'*Enseignement supérieur en France*[1]. Le ton quelque peu découragé qui s'y fait sentir semble indiquer qu'en les écrivant il ne se rendait pas entièrement compte de l'évolution profonde qui se produisait alors et qui se poursuit aujourd'hui dans nos facultés. On sait qu'il y proposait d'exiger de tous les futurs professeurs de l'enseignement supérieur le diplôme délivré par l'École des hautes études. Ce détail dénote ses préoccupations et marque son point de vue. On peut trouver qu'il tendait à enfermer l'enseignement supérieur français dans une formule trop étroite; mais personne ne refusera de reconnaître la grande part de vérité que contenaient ses observations.

En même temps qu'il se donnait ainsi sans compter aux grandes tâches de la science, il ne dédaignait pas de réserver une part de son travail à des ouvrages plus modestes, sinon plus faciles à faire, qui s'adressaient, soit aux élèves des universités, soit à un public moins spécial.

En 1888, il publia, sous le titre de *la Littérature française au moyen âge,* un résumé étonnamment substantiel de notre histoire littéraire du XIe au XIVe siècle. Ce petit volume eut un rapide succès, car une seconde édition en fut donnée, deux ans après, en 1890. C'est un simple manuel, comme on le sait, mais un manuel qu'on ne saurait trop louer, et que, seul, un savant doué comme il l'était pouvait composer; il est impossible d'imaginer, dans ce format, un répertoire plus plein et mieux ordonné, plus instructif et plus clair.

Ce volume devait faire partie d'un *Manuel d'ancien français* en quatre parties. Il en constituait le tome I. Les trois autres devaient comprendre une *Grammaire de l'ancien français,* un *Lexique de l'ancien français* et un *Choix de textes français du moyen âge.* La grammaire et le lexique n'ont jamais été publiés : c'est un sujet de vif regret pour tous ceux qui savent ce qu'on pouvait attendre de lui en ce genre. Le choix de textes, au lieu de former un recueil unique, s'est transformé en plusieurs ouvrages distincts : les *Extraits de la Chanson de Roland,* qu'il publia lui-même; la *Chrestomathie du moyen âge,* qu'il donna avec la collaboration de M. E. Langlois, et les *Extraits des chroniqueurs,* avec celle de M. Jeanroy.

Ces divers ouvrages, malgré leur destination et leur caractère élémentaire, étaient pourtant encore, qu'on le remarque bien, des ouvrages de science par le scrupule d'exactitude qui s'y manifeste partout. Gaston Paris n'aurait jamais consenti à mettre son nom à un livre qui n'eût pas mérité ce titre.

1. *Journal des Débats* des 15 septembre, 24 septembre, 8 octobre 1893; articles réunis dans la brochure qui vient d'être citée, avec divers appendices.

V.

Jusqu'ici, c'est surtout le savant et le professeur qui se sont montrés à nous. Mais il y avait aussi en Gaston Paris un penseur, un écrivain, un poète même, qu'une discipline volontaire avait longtemps contraints au silence et que l'austérité de sa science dissimulait à la foule. Ce n'est guère que dans les vingt dernières années de sa vie qu'il se relâcha un peu de cette rigueur excessive et consentit à paraître devant le grand public tel qu'il n'avait été jusque-là que pour quelques-uns qui le connaissaient intimement.

En 1885, il réunit, en un volume intitulé : *la Poésie du moyen âge,* sept morceaux, dont cinq avaient déjà paru dans divers recueils[1]. C'étaient des leçons d'ouverture, faites au Collège de France, ou des lectures académiques. Ce volume eut un réel succès. Une seconde édition en fut donnée deux ans après, en 1887; une troisième en 1895. La même année, un second volume, portant le même titre et composé d'éléments analogues, s'ajoutait au premier[2]. Enfin, un troisième volume de même nature a paru, depuis sa mort, sous le titre de *Légendes du moyen âge*[3]. Des mains pieuses y ont recueilli divers morceaux qu'il n'avait pas encore rassemblés. On peut rapprocher ici ces trois volumes, malgré les dates qui les séparent, car ils offrent les mêmes caractères.

Les leçons d'ouverture y constituent un premier groupe, sur lequel je m'arrêterai peu, quel qu'en soit le mérite. Car les qualités qui les recommandent sont très voisines de celles dont j'ai eu déjà occasion de parler. Notons seulement qu'un littérateur distingué s'y montre associé au savant.

Des morceaux tels que ceux qui ont pour titres : *les Origines de la littérature française, la Littérature française au XIIe siècle, l'Esprit normand en Angleterre, la Littérature française au XIVe siècle, la Poésie française au XVe siècle* sont de ceux qu'on relira toujours avec autant d'intérêt que de profit. Les grands faits principaux, qui caractérisent et distinguent les époques, apparaissent là en vive lumière dans leur liaison intime et leur proportion. Et, quoique rien dans l'exposé ne semble destiné à l'agrément pur du lecteur, c'est un plaisir que de suivre ces développements si nourris, si clairs, si bien ordonnés, où toutes les idées générales reposent sur des impressions personnelles et s'éclairent sans cesse d'aperçus originaux.

Toutefois, ce qui me paraît recommander plus encore ces volumes,

1. *La Poésie du moyen âge.* Paris, Hachette, 1885.
2. *La Poésie du moyen âge,* 2e série. Paris, Hachette, 1895.
3. *Légendes du moyen âge.* Paris, Hachette, 1903.

ce sont certains morceaux que Gaston Paris seul pouvait écrire. Tels sont : *la Chanson du pèlerinage de Charlemagne, la Légende de l'ange et de l'ermite, la Légende du mari aux deux femmes, la Parabole des trois anneaux, le Juif-Errant, le Lai de l'oiselet,* études auxquelles on peut adjoindre, en raison de son caractère particulier, la première leçon du cours de 1874 sur les *Contes orientaux dans la littérature française du moyen âge.* En traitant de tels sujets, il était vraiment chez lui, dans ce domaine des légendes et de leurs infinies variations, dont il avait pris possession autrefois par son *Histoire poétique de Charlemagne* et où toutes les qualités de son esprit, les plus fines comme les plus fortes, trouvaient occasion de se déployer.

Ces études, en effet, n'ont pas seulement en commun, comme les autres, la précision et l'abondance des informations, mais elles se distinguent plus spécialement par une très délicate perception des ressemblances et des différences, par une intelligence aiguisée des nuances morales, par une sorte d'intuition des causes d'altération qui agissent sur les légendes, enfin par l'aisance avec laquelle le savant semble se jouer au milieu de ces rapprochements et de ces observations subtiles.

Dans le dernier des trois volumes en question, trois morceaux se rattachent à la collaboration qu'il prêta à la *Revue de Paris,* fondée ou restaurée en 1894. Ce sont les articles sur le *Paradis de la reine Sibylle* (15 décembre 1897), sur la *Légende de Tannhauser* (15 mars 1898) et sur *Roncevaux* (15 septembre 1901). Dans cette revue comme ailleurs, c'était des légendes du moyen âge qu'il aimait surtout à parler; mais, s'adressant à des lecteurs dont l'attention était moins sérieuse et moins forte, il avait su choisir celles qui pouvaient le mieux leur plaire, et il en parlait avec un charme nouveau, en dissimulant son savoir sous le laisser aller d'une aimable causerie.

Aux analyses et aux rapprochements s'ajoutaient ici les souvenirs personnels. Car l'auteur avait fait, avant d'écrire, le voyage de Spolète et de Norcia, d'une part, le pèlerinage de Roncevaux, de l'autre; il était allé, en juin 1897, accompagné de son ami, l'éminent professeur de Florence Pio Rajna, chercher la grotte de la reine Sibylle dans l'Apennin d'Ombrie, au delà du village de Castelluccio, et il avait visité, le 10 avril 1901, le champ de bataille où mourut Roland. Aussi, grâce à son imagination, servie par un réel talent de description, il faisait voir à ses lecteurs le val de la Nera, avec « ses vieilles tours écroulées » sur les hauteurs, « ses villages qui ont l'air de forteresses, » et, « aux flancs des montagnes, des grottes profondes qui font des trous noirs dans la verdure ensoleillée des prairies, tandis que les pentes plus hautes éclatent de l'or éblouissant des genêts[1]. » Il le menait de même avec lui sur ce plateau de Roncevaux, « qui s'arron-

1. *Légendes du moyen âge,* p. 100.

dit comme une large croupe entre des montagnes à pente douce, » et il notait pour eux, en poète, un de ces contrastes que la nature ménage souvent, dans les lieux historiques, au voyageur qui se souvient et qui rêve :

« C'est surtout, écrivait-il, à l'heure où nous le traversons pour la première fois, presque au moment du coucher du soleil, que ce lieu de funèbre mémoire est plein de charme, de poésie et de paix. On voit de tous côtés des troupeaux de bœufs, de moutons, de chèvres, de jeunes chevaux qui bondissent dans l'herbe haute ; on entend les clochettes et les grelots des bêtes qui reviennent lentement à leur gîte de nuit et que nous verrons tout à l'heure, à Burguete, entrer avec une familiarité coutumière dans les petites maisons cubiques, semblables à de gros dés dont les fenêtres carrées seraient les points... Le soir, à l'auberge, nous voyons danser la *jota* aux sons de la guitare et des castagnettes, et, en nous endormant, nous avons quelque peine à retrouver dans notre mémoire les souvenirs tragiques qui semblaient devoir se dresser de toutes parts autour de nous[1]. »

Et pourtant, ces souvenirs tragiques, avec quelle émotion il les retrouvait le lendemain, et combien, plus tard, il les rendait vivants et présents pour ses lecteurs, lorsque, après avoir discuté en savant les traditions relatives à Roland et à Roncevaux, il concluait par ces belles paroles :

« Quand, près des ruines de la pauvre chapelle qui a remplacé celle que Charles lui-même avait construite, on regarde à ses pieds la place où jadis tant de braves soldats sont morts en songeant à la « douce « France, » qu'ils ne devaient plus revoir, on croit entendre à ses côtés les premiers frémissements du thrène immortel né de leur sang et des pleurs de leurs frères ; on sent, à travers les âges, le lien vivant qui rattache nos âmes à l'âme de ces lointains aïeux, qui, tant de siècles avant nous, ont aimé notre patrie, dont les uns ont donné leur vie pour elle, dont les autres, déjà dans notre langue, ont chanté ses gloires et ses douleurs... Ce lieu mérite d'être un but de pèlerinage ; il est pour nous doublement sacré[2]. »

Cette collaboration à la *Revue de Paris* m'amène naturellement à parler de quelques-unes des plus belles pages que Gaston Paris ait écrites, je veux dire de ses articles sur *James Darmesteter* (*Revue de Paris*, 1er décembre 1894), sur *Frédéric Mistral* (1er octobre et 1er novembre 1894), sur *Sully-Prudhomme* (15 octobre 1895 et 1er janvier 1896), plus tard réunis dans le volume intitulé : *Penseurs et poètes*[3]. Ce volume doit être mis à part dans son œuvre, car c'est là surtout

1. *Légendes du moyen âge*, p. 25.
2. *Légendes du moyen âge*, p. 63.
3. *Penseurs et poètes*. Paris, 1896.

qu'on trouve sa philosophie de la vie et la révélation complète de sa nature morale.

Il y avait chez Gaston Paris une sensibilité vive et une réflexion forte, grâce auxquelles toute la vie de son temps avait eu en lui son retentissement. Très attentif aux idées contemporaines, il en avait suivi le mouvement avec une curiosité sympathique, qu'aucun préjugé ne limitait. Ses lectures et ses relations, un commerce assidu avec des hommes éminents en tout genre, avaient mûri et développé sa pensée, tandis que l'expérience, parfois amère et douloureuse, loin d'endurcir son cœur, l'élargissait en l'instruisant. De là était résulté un ensemble de vues qui donnaient à ses jugements sur les hommes quelque chose de très personnel.

A cet égard, les deux notices sur James Darmesteter et sur Sully-Prudhomme offrent un intérêt exceptionnel.

La première est l'étude vraiment admirable d'une âme ardente et impressionnable, généreuse et profonde, éclairée par de merveilleuses intuitions et mûrie par une longue habitude de la souffrance. A coup sûr, un savant, quel qu'il fût, pouvait rendre justice à ce savant de premier ordre. Mais, pour deviner l'homme et le faire connaître tout entier, il fallait une large et délicate sympathie, une divination vraiment humaine des secrets les plus intimes du cœur et je ne sais quelle intelligence de la douleur qui est une des marques des hautes natures; il fallait une spontanéité de poète pour entrer dans les rêves d'idéal qui avaient hanté jusqu'à la fin ce penseur, meurtri par la réalité, et il fallait enfin une raison ferme et douce pour en laisser sentir la chimère sans en déflorer la beauté. Aussi, les pages consacrées par Gaston Paris à Darmesteter doivent-elles compter parmi celles qui mériteront longtemps d'être relues, car elles nous montrent, rapprochées l'une de l'autre, deux natures d'élite, vraiment représentatives de leur siècle, et par là elles font honneur à notre temps.

L'étude relative à Sully-Prudhomme est moins purement philosophique. Le philologue s'y retrouve dans une série de remarques singulièrement intéressantes sur la versification contemporaine. Le sens artistique et l'érudition précise de l'auteur s'y associent au mieux lorsqu'il montre ce qui peut aujourd'hui être abandonné des règles un peu artificielles d'autrefois et ce qui doit en être maintenu comme essentiel. Tout cela est excellent. Mais ce qu'il y a de vraiment supérieur, ici encore, c'est la philosophie. Ayant à parler d'un poète, dont il était l'ami et le confident, il était mieux à même que personne d'interpréter les hautes préoccupations qui forment comme la substance de sa poésie et qui avaient été bien souvent le sujet de leurs entretiens. « Ces poésies, écrit-il, ne sont pas nées d'un simple effort intellectuel et artistique : elles sont les gouttes de sang arrachées au front

du penseur par les épines qui le couronnent en le torturant[1]. » Ailleurs, il nous montre « l'angoisse philosophique se calmant dans son esprit comme l'angoisse sentimentale s'était calmée dans son cœur. » Ces pages ne sont donc pas d'un simple critique; elles sont d'un ami, penseur lui-même et poète aussi, bien qu'inavoué, qui a mêlé son âme à celle de son ami, qui a médité avec lui les mêmes problèmes et qui, malgré la belle fermeté de sa raison, n'a pas entièrement échappé aux mêmes troubles. « Héros et martyr de la pensée moderne, dit-il encore, ayant combattu et souffert pour elle et par elle, comme nous et plus que nous, il a su chanter ses luttes, ses défaites et ses victoires de manière à faire longuement vibrer l'écho prêt à répondre du fond de nos âmes, inquiètes et troublées comme la sienne, à son chant pénétrant et sincère, tour à tour enthousiaste et douloureux. »

Peu après ce volume parut celui qui a pour titre : *Poèmes et légendes du moyen âge*[2]. Il était formé de sept articles ou notices, parmi lesquels il faut citer surtout les études sur *Aucassin et Nicolette*, sur *Tristan et Iseut* et sur *Saint Josaphat*. Cette dernière ajoute beaucoup à ce que le précédent ouvrage laissait entrevoir de ses sentiments les plus intimes. A propos de cette légende chrétienne, qui s'est trouvée n'être, après examen, qu'une transformation d'un récit bouddhique, il était amené à comparer les diverses conceptions de la destinée que l'homme s'est faites en différents pays et en différents temps. C'est là que, rencontrant sur son chemin le pessimisme moderne bien autrement profond que celui de l'Inde et de la Grèce, il constatait combien sont devenus insuffisants les remèdes offerts jusqu'ici à cette maladie de la réflexion par les philosophies ou les religions, et il concluait en déclarant que, pour guérir ce mal, bien loin de chercher à se détacher du monde et de l'humanité, il fallait au contraire s'y donner tout entier : « Le remède moderne au pessimisme, disait-il, consisterait dans l'élargissement de la vie, dans l'ennoblissement du désir et dans l'étroit attachement de l'homme au monde et à l'humanité... L'homme n'atteindra pas par là un bonheur béat et passif, dont il se lasserait bien vite, mais il se sentira en communion constante avec la nature et avec ses semblables, il jouira de son activité et de celle des autres[3]. » Il me semble que, si ces lignes n'avaient pas été écrites, nous connaitrions moins nettement l'idéal vers lequel il a lui-même orienté sa vie.

Nous ne trouvons rien de cette haute philosophie dans le *François Villon*, publié en 1901[4]. Mais ce petit volume, de moins de 200 pages,

1. *Poètes et penseurs*, p. 250.
2. *Poèmes et légendes du moyen âge*. Paris, Société d'éditions artistiques, 1900.
3. *Poèmes et légendes du moyen âge*, p. 209.
4. *Les Grands écrivains français : François Villon*, par Gaston Paris. Paris, Hachette, 1901.

n'en est pas moins, sous la forme la plus simple, une œuvre pleine de science et de talent.

Quel tableau amusant et vrai l'auteur a su nous tracer, dès le premier chapitre, de la société au milieu de laquelle vécut François de Montcorbier, surnommé Villon, monde d'écoliers débauchés, associés à des malfaiteurs de profession! On y voit en action, dans une sorte de pêle-mêle très habilement composé, l'Université parisienne du xve siècle, les juridictions et la police du temps, le peuple de Paris sous Charles VII et Louis XI, surtout les petits marchands, et enfin les bas-fonds de la grande ville, sans oublier les prisons et la perspective sinistre du gibet. Dans le second chapitre, nous passons de l'homme à l'œuvre; et, si l'auteur en établit la chronologie en savant, il en apprécie la valeur en véritable critique, avec une fermeté de jugement qui s'allie au sentiment le plus vif de la poésie. Enfin, il achève son étude en faisant l'histoire du succès de son poète, depuis la première publication de ses œuvres jusqu'à nos jours. Le livre est excellent, du commencement à la fin. Jamais François Villon n'avait été jugé avec plus de finesse et de véritable justice. Personne n'avait mieux marqué que Gaston Paris ce qui a manqué à cet écolier dévoyé, mais personne non plus n'a mieux senti et mieux signalé ses rares mérites, la vivacité des impressions, le don de voir et de dessiner les gens, la verve endiablée, la gaieté et l'esprit, l'invention intarissable des mots et des tours, et aussi ces brusques échappées de sentiment, cette naïveté foncière d'une bonne nature, qui persiste en lui sous le vice, et qui, parfois, fait jaillir brusquement l'émotion du milieu de la fantaisie la plus folle ou du réalisme le plus cru.

J'aurais à rappeler, si je voulais ne rien omettre de ce qui mériterait d'être signalé, bien d'autres œuvres de Gaston Paris, et, par exemple, la belle introduction qui ouvre l'*Histoire de la littérature française*, publiée sous la direction du regretté Petit de Julleville, ou la charmante préface du *Roman de Tristan et Iseut*, traduit et restauré par M. Joseph Bédier. Mais, en présence de tant d'écrits de valeur, on est bien forcé de s'en tenir à ceux où se montre quelque aspect particulier de cet esprit si varié. Et, d'ailleurs, j'ai le sentiment que je dois me hâter, malgré l'intérêt du sujet, vers le terme de cette notice déjà longue.

VI.

Les dernières années de Gaston Paris furent particulièrement belles et entourées d'honneurs bien mérités.

En 1896, il avait été élu membre de l'Académie française, en remplacement de Pasteur. Ce fut vraiment une mémorable séance que celle du 28 janvier 1897, où il prononça l'éloge de son glorieux prédécesseur.

La science, au sens le plus large du mot, formait le lien entre ces deux hommes, si différents par l'orientation de leur vie. L'un et l'autre, ils l'avaient aimée et servie de toutes leurs forces, avec un dévouement absolu. Ce fut naturellement à l'éloge de la science que dut aboutir, dans la bouche de Gaston Paris, l'éloge de Pasteur. Il le fit avec une conviction éloquente, mais aussi avec une mesure qu'il n'aurait peut-être pas eue au même degré vingt ans plus tôt, et qui me paraît prêter à ses paroles plus de noblesse encore : « Nous savons bien, dit-il, que la vérité absolue n'est pas faite pour l'homme, puisqu'elle embrasse l'infini et que l'homme est fini; mais nous savons aussi que ce qu'il a de plus noble en lui, c'est d'aspirer sans cesse à cette vérité relative dont le domaine peut s'agrandir indéfiniment et débordera peut-être un jour la zone où nos espérances les plus hardies en marquent aujourd'hui les limites. L'esprit qui s'est assigné pour tâche de collaborer à cette grande œuvre, qui, sur un point quelconque, travaille à diminuer l'immense inconnu qui nous entoure pour accroître le cercle restreint du connu, qui s'est soumis à la règle sévère et chaste qu'impose cet auguste labeur, cet esprit est devenu par là même plus haut, plus pur, plus désintéressé[1]. » Il n'est pas douteux qu'en écrivant ces lignes, il n'ait en quelque sorte formulé le témoignage qu'il se rendait à lui-même dans le secret de sa conscience. A travers son existence laborieuse, il avait grandi, de jour en jour, par le culte de la vérité. Et c'est justement parce qu'il n'avait cessé de s'élever qu'il découvrait mieux les limites de la science.

Est-ce à dire qu'il n'y eût plus en lui, alors même, quelque reste d'illusion à cet égard, et, par suite, quelque conception trop particulière des règles qu'on doit proposer à l'activité commune? Je ne soulèverais pas ici cette question, si elle ne me paraissait importante pour éclairer un côté de sa nature et si je ne croyais honorer le plus sincère des hommes par l'hommage d'une entière sincérité.

A la fin de ce même discours, il se représentait lui-même comme appelé à donner des conseils à la jeunesse contemporaine, et voici le langage qu'il s'attribuait : « Il faut avant tout, lui dirais-je, si j'avais l'espoir d'être entendu, aimer la vérité, vouloir la connaître, croire en elle, travailler, si on le peut, à la découvrir. Il faut savoir la regarder en face et se jurer de ne jamais la fausser, l'atténuer ou l'exagérer, même en vue d'un intérêt qui semblerait plus haut qu'elle, car il ne saurait y en avoir de plus haut; et, du moment où on la trahit, fût-ce dans le secret de son cœur, on subit une diminution intime, qui, si légère qu'elle soit, se fait bientôt sentir dans toute l'activité morale[2]. »

Il est difficile de n'être pas tout d'abord ému et entraîné par la beauté

1. *Discours de réception à l'Académie française*, p. 27.
2. *Discours de réception*, p. 29.

de ces paroles, et, si elles ne s'adressaient qu'aux futurs savants, il faudrait les louer sans réserve. Mais il n'est pas douteux qu'elles n'aient visé bien au delà. La pensée qu'elles énoncent, c'est que tous les hommes doivent s'assujettir, dans les jugements qui déterminent leurs actes, aux méthodes et aux scrupules du savant, c'est, en un mot, que la science doit faire la vie à son image et lui imposer ses lois.

Or, ainsi comprise, la question prend une importance et une gravité que nous ne soupçonnions pas d'abord. Car nous ne pouvons pas nous dissimuler qu'il s'agit, en fait, d'une exigence entièrement inconnue dans l'histoire. Celle-ci ne nous a pas encore montré un seul peuple, petit ou grand, qui ait vécu selon de telles lois.

Et, dès lors, il y a lieu de se demander s'il est vraiment possible et opportun d'appeler ainsi la jeunesse en masse à cette recherche infiniment difficile de la vérité, qui a sa place dans les laboratoires et les académies? On en peut douter; et peut-être serait-il plus sage de la laisser aller où elle va naturellement, c'est-à-dire vers l'action, en essayant seulement d'exciter le plus possible en elle les sentiments, un peu confus peut-être, mélangés même d'erreur et de vérité, si l'on veut, mais puissants par la force d'une lointaine hérédité, qui dirigeront cette action vers un noble idéal.

Au fond, comme on le voit, le dissentiment est entre deux conceptions de la vie, l'une plus intellectuelle, l'autre plus active et plus concrète. Si Gaston Paris semble avoir incliné vers la première, ce n'est pas, je crois, par hasard ni sous l'influence de circonstances passagères; mais c'est que, comme un très grand nombre de savants, il voyait souvent la vie à travers la science et qu'il voulait imposer à l'une tout ce qui était propre à l'autre. Ajoutons d'ailleurs que cette tendance s'accordait chez lui avec un sens pratique très fin et avec les qualités les mieux appropriées à la vie courante.

En 1894, il avait succédé à M. Gaston Boissier comme administrateur du Collège de France. Il était déjà, depuis 1892, vice-président de l'assemblée des professeurs. Il exerça la nouvelle et haute fonction qui lui était confiée pendant huit ans, de 1894 jusqu'à sa mort.

Tous ses anciens collègues le voient encore tel qu'il était dans leurs réunions périodiques, dirigeant les délibérations avec une remarquable netteté d'intelligence, parlant à propos et avec autorité, résumant les questions en les éclairant, c'est-à-dire, en somme, faisant vraiment office de président, sans se départir jamais d'une courtoisie exquise et d'une bonne grâce souvent spirituelle. En dehors de ces réunions, le souci des intérêts dont il était chargé ne le quittait jamais. Il avait la plus haute idée du rôle qui, depuis la Renaissance, n'a cessé d'appartenir au Collège de France dans les hautes études de tout genre. On sait comment il l'a formulée dans le très beau discours qu'il prononça, le 7 octobre 1892, aux obsèques d'Ernest Renan. Attentif à ne négliger

aucune des questions qui touchaient à la prospérité ou au développement de ce foyer de science, il avait à cœur surtout d'y assurer la transmission de l'enseignement à des hommes d'une valeur incontestable. Son influence, qui, pour s'exercer discrètement, n'en était pas moins réelle, n'a jamais été mise au service d'aucune préférence qui ne fût fondée sur un jugement.

Mais son rôle officiel, si grand qu'il eût été, n'expliquerait pas suffisamment le souvenir qu'il a laissé dans le cœur de tous ses collègues. Il faut rappeler aussi qu'en s'installant au Collège de France et en y transportant les habitudes d'élégante et affable hospitalité qui avaient été celles de toute sa vie, il avait donné à cette vieille maison de science et de travail une sorte de parure que lui seul pouvait lui donner.

Bien loin de s'enfermer dans les livres, ce savant, qui donnait tant d'heures à la recherche patiente, avait toujours eu le goût des relations de la société. A toutes les époques de sa vie, on le vit réunir autour de lui, à jours fixes, un groupe d'amis, où figurèrent quelques-uns des hommes les plus remarquables de notre temps. Le vicomte Melchior de Vogüé, dans un article nécrologique où l'émotion la plus sincère transparaît sous un voile de poésie, a raconté à grands traits ce qu'on pourrait appeler l'histoire de son salon[1]. Il y rappelle d'abord les lointaines et charmantes réunions qui se tenaient le dimanche, vers 1865, au rez-de-chaussée de l'hôtel du Luard, rue de Varennes. « La bibliothèque, dit-il, donnait sur un beau jardin, tout fier de son grand cèdre, pensif comme la maison de son hôte... Taine et Renan occupaient de fondation les deux coins de la cheminée. Pasteur y venait souvent, Berthelot disait les secrets de la nature, Sorel ceux de l'histoire; Alexandre Dumas racontait sa prochaine pièce, Bourget les romans qu'il allait tenter; Sully apportait ses derniers vers, Heredia clamait ses *Trophées*, bien longtemps avant qu'il ne songeât à les publier; Taine s'interrompait de méditer pour expliquer un sonnet de Mallarmé. Car la conversation passait, aisée, ailée, des plus graves problèmes aux plus légères distractions de l'esprit; elle embrassait toutes les manifestations de l'intelligence et de la vie française, de la vie universelle, avec les étrangers de marque qui tenaient à honneur d'être présentés chez Gaston Paris. » Et plus loin : « Nous le suivîmes rue du Bac, dans la petite maison où la paix montait du jardin des Missions étrangères; à Passy, lorsqu'il y émigra; et, enfin, au Collège de France. Au cours de ces déménagements, sur la route, on laissait des cercueils. Mais de nouveaux amis, de nouveaux disciples venaient remplacer les partants : toujours accueillis avec la même cordialité, avec la même passion de servir le talent naissant, d'honorer la France devant ces jeunes étran-

1. *Journal des Débats*, 8 mars 1903.

gers qui accouraient de toute l'Europe chez Paris, comme des pèlerins de la science. »

Je n'ai eu l'honneur, quant à moi, de connaître Gaston Paris que dans ses dernières années. Une harmonie intime emplissait alors cette noble existence, dont rien ne faisait prévoir la fin prochaine. Après les jours d'amère souffrance, qui, autrefois, ne lui avaient pas été épargnés, il avait, depuis longtemps, retrouvé la sérénité morale dans le charme et la paix de son foyer restauré. Sa nature aimante et généreuse s'épanouissait, en un milieu fait pour elle, dans un enveloppement de grâce affectueuse et intelligente, qui faisait rayonner doucement, autour de son âme de penseur et d'artiste, une délicate et lumineuse atmosphère d'élégance et de beauté.

Lorsqu'on venait à lui, on était séduit par la dignité simple et affable qui respirait dans toute sa personne. Il y avait de la lumière et de la bonté dans son regard, pourtant affaibli, de la douceur dans son sourire et dans le son de sa voix, dont les inflexions se nuançaient avec une finesse naturelle. Et ces dehors n'étaient pas trompeurs. Il y avait de la lumière aussi dans son esprit et de la bonté dans son âme. On sentait immédiatement qu'il lui eût été impossible de concevoir une pensée basse ou un sentiment malveillant. La loyauté rayonnait en lui, et elle s'associait à une indulgence, non pas banale, mais réfléchie, indulgence d'un grand esprit, qui, sans doute, avait conscience de sa force, mais qui sentait aussi fort bien ce qu'il peut y avoir de mérite réel chez ceux qui s'élèvent moins haut.

Le souvenir de cette bienveillance, d'autant plus frappante qu'elle s'associait à une supériorité incontestable, est resté comme un trait ineffaçable gravé dans le cœur de tous ceux qui l'ont connu. En parcourant des lettres, écrites pour la plupart par ses anciens élèves, c'est celui que j'ai retrouvé partout, sous les formes les plus sincères et les plus touchantes : « Il n'était pas seulement pour nous, écrit un professeur d'une Université d'Allemagne, le plus grand, le plus profond, le plus spirituel des érudits. Ce qui nous l'a fait aimer encore davantage, c'était de toujours sentir en lui le plus juste, le plus aimable, le plus courtois des hommes, celui qui unissait le jugement le plus sûr à la plus grande indulgence pour le peu de savoir que nous avions à côté de lui. » Et un autre, étranger également, disait, à la nouvelle de sa mort : « Nous sommes tous maintenant comme des orphelins, tant il a été bon pour tous ceux qui ont eu le grand bonheur de le connaître et de profiter de son enseignement. » Ajoutons enfin à ces témoignages du dehors celui d'un Français distingué, qui exprime délicatement ce que beaucoup d'autres ont senti : « Je ne connais personne, écrivait-il au moment où le savant venait de disparaître, qui ait eu autant d'amis, de vrais amis, que M. Paris, et tous sont cruellement frappés. Il leur faudra bien du temps pour désapprendre l'habitude qui les con-

duisait dans la grande bibliothèque, où l'on venait se réconforter à la chaleur de son amitié et à la lumière de son esprit. »

Cette belle existence, si entourée d'affections et d'admiration, si utile à la science et à notre pays, semblait devoir se prolonger longtemps encore. Gaston Paris touchait à peine à la vieillesse lorsque se firent sentir à lui les premières atteintes du mal qui devait l'emporter. Il n'interrompit ni ses travaux, ni son enseignement, ni les soins de l'administration qui lui était confiée. Il ne changea rien non plus aux habitudes de sa vie et ne voulut se dégager d'aucune de ses obligations de société. Il mettait une sorte d'héroïsme à rester jusqu'à la fin tout ce qu'il avait voulu être et à ne pas se diminuer volontairement avant l'heure dernière. Pourtant, l'altération de sa santé faisait de rapides progrès. A la fin de 1902, il fut gravement malade; mais il reprit le dessus, et l'espérance nous était revenue à tous, lorsqu'au mois de janvier 1903, il vint, pour la dernière fois, présider au Collège de France l'assemblée trimestrielle des professeurs. Il était pâle et chancelant, mais il se croyait en voie de rétablissement, et nous retrouvâmes en lui, ce jour-là, non seulement la lucidité ordinaire de son intelligence et l'à-propos de son esprit, mais jusqu'à son enjouement. Quelques jours après, il se sentait moins bien; ses forces ne revenaient pas; il se décida, vers la fin de février, à partir pour Cannes. Ce fut pour lui le suprême départ. Bien peu de jours après être arrivé là-bas, il s'y éteignait, comme épuisé par le mal qui le minait, le 5 mars 1903.

Sa mort fut vraiment un deuil public. Le 12 mars, jour de ses obsèques, ses amis et ses admirateurs, ses anciens élèves et ses collègues, réunis, avec les délégations officielles, autour du catafalque qui se dressait dans la cour du Collège de France, eurent le sentiment unanime et profond qu'ils n'avaient pas sous les yeux une pompe vaine, mais que la douleur et les regrets manifestés par cet appareil funèbre étaient réellement dans tous les cœurs. Le Collège de France, en particulier, avait toute raison de se voiler de deuil, car il voyait s'éloigner de lui pour jamais un des hommes qui l'avaient le plus aimé et le plus honoré.

Aujourd'hui que le temps a déjà fait son œuvre, l'amertume des regrets du premier jour doit se mélanger d'un autre sentiment plus durable et plus digne d'un homme de cette haute valeur. Gaston Paris, malgré sa fin prématurée, a pu accomplir une œuvre considérable, qui demeure, après lui, un témoignage impérissable de ce qu'il a été. Son nom est inscrit à tout jamais dans l'histoire de la philologie française comme celui d'un des maîtres qui ont le plus fait pour son développement. Et non seulement il sera toujours connu et cité avec honneur par les érudits attachés à suivre les voies qu'il a frayées, mais il ne pourra même être oublié ou méconnu de quiconque voudra embrasser en son ensemble le mouvement des idées dans la seconde moitié du

XIXe siècle. Car, en se donnant tout entier à une méthode et à un ordre d'études spécial, il en a tellement manifesté la valeur qu'il a plus contribué que personne à en faire une des acquisitions durables de l'esprit humain.

Ajoutons que, voué pendant quarante années à la langue et à la littérature francaises, il a très étroitement associé son nom à celui même de notre pays. Et il me semble que c'est là justement la récompense qui a dû toucher le plus son noble cœur s'il lui a été donné de l'entrevoir dans l'avenir. Il a pu se dire que nul désormais ne pourrait étudier l'âme française dans son évolution historique et dans les œuvres où elle s'est manifestée sans rendre témoignage au grand amour qu'il a eu pour elle et au labeur admirable qu'il lui a consacré.

Maurice Croiset,
Membre de l'Institut.

BIBLIOGRAPHIE.

Jacques Flach. *Les Origines de l'ancienne France, X^e et XIe siècles.* T. III : *la Renaissance de l'État, la Royauté et le Principat.* Paris, libr. Larose. In-8°, viii-580 pages.

M. Flach fait paraître le troisième volume de la grande œuvre où il étudie les origines de l'ancienne France. Il place celles-ci, comme on sait, aux xe et xie siècles, où se désorganisa la France carolingienne et se forma la France des Capétiens. Dans le tome Ier, l'historien avait analysé le régime seigneurial; dans le tome II, les origines communales, la féodalité et la chevalerie. La renaissance de l'État et la formation de la monarchie capétienne venaient ainsi naturellement dans le volume nouvellement publié.

On connaît la manière de M. Flach, essentiellement objective et concrète. Il tire directement les faits des documents contemporains et s'efforce de les voir dans leur réalité vivante, plutôt que d'une manière abstraite et théorique. Pour reprendre une expression souvent employée : il voit les hommes derrière les textes.

Ce don si rare, surtout parmi les écrivains qui s'occupent d'un passé très éloigné, comme les premiers siècles de notre histoire, fait l'intérêt des livres semblables à celui que nous avons sous les yeux ; il en rend l'étude singulièrement suggestive, car, de page en page, les idées jaillissent des faits et des textes juxtaposés avec abondance et netteté; mais une autre conséquence en est de faire souvent disparaître l'idée conductrice qui dirige l'œuvre, le « fil rouge, » comme disent les Allemands. Autant l'analyse, en quelques pages, d'un livre de Fustel de Coulanges, par exemple, est aisée, car la doctrine, droite et précise, y apparaît incessamment, avec un relief qui n'est peut-être que trop aigu ; autant la même analyse d'un livre de M. Flach devient difficile, du moins en un court espace.

L'idée maîtresse de ce nouveau volume apparaît dans l'introduction :

« Pour s'être imaginé, écrit M. Flach, que la féodalité s'était formée directement par en haut, pour ne pas s'être aperçu qu'elle était le fruit d'une élaboration, plusieurs fois séculaire, qui avait eu son point de départ dans les contrats les plus vulgaires ou les plus humbles et son

point d'arrivée dans le grand fief royal, on ne pouvait voir dans les *principes* (les maîtres des grandes seigneuries du XIe siècle) que des grands vassaux, dans Hugues Capet qu'un suzerain féodal. »

Quant à ces organismes premiers, point de départ de toute la formation sociale, M. Flach, construisant sur les bases qu'il avait posées dans ses premiers volumes, les retrouve dans les groupements familiaux : « Ces groupes, écrit-il, non seulement s'étaient modelés sur la famille et le clan, mais ils avaient été en partie constitués par eux, et furent régis, dominés par des familles seigneuriales dont l'existence, le développement, les destinées firent corps avec les leurs. Pour pénétrer l'histoire des petites patries dont la juxtaposition, puis la fusion, ont fait la France, c'est donc l'histoire aussi des grandes familles qu'il faut reconstituer, l'histoire des lignages, des *gestes* dont nos vieux poèmes héroïques ont si légitimement pris le nom. »

Cette conception est féconde et vraie. Elle fait la valeur de l'œuvre de M. Flach, car elle groupe et coordonne la multitude des faits recueillis de toutes parts.

Jouant vis-à-vis de ces familles *principales* (Vermandois, Blois et Champagne, Vexin et Valois, Anjou et Maine), le même rôle que celles-ci jouaient vis-à-vis de la maison royale, il y avait, se groupant à l'ombre de chacune d'elles, nombre de familles secondaires dont les familles *principales* constituaient à leur tour le centre d'évolution. Et les familles secondaires, à leur tour, s'agglomeraient d'autres familles de moindre importance. Ainsi apparaît dans toute son ampleur, et ce qui, aux yeux de l'historien, est plus important encore, dans toute son activité, le grand principe coordonnateur dont l'énergie multipliée et incessante a fait les origines de l'ancienne France : la protection, ainsi que l'appelle M. Flach, et qu'il conviendrait peut-être de désigner d'un terme plus précis et plus historique, le patronat. Il constitue le fait permanent de l'époque. On le retrouve depuis le degré inférieur jusqu'au sommet de l'échelle sociale. Sous Louis d'Outremer, le légat pontifical, Marin, donnant une définition de l'autorité royale, l'appelle un patronage, *patrocinium*. Quarante ans plus tard, l'archevêque de Reims, Adalbéron, dans l'assemblée des grands du royaume, où il soutient la candidature de Hugues Capet, s'exprime ainsi : « Nul, jusqu'à présent, n'a invoqué en vain son patronage. »

Et le caractère de ce patronage, M. Flach le définit, non seulement dans ses traits matériels, c'est-à-dire par l'organisation où il a trouvé son expression, mais, ce qui était plus difficile, dans son caractère moral et dans son esprit.

C'est l'objet du remarquable chapitre intitulé : *la Largesse et l'honneur*. Ces deux sentiments ont été les deux principaux qui aient animé toute l'époque de la formation patronale. Déjà, dans le volume précédent, M. Flach avait montré la foi et l' « amour, » là où, jusqu'alors, un

regard superficiel n'avait vu que la force et la contrainte. Le patron doit se montrer généreux pour retenir le cœur de son compagnon, de son fidèle. Pour que ses fidèles soient nombreux, — leur nombre fait sa force, — il doit donner beaucoup et toujours. « Ainsi se développa une vertu typique du moyen âge, la munificence, la « largesse, » qui a sa contre-partie exacte dans le point d'honneur, vrai ou faux, de ne point mettre ses services à prix, de servir pour l'« amour » et pour l'honneur. Ces deux sentiments ne devinrent pas seulement vertu privée, mais vertu sociale, ils pénétrèrent la société de part en part. » Puis cette vue qui s'étend jusqu'à un horizon lointain et profond : « Les seigneurs rivalisaient de largesses, *dons, bénéfices* ou *honneurs,* inoculant à leurs descendants les préjugés qui firent l'impuissance économique de la noblesse française, le mépris du gain direct, salaire ou solde. » Beauté presqu'émouvante des lois historiques : la cause même qui avait fait que la noblesse s'était formée et qu'elle avait organisé la nation, en amena dans la suite la décadence et la chute quand cette noblesse eut accompli son œuvre et achevé son évolution.

Que si l'on avait à formuler une critique d'ensemble sur ce troisième tome de l'ouvrage de M. Flach, ce serait de ne pas avoir suivi, avec assez de persévérance peut-être, les conséquences des prémisses si fortement établies au début; c'est, une fois arrivé à la formation de la royauté capétienne, de ne pas l'avoir montrée sortant naturellement du mouvement précédemment défini. A cet endroit du livre, M. Flach dit très bien :

« Voulons-nous maintenant aborder de front et d'ensemble le problème de la royauté? — La royauté ne pouvait être qu'en corrélation étroite avec les groupements fondamentaux de l'État, et, parmi eux, le plus essentiel. Le groupement générateur, le groupement familial, en un mot, devait dominer et faire l'office d'élément organique. » A ce moment, il semble que, brusquement, l'auteur ait pris peur d'avancer sur la route qu'il avait tracée. Il regarde en arrière; au lieu d'expliquer l'éclosion de la monarchie capétienne par les conditions mêmes où elle se produisit, il remonte vers le passé, d'où il ramène des citations relatives à la monarchie carolingienne, voire aux Mérovingiens, il retrouve les premiers Francs dans leurs forêts, et, plus loin encore, les empereurs sur leurs trônes depuis des siècles écroulés. Assurément, des mots ont survécu, des traditions même et des traits d'organisation; mais ce ne sont là que des formes et d'une importance en somme secondaire.

M. Flach, qui va toujours droit aux réalités concrètes, montre bien le fait qui caractérise essentiellement cette période de l'histoire monarchique :

« C'est un fait fort curieux, dit-il, et fort significatif que l'activité législative des *Reges Francorum* se soit considérablement ralentie dans

la seconde moitié du IXe siècle et qu'elle ait fini par s'arrêter net en 888 au plus tard. » Observation d'autant plus importante qu'il est aujourd'hui démontré que les derniers Carolingiens n'ont été rien moins que des souverains inactifs ou incapables. M. Flach dit lui-même : « Le pouvoir de légiférer ne se conçoit plus; il est éteint, anéanti par la transformation profonde qui s'est opérée dans l'ensemble du système juridique. »

En effet, la royauté n'a plus de raison de légiférer, le voudrait-elle qu'elle ne le pourrait plus. La loi, comme le dit encore M. Flach, est alors la coutume. C'est précisément l'action de ces nombreux « principats, » — nous dirions plus volontiers de ces vivants « patronats, » — qui a insensiblement, mais activement groupé et ordonné les éléments sociaux en une infinité de petites « patries, » expression du temps, juxtaposées ou superposées, semblables les unes aux autres, et qui, toutes, depuis le groupement inférieur, la famille, avec toute l'extension naturelle ou fictive qu'elle comportait alors, jusqu'aux grandes seigneuries, ont leur vie propre et, comme le dit encore M. Flach, leurs énergies internes.

La monarchie franque avait été une royauté de conquérants et qui n'avait pas eu d'action sur les masses profondes du pays, avec lesquelles elle ne vint guère en contact; la monarchie carolingienne avait été une monarchie militaire (de conquérants intérieurs, si l'on peut s'exprimer ainsi). C'est ce qui en avait fait la rapide extension, le brillant éclat et la fragilité. La monarchie capétienne fut enfin la monarchie patronale, qui coordonna les forces vives du pays parce qu'elle en était elle-même issue, *de visceribus,* pour reprendre un texte significatif cité par M. Flach. Et les détails mêmes de son organisation, que M. Flach expose en des chapitres nourris de citations aussi abondantes que précises, suffiraient à en apporter le témoignage. Ainsi s'explique que le pouvoir des Capétiens, sous les monarques mêmes les plus faibles, ne fit que grandir; tandis que celui des Carolingiens s'affaiblit fatalement, dans les mains mêmes des rois les plus intelligents et les plus énergiques.

Les derniers chapitres, où sont étudiées les origines et la formation des grandes principautés laïques qui se dressèrent en face de la maison capétienne et en mirent plus d'une fois la suprématie en péril, sont parmi les plus nouveaux du livre : il s'agit de la maison de Vermandois, du principat de Blois et Champagne, du principat du Vexin et du Valois, du principat de l'Anjou et du Maine. Pour ce dernier particulièrement, les origines, jusqu'alors très confuses, paraissent clairement démêlées.

Pour donner plus de précision à son exposé, l'auteur reprend très heureusement l'expression de *Francie,* la « douce France, » des chansons de gestes, afin de distinguer cette région (la France du Nord, dont

sont exclus la Normandie, la Bretagne, le Maine, l'Anjou, la Flandre, l'Aquitaine et la Provence) de ce qu'on appelait la Gaule et de ce qu'on appelle la France.

Enfin, dans les notes, un grand nombre de points de détail sont élucidés en une critique exacte et rapide. Un exemple entre cent. M. Flach montre, après d'autres, — car c'est un point sur lequel on semble aujourd'hui d'accord, — que l'essence de la monarchie capétienne fut d'être un pouvoir justicier. Et il cite un diplôme de 988 où Hugues Capet s'exprime ainsi : « Quoniam nostræ sublimitas potestatis non aliter recto stare valet ordine, nisi omnibus et per omnia justiciam operando » (D. Bouquet, X, 552). M. Luchaire traduit les mots : *per omnia* « par tous les moyens. » *Per* doit avoir ici le sens, fréquent déjà à cette époque, de *pour*, dit M. Flach, et il traduit : « La justice départie à tous et pour tout. » Les rectifications de ce genre, qui se trouvent presqu'à chaque page, suffiraient à témoigner dans le livre de la minutie et de la précision des investigations.

Frantz Funck-Brentano.

Gustave Dupont-Ferrier. *Les Officiers royaux des bailliages et sénéchaussées et les institutions monarchiques locales en France à la fin du moyen âge.* Paris, Émile Bouillon, 1902. In-8°, xxxiv-1043 pages, avec deux cartes. (*Bibliothèque de l'École des hautes études*, 145e fasc.)

Le livre dont nous venons de donner le titre ci-dessus avait sa place marquée d'avance dans la littérature historique de notre pays. Quand on étudie les institutions du moyen âge, on est constamment arrêté par des difficultés de détail, par des particularités concernant certaines régions, sur lesquelles on aurait besoin d'avoir, au lieu de renseignements très généraux et approximatifs, des monographies complètes et précises. Pour la période qu'il a choisie, le livre de M. Dupont-Ferrier fournit ces indications ou permet d'aller les chercher à la source; et s'il l'a choisie, peut-être parce que des études antérieures, comme il arrive souvent, l'y avaient amené, au moins a-t-elle l'avantage d'être circonscrite dans des limites très naturelles et bien déterminées. Le moyen âge proprement dit, celui qui va du ixe siècle au xve, avait eu ses institutions d'abord essentiellement locales, variant d'un fief, d'une seigneurie, d'un royaume à un autre, puis ramenées dès le xiiie siècle à un commencement d'uniformité sous l'influence énergique des premiers Capétiens; ces institutions ont assez généralement trouvé, dans les régions où elles ont vécu, leurs historiens plus ou moins sagaces, plus ou moins bien renseignés; faute de mieux et jusqu'à plus ample information, il faut s'en contenter. Mais, avec la guerre de Cent ans commence une véritable anarchie, le pouvoir royal et les seigneurs féodaux

se montrent également incapables d'assurer la défense du sol national; les villes, abandonnées à elles-mêmes, doivent s'administrer, pourvoir à leur sécurité, à la subsistance des habitants, en un mot, à tous les besoins d'une communauté, petite ou grande. Sous le gouvernement de Charles VII, plus heureux encore qu'habile, la France se ressaisit, elle se délivre de l'oppression anglaise, mais pour tomber sous la tutelle des agents royaux, qui deviendra de plus en plus envahissante. C'est cette période, marquée à chaque instant par quelque empiétement des officiers royaux sur les libertés locales, que M. D.-F. s'est proposé d'étudier, et ce sont ces empiétements successifs auxquels il nous fait assister.

Il commence par déterminer les « cadres géographiques des institutions bailliagères, » cadres aussi peu fixes que possible, « constamment modifiés, comme il en apporte la preuve, selon la mesure changeante des forces et des besoins de la monarchie; » puis vient la nomenclature de ces circonscriptions, les unes au-dessus des bailliages et des sénéchaussées, qu'on appelle gouvernements et dont les titulaires finiront par ne posséder en réalité que l'autorité militaire; les autres au-dessous : petits bailliages, petites sénéchaussées, vi-bailliages (en Dauphiné), châtellenie, prévôtés, vicomtés (en Normandie), sergenteries, vigueries, jugeries, bailies, mandements, mairies, terres à part et simples paroisses, ces dernières formant, à la base des précédentes circonscriptions, un élément commun à toutes et comme la molécule ou la cellule territoriale, mais toutes perpétuellement mouvantes et changeantes, « naissant ou mourant, s'agrandissant ou diminuant, disparaissant pour reparaître et ne cessant jamais d'être exposées à des transformations perpétuelles. » Dans ces circonscriptions, autour des baillis et sénéchaux, se groupe un personnel de juges mages, de lieutenants clercs ou lais, de commissaires *ad universitatem causarum,* assesseurs, lieutenants criminels ou civils, lieutenants particuliers, procureurs, avocats, receveurs, auxiliaires, dont la présence supplée sur tous les points de la circonscription le bailli ou le sénéchal absent, et dont le savoir remédie à son ignorance. Au-dessous des baillis et des sénéchaux s'agite une foule non moindre d'officiers, prévôts, vicomtes, viguiers, bailes, châtelains, juges ordinaires, juges d'appeaux, maires, sergents, notaires; chaque circonscription a les siens, relevant tous de la couronne, ayant devant eux une carrière, où les attirent les abus mêmes qui y foisonnent : la vénalité, le cumul, la non-résidence. Le fonctionnarisme local est né : si ses abus ne deviennent pas trop criants, c'est qu'il y a, à côté des sénéchaux et des baillis, pour les assister, un conseil, qui réunit tous les officiers que nous venons d'énumérer, et aussi les nobles et les gens d'église, les sages de la circonscription. Le roi avait eu de bonne heure son conseil, d'abord composé de vassaux, puis d'officiers; à son exemple, les seigneurs féodaux avaient

eu le leur, formé aussi de leurs vassaux. Les représentants du pouvoir royal, baillis et sénéchaux, eurent le leur, composé des officiers de leur circonscriptions. Ce conseil étudiait toutes les questions soumises au bailli ou au sénéchal; il leur donnait une solution, que celui-ci eût été incapable de trouver; il constituait une jurisprudence administrative; il empêchait de devenir le régime du bon plaisir ce gouvernement local, qui, grâce à lui, « dépendait bien moins de la volonté d'un seul que des lumières et de l'action d'une assemblée; par le bailli, par le sénéchal ou par leur conseil, la présence du roi au milieu des populations n'était pas illusoire, elle était réelle; la transmission, la publicité, l'exécution des volontés royales se trouvaient assurées dans les institutions, sinon toujours dans les faits. »

Mais l'administration, comme le fait remarquer M. D.-F., ne semblait pas au roi de France le devoir principal dérivant de sa souveraineté. « C'était surtout en faisant œuvre de justicier universel qu'il paraîtrait l'intendant de Dieu dans le royaume, la loi vivante, *lex animata...*, celui qu'on ne pouvait contredire sans sacrilège, car il était au-dessus des laïques, *non mere laicus*, pour employer les expressions du temps, » et c'est encore par ses officiers de tous degrés, qui réunissent, au moins en principe, les pouvoirs administratifs et judiciaires et jugent les uns en premier ressort les autres en appel, que le roi remplit à l'égard de ses sujets son rôle de justicier; mais les juges sont trop nombreux, trop longs les délais de la procédure, trop nombreux les degrés d'appel; la multiplication des tribunaux et des juges avait eu pour but d'accélérer le cours de la justice, elle aboutit à le retarder.

En vertu du principe mentionné plus haut, et qui réunissait tous les pouvoirs dans les mains du bailli ou du sénéchal, celui-ci avait été à l'origine homme de guerre aussi bien que juge et administrateur; mais, dans ce domaine comme dans les autres, le roi lui avait peu à peu retiré telle ou telle attribution pour les confier à d'autres officiers directement nommés par lui et placés simplement sous la surveillance du bailli ou du sénéchal : des maîtres des œuvres, chargés de la construction et de la réparation des forteresses; des capitaines, châtelains et gouverneurs, nommés aussi par le roi, mais payés par les villes et chargés du commandement des garnisons. Ces dernières étaient composées de vieux soldats, usés au service et impropres à faire campagne. La seule fonction militaire un peu importante qui eût été laissée aux baillis et aux sénéchaux était le commandement des hommes du ban et de l'arrière-ban, c'est-à-dire de ceux qui possédaient un fief ou un arrière-fief, le soin d'établir l'état exact des fiefs et arrière-fiefs ainsi redevables du service militaire, de ceux qui les possédaient et des hommes qu'ils devaient fournir; ils avaient à passer les revues, ou, comme l'on disait alors, à recevoir les montres de ces hommes, pour

s'assurer de leur nombre et de l'état de leur armement; enfin, ils devaient les conduire à la guerre, mais pour une durée, limitée d'abord à quarante jours, et qui fut portée sous François Ier à quatre-vingt-dix jours. L'usage fait par la royauté de bandes soldées, des francs-archers, puis des compagnies d'ordonnance, en restreignant l'emploi des hommes du ban et de l'arrière-ban, diminua du même coup les pouvoirs militaires des baillis et des sénéchaux, qui tendirent de plus en plus à se limiter à l'approvisionnement et à la police des troupes.

Au point de vue des finances, le royaume était partagé, le Dauphiné et la Provence mis à part, en quatre trésoreries ou généralités, circonscriptions qui ne différaient que par le nom, suivant qu'il s'agissait de revenus ordinaires, c'est-à-dire domaniaux, ou de revenus extraordinaires, aides, gabelles, tailles; ces quatre circonscriptions se nommaient Languedoïl-Guienne, outre et sur Seine, Picardie, Languedoc, Normandie; chacune avait à sa tête, pour les revenus du domaine, un trésorier de France; pour les revenus extraordinaires, un général des finances; les limites des subdivisions financières de la trésorerie ou de la généralité n'étaient autres presque partout que celles des bailliages ou des sénéchaussées. Le domaine était qualifié domaine muable ou non muable, suivant qu'il produisait des revenus fixes, tels que des redevances en argent ou en nature, ou au contraire des revenus sujets à variation, comme les droits de greffe, ceux de sceau, ceux qui étaient affermés, les amendes, les confiscations, les frais de justice, les droits de mutation, de franc-fief, d'amortissement, les nouveaux acquêts, etc. Le bailli et le sénéchal et surtout les officiers du bailliage n'intervenaient que dans la détermination des droits à payer et dans la surveillance du domaine, dont il fallait assurer la conservation. Le principal fonctionnaire financier dans le bailliage ou la sénéchaussée était le receveur, chargé de la perception des revenus et du payement des dépenses; il devait aussi, au commencement de chaque année, dresser, surtout d'après les comptes antérieurs, un état approximatif des recettes et des dépenses du bailliage ou de la sénéchaussée, et, à la fin de l'année, l'état au vrai de ces mêmes recettes et dépenses; il devait encore payer sur les recettes de sa circonscription les dépenses locales du domaine : fiefs et aumônes, œuvres et réparations, gages d'officiers, frais de justice, deniers versés au trésor, dons et récompenses, voyages et taxations, deniers rendus et non reçus, dépenses communes.

M. D.-F. consacre dans son ouvrage un livre particulier au Dauphiné et à la Provence, dont les institutions bailliagères présentaient une physionomie particulière, parce que, réunies à la couronne pendant la période même qui fait l'objet de ce livre, elles n'avaient pas eu le temps d'être ramenées au type uniforme d'administration, que la royauté avait réussi à imposer aux autres provinces.

M. D.-F. a joint à son livre deux cartes, l'une des bailliages, vi-bailliages et sénéchaussées du royaume à la fin du xve siècle; l'autre donnant « l'aire géographique des baillis, sénéchaux, prévôts, vicomtes, viguiers, bailes, juges royaux » à la même date; de plus, un index alphabétique permet de retrouver facilement tous les renseignements dont l'ouvrage abonde. On comprend donc facilement que l'intérêt en soit très grand et que l'Académie des inscriptions et belles-lettres en ait reconnu le mérite éminent en lui accordant le premier prix Gobert; cela nous dispense d'en faire plus longuement l'éloge.

J. Vaesen.

André Lesort. *La Succession de Charles le Téméraire à Cambrai (1477-1482)*. Paris, Alph. Picard et fils, 1903. In-8°, 61 pages et pl. (Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, t. LV.)

En ces quelques pages, notre confrère relate les faits qui se sont écoulés à Cambrai après la mort de Charles le Téméraire. L'importance de cette place, point stratégique situé entre la Picardie et le Tournaisis, ne pouvait échapper à Louis XI, qui désira vivement s'en emparer. Sa neutralité avait été reconnue et garantie par divers princes, à certaines conditions : il fallait de toute nécessité la violer; le roi de France commença par ordonner à la cité de lui prêter pour deux ans une somme de 40,000 écus d'or, qu'elle eut grand'peine à réunir. Le 25 mai, Louis XI y faisait son entrée, et Louis de Maraffin la gouverna par son ordre. Malgré des lettres patentes où semblait être reconnue la neutralité, le gouverneur fit enlever de tous les monuments publics les armes impériales, qui furent remplacées par l'écu fleurdelisé et les armes du comté de Cambrésis; puis, sous prétexte de complot ourdi contre sa personne, il fit incarcérer ou emmener comme otages plusieurs notables, tant laïcs qu'ecclésiastiques. Les exécutions sanglantes suivirent bientôt, les confiscations se multiplièrent, les fortifications furent doublées et l'échevinage peuplé d'hommes à la dévotion du gouverneur royal. Ainsi Louis XI s'imposa à Cambrai par la terreur et la cruauté.

M. Lesort appuie le récit de ces événements et de ceux qui suivirent sur les documents des archives communales, sur le mémorial inédit de Philippe Blocquiel, abbé de Saint-Aubert, et sur quelques autres textes retrouvés par lui et publiés à la fin de sa brochure. Il juge et apprécie comme il convient les actes dont il s'est fait l'éditeur.

H. S.

René Poupardin. *Cartulaire de Saint-Vincent de Laon (Arch. Vatican., Misc. Arm., XV, 145). Analyse et pièces inédites.* Paris, 1902. In-8°, 99 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XXX.)

Des nombreux cartulaires de l'abbaye bénédictine de Saint-Vincent de Laon mentionnés par les anciens auteurs, un seul nous est parvenu dans son intégrité. Encore a-t-il depuis longtemps été distrait du fonds auquel il appartenait, pour aller enrichir vers la fin du XVIIe siècle les archives vaticanes, après avoir figuré dans la bibliothèque de Petau, puis dans celle de la reine Christine de Suède.

Successivement signalé et étudié dans ces dernières années par M. de Manteyer et par M. Luchaire, ce document, — dont il existe d'ailleurs une copie presque intégrale dans le *Monasticon benedictinum*, à la Bibliothèque nationale, — vient de faire l'objet d'un travail définitif de M. René Poupardin.

Cette publication est précédée d'une brève notice résumant avec précision les principales dates de l'histoire de l'abbaye, ainsi que d'une description de ce manuscrit qui date du XIVe siècle. M. P. en a très nettement dégagé le caractère en faisant remarquer qu'il renfermait plus spécialement des pièces ayant trait aux possessions situées dans le voisinage direct de l'abbaye, dans le *districtus Sancti Vincentii*. Mais il est regrettable que l'auteur n'ait pas cru devoir identifier les divers cartulaires de Saint-Vincent. Sans chercher à résoudre ici les difficultés que présenterait cette question, on peut cependant indiquer que chacun de ces registres parait avoir revêtu plusieurs appellations différentes. Ainsi, les anciennes dénominations de *petit cartulaire* et de *cartulaire in-4° recouvert de cuir roux* semblent bien s'appliquer indistinctement au cartulaire du XIIe siècle, dont deux feuillets seulement ont été retrouvés par l'abbé Desilve (et non par Devismes, comme l'indique M. P.) et donnés par lui, en 1877, à la Bibliothèque nationale. Cet établissement renferme aussi des fragments d'un cartulaire du XIVe siècle (n. a. lat. 2314) dont les feuillets en déficit se retrouvent dans les riches collections de feu sir Thomas Philipps à Cheltenham.

Le travail de M. P. comprend non seulement l'analyse de tous les actes transcrits dans le manuscrit du Vatican, mais aussi la publication des pièces inédites, au nombre desquelles se remarque la seule charte de l'infortuné évêque Gaudri qui se soit conservée. Pour celles de ces pièces dont les originaux subsistent, les textes sont donnés d'après ces originaux; mais l'auteur a pris soin, dans ce cas, de relever en note les variantes du cartulaire, afin de faciliter la collation des textes, principal objet, à vrai dire, du travail de M. P. Toutefois, l'ori-

ginal de la charte de l'évêque Roricon (pièce n° III), conservé à la bibliothèque de Laon, n'a pas été connu de lui. Il en est de même de l'accord conclu, en 1290, entre Saint-Vincent et la commune (pièce n° XLVI) : l'original de cet acte existe aux archives de la ville.

Les noms de personnes et de lieux sont identifiés à la table qui termine l'ouvrage. Quelques légères erreurs y ont échappé à l'attention de l'auteur. Ainsi, la localité appelée *Luiliacum* ou *Luilli* dans plusieurs actes doit être identifiée avec *Lœuilly*, faubourg de Laon, et non pas avec *Leuilly-sous-Coucy*. De même, le vocable *Ardon* ne désigne pas, dans toutes les pièces du cartulaire où il se rencontre, la rivière de ce nom, mais, le plus souvent, un autre faubourg de la ville, traversé par ce cours d'eau, et également appelé *Ardon*.

Ces quelques erreurs n'empêchent point le travail de M. P. d'être rédigé avec extrêmement de soin et de précision.

Lucien Broche.

Abbé V. Carrière. *Rôle et taxes des fiefs de l'arrière-ban du bailliage de Provins, en 1587, avec une introduction sur le rétablissement et l'étendue de ce bailliage au XVIe siècle.* Paris, Picard, 1903. In-8°, 62 pages. (Extrait revu et augmenté du *Bulletin de la Conférence d'histoire et d'archéologie du diocèse de Meaux*, IIIe vol., n° 1.)

L'ouvrage de M. l'abbé Carrière n'est pas une simple publication de texte. Ayant trouvé à la bibliothèque de Provins un rôle des fiefs de ce bailliage, en 1587, l'auteur de cette brochure a pensé qu'il y avait mieux à faire que de le publier même avec soin ; il le prit comme base d'un excellent travail sur cette circonscription administrative.

Dans une préface de quatre pages, en même temps qu'il fait connaître où se trouve le manuscrit qu'il étudie et le nom de son auteur, il donne une note très succincte, mais très claire sur le ban et l'arrière-ban et sur les obligations qu'il imposait aux propriétaires féodaux. Après cette préface, M. l'abbé Carrière dresse une liste des officiers préposés au gouvernement des bailliages de Provins, Meaux et Troyes jusqu'au milieu du XVIe siècle, puis une liste des baillis de Provins, seulement depuis le milieu du XVIe siècle jusqu'en 1789. Cette liste est dressée avec soin et à l'aide de nombreux documents. A sa suite, on trouve une bonne étude sur l'étendue du bailliage de Provins au XVIe siècle.

Le « Rôle et taxes des fiefs de l'arrière-ban » forme en quelque sorte la seconde partie de cet ouvrage. M. Carrière a identifié, avec un très grand soin, tous les noms de lieux, qui sont au nombre de plus de trois cents. Aussi, son travail, terminé par deux tables, l'une des noms de

personnes, l'autre des noms de lieux, sera-t-il des plus utiles à consulter par tous les érudits qu'intéresse l'histoire de la Champagne.

Jules VIARD.

Dictionnaire topographique du département de la Haute-Marne comprenant les noms de lieux anciens et modernes, rédigé par Alphonse ROSEROT. Paris, Impr. nat., 1903. In-4°, LIX-221 pages.

La série des dictionnaires topographiques publiée sous les auspices du ministère de l'Instruction publique vient encore de s'enrichir d'un volume consacré à la Haute-Marne. L'ensemble de cette publication forme un instrument de travail des plus précieux pour l'étude géographique de l'ancienne France, et il serait très désirable de voir les volumes se succéder plus rapidement.

Celui de la Haute-Marne, fait sur le plan des précédents, comprend trois parties : une introduction, qui est une véritable étude de géographie historique du département, le dictionnaire et, enfin, pour terminer, une table des formes anciennes. Dans son introduction, M. Roserot, après avoir expliqué comment il comprend son travail et les règles qu'il a suivies pour l'orthographe des noms de lieux, retrace l'histoire des régions comprises dans les limites du département de la Haute-Marne pendant les périodes gauloise et gallo-romaine, franque et féodale; pendant la période royale, c'est-à-dire à partir de 1285; puis pendant la période moderne, c'est-à-dire à partir de 1789. Pendant la période royale, il étudie successivement le domaine royal, les circonscriptions militaires, les circonscriptions judiciaires, donnant la nomenclature des localités comprises dans chacun des bailliages de Bourmont, de Chaumont et de Langres, et énumérant les villages qui, actuellement compris dans le département de la Haute-Marne, dépendaient de bailliages situés hors de ses limites. Il fait connaître ensuite les circonscriptions financières et donne également la nomenclature de tous les lieux du département compris dans les élections de Chaumont, de Joinville, de Langres, de Bar-sur-Aube, de Vitry-le-François, dans les intendances de Bourgogne, de Franche-Comté, de Lorraine et de Barrois. Viennent enfin les circonscriptions ecclésiastiques et la nomenclature des localités comprises dans le grand archidiaconé de Langres, dans les archidiaconés du Dijonnais, du Tonnerrois, du Barrois, du Lassois ou de Châtillon-sur-Seine, du Bassigny et de celles du département qui dépendaient autrefois de l'archevêché de Besançon, des évêchés de Châlons-sur-Marne, de Toul et de Troyes. Pour la période moderne, après avoir esquissé l'histoire de la création du département, il donne la liste des localités comprises dans les anciens districts de Bourbonne, de Bourmont, de Chaumont, de Joinville, de Langres, de Saint-Dizier et, enfin, dans les arrondissements et cantons actuels.

Une liste des principales sources imprimées et manuscrites, où M. Roserot a puisé les éléments de son *Dictionnaire*, termine l'introduction.

Dans le *Dictionnaire*, on trouvera pour chaque localité une notice donnant les formes anciennes, puis faisant connaître très succinctement dans quelle subdivision elle se trouvait avant 1789, sous quel vocable son église était placée et de qui elle dépendait. Fait avec soin, par un érudit qui fut longtemps placé à la tête des archives de ce département et dont les travaux sur la Champagne sont nombreux et fort appréciés, ce *Dictionnaire* sera souvent d'un grand secours aux historiens qu'intéresse le passé de cette région.

J. VIARD.

Le Régime municipal en Berry, des origines à 1789, par le vicomte Henri DE MAZIÈRES-MAULÉON, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris. Paris, Arthur Rousseau, 1903. In-8°, 319 pages.

Dans ce volume, M. de Mazières a essayé de grouper en un ordre méthodique tout ce que l'on sait actuellement sur les institutions municipales du Berry avant la Révolution.

Pour prouver l'utilité d'une pareille monographie, l'auteur fait tout d'abord remarquer très justement, mais sous une forme un peu précieuse, que le pouvoir municipal est né spontanément, « de façons cent fois diverses », et que « ses modalités, ballotées pendant des siècles au gré des tempêtes locales, ont varié à l'infini avant de se cristalliser sous la forme centralisatrice » (p. 2). Puis il indique que, s'il a choisi spécialement le Berry, c'est-à-dire une région du Centre, c'est parce qu'à son avis « l'on s'est trop exclusivement occupé surtout des communes du nord de la France, dont l'histoire a, sur les autres municipalités, le privilège peu enviable d'avoir été la plus sanglante » (p. 3).

M. de M. a soin de nous dire ce qu'il entend par Berry (p. 3) : il a pris le mot dans le sens le plus large et donne à ce que l'on appelait au moyen âge le *pagus Bituricus* les limites du diocèse de Bourges sous l'ancien Régime, limites qui coïncidaient à peu près avec celles de la « cité » des *Bituriges*, la *civitas Biturigum Cuborum* de l'empire romain. Les villes et villages, dont il étudie l'administration municipale, se trouvent aujourd'hui disséminés dans le Cher et l'Indre, dans le sud-est du Loir-et-Cher, dans le sud du Loiret, dans le nord-ouest de l'Allier et l'extrême nord de la Creuse.

La besogne de M. de M. était singulièrement facilitée par le consciencieux travail de notre confrère de l'École des chartes, M. l'abbé Maurice Clément, sur *les Communautés d'habitants dans la province de Berry* (Châteauroux, 1893).

A Bourges, d'après M. de M., le régime municipal romain se serait perpétué en se transformant. Voilà une opinion bien hasardée et qui

n'a pas le mérite de l'originalité. Il est vrai qu'à l'appui de cette vieille thèse, empruntée à Augustin Thierry, l'auteur n'apporte aucun fait probant. Il se borne à rappeler que les formules de Marculfe et les formules dites de Bourges témoignent, à l'époque mérovingienne, de l'existence des *curiales* et d'un *defensor civitatis*. Mais ces formules juridiques peuvent très bien ne plus répondre à des réalités et représenter un état de choses antérieur, l'état de choses tel qu'il était avant la décomposition de l'empire : « Il est dangereux », a dit M. Paul Viollet, « de conclure de la persistance des mots à la persistance des choses. »

Il faudrait d'abord montrer, pour forcer la conviction, comment le régime qui s'appliquait à la *civitas Biturigum*, c'est-à-dire à un territoire plus vaste que les départements actuels du Cher et de l'Indre, s'était restreint peu à peu à l'administration de la capitale, Bourges (*Avaricum*), et de sa banlieue. La *curia* gallo-romaine avait été, dans le principe, plutôt un conseil régional qu'un « conseil municipal ». Ce n'était pas du tout le régime communal tel que nous l'entendons à présent.

Faute donc de textes précis, faute aussi de saisir l'évolution, je me refuse à admettre à Bourges la perpétuité du régime municipal romain. J'en serai quitte pour être rangé par M. de M. parmi ces gens « trop absolus qui, à force de chercher partout des preuves inéluctables, finissent par ne croire à rien » (p. 15). M. de M. n'explique pas comment, chez les *Bituriges*, la vie administrative de la *civitas* entière a fini par se concentrer dans le chef-lieu. Je ne vois pas comment la *curia* romaine et les *curiales* se sont maintenus du VIe au XIIe siècle; je ne comprends pas comment les *curiales* sont devenus les *boni homines* ou *probi homines* de la charte de privilèges octroyée aux habitants de Bourges par Louis VII le Jeune (1144-1145) et de la charte de Philippe II Auguste (1181). La théorie de la tradition romaine est, sans doute, très séduisante; mais je dirai, avec mon regretté maître Arthur Giry, qu'à toutes les comparaisons qu'on a tentées entre le régime municipal romain et le régime municipal du moyen âge, « il manque, « pour être fécondes, les faits, les textes, les constatations qui pour- « raient montrer qu'un lien rattache ces institutions de l'antiquité à « celles du moyen âge et prouver qu'il a pu survivre quelque chose des « premières. Tant qu'il manquera des anneaux à la chaîne, on pourra « taxer toutes ces analogies de ressemblances fortuites, sur lesquelles « il serait téméraire d'asseoir un système » (*les Établissements de Rouen*, t. I, p. 430).

En somme, on distingue à Bourges, du Xe siècle au XIIe, une organisation féodale, mais il n'y a pas d'organisation municipale.

J'ai bien d'autres critiques de détail à formuler : il y a dans ce volume des contradictions choquantes; ainsi, à la p. 12, M. de M. soutient que « Bourges a toujours été libre »; à la p. 15, l'auteur nous

affirme qu'en Berry, pendant la première partie du moyen âge, « la condition des habitants des villes et la condition de ceux des campagnes étaient identiques : presque tous serfs ou mainmortables ! » C'était, cependant, l'heureux temps où, d'après M. de M., « les vilains ne connaissaient ni le cabaret ni les élections politiques » (p. 19). Cette réflexion ne me paraît guère à sa place dans un ouvrage qui vise à l'érudition, pas plus, d'ailleurs, que cette observation : « Les serfs étaient assujettis à la taille serve » (p. 18); le contraire serait plutôt étonnant.

La charte de privilèges de Mennetou-sur-Cher aurait demandé une étude plus minutieuse et plus attentive : M. de M. (p. 53) n'a pas remarqué qu'elle dérivait de la charte de Romorantin (1196), laquelle dérive elle-même de celle de Blois (1196), empruntée à celle de Lorris en Gâtinais[1]. Cette propagation, en Berry, de la fameuse charte de Lorris par l'intermédiaire du Blésois et de la Sologne a passé inaperçue aussi bien à La Thaumassière qu'à M. de M. C'est là, cependant, un fait important. Il n'est pas inutile de dire ici incidemment que le texte de la charte de Mennetou-sur-Cher, publié au XVIIe siècle par La Thaumassière, est très mauvais : une réédition s'impose de ce document si curieux.

Je me demande sur quoi peut être basée cette singulière hypothèse exprimée par M. de M., en parlant de Selles-sur-Cher (anciennement Celle en Berry) : « Il n'est pas impossible que Selles ait dû sa liberté à la corporation des marchands de l'eau » (p. 26) !

A propos des institutions du Bourg-de-Déols, près de Châteauroux, la traduction que fait M. de M. de *boni viri* par « bons hommes, » au lieu de « notables », prête à la plaisanterie (p. 70).

M. de M., qui a eu le bonheur de retrouver la charte originale des franchises de Levroux, accordée en 1258 par Jean de Chauvigny (p. 71), en a publié, à la fin de son volume, un texte très défectueux, si défectueux qu'il est presque incompréhensible.

Dans son chapitre sur les électeurs (p. 94), M. de M. ne montre pas assez clairement que les assemblées « générales » ne l'étaient que de nom; que les petites gens en étaient exclues et que c'était, en réalité, un suffrage très restreint qui décidait.

L'auteur remarque un peu plus loin (p. 103) que les décisions réunissent fréquemment l'unanimité des votants. Il est aisé de voir que cette unanimité n'est le plus souvent qu'une formule du tabellion chargé de rédiger le procès-verbal.

Il m'est impossible d'admettre, quoi qu'en dise M. de M. (p. 205), que la ville de Bourges ait battu monnaie sous les Carolingiens. La

1. Voir mon *Étude sur la communauté des habitants de Blois jusqu'au commencement du XVIe siècle*. Paris, A. Picard, 1894, p. 27 et suiv.

légende *Biturices civitas,* qu'on trouve, en abrégé, sur les deniers et les oboles, signifie simplement « frappé dans la cité de Bourges » (*civitas* désigne alors une ville épiscopale) et n'indique nullement que la fabrication de la monnaie soit un droit municipal. C'était bien le roi des Francs qui battait monnaie sous la surveillance du comte, son délégué.

A la p. 206, je lis : « Bourges eut certainement le droit de sceau ». Je puis affirmer le contraire; jamais Bourges n'a eu de sceau au moyen âge.

L'ancienneté des armoiries des villes de Saint-Amand (p. 206), Mehun-sur-Yèvre, Dun-sur-Auron et Selles-sur-Cher est pure fantaisie.

Est-il logique de dire (p. 219) que l'instruction était « relativement » développée en Berry sous l'ancien Régime parce que des témoins signent sur les registres de « l'état civil? » Non, à mon avis, cela n'est pas une preuve.

La police des vignes (p. 231), d'après la charte de Bourges de 1175, n'a rien de municipal. L'auteur ignore que l'on trouve un article analogue dans une charte de Thibaud V, comte de Blois (1164-1191)[1].

P. 232, il eût été bon de faire remarquer que la réglementation du travail n'était établie que dans l'intérêt des seigneurs et des patrons, et non pas des salariés.

P. 241, le passage relatif au service d'incendie à Bourges, avant l'organisation des pompiers, est trop sommaire. J'ai montré (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre,* 1901, 25e volume. Bourges, 1902, p. XXIV) que l'ordonnance de 1693 n'était pas originale; elle fut empruntée par les échevins à la ville de Paris.

La conclusion de M. de M. est vague : « En somme », dit-il, « quelques « villes de Berry avaient, et au delà, les attributions qui leur sont confé- « rées par la loi municipale actuelle. Dans la plupart des autres localités, « l'organisation était suffisante pour que tout fût réglé facilement et sans « désordre. La liberté politique, au sens actuel du mot, manquait, mais « y en a-t-il besoin pour les intérêts locaux, *et l'administration prudente « des échevins d'autrefois ne valait-elle pas celle des maires d'aujourd'hui?* » (p. 270).

Cela est possible. Mais M. de M. n'a nullement démontré en quoi cette administration des échevins était prudente. Sous l'ancien Régime, comme aujourd'hui, bien des villes étaient endettées.

Ce qui est choquant, c'est que, quelles que soient les opinions politiques de l'auteur, il n'y ait pas, dans ce volume, un mot de mépris pour le pouvoir central, qui, sous Louis XIV, et notamment à Bourges, viciait constamment les élections du maire et des échevins.

1. Cf. J. Soyer, *op. cit.*, p. 15.

Je me demande si sérieusement M. de M. voudrait en revenir au temps où, comme à Saint-Amand, de 1771 à 1789, le duc de Châtrost, qui avait acheté les offices municipaux, nommait et révoquait à ces fonctions (p. 115)?

Les références sont souvent inexactes et incomplètes; c'est à croire que M. de M. n'a pas toujours vu par lui-même les sources qu'il cite.

En résumé, cette étude est un travail non pas d'érudition, mais de vulgarisation. L'on n'y trouve aucun fait nouveau, aucune idée neuve. C'est le fruit non point de recherches originales, mais de la lecture de nombreuses monographies sur les localités du Berry. M. de M. est au courant de la bibliographie régionale; mais cela ne suffit pas pour composer un livre scientifique. Il faut encore, après avoir eu le courage de lire ce fatras de brochures, produit de l'érudition provinciale, en faire la critique rigoureuse, distinguer ce qui est nul de ce qui est le résultat d'observations suggérées par les documents originaux. Une étude de bibliographie critique de ce genre eût dispensé l'auteur de citer, dans l'index qui termine son volume, une foule d'ouvrages dépourvus de toute valeur.

Jacques Soyer.

Jacques Soyer. *Les Actes des souverains, antérieurs au XVe siècle, conservés dans les archives départementales du Cher, transcrits in extenso, avec des analyses et un index des noms propres.* I. *Fonds de l'abbaye de Saint-Satur-sous-Sancerre (ordre de Saint-Augustin, diocèse de Bourges).* Bourges, Tardy-Pigelet, 1903. In-8°, IV-114 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre,* XXVIe volume.)

— *Actes inédits au nom de Jean de Luxembourg et de Béatrice, roi et reine de Bohême (1340 et 1342), conservés dans les archives départementales du Cher.* Paris, Impr. nat., 1903. In-8°, 7 pages. (Extrait du *Bulletin historique et philologique*, 1902.)

— *Note sur une inscription de l'hôtel Lallemant à Bourges (XVIe siècle).* Bourges, Tardy-Pigelet, 1903. In-8°, 4 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XXVIe volume.)

— *Les « Fossata Romanorum » du « Castrum Bituricense. »* Bourges, Tardy-Pigelet, 1903. In-8°, 8 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XXVIe volume.)

Ces quatre brochures, que M. Soyer a consacrées à étudier différentes questions concernant la ville de Bourges et le Berry et à recueillir les textes les plus importants qu'il a rencontrés aux archives du

département du Cher, montrent avec quelle activité ce jeune archiviste remplit ses fonctions.

La première, qui offre le plus d'intérêt pour l'histoire générale, renferme la transcription, d'après les originaux, de quarante-sept actes (bulles pontificales et chartes royales) s'échelonnant entre le 29 mai 1107 et le mois de décembre 1361, plus l'analyse de sept actes connus seulement par un inventaire rédigé de 1686 à 1689. Toutes ces pièces sont tirées du fonds de l'abbaye de Saint-Satur-sous-Sancerre et offrent le résultat du dépouillement de 167 liasses et registres.

Les papes représentés dans ce recueil sont : Pascal II, Innocent II, Eugène III, Adrien IV, Alexandre III, Luce III, Urbain III, Célestin III, Innocent III, Grégoire IX, Innocent IV, Grégoire X, Jean XXI. Les rois sont : Louis VII le Jeune, Philippe II Auguste, saint Louis, Philippe III le Hardi, Philippe IV le Bel, Philippe V le Long, Jean II le Bon.

Parmi ces pièces, plusieurs sont intéressantes au point de vue de la topographie du département du Cher, et leur ensemble forme un appoint important pour l'histoire de l'abbaye de Saint-Satur. M. Soyer les a publiées avec grand soin; elles sont précédées d'une analyse détaillée et suivies de notes qui donnent une description minutieuse de la pièce et fournissent de bonnes indications bibliographiques. A la fin du volume se trouve une table des noms propres très complète et une bibliographie des travaux relatifs à l'abbaye des chanoines de Saint-Satur. Par cette publication, M. Soyer donne un exemple qu'il serait désirable de voir suivre par les archivistes départementaux. Si tous apportaient le même zèle à faire connaître les principaux documents dont la garde leur est confiée, ils rendraient souvent de grands services aux historiens et aux érudits.

Dans le deuxième opuscule, M. Soyer publie deux actes inédits de Béatrice de Bourbon, femme de Jean de Luxembourg, roi de Bohême; tous deux sont du 31 décembre 1342 et se rapportent à l'administration de la terre de Mehun-sur-Yèvre. Le premier de ces actes vidime une lettre de Jean de Luxembourg lui-même, par laquelle, étant obligé de quitter la France pour aller gouverner son royaume, il charge Béatrice d'administrer cette terre. Ces deux pièces peuvent apporter un appoint à l'intéressant article que M. de Puymaigre publia au mois d'octobre 1892, dans la *Revue des Questions historiques*, sur *Jean l'Aveugle en France*.

Cet article, que M. Soyer semble ignorer, pourra lui permettre de rectifier et de préciser quelques points de son opuscule. Ainsi, c'est au mois de décembre 1334 et non en 1332 que la seigneurie de Mehun-sur-Yèvre fut donnée à Jean de Luxembourg. Enfin, c'est par Bonne et non par Marie de Luxembourg que cette terre passa à Jean le Bon.

Les troisième et quatrième opuscules se rapportent à des questions d'histoire locale. Dans l'un, l'auteur propose une solution pour arriver à

donner un sens intelligible à la légende placée autour du médaillon sculpté au fronton de la porte de l'escalier de l'hôtel Lallemant à Bourges. Cette solution lui fut inspirée par l'exergue d'une médaille décrite dans le catalogue de la collection Hoffmann. Selon M. Soyer, cette légende, qui accompagne une tête représentant évidemment Pâris, doit ainsi se lire : *Paris filius Priami Regis Trojanorum Magni*. Dans l'autre, il publie un acte de décembre 1262 qui mentionne un lieu-dit appelé les *Fossés des Romains* et peut servir à délimiter ainsi l'emplacement qu'occupait le camp romain du Château-lez-Bourges. Les commentaires, qui accompagnent cette pièce, seront utilement consultés par les historiens qu'intéressent les antiquités gallo-romaines de notre pays.

Jules VIARD.

Diplomatum regum et imperatorum Germaniæ tomi III pars posterior. Heinrici II et Arduini diplomata. (*Monumenta Germaniæ historica.*) Hannover, Hahn, 1903. In-4°, XXX pages, page 721 à 853.

Nous avons donné précédemment[1] un compte-rendu du premier volume du recueil des actes de Henri II, roi de Germanie et empereur, publié par la Société des *Monumenta Germaniæ*. Un deuxième volume complète cet ouvrage. Il contient : un avant-propos du professeur Bresslau; une introduction sur la chancellerie de Henri II; une liste des diplômes classés par destinataires, et qui présente en même temps le tableau des archives où ils sont conservés, avec l'indication de la forme sous laquelle ils nous sont parvenus; une table alphabétique des noms propres, où les noms de lieu sont identifiés; enfin une table alphabétique des mots techniques. Les historiens des institutions feront grand cas de cette dernière table, que les éditeurs de textes négligent trop souvent de dresser.

L'auteur de l'introduction y a groupé tous les renseignements que l'étude des diplômes lui a permis de recueillir sur les notaires de la chancellerie de Henri II; il a fixé les périodes pendant lesquelles et les pays dans lesquels s'est exercée l'activité de chacun d'eux.

Henri II fut couronné roi à Mayence le 6 ou le 7 juin 1002. Dans les dernières années du règne d'Otton III, la direction nominale de la chancellerie se partageait entre l'archevêque de Mayence, Willigis, archichapelain pour l'Allemagne, et l'évêque Pierre de Côme, archichapelain d'Italie. Sous leurs ordres était placé un seul chancelier, Héribert, archevêque de Cologne. L'évêque de Côme, ayant embrassé le parti d'Ardouin, marquis d'Ivrée, qui, dès le 15 février 1002, s'était fait cou-

1. *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXIII (1902), p. 125.

ronner à Pavie, ce roi le mit à la tête de sa chancellerie. Henri II n'eut donc qu'un archichancelier, ou plutôt un archichapelain, Willigis, au nom de qui furent reconnus tous les diplômes, qu'ils fussent relatifs à l'Allemagne ou à l'Italie. Quant au chancelier, l'archevêque Héribert de Cologne, il fut mis de côté et sa charge donnée à Égilbert, d'origine bavaroise, et qui était peut-être de la maison des comtes d'Ébersperg. La formule de recognition du premier diplôme de Henri II (10 juin 1002) est la suivante : « Egilbertus cancellarius vice Uuilligisi archiepiscopi recognovit. » A partir du 10 juillet suivant, le titre d'archichapelain remplace celui d'archevêque. Quant aux notaires, quelques-uns de ceux d'Otton III restèrent en fonctions, et de nouveaux vinrent prendre place à côté d'eux. Égilbert, ayant reçu l'évêché de Freising, quitta la chancellerie; son nom paraît pour la dernière fois au bas d'un diplôme du 5 mai 1005. Son successeur fut Brunon, frère de l'empereur, dont le nom est inscrit, pour la première fois, dans la souscription d'un diplôme du 31 mai 1005. Il paraît avoir renouvelé le personnel des notaires. Entre le 24 avril et le 28 mai 1006, Brunon, élevé sur le siège épiscopal d'Augsbourg, céda la direction de la chancellerie à Éberard. Mais, entre le 4 novembre 1008 et le 12 mars 1009, on modifia l'organisation de la chancellerie; on revint à la dualité; il n'y eut qu'un archichancelier, l'archichapelain Willigis; mais il y eut deux chanceliers, l'un, Gunther, fils du margrave qui souscrivit les diplômes relatifs à l'Allemagne, tandis qu'on ne laissait à Éberard que l'expédition des actes italiens. Willigis mourut le 23 février 1011; la charge d'archichapelain était attachée à la dignité d'archevêque de Mayence; la direction nominale de la chancellerie passa donc à son successeur Erkenbald; mais son nom ne fut pas inscrit au bas des diplômes pour l'Italie. Pour ce qui regarde ceux-ci, à partir de l'an 1012, ils ne furent plus souscrits que par le chancelier Éberard, sans mention de l'archichapelain; et même, avant février 1013, Éberard prit le titre d'archichapelain, tandis qu'un certain Henri devenait chancelier pour les affaires d'Italie : « Heinricus vice Everardi episcopi et archicapellani recognovit. » A Henri succéda, en 1016, un chapelain de l'empereur, Piligrim, et à ce dernier, devenu archevêque de Cologne, en 1021, un certain Dietrich; puis enfin, entre le 5 janvier et le 2 septembre 1023, Hugues, qui conserva sa charge sous Conrad II.

Pour l'Allemagne, Gunther, qui obtint le siège archiépiscopal de Salzbourg, fut remplacé comme chancelier entre le 3 janvier et le 5 février 1024 par Odalric, qui resta en charge sous Conrad II. A ce moment là, l'archichapelain était Aribon, successeur d'Erkenbald sur le siège de Mayence.

Si tous les diplômes ont été reconnus par les chanceliers royaux, il s'en faut que tous aient été rédigés et écrits par des notaires royaux.

Le soin de les faire écrire a été souvent laissé aux destinataires qui y ont employé leurs scribes; mais dans ce cas-là, les notaires de la chancellerie royale intervenaient soit pour rédiger la minute, soit pour inscrire quelques-unes des formules finales, spécialement le monogramme. Il y a cependant quelques actes qui ont été expédiés en dehors de toute participation des notaires royaux.

Le formulaire de la chancellerie ne subit aucun changement notable d'Otton III à Henri II. Cependant, au lieu du titre *imperator augustus*, on rencontre une fois, dans la suscription, et plusieurs fois dans la souscription : *semper augustus*. Dans la formule de notification, l'un des notaires place le mot *futuri* avant *præsentes*, usage qui ne prévalut que dans la seconde moitié du règne de Conrad II. Les menaces d'amendes pécuniaires contre les infracteurs de l'acte deviennent de plus en plus fréquentes. Enfin, l'inscription de noms de témoins est tout à fait exceptionnelle.

La formule normale de la date est celle-ci : « Data VI id. julii, anno dominicæ incarnationis MII, indictione XV, anno vero domni Heinrici regis I; actum Babenberc. » Souvent l'indiction précède le millésime. Il arrive aussi que le quantième du mois est rejeté après l'année de l'incarnation et l'indiction; les mots *data* et *actum* sont eux-mêmes déplacés. Les années du règne sont comptées à partir du 6 ou 7 juin 1002; après le couronnement de Henri comme empereur, à Rome, le 14 février 1014, on introduisit dans la date, à la suite de l'année du règne, la mention de l'année de l'empire : « Imperii ejus primo. » L'année de l'incarnation commençait au 25 décembre; le chiffre de l'indiction était changé tantôt avec le millésime, tantôt au 1er septembre. Il est notable que, même dans cette chancellerie bien organisée, les erreurs dans les dates, surtout pour ce qui concerne l'indiction, sont fréquentes.

Voici encore une observation remarquable des auteurs du recueil : un assez grand nombre d'actes ont été expédiés sur des blancs-seings. On a fait usage à la chancellerie de Henri II de feuilles de parchemin qui portaient, écrites d'avance, les formules finales ou une partie d'entre elles, spécialement le monogramme, ou encore une partie du protocole initial ou même du texte; d'autres feuilles étaient livrées au scribe chargé d'expédier le diplôme, munies du sceau, ou au moins avec l'incision destinée à recevoir la cire. Au dos de ces blancs-seings, le notaire indiquait, en deux ou trois mots, l'objet de l'acte à dresser; on voit même, par ces notes, que l'on a écrit sur des parchemins ainsi préparés des actes auxquels ils n'avaient pas été tout d'abord destinés. Tels sont les principaux faits mis en lumière par l'auteur de l'introduction au recueil des actes de Henri II.

M. Prou.

Die deutschen Lehnbücher. Beitrag zum Registerwesen und Lehnrecht des Mittelalters, von Woldemar LIPPERT. Leipzig, Druck und Verlag von B. G. Teubner, 1903. In-8°, VII-184 pages.

Le développement des livres d'hommages en Allemagne n'est pas antérieur au XIVe siècle, et ils sont devenus communs au XVe siècle : c'est donc entre ces points extrêmes que se classent les documents les plus anciens étudiés par M. Woldemar Lippert[1]. Il avait déjà eu l'occasion d'examiner l'un des plus anciens registres d'hommages de l'Allemagne, lorsqu'il comprit la nécessité d'un travail non limité à un texte; de là son présent livre. En un ordre rigoureux, l'auteur traite d'abord de l'origine des registres d'hommages, puis des principes qui ont présidé à leur établissement, enfin de leur plan, et il termine par un relevé alphabétique et bibliographique des livres d'hommages de l'Allemagne, relevé malheureusement très incomplet, comme il le confesse avec sincérité. Il ne faudrait pas demander à M. Woldemar Lippert une étude du genre de celles qui ont amené notre confrère M. Guilhiermoz à publier son excellent livre : *Essai sur l'origine de la noblesse en France*. M. Lippert a eu un projet beaucoup plus modeste : il a successivement dépouillé les recueils d'hommages et en a extrait les particularités qu'il jugeait intéressantes[2]. A la vérité, je ne pense pas que les lecteurs français, familiers avec les choses du Moyen Age, tirent grand'chose de ce livre, qui se recommande cependant par une grande conscience et un soin très méritoire; mais je n'y ai rien trouvé qui sollicitât spécialement l'attention. Du moins, il sera impossible de traiter de cette matière sans parcourir les différentes parties du livre de M. Woldemar Lippert, qui met à la disposition du public les menues observations qu'il a faites. Bref, c'est un manuel commode, mais qui n'a pas épuisé la matière, et l'auteur n'a pas négligé d'indiquer que le défaut d'inventaires pour l'Allemagne centrale et orientale l'a empêché de faire une besogne plus complète. Je n'ai pu, pour l'Allemagne, — dont il étend le domaine jusqu'à la Flandre[3], au comté de Bar, au patriarchat d'Aquilée, etc., et au duché de Bourgogne, suivant une habitude dont les Français ne doivent pas oublier les motifs, — vérifier l'exactitude de la bibliographie. Pour la France, j'eusse préféré voir mentionner dans les citations la réédition donnée par M. Longnon du Polyptyque d'Irminon[4].

H. M.

1. En tête de la publication, l'auteur a donné la liste chronologique des recueils d'hommages du XIVe siècle qu'il connaissait.

2. Le lecteur français n'oubliera pas que le régime des fiefs ne prit fin en Saxe que par une déclaration royale du 22 mai 1872.

3. L'auteur en fait un duché (p. 137).

4. J'ai eu la satisfaction de constater que l'imprimeur de M. Lippert ignore

Alexander CARTELLIERI. *Kaiser Heinrich VII. Neue Heidelberger Jahrbücher ;* vol. XII : *Sonderabdruck.* Verlag von Gustav Koester in Heidelberg. In-8°, 13 p.

Ceci n'est pas un article d'érudition, mais plutôt un article fait par un érudit que nos lecteurs connaissent bien. En treize pages, M. A. Cartellieri a tracé à très grands traits le tableau du règne de l'empereur Henri VII. Qu'il ait jugé avec une vive sympathie les efforts de l'empereur pour tirer quelque chose de la vieille machine impériale, qu'il ait rappelé avec complaisance les qualités privées et publiques du comte de Luxemburg, il n'y a qu'à le louer de son patriotisme germanique qui a su douer son portrait d'Henri VII de toutes les qualités imaginables. Seulement, plus ce tableau est séduisant, plus l'auteur nous montre que l'Allemagne avait alors affaire à un homme éminent, plus on est convaincu que le système électoral était absurde, et M. A. Cartellieri, qui n'ose, en bon Allemand, exécuter une vieille institution germanique, ne peut cependant pas s'empêcher de reconnaître que la politique étrangère allemande subissait des à coups, conséquence du passage successif de la couronne aux maisons de Saxe, de Franconie ou de Souabe ; alors que dans le même temps la politique étrangère de la France, dirigée de père en fils par une suite de onze princes, avait une unité, une suite si régulière que les effets en étaient irrésistibles.

Mais si M. Cartellieri est persuadé qu'Henri VII était un homme supérieur, desservi par un régime inepte, il a remarqué que Philippe le Bel, — en définitive adversaire né de l'institution impériale, dès lors qu'il ne pouvait en faire un docile instrument, — était un homme auquel on s'accordait à reconnaître la beauté physique, sans qu'on ait pu décider s'il était un grand homme ou s'il a seulement laissé faire ; il ajoute enfin que jamais on ne pourra déterminer quelle est la part de ses conseillers dans le jeu des événements.

En sorte que j'ai cru dégager le fond de la pensée de M. Cartellieri, et il me pardonnera de l'énoncer privée de ses développements : Henri VII était un homme supérieur, muni d'un pitoyable instrument de gouvernement ; Philippe le Bel était un esprit dont la valeur n'est pas démontrée, mais excellemment servi par les institutions. Or, la conclusion de M. Cartellieri lui est fournie par les faits : Henri VII est mort à la peine sans avoir pu faire grand'chose, Philippe le Bel a laissé la France plus grande qu'il ne l'avait reçue. Ce qui revient à dire que les nations expient les régimes politiques qu'elles se donnent. Je soupçonne que M. Cartellieri a voulu donner à ses compatriotes une leçon à méditer.

H. MORANVILLÉ.

assez le français pour avoir imprimé sans surprise « pôté » pour « prévôté » (p. 134).

Documents sur l'Escalade de Genève tirés des archives de Simancas, Turin, Milan, Rome, Paris et Londres, 1598-1603, publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. Genève, Georg, 1903. In-8°, XI-488 pages, 4 pl.

Les Défenseurs de Genève à l'Escalade, par Louis DUFOUR-VERNES, dans les Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. Nouvelle série, tome VIII, livr. 1. Genève, 1902. In-8°, 136 pages.

L'Escalade de 1602. L'histoire et la légende..., par Alain DE BECDELIÈVRE. Paris, Picard, 1903. In-12, 172 pages, 1 pl.

Les Chansons de l'Escalade, réimpression textuelle de l'édition de 1702. Moutiers-Tarentaise, F. Ducloz, 1903. In-8°, 48 pages, grav.

L'*Escalade* de Genève n'est pas seulement une page épique de l'histoire genevoise; c'est aussi le dénouement inattendu de longues négociations nourries par la rivalité de la France et de l'Espagne et la lutte de la Papauté contre la Réforme. Aussi les nombreux travaux suscités par le troisième centenaire de cet événement intéressent-ils l'histoire générale à la fin du XVIe siècle.

Le duc de Savoie Charles-Emmanuel Ier était hanté par l'idée de ramener sous son sceptre les Genevois rebelles qui avaient secoué le joug de son grand-père en 1535. Il s'efforça de dissimuler ses revendications sous des couleurs religieuses, comptant sur l'appui du pape dans son entreprise « contre la sentine pestilentielle de l'hérésie ». Devenu gendre de Philippe II, le jeune prince se croyait non moins sûr des sentiments d'un parent dont la politique n'était pas indifférente à son succès, l'Espagne désirant conserver la liberté des communications du Milanais en Franche-Comté par la Savoie.

Genève, à son tour, s'était créé des sympathies en adoptant la Réforme; mais sa grande force résidait dans sa situation stratégique. Elle commandait à la fois le passage le plus commode des troupes suisses, si souvent appelées au service de la France, et la route de Franche-Comté. La France avait donc double intérêt à empêcher la tentative savoyarde.

L'*Escalade* de Genève avait été étudiée jusqu'à présent surtout d'après les sources genevoises[1]. Les travaux de MM. Raulich[2] et de Crue[3] avaient montré le parti que l'on pouvait tirer d'une exploration métho-

1. Fazy, *Hist. de Genève à l'époque de l'Escalade.* Genève, 1902.
2. Raulich, *Storia di Carlo-Emanuele II.* Milan, 1896-1902, 2 vol.
3. De Crue, *Henri IV et les députés de Genève.* Genève, 1901.

dique des archives étrangères, dans les pays intéressés au succès ou à l'échec de ce siège. La Société d'histoire et d'archéologie de Genève a fait poursuivre des recherches de ce côté pendant trois ans. Le chartrier de Simancas, complètement inexploré, a donné des résultats très importants recueillis par notre confrère M. Schiff. Les archives de Turin et du Vatican, malgré les travailleurs qui les ont fouillées, ont fourni aussi une précieuse moisson due à M. Dunant. M. de Crue a étudié les dépôts de Paris et M. Borgeaud a rapporté de Londres des relations inédites du siège. Les archives privées de la famille Trivulzio, à Milan, ont apporté enfin, grâce à M. Motta, une contribution inattendue : la correspondance intime du duc de Savoie avec son neveu, le marquis d'Est, au sujet de ses entreprises.

On croyait jusqu'à présent que l'*Escalade* était le résultat de la « conspiration romaine et espagnole contre l'Église de Dieu, » suivant les correspondances officielles des magistrats genevois. Les documents de Simancas permettent de contester ces conclusions en dévoilant l'attitude équivoque du roi d'Espagne. Sa Majesté Catholique paraissait favoriser l'entreprise savoyarde, mais elle mettait pour prendre l'offensive contre Genève des conditions irréalisables. Une relation inédite de Londres nous apprend que trois capitaines espagnols furent pendus par ordre du duc « pour n'avoir pas marché. » L'échec de l'*Escalade* s'explique plus facilement maintenant par la mauvaise volonté ou la défection des troupes espagnoles.

L'abondance des documents a obligé la Société d'histoire de Genève à restreindre sa publication à la période qui s'étend entre les traités de Vervins et de Lyon de 1598 à 1603. Il faut espérer qu'elle pourra prochainement nous donner la période antérieure, celle des nombreuses tentatives dirigées par Charles-Emmanuel Ier, prologue nécessaire pour comprendre l'*Escalade*. Les traductions, les notes, les tables, l'introduction de M. Victor van Berchem donnent à cette publication une grande valeur critique. Elle restera la base des recherches historiques sur cet événement[1] et sur la politique du duc de Savoie Charles-Emmanuel Ier à l'égard de Genève. Les historiens de Savoie y trouveront en outre une ample moisson, surtout tirée des archives pontificales, très précieuses pour l'étude de l'évangélisation du Chablais à l'époque de saint François de Sales.

La notice de M. Dufour-Vernes présente un intérêt plus local. L'auteur s'est uniquement préoccupé d'élucider la biographie des citoyens genevois qui se sont illustrés au siège de leur ville. Son étude abonde

1. Il est question, dans une lettre de Charles-Emmanuel du 18 octobre 1598, du Père Galesio *Toccolante*. Il faut lire : Père Galesio, *zoccolante*, ce mot ayant la signification de franciscain ; c'est une allusion à leur chaussure, en forme de *socque*.

en détails curieux, le plus souvent inédits, fruit de minutieuses recherches dans les archives d'État qu'il explore depuis vingt-cinq ans. C'est une excellente lecture à conseiller pour qui veut se représenter les mœurs genevoises à cette époque. La précision et le choix des traits donnent aux personnages évoqués un puissant souffle de vie.

La version catholique du siège de l'*Escalade* nous est racontée par M. A. de Becdelièvre dans un opuscule qui ne vise point à l'érudition: c'est surtout une œuvre de vulgarisation écrite avec clarté, non sans agrément. Les chercheurs y trouveront (p. 142 à 146) une note très érudite sur le père Alexandre Hume, ce jésuite qui encourageait, sous les remparts, les assaillants. La bibliographie de l'appendice peut aussi présenter quelque utilité.

M. Ducloz, le maître imprimeur de Moutiers en Tarentaise, a publié de son côté en une plaquette très artistique, à plusieurs tirages en couleur, la réimpression d'une édition rarissime des *Chansons de l'Escalade*, éditées à Amsterdam en 1702. Une intéressante préface de M. Eugène Ritter accompagne cette réédition que tous les bibliophiles voudront avoir.

Max Bruchet.

G. Romano. *Niccolò Spinelli da Giovinazzo, diplomatico del sec. XVI.* Napoli, 1902. In-8°, 646 pages.

Restituer la vie d'un diplomate du moyen âge avec assez de détails pour y saisir, avec l'idée directrice, les manifestations variées de cette idée, telle est l'œuvre de patience et de sagacité qu'a poursuivie et achevée M. R., professeur d'histoire à l'Université de Pavie, l'un des plus érudits chercheurs de l'Italie actuelle. De son œuvre sort presque vivante la figure de Nicolas Spinelli, plus connu sous le nom de Nicolas de Naples.

Né entre 1320 et 1325 d'une famille distinguée, Spinelli fit à Naples et à Padoue de brillantes études juridiques; dès 1351, il professe dans cette dernière ville, puis à Bologne. En septembre 1355, le seigneur de Bologne l'envoie en mission auprès du légat Albornoz : c'est le premier pas de Spinelli dans la carrière diplomatique, qu'il embrasse définitivement en 1360.

Plusieurs pages seraient nécessaires si l'on voulait suivre Spinelli sur les scènes diverses où s'exerça son activité. Il suffira de noter ici quelques faits saillants qui montreront l'importance du rôle joué par lui. D'abord au service de l'Église, il devient bientôt l'agent de la reine de Naples auprès de la cour d'Avignon, et, pendant toute une période, « personnifie l'union indissoluble du saint-siège avec la monarchie sicilienne » (p. 157). Plus tard, avec l'aide de Grégoire XI, il délivre des Compagnies le comté de Provence, dont il est sénéchal pour

Jeanne; son gouvernement laisse en cette région d'excellents souvenirs (p. 170). Capitaine général du Piémont pour la même souveraine, il se montre plein d'humanité. Entre autres pages remarquables doit être signalé un exposé de la situation de Florence vis-à-vis du saint-siège, et de l'état du Patrimoine aux mains d'officiers français en 1375 (p. 214-218). A Rome, Spinelli prépare le retour de Grégoire XI, qui s'opère le 17 janvier 1377, après d'innombrables difficultés.

Dans le Grand Schisme d'Occident, Nicolas Spinelli joue un rôle capital. Membre du conseil secret d'Urbain VI, couronné le 18 avril 1378, il se sépare de lui au mois de juillet suivant et devient l'ardent partisan d'une nouvelle élection, puis du nouvel élu, Clément VII. On ne saurait trop apprécier la fine analyse du rôle de Spinelli, entraîné d'abord par l'opinion des cardinaux, ses amis et familiers, servant bientôt de trait d'union entre Jeanne de Naples et les cardinaux, qui gagnent à leur cause la souveraine, comme ils ont convaincu le roi de France. Aux cardinaux, en effet, incombe la plus grande part de responsabilité dans la consommation du Grand Schisme. Charles V, qui n'avait fait aucune objection à l'élection d'Urbain VI, fut convaincu par eux de la nullité de cette élection et, par suite, de la validité de celle de Clément VII. Cette opinion, Spinelli la défend chaudement dans une circulaire d'octobre 1378 (p. 313). Dès lors, son objectif est le triomphe du pape d'Avignon, fût-ce par la force, par la « voie de fait. » Très probablement, il fut l'auteur de la bulle de Sperlonga (p. 321), qui constituait à Louis Ier d'Anjou un royaume en plein cœur de l'Italie. C'est de ce prince d'abord que Spinelli seconde l'action en faveur de son idéal politique et religieux en Italie. Puis, après son installation à la cour de Jean-Galéas Visconti et le mariage de Valentine avec le jeune duc d'Orléans, ce dernier devient le protagoniste de tous ses projets. M. R. a tracé un magistral tableau de la soudaine entrée en scène du premier duc de Milan. Aussi ardemment dévoué au beau-père qu'au gendre, Spinelli part pour Avignon lorsqu'Armagnac se prépare à marcher contre la Lombardie. Armagnac reste inébranlable; mais Bernardon de la Salle, que Nicolas a connu, se laisse gagner à la cause milanaise.

Le chapitre x est consacré aux quatre dernières années de la vie de Spinelli; il intéresse plus particulièrement la France. Le vieux diplomate (probablement septuagénaire à cette époque) touche à la réalisation de son idéal politique et religieux : la sécularisation des États de l'Église sous le sceptre du duc d'Orléans, qui commencera par conduire à Rome le pape d'Avignon. M. R. donne ici avec beaucoup de clarté les résultats des dernières recherches faites sur cette période dans divers travaux, au premier rang desquels se placent les siens propres. Dans les négociations pour l'alliance franco-milanaise et pour la constitution d'un royaume d'Adria, Spinelli tient le rôle capital, et des

mémoires diplomatiques du plus haut intérêt nous sont restés de lui. On y voit avec quelle précision les éléments de succès sont pesés et quelles connaissances profondes le guident sur le terrain où il évolue. Les conditions dans lesquelles échouèrent ces projets commencent à être bien éclaircies. Ils furent le dernier effort de Spinelli, qui méritait mieux que de mourir sur un échec.

D'une lecture facile et agréable, l'important travail de M. R. est fondé sur la plus abondante documentation, utilisée avec une critique inattaquable. Mais pourquoi cette œuvre si riche en renseignements de toute espèce n'est-elle pas mise à la portée des chercheurs pressés par une table alphabétique? Tout le monde n'a pas le loisir de lire 646 pages grand in-octavo pour chercher un renseignement, et l'œuvre de M. R. touche par trop de points à l'histoire générale pour n'être pas bonne à consulter.

E. Jarry.

Notes et extraits pour servir à l'histoire des Croisades au XVe siècle, publiés par N. Jorga, professeur à l'Université de Bucarest. 3e série. Paris, Ernest Leroux, 1902. In-8°, IV-395 pages. (Extrait de la *Revue de l'Orient latin*, t. VI à VIII.) Prix : 12 fr. 50.

On trouvera dans ce recueil une série d'analyses et de courts extraits de documents empruntés presque exclusivement aux archives de Gênes et de Venise. Les actes publiés récemment par Predelli (*Diplomatarium veneto-levantinum*) sont en trop petit nombre pour empêcher la publication de Jorga de conserver toute sa valeur. Les précédents volumes s'arrêtaient à 1435; ce dernier comprend les années 1436 à 1453 et se termine par l'indication de quelques « lamenti » sur la prise de Constantinople d'origine variée (slave, arménienne, italienne) et par une table générale, commune aux trois séries[1].

Le soin avec lequel ont été annotées et analysées ces pièces en fait un ensemble de premier ordre pour l'histoire des entreprises imaginées au XVe siècle pour la délivrance de la Terre sainte et contre le Turc, ainsi que sur la situation politique de la Méditerranée à cette époque; et quiconque voudra se livrer à l'étude de cette histoire trouvera là une réunion de textes heureusement groupés. On apprendra sans doute avec plaisir, par une note de la page 291, que M. Jorga prépare une publication ultérieure qui contiendra les pièces relatives à la guerre entre les chrétiens et les musulmans de 1453 à 1527. Le comte Riant

1. Les renvois au tome II s'appliquent à la troisième série; il y a sans doute là une source de confusions qui auraient pu être évitées. — Les prénoms italiens ont été traduits en français; il eût été préférable de leur laisser leur forme originale.

avait recueilli un grand nombre d'imprimés sur la matière; M. Jorga y joindra ainsi une ample gerbe de documents inédits.

H. S.

Ernest Langlois. *Table des noms propres de toute nature compris dans les chansons de geste imprimées.* Paris, Bouillon, 1904. In-8°, xx-674 pages.

« Relever les noms propres de toute nature qui figurent dans les chansons de geste imprimées antérieures au règne de Charles V, » tel est le sujet que l'Académie des inscriptions mettait au concours, en 1898, pour le prix ordinaire, ou prix du budget, à décerner en 1901. Ce programme supposait chez les concurrents, en même temps qu'une connaissance approfondie de notre ancienne littérature épique, une grande aptitude aux travaux de lexicographie. M. Langlois, que n'effraye pas la rédaction de volumineux index, comme le prouvent les tables, rapidement menées à bonne fin, des Registres de Nicolas IV, ne se laissa pas arrêter par les difficultés très réelles de la tâche proposée. Ses dépouillements, dont l'exactitude a été assurée par un contrôle perpétuel, portèrent sur quatre-vingt et quelques poèmes plus ou moins longs (on trouvera la liste de ces poèmes et des éditions utilisées en tête du volume, p. ix-xvi); il ne fut tenu aucun compte de celles des tables déjà existantes qui parurent défectueuses; les autres furent soigneusement collationnées. Une quantité considérable de matériaux furent ainsi accumulés, qu'il fallut ensuite, et c'était là le plus délicat, classer, coordonner, grouper; il importait, en effet, de réunir sous une même rubrique les formes, parfois très différentes, d'un même nom (*Hodon, Hoedon, Uedon*), et, inversement, de procéder à des distinctions qui ne se laissaient pas du premier coup apercevoir.

C'est le résultat de ce travail méthodique et raisonné qui est aujourd'hui présenté au public, après avoir été couronné par l'Académie qui l'avait suscité. On accueillera avec reconnaissance ce vaste répertoire, dont l'utilité n'est pas à démontrer; par le rapprochement de noms épars dans différents poèmes, il permettra d'établir bien des identifications nouvelles, et aussi d'en rectifier beaucoup d'autres, précédemment proposées ou admises; en même temps, il rendra plus facile à déterminer la filiation de certains de ces poèmes. Paraissant à une époque où, avec plus de curiosité et de succès que jamais, la critique cherche à dégager les éléments historiques de nos vieilles épopées, cette riche nomenclature, où figurent tant de noms qui appartiennent à la fois à la légende et à l'histoire, vient bien à son heure.

Un livre de cette nature est-il destiné à vieillir aussi vite que semble le prévoir l'auteur? Je ne le crois pas. Assurément, de nouveaux textes pourront être publiés; pour plusieurs des poèmes aujourd'hui connus,

de nouvelles éditions pourront être données, meilleures que celles que nous possédons; sans doute aussi bien des points encore obscurs de l'onomastique et de la toponymie de nos chansons de geste seront tôt ou tard éclaircis; néanmoins, il passera bien du temps avant que ce précieux dictionnaire, que l'auteur s'est efforcé de rendre aussi complet et d'ordonner aussi clairement que possible, perde rien de sa valeur.

Lucien Auvray.

Camille Liégeois. *Gilles de Chin. L'histoire et la légende* (Université de Louvain. Recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie, XI). Louvain, Peeters; et Paris, Fontemoing, 1903. In-8°, xxiv-170 pages et trois tableaux lithographiés. Prix : 4 fr.

Ce travail et celui de M. Bayot, dont je parlerai ensuite, sont dédiés à MM. Georges Doutrepont et François Béthune, sous la direction de qui ils ont été élaborés. Ils sont les meilleurs témoignages de l'activité scientifique entretenue par ces deux maîtres distingués à la « conférence de philologie romane » qu'ils ont organisée à l'Université de Louvain.

Un poème du xiiie siècle, d'environ 5,550 vers octosyllabiques, publié en 1847 par le baron de Reiffenberg, dans les *Monuments pour servir à l'histoire de Namur, de Hainaut et de Luxembourg* (Collection de chroniques belges inédites), raconte l'*Histoire de Gilles de Chin*. Le héros est un personnage historique, mais les exploits que le trouvère lui prête, en Palestine surtout, sont pour la plupart imaginaires. Une *Chronique du bon chevalier messire Gilles de Chin*, en prose, du milieu du xve siècle, publiée en 1837, par R. Chalon, pour la Société des bibliophiles de Mons, n'est pas autre chose que le poème du xiiie siècle, dérimé, avec l'addition de nouvelles aventures non moins fabuleuses que les premières. Ces fables se retrouvent chez tous les chroniqueurs qui, depuis le xiie siècle, ont parlé de Gilles de Chin. A la fin du moyen âge, la légende se modifia. Au xviie siècle, Gilles de Chin est honoré comme un héros, presqu'un saint, qui a délivré son pays d'un monstre, et une procession annuelle, à Wasmes, rappelle le souvenir de ce bienfait; à la légende ainsi transformée s'ajoutent encore, dans la suite, des traits empruntés à celle de saint Georges, si populaire à Mons.

Séparer dans ces récits la partie historique de la partie fabuleuse, tel est le but que s'est proposé M. Liégeois, et qu'il a su atteindre. Dans une première partie de son livre, intitulée *les Sources de l'histoire et de la légende*, il a classé, dans l'ordre chronologique, tous les textes importants relatifs à Gilles de Chin, les pièces diplomatiques d'abord, les sources littéraires ensuite, il a déterminé leur valeur au point de vue historique, ainsi que les rapports qu'ils ont les uns avec les autres.

Dans la seconde partie, *l'Histoire et la légende,* il a réuni en une conclusion générale, sous une forme claire et précise, toutes les conclusions partielles des chapitres précédents.

Pour l'histoire, il est acquis que Gilles, fils de Gontier, seigneur de Chin, naquit à la fin du XIe siècle ou dans les premières années du XIIe. Il hérita des domaines de Chin, de Berlaymont et de Wasmes. Il fut chambellan à titre héréditaire du comte de Hainaut, Baudouin IV. Peut-être fit-il un voyage en Terre sainte. Il épousa, vers 1130, Ide de Chièvres, dont il n'eut qu'une fille, Mathilde. En 1136, il luttait, avec Gérard de Saint-Aubert, contre l'évêque de Cambrai. Il mourut en 1137, des blessures reçues dans un tournoi. Son corps fut inhumé dans l'abbaye de Saint-Ghislain, à laquelle son père et lui avaient donné leurs possessions de Wasmes. Le surplus des récits relatifs à Gilles de Chin peut être considéré comme légendaire.

Deux noms d'auteurs sont donnés dans le poème sur Gilles de Chin :

Voirs est que *Gautiers li Cordiers*
Traita la matiere premiers
De mon signor Gille de Cyn,
Mais il n'en fist mie la fin
De lui ne de tote la some (v. 4904-9).
. . . . . .
Gautiers de Tornai chi define
La canchon, qui est vraie et fine,
C'onquez n'i ajousta menchoigne,
Bourde ne fable ne aloigne,
La u il le peüst oster.
Por ce s'entremist du trouver
Qu'il voloit faire grant honnor
Le cors du millor poigneor
Qui onquez fust en terre mis,
Au jor qu'il fu de millor pris.
Gautiers de Tornay por ce prie
Chiaus qui le canchon ont oïe
Qu'a Dieu proient que vrai pardon
Face et a lui et a Gillon,
Et tous nous mece em paradis,
Aveuc sez anglez beneys. Amen.

M. Liégeois ne cite que les trois premiers vers du passage relatif à Gautier le Cordier et les deux premiers du passage relatif à Gautier de Tournay. C'est en altérer le sens. Dans la première citation, le 4e et le 5e vers restreignent la portée des précédents; dans la seconde, le vers :

Por ce s'entremist du trover

exclut absolument l'hypothèse, à laquelle s'est arrêté un instant M. Liégeois, que Gautier de Tournay soit un simple copiste.

Quelle part faut-il attribuer à chacun de ces deux Gautier dans la rédaction du poème? M. Grœber suppose que le premier l'a commencé et que le second l'a continué, après 1250 (*Grundriss*, II, 763). M. Liégeois croit que Gautier le Cordier est l'auteur d'un poème perdu, qui aurait servi de base à celui que nous possédons, de Gautier de Tournay; il croit même pouvoir fixer la date du premier poème et en déterminer le contenu. « C'est entre 1163 et 1175 que Gautier le Cordier a écrit son œuvre » (p. 54). Mais Gilles de Chin est mort jeune, en 1137 : est-il donc raisonnable de supposer qu'en 1163, alors que beaucoup de ceux qui l'ont connu, ennemis ou amis, vivaient encore, un rimeur ait pu raconter son voyage en Palestine, qui « n'est pas authentique » (p. 56), et lui prêter les aventures d'un chevalier de la Table ronde? D'autre part, exclure du poème de Gautier le Cordier tous « les détails particuliers » à Gilbert de Mons et à Gautier de Tournay, c'est prétendre que chacun de ces deux écrivains a pris dans le poème primitif tous « les détails » qu'il y a trouvés, c'est, par conséquent, étant donné que Gilbert de Mons consacre à peine « quelques lignes » à Gilles de Chin, réduire l'œuvre de Gautier le Cordier à des proportions excessivement exiguës; et c'est enfin, si je ne me trompe, oublier que ces quelques lignes de Gilbert de Mons « ne constituent dans sa chronique qu'une courte parenthèse » (p. 8).

En réalité, Gautier le Cordier et Gautier de Tournay ne représentent qu'un seul personnage, qui a écrit le poème du XIIIe siècle, à l'exception des vers 4904-5487, qu'on y a plus tard ajoutés. Je vais essayer de prouver l'exactitude de ces deux assertions, qui n'ont jamais été avancées : d'abord que les vers 4904-5487 sont interpolés, ensuite que Gautier le Cordier ne doit pas être distingué de Gautier de Tournay.

Si l'on élimine du poème les vers que je considère comme ajoutés ultérieurement, on sera frappé de ce fait que, aussitôt Gilles de Chin rentré chez son père, à son retour de la Terre sainte, le poète cesse de conter; sa tâche est terminée. Pour satisfaire la curiosité du lecteur, il se contente désormais de lui dire très sommairement en quelques vers, souvent en quelques mots, ce que deviendra plus tard son héros. Gilles prend part encore à deux tournois (dont le récit, bien que très court, semble contenir, au moins pour le premier, des allongements de l'interpolateur); il entre dans la « maisnie » du duc de Brabant (la mention du second tournoi n'a pas d'autre raison d'être que d'amener ce renseignement); il apprend qu'une jeune fille, Domison de Chièvres, est éprise de lui, il va la voir, la demande en mariage et l'épouse un mois après (40 vers seulement depuis celui qui nous révèle l'existence de la jeune fille jusqu'à celui qui clôt le repas des noces); il eut des héritiers, « ce dist li escris » (v. 5496); il languit d'une maladie dont il ne se guérit jamais (v. 5510-11); il fut tué, racontent ceux qui sont bien renseignés, d'un coup de lance, à Rollecourt (v. 5512-17); on

l'enterra à l'abbaye de Saint-Ghislain (v. 5518-23), en faveur de laquelle le poète, en terminant, adresse à la famille du héros un appel de fonds :

> Encor doivent li anchissor
> Le liu porter plus grant honor,
> Car li mieudrez d'iauz y habite,
> Et s'est li sainz de grant merite (v. 5524-27).

Ce résumé de chronique, très sec, est brusquement interrompu par un épisode fort long, minutieusement raconté, placé au milieu d'un renseignement incomplet, qui sera repris plus tard, enfin introduit d'une façon en apparence absurde. Nous venons d'apprendre que le duc de Brabant s'est attaché Gilles de Chin, qu'il l'a emmené à Louvain et l'a présenté à la duchesse, qui lui a fait un accueil charmant. C'est entre le vers 4903, qui nous donne ce détail, et le vers 5488, qui ajoute que Gilles « sejorna tant que lui plot » à la cour de Louvain, que se placent les vers ajoutés. Leur auteur n'a d'ailleurs pas cherché à dissimuler son interpolation, et ce n'est qu'en ne remarquant pas cette particularité que nous trouvons cette addition si maladroitement intercalée. Rien ne lui eût été plus facile que de supprimer dans l'œuvre originale la partie du récit qui lui a paru insuffisante et qu'il s'est proposé de compléter et de rectifier; que d'adopter pour ses vers la rime du poème; enfin que de ne pas annoncer que ses propres renseignements ne concordaient pas avec ceux de Gautier le Cordier. Gautier le Cordier, dit-il, a le premier parlé de Gilles de Chin, c'est vrai, mais il n'a pas dit tout ce qu'on pourrait raconter à sa louange; voici ce qu'il en est. Écoutons donc ce qu'il en est. Gilles de Chin n'est pas à Louvain, mais chez lui, à Chièvres; il fait « son chief laver ».

> Cele qui le lavoit
> De la lessive qu'ele avoit
> L'en avoit bien moitiét lavé (v. 4922-24),

lorsqu'arrive un messager du comte de Hainaut, lui demandant de se rendre à la frontière du Brabant, que le comte veut envahir. Gilles, à cette nouvelle,

> Ne laissa pas laver son chief (v. 4946).

En vain

> Sa feme estoit molt en effroi,
> Quant il pas laver ne se lait :
> « Sire, fait ele, c'est molt lait
> De ce que n'estez pas lavés,
> Se vous trop grant besoing n'avez,
> Bien peüssiez encore atendre » (v. 4957-62).

Il n'attend pas et s'en va « demi lavés », tombe sur les Brabançons, et seul, en présence des Hainuyers, qui n'osent avancer, malgré les

objurgations de leur comte, qui n'en fait pas plus qu'eux, il met les ennemis en déroute. Le duc fait la paix avec le comte de Hainaut, et en l'honneur de cette réconciliation, donne à Saint-Trond un grand tournoi, où Gilles de Chin naturellement renouvelle ses prouesses. Le duc de Brabant, émerveillé, se l'attache et l'emmène

A Louvain veoir la ducoise,
Que il a trouvé moult cortoise.
De Gille de Cyn fait grant feste,
Car ele estoit preus et honeste (v. 5484-87).

Ces derniers vers de l'interpolateur nous ramènent exactement au point où nous étions 600 vers plus tôt, lorsque, dans le poème primitif, le duc avait déjà conduit Gilles à Louvain, où

La ducoise en fist molt grant feste,
Car molt estoit france et honeste (v. 4902-3).

Évidemment, l'interpolateur a jugé que les circonstances qui ont mis Gilles de Chin en relations avec le duc de Brabant étaient insuffisamment expliquées ou n'étaient pas conformes à la tradition, telle qu'il la connaissait; il a voulu remettre les choses au point. Ce qui me fait croire que l'épisode du combat entre les Hainuyers et les Brabançons n'a pas été imaginé par lui, c'est la scène du « chief demi lavé », qui me paraît appartenir à la légende.

J'ai déjà signalé des contradictions entre les données du texte ajouté et le reste du poème; en voici d'autres. Avant et après l'interpolation, la résidence de Gilles de Chin est Berlaymont (v. 4814, 5490), pour l'interpolateur, c'est Chièvres (v. 4916, 5268). Dans la lutte contre les Brabançons, nous sommes obligés d'oublier que Gilles a « creanté » au duc de Louvain de faire partie de sa « maisnie » (v. 4886-88); c'est en voyant le chevalier massacrer ses hommes que le duc admire sa vaillance, c'est après le combat qu'il exprime le regret de ne pas le compter parmi ses amis, et le tournoi de Saint-Trond, comme précédemment celui de Gérardsard, paraît n'avoir pas d'autre objet que d'offrir au duc de Brabant l'occasion de s'attacher Gilles de Chin et de le conduire à Louvain. A ce point de vue, les deux tournois font double emploi; aussi le rédacteur du roman en prose a-t-il supprimé le premier. On remarquera aussi que Gérard du Castel, le « compaignon » de Gilles de Chin, ne figure pas dans l'interpolation.

Il me serait facile de noter entre les vers que je considère comme interpolés et le reste du poème des différences de style, et je n'aurais pas manqué de les signaler, si un autre argument, tiré de la comparaison des rimes, ne m'avait semblé suffisant pour achever de rendre ma thèse évidente.

La rime du poème est très simple; pour les terminaisons masculines,

l'auteur se contente de faire commencer l'homophonie à la voyelle accentuée; il va de soi que, si une rime plus riche se présente, il ne la rejette pas; mais il ne la recherche pas. Qu'on prenne, par exemple, les dix vers qui précèdent immédiatement l'interpolation, on y constatera que dans trois couples sur quatre de polysyllabes masculins (*voloir : avoir, despendus : venus, senés : arrivés, emmena : fina*), la consonne qui précède la voyelle accentuée n'est pas la même pour les deux mots. Au contraire, dans les 584 vers interpolés, j'ai trouvé à peine six couples de polysyllabes masculins où la consonne qui précède la voyelle accentuée ne rime pas; *escuier : destrier* (v. 4954-55), *autrui : anui* (v. 5110-11), *vestu : tenu* (v. 5330-31), *randon : tronçon* (v. 5396-97), *avis : païs* (v. 5480-81), *mené : douté* (v. 5482-83)[1]. Il est donc certain que l'auteur des vers 4904-5487 ne suivait pas le même système de rimes que l'auteur du poème[2]. C'est une preuve nouvelle, et solide, qu'ils sont interpolés.

C'est donc un interpolateur qui nomme Gautier le Cordier comme l'auteur du poème dans lequel il introduit une rectification. Dès lors, ce passage ne doit plus être interprété comme s'il était de Gautier de Tournay[3]. Il n'y a donc, en définitive, aucune raison de distinguer Gautier le Cordier de Gautier de Tournay, pas plus qu'il n'y en aurait de distinguer, par exemple, Adam le Bossu d'Adam d'Arras, ou Jean Chopinel de Jean de Meun.

M. Liégeois annonce, comme devant paraître prochainement, une *Étude sur la langue du poème de Gilles de Chin*. Je l'engagerais volontiers, avant de la publier, à rechercher si l'interpolateur n'a pas touché à d'autres parties de l'œuvre de Gautier. Il n'y trouvera certainement pas des additions aussi étendues que celle que je viens de signaler, mais je crois qu'il y reconnaîtra çà et là des groupes de vers qui ne sont pas de l'auteur.

Les rapprochements entre la *Chronique du bon chevalier messire Gilles de Chin*, le *Livre des Faits de Jacques de Lalaing* et le *Roman de Gillion de Trazegnies*, que M. Liégeois attribue, comme M. Bayot, au même prosateur, sont fort intéressants, sinon tout à fait concluants; intéres-

1. Les deux derniers exemples même sont très douteux; le manuscrit, qui contient de nombreuses fautes, a *de doute*, que l'éditeur a corrigé en *le doulé;* il fallait une épithète en *-é* se rapportant à Gillon, et l'épithète qui lui est constamment appliquée dans ce cas est *le sené*. A l'exemple précédent, *avis* peut être remplacé par *a vis*.

2. Dans cet examen des rimes masculines, je n'ai pas tenu compte des noms propres ni des monosyllabes, parce que les uns et les autres faisaient exception pour les versificateurs qui s'astreignaient à la rime riche.

3. Les vers où Gautier de Tournay se nomme deux fois ne sont pas en rime riche; c'est donc bien l'auteur lui-même du poème qui se fait connaître là.

sante aussi, et plus sûre, l'explication des transformations ultérieures de la légende de Gilles de Chin.

Mes remarques sur le poème de Gautier le Cordier, et quelques réserves que j'aurais pu y ajouter sur deux ou trois points de moindre importance, ne m'empêchent pas de louer, non seulement l'aisance et la sûreté avec lesquelles M. Liégeois se promène et promène ses lecteurs dans le dédale de récits fort enchevêtrés, mais encore, et davantage peut-être, la rigueur de sa méthode, et sa prudence, qui l'ont souvent préservé du danger qui se présentait à lui, pour ainsi dire à chaque pas, de tomber dans des explications trop subtiles, de vouloir trop prouver. C'est un bon livre qu'il a écrit, et très utile.

Ernest LANGLOIS.

Alphonse BAYOT. *Le Roman de Gillion de Trazegnies* (Université de Louvain. Recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie, XII). Louvain, Peeters; et Paris, Fontemoing, 1903. In-8°, XXI-203 pages. Prix : 4 fr.

La légende du mari aux deux femmes, qui est le sujet du charmant lai d'*Éliduc*, de Marie de France, s'est attachée au moyen âge, peut-être au XIVe siècle, à un seigneur de Trazegnies (Hainaut), et plus tard, au XVIe siècle, à un comte de Gleichen (Thuringe). Sous la forme où elle s'est localisée en Hainaut, elle est racontée dans un roman en prose du milieu du XVe siècle, qui a été publié en 1839 par B. Wolf, sous le titre d'*Histoire de Gilion de Trasignyes et de dame Marie, sa femme*. La voici, résumée en quelques lignes. Gillion de Trazegnies, marié à Marie d'Ostrevant, a été pris par les infidèles au retour d'un pèlerinage en Terre sainte. Esclave du soudan d'Égypte, puis son meilleur guerrier, il lui rend de tels services que son maître lui offre la main de sa fille. Gillion, qui se croit veuf, épouse la belle princesse, que l'amour a convertie au christianisme. Mais bientôt il apprend que sa première femme vit encore; il quitte aussitôt l'Égypte et revient en Hainaut, accompagné de Gracienne, la seconde épouse. Marie, reconnaissante à sa rivale des services qu'elle a rendus à leur mari, veut se sacrifier à elle et fait vœu de prendre le voile; Gracienne, qui ne lui cède pas en dévouement, prend la même résolution, et toutes deux s'enferment au monastère de l'Olive; le mari ne peut faire moins qu'elles et se retire à l'abbaye de Cambron. Plus tard, ayant été appelé au secours de son beau-père, le soudan, il mourut en Égypte, des blessures reçues dans un combat. Son cœur fut rapporté au monastère de l'Olive et déposé dans le tombeau qu'il y avait fait élever pour lui et ses deux femmes.

Ce roman est dédié au duc de Bourgogne, Philippe le Bon. L'auteur en est inconnu. M. Bayot ne doute pas qu'il ne soit du même prosateur

que la *Chronique de Gilles de Chin* et le *Livre des Faits de Jacques de Lalaing*. C'est aussi l'opinion de M. Liégeois, exprimée dans son livre sur Gilles de Chin. Le fait est possible, probable si l'on veut, mais ne ressort pas avec évidence du long chapitre de M. Bayot sur la « stylistique » de ces trois compositions. Les arguments sur lesquels M. Bayot s'appuie pour reconstituer le poème dont le roman du XVe siècle serait la mise en prose, et surtout pour le dater, sont encore moins probants[1]. D'après lui, ce poème, ayant pour base une légende populaire qui avait déjà fait de Gillion le mari aux deux femmes, « procédait immédiatement du lai d'Éliduc » et contenait des emprunts faits à d'autres lais de Marie de France, à celui du *Fraisne*, à celui de *Milun*. Cette genèse est bien compliquée et peu vraisemblable[2]. Le rapprochement de la légende avec un drame indien du VIe siècle de notre ère est intéressant (p. 102 et suiv.), mais je ne vois pas qu'on puisse regarder l'auteur de ce drame « comme le père véritable de la légende européenne du mari aux deux femmes, et croire que c'est un récit basé sur son œuvre qui a donné naissance à cette légende[3]. »

Qui veut prouver trop ne prouve rien. M. Bayot a oublié ce proverbe[4]. Néanmoins, à côté des pages où la critique a franchi les bornes de la sagesse, son livre en contient d'autres, plus nombreuses, dont la lecture sera très profitable.

Ernest Langlois.

1. Lorsque M. Bayot croit que le nom de Babylone, désignant le Caire, « exclut une époque antérieure aux expéditions de saint Louis, » il interprète mal une note de G. Paris, à laquelle il se réfère. G. Paris dit que, depuis saint Louis, « Babylone signifie le Caire » (ce qui, d'ailleurs, n'est pas toujours vrai), mais il ne prétend pas qu'avant cette époque Babylone n'ait jamais désigné la ville égyptienne.

2. M. Bayot signale, dans l'*Histoire de Gillion de Trazegnies*, plusieurs traits empruntés aux chansons de geste; quelques-uns sont trop vagues ou même purement imaginaires (tel le proverbe : *la force paist le pré*); il a omis le plus évident, les noms propres, comme *Isoré* (et non *Isore*), *Fabur*, *Mombrant*, *Amauri* le traître, etc.

3. M. Bayot croit que le héros de la légende, dans le Hainaut, est Gilles, seigneur de Trazegnies, de 1136 à 1168 environ, enterré à Herlaimont avec sa femme Domise. Domise est le nom que porte dans le poème la femme de Gilles de Chin, appelée Ide dans l'histoire. Serait-ce là le résultat d'une confusion entre les légendes des deux personnages du même nom, du même pays, de la même époque, ayant accompli des aventures analogues en Orient, l'un seigneur de *Berlaimont*, l'autre enterré à *Herlaimont?*

4. Dans les rapprochements entre *Éliduc* et l'*Histoire de Gillion de Trazegnies* (p. 66-70), dans la « stylistique » comparée des trois romans attribués au même auteur (p. 129-194), la qualité des arguments est trop sacrifiée à la quantité. Je ne vois qu'une trop ingénieuse subtilité dans la mention d'un cimier d'Othon de Trazegnies « consistant en deux têtes de vieillards barbus,

Ernest Gossart. *Antoine de la Sale. Sa vie et ses œuvres.* 2e édition. Bruxelles, chez Lamertin, 1902. In-8°, 47 pages.

Joseph Nève. *Antoine de la Salle. Sa vie et ses ouvrages, d'après des documents inédits. Suivi du Réconfort de Mme du Fresne, du Paradis de la reine Sibylle, etc., et de fragments et documents inédits.* Paris, chez Champion, et Bruxelles, chez Falk fils, 1903. In-12, 291 pages.

Si nous sommes aujourd'hui assez bien renseignés sur la vie et les œuvres d'Antoine de la Sale, nous le devons surtout aux publications de deux savants belges. M. Ernest Gossart eut l'inspiration de lire, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, deux œuvres manuscrites, à peu près oubliées, du vieux prosateur : le *Réconfort à Catherine de Neufville,* dont on connaissait à peine l'existence par une note de Kervyn de Lettenhove, et la *Salle,* dont Legrand d'Aussy avait publié une notice en 1799. Son temps ne fut pas perdu ; il y trouva sur l'auteur des renseignements qu'on aurait vainement cherchés ailleurs. Il put alors établir sur des bases solides une biographie d'Antoine de la Sale ; il y ajouta une analyse du *Réconfort,* une de la *Salle* et un chapitre dans lequel, par des rapprochements entre certains passages de la *Salle* et des *Quinze Joies de mariage,* il s'efforçait d'appuyer l'attribution de cette dernière composition à Antoine. Son mémoire parut, en 1871, dans le *Bibliophile belge,* puis à part, sous le titre de : *Antoine de la Sale. Sa vie et ses œuvres inédites* (35 pages in-8°, sans indication de lieu ni de date). C'est une édition nouvelle de cet opuscule, « corrigée et augmentée », que je mentionne ici. Malheureusement, les corrections ne suppriment ni l'attribution des *Quinze Joies* ni celle des *Cent Nouvelles nouvelles* à Antoine de la Sale. Malgré cette double erreur, il serait injuste d'oublier le nom de M. Gossart dans l'histoire d'un écrivain qu'il a tant contribué à faire connaitre, et c'est pourquoi j'ai tenu à signaler sa publication avant de parler de celle de M. Nève, plus importante.

M. Joseph Nève a fait paraitre, en 1881, un volume intitulé : *du Réconfort de Mme du Fresne. Suivi de la Journée d'onneur et de prouesse et de plusieurs fragments inédits, par Antoine de la Sale* (Bruxelles, in-8°). Cette publication, faite pour la Société des bibliophiles de Belgique, n'a pas été mise dans le commerce, et elle a subi le juste châtiment des ouvrages exclusivement réservés à des bibliophiles : elle n'a

couronnés et adossés, qui semblent bien représenter les nombreux rois maures abattus par Gillion » (p. 57), et dans la supposition que le nom de *Damise-Gerberge,* femme d'un Gilles de Trazegnies, aurait pu se déformer, le premier élément en *Dame Marie,* le second en *Gracyenne,* ce qui aurait fait croire à l'existence de deux femmes représentées par ces deux noms (p. 127).

pas eu de lecteurs, et c'est grand dommage, pour ceux, notamment, qui considèrent Antoine de la Sale comme l'auteur des *Quinze Joies de mariage* et des *Cent Nouvelles nouvelles*. Ces deux publications, comme le montre justement M. Nève, n'ont rien de commun, ni par le style ni par l'esprit, avec la *Salade*, la *Salle*, les *Anciens tournois*, le *Réconfort* ou même le *Petit Jehan de Saintré;* elles sont bien supérieures, la première surtout, au talent d'Antoine de la Sale, et ne peuvent pas être de lui. Antoine, d'ailleurs, n'omettait jamais de signer ses ouvrages et même de les dater du lieu et de l'année où il les terminait; aucune de ces indications n'accompagne les *Quinze Joies* ni les *Cent Nouvelles*. Ces deux petits chefs-d'œuvre sont, d'ailleurs, de deux époques et de deux auteurs différents, puisque le premier est mentionné dans le second parmi des « histoires anciennes ». Enfin, contre l'attribution des *Quinze Joies* à Antoine de la Sale, il y a un argument tellement péremptoire qu'il ne permet aucune discussion sur ce point : l'auteur des *Quinze Joies* est un clerc ayant fait vœu de célibat; c'est lui-même qui nous l'apprend dans son prologue; Antoine de la Sale, au contraire, a connu les « joies » du mariage. Tous ces arguments, réunis par M. Nève, ne sont pas nouveaux sans doute; mais le plus décisif, relativement à la paternité des *Quinze Joies*, ne pouvait être produit avant que le mariage d'Antoine ne fût connu. Au faisceau de preuves assemblées par M. Nève, ajoutons-en une : si les *Quinze Joies* et les *Cent Nouvelles* étaient d'Antoine de la Sale, on en trouverait des copies dans la bibliothèque des ducs de Bourgogne.

Après sa première publication, M. Nève a continué ses recherches sur Antoine de la Sale et sa famille. Notre confrère M. Pierre Champion, qui s'était chargé d'explorer pour lui les archives d'Arles et de Marseille, a eu la main particulièrement heureuse. C'est donc moins une réédition du volume précédent qu'un ouvrage nouveau que je recommande ici. Quand on a lu ce livre, on connaît Antoine de la Sale presque autant qu'on peut désirer le connaître. Il ne nous manque plus guère que de savoir quand il est mort, où et comment il a vécu ses dernières années. Il vivait encore en 1461 ; il avait alors soixante-treize ans. C'est la dernière date connue de sa vie, qui ne s'est probablement pas beaucoup prolongée au delà.

Outre la biographie d'Antoine de la Sale et une judicieuse étude de ses écrits, le volume de M. Nève contient le *Réconfort à Mme du Fresne*, le récit d'une *Excursion aux îles Lipari* et le *Paradis de la reine Sibylle*, qui sont deux extraits de la *Salade*, une *Lettre d'Antoine de la Sale à un nouveau religieux*, des extraits de la *Salle*, des *Pièces justificatives*, un *Index des noms de lieux et de personnes*, une *Table des matières*, laquelle est trop sommaire et rendrait plus de services si elle permettait de retrouver les nombreux renseignements épars dans les cent premières pages du livre.

Ernest Langlois.

Une énigme d'histoire littéraire. L'auteur des XV Joyes de mariage. Paris, 1903 (sans nom d'auteur, ni d'éditeur, ni d'imprimeur). In-8°, 39 pages.

Je reproduis ici un logogriphe qui, dans deux manuscrits, l'un de 1564, l'autre de 1580, fait suite aux *Quinze Joies de mariage;* plus il sera connu, plus il y a de chances qu'on le déchiffre un jour; ce qui est fort à désirer :

De labelle la teste oustez
Trésvistement devant le monde
Et samere decapitez
Tantost et après leseconde.
Toutes trois a messe vendront,
Sans teste, bien chantee et dicte,
Le monde avec elles tendront,
Sur deux piez qui le tout acquite.

En ces huyt lignes, trouverez le nom de celui qui a dictes les *XV Joies de mariage...*

André Pottier, qui, le premier, a publié ces lamentables vers, a trouvé, en décapitant *labelle, samere* et *leseconde*, le nom de *Lasale*. D'où l'attribution de l'ouvrage à l'auteur du *Petit Jehan de Saintré*. Mais, pour les raisons que j'ai énumérées précédemment, en parlant du livre de M. Nève, Antoine de la Sale n'est certainement pas l'auteur des *Quinze Joies*. Les autres solutions qu'on a données jadis de l'énigme ne sont pas meilleures. Il faut donc en trouver une nouvelle. C'est ce qu'a tenté l'auteur anonyme de l'élégante brochure dont j'ai reproduit le titre en tête de cette notice.

Que savons-nous de certain sur l'auteur des *Quinze Joies de mariage?* A cette question préliminaire, M. X. répond : « C'était un moine de Picardie, qui écrivait peu après 1368, vers 1380 approximativement. » Remarquons d'abord que, si cette prémisse peut être vraie, elle peut aussi ne pas l'être. L'auteur des *Quinze Joies* était un clerc voué au célibat; c'est tout ce qu'on peut inférer avec certitude de cette phrase de son prologue : « Considérant le fait de mariage, où je ne fus oncques, pour ce qu'il a pleu a Dieu me mettre en autre servage, hors de franchise, que je ne puis plus recouvrer. » Dire qu'il était « cloitré », c'est substituer arbitrairement une affirmation à une hypothèse. Toutefois, si l'on constate que, dans le même prologue, la jolie image du poisson qui cherche l'entrée de la nasse est traduite du *Roman de la Rose* (éd. Michel, v. 14925-50), il paraîtra vraisemblable que les termes de la phrase voisine, que je viens de citer, aient été inspirés par les expressions dont se sert Jean de Meun pour peindre la situation de

li hon
Qui s'en entre en religion,

et qui ne

porra recovrer
La franchise qu'il a perdue (v. 14915-22).

Quelles preuves que ce clerc, ce moine si l'on veut, était Picard? « Les mots et les tournures du dialecte picard » que Leduchat a vus « à chaque page » du livre; la mention d'une « bataille de Flandres », d'une robe de Malines, d'un archidiacre de Thérouanne, d'un dicton où figure « Martin de Cambrai[1] ». Mais Rabelais, Tourangeau, cite le même proverbe, qui était vulgaire; Matheolus, l'archidiacre de Thérouanne, était connu dans toute la France, et hors de France, au XIVe et au XVe siècle, et son traducteur est de Resson (Oise); il n'était pas plus nécessaire d'être Picard pour parler du drap de Malines ou d'une bataille de Flandres[2], et quant aux tournures et aux mots picards, M. X. n'en cite pas un seul exemple, et pour cause[3].

Pourquoi la date « peu après 1368, vers 1380 approximativement? » Parce que les *Quinze Joies* sont citées parmi les « anciennes histoires » dans les *Cent Nouvelles nouvelles;* parce que la mention d'une bataille de Flandres peut faire allusion à celle de Cassel (1326) aussi bien qu'à celle de Rosebecque (1382); parce que l'expression « dauphin de Viennois » sent le XIVe siècle et pourrait s'appliquer au futur Charles VI, baptisé en 1368. Je n'insiste ni sur le manque de précision du premier argument ni sur le défaut de consistance des deux autres[4] et je passe au déchiffrement de l'énigme.

En décapitant *labelle, samere, leseconde,* M. X. trouve *labe, samer, lesecond.* Mais quels macrocéphales! *Lesecond* serait la tête de *e!* Samer est un village du Boulonnais où se trouvait l'abbaye bénédictine de Saint-Vulmer-au-Bois : donc *l'abbé* [*de*][5] *Samer* est l'auteur des *Quinze Joies.* « Du même coup », s'écrie M. X., « nous expliquons les vers 5 et

1. Il faudrait, pour compléter cette liste des noms de lieu mentionnés dans les *Quinze Joies,* y ajouter celle d'un pèlerinage à Notre-Dame de Rocamadour (huitième joie).

2. La seule conclusion, relativement à la patrie de l'auteur, qu'on puisse tirer de cette mention d'une « bataille de Flandres », c'est qu'il n'était pas Flamand.

3. Dans l'édition princeps des *Quinze Joies,* réimprimée par M. Henckenkamp, je n'ai pu noter ni un seul mot picard ni une seule tournure picarde. Quant aux formes dialectales qu'on rencontrerait dans certaines copies, comme on peut les attribuer à des scribes, il n'y a pas à en tenir compte.

4. Les raisonnements de M. X. ne sont pas suffisamment serrés. Il admet que le mari, qui a pris part à la bataille de Flandres, est « un homme d'âge moyen ». Donnons-lui quarante ans. Comment un homme âgé de quarante ans, et même de soixante, en 1380, aurait-il pu se battre à Cassel en 1328? En fait, les *Quinze joies* datent probablement du règne de Charles VI, et s'il faut identifier la bataille, Rosebecque est tout indiqué.

5. Le [*de*] n'est pas fourni par le logogriphe.

6, qui embarrassaient tant M. Pottier... A la messe? Mais bien entendu, puisque c'est l'abbé. » Pardon! L'abbé de Samer représente des têtes sans corps, et ce sont, au contraire, trois corps « sans teste » qui doivent venir à la messe, c'est-à-dire, après la décollation telle que l'opère M. X., *le, e, e.* Singuliers paroissiens! Et que voit M. X. dans les deux derniers vers de l'énigme? Que l'abbé de Samer s'appelait *Pierre.* Pierre est un mot de « deux pieds », et de plus, dans le *Roman de la Rose,* Pierre représente le chef de l'Église, celui qui « tient le monde » dans sa main. Donc, en définitive, Pierre II (*le second*), abbé de Samer, mentionné dans la *Gallia christiana* en 1377 et 1378, est l'auteur des *Quinze Joies de mariage.* Tel n'est pas mon avis, et je ne crois pas que, dans le débat sur l'origine de cet ouvrage, l'abbé de Saint-Vulmer doive trouver un second champion.

M. X. a vu d'ailleurs trop de choses, semble-t-il, dans le logogriphe. Que faut-il y chercher? Le « nom » de l'auteur des *Quinze Joies.* Dans beaucoup d' « engiens » du même genre, il faut aussi chercher le « sournom », et quelquefois d'autres renseignements. Ici, il n'est question que du « nom », c'est-à-dire probablement d'un prénom. L'absence du « sournom » pourrait être un argument en faveur de l'état monacal du personnage.

Et si quelque Œdipe trouve le nom caché dans cette énigme, connaitra-t-on certainement celui de l'auteur des *Quinze Joies?* Les vers du logogriphe, qui se trouve pour la première fois dans un manuscrit de 1464 seulement, sont si mauvais, que j'ai peine à les croire de l'auteur des *Quinze Joies.*

Ernest Langlois.

P.-S. — Le numéro de décembre du *Literaturblatt für germanische und romanische Philologie,* paru après que ces lignes étaient écrites, contient un compte-rendu fait par M. Wendelin Foerster, l'éminent romaniste de Bonn, non seulement des trois ouvrages dont je viens de parler, mais encore de plusieurs autres publications récentes sur le texte des *Quinze joies de mariage.*

Georges Grente (abbé). *Jean Bertaut (1552-1611).* Paris, Lecoffre, 1903. In-8°, xv-438 pages et un portrait.

Jean Bertaut, qui mourut en 1611 évêque de Sées, était né en 1552 dans la paroisse de Donnay, au diocèse de Bayeux. Donner les dates extrêmes de son existence, c'est non seulement le situer dans la littérature française, c'est déterminer du même coup sa physionomie. Né l'année même de la publication des *Amours* de Ronsard, il atteignit l'âge d'homme alors que le chef de la Pléiade voyait déjà la mode le délaisser; il disparut en même temps que la poétique de son maître

s'écroulait sous les coups répétés de Malherbe. Jean Bertaut représente donc éminemment la transition de la Renaissance au classicisme. Il en eut lui-même conscience.

« Le goût avait changé; le tout était de s'en apercevoir et d'oser le dire. » Bertaut s'en aperçut, mais il n'eut pas le courage de le proclamer; il se contenta d'en tenir compte et de varier sa méthode. Sans lancer aucun manifeste intransigeant ou excommunicateur, par de sages réformes il fraya la route à Malherbe et lui rendit la tâche plus facile. « En respectant l'ordre dans la composition, l'unité de ton dans la forme, la noblesse et la clarté dans le style, la modération dans le choix du vocabulaire, il façonna le goût public. » Tel fut le rôle, effacé par la force des choses, mais essentiel cependant, que joua Bertaut. M. l'abbé Grente l'a nettement fait ressortir par une étude très complète et très ordonnée de l'homme et de l'écrivain. Après trois chapitres consacrés à la biographie de l'évêque de Sées, la seconde partie du livre nous fait connaître et goûter le poète, non tant le poète pétrarquiste que le poète de cour, qui sut à la fois rester bon courtisan et garder la fermeté de caractère qui sied à un ecclésiastique; non tant le poète épique et le « poète orateur » que le poète lyrique délicat et touchant. Enfin, l'humaniste, l'orateur académique, l'orateur sacré, l'écrivain et l'homme retiennent encore assez longuement l'abbé Grente. Pour nous, nous avons éprouvé un réel plaisir à relire les quelques pages où le disciple de Joachim du Bellay, le précurseur de Racine, a si bien exprimé la mélancolie des félicités passées.

Henri LONGNON.

Victor DE SWARTE. *Descartes, directeur spirituel. Correspondance avec la princesse Palatine et la reine Christine de Suède.* Paris, Félix Alcan, éditeur, 1904.

M. V. de Swarte nous avait déjà donné de savantes études se rapportant aux financiers et aux administrateurs de l'ancien régime (Samuel Bernard et Claude Leblanc), ainsi qu'à l'histoire de l'art et des artistes (Rembrandt, Frans Hals, Van Dyck, etc.). Aujourd'hui, il nous montre que sa compétence n'est pas moins grande sur des sujets de philosophie transcendante qu'en matière de finances et d'histoire. Sans le suivre sur le nouveau terrain qu'il a choisi et qui n'est pas du domaine de cette revue, qu'on nous permette de dire avec quel vif plaisir nous avons lu, grâce à la précision élégante de son style, le résumé de la correspondance du grand philosophe avec les deux illustres et malheureuses princesses, qu'il entretient des questions les plus ardues et les plus controversées de la métaphysique et des mathématiques, telles que l'union de l'âme et du corps, les notions primitives, l'application de l'algèbre à la géométrie, le souverain bien, en même temps que des

philosophes de l'antiquité, Zénon et Sénèque, et aussi de Machiavel.

M. Boutroux a apprécié, d'ailleurs, dans la belle préface mise en tête de l'ouvrage, tout le mérite de l'œuvre de M. de Swarte sur ce point. Il a fait ressortir, en outre, qu'elle avait révélé un côté peu connu du caractère de Descartes, côté qui justifie le titre du livre et que, si on nous permet l'expression, nous appellerions le côté *cœur*. Nous y voyons, en effet, l'auteur du Discours sur la méthode ne pas se contenter d'exposer à la princesse Palatine les plus graves problèmes de la philosophie et des mathématiques, mais lui témoigner une sincère sympathie au milieu des adversités qu'elle éprouve et s'efforcer de lui donner tout le réconfort que sa nature froide et son esprit abstrait étaient capables de manifester.

Certains chapitres sont, en quelque sorte, purement historiques, et parmi ceux-ci nous signalerons celui consacré à la dernière phase de la vie de l'infortunée sœur du roi d'Angleterre Charles Ier, qui devint, en 1667, abbesse d'Herford, en Westphalie, où elle mourut en 1680. C'est une étude très neuve, très documentée de l'abbatiat d'Élisabeth. Là, elle exerçait, sous le protectorat des électeurs de Brandebourg et de l'empereur, un véritable gouvernement civil, troublé souvent par les émeutes de la vieille cité hanséatique.

Dans la seconde partie du livre, M. de Swarte nous raconte les relations de Descartes avec la reine Christine de Suède, et il débute par un portrait de celle-ci tracé de main de maître, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire ici, à cause de son étendue. Puis il nous résume, d'une manière à la fois rapide et complète, la vie et les dramatiques aventures de la fille de Gustave-Adolphe, non seulement d'après les documents et les mémoires contemporains, mais aussi d'après les appréciations des historiens modernes de cette princesse. Aussi, ses conclusions sur les causes des principaux et mémorables événements qui ont marqué le règne et la vie de Christine de Suède, son abdication, son abjuration, la mort de Monaldesco, etc., nous semblent devoir rester définitives, car elles sont frappées au coin de la meilleure critique historique.

Huit héliogravures accompagnent ce livre. Quatre reproduisent les portraits de Descartes, d'après Frans Hals (musée du Louvre); de la princesse palatine Élisabeth, d'après Gaspar Barleus (musée d'Heidelberg); d'Anna de Schurmann, d'après Van Œulen (musée de Lille); de la reine Christine de Suède, d'après Sébastien Bourdon (musée de Versailles); une vue et un plan d'Herford; deux lettres autographes inédites de la princesse Élisabeth au savant Colvius, dont les originaux sont déposés aux archives de l'Université de Leyde.

Le nouvel ouvrage de M. V. de Swarte intéresse donc autant l'histoire générale du XVIIe siècle que celle de la philosophie, et c'est à ce

titre que nous avons cru devoir le signaler aux lecteurs de la *Bibliothèque de l'École des chartes*.

Jules FINOT.

Le Frère de Pétrarque et le Livre du Repos des religieux, par Henry COCHIN (tome IV de la *Bibliothèque littéraire de la Renaissance*, dirigée par P. de Nolhac et L. Dorez). Paris, E. Bouillon, 1903. In-12, 255 pages.

Les fêtes qui se préparent en Italie pour le six-centième anniversaire de la naissance de Pétrarque témoignent du grand nombre d'admirateurs qu'a encore le célèbre humaniste; il n'en est peut-être pas de plus fervent ni de mieux informé que l'auteur du très agréable volume dont je viens de transcrire le titre.

Pétrarque avait un frère, qui, après avoir mené à ses côtés une vie quelque peu dissipée, s'enferma dans la chartreuse de Montrieux, en Provence, y déploya plus qu'une vertu ordinaire, y brava héroïquement la peste, et, de près ou de loin, ne cessa d'exercer sur le poète une mystérieuse et touchante influence. C'est donc tout un côté nouveau de la figure de Pétrarque qui nous apparaît, un côté doux, tendre et beaucoup plus humble que celui qui nous est habituellement présenté. A vrai dire, le mysticisme de l'auteur du *Secretum*, du *De Vita Solitaria*, du *De Otio Religiosorum*, son amour de la solitude, son goût pour la contemplation méritaient d'être mis pleinement en lumière : pour le faire avec justesse, il fallait l'érudition, le tact, le sentiment délicat des nuances dont a fait preuve mainte et mainte fois M. Henry Cochin.

Aux nombreux renseignements puisés dans la Correspondance et dans les traités ascétiques du poète sont venus s'ajouter des détails précieux pour l'histoire de Montrieux, par suite pour celle des deux frères, que l'auteur a su découvrir dans des documents conservés actuellement aux archives du Var.

N. VALOIS.

C.-Charles CASATI DE CASATIS. *Note sur les deux précurseurs de l'art français, le duc de Berry et le roi René, et sur un monument historique menacé de ruine*. Paris, A. Picard et fils, 1904. In-8°, 29 pages.

Notre confrère M. Casati de Casatis développe la thèse qu'entre 1450 et 1550 il y a eu une renaissance française précédant la renaissance italienne. Il croit pouvoir parler d'un millier de monuments se rattachant à ce mouvement artistique également dégagé du gothique pur et de toute influence italienne. Un des premiers précurseurs de

cette renaissance française est, d'après lui, le duc Jean de Berry, puis le roi René, et il nous parle de quelques-unes des œuvres de ces deux princes, œuvres non seulement commandées, mais inspirées par eux. Cette thèse est à rapprocher des théories défendues par Louis Courajod. Il faudrait quelque travail plus étoffé et nourri pour mieux suivre l'idée. M. Casati de Casatis aura eu le mérite d'avoir contribué à appeler l'attention sur elle.

L. B.

H.-R. D'ALLEMAGNE. *Sports et jeux d'adresse.* Paris, Hachette, sans date [1904]. Gr. in-4°, 382 pages, 328 illustrations dans le texte et 100 gravures hors texte, dont 29 planches coloriées à l'aquarelle.

Notre confrère H.-R. d'Allemagne vient d'ajouter un volume à la série déjà si riche de ses luxueuses publications. L'année passée, il nous avait donné la belle *Histoire des jouets* (Paris, Hachette, sans date. Gr. in-4°, 250 illustrations dans le texte et 100 gravures hors texte), pour laquelle ses collections personnelles avaient fourni une bonne partie des matériaux. Le volume paru cette année sur les *Sports et jeux d'adresse,* édité de la même heureuse façon, en est comme la suite. Les jeux de table et de cartes, que M. d'Allemagne a pris aussi comme objets de ses recherches, feront sans doute la matière d'un troisième volume.

Sports et jeux d'adresse sont répartis en six chapitres : I. *Premiers jeux de l'enfance,* tels que cerceau, bâtonnet, échasses, sabot, toupie ; — II. *Jeux à courir,* où il est parlé de la course, des barres, des quatre-coins, des divers cache-cache ; — III. *Jeux d'adresse,* dont les plus importants sont l'arc, les bagues, le bilboquet, le tonneau, le bouchon ; — IV. *Jeux de balle,* où sont décrits les jeux de ballon et de paume, le mail et ses dérivés, le volant et les grâces ; — V. *Jeux de boules,* comprenant les billes, les boules proprement dites, le billard, les quilles ; — VI. *Jeux gymnastiques,* où l'on retrouvera, outre les multiples sauts (cloche-pied, saute-mouton, cheval-fondu), la lutte, la danse, la gymnastique, l'escrime, le patinage.

Pour tous ces divertissements, l'auteur remonte aux origines les plus lointaines. C'est ainsi qu'il nous apprend que le cerf-volant fut inventé, et militairement utilisé, par un général chinois qui vivait au IIIe siècle avant notre ère (p. 12). Quant aux jeux hérités des Grecs ou des Romains, ils sont légion. M. d'Allemagne a non seulement indiqué les textes, mais encore reproduit certains des plus intéressants monuments figurés qui s'y rapportent. Citons le rapprochement qu'il fait de vers de *Mireille* relatifs au jeu du « saut sur l'outre enflée » avec l'*ascoliasmus* des Grecs, sorte de danse à cloche-pied sur une outre remplie de vin et frottée d'huile, que représente une pierre gravée antique (p. 314).

« Les joueurs essayaient de se maintenir sur un seul pied au centre de ce ballon glissant et de tenir l'autre jambe élevée en l'air. » Le jeu provençal n'est-il pas une survivance des usages helléniques importés par les colons ioniens ?

Une charmante peinture d'Herculanum (p. 22) a conservé le souvenir du jeu du pivot, ancêtre de celui du chat et du rat, de celui de la corde, de celui de l'anguille, tous divertissements où les fautes ont pour sanction des volées de coups ; les mouchoirs roulés de nos collégiens n'y sont pas moins cuisants que les lanières des enfants romains. Une autre peinture d'Herculanum (p. 68) est consacrée au cache-cache, que jouent de ravissants petits amours.

L'encombrant sabot était aussi goûté des citoyens romains en herbe qu'il l'est des futurs électeurs parisiens. Virgile, Horace, Pline et Perse en parlent. Ce dernier avoue que les délices de ce noble jeu lui semblaient fort supérieures aux âpres satisfactions de l'étude (p. 36). En revanche, la toupie n'est qu'une innovation récente. Il parait qu'elle est comme la preuve matérielle de la dégénérescence de la race humaine. Tel est, du moins, l'avis d'un spécialiste de 1837, qui l'estime imaginée pour éviter aux enfants l'exercice fatigant du sabot et qui vitupère en ces termes : « C'est à qui inventera le moyen de leur épargner quelque fatigue, à qui inspirera à la jeunesse le plus d'horreur pour le travail » (p. 41). Les craintes de ce Caton des jeux enfantins étaient vaines ; en dépit de la toupie, le sabot a gardé les préférences de la jeunesse parisienne.

Aux Thraces revient le médiocre honneur d'un jeu prodigieusement barbare, et qui n'a point fait école, celui de la pendaison. Ce divertissement singulier demandait la chaleur communicative des banquets, car des gens de sang-froid eussent légitimement hésité à y prendre part. Au dessert, et les convives à point, le sort désignait l'un d'eux pour courir le risque d'être pendu. Le misérable était guindé sur une pierre et le nœud coulant d'une bonne corde passé à son cou. On lui mettait en main un couteau, puis on faisait trébucher la pierre. Avait-il le bras assez prompt et assez sûr pour trancher la corde, tant mieux pour lui ; sinon, il était bel et bien étranglé, au grand amusement des commensaux, qui s'esclaffaient en criant : « Il a perdu, il a perdu » (p. 368).

Les jeux médiévaux et de l'ancien régime sont soigneusement catalogués et décrits par M. H. d'Allemagne. Je signalerai spécialement ce qu'il dit de l'arc et de l'arbalète (p. 76 et suiv.), pour la pratique desquels s'organisèrent des confréries, florissantes surtout dans le nord et dans l'est, où certaines se sont perpétuées jusqu'à nos jours. — Le chapitre relatif au jeu de paume (p. 165 à 195) est, ainsi qu'il convient, longuement développé. La paume fut très en honneur en France durant les derniers siècles de la monarchie. Elle était pratiquée avec passion

par les classes riches et faisait vivre tout un monde de professionnels, maîtres paumiers, valets de jeu ou nacquets, tenanciers de salles de jeu, paumiers-raquettiers, etc... La mode en étant passée peu à peu, on sait que sa réimportation d'Angleterre sous le nom exotique de *lawn-tennis* (paume sur pelouse) lui a rendu la faveur des gens bien élevés. Cette paume anglaise est, d'ailleurs, loin de valoir notre ancien jeu français de longue paume, ainsi qu'il est facile de s'en rendre compte au Luxembourg, où les deux paumes se jouent concurremment. — Le mail et la crosse (p. 196 et suiv.) ont eu la même fortune. Après des siècles d'éclat, ils ont subi une éclipse à peu près complète, puis sont revenus en honneur, à la suite d'un stage en Angleterre, sous la dénomination de croquet et sous celle de polo.

Toute l'illustration du volume est, comme dans les précédentes publications de M. d'Allemagne, extrêmement riche et soignée. A titre de meilleur dans l'excellent, j'appellerai l'attention sur les séries se rapportant aux boules, au billard et aux quilles (p. 240 à 298). Il y a là, en particulier, de curieuses reproductions des charges d'un imitateur de Callot, Van Lochom, ainsi que de caricatures françaises et anglaises. Sur presque chaque article, on trouve une, sinon plusieurs, des charmantes compositions dans le genre antique de Cl. Bouzonnet-Stella (XVIIe siècle). Les recueils plus anciens, tels que celui d'Olaus Magnus (XVIe siècle), et les séries gravées ou lithographiées du XVIIIe et du XIXe siècle ont été, de même, mis largement à contribution. Indiquons, entre cent autres d'égal intérêt : les Jeux d'enfants de P. Breughel (frontispice); les Quatre-Coins et le Cache-Cache de Lancret (p. 65 et 71); la Caricature du temps de Louis-Philippe inspirée du jeu de bagues (p. 96; manège actionné par le roi, où le duc d'Orléans, juché sur un cheval de bois, s'efforce d'atteindre un des anneaux que tiennent les deux princesses avec lesquelles on tentait alors de le marier); le Jeu de billard de Louis XIV (p. 265); la gravure du XVIe siècle de la page 297; les deux planches relatives au saut, d'après Archange Tuccaro (p. 303 et 305); les caricatures chorégraphiques de l'époque révolutionnaire (p. 345); les lithographies de Marlet (notamment p. 4, 32, 53, 349, 357).

G. JACQUETON.

Eugène LELONG. *Célestin Port (1828-1901)*. Angers, impr.-libr. Germain et G. Grassin, 1902. In-8°, 128 pages, avec 2 portraits. (Extrait de la *Revue de l'Anjou*, 51e année.)

L'archiviste qui fut plus de quarante-sept ans à la tête de la portion la plus considérable des archives d'une des plus illustres provinces de l'ancienne France et qui a été l'auteur éminent du principal ouvrage d'histoire locale qu'on puisse mettre en parallèle avec les anciennes his-

toires provinciales composées par les Bénédictins d'autrefois, — le *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire,* — a déjà eu deux fois son éloge biographique prononcé à l'Académie des inscriptions par M. de Lasteyrie et M. J. Lair (ces deux éloges sont reproduits dans les années 1901 et 1902 de la *Bibl. de l'École des chartes*). Le point de vue auquel M. Eugène Lelong, qui fait le cours sur les archives à l'École des chartes, s'est placé, en reprenant la biographie de son célèbre compatriote adoptif, doit être signalé particulièrement à tous les archivistes et même aux bibliothécaires de nos départements. C'est une étude de la vie entière, depuis la jeunesse, — et même l'enfance, — jusqu'à la fin de la carrière, d'un archiviste départemental qui est véritablement le modèle à offrir à tous les professionnels de notre métier. On y verra, dans les détails les plus intéressants, toujours appuyés sur des documents imprimés ou même manuscrits et inédits, comment peut et doit se conduire un archiviste, toujours avec tact et jugement, en presque toutes les circonstances où sa carrière le destine à se trouver mêlé : classement et inventaire des dépôts d'archives de toute nature (Angers possédant à la fois des archives départementales, communales et hospitalières); rapports, négociations ou difficultés de divers genres avec les administrations locales, les inspecteurs des archives et aussi les ministères; travaux d'histoire locale et collaboration aux périodiques provinciaux; travaux sur l'histoire contemporaine depuis l'époque de la Révolution; même les polémiques ou conflits (rares heureusement), d'ordre administratif ou littéraire, entre confrères; enfin, jusqu'à la façon dont un archiviste peut arranger sa vie privée au point de vue de l'emploi le plus judicieux de son temps et de ses journées. Tout cela est raconté par M. Lelong en un style clair, précis, vif et spirituel, qui rend très attrayante la lecture de cette biographie.

A la biographie elle-même (qui occupe quatre-vingt-quinze pages, avec beaucoup de notes), M. E. Lelong a joint une bibliographie (publiée une première fois dans la *Correspondance historique et archéologique,* année 1901) de tous les travaux de C. Port, qui comprend 117 numéros, dans l'ordre chronologique, de 1851 à 1903 (date posthume d'une notice composée avant 1901 et publiée dans le nouvel État général par fonds des archives départementales), décrits avec une rigueur bibliographique absolue, accompagnés, — exemple qui devrait être suivi dans toutes les bibliographies véritablement dignes de ce nom, — de l'indication des comptes-rendus donnés dans les revues et même dans les journaux, et enfin suivis d'un petit index alphabétique des matières, renvoyant aux numéros de la bibliographie.

E.-Daniel Grand.

LIVRES NOUVEAUX.

SOMMAIRE DES MATIÈRES.

Généralités, 221, 229, 335, 369.

Sciences auxiliaires. — Épigraphie, 105, 258, 372. — Paléographie, 330, 336, 345. — Diplomatique, 309. — Manuscrits, 10, 56, 61, 71, 102, 124, 158, 266, 377. — Imprimés, 72, 244, 277. — Bibliographie, 199, 201, 217, 300, 359. — Bibliothèques, 180.

Sources, 128, 179, 276, 366. — Légendes, 268. — Chroniques, journaux, 121, 245, 350. — Correspondances, 99, 135, 211, 212, 249, 265. — Archives, 13, 86, 203, 272, 298, 357. — Cartulaires, 9, 33, 64, 77, 80, 95, 97, 123, 197, 225, 228, 234, 288, 289, 339, 350, 355; Chartes, 237, 255, 275, 279, 282. — Regestes, 90, 261, 285, 293, 350, 354. — Livres de fiefs, pouillés, etc., 210, 215, 218, 219, 220. — Comptes, 16, 116, 283. — Inventaires, 60, 101, 248, 283.

Biographie, généalogie, 138. — Alfred, 11; Angleterre, 29, 324; Jeanne d'Arc, 106; Benoît XII, 212; Bérenger de Tours, 110; s. Bernard, 356; Bessarion, 295; Boniface IX, 181; Borcke, 321; Catherine de Médicis, 211; Célestin III, 279; Charles IX, 211; Charlemagne, 200, 257, 282; Clément VI, 77; Colomb, 5, 342; s. Columban, 41, 45; Dante, 247, 274; Del Torso, 120; E. Deschamps, 168, 287; Dioscore, 343; François Ier, 211; Frédéric Ier, 223; Frédéric II, 131; Frédéric de Misnie, 210; Frioul, 47; Fugger, 318; Galgano, 322; Geoffroi du Mans, 236; Gérard de Bruges, 144; s. Gilbert, 148; s. Girard, 216; Grégoire XI, 73; Gueldre, 99; Guillaume de Massouris, 350; Guillaume de Puylaurens, 350; Guillaume de Saint-Didier, 115; Gulite, 99; Henri V d'Angleterre, 70; Hilduin, 222; Hus, 127; Innocent III, 350; G. Le Meingre, 60; Lévis, 176; Louis le Pieux, 350; Louis XII, 211; Louis d'Anjou, 248; Lulle, 17; s. Martial, 52; Merle de Beauchamps, 16; Nicolas Ier, 291; Othon IV de Bourgogne, 140; Parshall, 262; Pascal II, 249; s. Patrice, 323; Pétrarque, 43, 79; Philippe le Hardi, 283; Pierre Cardinal, 115; Pisano, 53; Pons de Capdeuil, 115; Roland, 160; Rolin, 269; Savonarole, 173, 311; Scheven, 354; Sigismond de Bohême, 255; Silaus, 301; Syagrius, 84; Thomas de la Marche, 48; Toscanelli, 5; Turold, 249; Urbano da Cortoria, 316; s. Wandrille, 37; Weiditz, 296; Jean d'Yerrian, 235.

Droit, 12, 24, 38, 58, 67, 82, 83, 111, 215, 231, 312, 329, 344.

Géographie, 27.

Histoire économique, mœurs, 20, 73, 74, 146, 177, 187, 196, 198.

Institutions, 46, 88, 349.

Médecine, 2, 47, 194, 353.

Sciences, enseignement, 66, 81, 85, 104, 185, 303, 310, 371.

Langues et littératures. — Latin, 69, 96, 135, 164, 175. — Langues romanes : 363 ; français, 19, 31, 92, 182, 194, 199 *bis*, 232, 278, 320, 346, 347, 348, 360 ; italien, 7, 36, 75, 79, 151, 226, 227, 241, 247, 341 ; provençal, 213. — Langues germaniques : allemand, 69, 159, 314, 375 ; anglais, 161, 189, 214, 297, 340 ; gothique, 250. — Langues scandinaves, 119, 172, 183, 242, 254, 258, 317. — Langues slaves, 26, 143.

Religions. — Judaïsme, 246. — Christianisme, 157, 286 ; papauté, 116, 131, 154, 200 ; ordres religieux, 64, 93, 129, 146, 148, 163, 191 ; liturgie, 65, 132 ; lipsanographie, 101, 139, 162, 233 ; théologie, 110, 164, 165, 351. — Hétérodoxie, 4, 44, 152.

Archéologie, 14, 25, 28, 32, 50, 57, 65, 94, 100, 108, 109, 117, 118, 142, 153, 156, 188, 206, 251, 253, 290 *bis*, 331, 334, 337, 352, 364. — Architecture, 49, 76, 114, 141, 204, 205, 207, 208, 209, 224, 230, 233, 290, 305, 307, 308, 367, 374. — Sculpture, 21, 22, 53, 87, 186, 192, 284, 304, 306, 315. — Peinture, 55, 144, 267. — Gravure, 51. — Mobilier, 60. — Poterie, 166. — Orfèvrerie, 248. — Campanographie, 34. — Reliure, 326. — Musique, 63, 113. — Jeux, 3. — Numismatique, 6, 15, 54, 70, 125, 130, 213 *bis*, 361. — Sphragistique, 280. — Héraldique, 89, 376.

SOMMAIRE GÉOGRAPHIQUE.

Abingdon, 197 ; Aix-la-Chapelle, 25, 361 ; Alba, 293 ; Aldwych, 147 ; Allemagne, 28, 38, 157, 217, 245, 305, 366 ; Amiens, 104, 108 ; Angleterre, 20, 54, 133, 270 ; Aoste, 240 ; Arezzo, 134 ; Arrancy, 202 ; Artois, 50 ; Aschersleben, 57 ; Aube, 14, 205, 206, 299 ; Autriche, 253, 327 ; Avignon, 73 ; Badeleben, 292 ; Bâle, 355 ; Barrois, 344 ; Bavière, 153 ; Beraun, 170 ; Berne, 128 ; Besançon, 139 ; Bodenlauben, 39 ; Bohême, 40, 77 ; Bologne, 367 ; Bourgogne, 213 *bis* ; Brandebourg, 163 ; Breslau, 61 ; Brie-Comte-Robert, 238 ; Byzance, 149, 190, 328 ; Cagliari, 272 ; Canterbury, 180 ; Carinthie, 179 ; Champagne, 207 ; Chartres, 209 ; Châtelneuf-en-Vennes, 103 ; Chaumont-Porcien, 178 ; Chemeré, 23 ; Civitale, 329 ; Cluny, 288 ; Coblence, 13 ; Constantinople, 18 ; Coudray, 23 ; Dalmatie, 231 ; Deux-Amants, 279 ; Dnieper, 188 ; Douvre, 180 ; Düren, 62 ; Erkelenz, 290 *bis* ; Espagne, 54 ; Évron, 208, 264 ; Florence, 134, 306 ; Fountains Abbey, 167 ; France, 54, 88, 126, 239, 349 ; Frauenburg, 333 ; Fribourg, 22 ; Haute-Garonne, 298 ; Geilenkirchen, 290 *bis* ; Gottorp, 308 ; Grèce, 275 ; Gueldre, 99 ; Gütersloh, 112 ; Haguenau, 1 ; Heldburg, 364 ; Hongrie, 8, 246 ; Iéna, 228 ; Ile-de-France, 359 ; Ingersheim Gross- und Klein-, 332 ; Irlande, 184 ; Italie, 32, 54 ; Jauer, 313 ; Jougue, 141 ; Juvigny, 107 ; Lenhanee, 59 ; Ligurie,

123; Lipan, 273; Litomysl, 252; Lorch, 21; Lorraine, 344; Louroux-Béconnais, 145; Lucques, 90; Lunigiane, 123; Lusace, 80; Lyon, 218; Mannheim, 256; le Mans, 74, 234, 236; Marienburg, 15; Maulbronn, 307; Metz, 266; Montataire, 122; Montpellier, 33; Montreuil-sous-Bois, 49; Munich, 193; Nages, 35; Naumburg, 373; Nogent-le-Rotrou, 76; Norvège, 97; Nouvion, 259; Nuremberg, 156, 284, 352; Oldenbourg, 276; Oloron, 30; Orvieto, 68; Oxfordshire, 98; Parchim, 370; Parenzo, 142; Paris, 300, 359; Paterno, 83; Pays-Bas, 54, 357; Perse, 155; Picardie, 50; Piépape, 271; Pinsk, 150; Pologne, 185, 376; Poméranie, 368; Porrois, 95; Prague, 40; Presbourg, 260; Prusse, 15; Quimperlé, 225; Randazzo, 82; Raulhac, 281; Rausse, 91; Ravenne, 94; Recklinghausen, 294; Rense, 169; Roemhild, 364; Roetteln, 171; Romain-Môtier, 141; Rouergue, 52; Saint-Benoit-sur-Loire, 289; Saint-Claude, 282; Saint-Denis du Maine, 23; Saint-Jean-d'Angély, 9; Saint-Néots, 11; Saint-Ursanne, 41; San Gimignano, 137; Sanzay, 230; Scheyern, 87; Schoeneck, 365; Schwarzbourg, 125; Seine, 203; Sens, 219; Serbie, 328, 362; Séville, 136; Sienne, 53, 137; Spire, 319; Stargard, 42; Suède, 24, 339; Suisse, 224, 290; Tarentaise, 263; Toess, 338; Toscane, 123, 130; Toulouse, 100, 101, 358; Tours, 220; Troisvilles, 243; Tulle, 78; Turin, 162; Turkestan, 302; Ulm, 204; Unterwalden, 109; Vannes, 195; Vendôme, 237; Vienne, 285, 306 *bis*; Westminster, 174; Wettin, 280; Workum, 325; Zürich, 187.

1. Adam (A.). Un chapitre rural d'autrefois, d'après les protocoles du chapitre du Haut-Haguenau. Rixheim; Strasbourg, F. X. Le Roux et Co., 1903. In-8°, 99 p. (Extrait de la *Revue catholique d'Alsace*.) 1 m. 40.

2. Alcoatin (Christianus), Toletanus. Congregation, sive Liber de oculis. Publié d'après les manuscrits des bibliothèques de Metz et d'Erfurt, avec introduction sur l'histoire des oculistes arabes, par le docteur P. Pansier. Paris, J.-B. Baillière et fils, 1903. In-8°, p. 41-184. (Collectio ophtalmologica veterum auctorum, fasc. 2.)

3. Allemagne (Henry-René d'). Sports et jeux d'adresse. Paris, Hachette et Cie, s. d. In-4°, 386 p., avec 328 ill., 100 grav., 29 pl.

4. Alphandéry (P.). Les Idées morales chez les hétérodoxes latins au début du XIIIe siècle. Paris, Leroux, 1903. In-8°, XXXIV-206 p. (Bibliothèque de l'École des hautes études. Sciences religieuses, VI, 1.)

5. Altolaguirre y Duvale (A. de). Cristóbal Colón y Pablo del Pozzo Toscanelli; estudio crítico del proyecto, formulado por Toscanelli y seguido por Colón, para arribar al extremo Oriente de Asia navegando la vía del Oeste. Madrid, impr. de Administración militar, 1903. In-fol., X-429 p. 16 p.

6. Ambrosoli (Solone). Manuale di numismatica. 3a ediz. rifatta.

Milano, U. Hoepli, 1904. In-16, XVI-250 p., 4 pl. (Manuali Hoepli.) 1 l. 50.

7. ANNARATONE (Dott. Claudio). Studi danteschi. Parte I (Allegorie nell' Inferno dantesco). Vigevano, Unione tipografica vigevanese, 1903. In-8°, 163 p.

8. APPONYI (Graf Alex.). Hungarica. Ungarn betreff. im Auslande gedruckte Bücher und Flugschriften. München, J. Rosenthal, 1903. In-8°, VIII-488 et 423 p. 30 m.

9. Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. XXXIII : Cartulaire de Saint-Jean-d'Angély. T. II. Saintes, Fragnaud; Paris, Picard, 1903. In-8°, CCLII-472 p. 25 fr.

10. Aristophanis comoediae undecim cum scholiis. Codex Ravennas 137, 1, A, phototypice ed. Praefatus est J. van Leeuwen. Leiden, A. W. Sijthoff, 1904. In-fol., XXXVIII p. et 192 phototypies. (Codices graeci et latini photographice depicti duce Biblioth. Scatone de Vries. IX.) 225 m.

11. ASSER's Life of King Alfred, with Annals of Saint Neots, erroneously ascribed to Asser. Ed. with intro. and commentary, by William Henry Stevenson. London, Frowdes, 1904. Gr. in-8°, 518 p. 12 s.

12. AT (P.). Histoire du droit canon gallican (I, De l'organisation nationale du clergé de France; II, les Remontrances du clergé de France; III, Curiosités liturgiques). Paris, A. Savaète, s. d. In-8°, 196 p. (Collection Arthur Savaète, n° 2.) 3 fr. 50.

13. AUSFELD (Eduard). Uebersicht über die Bestände des k. Staatsarchivs zu Coblenz. Leipzig, S. Hirzel, 1903. In-8°, XII-227 p. (Mitteilungen der k. preussischen Archivverwaltung. 6.) 8 m.

14. BABEAU (Albert). Les Études archéologiques dans le département de l'Aube depuis cinquante ans. Caen, Delesques, 1904. In-8°, 15 p. (Extrait du *Compte-rendu du soixante-neuvième congrès archéologique de France, tenu en 1902 à Troyes et Provins.*)

15. BAHRFELDT (Emil). Die Münzen- und Medaillen-Sammlung in der Marienburg. Bearb. unter Mitwirkg. von Jaquet und Pfr. Schwanat. II. Bd. : Münzen und Medaillen der Könige von Preussen. 1. Abth. die Prov. Preussen. 2. Abth. die Prov. Brandenburg. Danzig; Berlin, W. H. Kuhl, 1904. In-4°, VI-433 p., avec pl. 36 m.

16. BALINCOURT (E. DE). Deux livres de raison du XV° siècle. Les Merle de Beauchamps. Nîmes, impr. Chastanier, 1903. In-8°, 82 p., avec portr. et fig.

17. BARBER (W. T. A.). Raymond Lull, the Illuminated doctor : a

study in Mediæval Missions. London, C. H. Kelly, 1903. In-8°, 184 p. 2 s. 6.

18. Barth (H.). Constantinople. Paris, Laurens, 1903. In-4°, 184 p., avec 103 grav. (Les Villes d'art célèbres.)

19. Bartsch (Karl.). Chrestomathie de l'ancien français (viii°-xv° s.), accompagnée d'une grammaire et d'un glossaire. 8e éd., revue et corrigée par A. Horning. Leipzig, F. C. W. Vogel, 1904. In-8°, iv p. et 744 p. 10 m.

20. Bateson (Mary). Mediæval England : English feudal society from the Norman conquest to the middle of the fourteenth century. New York, Putnam, 1904. In-12, xxvii-448 p. (Story of the nations ser.) 1 s. 35.

21. Baumeister (Joh. Seb.). Abbildung der Statuen in der Woellwarthischen Totenhalle in dem Kloster Lorch. Ein Beitrag zur Geschichte der Kunst und des Geschmacks im 14., 15. und 16. Jahrh. Berlin, E. S. Mittler und Sohn, 1903. In-8°, 43 p. et fig. 3 m.

22. Baumgarten (Fritz). Der Freiburger Hochaltar, kunstgeschichtlich gewürdigt. Strassburg, J. H. E. Heitz, 1904. In-8°, vi-72 p., avec pl. (Studien zur deutschen Kunstgeschichte. 49.) 5 m.

23. Beauchesne (de). Le Château du Coudray et les Châtellenies de Chemeré et de Saint-Denis-du-Maine. Laval, veuve Goupil, 1903. In-8°, 334 p., avec grav.

24. Beauchet (Ludovic). Histoire de la propriété foncière en Suède. Paris, Larose, 1904. In-8°, xx-728 p. (Études d'ancien droit suédois, I.) 12 fr.

25. Beissel (Steph.). Kunstschätze des Aachener Kaiserdomes. Werke der Goldschmiedekunst, Elfenbeinschnitzerei und Textilkunst. M.-Gladbach, B. Kuhlen, 1904. In-fol., 35 pl., 11 p. 30 m.

26. Bělavskiĭ (E.). Etimologiia drevniago cerkovno-slavianskago i russkago iazyka. (Étymologie du slavon d'Église et du russe anciens. 6e éd.) Moscou, V. Dumnov, 1903. In-8°, 212 p. 1 d.

27. Benjamin (Des R.) von Tudela Reisebeschreibungen, nach Handschriften, aus dem 13. und 14. Jahrh. stammend, und ältern Druckwerken ediert und übers., m. Anmerkgn. und Einleitg. versehen von L. Grünhut und Mark. N. Adler. II. Tl. Einleitung, Uebersetzg, und Register. Jerusalem; Frankfurt-a-M., J. Kauffmann, 1903. In-8°, iv-102 p., 2 cartes. 2 m. 50.

28. Bergner (Heinr.). Kirchliche Kunstaltertümer in Deutschland. Leipzig, Ch. H. Tauchnitz, 1903. In-8°, p. 1-112, 1 pl., avec ill. 5 m.

29. Bell (Arthur). Lives and Legends of English Bishops and Kings, Mediæval Monks, Later Saints. London, Bell, 1904. In-8°, 392 p. 14 s.

30. Bergez (Jean-Baptiste). Histoire de la fondation du Bager d'Oloron en Béarn. Extrait des archives particulières des communes d'Oloron, d'Eysus et de Lurbe. Pau, veuve Ribaut, 1903. In-8°, 93 p. (Extrait du *Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau*, 2e série, t. XXXI.)

31. Béroul. Le Roman de Tristan, poème du XIIe siècle publié par Ernest Muret. Paris, Firmin-Didot et Cie, 1903. In-8°, LXXX-265 p. (Société des anciens textes français.) 10 fr.

32. Bertaux (Émile). L'Art dans l'Italie méridionale. T. Ier : De la fin de l'Empire romain à la conquête de Charles d'Anjou. Paris, Fontemoing, 1904. In-8°, XIV-841 p., avec 404 fig., 38 pl., 2 tableaux. (École française de Rome.)

33. Berthelé (Joseph). Archives de la ville de Montpellier. Inventaires et documents. T. III, fasc. III, IV et V. Le Cartulaire montpelliérain des rois d'Aragon et des rois de Majorque, seigneurs de Montpellier, d'Aumelas, etc. Montpellier, impr. de Serre et Roumégous, 1904. In-8°, paginé 331-612, 16 pl.

34. Berthelé (Joseph). Enquêtes campanaires. Montpellier, impr. Delord-Bœhm et Martial, 1903. In-8°, XVI-758 p., fig. et pl.

35. Berthelé (Jos.). Les « Samnagenses » et l'oppidum de Nages (Gard), à propos de l'inscription romaine de Montarnaud (Hérault). Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur; Paris, 1904. In-8°, 54 p. (Extrait des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. LXII.)

36. Bertino (Giovanni). Spigolature letterarie : appunti di critica. Sassari, tip. E. Scanu, 1903. In-8°, 41 p.

37. Besse (Dom). Saint Wandrille (VIe-VIIe siècles). Paris, Lecoffre, 1904. In-18 jésus, V-188 p. (Les Saints.) 2 fr.

38. Bezold (Frdr. von). Das Bündnisrecht der deutschen Reichsfürsten bis zum westfälischen Frieden. Rektoratsrede. Bonn, Röhrscheid und Ebbecke, 1904. In-8°, 39 p. 0 m. 80.

39. Bibra (Reinhard von). Bodenlauben bei Bad Kissingen. Geschichte der Burg und des Amtes. Kissingen, F. Weinberger, 1903. In-12, VI-146 p., 8 fig., 1 pl. 1 m. 50.

40. Binder (Simon). Die Hegemonie der Prager im Husitenkriege. 2. Tl. Prag, Rohlíček und Sievers, 1903. In-8°, V-140 p. (Prager Studien aus dem Gebiete der Geschichtswissenschaft. 9.) 2 m.

41. Bispham (Clarence Wyatt). Columban, saint, monk, and missio-

nary, 539-615, A. D.; notes concerning his life and times. Limited ed. New York, E. S. Gorham, 1903. In-8°, 63 p. 1 s. 50.

42. Boehmer (F.). Beiträge zur Geschichte der Stadt Stargard in Pomm. I. Heft. Stargard, Weber, 1903. In-8°, vii-381 p. 1 m. 75.

43. Bolsi (Domingo). L'amor patrio in Francesco Petrarca e le epistole ad Andrea Dandolo, doge di Venezia. Arezzo, tip. Cristelli, 1903. In-8°, 28 p.

44. Bonet-Maury (Gaston). Les Précurseurs de la Réforme et de la liberté de conscience dans les pays latins du xiie au xve siècle. Paris, Fischbacher, 1904. In-8°, viii-268 p.

45. Bonet-Maury (G.). Saint Colomban et la fondation des monastères irlandais en Brie au viie siècle. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1903. In-8°, 25 p. (Extrait de la *Revue historique*, t. LXXXIII.)

46. Borrelli de Serres (Colonel). Recherches sur divers services publics du xiiie au xviie siècle. II : Notices relatives au xive siècle. Paris, Alphonse Picard et fils, 1904. In-8°, 557 p.

47. Bortolotti (Stefano). Medici friulani illustri dal secolo xiv al xix. Udine, tip. D. Del Bianco, 1903. In-8°, 21 p.

48. Boudet (Marcellin). Nouveaux documents sur Thomas de la Marche, seigneur de Nonette et d'Auzon, bâtard de France. Paris, Bouillon, 1903. In-8°, 20 p. et fac-similé. (Extrait du *Moyen Age*.)

49. Bouillet (A.). L'Église de Montreuil-sous-Bois. Caen, Delesques, 1904. In-8°, 25 p. et pl. (Extrait du *Bulletin monumental*.)

50. Boulanger (C.). Le Mobilier funéraire gallo-romain et franc en Picardie et en Artois. Fasc. 4. Saint-Quentin, Impr. générale, s. d. Gr. in-4°, p. 97 à 148 et pl. 31 à 40.

51. Bourcard (Gustave). A travers cinq siècles de gravures (1350-1903). Les Estampes célèbres, rares ou curieuses. Paris, Rapilly, 9, quai Malaquais, 1903. Gr. in-8°, l-641 p., avec grav.

52. Bourret. Documents sur les origines chrétiennes du Rouergue. Saint Martial. Rodez, impr. Carrère, 1887-1902. Gr. in-4° à 2 col., iv-478 p.

53. Brach (Alb.) Nicola und Giovanni Pisano und die Plastik des xiv. Jahrh. in Siena. Strassburg, J. H. E. Heitz, 1904. Gr. in-8°, vi-123 p. (Zur Kunstgeschichte des Auslandes. 16.) 8 m.

54. Brause-Mansfeld (Aug.). Feld-, Noth- und Belagerungsmünzen von England, Frankreich, Holland, Italien, Spanien. Berlin, J. A. Stargard, 1904. In-fol., viii-81 p., avec ill. 80 m.

55. Bredt (E. W.). Katalog der mittelalterlichen Miniaturen des ger-

manischen Nationalmuseums. Im Auftrage des Direktoriums verf. Nürnberg, Germanisches Museum, 1903. Gr. in-8°, 150 p., avec fig. et 16 pl. 5 m. 40.

56. Breviario (Il) Grimani della biblioteca di S. Marco in Venezia. Riproduzione fotografica completa publicata da Scato de Vries. Prefazione del dr. Sal. Morpurgo. I. Leyde, A. W. Sijthoff, 1904. In-fol., 8 ff., 144 pl. 120 fl.

57. Brinkmann (Adf.). Beschreibende Darstellung der älteren Bau- und Kunstdenkmäler der Stadt Aschersleben. Halle, O. Hendel, 1904. In-8°, viii-136 p., 26 pl. (Beschreibende Darstellung der älteren Bau- und Kunstdenkmäler der Prov. Sachsen. Hrsg. von der histor. Commission f. die Prov. Sachsen und das Herzogt. Anhalt. 25.)

58. Brissaud (J.). Manuel d'histoire du droit français (Sources : Droit public; Droit privé) à l'usage des étudiants en licence et en doctorat. 5e fasc. Paris, Fontemoing, 1904. In-8°, p. 1001 à 1892.

59. Brisson (Th.-P.) et Millard (A.). Histoire de Lenharrée. Châlons-sur-Marne, impr. Martin frères, 1904. In-8°, xi-179 p. et grav.

60. Broche (L.). Inventaire du mobilier du palais épiscopal de Laon au décès de l'évêque Geoffroy Le Meingre (1370-1371). Paris, Impr. nationale, 1904. In-8°, 7 p. (Extrait du *Bulletin archéologique* (1903).)

61. Brockelmann (C.). Verzeichnis der arabischen, persischen, türkischen und hebräischen Handschriften der Stadtbibliothek zu Breslau. Breslau, M. und H. Marcus, 1903. Gr. in-8°, v-53 p. 2 m.

62. Bruell (Wilh.). Chronik der Stadt Düren. 2. Aufl., m. vielen Holzschn. und Zinkogr. sowie 1 lith. Stadtplan. 2. Tl. Die kirchl. Geschichte. Düren, L. Vetter und Co., 1904. In-8°, p. 151-258. 1 m. 50.

63. Buhle (Edward). Die musikalischen Instrumente in den Miniaturen des frühen Mittelalters. Ein Beitrag zur Geschichte der Musikinstrumente. I. Die Blasinstrumente. Leipzig, Breitkopf und Härtel, 1903. In-8°, iii-120 p., avec fig., 10 pl. 6 m.

64. Bullarium Franciscanum sive romanorum pontificum constitutiones, epistolae, diplomata tribus ordinibus Minorum, Clarissarum, Poenitentium a seraphico patriarcha sancto Francisco institutis ab eorum originibus ad nostra usque tempora concessa. Tom. VII. a Conr. Eubel. Romae; Leipzig, O. Harrassowitz, 1904. In-fol., lviii-774 p. 45 m.

65. Cabrol (Dom Fernand). Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie publié avec le concours d'un grand nombre de collaborateurs. Fasc. 3-4 : Afrique-Alexandrie. Paris, Letouzey et Ané, 1904. Gr. in-8° à 2 col., col. 577 à 1184, avec grav. Le fasc. : 5 fr.

66. Campagne (Maurice). De l'emploi des chiffres dits arabes au moyen âge. Agen, Impr. moderne, 1904. In-8°, 42 p. et 4 pl.

67. Cantinian (Gaston). Du mode de nomination des évêques de France, de l'époque mérovingienne à nos jours. Rouen, impr. Leprêtre, 1903. In-8°, xi-237 p.

68. Cardarelli (Giuseppe). Vita orvietana dal 1100 al 1430; episodi medioevali tratti da documenti storici della città di Orvieto; sonetti orvietani. Firenze, tip. O. Paggi, 1903. In-8°, 66 p. 2 l.

69. Carmina Burana. Lateinische und deutsche Lieder und Gedichte, e. Handschrift des xiii. Jahrh. aus Benedictbeuren auf der k. Bibliothek zu München. Hrsg. v. J. A. Schmeller, 4. unveränd. Aufl. (Anastat. Neudr.) Breslau, M. und H. Marcus, 1904. In-8°, x-275 p. 6 m.

70. Castellane (de). Les Mansois frappés en Normandie par Henri V, roi d'Angleterre. Monnaies inédites de la collection de M. le chevalier d'Achon. Laval, veuve Goupil, 1903. In-8°, 7 p. (Extrait de la *Province du Maine.*)

71. Catalogus codicum astrologorum graecorum. IV. Codices Italicos praeter Florentinos, Venetos, Mediolanenses, Romanos descripserant Dominic. Bassi, Francisc. Cumont, Aemygdius Martini, Alex. Olivieri. Bruxelles, H. Lamertin, 1903. In-8°, viii-192 p., 2 pl. 8 m.

72. Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale. Auteurs. T. XVI : Bonniar-Bouchy. Paris, Impr. nationale, 1903. In-8° à 2 col., col. 1 à 1236. (Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.)

73. Chaillan. Recherche et documents inédits sur l'orphanotrophium du pape Grégoire XI à Avignon. Avignon, Aubanel, 1904. In-8°, xxxii-96 p.

74. Chambois (Em.-Louis). Notes sur les corporations mancelles d'arts et métiers, leurs armoiries et leurs bannières. Le Mans, impr. de l'Institut de bibliographie scientifique, 1904. In-8°, 31 p., avec dessins.

75. Chilovi (Desiderio). L'archivio della letteratura italiana e la Biblioteca nazionale centrale di Firenze. Firenze, R. Bemporad e figlio, 1903. In-8°, 28 p. 1 l.

76. Claireaux (C.). L'Ancienne église Notre-Dame-du-Marais, à Nogent-le-Rotrou, lecture faite à la réunion générale de la Société percheronne d'histoire et d'archéologie, à l'hôtel de ville de Nogent-le-Rotrou, le 5 octobre 1903. Bellême, impr. Levayer, 1904. In-8°, 24 p., avec plan et grav.

77. Clementis VI (Acta), Pontificis romani, 1342-1352. Opera Ladislai

Klicman. Prague, F. Rivnáč, 1903. Gr. in-8°, xv-955 p. (Monumenta vaticana res gestas Bohemicas illustrantia. I.) 12 m.

78. Clément-Simon (G.). Recherches de l'histoire civile et municipale de Tulle avant l'érection du Consulat, d'après des documents inédits. T. Ier. Tulle, impr. Crauffon, s. d. In-8°, 352 p. et plan. (Extrait du *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze* (1896-1900).)

79. Cochin (Henry). Le Frère de Pétrarque et le livre du « Repos des religieux. » Paris, Bouillon, 1903. In-16, 261 p. (Bibliothèque littéraire de la Renaissance, t. IV.)

80. Codex diplomaticus Lusatiae superioris II. Gesammelt und hrsg. von Rich. Jecht. II. 1429-1437. 4. Görlitz, H. Tzschaschel, 1903. In-8°, p. 531-745. 3 m. 60.

81. Colonna (Aegidius Romanus de), Johs. Gerson's, Dionys des Kartäusers und Jak. Sadolet's pädagogische Schriften. Uebers. und m. biograph. Einleitgn. und erläut. Anmerkgn. versehen von. Mich. Kaufmann, J. X. Kunz, Heinr. Al. Keiser und Karl Alois Kopp. Freiburg-i.-B., Herder, 1904. In-8°, xiii-441 p. (Bibliothek der katholischen Pädagogik, XV.) 6 m. 80.

82. Consuetudini di Randazzo, pubblicate per cura di Vito La Mantia. Palermo, tip. A. Giannitrapani, 1903. In-8°, 31 p.

83. Consuetudini di Paternò, pubblicate per cura di Vito La Mantia. Palermo, tip. A. Giannitrapani, 1903. In-8°, xxxiii-32 p., 1 pl.

84. Coville (A.). Flavius Afranius Syagrius. Lyon, Rey, 1903. In-8°, 33 p. (Mélanges Ch. Appleton.)

85. Crohns (Hjalmar). Die Summa Theologica des Antonin von Florenz und die Schätzung des Weibes im Hexenhammer. Helsingfors; Berlin, A. Duncker, 1903. In-4°, 23 p. (Extrait de *Acta societ. scient. fennicae.*) 2 m.

86. Curzon (Henri de). Répertoire numérique des archives de la maison du roi (série O[1]). Paris, Picard et fils, 1904. In-4° à 2 col., x-218 p. (Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts. Archives nationales.)

87. Damrich (Johs.). Ein Künstlerdreiblatt des xiii. Jahrh. aus Kloster Scheyern. Strassburg, J. H. E. Heitz, 1904. In-8°, iii-89 p., 22 fig., 11 pl. (Studien zur deutschen Kunstgeschichte. 52.) 6 m.

88. Daux (Camille). Le Cens pontifical dans l'Église de France. Paris, 5, rue Saint-Simon, 1904. In-8°, 71 p. (Extrait de la *Revue des questions historiques.*)

89. Davies (A. C.). Art of Heraldry. Encyclopædia of Armory. London, Jack, 1904. In-fol., 512 planches. 147 s.

90. Degli Azzi Vitelleschi (Giustiniano). Regesti, vol. I. Pergamene del diplomatico, 1 : 790-1081 (R. Archivio di stato in Lucca). Lucca, tip. A. Marchi, 1903. In-4°, xxxvi-205 p.

91. Dengler (B.). Geschichte einer Dorfkirche. Der Kirchengemeinde Rausse, Kreis Neumarkt in Schlesien. Buchdruckerei der Schreiberhau-Diesdorfer Rettungsanstalten, 1903. In-8°, viii-191 p., 4 fig. 1 m. 50.

92. Deschamps (Œuvres complètes d'Eustache). Publiées d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale, par Gaston Raynaud. T. II. Paris, Firmin-Didot et Cie, 1903. In-8°, 387 p. (Société des anciens textes français.)

93. Deslandres (Paul). L'Ordre des Trinitaires pour le rachat des captifs. Toulouse, Édouard Privat; Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, 1903. In-8°, xxvii-444 et 514 p., pl.

94. Diehl (Charles). Ravenne. Paris, Laurens, 1903. In-4°, 143 p., avec 130 grav. (Les Villes d'art célèbres.)

95. Dion (A. de). Cartulaire de l'abbaye de Porrois, au diocèse de Paris, plus connue sous son nom mystique, « Port-Royal. » 1er vol. (1204-1280). Paris, Picard et fils, 1903. In-8°, xvi-339 p. et 1 pl.

96. Dionysii Cartusiani (D.) Opera omnia in unum corpus digesta ad fidem editionum Coloniensium cura et labore monachorum sacri ordinis Cartusiensis, favente Pont. Max. Leone XIII. Tom. XXII-XXIII. Tornaci; Freiburg-i.-B., Herder, 1903-1904. Gr. in-8°, 616 et 672 p. 12 m. le vol.

97. Diplomatarium Norvegicum. Oldbreve til Kundskab om Norges indre og ydre Forhold, Sprog, Slægter, Sæder, Lovgivning og Rettergang i Middelalderen. Syttende Samling. Romerske oldbreve udgivne af Gustav Storm og H. I. Huitfeldt-Kaas. Andet Hefte. Kristiania, Jacob Dybwad, 1904. In-8°, p. 241-480. 3 kr.

98. Ditchfield (P. H.). Memorials of old Oxfordshire. London, Bemrose, 1904. In-8°, 264 p., ill. 15 s.

99. Doorninck (P. N.) et Molhuysen (P. C.). Briefwisseling der hertogen van Gelre en van Gulik, 1389-1393. Haarlem, Gebr. van Brederode, 1904. In-8°, xxii-121 p. 3 fl. 50.

100. Douais (C.). L'Art à Toulouse. Matériaux pour servir à son histoire du xve au xviiie siècle. Paris, Picard et fils, 1904. In-8°, 214 p.

101. Douais (C.). Documents sur l'ancienne province de Languedoc.

T. II. Trésor et Reliques de Saint-Sernin de Toulouse. I : les Inventaires (1246-1657). Paris, Picard et fils, 1904. In-8°, XL-513 p.

102. DOUSE (T. Le W.). Examination of an old Mss. preserved in the Library of Duke of Northumberland. London, Taylor and Francis, 1904. In-8°. 2 s. 6 d.

103. DRUOT (Herman). Les Fouilles de Châtelneuf-en-Vennes. Besançon, impr. Dodivers, 1903. In-8°, 20 p. et pl. (Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.*)

104. DUBOURGUIER. Grandes Écoles et Gens d'église au diocèse d'Amiens sous l'ancien régime. Paris, Picard et fils, 1904. In-8°, 840 p. et plan. 5 fr.

105. DUCHESNE (L.). Sur une inscription damasienne. Paris, Fontemoing, 1903. In-8°, 4 p. (Extrait des *Mélanges Boissier.*)

106. DUNAND (Ph.-H.). Études critiques, d'après les textes, sur l'histoire de Jeanne d'Arc. 2e série : La grandeur patriotique, intellectuelle, morale. Paris, Poussielgue, 1903. In-8°, 777 p.

107. DUNOYER (Norbert). Monographie de Juvigny. Annecy, impr. Niérat, 1903. In-8°, 236 p.

108. DURAND (Georges). Monographie de l'église Notre-Dame, cathédrale d'Amiens. T. II : Mobilier et accessoires. Paris, Picard et fils, 1903. In-4°, VIII-664 p. et atlas de 62 pl. (Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie.)

109. DURRER (Rob.). Die Kunst- und Architektur-Denkmäler Unterwaldens. Im Auftrage der eidgenöss. Landesmuseums-Kommission beschrieben. 17. Bog. Zurich, Fäsi und Beer, 1904. In-8°, p. 257-272, avec fig. 0 m. 25.

110. EBERSOLT (Jean). Essai sur Bérenger de Tours et la controverse sacramentaire au XIe siècle. Paris, Leroux, 1903. In-8°, 93 p. (Extrait de la *Revue de l'histoire des religions,* t. XVIII.)

111. EGGER (Aug.). Vermögenshaftung und Hypothek nach fränkischem Recht. Breslau, M. und H. Marcus, 1903. In-8°, XXXVIII-488 p. (Untersuchungen zur deutschen Staats- und Rechtsgeschichte, 69. Heft.) 15 m.

112. EICKHOFF (Herm.). Geschichte der Stadt und Gemeinde Gütersloh. Gütersloh, C. Bertelsmann, 1904. In-8°, VIII-325 p., avec fig. 3 m.

113. EITNER (Rob.). Biographisch-bibliographisches Quellen-Lexikon der Musiker und Musikgelehrten der christlichen Zeitrechnung bis zur Mitte des 19. Jahrh. 9 Bd. Leipzig, Breitkopf und Härtel, 1903. In-8°, 480 p. 10 m.

114. Enlart (Camille). Manuel d'archéologie française, depuis les temps mérovingiens jusqu'à la Renaissance. Première partie : Architecture. II : Architecture civile et militaire. Paris, Picard et fils, 1904. In-8°, xv-857 p., avec grav.

115. Fabre (C.). Trois troubadours vellaves : Guillaume de Saint-Didier, Pons de Capdeuil et Pierre Cardinal, conférence faite sous les auspices de la Société des amis des arts, le 7 mars 1903. Le Puy, impr. Marchessou, 1903. In-8°, 49 p.

116. Fabre (Paul). Le Liber censuum de l'Église romaine, publié avec une préface et un commentaire. 4e fasc. Paris, Fontemoing, 1903. In-4° à 2 col., p. 425 à 606. (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome (2e série, VI, 4).)

116. Fæh (Adf.). Geschichte der bildenden Künste. 2., verb. und erweit. Aufl. Freiburg-i.-B., Herder, 1903. Gr. in-8°, xx-785 p., avec fig. et pl. 25 m.

118. Falke (Heinr.), Frauberger. Deutsche Schmelzarbeiten des Mittelalters und andere Kunstwerke der kunst- historischen Ausstellung zu Düsseldorf 1902. Frankfurt-a.-M., J. Baer und Co. H. Keller, 1904. In-fol., vii-151 p., avec fig. et pl. 240 m.

119. Falk (Hj.), Torp (Alf.). Etymologisk ordbog over det norske og danske sprog. 7. Hefte. II. Kristiania, H. Aschehoug og Co., 1904. In-8°, I, 96. 2 kr. 40.

120. Famiglia (La) Del Torso in Friuli durante il dominio patriarcale (sec. xiii, xiv e xv fino all' anno 1420) : appunti di archivio, di E. D. E. Udine, tip. D. Del Bianco, 1903. In-8°, 32 p., 1 pl.

121. Fauquembergue (Journal de Clément de), greffier du Parlement de Paris (1417-1435). Texte complet, publié pour la Société de l'histoire de France par Alexandre Tuetey, avec la collaboration d'Henri Lacaille. T. Ier : 1417-1420. Paris, Laurens, 1903. In-8°, 397 p.

122. Fauré-Hérouart (D.). Histoire de Montataire, depuis son origine jusqu'à nos jours. Méricourt-l'Abbé, impr. Douchet, 1903. In-18 jésus, 234 p., avec grav.

123. Ferretto (Arturo). Codice diplomatico delle relazioni fra la Liguria, la Toscana e la Lunigiana ai tempi di Dante (1265-1321). Parte II (dal 1275 al 1281). Genova, tip. L. Sambolino e figlio, 1903. In-4°, cxv-501 p. (Atti della Società ligure di storia patria, vol. XXXI, fasc. 2.)

124. Finck (Frz. Nik.). Katalog der armenischen Handschriften des Herrn Adgar Joannissiany zu Tiflis. Leipzig; Marburg, N. G. Elwert, 1903. In-8°, xxiii-260 p. 20 m.

125. Fischer (Ernst). Die Münzen des Hauses Schwarzburg. Ein Beitrag zur Landesgeschichte der Fürstentümer Schwarzburg-Sondershausen und Schwarzburg-Rudolstadt. Heidelberg, C. Winter, 1904. In-8°, LXIV-262 p., 16 pl. 12 m.

126. Flach (Jacques). Les Origines de l'ancienne France (x° et xi° s.). T. III : la Renaissance de l'État; la Royauté et le Principat. Paris, Larose, 1904. In-8°, VIII-580 p. 10 fr.

127. Flajšhans (Vaćlav). C. A. Mistr Jan řečený Hus z Husince. (Maître Jean Hus.) Prague, Jos. R. Vilimek, 1904. In-8°, XIV-488 p., fig., cartes, plans. 8 k.

128. Fontes rerum Bernensium. Berns Geschichtsquellen. 8. Bd., umfassend d. J. 1353 bis 1366. Bern, Stämpfli und Co., 1903. Gr. in-8°, XVI-880 p. 22 m. 40.

129. Fragmenta minora : catalogus sanctorum fratrum minorum, quem scriptum circa 1335 edidit notisque illustravit fr. Leonardus Lemmens. Roma, tip. Sallustiana, 1903. In-8°, 54 p.

130. Franco (Augusto). Appunti di numismatica toscana dei secoli XIII e XIV. Firenze, tip. Bonducciana, 1903. In-8°, 11 p.

131. Frantz (Th.). Der grosse Kampf zwischen Kaisertum und Papsttum zur Zeit des Hohenstaufen Friedrich II. Berlin, C. A. Schwetschke und Sohn, 1903. In-8°, VIII-205 p. 4 m.

132. Franz (Adolph). Das Rituale von St. Florian aus dem 12. Jahrh. Mit Einleitung und Erläuterungen hrsg. Freiburg-i.-B., Herder, 1904. In-fol., XII-207 p., 5 pl. 8 m.

133. Fueter (Eduard). Religion und Kirche in England im 15. Jahrh. Tübingen, J. C. B. Mohr, 1904. In-8°, III-78 p. 2 m.

134. Gadaleta (Antonio). L'acquisto d'Arezzo fatto da' Fiorentini nel 1384. Trani, V. Vecchi, 1903. In-8°, 64-XX p.

135. Gaguini (Roberti). Epistole et orationes. Texte publié sur les éditions originales de 1498. Précédé d'une notice biographique et suivi de pièces diverses, en partie inédites, par Louis Thuasne. Paris, Bouillon, 1903. In-16, 411 et 598 p. (Bibliothèque littéraire de la Renaissance.)

136. Gallichan (Walter M.). The story of Seville, with three chapters on the artists of Seville, by C. Gasquoine Hartley; il. by Elizabeth Hartley. New York, Macmillan, 1903. In-12, XII-272 p. (Mediæval towns ser.) 2 s. 50.

137. Gardner (Edmund G.). The story of Siena and Sangimignano. New York, Macmillan, 1904. In-12, XII-391 p., ill. 1 d. 75.

138. Gauthier (Jules). Du degré de confiance que méritent les généa-

logies historiques. Besançon, impr. Dodivers, s. d. In-8°, 15 p. et fac-similé. (Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 7e série, t. VII, 1902.)

139. Gauthier (Jules). Le Saint-Suaire de Besançon et ses pèlerins. Besançon, impr. Dodivers, s. d. In-8°, 22 p., 2 pl. (Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 7e série, t. VII, 1902.)

140. Gauthier (Jules). Services funèbres du comte Othon IV de Bourgogne célébrés en Franche-Comté en 1303. Paris, Impr. nationale, 1904. In-8°, 12 p. (Extrait du *Bulletin historique et philologique*, 1903.)

141. Gauthier (Jules). Trois églises romanes du Jura franco-suisse (Jougue, Romain-Môtier, Saint-Ursanne). Besançon, impr. Dodivers, 1903. In-8°, 23 p. et 3 pl. (Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs* (7e série, t. VII, 1902).)

142. Gayet (Al). L'Art byzantin, d'après les monuments de l'Italie, de l'Istrie et de la Dalmatie, relevés et dessinés par Charles Errard. II. Parenzo. Paris, May, s. d. In-fol., 54 p. et 34 pl.

143. Gebauer (Jan). Slovník staro-česky. [Dictionnaire de l'ancienne langue tchèque.] I : A.-J. Prague, « Unie, » 1903. Gr. in-8°, xxix-674 p. 36 k.

144. Gerard David, dit Maître Gerard de Bruges (1450?-1523). 7 Lfg. Haarlem, H. Kleinmann und Co., 1903. Gr. in-fol., 6 feuillets, 6 pl. 6 m.

145. Girard de Chateauvieux (De). Un fief presbytéral en Anjou. Le Louroux-Béconnais (1130-1794). Angers, Siraudeau, 1904. Gr. in-8°, 249 p., avec grav.

146. Glaser (Friedrich). Die franziskanische Bewegung. Ein Beitrag zur Geschichte sozialer Reformideen im Mittelalter. Stuttgart, J. G. Cotta Nachf., 1903. In-8°, x-166 p. (Münchener volkswirtschaftliche Studien, 59.) 4 m.

147. Gordon (C.). Old Time Aldwijch, Kingsway, and Neighbourhood. London, Unwin, 1903. In-8°, 382 p., ill., cartes. 21 s.

148. Graham (Rose). S. Gilbert of Sempringham and the Gilbertines. History of the only English Monastic Order. London, E. Stock, 1904. In-8°. 5 s.

149. Grenier (Pierre). L'Empire byzantin; son évolution sociale et politique. T. Ier (l'Être social) et II (l'Être politique). Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1904. In-16, xxxii-344 p. et 295 p.

150. Gruševskiĭ (Aleksandr). Pinskoe Polése XIV-XVI vv. (La Polésie de Pinsk du xive au xvie s.) Kiev, Impr. de l'Université, 1903. In-8°, 194 p.

151. Guariglia (Onorato). Sulla comedia di Dante Alighieri : studî con prefazione di Luigi Morani. Napoli, G. B. Paravia e C., 1903. In-8°, 336 p. et 24 pl. 3 l.

152. Guiraud (Jean). Le « Consolamentum » cathare. Besançon, impr. Jacquin; Paris, 5, rue Saint-Simon, 1904. In-8°, 39 p. (Extrait de la *Revue des Questions historiques.*)

153. Hager (Georg), Riehl (Berthold), Bezold (Gustav). Die Kunstdenkmale des Königr. Bayern vom 11. bis zum Ende des 18. Jahrh. 1. Bd. Reg.-Bez. Oberbayern, 23. Lfg. München, Vereinigte Kunstanstalten, 1903. Gr. in-8°, p. 2298-2648, avec fig. et pl. 10 m.

154. Haller (J.). Papsttum und Kirchenreform. Vier Kapitel zur Geschichte des ausgehenden Mittelalters. 1. Bd. Berlin, Weidmann, 1903. In-8°, xx-556 p. 12 m.

155. Hamd Ollah Mostooufi Qazvini. Târîkh é Gozidè. Les Dynasties persanes pendant la période musulmane, depuis les Saffârides jusques et y compris les Mogols de la Perse en 1330 de notre ère. Texte persan complet, imprimé pour la première fois, et traduction française en regard, suivie de notes, de tableaux dynastiques, etc., par Jules Gautin. T. Ier. Paris, Maisonneuve et Guilmoto, 1903. Gr. in-8°, ix-629 p.

156. Hampe (Th.). Nürnberger Ratsverlässe üb. Kunst und Künster im Zeitalter der Spätgotik und Renaissance (1449) 1474-1618 (1633). I. Bd. (1449) 1474-1570. Wien, K. Graeser, 1904. In-8°, xxxiv-618 p. (Quellenschriften f. Kunstgeschichte und Kunsttechnik des Mittelalters und der Neuzeit. Begründet von Rud. Eitelberger von Edelberg. XI.) 18 m.

157. Hauck (Alb.). Kirchengeschichte Deutschlands. 1. Tl. (Bis zum Tode des Bonifatius.) 3. und. 4. (Doppel) Aufl. Leipzig, J. C. Hinrichs, 1904. In-8°, x-626 p. 12 m.

158. Heinemann (Otto von). Die Handschriften der herzogl. Bibliothek zu Wolfenbüttel, beschrieben. II, 5. (Des ganzen Werkes VIII. Bd.) Wolfenbüttel, J. Zwissler, 1903. Gr. in-8°, v-328 p., 4 facs. 20 m.

159. Held (Karl.). Das Verbum ohne pronominales Subjekt in der älteren deutschen Sprache. Berlin, Mayer und Müller, 1903. In-8°, xiii-164 p. (Palaestra. Untersuchungen und Texte aus der deutschen und engl. Philologie, XXXI.) 5 m.

160. Heldmann (Karl.). Die Rolandsbilder Deutschlands in 300jähriger Forschung und nach den Quellen. Beiträge zur Geschichte der mittelalterl. Spiele und Fälschungen. Halle, M. Niemeyer, 1904. In-8°, vii-172 p., 1 pl. 6 m.

161. Henk (Otto). Die Frage in der altenglischen Dichtung. Eine

syntakt. Studie. Heidelberg, C. Winter, 1904. In-8°, IV-110 p. (Kieler Studien zur englischen Philologie, 5.) 2 m. 80.

162. HERNÁNDEZ VILLAESCUSA (Modesto). La sábana santa de Turin; estudio científico-histórico-crítico. Barcelona, impr. de Henrich y Compañia, 1903. In-8°, 315 p., avec ill. 5 p.

163. HERRLICH (E.). Die Ballen Brandenburg des Johanniter-Ordens von ihrem Entstehen bis zur Gegenwart und in ihren jetzigen Einrichtungen dargestellt. 4. Aufl. Nach dem Tode des Verf. vervollständigt vom Ordensbureau. Berlin, C. Heymann, 1904. In-fol., VIII-260 p., 4 pl. 10 m.

164. HILARIUS Pictaviensis. De Trinitate, vol. II (Libri V-VIII). Roma, tip. Forzani e C., 1903. In-8°, p. 219-457. (Bibliotheca sanctorum patrum theologiæ tironibus et universo clero accomodata, curante Josepho Vizzini, series V (Scriptores latini postnicæni, vol. II.)

165. HIRSCH (Karl.). Die Ausbildung der konziliaren Teorie im XIV. Jahrh. Wien, Mayer und Co., 1903. In-8°, VII-90 p. (Theologische Studien der Leo-Gesellschaft. 8.) 2 m. 40.

166. HOBSON (R. L.). Catalogue of Collection of English Pottery in Department of British and Mediæval Antiquities of British Museum. London, Frowde, 1903. In-4°, 25 s.

167. HODGES (G.). Fountains Abbey : Story of a Mediæval Monastery. London, J. Murray, 1904. In-8°, 150 p. 10 s. 6 d.

168. HOEPFFNER (Ernst). Eustache Deschamps. Leben und Werke. Strassburg, K. J. Trübner, 1904. In-8°, VIII-233 p. 5 m. 50.

169. HÖHLBAUM (Konst.). Der Kurverein von Rense i. J. 1338. Berlin, Weidmann, 1903. Gr. in-4°, 84 p. (Abhandlungen der königl. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen. Philologisch-histor. Klasse Neue Folge. VII. 3.) 5 m. 50.

170. HOJKA (Emanuel). Městská radnice v kral. městě Berouně. (L'hôtel de ville de Beraun, 1285 à nos jours.) Beraun, Wenzel Antony, 1903. In-8°, 19 p.

171. HOLDERMANN (Frdr.). Aus der Geschichte von Roetteln. Lörrach, C. R. Gutsch, 1903. In-8°, VIII-183 p., 6 pl. 2 m.

172. HOLST (Clara). Studier over middelnedertyske laaneord i dansk i det 14de og 15de aarhundrede. Kristiana, Gröndahl och Sön, 1903. In-8°, 79 p. 1 kr.

173. HOWARD (N.). Savonarola : a City's Tragedy. London, Dent, 1904. In-4°, 148 p. 4 s. 6 d.

174. HUNT (Violet Brooke-). Story of Westminster Abbey. Account

of that ancient foundation, its builders, and those who sleep therein. London, Nisbet, 1904. In-8°, 370 p. 2 s. 6 d.

175. Hymni inediti. Liturgische Hymnen des Mittelalters. 7. Folge. Aus Handschriften und Frühdrucken hrsg. von Guido Maria Dreves. Leipzig, O. R. Reisland, 1903. In-8°, 324 p. (Analecta hymnica medii aevi. XLIII.) 10 m.

176. Inventaire historique et généalogique des documents de la branche Lévis-Léran, devenue Lévis-Mirepoix, précédé d'une notice sur les cinq premiers Levis. T. Ier : comprenant les première, deuxième et troisième parties. Toulouse, Privat, 1903. In-4°, VIII-488 p. (Archives du château de Leran.)

177. Ivanov (K. A.). Srednevékovaia dorevnia i eia obitateli. (Le village au moyen âge.) 2e izdanie. Saint Pétersbourg, magasin classique, 1903. In-8°, 141 p., ill. 0 r. 75.

178. Jadart (Henri). Le Bourg et l'ancienne abbaye de Chaumont-Porcien (Ardennes). Notes et documents. Reims, Michaud, 1904. In-8°, 55 p. (Extrait de la *Revue historique ardennaise*.)

179. Jaksch (August von). Die Kärntner Geschichtsquellen, 811-1202. Klagenfurt, F. von Kleinmayr, 1904. Gr. in-8°, LIX-600 p. (Monumenta historica ducatus Carinthiae, 3.) 30 m.

180. James (Montague Rhodes). The ancient libraries of Canterbury and Dover : the catalogues of the libraries of Christ church Priory and St. Augustine's Abbey at Canterbury and of St. Martin's Priory at Dover; now first collected and published, with an introd. and identifications of the extant remains, by Montague Rhodes James. New York, Macmillan, 1904. In-8°, XCV-552 p. 6 s. d.

181. Jansen (Max). Papst Bonifatius IX (1389-1404) und seine Beziehungen zur deutschen Kirche. Freiburg-i.-B., Herder, 1904. In-8°, VI-214 p. (Studien und Darstellungen aus dem Gebiete der Geschichte. III, 3-4.) 3 m. 80.

182. Jarnik (H.). Studie über die Komposition der Fierabrasdichtungen (Fierabras, Destruction de Rome). Halle, M. Niemeyer, 1903. In-8°, VIII-113 p. 2 m. 80.

183. Jonsson (F.). Det norsk-islandske Skjaldesprog omtr. 800-1300. Udgivet for Samfund til Udgivelse af gammel nordisk Litteratur. Kobenhavn, Gyldendal, 1904. In-8°, 126 p. 3 kr. 50.

184. Joyce (P. W.). A social history of ancient Ireland, treating of the government, military system and law, religion, learning and art; trades, industries, and commerce; manners, customs; and domestic

life of the ancient Irish people. New York, Longmans, Green and Co., 1903. In-8°, XXIII-634 p. et XI-651 p. 8 s.

185. KARBOWIAK (Antoni). Dziegi wychowania i szkól w Polsce. T. II : Wieki średnie. [Histoire de l'éducation et des écoles en Pologne. Moyen âge.] 2 : 1364-1432. Saint-Pétersbourg, K. Grendyszynski, 1904. In-8°, VIII-490 p. 2 r. 70.

186. KEHRER (Hugo). Die « Heiligen drei Könige » in der Legende und in der deutschen bildenden Kunst bis Albrecht Dürer. Strassburg, J. H. E. Heitz, 1904. In-8°, IX-132 p., avec fig. et pl. (Studien zur deutschen Kunstgeschichte. 53.) 8 m.

187. KELLER-ESCHER (C.). Das Steuerwesen der Stadt Zürich im XIII., XIV. und XV. Jahrh. Ein Beitrag zur mittelälterl. Wirtschaftsgeschichte Zürichs. Zürich, Fäsi und Beer, 1904. In-8°, 85 p. et 3 pl. (Neujahrsblatt auf d. J. 1904. Zum Besten des Waisenhauses in Zürich. 67.)

188. KHANENKO (B. N.), KHANENKO (V. J.). Drevnosti pridnéprovia. (Antiquités de la région du Dniepre. Époque slave, VIe-XIIIe s.) Fasc. V. Kiev, impr. de J. Kouljenk, 1903. In-4°, 70 p., 40 pl.

189. KLUGE (Frdr.). Mittelenglisches Lesebuch. Mit Glossar versehen von Arth. Kölbing. Halle, M. Niemeyer, 1904. In-8°, VIII-219 p. 5 m.

190. KOCH (Paul). Die byzantinischen Beamtentitel von 400 bis 700. Jena (G. Neuenhahn), 1903. In-8°, 128 p. 2 m. 40.

191. KOCK (Ernst A.). Die Wolfenbütteler mittelniederdeutschen Versionen der Benediktinerregel. Wolfenbüttel, A. Stichtenoth Nachf., 1903. In-8°, IV-124 p. 2 m. 50.

192. KŒCHLIN (Raymond). La Sculpture du XIVe et du XVe siècle dans la région de Troyes. Caen, Delesques, 1904. In-8°, 36 p. et pl. (Extrait du *Compte-rendu du soixante-neuvième congrès archéologique de France.*)

193. KRONEGG (Ferd.). Illustrierte Geschichte der Stadt München. 16.-30. (Schluss-) Lfg. München, M. Kellerer, 1903. In-4°, II p. et p. 241-496. 0 m. 60.

194. KUEHN (Osc.). Medicinisches aus der altfranzösischen Dichtung. Breslau, J. U. Kern, 1904. In-8°, VII-147 p. (Abhandlungen zur Geschichte der Medicin, 8.) 5 m.

195. LALLEMAND (Alfred). Les Origines historiques de la ville de Vannes, de ses monuments, de ses armoiries, des noms de ses rues. 2e édition. Vannes, impr. Galles, s. d. In-8°, 380 p.

196. LALLEMAND (Léon). Histoire de la charité. T. II : les Neuf premiers siècles de l'ère chrétienne. Paris, Picard et fils, 1903. In-8°, 205 p.

197. Langer (F.). Zur Frage des Abingdon Chartulars. Berlin, Mayer und Müller, 1904. In-8°, VII-75 p. 1 m. 80.

198. Langlois (Ch.-V.). La Société française au XIIIe siècle, d'après dix romans d'aventure. Paris, Hachette et Cie, 1904. In-16, XXIII-335 p. (Bibliothèque variée.) 3 fr. 50.

199. Langlois (Ch.-V.). Manuel de bibliographie historique. 2e fasc. Paris, Hachette et Cie, 1904. In-16, p. 241-623. 6 fr.

199 *bis*. Langlois (Ernest). Table des noms propres de toute nature compris dans les chansons de geste imprimées. Paris, Bouillon, 1904. In-8°, XX-674 p.

200. La Servière (J. de). Charlemagne et l'Église. Paris, Bloud et Cie, 1904. In-16, 64 p. (Science et religion. Études pour le temps présent.) 0 fr. 60.

201. Lasteyrie (Robert de). Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France, dressée sous les auspices du ministère de l'instruction publique. T. IV, 3e livr., n°s 74687 à 80853. Paris, Leroux, 1903. In-4°, p. 401 à 592. 4 fr.

202. La Tour du Pin-La Charce (De). Notice historique sur la commune d'Arrancy, au pays laonnais (étude sociale). Laon, impr. du *Journal de l'Aisne*, 1904. In-8°, II-59 p.

203. Lazard (Lucien). Répertoire alphabétique du fonds des domaines des archives départementales de la Seine. 1re partie : Série des dossiers. Paris, Picard et fils, 1904. Gr. in-8° à 2 col., XVIII-256 p.

204. Lechleitner (Fritz). Das Ulmer Münster. (Laubsägevorlagen.) München, Mey und Wigmayer, 1903. Gr. in-fol., 30 pl. 4 m. 50.

205. Le Clert (Louis). Les Églises romanes de l'Aube. Caen, Delesques, 1904. In-8°, 17 p. et grav. Extrait du *Compte-rendu du soixante-neuvième congrès archéologique de France, tenu en 1902 à Troyes et Provins*.

206. Le Clert (Louis). Les Mottes féodales et les Mottes gauloises dans l'Aube. Caen, Delesques, 1904. In-8°, 18 p. Extrait du *Compte-rendu du soixante-neuvième congrès archéologique de France, tenu en 1902 à Troyes et Provins*.

207. Lefèvre-Pontalis (Eugène). L'Architecture gothique dans la Champagne méridionale au XIIIe et au XIVe siècle. Paris, Picard et fils, Schmid, 1904. In-8°, 81 p., avec dessins et 26 photographies. (Extrait du *Compte-rendu du soixante-neuvième congrès archéologique de France*.)

208. Lefèvre-Pontalis (Eugène). L'Église abbatiale d'Evron (Mayenne). Mamers, Fleury et Dangin, 1903. In-8°, 44 p. et grav. Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine*, t. LIV.

209. Lefèvre-Pontalis (Eugène). Les Puits des Saints-Forts et les cryptes de la cathédrale de Chartres. Caen, Delesques, 1904. In-8°, 24 p. et plan. (Extrait du *Bulletin monumental.*)

210. Lehnbuch (Das) Friedrichs des Strengen, Markgrafen von Meissen und Landgrafen von Thüringen 1349-1350. Hrsg. von Woldem. Lippert und Hans Beschorner. Leipzig, B. G. Teubner, 1903. In-8°, cclviii-642 p., 9 pl. (Schriften der königl. sächs. Kommission f. Geschichte.) 28 m.

211. Lesort. Lettres inédites de Louis XII, François Ier, Charles IX et Catherine de Médicis. Paris, Impr. nationale, 1903. In-8°, 8 p. (Extrait du *Bulletin historique et philologique,* 1902.)

212. Lettres communes des papes d'Avignon analysées, d'après les registres du Vatican, par les chapelains de Saint-Louis-des-Français, à Rome. N° 2 *bis :* Benoit XII (1334-1342). Lettres communes analysées, d'après les registres dits d'Avignon et du Vatican, par J.-M. Vidal. Paris, Fontemoing, 1902-1903. 2 fasc. in-4°. 1er fasc. (feuilles 1 à 28), p. 1 à 222 ; 2e fasc. (feuilles 29 à 63), p. 223 à 498. (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 3e série, 2 *bis,* 1, 2.)

213. Levy (Emil). Provenzalisches Supplement-Wörterbuch. Berichtigungen und Ergänzungen zu Raynouards Lexique roman. 16. Heft. Leipzig, O. R. Reisland, 1903. In-8°, p. 257-384. 4 m.

213 *bis.* Lex (Léonce). Documents inédits de numismatique bourguignonne. Paris, Impr. nationale, 1904. In-8°, 16 p. (Extrait du *Bulletin archéologique,* 1903.)

214. Lindelöf (Uno). Studien zu altenglischen Psalterglossen. Bonn, P. Hanstein, 1904. In-8°, iv-123 p. (Bonner Beiträge zur Anglistik, 13.) 4 m.

215. Lippert (Wold.). Die deutschen Lehnbücher. Beitrag zum Registerwesen und Lehnrecht des Mittelalters. Leipzig, B. G. Teubner, 1903. In-8°, vii-184 p. 8 m.

216. Liton. Vie de saint Girard, apôtre du pays de Brossay. Angers, Germain et Grassin, 1903. In-8°, 103 p. et portr. en couleur.

217. Loewe (Vict.). Bücherkunde der deutschen Geschichte, kritischer Wegweiser durch die neuere deutsche histor. Litteratur. Berlin, J. Räde, 1903. In-8°, vii-120 p. 3 m.

218. Longnon (Auguste). Pouillés de la province de Lyon. Paris, C. Klincksieck, 1904. In-4°, liii-324 p. (Recueil des historiens de la France.)

219. Longnon (Auguste). Pouillés de la province de Sens. Paris,

C. Klincksieck, 1904. In-4°, LXXXV-797 p. (Recueil des historiens de la France.)

220. LONGNON (Auguste). Pouillés de la province de Tours. Paris, C. Klincksieck, 1903. In-4°, CI-607 p. (Recueil des historiens de la France.)

221. LOSERTH (Joh.). Geschichte des späteren Mittelalters von 1197 bis 1492. München, R. Oldenbourg, 1903. In-8°, XV-727 p. (Handbuch der mittelalterl. und neueren Geschichte, II.) 16 m. 50.

222. LOT (Ferdinand). De quelques personnages du IXe siècle qui ont porté le nom de Hilduin. Paris, Bouillon, 1903. In-8°, 34 p. (Extrait du *Moyen Age.*)

223. LUCAS (Fritz). Zwei kritische Untersuchungen zur Geschichte Friedrichs I. 1. Tl. : Friedrichs I erster Romzug (1154-1155); 2. Tl. : Die angebliche Zusammenkunft von Partenikirchen (1176) und der Sturz Heinrichs des Löwen (1180). Berlin, Mayer und Müller, 1904. In-8°, 48 p. 1 m. 20.

224. LUTHMER (Ferd.). Romanische Ornamente und Baudenkmäler in Beispielen aus kirchlichen und profanen Bauwerken des XI. bis XIII. Jahrh. 2 Abth. Ornamentale Einzelheiten aus romanischen Bauwerken der Schweiz. Frankfurt.-a.-M., H. Keller, 1903. Gr. in-fol., 2 p., 30 pl. 30 m.

225. MAITRE (Léon), BERTHOU (Paul de). Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé. 2e édition, revue, corrigée et augmentée. Paris, Champion, 1904. In-8°, XI-409 p. (Bibliothèque bretonne armoricaine, fasc. 4.)

226. MANZONI (Luigi). Pubblicata de chanzone popolare del sec. XV. Perugia, Unione tipografica cooperativa, 1903. In-8°, 6 p.

227. MARCUCCI (Alessandro). Inferno, canto XIII; Piero Della Vigna. Inferno, canto XXXIII; Ugolino Della Gherardesca. Conferenze lette nel corso popolare di letture dantesche per il VI centenario di Dante in Roma, marzo-agosto 1900. Roma, tip. Capitolina D. Battarelli, 1903. In-16, 32 p.

228. MARTIN (J. E. A.). Urkundenbuch der Stadt Jena und ihrer geistlichen Anstalten. 2. Bd. 1406-1525. Namens des Vereins f. thüring. Geschichte und Altertumskunde m. Benutzung des Nachlasses hrsg. von Ernst Devrient. Jena, G. Fischer, 1903. In-8°, XLIV-608 p. (Thüringische Geschichtsquellen. Neue Folge, 3.) 16 m.

229. MARTROYE (F.). L'Occident à l'époque byzantine : Goths et Vandales. Paris, Hachette et Cie, 1904. In-8°, XII-631 p. 7 fr. 50.

230. MASSEREAU (T.). Le Château de Sarzay (Indre). Caen, Delesques,

1904. In-8°, 17 p., avec plan et grav. (Extrait du *Bulletin monumental*, année 1903.)

231. Mayer (Ernst). Die dalmatisch-istrische Munizipalverfassung im Mittelalter und ihre römischen Grundlagen. Weimar, H. Böhlau's Nachf., 1903. In-8°, 100 p. (Extrait de *Zeitschr. d. Savigny Stiftg. f. Rechtsgesch.*) 2 m. 80.

232. Meinicke (Max). Das Präfix re im Französischen. Berlin, Mayer und Müller, 1904. In-8°, viii-115 p. 2 m. 40.

233. Mély (F. de). Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ. T. III : la Croix des premiers croisés; la sainte lance; la sainte couronne. Paris, Leroux, 1904. In-8°, iii-444 p., avec fig.

234. Menjot d'Elbenne. Cartulaire du chapitre royal de Saint-Pierre-de-la-Cour, au Mans. Le Mans, au siège de la Société, maison Scarron, 1904. In-8°, 291 p., avec grav. (Archives historiques du Maine, IV, 1er fasc.)

235. Menjot d'Elbenne. Note sur la famille de Jean d'Yerrian, évêque du Mans (1439-1448). Laval, impr. Goupil, s. d. In-8°, 3 p., avec 1 grav.

236. Menjot d'Elbenne. Note sur les premiers vicomtes du Mans; le vicomte Geoffroy. Laval, impr. Goupil, s. d. In-8°, 5 p.

237. Métais (Ch.). De l'authenticité des chartes de fondations et bulles de l'abbaye de la Trinité de Vendôme. Vannes, impr. Lafolye, 1904. In-8°, 37 p.

238. Michel (Edmond). Histoire de la ville de Brie-Comte-Robert, des origines au xve siècle. Paris, Dujarric et Cie, 1902. In-8°, 500 p., avec grav. 12 fr.

239. Miltoun (Frances). The cathedrals of northern France; with 80 ill., plans and diagrams by Blanche Mc. Manus. Boston, L. C. Page and Co., 1903. In-8°, 400 p., d cl. 1 s. 60.

240. Miscellanea valdostana. Pinerolo, tip. Chiantore-Mascarelli, 1903. In-8°, lxxxiii-423 p., 4 facs. et 1 pl. 15 l.

241. Misciatelli (Piero). Il cantico di Frate Sole : discorso tenuto nel circolo senese Pro Cultura il 10 maggio 1903. Roma, Società italiana catolica di cultura, 1903. In-8°, 38 p.

242. Mogk (Eug.). Geschichte der norwegischisländischen Literatur. 2. verb. und verm. Aufl. Strassburg, K. J. Trübner, 1904. In-8°, viii-386 p. (Sonderdr. aus der 2. Aufl. von Paul's « Grundriss d. german. Philol. ») 9 m.

243. Momal (G.). Monographie communale et paroissiale de Trois-villes. Cambrai, impr. d'Halluin-Carion, 1903. In-8°, iv-292 p. et grav.

244. Monumenta Germaniae et Italiae typographica. Deutsche und italien. Inkunabeln in getreuen Nachbildgn. hrsg. von der Direction der Reichsdruckerei. Auswahl und Text von K. Burger. Berlin; Leipzig, O. Harrassowitz, 1904. Gr. in-8°, 25 pl. 20 m.

245. Monumenta Germaniae historica inde ab a. Christi D. usque ad a. M. D. ed. societas aperiendis fontibus rerum Germanicarum medii aevi. Scriptorum tomi XXXI pars II. Hannover, Hahn, 1903. In-4°, VIII p. et p. 337-776, 10 pl. 15 m.

246. Monumenta Hungariae judaica. Publicari fecit societas litteraria hungarico-judaica. T. I : 1092-1539. Cooperante Mauricio Weiss studio Arminii Friss. Budapest, R. Lampel, 1903. In-8°, XLI-524 p. 10 m.

247. MOORE (E.). Studies in Dante. 3rd series. Miscellaneous Essays. London, Frowde, 1904. In-8°, 404 p. 10 s. 6 d.

248. MORANVILLÉ (Henri). Inventaire de l'orfèvrerie et des joyaux de Louis Ier, duc d'Anjou. 1er fasc. Paris, Leroux, 1903. In-8°, 144 p. (Ministère de l'instruction publique.)

249. MORIN (Dom G.). Lettre inédite de Pascal II notifiant la déposition de Turold, évêque de Bayeux, puis moine du Bec (8 octobre 1104). Louvain, bureaux de la *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1904. In-8°, 8 p.

250. MÜHLAU (Johs.). Zur Frage nach der gotischen Psalmenübersetzung. Kiel, W. G. Mülhau, 1904. In-8°, IV-58 p. 1 m.

251. NAVAL (F.). Elementos de arqueologia. Santo-Domingo-de-la-Calzada, impr. de José Sáenz Moneo, 1903. In-8°, XVII-560 p., 501 grav. 6 p.

252. NEJEDLY (Zdeněk). Dějiny města Litomyšle a okolí. [Histoire de Litomyšl.] I (do r. 1421). Litomyšl, J. R. Veselik, 1903. In-8°, XIX-372 p., ill. 5 k.

253. NEUWIRTH (JOS.). Cistercienserkunst in Œsterreich während des Mittelalters. Wien, Gerold und Co., 1903. In-8°, 35 p. 1 m.

254. NOREEN (Adf.). Altnordische Grammatik, I. Altisländische und altnorweg. Grammatik. Unter Berücksicht. des Urnordischen. 3. vollständig umgearb. Aufl. Halle, M. Niemeyer, 1903. In-8°, XV-419 p. (Sammlung kurzer Grammatiken germanischer Dialekte, IV.) 8 m.

255. NOVÁČEK (V. T.). Sigismundi regis Bohemiae litterae donationum regalium (1421-1437). Prague, Fr. Rivnáč, 1903. Gr. in-8°, 56 p. 0 k. 80.

256. OESER (Max). Geschichte der Stadt Mannheim. Mit 90 Kunstbeilagen, Plänen und Text-Illustr. Mannheim, J. Bensheimer, 1903. In-8°, XII-676 p. 12 m. 50.

257. Ohr (Wilh.). Die Kaiserkrönung Karls des Grossen. Eine krit. Studie. Tübingen, J. C. B. Mohr, 1904. In-8°, xi-155 p. 3 m. 60.

258. Olsen (Magnus). Tre oldnorske runeindskrifter. Kristiania, Jacob Dybwad, 1903. In-8°, 30 p. (Christiania Videnskabs-Selskabs Forhandlinger for 1903, Nr. 10.) 0 k. 50.

259. Orléans (Jean d'). Les Anciens lieux-dits de la commune du Nouvion-en-Thiérache. Paris, Dubois, 1903. In-8°, 93 p.

260. Ortvay (Thdr.). Geschichte der Stadt Pressburg. Hrsg. durch die Pressburger erste Sparkasse. Deutsche Ausg. II. Bd. 4. Abtlg. : Das Familienleben und das materielle, intellektuelle und religiössittl. Leben der Bevölkerg. der Stadt in der Zeit von 1300-1526. Pressburg, C. Stampfel, 1903. In-8°, xv-539 p. 5 m.

261. Papal Register. Papal Letters. Vol. V : 1396-1404. London, Eyre and Spottiswoode, 1904. In-8°, 15 s.

262. Parshall (Ja. Clark). The history of the Parshall family, from the conquest of England by William of Normandy, A. D. 1066, to the close of the 19th century. Syracuse, New York, Ja. C. Parshall, 1903. In-8°, iv-280 p. 6 s.

263. Pascalein (E.). Histoire de Tarentaise jusqu'en 1792. Moutiers, impr. Gavin, 1903. In-8°, 334-iv p. 3 fr. 50.

264. Passe (Maurice). Évron (instruction et assistance; le monastère à travers les âges; l'église). Laval, veuve Goupil, 1904. In-16, 102 p. et 1 grav.

265. Paston Letters, A. D. 1422-1509. Ed. with notes and intro. by James Gardner. London, Chatto and Windus, 1903. 6 vol. in-8°. 12 s. 6.

266. Paulus. Supplément au Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de la ville de Metz (collection Salis). Besançon, impr. Jacquin, 1904. In-8°, 16 p. (Extrait du *Bibliographe moderne*, 1903.)

267. Peintures ecclésiastiques du moyen âge de l'époque d'art de Jean Van Scorel et P. Van Oostzaanen, 1490-1560. Accompagnées de notices du chevalier J. Six. T. I-III. Haarlem, H. Kleinmann et Co., 1904. In-fol., 4 ff., 15 pl. 3 fl. 60.

268. Peretts (V. N.). Pověst trekh koroliakh volkhvakh v Zapadnorusskom spiskě xv věka. [La légende des trois rois mages au xve siècle dans la Russie occidentale.] Saint-Pétersbourg, Académie des sciences, 1903. In-8°, 116 p. (Pamiatniki drevneĭ pismennosti i iskusstva, 150.)

269. Périer (Arsène). Un chancelier au xve siècle : Nicolas Rolin (1380-1461). Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1904. In-8°, 400 p., avec portr. 7 fr. 50.

270. Petruševskiĭ (Dmitriĭ). Očerki iz istorii angliĭskago gosudarstva

i obščestva v sredně věka. [Esquisses de l'histoire politique et sociale de l'Angleterre au moyen âge.] I. Saint-Pétersbourg, Brockhaus-Efron, 1903. In-8°, 268 p. (Istoriia Evropy pod red. N. I. Karěeva i I. V. Lučinskago.)

271. Piépape (De). Une châtellenie du pays de Langres. Les anciens seigneurs et l'ancienne seigneurie de « Pieopape » (Piépape, Haute-Marne), étude publiée sous les auspices de la Société historique et archéologique de Langres. Paris, Champion, 1903. In-8°, 211 p. et pl.

272. Pinna (Michele). Indice dei documenti cagliaritani del r. archivio di stato dal 1323 al 1720. Cagliari, tip. commerciale di Meloni e Aitelli, 1903. In-4°, xv-223 p.

273. Pinsker (Čeněk). Bitva u Lipan rozbor postupu bitvy 30 května 1434. [Suites de la bataille de Lipan.] Prague, Fr. Rivnáč, 1903. Gr. in-8°, 40 p. 0 k. 60.

274. Piranesi (Giorgio). Di alcune lapidi dantesche apposte in Firenze a cura del comune. Firenze, F. Lumachi, 1903. In-8°, viii-32 p.

275. Plan eines Corpus der griechischen Urkunden des Mittelalters und der neueren Zeit. (Bestimmt zur Vorlage bei der 2. allgemeinen Sitzung der Association internationale des academies, London, 1904.) Hrsg. von der königl. Akademie der Wissenschaften. München, G. Franz, 1903. In-4°, 124 p. 4 m.

276. Pleitner (Emil). Oldenburgisches Quellenbuch. Ein Handbuch f. Lehrer und Freunde der oldenburg. Geschichte. Oldenburg, H. Nonne, 1904. In-8°, iv-111 p. 1 m. 50.

277. Polain (Louis). Catalogue de la bibliothèque du musée Thomas-Dobrée. T. II : Imprimés (1re partie). Paris, impr. Dumoulin, 1903. In-8°, xi-614 p. et portr.

278. Pope (Mildred K.). Étude sur la langue de frère Augier, suivie d'un glossaire de ses poèmes. Saint-Denis, impr. Bouillant, 1903. In-4°, 141 p.

279. Porée. Bulle inédite de Célestin III en faveur du prieuré des Deux-Amants, au diocèse de Rouen (31 janvier 1192). Paris, Impr. nationale (s. d.). In-8°, 4 p. (Extrait du *Bulletin historique et philologique*, 1902.)

280. Posse (Otto). Die Siegel des Adels der Wettiner Lande bis zum J. 1500. I. Bd. Grafen von Käfernburg-Schwarzburg. — Vögte von Weida, Plauen und Gera. — Adel Buchstabe A. Dresden, Verlag des Apollo, 1903. In-4°, vii-65 p., 50 pl. 20 m.

281. Poulhès (Bernard). Monographie historique de l'ancien Raulhac,

depuis ses origines jusqu'à la Révolution. Aurillac, Impr. moderne, 1903. In-8°, 300 p.

282. Poupardin (René). Étude sur les deux diplômes de Charlemagne pour l'abbaye de Saint-Claude. Paris, Bouillon, 1903. In-8°, 32 p. (Extrait du *Moyen Age*.)

283. Prost (Bernard). Inventaires mobiliers et extraits des comptes des ducs de Bourgogne de la maison de Valois (1363-1477). T. I : Philippe le Hardi, 2e fasc. (1371-1376). Paris, Leroux, 1903. In-8°, p. 257-480. (Ministère de l'instruction publique.)

284. Pueckler-Limpurg (Graf). Die Nürnberger Bildnerkunst um die Wende des 14. und 15. Jahrh. Strassburg, J. H. E. Heitz, 1904. In-8°, xi-180 p., avec pl. (Studien zur deutschen Kunstgeschichte, 48.) 8 m.

285. Quellen zur Geschichte der Stadt Wien. Hrsg. vom Alterthums-Vereine zu Wien. II. Abth. Regesten aus dem Archive der Stadt Wien. 3. Bd. Verzeichnis der Orig.-Urkunden des städt. Archives, 1458-1493. Bearb. von Karl Uhlirz. Wien, C. Konegen, 1904. In-4°, viii-650 p. 36 m.

286. Rastoul (Amand). L'Unité religieuse pendant le grand schisme d'Occident (1378-1417). Paris, Bloud et Cie, 1904. In-16, 64 p. (Science et religion. Études pour le temps présent.) 0 fr. 60.

287. Raynaud (Gaston). Eustache Deschamps : sa vie, ses œuvres, son temps. Étude historique et littéraire sur la seconde moitié du xive siècle (1346-1406). Paris, Firmin-Didot et Cie, 1904. In-8°, 353 p. (Publications de la Société des anciens textes français.)

288. Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny formé par Auguste Bernard, complété, revisé et publié par Alexandre Bruel. T. VI (1211-1300). Paris, Leroux, 1903. In-4°, xiv-962 p. (Collection de documents inédits sur l'histoire de France, publiés par les soins du ministre de l'Instruction publique. 1re série : histoire politique.)

289. Recueil des chartes de l'abbaye de Saint-Benoit-sur-Loire, réunies et publiées par MM. Maurice Prou et Alexandre Vidier. T. I, 2e fasc. Paris, Picard et fils, 1904. In-8°, p. 209-400. (Documents publiés par la Société historique et archéologique du Gâtinais, V.)

290. Reinhart (Emma). Die Cluniacenser Architektur in der Schweiz vom x. bis xiii. Jahrh. Mit 6 Grundrissen im Texte. Zürich, Schulthess und Co., 1904. In-8°, 106 p. 3 m.

290 *bis*. Renard (Edm.). Die Kunstdenkmäler der Kreise Erkelenz und Geilenkirchen. Düsseldorf, L. Schwann, 1904. Gr. in-8°, vi-223 p., avec fig. et pl. (Die Kunstdenkmäler der Rheinprovinz, VIII.) 4 m. 50.

291. Richterich (Joh.). Papst Nikolaus I (24. IV. 858-13. XI. 867).

Eine Monographie. Bern, Stämpfli und Co., 1903. In-8°, 200 p. 5 m. 40.

292. Riemer (M.). Geschichte der Kirchgemeinde Badeleben von der Gründung des Ortes bis zur Reformation. Leipzig, A. Strauch, 1903. In-8°, 59 p. (Kirchengalerie der Prov. Sachsen. Sammlung von Chroniken niedersächs. Kirchdörfer. I. Die Diöcese Eisleben, 1.) 1 m. 50.

293. Rigestum (Il) comunis Albe, pubblicato da Euclide Milano, con l'assistenza e le cure di F. Gabotto e F. Eusebio. I. Pinerolo, tip. Chiantore-Mascarelli, 1903. In-8°, xxxii-381 p. 9 l.

294. Ritz (Ludolf). Die ältere Geschichte des Vestes und der Stadt Recklinghausen. Ein Beitrag zur deutschen Verfassungsgeschichte. Essen, G. D. Baedeker, 1903. In-8°, viii-184 p. 4 m. 50.

295. Rocholl (R.). Bessarion. Studie zur Geschichte der Renaissance. Leipzig, A. Deichert Nachf., 1904. In-8°, xii-239 p. 4 m.

296. Röttinger (Heinr.). Hans Weiditz, der Petrarkameister. Strassburg, J. H. E. Heitz, 1904. In-8°, xii-113 p., avec pl. et fig. (Studien zur deutschen Kunstgeschichte, 50.) 8 m.

297. Root (Rob. Kilburn). The legend of St Andrew; from the old English. New York, H. Holt and Co., 1903. In-8°, xiii-58 p. (Yale studies in English, n° 7.) 50 c.

298. Roques (Charles). Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790 (Haute-Garonne). Archives civiles (série B, nos 1 à 92 n.) T. I. Toulouse, Privat, 1903. Gr. in-4° à 2 col., viii-565 p.

299. Roserot (Alphonse). Les Abbayes du département de l'Aube (abbayes de Moutier-la-Celle, de Mores, de Nesle, transférées à Villenauxe, de Notre-Dame-des-Prés et du Paraclet). Additions et corrections à la « Gallia christiana, » t. IV et XII (4e partie). Paris, Impr. nationale, 1904. In-8°, 31 p. (Extrait du *Bulletin historique et philologique,* 1903.)

300. Ruelle (Ch.-Émile). Essai d'une bibliographie de la montagne Sainte-Geneviève et de ses abords (Ve et XIIIe arrondissements). Tours, impr. Arrault et Cie, 1903. In-8° à 2 col., 39 p. (Extrait du *Bulletin du Comité de la montagne Sainte-Geneviève,* t. III.)

301. Salvetti (Raffaele). Vita di S. Silao, vescovo irlandese. Lucca, tip. Landi, 1903. In-8°, 119 p.

302. Samoïlovič (A. N.). Zapadnoï Turkestan so vremeni zavoevaniia Arabami po Mongolskago vladyčestva. [Le Turkestan occidental sous la domination arabe et mongole.] Saint-Pétersbourg, impr. Zolotukhin, 1903. In-8°, 144 p.

303. Sandys (J. Edwin). A history of classical scholarship, from the

sixth century B. C. to the end of the middle ages. New York, Macmillan, 1903. In-12, IX-671 p. 3 s. 50.

304. SAUERLANDT (Max). Ueber die Bildwerke des Giovanni Pisano. Düsseldorf, K. R. Langewiesche, 1904. In-8°, VI-112 p., 31 fig. 3 m. 60.

305. SCHAEFER (C.). Die Holzarchitektur Deutschlands vom XIV. bis XVIII. Jahrh. Hrsg. vom Verbande deutscher Architekten- und Ingenieur-Vereine und dem Gesammtvereine der deutschen Geschichts- und Alterthums-Vereine. 7 und 8. Berlin, E. Wasmuth, 1903. In-fol., VII p., 20 pl. et ill. 12 m.

306. SCHAEFFER (Emil). Das Florentiner Bildnis. München, Verlagsanstalt F. Bruckmann, 1904. In-8°, 237 p., avec fig. 7 m.

306 *bis*. SCHIMMER (Karl Eduard). Alt- und Neu-Wien. Geschichte der österreich. Kaiserstadt. 2. Aufl. Wien, A. Hartleben, 1904. In-8°, VII-744 et VI-688 p. 20 m.

307. SCHMIDT (Paul). Maulbronn. Die baugeschichtliche Entwicklung des Klosters im 12. und 13. Jahrh. und sein Einfluss auf die schwäb. und fränk. Architektur. Strassburg, J. H. E. Heitz. In-8°, XV-128 p., 11 pl. (Studien zur deutschen Kunstgeschichte, 47.) 8 m.

308. SCHMIDT (Rob.). Schloss Gottorp, ein nordischer Fürstensitz. Ein Beitrag zur Kunstgeschichte Schleswig-Holsteins. 2., durch Zusätze verm. Ausg. Mit vielen Lith. und Lichtdr. Heidelberg, J. H. Eckardt, 1903. In-fol., VIII-85 p., 20 pl. 35 p.

309. SCHMITZ-KALLENBERG (Ludw.). Practica cancellariae apostolicae saeculi XV. exeuntis. Ein Handbuch f. den Verkehr m. der päpstl. Kanzlei. Münster, Coppenrath, 1904. In-8°, 86 p., avec fig. 10 m.

310. SCHNEIDER (Arth.). Die Psychologie Alberts des Grossen. Nach den Quellen dargestellt. 1. Tl. Münster, Aschendorff, 1903. In-8°, XIV-292 p. (Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters, 5.) 7 m. 50.

311. SCHNITZER (Jos.). Quellen und Forschungen zur Geschichte Savonarolas. II. Savonarola und die Feuerprobe. München, J. J. Lentner, 1904. In-8°, VIII-175 p. (Veröffentlichungen aus dem kirchenhistorischen Seminar München, II, 3.) 3 m. 40.

312. SCHOLZ (Rich.). Die Publizistik zur Zeit Philipps des Schönen und Bonifaz VIII. Ein Beitrag zur Geschichte der polit. Anschauungen des Mittelalters. Stuttgart, F. Enke, 1903. In-8°, XIV-528 p. (Kirchenrechtliche Abhandlungen, 6-8.) 16 m.

313. SCHÖNAICH (G.). Die alte Fürstentumshauptstadt Jauer. Bilder und Studien zur jauerschen Stadtgeschichte. Jauer, O. Hellmann, 1903. In-8°, 188 p., avec fig., 1 pl. 4 m.

314. Schönbach (Ant. E.). Studien zur Geschichte der altdeutschen Predigt. 3. Stück : Das Wirken Bertholds von Regensburg gegen die Ketzer. Wien, C. Gerold's Sohn, 1904. In-8°, 151 p. (Extrait de *Sitzungsberg. d. k. Akad. d. Wiss.*) 3 m. 30.

315. Schubring (Paul). Das italienische Grabmal der Frührenaissance. Berlin, O. Baumgärtel, 1904. In-4°, 35 p., 40 pl., 50 ill. 18 m.

316. Schubring (Paul). Urbano da Cortona. Ein Beitrag zur Kenntnis der Schule Donatellos und der Sieneser Plastik im Quattrocento. Nebst e. Anh. : Andrea Guardi. Strassburg, J. H. E. Heitz, 1903. Gr. in-8°, 92 p., 30 fig. (Zur Kunstgeschichte des Auslandes, 15.) 6 m.

317. Schueck (Henrik). Geschichte der schwedischdänischen Literatur. 2. verb. Aufl. Strassburg, K. J. Trübner, 1904. In-8°, III p. et p. 924-940. (Extrait de *Paul's Grundr. d. german. Philol.*, 2. *Aufl.*) 0 m. 60.

318. Schulte (Aloys). Die Fugger in Rom 1495-1523. Mit Studien zur Geschichte des kirchl. Finanzwesens jener Zeit. Leipzig, Duncker und Humblot, 1904. In-8°, XI-308 et XI-247 p. 3 pl. 13 m.

319. Schwartzenberger (Alb.). Der Dom zu Speyer, das Münster der fränkischen Kaiser. Neustadt-a.-d.-H., L. Witter, 1903. In-8°, XVI-422 et VIII-479 p., 2 pl. 15 m.

320. Schulz (Otto). Die Darstellung psychologischer Vorgänge in den Romanen des Kristian von Troyes. Halle, M. Niemeyer, 1903. In-8°, VI-XLIX-156 p. 4 m.

321. Sello (Geo). Geschichtsquellen des burg- und schlossgesessenen Geschlechts von Borcke. II. Bd. Bis zum Ausgang des 15. Jahrh. Berlin, J. A. Stargardt, 1903. Gr. in-8°, VII-92 p. et p. 419-585, avec fig. et pl. 20 m.

322. Seniori-Costantini (Giuseppe). Vita di s. Galgano. Chiusdino, compagnia di s. Galgano. Prato, tip. succ. Vestri, 1903. In-16, XIX-230 p., 1 pl. et fig.

323. Shahan (T. Jos.). Saint Patrick in history. New York, D. Van Nostrand Co., 1904. In-8°, II-64 p. 1 s.

324. Sharp (R. F.). Dictionary of English Authors, biographical and hibliographical. Compendious account of the lives and writings of 800 British and American Writers from 1,400 to present time. Rev. ed. London, K. Paul, 1904. Gr. in-8°, 366 p. 7 s. 6 d.

325. Siemelink (T. H.). Geschiedenis van de stad Workum. Workum, T. Gaastra Bz., 1903. In-8°, 288 p. 2 fl.

326. Simoni (Pavel). Opyt sbornika svědění knigopereplетnago khu-

dojestva na Rusi s XIEO po XVIIIe stolêtie. [Reliures artistiques en Russie du XIe au XVIIIe siècle.] Saint-Pétersbourg, Société des amis des vieux livres, 1903. In-8°, 321 p., 73 pl.

327. SRBIK (Heinr. Ritter VON). Die Beziehungen von Staat und Kirche in Œsterreich während des Mittelalters. Innsbruck, Wagner, 1904. In-8°, XVI-531 p. (Forschungen zur inneren Geschichte Œsterreichs, 1.) 6 m.

328. STANOJEVIČ (St.). Vizantija i Srbi. I : Balkansko poluostrovo do VII v. [Byzantins et Serbes. I : la Péninsule des Balkans au VIIe siècle.] Novi-Sad, Matica Srbska, 1903. In-8°, 242 p. 2 k. 50.

329. Statuti dell' Avvocato di Civitale, pubblicati e illustrati da P. S. Leicht e L. Suttina. Anni 1291 e 1292. Cividale del Friuli, tip. G. Fulvio, 1903. In-4°, XII-14 p.

330. STEFFENS (Frz.). Lateinische Paläographie. II. Entwicklung der latein. Schrift von der Zeit Karls des Grossen bis zum Ende des XII. Jahrh. Freiburg (Schweiz), Universitäts- Buchh., 1904. Gr. in-fol., pl. XXXVI-LXX. 14 m.

331. SEGMANN (Hans). Meisterwerke der Kunst und des Kunstgewerbes vom Mittelalter bis zur Zeit des Rococo. 1. Lfg. Lübeck, B. Nöhring, 1904. Gr. in-fol., III p., 10 pl. 4 m.

332. STEIN (Rich.). Geschichte der Ortschaften Gross- und Kleiningersheim. Stuttgart, Hobbing und Büchle, 1903. In-8°, VIII-240 p., 2 fig., 4 pl., 2 cartes. 3 m.

333. STEINET-WISCHENBART (JOS.). Frauenburg unter der Herrschaft der Liechtensteine und Stubenberge (1140-1166). Feldbach (Zellweg, Bez. Sudenburg, Steiermark, Selbstverlag), 1903. In-8°, 44 p. 1 m.

334. STENGEL (Walt.). Formalikonographische Detail- Untersuchungen. I. Das Taubensymbol des hl. Geistes. (Bewegungsdarstellung, Stilisierung, Bildtemperament.) Strassburg, J. H. E. Heitz, 1904. Gr. in-8°, 32 p., 4 pl. (Zur Kunstgeschichte des Auslandes, 18.) 2 m. 50.

335. STONE (J. M.). Reformation and Renaissance (circa 1377-1610). London, Duckworth, 1904. In-8°, 482 p. 16 s.

336. Studien zur Palaeographie und Papyruskunde, hrsg. von C. Wessely, III. Leipzig, E. Avenarius, 1904. In-4°, IV-136 p., autogr. 12 m.

337. STUECKELBERG (E. A.). Aus der christlichen Alterthumskunde. 8 Aufsätze. Zürich, F. Amberger, 1904. In-8°, 99 p., 24 fig., 1 pl. 4 m.

338. SULZER (Heinr.). Das Dominikanerinnerkloster Töss. 1. Tl. Geschichte. Zürich, Fäsi und Beer, 1903. In-4°, 42 p., avec ill. et pl.

(Mitteilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich, XXVI, 2.) 3 m. 20.

339. Svenskt Diplomatarium från och med år 1401. IV. Supplement till åren 1401-1420, utg. genom Karl Henrik Karlsson. 1:a hft. Stockholm, P. A. Norstedt et Söner, 1904. In-4°, 120 p. 4 kr.

340. Taill of Rauf Coilyear : a Scottish metrical romance of the fifteenth century; ed., with introd., notes and glossarial index, by W. Hand Browne. Baltimore, Johns Hopkins Press, 1903. In-8°, II-163 p. 1 s.

341. Terrade (Ém.). Étude comparée sur Dante et « la Divine Comédie. » Conférences faites au cercle du Luxembourg. Paris, V. Poussielgue, 1904. In-16, VIII-337 p.

342. Thatcher (J. Boyd). Christopher Columbus; his life, his work, his remains, as revealed by original printed and manuscript records, with an Essay on Peter Martyr of Anghera and Bartolome de las Casas, the first historians of America, v. 3. New York, Putnam, 1904. In-4°, VIII-775 p. 9 s.

343. Théopiste (Histoire de Dioscore, patriarche d'Alexandrie, écrite par son disciple). Publiée et traduite par F. Nau. Paris, Leroux, 1903. In-8°, 181 p. (Extrait des numéros du *Journal asiatique* de janvier-février et mars-avril 1903.)

344. Thiébault (Lucien). Le Privilège de masculinité et le droit d'aînesse en Lorraine et Barrois. Paris, Larose, 1904. In-8°, XIX-253 p.

345. Thoyts (E. E.). How to decipher and study old documents : Guide to reading ancient Mss. Intro by C. Trice Martin. 2nd. ed. London, Stock, 1903. In-8°, 166 p. 4 s. 6.

346. Trénel (J.). L'Ancien Testament et la langue française du moyen âge (VIIIe-XVe siècle). Étude sur le rôle de l'élément biblique dans l'histoire de la langue, des origines à la fin du XVe siècle. Paris, Cerf, 1904. In-8°, VII-672 p. 10 fr.

347. Tobler (Adolf). Bruchstücke altfranzösischer Dichtung aus den in der Kubbet in Damaskus gefundenen Handschriften. Berlin, G. Reimer, 1903. In-8°, 17 p. (Extrait des *Sitzungsber. d. preuss. Akad. d. Wiss.*) 1 m.

348. Tobler (Adolf). Vom französischen Versbau alter und neuer Zeit. Zusammenstellung der Aufangsgründe. 4. Aufl. Leipzig, S. Hirzel, 1903. In-8°, IX-174 p. 4 m.

349. Tranchant (Charles). Les Assemblées d'habitants en France au commencement du XIVe siècle, d'après des documents inédits, publiés

par M. G. Picot, sur les états et assemblées réunis au temps de Philippe le Bel. Rapport présenté au Comité des travaux historiques et scientifiques (section des sciences économiques et sociales). Paris, Impr. nationale, 1903. In-8°, 20 p. (Extrait du *Bulletin des sciences économiques et sociales du Comité des travaux historiques et scientifiques,* année 1902. — Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.)

350. Troisièmes mélanges d'histoire du moyen âge, publiés sous la direction de M. le professeur Luchaire. (I : A. Luchaire, les Registres d'Innocent III et les Regesta de Potthast; II : Beyssier, Guillaume de Puylaurens et sa chronique; III : L. Halphen, la Pénitence de Louis le Pieux à Saint-Médard de Soissons; IV : J. Cordey, Guillaume de Massouris, abbé de Saint-Denis, 1245-1254.) Paris, F. Alcan, 1904. In-8°, 271 p. (Bibliothèque de la Faculté des lettres de l'Université de Paris, XVIII.) 8 fr. 50.

351. Turmel (Joseph). Histoire de la théologie positive, depuis l'origine jusqu'au concile de Trente. Paris, Beauchesne et Cie, 1904. In-8°, xxviii-511 p. (Bibliothèque de théologie historique.)

352. Uhde-Bernays (H.). Nürnberg. Mit 2 kolor. Kunstbeilagen, 10 Vollbildern in Tonätzung und Buchschmuck von Albr. Dürer. Berlin, Bard, Marquardt und Co., 1903. In-12, 79 p. (Die Kunst. Sammlung illustr. Monographien, 24.)

353. Unger (Ludw.). Das Kinderbuch des Bartholomäus Metlinger, 1457-1476. Ein Beitrag zur Geschichte der Kinderheilkunde im Mittelalter. Wien, F. Deuticke, 1904. In-8°, 45 p. 2 m.

354. Urkunden und Regesten zur Genealogie derer von Scheven. I. Heft. Für den Familienverband zusammengestellt und erläutert von Carl von Scheven. Berlin, J. A. Stargardt, 1903. In-8°, v-85 p. 1 carte. 6 m.

355. Urkundenbuch der Stadt Basel. Hrsg. von der histor. und antiquar. Gesellschaft zu Basel. 9. Bd. I. Tl. Basel, Helbing und Lichtenhahn, 1904. In-4°, 200 p. 8 m.

356. Vacandard (E.). Saint Bernard. Paris, Bloud et Cie, 1904. In-16, x-305 p. (La Pensée chrétienne, texte et études.)

357. Verslagen omtrent's rijks oude archieven. xxv. 1902. 's Gravenhage, Mart. Nijhoff, 1904. In-8°, iv-443 p. 3 fl.

358. Vidal (J.-M.). Les Origines de la province ecclésiastique de Toulouse (1295-1318). Toulouse, E. Privat, 1903. In-8°, 94 p. (Extrait des *Annales du Midi,* t. XV.)

359. Vidier (A.). Bibliographie de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France pour les années 1901-1902. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-

Gouverneur, 1903. In-8°, 115 p. (Extrait du *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France,* t. XXIX, 1902.)

360. VILLON's (Maistre François) Werke. Mit Einleitg. und Anmerkgn. hrsg. von Wolfg. von Wunbach. Erlangen, F. Junge, 1903. In-8°, 186 p. 3 m.

361. VOGELGESANG (Carl). Zur Geschichte des Aachener Münzwesens. Aachen, Cremer, 1903. In-8°, 78 p. (Extrait de *Aus Aachens Vorzeit.*) 2 m.

362. VOĬMOVIČ (Drago). Istoriia serbskago naroda. [Histoire du peuple serbe.] Odessa, impr. Schultze, 1903. In-8°, 234 p., carte de la péninsule des Balkans. 8 r. 50.

363. VORETZSCH (Carl). Die Anfänge der romanischen Philologie an den deutschen Universitäten und ihre Entwicklung an der Universität Tübingen. Akademische Antrittsrede. Tübingen, H. Laupp, 1904. In-8°, III-32 p. 0 m. 75.

364. VOSS (G.). Bau- und Kunst- Denkmäler Thüringens. 31. Herzogth. Sachsen-Meiningen. Amtsgerichtsbezz. Heldburg und Römhild. Jena, G. Fischer, 1904. Gr. in-8°, XVIII p. et p. 249-479, et VII p., avec fig. et pl. 7 m.

365. WASCHINSKI (Emil). Geschichte der Johanniter Komturei und Stadt Schöneck Westpr., m. e. Anh. von Urkunden. Danzig, F. Brüning, 1904. In-8°, XXIII-206 p. 3 m.

366. WATTENBACH (W.). Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter bis zur Mitte des 13. Jahrh. 1. Bd. 7. von Ernst Dümmler umgearb. Aufl. Stuttgart, J. G. Cotta Nachf., 1904. In-8°, XX-513 p. 11 m.

367. WEBER (Ludw.). San Petronio in Bologna. Beiträge zur Baugeschichte. Leipzig, E. A. Seemann, 1904. In-8°, VIII-96 p., 4 pl. (Beiträge zur Kunstgeschichte, XXIX.) 3 m.

368. WEHRMANN (Mart.). Geschichte von Pommern. 1. Bd. Bis zur Reformation (1523). Gotha, F. A. Perthes, 1904. In-8°, XII-258 p. (Allgemeine Staatengeschichte, 5.) 5 m.

369. WEISS (Joh. Bapt.). Weltgeschichte, VI. Von Rudolf von Habsburg bis Sigismund. 4. und 5. Aufl., bearb. von Ferd. Vockenhuder. Graz, Styria, 1904. In-8°, VIII-872 p. 7 m.

370. WELTZIEN (O.). Zur Geschichte Parchims. Streifzüge durch 7 Jahrhunderte. Parchim, H. Wehdermann, 1903. In-8°, 163 p. 1 m. 80.

371. WILLIAMS (S. G.). The history of mediæval education : an account of educational opinion and practice from the sixth to the

fifteenth centuries, inclusive. Syracuse, New York, C. W. Bardeen, 1903. In-12, VI-195 p. 1 sd. 12.

372. WIMMER (L. F. A.). De danske Runeminnesmærker undersögte og fortolkede Afbildningerne udforte af J. Magnus Petersen. IV. Binds 1. Afdeling. Runeligstene og Mindesmærker knyttede til kirker. Kœbenhavn, Gyldendal, 1904. In-fol., 218 p. 25 kr.

373. WISPEL (Adf.). Entwickelungsgeschichte der Stadt Naumburg a. S., nebst e. Anh. Abriss der Geschichte von Frenburg a. U., Goseck, Schönburg, Saaleck und Rudelsburg. Naumburg, A. Schirmer, 1903. In-8°, VIII-120 p. 2 m.

374. WITTING (Fel.). Westfranzösische Kuppelkirchen. Strassburg, J. H. E. Heitz, 1904. Gr. in-8°, 40 p., 9 fig. (Zur Kunstgeschichte des Auslandes, 19.) 3 m.

375. WOLFRAM VON ESCHENBACH, hrsg. von Alb. Leitzmann. 2. Heft : Parzival. Buch VII bis XI. Halle, M. Niemeyer, 1903. In-8°, XI-194 p. (Altdeutsche Textbibliothek, 13.) 2 m.

376. ŻERNICKI-SZELIGA (Emilian VON). Die polnischen Stammwappen, ihre Geschichte und ihre Sagen. Mit 185 Wappen auf 16 (farb.) Taf. Hamburg, H. Grand, 1904. In-8°, III-185 p. 12 m.

377. ZOMARIDES (Eug.). Die Dumba'sche Evangelien- Handschrift vom J. 1226. Leipzig, Dörffling und Franke, 1904. In-8°, 28 p., 2 pl. 2 m.

CHRONIQUE ET MÉLANGES.

— Les thèses des élèves de l'École des chartes ont été soutenues le 25, le 26 et le 27 janvier 1904. Voici les sujets que les candidats avaient traités :

Robert Anchel : Barthélemy de Joux et l'évêché de Laon (1113-1150).

Maurice de Bengy-Puyvallée : Louis de Sancerre, connétable de France (1340?-1403).

André Clerc : Recherches sur le cardinal de Châtillon. Première partie (1517-1564). — Ce candidat a été autorisé à retirer sa thèse, dont il n'avait pu achever la rédaction.

Georges Crépy : Étude historique sur le collège de Boissy de l'Université de Paris (1358-1761).

Henry Debraye : La Chancellerie et les lettres royaux sous le règne de Charles VI (1380-1422).

Ernest Delmas : Essai sur l'histoire des comtes de Rodez au xiie et au xiiie siècle (1115-1304).

Paul Dugueyt : Jacques de Molay, dernier grand maître de l'ordre des Templiers (1244?-13 mars 1314).

François Emanuelli : Le Parler populaire des îles anglo-normandes. Première partie : Phonétique.

Louis Engerand : Essai sur l'ornementation romane dans le département du Calvados.

Louis Halphen : Les Transformations politiques du comté d'Anjou sous les premiers Capétiens. — Le Gouvernement de Foulques Nerra (987-1040).

Gabriel-L. Henriot : La Vie et les légations d'Hugues, évêque de Die (1073-1082), archevêque de Lyon (1082-1106).

Théodoric Legrand : Essai sur Fontarabie et les différends de cette ville avec le Labourd, du xve au xviiie siècle.

Henri Longnon : Essai sur Pierre de Ronsard. Ses ancêtres; sa jeunesse.

Léopold MICHELI : Les Institutions municipales de Genève au XVe siècle. Essai précédé d'une introduction sur l'établissement de la commune dans cette ville.

Jean MONDAIN-MONVAL : Les Bâtiments du roi sous le marquis de Marigny, directeur et ordonnateur général des bâtiments, jardins, arts, Académie et manufactures royales de 1751 à 1773.

Bernard MONOD : Étude sur les relations entre le saint siège et le royaume de France de 1099 à 1108 (Pascal II et Philippe Ier).

J. PANDIN DE LUSSAUDIÈRE : Charles de Coueiz, seigneur de Burie, capitaine et lieutenant du roi en Guyenne en l'absence du roi de Navarre (1491-1565).

Edmond PÉLISSIER : Histoire de la draperie à Castres sous l'ancien régime.

Pierre PRESSAC : La Dignité archiépiscopale et l'autorité métropolitaine dans l'église des Gaules et dans l'église de France, du IVe siècle au concile de Trente (1563).

— Par arrêté en date du 8 février 1904, ont été nommés archivistes paléographes dans l'ordre de mérite suivant :

MM. 1. HALPHEN.
2. CRÉPY.
3. LONGNON.
4. ANCHEL.
5. MONOD.
6. EMANUELLI.
7. DEBRAYE.
8. BENGY-PUYVALLÉE.
9. ENGERAND.
10. PÉLISSIER.
11. PANDIN DE LUSSAUDIÈRE.
12. HENRIOT.
13. LEGRAND.
14. MONDAIN-MONVAL.

Sont nommés archivistes paléographes hors rang comme appartenant à des promotions antérieures (ordre alphabétique) :

MM. DELMAS.
MICHELI.

Le Conseil a signalé à l'attention de M. le ministre, comme particulièrement remarquables, les thèses de MM. Halphen, Longnon, Monod.

NÉCROLOGIE.

Notre confrère M. le comte René de Mas Latrie, chef de bureau honoraire au ministère de l'Instruction publique, chevalier de la Légion d'honneur, est décédé le 1er avril 1904, dans sa soixantième année.

— Notre confrère M. Auguste Molinier, professeur à l'École des chartes, chevalier de la Légion d'honneur, est décédé le 19 mai 1904, à l'âge de cinquante-deux ans. Nous reproduisons les discours qui ont été prononcés à ses funérailles, le 21 de ce mois, par MM. Paul Meyer, Jules Roy et A. Vidier.

DISCOURS DE M. PAUL MEYER, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DES CHARTES.

« Messieurs,

« Celui qui vous parle a vu disparaître successivement plusieurs de ses collègues qu'il avait eus pour maîtres, puis d'autres qui étaient ses contemporains, aujourd'hui enfin il a la douleur d'adresser un suprême adieu à un collègue qui fut son élève. Auguste Molinier, en effet, entra à l'École des chartes en 1869, l'année même où je montai pour la première fois dans la chaire que j'occupe encore. Les impressions qu'on reçoit dans la jeunesse se fixent dans la mémoire avec une ténacité particulière. Je vois encore, à leurs places respectives, les jeunes gens de cette promotion. Tous n'ont pas poursuivi leurs études jusqu'au diplôme, mais plusieurs ont donné des preuves éminentes de capacité et nous ont fait honneur. L'un des plus distingués, l'un de ceux qui, dès la première année d'études, montrèrent le plus d'aptitude à nos travaux, la curiosité la plus éveillée, le goût le plus marqué pour les recherches originales, était Molinier. Il sortit le premier, en 1873, d'une promotion où, à côté de lui, se trouvaient des élèves entrés un an plus tôt à l'École, mais dont les études avaient subi une interruption par le fait de la guerre.

« Sa thèse, publiée en 1874, était un catalogue raisonné, précédé d'une introduction bien conçue, des actes de Simon et d'Amauri de Montfort. Elle determina, pour un temps, la direction de ses études. Vers cette époque, un libraire de Toulouse, faisant preuve d'un esprit d'initiative dont peu de libraires parisiens de ce temps eussent été capables, avait entrepris une nouvelle édition, sur un plan très vaste, de l'*Histoire générale de Languedoc* par dom Devic et dom Vaissète. Un de nos confrères, qu'une mort prématurée nous enleva vers la fin de l'année 1874, Émile Mabille, dirigeait en fait, sinon en titre, cette publication. Peu de temps avant sa mort, sentant ses forces décliner, il s'était associé Auguste Molinier, dont la collaboration commença avec la

seconde partie (parue en 1874) du tome Ier. Après le décès de Mabille, son jeune auxiliaire devint le principal annotateur de l'ouvrage, sans en avoir toutefois la direction. La préface du tome II (1876) est signée de son nom. Ce travail épineux de revision et de correction occupa Molinier pendant de longues années. Il ne consista pas seulement en d'importantes améliorations apportées aux textes, souvent fautifs, publiés par les Bénédictins : Molinier inséra de nombreux documents inédits parmi les pièces justificatives de la première édition; il mit au bas des pages une infinité de menues rectifications, il composa, sous le titre modeste de notes, de longs mémoires, où il traita des sujets que les auteurs de l'*Histoire de Languedoc* avaient traités de façon insuffisante ou même complètement négligés. Certains de ces *excursus*, un peu noyés dans un immense appareil de notes et d'appendices, ont l'ampleur de véritables mémoires. Il suffira de rappeler l'Étude sur l'administration féodale dans le Languedoc, celle aussi qui a pour objet l'administration de saint Louis et de son frère Alphonse de Poitiers dans la même province (t. VII), le Mémoire sur la géographie historique du Languedoc (t. XII). Ce sont des travaux entièrement de première main, auxquels il n'a manqué, pour atteindre cette perfection que nous visons toujours et à laquelle nous arrivons si rarement, que d'avoir été rédigés plus à loisir. Le loisir, hélas! c'est ce qui toujours a manqué à Molinier, si grande qu'ait été sa puissance de travail. Les publications faites par l'État peuvent se prolonger pendant un nombre d'années pour ainsi dire indéfini. Il n'en saurait être de même des publications entreprises par des particuliers, où le capital engagé doit être rémunéré en un temps déterminé. Il fallait donc aller vite, et, dans de telles conditions, certaines imperfections, certaines lacunes même, faciles à découvrir une fois le travail fait et publié, ne sont que trop excusables. Qui, d'ailleurs, aurait pu mieux faire? Et puis, il faut le dire, parce qu'il n'y a là rien que d'honorable pour notre regretté ami, Molinier n'avait aucune fortune, et il eut, très jeune, des charges de famille dont il ne parlait pas, que ses plus intimes amis soupçonnaient à peine. Peu ambitieux, étranger à toute intrigue, ce n'est qu'assez tard qu'il obtint une situation, non pas brillante, mais suffisante. Il lui fallut donc, pour vivre, se livrer, pendant des années, à des travaux d'ordre secondaire qui absorbaient une partie du temps qu'il eût voulu consacrer à l'étude. Et cependant, tels étaient son ardeur au travail, son désir de se perfectionner, de s'initier à des méthodes nouvelles, d'augmenter la somme de ses connaissances, qu'il trouvait le temps, à une époque où il n'était plus un simple étudiant, de développer en tous sens son instruction. Il appartenait à cette génération qui, élevée au milieu de nos désastres, avait appris à prendre la vie au sérieux. Il voyait clairement qu'une des causes de nos malheurs était l'ignorance où l'on avait été, en France, des progrès de tous genres réalisés chez

nos voisins. Au moins en ce qui concerne les sciences historiques, il avait voulu s'élever au niveau qui avait été atteint à l'étranger; au prix de quels efforts! ceux-là seuls qui furent les témoins de sa vie pourraient le dire.

« Avant même que ses travaux relatifs à l'*Histoire de Languedoc* eussent pris fin, il montra en des genres très divers une variété et une profondeur de connaissances qui étonnent. Surnuméraire d'abord, puis employé rétribué à la Mazarine, il s'appliqua à rédiger le catalogue des manuscrits de cette bibliothèque, et il le rédigea de la façon la plus satisfaisante. Ce genre de travail est trop peu apprécié, même dans le monde des érudits. C'est qu'il y a peu de personnes qui sachent se rendre compte de ce qu'il faut savoir pour mener à bien la description d'une collection de manuscrits où abondent les ouvrages anonymes, souvent inédits ou même tout à fait inconnus, où les textes sont parfois incomplets, et d'autant plus difficiles à identifier. Je n'hésite pas à dire, pour avoir pratiqué beaucoup de catalogues, que celui de la Mazarine est l'un des plus parfaits que je connaisse, et j'en dirai autant des catalogues moins importants qu'il a rédigés pour le recueil général des catalogues des manuscrits des départements publiés sous les auspices du ministère de l'Instruction publique.

« Dans une œuvre de ce genre, on peut faire preuve d'érudition et de méthode; il n'y a guère lieu d'y émettre des idées personnelles. Molinier, cependant, était riche en idées. Il avait réfléchi sur tous les sujets vers lesquels l'entraînait sa vaste curiosité. On le vit bien lorsqu'il publia sur Pascal, notamment sur les *Provinciales*, des travaux qui font époque. Ce fut à peu près sa seule excursion dans l'étude de ce qu'on appelle les temps modernes. Mais ceux qui ont été en rapports journaliers avec lui savent combien il était instruit de matières variées sur lesquelles il n'a rien écrit.

« Longtemps avant d'occuper à l'École des chartes la chaire des Sources de l'Histoire de France, il avait donné mainte preuve de son aptitude à publier et à commenter les chroniques du moyen âge. Je rappelle en passant l'édition, qu'il donna, en collaboration avec son frère Émile, de la *Chronique normande* (1882) et celle de Suger (1887), qui est un modèle. Et, quand, en 1875, le comte Riant fonda la *Société de l'Orient latin*, dont il fut à la fois le créateur et le principal ouvrier, il ne trouva pas de collaborateur plus actif ni mieux préparé qu'Auguste Molinier.

« Lorsque, en 1893, il succéda, dans l'enseignement des Sources de l'Histoire de France, au regretté Siméon Luce, mort lui aussi avant d'avoir achevé son œuvre, il se donna pleinement à cet enseignement qui lui plaisait, et pour lequel il se trouvait avoir amassé tant de matériaux, sans se douter qu'un jour il aurait à les utiliser dans un cours. Il y apporta la conscience, le dévouement au devoir profession-

nel qu'il avait mis à remplir ses fonctions de bibliothécaire. Dès lors ses études se concentrèrent plus particulièrement sur l'Histoire de France. Tout en continuant sa collaboration intermittente au Catalogue général des manuscrits des départements, où les volumes auxquels il a mis la main se reconnaissent facilement, tout en rédigeant ses chroniques sur les livres nouveaux pour la *Revue historique* de M. G. Monod, il entreprenait des travaux de longue haleine qui avaient pour objet la mise au jour de documents inédits de notre histoire. De 1894 à 1902, il publia, en deux volumes, la Correspondance administrative d'Alphonse de Poitiers. Vers le même temps, il commençait, avec M. Longnon, une vaste publication, celle des *Obituaires de la France*, rangés par diocèses. Il y était bien préparé, puisqu'il avait obtenu, en 1887, le prix ordinaire de l'Académie pour un mémoire sur ce genre de documents. Certes, il n'espérait pas voir la fin de la Collection des obituaires, tant la matière est abondante. Il pouvait du moins espérer accomplir une grande partie de la tâche. Il en a publié le premier volume, contenant plus de 1300 pages de texte. Le second tome est sous presse.

« Molinier était de ceux qui pensent que chaque professeur a le devoir de contribuer à l'avancement et à la propagation de la science qu'il est chargé d'enseigner. Il ne lui suffit pas d'y contribuer par des travaux spéciaux : il voulut faire pour les sources de l'Histoire de France un manuel qui fût, pour notre pays, ce qu'étaient pour l'Allemagne les *Deutschlands Geschichtsquellen* de Wattenbach, c'est-à-dire un inventaire critique, classé chronologiquement, des annales, chroniques, biographies et documents divers qui sont la base de notre histoire. Ce manuel, développement de ses leçons de l'École des chartes et pourvu d'une bibliographie abondante qui ne saurait prendre place dans un cours, il en a publié les quatre premiers volumes de 1902 à 1904; le quatrième, qui s'arrête à l'année 1461, vient de paraître. Un cinquième, entièrement rédigé, doit conduire l'exposé jusqu'à 1494, les autres parties du Manuel (jusqu'à 1815) étant confiées à d'autres érudits. Un livre pareil se juge à l'usage. Ceux qui l'ont pratiqué l'ont toujours trouvé au courant des dernières recherches et en ont loué la commode ordonnance, l'exposé toujours clair et précis, les vues originales. Cet ouvrage sera pendant longtemps le livre de référence des historiens du moyen âge français.

« Ceux qui ont pénétré dans l'intimité de Molinier, qui ont pu apprécier la rectitude de son jugement, son amour de la vérité, son horreur de l'injustice, qui ont été témoins de l'impatience qu'excitaient en lui les faux raisonnements, les petites habiletés avec lesquels trop souvent on cherche à masquer la vérité sans aller jusqu'à la fausser, ne s'étonnèrent pas de le voir se joindre avec décision à ceux, en petit nombre, qui firent, il y a quelques années, des efforts, maintenant près d'aboutir, en vue d'obtenir la révision du jugement qui avait condamné le

capitaine Dreyfus à la réclusion perpétuelle. Il est maintenant aisé de parler avec sang-froid de cette douloureuse affaire qui a divisé, pour un temps, la France en deux partis opposés, on pourrait dire ennemis. Le calme a succédé à une agitation d'autant plus violente qu'elle était factice. Mais, en 1898, il fallait un certain courage à un fonctionnaire non inamovible pour oser prendre position dans les rangs du parti numériquement le plus faible. . . . . .

. . . . . .

Il y a là dans l'histoire de sa vie un bel épisode que devait rappeler celui qui a été le témoin de ses angoisses et de ses sentiments de révolte indignée.

« L'École des chartes perd en Molinier un professeur dévoué qui exerçait sur ses élèves une action efficace, non pas seulement par les qualités techniques de son enseignement, mais par cette incitation à la recherche indépendante qu'il savait éveiller en eux et dont il leur donnait l'exemple. Je n'ai pas besoin de dire quelle profonde émotion s'est emparée de ceux qui l'ont connu lorsqu'ils ont été informés de la mort si subite de cet homme loyal, généreux, modeste aussi, car il faisait peu de cas des titres et il reculait sans cesse le moment où il devrait se présenter à l'Institut, où cependant il avait des amis dévoués. Ceux-là même qui ne l'ont connu que par ses écrits seront douloureusement affectés en voyant s'interrompre brusquement la carrière d'un savant qui était en progrès constant et de qui on pouvait espérer encore de nombreuses œuvres pour le profit de la science et pour l'honneur du pays. »

DISCOURS DE M. JULES ROY,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES.

« Messieurs,

« Au nom de la Société des anciens élèves de l'École des chartes, j'apporte, avec un dernier adieu, l'hommage de nos regrets unanimes à l'excellent confrère qui nous a été si soudainement ravi, au collaborateur dévoué qui nous a donné pendant tant d'années son précieux concours, à l'ami sûr et droit auquel resteront indissolublement attachés tous ceux qui avaient pénétré dans son cœur si vaillant et si bon. La nouvelle de sa mort a été reçue parmi nous avec une vraie consternation, et il m'est impossible de dire toute la vivacité et toute la sincérité de la douleur que nous avons ressentie. La disparition d'un homme aussi laborieux, d'une vigueur d'esprit aussi intense, de qualités intellectuelles et morales aussi élevées, creuse un vide difficile à combler dans la variété des œuvres auxquelles il prenait part et dans les relations professionnelles où il mettait tant de franchise et de sim-

plicité. M. Paul Meyer, interprète ému et éloquent de l'École des chartes, vous a dit ce que cette École perd en lui; notre Société n'est pas moins éprouvée, et si, après le discours rempli de faits saillants que vous venez d'entendre, je ne puis vous dire longuement tous les titres qu'avait Auguste Molinier à son estime, je veux au moins vous dire brièvement comment il a su la servir et l'honorer.

« Sorti de l'École des chartes en 1873, le premier d'une promotion déjà décimée et tout récemment éprouvée par la mort d'Ulysse Robert, il contracta de suite avec l'érudition une alliance à laquelle il a voué sa vie et à laquelle il est resté fidèle jusqu'à son dernier jour. Il eut de bonne heure l'ambition de marquer sa place dans cette *Bibliothèque de l'École des chartes*, qui est si bien le signe et l'honneur de notre vie, et, de 1880 à 1900, il est peu de volumes où il n'ait pas inséré quelque mémoire ou quelque article de critique. Son activité et son zèle ne pouvaient manquer d'attirer l'attention de nos confrères, qui le nommèrent deux fois secrétaire de la Société et qui lui ont sans cesse renouvelé le titre de membre de la Commission de publication des *Mémoires et Documents*. C'est un de nos chers disparus, Arthur Giry, qui avait donné l'impulsion à cette publication qui nous fait tant d'honneur; c'est Auguste Molinier qui a contribué à continuer l'œuvre avec la même intelligence et le même succès; c'est aux soins et à la méthode de ces deux savants que reviendra le mérite originel d'une collection qui a déjà conquis sa place dans l'estime du monde de l'érudition et dont la renommée ne fera que s'accroître. Bien qu'étrangère à notre Société, la publication de la *Collection de Textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire* doit être mentionnée parmi les créations où s'est également fait sentir l'influence de nos deux confrères, qui ont apporté là aussi la rigueur de leur méthode, et, sans parti pris pour ou contre n'importe quel auteur, n'ont admis que les textes bien établis et ont rejeté tous ceux qui, par défaut de composition, ne pouvaient qu'être nuisibles aux étudiants. Combien plus encore Auguste Molinier a mérité de nous par sa collaboration au Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques! Cette collection, qui est publiée aux applaudissements des érudits de l'Europe entière, lui doit plusieurs volumes, et ici il n'a pas seulement le mérite d'avoir exécuté un travail des plus minutieux qui exige une exactitude parfaite dans tout le détail, il a encore celui d'avoir montré à ceux qui se plaignent de nous sans nous connaître ou sans se renseigner, que le sentiment du devoir professionnel n'a pas cessé un seul jour d'être en vigueur à l'École des chartes; que, si son enseignement fournit d'illustres savants, il forme en même temps des archivistes et des bibliothécaires du plus haut mérite qui savent inventorier et mettre à la disposition du public toutes nos richesses historiques depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Comme tant d'autres,

Auguste Molinier a établi une fois de plus ce fait par ses travaux, et il a prouvé une fois de plus que l'École des chartes est toujours restée fidèle à la mission qui a été la raison de son origine et qui doit assurer sa durée. Personne aussi n'a été plus jaloux que notre confrère de la conservation des modestes droits que plusieurs lois, décrets, arrêtés, règlements administratifs ont assurés à nos élèves, et il a tenu à les défendre à ses risques et périls quand il les a vus compromis ou menacés. Sa part d'action dans un modeste comité de défense scientifique fait autant d'honneur aux idées de justice qui l'animaient qu'à l'ardent souci qu'il avait des intérêts de nos jeunes générations.

« A ces titres, plus que suffisants pour justifier notre douleur, combien j'aurais à ajouter si j'entrais dans le détail des travaux d'Auguste Molinier. Il est mort chargé de couronnes! Le nombre en est grand, et cependant il ne paraissait pas être arrivé au terme de ses succès; l'achèvement de l'*Histoire des sources de l'histoire de France* lui réservait vraisemblablement de nouvelles et de plus glorieuses récompenses. Jusqu'à ce jour, il avait obtenu deux fois le second prix Gobert, deux fois le prix Brunet, le prix du budget, une médaille au concours des Antiquités nationales. Au prix de quel labeur! Il s'était attaché notamment à débrouiller l'histoire et les institutions de ce Languedoc, qui a tenu de tout temps une si grande place dans notre vie nationale, et, pour y projeter un peu de lumière, il a eu à mettre en ordre ou au jour des matériaux infinis et à réformer bien des idées fausses; aussi, la connaissance des institutions du midi de la France a beaucoup gagné à ses dissertations sur le régime féodal primitif et sur l'administration de saint Louis. Sa bibliographie du Languedoc, œuvre encore inédite, a été signalée par l'Académie des inscriptions comme un travail également très recommandable, où il a consigné les renseignements les plus précieux en écrivain parfaitement maître de son sujet. Sa géographie historique de cette même province a nécessité l'examen de milliers de renseignements épars, contradictoires ou suspects, pour répandre quelque lumière sur un réseau de circonscriptions administratives qui ont subi de nombreux remaniements depuis l'époque romaine jusqu'aux temps modernes.

« Outre ces travaux sur le Languedoc, l'Académie des inscriptions a récompensé aussi les œuvres suivantes d'Auguste Molinier : la *Chronique normande,* publiée pour la Société de l'Histoire de France, dont le morceau capital est un sommaire raisonné qui relève, en les contrôlant par les autres témoignages, tous les détails historiques, biographiques ou géographiques mentionnés par le chroniqueur; un mémoire sur la méthode selon laquelle doit être étudié, préparé pour l'impression un ancien obituaire, mémoire qui servira de règle à tous ceux qui auront à entreprendre des publications d'obituaires; enfin, le premier fascicule de l'*Histoire des sources de l'histoire de France,* qui restera un

manuel excellent et précieux pour tous les travailleurs et qui à lui seul suffirait à honorer un nom à l'égal des meilleurs auteurs de bibliographies.

« Nous souhaitions pour Auguste Molinier la récompense suprême par son entrée dans celle des Académies de l'Institut qui le connaissait tout autant par ses travaux qu'elle avait couronnés que par la collaboration qu'il lui donnait en sa qualité d'auxiliaire. La mort a trompé nos espérances; mais notre Société n'en restera pas moins fière de lui, honorée par son œuvre, désolée de l'avoir vu terrassé sur sa tâche inachevée. Elle gardera le souvenir de son érudition vaste et solide, de son sens critique si pénétrant, de sa présence d'esprit et de l'équité de ses jugements dans la discussion, de son dévouement toujours prêt, du sentiment de la justice et de l'amour de la vérité qui ont réglé toutes ses convictions et inspiré tous ses travaux. Elle aimera à redire son nom parce que nul n'a travaillé avec plus de conscience à la recherche du vrai; elle conservera sa mémoire avec attendrissement parce que nul n'était plus digne de trouver un peu de bonheur dans une longue vie et de nous donner une nouvelle moisson de gloire après des succès qui nous faisaient déjà tant d'honneur! »

DISCOURS DE M. A. VIDIER

AU NOM DES ANCIENS ÉLÈVES DE M. MOLINIER.

« Au nom des anciens élèves d'Auguste Molinier, j'apporte ici l'expression de la douleur que nous cause sa disparition soudaine, j'apporte aussi le témoignage suprême de notre reconnaissance.

« Pour avoir été la période la plus courte de sa vie publique, les dix années de professorat de notre regretté maître n'ont cependant pas été les moins fécondes.

« Si nous n'avons pas connu le Molinier de l'*Histoire de Languedoc*, ni celui de l'*Orient latin;* si nous l'avons à peine entrevu dans l'achèvement du Catalogue général des manuscrits, par contre, nous l'avons possédé pendant ce lustre, où, doublant les étapes de son labeur d'érudit, il donnait successivement deux volumes d'*Alphonse de Poitiers,* deux volumes d'obituaires, quatre fascicules de ses *Sources de l'histoire de France* et un mémoire, encore inédit, sur Vincent de Beauvais. Et, tandis que de son cabinet de travail sortait cette abondante production, il prodiguait dans sa chaire de l'École des chartes les bienfaits d'un enseignement dont son manuel presque achevé marque bien toute la haute valeur scientifique.

« Si, de l'aveu de tous, cet enseignement fut savant, c'est à nous, ses anciens élèves, qu'il appartient de proclamer combien aussi il fut profitable.

« La connaissance approfondie qu'Auguste Molinier avait des sources de notre histoire nationale lui permettait de reconnaître, entre les écrits les plus divers, les liens de parenté qui déterminent leur importance historique ; la finesse de son esprit lui faisait apercevoir entre les lignes de leurs écrits les sentiments et les passions des auteurs dont les historiens ont à utiliser les relations ; sa vaste culture intellectuelle, enfin, lui permettait d'apprécier la juste valeur littéraire des œuvres historiques qui servaient de thèmes à ses leçons.

« Et, ainsi, la science de ce maître éminent, servie à la fois par une intelligence d'une extraordinaire vivacité et par un grand amour des matières sur lesquelles portait son enseignement, transformait en un délicat exposé historique et littéraire les divers articles d'un programme aux apparences les plus arides.

« Auguste Molinier nous a beaucoup appris ; il a su, par la façon dont il enseignait, nous procurer, alors même qu'il s'agissait de préparer des examens, un très vif plaisir à apprendre. Et pourtant, si grandement que nous soyons en cela ses obligés, ce n'est point peut-être encore pour la science même qu'il nous a donnée que nous lui devons le plus. Ce qui assure encore mieux à sa mémoire toute notre reconnaissance, c'est le sentiment que nous avons de l'action profonde exercée par son esprit, aussi sain que délicat, sur nos jeunes intelligences. C'est lui qui nous a initiés aux recherches scientifiques, c'est lui qui nous a révélé, au premier jour, cette solide et rigoureuse méthode historique à laquelle notre École doit, depuis trois quarts de siècle, sa réputation.

« Personne mieux que Molinier, personne aussi mieux qu'un autre de nos maîtres, Arthur Giry, dont le nom est pour nous inséparable de celui de l'homme que nous pleurons aujourd'hui, personne mieux qu'eux deux n'a mieux servi la cause de l'érudition et celle de l'École des chartes, car tous deux ont non seulement bien enseigné, mais encore tous deux ont formé des élèves. Et, quand le renouvellement des promotions changeait leurs auditeurs, ils faisaient à quelques-uns de ceux qui quittaient l'École le très grand honneur de devenir leurs amis. Si une pareille faveur procurait à ceux qui en étaient l'objet une joie profonde et leur donnait un légitime orgueil, elle leur préparait aussi, hélas! la grande affliction de les voir l'un et l'autre trop tôt et soudainement disparaître.

« La désolation où nous plonge l'irréparable malheur qui nous réunit ici ne saurait trouver d'autre dérivatif que l'ardent souci de faire honneur à la mémoire d'un maître regretté et de nous réclamer toujours des enseignements de sa vie toute de travail et de sincérité. Puisse l'expression de nos sentiments donner à sa famille si cruellement frappée l'assurance qu'Auguste Molinier avait su inspirer autour de lui de réelles affections et l'espoir que son souvenir ne s'effacera pas dans la mémoire de ceux qui ont eu le bonheur de l'approcher! »

— La Société de l'École des chartes a procédé le 28 avril au renouvellement de son bureau et de ses commissions pour l'année 1904-1905. Ont été élus :

Président : M. Roy.

Vice-président : M. Valois.

Secrétaire : M. Mirot.

Secrétaire-adjoint : M. Serbat.

Trésorier : M. de Germiny.

Membres de la Commission de publication : MM. Delisle, de Lasteyrie, Omont.

Membres adjoints de la Commission de publication : MM. Ledos, Tardif.

Membres de la Commission de comptabilité : MM. de Barthélemy, Bruel, Lefèvre-Pontalis.

Membres de la Commission de la collection des « Mémoires et Documents » : MM. Lot, A. Molinier, Morel-Fatio, Prou, Valois.

— Par décret en date du 16 avril 1904, notre confrère M. Abel Lefranc a été nommé professeur de langue et de littérature françaises modernes au Collège de France.

— Notre confrère M. G. Martin a été nommé professeur à la Faculté de droit de Dijon.

— Par décret en date du 17 janvier 1904, notre confrère M. Camille Bloch a été nommé inspecteur général des archives et des bibliothèques.

— Par arrêté préfectoral du 12 février 1904, notre confrère M. Jacques Soyer a été nommé archiviste du Loiret.

— Par arrêté préfectoral du 29 février 1904, notre confrère M. Gandilhon a été nommé archiviste du Cher.

— Par arrêté préfectoral en date du 30 mars 1904, notre confrère M. Imbert a été nommé archiviste de Tarn-et-Garonne.

— Par arrêté du maire de Rouen, notre confrère M. Joseph Girard a été nommé bibliothécaire-adjoint de la ville de Rouen.

— Par arrêté préfectoral du 13 novembre 1903, nos confrères MM. François Bruel et Étienne Clouzot ont été attachés aux travaux du Catalogue général de la bibliothèque de la ville de Paris (hôtel Saint-Fargeau).

— Par arrêté préfectoral du 7 décembre 1903, M. Marcel Poëte a été nommé conservateur-adjoint de la même bibliothèque.

— Par arrêté préfectoral, notre confrère M. Henri Omont a été nommé membre du Comité des travaux historiques de la ville de Paris.

— Notre confrère M. Henri Bouchot a été élu, le 16 avril, membre libre de l'Académie des beaux-arts.

— Nos confrères MM. de Lasteyrie, Clédat et Meyer ont été élus membres du Conseil supérieur de l'Instruction publique.

— Par arrêtés du 8 avril 1904, ont été nommés : officiers de l'Instruction publique, nos confrères MM. Paul Durrieu, Bernard de Mandrot et J. Vernier; officiers d'Académie, nos confrères MM. Dupont-Ferrier et Prinet.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le premier prix Gobert à notre confrère M. Ferdinand Lot, pour ses *Études sur le règne de Hugues Capet,* et le second prix Gobert à notre confrère M. Alfred Richard, pour les deux volumes de son *Histoire des comtes de Poitou.*

— Le prix de La Grange a été décerné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres à notre confrère M. Ernest Langlois, pour son édition des *Arts de seconde rhétorique.* — La même Académie a décerné un prix de la fondation Delalande-Guerineau à notre confrère M. J. Calmette, pour son livre : *Louis XI, Jean II et la révolution catalane;* — un prix de la fondation Loubat à notre confrère M. G. Musset, pour la partie américaine de son édition d'*Alphonse le Saintongeais;* — un prix de la fondation Fould à notre confrère M. Georges Durand, pour le tome II de sa *Monographie de la cathédrale d'Amiens.*

— Au concours des Antiquités nationales, nos confrères ont obtenu les récompenses suivantes : 1re médaille, M. Bertrand de Broussillon, pour son *Histoire de la maison de Laval* et son *Cartulaire de Saint-Aubin d'Angers;* 4e médaille, M. Henri Stein, pour son ouvrage en collaboration avec M. Quesvers : *Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens.*

— L'Académie française a décerné deux prix de la fondation Thérouanne à nos confrères MM. L. Batiffol, pour son volume *Autour de Louis XIII,* et M. Sepet, pour ses trois ouvrages : *les Préliminaires de la Révolution, la Chute de l'ancienne France* et *Six mois d'histoire révolutionnaire.*

L'ÉCOLE DES CHARTES DEVANT LE SÉNAT.

Au cours de la discussion, devant le Sénat, de la proposition de loi relative à l'enseignement secondaire privé, un groupe de sénateurs a proposé, sur l'article 8 du projet, un amendement tendant à déclarer équivalente au grade de licencié, exigé, par la nouvelle loi, des profes-

seurs de l'enseignement libre, la qualité d'ancien élève des grandes écoles de l'État. Cet amendement a été rejeté par 146 voix contre 113.

Par contre, la Commission a accepté, sur l'article 25 du projet, une disposition transitoire, admettant l'équivalence pour les anciens élèves des Écoles polytechnique, des Ponts et Chaussées, des Mines et Centrale qui enseigneraient au moment de la promulgation de la loi. Un sénateur, M. Bodinier, a demandé que l'École des chartes fût ajoutée à ces quatre écoles.

Cet amendement a été voté par le Sénat à la suite d'un échange d'observations que nous reproduisons :

« M. LE PRÉSIDENT. Je mets aux voix le premier paragraphe de l'article 25, avec l'addition proposée par M. de Blois, addition qu'acceptent le gouvernement et la Commission.

« Il est ainsi conçu :

« Les chefs d'établissements secondaires de garçons ou de filles déjà « existants qui auront, au moment de la promulgation de la présente « loi, plus de trois ans de direction et plus de quarante ans d'âge seront « dispensés de la production du diplôme de licencié et du certificat « d'aptitude pédagogique. »

« (Le premier paragraphe de l'article 25, ainsi modifié, est adopté.)

« M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au deuxième paragraphe, dont je donne une nouvelle lecture :

« Bénéficieront de la même dispense, suivant les cours dans lesquels « ils enseignent, les professeurs des mêmes établissements qui justi- « fieront de plus de cinq ans d'enseignement et de plus de quarante ans « d'âge, et, quels que soient leur âge et la durée de leur enseignement, « les professeurs actuellement en fonctions pourvus du diplôme d'an- « cien élève d'une des écoles suivantes : École polytechnique, École des « Ponts et Chaussées, École des Mines de Paris, École centrale. »

« Il y a, sur ce paragraphe, un amendement de M. Bodinier, qui est ainsi conçu :

« Ajouter à la fin du dernier paragraphe les mots : « ... École des « chartes. »

« M. LE MINISTRE. Nous sommes d'accord.

« M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. Bodinier.

« M. BODINIER. Messieurs, je demande au Sénat la permission de lui présenter quelques très brèves observations à l'appui de l'amendement que j'ai eu l'honneur de déposer.

« Cet amendement, ainsi que vient de vous le dire M. le président, tend à ajouter à l'énumération des grandes écoles, à la fin du dernier paragraphe de l'article 25, les mots : « ... École des chartes. »

« L'École des chartes, Messieurs, est à la fois scientifique et pratique.

« L'enseignement qu'on y reçoit embrasse toutes les études relatives à l'histoire de France jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Cet enseignement

a pour but, en même temps, de former des archivistes et des bibliothécaires. C'est ce qui explique pourquoi, depuis 1872, le nombre annuel des admissions a été limité à vingt.

« Par cette limitation même, l'État semblait prendre l'engagement moral de donner des situations, dans les dépôts publics, aux élèves sortant de l'École des chartes, comme il en assure aux élèves sortant de l'École normale.

« Sous le précédent ministère, tous les postes supérieurs de directeurs et d'inspecteurs généraux des archives et des bibliothèques qui sont venus à vaquer, — et il en a vaqué quatre sur neuf, — ont été donnés à des personnes étrangères à la carrière.

« En dehors de ces faits, si décourageants pour le recrutement futur de l'École des chartes, la situation présente est la suivante :

« Seize élèves ont obtenu, il y a un mois, du Conseil de perfectionnement de l'École, le diplôme d'archiviste paléographe. Une quinzaine d'anciens élèves diplômés, appartenant à des promotions antérieures, postulent des emplois, soit dans les bibliothèques, soit dans les archives.

« C'est donc une trentaine de jeunes gens à qui l'administration ne peut donner les postes auxquels leur diplôme leur donne accès.

« Quelques-uns de ces jeunes gens, en attendant des places d'archiviste ou de bibliothécaire, ont accepté des positions modestes dans l'enseignement secondaire. L'État, qui ne leur offre rien en échange, est-il en droit de les en dépouiller? Oui, peut-être, s'il était établi qu'un ancien élève de l'École des chartes n'est pas en état de professer un cours d'histoire à des élèves de l'enseignement secondaire.

« Mais je ne crois pas qu'on puisse soutenir une pareille assertion. Il importe, en effet, de faire remarquer que les bacheliers ès lettres, candidats à l'École des chartes, doivent, entre autres épreuves, faire une version latine et un thème latin sans dictionnaire, une composition sur l'histoire de France jusqu'en 1800 et enfin une autre composition sur la géographie.

« Ces épreuves sont assez sérieuses pour que tous les ans, — et cette année encore, — des candidats licenciés ès lettres soient refusés à l'examen d'entrée.

« En second lieu, il n'est pas exact de dire, comme on l'a prétendu, que l'enseignement de l'École des chartes porte exclusivement sur l'histoire du moyen âge.

« Si certains cours, en effet, — paléographie, diplomatique, langues romanes, archéologie, — s'occupent plus particulièrement de cette période, l'ensemble de l'enseignement, notamment le cours d'histoire des institutions politiques, administratives et judiciaires de la France, s'applique à l'histoire de France jusqu'en 1789 et même jusqu'au Consulat.

« Depuis une vingtaine d'années, — et ici je pourrais faire un appel

au témoignage de notre vénéré doyen M. Wallon, — sur l'initiative d'un de nos anciens et très distingués collègues qui était, comme M. Wallon l'est lui-même, membre du Conseil de perfectionnement de l'École, M. de Rozière, le cours d'institutions comprend l'exposé des institutions de la période révolutionnaire.

« Vous voyez que les études, à la fois variées et approfondies, poursuivies à l'École des chartes pendant trois ans et couronnées, la quatrième année, par une thèse de sortie, équivalent, — et bien au delà, — au bagage d'un licencié.

« Le diplôme d'archiviste paléographe est en quelque sorte un véritable doctorat d'histoire de France.

« J'espère vous avoir prouvé par ces courtes observations que les anciens élèves de l'École des chartes sont parfaitement dignes d'être assimilés, dans les conditions de l'article 25, aux anciens élèves de nos grandes écoles énumérées dans le dernier paragraphe de cet article. J'ai tout lieu d'espérer que l'honorable rapporteur et M. le ministre de l'Instruction publique ne s'opposeront pas à l'adoption de l'amendement que j'ai eu l'honneur de présenter et que je recommande à la bienveillance du Sénat. (*Très bien ! très bien ! à droite.*)

« M. Léonce de Sal, *membre de la Commission.* La Commission accepte l'amendement ; elle exprime seulement le regret que les observations si intéressantes que nous venons d'entendre ne lui aient pas été soumises quand elle délibérait.

« M. le ministre. Le gouvernement accepte également l'amendement ; j'ai d'ailleurs eu déjà l'honneur d'en informer M. Bodinier.

« M. Wallon. Je demande la parole.

« M. le président. La parole est à M. Wallon.

« M. Wallon, *de sa place.* Je tiens simplement à dire que, s'il est bien rare de voir des licenciés échouer au concours d'entrée à l'École des chartes, il est certain que les thèses soutenues à la fin des études valent certainement bien les épreuves qu'ont pu subir les candidats à plusieurs sortes de licence qui remplacent aujourd'hui l'ancienne et unique licence des Facultés des lettres.

« M. le président. Je mets aux voix le deuxième paragraphe de l'article 25, y compris l'amendement de M. Bodinier, accepté par le gouvernement et par la Commission.

« (Le deuxième paragraphe de l'article 25 est adopté.) »

L'ÉCOLE DES CHARTES ET LES POUVOIRS PUBLICS.

Le projet de budget de l'exercice 1904, confié par la Commission du budget à M. Simyan, député (*Rapport fait au nom de la Commission du*

budget chargée d'examiner le projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1904. Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Service de l'instruction publique. Paris, impr. Motteroz, 1903, in-4° de 222 p. — *N° 1202* des publications de la *Chambre des députés. Huitième législature. Session de 1903. Annexe au procès-verbal de la séance du 4 juillet 1903*), contient un chapitre important sur « l'École nationale des chartes » (p. 53-56), placée, dans la section « Nos grandes écoles » (p. 50), immédiatement après l'École normale supérieure :

« Il n'est pas une institution quelconque dont on puisse prétendre qu'elle échappe aux lois nécessaires de l'évolution.

« Certains établissements d'enseignement supérieur sont précisément arrivés à une période de transformation, et la nécessité de les réorganiser résulte à la fois des créations nouvelles, mieux appropriées à l'esprit moderne, et des conditions économiques et sociales de l'époque contemporaine.

« L'École nationale des chartes ne saurait échapper à cette loi, et sa réorganisation devient chaque jour plus impérieuse, dans l'intérêt des élèves et aussi dans l'intérêt d'un meilleur fonctionnement des archives et des bibliothèques françaises.

« L'École des chartes doit être l'École nationale professionnelle des archivistes et des bibliothécaires français.

« A l'heure actuelle, les élèves de l'École des chartes peuvent se répartir en trois groupes : 1° ceux qui la fréquentent uniquement pour acquérir, sous le régime de la funeste loi de 1889, cette dispense militaire, dont il est fantaisiste de prétendre qu'elle fut jamais favorable à la haute culture de la jeunesse ; 2° ceux qui se destinent à l'enseignement secondaire ou supérieur et qui entendent compléter par les cours de cette École ceux de l'Université ; 3° enfin, les élèves qui songent à embrasser la carrière d'archiviste ou de bibliothécaire, si tant est qu'on puisse, sans ironie, parler de carrière en l'espèce.

« S'il n'y a pas lieu de se préoccuper de l'avenir des élèves des deux premiers groupes, il n'en est pas de même des autres, dont la plupart paraissent condamnés à végéter dans quelque emploi, maigrement rétribué, d'archiviste ou de bibliothécaire, sans espoir d'augmentation sur place ni même d'avancement par des changements de poste.

« Si cette regrettable situation était la conséquence de l'encombrement de la carrière ou de l'insuffisance irrémédiable des crédits budgétaires, on ne pourrait guère qu'en plaindre les victimes ; encore le gouvernement aurait-il, dans ce cas, le devoir de réduire le nombre des admissions à l'École des chartes en les proportionnant aux vacances probables d'emplois ; mais telle n'est pas la vérité. Cette situation résulte de l'inorganisation des archives et des bibliothèques françaises, demeurées trop longtemps étrangères au mouvement scientifique

moderne et aux besoins nouveaux, de sorte que la réorganisation de l'École des chartes et celle des archives et des bibliothèques sont bien liées l'une à l'autre en vertu de l'axiome : « Tant vaut le personnel, « tant vaut l'institution. »

« Voici les principes, selon nous, qui pourraient présider à cette réforme et inspirer le gouvernement républicain : ouvriers d'archives et de bibliothèques, les archivistes et les bibliothécaires doivent connaître leur métier, ce qui exclut les incompétents ; ils doivent vivre de l'exercice de leur métier, ce qui exclut les emplois non rétribués ; ils doivent être payés en raison directe de leur travail, ce qui exige l'application combinée de l'avancement à l'ancienneté et de l'avancement au choix, de l'avancement sur place et de l'avancement par voie de mutation ; enfin, de même que les ouvriers de l'industrie ne toléreraient jamais d'être placés sous l'autorité d'un contremaître incapable de prendre sa place à l'établi et d'y manier l'outillage du métier, de même archivistes et bibliothécaires ne doivent jamais être subordonnés qu'à des chefs qui soient au moins leurs égaux.

« La réalisation de ce programme exige la constitution d'un corps d'archivistes et de bibliothécaires justifiant des aptitudes et des connaissances professionnelles nécessaires à la gestion d'un dépôt d'archives ou à celle d'une bibliothèque, et conséquemment l'organisation d'une École nationale professionnelle.

« C'est à ce besoin que doit répondre l'École nationale des chartes. Cette École, où les cours relatifs à l'administration des archives et des bibliothèques ont été heureusement réorganisés et développés au cours de ces dernières années, fournit annuellement des archivistes et des bibliothécaires capables de rendre d'excellents services ; mais les occasions de les employer et surtout de leur confier des postes en rapport avec leur valeur technique sont relativement très rares, et cela en raison même de l'inorganisation des archives et des bibliothèques françaises.

« Ce ne sont pas les emplois d'archivistes ou de bibliothécaires qui font défaut ; ce qui manque, ce sont les emplois auxquels les archivistes et les bibliothécaires diplômés par le gouvernement puissent être nommés ; et, chose étrange, absurdité qui n'a que trop duré, ce sont précisément les archives et les bibliothèques de l'État dont les règlements actuels interdisent en fait l'accès aux anciens élèves de l'École des chartes.

« Si l'École des chartes peut être l'objet de critiques, sévères et fondées, au point de vue de l'organisation de la carrière d'archiviste et de bibliothécaire et des débouchés qu'elle offre à ses élèves, il est juste de reconnaître qu'au point de vue scientifique, elle occupe une des premières places parmi nos grands établissements d'enseignement supé-

rieur. Ses anciens élèves brillent au premier rang dans les diverses spécialités auxquelles chacun d'eux s'est consacré, et c'est la méthode si rigoureuse et si féconde de l'École des chartes que doivent suivre ceux qui s'adonnent aux études historiques, sous peine de ne produire que des travaux médiocres.

« Il n'est pas une collection de publications scientifiques qui ne compte d'anciens élèves de l'École des chartes parmi ses principaux collaborateurs. Il n'est pas une branche de l'histoire, de l'archéologie, de la philologie qu'ils n'aient explorée. A côté d'illustres savants comme Gaston Paris et Léopold Delisle, dont la renommée est universelle, combien d'autres noms, moins éclatants sans doute, mais qui suffiraient à honorer un pays! C'est Héron de Villefosse, un maître de l'archéologie classique; c'est Courajod, aventureux peut-être, mais qui a donné une si vive impulsion à l'étude de l'art; c'est Guiffrey, le savant directeur des Gobelins; c'est Enlart, dont le Manuel d'archéologie française est aussi apprécié à l'étranger qu'en France et qui a étudié, avec une précision scientifique remarquable, l'art français en Italie, à Chypre et jusqu'en Suède; c'est, pour l'histoire du moyen âge, des savants comme Himly, comme Luce, dont l'*Histoire de Duguesclin* est un livre définitif; c'est Ch.-V. Langlois, l'éminent directeur de l'office d'informations pédagogiques, à la fois un maître dans les études historiques et un initiateur pour les méthodes de pédagogie, un des hommes qui font le plus honneur à l'Université de Paris; c'est, pour la période d'histoire moderne et contemporaine, Camille Bloch et Flammermont, Campardon et Funck-Brentano; c'est notre ancien collègue M. Hanotaux, qui se repose des travaux accomplis à la Chambre et au ministère des Affaires étrangères en reprenant son *Histoire de Richelieu* et en composant celle de Thiers; c'est, pour la diplomatique, un esprit de la valeur de Giry; pour la numismatique, Babelon et de Barthélemy; c'est d'Arbois de Jubainville, le premier celtisant de notre époque; c'est Gustave Fagniez, historien et économiste, qui a mis au jour des documents inestimables sur la vie économique de la France pendant le moyen âge; c'est Paul Viollet et Adolphe Tardif, dont les études sur le droit au moyen âge sont consultées partout; c'est Paul Meyer, le maître actuel de la philologie romane, et combien d'autres dont les noms mériteraient d'être cités et qui explorent, avec une patiente ténacité et une méthode impeccable, le vaste champ de l'érudition et de l'histoire.

« La France, qu'on représente volontiers comme s'attardant plutôt à des travaux faciles qu'aux sévères études de la science historique et de l'archéologie, peut montrer avec orgueil cette glorieuse phalange devant laquelle s'inclinent avec respect tous les savants de l'étranger. »

Le même rapport sur le projet de budget de l'Instruction publique

de 1904 contient encore des chapitres importants sur la Bibliothèque nationale, les Archives nationales et les archives départementales.

COMITÉ DE DÉFENSE SCIENTIFIQUE.

Les revendications du *Comité de défense scientifique,* dont nous avons précédemment publié les statuts[1], ont commencé à trouver un écho auprès des pouvoirs publics. M. Massé, député, les a exposées dans son *Rapport fait au nom de la Commission du budget chargée d'examiner le projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1904 (Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Service des Beaux-Arts),* formant le *N° 1203* des publications officielles de la *Chambre des Députés. Huitième législature. Session de 1903. Annexe au procès-verbal de la séance du 4 juillet 1903* (Paris, impr. Motteroz, 1903, in-4° de 380 p.). Le chapitre des Musées nationaux se termine par les réflexions suivantes, intitulées : *Personnel des conservateurs* (p. 186-190) et qui traitent également, d'une façon collective, tous les intérêts scientifiques du personnel des archives et des bibliothèques en mentionnant, à un grand nombre de reprises, l'École des chartes :

« Depuis longtemps, les choix faits par l'administration comme conservateurs des musées, bibliothécaires ou archivistes ont donné lieu à de nombreuses critiques qui se renouvellent chaque fois qu'un mouvement nouveau a lieu dans le personnel des musées nationaux. Les anciens élèves de l'École des chartes, des Écoles d'Athènes, de Rome et du Louvre se sont groupés en *Comité de défense scientifique,* et l'une de leurs principales revendications a trait à ces nominations.

« Ils ont récemment émis le vœu : 1° que tous les musées de l'État soient rattachés à la direction des musées nationaux ; 2° que les candidats à des fonctions ou emplois ressortissant aux musées nationaux justifient de l'un des titres suivants :

« Ancien élève de l'École française de Rome ou d'Athènes ;

« Ancien élève de l'Institut français du Caire ou de la mission française d'Indo-Chine ;

« Élève diplômé de l'École des chartes, de l'École des hautes études ou de l'École du Louvre ;

« Titulaire du diplôme supérieur d'histoire avec la mention : « Histoire de l'art, archéologie ou paléographie. »

« Ils demandent que les titres scientifiques et techniques des candi-

1. *Bibliothèque de l'École des chartes,* t. LXIV (1903), p. 217-220.

dats qui ne posséderaient aucun de ces titres ou diplômes soient soumis par le ministre à l'examen de l'Académie compétente; qu'enfin, désormais, l'avis de toute vacance ou création d'emploi dans les musées nationaux soit inséré au *Journal officiel* et qu'un délai de vingt jours soit laissé aux candidats pour adresser leur demande au ministre.

« Ces revendications n'ont rien que de fort légitime, et il serait désirable que l'administration, à l'avenir, en tînt le plus grand compte possible. La garde de nos collections publiques, archives, bibliothèques, musées, doit être considérée non comme offrant des sinécures à l'usage des hommes de lettres, mais comme des fonctions mettant à la disposition de savants éminents de véritables laboratoires pour leurs recherches historiques et archéologiques. On doit exercer ces fonctions de telle sorte qu'elles puissent fournir le maximum de rendement scientifique; or, tant vaut le personnel, tant vaut l'institution; pour atteindre ce résultat, il faut un personnel compétent.

« Les archivistes, bibliothécaires, conservateurs des musées doivent être considérés comme des ouvriers d'archives, de bibliothèques et de musées; ils doivent donc savoir leur métier, ils doivent être payés en raison directe de leur capacité technique et professionnelle, ce qui revient à exclure les incompétents, à réduire au minimum le nombre des agents et à rétribuer ceux-ci au maximum pour un maximum de travail.

« En outre, ceux qui commandent à ces ouvriers dans les archives, bibliothèques ou musées, où il y a plusieurs agents, doivent être eux-mêmes du métier et ils doivent être capables, si demain les circonstances les y obligeaient, de prendre la place de leurs employés et de faire leur besogne. Ceci exclut des postes supérieurs de direction les hommes incompétents que le gouvernement appelle trop régulièrement, comme par une sorte de défi au bon sens et à la probité administrative, aux emplois supérieurs dans les archives, les musées, les bibliothèques. Comment le gouvernement de la République ne comprend-il pas que la faveur et le népotisme sont un mauvais spectacle à donner à une démocratie? Comment ne comprend-il pas l'inconvénient politique et l'injustice sociale qu'il y a à ne pas permettre à un homme qui n'a que sa valeur personnelle et son travail de se faire une honorable situation dans les archives, les bibliothèques, les musées, où il ne semble aujourd'hui y avoir place que pour ceux qui sont bien apparentés et dont tout l'effort intellectuel s'est appliqué trop souvent à multiplier leurs relations? Il ne doit désormais pas plus être impossible à un homme issu du prolétariat de faire son chemin dans la carrière d'archiviste, de bibliothécaire ou de conservateur de musée qu'il ne l'est de le faire dans l'enseignement à ses trois degrés.

« Pour former les archivistes, les bibliothécaires et les conservateurs

des musées, il est nécessaire qu'ils passent par l'une ou l'autre des deux écoles qui existent déjà, mais qui demandent une réorganisation pour que l'une, l'École nationale des chartes, devienne l'École nationale des archivistes et bibliothécaires et pour faire de l'autre, l'École du Louvre, ce qu'en voulaient faire ses fondateurs, Gambetta et M. Proust, l'École nationale professionnelle des conservateurs de musées.

« Les fonctions de conservateurs des musées nationaux exigent, pour être convenablement remplies, une éducation scientifique très solide, la connaissance des instruments du travail (livres, manuscrits, etc.) et celle de quelques-unes des langues européennes dans lesquelles se publient des travaux d'érudition. Le temps n'est plus où le conservateur d'un musée était surtout chargé d'en faire la « démonstration » aux grands personnages de l'État et aux jeunes gens du monde. Sa besogne essentielle comprend l'acquisition d'objets nouveaux, la classification et l'inventaire de ceux qui constituent le musée. Ce sont là, au premier chef, des travaux d'érudition où la connaissance de l'archéologie et de la philologie sont non moins indispensables que le goût.

« L'érudition peut être acquise ailleurs que dans les grandes écoles de l'État ou sur les bancs de l'Université; mais encore faut-il que le postulant à une place de conservateur ait donné des preuves tangibles et certaines de son érudition.

« Les Écoles normale supérieure, des chartes, d'Athènes, de Rome, du Caire, d'Indo-Chine fournissent chaque année des jeunes gens qui possèdent, dans les différentes branches du savoir, les éléments requis de l'érudition. Il peut se trouver, en dehors de ces écoles, un savant particulièrement doué. Qui jugera si ses travaux personnels sont l'équivalent des diplômes que ses concurrents auront obtenus? Ce ne peut être l'administration, qui n'est pas qualifiée pour cela. Mais il y a l'Académie des inscriptions, qui désigne déjà les candidats aux chaires du Collège de France et de l'École des langues orientales. Le jour où une situation de conservateur ou d'attaché serait vacante dans un musée national, il serait naturel que les candidats fissent valoir leurs titres auprès de l'Académie et que celle-ci, — sans désigner le titulaire, — procédât à un classement des candidats en éliminant purement et simplement ceux qui ne sembleraient pas offrir les garanties nécessaires d'érudition. Le ministre pourrait alors choisir sur la liste transmise par l'Académie, sans s'astreindre, bien entendu, à tenir compte de l'ordre de présentation. De toute façon, le candidat choisi serait un érudit et serait digne d'occuper la place vacante.

« Cette manière de procéder aurait encore un autre avantage. Un jeune homme peut être sorti de l'École des chartes ou de l'École

d'Athènes sans avoir donné des preuves d'initiative et d'activité intellectuelle, sans avoir témoigné qu'il était capable de servir efficacement la cause de la science et de l'art. C'est là une chose dont les administrations peuvent difficilement tenir compte. Elles constatent l'authenticité d'un diplôme, mais elles ne jugent pas de la valeur des travaux publiés par un candidat. Avec le système que nous indiquons, au contraire, un jeune homme sans diplôme, mais plein de talent et d'activité, serait classé sur la liste académique, tandis qu'un fruit sec des grandes écoles de l'État n'y figurerait pas. Ce système aurait donc l'avantage de mettre en évidence l'activité et le talent et d'exclure les candidats, même diplômés, qui n'auraient pas fait preuve, par leurs premiers travaux, des qualités nécessaires à un conservateur de musée public.

« Quant aux hommes de lettres, désormais tenus à l'écart d'emplois où précisément la présence de leur incompétence assurait l'inutilisation scientifique du dépôt qui leur était confié, il y aurait lieu de les distinguer en deux groupes : ceux qui, par leur situation personnelle et la nature productive de leurs œuvres, n'ont nullement besoin de l'aide de l'État, et ceux qui, par leur situation personnelle et surtout par le caractère improductif de leurs œuvres, se recommandent très légitimement à la sollicitude des pouvoirs publics. Déjà le ministère de l'Instruction publique dispose d'un crédit pour leur venir en aide; rien ne serait plus légitime que la constitution très franche et très loyale de véritables pensions littéraires.

« Un poète de grande valeur, un écrivain de grand talent peuvent n'avoir en art, en archéologie que des connaissances très rudimentaires. Placés comme conservateurs à la tête de musées, ils ne peuvent s'acquitter de leurs fonctions et laissent souvent péricliter les collections et les richesses qui leur sont confiées. C'est un mauvais calcul et une économie, qui en réalité n'en est pas une, que de placer à la tête de nos musées des hommes qui n'y sont pas préparés par des études spéciales. Outre, en effet, que ces hommes occupent des situations qui reviennent légitimement à d'autres, il ne faut pas oublier que, de par leurs attributions, ils doivent procéder aux achats et que pour cela il faut des connaissances tout à fait spéciales, qui peuvent se trouver en défaut chez ceux-là même qui se sont toute leur vie occupés de questions d'art.

« Mais les conservateurs des musées doivent encore dresser les catalogues des collections dont ils ont la garde. Comment le pourront-ils si jamais jusque-là ils ne se sont occupés d'archéologie? Il est vraisemblable qu'ils négligeront cette partie de leurs attributions pour le plus grand préjudice de tous ceux qui fréquentent nos musées et qui ont des recherches à y faire. Peut-être est-ce là la cause véritable pour

laquelle les catalogues de certains musées ne sont pas à jour et restent incomplets.

« Enfin, les conservateurs des musées doivent entretenir des relations suivies avec leurs collègues de l'étranger; ils doivent les recevoir et les guider lorsqu'ils viennent en France visiter nos collections. C'est à eux qu'il appartient de leur fournir tous les renseignements et tous les éclaircissements dont ils peuvent avoir besoin. Or, les conservateurs des musées étrangers sont tous des archéologues et des savants qui, par leurs travaux personnels et leurs publications, se sont acquis une juste réputation. N'est-il pas à craindre que les conservateurs de nos musées ne soient pas à même de les renseigner exactement, de les suivre dans leurs recherches et de répondre utilement à leurs questions? Et, si cela est, qui ne voit que notre pays se trouve vis-à-vis des savants étrangers dans une situation d'infériorité évidente?

« Au cours de cette étude rapide, j'ai été amené à parler des archivistes et des bibliothécaires en même temps que des conservateurs des musées parce que la situation des uns et des autres est identique. Ce que le *Comité de défense scientifique* réclame pour les uns, il le réclame également pour les autres, et mon collègue, M. Simyan, rapporteur du budget de l'Instruction publique, aura certainement à traiter la même question à son point de vue spécial[1]. »

LA SÉRIE *L* DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

Le ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts, à la date du 4 août 1903, a envoyé aux préfets des instructions sur la publication d'un état sommaire de la série L des archives départementales. Nous en reproduisons le texte :

La circulaire ministérielle du 11 novembre 1874, après avoir posé les bases du classement des papiers de la période révolutionnaire conservés dans les archives départementales (séries L et Q), avait, comme vous le savez, prescrit d'en dresser un état sommaire. Ces instructions ont reçu leur exécution dans la plupart des départements, et les répertoires des séries L et Q rédigés par MM. les archivistes n'ont pas été sans influence sur le développement si remarquable que les études relatives à l'histoire de la Révolution française ont pris depuis ces dernières années. Dans quelques départements même, le classement des archives

1. Voy. ci-dessus, p. 273 (passage du projet de budget de l'Instruction publique relatif à l'École des chartes).

révolutionnaires a été poussé assez à fond pour permettre d'en publier des inventaires détaillés. Mais c'est là le très petit nombre, et partout ailleurs, ou à peu près, les états des séries L et Q dressés en exécution de la circulaire de 1874 sont demeurés manuscrits; ils n'ont pu avoir par suite qu'une utilité locale, c'est-à-dire beaucoup trop restreinte, eu égard à l'intérêt des documents pour l'histoire générale du pays.

Frappée de cet inconvénient, la Commission supérieure des archives vient d'émettre le vœu que les états sommaires, tout au moins de la série L, fussent livrés à la publicité. Mais, tout en souhaitant que ces états fussent assez complets pour embrasser toutes les divisions du cadre réglementaire et indiquer aussi aux travailleurs ce qu'ils ont chance de trouver et de ne pas trouver dans la série, la Commission s'est bien rendu compte que l'organisation des archives révolutionnaires, pour de multiples raisons, pouvait n'être pas entièrement achevée. Aussi a-t-elle déclaré que son désir serait suffisamment réalisé si MM. les archivistes qui ne sont pas encore à même de fournir un état complet de la série L se bornaient à faire connaître à quel degré d'avancement en est parvenu le classement.

M'inspirant du vœu de la Commission, j'ai fait mettre à l'étude un projet de publication comprenant l'ensemble des états sommaires de la série L des archives départementales, et, comme ce projet m'a paru pouvoir être suivi d'une assez prompte exécution, j'ai décidé que le travail serait immédiatement entrepris, d'après les données suivantes :

Le plan de la circulaire de 1874, calqué sur les cadres mêmes des circonscriptions administratives de la période révolutionnaire, ne saurait être changé : il est la base du classement de la série L; il sera celle de l'état sommaire demandé. Les instructions présentes, tout en précisant ou éclaircissant quelques points particuliers de ce classement, n'ont donc d'autre but que d'en assurer une application uniforme à l'ensemble des états, en vue de leur impression collective dans un seul et même ouvrage, qui constituerait comme une sorte d'appendice au récent État général par fonds des archives départementales.

On s'abstiendra de tout détail anecdotique ou superflu ; mais, pour chacune des grandes divisions de la série (département, districts, cantons, fonds divers) et pour chacune de leurs subdivisions, on mentionnera avec toute la précision désirable les dates extrêmes et le nombre des registres, et, s'il est possible, des liasses. Pour une période aussi courte, des dates d'*années* seraient le plus souvent insuffisantes; aussi conviendra-t-il de dater par *mois et jours* toutes les fois qu'il se pourra. Les dates seront celles des documents eux-mêmes, sans qu'on prenne la peine de ramener au calendrier grégorien celles de l'ère républicaine. Si, parmi les diverses séries de registres, il en était d'incomplètes, on noterait les manquants avec la date initiale et la date finale des lacunes. On pourra

toujours dire le nombre exact des registres (ou volumes), parce que les registres sont des articles tout faits, qu'il suffit de compter. Il sera moins facile d'évaluer le nombre des liasses, sauf dans les parties organisées. On distinguera donc les liasses classées, c'est-à-dire celles dont les pièces ont été examinées une à une et rangées méthodiquement, de celles dont le contenu n'a pas encore été vérifié ou ne l'a été qu'imparfaitement.

Vous appellerez particulièrement l'attention de M. l'archiviste sur les actes des représentants du peuple en mission, à cause de leur intérêt exceptionnel. Toutes les fois qu'ils sont constitués par un ensemble de liasses ou de registres distincts (minutes ou transcriptions d'arrêtés, proclamations, ordres, correspondances, itinéraires, comptes, etc.), ces documents forment un petit fonds à part, — les archives de la mission, — dont l'état sommaire doit reproduire toutes les indications utiles (noms des commissaires, nombre et dates des registres ou des liasses, etc.). Mais, si les actes émanés des représentants n'existent qu'à l'état d'expéditions dispersées dans les diverses divisions de la série, ils y seront maintenus, conformément au principe du respect des fonds; une note, toutefois, ferait connaître où il s'en trouve.

A la suite des registres d'ordre de la correspondance, dans chacune des divisions, M. l'archiviste énumérera les correspondances générales, notamment celles des directoires, des procureurs généraux syndics, des procureurs syndics, des agents nationaux, des commissaires du Directoire exécutif, etc., toujours selon les mêmes règles, c'est-à-dire en indiquant si elles sont en liasses ou en registres, le nombre des unes ou des autres, leurs dates initiales et finales et, s'il y a lieu, leurs lacunes. Les correspondances par matières trouveront place dans l'une ou l'autre des subdivisions des *Affaires diverses* (sous-séries M-Z).

Il faudra séparer bien nettement des correspondances générales les rapports périodiques (comptes décadaires, mensuels, trimestriels, annuels, etc.), exigés, depuis le décret du 14 frimaire an II, des diverses administrations ou autorités, et dont il existe des collections plus ou moins intactes dans beaucoup de dépôts. Ces documents appartiennent par leur nature à la sous-série M (administration générale), où ils occuperont un rang à part entre les dossiers des *Élections* et ceux de la *Police*. Mais on aura soin d'en former, dans chacune des divisions qui leur sont propres, autant de groupes qu'ils auront d'origines et de destinations différentes.

En appliquant aux *Affaires diverses* du département, des districts et des cantons, le cadre de classement des archives des préfectures (séries M-Z), la circulaire de 1874 n'a pas fait de cette règle une prescription absolue; elle engage seulement à s'y conformer autant que

possible. Il suit de là que, si les papiers de quelque bureau de l'administration révolutionnaire avaient par hasard conservé leur classement primitif, il serait préférable de respecter ce classement. D'autre part, l'ordre dans lequel sont distribués les papiers des préfectures peut ne pas convenir exactement à ceux de l'administration départementale pendant la Révolution. Ainsi, les *Divisions administratives*, qui occupent aujourd'hui un rang subsidiaire dans la série M, semblent, pour l'époque révolutionnaire, devoir être reportées en tête de la série, car c'est là qu'on trouve les dossiers relatifs à la formation même du département, des districts et des cantons. Chaque fois qu'un nom de lieu sera cité, s'il a été changé pendant la Révolution, on lui donnera son nom de l'époque ; on rappellera [entre crochets] son nom actuel et même son nom précédent, s'ils sont différents l'un de l'autre.

Dans la plupart des archives départementales, les papiers des districts existent encore, plus ou moins complets. Il n'en est pas de même de ceux des municipalités cantonales, dont beaucoup sont restés dans les anciens chefs-lieux de ces circonscriptions. Lors donc que M. l'archiviste en sera arrivé à la troisième division du cadre de la série L, après avoir énuméré les fonds cantonaux représentés dans son dépôt, il aura soin d'indiquer aussi ceux que l'on pourrait trouver dans quelque mairie ou ailleurs. Il va de soi que cette observation s'appliquerait, le cas échéant, aux papiers des districts, des comités de surveillance, des sociétés populaires et à tous autres qui manqueraient dans les collections départementales.

Parmi les fonds qui peuvent entrer dans la quatrième division, la circulaire de 1874 cite ceux des sociétés populaires et ceux des comités de surveillance (ou autres comités révolutionnaires). Les comités de surveillance ayant été des organes officiels du gouvernement révolutionnaire, leurs papiers doivent prendre rang avant ceux des sociétés populaires. Ils seront classés par ordre alphabétique de localités, d'après les mêmes règles que les autres documents. M. l'archiviste notera avec soin les dates de leurs premières et de leurs dernières délibérations, afin que l'on sache quand ils ont commencé et fini de manifester leur existence. Les papiers des sociétés populaires et autres sociétés politiques du même genre seront mis à la suite de ceux des comités de surveillance, classés et décrits de la même façon.

Mais les archives des comités de surveillance et des sociétés populaires ne sont pas seules à constituer la division des *Fonds divers*. Il n'est pas rare, en effet, que les papiers des tribunaux qui fonctionnèrent dans les départements durant la période révolutionnaire soient déposés à la préfecture. C'est ici que ces fonds trouveront leur place. On énumérera d'abord les tribunaux ordinaires (civils, criminels, correctionnels, justices de paix, etc.), puis les tribunaux spéciaux ou d'exception

(conseils de guerre et commissions militaires, tribunaux et commissions révolutionnaires, etc.).

Enfin, on rangera dans les fonds divers, sous le titre de *Mélanges*, tous les documents qui n'appartiennent à aucune catégorie déterminée, comme les journaux, les brochures politiques, les pamphlets, les discours, les opinions et autres pièces analogues sans caractère officiel et qui ne feraient partie d'aucun dossier.

Telles sont, M. le Préfet, les principales observations que paraît comporter l'application des règles posées par la circulaire du 11 novembre 1874 à la publication d'un état général de la série L. Pour les rendre plus sensibles et en même temps pour obtenir la cohésion et l'unité d'exécution convenables, j'ai fait dresser le tableau ci-joint, qui indique l'ordre et la disposition même suivant lesquels je désire que soit rédigé chacun des états sommaires dont la réunion composera cette publication. Malgré les différences que peut présenter l'histoire de la Révolution selon les régions, les institutions et les administrations de cette période sont à peu près les mêmes dans tous les départements; il y a donc grand avantage, pour en faciliter l'étude, à ce que les papiers qu'elles nous ont laissés soient distribués partout dans le même ordre.

J'ai dit qu'en désirant la publication de ces états, la Commission supérieure des archives ne s'attendait pas à les trouver définitifs dans chaque dépôt. Je ne saurais trop insister sur ce point : il n'est pas demandé à M. l'archiviste d'improviser sur le papier un classement de la série L qui ne serait pas conforme à *l'état de fait* des documents. Si, par exemple, dans les archives de votre préfecture, les séries modernes M à Z renferment encore des dossiers d'affaires de la période intermédiaire auxquelles les régimes postérieurs n'ont eu à donner aucune suite, ces dossiers n'ayant pas été incorporés aux sous-séries correspondantes de la série L, on ne pourrait avancer que celle-ci est classée. En pareil cas, M. l'archiviste devrait se contenter de dire si cette revision des séries modernes a été commencée et à quel point elle en est arrivée à la date fixée pour la remise de l'état demandé.

J'ai reculé cette date jusqu'au 1er mai 1904, afin de laisser à tous le plus de temps possible pour remplir le programme tracé. Définitif ou provisoire, l'état sommaire de la série L devra donc être parvenu à cette époque à la Direction des archives, à Paris, 60, rue des Francs-Bourgeois.

Ce répertoire, s'appliquant à une période beaucoup plus restreinte que l'État général par fonds des archives départementales, tout récemment paru, sera, je n'en doute pas, rédigé avec le même zèle et le même soin. Comme l'État général, il fera honneur à MM. les archivistes départementaux et attestera une fois de plus les précieux services rendus par eux à notre histoire nationale.

ANNEXE.

ÉTAT SOMMAIRE DE LA SÉRIE *L*.

NATURE DES DOCUMENTS. 1	FORME SOUS LAQUELLE ils sont conservés (liasses, registres, volumes, cartes, plans, etc.). 2	Dates extrêmes. 3	OBSERVATIONS. 4
1° DÉPARTEMENT.			*Si toutes les parties de la série* L *ne sont pas entièrement classées, c'est ici qu'on mentionnera, en regard de chacune d'elles, celles qui ne le sont pas.*
Lois et décrets imprimés[1].			*Cette 4e colonne est également réservée aux particularités et irrégularités de classement utiles à noter; — aux lacunes des collections; — aux papiers conservés ailleurs qu'aux archives départementales (dans les greffes, les mairies, les bibliothèques pu-*
Registres de transcription des lois et décrets. . . .			
Délibération du conseil du département[2]			
Arrêtés du conseil du département[3].			
Pièces à l'appui des délibérations et arrêtés			
Délibérations du directoire du département[4].			
Arrêtés du directoire du département[5]			
Pièces à l'appui des délibérations et arrêtés			
Délibérations de l'administration centrale du département[6].			
Arrêtes de l'administration centrale du département[7]			

1. Dans quelques départements, on a classé par erreur avec les lois et décrets (actes exclusifs du législateur ou du gouvernement et obligatoires pour tous) les pièces analogues aux circulaires actuelles et qui, émanant d'administrations particulières et ne s'adressant qu'aux fonctionnaires, auraient dû être réparties dans les sous-séries M—Z. Cette irrégularité, partout où elle existe, sera signalée dans la 4e colonne.

2. En fonction jusqu'au décret du 14 frimaire an II et depuis le décret du 28 germinal an III jusqu'à la constitution du 5 fructidor an III.

3. S'ils sont séparés des délibérations.

4. En fonction jusqu'à la constitution de l'an III.

5. S'ils sont séparés des délibérations.

6. En fonction sous le régime de la constitution de l'an III jusqu'à celle de l'an VIII.

7. S'ils sont séparés des délibérations.

NATURE DES DOCUMENTS. 1	FORME SOUS LAQUELLE ils sont conservés (liasses, registres, volumes, cartes, plans, etc.). 2	Dates extrêmes. 3	OBSERVATIONS. 4
Pièces à l'appui des délibérations et arrêtés			*bliques); — aux dons et achats; — en un mot à toute indication qui, n'ayant point de place dans les autres colonnes, est cependant digne d'être signalée.*
Actes des représentants du peuple en mission[1] . . .			
Registres d'ordre de la correspondance générale[2]. .			
Registres de correspondance générale[3]			
Affaires diverses (dans l'ordre des séries M—Z)[4].			
M. Personnel et administration générale[5].			
N. Administration et comptabilité départementale . .			
O. Administration et comptabilité communale.			
P. Finances			
R. Guerre et affaires militaires			
S. Travaux publics . .			
T. Instruction publique, sciences et arts			

1. S'ils constituent un ou plusieurs fonds spéciaux. Dans le cas contraire, une note de la 4e colonne apprendra où il faut aller les chercher.

2 et 3. On distinguera les unes des autres les correspondances générales, notamment celles du procureur général syndic, du commissaire du Directoire exécutif, de l'administration départementale. Quant aux correspondances par matières, leur place est dans les sous-séries M—Z. Si toutefois il en existait ici, il faudrait les noter dans la 4e colonne.

4. Sauf le cas où l'ordre primitif aurait été maintenu.

5. On placera en tête les dossiers relatifs à la formation du département. Les dossiers des élections seront rangés par ordre chronologique d'après la nature et l'importance décroissante des élections (législatives, départementales, communales, etc.). Une rubrique « Administration générale » introduite entre les Élections et la Police générale comprendra les rapports périodiques (comptes décadaires, mensuels, trimestriels, annuels et

NATURE DES DOCUMENTS. 1	FORME SOUS LAQUELLE ils sont conservés (liasses, registres, volumes, cartes, plans, etc.). 2	Dates extrêmes. 3	OBSERVATIONS. 4
Affaires diverses (dans l'ordre des séries M—Z)[1]. U. Justice[2]			
V. Cultes[3]			
X. Établissements de bienfaisance			
Y. Établissements de répression.			
Z. Affaires ne rentrant pas dans les séries précédentes . . .			
2e Districts[4].			
Registres de transcription des lois et décrets			
Délibérations des conseils des districts			
Arrêtés des conseils des districts[5]			

autres), formant des groupes distincts selon leurs destinataires, leurs signataires et leur degré de périodicité. Tout classement différent serait noté dans la 4e colonne.

Si par suite de la difficulté qu'il peut y avoir à séparer dans les papiers relatifs aux Émigrés ce qui concerne leurs personnes de ce qui se rapporte à leurs biens, on les a tous versés sans distinction dans la série Q; il serait indispensable d'avertir par une note de la 4e colonne qu'on ne trouvera de dossiers d'émigrés ni dans la sous-série M (Police générale) ni dans nulle autre partie de la série L.

1. Sauf le cas où l'ordre primitif aurait été maintenu.

2. La sous-série U (Justice) ne doit comprendre que les papiers de l'administration départementale relatifs à la justice et non les archives des tribunaux, auxquelles une place est réservée plus loin, dans les Fonds divers.

3. Parmi les cultes non catholiques, on rangera ceux de la Raison, de l'Être suprême et de la Théophilanthropie.

4. Les districts, institués par la loi du 22 décembre 1789, subsistèrent jusqu'à la constitution de l'an III. On les rangera par ordre alphabétique, chaque district constituant un fonds distinct. Leurs papiers seront classés dans le même ordre et d'après les mêmes règles que ceux du département.

5. S'ils sont séparés des délibérations.

NATURE DES DOCUMENTS. 1	FORME SOUS LAQUELLE ils sont conservés (liasses, registres, volumes, cartes, plans, etc.). 2	Dates extrêmes. 3	OBSERVATIONS. 4
Pièces à l'appui des délibérations et arrêtés[1] . .			
Délibérations des directoires des districts			
Arrêtés des directoires des districts[2].			
Pièces à l'appui des délibérations et arrêtés[3]			
Registres d'ordre de la correspondance générale. . .			
Registres de correspondance générale			
Affaires diverses (dans l'ordre des séries M—Z)[4].			
3° CANTONS[5].			
Registres de transcription des lois et décrets			
Délibérations des municipalités de canton			
Registres d'ordre et registres de correspondances.			
Affaires diverses (dans l'ordre des séries M—Z).			
4° FONDS DIVERS.			
Comités de surveillance et autres comités révolutionnaires[6].			
Sociétés populaires (et sociétés politiques diverses[7])			
Tribunaux[8]			
Mélanges			

1. S'il y a lieu. — 2. S'ils sont séparés des délibérations. — 3. S'il y a lieu.

4. On classera sous la rubrique « Administration générale » de la sous-série M, et de la même façon qu'il a été dit précédemment, les comptes décadaires et autres rapports périodiques qui appartiennent aux fonds de districts.

5. Il s'agit ici des municipalités cantonales instituées par la constitution de l'an III et qui durèrent jusqu'à celle de l'an VIII. On les rangera par ordre alphabétique, chaque canton constituant un fonds distinct.

6 et 7. Rangés par ordre alphabétique, chaque comité, chaque société formant un fonds.

8. D'abord les tribunaux ordinaires, puis les tribunaux d'exceptions et extraordinaires.

PROJET DE RÉORGANISATION DES ARCHIVES DE FRANCE.

Nous reproduisons, d'après un annexe au procès-verbal de la séance de la Chambre des députés du 8 février 1904, une proposition de loi portant réorganisation générale des archives de France, présentée par MM. Gabriel Deville, Barthou, Clémentel, Cruppi, Jaurès, Millerand, Symian, députés, et renvoyée à la Commission de l'administration générale, départementale et communale des cultes et de la décentralisation.

Exposé des motifs.

Messieurs,

La proposition que nous avons l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre a pour objet d'assurer la conservation effective des archives françaises et leur utilisation scientifique, en même temps que d'améliorer sensiblement, sans augmentation de dépenses et par une simple formalité d'écritures, la situation administrative d'un corps de fonctionnaires qui a droit à la sympathie des pouvoirs publics; cette proposition, si vous vouliez bien l'adopter, deviendrait la charte constitutionnelle des archives de France.

Nous prenons ici à notre compte un travail qui nous a été soumis par un érudit en ces matières, M. Coyecque, sous-archiviste de la Seine.

Définissons d'abord le sens exact du mot archives. Les archives sont les anciens papiers des bureaux; ce sont les documents établis, dans un but utilitaire et pratique, par les services publics, mais dont l'origine est assez ancienne pour qu'ils aient cessé d'offrir une utilité quotidienne et qu'on ait pu les éloigner des bureaux qui les créèrent. On comprend de suite que les archives sont fatalement destinées à subir une lente évolution, qui les écarte toujours davantage de leur condition première; chaque jour qui passe diminue leur valeur administrative, mais accroît en même temps leur importance documentaire; quand le temps a fini par annuler l'une, il a, par contre, assuré la plénitude de l'autre; l'évolution s'est produite entre ces deux termes extrêmes : administration, histoire.

Dans l'état actuel des choses, les archives, en France, peuvent se répartir en deux groupes. L'un est constitué par les Archives nationales et les archives départementales, services dont l'organisation, pour insuffisante qu'elle soit, a pourtant l'avantage d'exister; l'autre groupe est formé par les services publics de tout genre, administratifs, financiers, judiciaires, par les greffes et les études de notaires, sans parler des municipalités ni des établissements d'assistance; ici, sauf pour les archives de certaines communes et de certains hôpitaux ou hospices,

nous constatons une absence d'organisation presque générale et absolue. Quand les bureaux commencent à s'encombrer, on fait porter aux archives la portion la plus ancienne des dossiers et des registres; où se trouve le local affecté à cet usage, le garçon de bureau est souvent seul à le savoir; c'est un sous-sol, une chambre sous les toits, une cuisine abandonnée; les documents y sont déposés à la première place vide, sans ordre, comme sans étiquettes; bientôt ils disparaissent sous une couche de poussière qui n'empêche pas la vermine de vivre à leurs dépens; on s'imagine aisément ce que devient, au bout d'un demi-siècle, un pareil dépôt d'archives; quel qu'en soit le but, historique ou administratif, les recherches y sont presque impossibles, faute de classement et d'inventaire; qu'un déménagement survienne, ces vieilles paperasses encombrantes, qui malgré tout s'obstinent à ne pas disparaître, sont l'objet des soins les plus distraits.

Mais qu'un jour l'archiviste départemental se présente, qu'il s'inquiète de ces documents, qu'il demande et parvienne à les voir et que, désireux d'en assurer à la fois la conservation matérielle et l'utilisation administrative et scientifique, il en sollicite la remise au dépôt départemental, aussitôt on témoigne à ces archives le plus vif intérêt; on ne les a jamais vues; jamais on n'en a fait usage, d'autant mieux qu'on en ignore la nature et qu'on ne pourrait pas toujours les lire; qu'importe? On soulève des objections, on multiplie les hypothèses, on invoque la hiérarchie; on finit même par découvrir un texte qui interdit le dessaisissement; sans doute, à les laisser en place, on empêche que ces documents, faute d'un classement, d'un inventaire, d'une installation matérielle appropriée, ne servent jamais à personne ni à rien; il est certain que leur transfert aux archives départementales les mettrait à l'abri des multiples accidents auxquels sont exposées d'antiques paperasses dont personne ne s'inquiète; nul ne conteste que la situation actuelle n'oblige les historiens à renoncer à l'exploitation d'une mine jusqu'ici inexplorée; mais un fait domine tout; il y a un texte qui ne permet pas de donner satisfaction à l'archiviste départemental; que ce texte, loi, décret, arrêté, circulaire, règlement, soit aujourd'hui plus que séculaire, qu'il ait été rédigé à une époque où l'histoire en était encore à la période littéraire, où l'on ne soupçonnait même pas qu'elle pût être un jour transformée par la documentation, que ce texte soit l'œuvre d'un fonctionnaire incompétent ou ignare, là n'est pas la question; il y a un texte; or, une administration qui se respecte ne change pas les textes; même elle les applique en raison directe de leur... caducité. Et puis, en vérité, à quoi toutes ces paperasses peuvent-elles bien servir? Cela, de l'histoire? Vous plaisantez, sans doute; quoi, de l'histoire, ce jugement, cette apposition de scellés, ce testament, cet inventaire, cette vente, ce marché, cet état de lieux, ces comptes, ces procès-verbaux, ces hypothèques, ces registres de sacristie, de greffe ou de notaire! Première

nouvelle; honneur à nous, commis et clercs; nous pensions faire des affaires et nous faisons de l'histoire!

Qu'on ne crie pas à l'exagération; il n'est pas un archiviste qui, au cours de sa carrière, ne se soit, à maintes reprises, trouvé dans cette situation; la chose s'explique très aisément; en dehors des professionnels, on ne sait, en France, ni ce que doivent être des archives ni ce que doivent être des archivistes.

Des archives, nous en avons dit assez pour montrer l'opinion qu'en a le monde des fonctionnaires, des greffiers et des notaires, et derrière lui le monde tout court; on ne saurait pourtant trop insister sur ce point essentiel, et nous allons encore citer le fait suivant :

Il y a quelques années, des archivistes départementaux, appréciant l'évolution qu'avaient subie les documents, désormais historiques, de la fin de l'ancien régime et de la période révolutionnaire, sollicitèrent qu'on leur remît les vieilles archives détenues par les services de l'enregistrement et des domaines. L'homme éminent qu'était et qu'est toujours le directeur général de cette administration fit à cette demande le meilleur accueil; il la transmit pour examen à un fonctionnaire de la direction. Celui-ci, dépositaire fidèle, observateur scrupuleux du rite administratif, se mit à l'étude d'après la méthode traditionnelle; enfermé dans son cabinet, sans relations avec l'extérieur, il rechercha les vieux textes, les collectionna, les compara, les commenta, puis il rédigea une nouvelle circulaire qu'il soumit à la signature du directeur; au bout de six mois d'un laborieux et louable effort, il n'y avait rien de changé; il n'y avait qu'une circulaire de plus.

Théorie et incompétence technique, voilà les deux mots qui caractérisent la méthode partout et toujours employée en France dans l'étude administrative des questions d'archives.

A aucun moment, l'honorable fonctionnaire de l'enregistrement n'eut l'idée de franchir le kilomètre qui sépare la place des Pyramides de la rue de la Banque pour se rendre compte par lui-même et de ses propres yeux de l'état réel des archives de la Direction départementale; il n'eut pas davantage la témérité d'entreprendre, dans le même but, le voyage circulaire Neuilly, Courbevoie, Saint-Denis, Pantin, Vincennes, Charenton, Villejuif et Sceaux; la curiosité ne lui vint pas non plus de pousser une pointe en province; ce fut très regrettable; il eût rapporté de ces excursions d'utiles enseignements puisés à la meilleure source, la réalité et la pratique; il eût vu dans quel état se trouvaient tous ces vieux documents, et les receveurs lui auraient prouvé que « la Centrale » les obligeait bien inutilement à s'en encombrer, à telle enseigne que, si certaines circonstances diminuaient la collection, on se gardait bien de contrarier leur action bienfaisante; une visite, en passant, dans quelques archives départementales et un entretien d'une demi-heure avec les archivistes auraient parfait son instruction; il y eût gagné de

ne pas lancer une circulaire parfaitement inutile; celle-ci autorisait la remise au dépôt départemental, — car, en France, il faut une autorisation pour assurer la conservation des archives, — de deux groupes de documents : le versement de l'un était autorisé déjà par une circulaire vieille d'un demi-siècle; quant à l'autre, il avait été depuis longtemps vendu et détruit presque partout.

Les archivistes renouvelèrent leurs démarches; on mit la meilleure grâce à examiner à nouveau la question; une nouvelle circulaire vit le jour; l'usage de la même méthode aboutit presque aux mêmes résultats; on trouve dans cette circulaire la nomenclature de tous les documents pouvant exister dans les services de domaines, d'enregistrement et d'hypothèques, et la destination qu'il convient de donner à chacun d'eux : suppression, remise aux archives départementales, conservation indéfinie dans les services administratifs; il est juste de reconnaître que cette nouvelle décision permit à de nombreuses archives du temps de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI de prendre le chemin du dépôt départemental; mais on ne se rendit pas compte, — erreur bien humaine, — qu'un siècle déjà s'était écoulé depuis la Révolution, qu'une évolution s'était produite, qui, par la seule action du temps, avait à la fois transformé les papiers d'administration en documents d'histoire et livré au labeur des érudits de nouveaux champs d'exploitation; ainsi, on prescrivit la conservation indéfinie, sur place, — deux termes qui, en fait, s'excluent, — dans les directions et dans les recettes, de tous les documents d'enregistrement de la période révolutionnaire, et, pour les archives domaniales, celle de séries capitales, comme les procès-verbaux de vente des biens nationaux et les décomptes d'acquéreurs.

Nous pourrions faire des constatations analogues touchant les archives des greffes et celles des notaires[1]. Mieux vaut, sans insister davantage,

1. En ce qui concerne particulièrement les vieilles archives notariales, tout a été dit, depuis quarante ans, sur leur inutilité pratique, leur valeur documentaire, leur conservation insuffisante, leur consultation difficile, l'absence absolue de lien légal entre le notariat de l'ancien régime et celui des temps modernes, la facilité de respecter tous les droits et tous les intérêts, de ménager tous les scrupules, voire tous les préjugés, les garanties offertes par les archives départementales pour la conservation des documents, leur classement, leur inventaire et leur communication; on ne compte plus les vœux des sociétés savantes en faveur d'une réforme qui a déjà fait, dans l'une et l'autre Chambre, l'objet de plusieurs propositions de loi, restées jusqu'ici sans effet. On peut consulter sur cette question, envisagée au point de vue pratique et législatif, les deux études de M. Coyecque : 1° *les Archives notariales de la Seine à l'hôtel de Lauzun*, dans le *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire* de 1899; 2° *le Dépôt central des vieilles archives notariales de la Seine, réponse à la chambre des notaires*, dans la *Revue des bibliothèques* de 1901. Il a été fait de ces deux articles un tirage à part.

montrer la méthode et les principes qui doivent désormais, en France, au xxe siècle, présider à la gestion des archives.

A la méthode théorique et stérile des études faites à huis clos par les seuls fonctionnaires de l'ordre administratif, il faut substituer la méthode expérimentale et féconde des examens sur place effectués simultanément par les représentants de l'administration ou du service intéressé et par les archivistes; en cette matière, moins qu'en toute autre, il ne faut se payer de mots; c'est la réalité tangible qu'il faut viser et atteindre.

D'autre part, il faut renoncer à l'habitude de répartir les archives en deux compartiments complètement isolés, archives anciennes ou historiques, d'un côté, archives modernes ou administratives, de l'autre; en fait, il n'y a que des archives, des archives tout court, des archives en incessant travail de transformation; les archives historiques d'aujourd'hui étaient hier archives administratives; les archives administratives d'aujourd'hui seront historiques demain. Conséquemment, il faut, contrairement à ce qui s'est fait jusqu'ici, prendre à l'égard des archives administratives les mêmes soins dont on entoure avec raison les anciennes; on sait où conduisent les errements actuels; quand, au bout d'un siècle ou d'un siècle et demi, les services daignent consentir à remettre leurs vieux documents aux archives départementales, les archivistes se trouvent souvent en face d'un amas de dossiers et de registres d'une saleté repoussante, où les souris et les vers ont paisiblement poursuivi leur travail destructeur, dossiers déficelés, registres déreliés, le tout sans étiquette, sans classement, sans inventaire, mais non sans lacunes.

D'où nous concluons que, partout où il y a des archives, quelles que soient ces archives, l'archiviste doit intervenir, parce que toutes les archives, sans exception, exigent les mêmes opérations de conservation matérielle, d'étiquetage, de classement et d'inventaire, opérations qui, précisément, distinguent un dépôt d'archives d'un magasin de chiffonnier.

Mais qu'est-ce qu'un archiviste?

Nous avons plus haut distingué les Archives nationales et départementales des archives des divers services publics; la même distinction est à faire en ce qui concerne les archivistes.

Voyons d'abord pour les archives du second groupe. Dans la plupart des cas, elles se conservent toutes seules dans les taudis où on les a reléguées. Pourtant, surtout à Paris, dans un certain nombre de grandes administrations, les archives sont pourvues d'un personnel, plus ou moins important, placé sous les ordres d'un archiviste. Sauf de rares exceptions, qui ne suffisent pas à infirmer la règle, on affecte aux archives les fonctionnaires et agents qu'on ne peut plus ou qu'on ne veut plus utiliser dans les services actifs; l'intensité des facultés intel-

lectuelles n'est pas précisément la caractéristique de ces faux archivistes; quant à leur compétence technique, elle est nulle; aussi le mieux qui puisse arriver est-il que ce personnel se borne à jouir paisiblement de la demi-retraite qui lui est faite, sans se mêler de travaux qui lui sont étrangers; à former de plus vastes projets, il courrait à d'amères déceptions; tel cet archiviste qui détruisait les documents utiles et conservait religieusement les autres, qui faisait construire des meubles si pratiques qu'il fallait bientôt les démolir et qui, un jour, voulant prouver un savoir que de mauvais esprits niaient, imprima, — aux frais de son administration, — un catalogue où le bagage militaire de Napoléon Ier est augmenté de la victoire, jusqu'alors restée inaperçue, de « Tam Eggmuth; » le malheureux n'avait pas su lire « Tann, Eggmulh, » et n'avait sans doute jamais entendu parler de la campagne des Cinq jours, Thann, Abensberg, Landshut, Eckmühl et Ratisbonne! Tel autre croyait faire œuvre méritoire, — en tout cas très originale, — en découpant ses vieilles archives au ciseau, dans le but de constituer une collection de timbres humides et d'en-têtes de papier comme il n'en existait, — heureusement, — nulle part ailleurs! Quoi de plus prétentieux, de plus ignorant, de plus grotesque et de plus méprisable que ces fonctionnaires du ministère de la Marine qu'il y a trente ans environ Jules Flammermont pourchassa avec tant de vigueur, d'à-propos et de succès, et qu'il débusqua de ces archives inestimables dont ils avaient réglementairement assuré le pillage systématique? Où sont donc, enfin, à l'heure où nous écrivons ces lignes, les archives séculaires du premier empire colonial français, celui que nous ont fait perdre les folies d'un Louis XV et d'un Napoléon? dans cette boîte d'allumettes qui a nom le pavillon de Flore. A qui y sont-elles confiées? aux expéditionnaires chargés des légalisations!

Le Parlement estimera, avec nous, que de pareilles pratiques doivent cesser; les affaires administratives aux gens des bureaux; les archives aux archivistes, c'est-à-dire aux hommes qui, se sentant la vocation des hautes études, sont allés frapper à la porte de l'École nationale des chartes, ont subi avec succès les divers concours et examens réglementaires, et qui ont obtenu le diplôme d'archiviste paléographe, dénomination, au surplus, surannée, à laquelle nous proposons de substituer celle d'archiviste bibliothécaire diplômé du gouvernement. Depuis plus de cinquante ans, le corps des archivistes diplômés a fait ses preuves; c'est lui qui constitue exclusivement le personnel des Archives nationales et celui des archives départementales; c'est à lui qu'on doit l'imposante collection d'inventaires sommaires des archives départementales, communales et hospitalières, qui s'accroît chaque année, de même que la série des inventaires du palais Soubise; partout où les archivistes paléographes, les archivistes diplômés du gouvernement ont passé, un labeur énorme a été fourni, se traduisant, en dernière analyse, par la

publication de catalogues qui permettent à chacun d'apprécier les ressources que peut lui offrir chaque dépôt de documents; partout, au contraire, où l'on a maladroitement tenu ces archivistes à l'écart, nous constatons le désordre matériel, l'absence de classement et d'inventaire, l'impossibilité de travailler vite et avec profit. Nous estimons qu'un groupement qui peut montrer de pareils états de services a le droit d'aller la tête haute, de prétendre à la justice des pouvoirs publics et à la gratitude que doit un gouvernement démocratique à ceux qui le servent avec tant de science et de dévouement.

Aussi bien les archives sont-elles appelées à occuper une place sans cesse plus large, à jouer un rôle toujours plus important dans la préparation de l'œuvre scientifique; tout récemment, un érudit, d'une grande justesse de vues, disait d'elles, dans un rapport au Comité des travaux historiques : « C'est le laboratoire du sociologue, » et il montrait l'intérêt supérieur des archives modernes sur les archives du moyen âge; on pourrait étendre cette heureuse formule et définir les archives le laboratoire des historiens.

Malheureusement, on peut dire de ces laboratoires, au double point de vue des collections et du personnel, qu'ils sont dans une situation analogue à celle des services et du personnel de l'enseignement, à ses trois degrés, au lendemain de l'effondrement de l'Empire, et qu'ils réclament une réorganisation de même nature.

C'est, d'ailleurs, ce que notre honorable collègue M. Simyan a déjà indiqué, en termes excellents, dans son rapport sur le budget de l'instruction publique, et nous ne croyons pouvoir mieux faire que de reproduire ici les idées qu'il a émises et que nous partageons sans réserve :

« . . . . . .

« *L'École nationale des chartes* [1].

« *Les Archives nationales.*

« Comme les bibliothécaires, les archivistes rencontrent, à se déplacer, les plus grandes difficultés, et cela uniquement en raison du régime des retraites.

« Aux termes du décret du 14 mai 1887 sur les Archives nationales, les archivistes départementaux peuvent être appelés à un emploi des Archives nationales s'ils comptent au moins dix ans de services en qualité d'archivistes départementaux.

« Depuis seize ans, il n'a été fait aucune application de cette stipulation du décret de 1887, par la bonne raison qu'elle est pratiquement inapplicable, non seulement parce que l'archiviste départemental, trans-

1. Cet article du rapport de M. Simyan est reproduit plus haut, p. 273.

féré à Paris, perdrait ses droits antérieurs, mais aussi parce qu'on léserait sans excuse les intérêts des autres archivistes des Archives nationales, en ne faisant pas profiter de la vacance les archivistes occupant un emploi inférieur à celui dont le titulaire a disparu.

« On peut ainsi constater une fois de plus, en cette matière, comme en tant d'autres, l'inefficacité des demi-mesures. On comprend très bien quelle a été la préoccupation très louable de l'administration : elle a voulu diminuer la répulsion des archivistes paléographes, surtout des meilleurs, à accepter un poste en province, d'où ils savent qu'ils ne sortiront plus jamais; elle a voulu leur donner l'espoir et même le droit de rentrer à Paris. En réalité, rien n'a été fait, et, si l'on veut atteindre le but poursuivi, il convient de réorganiser délibérément le service des archives, tant nationales que départementales.

« *Les Archives départementales. — Leur organisation.*

« I. — Situation actuelle.

« Il existe auprès de chaque préfecture un dépôt d'archives, dit archives départementales, qui comprend deux catégories de documents :

« 1° Les archives, antérieures à la Révolution, de tous les corps, établissements et institutions, civils et religieux, qui ont été supprimés en 1790; ces archives, devenues biens nationaux, au même titre que tous les autres biens, meubles et immeubles, des corps disparus, constituent une propriété de l'État;

« 2° Les archives de l'époque révolutionnaire et de la période moderne, archives des administrations départementales et des services nationaux fonctionnant dans le département. La propriété de ce fonds moderne se partage, par espèces, entre le département et l'État.

« A la tête de chaque dépôt d'archives départementales est un archiviste.

« Dans quelles conditions est-on nommé archiviste départemental? Quel avenir est réservé à l'archiviste? Quelle tâche lui incombe-t-il de remplir?

« Telles sont les premières questions à élucider.

« L'archiviste départemental est nommé par arrêté préfectoral. Le préfet a toute latitude pour désigner le titulaire de l'emploi, sous la seule condition de ne fixer son choix que sur un candidat pourvu du diplôme de l'École nationale des chartes. Cette obligation absolue est imposée par l'art. 45 de la loi du 10 août 1871 sur les Conseils généraux, et cette prescription légale n'est que la reproduction de la très sage prescription formulée par le décret du 4 février 1850.

« Il est naturellement assez rare que le préfet d'un département, ayant à nommer un archiviste, prenne l'initiative du choix du nouveau

titulaire. Dans la majorité des cas, il notifie la vacance au ministre de l'Instruction publique, c'est-à-dire, en fait, au Directeur des archives. Le ministre adresse au préfet la liste des archivistes paléographes qui ont posé leur candidature; ceux-ci sont présentés suivant leur rang d'ancienneté de sortie de l'École des chartes, mais chacun d'eux est l'objet d'un rapport propre à éclairer le préfet sur la valeur de chaque candidat. Sur le vu de cette liste et de ce rapport, le préfet désigne le nouvel archiviste.

« II. — Défauts de l'organisation actuelle.

« En droit, l'archiviste d'un département peut poser sa candidature à tout autre poste d'archiviste devenu vacant, soit qu'il désire changer de région, soit qu'il ambitionne une situation plus avantageuse. Mais, en fait, l'archiviste départemental est presque toujours obligé de faire toute sa carrière dans le même poste. C'est la conséquence regrettable de son caractère de fonctionnaire départemental, tributaire d'une Caisse de retraites particulière. Si, à la rigueur, un jeune archiviste, comptant encore peu d'années de services, jouissant de quelque aisance, ayant des charges de famille restreintes, peut faire le sacrifice de quelques années de versements, il n'en va pas de même des archivistes qui se trouvent dans d'autres conditions; et ce jeune archiviste lui-même ne pourrait renouveler une seconde fois l'abandon de ses droits acquis sans compromettre gravement ses intérêts. Ajoutons que le traitement maximum de l'archiviste, réduit à n'espérer le plus souvent qu'un avancement sur place, par voie de promotions dues à la bienveillance du préfet et du Conseil général, est forcément proportionnel à l'importance du département et aux ressources de son budget. Au delà d'un certain chiffre, toujours peu élevé, du reste, la valeur personnelle de l'archiviste, son labeur administratif et ses travaux scientifiques sont condamnés à ne pas recevoir leur légitime et nécessaire récompense. Ainsi, le hasard seul des vacances préside, en règle générale, à l'affectation de début du jeune archiviste, envoyé dans le nord ou dans l'est, quand ses origines ou ses travaux, exécutés ou projetés, l'indiquaient pour un poste du midi ou de l'ouest, et cette affectation est presque toujours définitive; voilà un fonctionnaire qui, à vingt-cinq ans, se voit condamné à « s'enraciner » pour la vie à Privas ou à Mont-de-Marsan, et qui, dès son arrivée dans les Landes ou l'Ardèche, sait exactement la situation dont il jouira dans quarante ans, quels que soient son dévouement et ses travaux! Comment attendre de l'effort, de l'entraînement, de l'émulation d'un personnel ainsi traité, ou, pour mieux dire, ainsi abandonné? Il faut vraiment aux archivistes départementaux le goût passionné de leur profession pour leur faire, malgré tout, produire le travail considérable qu'atteste notamment l'imposante collec-

tion des *Inventaires sommaires*. Il n'en est pas moins vrai que cette situation a trop duré. Des nombreuses réformes que réclame l'organisation si arriérée des archives, des bibliothèques et des musées, celle des archives départementales a l'heureux privilège de rallier l'unanimité des avis, à la fois sur le principe et sur l'application. Aussi bien ne s'agit-il pas ici seulement des intérêts personnels, d'ailleurs fort respectables, des archivistes; l'intérêt même du service est en jeu.

« Identiques en principe, les archives des divers départements ont pourtant une physionomie propre. Les différents fonds qui les constituent varient de nature et d'importance suivant les régions; ici, la première place revient aux archives ecclésiastiques; là, ce sont les archives civiles, celles de l'intendance, du parlement, des élections qui sont nombreuses et importantes; dans tel département, les archives révolutionnaires et celles de la période moderne n'offrent qu'un mince intérêt; dans tel autre, elles se recommandent tout particulièrement à l'attention de l'historien et de l'administrateur. N'est-il pas évident qu'il importe d'affecter à chacun de ces services, qui a, tout au moins momentanément, une physionomie propre et des besoins particuliers, celui des archivistes disponibles que l'administration croit le mieux préparé et le plus capable? Avec l'organisation actuelle, de pareilles désignations sont presque toujours impossibles.

« Il est d'autant plus regrettable de n'avoir pas depuis longtemps modifié cette situation absurde que la solution du problème saute aux yeux et ne soulève aucune difficulté pratique; tout au contraire, peut-elle se réclamer d'un précédent, la « nationalisation » du personnel de l'enseignement primaire.

« III. — Réorganisation.

« Dans l'état actuel, l'archiviste est placé, au point de vue administratif, sous l'autorité du préfet, et, au point de vue scientifique, il dépend du ministre de l'Instruction publique; encore est-il bon de noter qu'il relève du ministre même administrativement, puisque, dans la plupart des cas, c'est sur la désignation du ministre que le préfet l'a choisi et nommé, et que tous les règlements, toutes les prescriptions, toutes les circulaires concernant les travaux à effectuer dans les archives départementales émanent de l'autorité ministérielle, représentée, en l'espèce, par le Directeur des archives. Dans ces conditions, il convient de remplacer le régime hybride d'aujourd'hui par une organisation à la fois plus franche, plus démocratique et plus féconde : l'archiviste doit cesser d'être ce fonctionnaire singulier, mi-départemental, mi-national, relevant nominalement de deux autorités complètement différentes, entre lesquelles il peut se ménager une indépendance presque absolue et parfois excessive, et dont l'intervention, quel qu'en soit l'objet, risque

de rester souvent sans sanction effective. Les archives départementales sont en majeure partie une propriété nationale; l'archiviste, comme l'instituteur, doit devenir un fonctionnaire d'État.

« Les archivistes nationaux seraient désormais soumis à la nomination du ministre de l'Instruction publique; ils seraient payés sur le budget de ce ministère.

« La loi de finances déclarerait obligatoires les dépenses prévues aux budgets départementaux pour le traitement des archivistes; elle ferait état des crédits portés dans un chapitre de recettes à créer, dont le montant s'élèverait au chiffre total des crédits inscrits aux quatre-vingt-six budgets départementaux. A cette recette d'ordre correspondrait une dépense d'ordre s'élevant exactement au même chiffre. Toutefois, les crédits seraient préalablement réduits de la somme représentant le traitement du personnel secondaire d'employés et de garçons de bureau, à la situation départementale desquels il ne serait apporté aucun changement et qui seraient désormais payés sur un autre chapitre. Il est bien entendu que tous les droits acquis par les archivistes en fonctions seraient intégralement maintenus, et que leur situation au point de vue de la retraite ne pourrait être en rien modifiée. A cet égard, deux situations paraissent devoir se présenter. Certains archivistes demeureraient tributaires de la caisse des retraites de leur département; l'État verserait, en leur nom, à cette caisse, le montant réglementaire des retenues; certains autres pourraient demander à devenir tributaires de la caisse de l'État, qui, dans ce cas, devrait recouvrer sur la caisse départementale, et, au besoin, sur l'intéressé, le montant des versements corrélatifs à la durée des services du fonctionnaire. Chaque année, le gouvernement ferait connaître au préfet le montant des crédits nécessaires pour le fonctionnement des archives.

« Telles sont les grandes lignes du projet de réorganisation que le gouvernement pourrait, si le Parlement est de cet avis, mettre immédiatement à l'étude. »

Le Parlement hésitera d'autant moins, nous l'espérons, à voter cette réorganisation qu'elle ne comporte aucune augmentation de dépense. Notre projet peut se résumer en ces deux termes : conservation effective et utilisation scientifique des archives, organisation rationnelle et démocratique du corps des archivistes.

Nous devons ajouter que, respectueux des prérogatives nécessaires du Parlement, nous avons laissé de côté les services d'archives de l'une et l'autre Chambre; nous vous demandons pourtant la permission d'appeler votre attention et celle des bureaux du Sénat et de la Chambre sur l'opportunité que présenterait, à notre avis, l'attribution à des membres du corps national des archivistes bibliothécaires diplômés du gouvernement de la moitié des emplois dans le service des archives des deux assemblées.

PROPOSITION DE LOI.

TITRE PREMIER.

Constitution des archives.

Art. 1er. — Sont annuellement incorporées aux Archives nationales les archives, comptant au moins cinquante ans de date, de tous les services et administrations de l'État fonctionnant à Paris.

Art. 2. — Cette incorporation n'implique pas nécessairement le transfert des documents dans les bâtiments des Archives nationales; le ministre de l'Instruction publique pourra autoriser le maintien des archives dans les bâtiments des services et administrations intéressés; mais l'incorporation sera réputée réalisée et les Archives nationales prendront ces archives en charge; en outre, l'organisation matérielle et administrative des archives maintenues sera soumise à l'approbation du ministre de l'Instruction publique.

Art. 3. — Sont annuellement incorporées aux archives départementales : 1° les archives, comptant au moins cinquante ans de date, des services et administrations départementaux et celles des services et administrations nationaux de caractère départemental; 2° les archives, comptant au moins un siècle d'existence, des greffes; 3° les archives, comptant au moins cent cinquante ans d'existence, des études des notaires.

Art. 4. — Toutefois, seront incorporées, dès la promulgation de la présente loi, les archives notariales antérieures à 1792.

Art. 5. — L'incorporation aux archives départementales n'implique pas nécessairement le transfert des documents dans les bâtiments des archives départementales; le ministre de l'Instruction publique pourra autoriser le maintien des archives dans les locaux des services, administrations, greffes et études intéressés; mais l'incorporation sera réputée réalisée et les archives départementales prendront ces archives en charge; en outre, l'organisation matérielle et administrative des archives maintenues sera soumise à l'approbation du ministre de l'Instruction publique.

Art. 6. — Le ministre de l'Instruction publique peut autoriser les services, administrations, greffiers et notaires à verser aux Archives nationales et départementales des documents comptant moins d'existence qu'il n'a été fixé aux art. 1 et 3.

Art. 7. — Le ministre de l'Instruction publique peut autoriser les municipalités, les établissements charitables et généralement toutes institutions ou associations, publiques ou privées, à déposer aux archives départementales la portion de leurs archives devenue inutile à leur gestion administrative.

Art. 8. — Les services, administrations, greffiers et notaires ont le droit d'exiger la communication avec déplacement, et sans frais, dans leurs bureaux, greffes et études, des documents faisant partie de leurs archives respectives; l'incorporation des archives des greffes et des archives notariales laisse intacts les droits utiles des greffiers et des notaires.

Art. 9. — Les documents faisant partie des Archives nationales et des archives départementales sont communiqués au titre scientifique. Il n'est perçu aucun droit, sauf les droits de timbre et d'expédition, si les intéressés requièrent des copies authentiques; ces droits sont attribués, le cas échéant, aux greffiers et notaires intéressés. La communication a lieu sur place. Toutefois, le ministre de l'Instruction publique peut autoriser le déplacement des documents et leur communication dans un autre dépôt d'archives que celui où ces documents sont conservés.

Art. 10. — Aucune suppression de documents, parmi ceux qui ne sont pas encore incorporés aux Archives nationales et départementales, ne peut être effectuée par les services et administrations nationaux et départementaux sans l'autorisation du ministre de l'Instruction publique.

Titre II.

École nationale professionnelle des archivistes bibliothécaires.

Art. 11. — L'École nationale des chartes prend le titre d'École nationale professionnelle des archivistes bibliothécaires.

Art. 12. — Le programme des cours comprendra toutes les matières dont la connaissance est nécessaire à la gestion des archives et des bibliothèques.

Art. 13. — Le nombre des élèves à admettre, chaque année, par voie de concours, sera fixé d'après le nombre présumé des vacances, majoré d'un tiers. Les élèves devront justifier, à leur entrée, du diplôme de licencié ès lettres, ou acquérir ce diplôme pendant la durée de leur séjour à l'école.

Art. 14. — Les élèves diplômés portent le titre d'archivistes bibliothécaires diplômés du gouvernement.

Art. 15. — Est supprimé le diplôme de bibliothécaire universitaire. Sont toutefois maintenus les droits des titulaires de ce diplôme.

Art. 16. — Les archivistes bibliothécaires fournissent exclusivement le personnel technique des Archives nationales et départementales, celui des archives des services et administrations visés aux art. 1 et 3 de la présente loi et celui de l'inspection générale des archives et des bibliothèques. Sont maintenus tous les droits actuellement attachés au diplôme d'archiviste paléographe.

Au fur et à mesure des extinctions, les archivistes bibliothécaires diplômés seront substitués aux droits des bibliothécaires universitaires.

Titre III.

Personnel des archives.

Art. 17. — Le personnel des Archives nationales et départementales et celui des archives des services et administrations visés aux art. 1 et 3 de la présente loi constituent un corps unique, dépendant du ministère de l'Instruction publique.

Les archivistes des Archives nationales et des archives départementales sont nommés par le ministre de l'Instruction publique.

Les emplois d'archivistes aux Archives nationales et les postes d'archivistes départementaux sont répartis en une série unique de neuf classes.

La 9e classe comprend les postes et emplois d'un traitement inférieur à 3,000 francs;

La 8e classe comprend les postes et emplois d'un traitement inférieur à 4,000 francs;

La 7e classe comprend les postes et emplois d'un traitement inférieur à 5,000 francs;

La 6e classe comprend les postes et emplois d'un traitement inférieur à 6,000 francs;

La 5e classe comprend les postes et emplois d'un traitement inférieur à 7,000 francs;

La 4e classe comprend les postes et emplois d'un traitement inférieur à 8,000 francs;

La 3e classe comprend les postes et emplois d'un traitement inférieur à 9,000 francs;

La 2e classe comprend les postes et emplois d'un traitement inférieur à 10,000 francs;

La 1re classe comprend les postes et emplois d'un traitement de 10,000 francs et au-dessus.

D'autre part et parallèlement, une classe personnelle est attribuée à chaque membre du corps des archivistes.

Les archivistes appartenant à la 9e classe sont appelés à remplir leurs fonctions aux Archives nationales, pour y acquérir les connaissances pratiques complémentaires de l'enseignement théorique de l'école. Les archivistes de 9e classe doivent être détachés, auprès d'un ou plusieurs dépôts départementaux, en une ou plusieurs fois, pendant trois mois au moins et six mois au plus.

Lors de leur passage dans la 8e classe, les archivistes seront, au fur et à mesure des vacances, appelés à des postes d'archivistes départementaux.

Ceux d'entre eux qui refuseront de faire du service départemental n'auront droit qu'à la moitié des vacances survenant dans les emplois des 5e, 4e et 3e classes des Archives nationales et au tiers seulement des vacances dans les emplois des deux premières classes.

Dans l'année qui suivra la promulgation de la présente loi, les archivistes alors en fonctions seront répartis dans les différentes classes personnelles auxquelles leur traitement leur donnera droit. De même, tous les postes et emplois seront répartis dans les classes ci-dessus indiquées.

L'avancement se fait, en égale proportion, au choix et à l'ancienneté.

Tout archiviste entrant dans le corps débute par la dernière classe. Toutefois, les archivistes bibliothécaires diplômés provenant d'un service de bibliothèque prendront rang, dans le corps, dans la classe dont le traitement correspond à celui qui était attribué au nouvel archiviste dans son ancienne fonction.

Dans l'intérêt du service, un archiviste peut être appelé dans un poste d'une classe supérieure à sa classe personnelle ou être maintenu dans un poste d'une classe inférieure à sa classe personnelle; dans tous les cas, il reçoit le traitement attribué à sa classe personnelle.

Art. 18. — Les archivistes des services et administrations visés aux art. 1 et 3 de la présente loi sont recrutés dans le corps des archivistes; ils sont nommés par les ministres intéressés, sur la présentation du ministre de l'Instruction publique. Ces archivistes ne cessent pas d'appartenir au corps et conservent tous leurs droits à l'avancement.

Art. 19. — Quand des vacances se produisent dans le corps des archivistes, le ministre de l'Instruction publique procède au mouvement administratif provoqué par ces vacances. La vacance des emplois qui se trouvent sans titulaire, après la publication de ce mouvement administratif, est annoncée au *Journal officiel;* un délai de vingt jours est fixé pour l'introduction des candidatures.

Titre IV.

Inspection générale des archives et des bibliothèques.

Art. 20. — L'inspection générale des services d'archives est fusionnée avec l'inspection générale des services de bibliothèques. Elle est assurée par trois fonctionnaires, dénommés inspecteurs généraux des archives et des bibliothèques; ils sont exclusivement recrutés parmi les archivistes bibliothécaires diplômés comptant au moins dix ans de services dans les archives ou les bibliothèques.

Titre V.

Direction générale des archives de France.

Art. 21. — Le directeur des Archives nationales est chargé de la

direction générale des archives de France. Il est nommé par décret, sur la proposition du ministre de l'Instruction publique. Il doit remplir l'une des conditions suivantes : 1° être pourvu du diplôme d'archiviste bibliothécaire et compter au moins dix ans de services dans les archives ou les bibliothèques; 2° appartenir au personnel titulaire de l'enseignement supérieur et compter au moins dix ans de services dans cet enseignement; 3° être porté sur une liste de présentation établie par l'Académie des inscriptions et celle des sciences morales et politiques réunies et proposé de la sorte au choix du ministre.

Titre VI.

Budget des archives.

Art. 22. — Les dépenses du service des Archives nationales et des archives départementales sont inscrites au budget du ministère de l'Instruction publique dans six chapitres distincts : 1° Archives nationales, personnel; 2° Archives nationales, matériel; 3° Archives départementales, personnel; 4° Archives départementales, matériel; 5° Contribution de l'État dans les dépenses des archives départementales; 6° Inspection générale des archives et des bibliothèques.

Art. 23. — A compter du premier exercice qui suivra la promulgation de la présente loi, le chapitre 11 du budget de chaque département (archives départementales) comprendra exclusivement les crédits relatifs au traitement de l'archiviste (et, s'il y a lieu, des archivistes diplômés qui lui sont adjoints) et les crédits divers de matériel.

Chaque année, le ministre de l'Instruction publique fait connaître aux préfets le montant des crédits à inscrire au chapitre 11 du projet de budget de leur département.

Cette dépense est obligatoire. Elle est versée à l'État.

Art. 24. — La première loi de finances qui suivra la promulgation de la présente loi comportera deux chapitres nouveaux de recettes : Archives départementales, personnel; Archives départementales, matériel. Leur montant sera égal à celui des crédits inscrits au chapitre 11 de chaque département.

Les crédits inscrits aux deux chapitres du budget du ministère de l'Instruction publique : archives départementales, personnel; archives départementales, matériel, s'élèveront au même chiffre que les deux chapitres de recettes correspondant.

Art. 25. — Dans le premier budget du ministère de l'Instruction publique qui suivra la promulgation de la présente loi, un crédit de principe de 1,000 francs sera inscrit au chapitre nouveau : contribution de l'État dans les dépenses des archives départementales.

Titre VI.

Mesures diverses.

Art. 26. — Les dispositions de la présente loi sont applicables au département de la Seine (préfecture de la Seine et préfecture de police).

Art. 27. — Au point de vue de la retraite, les fonctionnaires départementaux en exercice lors de la promulgation de la présente loi pourront opter entre deux systèmes : ils pourront rester tributaires de la Caisse de retraites départementale ou devenir tributaires de la Caisse de retraites de l'État. Dans le premier cas, l'État versera, en leur nom, à la caisse intéressée, les sommes dues; dans le second cas, la Caisse de retraites départementale versera à celle de l'État les sommes qu'elle a reçues des fonctionnaires intéressés; ceux-ci couvriront, s'il y a lieu, les insuffisances de versements, de même qu'il leur sera tenu compte, le cas échéant, des excédents.

Art. 28. — Un règlement d'administration publique, rendu en Conseil d'État, fixera les formes d'application de la présente loi.

Art. 29. — Sont abrogées toutes dispositions des lois antérieures contraires à la présente loi.

— Le journal *le Siècle* ayant publié, le 10 mars, un article relatif au projet que nous venons de reproduire, notre confrère M. Paul Meyer, directeur de l'École des chartes, a adressé au directeur du journal la lettre suivante, qui a paru dans le numéro du 11 mars :

« Monsieur le directeur,

« Voulez-vous me permettre de vous adresser quelques brèves observations au sujet de l'article publié dans votre numéro d'aujourd'hui (10 mars) sur le projet de loi portant réorganisation des archives de France présenté par M. G. Deville et un certain nombre de ses collègues? Je lis dans cet article que l'une des réformes demandées consiste « dans une refonte complète de l'École des chartes dont la réorga- « nisation, comme l'a si bien montré M. Simyan dans son rapport sur le « budget de l'Instruction publique, devient chaque jour plus impérieuse « dans l'intérêt des élèves et aussi dans l'intérêt d'un meilleur fonction- « nement des archives et des bibliothèques françaises. L'École des « chartes deviendrait donc l'École nationale professionnelle des archi- « vistes bibliothécaires. »

« J'ai lu attentivement le projet de M. Deville et le rapport de M. Simyan (1903), et j'avoue que je n'ai pas réussi à découvrir en quoi pourrait bien consister la « réorganisation » annoncée. M. Simyan dit bien qu'il n'est pas une institution quelconque « dont on puisse pré- « tendre qu'elle échappe aux lois nécessaires de l'évolution, » et cet

axiome, que personne ne contestera, se vérifie à l'école en question, dont l'enseignement a subi de profondes modifications, à plusieurs reprises, depuis sa création en 1821. Mais ni M. Simyan ni M. Deville ne disent sur quels points devrait porter la réorganisation qu'ils ont en vue, quelles modifications devraient être apportées à l'organisation actuelle. Bien plus, M. Simyan reconnait que « les cours relatifs à « l'administration des archives et des bibliothèques ont été heureuse- « ment réorganisés et développés au cours de ces dernières années. » Alors, qu'y a-t-il à changer? La conclusion, — contre laquelle je ne voudrais pas m'élever, — n'est guère en rapport avec les prémisses; elle consiste à dire que les archivistes et les bibliothécaires diplômés par le gouvernement n'obtiennent pas les emplois auxquels ils ont droit. « Chose étrange..., ce sont précisément les archives et les biblio- « thèques de l'État dont les règlements actuels interdisent en fait l'accès « aux anciens élèves de l'École des chartes. » Fort bien! mais, s'il en est ainsi, ce sont les règlements qu'il faut réformer, et non l'École. L'organisation d'une école et l'emploi qu'on peut faire de ses élèves sont choses absolument distinctes. Il y a, du reste, une certaine exagération à dire que les élèves de l'École sont exclus des archives et des bibliothèques de l'État. En réalité, le personnel des Archives nationales, jusqu'aux fonctions de directeur exclusivement, est recruté à l'École des chartes, et la plupart des employés de la Bibliothèque nationale ont la même origine.

« Je n'en suis pas moins très reconnaissant à MM. Deville et Simyan de l'intention qu'ils manifestent d'ouvrir de plus larges débouchés à nos anciens élèves. J'ai voulu seulement montrer qu'il n'y avait aucune connexion entre ce résultat très désirable et une réforme quelconque de l'École.

« Si M. Deville n'indique pas, non plus que M. Simyan, sur quels points devrait porter la réforme, il y a cependant un article dans son projet de loi dont je ne puis me dispenser de dire un mot : c'est l'article 11 : « L'École nationale des chartes prend le titre d'*École natio-* « *nale professionnelle des archivistes bibliothécaires.* » Je crois que ce changement, de pure forme, est inutile et par conséquent peu désirable. « École des chartes » est le titre qui a été adopté lors de la création de l'École, par ordonnance royale, en 1821. Je conviens qu'il ne définit pas très bien une École où il existe un cours d'archéologie et où l'histoire de nos institutions est poussée jusqu'à la Constitution de l'an VIII. Mais des objections du même genre pourraient être adressées aux dénominations données à bien d'autres écoles. « École des chartes » est un titre connu depuis plus de quatre-vingts ans. Il y aurait plus d'inconvénients que d'avantages à le changer. D'autant plus que le titre proposé : « École nationale professionnelle des archivistes « bibliothécaires, » est bien long et paraît un peu étroit pour un éta-

blissement, non pas seulement professionnel, mais scientifique, qui ne forme pas seulement des bibliothécaires et des archivistes, mais qui a donné à la France des professeurs pour tous les degrés de l'enseignement et des fonctionnaires d'ordres divers.

« Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

« Paul Meyer,
« Membre de l'Institut,
« Directeur de l'École des chartes. »

PHOTOGRAPHIE DES MANUSCRITS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

Dans la séance de la Chambre des députés du 2 février 1904, plusieurs députés, MM. Paul Constans (Allier), Allard, Bouveri, Chauvière, Jules Coutant (Seine), Victor Dejeante, Delory, Jacques Dufour, Meslier, Piger, Sembat, Thivrier, Édouard Vaillant, Walter, ont déposé une proposition de loi tendant à ouvrir au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts un crédit spécial de 100,000 francs pour permettre à l'Académie des inscriptions et belles-lettres de faire photographier les manuscrits importants déposés dans les grands musées nationaux.

Nous reproduisons le texte de cette proposition, qui a été renvoyée à la Commission du budget :

Messieurs,

Les richesses inestimables conservées dans nos musées, des trésors précieux pour l'histoire et la science sont entièrement exposés à disparaître par suite d'un sinistre toujours possible.

L'incendie récent de la Bibliothèque royale de Turin remet une fois de plus en relief la nécessité de prendre toutes les mesures susceptibles de diminuer les risques de destruction définitive qui menace sans cesse tant de riches monuments de notre gloire nationale.

Sans doute, des précautions sont minutieusement prises pour éviter les désastres et des gardiens vigilants sont continuellement en éveil ; mais, malgré tout, un incendie peut se déclarer d'un moment à l'autre.

Il importe donc que nous mettions à profit les moyens capables de préserver d'une ruine complète les documents, si intéressants pour le présent, que nous ont transmis les générations du passé.

La photographie nous permet de créer une réserve de reproductions qui rendrait moins fâcheuse pour nos savants la perte des plus importants manuscrits originaux recueillis dans nos principales bibliothèques.

C'est pour assurer ces reproductions rendues faciles par les progrès de la photographie que nous vous demandons de voter la proposition de loi suivante :

Art. 1er. — Il est ouvert au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts un crédit spécial de cent mille francs (100,000 francs) affecté à la reproduction photographique des principaux manuscrits conservés dans les grands musées nationaux.

Art. 2. — L'Académie des inscriptions et belles-lettres est chargée de faire exécuter ces reproductions au mieux des intérêts de l'art et de la science.

LISTE DES NONCES ENVOYÉS EN FRANCE DE 1524 A 1592.

Il n'existe pas, à notre connaissance, de liste des représentants du Saint-Siège en France à l'époque des guerres de religion, c'est-à-dire au moment où la politique romaine a eu dans notre pays une action si intéressante et encore si obscure sur beaucoup de points. La liste suivante, due aux obligeantes communications de l'abbé Richard, à la lecture des travaux méritoires de celui-ci (*Pierre d'Épinac, archevêque de Lyon (1573-1599)* (Paris-Lyon, 1901, in-8o); *Gallicans et ultramontains. — Un épisode de la politique pontificale en France après le concile de Trente (1580-1583)*, dans *Annales de Saint-Louis-des-Français*, 1897, t. II, p. 399-486), à l'étude rapide du fonds des *Nunziature di Francia*, aux archives du Saint-Siège, dont la publication, sous la direction de M. Madelin, ancien membre de l'École française de Rome, vient d'être entreprise pour les Archives ecclésiastiques de la France, à celle des *Indices* (en particulier t. G de l'*Indice alfabetico* de Garampi, *Ibid.*, 164), enfin au dépouillement d'une partie des *Miscellanea* (en particulier *Arm. I*), aux mêmes archives, si riches et qui ont pourtant échappé à l'abbé Richard, pourra rendre provisoirement quelques services.

Girolamo Aleandro, archevêque de Brindes,	oct. 1524-févr. 1525.
Roberto Acciajuoli, ambassadeur florentin,	juin 1526-mai 1527.
Cardinal Giovanni Salviati, légat *a latere*,	jusqu'en août 1529.
Cesare Trivulzio, évêque de Côme, jusqu'à l'entrevue de Marseille,	oct. 1529-déc. 1533.
Filippo Strozzi, gentilhomme florentin,	jusqu'à la mort de Clément VII.
Rodolfo Pio da Carpi, évêque de Faenza,	janv. 1535-avril 1537.
Cesare de' Nobili, intérimaire,	jusqu'en juin 1537.
Filiberto Ferrero, évêque d'Ivrée,	juin 1537-déc. 1540.
Girolamo Dandino, év. d'Imola, intérimaire,	jusqu'en mai 1541.
Girolamo Capodiferro, cardinal-dataire,	jusqu'en juin 1543.

Girolamo Dandino, intérimaire,	jusqu'en mai 1544.
Alessandro Guidiccioni, évêque d'Ajaccio,	mai 1544-juill. 1546.
Girolamo Dandino, évêque d'Imola,	juill. 1546-oct. 1547.
Michele della Torre, évêque de Ceneda,	oct. 1547-juill. 1550.
Antonio Trivulzio, évêque de Toulon,	juill. 1550-août 1551.
Prospero Santa-Croce, évêque de Chisamo,	juill. 1552-mai 1554.
Sebastiano Gualtieri, évêque de Viterbe,	mai 1554-oct. 1556.
Cesare Brancazzo, protonotaire,	oct. 1556-juill. 1557.
Lorenzo Lenti, évêque de Fermo,	juill. 1557-juin 1560.
Sebastiano Gualtieri,	juin 1560-oct. 1561.
Prospero Santa-Croce,	oct. 1561-oct. 1565.
Francesco Beltramini, évêque de Terracine,	oct. 1565-avril 1566.
Michele della Torre,	avril 1566-août 1568.
Fabio-Mirto Frangipani, évêque de Cajazzo,	août 1568-juill. 1572.
Anton-Maria Salviati, évêque *in partibus*,	juill. 1572-avril 1578.
Anselmo Dandino, protonotaire,	avril 1578-mai 1581.
Gian-Battista Castelli, évêque de Rimini,	† 27 août 1583.
Girolamo Ragazzoni, évêque de Bergame,	nov. 1583-août 1586.
Frangipani, archevêque de Nazareth,	† début 1587.
Francesco Morosini, évêque de Brescia,	mars 1587;
cardinal-légat *a latere*,	15 juill. 1588-mai 1589.
Enrico Gaetano, cardinal-légat *a latere*,	oct. 1589-sept. 1590.
Filippo Seza, évêque de Plaisance, vice-légat auprès de la Ligue, après le départ de Gaetano, cardinal-légat *a latere*,	mai 1592-mars 1594.

La nonciature n'est rétablie qu'en 1598. — G. B.

ROULEAU MORTUAIRE DE L'ANNÉE 1231.

La bibliothèque de la Société archéologique d'Eure-et-Loir vient de recueillir quelques débris du rouleau mortuaire de Gui, abbé de Saint-Père de Chartres, décédé en 1231. Il y a une vingtaine de titres qui ont été écrits, de décembre 1231 à la fin de juillet 1232, dans différentes églises des diocèses de Rouen, du Mans, d'Orléans et de Bourges. (Communication de M. l'abbé Langlois, de Chartres.)

LETTRE DE SAINT LOUIS EXPÉDIÉE PAR GUILLAUME DE CHARTRES.

Le volume que M. F. de Mély vient de faire paraitre, sous le titre de *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ : la Croix des premiers croisés, — la*

Sainte lance, — la Sainte couronne[1], est la continuation des deux volumes des *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ* que le comte Riant a publiés en 1877 et en 1878. Au milieu des très curieux documents rassemblés par M. de Mély, je trouve (à la page 312) le fac-similé d'une lettre de saint Louis dont le texte avait déjà été donné par le comte Riant[2], mais avec une petite imperfection, que le fac-similé de M. de Mély nous met à même de faire disparaitre. La lettre est conçue dans les termes suivants :

Ludovicus, Dei gratia Francorum rex, dilecto et fideli suo Guidoni, episcopo Claromontensi, salutem et dilectionem.

Preclaris exenniis vos et ecclesiam vestram decorare volentes, in cruce aurea, ornata lapidibus, has preciosas reliquias, videlicet de cruce Domini portionem unam, de corona Domini spinam unam, de sudario, de veste purpurea, de pannis infancie Domini Salvatoris, de lintheo quo precinctus fuit in Cena, et cum istis de ossibus beate Marie Magdalene, vobis transmittimus, cum presentium testimonio litterarum, vos rogantes attente ut eas reverenter et honorifice conservare curetis, et pro nobis Altissimum exorare, et orationes et suffragia in piis locis procurare devota.

Actum Parisius, die lune post nativitatem Domini, anno ejusdem M. CC. sexagesimo nono.

Per fratrem G[uillelmum] de Carnoto.

1. Paris, E. Leroux, 1904, in-8°.
2. T. II, p. 159.

Les mots PER FRATREM GUILLELMUM DE CARNOTO ont été tracés sur la languette de parchemin qu'on avait découpée au bas de la pièce pour y apposer le sceau royal. Ces deux mots nous apprennent que frère Guillaume de Chartres était autorisé par saint Louis à présenter au chancelier des lettres écrites au nom du roi et à les lui faire sceller du sceau royal.

Ce frère Guillaume de Chartres est incontestablement le dominicain qui fut attaché à la personne de saint Louis; il est bien connu pour avoir écrit la vie de ce prince, qui devait servir de complément à l'ouvrage de Geoffroi de Beaulieu. Il n'est guère douteux que ce religieux ait rédigé lui-même la lettre à l'évêque de Clermont. On peut aussi lui attribuer d'autres lettres dressées sur un formulaire analogue et relatives, comme celle-ci, à l'envoi de reliques d'épines de la sainte couronne.

Grâce à la publication de M. de Mély, nous pouvons donc ajouter un détail à ce que nous savions de la vie de Guillaume de Chartres. Mais ce qui doit encore plus nous intéresser, c'est que la note PER FRATREM GUILLELMUM DE CARNOTO, inscrite au bas de la lettre, nous autorise à modifier les idées jusqu'ici reçues sur un point de diplomatique. Giry, dans son *Manuel de diplomatique* (p. 761), a résumé, dans une phrase, les observations auxquelles avait donné lieu l'examen des signatures et notes diverses écrites au bas des actes royaux de la dynastie capétienne :

« C'est à partir du règne de Philippe le Bel qu'apparaissent au bas « des actes royaux, sur le repli, quand il y en a un, les mentions « accessoires. »

Maintenant, il est évident que cet usage existait déjà à la fin du règne de saint Louis.

Je puis d'ailleurs citer un autre exemple du même usage, appartenant au règne de Philippe le Hardi.

Il existe dans les archives de Chantilly[1] l'original d'une charte accordée, au mois de septembre 1282, par Philippe le Hardi à Mathieu, sire de Montmorency; sur le repli de l'acte, le notaire a ainsi indiqué les fonctionnaires d'après les instructions desquels la charte était expédiée : PER JOHANNEM POUCIN, — ET PREPOSITUM PARISIENSEM.

Les lecteurs de la *Bibliothèque de l'École des chartes* sauront gré à M. de Mély de la communication du cliché sur lequel se voit très nettement notée l'intervention de Guillaume de Chartres.

L. D.

1. Carton BA. 3.

— Le bon à tirer de ce fascicule était remis à l'imprimeur quand nous avons eu la douleur de nous voir enlevé l'un de nos plus anciens confrères, l'un de ceux dont les travaux ont fait le plus d'honneur à notre École. M. Anatole de Barthélemy est décédé à Ville-d'Avray, le 27 juin 1904, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

MORT DE M. ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

De toutes les Compagnies savantes dont M. Anatole de Barthélemy faisait partie, la Société de l'École des chartes est celle qui a tenu la plus grande place dans sa vie. Aux obsèques, qui ont eu lieu le 30 juin, les services qu'il nous a rendus pendant sa longue carrière et les ineffables rapports qu'il a entretenus avec tous les membres de notre association, vieux et jeunes, auraient été rappelés par notre président, si notre très regretté confrère et ami, par un excès de modestie, n'avait pas interdit que des discours fussent prononcés dans cette triste cérémonie.

Les présidents de plusieurs autres Sociétés ou Commissions (Académie des inscriptions, Société des Antiquaires de France, Société de l'Histoire de France, Section d'histoire du Comité des travaux historiques) ont déjà eu l'occasion de rendre hommage à la mémoire du confrère ou collègue qu'ils ont perdu. Nous insérons ici leurs discours :

M. Collignon. (Séance de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le 1er juillet 1904.)

« Messieurs,

« Près de la moitié de cette année s'était écoulée sans que nous eussions un deuil à déplorer. Il nous était permis d'en concevoir d'heureuses espérances quand la mort est venue presque soudainement frapper dans nos rangs et nous enlever le confrère auquel nous rendions hier les derniers devoirs. Il y a peu de temps, Anatole de Barthélemy était encore parmi nous. Il siégeait naguère à la Commission des Antiquités de la France, et, bien qu'atteint déjà d'un mal qui ne devait pas pardonner, il avait conservé l'aménité souriante qui faisait le charme de son commerce. A le voir si alerte d'esprit, on pouvait croire qu'il nous serait rendu. Il a succombé, le 27 juin, dans sa résidence d'été de Ville-d'Avray. Notre confrère a voulu qu'aucun discours ne fût prononcé sur sa tombe; mais je suis assuré d'être l'interprète des sentiments de l'Académie en exprimant ici, dans ces quelques mots, dont vous excuserez l'insuffisance, les profonds regrets qu'il nous laisse.

« M. de Barthélemy appartenait à notre Compagnie depuis 1887. Ancien élève de l'École des chartes, de la promotion de 1843, il était

entré dans l'administration en qualité de secrétaire général de la préfecture des Côtes-du-Nord, puis de sous-préfet. Mais l'enseignement reçu à l'École des chartes avait éveillé sa véritable vocation, qui était celle d'un historien et d'un antiquaire. Conduit en Bretagne par ses fonctions, il occupa ses loisirs à étudier les monuments, l'histoire, les légendes religieuses du pays, et c'est pendant ce séjour qu'il réunit les éléments d'un important travail sur les *Évêchés de Bretagne,* publié avec le concours de M. Geslin de Bourgogne. Quand fut créée la Commission de topographie des Gaules, il y trouva sa place, en devint le secrétaire et prit une part considérable à ses travaux à côté des maîtres de l'archéologie nationale, les Saulcy, les Longpérier, les Maury, les Robert, qu'il ne devait pas tarder à égaler. Dès ce moment, il était devenu déjà ce que nous l'avons connu, le savant le plus curieux et le mieux informé des découvertes archéologiques faites en France et l'un des promoteurs les plus actifs du mouvement de recherches qui a renouvelé l'étude de nos antiquités nationales. L'époque gauloise, les temps romains, la période mérovingienne lui étaient également familiers. Sa curiosité s'attachait à tout ce qui intéresse le passé de la France, et il n'est pas jusqu'à la science héraldique où il ne fût passé maître. Au fond du cœur, il gardait une prédilection intime pour sa chère province de Champagne, d'où il était originaire, et qu'il a dotée d'une excellente revue, la *Revue de Champagne,* dont il a été l'initiateur et le soutien le plus dévoué.

« C'est surtout dans le domaine de la numismatique que notre confrère s'était acquis la plus légitime autorité. En 1851 et en 1854, il avait publié, dans la collection de l'*Encyclopédie Roret,* deux manuels de numismatique, l'un pour l'antiquité classique, l'autre pour le moyen âge et les temps modernes. Ce dernier était vraiment une œuvre toute nouvelle, car c'était la première fois que l'on tentait en ces matières, et avec un plein succès, des classements généraux et méthodiques. Est-il besoin de rappeler que ces ouvrages ont, pendant cinquante ans, servi à l'éducation de tous les amateurs de monnaies et de tous les débutants? A côté de ces ouvrages généraux, notre confrère a publié, sur la numismatique, une longue série de mémoires, où il a donné la mesure de ses rares qualités critiques. Ses amis pouvaient trouver sa prudence excessive; mais elle n'était que la juste et légitime défiance des hypothèses hasardeuses auxquelles notre confrère entendait substituer des notions sûres et précises. C'était bien là le caractère distinctif et original de son tour d'esprit. Il est le premier qui ait engagé dans la voie scientifique l'étude de la numismatique gauloise en combattant sans merci les interprétations chimériques. Sur ce terrain d'élection de ses études favorites, il a vraiment créé la science.

« Je ne saurais rappeler ici tous les travaux dans lesquels notre confrère s'est prodigué. Il a collaboré assidûment à tous les recueils d'éru-

dition et en particulier à la *Revue numismatique,* dont il était le directeur. Il a donné de nombreux ouvrages ou mémoires, parmi lesquels je citerai : *les Temps antiques de la Gaule; les Assemblées nationales dans les Gaules avant et après la conquête romaine; le Temple d'Auguste et la nationalité gauloise; les Origines de la maison de France.* Permettez-moi de lui emprunter à lui-même la définition de son genre d'activité. Répondant aux hommages de ses confrères de la Société des Antiquaires de France, qui, en 1900, fêtaient le cinquante-huitième anniversaire de son élection, il disait avec une spirituelle modestie : « J'ai « brossé et déchiffré un grand nombre de vieilles monnaies; j'ai déroulé « et transcrit une foule de parchemins; j'ai recueilli une masse de notes « dont je n'aurai jamais le temps de me servir, mais qui peuvent et « pourront être utilisées par mes amis et mes confrères plus jeunes que « moi; j'ai publié nombre de notices, de mémoires, de brochures épar- « pillées partout, mais je n'ai pu faire ce que l'on appelle un gros « volume; voilà d'où vient la confusion dont je vous ai fait l'aveu. » Il y a bien des manières de servir la science. M. de Barthélemy a appliqué la sienne, qui n'était pas de lui consacrer « un gros volume, » mais de se donner à elle tout entier dans de multiples tâches. Il a souvent apporté ici même de ces mémoires érudits et originaux où il excellait. Les sociétés savantes dont il était membre n'avaient pas de collaborateurs plus actifs. Au Comité des travaux historiques, à la Société des Antiquaires de France, à la Société numismatique, à la Société de l'Histoire de France, il se dépensait sans compter. De toutes les régions de la province, on faisait appel à son obligeance inépuisable, et il suffisait à tout, aidant et encourageant les jeunes gens, suscitant les vocations, ne reculant devant aucune de ces besognes qui paraissent ingrates en apparence, mais qui donnent à ceux qui savent les accepter l'autorité la plus enviable, celle que confèrent l'importance et la continuité des services rendus avec le dévouement le plus désintéressé.

« Vous me pardonnerez si je laisse à d'autres, plus compétents que moi, le soin de rappeler, comme il le conviendrait, l'œuvre scientifique de M. de Barthélemy. Aussi bien, au lendemain de ses funérailles, le souvenir qui s'impose avec le plus de force est celui de ses rares qualités d'esprit et de caractère. Nous regrettons en lui le confrère dont la parfaite courtoisie, la distinction aisée, la bonne grâce aiguisée de finesse attiraient la sympathie. A l'approcher de plus près, on apprenait bien vite que ces dehors séduisants, cet enjouement où perçait parfois la pointe de l'esprit gaulois, recouvraient un fond de grande bonté et d'exquise bienveillance. Et c'était une bonté charmante, car elle était à la fois discrète, active et spirituelle. Sa modestie n'a pas voulu d'autre hommage que le deuil de ses amis. Il me sera permis de rendre ici, au nom de ses confrères, un hommage d'affection à l'homme aimable et savant dont le caractère accompli réunissait les qualités les

plus solides et les plus attrayantes, celles-là même qui sont comme l'apanage de ce pays de France à l'histoire duquel il avait voué toute sa vie. »

M. le comte Paul Durrieu. (Séance de la Société nationale des Antiquaires de France, le 29 juin 1904.)

« La mort de M. Anatole de Barthélemy laissera de profonds et unanimes regrets dans tous les corps auxquels appartenait notre éminent confrère, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à l'École des chartes, qui vénérait en lui le représentant de ses anciens âges, à la Société de secours des anciens élèves de cette École, pour qui il remplissait avec le zèle le plus charitable les fonctions de trésorier, au Comité des Travaux historiques et scientifiques, aux divers Conseils de Sociétés savantes qui s'honoraient de profiter de son concours; mais, nulle part, sa perte ne sera plus douloureusement ressentie que dans notre Société des Antiquaires de France.

« M. de Barthélemy, inscrit, par ordre d'ancienneté, le premier sur nos listes, depuis plusieurs années déjà, était pour nous comme une sorte d'aïeul, aussi aimé que respecté, dépositaire de nos traditions et en qui s'incarnaient les exemples que nous avions à suivre.

« Par un privilège unique dans nos annales, il avait atteint et dépassé le terme de son jubilé de diamants à l'égard de notre Compagnie. Nous avions eu la joie de pouvoir fêter le cinquantième, puis le soixantième anniversaire de sa première élection comme membre résidant, effectuée le 9 mai 1842. Toutes les distinctions dont nous disposons lui avaient été successivement conférées. Président pour l'année 1867, il fut élu, en dernier lieu, membre honoraire le 7 juin 1882.

« De son côté, M. de Barthélemy répondit à la haute estime et à l'affection de ses confrères par le dévouement le plus absolu à la Société des Antiquaires. Nos *Bulletins* conservent les preuves de tout ce que nous avons dû à son inlassable activité.

« Cette activité s'est maintenue sans relâche jusqu'au dernier jour. Pour M. de Barthélemy, l'élection à l'honorariat ne fut nullement le signal du repos. En dehors de ses labeurs personnels, il avait assumé la tâche, importante et délicate, de diriger la publication de notre série des *Mémoires*, et la mort seule a pu l'arracher à l'accomplissement de cette mission, à laquelle il apportait tous ses soins.

« De quelles qualités de cœur, de quelle exquise finesse d'esprit s'accompagnaient chez notre vénéré doyen la science et l'ardeur au travail! Je n'ai pas besoin de vous le dire. A nous tous, sans exception, puisqu'il nous avait tous précédés, il avait pu souhaiter la bienvenue parmi les antiquaires de France. Et il n'est pas un de nous qui ne soit resté sous le charme de son accueil si courtois, de sa grâce parfaite, de

son empressement à vous rendre service ou de son désir de vous être agréable. Il n'était pas jusqu'à la distinction de toute sa personne, jusqu'au caractère séduisant de ses traits qui ne contribuassent à inspirer irrésistiblement la considération et la sympathie.

« M. de Barthélemy était resté si ferme d'allures, son intelligence avait si bien conservé sa netteté et sa puissance que nous étions portés à oublier que, dans quelques jours, notre doyen allait entrer dans sa quatre-vingt-quatrième année. L'annonce de sa mort nous a saisis comme un événement imprévu. Mais, M. de Barthélemy, lui, ne s'est pas laissé surprendre par le trépas. Chez notre cher confrère, le chrétien était à la hauteur de l'érudit et du parfait galant homme. Il a pu s'endormir avec confiance dans le sein de Dieu, car sa conscience lui rendait témoignage de toute une vie consacrée uniquement au culte de la vérité, au dévouement envers les autres et à la pratique de la charité.

« Sa perte fait couler bien des larmes ! Je suis certain de répondre à l'avance à votre sentiment en vous proposant de transmettre à Mme de Barthélemy, sa veuve, à M. le comte Jehan de Barthélemy, son fils, l'expression de notre plus profonde condoléance. La Société des Antiquaires de France, nous leur en donnons l'assurance, n'oubliera jamais qu'avec M. de Barthélemy a disparu un de ses membres qui l'ont honorée le plus grandement, qui l'ont servie le mieux par son zèle et qui ont mérité le plus justement tout notre respect et tout notre attachement. »

[Sur la proposition du président, par une dérogation expresse aux traditions constantes de la Société des Antiquaires et pour rendre un hommage exceptionnel à la mémoire de M. de Barthélemy, la séance est levée en signe de deuil.]

M. H. Omont. (Séance de la Société de l'histoire de France, le 5 juillet 1904.)

« Depuis notre dernière réunion, la Société a fait une perte particulièrement sensible en la personne d'un confrère qui nous laissera à tous d'unanimes regrets.

« M. Anatole de Barthélemy, décédé le 27 juin dernier, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, dans sa maison de campagne de Ville-d'Avray, était entré dans nos rangs, il y a près de quarante ans, le 7 février 1865 ; membre du Conseil en 1868, président de la Société en 1882, lors des fêtes de notre Cinquantenaire, il n'avait cessé depuis lors d'appartenir au Comité de publication et de nous faire profiter de ses conseils et de sa longue expérience.

« Séduit de bonne heure par l'attrait des études historiques et archéo-

logiques, Anatole de Barthélemy, qui était né à Reims le 1er juillet 1821, suivit les cours de l'École des chartes, dont il fut nommé élève pensionnaire en 1842; la même année, il devenait membre de la Société des Antiquaires de France. Il aura été le dernier survivant de ces anciens élèves pensionnaires nommés sous le régime de l'Ordonnance de 1829 et assimilés aux archivistes paléographes, comme il était aussi depuis longtemps le doyen respecté de la Société des Antiquaires.

« Cependant, quelqu'attrait qu'eussent pour lui les travaux d'érudition, il ne tarda pas à accepter des fonctions administratives, qui le retinrent pendant plusieurs années éloigné de Paris. C'est ainsi qu'il fut successivement conseiller de préfecture et secrétaire général des Côtes-du-Nord, puis sous-préfet de Belfort et enfin de Neufchâtel-en-Bray. Ses devoirs administratifs ne l'absorbèrent pas toutefois au point de ne lui laisser aucun loisir. Il semble tout au contraire que son passage dans la carrière préfectorale ait fourni un aliment nouveau à ses goûts pour l'histoire et l'archéologie, et, si la Champagne devait garder jusqu'à ses derniers jours une place d'élection dans son cœur, la Bretagne, témoin de ses débuts administratifs, lui devint en quelque sorte une seconde province natale.

« La liste est longue des ouvrages, des brochures, des articles épars dans différentes revues qu'il a consacrés à l'histoire de Bretagne et en particulier du département des Côtes-du-Nord. Il suffira de rappeler devant vous les principaux, en suivant l'ordre des dates de leur publication : *Mélanges historiques et archéologiques sur la Bretagne* (1854-1858) ; *Anciens évêchés de Bretagne ; diocèse de Saint-Brieuc* (6 vol., 1855-1879), en collaboration avec M. Geslin de Bourgogne ; *Études sur la Révolution en Bretagne, principalement dans les Côtes-du-Nord* (1858), en collaboration avec le même ; *Choix de documents inédits sur l'histoire de la Ligue en Bretagne* (1880), etc.

« De bonne heure aussi, il avait été préoccupé par tout ce qui touche à l'histoire et aux origines de la noblesse, et c'est à cet ordre d'études qu'on doit les différentes dissertations qu'il fit successivement paraître sur l'*Aristocratie au XIXe siècle* (1859) ; *Recherches sur la noblesse maternelle* (1861) ; *De la qualification de chevalier* (1868) ; *Étude sur les lettres d'anoblissement* (1869) ; *les Origines de la maison de France* (1873), etc.

« Mais c'est comme numismatiste que l'activité scientifique d'Anatole de Barthélemy aura été la plus féconde. Dès 1848, il avait publié un *Essai sur les monnaies des ducs de Bourgogne ;* en 1851 et 1853, il faisait paraître, dans la collection des Manuels Roret, son *Nouveau manuel de numismatique ancienne, du moyen âge et moderne,* deux petits volumes qui, pendant plus d'un demi-siècle, auront été dans toutes les mains, guidé des milliers de débutants et beaucoup plus fait que de gros ouvrages pour propager et développer chez nous le goût de cette science auxiliaire de l'histoire. Trop nombreux, pour que je puisse les

énumérer devant vous, sont les articles sur les questions numismatiques les plus diverses qu'il a donnés à la *Revue archéologique*, à la *Revue numismatique*, au *Bulletin* de la Société des Antiquaires, etc. Il suffira de vous rappeler seulement les instructions qu'il a publiées, en 1891, au nom du Comité des travaux historiques, sur la *Numismatique de la France : époques gauloise, gallo-romaine et mérovingienne ; l'Essai sur la monnaie parisis*, qu'il a donné en 1875 aux *Mémoires* de la Société de l'Histoire de Paris, et enfin sa *Note sur l'origine de la monnaie tournois*, imprimée en 1896 dans les *Mémoires* de l'Académie des inscriptions.

« Les différents corps savants, Commissions et Sociétés, auxquels notre regretté confrère a appartenu, garderont longtemps le souvenir de sa collaboration active et féconde : l'Académie des inscriptions, à laquelle il appartenait depuis 1887 ; le Comité des travaux historiques, dans lequel il faisait partie des trois sections d'histoire et philologie, d'archéologie et de géographie historique ; les Sociétés de l'École des chartes, des Antiquaires de France, de l'Histoire de Paris, etc., qu'il avait successivement présidées jadis.

« Après cette trop rapide revue des principales œuvres de l'historien et du numismatiste, il resterait à vous entretenir encore de l'homme, accueillant, simple et bon, si tous, ou presque tous, ici nous n'avions été personnellement à même d'apprécier ses rares qualités d'esprit et de cœur, et si ce n'était aller en quelque sorte contre les volontés dernières de ce galant homme et de cet homme de bien, dont la mémoire nous restera toujours chère. »

M. Léopold Delisle. (Séance de la Section d'histoire du Comité des travaux historiques, 5 juillet 1904.)

« J'accomplis un bien triste devoir en annonçant aujourd'hui la mort d'un de nos confrères et amis, Anatole de Barthélemy, décédé à Ville-d'Avray le 27 juin, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. C'était l'un des plus anciens membres de notre Comité ; il y était entré en 1861, et depuis la dernière organisation il y siégeait dans trois sections : histoire et philologie, archéologie et géographie historique. A toutes les trois, il a rendu de signalés services, en les faisant profiter de ses connaissances approfondies sur les matières les plus diverses : antiquités de la Gaule, numismatique, blason, diplomatique, institutions du moyen âge, histoire de plusieurs de nos provinces, notamment la Bretagne et la Champagne. En dehors d'œuvres de longue haleine, comme ses recherches sur l'évêché de Saint-Brieuc, c'est par centaines qu'il faut compter les mémoires et les articles plus ou moins étendus qu'il a disséminés dans divers recueils de Paris et de la province et qui tous,

sans exception, sont marqués au coin de la plus saine critique et d'une très fine sagacité.

« Les abondants matériaux qu'il a patiemment tirés des musées, des bibliothèques et des archives l'ont mis à même de traiter avec originalité des questions controversées et de résoudre des problèmes très compliqués. La part qu'il avait prise aux travaux de la Commission de la carte des Gaules, et en particulier à la classification des monnaies gauloises, lui ouvrit en 1887 les portes de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. L'énumération des services qu'il a rendus à nos études ne serait pas ici à sa place; mais ce que je ne saurais passer sous silence, c'est le dévouement et la bonne grâce qu'il mettait à remplir toutes les tâches dont notre Comité le chargeait; il y a eu bien peu de séances dans lesquelles il ne nous ait apporté des rapports consciencieusement préparés sur des documents envoyés par nos correspondants, sur des projets de publication, sur des livres soumis à notre examen. Il connaissait de vieille date la plupart de nos grandes sociétés historiques et archéologiques; il suivait attentivement leurs travaux, s'intéressait à leurs découvertes et se faisait un plaisir de les aider de ses conseils et de son expérience. Sa bonté et son obligeance n'avaient pas de bornes. Beaucoup d'entre nous l'ont maintes fois éprouvé. La Section d'histoire et de philologie du Comité des travaux historiques conservera pieusement le souvenir de cet aimable et excellent collègue. »

ANTOINE DE LA SALLE

NOUVEAUX DOCUMENTS SUR SA VIE

ET SES

RELATIONS AVEC LA MAISON D'ANJOU[1].

APPENDICES.

I. Sur un manuscrit ayant appartenu a Antoine de la Salle.

J'ai signalé ci-dessus que la devise et le nom gravés par Antoine de la Salle, sur les parois de la grotte de la reine Sibylle, se retrouvaient sur un volume que la bibliothèque de Carpentras possède aujourd'hui sous le n° 38 de ses manuscrits. Le contenu de ce livre, écrit vers le milieu du XIVe siècle[2], n'a par lui-même rien de bien intéressant. Ce sont deux traités bien connus de Cassiodore, publiés dans ses œuvres : les *Variarum libri duodecim* et le *Tractatus de Anima*.

Les feuillets de garde de ce manuscrit[3] portent, par contre, un certain nombre d'annotations qui sont le fait des divers possesseurs et donnent en partie leurs noms. Ainsi, en regard de la première

1. Voir plus haut, p. 55.

2. Et non au XVe, comme il a été imprimé par erreur dans le Catalogue des manuscrits de cette même Bibliothèque.

3. Sans compter une feuille de parchemin jadis collée sur le plat de la reliure, ce manuscrit possède au commencement quatre feuillets de garde en papier (seules la première et la dernière pages sont écrites); à la fin, également quatre feuillets en papier. Sur ces huit dernières pages, la 1re porte des annotations, devises, signatures; les 2e et 3e, des notes se rapportant au Cassiodore; les 4e et 5e sont blanches; les 6e, 7e et 8e portent encore des notes et des noms.

page du Cassiodore, Antoine de la Salle, d'une belle et haute écriture gothique, dont le fac-similé est ci-contre, a porté ces mots :

ccx (*boucle*)
il conuient
la sale.

Les caractères « ccx » et la boucle dessinée au-dessus de « il convient », se trouvent aussi dans le manuscrit de Bruxelles (n° 18210-15), qui donne le récit de l'excursion à la grotte de la reine Sibylle, mais les « cc » sont transformés en « ee », peut-être par une erreur de copiste. Ils me font tout l'effet d'être un rébus.

Au-dessous de la signature de La Salle, dans le manuscrit de Carpentras, une main, que je croirais différente, a écrit :

K (*sic?*) son vouloir
Doubz m'est amer.

Il n'est pas utile de transcrire ici toutes les notes des anciens possesseurs; il en est cependant quelques-unes qui méritent d'être relevées : telles, au premier feuillet de garde du commencement, les signatures de Nicolas de Lenoncourt, qui semblent bien être du XIVe siècle. Dans la généalogie de la famille de Lenoncourt, un seul Nicolas est signalé pour cette époque; par malheur, on n'a sur lui que peu de renseignements; on l'a rencontré seulement en 1344. Il était le fils de Gérard II de Nancy, seigneur de Lenoncourt[1], et le frère de Thierry II de Lenoncourt. Sur ce même feuillet, on lit encore, en caractères grecs, la devise *Recordete,* d'un possesseur dont on verra le nom plus loin; un commencement d'adresse : « A ma tres onorea dama lla reina de », écrite au début du XVe siècle, enfin un rébus : « Tout est : n : V : », puis un fleuron, le tout au-dessus d'un vase de fleurs.

A la fin du traité *De anima* de Cassiodore, une main de la fin du XIVe siècle a écrit après des louanges à la Trinité en cinq vers latins rimés :

Vierges doulce et plesant et de très bon aire,
Enseignés moy doulcement seu que je doy faire
Et mon povre cuer retrayre.

1. P. Anselme, *Histoire généalogique de la maison royale de France*, t. II, p. 54 et 65; La Chenaye-Desbois et Badier, *Dictionnaire de la noblesse*, t. XI, col. 860.

Plus tard, peut-être la même personne a inscrit à la suite :

Et metre (*sic?*) dame a vos
Et a votre filh tant fayre
Que an li je soy tout jorns.

Le feuillet de garde, en regard de la dernière page du manuscrit, présente ces vers de moralité (début du xve siècle) qui convenaient bien au précepteur du duc de Calabre :

Parle qui veult : faites votre devoir
Et faites bien, sens de nulh mesdire;
Car à la fin, vous affie pour voir,
L'on ne pourra sur vous aulcun mal dire.

Et, au bas de la page, cette fière pensée (milieu du xve siècle) : « Non bene pro toto libertas venditur auro. »

Outre cela, on rencontre quelques signatures : « Antonet Termentse, » après « Viva lo rey, » peut-être le même qui projetait l'adresse à la reine mentionnée ci-dessus; puis « Pero d'Eygueras », un provençal, qui a encore écrit : « Anno Domini millesimo CCCC sismo (*sic*) die mensis marii (*sic*) got (*sic*) ego Petrus de Agueria. » Ce Pierre d'Eyguières n'est pas connu par ailleurs, et c'est en vain que j'ai essayé de l'identifier. Enfin, un possesseur ultérieur, qui se piquait de savoir le grec et écrivait des phrases latines ou françaises en caractères de cette langue, a porté sa devise « A tout » et sa signature « Arnaut; » plus loin : « Αηδερ κασιοδωρι... Αρναύδι δε σόμο. »

Les deux pages suivantes (2 et 3) constituent une espèce de répertoire pour le Cassiodore; les deux autres (4 et 5) sont blanches, comme je l'ai déjà indiqué; sur une sixième, la même personne, qui a écrit les vers signalés à la fin du Cassiodore, a reporté ceux-ci :

Avoir d'autruy null n'enrechist;
Doner pour Dieu null n'enprovist;
Messe oir ne destourbe home;
Mes lavance (*sic pour* l'avarice?) c'est la some.

Sur le recto du dernier feuillet sont quelques caractères gothiques, sans aucun sens, qui peuvent très bien être de la main d'Antoine de la Salle. Au verso se présentent plusieurs phrases écrites, soit à la fin du xive siècle, soit plutôt au début du xve. J'en détache celle-ci :

Ce sont amours que ne me leissent
Une sulle pleisance avoir
Et que me font pourter le noir
Quant lez aultrez sont en liesse.

Au bas de la page, nouvelle signature du XVe siècle : « Ita est. Arnaudus de Villa nova. » Rien de commun avec l'Arnaud de Villeneuve, médecin du pape Clément V ; il n'est pas besoin de le faire remarquer.

Somme toute, il ne serait pas très facile d'établir l'ordre des possesseurs du manuscrit de Carpentras. Il semble bien, cependant, qu'un des premiers est le Lorrain Nicolas de Lenoncourt ; le second pourrait être Antoinet « Termentse » et le troisième le Provençal Pierre d'Eyguières. Ce serait de celui-ci ou de ses héritiers qu'Antoine de la Salle l'aurait obtenu.

II. Sur le tableau donné par Antoine de la Salle a l'église de Ligny-en-Barrois.

Grâce à l'obligeance de M. Léon-Germain de Maidy, mon confrère à la Société française d'archéologie, j'ai pu avoir sur le tableau de Notre-Dame-des-Vertus, donné par Antoine de la Salle à l'église de Ligny le 2 février 1459 (v. st.)[1], les renseignements qui me manquaient lors de la publication de la première partie de cet article.

Le chanoine Souhaut[2] a même rapporté[3] le récit qu'un certain Melchior [Destre ?] aurait rédigé à ce sujet en 1581. Comme ce dernier auteur paraît avoir eu sous les yeux et résumé l'acte authentique du contrat passé en cette occasion par Antoine de la Salle et sa femme avec le chapitre de Ligny, je transcris fidèlement les passages qui intéressent ici :

« En cette eglise, devant le grand autel a la main senestre, contre l'un des pilliers, est gardée une image de Notre-Dame faitte par Mgr S. Luc, donnée a lad. eglise par noble et honoré escuyer Antoine de la Sale et damoiselle Lionne, sa femme, etant au service du très redouté seigneur Louis de Luxembourg, comte de Liney..., lad. image venüe aud. Antoine en la manière qui s'ensuit[4]...

« Or, il est vray que l'an 1435, Alphonse de Castille, roy d'Ara-

1. Il faut donc corriger en 2 février 1460 (n. st.).

2. *Histoire de l'image miraculeuse de Notre-Dame-des-Vertus, honorée en l'église de Ligny-en-Barrois* (Bar-le-Duc, impr. de l'œuvre de Saint-Paul, s. d. [1901], in-8°).

3. P. 19, 20, 28 à 31.

4. Je supprime le passage où il est dit que le pape Urbain IV avait donné ce tableau à Charles Ier d'Anjou, qui y avait fait peindre ses armoiries, et que sa descendante, Jeanne Ire, l'avait cédé au monastère des Chartreux, fondé par elle en l'île de Capri.

gon, pretendant avoir droit aud. royaume de Sicille, y fit grande guerre, a l'occasion de laquelle noble et très honoré escuyer Antoine de la Sale, natif du comté de Provence et du diocèse d'Avignon, pour lors serviteur et ayant gouvernement de Mgr duc de Calabre, fut envoyé en ambassade a Naples, chef lieu dud. royaume, par le vieux roy de Sicille, arriva en lad. isle de Crappy. Et en lad. eglise des Chartreux luy furent par le prieur dud. lieu montré les reliques d'iceluy lieu et entre les autres lad. image de Notre-Dame. Et pour ce que lesd. religieux Chartreux lors avoient fort affaire a cause de lad. guerre envers led. roy René, le prieur de lad. eglise et aussy le convent d'icelle, a la prière et requette dud. Antoine, lui donnèrent (jaçois ce que non pas sans grande difficulté) lad. image, afin que, par le moyen dud. Antoine, les besoignes et affaires de lad. religion fussent aud. seigneur roy René mieux recommandées; laquelle image Antoine de la Sale honorablement fist porter en sa galere et avec icelle retourna devers sond. seigneur roy, qui lors estoit de par deça, comme dict est[1].

« Lequel Antoine de la Sale, depuis estant serviteur de notre très redoubté seigneur et patron Mgr Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol et de Liney, au service et gouvernement de Nosseigneurs Jean, Pierre et Antoine de Luxembourg, enfans de notred. seigneur comte, liberalement et devotement, et aussi damoiselle Lionne, cellerière de la duché de Bourbonnois, sa femme, donnèrent, en l'an 1459, le second jour de fevrier, a l'eglise collegiale de ceans, perpetuellement et a toujours, lad. relique et image de Notre-Dame, dont dessus est fait mention, afin d'avoir participation en tous les biens spirituels qu'en icelle eglise se font et cy après ce feront, promettant par leur foy et serment non jamais venir, ne faire ou souffrir au contraire dud. don. Laquelle participation des biens spirituels par eux desirée, nous doyen et chapitre de lad. eglise collegiale de Liney, en temps (*sic*) qu'en nous est, leur donnons et octroyons, priant N.-S., retributeur de tous biens, que auxd. Antoine et Lionne, sa femme, vueille estre misericorx. Amen[2]. »

1. Le chanoine Souhaut rapporte (p. 29), d'après le R. P. Chevreux (*Notice sur Notre-Dame-des-Vertus à Ligny*, p. 30), que l'image miraculeuse apaisa une tempête qui assaillit la galère d'Antoine de la Salle pendant son retour. La même Vierge, portée en procession, aurait fait ensuite cesser une trop grande sécheresse qui désolait la Provence.

2. Le chanoine Souhaut donne ensuite (p. 31 à 34), au moyen de notes que lui a confiées M. Fourier de Bacourt, une biographie assez fautive d'Antoine de la Salle.

De ce récit, il ressort clairement :

1° Que Antoine de la Salle, originaire du comté de Provence et du diocèse d'Avignon, est bien né entre Tarascon et Saint-Remy, dans les domaines cédés à son père Bernard par la reine Marie de Blois. Toute cette région provençale appartenait en effet à l'ancien diocèse d'Avignon.

2° Que Lionne de la Sellana de Brusa, femme du littérateur, vivait encore à cette date du 2 février 1460 (n. st.) et qu'elle occupait une charge auprès du duc de Bourbon.

L'absence de toute mention relative aux enfants des donateurs est, semble-t-il, assez caractéristique. Si Antoine et sa femme en avaient eu, n'auraient-ils pas stipulé également pour eux le bénéfice des prières des chanoines?

Quant au tableau lui-même, il a disparu depuis longtemps. La description qui en a été faite en 1581 ne permet pas de l'identifier avec celui qui est vénéré aujourd'hui sous le même titre en l'église paroissiale de Ligny. Ce dernier est d'ailleurs d'une facture trop moderne pour remonter même au xve siècle; selon les critiques les plus autorisés, il ne peut être antérieur au premier quart du xvie et il ne présente aucun caractère italien[1].

DOCUMENTS RELATIFS A ANTOINE DE LA SALLE.

I.

Ordonnance du sénéchal de Provence pour la mise à exécution des lettres patentes octroyées à Pise par le roi Louis II d'Anjou, le 7 août 1409, et confirmant à Antoine de la Salle la propriété du Mas-Blanc et de la tour de Canillac, dont sa mère a la jouissance viagère (30 septembre 1409).

(Archives des Bouches-du-Rhône, B 9, fol. 161.)

Littera regia cum executoria domini Provincie senescalli, pro

1. Voir à ce sujet L. Maxe-Werly, *Examen archéologique d'une miniature exécutée au XVIe siècle et du tableau représentant Notre-Dame-des-Vertus de Ligny-en-Barrois* (Bar-le-Duc, impr. Contant-Laguerre, 1895, in-8°. Extrait des *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, 3e série, t. IV).

Antoneto de la Sale, cujusdam donacionis cujusdam turris de Canillat, sistentis in territorio ville Sancti Remigii, et cujusdam hereditatis vocate lo Mas Blanc, site in territorio Tharasconis, posita in presenti archivio, anno Domini M° IIII^c nono, die decima octobris.

Petrus Dacigne, miles, baronie Grimaudi et vallis Frayneti dominus, ac regius comitatuum Provincie et Forcalquerii senescallus, officialibus curie regie ville Tharasconis, necnon Sancti Remigii, ceterisque per dictos comitatus constitutis... salutem et dileccionem sinceram. Quasdam patentes litteras a serenissimo domino nostro rege, sue majestatis secreto sigillo cera rubea sigillatas, nos recepisse noveritis, continentes per omnia hunc tenorem :

Ludovicus secundus, Dei gracia rex Jerusalem et Sicilie, ducatus Apulie dux Andegavie, comitatuum Provincie et Forcalquerii, Cenomanie et Pedemontis comes, Antoneto de la Sale, scutifero, fideli nostro dilecto, graciam et bonam voluntatem. Supplicacionibus tuis factis noviter majestati nostre benignum, actentis serviciis gratis et acceptis per te nobis fideliter prestitis, queve prestas ad presens et speramus te de bono in melius continuacione laudabili in antea prestiturum, prebentes assensum, tibi, in aliquale rependium premiorum, turrim de Canillat, sistentem in territorio ville nostre Sancti Remigii, necnon quandam hereditatem vocatam la Mas Blanc, sistententem (*sic*) in territorio ville nostre Tarasconis, quas tenuit, dum vixit, quondam Bernardus de la Sale, miles, pater tuus, tenore presencium, de certa nostra sciencia, confirmamus ad tenendum per te, heredes et successores tuos, post obitum matris tue, turrim et hereditatem predictas, cum juribus, juridictionibus, accionibus et pertinenciis suis omnibus ac hiis modo et forma quibus quondam pater tuus ipsas tenebat et possidebat, dum vivebat, de eisdem turri et hereditate ac pertinenciis earumdem faciendi et disponendi, post obitum dicte matris tue, tanquam de bonis propriis ad tue libitum voluntatis. Ecce namque senescallo necnon officialibus dictarum villarum nostrarum Tharasconis et Sancti Remegii, ceterisque per dictos comitatus nostros Provincie et Forcalquerii ubilibet constitutis ad quos spectat... damus per presentes expressius in mandatis quatinus... contra facere vel venire nullathenus presumant, quinymo hac presenti confirmatione nostra uti et gaudere te libere permittant...

Datum in civitate Pysarum, per virum nobilem et egregium Johannem de Ginouardis de Luca, legum doctorem, magne nostre curie magistrum racionalem, locumtenentem mandato nostro, officio nunc

vacante, majoris judicis comitatuum nostrorum Provincie et Forcalquerii predictorum, consiliarium et fidelem nostrum dilectum, die septima mensis augusti, secunde indictionis, anno Domini millesimo quadringentesimo nono, regnorum vero nostrorum anno vicesimo quinto. Per regem, domino Johanne de Tuce[1] et nobis presentibus. Franchome.

In quarum quidem regiarum litterarum execucionem, ad quam procedere reverenter cupimus, ut debemus, volumus et vestrum cuilibet harum serie, cum deliberacione regii nobis assistentis consilii, regia auctoritate qua fungimur, precipimus et mandamus quatinus litteras ipsas regias et omnia et singula contenta in illis, dum locus afuerit, exequamini ac teneatis juxta ipsarum seriem et tenorem...

Datum in villa Brinonie, per nobilem et egregium virum dominum Poncium Cayssii, licenciatum in legibus, magne regie curie magistrum racionalem, primarum appellacionum et nullitatum judicem, consiliarium et fidelem regium, mandato nostro locumtenentem majoris judicis comitatuum predictorum, anno Domino millesimo quadringentesimo nono, die ultima mensis septembris, secunde indiccionis.

Per dominum senescallum in regio consilio.

P. DE ROSSETO[2].

II.

Donation par la reine Yolande d'Aragon, veuve de Louis II d'Anjou, à Antoine de la Salle, d'une maison sise à Arles, sous la redevance annuelle d'un chapeau de roses (20 décembre 1418).

(Archives des Bouches-du-Rhône, B 14, fol. 239 v° et 241.)

Pro nobili Anthonio de la Sale, donatio domus Arelatensis.

Yolans, Dei gratia regina Jherusalem et Sicilie, ducatus Apulie ducissa Andegavie, comitatuum Provincie, Forcalquerii, Cenomanensis ac de Pedemontis (*sic*) comitissa, bajula, tutrix, administratrix et gubernatrix illustris precarissimi filii nostri Ludovici, primogeniti tercii, eadem gracia dictorum regnorum regis, ducatuum ducis et

1. Ce Jean de Tucé avait été chargé en 1413 de reconduire auprès de son père Catherine de Bourgogne, dont le mariage avec le futur Louis III était rompu (Lecoy de la Marche, t. I, p. 27).

2. C'est ce Poncet de Rousset, qui fut créancier d'Antoine de la Salle. Voir ci-après Documents n°s IV et V.

comitis comitatuum predictorum, universis presentes litteras inspecturis, salutem. Attendentes grata et accepta fidelitatis obsequia per dilectum et fidelem nostrum nobilem virum Anthonium de la Sale, scutiferum scutiferie dicti filii nostri, reverende memorie serenissimo domino et conjugi nostro condam regnorum regi, ducatuum duci et comitatuum comiti predictorum, retroactis temporibus devote prestita, queve nobis assidue prestare non desinit, eidem Anthonio pro se et suis heredibus in futurum et ab eo vel ipsis causam habentibus, in hujusmodi suorum serviciorum aliquale rependium, quamdam domum vel ma[n]suram ad nos seu curiam nostram spectantem, sitam in civitate nostra Arelatensi, contiguam ab una parte curie nostre dicte civitatis, ab alia domui cujusdam nominati Ricanet et abutantem vico publico, sicut se comportat et extendit cum suis pertinenciis et confrontacionibus universis, de liberalitate nostra mera ac[1] gracia speciali damus, donamus et concedimus per presentes, investientes ipsum de ipsa domo per tradicionem presencium, ita quod hujusmodi domum cum suis pertinenciis predictis, vigore presentis nostre donacionis et concessionis, exolvendo curie nostre predicte pro censu, servicio et omnibus quibuscumque anno quolibet, prima die mensis madii, pileum unum rosarum[2], de quo censu et servicio volumus et ordinamus hujusmodi domum erga nos et dictam curiam nostram solum onerari, aliis autem personis census et onera quibuscumque erga ipsum dicta domus oneratur[3], idem Anthonius et imposterum sui heredes seu ab eo et ipsis causam habentes tenere et possidere ac de ea uti, gaudere et disponere tamquam de propria, ipsam vendendo, alienando et pro sue voluntatis libito transferendo, possint et valeant pacifice et sine impedimento. Quapropter, omnibus et singulis nostris officialibus in dicta nostra civitate Arelatensi et alibi in patria nostra Provincie constitutis, aliisque quibuscumque quorum intererit, dictarum tenore presencium, mandamus quatinus eumdem Anthonium ad dicte domus possessionem admictant et ipsam intrare et adipisci faciant, ipsumque, suos heredes aut ab ipso vel ipsis causam in futurum habituros

1. Variante tirée de la copie insérée au fol. 241 : *et*.

2. Var. : *pyleum rossarum*.

3. Cette phrase n'est certainement pas complète par suite d'un oubli du copiste. Le texte du fol. 241 donne : *et onera quibus erga ipsis dicta domus oneratur*. Il faudrait peut-être compléter et corriger de cette façon : *salvis autem aliis personis censibus et oneribus quibus erga ipsas dicta domus oneratur*.

hujusmodi concessione et donacione uti et gaudere modo et forma predictis permictant sine contradiccione aut impedimento. In quorum testimonium et ut robur obtineant plenarie firmitatis, presentibus litteris sigillum nostrum duximus apponendum.

Datum in castro nostro Andegavensi, per circunspectum virum Johannem Porcherii[1], canonicum Rothomagensem, consiliarium nostrum fidelem dilectum, mandato nostro signantem in absencia majoris judicis dictorum comitatuum nostrorum Provincie et Forcalquerii, XII^a indicione, die XX^a mensis decembris, anno Domini millesimo quadringentesimo decimo octavo.

Per reginam, presentibus dominis de Montegaudio[2] et de Beschina, judice ordinario Andegavensi, nobis et aliis de consilio.

Johannes MICHAELIS.
Registrata.

III.

Donation par Antoine de la Salle, à Jean Romée, de sa maison d'Arles (16 mars 1419).

(Archives des Bouches-du-Rhône, B 14, fol. 240.)

Pro eodem de la Sale.

In nomine Domini, amen. Anno ab incarnacione ejusdem Domini millesimo quadringentesimo decimo octavo et die sexta decima mensis marcii, regnante illustrissimo principe domino nostro domino Ludovico, Dei [gratia] rege regnorum Jherusalem et Sicilie, ducatus Apulie duce Andegavium (*sic*), comitatuum Provincie et Forcalquerii comite et civitatis Arelatensis domino existente, noverint universi et singuli, presentes pariter et futuri quod nobilis vir Anthonius de la Sala, scutifer scutiferie dicti domini nostri regis, sciens, attendens et considerans quamplura beneffficia, servicia atque dona sibi facta et impensa extitisse per nobilem Johannem Romey, de Arelate, et quotidie amplius facere et impendere non cessat, ex

1. Ce Jean Porcher était alors maître de la Chambre aux deniers (cf. Lecoy de la Marche, t. I, p. 37).

2. Ce seigneur de Montjoie est ou Louis, maréchal de l'Église romaine, nommé par Clément VII, vice-roi de Sicile, mort à Avignon en 1425, ancien compagnon d'armes de Bernard de la Salle et capitaine de Louis Ier d'Anjou ; ou bien son fils Simon, chambellan du roi Louis II. Cf. Labande et Requin, *Testament du cardinal Pierre de Foix, loc. cit.*, p. 294, note 3.

quibus meretur retribucionem consequi aliqualem, et ideo sponte, bona fide, ex sua mera liberalitate et spontanea voluntate, non ad hoc tractus, inductus vel seductus ab aliquo, ut dicebat, per se et suos heredes et successores imposterum quoscumque, in presencia mei notarii et testium subscriptorum, in premium, remuneracionem et compensacionem benefficiorum, serviciorum et donorum premissorum, dedit, donavit pure et liberaliter cessit, remissit et perpetuo penitus desamparavit donacione pura, libera, simplici, rata, irrevocabili, habita inter vivos, nullo casu vel tempore nullaque ingratitudinis causa [revocanda], sed nunc per imperpetuum valitura, vimque insinuate donacionis a preside obtinente, jamdicto nobili Johanni Romei, tamquam benemerito et condigno, presenti, stipulanti et solenniter recipienti, pro se et suis heredibus et successoribus quibuscumque, ad suas et suorum voluntates omnimode faciendas, videlicet quamdam domum ac mansionem sive casalia et curtem, situata infra civitatem Arelatis, juxta curiam regiam, confrontantem (*sic*) ab una parte cum palacio dicte regie curie, videlicet focanea, et quamdam domunculam (*sic*) qua inest camera carcerarii, et ab alia parte cum hospicio nobilis Honorati Romey quod fuit Ricani de Alvernico, domicelli, et ab alia parte cum hospicio Guillelmi Olivarii, notarii, et ab alia parte cum carreria publica, que quidem domus sive mansura, cassalia et curtis ipsi nobili Anthonio de la Sala donata et collata fuerunt per serenissimam pri[n]cipissam dominam nostram dominam Yolandem, Dei gracia Jherusalem et Sicilie reginam, constantibus inde suis patentibus litteris, sigillo suo impendente in cera rubea sigillatis, quarum tenor inferius de verbo ad verbum inseritur, et ipsarum quidem literarum virtute idem nobilis Anthonius possessionem realem et corporalem eorum fuit assequtus et auctoritate judiciaria in eisdem inductus, constante publico instrumento inde in notam sumpto per magistrum Anthonium Benedicti, publicum notarium Arelatis, sub anno presenti et die decima octava mensis februarii; quam quidem donacionem puram et liberam fecit et concessit dictus nobilis Anthonius per se et suos ut supra, de domo sive mansura et curte et cassalibus predictis, unacum omnibus suis juribus et pertinenciis, introytibus et exitibus quibuscumque, illaque cessit, remisit, gripuit[1] et perpetuo penitus desamparavit eidem nobili Johanni Romey, pro se et suis stipulanti et solenniter [recipienti], sicut supra, modo et forma [sicut] in predictis reginalibus literis factum

1. *Sic* pour *guirpivit*.

et expressatum [est] et salvo et reservato curie regie censu, servicio et onere anno quolibet, prima die mensis madii, piley unius rosarum, de quo censu et servicio prestando ipse nobilis Johannes sit oneratus et sui heredes et successores quicumque . . . . . .

Tenor vero litterarum reginalium, de quibus supra mencio habetur, sequitur et est talis : Yolans, Dei gracia regina Jherusalem et Sicilie... (voir ci-dessus, *Document* n° II).

De quibus omnibus et singulis supradictis peciit dictus nobilis Johannes Romey sibi publicum instrumentum fieri et publica, si necesse fuerint, instrumenta, per me notarium publicum infrascriptum. Acta fuerunt hec omnia Arelate, in hospicio dicti nobilis Romey, presentibus testibus discretis viris magistro Thoma Malasser (?), pargamenerio, et Petro Vali, lapicida, civibus et habitatoribus Arelatis, vocatis ad premissa, et me Guillelmo Olivarii, cive Arelatis, notario publico in eadem civitate...

IV.

Mandement de Louis III d'Anjou au sujet de la remise faite par lui à Antoine de la Salle des dettes contractées envers Poncet de Rousset (27 octobre 1432).

(Archives des Bouches-du-Rhône, B 11, fol. 104.)

Tenor aliarum [litterarum] super cancellatione debiti Pontii de Rosseto.

Ludovicus tercius, Dei gracia rex Jerusalem et Sicilie... gubernatori patrie nostre Provincie, magne nostre curie magistris rationalibus, thesaurariisque patrie nostre Provincie, ceterisque aliis nostris officialibus, ad quos spectare poterit, presentibus et futuris, fidelibus dilectis, graciam et bonam voluntatem. Cum nos, ad humilis facte nobis supplicacionis instanciam pro parte viri nobilis Antoneti de Sala, consiliarii et fidelis nostri dilecti, asserentis coram nobis pretextu veri et puri mutui in ducatorum triginta ex una parte et ab alia parte in florenorum viginti quinque somas teneri et obligari quondam dampnate memorie Ponceto de Rosseto, cujus bona omnia curie nostre, sua causante rebellione, confiscata fuerunt et devoluta, somas ipsas uti curie nostre legitime, dictarum rebellionis et confiscacionis vigore, devolutas, eidem Antoneto dederimus et concesserimus ac ipsum de ipsis quictum fecerimus, prout damus, concedimus

et quictamus per presentes, volumus et vobis precipiendo mandamus, quatinus hujusmodi concessionis et quictationis forma per vos diligenter actenta, illam eidem Antoneto ad unguem observetis et faciatis quantum in vobis fuerit tenaciter observari, ipsum Antonetum seu ejus heredes et successores dictorum triginta ducatorum et florenorum viginti quinque pretextu nullatenus molestando, inquietando seu turbando, sed concessione et quictacione nostra gaudere permictendo, presentibus debite inspectis remanentibus presentanti.

Datum in nostra civitate Cusencie per manus nostri predicti Ludovici regis, die vicesimo septimo mensis octobris, XI indicionis, anno Domini M° CCCC XXXII^do^.

Per regem in suo consilio.

K. DE CASTILLIONE. Gratis.

Registrata. JAC[OBUS].

V.

Mandement du lieutenant général du roi Louis III en Provence, pour l'enregistrement et l'exécution, après les délais réglementaires, des lettres patentes du 27 octobre 1432 concédant à Antoine de la Salle la possession viagère du château de Séderon et lui remettant les dettes qu'il avait contractées envers Poncet de Rousset (4 avril 1434).

(Archives des Bouches-du-Rhône, B 11, fol. 103.)

Bertrandus de Bellavalle, dominus de Precigneyo[1], dominii regii comitatuum Provincie et Forcalquerii terrarumque illis adjacencium gubernatoris ex ordinatione regia generalis locumtenens, nobilibus et egregiis viris magne regie curie magistris rationalibus Aquis residentibus, fidelibus regiis et nobis carissimis, salutem. Pro parte nobilis domicelli Antoneti de Sala, consiliarii et fidelis regii, fuit hodie coram nobis et regio nobis assistenti consilio reverenter expositum quod recusastis archivare seu archivari et exequi facere duas litteras per regiam majestatem sibi concessas, continentes videlicet unam continentem assignacionem et concessionem castri regii Sedaroni ad ejus vitam, et aliam continentem cancelacionem et abolicionem certe

1. Bertrand de Beauvau, sire de Précigny, qui fut plus tard président du Conseil ordinaire institué en la ville d'Angers par le roi René en 1453 (Lecoy de la Marche, t. I, p. 442). Il était fils de Jean III de Beauvau et de Jeanne de Tigny, et mourut, en 1474, sénéchal d'Anjou. Son troisième fils, Jean, fut évêque d'Angers en 1447 et chancelier du roi de Sicile.

conventions prins e conclus entre le reverend Pere en Dieu et nostre très redoubté seigneur monseigneur le cardenal de Foix, vicaire pour nostre saint Pere le pape, d'une part, et les nobles escuiers Bertoldo de Basqui e Anthoine de la Sale, de l'autre part, ou nom de messire Luquin Ris, chevalier et cappitaine de Vayson, etc.

Et primo, ont appoincté et conclus lesditz seigneurs et gentilz hommes que ledit messire Luquin doive rendre et restituer le chastel de Vayson franchement e quictement, de cy au premier jour d'aoust prouchaynement venent, a nostredit seigneur le vicaire ou a son commis sur ce, pour e ou nom de nostredit seigneur saint Pere le pape et de saincte glise. Et pour cecy fayre et acomplir ledit messire Luquin bailera hostages pour luy aux mains de mosseigneur le prevost Bernard ou Mathieu Ris, freres, et durant cedit terme ledit messire Luquin pourra avoir pour son argent de char fresche ung quartier de mouton tous les jours.

Item, ont conclus et appoinctié que le dessusdit seigneur payera ou fera payer audit messire Luquin, tant pour les reparacions faites comme pour les gaiges des gens qu'il a tenuz a ceste guerre et d'aucune reste d'argent qui lui estoient tenuz du temps passé, c'est assavoir sept cens florins de ceste monnoye courrant, payés a troys termes par la maniera qui s'ensuit. Et premier, avant qu'il rende ladicte place, deux cens trente troys florins et quatre gros. Et par tout cest present moys de juillet semblablement, qui est la secunde paye, II^c^XXXIII florins IIII gros. Et par tout le moys d'aoust prouchenement venant la tierce et derraine paye, II^c^XXXIII florins IIII gros.

Item, ont appoinctié que ledit messire le vicaire assigne audit messire Luquin pour sondit payement le payages et toutes le aultres rentes et emolumens quelz qu'ilz soient delz (*sic, pour* deubz?) des chasteaulx de Lapalu[1], de Saincte Sicile[2], de la Val de Royere[3] et de Malausanne[4], et oultre se, nostredit seigneur le vicayre doyt donner bons et sufficians plaiges.

Item plus, ont appoincté que tous le vivres et aultres monicions et maymaiges d'ostel que abillement ledit messire Luquin ne porroit porter, se doivent estimer per doux hommes commis et semblable-

1. Lapalud, Vaucluse, arr. d'Orange, cant. de Bollène.
2. Sainte-Cécile, Vaucluse, arr. d'Orange, cant. de Bollène.
3. Ce nom de lieu n'est plus connu et je n'ai pu réussir à l'identifier.
4. Malaucène, Vaucluse, arr. d'Orange, ch.-l. de cant.

ment aucunas terres et possessions semées et laborées, lesquelz estimes seront audit messire Luquin avant qu'il livre ledit chastel de Vayson.

Item plus, ont appoincté que ledit messire Luquin puisse trayre et fayre porter ou lui plaira tous ses autres mobles et bians, quelz qu'ilz soient, sauvement et surement.

Item plus, que toutes les choses et biens quelz qu'ilz soient, que ledit messire Luquin et madame sa femme e tous les aultres qui sont dedans le chastel en sa compagnie, ont tant en la cité d'Avignon comme en la terre de Venisse et es aultres terres de glise, soient et puissent estre a eulx frans et aseurés et d'iceulx biens puissent fayre et user a leurs franches libertez, comme ilz faisoient et povoient fere devant ceste guerre.

Item, que ledit mosseigneur le vicaire fait remission especiale et generale tant audit messire Luquin comme a ceulx que presentament sont dedans ledit chastel et dehors a ses gaiges.

Item, que ledit messire Luquin ara les bonnes graces de nostre dessusdit seigneur le vicaire et de noz très redoubtez seigneurs les comtes de Foix[1] et de Comminge[2], ses freres.

Et sic finis dictorum capitulorum.

Quas quidem conventiones, pactaque et capitula supradicta supranominate partes et utraque earum, antedictis nominibus, promiserunt sibi ipsis vicissim, mutuo et ad invicem una pars alteri et e contra, sub yppotheca et obligatione expressis omnium et singulorum bonorum suorum, mobilium et immobilium, presencium et futurorum, necnon sub reffectione et omnimoda restitutione omnium et singularum expensarum, dampnorumque et interesse propterea fiendorum, paciendorum et substinendorum, in judicio et extra ac alias quomodolibet, se non fecisse nec dixisse in preteritum, facereque nec dicere in futurum aliquid quominus predicta capitula ac omnia et singula in presenti instrumento contenta minorem obtineant perpetui roboris firmitatem, sed semper et omni tempore ea omnia rata, grata et firma habere perpetuo et tenere, contraque minime facere, dicere, opponere nec venire de jure nec de facto. Et sic juraverunt partes ambe contrahentes et utraque earum dictis nominibus,

1. Jean III de Grailly, comte de Foix depuis 1412, décédé le 4 mai 1436.

2. Mathieu de Grailly, devenu comte de Comminges par son mariage (15 juillet 1419) avec sa cousine, Marguerite, comtesse de Comminges, mort à la fin de l'année 1453.

videlicet ipse dominus cardinalis manu sua dextra posita super pectus, more prelatorum, alteri vero ad et super sancta Dei euvangelia, manibus ipsorum corporaliter sponte tactis scripturis. Sub cujus juramenti virtute renunciaverunt in premissis omnibus et singulis juris et facti ignorancie, exceptionique rei non sic geste et non sic celebrati contractus et aliter fuisse scriptum quam dictum et e contra dolique, mali, fraudis et lesionis, et juribus dicentibus transactionem nisi de re dubia vel obstinea fieri non debere et generalem renunciationem non valere nisi precesserit specialis, et demum omnibus et singulis exceptionibus, probationibus, deffentionibus et allegationibus juris divini, canonici, civilis et humani, *etc*...

Acta fuerunt hec omnia ubi supra proxime, presentibus nobilibus et potentibus militibus dominis Tanguino de Castello, preposito Parisiense[1]; Johanne Louveti, dicto President; domino Mirandoli[2]; Fulcone de Agunto[3], domino de Missone[4], domicello, et domino Johanni de Puteo[5], preposito ecclesiarum Carpentoractensis et Dignensis ac thesaurario comitatus Venaissini, testibus ad premissa vocatis specialiter et rogatis. Et me, dicto et infrascripto Petro de Blengeriis, notario publico, qui de predictis notam recepi, *etc*...

Statim ibidem et incontinenti, sine aliquo temporis intervallo, prenominatus dominus Johannes de Puteo, in cujus presencia premissa omnia et singula recitata et explicata fuerunt, gratis et sponte, bona fide, sine dolo et fraude aliquibus, ad instanciam et requisitionem prefati domini vicarii presentis, intercessit seque fidejussorem ut et tanquam principalem solutorem ac actensorem et completorem

1. Tanneguy du Châtel, nommé prévôt de Paris en 1414, après la campagne faite aux côtés de Louis II d'Anjou en Italie. On connaît le rôle brillant qu'il joua dans le parti des Armagnacs comme défenseur du dauphin, le futur Charles VII. Éloigné de la cour de France en 1425, il avait eu la charge de sénéchal de Beaucaire. En 1446, il devint grand-sénéchal de Provence.

2. Un acte fut passé par le même notaire dans la maison d'habitation de ce personnage à Avignon, le 22 décembre 1433 : Étendues de Pierre de Blengeriis, 1433, fol. 118. — « Mirandoli » est peut-être Mérindol, Vaucluse, arr. d'Apt, cant. de Cadenet.

3. Foulques ou Faulquet d'Agoult, baron de Mison et de la Tour-d'Aigues, chambellan du roi René et viguier de Marseille en 1443 et 1472, fils de Raymond d'Agoult, partisan des Angevins en Provence, et de Louise de Glandevès. Il mourut dans un âge extrêmement avancé en 1492. Cf. Pithon-Curt, *Histoire de la noblesse du comté Venaissin*, t. IV, p. 112.

4. Mison, Basses-Alpes, arr. et cant. de Sisteron.

5. Jean Dupuy. Voir ci-dessus.

omnium et singulorum contentorum in dictis capitulis et per eumdem dominum cardinalem dictis nominibus observari premissorum et conventorum, penes eumdem dominum Luquinum absentem ac me notarium publicum supra et infra scriptum et ut communem et publicam personam presentem, stipulantem et recipientem pro dicto domino Luquino absente et suis, constituit et pro hiis omnibus et singulis sic per eumdem dominum fidejussorem ut et tanquam principalem actendendis, complendis, dandis, solvendis et inviolabiliter observandis, seipsum et omnia ipsius et suorum bona, res et jura, mobilia et immobilia, presencia et futura, michi notario presenti et ut supra stipulanti et recipienti, obligavit et yppothecavit, ipsaque bona et seipsum ac suos submisit atque subposuit juridictionibus, cohertionibus, viribus et censure dominorum curiarum camere apostolice domini nostri pape, *etc...*

Acta fuerunt hec omnia ubi supra proxime, presentibus dictis testibus ad hec vocatis specialiter et rogatis.

VII.

Mandement du roi René pour l'enregistrement après les délais réglementaires des lettres patentes par lesquelles, le 16 décembre précédent, il avait accordé à Antoine de la Salle, à sa femme et au premier fils qu'il aurait, la jouissance du château de Séderon (16 septembre 1437).

(Archives des Bouches-du-Rhône, B 11, fol. 165 v°.)

Renatus, Dei gratia Jherusalem et Sicilie... nobilibus viris archivariis nostri Aquensis archivi et cuilibet ipsorum, fidelibus nostris, gratiam et bonam voluntatem. Humilibus supplicationibus nobilis et egregii viri Anthoneti de Sala, scutiferi scutiferie nostre, consiliarii et fidelis nostri dilecti, benigne, ut subsequitur, annuentes, informati quidem de interventu justorum et legitimorum impedimentorum ipsius Anthoneti, nostris et illustris primogeniti nostri ducis Calabrie continue vacando servitiis, sicut et vacat etiam de presenti, quibus obstantibus litteras nostras presentibus sub parvo signeto, quo nostrum in Provincia residens consilium utitur, alligatas, dicto Anthonio de et super castro et loco Sadaroni, bajulie Sistarici, nostri Forchalquerii comitatus predicti, concessas, datas apud Insulam juxta Flandriam, die XVI mensis decembris proxime lapsi, non valuit, juxta

edita super hoc statuta infra tempus expressatum in illis, in registris et quaternionibus dicti nostri archivi facere regestrari, volumus et vobis tenore presentium, cum dicti nostri consilii deliberatione, Anthoneto ipsi nullum propter retardationem registracionis hujusmodi prejudicium allatum esse usque nunc de speciali gratia decernentes, expresse precipimus et mandamus, quatinus litteras ipsas presentibus annexatas, quamquam infra tempus debitum in dictis statutis prefixum non fuerint, ut prefertur, registrate, super quo hac vice graciose dispensamus, in dicti archivi registris et quaternionibus, ipsarum auctoritate presentium, registretis, memorato Anthoneto perinde ac si secundum hujusmodi edictorum continentiam debita registratio facta foret, efficaciter valituras, presentibus infra trimestris temporis spatium a die date earum computandum debite executis, et ulterius ad effectum registrandum non duraturis, unacum alligatis litteris remanentibus presentanti.

Datum Aquis per magnificum militem juris utriusque professorem, Jordanum Bricii, dominum de Vellaucio[1], magne nostre curie magistrum racionalem, consiliarium et fidelem nostrum dilectum, majoremque et secundarum appellacionum judicem dictorum Provincie et Forcalquerii comitatuum, die XVI mensis septembris, XV indictionis, anno Domini M IIIIc XXXVII, regnorum vero nostrorum anno tercio.

Per regem, ad prefati sui consilii deliberationem.

MICHAEL.

Gratis. Registrata.

MATHEUS.

VIII.

Testament d'Antoine de la Salle, rédigé avant son départ pour l'Italie avec le roi René (30 mars 1438).

(Archives des Bouches-du-Rhône, fonds de l'étude Verdillon, protocole de Jean d'Escalis, 1438-1455, fol. 2. — INDIQUÉ : Bibliothèque de Carpentras, ms. 1853 (anc. Peiresc LXXII, t. I), fol. 93 v°.)

Texte provençal.

Au non de Dieu, amen, etc. M° iiijc xxxviij, die penultima marcii circa vesperos.

Texte latin notarié.

Anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo octavo, die penultima mensis marcii post

1. Velaux, Bouches-du-Rhône, arr. d'Aix, cant. de Berre.

vesperos, notum sit, etc...[1], quod cum nil morte certius sit nilque incertius ejus hora, ad cujus mortis terminum, etc...

Memoria de l'entencion que yeu, Anthoni de la Sala, senhor de Sadaron, ay per ordonnar mon present testament.

Idcirco, ego, Anthonius de Sala, dominus Sadaroni et scutiffer domini nostri regis Renati, sanus mente et corpore per Dei graciam, ac in mea sana et firma existens memoria, rationabili et discreta, disponens me transferre usque partes Neapolis cum dicto domino nostro rege Renato, suoque primogenito domino de Calabria, ac cum stolio galearum armatarum[2], dubitans casus mortis evenire, de bonisque cunctis meis et juribus taliter disponere et etiam ordinare, ne ulla inter succedentes meos, occasione seu causa bonorum meorum quorumqunque (*sic*), lis seu questio oriatur, ideo facio, condo et ordino meum ultimum testamentum nuncupativum, meamque ultimam volluntatem ac dispositionem finalem omnium bonorum meorum tam mobilium quam immobilium ... in modum qui sequitur infra :

In primis, tanquam verus christianus, recomendo animam meam Altissimo, omnium creatori, Domino nostro Jesu Christo et gloriose ac intemerate Marie Virgini, matri sue, et toti curie superne.

Item, volo corpus meum se-

1. J'ai cru devoir supprimer les formules habituelles.

2. Le départ de Marseille eut lieu, comme il est dit plus haut, le 12 avril suivant.

Et premier, yeu ordonne que tot...[1] del peage de Sadaron o d'altras causas s... a pagar totz mos deuptes, segon l'escrich de ma propria man, signat de mon sang manual, local yeu laisse a Paullo de Lain, mon luoctenent en aquestas partidas et procurador general en totz mos affaires. Et pagat tot que sia, la resta yeu ordonne en catre partidas : la primiera a faire ung espital o lo sementery a la gleisa de Nostra Donna l'Annonciada de Sadaron, segont sara plus necessary, per l'ordenansa de mos heretiers et executors. — Item, la seconda part sara convertida per ajudar a maridar quatre filhas orphelinas venent istar a Sadaron et non altrament. — Item, la tersa part si fondara una bassa messa, si tant es que baste, et ung cantar lo jorn que yeu saria trespassat d'aquest mont; et si non bastava, fossa vendu de mos al-

pelliri ecclesiastice sepulture, si me mori contingat in presenti patria Provincie, volo sepelliri ad voluntatem heredum seu gadiatorum meorum; exequias etiam volo fieri ad ipsorum dispositionem.

Item, lego pro salute anime mee, meorumque redemptione peccaminum et pro solvendis debitis meis secundum scriptum manu propria scriptum signatumque meo proprio signeto, quod reliqui nobili Paulo de Layn, locumtenenti meo et procuratori generali in hiis partibus Provincie et Forcalquerii ac comictatu Venayssini, videlicet omnes peccunias proventuras ex pedagio Sadaroni et aliis meis causis, de quibus volo atque jubeo exsolvi ipsa mea debita omnia in ipso scripto contenta; et ipsis debitis omnibus solutis, residuum sive resta que proveniet ex ipsis pedagio et aliis causis sive rebus meis, volo et ordino dividi in quatuor partibus : prima parte ad faciendum seu fieri fiendum quoddam hospitale sive simiterium in ecclesia Nostre Domine Nunciate dicti loci Sadaroni, secundum ordinationem heredum et gadiatorum meorum. — Item, secunda pars debeat dividi et distribui pauperibus filiabus orphanellis pro ipsis maritandis in loco Sadaroni et non alibi et ibi mancionem earum fiendis. — Item, de tercia

1. Lacune dans l'original.

tres bens inmovables tant que bastessa aysso sollament. — Item, la carta part per las despensas de mos executors; et si non bastassa, fosson vendutz de mos bens dessusdich[s], tant que faria mestier.

Item, l'ostal que yeu ay fach fayre al borg del dich luoc de Sadaron et totz mos altres bens movables, coma libres, arnes, lieh, cubertas, vaixella d'estanch, auballestas, bonbardas, caissas, panes et altras causas caynas que sian, d'aco sia fach tres partidas, dont l'una sara de Adam de Monstruel, forrier de monsenhor de Callabre, la seconda sara dudict Paullo de Lain et la tierse de Gaston Maistre, d'Arle, mos ansians servidors.

vero parte, volo atque jubeo celebrari unam parvam missam bassam in dicta ecclesia Beate Marie Sadaroni pro anima mea meorumque redemptione peccaminum, omni die, si possibile sit, necnon et quoddam cantare dicendum et celebrandum in crastinum mei obitus. — Item, et reliqua quarta parte (*sic*) distribuatur executoribus meis subscriptis pro eorum expensis fiendis per eos in exequendo [contenta] in presenti meo testamento. Et si dicte peccunie proventure ex dicto pedagio et aliis meis obventionibus non suppeterent ad predicta fieri ordinata fienda, volo quod vendantur de bonis meis immobilibus usque quod predicta legata et ordinata per me completa fierint et deducta exequtioni.

Item, volo et ordino ego dictus testator, de certa mea scientia, quod hospitium, quod ego testator predictus fieri feci in burgo dicti loci Sadaroni, et omnia alia bona mobilia, sicuti libri, arnesium, lectum, cubertas lecti, stagnum, albalhistas, bonbardas, capsias, panesia et consimilia quecunque, de predictis omnibus fiant et fieri debeant tres partes, quas lego et dari volo, videlicet unam partem Adan (*sic*) de Monstruel, furyrerio domini de Calabria, secundam partem dicto Paulo de Lain et tertiam partem Gastoni Maystre, de Arelate, meis servitoribus antiquis,

Et des aultres biens inmovables, comme le Mas Blanc, la tor de Canilhac, cartes, instrumens, privilleges, actions, deptes et qualque altre drech que sien a my apartenens, yeu donne et fauc heretiers la noble et egregie dama Madama Guiote Flamenge, dama de Sant George, comma ma plus prochaine parente, et le noble et egreg homme Anthoni Allamand, senhor de Sant George, son maryt, et al plus vivent d'els, et après a leurs susseceurs dessendus de leurs cors ensemble, et par deffault d'els, yeu ordonne que la mitat venga a messire Bertrand de Bayon, sa vida durant, et après a l'un de sos iij. enfans, so es assaber Johan, Annete et Honorat, dessendus d'eu a cosina lor mayre; et l'aultrat mitat venga a messire Anthoni de Bonilz, mon cosin, et a sos suss[ess]urs dessensus d'el, et que l'una partida sussede a l'altra per falta d'eretiers.

quibus et eorum cuilibet lego unam partem et dari volo pro serviciis per eos et eorum utrumque impensis fideliter et legaliter et que impendere non desinunt omni die.

In omnibus aliis bonis meis, mobilibus et inmobilibus, sicuti Lamebladis (!! *sic*), curtem (*sic*) de Canilhac, instrumentis, privilegiis, juribus, actionibus et rationibus et debitorum nominibus quibuscunque, quecunque, qualiacunque et quantacunque sint vel fuerint . . . . . facio, instituo et ordino ego dictus testator, de certa mea scientia, heredes meos universales et insolidum, videlicet egregios et nobiles dominam Guiotam Flamenge, dominam de Sancto Georgio, et dominum ejus virum, et eorum alterum et eorum liberos natos et nascituros ex eorum matrimonio sive corpore; et si dicti heredes mei supranominati decederent seu mori contingeret quandocunque sine prole legitima ex eorum corporibus et ex ipso legitimo matrimonio procreanda, quod Dominus advertat! substituo eisdem seu ipsorum altero dominum Bertrandum de Bayssono (*sic*), jurisperitum, pro medietate, quamdiu vivet in humanis, et ipso vita finito, deveniat sive perveniat Johanni, Annete et Honorato, fratribus, filiis suis genitis ex consobrina mea, uxore dicti domini Bertrandi; et pro reliqua medietate

dominum Anthonium de Bonilis, consobrinum meum, et suos liberos natos et nascituros. Et si unus ipsorum dominorum, videlicet dominus Bertrandus de Bayssono aut Anthonius de Bonilis, decederet sine liberis ex eorum corporibus procreatis, seu dicti liberi dicti domini Bertrandi, substituo liberos dicti domini Anthonii et eorum heredes.

Los executors [1] . . . . de Sant . . . . . d'Arle, et messire . . . . . Loys . . . . . ey de Sant Ro . . . . .

Gadiators (*sic*) et exequtors (*sic*) hujus testamenti facio dominos Anthonium Hermentarii[2], Nicolaum de Sancto Martino[3], Johannem Bartholome, de Aquis, magistrum Lu[dovicum] de Vi... (?), Sancti Romei, et magistrum Bertrandum Massoti, Buxi[4], et eorum utrumque.

Hoc autem . . . . . Cassans . . . . . Et vos viros . . . . . et te notarium . . . . .

Actum Massilie, in aula domus heredum nobilis Caroli Spieffami[5]; presentes, Balthesar Gerenta, dominus Montis-

1. Lacune dans l'original.

2. Antoine Hermentaire, Hermentère ou Hermentier, appartenant à une famille marseillaise, était, en 1427, maître d'hôtel de Louis III d'Anjou et en 1436 viguier de Marseille ; il devint plus tard seigneur d'Orgon. Sa fille Catherine épousa, cette année 1438, Honoré de Pontevès, vicomte de Bargème. Il eut une petite-fille, qui porta le même prénom que la femme d'Antoine de la Salle, Lionne de Pontevès ; elle épousa Jean d'Astoaud, seigneur de Murs, en 1497. Cf. Bibl. de Carpentras, mss. 830 et 1853, fol. 81 et 82 ; Artefeuil, t. II, p. 226 ; *Généalogie historique de la maison de Sabran-Pontevès*, p. 41 et 42.

3. Nicolas de Saint-Martin, Arlésien qui devint coseigneur de Maillane ; possesseur de biens en Provence en 1444, 1450, 1452, 1453 (Bibl. d'Avignon, ms. 3681, fol. 9 et suiv.).

4. Buis-les-Baronnies, Drôme, arr. de Nyons, ch.-l. de cant.

5. La femme d'Antoine Hermentaire appartenait à cette famille et s'appelait Agnès Spifame.

clari[1]; Petrus Saure, mercator; Anthonius Lurdi, Anthonius Paieti, magister Bernardus Turrelli, Jacobus Caprerii, magister Petrus Catini, manescallus de Ais[2].

IX.

Donation par le roi René à Antoine de la Salle de la propriété de la seigneurie de Séderon (20 janvier 1439).

(Archives des Bouches-du-Rhône, B 11, fol. 308 v°.)

Pro nobili Anthoneto de la Sala donatio castri Sadaroni ad vitam tantum[3].

Anno incarnationis Domini millesimo quadringentesimo tricesimo nono, die sexta mensis maii, constitutus in regio Aquensi archivo nobilis Paulus de Lain, procurator et procuratorio nomine nobilis Anthoneti de la Sala, scutifferi regii, quasdam regias litteras, magno sigillo inpendenti munitas, archivariis regiis realiter presentavit, quarum litterarum tenor sequitur et est talis.

Tenor litterarum.

Renatus, Dei gratia Jherusalem et Sicilie rex... Debetur obsequiis gratitudo, et naturalis obligationis instinctu rependium illis quoque hoc decet adesse prestantius ubi majora precesserunt merita et fructuosiora extitisse servitia comprobantur. Consideramus igitur illos potioribus beneficiis efferendos quos erga predecessores nostros majoris devotionis operibus comperimus claruisse et se nobis gratiores per obsequii promptioris exhibitionem laudabilem reddidisse. Sane olim clare memorie serenissimus princeps et dominus germanus noster reverendissimus dominus Ludovicus tertius, Jherusalem

1. Balthasar de Gérente, seigneur de Monclar, Gémenos, Senas et Salonet, maître d'hôtel du roi René (8 juillet 1437), mari de Delphine de Pontevès. Son fils Guigonet fut chambellan du roi René; son petit-fils Jean, après avoir été chancelier de Provence en 1479, devint grand-sénéchal sous Louis XI.

2. Je dois la transcription de ces deux textes à l'obligeance de M. Raimbault, sous-archiviste du département des Bouches-du-Rhône, que je suis heureux de remercier ici de son extrême amabilité.

3. Ce titre est fautif; le scribe a lu trop rapidement l'acte pour se rendre compte que ce n'est plus la jouissance viagère qui est ici concédée.

et Sicilie rex, etc., dum viveret, actendens merita grata sincere devotionis et fidei viri magnifici Anthonii de la Sala, etc., consiliarii et fidelis nostri dilecti, eidem Anthonio, ad vitam suam tantum, castrum Sadaroni, scitum et positum in prefato nostro comitatu Forcalquerii, cum hominibus, vassallis, vassallorumque redditibus, juribus, pedagiis, proventibus, emolumentis, prosignis, jurisdictionibus et pertinentiis suis omnibus dedit, tradidit et gratiose concessit, sicut in quibusdam regiis litteris fraternis eidem Anthonio proinde concessis et factis plenius et seriosius hec et alia continentur. Nos vero, liberalitatem dicti condam domini regis Ludovici, fratris nostri reverendissimi, erga dictum Anthonium ostensam multipliciter comendantes et ipsius in hac parte sequi vestigia cupientes, nec minus in nostre mentis examine deducentes fervorem sincere fidei et illibate devotionis constantiam dicti Anthonii, tam erga clare memorie serenissimum principem et dominum genitorem nostrum reverendissimum dominum Ludovicum secundum, Jherusalem et Sicilie regem, etc., et prefatum dominum regem Ludovicum tertium, fratrem nostrum reverendum, quam etiam erga nostram magestatem laudabiliter comprobatam, grata quoque, fructuosa, accepta et digna memoratu servitia per eum prefatis predecessoribus nostris et subsequenter nobis laboriose, die noctuque et in acceptabili tempore prestita et impensa fideliter et constanter, in quorum servitiorum prestatione Antonius ipse quicquid scivit et potuit, pro statu dictorum predecessorum nostrorum et nostro, facere non obmisit, personam suam periculis formidandis exponens, sumptibus non parcens multiplicibusque laboribus et expensis quos et quas pro honore et statu ipsorum predecessorum nostrorum et nostro cum indefexa promptitudine supportavit, queve prestat ad presens, vacando die noctuque, cum solicitudine et diligentia speciali, circa gubernationem persone illustris filii nostri primogeniti predilectissimi, Johannis, ducis Calabrie, etc., et prestare poterit de bono in melius continuatione laudabili in futurum, ex quibus ipsum Anthonium munifice prosequi astringimur et tenemur et eum ampliori nostra gratia et remuneratione dignum et benemeritum reputamus, que quidem servitia et merita ipsius Anthonii non fuerunt a nostra delenda memoria, sed illa debemus habere continue menti fixa, et merito nos exitant ad ejus prosequtionem munificam et uberem gratitudinem per nos erga eum per consequens exercendam, ac volentes cum dicto Anthonio super concessione dicti castri agere gratiose, tam propter exigentiam suorum servitiorum et meritorum predictorum, quam in recompen-

sationem ducatorum triginta sex milium debitorum condam viro magnifico et strenuo armorum capitaneo Bernardo de la Sala, genitori dicti Anthonii, per clare memorie serenissimum et illustrissimum principem et dominum avum nostrum reverendissimum, dominum Ludovicum primum Jherusalem et Sicilie regem, etc., et per eumdem condam Bernardum eidem condam domino regi Ludovico primo in suo felici adventu ad hoc regnum nostrum Sicilie mutuatorum, sicut per scripturas et litteras suas regias, magno pendenti sigillo munitas, inde factas, clare patuit, jamdicto Anthonio et suis heredibus et successoribus universalibus et particularibus quibuscumque imperpetuum, jamdictum castrum Sadaroni, ut supra situm et positum, cum fortellitio, hominibus, vassallis, vassallorumque redditibus, feudis, subfeudatariis, mero et mixto imperio ac gladii potestate, domibus, possessionibus, vineis, olivetis, jardenis, terris cultis et incultis, montibus, planis, silvis, nemoribus, pascuis, arboribus, molendinis, furnis, baccinderiis, aquis, aquarumque decursibus, prosignis, emolumentis, pedagiis, herbagiis, juribus, jurisdictionibus, censibus, laudimiis et tresenis, cum juribus retentionis et prelationis, obventionibus, redditibus et proventibus, actionibus, rationibus et pertinentiis omnibus et singulis ad dictum castrum Sadaroni, tam de jure quam de consuetudine, spectantibus et pertinentibus quovis modo, de novo, tanquam rem nostram propriam, damus, donamus, tradimus et ex causa donationis, proprii nostri motus instinctu, tenore presentis nostri privilegii et de certa nostra sciencia, concedimus graciose, cedentes, transferentes et dirivantes in eumdem Anthonium et dictos suos heredes et successores ejusdem, presentis nostri privilegii tenore et dicta sciencia certa nostra, omne jus omnemque actionem realem et personalem nobis et nostre curie ac heredibus et successoribus nostris competens et competentem, competiturum et competituram, quomodocumque et qualitercumque, in et super dicto castro et juribus suis predictis, nichil juris vel actionis quoad utile dominium in illis nobis et dicte nostre curie seu heredibus et successoribus nostris predictis retinentes seu quomodolibet reservantes, cum dictum castrum cum juribus suis predictis eidem Anthonio et dictis suis heredibus et successoribus concesserimus et donaverimus ex causis premissis superius prenarratis, dantes et concedentes per presens nostrum privilegium eidem Anthonio et dictis suis heredibus et successoribus licentiam, auctoritatem et plenariam potestatem quod possint et valeant libere et sine contradictione aliqua dictum castrum Sadaroni tenere et pos-

sidere, vendere, alienare, obligare, hypothecare seu legare et relinquere in vita vel in morte, ac facere et disponere pro eorum libito voluntatis...

Datum in castro novo Capuane Neapolis per manus nostri predicti regis Renati, anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo nono, die vicesimo mensis januarii, secunde indictionis, regnorum nostrorum anno IIII^to^.

Vitalis de Cabannis[1], locumtenens prothonotarii.

De mandato regio, domino Guillelmo de Monteferrato[2], domino Octivo, cancellario regni Sicilie[3]; domino Georgio de Alamania, comite Pulcini[4]; Ludovico, domino de Bellavalle[5]; Henrico, bastardo de Barrii; domino Guidone Daucigny; domino Vitali de Cabannis; Petro, domino de Champagnia; Johanne Cossa et aliis dominis de consilio, } presentibus.

BOLLUMBRELLUS.

Registrata in cancellaria, penes cancellarium.

X.

Extrait de l'acte de vente de Séderon par Antoine de la Salle à Pierre de Mévouillon : consentement donné par sa femme, Lionne de la Sellana de Brusa, et renonciation à ses droits (20 octobre 1439).

(Archives des Bouches-du-Rhône, B 12, fol. 3.)

Insuper nobilis et egregia domicella domina Lyon de la Sellana de Brusa, uxor dicti domini Anthoneti [de la Sala], presens coram nobis, certiorata et informata prius per nos notarium et testes de vendicione dicti castri [de Sadarone] facta per dictum Anthonium, virum ipsius domine Lyon, et omnibus et singulis supradictis et ipsum castrum fuisse pro suis dotibus et earum augmento ypotecatum et obligatum, infrascripto die, coram nobis, cum auctoritate dicti domini Antho-

1. Ce Vital de Cabanes, d'une famille provençale bien connue, fut grand justicier du royaume de Sicile.

2. Guillaume Paléologue, qui devint marquis de Montferrat après la mort (1464) de son frère Jean IV.

3. C'est Othon Carraciolo, chancelier du royaume de Sicile.

4. Georges d'Allemagne, comte de Pulcino, membre d'une famille provençale.

5. Louis de Beauvau, seigneur de Champigné, qui devint sénéchal d'Anjou et de Provence, ambassadeur du roi René, etc., et mourut en 1472.

neti, viri ipsius, presentis et ad omnia et singula supradicta suum assensum et auctoritatem prestantis, dicte vendicioni concensit et ejus concessum, voluntatem et auctoritatem in predictis et quolibet premissorum pariter prestitit, ipsamque vendicionem et omnia et singula supradicta et eciam infrascripta ratificavit, confirmavit, emologavit et acaptavit, ac ratificat... Et nichilominus dictus dominus Anthonetus, venditor, et prefata domina Lyon, ipsaque domina Lyon juravit se esse majorem annorum quindecim, pro predictis omnibus et eorum singulis observandis...

Acta fuerunt hec in domibus habitacionum ipsius domini Antoneti venditoris, sitis in platea Capuane civitatis Neapolis, justa vias publicas a duabus partibus et alios confines... presentibus... dominis Vitale de Cabannis, Johanne le Cilleur, utriusque juris doctoribus; Karolo de Castilione[1], domino de Albanea; domino Johanne de Rogerio, priore dicti loci de Sadarono; domino Christoforo, dicto Volumbrella, regio secretario; Francisco Tressepmanas, de Aquis; Ermano de Vianna, magistro in artibus, regio sirurgico, et Johanne de Constancio, voierio (?), testibus... Et ego, Anthonius Falconis de Neapoli publicus... notarius et scriba...

XI.

Abandon par le roi René en faveur d'Antoine de la Salle de 700 florins de droits de lods et trézain pour ses ventes et acquisitions d'immeubles en Provence, plus de tous les droits dus au trésor royal à l'occasion de la vente de Séderon (22 novembre 1439).

(Archives des Bouches-du-Rhône, B 12, fol. 79.)

Pro Anthonio de Sala, donatio laudimiorum et trezenorum pro bonis acquirendis usque summam VII^c florenorum.

Anno Domini millesimo quadringentesimo quadragesimo, die vicesima octava mensis novembris, vir nobilis Isnardus Peytavini, in regio Aquensi archivo personaliter constitutus, quasdam regias et reginales litteras in pargameno descriptas... presentans, illas... in presenti registro inseri et registrari debite requisivit...

1. Charles de Castillon, seigneur d'Aubagne, Eyrague, Cassis, etc., fils de Luc, fut conseiller des rois Louis III et René, maître rational à la Chambre des comptes d'Aix, chevalier de l'ordre du Croissant, etc. Il mourut au mois de janvier 1461.

Tenor litterarum ipsarum.

Renatus, Dei gratia Jherusalem et Sicilie rex... spectabili et magnifico militi Tangredo de Castro, preposito Parisiensi, locumtenenti nostro generali in comitatibus nostris Provincie et Forcalquerii et terris eis adjacentibus noviter ordinato, ac nostro sibi assistenti consilio... gratiam et bonam voluntatem. Scire vos volumus quod nos, considerantes grata, utilia, fructuosa et accepta servicia per nobilem et egregium virum Antonium de Sala, consiliarium et fidelem nostrum dilectum, ac gubernatorem persone illustris et predilectissimi nati nostri primogeniti Johannis, ducis Calabrie, magestati nostre die noctuque prestita et impensa fideliter et constanter, in quorum prestatione Antonius ipse subire sue persone pericula, sumptus, labores et tedia non exxavit (*sic*), queve prestat ad presens et prestare poterit de bono in melius continuatione laudabili in futurum, ex quibus ipsum Antonium munifice prosequi et tractare merito astringimur et tenemur et ad prosequendum cum dignis retribucionibus racionabiliter obligamur, ut proinde sibi pro nunc provideamus de aliquo rependio graciarum, jamdicto Antonio, pro se suisque heredibus et successoribus, summam florenorum septingentorum, monete patrie nostre Provincie, nostram curiam contingentem pro juribus laudimiorum et trezenorum nobis et nomine curie debitis pro quibusdam bonis per ipsum Antonium ex nunc in antea vendendis, emendis et acquirendis quocumque et qualitercumque in comitatibus Provincie et Forcalquerii et terris eis adjacentibus, damus, donamus, tradimus, remictimus, relapsamus et concedimus, tenore presencium, de certa nostra sciencia, propriique nostri motus instinctu, liberalitate mera et gracia speciali, ita tamen quod dictus Antonius teneatur et debeat singulis vicibus vendicionis, empcionis et acquisicionis dictorum bonorum per eum faciende, intimare dicto locumtenenti nostro generali et consilio nostro sibi assistenti, particulariter et distincte, ut de premissis habere valeant conscienciam et noticiam specialem, pro cautela curie nostre et ex hac ipsa curia nostra nequeat defraudari. Et amplius, ad majoris gracie cumulum, prefato Antonio dictisque suis heredibus et successoribus omne jus laudimiorum et trezenorum nobis et nostre curie debitum pro vendicione castri Sadaroni per ipsum Antonium noviter facta viro magnifico Petro de Medulione, cambellano, consiliario et fideli nostro dilecto, ad quamcumque peccunie summam jus dictorum laudimiorum et trezenorum ascendat, earumdem tenore presencium et de dicta

sciencia nostra certa, remictimus, donamus et perpetuo relaxamus, et volumus quod ipse Antonius, dictique sui heredes et successores ad solucionem dicti juris laudimiorum et trezenorum per eos nobis et dicte nostre curie debiti pro vendicione dicti castri Sadaroni facta dicto Petro de Medulione, ut est dictum, nullo unquam tempore teneantur neque ad id compelli vel astringi possent in eorum personis, rebus atque bonis. Quapropter, vobis supranominatis officiariis...

Datum in castro nostro Capuane Neapolis, per manus nostri predicti regis Renati, anno Domini M°IIII^c XXXIX, die XXII mensis novembris, tercie indictionis, regnorum nostrorum anno quinto.

Vitalis, locumtenens prothonotarii.

De mandato regio, in presencia dictorum de consilio...

BOLUMBELLUS.

Gratis.

XII.

Mandement d'Isabelle de Lorraine, reine de Sicile, pour le paiement des mille florins de dot assignés par le roi René à Lionne de la Sellana de Brusa, suivant une convention passée avec son mari, Antoine de la Salle (5 août 1441).

(Archives des Bouches-du-Rhône, B 12, fol. 154 v°.)

Pro nobili Antonio de la Sala et ejus consorti provisio originalis super modum solucionis dotis ipsorum.

Anno Domini M°IIII^c XLI, die tercia octobris, ad requisicionem supplicem magistri Michaelis Matharoni, procuratorio nomine nobilis Antonii de la Sala et ejus consortis, quedam patentes litere originales... in presenti regestro unacum annexa thesaurarii archivate extiterunt, velut ecce.

Tenor ipsarum litterarum reginalium.

Ysabel, Dei gratia Jherusalem et Sicilie regina... thesaurariis generalibus Provincie, necnon clavariis curiarum regiarum de Forcalquerio, Sistarici... presentibus et futuris et eorum cuilibet, gratiam et bonam voluntatem. Cum pro solucione et satisfacione mille florenorum monete Provincie in dotem constitutorum et assignatorum per metuendissimum dominum meum regem nobili domicelle Lione,

uxori magnifici Anthonii de Sala, consiliarii regii atque nostri dilecti, habendorum quidem et percipiendorum super juribus laudimiorum et trezenorum ac super juribus retencionum nostre curie competentibus in dictis vicaria Forcalquerii ac bajuliis Sistarici, Mosteriarum, Digne, Castellane, Collismarcii, Guillelmi et Sancti Pauli Vencesii[1], appunctatum fuerit inter nos et dictum Anthonetum de la Sala, presentibus et consencientibus magistris racionalibus magne regie curie, ut actentis oneribus occurentibus curie regie propinque, opus est ut de parte dictorum proventuum, tam pro gagiis magistrorum racionalium exsolvendis, quam pro aliis negociis regiis succurratur et subveniatur, dictus Anthonius seu ipsa nobilis Liona dicta jura uno anno integraliter recipiat per manus vestras, incipiendo die prima mensis novembris proxime futuri, anno finito et completo jura ipsa pro ipsis gagiis magistrorum racionalium et aliis oneribus more cedant per alium annum inde sequentem, et ipso anno revoluto dictus Anthonius seu dicta uxor ejus dicta jura iterum habeat alterius anni, donec eidem Lione de dicta summa mille florenorum fuerit integraliter persolutum et satisfactum. Igitur in executionem dicti appunctamenti, volumus et vobis tenore presencium, cum deliberacione regii nobis assistentis consilii, precipimus et mandamus quatinus prefatis Anthonio et Lione, seu ejus (*sic*) legitimo procuratori, peccunias dictorum jurium que proveniunt a die prima maii proxime preteriti nunc usque, et que provenient exinde usque primam diem maii proxime futuri, sive infra unum annum finiendum prima maii venientis quo computabitur millesimo quadringentesimo quadragesimo secundo, proveniendorum, alternis annis, quousque de dicta summa mille florenorum in dotem pro dote (*sic*) constituta et assignata eisdem fuerit integraliter satisfactum et exsolutum, tradatis et exsolvatis, vestrumque quilibet, prout ad eum spectabit, tradat et exsolvat integre et sine diminucione et contradicione quibuscumque...

Datum in castro nostro Tharasconis, per magnificum virum Jeronimum de Mirabollis, de Neapoli, juris utriusque professorem, curie camere summarie regni Sicilie presidentem, majoremque et secundarum appellacionum et nullitatum comitatuum Provincie et

1. La viguerie de Forcalquier et les baylies de Sisteron, Moustiers, Digne, Castellane, Colmars, Guillaumes et Saint-Paul-de-Vence étaient des circonscriptions administratives du nord et de l'est de la Provence. Situées dans les Alpes, c'étaient certainement les plus pauvres.

Forcalquerii predictorum judicem, consiliarium regium atque nostrum dilectum, die quinta mensis augusti, anno Domini millesimo quadringentesimo quadragesimo primo.

Per reginam, domino senescallo Provincie, domino Valliscluse...

Gratis Registrata.

MATHEUS[1].

1. Les lettres annexes de Pierre « de Trognono », trésorier général des comtés de Provence et Forcalquier, adressées aux clavaires des cours royales de Forcalquier, Sisteron, Moustiers, Digne, Castellane, Colmars, etc., sont du 4 septembre 1441.

NOTICE

SUR

DEUX MANUSCRITS CAROLINGIENS A MINIATURES

EXÉCUTÉS A L'ABBAYE DE FULDA.

En 1892, M. Schlosser a fait paraître un mémoire fort intéressant sur un manuscrit de la Bibliothèque impériale de Vienne (n° 652) contenant le *Liber de laudibus sanctæ Crucis* du fameux Raban Maur, abbé de Fulda, puis archevêque de Mayence, et dont les miniatures sont de même style qu'un autre exemplaire conservé à la bibliothèque du Vatican (Cod. Reg. 124)[1]. L'auteur allemand a étudié minutieusement l'ouvrage ainsi que les miniatures et les figures qui l'accompagnent.

Suivant Mabillon, Raban Maur naquit en 776. D'après une pièce de vers d'Alcuin intitulée : *Intercessio Albani pro Mauro*[2], il fut envoyé à Saint-Martin de Tours avec son ami Hatto, par l'abbé de Fulda, Ratgar, tout au commencement du IXe siècle, au temps où Alcuin était encore à la tête de ce monastère. Il avait trente ans lorsqu'il termina à Fulda l'ouvrage qu'il avait déjà commencé à Tours. Le *Liber de Cruce* était donc achevé en 806.

Raban Maur en envoya un exemplaire à son ami et collaborateur Hatto, son successeur à la dignité abbatiale, puis au pape Grégoire IV, auquel l'œuvre est dédiée, au comte Éberhard, margrave de Frioul, à l'archevêque de Mayence, Otgar, et aux

1. *Eine Fulder Miniaturhandschrift des k. k. Hofbibliothek*, dans *Jahrbuch der kunsthistorischen Sammlungen des allerhöchsten Kaiserhauses*, t. XIII (1892), p. 1-36.

2. Elle figure dans le manuscrit de Vienne. Cf. Dümmler, *Mon. Germ.*, *Poet. lat.*, t. II, p. 159-160.

moines de Saint-Denis[1]. L'abbaye de Saint-Martin de Tours avait dû vraisemblablement en recevoir aussi une copie.

M. P. Clémen, un peu avant la publication de M. de Schlosser, avait étudié l'école de miniature de Fulda et y avait rattaché, à juste titre, les deux volumes de Vienne et du Vatican[2]. Dans son travail, il a donné une liste des exemplaires du *Liber de Cruce*, dont il connaissait l'existence et qu'il a qualifiés de copies postérieures. Or, dans cette liste, il y en a deux qu'il faut mettre à part, car ils sont absolument de la même époque et peut-être même de la même main que ceux dont nous venons de parler. L'un est conservé à la bibliothèque d'Amiens (n° 223), l'autre à la Bibliothèque nationale (lat. 2423)[3].

Avant de décrire ces deux manuscrits, il est peut-être bon d'indiquer en quelques mots en quoi consiste le *Liber de laudibus sanctæ Crucis*. Comme le titre l'annonce, c'est une glorification de la croix. L'ouvrage est écrit en vers hexamètres et en prose. Les pages qui contiennent les vers offrent en même temps des figures, le plus souvent géométriques, ou une miniature, combinées avec le texte de telle façon que les lettres comprises dans une partie quelconque d'une de ces figures ou de ces miniatures forment des mots ou même des vers en rapport avec le sujet. On en verra quelques exemples plus loin. M. de Schlosser

1. Cf. la dédicace de Raban Maur aux moines de Saint-Denis en tête du ms. lat. 2421 de la Bibliothèque nationale. Ce manuscrit n'est pas un original du IXe siècle, comme l'a cru Dümmler, *op. cit.*, p. 157; c'est une copie de la fin du Xe siècle ou du commencement du XIe.

2. *Studien zur Geschichte der Karolingischen Kunst I*, dans *Repertorium für Kunstwissenschaft*, t. XIII (1890), p. 134 et suiv.

3. On a fait des copies sur les originaux envoyés de Fulda dès la fin du IXe siècle. On peut citer de cette époque le ms. 911 de la Bibliothèque impériale de Vienne et le ms. 597 de la bibliothèque de Lyon. Ce dernier volume, qui est incomplet, a été exécuté à Saint-Martin de Tours très probablement, car il renferme la semi-onciale si caractéristique, comme me l'a affirmé très obligeamment M. Cantinelli, conservateur de la bibliothèque. J'ai dit plus haut que l'abbaye de Saint-Martin avait dû recevoir, selon toute vraisemblance, un exemplaire de l'ouvrage. On trouve des copies du Xe siècle à la bibliothèque d'Orléans (n° 145), à la Bibliothèque nationale (lat. 2421 et 2422). Le ms. lat. 2422 a appartenu à l'abbaye de Saint-Denis et a été copié sur l'exemplaire que Raban Maur lui envoya. On peut encore mentionner un manuscrit du Xe siècle à Cambridge (Trinity College 379), dont les miniatures sont l'œuvre d'un Anglo-Saxon, Eadwine (cité par Sauerland et Haseloff, *Der Psalter Erzbischof Egberts von Trier, Codex Gertrudianus, in Cividale... Trier*, 1901, in-4°, p. 128).

a bien fait ressortir l'intérêt de l'œuvre de Raban Maur pour les explications mystiques et le symbolisme des nombres. Le texte en prose, qui fait face aux vers hexamètres, est destiné à en donner une interprétation détaillée.

L'auteur s'est visiblement inspiré du panégyrique de Constantin, de Publilius Optatianus Porphirius, et de certains poèmes de Fortunat du VIe siècle. Alcuin composa, lui aussi, deux poèmes sur la croix et conseilla vivement à Raban Maur d'écrire son ouvrage[1].

Revenons maintenant aux manuscrits d'Amiens et de la Bibliothèque nationale. La description se bornera presque exclusivement aux miniatures. Pour les figures et les questions de symbolisme, il suffit de se reporter au travail de M. de Schlosser.

Le manuscrit 223 de la bibliothèque d'Amiens a appartenu à l'abbaye de Corbie[2]. Il mesure 405 millimètres sur 330. En tête (fol. 2 v°) se trouve la miniature de dédicace au pape Grégoire IV (pl. I). Elle est assez curieuse. Sous un portique à trois arcades nous voyons, au centre, le pape assis sur un siège à coussin, portant le pallium, vêtu d'une aube bleu pâle, d'une dalmatique jaune et d'une chasuble violette. Il lève la main droite pour prendre le volume que lui tend Raban Maur. Ce dernier est représenté à droite, debout, avec un froc marron. A gauche est un diacre portant une aube blanche et une dalmatique de même couleur, ornée de claves rouges. Le fond de la miniature est bleu et légèrement rouge. Le sol est parsemé de fleurs.

Dans l'encadrement, on a inscrit les vers suivants :

Pontificem summum, salvator Christe, tuere
Et salvum nobis pastorem in sæcula serva,
Presul ut eximius sit rite Gregorius almæ
Ecclesiæ custos doctorque fidelis in aula.

1. Cf. Schlosser, p. 1-5.

2. M. Delisle a publié plusieurs catalogues de la bibliothèque de Corbie dans ses *Recherches sur l'ancienne bibliothèque de Corbie* (*Bibl. de l'École des chartes*, 5e série, t. I, 1860). L'un d'eux, qui date du XIIe siècle, contenu dans le ms. 1865 de sir Thomas Phillipps (aujourd'hui à Berlin, cod. Phillipps 195), donne la mention *Rabbanus in laude Sancte Crucis*. C'est bien vraisemblablement l'exemplaire dont nous parlons. Voir aussi Delisle, *Cabinet des mss.*, t. II, p. 432.

Ces vers sont reproduits au-dessus de la miniature en cursive du XIVe siècle.

D'après une lettre de Raban Maur à Éberhard, margrave de Frioul, on sait que l'auteur fit porter son ouvrage à Grégoire IV par deux prêtres allant à Rome, nommés Ascrih et Hrudpert. Ce voyage a eu lieu en 844 ; or, les envoyés ne purent offrir le manuscrit à son destinataire, qui venait de mourir. Ils le donnèrent alors à son successeur, Sergius[1].

L'exemplaire de la bibliothèque de Vienne contient deux miniatures de dédicace. La première[2] montre Otgar, archevêque de Mayence, assis, ayant un livre dans la main gauche et bénissant de la droite Raban Maur. Celui-ci, tenant son livre des deux mains, est présenté par Alcuin, qui passe le bras droit sur son épaule. Au-dessus de la tête de ces personnages on a mis les mots : *Episcopus Maguntinus, Rabanus monachus, Albinus abbas*.

La seconde miniature de dédicace se rapproche beaucoup de celle du manuscrit de Corbie[3]. Le pape prend le volume des mains de Raban Maur. Il est accompagné de deux diacres au lieu d'un. Dans l'encadrement, on lit les quatre vers que nous avons donnés plus haut.

Le manuscrit du Vatican offre lui aussi deux miniatures de dédicace. La première[4] est différente de celle de Vienne. On y voit saint Martin, le saint de Tours, sous la protection duquel l'œuvre a été faite, tenant un livre et bénissant Raban Maur et Alcuin, qui sont dans la même attitude que précédemment. Les trois personnages sont désignés par les mots : *Scs Martinus*, *Maurus*, *Albinus*, en capitales.

La seconde miniature[5] représente le pape assis, tourné vers Raban Maur, qui offre son livre. Deux diacres sont derrière lui ; le plus près tient un volume de la main gauche et le manipule de la droite. Dans l'encadrement, les vers que nous avons déjà cités.

Grâce aux reproductions données par M. de Schlosser, il est facile de se rendre compte que la miniature du manuscrit de Corbie est

1. Cf. *Annales Fuldenses*, a. 844; éd. Pertz, *Mon. Germ. hist.*, *Script.*, t. I, p. 364.
2. Schlosser, fig. 7.
3. Schlosser, fig. 8.
4. Schlosser, fig. 39; Sauerland et Haseloff, *op. cit.*, pl. 62, n° 1.
5. Schlosser, fig. 40; Sauerland et Haseloff, *op. cit.*, pl. 62, n° 2.

RABAN MAUR OFFRE AU PAPE
SON *LIBER DE CRUCE.*

Ms. d'Amiens (IXe siècle).

Phototypie Berthaud, Paris

L'EMPEREUR LOUIS LE PIEUX.

Liber de Cruce de Raban Maur.

Ms. d'Amiens (IXe siècle).

tout à fait de même style. Les figures, les attitudes, tout dénote une même origine. La ressemblance semble encore plus frappante pour les autres peintures que nous allons décrire.

Au fol. 3 v° du manuscrit d'Amiens se trouve une miniature représentant Louis le Pieux en guerrier[1], comme l'indique le texte (pl. II). Le souverain est debout, un casque jaune sur la tête, avec un nimbe vert foncé. Il est vêtu d'un manteau bleu attaché à l'épaule et porte une cuirasse marron, une tunique rose, des chausses rouges et des bottes jaunes. Il appuie la main gauche sur un bouclier rouge, garni d'un umbo bleu. De la droite, il tient une longue croix rouge.

Dans le nimbe on lit :

Tu Hludovicum,
Christe, corona.

Dans la croix :

In cruce, Christe, tua victoria vera salusque
Omnia rite regis.

Dans le bouclier :

Nam scutum fidei depellit tela nefanda,
Protegit Augustum clara tropæa parans;
Devotum pectus divino munere fretum
Illæsum semper castra inimica ferat.

Les lettres qui bordent à l'intérieur le corps du personnage donnent quinze vers qui commencent ainsi :

Hiesu Christe, tuum vertice signum
Augusto galeam conferat almam,
Invictam et faciat optima dextram
Virtus, Iesu, tua detque triumphum
. . . . . .

Au fol. 6 v°, image du Christ[2]. Celui-ci a la chevelure noire, la barbe verte, un nimbe jaune crucifère ; la croix du nimbe est rouge. Il a simplement un linge rouge autour des reins.

Dans la chevelure nous lisons :

Iste est rex justitiæ.

1. Cf. Schlosser, fig. 9.
2. Cf. Schlosser, pl. 1.

Dans le nimbe :

Rex regum et dominus dominorum.

Dans le linge :

Veste fidem parva hic tegitur, qui continet astra
Atque solum palmo claudit ubique suo.

Les lettres qui bordent à l'intérieur le corps du Christ donnent les vers qui suivent :

Dextra Dei summi cuncta creavit, Hiesus
Christus laxabit e sanguine debita mundo,
In cruce sic positus desolvens vincta tyranni.
Æternus Dominus deduxit ad astra beatos
Atque salutiferam dederat Deus arce coronam.

Enfin, dans la croix du nimbe, nous voyons les trois lettres symboliques AMΩ.

Au fol. 9 v°, les séraphins et les chérubins[1]. La page est divisée par une croix bleue en quatre compartiments. A la partie supérieure, deux séraphins avec trois paires d'ailes rouges ; au-dessous, deux chérubins à la chevelure noire, vêtus d'une robe marron clair, munis d'une paire d'ailes et ouvrant les bras.

Dans la croix :

En arx alma crucis; en fabrica sancta salutis;
En thronus hic regis, hæc conciliatio mundi.

Dans le corps des séraphins :

Signa crucis Christi ast seraphin cœlestia monstrant,
Pennarum atque sita hæc cuncta sacrata probant.
Nam hæc socia exultant celebrando hac laude Supernum
Conclamantque tribus sceptra Sabaoth vicibus.

Dans le corps des chérubins :

Hinc signant cherubin hæc labbara sancta triumphum
Distensisque alis brachia tensa notant,
Quæ latere assistunt arcæ et sacra opercula condunt
Factaque propitia officio ipsa probant.

1. Cf. Schlosser, fig. 12.

Fol. 20 v°, l'agneau de Dieu entouré des quatre animaux évangéliques[1].

L'agneau a le corps rose, une couronne blanche, un nimbe bleu avec croix rouge. Les animaux évangéliques ont le corps marron. Ils ont tous les quatre une banderolle sur laquelle sont les premiers mots de chaque évangile.

Dans le corps de l'agneau on lit :

Ecce agnus Dei, qui tollit peccata mundi.

Dans la couronne et la tête :

Septem spiritus Dei.

La croix du nimbe renferme le mot grec Υοσ(υιὸς).

Dans le corps de l'ange :

Matthæus hunc hominem signavit in ordine stirpis.

Dans l'aigle :

Altivolans aquila et verbum hausit in arce Johannes.

Dans le lion :

Marcus regem signat.

Dans le bœuf :

Dat Lucas pontificem.

Fol. 33 v°, un moine à genoux devant la croix, vêtu d'un froc marron[2]. Le titre indique : « De adoratione crucis ab opifice. » C'est donc Raban Maur. Nous lisons dans le texte en prose :

« Imago vero mea, quam subter crucem genua flectentem et orantem depinxeram, Asclepiadeo metro conscripta est, priorem versum tenens hexametrum heroicum, secundum hemistichium heroici, ita » :

Rabanum memet clemens rogo, Christe, tuere
O pie judicio.

Telles sont les miniatures que renferme l'exemplaire de la bibliothèque d'Amiens. Quant aux pages où les lettres se combinent avec des figures le plus souvent géométriques, où l'auteur a

1. Cf. Schlosser, fig. 13.
2. Cf. Schlosser, fig. 46.

donné à des nombres un symbolisme parfois exagéré, quelques exemples suffiront.

Voici les titres de quelques figures :

« De quatuor virtutibus principalibus, quomodo ad crucem pertineant et quod omnium virtutum fructus per ipsam nobis collati sunt » (fig. 17 de Schlosser).

« De quatuor elementis, de quatuor vicissitudinibus temporum, de quatuor plagis mundi et de quatuor quadrantibus naturalis diei, quomodo omnia in cruce ordinentur et ipsa sanctificentur » (fig. 18 de Schlosser).

« De numero septuagenario et sacramentis ejus, quomodo cruci conveniant » (fig. 21 de Schlosser). Le nombre 70 symbolise la captivité de Babylone, la vie humaine, les 70 vieillards, etc...

« De quinquagenario numero et sacramento in eo manifesto » (fig. 29 de Schlosser). Le nombre 50 symbolise la fuite en Égypte, la Pentecôte, la loi donnée sur le mont Sinaï, etc...

Le manuscrit latin 2423 de la Bibliothèque nationale mesure 410 millimètres sur 320. Il ne renferme aucune miniature de dédicace. A trois pages, il porte une inscription du IXe siècle, prouvant qu'il a appartenu à saint Raoul, archevêque de Bourges, de 840 à 866, et que ce prélat l'a donné à Saint-Sulpice de Bourges[1]. Comment saint Raoul s'était-il procuré le volume? Selon Trithème, ce dernier assista en 848 au concile de Mayence, que Raban Maur avait réuni pour juger Godescalc. Mabillon met en doute cette affirmation[2]. Toutefois, si le fait est vrai, est-ce une coïncidence ou saint Raoul s'est-il fait promettre ou donner un exemplaire par Raban Maur lors de son séjour à Mayence? Il est pour ainsi dire impossible de se prononcer[3].

1. Fol. 2 v° : « Rodulfus archiepiscopus dedit Deo hunc librum et Sancto Sulpicio; » fol. 5 v° et 8 v° : « Hic est liber Rodulfi, archiepiscopi Biturigensis ecclesiæ, quem dedit Deo et sancto Sulpicio. »

2. *Hist. litt.*, t. V (1840), p. 321 et 322, et *Acta SS.*, 1re éd., jun. IV, p. 120; 2e éd., jun. V, p. 104.

3. M. Delisle, *Cabinet des mss.*, t. II, p. 508, a publié une liste de volumes ayant appartenu à Saint-Sulpice de Bourges, liste qu'il avait recueillie sur un des feuillets à moitié brûlés du cartulaire de Saint-Sulpice; le *Liber de Cruce* n'y figure pas.

Les miniatures du manuscrit 2423 sont tout à fait semblables à celles des trois volumes de Vienne, du Vatican et d'Amiens. Les couleurs sont presque toujours les mêmes. Il est difficile de voir des peintures se ressembler davantage.

Le fait que nous avons trouvé quatre exemplaires absolument identiques (sauf pour les miniatures de dédicace bien entendu) n'est pas de nature à nous étonner. L'ouvrage de Raban Maur eut une réputation assez considérable[1]. Les grandes abbayes, telles que Corbie, Saint-Denis, Saint-Martin de Tours, voulurent se le procurer, et on exécuta à Fulda une série de copies qu'on envoya un peu partout, par exemple en Angleterre[2]. Le manuscrit de Corbie est assez intéressant par la miniature de dédicace qu'il renferme et qui devait probablement manquer dans la plupart des exemplaires. Peut-être avait-on voulu honorer tout particulièrement le riche monastère de Picardie.

A. Boinet.

1. Cf. *Vita Rabani a Rudolpho presbytero*, dans Brower, *Antiquitates Fuldenses*, t. I, p. 250, et *Annales Fuldenses*, dans Pertz, *Mon. Germ. hist., Script.*, t. I, p. 364. Cf. aussi Schlosser, p. 24-30, et la liste donnée par Clemen, *op. cit.*, p. 128-129.

2. Nous avons dit précédemment qu'il existe au Trinity College de Cambridge un exemplaire copié par un Anglo-Saxon du nom d'Eadwine.

DIPLÔMES CAROLINGIENS

BULLE DU PAPE BENOIT VIII

SUR PAPYRUS

ET AUTRES DOCUMENTS

CONCERNANT LES ABBAYES D'AMER ET DE CAMPRODON, EN CATALOGNE.

(843-1017.)

Les collections de la Bibliothèque nationale se sont récemment enrichies d'une série de documents anciens, remontant aux IXe, Xe et XIe siècles, la plupart concernant les abbayes d'Amer et de Camprodon, en Catalogne, et qui ont reçu les nos 2579 et 2580 des nouvelles acquisitions du fonds latin. Afin de permettre d'apprécier l'intérêt à la fois historique et paléographique de ce recueil de pièces, il suffira de dire qu'on y compte deux diplômes originaux de Charles le Chauve, un autre, également original, de Charles le Simple, une copie ancienne d'un diplôme de Louis d'Outre-Mer, une grande bulle sur papyrus du pape Benoît VIII, sans parler de plusieurs actes originaux, revêtus des signatures d'évêques et de grands personnages espagnols, du Xe siècle.

L'abbaye de Sainte-Marie d'Amer[1], l'un des plus anciens monastères de la Catalogne, fondée sans doute par Louis le Débonnaire[2],

1. Amer est aujourd'hui une petite ville de la province de Gerona, située sur la rivière d'Ameria, qui lui a donné son nom et vient se jeter près de là, dans le Ter, à dix kilomètres à l'ouest de Gerona. — Sur l'ancienne abbaye d'Amer, il faut consulter l'*España sagrada*, t. XLIII (1819), p. 358-360; t. XLV (1832), p. 161-170; Villanueva, *Viage literario a las iglesias de España*, t. XIV (1850), p. 216-233.

2. Une légende accueillie au XIVe siècle, avec l'office de Charlemagne, dans le Bréviaire de Gerona, en faisait remonter l'origine à ce prince (Villanueva,

fut placée d'abord, aux IXe et Xe siècles, sous le vocable de saint Emeterio et saint Ginés, ainsi qu'en témoignent les trois diplômes publiés plus loin et qui sont à peu près les seuls monuments relatifs à l'histoire des premiers temps de cette abbaye qui subsistent aujourd'hui. Les deux premiers de ces diplômes, émanés de Charles le Chauve, furent concédés, l'un, en 843 ou 844, à la demande de l'abbé Wilera, successeur de Déodat, premier abbé du monastère, et qui avait obtenu un privilège semblable de Louis le Débonnaire par l'intercession du marquis Gauzselmus, ou Gaucelinus, frère de Bernard, comte de Barcelone; le second, délivré en 860 à la requête de Théodose, successeur de Wilera et troisième abbé d'Amer, est en quelque sorte la répétition du premier, dont il reproduit presque mot pour mot les termes. Enfin, le troisième diplôme, concédé par Charles le Simple et daté de 922, est aussi une confirmation générale des deux précédents, donnée à la requête de Guiguo, évêque de Gerona, alors que Guinade était abbé d'Amer.

La fondation de l'abbaye de Saint-Pierre de Camprodon[1] remonte sans doute aux premières années du Xe siècle. Dès le début de ce siècle, il y avait en effet en ce même lieu une église placée sous le vocable de saint Pierre, ainsi qu'en témoigne l'acte de consécration daté de 904 et publié plus loin. Le monastère fut construit ou agrandi vers 950, avec l'assentiment de Gothmar, évêque de Gerona, par Guifredo, comte de Besalú, qui, en 952, obtint de Louis d'Outre-Mer un diplôme pour en confirmer l'établissement[2]. En 1017, une

Viage literario, XIV, 268-269) : « *Lectio VIII.* Tunc sanctus Karolus devote consurgens ivit versus vallem Hostalesii; et, egressus de loco qui dicitur Sent Madir, exivit obviam Sarracenis, de quibus obtinuit victoriam et honorem. Et propter hoc ibidem constituit monasterium monachorum, construendo altare majus sub invocatione Virginis gloriosæ; sed quia locus ille Sarracenis fuit amarus, ideo Sancta Maria de Amer ex tunc fuit ab incolis nominatus. »

1. Camprodon, ou Campredon, est aujourd'hui une petite ville de la province de Gerona, située à huit kilomètres au nord-ouest de cette dernière ville, au pied des Pyrénées, dans la vallée de Llanars et au confluent des rivières de Ter et de Riutort. — Sur l'ancienne abbaye de Camprodon, il faut consulter l'*España sagrada*, t. XLIII (1819), p. 355-358, et Villanueva, *Viage literario*, t. XV (1851), p. 108-123.

2. On trouve dans le même recueil de pièces, au fol. 18 du ms. 2579 des nouvelles acquisitions du fonds latin, un autre acte original, concernant Camprodon, revêtu des signatures de plusieurs évêques et abbés espagnols du XIIe siècle. C'est l'autorisation, concédée par le roi D. Pedre II d'Aragon, en 1196, d'établir une ville forte, au lieu dit *Podium reliquiarum*, pour servir d'asile, en temps de guerre, aux habitants de la ville qui s'était formée autour de l'abbaye de Camprodon :

nouvelle confirmation des privilèges de l'abbaye fut accordée par le

« Ea que pro bono et utili fiunt proposito, solidiori auctoritate sunt autenticanda. Igitur in nomine Domini et ejusdem d[i]vina clementia sit notum cunctis presentibus et futuris, quod ego Petrus, Dei gratia, rex Aragon. et comes Barchinon., inspecta et cognita utilitate et causa terre mee deffensionis, et quia prevideo et preconsidero posse et debere fieri de jure et ratione, libenti animo et spontanea voluntate, et cum hac presenti scriptura perpetuo valitura, concedo, laudo atque dono tibi Bernardo, abbati de Campo rotundo et toti conventui ejusdem loci, presenti atque futuro, liberam et plenam licentiam et potestatem transfferendi et transmutandi villam de Campo rotundo, cum hominibus et feminis, in fortiori et securiori loco, videlicet in eo loco qui nuncupatur et apellatur Podium reliquiarum, quandocumque tibi placuerit; et liceat tibi et successoribus tuis hedificare et construere in podio illo pro securitate omnium ibi habitantium forciam seu munitionem qualem volueris aut potueris, sine alicujus persone obstaculo et impedimento, ita tamen quod ab ipsa forcia, que ibi a te vel a tuis successoribus facta fuerit et constructa, iratus sive paccatus mihi et meis quandocumque et quocienscumque per me, vel per certum nuncium meum, vel per sigillum tibi vel tuis requisita fuerit tradatur plena potestas. Concedo autem et laudo atque confirmo omnibus hominibus qui modo et in antea in ipso loco habitaverint eandem libertatem et franquitatem atque consuetudines quas habebant et possidebant in priori villa, et liceat eis habere et celebrare mercatum singulis ebdomadis IIª feria ibi, sicut habere et celebrare solebant in prima vill[a] . . . . . nos ejusd... [co]ntinentur in instrumento concesso et auctorizato prefixo monasterio a domino comite Barchinon. . . . . cui . . . . . mercatum nisi prefixum, quod ego auctorizo. Sint autem salvi et securi sub custodia . . . . . eundo et re[deundo] . . . quod venerint ad predi[ctum] mercatum cum universis rebus suis et alios omnes qui in dicta villa permanserint, et nullus ausu temerario p[resum]at in aliquo predictos homines seu res eorum aggravare, inquietare seu molestare; quoniam qui fecerit, iram et indignationem meam incurret, et etiam pro tanta presumptione, excepta dati dampni restitutione, in pena c. marcharum condempnabitur. Laudo etiam et confirmo tibi predicto abbati et tuis omnibus successoribus illud instrumentum, quod dominus Ild[efonsus] pater meus piissime recordationis fecit et concessit tibi et predicto monasterio. Datum Gerunde, mense februarii, per manum Johannis Beraxensis, domini regis notarii, et mandato ejus scripta sub anno Domini Mº Cº XCº VIº.

« Signum † Petri regis Aragon. et comitis Barchinon.

« † *Petrus Ausonensis sacrista.*

« *Raimundus abbas Rivipollensis* †; *salvo jure Rivipollensis ecclesie; in omnibus.*

« Sig†num Guillelmi de Cardona. Sig†num Raimundi Gaucerandi. Sig†num Guillelmi de Granata. Sig†num Eximini de Lusia. Sig†num Michaelis de Lusia.

« (*Monogramme*) *publicus scriptor Bisilluni.*

« *Raimundus abbas Balneolensis* †.

« Sig†num Guillelmi Durfortis.

« † *Guillelmi Elenensis episcopi.*

« Sig†num Guillelmi de Pinu.

« ★ *Guillelmi de Ortafano, Elenensis archidiaconi.*

pape Benoît VIII, duquel émane la grande bulle sur papyrus publiée également plus loin et qui vient porter à neuf le nombre des bulles, ou fragments de bulles, sur papyrus, aujourd'hui existant en France[1] :

1.	Bulle d'Adrien Ier, vers 788.	*Regesta*,	n° 2462.
2.	— de Benoît III, 7 octobre 855.	—	n° 2663.
3.	— de Nicolas Ier, 28 avril 863.	—	n° 2718.
4.	— de Jean VIII, 15 octobre 876.	—	n° 3052.
5.	— de Formose, 15 octobre 893.	—	n° 3497.
*.	— d'Agapet II, décembre 951.	—	n° 3656[2].
6.	— de Jean XV, 26 mai 995.	—	n° 3858.
7.	— de Silvestre II, 23 novembre 999.	—	n° 3906.
8.	— de Serge IV, novembre 1011.	—	n° 3976.
9.	— de Benoît VIII, 8 janvier 1017.	—	n° 4019.

Il reste à dire quelques mots, pour en terminer avec ce recueil, de quatre autres documents originaux publiés également ici, dont trois sont relatifs à la même abbaye de Camprodon, un quatrième à l'abbaye d'Amer, et qui peuvent tous à bon droit être cités au nombre des plus anciens monuments de la paléographie et de la diplomatique espagnoles.

« † *Gillelmi abbatis sancti Laurentii.*

« *Gaufredus Gerundensis e*[*cclesie*]. . . . . *electus in* . . . . . *eclesia subscribo;*

« Signum *Johannis Beraxensis domini regis notarii.

« E[go] . . . . . [Bis]ull[unensis]... »

Plusieurs mots dans le milieu de cet acte et quelques parties des signatures mises au bas ont été rongés par un rat. Les signatures imprimées en italiques paraissent autographes.

On peut aussi mentionner une autre pièce, qui précède immédiatement celle-ci dans le ms. nouv. acq. lat. 2579, fol. 17. C'est un long rouleau de parchemin, sur lequel sont transcrites les plaintes adressées par l'abbé de Camprodon au roi d'Aragon contre les déprédations et les rapines des gens de Besalú et qui débute ainsi : « Hii sunt clamores quos abbas Campirotundi et omnis conventus ejusdem ecclesie fatiunt domino Deo et domino regi Aragonie de Petro Pontii de Bisilluno et de hominibus ville Bisilluni... »

1. Voir le *Rapport de M. Delisle sur une communication de M. Brutails*, dans le *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques*, 1885, p. 158-159, et un article de M. H. Bresslau, dans les *Mittheilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtforschung*, t. IX (1888), p. 5 et 6.

2. L'original de la bulle d'Agapet a péri, en 1871, dans l'incendie de la bibliothèque du Louvre.

La première de ces pièces est l'acte de consécration de l'église de Saint-Pierre de Camprodon, en 904, par l'évêque de Gerona, Servus Dei; la seconde est l'acte de donation, en 940, à l'abbaye d'Amer, par un personnage du nom d'Angaricus et par sa femme, Placida, d'une vigne située près de Gérone; le troisième est l'acte de nomination par Soniefredo, comte de Besalú, et de confirmation par Arnoul, évêque de Gerona, en 962, de Teuderico comme successeur du premier abbé de Camprodon, Leufredo, qui avait quitté l'abbaye et était, depuis sept ans, parti en pèlerinage aux lieux saints; la quatrième, enfin, est le testament, daté de l'an 992, d'un prêtre du nom de Deila, qui lègue tous ses biens meubles et immeubles, situés dans le comté de Besalú, tant à l'abbaye de Camprodon qu'à différentes autres églises et à ses propres parents.

H. Omont.

I-II.

Diplômes de Charles le Chauve en faveur de l'abbaye d'Amer[1].

I.

(14 mai 843 ou 844.)

† In nomine *sanct*ae et individuae Trinitatis. Karolus gra-

II.

(19 novembre 860.)

† In nomine *sanct*ae et individuae Trinitatis. Karolus

1. Bibl. nat., ms. nouv. acq. lat. 2579, fol. 1 et 2. Originaux sur parchemin, mesurant, l'un 44 centimètres de haut sur 74 de large et l'autre 47 centimètres sur 62. Le texte du premier de ces diplômes a été imprimé par J. de la Canal, dans l'*España sagrada*, t. XLV (1832), p. 320-321, sans mention d'origine; puis par Villanueva, *Viage literario*, t. XIV (1850), p. 305-307, « ex autogr. in arch. monast. Ameren. ».

Au dos de ce même diplôme, on lit, en écriture du XIe ou XIIe siècle, la cote suivante : « Precep*tum* primu*m* de Karolo rege, filio Ludovici »; puis cette seconde cote, en écriture du XIVe siècle : « Origi*n*ale p*r*imi p*r*ivilegii Karoli »; et enfin cette troisième cote, en écriture du XVIIe ou XVIIIe siècle : « 6. Primer precepte salvaguarda de Karlos Calvo », avec le « n° 60 ».

Le texte du second diplôme de Charles le Chauve a été publié par Baluze, *Capitularia regum Francorum* (1677), t. II, Append., col. 1480-1481, « ex archivo S. Mariæ de Amer »; reproduit par D. Bouquet, *Recueil des historiens*, t. VIII (1752), p. 561-562, et enfin par J. de la Canal, dans l'*España sagrada*, t. XLV (1832), p. 322-324, « ex authent. »; cf. Böhmer, *Regesta* (1833), n° 1687.

Au dos de ce second diplôme, on lit, en écriture du XIe ou XIIe siècle, la cote

tia Dei[a] rex. Si erga loca divinis cultibus mancipata propter amorem Dei eorumque in eisdem locis sibi famulantibus beneficia oportuna largimur, praemium apud Dominum aeternae remunerationis rependi non diffidimus. Idcirco notum sit[b] omnibus sanctae Dei [2] ecclesiae fidelibus et nostris praesentibus atque futuris, quia quidam religiosus vir Vuilera, abba monasterii quod est situm in pago Gerondense, constructum scilicet sub honore sancti Emeterii sanctique Genesii, ad nostram accedens serenitatem, obtulit praecellentiae nostrae quondam domni et genitoris nostri gloriose memoriae augusti Hludouuici auctoritatem, praedecessori siquidem suo venerabili abbati Deodato factam,[3] in qua continebatur qualiter idem domnus et genitor noster, per intercessionem Gauzselmi quondam marchionis, eum et monachos suos predictumque monasterium, cum omnibus rebus sibi pertinenti-

gratia Dei rex. Si erga loca divinis cultibus mancipata propter amorem Dei eorumque in ejusdem locis sibi famulantibus beneficia oportuna largimur, praemium apud Dominum aeternae remuneration[is] [2] rependi non diffidimus. Idcirco notum sit omnibus sanctae Dei ecclesiae fidelibus et nostris praesentibus atque futuris, quia quidam religiosus vir Theodosius, abba monasterii quod est situm in pago Gerondense, constructum scilicet sub honore sancti Emeterii sanctique Genesii, ad nostram accedens serenitatem, obtulit precellentiae nostrae quandam domni ac genitoris nostri gloriosae memoriae augusti Hludouuici auctoritatem, praedecessori siquidem suo venerabili abbati [3]Deodato factam, in qua continebatur qualiter idem domnus et genitor noster, per intercessionem Gauzselmi quondam marchionis, eum et monachos suos praedictumque monasterium, cum omnibus

suivante : « Preceptus tercius de Karolo rege »; puis cette seconde cote, en écriture du XIVe siècle : « Originale. Tercium privilegium Karoli »; et enfin cette troisième cote, en écriture du XVIIe ou du XVIIIe siècle : « 3. Tercer precepto o salvaguarda de Karlos Calvo », avec le « nº 55 ». — Il existe à Gerona, dans l'Archivio de la delegacion de Hacienda, fonds d'Amer, une copie ancienne de cette même pièce, sur parchemin, qui peut remonter au Xe ou XIe siècle, et est analogue à la copie du diplôme de Louis d'Outre-Mer imprimée plus loin.

La première ligne de chaque diplôme est en caractères allongés.

a. Dei a été ajouté en minuscules au-dessus de la ligne et de première main.

b. Sit a été ajouté de même.

bus, sub suae immunitatis tuitione defensionisque munimine clementer susceperit. Petiit itaque reverentiam nostram idem Vuilera abba, ut, eandem domni et genitoris nostri renovantes praeceptionem, eum monachosque[4] suos una cum praescripto monasterio, et cellis sibi pertinentibus aliisque omnibus rebus similiter sub nostrae immunitatis defensione recipere plenissime dignaremur. Cujus inquam petitionibus libenter adquievimus, et ita illi concessisse omnibus notum esse volumus. Quapropter eundem abbatem cum monachis suis, idem[a] monasterium cum omnibus rebus sibi pertinentibus ac cellis sibi subjectis, [5] quarum altera dicitur domus[b] sanctae Mariae, sita secus fluvium Amera, altera vero domus scilicet sita super fluvium Sterriam, nec non etiam cellulas duas, in pago Inporitanense sitas, ex quibus una appellatur Columbarius, sita super fluvium Taceram, altera quippe dicitur Carcer, sitam juxta maris magni littora, cum omni earum omnium rerum integritate sub nostro mundeburdo,[6] sicut dictum est, atque defensione integerrime contra omnium inquie-

rebus sibi pertinentibus, sub suae inmunitatis tuitione defensionisque munimine clementer susceperit. Petiit itaque reverentiam nostram idem Theodosius abba, ut, eandem domni et genitoris nostri renovantes praeceptionem, [4]eum monachosque suos una cum praescripto monasterio, et cellis sibi pertinentibus aliisque omnibus rebus similiter sub nostrae inmunitatis defensione recipere plenissime dignaremur. Cujus inquam petitionibus libenter adquievimus, et ita illi concessisse notum esse omnibus volumus. Quapropter eundem abbatem cum monachis suis, idem monasterium cum omnibus rebus sibi pertinentibus, ac cellis sibi subjectis, quarum altera dicitur[5] domus sanctae Mariae sita secus fluvium Amera, altera vero domus scilicet sita super fluvium Sterriam, nec non etiam cellulas duas in pago Inporitanense sitas, ex quibus una appellatur Columbarius, sita super fluvium Taceram, altera quippe dicitur Carcer, sita juxta maris magni litora, atque ecclesiam in honore sanctae Mariae semper virginis et sancti Mathei et sancti Johan-

a. On a suppléé ici, et aux lignes 4 et 10, entre crochets, des mots, ou parties de mots, disparus dans les trous formés par des plis du parchemin.

b. *Domus* a été ajouté comme plus haut.

tudines hominum constituentes, praecipimus atq*ue* jubemus ut nullus judex publicus, vel quislibet ex judiciaria potestate, in ecclesias, aut loca, vel agros seu reliquas possessiones sepedicti monasterii et cellularum sibi subjectarum, ad causas judiciario more audiendas, vel freda exigenda, vel paratas [7] faciendas, aut ullas redibitiones aut fidejussores tollendos, vel illorum homines distringendos, aut inlicitas occansiones requirendas ingredi audeat, nec ea quae supra memorata sunt exigere p*rae*sumat, sed cum cellis supra memoratis et villarib*us* aliisq*ue* omnibus rebus p*rae*nominato monasterio pertinentib*us*, in quibuscunque consistant locis sive pagis, necnon etiam cum omnibus [8]possessionib*us* quas juste rationabiliterque praesenti tempore possidere dinoscitur, simul cum his quas divina pietas eidem sacratissimo loco per suos quosq*ue* fideles augere voluerit. Liceat memorato abbati suisq*ue* successoribus et monachis in sepedicto loco degentibus quiete vivere et possidere, easdemque res cum omni securitate sine cujuspia*m* [9] contradictione et minoratione tenere et possidere, eorumq*ue* pro utilitatib*us* racionabiliter concambiare, et pro nobis conjuge proleque n*ost*ra, seu stabilitate nis, constructa*m* in pago Gerondense, sitam [6]in loco qui dicitur Vallis Anglensis, ipsas salas seu et palatiolu*m* q*uo*d vocatur Merlac, cum omnibus adpenditiis suis, nec n*on* et in alio loco qui vocatur Ausor, et ex ipsa silva quantu*m* in eoru*m* usus extirpare co*m*modu*m* duxerint, cu*m* omni earu*m* omniu*m* reru*m* integritate sub n*ost*ro mundeburdo, sicut dictu*m* est, atq*ue* defensione integerrime contra omniu*m* inquietudines hominu*m* [7] constituentes, praecipimus atq*ue* jubem*us*, ut nullus judex publicus, vel quislibet ex judiciaria potestate in eccl*esi*as, aut loca, vel agros, seu reliquas possessiones sepedicti monasterii et cellularu*m* sibi subjectaru*m*, ad causas judiciario more audiendas, vel freda exigenda, vel paratas faciendas, aut ullas redibitiones aut fideijussores tollendos, v*el* illorum [8]homines distringendos, aut inlicitas occasiones requirendas ingredi audeat, sed neq*ue* viaticum neq*ue* portaticu*m*, neq*ue* salutaticu*m*, neq*ue* pasquariu*m*, neq*ue* toloneu*m*, aut ullu*m* inlicitu*m* debitu*m*, nec ea quae supra memorata sunt, exigere praesumat, sed cu*m* cellis supra memoratis et villaribus aliisq*ue* omnibus rebus p*rae*nominato monasterio p*er*tinentibus in quibuscu*m*q*ue* [9]consis-

totius regni n*ostr*i, una cum monachis inibi D*omi*no militantib*us*, divinam misericordiam jugiter exorare. Et quandocumq*ue* divina vocatione memoratus abba aut successores sui ab hac luce [10]migraverint, quamdiu inter se tales invenire potuerint, qui eos secundum regulam s*anct*i Benedicti regere et gubernare valeant, licentiam habeant ex semet ipsis abbates [eligere], qui eis, ut p*rae*dixim*us*, merito vitae et s*anct*itatis preesse et prodesse possint. Et, ut haec n*ost*rae confirmationis auctoritas p*er*petuam obtineat firmitatem, [manu propria] [11]firmavimus et anuli n*ostr*i inpressione adsignari jussimus.

[12]Signum (*monogramme*) Karoli gloriosissimi regis.

† Archarius pr*aesbiter*, ad vicem Hludouuici recognovit et s[ubscripsit]. (*Ruche.*) (*Sceau enlevé.*)

[13]Data II. id*us* mai*i*, anno IIII., indictione VII.[a], regnante domno n*ostr*o Karolo glorississimo rege.

Actum Thol[os]a[b] civitate, in Dei nomine feliciter. Amen. *Amen* (*répété en notes tironiennes*).

tant locis, sive pagis, necn*on* etia*m* cu*m* omnibus possessionibus, quę juste [rationab]iliterq*ue* p*rae*senti te*m*pore possidere dinoscit*ur*, simul cu*m* his quas divina pietas eidem sacratissimo loco p[er se suosque fideles] augere voluerit. Liceat memorato abbati suisq*ue* successoribus et monachis in sepedicto loco degentib*us*, quiete vivere et possidere easdemq*ue* res cu*m* omn*i* securitate, sine [10]cujuspia*m* contradictione et minoratione, tenere et possidere, eoru*mque* pro utilitatibus rationabiliter concam*b*iare, vel vendere, et pro nobis, conjuge proleq*ue* n*ostr*a, seu stabilitate totius regni n*ostr*i, una cu*m* monachis inibi d*omi*no militantibus divina*m* misericordia*m* jugiter exorare. Et quandocu*mque* divina vocatione memoratus abba aut successores sui ab hac luce [11]migraverint, qua*m*diu inter se tales invenire potuerint, qui eos s*ecund*um regula*m* s*anct*i Benedicti regere et gubernare valeant, licentia*m* habeant ex semetipsis abbates eligere, qui eis, ut p*rae*dixim*us*, merito vitae et s*anct*itatis p*raeess*e et prodesse possi[n]t. Et, ut haec

a. Il faudrait *anno IV*, *ind. VI* pour l'année 843, au mois de mai, l'indiction VII commençant au 1er septembre 843.

b. Le texte du diplôme porte très nettement *Thola*, sans aucune marque d'abréviation; mais il est de toute évidence qu'il faut restituer *Tholosa*.

n*ost*rae confirmationis auctoritas p*er*petua*m* obtineat firmitatem, manu propria subter [12]eam firmavimus et anulli n*os*tri inpressione adsignari jussimus.

[13]Signum (*monogramme*) Karoli gloriosissimi regis.

† Gauzlenus notari*us* ad vicem Hludouuici recognovit. (*Ruche.*) (*Sceau enlevé.*)

Unruocus comes ambasciavit[a].

[14]Data XIII. k*alendas* de*cembris*, indic*tione* VIII., anno XXI., regnante Karolo glori[osi]ssimo rege.

Actum in Pontione palatio regio, in Dei nomine feliciter. AMHN.

III.

Diplôme de Charles le Simple en faveur de l'abbaye d'Amer[1].

(5 juin 922.)

† In nomine s*ancte* et individue Trinitatatis. Karolus, divina propitiante clementia, rex Francorum. Regalis mos est [2]fideles

a. Ces trois mots ont été tracés en notes tironiennes : *Un-ru-o-cus comes am-ba-sci-a-vit.* Ce personnage doit sans doute être identifié avec Hunrok, ou Henri II, fils et successeur d'Éberhard, duc de Frioul (868-874).

1. Bibl. nat., ms. nouv. acq. lat. 2579, fol. 3. — Original sur parchemin, mesurant 54 centimètres de large sur 45 de haut. Le texte de ce diplôme a été imprimé par J. de la Canal, dans l'*España sagrada*, t. XLV (1832), p. 324-325, sans mention d'origine.

Au dos du diplôme, on lit, en écriture du XIe ou XIIe siècle, la cote suivante : « Preceptum secundum Karoli », par suite d'une confusion avec Charles le Chauve; puis cette seconde cote en écriture du XIVe siècle : « Originale est.

suos donis multiplicibus honorare. Idcirco noverit omniu*m* sanc*te* D*e*i ecc*lesi*ę fidelium p*re*sentium sive futurorum industria, q*uoni*am [3]accedens ante presentiam n*ost*ram venerabilis presul Gerundensis ecc*lesi*ę, Guigo nomine, expetiit a n*ost*ra mansuetudine ut fidelib*us* [4]suis quasda*m* res, quibus p*ro*prio jure utuntur, precepto n*ost*ro co*n*firmaremus. Cujus petitionem benigne suscipientes, conce[5]dimus quibusdam fidelibus suis quasda*m* res sitas in comitatu Gerundense, monasterium scilicet s*anct*i Hemeterii s*anct*iq*ue* Genesii cum om*n*ibus ad eos p*er*ti[6]nentib*us*, cellas etiam duas s*anct*ę Marię et s*anct*i Vincentii, v*e*l s*anct*i Johannis, cu*m* omnib*us* sub integritate ad eas p*er*tinentib*us*, alias etiam cellas duas sitas in comitatu [7]Puritanense, ex quib*us* una apellatur Columbarum, sita sup*er* fluvium Tether, altera dicit*ur* Carcer, sita juxta mare, cum om*n*ibus ad se jure p*er*tinentibus, *e*t cella*m* s*anct*i Andreę [8]sita*m* sup*er* fluvium Esterria*m*, et locum qui dicitur Ausor, cum om*n*ibus ad se p*er*tinentibus, Merlac cu*m* omnib*us* ad se p*er*tinentibus. Precipimus etiam atq*ue* jubemus, ut nullus [9]judex public*us* aut judiciaria potestas in p*re*dicto monasterio v*e*l cellis, seu locis sibi subjectis potestate*m* habeat aut violentia*m* aliq*uam* exerceat, s*e*d Guinad*e* abba, [10]et sui successores et monachi inibi degentes quiete vivere et possidere p*re*dictas res cum om*n*i securitate valeant, et p*ro* nobis seu p*ro* regni n*ost*ri statu divinam misericordiam [11]valeant exorare. Et ut hec n*ost*re auctoritatis co*n*firmatio p*er*petuę obtineat firmitatis vigorem, manu p*ro*pria subt*er* firmavim*us* [12]et annuli n*ost*ri impressione jussimus sigillari.

[13]Signum Karoli (*monogramme*) regis gloriosissimi.

[14]† Agano notarius, ad vice*m* Rotgeri archiep*iscop*i summiq*ue* cancellarii, recognovit et s[ubscripsit]. (*Ruche.*) (*Sceau enlevé.*)

[15]Data nonas junii, indictione x., anno tricesimo regnante domno n*ost*ro Karolo, redintegrante xxv., largiore vero hereditate indepta xi. Actu*m* Turno[1] feliciter. *Amen* (*en notes tironiennes*).

Secundum privilegium Karoli »; et enfin cette troisième cote, en écriture du xviie ou xviiie siècle : « 2. Segon precepte o salvaguarda de Karlos Calvo », avec le « n° 56 ». — La première ligne est en caractères allongés.

1. Cf. P. de Marca, *Marca hispanica*, p. 375, et trois autres diplômes de Charles le Simple pour l'église de Gerona et l'église de Narbonne, n^os ix, lxxxviii et lxxxix de D. Bouquet, *Recueil des historiens*, t. IX, p. 475, 555 et 556.

IV.

Diplôme de Louis d'Outre-Mer en faveur de l'abbaye de Camprodon[1].

(3 février 952.)

In nomine *sancte* et individue(1) Trinitatis. Leudovicus, divina miserante clementia, Francorum rex. Si locis *sancto*rum divino cultui mandatis servorumque(2) necessitatibus opem [2]conferimus, regimen pro certo exercemus, aemolumentum atq*ue* ad ęt*er*ne beatitudinis gl*ori*am facilius p*er*venire confidimus. Igitur

1. Bibl. nat., ms. nouv. acq. lat. 2579, fol. 4. — Copie ancienne, du XIe siècle, sur parchemin, mesurant 64 centimètres de large sur 41 de haut. Le texte de ce diplôme a été imprimé par Baluze dans la *Marca hispanica* (1688), col. 862-863; reproduit dans D. Bouquet, *Recueil des historiens*, t. IX (1757), col. 608-609, « ex archivis hujus monast. »; puis par Pujades, *Crónica universal de la Cataluña*, t. VII (1831), p. 92-93, et enfin par Villanueva, *Viage literario*, t. XV (1851), p. 276-278, « ex translat. in arch. S. Petri Campirotundi ».

Au dos du diplôme, on lit, en écriture du XIe ou XIIe siècle, la cote suivante : « Regale p*r*eceptu*m* petitionib*u*s Guifredi comitis huj*us* loci fundatoris editum »; et une autre cote du XVIIe ou XVIIIe siècle : « C. 235 ». — La première ligne de ce diplôme est en caractères allongés, avec une transcription ancienne au-dessus.

Une copie sur papier du diplôme original, faite au XVIIIe siècle, forme les fol. 5 et 6 du ms. nouv. acq. lat. 2579; en voici le titre et, plus bas, l'indication des variantes qu'elle présente avec le texte de la copie ancienne publié ci-dessus :

« C. 235. — Traslat del privilegi del christianissim Luis, rey de França, e en que confirma la fundacio del illustrissim y religiosissim monastir de S. Pero de Camprodo, de la orde de nostre Pare sant Benet, fundat, per lo serenissim Vuifredo, compte de Cerdanya, y totas las rendas, possessions y senyorias que li dona quant lo funda y edifica; lo original del qual esta en lo archiv de dit monastir, escrit en lletra gothiga difficultos de lleger. »

Variantes de la copie avec l'original. — (1) Sanctæ et individuæ. — (2) mancipatis servorumque Dei. — (3) agnoscat, *corr.* dignoscat. — (4) quoniam, *corr.* quam. — (5) adiens. — (6) quemdam. — (7) commutuaverat. — (8) quatenus. — (9) Vuifredi. — (10) monasteriolum. — (11) Christophori. — (12) Francorum. — (13) alodes. — (14) quæ (*corr.* cum pace) omnia. — (15) judiciaria, *corr.* judicialia. — (16) ad, *corr.* aut. — (17) modo, *corr.* more. — (18) fidei jussores. — (19) audeant. — (20) præsumat. — (21) consistant. — (22) exorare misericordiam, *corr.* in ecclesiam. — (23) insigniri, *corr.* insignili. — (24) *suit :* Signum Ludovici (*monogramme*) gloriosissimi regis. = Locus (*cercle*) annuli. — Ordilo notarius, ad vicem Artaldi archiepiscopi, relegit et subscripsit. Actum, etc.

omnium sanctę Dei ęcclesię fidelium, tam presencium quam et futurorum, agnoscat (3) soller3cia, quoniam (4) nostram audiens (5) pręsentiam Wlfredus comes rettulit nobis qualiter quendam (6) locellum in honore sancti Petri, situm in pago Bisullunense, ob Dei ejusdemque principis apostolorum amorem suę hęredita4tis rebus, aput Gothmarum, Gerundensis ęcclesię pręsulem, cum consensu tam clericorum quam laicorum prędicte sedis regulariter firmiterque comutaverat (7), ut moris est, dea scilicet ratione, ut inibi regula beati Benedicti 5cum abbate proprio exerceretur. Unde nostrae altitudinis munificentiam satis reverenter expetiit, quatinus (8) prędictum cęnobium nostrae ditioni omnino vendicantes, cum omnibus juste sibi pertinentibus nostrae regalitatis pręcepto 6confirmare dignaremur. Cujus prędicti comitis Wlfredi (9) pętitionibus libenter suscipientes prędictum monasterii jus (10), cum abbate Laufredo, et monachis ac omnibus rebus sęu villaribus, videlicet ęcclesiam in honore sancti Christofori (11) in vil7la que dicitur Crescenturi, et silvam quę eidem monasterio adjacet, cum terris, molendinis et pratis; et in alio loco villam que vocatur Pugna Franchorum (12), cum finibus ac terminis, sive aulodes (13), quos prędictus comes Wifredus eidem monas8terio per carta contulit, scilicet in comitatibus Bisullunense et in valle Asperi; aulodes (13) quoque quos genitrix prędati comitis prelibato monasterio in pagis scilicet Bisullunense hac in valle confluente dedit, aulodes (13) ętiam omnes quos pręno9minatus abbas Laufredus ad predictum locum tradidit, cum pace omnia (14) supradicta, cum omnium rerum integritate, sub nostra deffensione, sicut dictum ęst, integerrime contra omnium inquietudines hominum, regia auctoritate pręcipimus atque jubemus, 10ut nullus judex publicus, vel quelibet judicialia (15) potestas, in ęcclesias aut loca sepedicti monasterii, aut (16) causas judiciario more (17) audiendas, vel freda exigenda, vel paratas faciendas, aut ullas redhibitiones aut fideijussores (18) 11tollendos, vel illorum distringendos homines, aut illicitas occasiones requirendas, ingredi audeat (19), sed neque viaticum, neque portaticum, neque silvaticum, neque pascuarium, neque theloneum aut ullum illicitum debitum exigere pręssummat (20), 12sed cum supra memoratis rebus omnibus prędicto monasterio pertinentibus, in quibus quoque consistunt (21) locis, quod has juste ad pręsens possidere videtur, simul cum his quas divina pietas eidem loco per suos quosque fideles augere

voluerit, li[13]ceat memorato abbati suisque successoribus regularitер viventibus, et monachis inibi secundum regulam sancti Benedicti degentibus, quiete vivere easdemque res cum omni securitate et minoratione possidere, et pro nobis proleque nostra seu stabili[14]tate totius regni nostri secure divinam valeant exorare misericordiam([22]). Et quando memoratus abba de ac luce migraverit, licentiam habeant ex semet ipsis, si dignus inveniri poterit, omni tempore abbatem eligere. [15]Et ut hęc auctoritatis confirmatio perpetuo firmitatis obtineat vigorem, manus nostra eam subterfirmantes, anulo nostro insignili([23]) decrevimus([24]).

Artum Reme civitate, III. nonas februarii, inditione VI°, anno XVI° regnante Ludovico glorioso rege.

V.

Bulle du pape Benoît VIII en faveur de l'abbaye de Camprodon[1].

(8 janvier 1017.)

☧ BENEDICTUS EPiscopuS, SERVUS SERVORUm DeI, [2]dilecto in Domino Bonifilio, religioso abbati venerabilis

1. Bibl. nat., ms. nouv. acq. lat. 2580. — Original, sur papyrus, comptant soixante-douze lignes d'écriture et mesurant 1m66 de haut sur 40 centimètres de large. Le texte de cette bulle a été imprimé dans P. de Marca, *Marca hispanica* (1688), col. 1002-1004; puis reproduit par Cocquelines, *Bullarum... amplissima collectio* (1739), t. I, p. 325, et par Migne, *Patrol. lat.*, t. CXXXIX, col. 1613-1616; cf. Jaffé-Wattenbach, *Regesta*, n° 4019 (3068).

Une copie ancienne de cette bulle, faite sur parchemin, au XI° ou XII° siècle, et qui mesure 665 millimètres sur 205, est conservée dans le ms. nouv. acq. lat. 2579, fol. 15. On lit, au dos, la cote et le titre suivants, en écriture du XVII° ou XVIII° siècle : « C. 497. — Confirmatio del papa Benet de totas las rendes de lo mer de St Pere de Camprodon. Es lo original ». Cette copie permet de restituer le *Bene valete* et la seconde date de la bulle, qui ont disparu de l'original en papyrus, avec lequel elle présente les quelques variantes, la plupart orthographiques, qui suivent : ligne 3, Besuldinense. — 4, benediccio. — 5, tocius. — 7, conpassione. — 8-9, adjacenciis. — 10, capudaquis. — 14 et 15, primiciis. — 17 et 18, adjacenciis. — 18, uallestir. — 20, adjacenciis-bela. — 22, adjacenciis (*bis*) que e. — 23 et 24, palacio. — 23, qui d. — 24, capudaquis et suos d. — 25, Et in Gisano ipso manso-adjacenciis (*bis*). — 26, olivarios. — 27, adjacenciis. — Et in p. s. Matheo (*transposé*). — 28, primiciis-adjacenciis (*bis, et partout dans la suite*). — 31, primiciis. — 33 et 35, Rusilionense. — 37-38, Et in c. Petrelatensi (*transposé*). — 37, ipsos masos-

monasterio *sancti* Petri Ca*m*pirotundi, quod est situm in [3]comitatu Bisuldinense, in valle Landarense inter duo flumina, tibi tecu*m*q*ue* manentib*us* et p*er* te tuis illor*um*q*ue* successo[4]rib*us* salus et pax et ap*osto*lica benedictio quoad mundus p*er*manet. Amen. Cum constet D*omi*n*u*m n*ostru*m honorem *sanctę* [5]universalis ęccl*esię* incessanter a p*ro*pagatorib*us* beate fidei augmentare, necesse est accipientib*us* ab illo totius jura [6]regiminis ei concedere censura justi moderaminis firma*m* liberalitate*m* malor*um*q*ue* p*ro*cul ab ea pellere p*er*vasionem. [7]Quocirca q*uoniam* convenit ap*osto*licę pietati benigna petentib*us* succurrere co*m*passione, ideo nos tuis justis, etenim sic sunt [8]a nobis adjudicati na*m* juste fiunt, annuentes p*re*cibus om*n*es p*ro*prietates sive possessiones ipsius loci fines v*el* limites cu*m* adja[9]centiis p*re*cipuor*um* p*re*dior*um* cu*m* omnib*us* ęccl*esi*is, parroechiis, villis, fund*is*, casalib*us*, casis, terris, vineis, ca*m*pis, pratis, pascuis, [10]silvis, garriciis, areis, torculariis, aq*ui*s, aquaru*m* ductib*us*, viis, molendinis cu*m* suis caputaq*ui*s et suis piscatoriis, [11]cultu*m* et incultu*m* et quecu*m*q*ue* beatus ap*osto*l*us* Petrus ex collationib*us* fidelium in cenobio Ca*m*pi Rotundi retinere videtur, n*ostr*o [12]ap*osto*lico confirmam*us* privilegio. Concedimus itaq*ue* p*re*dicto mon*asteri*o alode*m* q*uo*d in circuitu ej*us* abetur v*el* abere dinoscitur, [13]piscationes quoq*ue* aquaru*m* Teęzer de septe*m* casas usque ad ipsos Kalkers et in rivo torto de Mullione usque in Tezer. [14]Parroæchia autem de ipsa valle, eccl*esi*am *sanctę* Marię cu*m* decimis atq*ue* primitiis et oblationib*us* fidelium absq*ue* tributo. [15]Parroæchia aute*m* *sancti* Cristofori Crescenturi cu*m* ipso alode et cu*m* ipso cimiterio, cu*m* decimis et primitiis, et oblationes fide[16]lium absq*ue* tributo. Alode*m* q*uo*d d*icitu*r in Landars, et alode*m* de Fresscanet, et alode*m* de Paradella, et de Rescac, et in Villa[17]longa, et in Castellars, cu*m* terminis et adjacentiis. Alode*m* que dicunt Pugna Francor, et alode*m* que d*icitur* Grado, et alode*m*[18] q*ui* est in Bolosso, et

Olives. — 39, mansos-Wifredus. — 41, Serdania. — 43, primiciis. — 44, oblaciones. — 47, cum ejus decimis et primiciis et oblaciones. — 49, ad sancti Petri cenobii Campi rotundi-pertinencia a. firmantur illi a nobis. — 51, peccunie. — 52, licenciam. — 54, excomunicari. — 55, penitencia. — 55 et 56, licenciam. — 57, princebs. — 58, cocnobio. — 59, pertinenciis-obtestacione. — 61, nec t. — 62, factoque. — 64, porcio. — 65, ut diximus, nisi p.-malediccionis. — 66, benediccione. — 67, porcio-dn̄s. īhs. x̄ps. — 69, exigere. — 70, malediccionibus. — 72, in die.

alode*m* q*ui* est in Arza, cu*m* terminis et adjacentiis suis, et alode*m* que d*icitu*r Beget, cu*m* ipsa massana [19]et alode*m* que dicunt Allestir, et alode*m* que dicunt Albet cu*m* ipsa aqua, et cu*m* ipso bosco, et alode*m* que dicunt Oliba, et Malo[20]p*er*tuso cu*m* terminis et adjacentiis illor*um*. Et alode*m* que dicunt Genebrel, et Aqua bella, et Prunarias, et Nabinarios, [21]et alode*m* que dicunt Carræra, cu*m* terminis et adjacentiis illor*um*, et alode*m* que est in parroęchia de Tortelliano et [22]in parroæchia de Agelager, cu*m* terminis et adjacentiis suis. Et alode*m* q*ui* est in parroęchia de Monte acuto, id est [23]Palatio, cu*m* ipso bosco et Molino Betere. Et alode*m* que dicunt Artikes cu*m* ipso bosco et in Capriol, et in Mauro et in [24]Palatio ipsos molendinis et in Molino vetere, et in Vuado malo cu*m* suo caputaq*ui*s et suo decursos et suos sup*er*positos. [25]Et in Gis[an]o ipso maso cu*m* terminis et adjacentiis suis, et in Boscols ipsum alode*m* cum terminis et adjacentiis suis. Et in par[26]roæchia s*ancti* Felicis in Lutuno ipsa villa cu*m* ipso alode de Luders et de Selvatella cu*m* ipso bosco et cu*m* ipsos olibarios, cum [27]terminis et adjacentiis illor*um*. Et in parroæchia s*ancti* Mathei alode*m* q*ui* est in villa Damires et in stella cu*m* terminis [28]et adjacentiis illoru*m*, et ipsa villa de Romaniano cum ej*us* alode, et cu*m* ipsa ęccl*esi*a cum decimis et primitiis, et oblationes [29]fidelium cu*m* terminis et adjacentiis illor*um* absq*ue* tributo. Et in Pontons ips*um* alode*m* cu*m* terminis et adjacentiis illor*um*, [30]et in Parietes ipsu*m* alode*m* cu*m* terminis et adjacentiis illoru*m*. Et in S*ancta* Eularia ipsos masos cu*m* ej*us* alodes, cu*m* terminis et adjacen[31]tiis illor*um*, et in valle Biania ipsos solarios cu*m* ej*us* ęccl*esi*a, et cu*m* decimis et primitiis, et cu*m* ej*us* cimiterio, et oblationes fidelium[32] absq*ue* tributo. Et in Cubilisico v*el* in valle Biania ipsos masos cu*m* ej*us* alode*m*, cu*m* terminis et adjacentiis illor*um*. Et in Bago v*el* [33]in serra ipsos masos cu*m* ej*us* alode et cu*m* ej*us* decimis. Et in comitatu Rosolionense, v*el* in valle Asperi, idem in Palazdano ipsos [34]masos cu*m* ej*us* alode, cu*m* terminis et adjacentiis illor*um*. Et in Miralias ipsa villa cu*m* ej*us* alode et cu*m* ipsos boscos, cu*m* terminis [35]et adjacentiis illor*um*, et ipsa villa de Avellanetello, cu*m* ej*us* alode et cu*m* ej*us* decimis. Et in comitatu Rosolionense, v*el* in villa [36]Malleolas, ipsos masos cu*m* ej*us* alode, cu*m* terminis v*el* adjacentiis illor*um*. Et in villa Torrilias ipsas salinas, cu*m* ipsas vineas, [37]et cu*m* ej*us* alode cu*m* terminis et adjacentiis illor*um*. Et in comitatu

Petrelatensi ipso masos de Villa Sacar et in Olibes ipsos ma[38]sos cum eorum alodes, et in Terrers ipsas vineas cum terminis et adjacentiis illorum. Et in comitatu Gerundense ipsos masos[39] de Flossano cum ejus alode, cum terminis et adjacentiis illorum. Et in comitatu Bergadanensi ipsos maso[s] quos dedit [40]Vuifredus comes, et alium quos dedit Oliba comes et alium quos dedit Bonifilius, qui fuit quoddam. Idem in Cospo, et in Ardariz et in Gardi[41]lans cum eorum alodes, cum terminis et adjacentiis illorum. Et in comitatu Særdania, vel in villa Allone, vel in Volpellago, [42]vel in Ezer ipsos masos cum eorum alodes et cum ejus furnos, cum terminis et adjacentiis illorum. Et in comitatu Rosolianense, [43]vel in valle confluente, ipsa villa de Pino cum ipsa ęcclesia, et cum ejus alode, et cum ejus cimiterio, et cum decimis et primitiis, et [44]oblationes fidelium cum terminis et adjacentiis illorum. Et in villa Saorra, et in villa Follano, et in villa Vernet, et in villa [45]Vhitesano, et in Askarone, et in Purcinianos, et in Evulo, et in Marignanos, et in Campestres, ipsos masos cum eorum alodes, et [46]cum eorum vineas cum terminis et adjacentiis illorum. Et in Massanetto ipsa villa de Rovoeros, et ipsa villa de Mala conjuncta, [47]et cum ipsas casas de Lavajol, et in villare Bellone, et ipsa villa de Olibeta, cum ejus ęcclesia cum decimis et primitiis et oblationes [48]fidelium cum eorum alodes, et in Tapies cum ipsos boscos, cum terminis et adjacentiis illorum. Hęc igitur quecumque diximus [49]vel que non diximus predia adquisita vel adquirenda ad sancti Petri apostoli cenobium Campi rotundi situm pertinentia auctoritate illi firmantur a n[obis] [50]apostolica. Statuimus autem ut, quando abbas ipsius monasterii obierit, neque a regibus, neque a comitibus, neque a qualicumque persona pro cupi[51]ditatis pecunię causa, neque pro qualicumque favoris inanis gloria ibidem constituantur abbates; sed a cunctis ibi degentibus servis Dei [52]secundum Deum juxta Benedicti patris regulam eligantur abbates. Damus quoque licentiam ipsius loci abbati, ubicumque vel a qualibet[53]cumque voluerit episcopus suos clericos ordinandi, a qualicumque sede ei placuerit crismam accipiendi, et ut a nullo episcopo, nec ab illo [54]in cujus situm est monasterium episcopio, nec ab alio possit excommunicari aliqua ad eundem monasterium pertinens ęcclesia. Statuimus etiam [55]ut quis pęnitentia a liminibus exclusus ęcclesię, quandiu ibi steterit, habeat licentiam introeundei et omne divinum officium audiendi. [56]Concedimus

quoque abbati vel monachis et omnibus clericis ad monasterium pertinentibus licentiam, nisi voluerint spontanee, vel rogati, [57]ad sinodum non eundi. Confirmamus igitur et stabilimus amodo ut nullus rex, nullus princeps, nullus marchio, [58]nullus comes, nullus judex, nullus episcopus, neque ulla magna parvaque persona aliquam vim vel invasionem in eodem cenobio aut [59]in suis pertinentiis facere presumat. Pro quo et sub divini judicii obtestatione et anathematis interdictis promulgantes de[60]cernimus ut nullus umquam nostrorum successorum Pontificum neque aliqua magna, sicut diximus, parvaque persona audeat, vel presumat con[61]tra hoc nostrum apostolicum privilegium in aliquibus agere injuste, neque quis illum frangere temptet. Si quis autem, quod non credimus, neque ti[62]mens Deum et nostrum parvipendens privilegium, quod concedimus, verbo factove disrumpere temptaverit, hunc, quisquis ille fuerit, [63]de parte Dei omnipotentis sanctique ejus apostoli Petri et nostra, qui ejus fungimur vice, perpetuis, nisi resipuerit, anathematis vinculis obligamus; [64]sitque portio ejus infernus, hereditas illius diabolus, pars et consolatio ejus ubi nunquam letitiam sed semper est fletus, [65]veniatque, nisi, ut diximus, pęnituerit, super illum quicquid maledictionis excogitari vel dici potest. Si quis autem hujus sancti cęno[66]bii adjutor existens illum in quo potuerit ęlegerit et amaverit, hic Dei omnipotentis interventu apostolico repletus benedictione [67]crescere se gaudeat in virtutem de virtute, sitque portio ejus paradisus, hereditas illius Dominus Christus, pars et consolatio ejus [68]ubi semper gaudium et dolor. est nullus. Interdicimus etiam universis generis potestatibus, ut nulli liceat ex jam dicto monasterio [69]accipere pascuarios vel exhigere traginas aut distringere placitos ullius hominis ad monasterium pertinentis, cujuscumque [70]sit culpe, si supradictis maledictionibus nòn vult subjacere, quas Deus omnipotens et ab adjutoribus hujus nostri privilegii semper averta[t], [71]et super disrumpere cupientibus severus inducat.

Scriptum per manus Benedicti regionarii notarii et scriniarii sanctę Romanę [72]ęcclesię in mense januario, indictione quinta decima[1].

BENE ⁝ VALETE ⁝; SS.

1. La bulle originale sur papyrus se termine ici; le *Bene Valete* et la date qui suivent ont été empruntés à la copie sur parchemin. Il reste cependant

† Datum VI. idus januarii per manus Bosoni, Domini gratia episcopy et uibliothecarii sancte apostolice sedis, anno Deo propicio pontificatus dompni nostri Benedicti sanctissimi octavi pape anno V°, ... domni Heinrici imperatoris Augusti anno tercio, indictione suprascripta XV^a^, mense jam dicto januario [die oc]tava. Bernardus comes Bisuldunensis. †

VI.

Donation a l'occasion de la consécration de l'église de Camprodon par Servus Dei, évêque de Gerona[1].

(27 novembre 904.)

In no[mine Domini Dei eterni, sub anno] Incarnationis Domini nostri Jhesu Christi DCCCCIIII., indiccione VII., ipsum die V. kalendas decem[bris, anno] V. regnante Karulo rege, filio Leudevici, ve[niens vir reverentissimus Servus Dei, sedis Gerun-] densis, gr[a^2^tia Dei, episcopus, ad conse]crandam ecclesiam, que [est sita in pag]o Besuldunense, in honore sancti Petri in locum que dicitur Ca[mporotu]ndo. Donanus ad eamdem ecclesiam in [die de]dicationis sue Sunia[rius vir religiosus la]icus necnon et Bonnesindus [3][presbiter ca]mpos duos : unum ad Pinos[am, et alterum i]n villare [Pl]aciti, qui sunt [modi]atas III. et dimid[ia. Do]namus nos supradicti istos campos prenominatos ad ip[sam ecclesiam sancti Petri] pro remedium animarum [4]nostrarum ab odierno die et tempore ; [per hanc scripturam donationis]

au-dessous de la dernière ligne un espace blanc de 12 centimètres de haut, dans le bas duquel, à l'extrémité droite, on lit encore, en écriture postérieure, les mots « anno quarto ». — Le papyrus a été, au XVIIIe siècle, assez grossièrement endossé de papier écrit ; c'est ce qui, cependant, en a assuré la conservation dans l'état très satisfaisant où il se trouve actuellement.

1. Bibl. nat., ms. nouv. acq. lat. 2579, fol. 7. — Original, sur parchemin, mesurant 24 centimètres de haut sur 53 de large. Le texte de cette pièce a été publié par Villanueva, *Viage literario*, t. XV (1851), p. 275-276, « ex autogr. in arch. monast. S. Petri Campirotundi ».

Au dos de l'original, on lit, en écriture du XIe ou XIIe siècle : « *Karta* donationis quam fecit Servus Dei, Gerundensis episcopus ad domum sancti Petri in dedicatione illius ecclesie » ; et une cote du XVIIIe siècle : « C. 531 ». — Il y a une copie de cet acte, faite au XVIIIe siècle, sur papier, aux fol. 8 et 9 du même manuscrit.

Bulle du pape Benoit VIII pour l'abbaye de Camprodon.
(1017.)

nostre predicta ecclesia tradim[us et con]cedimus ab omni integritate, ita ut inceps ibidem sub[jaceat man]cipata, ut nullus umquam [5]temporibus, nec comes, nec vices [comes, nec vicarius, nec certa] ulla secularis potestas christiana obsequium vel regule obtinere pleriter Deo auxiliante in omnibus denfendere futu[6]ris temporibus. Et ego domnus S[ervus Dei episcopus] dono ad dom[um sancti] Petri apostoli parrochia villa que vocant Tabulato, et villa Pungam Fra[n]corum, et vil[la Ma]griano, et villa Frexane[7]to, et Porrarias, et Segorilias, et Graxanturri et Paratella. Dono ego j[am dictus] Servus Dei episcopus de istas villas superius nominatas a domum [sancti Petri] apostoli decimas et primi[8]tias, sicut cannonus docent. Et de ipsa ecclesia domum sancti Petri apostoli per singulos annos censu exinde exeat a domum sanctæ Mariæ, matris domini nostri Jhesu Christi, que est [fundata] infra muros Jerunde [9]civitatis vel ad ejus episcopum, sicut cannones docent. Siquidem nos suprascripti aut ullus homo, quod contra hanc donationem [a nobis factam ad inru]mpendum venerit, [10]aut nos venerimus, aut ullus episcopus, aut posteritas nostra inferant seu [inferam], aut partibus ejusdem ecclesiæ sancti Petri apostoli auri [libras] IIII. componere fatiat, [11]et insuper ista donatio in omnibus obtineat roborem.

Facta do[nati]o ipsa die v. kalendas decembrii anno V. regnante Karu[lo rege], filio Leudevici. [12][Ego Bonesindus] presbiter, qui hanc donatione[m] feci. Sig† Suniarius, qui hanc [donationem feci.] [13]† Servus Dei humilis episcopus sss. Modicus Georgius sacerdos indignus et abba exiguus, presens, assistens sss. Uundisclus presbiter ss. [Ego † Ingil]bertus sss. [14]† Servus Dei archilevita ss. Undila presbiter sss. [Ego † Orti]ndus presbiter sss. [15]Sig† Undilus. Sig† Genesius. Sig† Aungarius. Sig† Justinianus. Sig† Eldouinus. Sig† Viristrimirus. [16]Sig† Joannes. Sig† Quitirandus. † Savegildus. Vilelmus sss. Ansulfus s† .[17]S. Eldefredus presbiter, qui hanc donatione[m] scripsi et ss., sub die et anno quod supra.

VII.

Donation d'une vigne par Angaricus et Placida a l'abbaye d'Amer[1].

(7 mai 940.)

In nomine Domini, ego Angaricus et uxori me Placida donatores summus tibi cuntam plantarios, qui nobis advenit de excopa[2]racione et ipso plantario, in comitato Gerundense, in valle Anglese, in terminio Serralta, in [ipsa] isola, et afrontat ipso plantario [3]de parte orientis in terra Faraldo vel in ipso tor...ce, et abet dextros XXXIIII., et de meriedie afrontat in plantario Angarico vel eredes suos et abet [4]dextros XVII., et de ociduo afrontat in plantario Angarico vel eredes suos et abet dextros XXXVI., et de arci afrontat in terra Faraldo vel eredes [5]suos et abet dextros XII. Quantum infra istas IIII. afrontaciones includunt, sic dono tibi ipso plantario ab omni integrietate, una cum exio [6]vel regresio earum; quem vero ipso plantario de nostro jure in vestre tradimus dominio potestatem abere, vindere, donare si tu comutare, sed exinde [7]facere volueris, libera in Dei nomine abeatis potestatem ex presenti die et tempus. Quod si nos Angaricus et uxori sue Placida aut ullus omo [8]qui contra hanc ista scriptura ad inrumpendum venerit in sera vel in sera tibi ipsa vinea quantum ad etempus et meliorata fuerit duplo [9]tibi perpetim abitura, et in antea ista carta firmis permaneat omnique tempore.

Facta carta donacionis V. nonas madii [10]anno III. regnante Leudovico rege, filio Carlone.

Sig✝num Angaricus. Sig✝num Placida, qui hanc ista carta [11]fecit et testes firmare rogavit. Sig✝num Marontes. Sig✝num Quimasa. Sig✝num Egofredus. Sig✝num [12]Ademares. Sig✝num Duraviles.

[13]✝ Giscafredus presbiter, qui hunc ista carta scripsit sub die et sss. anno quod supra.

1. Bibl. nat., ms. nouv. acq. lat. 2579, fol. 10. — Original, sur parchemin, mesurant 145 millimètres de haut sur 30 centimètres de large. Ancienne cote au dos « Serra alta. — An. plantarii presbiteri terra in Serra alta in Isola ».

VIII.

NOMINATION DE TEUDERICO, ABBÉ DE CAMPRODON, PAR SONIEFREDO, COMTE DE BESALU, ET ARNOUL, ÉVÊQUE DE GERONA[1].

(29 juin 962.)

Post Domini nostri Jhesu Christi ascensionem sancta mater Ecclesia per quadrifida climata cosmi per predicacionem beatorum apostolorum seu ceterorum [2]sanctorum dilatata fuit ac decorata. Impedientibus vero dehinc peccatis fidelium, procella persecutionis in eadem ęcclesia seviente, nutu divino beati martires adepti sunt [3]coronam martirii. Denique per specubus et latibula latitantes, vix conventiculas vel conciliabula, paganorum insistente persecutione, celebrare audebant; ob hid vero ceperunt [4]dextrui ecclesie Christi et in ipsis specubus a Christi cultoribus celebrare christianitatis misteria. Cessante denique, Christo favente, persecutionis procella, a quibusdam regibus seu principibus, qui jam ęffecti [5]fuerant membra ejusdem ęcclesie, passim ubique, veluti quedam ramuscula, ędifitia ecclesiarum ceperunt exurgere ac pullulare, monasteria vero ad serviendum Christo Domino devotissime construe[6]re ab ipsis proceribus vel ab ipsis presulibus. Denique exempla eorum secutus nostris temporibus, inclitus comes Vuifredus expetivit a domno Gothmaro, Gerundensis ęcclesie episcopo, ut commutaret [7]ei ecclesiam beati Petri principis apostolorum, que sita est in territorio Bisuldunensi, in locum quae olim a prioribus vocabulum inditum fuit Campus Rotundus, quatinus illic monasterium de[8]beret ac posset construere, sicuti et fecit, dans videlicet pro ipsa ęcclesia alodes proprios, quos habebat idem comes in pago Besuldu-

1. Bibl. nat., ms. nouv. acq. lat. 2570, fol. 11. — Original, sur parchemin, mesurant 51 centimètres de haut sur 56 de large. Le texte de cet acte a été publié dans P. de Marca, *Marca hispanica* (1688), col. 881-883; reproduit par Merino, dans l'*España sagrada*, t. XLIII (1819), p. 404-406, et par Pujades, *Crónica universal de la Cataluña*, t. VII (1831), p. 95-96. — La première ligne est tracée en caractères allongés.

Au dos de l'original, on lit, en écriture du XIe ou XIIe siècle : « *Karta* dompni Wifredi comitis, *qui* locum istum hædificavit »; et une cote du XVIIIe siècle : « C. 487 ». — Il y a une copie de cette pièce, faite au XVIIIe siècle, sur papier, aux fol. 12 et 13 du même manuscrit.

nense, in Manivulo et in Figarias, et solidos mille; ea videlicet conditio[9]ne ut ipsi alodes perenniter pro jam supra dicta ecclesia in Gerundensæm ecclesiam firmiter permanerent et inconvulsi. Comutatione vero cum omnium clericorum assensu peracta atque [10]firmata, una cum consilio fratrum suorum, scilicet domni Soniefredi et domni Olibani comitibus, necnon et domni Miloni itidem fratri suo levite, perrexit idem comes Vuifredus Francię [11]ante domnum Ludovicum imperatorem et ipsam ecclesiam beati Petri archiclavigeri contulit regiæ dignitati. Post haec vero, per preceptum imperialem, accepta potestatis licentia, [12]licenter eundem cenobium ędificavit, sine ullius interdictione, ac conventiculam monachorum Christo Domino ibidem servientium adgregavit, et cum suggestione illorum abbatem nomine [13]Leufredum ibidem elegit, et domno Gothmaro supradicto episcopo expetiit ordinandum. Ordinatus autem, pauco ibidem tempore moratus, elegit propter vite ęterne premium [14]peregrinationis subire exilium. Interea dum ejus a monachis prestolabatur redditum, contigit ut hisdem inclitus comes Vuifredus migraretur a seculo. Accipiente vero [15]dominatum illius fratre suo domno Soniefredo, venerunt ipsi monachi ante ejus presentiam, poposcentes sibi ordinare abbatem, cum jam septem et eo amplius annos prestolassent adven[16]tum suprataxati abbatis. At ille, una cum consilio domni Arnulphi, episcopi Gerundensis ecclesie, et cum voluntate omnium monachorum, atque aclamatione fidelium religiosorum, tam cle[17]ricorum quam laicorum, constituit ibi abbatem nomine Teudericum, cum ordinatione supradicti pontificis. Qui videlicet isdem Teudericus ab ipsis cunabulis sacris litteris est [18]eruditus, et in disciplina monastica enutritus, Dei timore repletus atque a mortalibus vitiis omnimodis extraneus. Ordinatur autem, faventibus atque consentientibus cunctis pariterque [19]orantibus, ut simul pastor cum grege et grex cum pastore ad supernæ vocationis bravium, Christo auxiliante, valeant pervenire.

Exarata[a] est autem haec sceda III. kalendas julii, [20]imperante Lotario rege, anno VIII. principatus ejusdem.

[21]† Arnulfus sanctae sedis Jerundensis ecclesiae episcopus sss. Andreas sacer[dos] et monacus sss. Ferrocintus sacer[dos] et monachus sss. [22]Adericus sacer[dos] et monachus sss. SSS.

a. Exarata, correction ancienne de *Exorata*.

Mesindus *presbiter* et mo*nach*us. Sss. Undisclus levita et mo*nach*us. Sss. Frovigius levita et mo*nach*us. [23]Adrovario levita et mo*nach*us sss. S[ig]†n*um* Bulgarani mo*nach*i. Adalbertus *subdiaconus* et mo*nach*us sss. Ramio mo*nach*us sss. Amelius mo*nach*us sss. [24]Argemirus mo*nach*us sss. Languardus levita et mo*nach*us sss. Amalrycus mo*nach*us sss. [25]S[ig]†n*um* Galindoni mo*nach*i. Seniofred*us* monacus ss. Suniarius sacer[dos] et mo*nach*us sss. Durandus mo*nach*us. Fra*n*cimirus mo*nach*us. Oliba mo*nach*us. Dura*n*dus mo*nach*us. [26]Soniefredus co*mes* sss. Oliba comes sss. Miro levita sss. [27]S[ig]†n*um* Leopardus[28]. Sss. Tassius sss. Sss. Ormemirus s. [29]Vuadamirus[1] *presbiter*, qui hanc electionem *vel* adclamacionem scripsi, cum litteris rasis *vel* sup*er*positis in linea VIII[a], et sss. sub die annoque prefixo.

IX.

Testament du prêtre Deila en faveur de l'abbaye de Camprodon, etc.[2].

(15 août 992.)

Dum salvator n*oster* summ*am* pietatem humanu*m* genus de potestate diaboli eripuit, anima*m* mea*m* et ipsa morte p*er*petua damnaverit, mirum quomodo ho[2]mo miserabilisq*ue* tanta pura libertate meruit habere se ipsa*m* mea*m* doctrina*m* *vel* ultroneus diaboli subdidit et morti iter*um* con*trait*ur. Sed illut nob*is* [3]gl*or*ifica*n*du*m* et ad[m]ira*n*du*m* est, q*uia* q*ue* possit se redimere ad morte prima, iteru*m* m*isericor*dit*er* relaxando peccata redimat a morte *secun*da. Haec ergo Deila peccator [4]et infelix p*resbiter*, et su*m* sic*ut* pulvis et cinis, cogito facinor*um* meor*um*, et est sic*ut* stellas caeli et innumerabilis sic*ut* arena maris. P*ro* hac igit*ur* cogitacione facinor*um* meor*um* preci[5]pio vob*is* ego q*ui* sup*ra* script*us* Deila p*resbiter*, precor vos tutores m*ei* advocati *vel* helemosinarii, id est domn*us* Hysarn*us*, et Sendredus, et Segofre-

1. A la ligne 8, en effet, les mots *alodem proprium quem* ont été corrigés en *alodes proprios quos* et, plus loin, ont été ajoutés au-dessus de la ligne : *et solidos mille.*

2. Bibl. nat., ms. nouv. acq. lat. 2579, fol. 14. — Expédition originale, sur parchemin, mesurant 35 centimètres de haut sur 57 de large. — Au dos, ancienne cote, du XVIIe ou XVIIIe siècle : « M. 66 ».

dus p*resbiter*, et Maiolo [6]et Wifredo, ortor vobis nimiu*m* ut sitis m*ei* tutores, advocati et helemosinarii, ut post obitu*m* m*eum* potestate*m* abeatis om*n*ibus rebus meis distribuere in s*ancti*s Dei baseli[7][cis c]ęnobii, in sacerdotibus, in pauperibus sive in helemosinis ęrogandis. In primis donare faciatis alaude*m* m*eum* de Beiędu, q*uod* mihi senior m*eus* dedit Miro ep*iscopus*, ubi cor[8][pus m*eu*]m requiescit, ad domu*m* s*ancte* Marie Ripullensis p*ropter* remediu*m* anime męę et anima sua, in tale pactu*m* v*el* placitu*m*, ut a Wifredi nepoto m*eo* karta faciatis, ut du*m* vivit [9][hab]eat et possideat ille et posterita illor*um*, et servicio*m* faciat ad domu*m* s*ancte* Marie cenobii ima*m* .I. de olio p*er* singulos annos et nullu*m* aliu*m* servicio*m* no*n* faciat, nec ille nec posterita illor*um*. [10]Et ipsas meas vineas q*ue* sunt in co*m*mitato Bisullunense, in locu*m* q*ue* vocant Barbatusa, v*el* in Torteliano, in locu*m* q*ue* vocant ad ipsa Kanale, donare faciatis p*er* scriptura*m* firmissima*m* ad [11]cęnobiu*m* s*ancti* Petri de Ca*m*po Retundo; et ad cenobio s*ancti* Petri et s*ancti* Primi, qui sunt justa castro Bisulluno, donare faciatis ipsa vinea qui est in Torteliano, in locu*m* q*ue* dicu*n*t ad ipsas [12]Umbellas; e[t] ad s*anctu*m Raphaelu*m*, qui e*st* in baselica s*ancti* Vincencii, donare faciatis ipsas meas vineas qui sunt in Torteliano, sive in locu*m* q*ue* dicunt Calpomiro; et ad cenobio s*ancti* Mikaelis [13]de Cu[x]ano donare faciatis pecias [et] de terra q*ue* ego abeo in co*m*mitato Cerdaniense, in locu*m* q*ue* dicunt Reixano sive Assurribus, que illas mihi dedit f*rater* Miro; et ad s*ancta* Ma[14]ria Lilitense donare faciatis peciam de terra qui est in Sarga et Biblioteiga .I. et p*er* ipsu*m* signu*m* solidatas .xx[ti]; et a Bernardo filiolo meo, filio Hysarno, donare faciatis alau[15]de*m* m*eum* q*ue* ego abeo in Villa curba, qui mihi advenit p*er* parentor*um* [meorum] racione, except*us* ipsa terra q*ue* mihi dedit f*rater* m*eus* Reimundus, et ipsa terra donare faciatis ad Sigofredo [16]nepoto meo, et ipsu*m* m*eum* antifanariu*m*; et aliu*m* m*eum* alaude*m* que ego [. . . .]ania, v*el* in villa q*ue* dicunt Keixas, donare faciatis Aesteleua sorore mea et ad Sendredo, et ad [17]Sigofredo p*resbitero* et illis donare faciant ad domu*m* s*ancti* Laurencii [. . . .] *vel* in Bagazano solidatas .x.; et ipsas vineas, que ęgo abeo in Aragunede v*el* in Ariga donare [18]faciatis ad Steleua sorore mea, ut, du*m* illa vivit, teneat et possideat, et post obitu*m* suu*m* remaneant a Giscafredo [n]epoto m*eo*, et p*er* singulos annos donare faciant a s*ancta* [19]Maria Ripullo quarta .I. de vino; et

ipsa mea terra, que abeo in Torteliano et ipsas meas vineas, qui sunt in Keirigo, donare faciatis ad Sesenanda nepota mea et ad [20]filios suos; et ad Alberzo clerico nepoto meo equa .I. et vaca .I.; et Giscafredo fratre suo ipsum meum psalterium et vaca .I.; et a Sigofredo presbitero nepoto meo equa .I. et vaca .I.; et a Ma[21]iolo similiter, et a cenobii sancti Johannis solidatas .XII.; et a sancti Stephani bandiolas solidatas .XII.; et a sancta Maria arulas similiter, et a sancti Laurencii super bebita [22]lito .I.; et a domno Hysarno donare faciatis caballo .I. et ipsos meos urlengos; et ad seniori meo Bernardo comite solidos quaranta; et ad Ardemanno nepoto [23]meo equa .I. et vaca I.; et ad Steleua sorore mea lito .I. et oves meas, que ego abeo in mansione sua, et pulina .I. et vaca .I.; et a Longovardo nepoto meo pulina .I. et vaca .I.; [24]et per ipsa absolucione ad unum episcopum segello .I. de auro; et a sancti Petri Roma ipsum meum enapum de argento et solidos .XX^{ti}; et ad cenobio sancti Petri et sancti Primi Bisullu[25]no lito .I., et ipsas tunas et ipsas tinas, que ego abeo in Bisulluno et ubi corpus meum requiescit, donare faciatis misale .I. et leccionario .I., caballo .I. cum sella et freno, [26]et asino .I. cum sua salma, et ipsas bulzas et ipso stralgo, et tapido .I. et coto .I., tacado et plumaco .I.; et ipsum meum panem et vinum, aut boves, aut oves, aut vacas, [27]aut equas, aut porcos, aut drapos, aut utensilia domus, aut aurum vel argentum et omnium meum alium avere, ubicumque invenire potueritis, donare faciatis in [28]sacerdotis obtimis, pro trentanariis vel in elemosinis erogandis, et ad ipsos meos servientes, ubique non abeo bene factum, date illis de ipsum avere, ut ab odierno [29]die et tempora in Dei nomine istius testamenti firmam abeat potestatem usque dum alium faciam.

Factum testamentum XVIII. kalendarum september anno .V. regnante Ugo[30]ne rege.

[31]Deila sacerdos sss., qui istum testamentum fieri jussit et firmare rogavit.

Sign✝um Amilio. Sign✝um Edo. Langovardus presbyter sss. [32]Sign✝um Sendredo. Sign✝um Maiolo. Sign✝um Wifredo.

[33]Sss. Oliba presbyter, qui istum testamentum scripxit et sss., die et anno quod supra. Segofredus sacer[dos] sss.

PHILIPPE-AUGUSTE

ET

RAOUL D'ARGENCES

ABBÉ DE FÉCAMP.

Mon confrère et ami M. Henry Omont a bien voulu me communiquer la photographie d'une petite charte de Philippe-Auguste conservée en original à Fécamp dans le musée de la distillerie de la Bénédictine. L'écriture très fine, disposée sur cinq lignes, est d'une remarquable élégance. Le sceau qui avait été appliqué sur une simple queue a disparu.

La pièce n'est pas seulement curieuse par l'exiguïté de ses dimensions : 132 millimètres sur 48. Elle renferme plus d'un renseignement intéressant. Je commence par en donner le texte :

Philippus, Dei gratia Francorum rex. Noverint universi ad quos littere presentes pervenerint quod || dilectus noster abbas Fiscani persolvit Johanni de Roboreto quingentas marchas argenti || quas debebat pro tensamento et fratri Garino trecentas libras parisiensium quas eidem abbati acco||modavimus pro emptione de Buissiaco. Actum apud Gaillart, anno Domini M° CC° quarto, mense || martio.

La combinaison de cette charte avec quatre autres pièces de la même époque nous révélera les détails d'un petit épisode d'histoire rurale auquel Philippe-Auguste se trouva mêlé et qui eut pour théâtre un village du Mantois, — Boissi-Mauvoisin, aujourd'hui commune de l'arrondissement de Mantes. La seigneurie de Boissi appartenait au prieuré de Saint-Georges de Mantes, dépendance de l'abbaye de Fécamp.

Voici la teneur des quatre chartes :

I.

Reverendissimo domino suo Philippo, Dei gratia regi Francorum illustrissimo, Henricus, humilis abbas Fiscannensis, totusque conventus, salutem et sincere dilectionis affectum. Excellentie vestre villam nostram de Boisseio et homines nostros et quicquid ibi habemus et habere debemus custodienda committimus, rogantes attentius sublimitatem vestram ut, per quattuor modios avene, quos homines ejusdem ville vobis annuatim apud Meduntam solvent, salvo redditu et jure nostro in omnibus, eos ab injuriis et vexationibus aliorum et res nostras ad eandem villam pertinentes protegatis et dispersas revocetis. Bene semper valeat dominus dominus noster rex.

(Original au Trésor des chartes, J 211, n° 4. Analysé dans *Layettes du Trésor des chartes*, t. I, p. 149, n° 351.)

II.

Noverint universi quod ego Guillelmus Rohes, tunc temporis prepositus de Boisseio, et omnes alii homines ejusdem ville, tenemur solvere absque aliqua reclamatione per singulos annos, festo sancti Remigii, domino R. abbati Fiscannensi vel cui nos assignaverit, quater viginti libras parisiensium per annorum undecim curriculum, et duodecimo anno sequenti viginti libras ejusdem monete, termino incipiente anno Domini M° CC° quinto, exceptis redditibus illis quos tenemur reddere feodaliter ecclesie Sancti Georgii de Medonta. Et sciendum quod dominus abbas R. Fiscannensis fecit nobis commodari peccuniam istam per homines suos de Villari Sancti Pauli[1], quibus invadiavit pro nobis usque ad sex annos manerium suum de Villari Sancti Pauli, ea videlicet intentione ut nos eriperet de manu et subjectione Guidonis Mali Vicini et fratrum suorum et omnium heredum suorum. Quod quidem in presentia karissimi nostri Philippi regis Francie factum est et firmatum apud Gysorz, sicut carte predicti regis Philippi[2] et Guidonis Mali Vicini testantur et confir-

1. Villers-Saint-Paul, Oise, cant. de Creil.

2. Cette charte de Philippe-Auguste ne paraît pas devoir être confondue avec celle qui est publiée un peu plus loin et qui doit avoir été rédigée au mois de janvier, en même temps que la charte de l'abbé de Fécamp, n° III.

mant. Et quoniam quod pro bono pacis et perpetua exemptione nostra et heredum nostrorum factum est, dignum duximus confirmari et inviolabiliter observari, a Nicholao Cato, tunc ballivo regis et ad ipsum legato, omnes et singuli diligenter impetravimus, ut per litteras, sigilli sui caractere signatas, hujus conventionis nostre inviolabiliter observande testis efficeretur. Pena autem predicte conventionis nostre assensu nostro et petitione nostra, talis statuta est, ut, nisi die statuto Beati Remigii predicta pecunia totaliter solveretur, nos in misericordiam decem librarum incideremus versus dominum abbatem, et ipse per quemlibet ballivorum suorum ad averia nostra libere posset recurrere. Actum anno gratie M°CC° quarto, apud Meduntam, mense decembris.

(Cartulaire de l'abbaye de Fécamp, à la bibliothèque de Rouen, fol. 14. Publié dans mes *Études sur la condition de la classe agricole en Normandie*, p. 134, note.)

III.

Universis etc. Radulfus, divina permissione humilis abbas Sancte Trinitatis Fiscannensis, et totus ejusdem ecclesie conventus, in vero salutari salutem... Nos, pro tensamento ville nostre de Buxeio, et omnium ad eamdem pertinencium, que sunt ecclesie Beati Georgii de Medonta, que quidem membrum est ecclesie Fiscannensis, domino nostro Philippo, illustri Francorum regi, et heredibus suis in perpetuum damus tres modios avene ad mensuram Medunte, quos homines nostri de Buxeio, singulis annis, proxima dominica post festum Omnium Sanctorum, apud Meduntam, ad opus domini regis reddere debent. Istum autem redditum... neque dominus rex neque heredes sui aliquo modo unquam dare poterunt vel de manu sua removere... Actum est autem hoc anno gracie millesimo ducentesimo quarto, mense januario, apud Fiscannum, teste universitate capituli nostri.

(Original au Trésor des chartes, J 211, n° 1. Analysé dans *Layettes du Trésor des chartes*, t. I, p. 281, n° 744.)

IV.

In nomine sancte et individue Trinitatis, Amen. Philippus, Dei gratia rex Francorum, salutem. Noverint universi, presentes pariter et futuri, quod Guido Malevicinus, coram multis, apud Gisortium,

in presentia nostra constitutus, Sancte Trinitati Fiscanni et ecclesie Beati Georgii de Medonta, que membrum est monasterii Fiscannensis, in perpetuum quitavit omnia que reclamabat et reclamare poterat, juste vel injuste, sive in redditibus, sive in toltis, sive quocumque alio modo, in villa et in hominibus de Buxeio et ejusdem ville pertinentiis, scilicet de terra de Monte Ursonis, et in masura que fuit Hugonis dapiferi, et in terra que fuit cultura de Chantecoc cum pertinentiis suis, et in omnibus aliis que ibi pertinent ad dictam ecclesiam Beati Georgii, ita quod nec ipse nec heredes neque fratres ipsius neque aliquis ex eis in omnibus supradictis aliquid de cetero possent reclamare. Quicquid etiam de rebus predictis fratribus suis vel aliis idem Guido dederat, eisdem monachis reddidit integre, et eis tenetur facere omnino quitari et ab omnibus liberari. Propter hoc autem Radulfus, abbas Fiscanni, et monachi dederunt eidem Guidoni trecentas libras parisiensium, et ipse Guido nos rogavit ut, si contingeret ipsum vel heredes vel fratres vel aliquem ex eis contra hoc ire, nos ad ea tenenda ipsos incontinenti compelleremus et firmiter teneri faceremus. Ut autem predicta villa de Buxeio et homines in eadem villa manentes, cum omnibus rebus suis, sint de cetero in nostra custodia et in nostro tensamento, homines illi, dominica proxima post festum Omnium Sanctorum, apud Medontam mandato nostro singulis annis reddent ad opus nostrum tres modios avene, ad mensuram Medonte, ita quod neque nos neque heredes nostri hunc redditum unquam possimus alii dare nec de manu regia removere. Quod ut perpetuum robur obtineat, sigilli nostri auctoritate et regii nominis karactere inferius annotato presentem paginam, ad petitionem ejusdem Guidonis, confirmamus. Actum Parisius, anno Domini M° CC° quarto, regni nostri anno vicesimo sexto, astantibus in palatio nostro quorum nomina supposita sunt et signa : dapifero nullo, signum Guidonis buticularii, signum Mathei camerarii et multorum aliorum[1].

(Cartulaire de l'abbaye de Fécamp, à la bibliothèque de Rouen, fol. 19 v°. Publié dans le *Cartulaire normand de Philippe-Auguste*, p. 286, n° 1078.)

Dégageons maintenant les traits essentiels indiqués dans ces chartes.

1. Ces derniers mots remplacent les dernières lignes de la charte, que le rédacteur du cartulaire a laissées de côté.

Henri de Sulli, abbé de Fécamp, qui mourut en 1188, voulant, peu de temps avant sa mort, mettre les habitants de Boissi à l'abri des violences de seigneurs voisins, demanda à Philippe-Auguste de prendre ce domaine sous sa protection, moyennant une redevance annuelle de quatre muids d'avoine.

La protection du roi n'empêcha pas le seigneur de Rosni, Gui Mauvoisin, de tourmenter les hommes de Boissi. Le successeur de Henri de Sulli, Raoul d'Argences, qui s'était rallié, l'un des premiers prélats de la Normandie, au gouvernement de Philippe-Auguste, usa de son crédit auprès de ce prince pour assurer à ses vassaux de Boissi plus de sécurité que par le passé. Il réussit à obtenir l'intervention de Philippe-Auguste. Il fallait, avant tout, payer une assez forte somme d'argent à Gui Mauvoisin, pour le décider à l'abandon de prétentions plus ou moins mal fondées. L'abbé trouva le moyen de faire prêter aux hommes de Boissi une somme de 900 livres parisis, remboursable en onze annuités, et, pour rendre la propriété de l'abbaye moins précaire, il y ajouta une somme de 300 livres, dont le roi voulut bien lui faire l'avance. Moyennant cette forte indemnité, Gui Mauvoisin renonça de la façon la plus absolue à ses prétentions sur le domaine et les hommes de Boissi. L'abandon fut ratifié par le roi dans une assemblée solennelle, tenue à Gisors au mois de décembre 1204.

Les conventions furent, au mois de janvier 1205 (nouveau style), l'objet de deux chartes, émanées l'une de l'abbé de Fécamp, l'autre du roi. L'obligation imposée aux hommes de Boissi d'acquitter à la recette de Mantes, comme droit de tencement, une redevance annuelle de trois muids d'avoine est consignée dans les deux chartes ; celle du roi mentionne le paiement de la somme de 300 livres fait par l'abbé à Gui Mauvoisin.

L'affaire fut définitivement réglée au mois de mars 1205. A cette date, Philippe-Auguste se trouvant au Château-Gaillard déclara que l'abbé de Fécamp venait d'acquitter une double dette : il avait payé 500 marcs d'argent à Jean de Rouvrai et 300 livres parisis au frère Guérin. Jean de Rouvrai était alors châtelain d'Arques et bailli de Caux[1] : les 500 marcs qu'il encaisse étaient la somme due au roi pour avoir pris sous sa protection le domaine

1. On trouvera quelques détails sur Jean de Rouvrai dans la Chronologie des baillis et sénéchaux royaux, en tête du tome XXIV du *Recueil des historiens de la France.*

de Boissi ; les 300 livres que toucha frère Guérin étaient le remboursement de la somme que le roi avait prêtée à l'abbé pour racheter ce que Gui Mauvoisin pouvait posséder à Boissi. Ce frère Guérin était un des plus intimes conseillers du roi ; c'est lui qui devint plus tard évêque de Senlis ; il figure nombre de fois sous la dénomination de *frater Garinus* dans le compte de l'année 1202 publié par Brussel à la fin du *Nouvel examen de l'usage des fiefs*. Il remplit les fonctions de chancelier à partir de la fin de l'année 1201. Telle est l'analyse du dossier de l'affaire de Boissi-Mauvoisin. J'ai tenu à former ce dossier parce qu'il me fournissait l'occasion de rectifier une erreur contenue dans le Catalogue des actes de Philippe-Auguste. Sous le n° 914 de ce Catalogue figure la charte dont M. Omont m'a fait connaître l'original ; mais elle y est enregistrée d'après la copie fautive que Dom Lenoir avait envoyée au Cabinet des chartes et qui est à la Bibliothèque nationale dans le volume 107 de la collection Moreau, au fol. 12. Le copiste employé par le laborieux bénédictin, habituellement si soigneux, a été trompé par une salissure qui a obscurci le milieu de la troisième ligne de l'original. Au lieu de *fri Gar.*, il y a vu *Johi Gar.*, leçon qui ne permettait pas de soupçonner l'intervention du frère Guérin, le ministre de Philippe-Auguste.

La réapparition du mot *fratri* a fait évanouir toutes les difficultés de l'interprétation.

Après l'arrangement des affaires de Boissi-Mauvoisin, l'abbé Raoul d'Argences continua à entretenir de bons rapports avec Philippe-Auguste, comme l'attestent deux chartes royales, l'une du mois de décembre 1207 pour le maintien de l'abbaye dans tous ses droits et franchises[1], l'autre de l'année 1211, portant concession du plait de l'épée dans toutes les terres de l'abbaye[2].

Raoul d'Argences, tout en profitant de la bienveillance de Philippe-Auguste, fut assez habile pour se ménager les bonnes grâces de Jean Sans-Terre, qui avait eu l'occasion de le connaître pendant qu'il résidait en Normandie et qu'il gouvernait cette province.

Le 7 juin 1200, Raoul d'Argences avait été pris pour témoin

1. *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1067.
2. *Ibid.*, n° 1280.

d'une charte royale expédiée à Argentan[1]. Des lettres de protection lui avaient été délivrées le 27 juillet 1202, et l'original s'en trouve aujourd'hui à la distillerie de Fécamp, dans la même liasse que la charte de Philippe-Auguste publiée un peu plus haut. Cette pièce, élégamment et finement écrite sur une petite bande de parchemin, large de 142 millimètres et haute de 43, est assez courte pour trouver place ici :

Johannes, Dei gracia rex Anglie, dominus Hibernie, dux Normannie, Aquitanie et comes Andegavie, omnibus castellanis et baillivis suis || Normannie, salutem. Mandamus vobis quod manuteneatis et defendatis omnes terras, homines, res, redditus et possessiones dilecti nostri || abbatis Fiscannensis, nec inferatis ei nec ab aliquo inferri permittatis molestiam aut gravamen, et si quis ei in aliquo fo||risfecerit, id ei sine dilacione faciatis emendari. Teste me ipso apud Rothomagum, XXVII die julii[2].

Le 27 mai 1203, le roi le chargea de faire payer à un certain « Sturgo de Remberges » une rente de 100 livres assignée sur la vicomté de Fécamp[3].

Vers la même époque, Jean Sans-Terre voulut lui faire tenir une lettre qui devait avoir un caractère confidentiel, puisque le messager, l'archidiacre de Wells, devait la rapporter en Angleterre s'il n'avait pu la remettre au destinataire[4].

Immédiatement après la conquête de Philippe-Auguste, l'abbaye de Fécamp fut comprise dans les mesures dirigées contre les établissements religieux de la Normandie qui avaient reçu des dotations en Angleterre. Le 30 septembre et le 2 octobre 1204, la chancellerie royale expédia des lettres prescrivant la

1. *Rotuli chartarum*, p. 70.

2. Cette lettre est simplement indiquée dans les *Rotuli litterarum patentium*, p. 15, col. 2, par ces mots : « Abbas de Fiscampo habet litteras regis patentes de simplici protectione. » Elle est comprise dans le rôle des lettres de la quatrième année du règne.

3. *Ibid.*, p. 30, col. 1.

4. « De IIII paribus litterarum factarum pro interdicto relaxando... duo paria detulit archidiaconus Wellensis Rothomagum, quorum alterum debet liberari domino Norwicensi et alterum abbati de Fiscampo, si res pro voto processerit; sin autem debent reportari ad dominum regem » (*Rotuli litterarum patentium*, p. 42, col. 1).

saisie des biens de l'abbaye de Fécamp[1]. Mais, peu de jours après, ordre fut donné au vicomte de Sussex de laisser en paix les terres de l'abbaye de Fécamp jusqu'à la décision qui devait être prise ultérieurement à ce sujet, après avis de l'archevêque de Cantorbéry et d'autres conseillers de la couronne[2].

En 1205, 1207, 1209 et 1213, Raoul d'Argences fut de la part de Jean Sans-Terre l'objet d'attentions gracieuses. Le 13 décembre 1205, il en reçut un sauf-conduit, valable jusqu'à Pâques 1206, pour aller en Angleterre avec ses gens[3]. Il obtint un second sauf-conduit, valable du 10 juin au 15 août 1207[4]. Deux ans plus tard, il fut autorisé à envoyer en Angleterre, du 24 mars au 1er août 1209, une nef chargée de vin[5]. En décembre 1213, Jean Sans-Terre le prit sous sa protection pendant la durée du séjour qu'il devait faire en Angleterre[6].

Les auteurs de la *Gallia christiana* placent au 6 septembre 1219 la date de la mort de Raoul d'Argences.

L. DELISLE.

1. *Rotuli litterarum clausarum*, p. 9, col. 2, et p. 10, col. 1.
2. *Ibid.*, p. 11, col. 2.
3. *Rotuli litterarum patentium*, p. 56, col. 2.
4. *Ibid.*, p. 73, col. 1.
5. *Ibid.*, p. 90, col. 1.
6. *Ibid.*, p. 106, col. 2.

BIBLIOGRAPHIE.

Paul VIOLLET. *Histoire des institutions politiques et administratives de la France*, t. III et dernier. *Période française. Moyen âge* (suite et fin). Paris, Larose, 1903. In-8°, 601 pages.

Le nouveau volume de M. V. a les qualités de ses devanciers : excellente bibliographie à la fin de chaque chapitre, bonne table alphabétique des matières, et surtout une profonde érudition, une exposition pleine de charme, d'imprévu, d'idées neuves, de justes comparaisons, — même quand elles étonnent, — quantité de vues ingénieuses et de rapprochements utiles avec ce qui se passait alors dans les pays voisins.

De chaque sujet, — communes, corporations, etc., — le savant professeur donne un résumé très complet et très clair, d'après tous les textes connus et tous les travaux antérieurs, en y joignant ses recherches et ses idées personnelles. Ses études, ses interprétations le plus souvent justifiées contribuent à étendre nos connaissances. C'est ainsi qu'en peu de lignes il explique nettement les projets formés depuis 1321 pour l'unification des monnaies, des poids et des mesures. Les récits des explosions de colère du peuple, de ses soulèvements de 1355 à 1358 et en 1413, des événements dans lesquels se manifesta le rôle politique de l'Université de Paris sont pleins de vie. Et cela ne l'empêche pas de rétablir les faits, par exemple quand il maintient, à l'encontre des érudits comme de Saulcy, Piton, l'épithète de faux-monnayeur à Philippe le Bel.

Est-ce à dire qu'une critique minutieuse ne relèverait pas quelques négligences, quelques opinions hasardées?

Non; et pour montrer avec quelle attention j'ai lu ce bon livre, je me permettrai de n'admettre qu'en partie ce que M. V. dit (p. 319) de l'indult des nominations des membres du parlement et de leur élection (p. 320, 322); à propos de l'élection, notamment, il faut distinguer les époques et même les divers règnes. Le *Jean Pastourel* mentionné p. 367 est le célèbre avocat qui devint avocat du roi, maître des Requêtes de l'hôtel, président de la chambre des Comptes et mourut en 1395 religieux de l'abbaye de Saint-Victor à Paris, comme l'a établi M. Delachenal. Le personnage appelé « un certain Yves Derian » (p. 367) a joué un rôle : Charles V l'envoya en mission spéciale à la

cour d'Avignon (Moranvillé, Extraits des *Journaux du Trésor*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1888, p. 214, n° 240) et à la cour de Castille (L. Delisle, *Mandements de Charles V*, n° 1473).

Bien avant l'ordonnance du 23 décembre 1454 (p. 370), le roi était représenté à la chambre des Comptes par un procureur royal, ainsi en 1396 par Robert Carlier (Arch. nat., X1A 4784, fol. 147). A la chambre du Trésor, il y eut aussi un procureur du roi, un procureur général; M. Tuetey a cité Pierre Cousinot comme ayant succédé, le 8 novembre 1417, dans ces fonctions à Guillaume de Vaux, nommé lui-même le 8 décembre 1413 (voy. *Testaments enregistrés au Parlement de Paris*, p. 346, n° XLII du tirage à part). Je rencontre encore, mais plus tard (5 janvier 1492), Me Hugues Maillart, « substitut du procureur général en la chambre du Trésor » (X1A 8321, fol. 269).

J'allais fermer à regret cet excellent volume en songeant qu'il serait le dernier quand heureusement je lus que, toujours infatigable, le savant auteur préparait un ouvrage sur l'époque moderne; je fis alors des vœux pour que ce régal promis ne fût pas retardé, et je suis sûr de ne pas rencontrer un seul contradicteur.

F. Aubert.

E. Glasson. *Histoire du droit et des institutions de la France*, t. VIII. *Époque monarchique. Les Sources du droit. Condition des personnes. Famille.* Paris, F. Pichon, 1903. In-8°, LV-546 pages.

L'éminent doyen de la Faculté de droit de Paris aura bientôt terminé sa grande histoire du droit et des institutions de la France. Le t. VIII commence en effet la dernière époque, celle qui aboutit à la Révolution. La *bibliographie* est suffisante; mais des auteurs médiocres, et même mauvais, auraient pu être écartés, d'autres sont cités d'une façon trop vague.

Que veut dire, p. XXVI, « Merlet (René), *Collection des textes pour servir à l'enseignement de l'histoire??* » P. XXXI, T. de L. (pour Tamizey de Larroque); p. 44, note : la citation d'une lettre de Pasquier à l'avocat Robert est incomplète, il eût fallu au moins dire l. XIX des lettres d'Étienne Pasquier, lettre 15. Je ne m'arrête pas aux fautes d'imprimerie : *Lalarme* et *Donache* pour *Lalanne* et *Douarche;* mais la confusion des œuvres de MM. Adolphe, Jules et Joseph Tardif eût pu être évitée : l'article sur la *Practica forensis de Masuer* est de Adolphe et l'article *Un mémoire de Guillaume du Breuil* est de M. Joseph Tardif.

Saint-Simon n'est cité que d'après l'ancienne édition; le Catalogue des actes de François Ier, si utile pour la date des actes royaux et des institutions, n'a pas été mis à contribution.

Reproche plus grave, les auteurs cités dans la bibliographie ne sont plus mentionnés quand M. G. étudie les questions qu'ils ont approfon-

dies; il en résulte que Argou, Denisart, Ferrière, Serres et le recueil d'Isambert paraissent avoir été seuls consultés, et cela serait bien insuffisant.

Des auteurs suspects à divers titres : Mornay, Pierre de l'Estoile, par exemple, ont un crédit exagéré auprès du savant professeur, alors que d'autres historiens ou chroniqueurs contemporains, plus autorisés, ne sont même pas indiqués.

A une époque plus rapprochée, le choix presque exclusif de d'Argenson est regrettable.

La documentation trop pauvre et trop exclusive dans le corps de l'ouvrage ôte donc de l'autorité au grand travail de M. G.

Une simple observation au sujet des sources : c'est une erreur de croire que jusqu'à Charles VII « les ordonnances royales avaient peu compté parmi les sources du droit. » Les ordonnances de saint Louis, de Philippe le Bel, de Philippe V et de leurs successeurs sont des documents de premier ordre, et, dans bien des cas, les sources principales pour l'histoire de nos institutions. Les ordonnances, si justement fameuses, de la fin du XVe et du XVIe siècle, n'ont pas eu plus d'importance, et, souvent, elles n'ont fait que reproduire les dispositions des ordonnances antérieures. Avec Louis XIV, les ordonnances deviennent de véritables codes, et on ne saurait trop louer M. G. de la légitime admiration qu'il leur témoigne. Il étudie longuement (p. 175 à 207) ces actes législatifs, « considérés dans toute l'Europe comme de véritables chefs-d'œuvre, » rédigés sous la direction de Colbert, mais dus à l'initiative du grand roi qui suivit de près les travaux de la commission « avec un tact et une bienveillance extraordinaires..., provoquant les contradictions pour en faire sortir la solution exacte. » Cet énorme et magnifique travail fut terminé en quinze ans et son influence dure encore. En effet, comme le dit M. G., le Consulat nous a donné le Code civil, — qui a beaucoup emprunté aux ordonnances des XVIIe et XVIIIe siècles, — mais les autres codes n'ont ni la même valeur ni le même mérite. « Le Code de procédure n'est qu'une nouvelle édition un peu améliorée de l'ordonnance de 1667, — le Code de commerce s'est souvent borné à reproduire les dispositions de l'ordonnance de 1673, — qui fut le premier Code de commerce européen, etc.; en réalité, nos premiers codes, à l'exception du Code civil, datent du règne de Louis XIV. » Pendant le règne de Louis XV, d'Aguesseau continua le travail d'unification et de codification par les ordonnances de 1731 sur les donations, de 1735 sur les testaments et de 1737 sur les substitutions, mais, malgré les efforts de Dumoulin et de Pothier, la nation n'était pas encore préparée à recevoir un Code civil uniforme.

L'œuvre législative de Louis XVI « fut vraiment considérable, et son activité législative s'est exercée sur toutes les branches du droit, » puis elle se perdit dans la Révolution qui en tira profit sans le dire.

Sur les coutumes, leur rédaction, leurs caractères, les conflits qu'elles suscitèrent, leur répartition géographique, nous trouvons d'amples renseignements. La rédaction des coutumes témoigne « d'un effort législatif et juridique, peut-être unique dans l'histoire, et auprès duquel le travail de compilation des commissaires de Justinien n'est qu'une œuvre d'enfant. » Voilà de ces vérités qu'il est bon de répéter à notre époque où il est de mode de dénigrer ou d'ignorer les meilleures œuvres de la royauté.

Passant au droit romain, M. G. reconnaît que l'étude n'en a jamais été abandonnée en France et que son enseignement dans les Universités a jeté un certain éclat au moyen âge.

On pourrait signaler quelques lapsus : Jean le Bon pour Philippe le Bon, le style de du Breuil qualifié de recueil d'actes législatifs; des explications incomplètes sur les lettres patentes, alors qu'il eût été facile de se renseigner dans le *Manuel de diplomatique* de Giry; l'assertion risquée d'après laquelle la Réforme aurait la première parlé des droits de la nation, tandis que, sans remonter aux Pères de l'Église, les papes du moyen âge, les docteurs scolastiques comme saint Thomas d'Aquin, en avaient parlé avec tant de hardiesse. On sait d'ailleurs le mépris de Luther pour le peuple et comment il excitait les grands à l'asservir et à le mater.

L'inconvénient d'avoir étudié dans ce volume une période trop longue et d'aspect trop varié (1422 à 1789!) se manifeste davantage dans la partie consacrée à la condition des personnes (clercs, nobles et roturiers, bourgeois et serfs, étrangers; majeurs et mineurs; incapables et bâtards; morts civils et infâmes; protestants et juifs), à celle de la femme, à la famille (fiançailles, mariage, puissance paternelle, garde noble et bourgeoise, tutelle) et au domicile. Il a fallu aller à vol d'oiseau, sans approfondir.

L'idée que M. G. nous donne de la fin du XVIIIe siècle manque d'exactitude, parce qu'il ne s'en rapporte qu'à d'Argenson; il aurait fallu contrôler par les témoignages des contemporains, par des pièces d'archives; le tableau de la misère du paysan est trop poussé au noir; on a fait justice de ces exagérations.

De peur de paraître trop favorable aux catholiques, d'être taxé d'intolérance, — alors qu'il ne serait qu'impartial, — M. G., quand il traite des guerres de religion, se borne à opposer aux violences des catholiques envers les protestants les cruautés des protestants anglais à l'égard des catholiques. Il eût pu dire que les catholiques français n'ont usé que de représailles et que les protestants français, comme ceux d'Angleterre et d'Allemagne, ont commencé. Quand aurons-nous un Janssen pour faire l'histoire de la Réforme en France! Que signifie cette phrase que « les dispositions du concile de Trente étaient particulièrement dirigées contre les protestants, » et qu'alors le roi ne devait

pas les admettre? Le roi catholique d'un pays où l'énorme majorité était catholique devait donc se mettre, lui et son peuple, sous le joug d'une petite minorité de huguenots! Aussi bien, le savant auteur a-t-il lu les actes du concile de Trente? Enfin les considérations sur la révocation de l'Édit de Nantes gagneraient à s'appuyer sur d'autres témoignages que celui de Spanheim, que sa religion et sa nationalité rendent très suspect. M. G. est mieux inspiré quand il constate que, malgré cette révocation, — dont il exagère beaucoup les conséquences, — les protestants restèrent nombreux, et que, sans parler de l'Alsace, où leur culte fut toujours respecté, dans plusieurs régions leur situation demeura tolérable, que le régent leur laissa quelque liberté et que beaucoup qui avaient émigré rentrèrent en France. Cette révocation est certainement blâmable, mais l'impartialité oblige à dire que la tolérance pratiquée jusque-là par le gouvernement à l'égard des protestants aurait bien dû décider les états protestants à l'imiter et que leur farouche intolérance n'a pas été sans influer sur la décision de Louis XIV.

Au sujet des Juifs, il est piquant de voir l'économiste Montchrétien se plaindre déjà qu'ils envahissaient la France; d'ailleurs, tout ce que dit l'auteur est intéressant.

Notons, à propos du mariage, que les rédacteurs du Code civil ont emprunté la théorie du mariage envisagé comme contrat purement civil aux protestants qui refusaient naturellement d'y voir un sacrement; ils leur ont aussi emprunté le divorce, que l'Église a toujours repoussé (p. 425, 426, 491).

A la fin de ce grand ouvrage, une table alphabétique sera nécessaire pour que lecteurs et travailleurs puissent se reconnaître dans ces gros volumes pleins de faits et d'idées où les divisions et subdivisions sont trop rares.

Les critiques que j'ai cru devoir formuler prouvent surtout l'importance et l'influence que j'attribue à l'œuvre vraiment considérable de M. G.; puisse-t-il la mener bientôt à bonne fin.

F. Aubert.

Andrea Galante. *La condizione giuridica delle cose sacre.* Parte prima. Torino, Unione tipografico-editrice, 1903. In-8°, 160 pages. Prix : 4 lires.

M. A. Galante, de l'Université d'Innsbruck, déjà connu par de bons travaux, étudie d'abord son sujet dans le droit romain classique et déclare la plus probable la théorie qui considérait les temples comme personnes juridiques; il est ensuite amené à examiner la condition juridique des lieux et des choses sacrés appartenant aux chrétiens, d'après la législation impériale, jusqu'à la fin du règne de Théodose II

(ch. II), puis jusqu'à l'époque de Justinien (ch. III). Il parle brièvement des premiers temps du christianisme, mais toujours en s'appuyant sur les documents et sur les meilleurs ouvrages. Aussi bien sa *bibliographie* est satisfaisante, les travaux des bons historiens ou archéologues anglais, allemands, italiens et français sont mis à contribution.

Une question se posa quand le culte chrétien fut devenu le culte officiel : que ferait-on des *res sacræ* de l'autre culte? Le principe qui finit par prévaloir fut que l'État pouvait en disposer, puisque ce culte n'était plus reconnu officiellement, mais on l'observa plus ou moins rigoureusement, suivant les circonstances. L'action de l'État s'étendait jusqu'aux édifices de pure dévotion et de propriété privée; enfin l'État s'arrogeait le droit de changer la destination des édifices religieux des dissidents.

L'invasion des barbares entraîna des modifications dans la législation. En Espagne (ch. IV), les synodes d'Agde (506), de Lérida (524), les conciles nationaux de Tolède (589, 597) firent de nombreux règlements, surtout pour les édifices fondés par les particuliers; la tendance dominante fut de les maintenir sous la dépendance de l'évêque diocésain. Le synode de Saragosse (592) régla la question de la reconsécration des églises ariennes lorsque les Wisigoths se convertirent au catholicisme. Avant eux, les Suèves, établis en Galice, avaient, avec leur roi Théodemir, abjuré l'arianisme, et leur concile national de Braga (572) avait déjà examiné la question.

Mêmes faits se produisirent en Gaule (ch. IV) chez les Burgondes; là aussi s'agita la question de savoir si les édifices religieux ariens pouvaient servir au culte catholique, quand leurs fondateurs ou leurs possesseurs s'étaient convertis. Le grand archevêque de Vienne, saint Avit, voulait qu'on abandonnât ces édifices, que les vases sacrés qui avaient servi aux Ariens fussent refondus, et son avis l'emporta au concile d'Épaone (517), le dernier synode national des Burgondes.

Au contraire, dans les états de Clovis, le concile d'Orléans (511) avait admis que les églises des Ariens pouvaient, après une nouvelle consécration, être utilisées pour le culte catholique. On voit qu'il n'y avait pas unanimité sur ce point intéressant. Cette unanimité se retrouva pour donner en Gaule l'autorité à l'évêque diocésain sur les églises et sur les oratoires ruraux. Seul il eut le droit de consacrer les églises et les autels du diocèse, et cette consécration conférait le privilège du droit d'asile.

Le savant professeur consacre son dernier chapitre à l'Italie depuis le pape Gélase jusqu'à la chute de la domination lombarde.

Ce travail demandait des connaissances juridiques, liturgiques et archéologiques, M. G. les possède; son exposé semblera peut-être un peu sec, mais il est clair, précis.

P. 104, M. G. a tort de citer le prétendu diplôme de Childebert Ier en faveur de Saint-Germain-des-Prés (558); à défaut de Quicherat,

Giry l'aurait renseigné. Cette critique est la plus importante qu'on puisse adresser à l'auteur, souhaitons qu'il mène à bonne fin et promptement cette intéressante étude.

F. Aubert.

La Chronique de Gislebert de Mons, nouvelle édition publiée par Léon Vanderkindere,... (*Commission royale d'histoire. Recueil de textes pour servir à l'étude de l'histoire de Belgique.*) Bruxelles, Kiessling, 1904. In-8°, LI-432 pages, 25 tableaux et une carte.

La chronique de Gilbert[1] de Mons est une des sources les plus abondantes en renseignements sur l'histoire du Hainaut au XIIe siècle. L'auteur fut notaire, puis chancelier des comtes, et, de 1175 à l'an 1200 environ, il suivit presque toujours la cour de Hainaut. Vivant dans le siècle et au milieu des affaires, il était donc admirablement placé pour prendre ses informations et noter jusqu'aux moindres événements. Toutefois, le critique peut se demander si sa situation, si la faveur dont il jouissait n'ont pu lui enlever quelque peu de son indépendance. Or, le fait est que Fr. Wachter[2] et K. Huygens[3] ont relevé dans son œuvre des versions tendancieuses, des silences significatifs. Faut-il en conclure que la chronique entière n'est qu'une apologie des comtes de Hainaut et qu'elle ne mérite aucune confiance? C'est aller bien loin. M. Vanderkindere a très bien montré dans son introduction que le lecteur, une fois prévenu des réserves à faire, peut généralement se fier aux dires de Gilbert : son information est sûre, son récit exact, et les chiffres qu'il donne quand il évalue l'importance d'une armée sont toujours très vraisemblables.

W. Arndt avait donné de cette chronique une édition[4] qui paraissait définitive, car on y trouvait un texte suffisamment établi. Malheureusement, les identifications étaient bien souvent erronées, et la table, fondue avec celles des autres chroniques contenues dans le volume, était d'un maniement peu commode. C'est pourquoi la Commission royale d'histoire de Belgique jugea utile de publier de nouveau un texte si intéressant. M. Vanderkindere, à qui fut confié le travail, a très bien

1. Selon l'usage généralement admis, la graphie moderne nous semble devoir être préférée à la traduction littérale de la forme latine *Gislebertus*. — Nous relevons de même à la table (p. 363) une forme *Égide*, traduction d'*Egidius*, qui nous paraît encore moins justifiée que *Gislebert*.

2. *Der Einfluss der nationalen und klerikalen Stellung Gislebert's von Mons auf seine Geschichtschreibung*. Halle, 1879, in-8°.

3. *Sur la valeur historique de la chronique de Gislebert de Mons...* (*Revue de l'Instruction publique en Belgique*, 1889, p. 301). Gand, 1889, in-8°.

4. *Mon. Germ. hist., Script.*, t. XXI, p. 490.

mis en valeur la chronique. Elle est maintenant facile à consulter, grâce à une table de près de quatre-vingts pages, qui permet de se reporter à la ligne même où le mot est employé. Des notes nombreuses, d'une élégante concision, renseignent sur les personnages et les événements auxquels il est fait allusion. Enfin, une vingtaine de tableaux généalogiques nous aident à démêler les lignées de la famille de Hainaut et des maisons qui lui étaient apparentées. Par excès de scrupule, M. Vanderkindere a cru devoir dresser un glossaire et une bibliographie des livres qu'il a consultés[1]. Une carte du Hainaut et des pays circonvoisins, très simple et cependant très complète, termine le volume.

Grâce à cette édition, la chronique de Gilbert de Mons rendra les plus grands services à tous ceux qui auront à faire l'histoire du nord de la France au XIIe siècle.

Henri LEMAÎTRE.

Mémoires de Philippe de Commines, nouvelle édition publiée avec introduction et des notes d'après un manuscrit inédit et complet ayant appartenu à Anne de Polignac, comtesse de la Rochefoucauld, nièce de l'auteur, par B. DE MANDROT. Paris, A. Picard et fils, 1901-1903. 2 vol. in-8°, 473 et CXL-483 pages, avec une carte.

Je ne crois pas me tromper en affirmant que la présente édition que M. B. de Mandrot, après tant d'autres, nous donne de Commines sera l'édition définitive de cet auteur. Et d'abord le manuscrit utilisé par lui est le plus complet que nous connaissions, puisque seul il renferme, outre le récit du règne de Louis XI, celui de l'expédition de Charles VIII en Italie, qui manque dans les autres. Il est aussi l'un des plus anciens, et, pour ainsi dire, contemporain de l'auteur, puisqu'il a été écrit aux environs de 1530; enfin, il a appartenu à une nièce de Commines, Jeanne de Polignac, fille de Jeanne de Chambes, cette dernière sœur d'Hélène de Chambes, la propre femme du chroniqueur; il présente donc les meilleures garanties d'authenticité.

1. Les listes de « agnomina, castellani, civitates, » etc., qui figurent au glossaire, ne semblent pas être d'une bien grande utilité; en outre, il n'était guère besoin de relever les explications de termes données dans les notes. L'excellent ouvrage de M. Pirenne dispensait d'une bibliographie, et il aurait suffi de mentionner dans la préface les quelques compléments que M. Vanderkindere y apportait; en tout cas, les *Acta Sanctorum*, le P. Anselme, etc., sont d'un usage si courant qu'il n'était guère besoin de les mentionner, et des traités comme l'*Histoire du Bréviaire* de Mgr Batiffol touchent de si loin la matière de la chronique, c'est-à-dire l'histoire du Hainaut au XIIe siècle, qu'ils auraient pu être omis sans inconvénient.

En second lieu, la critique et l'annotation du texte sont aussi soignées qu'il était permis de l'attendre de l'auteur de tant de travaux distingués sur cette période de notre histoire : éditions, comme celle de Jean de Roye, enfin identifié, après quatre siècles de confusion, en ce qui le concerne; monographies, comme celles que M. de Mandrot a écrites sur les *Relations de Charles VII et de Louis XI avec les Suisses*, sur *Ymbert de Batarnay*, sur Jean et Jacques d'Armagnac. Aucun auteur ne méritait assurément mieux que Commines un éditeur aussi bien informé, car nul mieux que M. de Mandrot ne pouvait faire ressortir la rare sagacité avec laquelle Commines raconte et apprécie les événements. J'en ai fait pour mon compte bien souvent l'expérience. Tel fait, sur lequel ses contemporains nous ont laissé dans leurs récits des obscurités et des lacunes, devient clair et complet sous la plume de ce spectateur intelligent, qui a vu tout ce qu'il y avait à voir et qui n'en omet rien de ce qui peut nous intéresser et nous instruire. Dans les nombreuses notes de la présente édition, mais surtout dans la substantielle introduction dont il l'a fait précéder, M. de Mandrot ne manque pas de mettre en relief cette qualité éminente et caractéristique de son auteur. « Commines, dit-il, après avoir signalé pourtant dans son livre un certain nombre d'erreurs et de défaillances de mémoire vraiment étranges et presque inexplicables, mais après l'avoir aussi habilement défendu contre certaines critiques modernes, Commines est assurément un guide qu'il faut surveiller, mais c'est encore de tous les contemporains, Chastellain non excepté, celui qui nous fait le mieux connaître cette époque et découvre le plus complètement les dessous de cette histoire; celui enfin qui l'a jugée du point de vue le plus élevé et le plus philosophique. »

Ajoutons que, pour tirer de la lecture de Commines tous les fruits qu'elle est capable de donner, on ne saurait prendre aujourd'hui de meilleur guide que M. de Mandrot. Texte aussi amélioré que possible, nous l'avons dit, notes substantielles et précises sur les événements et sur les hommes, enfin biographie de l'auteur où sont recueillis et interprétés avec infiniment de sagacité tous les renseignements qu'il nous a lui-même laissés, et tous ceux que son précédent éditeur, Mlle Dupont, avait si patiemment recueillis et auxquels M. de Mandrot, après M. Kervyn de Lettenhove, ne pouvait presque rien ajouter; voilà assez de mérites réunis, je crois, pour justifier l'épithète de définitive que nous donnions en commençant à cette édition.

M. de Mandrot arrive à fixer très probablement d'une manière définitive aussi la date restée jusqu'ici assez flottante de la composition des *Mémoires*. Il pense, et donne les raisons les plus sérieuses à l'appui de son opinion, que la partie relative à Louis XI a dû être rédigée entre 1490 et 1491, celle qui concerne Charles VIII entre 1497 et 1498; que le manuscrit original aujourd'hui perdu était probablement très mal

écrit, ce qui explique et les obscurités qui ont été reprochées à l'auteur, et les trois mille variantes comptées par l'éditeur Lenglet-Dufresnoy, qui ne disposait pourtant que de trois manuscrits au lieu des six aujourd'hui connus.

Ces manuscrits, outre celui d'Anne de Polignac, sont :

1° Celui qu'a utilisé M. Chantelauze en 1881, lequel a appartenu à Diane de Poitiers, puis aux Montmorency-Luxembourg ; ce texte, assez voisin de celui de l'édition de M. de Mandrot, est probablement aussi le plus voisin du texte original.

2° Le manuscrit légué à la bibliothèque de Nantes par M. Th. Dobrée. Son propriétaire, au XVIIe siècle, avait été, après le chancelier Seguier, H.-C. de Coislin, évêque de Metz, petit-fils de celui-ci, qui le laissa à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Il avait appartenu en premier lieu à Jean d'Albret, s^r d'Orval, comte de Nevers, d'Eu et de Rethel, mort le 10 mai 1524, et avait par conséquent été copié avant cette dernière date.

3° Le manuscrit de M. le comte Arthur de Vogüé, daté de 1520 (et qui ne comprend que l'histoire de Louis XI), suffisamment correct, mais sans variantes notables, porte les armes de Christophe de Rochechouart, seigneur de Chandenier, mort en 1549, et de sa première femme, Suzanne de Blaisy, morte le 25 novembre 1524.

M. de Mandrot ne peut que mentionner un manuscrit aujourd'hui perdu, que Denis Sauvage, l'éditeur de 1582, dénomma constamment son « exemplaire vieil à la main, » et qui, sur son premier feuillet, aurait été noté comme « copié sur le vray original de l'autheur. »

Les autres manuscrits, qui sont les manuscrits français 10156 et 3879 de la Bibliothèque nationale, plus modernes que les précédents, n'offrent aucun intérêt particulier.

M. de Mandrot nous dit un mot des éditions de Commines, dont la première date de 1524 ; il ne pouvait nous en donner la liste complète, et il se contente de renvoyer à l'article de M. van der Haeghen, dans la *Bibliotheca belgica ;* celui-ci ne compte pas moins de 123 éditions de notre auteur. Il était vraiment bien superflu de refaire après lui pareille nomenclature, et M. de Mandrot a fait œuvre plus utile, en nous donnant, sous la forme qu'il a choisie, cette nouvelle édition. Nous ne nous attarderons pas à en énumérer les mérites, que nous croyons avoir suffisamment mis en relief au cours de cette analyse.

J. VAESEN.

Manuel de paléographie. Recueil de fac-similés d'écritures du Ve au XVIIe siècle (manuscrits latins, français et provençaux), accompagnés de transcriptions, par Maurice PROU. Paris, Alphonse Picard et fils, 1904. In-4°, 8 pages, 50 planches avec transcriptions.

Notre confrère M. Prou poursuit l'œuvre utile qu'il a entreprise de

vulgariser l'enseignement de la paléographie et d'en faciliter l'étude à ceux qui ne peuvent suivre des cours spéciaux. Aux trois recueils de fac-similés déjà publiés par lui et dont nous avons mentionné le dernier ici même (t. LVII, p. 119), voici que s'en ajoute un nouveau, beaucoup plus complet à tous égards, puisque, tandis que les anciens recueils contenaient une douzaine de planches chacun, celui-ci n'en offre pas moins de cinquante échelonnées du ve au xviie siècle.

Nous ne saurions mieux expliquer l'objet que s'est proposé M. Prou qu'en citant quelques lignes de son avant-propos. Après avoir rappelé que généralement les recueils de ce genre sont à la fois trop chers et pas suffisamment adaptés aux besoins de tous, il ajoute : « Nous avons voulu mettre un instrument d'étude entre les mains de ceux qui, loin d'un centre universitaire, désirent cependant s'initier à la paléographie et se mettre en état de lire des livres manuscrits ou des documents d'archives. C'est pourquoi nous nous sommes efforcé de faire un choix de types d'écritures du moyen âge que les historiens et les philologues sont susceptibles de rencontrer le plus fréquemment au cours de leurs recherches. Et, afin de donner en un petit nombre de planches un ensemble de documents dont la suite ne comportât pas trop de lacunes, nous nous en sommes tenu aux manuscrits d'origine française, exception faite de deux manuscrits très anciens, l'un d'écriture capitale, l'autre d'écriture onciale. Il importait, en effet, si l'on voulait que l'étudiant pût s'exercer au déchiffrement des manuscrits et tout ensemble prendre une idée du développement de l'écriture au moyen âge, qu'il eût sous les yeux des exemples de livres écrits à la fin des temps antiques. Or, pour le ve et le vi^e^ siècle, nous n'avons pas de manuscrits qu'on puisse affirmer avoir été faits en Gaule... Désirant être utiles à ceux qui recherchent et recueillent des documents historiques, il ne convenait pas d'insister sur l'écriture du haut moyen âge, car les manuscrits de cette époque sont ou assez rares ou déjà publiés. En second lieu, il était inutile de faire une place trop large à la période du ixe au xie siècle pendant laquelle l'écriture ne s'est pas modifiée dans ses traits essentiels. Enfin, il nous a paru bon de grouper pour un même temps plusieurs modèles d'écritures qui fissent saisir les habitudes diverses de scribes contemporains, mais appartenant à des chancelleries ou à des écoles différentes. »

Telles sont les idées qui ont présidé à l'économie du recueil que nous présente M. Prou. Les documents reproduits ici sont, comme l'indique l'auteur, extrêmement variés : manuscrits littéraires, livres d'église, authentiques de reliques, chartes de chancelleries royales, ecclésiastiques ou seigneuriales, enquêtes, notes brèves de notaire, registres du Trésor, registres de comptes, plumitif du Parlement, etc. Les transcriptions sont précédées de notices indiquant l'âge, la provenance, la nature de la pièce reproduite, les éditions qui en ont pu être

faites; des notes très sobres identifient des personnages ou des lieux, relèvent les erreurs du scribe, etc.

Ce recueil, d'un caractère tout pratique, nous paraît appelé à rendre de véritables services à une époque où l'on se préoccupe plus que jamais de favoriser en province le mouvement des études historiques et philologiques. M. Prou s'est acquis, en le composant, de nouveaux titres à la reconnaissance de tous et MM. Picard ont droit aussi à nos remerciements pour s'être associés à cette œuvre et avoir mis ce recueil à la portée d'un grand nombre d'hommes d'étude par la modicité du prix.

E.-G. Ledos.

Jean Gautier. *Nos bibliothèques publiques, leur situation légale; avec appendice contenant les décrets, arrêtés et circulaires relatifs aux bibliothèques publiques parus dans ces vingt dernières années*, 2e éd. revue et corrigée. Paris, Chevalier et Rivière, 1903. In-8°, x-181 pages.

Malgré la généralité du titre, ce livre est loin de donner un tableau complet de la législation des bibliothèques publiques en France. L'auteur a volontairement laissé de côté (ou n'a touché qu'incidemment) les règlements relatifs au recrutement du personnel qui administre ces bibliothèques et à l'organisation des services qui en rendent les richesses accessibles au public. L'objet de son travail est seulement de déterminer quelle est, dans la législation actuelle, la condition juridique des collections (livres, manuscrits, estampes, etc.) qu'elles renferment.

Les bibliothèques publiques dont s'occupe M. G. sont celles que l'État ou les communes entretiennent pour l'usage de tous[1]. Dans les premières, les livres sont incontestablement propriété de l'État; dans les secondes, sont-ils, au même titre, propriété de la commune? Entre les mains de l'État et des communes, ces livres sont-ils soumis au régime ordinaire des biens du domaine privé ou bien aux règles spéciales qui protègent le domaine public? Quels sont les avantages et surtout les responsabilités qui résultent pour l'État et pour les communes des droits qui leur appartiennent sur les collections publiques?

1. A dire vrai, il existe, indépendamment des bibliothèques de l'État et des bibliothèques communales, quelques bibliothèques de sociétés ou de corporations qui, malgré leur origine privée, sont ouvertes à tous les travailleurs, et qui, en ce sens, sont publiques : telles sont les bibliothèques des diverses Chambres de commerce, la bibliothèque de la Société du Protestantisme français, celle du Musée social. Mais il est bien clair que, malgré cette circonstance, leurs livres restent soumis aux règles ordinaires de la propriété privée.

Ces questions, dont l'intérêt pratique s'accroît à mesure que les bibliothèques publiques prennent plus d'importance, ne sont pas résolues dans la législation française par des textes précis, sauf quelques cas spéciaux réglés par de récents décrets. Le plus souvent il faut chercher les éléments d'une solution dans les principes généraux du droit administratif, sur l'application desquels les jurisconsultes sont loin d'être d'accord, ou dans les précédents d'une jurisprudence dont les décisions sont imparfaitement motivées. Aussi est-il assez difficile de construire avec ces matériaux un système solide et bien cohérent. On l'a plusieurs fois tenté[1]; M. G., bien préparé par ses études juridiques et ses occupations professionnelles, a repris la question en s'aidant des travaux de ses devanciers et de quelques documents nouveaux; il me semble l'avoir élucidée, en quelques points, mieux qu'on ne l'avait fait avant lui.

Dans la première partie de son travail (*Propriété des bibliothèques publiques*), je signalerai le chapitre consacré aux droits respectifs de l'État et de la commune sur les collections des bibliothèques publiques communales. Les phases diverses de la formation de ces dépôts, depuis les décrets de l'époque révolutionnaire jusqu'aux mesures récemment prises par le ministère de l'Instruction publique, y sont retracées à l'aide de documents précis, principalement tirés de rapports officiels et de documents d'archives. Cet exposé historique justifie pleinement la distinction établie par le décret du 1er juillet 1897 entre les livres du *fonds communal* (provenant d'achats ou de dons privés), dont la propriété appartient à la commune, et les livres du *fonds d'État* (provenant des dépôts littéraires de la Révolution ou de concessions ministérielles), dont la commune n'a que la garde et la jouissance, l'État restant propriétaire et pouvant en cas d'abus retirer la jouissance.

La deuxième partie (*Domanialité des bibliothèques publiques*) est principalement consacrée à la question de savoir si les livres de ces dépôts font partie du domaine public ou bien du domaine privé de l'État et des communes à qui ils appartiennent. Entre les interprètes du droit civil et du droit administratif français, il existe encore sur ce point, après un demi-siècle de discussions, de graves divergences, comme on peut le voir par l'analyse très documentée que M. G. donne des trois principales théories en présence. Au contraire, les tribunaux sont aujourd'hui à peu près unanimes, dans leurs décisions, pour ranger les livres des bibliothèques publiques dans le domaine *public* national ou communal : la nécessité évidente de protéger ces collections par la

1. Voy. la bibliographie dans l'article « Bibliothèque » rédigé par notre confrère M. E. Lelong pour le *Répertoire général alphabétique du droit français*. Paris, Larose, 1886 et années suivantes, in-4°, t. VII.

double garantie de l'inaliénabilité et de l'imprescriptibilité semble avoir fixé définitivement en ce sens la jurisprudence. Seulement ses décisions ne sont pas toujours appuyées sur les mêmes principes juridiques et par suite peuvent avoir une portée plus ou moins étendue. Assez souvent elles admettent en principe qu'il suffit, pour qu'un bien meuble ou immeuble entre dans le domaine public, qu'il soit affecté à un *service d'ordre public,* confié à des fonctionnaires de l'État ou de la commune. M. G., adoptant les idées soutenues avec beaucoup de force par les professeurs Barckhausen et Saleilles, exige quelque chose de plus : à savoir que le bien soit affecté *à l'usage direct et immédiat du public,* suivant les termes d'un arrêt de la Cour de Lyon du 10 juillet 1894, confirmé par la Cour de cassation le 17 juin 1896. La simple affectation d'une chose à un service public laisse, en effet, subsister entre les mains de l'État ou de la commune les éléments essentiels de la propriété privée, tels qu'ils sont définis par l'art. 544 du Code civil; seule, l'affectation à un usage collectif met la chose hors du commerce, la rend insusceptible de propriété privée et justifie la domanialité publique.

Il en résulte, au point de vue particulier des bibliothèques, qu'il ne suffit pas, pour qu'une collection de livres appartenant à l'État ou à une commune soit considérée comme faisant partie du domaine public, qu'elle ait été constituée pour l'usage d'un groupe de fonctionnaires (bibliothèques du Conseil d'État, de la Cour de cassation, des différents ministères), ou d'un corps électif (bibliothèques du Sénat, de la Chambre des députés). Il faut que, par sa destination, elle soit véritablement publique, au sens usuel du mot, c'est-à-dire ouverte à tous, sous la réserve, bien entendu, des conditions d'âge et d'autorisation, commandées par l'intérêt général. En réalité, c'est alors seulement que se fait sentir, contre les abus éventuels de jouissance, le besoin d'une garantie exceptionnelle. Or, les bibliothèques qui présentent ce caractère public sont, d'une part, toutes les bibliothèques communales, sans exception; d'autre part, un petit nombre seulement d'établissements nationaux : les quatre grandes bibliothèques parisiennes (Nationale, Arsenal, Mazarine, Sainte-Geneviève), les bibliothèques du Muséum, du Conservatoire des arts et métiers, du Conservatoire de musique, celles des palais nationaux (Pau, Fontainebleau) et la Bibliothèque-Musée d'Alger. A cette liste, M. G. ajoute, avec raison, les bibliothèques universitaires de Paris et de province, qui, malgré leur destination spéciale, n'en sont pas moins affectées à l'usage public, puisque, pour y avoir accès, il suffit de se faire immatriculer, moyennant le versement d'un droit fixe de trente francs, dans l'une des Facultés dont la réunion constitue l'Université. Pour être logique, il aurait dû également y joindre la bibliothèque de l'École des beaux-arts et celle du Musée pédagogique, qui, en fait, sont ouvertes au public studieux plus largement

encore que les bibliothèques universitaires. D'ailleurs, si la théorie qui fait dépendre la domanialité publique d'une bibliothèque de son affectation à l'usage de tous est celle qui paraît avoir le fondement juridique le plus solide, il faut reconnaître que, dans l'application, elle laisse subsister encore des incertitudes et des difficultés. Le point délicat pour les tribunaux est de déterminer, dans chaque espèce, si cette affectation à l'usage de tous existe ou non. Il y a des bibliothèques de l'État qui, en principe, ne sont destinées qu'à l'usage d'un petit nombre de fonctionnaires ou aux membres d'une compagnie savante, et qui, en fait, moyennant une autorisation qu'il est facile d'obtenir, sont accessibles à tout travailleur sérieux[1]. La libéralité avec laquelle elles sont ouvertes sera-t-elle interprétée comme une affectation tacite à l'usage public, ou bien une déclaration expresse, insérée dans un règlement officiel, sera-t-elle nécessaire? Sur ces points de fait, la jurisprudence peut varier.

La question de la domanialité des bibliothèques publiques a été rendue encore plus complexe par quelques auteurs, qui ont tenté d'appliquer aux collections littéraires et scientifiques les dispositions de la loi du 30 mars 1887 relatives à la *Conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique et artistique*. A mon sens, M. G. a raison d'écarter de la discussion cette loi, qui est tout à fait étrangère aux collections affectées à l'usage public; elle ne vise, en fait d'objets mobiliers, « dont la conservation présente, au point de vue de l'art ou de l'histoire, un intérêt national, » que ceux du domaine *privé* de l'État, des départements, des communes, des fabriques ou autres établissements publics; par la mesure du classement administratif, elle crée des garanties nouvelles pour des biens qui étaient soumis antérieurement au régime ordinaire des biens privés; mais elle est sans application aux collections des bibliothèques publiques déjà protégées par les garanties exceptionnelles de la domanialité publique.

La troisième partie du livre de M. G., détaillant les différents droits qui appartiennent à l'État et aux communes sur les collections des bibliothèques publiques, est moins bien composée que les deux premières et aurait pu recevoir sur plusieurs points de plus amples développements. Je signalerai cependant une bonne discussion du décret du 20 février 1809 relatif à la publication des manuscrits des bibliothèques publiques et des autres dépôts de l'État, et un judicieux commentaire du récent décret du 1er juillet 1897 relatif aux bibliothèques publiques des villes.

Ch. Mortet.

1. Telles sont, à Paris, la bibliothèque de l'Institut, celle de l'Académie de médecine.

Émile Bertaux. *L'Art dans l'Italie méridionale.* Tome I : *De la fin de l'Empire romain à la conquête de Charles d'Anjou.* Paris, Albert Fontemoing, 1904. Grand in-4°.

Si l'histoire de l'art italien est depuis de longues années l'objet d'une étude attentive, si les critiques et les érudits ont décrit, comparé et classé la plupart des œuvres de peinture, d'architecture, de sculpture et de gravure que renferme la péninsule, si la simple énumération de ces travaux publiés au cours du XIXe siècle seulement formerait un volume compact, il s'en faut de beaucoup que toutes les régions de l'Italie aient été à ce point de vue également bien partagées. Tandis que la Lombardie, le Piémont, la Vénétie, la Toscane, l'Ombrie, les Marches, les États romains et la Sicile même ont dès longtemps attiré les archéologues, les historiens de l'art et les simples amateurs, tout l'ancien royaume de Naples est demeuré comme une terre inconnue et fermée. Le pays qu'ont occupé successivement ou simultanément tant de races diverses, où Byzantins, Lombards, Arabes, Normands, Allemands, Français et Espagnols se sont installés et mêlés, où des dynasties étrangères ont toujours dominé, où a régné enfin jusqu'en 1860 une branche de la famille de Bourbon, un instant supplantée par Joseph Bonaparte et Murat, ce pays, disons-nous, n'a été qu'imparfaitement exploré et les richesses artistiques qu'il contient n'ont pas été appréciées à leur juste valeur. A l'heure actuelle encore, plus de quarante ans après la réunion des provinces méridionales au royaume d'Italie, alors que des lignes de chemin de fer conduisent à Otrante, à Gallipoli, à Tarente et à Reggio de Calabre et que le brigandage légendaire n'est plus qu'un souvenir, peu de touristes dépassent Naples et ses environs. Cependant, en raison même des civilisations diverses qui se sont implantées et développées sur son sol, l'Italie du Sud offrait un champ particulièrement riche en observations intéressantes sur les arts en général et sur l'influence artistique exercée en ce pays par les conquérants venus du Nord, de l'Orient et de l'Occident. Par suite, on comprend aisément qu'un sujet tel que *l'Art dans l'Italie méridionale* ait tenté M. Bertaux; mais, d'autre part, si l'on réfléchit aux difficultés de tout genre que présentait l'accomplissement de cette tâche, il faudra le féliciter avant toutes choses d'avoir osé entreprendre l'œuvre; quand on a lu son livre, on est heureux de constater que ses efforts ont été couronnés de succès et que, grâce à lui, la connaissance de l'art et de l'archéologie d'une partie considérable de la péninsule italique est maintenant complète. Les prédécesseurs de M. Bertaux avaient, comme François Lenormant, tracé de simples esquisses, pris des croquis au cours d'un voyage, fait des rapprochements souvent plus ingénieux que bien fondés, d'autres, comme Huillard-Bréholles et Baltard, avaient

rassemblé des textes et dessiné les édifices bâtis par Frédéric II; seul, l'Allemand Schulz avait étudié méthodiquement et reproduit les monuments antérieurs au XVIe siècle, mais il n'avait pu utiliser lui-même les matériaux qu'il avait patiemment amassés, et son livre, publié après sa mort, n'est guère qu'un répertoire chronologique des œuvres d'art de chaque ville. Il restait donc encore beaucoup à faire après lui, en complétant ses indications et en tenant compte des travaux publiés depuis son époque par les érudits des provinces méridionales de l'Italie. C'est à coordonner toutes ces études, à les reviser par un examen personnel sur place et par des recherches dans les archives aujourd'hui largement ouvertes que M. Bertaux s'est appliqué. Le premier volume qu'il a fait paraître embrasse toute la période comprise entre la chute de l'Empire romain et la conquête de Charles d'Anjou.

L'auteur prend soin d'abord de justifier les limites qu'il s'est tracées; une intéressante introduction de topographie historique nous montre que les frontières politiques de l'ancien royaume de Naples répondent exactement aux frontières naturelles d'une région tout à fait distincte des autres parties de l'Italie par la nature et les productions de son sol, par son ciel même qui annonce les pays du Levant. Cette moitié de la péninsule fut, jusqu'en 1860, entièrement séparée de l'autre et soustraite en quelque sorte au système des États occidentaux. Tournée vers l'Orient, elle resta longtemps une province byzantine, ses navigateurs et ses marchands ne cessèrent d'être en relations avec les Grecs et les Musulmans; toutes les dynasties étrangères qui y dominèrent furent fascinées par le mirage des entreprises orientales; Charles VIII ne croyait-il pas encore, à la fin du XVe siècle, que son voyage de Naples était une première étape vers Constantinople et Jérusalem?

Il est donc légitime d'étudier à part les monuments de l'Italie méridionale et tous les vestiges du passé qu'on y rencontre encore. M. Bertaux ne se borne pas à examiner les édifices grandioses, tels que les cathédrales et les châteaux, son attention se porte également sur la sculpture décorative, sur le mobilier des églises, sur les mosaïques et les peintures qui, souvent bien effacées, n'en constituent pas moins des témoignages précieux pour l'historien de l'art, enfin sur les miniatures qui ornent les manuscrits et les livres liturgiques.

Les premiers monuments qui, dans l'ordre chronologique, s'offrent à l'étude sont les restes à peine visibles aujourd'hui des peintures qui décoraient les catacombes de Naples et les mosaïques du Ve siècle existant encore dans cette ville au baptistère de l'évêque Soter; à côté d'éléments qui appartiennent à l'art gréco-romain, on y reconnait déjà des influences orientales bien caractérisées. Plus tard, la conquête byzantine est complète et l'art de Constantinople règne sur toute l'Italie sans que les traditions locales soient cependant tout à fait oubliées.

Cet amalgame si curieux de styles se retrouve dans une série de scènes qui couvrent les murailles d'une petite chapelle souterraine, seul débris d'un grand monastère bénédictin fondé au IXe siècle aux sources du Volturne. La Calabre, l'Apulie, la Basilicate, plus étroitement rattachées à l'empire de Byzance, furent occupées par de véritables colonies de moines basiliens qui exercèrent depuis le Xe jusqu'au XIIIe siècle une influence considérable ; les fresques retrouvées dans les oratoires de ces régions sont des œuvres purement orientales. Au Mont-Cassin, dans le petit État monastique qui s'étendait autour de la montagne de Saint-Benoît, les traditions latines demeurèrent vivaces, et, si les maîtres appelés par l'abbé Desiderius vinrent de Constantinople et apportèrent la science et la finesse d'une technique habile, les ateliers bénédictins produisirent des œuvres où se combinèrent heureusement les éléments de l'Orient et de l'Occident. L'influence française dans l'architecture et la sculpture se manifesta après la conquête normande, bien qu'elle n'en fût pas une conséquence directe, et un seul édifice, Saint-Nicolas de Bari, peut passer pour une imitation des églises de Normandie. Mais d'autres monuments religieux, comme la Sainte-Trinité de Venosa, ont leur prototype au sud de la Loire et appartiennent à la famille des églises bourguignonnes, dont la mère fut l'abbatiale de Cluny; dans les Abbruzzes, à Santa-Maria d'Arbona, on rencontre une église cistercienne. L'art bourguignon revint encore aux rivages de la mer Adriatique en passant par l'Orient latin, comme le prouve le saint sépulcre de Barletta. Enfin, au temps de Frédéric II, l'architecture française est en quelque sorte l'art officiel : le style champenois et bourguignon est employé non plus dans les édifices religieux, mais dans les châteaux que fait élever l'empereur à Castel-del-Monte et à Lagopesole, sans que nous puissions savoir à quels artistes on doit ces œuvres magnifiques. L'Orient musulman fournit aussi sa part en apportant le décor géométrique et polygonal qu'on voit aux ambons et aux chaires. Mais les artistes de l'Italie méridionale ne se bornèrent pas à copier ou à imiter : à partir du XIe siècle, des écoles originales se formèrent aussi bien en Campanie qu'en Apulie dans les cités maritimes que le commerce enrichissait. En Pouille surtout, où l'on trouvait une bonne pierre à bâtir, des cathédrales surgirent, dont les plans et la décoration, d'origine septentrionale ou orientale, furent modifiés par des inventions locales. Une des parties les plus intéressantes du livre de M. Bertaux est consacrée aux monuments élevés par Frédéric II et à l'impulsion que ce prince donna à un mouvement de renaissance qui ne lui survécut pas. Enfin, des rapprochements ingénieux entre la porte principale de Castel-del-Monte et certains détails de la chaire du baptistère de Pise ont permis à M. Bertaux de confirmer l'origine apulienne de Nicola Pisano, un artiste unique qui n'a eu en Toscane que des élèves médiocres et point de continuateurs.

Nous n'avons pu donner qu'un faible aperçu de ce que contient le premier volume de l'ouvrage que M. Bertaux consacre à l'art dans l'Italie méridionale. Il est superflu de rendre hommage aux mérites universellement reconnus d'une information complète, d'une érudition jamais en défaut, d'une recherche patiente de monuments épars dans une région très étendue et où les explorations offrent encore souvent de grandes difficultés. Des qualités plus rares sont l'art de la composition, la clarté et l'élégance de l'exposition ; c'est parce qu'il les possède au plus haut degré que M. Bertaux se place tout à fait hors de pair. Certes, il connaît le prix qu'il faut attacher aux détails dans un travail de ce genre, et cependant il ne fatigue point son lecteur avec des minuties ; il ne perd jamais de vue l'ensemble de son sujet et sait résumer à propos et de la manière la plus frappante les idées et les conclusions que suggèrent l'examen approfondi et la comparaison intelligente des monuments. Espérons que M. Bertaux pourra donner bientôt la suite de l'ouvrage qu'il a entrepris ; tous ceux qui ont lu son premier volume souhaitent être guidés par lui dans la connaissance et l'étude des œuvres d'art que l'Italie méridionale a produites sous la dynastie angevine.

Il convient, en terminant, de signaler les nombreuses et intéressantes reproductions qui illustrent le texte et en facilitent la complète intelligence ; elles ont été exécutées d'après les photographies et les dessins de l'auteur. Il serait injuste enfin de ne point faire une part d'éloges à M. Albert Fontemoing pour le soin qu'il a donné à une publication artistique qui fait tant d'honneur à la science et au goût français.

Georges Daumet.

Abbé P. Féret. *La Faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres.* Époque moderne. Tome III : *XVIIe siècle. Phases historiques.* Paris, A. Picard et fils, 1904. In-8°, vi-520 pages.

L'histoire de la Faculté de théologie de Paris semble toucher à sa fin, M. l'abbé Féret ayant entamé avec ce volume le xviie siècle.

On sait toute l'étendue du travail si consciencieux de M. l'abbé F., à qui il n'a pas fallu moins de quatre volumes pour faire l'histoire de la Faculté durant la période du moyen âge ; l'époque moderne lui a déjà fourni la matière d'un troisième tome, qui n'offre pas moins de sujets intéressants que ceux qui l'ont précédé.

A ne considérer que les titres de certains chapitres de ce nouveau volume où se trouvent mis en vedette des mots d'allure plutôt belliqueuse, tels que : conflit, querelle, lutte mémorable, armées en observation (il s'agit de l'Université et des Jésuites), escarmouche, combats d'avant-postes, etc., ce livre, pourtant bien pacifique, pourrait évoquer aux yeux d'un lecteur non prévenu des scènes de carnage ; il n'en est

rien fort heureusement et toutes ces hostilités, toutes ces disputes, sonores par le titre, assez vaines souvent, se terminent courtoisement, qu'il s'agisse des Barnabites et des Oratoriens, de l'Université et des Jésuites, de ces Jésuites qui, à peine fondés, suscitèrent tant de passions en des sens divers, passions jamais apaisées.

Mais ce travail, si appréciable à beaucoup d'égards, ne contient pas que des histoires de rivalités mesquines, on y lira avec intérêt de longs chapitres sur des sujets tels que le jansénisme, par exemple, le gallicanisme et d'autres encore, qui méritent d'être étudiés.

La Maison de Laval (1020-1605), *étude historique accompagnée du Cartulaire de Laval et de Vitré*, par le comte Bertrand de Broussillon, illustré de nombreux sceaux et monuments funéraires, par Paul de Farcy. Paris, A. Picard, 1898-1903. In-8°. Tome II, *les Montmorency-Laval* (1264-1412), 404 p.; t. III, *les Montfort-Laval* (1412-1501), 392 p.; t. IV, *les Montfort-Laval et leurs cadets* (1501-1605), 417 p.; t. V, *Nouvelles recherches. Table des noms*, par Eugène Vallée, 308 p.

M. Bertrand de Broussillon vient de terminer sa vaste et savante étude sur la *Maison de Laval*. Il a été ici même rendu compte du tome I; quatre volumes se sont ajoutés à intervalles assez rapprochés et forment un monument historique des plus considérables, comprenant de substantielles et concises notices sur tous les membres de cette famille aux branches nombreuses, un cartulaire de 3,410 pièces, publiées ou analysées, la reproduction des sceaux et armoiries, des pierres tombales, des portraits tirés des vitraux, des miniatures, des diverses collections, toute l'iconographie que l'auteur a pu retrouver.

Le tome II, *les Montmorency-Laval*, s'ouvre avec Guy VII, fils d'Emma, la descendante de la première lignée des seigneurs de Laval, et de Mathieu II de Montmorency, marié à Philippe, fille d'André III de Vitré, qui fut tué aux côtés de saint Louis en Égypte. Il se ferme avec Anne, la dernière héritière des Laval-Montmorency, fille de Guy XII, et de Jeanne de Laval-Châtillon, mariée à Jean de Montfort, qui, selon l'usage adopté par les seigneurs de Laval, prend le nom de Guy XIII et devient la tige de la troisième branche des Montfort-Laval.

Le tome III (1412-1501) est consacré à cette branche et se termine avec Guy XV, époux de Catherine, fille de Jean II d'Alençon, de fâcheuse mémoire, et mort sans enfants le 28 janvier 1501. Alors commence la branche des Laval-Rieux.

Elle occupe le tome IV (1501-1605). L'héritage des Laval, diminué du fief de Gavre en Flandre, apporté jadis à Guy IX par sa femme Béatrix de Gavre, dont la mémoire est encore populaire à Laval (c'est

à elle que remonte l'industrie si prospère jusqu'au commencement du XIXe siècle des toiles lavalloises), échut à Nicolas, neveu de Guy XV, qui prit le nom de Guy XVI; celui-ci épouse successivement Charlotte d'Aragon, princesse de Tarente, Anne de Montmorency, sœur du connétable, et Antoinette de Daillon. Son fils Claude lui succède sous le nom de Guy XVII et meurt jeune et sans postérité en 1547; il avait épousé Claude de Foix, des Foix-Lautrec, dont M. de B. publie de curieuses lettres adressées à l'évêque de Couserans. L'héritage de Laval est recueilli par Renée de Rieux, sa nièce, fille de Catherine, l'aînée des filles de Guy XVI, et de Claude de Rieux, maréchal de France. Renée de Rieux devint Guyonne de Laval, et son mari, Louis de Saint-Maure, marquis de Nesle, Guy XVIII; Guyonne se fit protestante et favorisa à Vitré le développement de la Réforme. Ce ménage, misérable par bien des côtés, ne laisse pas d'enfants, et Laval passe à Guy XIX, neveu de Guyonne, fils de Claude de Rieux et de François d'Andelot; attaché, comme son père, au parti protestant, il épouse Anne d'Alègre et meurt en 1586, âgé de trente ans, laissant un fils au berceau, qui fut Guy XX; et ce fut ce fils des Coligny, qui, en 1605, se convertit au catholicisme; M. de B. donne de très intéressantes lettres écrites au sujet de cet événement qui ne laissa pas de faire grand bruit. Quelques mois plus tard, Guy XX tombait sur les bords du Danube en combattant avec les Hongrois contre les Musulmans. Avec lui finissait glorieusement la vieille maison de Laval.

L'héritage de Guy XX fut alors recueilli par Henri de la Trémoïlle, « son cousin au quatrième degré, dont les droits puisaient leur origine dans la représentation de son arrière-grand'mère, Anne de Laval, sœur cadette de Catherine, arrière-grand'mère de Guy XX. » Les La Trémoïlle restèrent seigneurs de Laval jusqu'à la Révolution; mais il n'y eut plus de Guy de Laval; le titre de comte de Laval figura seulement parmi ceux que portait la maison de la Trémoïlle.

Les Laval n'ont peut-être pas donné de ces personnages que leur génie ou les circonstances appellent à une grande célébrité, mais ils ont tenu un rang des plus honorables dans la féodalité par leurs alliances et par leurs services. Guy VII guerroie en Sicile avec Charles d'Anjou; Guy VIII en Gascogne contre les Anglais; Guy IX prend part aux expéditions de Flandre; Guy X, gendre d'Arthur II de Bretagne, est tué à la Roche-Derrien, laissant sa fille Béatrix, mariée à Olivier de Clisson; Guy XII épouse la veuve de Du Guesclin et soutient le parti du duc Jean IV; Guy XIII meurt à Rhodes en croisade; Guy XIV et son frère, André de Lohéac, sont aux côtés de Jeanne d'Arc : André devient maréchal de France, un autre frère, Louis de Laval-Châtillon, gouverneur de Dauphiné, une sœur épouse Louis de Bourbon, comte de Vendôme; Guy est successivement marié à Isabelle, fille de Jean V, duc de Bretagne, et à Françoise de Dinan,

la jeune veuve de Gilles de Bretagne; sa fille Jeanne épouse le roi René d'Anjou, son fils Pierre est archevêque de Reims; Guy XV favorise les arts à Laval; Guy XVI épouse Charlotte d'Aragon, fille du roi de Naples Frédéric III et petite-fille de Charles VII. Bien d'autres pourraient être cités.

Il existe quelque difficulté sur la chronologie des seigneurs de Laval antérieurs à Guy V, due à la rareté et au laconisme des documents authentiques. *Guido lavallensis dominus quintus* a incité les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* à placer en tête de la liste des seigneurs de Laval un Guy Ier, sur lequel on ne possède aucun document certain; MM. de Broussillon et Angot rejettent ce Guy Ier et traduisent par Guy, cinquième seigneur de Laval, encore qu'il ait porté le titre de Guy V (un Hamon figure parmi ses prédécesseurs authentiques). Quant à Guy (1020-1065 environ), le premier seigneur dont l'existence soit absolument certaine, *Guido de Danazeio* ou *Davazeio*, M. de B. y voit un Guy de Denazé et l'abbé Angot un Guy d'Avessé[1], j'avoue partager cette dernière opinion et à cause de la concordance des noms de ses fils et parce que Denazé, dans le Craonnais, n'a jamais eu aucun rapport avec la terre de Laval, tandis qu'Avessé, comme Auvers, a appartenu aux Laval jusqu'au XVIe siècle.

Chaque seigneur de Laval est l'objet d'une biographie substantielle, très étudiée, rédigée avec une extrême netteté, comportant des détails généalogiques très précis et la description des sceaux et des armoiries. Chacune de ces biographies est suivie de la partie du cartulaire qui s'y rapporte. Ce cartulaire forme un immense répertoire où l'auteur, avec la plus patiente érudition, a fait entrer tout ce qui de près ou même de loin touche à la maison de Laval; près de 3,500 pièces, la plupart inédites, sont ainsi reproduites ou analysées. Beaucoup de ces documents sont d'une réelle importance pour l'histoire générale, pour l'histoire de Bretagne et de Laval, pour les mœurs, les coutumes, l'industrie et le commerce des toiles de Laval et de Vitré, pour l'armement et le mobilier, pour le blason et la généalogie des familles alliées aux Laval, les contrats de mariages, les procédures, les lettres missives (curieuses lettres de Louise de Laval, dame de Penthièvre, à Louis XI, de Louise de Laval-Châtillon à Charles VIII, le pressant d'épouser Anne de Bretagne, pour ne citer que celles-ci), etc. Il serait difficile et d'ailleurs inutile de prétendre faire ici un choix parmi tant de pièces intéressantes à divers points de vue.

Le tome V contient un supplément au cartulaire et une bonne table des noms dressée par M. Eugène Vallée, elle occupe 275 pages du volume et facilite fort heureusement les recherches.

1. *Dictionnaire historique de la Mayenne*, II, 576, et *Bulletin de la Commission historique de la Mayenne*, 1903.

Elle est précédée d'une liste de corrections que l'on ne s'étonne pas de rencontrer dans un livre de consciencieuse érudition. Quelques chartes présentent en effet çà et là quelques inadvertances de copies; tels sont les nos 16, 17, 18 (*mensam monasterii* au lieu de *Majus Monasterium*), 27, 28, 48 (*terræ* pour *feriæ*), 105 (*offeret* pour *ejiciet, donatione* pour *dominatione*), 474, 962, dont l'original est aux archives de la Mayenne (*Tayet* pour *vayer, cornaiges* pour *cohuaiges*). Mais ce sont petites taches quand il s'agit de la reproduction parfois difficile d'une si grande quantité de textes.

L'étude des blasons est particulièrement à signaler; il convient de donner une mention toute spéciale à l'étude très neuve de l'origine du blason des Montmorency-Laval (II, 7), et, à propos du blason des Beaumont, à la dissertation sur Isabelle de Beaumont, première femme de Guy VIII. Tout ce que l'on peut connaître des armoiries des diverses branches de la maison de Laval a été relevé avec soin; les sceaux, jetons, armes tirées des monuments ont été dessinés avec une extrême exactitude par M. Paul de Farcy. A cela il faut ajouter la reproduction des pierres tombales, des figures rencontrées dans les manuscrits et une belle série de portraits empruntés pour une grande partie au recueil de dessins originaux du musée Condé à Chantilly; et cette série est telle que l'auteur peut dire « qu'il n'est peut-être pas d'autre famille en France pour laquelle il soit possible de réunir pour la période du XVIe siècle un contingent de portraits aussi élevé. » Ainsi, les monuments figurés s'ajoutent aux documents écrits et complètent cet ensemble qui établit de façon aussi intéressante qu'érudite la Maison de Laval antérieure aux La Trémoïlle. Ce vaste ouvrage fait honneur au savoir et à la patience de M. de Broussillon, il sera consulté toujours avec fruit et peut-être parfois avec quelque gratitude pour l'auteur.

J.-M. Richard.

F. Uzureau. *Andegaviana* (1re et 2e séries). Angers, J. Siraudeau; Paris, A. Picard et fils, 1904. In-8°, 508 et 569 pages.

— *Ancienne Académie. Séance d'inauguration* (1er juillet 1686). Angers, Germain et G. Grassin, 1903. In-8°, 48 pages.

— *Tableau de la province d'Anjou* (*1762-1766*). Angers, J. Siraudeau, 1904. In-8°, 176 pages.

— *État du département de Maine-et-Loire en l'année 1800. Rapports du préfet.* Angers, Germain et G. Grassin, 1900. In-8°, 24 pages.

— *Les premières applications du Concordat dans le diocèse d'Angers* (*1801-1803*). Angers, J. Siraudeau, 1904. In-8°, 107 pages.

M. l'abbé Uzureau, directeur de l'*Anjou historique*, a déjà été loué

ici même du zèle qu'il apporte à étudier l'histoire de son pays et à publier le résultat de ses recherches et de ses travaux. Le recueil qu'il a intitulé *Andegaviana* contient une multitude de petits articles sans lien les uns avec les autres, le plus souvent faits d'après des publications récentes; ils ne sont pas assez importants pour former des brochures distinctes et ils ont été recueillis un peu pêle-mêle. Il y a de tout dans ces volumes, mais tout concerne l'Anjou et son histoire : notes sur la noblesse et les familles importantes, fêtes religieuses ou révolutionnaires, conciles, histoire littéraire, débuts de l'imprimerie à Angers, clergé sous l'ancien régime et dans les temps modernes, collèges, hôpitaux, congrégations religieuses, couvents et prieurés, événements militaires, voyages de souverains, prospectus de journaux, extraits des anciennes feuilles angevines, tableaux des mouvements de population, faits divers, prolégomènes de la Révolution, assemblées provinciales, élections, cahiers de paroisses et de sénéchaussées, ventes et acquisitions de biens nationaux, liste des représentants de Maine-et-Loire depuis 1789, guerres vendéennes, listes et biographies des victimes de la Terreur, fonctionnaires de la Révolution, formation du département, organisation de la bibliothèque publique d'Angers, état des principaux fonds des archives départementales, notices sur les sociétés savantes, etc. Ce n'est là qu'un faible aperçu des principales matières traitées dans cet ouvrage, dans lequel il ne faut pas toujours chercher, sauf pour l'époque de la Révolution et les temps suivants (la seconde série y est plus spécialement consacrée), une érudition bien profonde. Dirai-je toute ma pensée à ce propos? Le recueil de M. l'abbé Uzureau me paraît trop décousu; cette variété voulue des articles finit par fatiguer, d'autant plus que beaucoup ne font qu'effleurer les sujets traités ou résumer des livres et mémoires récents. A mon avis, il serait préférable de s'étendre et d'approfondir davantage.

La brochure sur la séance d'inauguration de l'ancienne Académie d'Angers complète les documents que le même auteur avait déjà publiés sur la fondation, la composition et les travaux de cette société savante. Ici sont imprimés les discours prononcés en cette circonstance solennelle de l'inauguration et les statuts de l'Académie. Mais je ferai encore la même observation que précédemment. Il aurait été désirable que les quatre ou cinq brochures éditées par M. Uzureau sur l'ancienne Académie d'Angers, et les notes données dans la seconde série des *Andegaviana,* fussent fondues en une seule histoire complète. L'auteur y aurait gagné et le public n'aurait eu qu'un volume, où il aurait trouvé tout ce qu'il aurait désiré.

Le *Tableau de la province d'Anjou,* de 1762 à 1766, est extrait du *Tableau de la généralité de Tours,* que les intendants Lescalopier et Montpipeau firent rédiger pour répondre aux demandes de renseignements des contrôleurs généraux. La partie concernant la Touraine avait

déjà été publiée; il ne reste plus maintenant d'inédit que ce qui concerne le Maine.. Ce rapport semble bien reproduire la physionomie exacte de ce qu'était l'Anjou à la veille de la Révolution, avec sa population, son clergé, ses couvents, ses hôpitaux, ses institutions civiles, militaires et judiciaires, son commerce, son agriculture et son industrie, sa richesse et sa pauvreté, les charges qui pesaient sur le pays et les impôts qu'il avait à payer, etc. C'est donc un document du plus haut intérêt, et M. l'abbé Uzureau a eu raison de nous le faire connaître.

Il était également intéressant de voir dans quel état se trouvait le département de Maine-et-Loire après la Révolution. Le préfet Pierre Montault des Isles venait à peine d'être installé (29 mars 1900) que son gouvernement lui demandait des rapports sur la situation de sa circonscription. Il dut parcourir le pays dont l'administration lui était confiée et eut à consigner le résultat de son enquête. Hélas! dans quelle affreuse misère le département se trouvait, on en a une idée quand le préfet écrit : « Je me suis promené pendant dix jours au milieu de ruines et de décombres et je ne suis pas encore revenu de l'impression douloureuse que m'a causée l'aspect affligeant de tant de désastres. » L'arrondissement de Beaupréau surtout avait souffert des guerres civiles, mais, ailleurs, la tranquillité n'était pas revenue entièrement, et l'on avait encore à déplorer des scènes de brigandage.

La publication de M. l'abbé Uzureau sur les premières applications du Concordat dans le diocèse d'Angers a pour objet d'exposer comment ce malheureux pays se réorganisa au point de vue religieux. Le culte catholique était d'ailleurs en pleine rénovation lorsque le Concordat fut promulgué. L'évêque qui fut désigné par le premier consul pour venir occuper le siège d'Angers était le frère du préfet du département, Charles Montault des Isles; c'était l'ancien évêque constitutionnel de la Vienne, mais il avait, un des premiers, fait sa soumission au pape. Son zèle même fut trouvé tellement excessif par le clergé constitutionnel de son nouveau diocèse que toutes les difficultés vinrent de la résistance qu'il rencontra dans ce milieu. C'est un fait extrêmement curieux. Le nouvel évêque paraît avoir été un sage administrateur et avoir compris les exigences de la situation. Les nombreux documents que M. l'abbé Uzureau a publiés sont les meilleurs témoignages de son activité pour la réorganisation de son diocèse et la pacification des esprits. A la fin de son excellente brochure, l'éditeur donne la liste de tous les prêtres qui formaient le clergé angevin en 1802; il y indique succinctement ce qu'ils sont devenus et la date de leur mort.

L.-H. Labande.

Recueil des documents concernant le Poitou, contenus dans les registres de la chancellerie de France, publ. par P. Guérin. T. IX : 1447-1456. Poitiers, 1903. In-8°. (*Archives historiques du Poitou*, t. XXXII.)

Dans l'introduction de son nouveau volume, M. Guérin continue à étudier l'histoire politique du Poitou sous Charles VII; il avait mené son exposé jusqu'en l'année 1440 dans l'Introduction du tome précédent, il la conduit maintenant jusqu'en l'année 1455. De 1441 à 1455, l'ordre se rétablit peu à peu dans l'ouest, il est pourtant troublé encore, de temps en temps, par d'audacieux bandits, qui ont peine à s'imaginer que le beau temps des Écorcheurs soit fini[1]. Du reste, l'impunité est assurée, par des lettres d'abolition, à presque tous les coupables. Le roi et ses conseillers ont hâte de passer l'éponge. Ils espèrent, non sans raison, que la réforme militaire (dont M. Guérin étudie l'exécution dans la région poitevine) va inaugurer une ère de relative tranquillité et d'administration régulière. Ce n'est pas à dire que tous les abus cessent comme par enchantement. La discipline des nouvelles troupes n'est point parfaite. De même, si le roi poursuit les prévaricateurs, il donne lui-même

1. Cf. l'invraisemblable aventure de Geoffroi le Ferron, trésorier général de France, emprisonné arbitrairement par François de Montcatin en 1444. — Je suis obligé de détromper M. Guérin, qui m'attribue la découverte de documents *nouveaux* relatifs à François de Montcatin. Je compte, en effet, comme je l'ai annoncé, publier la biographie de ce bandit, mais je n'ai réuni jusqu'ici, comme sources, que le procès de Gilles de Rais, pour la première partie de son existence, et, pour la seconde, les arrêts inédits du Parlement signalés par M. Guérin lui-même. Mon seul mérite, d'ailleurs léger, est d'avoir montré (*Hist. de France*, publiée sous la direction de M. Lavisse, t. IV, 2e partie, p. 185, note) que le François de Montcatin, dont M. Guérin avait parlé en son t. VIII, devait être identifié avec Francesco Prelati, complice de Gilles de Rais. — Il me sera permis de regretter que notre confrère M. Funck-Brentano n'ait tenu aucun compte de cette identification dans la biographie de Gilles de Rais, qu'il a publiée tout récemment (dans : *les Brigands*. Paris, 1904). Il y déclare qu'on ne sait pas ce qu'est devenu Francesco Prelati après la condamnation de Gilles de Rais, et il accepte, sur ce point comme sur les autres, les conclusions du « savant ouvrage de l'abbé Bossard » sur le « Barbe-Bleue » de Tiffauges. En réalité, le livre de l'abbé Bossard est au-dessous du médiocre, et il n'est utile que par l'appendice dû à M. de Maulde et contenant, presque in extenso, les pièces du procès. Il est étrange que l'abbé Bossard, composant une thèse de doctorat sur une affaire criminelle, n'ait pas songé à dépouiller les registres du Parlement. Il est encore plus regrettable que cet auteur et M. Funck-Brentano à sa suite aient soutenu, contrairement à l'opinion des folk-loristes les plus éminents (notamment de Gaston Paris) et contrairement à l'évidence même, que « l'histoire de Gilles de Rais est l'origine du conte de Barbe-Bleue. »

l'exemple de la désobéissance aux ordonnances fondamentales en distribuant de nombreuses terres de la couronne. L'introduction de M. Guérin se termine par un tableau des aliénations du domaine royal en Poitou pendant le règne de Charles VII.

Ces pages préliminaires, écrites par le savant éditeur, n'intéressent que l'histoire politique, et, par suite, ne dispensent nullement de lire les documents publiés à la suite, qui sont importants surtout pour l'histoire sociale. Ce sont des lettres d'anoblissement, de légitimation, de naturalisation, etc., et principalement des lettres de rémission, qui ajoutent de nouveaux détails, tragiques ou grotesques, à ce que nous savons des mœurs, fort peu évangéliques, de ce sanglant et voluptueux xve siècle. Les lettres de pardon octroyées par Charles VII amnistient les brigandages et les violences de gens de guerre[1] et aussi les meurtres commis par les habitants qui, exaspérés, ont fini par s'armer contre les Écorcheurs[2]. Elles amnistient des séquestrations d'héritières[3], des assassinats commis au sein des familles, par un frère sur un frère, par un père sur son fils, pour des questions d'intérêt[4], des brutalités et des blessures mortelles, à la suite de querelles qui ont souvent les plus futiles motifs[5]. Les femmes ont presque toujours un rôle dans ces risques, et, parfois, c'est le rôle principal[6]. Enfin, la « mauvaise vie et gouvernement » de certains prêtres provoque de terribles vengeances conjugales ou familiales[7]. A Soullans, le prieur-curé Jean Lorson est si détesté de ses paroissiens que plusieurs d'entre eux s'unissent par conjuration et le font périr[8].

M. Guérin a accompagné ces documents, selon son habitude, de

1. N°s 1137, 1143, 1146, 1147, 1165, 1193, 1202, etc.

2. N°s 1145, 1258. — Une lettre de rémission de 1449 (n° 1174) prouve qu'à cette époque encore la haine des gens d'armes subsiste parmi les paysans. — Le n° 1141 est une preuve de plus de la difficulté qu'éprouvaient les gens d'armes à être accueillis et hébergés dans les villes et villages fortifiés, les habitants considérant leur arrivée comme aussi périlleuse que celle des ennemis.

3. N° 1136. Cf. le n° 1233.

4. N°s 1186, 1194, 1244, 1249, 1261. — Femmes tuées par leurs maris : n°s 1151, 1177.

5. Les lettres de rémission s'appliquant à ces cas sont les plus nombreuses du recueil. Par exemple (n° 1182), l'écuyer Jean de la Roche tue un enfant de douze ans, parce que celui-ci faisait paître des bestiaux sur ses terres. — Jeux et plaisanteries amenant des accidents mortels : n°s 1142, 1157, 1176, 1257, 1264.

6. N° 1229.

7. N°s 1164, 1240, 1247. — Cf. n° 1219.

8. N° 1208.

copieuses notes biographiques, qui feront de son monumental recueil un répertoire à tous égards très précieux.

Ch. Petit-Dutaillis.

Histoire de la principauté souveraine de Boisbelle-Henrichemont, par Hippolyte Boyer. Paris, Picard; Bourges, A. Auxenfans, 1904. In-8°, 540 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société historique du Cher.*)

Sous ce titre, M. Boyer a entrepris de nous retracer les péripéties par lesquelles a successivement passé la terre de Boisbelle-Henrichemont.

Le pays ainsi désigné se composait autrefois de trois groupements : le Fief-Pot, ancien morceau de la seigneurie de Menetou, dont il fut détaché en 1615; Achères, ermitage du IXe siècle, devenu plus tard prieuré de l'abbaye de Saint-Sulpice de Bourges, dont il dépendit jusqu'au XVIIIe siècle; enfin, Boisbelle, le membre de beaucoup le plus important.

Boisbelle, dont les origines demeurent obscures, se trouvait aux XIIe et XIIIe siècles l'apanage des Sarlon et des Sully, familles puissantes du Berry, à qui elle dut de conserver son indépendance et de ne pas être absorbée dans le domaine d'un plus grand seigneur. Grâce, en effet, à l'intervention du dernier survivant des Sully, Marie de Sully, qui avait failli un moment devenir la femme de Charles de Berry, Boisbelle se vit reconnaître sa franchise.

Marie de Sully ayant épousé en secondes noces Charles Ier d'Albret, Boisbelle fut gouvernée pendant un siècle par une famille d'origine méridionale qui, comme la précédente, défendit énergiquement ses droits.

Des d'Albret, cette principauté passa, au début du XVIe siècle, aux Clèves, puis, en 1560, aux Gonzague.

Sous les Clèves, comme sous les Gonzague, elle continua à jouer un rôle obscur. Il nous faut arriver au début du XVIIe siècle pour la voir prendre une situation importante.

En 1605, en effet, Charles de Gonzague l'ayant aliénée à Maximilien de Béthune, duc de Sully, ce fut pour elle un coup de fortune. Sully, qui rêvait de se créer une sorte de petit royaume, non seulement fit confirmer les antiques privilèges de Boisbelle, mais résolut de se créer une capitale, et, dans ce but, fit élever à quelques pas de Boisbelle une nouvelle ville : ce fut Henrichemont (*Henrici mons*). En même temps, pour assurer l'avenir de la petite principauté, Sully stipulait, en 1609, que ses terres devraient toujours échoir d'aînés en aînés en ligne directe, et, à défaut de cette branche, en ligne collatérale, et que ses héritiers porteraient tous le nom de Maximilien de Béthune.

La mort de Sully arrêta malheureusement l'essor de Boisbelle. Les descendants de l'illustre ministre d'Henri IV ne se préoccupèrent d'elle en effet que pour en tirer des revenus, et c'est dans ce but qu'en 1681 les divers offices de la principauté, d'abord séparés, furent affermés en bloc à un certain Thomas de Boischantel, fonctionnaire malhonnête qui s'enrichit par un commerce frauduleux du sel.

C'est ainsi encore qu'en 1737 la comtesse d'Orval, tutrice de Maximilien-Antoine-Armand de Béthune, aliéna au sieur Dumont, avocat au Parlement, les offices déjà cédés à titre héréditaire aux Boischantel.

C'est ainsi enfin que le 24 septembre 1766, au mépris de tous les engagements contractés par ses ancêtres, le duc de Béthune vendit au roi sa principauté.

Naturellement, la ville d'Henrichemont ne gagna pas au marché. Exempte auparavant d'impôts, elle fut obligée de subir désormais la loi commune.

En 1776, elle fut comprise dans l'apanage du comte d'Artois, transformation encore préjudiciable pour elle, car elle y perdit son titre de souveraineté, qu'elle dut échanger contre celui de châtellenie.

Elle n'oubliait pas cependant son antique splendeur. Aussi, en 1789, lors de l'assemblée des bailliages tenue à Bourges, elle refusa de concourir à l'impôt, et, quelque temps après, elle demeura inconsolable de s'être vu préférer Aubigny comme chef-lieu de district.

On s'explique fort bien l'orgueil de cette petite communauté quand on connaît en détail ses anciens privilèges, qui étaient considérables : moins le pouvoir de déclarer la guerre, Boisbelle possédait les droits de créer des officiers, de légiférer, de juger sans appel, de battre monnaie et de ne point payer d'impôts. En somme, Boisbelle jouissait de presque tous les avantages de la souveraineté, cas des plus rares en France depuis la constitution de la féodalité.

Aussi, on comprend que M. Boyer ait insisté dans tout le cours de son travail et même dans un chapitre spécial sur la situation anormale de ce petit coin de terre.

Il me semble toutefois que ce n'était pas le seul côté intéressant de l'histoire d'Henrichemont et que M. Boyer eût pu, par exemple, consacrer quelques pages aux questions économiques.

Pourquoi en effet, à l'aide des minutes notariales conservées en grand nombre dans l'étude de M. Decencières et des registres d'aveux et de dénombrements renfermés dans la série C des archives du Cher, n'a-t-il pas essayé de déterminer les caractères de la propriété dans la région d'Henrichemont, c'est-à-dire l'étendue des parcelles de terre et leur répartition entre les tenanciers? Pourquoi n'a-t-il rien dit des cultures et ne nous a-t-il pas, par exemple, donné un relevé des prix de l'arpent de vigne depuis le XVIIe siècle jusqu'à la Révolution?

A l'aide encore de ces minutes de notaires, M. Boyer eût pu nous

donner sur l'industrie de la poterie, des cuirs et de la verrerie des renseignements plus complets que ceux qu'il a publiés à la fin de son premier chapitre.

Je regrette encore que M. Boyer ne se soit pas occupé du mouvement démographique, travail qu'il était d'autant plus facile de mener à bonne fin qu'Henrichemont possède, à partir de 1601, une série presque complète de registres paroissiaux.

Pourquoi M. Boyer n'a-t-il pas essayé non plus de déterminer la valeur des mesures de grains dont il parle si longuement à la p. 505?

C'étaient là, à mon avis, des questions aussi intéressantes que la description par trop minutieuse donnée par lui des terres composant le Fief-Pot ou des limites de Boisbelle, description qui, dans tous les cas, eût gagné en clarté s'il eût pris soin d'y joindre une carte.

Je ne m'explique pas non plus pourquoi M. Boyer a interrompu son travail à l'année 1794. Il eût fallu ou s'arrêter à 1789 ou pousser jusqu'à l'an VIII.

Deux détails : M. Boyer s'est montré parfois trop concis dans ses références[1]; en second lieu, il eût dû se dispenser de renvoyer le lecteur à des pièces justificatives qu'il n'a pas publiées[2].

Mais j'aurais tort de critiquer plus longuement un travail que l'auteur n'a pu lui-même terminer. Nul doute en effet que, s'il eût vécu, il n'eût prévenu les critiques que nous lui adressons. Sa monographie, d'ailleurs, n'en reste pas moins une excellente contribution à l'histoire du Berry, et il est à souhaiter que les autres cantons du Cher en possèdent bientôt une semblable.

A. Gandilhon.

Dr L. de Ribier. *Charlus-Champagnac et ses seigneurs*. Paris, Champion, 1902. In-8°, IV-302-XV pages, portr., pl. et fig.

Charlus-Champagnac est un château, en ruines aujourd'hui, dans la commune de Bassignac (Cantal). C'était, au moyen âge, le chef-lieu d'une châtellenie qui fut érigée en baronnie au XVe siècle et en comté en 1586.

Sur l'histoire la plus ancienne de cette châtellenie, M. de Ribier n'a trouvé que peu de renseignements. Il démontre que les personnages qui, depuis Guillaume de Charlus en 1220, ont porté ce nom n'étaient pas les propriétaires du château. Il appartenait dès lors aux vicomtes de Ventadour. Charlus-Champagnac appartint ensuite aux Roger-Beaufort-Turenne de 1351 à 1445, à une seconde maison de Ventadour

1. Que désigne, par exemple, la note (1) de la p. 323, voy. le cahier de notes d'Armenant, p. 6, ou la note (2) de la p. 326, *Mém. Dumont*, p. 33.

2. Exemples p. 283, n. 3; p. 336, n. 1.

jusqu'en 1500, à la maison de Lévis jusqu'en 1734, à la maison de La Croix de Castries jusqu'en 1783, enfin aux Pestel-Caissac, derniers possesseurs.

Sur chacune de ces familles, M. de Ribier a groupé des notes intéressantes puisées souvent dans des documents inédits. L'identification des localités a été faite avec soin. C'est, en somme, une bonne étude d'histoire locale. En dehors des documents conservés dans les archives publiques, M. de Ribier en a publié de très intéressants appartenant à des collections particulières. Il serait à désirer que ces collections, encore nombreuses en Auvergne, trouvent, pour les faire connaître au public, des érudits zélés comme M. le Dr de Ribier.

G. Rouchon.

Baron du Roure. *Inventaire analytique des titres et documents originaux tirés des archives du château de Barbegal.* Paris, H. Champion, 1903. In-4°, xiv-536 pages.

Le volumineux ouvrage que le baron du Roure a l'amabilité d'offrir aux amateurs de l'histoire de Provence ne peut que rendre de grands services. Livrer ainsi au public l'essence des documents qu'une recherche intelligente et laborieuse a accumulés dans une collection particulière, c'est faire œuvre tout à fait méritoire. Aussi doit-on souhaiter que l'exemple désintéressé donné par l'auteur du présent inventaire soit suivi.

Ce n'est pas ici qu'il faut insister pour montrer l'intérêt qui s'attache à un recueil d'analyses de 2,500 documents ou dossiers compris entre le début du xiiie et le premier tiers du xixe siècle. Les titres de Barbegal sont surtout relatifs aux familles; c'est surtout le point de vue généalogique qui a séduit le collectionneur. Mais leur abondance est telle qu'il est peu d'anciennes maisons provençales qui ne soient au moins mentionnées dans ce volume. Quelques-unes même y trouveront d'importants dossiers, jusqu'à des livres de raison, qui sont de tout premier ordre. Je citerai, par exemple, le livre de raison des Borel, qui s'étend de 1588 à 1675 et dont le baron du Roure a donné des extraits curieux.

Ainsi donc, grâce à cet inventaire, l'histoire des familles de Provence sera mieux connue. Je m'en voudrais de ne pas illustrer par un exemple cette affirmation; je citerai donc les pièces concernant les Cossa. Le plus célèbre représentant de cette maison italienne a été Jean Cossa, comte de Troja, un des plus intrépides partisans des Angevins dans le royaume de Naples; il suivit en Provence le roi René, battu et expulsé de la péninsule, et y exerça les fonctions de grand sénéchal. Or, l'inventaire de M. du Roure donne sur ce personnage l'analyse d'un dossier des plus instructifs : c'est d'abord l'acte de donation de la baronnie

de Grimaud, octroyée par le roi René en 1441 à son fidèle serviteur; c'est ensuite la concession, en 1447, par le même souverain d'une pension annuelle de 1,500 florins sur les Juifs de Provence; puis les documents relatifs au mariage et à la dotation de ses filles, au désaccord violent survenu entre Jean Cossa et son fils aîné Gaspard, aux avantages qu'il voulait attribuer à son fils cadet René; son testament, dicté par son confesseur le 15 septembre 1476, pendant que lui-même, cloué par la paralysie sur son lit de mort, manifestait par signes que telle était sa volonté; c'est enfin le procès consécutif à ce testament, les consultations juridiques, le jugement définitif. On peut dire que presque toute l'histoire intime de cette famille, depuis 1470 environ jusqu'à 1486, est ici consignée. Il en est ainsi de bien d'autres.

Élèverai-je maintenant quelques petites chicanes? J'ai déjà dit ailleurs que j'aurais désiré voir toutes les notices rédigées en français moderne, avec identification des noms. J'ajouterai que les tables auraient gagné à être plus complètes et plus copieuses en renseignements (à ce propos, je n'ai pas saisi la différence entre la table des noms de lieux et l'index, qui auraient pu être fondus en une seule liste). Pour les dates, M. du Roure suit toujours le système français; est-il bien sûr qu'il soit applicable aux documents rédigés par les notaires d'Avignon et du comté Venaissin? Ici, d'ailleurs, il est facile, avec les années de pontificat du pape régnant toujours indiquées, de faire la vérification. Le dossier *Buis* ne concerne-t-il pas la famille de Bus (*Buxi* en latin), dont une branche établie à Cavaillon donna naissance à César de Bus, fondateur des Pères de la Doctrine chrétienne?

Ces vétilles, que j'ai cru devoir cependant signaler, ne peuvent atténuer en rien la valeur ou l'intérêt de l'*Inventaire des titres de Barbegal*, et je suis heureux d'adresser à son auteur tous les compliments qui lui sont dus.

L.-H. Labande.

Documents nouveaux sur le Studium du pape Urbain V à Trets-Manosque (1364-1367), par l'abbé Chaillan,... Aix-en-Provence, A. Garcin, 1904. In-8°, 28 pages.

Recherches et documents inédits sur l'Orphanotrophium du pape Grégoire XI à Avignon, par l'abbé Chaillan,... Aix, A. Dragon; Avignon, Aubanel, 1904. In-8°, xxxii-96 pages.

Notice et documents sur la maison des Repenties à Avignon au XIVe siècle, par l'abbé Chaillan,... Aix, Dragon; Avignon, Aubanel, 1904. In-8°, 58 pages.

M. l'abbé Chaillan, qui avait eu, il y a quelques années, la très heureuse fortune de mettre la main, aux archives du Vatican, sur les

curieux comptes du *Studium* fondé en 1363 par Urbain V dans la petite ville provençale de Trets (voir sa publication intitulée : *le Studium papal de Trets au XIVe siècle,* parue en 1898), a continué dans les mêmes archives ses recherches sur ce collège pontifical. Elles ont été couronnées de succès. Les nouveaux documents qu'il est parvenu à retrouver consistent en des extraits des *Introitus et exitus* pour les années 1365-1367, relatant les sommes versées par Urbain V pour l'entretien de sa fondation, et surtout dans un compte des recettes et dépenses présenté le 3 juillet 1365 par le prieur de Trets, administrateur du collège. Les recettes consistent en subventions de la part du pape ou du collecteur des droits pontificaux dans les provinces d'Aix et d'Embrun, en pensions payées par les écoliers et en produit de la vente du vin; quant aux dépenses, elles portent sur les achats de blé, de vin, de porcs, d'huile, de chandelles, de poissons salés, de légumes, de noix, de fromages, de sel, de foin et d'avoine et sur la nourriture spéciale et le soin des malades. Voilà donc un utile complément à la première brochure de M. l'abbé Chaillan.

Les mêmes recherches lui ont fait découvrir d'autres documents de la plus haute importance sur les fondations charitables effectuées par Grégoire XI en la ville d'Avignon. Je ne dirai pas qu'ils ont constitué une révélation, car les établissements qu'ils concernent étaient déjà connus, mais on était loin de posséder sur eux un tel faisceau de bulles ou de règlements.

La maison de refuge pour les orphelins, que M. l'abbé Chaillan appelle l'*Orphanotrophium* du pape Grégoire XI, avait été fondée en 1366 par un généreux bienfaiteur des pauvres, Jean de Jujon. Elle reçut de notables donations du pape, qui la transféra, afin qu'elle pût mieux se développer, dans l'hôpital même du Pont-Fract (1372). Les statuts en furent dressés aussitôt par des commissaires, qui paraissent avoir été délégués par le souverain pontife. Je regrette que M. l'abbé Chaillan n'ait pas cru devoir les publier, en même temps que les nombreux témoignages donnés par Grégoire XI de son affection pour les orphelins de Jujon. Ils auraient achevé d'éclairer la physionomie exacte de l'œuvre et de montrer comment elle était administrée.

Je ferai la même observation pour les statuts rédigés en 1376 pour la maison des Repenties d'Avignon, dont une traduction est signalée dans un manuscrit de la Méjanes. M. l'abbé Chaillan en a donné seulement quelques extraits, qui nous mettent en goût et nous font d'autant plus désirer de les connaître en entier. Cette maison avait été fondée tout près de l'église de Notre-Dame-des-Miracles par Gasbert de Laval, archevêque de Narbonne, et dotée en partie par Anglic Grimoard, évêque d'Avignon et frère d'Urbain V. Grégoire XI lui octroya de nombreux privilèges et augmenta notablement ses revenus; il fit même bâtir une nouvelle habitation avec dortoir, cloître, chapelle, etc.

Son éloignement d'Avignon ne l'empêcha pas de s'y intéresser; de Gênes, alors qu'il s'occupait de transférer son siège en Italie, il envoyait une aumône aux Repenties; plus tard, installé auprès de Saint-Pierre de Rome, il songeait à leur assurer le bénéfice d'anciennes donations.

Les bulles qui sont ici éditées ont été très correctement transcrites. Il aurait été cependant désirable que chacune d'elles ait été précédée d'une analyse succincte, qui en aurait fait connaître le contenu et en aurait précisé la date. Elles se seraient ainsi beaucoup mieux présentées. On aurait également pu épargner pas mal de *sic* que M. l'abbé Chaillan a cru devoir imprimer à la suite de mots d'ailleurs très bien lus; par exemple, après *trezeni, trezenandi* (le droit de trézain accompagnant celui de lods est couramment indiqué dans les chartes provençales), après *crota, octabas, octabis, condam, cotidie,* etc. Les rues de la Poulasserie, de la Grande-Fusterie, du Limas, des Lices, la livrée du cardinal de Giffon, l'hôtel du Chapeau-Rouge, qui a donné son nom à une rue, la Pignotte, sont très familiers aux gens du pays; le *sic* qui accompagne toutes ces dénominations est donc à supprimer.

Ce sont là des petits détails; ils n'empêchent pas que les ouvrages de M. l'abbé Chaillan ne soient d'excellents recueils de pièces, où les historiens puiseront beaucoup de précieux renseignements. Aussi ces derniers seront-ils très heureux si le même auteur poursuit ses fructueuses investigations et fait profiter de ses découvertes le monde savant.

L.-H. LABANDE.

V. LIEUTAUD. *Le Poil, canton de Sénez, arrondissement de Castellane (Basses-Alpes)... Histoire féodale, toponymique et religieuse.* Sisteron, A. Clergue, 1903. In-8°, 44 pages.

Le Poil était jadis une de ces minces seigneuries provençales, dont l'exiguïté n'empêchait pas le morcellement entre de nombreux coseigneurs. L'acquisition d'une parcelle de ces pauvres petits droits seigneuriaux permettait aux paysans et bourgeois enrichis l'accès, dans un délai plus ou moins long, à l'ordre de la noblesse. Le Poil, en 1739, dit un auteur cité par M. V. Lieutaud, était divisé en dix coseigneuries!

Plus anciennement, il appartenait en tout ou en partie à une branche de l'importante maison de Castellane. Il est fort difficile de suivre les destinées d'un fief aussi minime et aussi morcellé; le plus souvent, il faut se borner, comme l'a fait M. V. Lieutaud après de longues recherches, à ne donner qu'une liste de noms de coseigneurs.

L'auteur me semble beaucoup moins heureux dans l'explication étymologique du nom de ce petit village. Le Poil se traduit en provençal par *lou Pèu;* ce serait, dit-il, une allitération du mot celtique

Pen, montagne. Ce n'est pas admissible, d'autant plus qu'au XIe siècle la forme latine est *Podium* ou *Poium*. Avec beaucoup d'imagination, M. V. Lieutaud détermine dans la liste des noms de quartiers de ce petit territoire ceux qui sont de provenance celtique, latine ou... provençale. Mais est-ce que le provençal n'est pas lui-même un latin déformé? Je retrouve la même exagération dans la reconstitution imaginative et l'interprétation des dix jambages de lettres ou lettres entières, disposés sur quatre rangs, d'une inscription antique trouvée au Poil. En bonne règle, il est impossible d'en tirer quoi que ce soit; M. V. Lieutaud donne par conjecture le nom du défunt, son âge, la date de sa mort et le nom du consul qui vivait à l'époque de son décès. L'épitaphe serait peut-être celle d'un grand propriétaire arlésien, chrétien, ayant maison à la ville (Arles) et maison à la campagne (le Poil), possesseur de troupeaux, qui voyageaient des plaines de Provence aux montagnes des Alpes, etc.

Rectifions encore un nom : la fameuse marquise de Ganges ne s'appelait pas Anne-Élisabeth de Rossan, mais Diane de Joannis; son mari était Charles de Latude, marquis de Ganges, et non La Nède, marquis de Ganges.

L.-H. LABANDE.

Romolo CAGGESE: *Su l'Origine della parte Guelfa e le sue relazioni col comune.* Firenze, tip. Galileiana, 1903. In-8°, 47 pages. (Estratto dall' *Archivio storico italiano.*)

Le problème auquel s'est attaqué M. R. Caggese est assez compliqué; il est toujours difficile de saisir l'origine d'une association qui n'a pas été commandée par un événement particulier et qui, dans les débuts, est obligée de s'entourer d'un certain mystère. La formation des partis guelfe et gibelin fut la conséquence de la querelle entre la papauté et l'empire, c'est bien entendu, mais à quel moment précis eut-elle lieu et quelles catégories de personnes furent englobées dans ce mouvement? Les historiens sont là-dessus loin de s'accorder. Selon M. Caggese, qui a examiné de près les textes conservés, les Guelfes ont constitué un parti distinct, avec son organisation particulière et ses capitaines, dès le milieu du XIIIe siècle; selon les villes, ils furent plus ou moins aristocratiques ou populaires, j'entends par là qu'ils se recrutèrent plus ou moins dans la noblesse. C'est là un fait qu'on ne paraissait pas avoir bien vu jusqu'ici; les *Capitanei partis* ne sont pas nécessairement les *Consules militum,* ou représentants de la noblesse tout entière; de même, ils sont bien souvent différents des *Capitanei pro Ecclesia.* La confusion de ces trois espèces de dignitaires est combattue avec raison, semble-t-il, par M. Caggese.

Il a aussi quelques pages intéressantes sur les relations que les Guelfes

dominant dans une ville entretenaient avec le gouvernement de cette cité. Il a montré que, lorsque le parti prenait le pouvoir, il modifiait la forme du gouvernement et plaçait naturellement à la tête de la commune ses propres officiers; mais il conservait quand même à côté son organisation particulière et ne relâchait pas les liens étroits qui rattachaient les uns aux autres tous les membres de l'association politique.

Le mémoire de M. Caggese sera donc à consulter avec fruit par ceux qui voudront étudier les institutions communales de l'Italie.

L.-H. LABANDE.

J. DELAVILLE LE ROULX. *Les Hospitaliers en Terre Sainte et à Chypre* (1100-1310). Paris, E. Leroux, 1904. In-8°, XIII-440 pages.

Nous avons dans ce volume, pour la période antérieure à 1315, la véritable histoire de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem, abstraction faite du détail des opérations militaires auxquelles cet ordre a pris part. L'auteur a savamment discuté et sagement résolu les questions auxquelles ont donné lieu les origines du célèbre hôpital; il a déterminé les noms des grands maîtres, recherché les nations et les familles auxquelles chacun d'eux appartenait, fixé les dates des magistères et indiqué les événements qui constituent les annales de l'ordre pendant deux siècles. Il a tracé un tableau complet de l'organisation administrative et défini les attributions des différents dignitaires, dont il a dressé des listes, aussi bien pour ceux de l'administration supérieure et centrale que pour ceux des administrations régionales.

M. Delaville Le Roulx a traité toutes ces matières de première main, en combinant très heureusement les textes narratifs avec les données fournies par les chartes réunies dans les trois volumes de son Cartulaire de l'ordre de saint Jean de Jérusalem. Nous devons le féliciter d'avoir mené à bonne fin d'immenses recherches patiemment et savamment poursuivies pendant de longues années dans les bibliothèques et les archives de la France et de l'étranger. Il a jeté beaucoup de lumière sur l'histoire d'une institution qui a tenu une grande place non seulement dans l'Orient latin, mais encore dans toute la chrétienté d'Occident.

L. D.

LIVRES NOUVEAUX.

SOMMAIRE DES MATIÈRES.

Sciences auxiliaires. — Épigraphie, 419. — Paléographie, 597, 604. — Diplomatique, 579. — Manuscrits, 427, 429, 435, 465, 482, 485, 488, 489, 502, 557, 587. — Imprimés, 424, 425 *bis*, 493.

Sources, 414, 479, 547. — Légendes, 511, 580, 594. — Chroniques, 380, 418, 542, 554, 569, 628, 629. — Correspondances, 591. — Archives, 497. — Cartulaires, 384, 412, 421, 422, 526, 553, 613, 625. — Chartes, 381, 423, 440, 503, 504, 509, 543, 579, 582, 583. — Regestes, 403, 483, 531, 621, 630, 631. — Terrier, 592. — Obituaires, 548. — Inventaires, 618.

Biographie, généalogie. — Espagne, 451 ; Islam, 495-496. — Alcuin, 460; s. Aspais, 398; Avitus, 382; s. Benoît, 584; Charles le Téméraire, 426; Clément VI, 462; Conrad de Masovie, 505; Constantin, 538; s. Domnole, 425; Diether d'Isenbourg, 591; Édouard III, 631; s. François d'Assise, 383, 402, 502, 610; Gozzoli, 605; s. Grégoire le Grand, 523; Guillaume de Chanac, 428; Guillaume de Nogaret, 609; Henri II d'Allemagne, 476; Henri III d'Angleterre, 483; Heraclius, 595; Hohenlohe, 624; Hohenzollern, 582; Honorius III, 509; Innocent III, 529; Jean sans Terre, 519; Jeanne d'Arc, 432; s. Léon IX, 535; s. Liesne, 398; Louis XI, 522; Macbeth, 511; Marcel, 456; Mathieu Ier de Lorraine, 444; Maurel, 405; Mélicourt, 388; Menet de Robécourt, 615; s. Orens, 477; Pascal II, 504; Pépin, 538; Philippe le Bel, 409; Pierre de Foix, 440; Piz d'Oue, 536; Robert, 484; s. Servais, 420; Thomas a Kempis, 608; Thun, 514; Timotheo Ier, 512; Wyclif, 515; Zainer, 623.

Droit, 389, 395, 404, 443, 453, 459, 470, 485, 508, 525, 528, 538, 541, 546, 559, 602, 606.

Géographie, 396, 463.

Histoire économique, mœurs, 436, 452, 491, 492, 541, 583, 603, 622.

Institutions, 409, 442, 445, 458.

Médecine, 385.

Sciences, enseignement, 379, 386, 393, 431.

Langues et littératures. — Langues sémitiques : arabe, 378, 435. — Latin, 608. — Langues romanes, 572; français, 408, 499; provençal, 532. — Langues germaniques : allemand, 455, 481, 534, 589; anglais,

407, 486, 539, 549, 557, 619; anglo-saxon, 397, 415, 590; gothique, 585. — Langues scandinaves, 551.

Religions. — Judaïsme, 598. — Catholicisme : hagiographie, 387; papauté, 480, 522; conciles, 401, 430; ordres religieux, 383, 407 *bis*, 505, 558, 564, 586, 611; théologie, 449, 468, 558; liturgie, 427, 446, 506, 596. — Hétérodoxie, 568, 601.

Archéologie, 392, 394, 472, 473, 494, 510, 533, 550, 561, 562. — Architecture, 390, 391, 410, 433, 434, 438, 450, 537, 550, 575, 612, 617. — Sculpture, 411, 466, 570, 581, 616. — Peinture, 471, 501, 526, 545, 605. — Gravure, 563. — Émaillerie, 439, 544, 614. — Métallurgie, 400, 614. — Musique, 454, 573. — Numismatique, 399, 457.

SOMMAIRE GÉOGRAPHIQUE.

Afrique, 516; Allemagne, 403, 546, 578, 579, 588, 601; Angleterre, 438, 603; Anjou, 569; Apulie, 423; Ariège, 452; Arnstadt, 417; Arras, 432; Augsbourg, 541; Avallon, 484; Bade, 630; Bâle, 430, 467; Bar, 445, 567; Bayeux, 384; Bohême, 555; Bourgogne, 466; Bressuire, 390; Bretagne, 443; Brisach, 510; Britannique (empire), 463; Caujac, 391; Chaise-Dieu, 450; Champagne, 527, 567; Colmar, 506; Constantinople, 461, 475; Dalmatie, 500; Égypte, 586; Einsiedeln, 574; Emmendingen, 510; Ennery, 518; Erfurt, 393, 491; Essen, 494; Éthiopie, 594; Ettenheim, 510; Flandre, 580; Florisdorf, 599; Formigny, 416; France, 458; la Frette, 478; Fribourg, 510; Fulda, 602; Gaillac-Toulza, 391; Galice, 617; Ganges, 577; Genève, 568; Greux, 556; Guérande, 492; Islande, 418; Italie, 411, 461, 529; Joigny, 618; Kiev, 469; Lausanne, 442; Lille, 434; Londres, 626; Lorraine, 445, 567; la Magdelaine-les-Remiremont, 565; Marchiennes, 526; Mayence, 437, 449, 576; Mayenne, 474; Mazères, 544; Melun, 520; Menthon, 442; Milan, 583; Misnie, 531; Moers, 487; Monmouthshire, 413; Montaigu, 543; Montluçon, 498; Moravie, 555; Namur, 611; Nantes, 433; Nesle-la-Reposte, 612; Neustadt, 510; Norvège, 419, 606; N.-D.-de-Liesse, 530; Nottinghamshire, 627; Oldenbourg, 392; Orient, 462; Pamiers, 452; Paris, 407 *bis*, 425 *bis*, 464, 513; Pau, 441; Pforte, 613; Pise, 504; Pithiviers, 533; Poitou, 400, 571; Prague, 561, 562; Prouille, 607; Putna, 381; Raguse, 404; Ratisbonne, 507; Reichenau, 447; Rome, 471, 529; St-Étienne-sur-Usson, 521; St-Flour, 412; St-Mont, 422; Salzbourg, 548; Sankt Veit an der Glan, 566; Saxe, 628; Scandinavie, 465; Schleswig, 479; Seine-Inférieure, 394; Sens, 386; Silésie, 457; Sisteron, 448; Souabe, 622; Souvigny, 524; Spire, 576; Staufen, 510; Stege, 406; Strasbourg, 436; Statford, 517; Suisse, 592; Tarn-et-Garonne, 459; Termignon, 560; Thaon-les-Vosges, 552; Thorn, 620; Tournai, 432; Ulm, 623; Val-Notre-Dame, 553; Valasse, 600; Vendôme, 421, 540, 569; Verdun,

439; Vienne, 379; Waldkirch, 516; Westphalie, 625; Wexford, 490; Worms, 576; Würtemberg, 399, 472; Zagreb, 547; Zerbst, 621.

378. Aboû'l-'Alâ 'Al-Ma' arrî (Un précurseur d'Omar Khayyam. Le Poète aveugle. Extraits des poèmes et des lettres d'). (363 A. H.) Introduction et traduction par Georges Salmon. Paris, Carrington, 1904. In-8°, 146 p. 10 f.

379. Acta facultatis medicae universitatis Vindobonensis. III. 1490-1558. Auf Veranlassung des medicin. Doctorencollegiums aus der Orig.-Handschrift hrsg. von Karl Schrauf. Wien (W. Braumüller), 1904. In-8°, xxi-355 p. 5 m.

380. Adæ de Usk (Chronicon) A. D. 1377-1421. Ed. with transl. and notes by Sir E. Maunde Thompson. 2nd ed. London, Frowde, 1904. In-8°, xxxviii-346 p. 10 s. 6 d.

381. Aelteste (Die) Urkunde des Klosters Putna zur 400jähr. Gedenkfeier des Todes Stephans des Grossen hrsg. von Eug. A. Kozak. Czernowitz, H. Pardini, 1904. In-8°, 7 p. 1 m.

382. Allard (Paul). Un empereur gaulois au ve siècle [Avitus], conférence faite le 29 janvier 1904 à la réunion de la Société d'études historiques et littéraires de Lyon. Paris, Amat, 1904. In-8°, 51 p.

383. Analekten zur Geschichte des Franciscus von Assisi. S. Francisci opuscula : regula paenitentium antiquissima, de regula Minorum, de stigmatibus s. patris, de sancto ejusque societate testimonia, mit einer Einleitung und Regesten zur Geschichte des Franciscus und der Franciscaner hrsg. von H. Boehmer. Tübingen, J. C. B. Mohr, 1904. In-8°, lxxii-146 p. 4 m.

384. Antiquus Cartularius Ecclesiae Baiocensis (Livre noir). Publié pour la première fois, avec introduction, par l'abbé V. Bourrienne. T. II. Paris, Picard et fils, 1903. Gr. in-8°, 446 p. (Société de l'histoire de Normandie.)

385. Arnaldi de Villanova Libellus regiminis de confortatione visus, editus circa annum 1308. Publié pour la première fois d'après le manuscrit de la bibliothèque de Metz. Johannis de Casso Tractatus de conservatione visus, editus anno 1346. Publié pour la première fois, d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale de Paris et de la bibliothèque de Metz, par le docteur P. Pansier, d'Avignon. Paris, J.-B. Baillière et fils, 1903. In-8°, 40 p. (Collectio ophtalmologica veterum auctorum, fasc. 1.)

386. Aspinwall (B.). Les Écoles épiscopales monastiques de l'ancienne province ecclésiastique de Sens, du vi^e au xiie siècle. Les Maîtres

et les matières de l'enseignement. Paris, Société française d'impr. et de libr., 1903. In-8°, XXIII-150 p.

387. AURIAULT (J.). La Sainteté, du IVe au VIe siècle. Paris, Vitte, 1904. In-16, 219 p. (Les Vraies Forces.)

388. BABOIN (A.). Les Seigneurs de Mélicourt et leurs alliances, travail lu à la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, le 6 février 1903. Brionne, impr. Amelot, 1904. In-8°, 32 p.

389. BABUT (E.-Ch.). La Plus Ancienne Décrétale. Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 17, rue Cujas, 1904. In-8°, 88 p.

390. BARBAUD (Raymond). Le Château de Bressuire-en-Poitou, depuis sa fondation, au commencement du XIe siècle, jusqu'à nos jours, précédé d'une Étude sur les défenses antérieures. Paris, Gastinger, 1903. Gr. in-4°, XVI-173 p., avec fig. et pl.

391. BARRIÈRE-FLAVY. Les Portails des églises de Caujac et de Gaillac-Toulza (Haute-Garonne). Paris, Impr. nationale, 1904. In-8°, 11 p. et 4 pl. (Extrait du *Bulletin archéologique*, 1903.)

392. Bau- (Die) und Kunstdenkmäler des Herzogt. Oldenburg. Bearb. im Auftrage des grossherzogl. Staatsministeriums. III. Heft. Amt Cloppenburg und Amt Friesoythe. Oldenburg, G. Stalling, 1903. Gr. in-8°, VIII-176 p. 6 m. 75.

393. BAUCH (Gustav). Die Universität Erfurt im Zeitalter des Frühhumanismus. Breslau, M. und H. Marcus, 1904. In-8°, XI-250 p. 8 m.

394. BEAUREPAIRE (Charles DE). Nouveaux Mélanges historiques et archéologiques concernant le département de la Seine-Inférieure, et plus spécialement la ville de Rouen. Rouen, impr. Gy, 1904. In-8°, 468 p., avec grav., plan et 1 pl.

395. BEHRE (Ernst). Die Eigentumsverhältnisse im ehelichen Güterrecht des Sachsenspiegels und Magdeburger Rechts. Weimar, H. Böhlau's Nachf., 1904. In-8°, VIII-111 p. 3 m.

396. BENJAMIN von Tudela (Des R.) Reisebeschreibungen, nach drei Handschriften, aus dem 13. und 14. Jahrhundert stammend, und ältere Druckwerken ediert und übersetzt m. Anmerkgn. und Einleitgn. versehen von L. Grünhut und Markus M. Adler. I. Tl. Hebräischer Text. Frankfurt-a.-M., J. Kauffmann, 1904. In-8°, 164 p. 2 m. 50.

397. Beowulflied (Das). Als Anh. das Finn-Bruchstück und die Waldhere-Bruchstücke. Bearb. Text und deutsche Übersetzg. von Mor. Trautmann. Bonn, P. Hanstein, 1904. In-8°, XII-188 p. (Bonner Beiträge zur Anglistik, 16.) 4 m.

398. Bernier (P.-D.). Les Deux saints patrons de Melun : saint Aspais et saint Liesne. Meaux, Le Blondel, 1904. In-8°, 55 p.

399. Binder (Christian). Württembergische Münz- und Medaillen-Kunde, neu bearb. von Jul. Ebner. 1. Heft. Stuttgart, W. Kohlhammer, 1904. Gr. in-8°, 54 p., 2 pl. 1 m.

400. Bitton (A.). Une fonderie de fer des invasions saxonnes (?) en Bas-Poitou. La Roche-sur-Yon, impr. Servant-Mahaud, 1904. In-18, 14 p., avec fig.

401. Bliemetzrieder (Frz.). Das Generalkonzil im grossen abendländischen Schisma. Paderborn, F. Schöningh, 1904. Gr. in-8°, xii-348 p. 8 m.

402. Boehmer (H.). Analekten zur Geschichte des Franciscus von Assisi. Tübingen, J. C. B. Mohr, 1904. In-8°, xv-109 p. (Sammlung ausgewählter Kirchen- und dogmengeschichtlicher Quellenschriften, II, 6.) 2 m.

403. Boehmer (Joh. Frdr.). Regesta imperii. I. Die Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern. 751-918. Nach Joh. Frdr. Böhmer neu bearb. von Engelb. Mühlbacher. 2. Aufl. I. Bd. 2. Abth. Innsbruck, Wagner, 1904. In-4°, p. 481-832. 13 m. 40.

404. Bogišic (V.), Jireček (C.). Liber statutorum civitatis Ragusii compositus anno 1272, cum legibus aetate posteriore insertis. Agram, C. Trpinac, 1904. In-8°, lxix-467 p. (Monumenta historico-juridica Slavorum meridionalium, IX.) 7 m.

405. Boisgelin (de). Maurel de Villeneuve, de Mons; seigneurs de Pontevès, Calissanne, Châteauneuf-de-Volone, le Chafant, etc. Digne, impr. Chaspoul et veuve Barbaroux, 1904. In-8°, 40 p.

406. Bojsen (F.). Stege Bys Bog 1418-1607 med oplysninger om byens-navnlig borgerskabets historie i middelalderen. Kœbenhavn, Akademisk Boghandel, 1904. In-8°, 198 p., 1 pl. 3 kr.

407. Boll (Paul). Die Sprache der altenglischen Glossen im Ms. Harley 3376. Bülbring (Karl Daniel) : Über Erhaltung des altenglischen kurzen und langen œ-Lautes im Mittelenglischen, m. e. Untersuchg. üb. das aus dem altengl. eo, eo entstandene kurze und lange mittelengl. œ. Bonn, P. Hanstein, 1904. In-8°, vi-140 p. (Bonner Beiträge zur Anglistik. 15.) 5 m.

407 *bis*. Bonnard (Fourier). Histoire de l'abbaye royale et de l'ordre des Chanoines réguliers de Saint-Victor de Paris. (Première période : 1113-1500.) Paris, Savaète, s. d. In-8°, xxx-477 p. 10 fr.

408. Bonnard (J.), Salmon (Am.). Grammaire sommaire de l'ancien

français, avec un essai sur la prononciation du IXe au XIVe siècle. Paris, Welter, s. d. In-8°, 74 p. 3 fr. 50.

409. BORRELLI DE SERRES. Recherches sur divers services publics du XIIIe au XVIIe siècle. T. II : Notices relatives au XIVe siècle. I, la Comptabilité publique au XIVe siècle jusqu'au règne de Philippe VI; II, la Politique monétaire de Philippe le Bel. Paris, Picard et fils, 1904. In-8°, 561 p.

410. BORRMANN (Richard), NEUWIRTH (Joseph). Geschichte der Baukunst. I. Die Baukunst des Altertums und des Islam im Mittelalter. Leipzig, E. A. Seemann, 1904. Gr. in-8°, VIII-386 p. 9 m.

411. BOUCHAUD (Pierre DE). Les Successeurs de Donatello. La Sculpture italienne dans la seconde moitié du XVe siècle. Paris, Lemerre, 1903. In-16, 194 p. 2 fr. 50.

412. BOUDET (Marcellin). Note sur le Cartulaire de Saint-Flour. Paris, Impr. nationale, 1903. In-8°, 4 p. (Extrait du *Bulletin historique et philologique*, 1902.)

413. BRADNEY (J. A.). History of Monmouthshire. I. London, Mitchell, Hughes and Clarke, 1904. In-4°, 144 p. 42 s.

414. BRESSLAU (Harry). Aufgaben mittelalterlicher Quellenforschung. Strassburg, J. H. E. Heitz, 1904. In-8°, 30 p. 1 m.

415. BRUCKNER (Wilh.). Der Helianddichter ein Laie. Basel; Strassburg, K. J. Trübner, 1904. Gr. in-8°, 36 p. 2 m.

416. BRUNET (G.). Une revanche française. Formigny (15 avril 1450). Paris, Chapelot et Cie, 1904. In-8°, 81 p.

417. BÜHRING (Johs). Geschichte der Stadt Arnstadt 704-1904. Im Auftrage der Stadt und unter Benutzung hinterlassener Vorarbeiten des Archivars Herm. Schmidt dargestellt. Arnstadt, E. Frotscher, 1904. In-8°, IV, 4, 213 p., avec fig., 4 pl. et 1 carte. 3 m.

418. BUERGEL (Heinr. K. H.). Konungsannáll. « Annales Islandorum regii. » Beschreibung der Handschrift, Laut- und Formenlehre, als Einleitg. zu e. diplomatar. Abdr. des Cod. Reg. 2087, 4to. München, A. Buchholz, 1904. In-8°, X-94 p. 1 m. 80.

419. BUGGE (Sophus). Norges Indskrifter med de ældre Runer. 2. Bind udgivet med Bistand af Magnus Olsen. 1. Hefte. Kristiania, Jacob Dybwad, 1904. In-4°, p. 461-595. 6 kr. 80.

420. CAMPION (L.). S. Servatius, évêque de Tongres, patron de Saint-Servan. Paris, Fontemoing, 1904. In-8°, 84 p. et grav. (Extrait des *Annales de Bretagne*.)

421. Cartulaire de l'abbaye cardinale de la Trinité de Vendôme,

publié par l'abbé Ch. Métais. T. V : Tables. Vannes, Lafolye frères; Chartres, l'auteur, 1904. In-8°, XCVI-472 p.

422. Cartulaire du prieuré de Saint-Mont (ordre de Cluny), publié pour la Société historique de Gascogne par Jean de Jaurgain. Avec introduction et sommaires de Justin Maumus. Paris, Champion, 1904. In-8°, XIV-152 p. (Archives historiques de la Gascogne. 15e année, 1er et 2e trimestres, 2e série, 7e fasc.)

423. CASPAR (Erich). Kritische Untersuchungen zu den älteren Papsturkunden f. Apulien. Rom, Loescher, 1904. In-8°, 39 p. (Extrait des *Quellen und Forschungen aus ital. Archiven und Bibliotheken.*) 1 m. 20.

424. Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale. Auteurs. T. XVII : Boucicault-Bournus. Paris, Impr. nationale, 1904. In-8° à 2 col., 1,258 col.

425. CELIER (Léonce). Les Anciennes Vies de saint Domnole. Mamers, Fleury et Dangin, 1904. In-8°, 20 p. (Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine.*)

425 *bis*. CHAMPION (Pierre). Les plus Anciens Monuments de la typographie parisienne. Préfaces typographiques des livres sortis des presses de Sorbonne (1470-1472). Recueil de fac-similés, précédé d'une introduction. Paris, Champion, 1904. In-4°, 22 p. et pl.

426. CHAUMONT (Louis-M.-J.). Charles le Hardi, surnommé le Téméraire, comte de Charollais (étude historique). Charolles, impr. de l'Écho du Charollais, 1904. In-16, 80 p. 1 fr. 25.

427. CHOLAT (Auguste). Le Bréviaire de sainte Claire, conservé au couvent de Saint-Damien, à Assise, et son importance liturgique. Paris, Fischbacher, 1904. In-8°, 68 p. et fac-similé. (Opuscules de critique historique, fasc. 8.) 3 fr.

428. CLÉMENT-SIMON (G.). Documents sur Guillaume de Chanac, évêque de Paris et patriarche d'Alexandrie. Paris, Impr. nationale, 1904. In-8°, 15 p. (Extrait du *Bulletin historique et philologique*, 1903.)

429. Codices italici manu exarati qui in bibliotheca Taurinensis Athenaei ante diem XXVI januarii MCM. IV asservabantur. Recensuit, illustravit Bernard. Peyron Praemittuntur C. Frati italica praefatio et elenchus operum B. Peyroni typis impressorum. Turin, C. Clausen, 1904. Gr. in-8°, XXXII-690 p. 14 m. 40.

430. Concilium Basiliense. Studien und Quellen zur Geschichte des Concils von Basel. V. Bd. Hrsg. von Gust. Beckmann, Rud. Wackernagel, Giulio Coggiolo. Basel, Helbing und Lichtenhahn, 1904. Gr. in-8°, LXXVI-484 p. et 1 pl. 24 m.

431. CUNNINGTON (Susan). Story of Arithmetic, short History of its

Origin and Development. Pref. by W. H. H. Hudson. London, Sonnenschein, 1904. In-8°, 256 p. 3 s. 6 d.

432. Debout (Henri). Jeanne d'Arc et les villes d'Arras et de Tournai. Paris, maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, s. d. In-4°, xiv-96 p., avec grav.

433. Delanoue. Saint-Donatien et Saint-Rogatien de Nantes. Nantes, Lanoë-Mazeau, 1904. In-8°, xiii-316 p., avec grav.

434. Delrue (D.). Monographie de Saint-Maurice-des-Champs. Lille, impr. Lefebvre-Ducrocq, 1904. Petit in-8°, 340 p. et 5 pl.

435. Derenbourg (Hartwig). Notes critiques sur les manuscrits arabes de la Bibliothèque nationale de Madrid. Paris, impr. Maurin, 1904. In-8°, 54 p.

436. Dettmering (Wilh). Beiträge zur älteren Zunftgeschichte der Stadt Strassburg. Berlin, E. Ebering, 1903. In-8°, 138 p. (Historische Studien, 40.) 3 m. 60.

437. Diel (Florentius). Die pfarramtlichen Auszeichnungen (Liber consuetudinum) des D. zu St. Christoph. in Mainz (1491-1518). Hrsg., übers. und eingeleitet von Frz. Falk. Freiburg-i.-B., Herder, 1904. In-8°, viii-66 p. (Erläuterungen und Ergänzungen zu Janssens Geschichte des deutschen Volkes. Hrsg. von Ludw. Pastor, IV, 3.) 1 m. 40.

438. Ditchfield (P. H.). English Gothic Architecture. London, Dent, 1904. In-12. (Temple Cyclopædic Primers.) 1 s.

439. Drexler (Karl.). Der Verduner Altar. Ein Emailwerk des xii. Jahrh. im Stifte Klosterneuburg bei Wien. Wien, M. Gerlach und Co., 1903. In-4°, 19 p., 52 pl. 45 m.

440. Dubarat (V.). Bulles pontificales relatives au cardinal Pierre de Foix le vieux (xve siècle). Pau, veuve Ribaut, 1904. In-8°, 33 p. (Extrait du *Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau*, 2e série, t. XXXI.)

441. Dubarat (V.). Mélanges de bibliographie et d'histoire locale. T. VI. Pau, impr. Lescher-Montoué, 1904. In-8°, ii-358 p.

442. Dumur (Benjamin). Les Sénéchaux de Lausanne et le Château de Menthon. Étude historique. Lausanne, Georges Bridel et Cie, 1903. In-8°, 64 p., avec 2 pl. 2 fr.

443. Durtelle de Saint-Sauveur (Edmond). Étude historique sur les droits de bail seigneurial et de rachat en Bretagne. Rennes, Plihon et Hommey, 1904. In-8°, 170 p.

444. Duvernoy (Émile). Le Duc de Lorraine Mathieu Ier (1139-1176). Paris, Picard et fils, 1904. In-8°, xxiv-228 p. et grav.

445. Duvernoy (Émile). Les États généraux des duchés de Lorraine et de Bar jusqu'à la majorité de Charles III (1559). Paris, Picard et fils, 1904. In-8°, xxiv-483 p.

446. Eisenhofer (Ludw.). Das bischöfliche Rationale, seine Entstehung und Entwicklung. München, J. J. Lentner, 1904. In-8°, 49 p., 6 fig. (Veröffentlichungen aus dem kirchenhistorischen Seminar München, 4.) 1 m. 60.

447. Engelmann (Ludw.). Geschichte von Reichenau. 1. Bd. Reichenau; Zittau, W. Fiedler, 1904. In-8°, 275 p., 1 pl. 4 m.

448. Eysserie (Saint-Marcel). Les Municipalités de Sisteron depuis 1790, précédées d'un Essai de constitution de la suite des syndics, assesseurs, consuls, maires, de 1314 à 1790. Sisteron, impr. Allemand fils, 1904. Gr. in-8°, 260 p., avec grav.

449. Falk (Frz.). Zur Geschichte der Immaculata-Tradition in der Mainzer Kirche. Im Anh. : Die Immaculata-Feier zu Rom unter Sixtus IV (1471-1484). Mainz, Kirchheim, 1904. In-8°, 22 p., 3 pl. 3 m.

450. Faucon (Maurice). Notice sur la construction de l'église de la Chaise-Dieu (Haute-Loire), son fondateur, son architecte, ses décorateurs (1344-1352), d'après les documents conservés aux archives du Vatican. Nouvelle édition, revue. Paris, Picard et fils, 1904. In-8°, 68 p. et 3 pl. 2 fr.

451. Fernandez de Béthencourt (Francisco). Historia genealógica y heráldica de la monarquía española, Casa Real y Grandes de España. V. Madrid, Est. tip. de Enrique Teodoro, 1904. In-fol., viii-505 p., fig., 30 et 31 p.

452. Ferran (Eugène). La Navigation sur l'Ariège et le Commerce des vins à Pamiers, au xiiie et au xive siècle. Paris, Impr. nationale, 1904. In-8°, 11 p. (Extrait du *Bulletin des sciences économiques et sociales du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1903).

453. Ficker (Jul.). Untersuchungen zur Rechtsgeschichte. VI. Bd. 1. Abth. Untersuchungen zur Erbenfolge der ostgerman. Rechte. VI. Bd. 1. Abth. Innsbruck, Wagner, 1904. In-8°, xi-151 p. 5 m. 60.

454. Fleischer (Osk.). Neumen-Studien. Abhandlungen über mittelalterl. Gesangs-Tonschriften. III. Thl. Die spätgriech. Tonschrift. Berlin, G. Reimer, 1904. Gr. in-8°, vii-73 p., 56 p. et 45 p. 10 m.

455. Franz (Erich). Beiträge zur Titurelforschung. Leipzig; Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1904. In-8°, 52 p. 1 m. 20.

456. Fremaux (Henri). La Famille d'Étienne Marcel (1250-1397). Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur; Paris, 1904. In-8°,

72 p. et tableau généalogique. (Extrait des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France* (t. XXX).)

457. Friedensburg (F.). Schlesiens Münzgeschichte im Mittelalter. Ergänzungsbd. Breslau, E. Wohlfarth, 1904. Gr. in-8°, vi-70 p., 2 pl. (Codex diplomaticus Silesiae. Hrsg. vom. Vereine f. Geschichte und Alterthum Schlesiens. 23.) 4 m.

458. Fustel de Coulanges. Histoire des institutions politiques de l'ancienne France. (L'Invasion germanique et la Fin de l'Empire.) Revue et complétée sur le manuscrit et les notes de l'auteur, par Camille Jullian. 2e édition. Paris, Hachette et Cie, 1904. In-8°, xii-572 p. 7 fr. 50.

459. Galabert. La Condition des serfs questaux du xe au xiie siècle dans le pays du Tarn-et-Garonne. Paris, Impr. nationale, 1903. In-8°, 19 p. (Extrait du *Bulletin historique et philologique*, 1903.)

460. Gaskoin (C. J. B.). Alcuin, his life and his work. New York, Macmillan, 1904. In-12, xxii-275 p. 1 s. 10.

461. Gay (Jules). L'Italie méridionale et l'Empire byzantin depuis l'avènement de Basile Ier jusqu'à la prise de Bari par les Normands (867-1071). Paris, Fontemoing, 1904. In-8°, xxvi-644 p., avec 2 cartes. (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. 90.)

462. Gay (Jules). Le Pape Clément VI et les affaires d'Orient (1342-1352). Paris, Bellais, 1904. In-8°, 191 p.

463. George (H. B.). Historical geography of British empire. London, Methuen, 1904. In-8°, 324 p., carte 3/6.

464. Giard (René). Étude sur l'histoire de l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris jusqu'à la fin du xive siècle. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur; Paris, 1904. In-8°, 90 p. (Extrait des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XXX.)

465. Gigas (Emil). Katalog over det store kongelige Bibliotheks Haandskrifter vedrœrende Norden, særlig Danmark. Fœrste Bind. Kœbenhavn, Gyldendal, 1903. In-8°, 342 p. 5 kr.

466. Girodie (André). La Sculpture bourguignonne et les Droits du musée de Dijon. Paris, libr. de l'Art ancien et moderne, 1904. In-8°, 45 p.

467. Gœller (E.). Zur Geschichte des Bistums Basel im 14. Jahrh. Rom, Loescher, 1903. In-8°, 11 p. (Extrait des *Quellen und Forschungen. aus ital. Archiven und Bibliotheken.*) 0 m. 60.

468. Gœttler (Joseph). Der heilige Thomas von Aquin und die vortridentinischen Thomisten über die Wirkungen des Buss-Sakramentes. Freiburg.-i.-B., Herder, 1904. In-8°, xvi-280 p. 6 m.

469. Gœtz (Leopold Karl). Das Kiever Höhlenkloster als Kulturzentrum des vormongolischen Russlands. Passau, M. Waldbauer, 1904. In-4°, xxxiv-242 p. 7 m.

470. Goldmann (Emil). Beiträge zur Geschichte der germanischen Freilassung durch Wehrhaftmachung. Breslau, M. und H. Marcus, 1904. In-8°, ix-73 p. (Untersuchungen zur deutschen Staats- und Rechtsgeschichte, 70.) 2 m. 40.

471. Gottschewski (Adf.). Die Fresken des Antoniazzo Romano im Sterbezimmer der hl. Catarina von Siena zu S. Maria sopra Minerva in Rom. Strassburg, J. H. E. Heitz, 1904. In-8°, 26 p., 11 pl. (Zur Kunstgeschichte des Auslandes. 22.) 4 m.

472. Gradmann (C.). Die Kunst- und Altertums-Denkmale im Königr. Württemberg. Text. (Inventar.) 29. und 30 Lfg. Jagstkreis (2. Fortsetzgn). Stuttgart, P. Neff, 1904. Gr. in-8°, p. 353-480, avec fig. et 1 pl. 1 m. 60.

473. Graus (Joh.). Vom Gebiet der kirchlichen Kunst. Graz, Styria, 1904. Gr. in-8°, vii-268 p., 98 pl. 4 m.

474. Grosse-Duperon (A.). Les Chapellenies de Mayenne avant la Révolution (1420-1789). Mayenne, impr. Poirier frères, 1904. In-8°, 168 p., avec grav.

475. Gruhn (Alb.). Die byzantinische Politik zur Zeit der Kreuzzüge. Berlin, Weidmann, 1904. In-4°, 31 p. 1 m.

476. Guenter (Heinr.). Kaiser Heinrich II., der Heilige. Mit 1 Kunstbeilage und 52 Abbildungen im Text. Kempten, J. Kösel, 1904. In-8°, vii-102 p. (Sammlung illustrierter Heiligenleben, I.)

477. Guérard (Louis). Les Derniers Travaux sur saint Orens. Auch, Impr. centrale, 1904. In-8°, 33 p.

478. Guillet. Essai sur le château de la Frette et ses seigneurs (1050-1904). La Chapelle-Montligeon (Orne), libr. de Montligeon, 1904. In-8°, viii-74 p., avec grav. et plan. 1 fr. 50.

479. Hansen (Reimer), Jessen (Willers). Quellen zur Geschichte des Bist. Schleswig. Kiel, Universitäts-Buchh., 1904. In-8°, x-447 p., 1 carte. (Quellensammlung der Gesellschaft f. schleswigholsteinische Geschichte, VI.) 10 m.

480. Harnack (Adf.). Über die Herkunft der 48 (47) ersten Päpste. Berlin, G. Reimer, 1904. Gr. in-8°, 19 p. (Extrait des *Sitzungsber. d. preuss. Akad. d. Wiss.*) 1 m.

481. Hartmann's von Aue Werke. V. Der arme Heinrich. Hrsg. von Herm. Paul. 3. Aufl. Halle, M. Niemeyer, 1904. In-8°, viii-40 p. (Altdeutsche Textbibliothek. 3.) 0 m. 40.

482. Hauréau (B.). Notice des manuscrits latins 583, 657, 1249, 2945, 2950, 3145, 3146, 3437, 3472, 3482, 3495, 3498, 3652, 3702, 3730 de la Bibliothèque nationale. Paris, Klincksieck, 1904. In-4°, 59 p. (Tiré des *Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques*, t. XXXVIII.) 2 fr. 30.

483. Henry III. Charter Rolls. Vol. 1. 1226-1257. I : Calendars of State Papers. London, Eyre and Spottiswoode, 1903. In-8°. 15 s.

484. Hérardot (H.). Légendes avallonnaises. La Fontaine d'Annéot; la Prise d'Avallon par le roi Robert en l'an 1005; la Vierge de Mareilly-lès-Avallon. Auxerre, impr. Gallot, 1904. In-8°, 29 p.

485. Hering (Arth.). Die im historischen Archive der Stadt Cöln aufgefundene Carolina-Handschrift R. 1. Ein Beitrag zur Carolineischen Quellenforschung. Leipzig, Veit und Co., 1904. In-8°, viii-113 p. 3 m.

486. Heuser (W.). Die Kildare-Gedichte. Die ältesten mittelengl. Denkmäler in anglo-irischer Uberlieferung. Bonn, P. Hanstein, 1904. In-8°, viii-331 p. (Bonner Beiträge zur Anglistik. 14.) 7 m.

487. Hirschberg (C.). Geschichte der Grafsch. Moers. Moers, A. Steiger, 1904. In-8°, 197 p. et fig. 2 m. 50.

488. Historical Manuscripts Commission. Calendar of the MSS. of the Marquis of Bath preserved at Longleat, Wiltshire, vol. I. London, Eyre and Spottiswoode, 1904. In-8°. 1 s. 9 d.

489. Historical Manuscripts Commission. Report on MSS. im various Collections. Vol. 3. T. B. Clarke-Thornhill, Esq., Sir T. Barrett-Lennard, Bart., Pelham R. Papillon, Esq., and W. Cleverly Alexander, Esq. London, Eyre and Spottiswoode, 1904. In-8°. 1 s. 6 d.

490. Hore (P. H.). History of the Town and County of Wexford. London, E. Stock, 1904. In-4°. 40 s.

491. Horn (Wilh.). Erfurts Stadtverfassung und Stadtwirtschaft in ihrer Entwicklung bis zur Gegenwart. Jena, G. Fischer, 1904. In-8°, xiii-271 p. (Sammlung nationalökonomischer und statistischer Abhandlungen des staatswissenschaftlichen Seminars zu Halle a. d. S., hrsg. von Joh. Conrad. 45.) 7 m.

492. Horveno (Clair). Les Marais salants de la presqu'île guérandaise (étude historique, juridique et économique). Paris, Giard et Brière, 1904. In-8°, 181 p.

493. Hübl (Alb.). Die Inkunabeln der Bibliothek des Stiftes Schotten in Wien. Wien, W. Braumüller, 1904. In-8°, x-271 p. 6 m.

494. Humann (Georg). Die Kunstwerke der Münsterkirche zu Essen.

Düsseldorf, L. Schwann, 1904. Gr. in-8°, XII-403-37 p., fig. et album, VI p. et 72 pl. 75 m.

495. IBN SAAD. Biographien Muhammeds, seiner Gefährten und der späteren Träger des Islams bis zum J. 230 der Flucht. III, 1. Biographien der mekkanischen Kämpfer Muhammeds in der Schlacht bei Bedr. Hrsg. von Eduard Sachau. 2. Biographien der medinischen Kämpfer Muhammeds in der Schlacht bei Bedr. Hrsg. von Jos. Horowitz. Leiden, Buchh. und Druckerei vorm. E. J. Brill, 1904. Gr. in-8°, LXVI-56-IV-304 p. et XXVII-18-IX-152 p. 10 m. 80, 5 m. 20.

496. IBN SAAD. Biographien Muhammeds, seiner Gefährten und der späteren Träger des Islams bis zum J. 230 der Flucht. VIII. Biographien der Frauen. Hrsg. von Carl Brockelmann. Leiden, Buchh. und Druckerei vorm. E. J. Brill, 1904. Gr. in-8°, XLVIII-46 et XVIII-365 p. 12 m.

497. Inventaire sommaire des archives du département des Affaires étrangères. Correspondance politique. T. I : Allemagne, Angleterre, Argentine (République), Autriche. Paris, Impr. nationale, 1903. In-8°, X-568 p. (Ministère des Affaires étrangères.)

498. JANIN (Édouard). Histoire de Montluçon, d'après des documents inédits. Paris, Lechevalier, 1904. In-8°, VIII-607 p., avec grav.

499. JEANROY (Alfred). Les Origines de la poésie lyrique en France au moyen âge. (Études de littérature française et comparée, suivie de textes inédits.) 2e édition, avec additions et un appendice bibliographique. Paris, Champion, 1904. In-8°, XXXI-537 p.

500. JIREČEK (Const.). Die Romanen in den Städten Dalmatiens während des Mittelalters. 3. Thl. Wien, C. Gerold's Sohn, 1904. In-4°, 78 p. (Extrait des *Denkschr. d. k. Akad. d. Wiss.*) 4 m. 50.

501. JUGLAR (Louis). La Peinture dite des primitifs, à propos de l'exposition des primitifs français. Besançon, impr. Dodivers et Cie, 1904. Petit in-8°, 16 p. (Extrait de la *Revue idéaliste*, 15 juin 1901.)

502. KATONA (Louis). Description du manuscrit franciscain de Budapest. (Antiqua legenda S. Francisci.) Paris, Fischbacher, 1904. In-8°, 23 p. 1 fr.

503. KEHR (Karl Andreas). Staufische Diplome im Domarchiv zu Patti. Rom, Lœscher, 1904. Gr. in-8°, 13 p. (Extrait des *Quellen und Forschgn. aus ital. Archiven und Bibliotheken.*) 0 m. 80.

504. KEHR (P.). Der angebliche Brief Paschals II. an die Consuln von Pisa und andere Pisaner Fälschungen. Rom, Lœscher, 1904. In-8°, 29 p. (Extrait des *Quellen und Forschgn. aus ital. Archiven und Bibliotheken.*) 1 m. 20.

505. Kętrzyński (Wojciech von). Der deutsche Orden und Konrad von Masovien, 1225-1235. Lemberg, Gubrynowicz und Schmidt, 1904. In-8°, 189 p. 5 m.

506. Kirchenordnung der ehemaligen Stiftskirche St. Martin zu Colmar während des Mittelalters. Rixheim; Colmar, H. Hüffel, 1904. In-8°, 59 p. 0 m. 60.

507. Koch (Jos.). Regensburg als Grosshandelsstadt im Mittelalter. Vortrag. Regensburg, J. Habbel, 1904. In-8°, 31 p. 0 m. 30.

508. Kœhne (Carl). Das Recht der Mühlen bis zum Ende der Karolingerzeit. Breslau, M. und H. Marcus, 1904. In-8°, viii-48 p. (Untersuchungen zur deutschen Staats- und Rechtsgeschichte. 71.) 1 m. 60.

509. Krabbo (Herm.). Eine nicht ausgegebene Urkunde im Register Honorius III. Rom, Lœscher, 1904. In-8°, 6 p. (Extrait de *Quellen und Forschgn. aus ital. Archiven und Bibliotheken.*) 0 m. 40.

510. Kraus (Frz. Xav.). Die Kunstdenkmäler der Amtsbezirke Breisach, Emmendingen, Ettenheim, Freiburg (Land), Neustadt, Staufen und Waldkirch. (Kreis Freiburg Land.) In Verbindg. m. E. Wagner bearb. Aus K.'s Nachlass hrsg. von Max Wingenroth. Tübingen, J. C. B. Mohr, 1904. Gr. in-8°, vi-556 p., avec fig. (Die Kunstdenkmäler des Grossherzogth. Baden, VI, 1.) 18 m.

511. Kröger (Ernst). Die Sage von Macbeth bis zu Shakspere. Berlin, Mayer und Müller, 1904. In-8°, ix-273 p. (Palaestra. Untersuchungen und Texte aus der deutschen und engl. Philologie, XXXIX.) 7 m. 60.

512. Labourt (Hieronymus). De Timotheo I nestorianorum patriarcha (728-823) et christianorum orientalium condicione sub chaliphis abbasidis, accedunt XCIX ejusdem Timothei definitiones canonicae e textu syriaco inedito nunc primum latine redditae. Paris, Lecoffre, 1904. In-8°, xv-88 p.

513. Lacombe (Paul). La Malpropreté des rues de Paris à la fin du xve siècle. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, s. d. In-8°, 3 p. (Extrait du *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France,* 1903.)

514. Langer (Edm.). Mittelalterliche Hausgeschichte der edlen Familie Thun. I. Heft. 1. Abtlg. Die Anfänge der Geschichte der Familie Thun. Wien, C. Gerold's Sohn, 1904. Gr. in-8°, ix-42 p. et 8 p., 1 tabl. gén. (Extrait du *Jahrbuch Adler.*) 1 m. 50.

515. Lechler. John Wycliffe and his English Precursors. London, Rel. Tract Soc., 1904. In-8°, 540 p. 3 s.

516. Leclercq (H.). L'Afrique chrétienne. Paris, Lecoffre, 1904. 2 vol.

in-18 jésus, XLIV-425 et 384 p. (Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique.)

517. LEE (S.). Stratford-on-Avon. From the Earliest Times to the Death of Shakespeare. New. ed. London, Seeley, 1904. In-8°, 312 p., avec ill. 2 s.

518. LEFÈVRE (Louis). Les Seigneurs et le Marquisat d'Ennery. Bar-le-Duc, impr. Saint-Paul, 1904. In-8°, 96 p. et grav.

519. LEHMANN (JOS.). Johann ohne Land. Beiträge zu seiner Charakteristik. Berlin, E. Ebering, 1904. In-8°, 259 p. (Historische Studien. 45.) 6 m. 80.

520. LEROY (Gabriel). Le Vieux Melun (supplément à l'histoire de la même ville). Melun, Huguenin, 1904. In-4°, XVI-533 p., avec grav. 10 fr.

521. LESMARIS (Albert). Saint-Étienne-sur-Usson. Notes historiques, d'après le cartulaire de Sauxillanges. Paris, Larose, 1904. In-8°, 132 p.

522. LESORT (André). Louis XI et le Saint-Siège. Paris, 5, rue Saint-Simon, 1904. In-8°, 8 p. (Extrait de la *Revue des questions historiques*.)

523. Life of Pope St. Gregory the Great, written by a Monk of the Monastery of Whitby (probably about A. D. 713). Now for the first time fully printed from MS. Gallen. 567, by Francis Aidan Gasquet. London, Art and Book Co, 1904. In-4°. 2 s.

524. LIMAGNE (A.). Souvigny : son histoire, son abbaye, son église. Paris, 5, rue Bayard, s. d. In-8° carré, 61 p., avec 15 photographies. (Extrait du *Mois littéraire et pittoresque*.)

525. LOISEL (S.). Essai sur la législation économique des Carolingiens, d'après les Capitulaires. Caen, impr. Valin, 1904. In-8°, XI-319 p.

526. LOISNE (DE). Les Miniatures du cartulaire de Marchiennes. Paris, Impr. nationale, 1904. In-8°, 16 p. et 5 pl. (Extrait du *Bulletin archéologique*, 1903.)

527. LONGNON (Auguste). Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie (1172-1361). T. II : le Domaine comtal. Paris, Leroux, 1904. In-4° à 2 col., XLVIII-745 p. (Collection de documents inédits sur l'histoire de France.)

528. LOT (Ferdinand). Fidèles ou Vassaux? Essai sur la nature juridique du lien qui unissait les grands vassaux à la royauté, depuis le milieu du IXe jusqu'à la fin du XIIe siècle. Paris, Bouillon, 1904. In-8°, XXXIV-288 p.

529. LUCHAIRE (Achille). Innocent III, Rome et l'Italie. Paris, Hachette et Cie, 1904. In-16, 257 p. et 2 portr. (Bibliothèque variée.) 3 fr. 50.

530. MACQUART (Joseph). Histoire de Notre-Dame-de-Liesse. Châlons-sur-Marne, impr. Martin frères, 1904. In-16, VII-217 p. et grav.

531. MANSBERG (Rich. Frhr. VON). Erbarmanschaft wettinischer Lande. Urkundliche Beiträge zur obersächs. Landes und Ortsgeschichte in Regesten vom 12. bis zu Mitte des 16. Jahrh. II. Bd. Die Mark Meissen. Mit 5830 Regesten. Dresden, W. Baensch, 1904. Gr. in-8°, VIII-590 p., 15 pl. et fig. 75 m.

532. MARCABRU (Quatre poésies de), troubadour gascon du XIIe siècle. Texte, musique et traduction par A. Jeanroy, Dejeanne et A. Aubry. Paris, Picard et fils, 1904. In-8°, 12 p.

533. MARTELLIÈRE (P.). Notes archéologiques sur la collégiale Saint-Georges de Pithiviers. Fontainebleau, impr. Bourges, 1904. In-8°, 24 p. (Extrait des *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais.*)

534. MARTIN (E.), LIENHART (H.). Wörterbuch der elsässischen Mundarten. Im Auftrage der Landesverwaltung von Elsass-Lothringen. II. Bd. 1. Lfg. Strassburg, K. J. Trübner, 1904. Gr. in-8°, p. 1-160. 4 m.

535. MARTIN (Eug.). Saint Léon IX (1002-1054). Paris, Lecoffre, 1904. In-18 jésus, 216 p. (Les Saints.) 2 fr.

536. MARTIN (Henry). Testament de Simon Piz-d'Oue, chanoine de Saint-Germain-l'Auxerrois (3 octobre 1307). Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1904. In-8°, 7 p. (Extrait du *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XXXI.)

537. MATTHAEI (Adeb.). Deutsche Baukunst im Mittelalter. Mit zahlreichen Abbildungen im Text und auf 2 Doppeltaf. 2. Aufl. Leipzig, B. G. Teubner, 1904. In-8°, VI-158 p. (Aus Natur und Geisteswelt, 8.)

538. MAYER (Ernst). Die Schenkungen Constantins und Pipins. Tübingen, J. C. B. Mohr, 1904. In-8°, IV-69 p. (Extrait de *Deutsche Zeitschrift für Kirchenrecht*). 2 m.

539. MEIKLEJOHN (J. M. D.). English Literature. New History and Survey from Saxon Times to Death of Tennyson. London, Meiklejohn and H., 1904. In-8°, 658 p. 6 s.

540. MÉTAIS (C.). Du titre cardinalice des abbés de Vendôme. Vendôme, impr. Empaytaz, s. d. In-8°, 21 p., avec 1 grav.

541. MEYER (Christian). Beiträge zur ältesten Verfassungs- und Gewerbegeschichte der Stadt Augsburg. München, Ch. Meyer, 1904. In-8°, 88 p. 2 m.

542. MICHEL LE SYRIEN (Chronique de), patriarche jacobite d'Antioche (1166-1199). Éditée pour la première fois et traduite en français par

J. B. Chabot. T. II, fascicule 3. Paris, Leroux, 1904. In-4°, p. 321 à 547.

543. Mignen (G.). Chartes de fondation pour l'aumônerie-hôpital de Montaigu (Bas-Poitou) (1174, 1182, 1241, 1696). La Roche-sur-Yon, impr. Servant-Mahaud, 1904. In-8°, 39 p.

544. Momméja (Jules). La Roue de fortune du château de Mazères. Notes pour servir à l'histoire des carrelages émaillés du moyen âge. Auch, impr. Cocharaux, 1904. In-8°, 28 p. (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique du Gers.*)

545. Mont (Pol de). L'évolution de la peinture néerlandaise aux xiiie, xive et xve siècles et l'exposition à Bruges. Haarlem, H. Kleinmann, 1904. In-fol., iv-48 p., 120 pl.

546. Monumenta Germaniae historica inde ab a. Chr. D usque ad a MD, ed. societas aperiendis fontibus rerum germanicarum medii aevi. (Neue Quart-Ausg.) Legum sectio IV. Constitutiones et acta publica imperatorum et regum. Tom. III, pars i. Hannover, Hahn, 1904. In-4°, 456 p., 1 pl. 15 m.

547. Monumenta historica liberae regiae civitatis Zagrabiae, metropolis regni Dalmatiae, Croatiae et Slavoniae. Collegit et sumptibus ejusdem civitatis edidit Joa. Bapt. Tkalčić, vol. X. Libri fassionum seu funduales, ann. 1441-1470. Agram, G. Trpinac, 1904. Gr. in-8°, v-xxvi-309 p. 4 m.

548. Necrologia Germaniae, Tom. II, 2. Dioecesis Salisburgensis. Ed. Sigism. Herzberg-Fränkel. 2. Berlin, Weidmann, 1904. In-4°, x p. et p. 285-804, 1 pl. (Monumenta Germaniae historica.)

549. Neumann (Geo.). Die Orthographie der Paston letters von 1422-1461. Ein Beitrag zur Geschichte der engl. Orthographie. Marburg, N. G. Elwert, 1904. In-8°, 126 p. (Marburger Studien zur englischen Philologie, 7.) 3 m. 20.

550. Neuwirth (Jos.). Die Baukunst des Mittelalters. Leipzig, E. A. Seemann, 1904. In-8°, vii-407 p. (Rich. Borrmann, und Jos. Neuwirth : Geschichte der Baukunst, II.) 10 m.

551. Noreen (Adolf). Altschwedisches Lesebuch m. Anmerkungen und Glossar. 2. Aufl. Stockholm; Halle, M. Niemeyer, 1904. In-8°, vii-184 p. 4 m. 80.

552. Olivier (C.). Thaon-les-Vosges. Épinal, impr. Fricatel, 1904. In-8°, v-674 p., avec illustr.

553. Omont (Henri). Cartulaire de l'hôpital de l'abbaye du Val-Notre-Dame, au diocèse de Paris (xiiie siècle). Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur; Paris, 1904. In-8°, 52 p. (Extrait des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XXX.)

554. Omont (Henri). L'Édition de Froissart de Dacier. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, s. d. In-8°, 7 p. (Extrait de l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1903.)

555. Palacky (Frant.). Dějiny narodu českeho v Čechách a v Moravě. (Histoire du peuple tchèque en Bohême et en Moravie.) I. Od prvověkosti až do roku 1253. 6e vydání péčí Bohuslava Riegra. (Des origines à 1253, 6e éd., par Rieger.) Prague, Bursik et Kohout, 1904. Gr. in-8°, LXVI-554 p. 4 k.

556. Pange (M. de). Le Pays de Jeanne d'Arc. Greux, encore du temporel de l'évêché de Toul en 1388. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1904. In-8°, 4 p. (Extrait de l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1903.)

557. Paues (Anna C.). A Fourteenth-century English Bible version, consisting of a prologue and parts of the New Testament. With Intro. and Appendixes. London, C. J. Clay, 1904. In-8°, LXXXVI-263 p. 10 s.

558. Pauwels (Pierre). Les Franciscains et l'Immaculée-Conception. Malines, L. et A. Godenne, 1904. Gr. in-8°, 280 p. 1 fr. 50.

559. Perels (Ernst). Die kirchlichen Zehnten im karolingischen Reiche. Berlin, E. Ebering, 1904. In-8°, 93 p. 2 m. 50.

560. Pérouse (Gabriel). Une communauté rurale sous l'ancien régime, d'après les archives de Termignon-en-Maurienne. Paris, Impr. nationale, 1904. In-8°, 62 p. (Extrait du *Bulletin historique et philologique*, 1903.)

561. Podlaha (Ant.). Die Bibliothek des Metropolitankapitels. Leipzig, K. W. Hiersemann, 1904. In-8°, v-310 p. et fig. (Topographie der historischen und Kunst-Denkmale im Königr. Böhmen von der Urzeit bis zum Anfange des XIX. Jahrh. Die königl. Hauptstadt Prag : Hradschin, 2). 15 m. 50.

562. Podlaha (Ant.), Sittler (Ed.). Der Domschatz in Prag. Leipzig, K. W. Hiersemann, 1903. In-8°, VI-216 p. et fig. (Topographie der historischen und Kunst-Denkmale im Königr. Böhmen von der Urzeit bis zum Anfange des XIX. Jahrh. Die königl. Hauptstadt Prag : Hradschin, II, 1.) 11 m.

563. Poppelreuter (Jos.). Der anonyme Meister des Poliphilo. Eine Studie zur italien. Buchillustration und zur Antike in der Kunst des Quattrocento. Strassburg, J. H. E. Heitz, 1904. In-8°, VII-62 p. (Zur Kunstgeschichte des Auslandes, 20). 4 m.

564. Prutz (H.). Die exemte Stellung des Hospitaliter-Ordens, ihre Entwickelung, ihr Wesen und ihre Wirkungen. München, G. Franz, 1904. In-8°, p. 95-187. (Extrait de *Sitzungsber. d. bayer. Akad. d. Wiss.*) 1 m. 20.

565. Puton (Bernard). La Léproserie de la Magdelaine-lès-Remiremont. Saint-Dié, impr. Cuny, 1904. In-8°, 121 p. et grav. (Extrait du *Bulletin de la Société philomathique vosgienne.*)

566. Rainer (Norb.). Geschichte der ehemaligen kärntnerischen Hauptstadt St. Veit an der Glan. Hrsg. vom Kuratorium f. das Museum der Stadt St. Veit. St. Veit an der Glan; Klagenfurt, K. Hanel, 1904. In-8°, 66 p. 0 m. 60.

567. Raymond (F.). Histoire populaire illustrée de la Champagne, du Barrois et de la Brie, avec la Lorraine et les Trois-Évêchés, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. T. I, fasc. 1. Paris, Lechevalier, 1903. Gr. in-8°, viii-302 p., avec grav. 7 fr. 50.

568. Reber (Burkhard). Le Culte du Soleil à Genève au moyen âge. Genève, Ch. Zœllner, 1904. In-8°, 13 p.

569. Recueil d'annales angevines et vendômoises, publié par Louis Halphen. Paris, Picard et fils, 1903. In-8°, lxi-168 p. (Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire.)

570. Reinach (Salomon). Les Carnassiers androphages dans l'art gallo-romain. Chartres, impr. Durand, s. d. In-8°, 17 p., avec 9 fig. (Extrait de la *Revue celtique*, t. XXV.)

571. Richard (Alfred). Histoire des comtes du Poitou (778-1204). T. II (1126-1204). Paris, Picard et fils, 1903. Gr. in-8°, 601 p.

572. Richter (Elise). Ab im Romanischen. Halle, M. Niemeyer, 1904. In-8°, viii-120 p. 3 m.

573. Riemann (Hugo). Handbuch der Musikgeschichte. I. Bd. Altertum und Mittelalter (bis 1450). 1. Tl. Leipzig, Breitkopf und Härtel, 1904. In-8°, xvi-258 p. 5 m.

574. Ringholz (Le P. Odilo). Geschichte des fürstl. Benediktinerstiftes U. L. F. von Einsiedeln, seiner Wallfahrt, Propsteien, Pfarreien und übrigen Besitzungen. Mit beson d. Berücksicht. der Kulturgeschichte. I. Bd. Vom hl. Meinrad bis zum J. 1526. Einsiedeln, Verlagsanstalt Benziger und Co, 1904. In-8°, xiii-755 p. 28 m. 60.

575. Roessler (Arth.). Die Stimmung der Gothik und andere Essays. Berlin, Volkserzieher-Verlag, 1904. In-8°, 125 p. 1 m. 50.

576. Rothschild (Leop.). Die Judengemeinden zu Mainz, Speyer und Worms von 1349-1438. Ein Beitrag zur Geschichte des Mittelalters. Berlin, Nathausen und Lamm, 1904. In-8°, vii-118 p. 2 m.

577. Rouquette. Histoire de la ville de Ganges. Montpellier, impr. de la manufacture de la Charité, 1904. In-8°, 303 p.

578. Ruebel (Karl). Die Franken, ihr Eroberungs- und Siedlungssy-

stem im deutschen Volkslande. Bielefeld, Velhagen und Klasing, 1904. In-8°, XVIII-561 p. 12 m.

579. SACHSE (Franz). Das Aufkommen der Datierungen nach dem Festkalender in Urkunden der Reichs-Kanzlei und der deutschen Erzbistümer. Erlangen, F. Junge, 1904. In-8°, III-128 p. 3 m. 20.

580. SAINT-LÉGER (A. DE). La Légende de Lydéric et des forestiers de Flandre. Lille, Tallandier, 1904. In-4°, 27 p. (Extrait du t. XXVI du *Bulletin de la Commission historique du département du Nord.*)

581. SALIN (Bernh). Die altgermanische Thierornamentik, typologische Studie über germanische Metallgegenstände aus dem IV.-IX. Jahrh., nebst e. Studie üb. irische Ornamentik. Aus dem schwed. Mskr. übers. von J. Mestorf. Stockholm, Berlin, A. Asher und Co., 1904. Gr. in-8°, X-383 p. et fig. 30 m.

582. SAUERLAND (H. V.). Vatikanische Urkunden des XIV. Jahrh. zur Geschichte des Hauses Hohenzollern. Rom, Loescher, 1903. In-8°, 15 p. (Extrait des *Quellen und Forschgn. aus ital. Archiven und Bibliotheken.*) 0 m. 80.

583. SAUERLAND (H. V.). Zu den Mailänder Privilegien f. die deutschen Kaufleute. Rom, Loescher, 1903. In-8°, 7 p. (Extrait des *Quellen und Forschgn. aus ital. Archiven und Bibliotheken.*) 0 m. 60.

584. SAUTER (Bened.). Der hl. Vater Benediktus nach St. Gregor dem Grossen. Zum 13. Zentenarium des hl. Gregor hrsg. von seinen Mönchen. Freiburg-i.-B., Herder, 1904. In-8°, X-282 p. 3 m.

585. SCHAAFFS (Geo.). Syndetische und asyndetische Parataxe im Gotischen. Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1904. In-8°, 99 p. 2 m. 40.

586. SCHIWIETZ (Steph.). Das morgenländische Mönchtum. 1. Bd. Das Ascetentum der drei ersten christl. Jahrhunderte und das egypt. Mönchtum im 4. Jahrh. Mainz, Kirchheim und Co., 1904. In-8°, VIII-352 p. 7 m.

587. SCHLAGINTWEIT (Emil). Verzeichnis der tibetischen Handschriften der königl. württembergischen Landesbibliothek zu Stuttgart. München, G. Franz, 1904. In-8°, p. 245-270. (Extrait des *Sitzungsber. a. bayer. Akad. d. Wiss.*) 0 m 60.

588. SCHMIDT (Ludw.). Geschichte der deutschen Stämme bis zum Ausgange der Völkerwanderung. 1. Abtlg. A B., 1. Buch. Berlin, Weidmann, 1904. In-8°, VII-102 p. (Quellen und Forschungen zur alten Geschichte und Geographie. 7.) 5 m. 60.

589. SCHÖNBACH (Ant. E.). Beiträge zur Erklärung altdeutscher Dichtwerke. 3. Stück : Die Sprüche des Bruder Wernher. I. Wien, C. Ge-

rold's Sohn, 1904. In-8°, 90 p. (Extrait de *Sitzungsber. d. k. Akad. d. Wiss.*) 2 m.

590. Schücking (Levin Ludw.). Die Grundzüge der Satzverknüpfung im Beowulf. II. Tl. Halle, M. Niemeyer, 1904. In-8°, xxviii-149 p. (Studien zur englischen Philologie, XV.) 4 m.

591. Schulte (Aloys.). Zwei Briefe Diether's von Isenburg. Rom, Loescher, 1903. In-8°, 9 p. (Extrait des *Quellen und Forschgn. aus ital. Archiven und Bibliotheken.*) 0 m. 40.

592. Schweizer (P.), Glättli (W.). Das habsburgische Urbar. Bd. II, 2. Register, Glossar, Wertangaben, Beschreibung, Geschichte und Bedeutung des Urbars. Basel, Basler Buch- und Antiquariatshandlg. vorm. A. Geering, 1904. In-8°, 681 p., 2 cartes, 3 pl. (Quellen zur schweizer Geschichte. 15, ii.) 14 m. 60.

593. Scott (S. Parsons). History of the Morish empire in Europe. Philadelphia, Lippincott, 1904. 3 vol. in-12. 10 s.

594. Scriptores Æthiopici. Series altera. Tomus 22 : Vitæ sanctorum indigenarum, edidit Karolus Conti Rossini. I : Acta Marqoreivos. Paris, Poussielgue, 1904. In-8°, 55 p. et 64 p. (Corpus scriptorum christianorum orientalium.)

595. Sebèos. Histoire d'Héraclius. Traduite de l'arménien et annotée par Frédéric Macler. Paris, Leroux, 1904. In-8°, xv-167 p.

596. Sequentiae ineditae. Liturgische Prosen des Mittelalters aus Handschriften und Frühdrucken. 9. Folge, hrsg. von Clem. Blume. Leipzig, O. R. Reisland, 1904. In-8°, 352 p. (Analecta hymnica medii aevi, XLIV.) 11 m.

597. Shipley (F. W.). Certain sources of corruption in Latin manuscripts : a study based upon two manuscripts of Livy ; a thesis submitted to the faculty of the graduate schools of Arts and Literature of the University of Arts and Literature of the University of Chicago for the degree of Doctor of Philosophy. New York, Macmillan, 1904. In-8°, 92 p. 0 d. 60 l.

598. Singer (Isidore). Jewish encyclopædia : a descriptive record of the history, religion, literature and customs of the Jewish people from the earliest times to the present day ; prepared by more than four hundred scholars and specialists under the direction of Cyrus Adler, I. K. Funk, Frank H. Vizetelly and others. VI-VII. New York, Funk and Wagnalls Co., 1904. In-4°, xx-681 p.; xx-685 p. 7 d. par vol.

599. Smital (Hans). Geschichte der Grossgemeinde Floridsdorf, umfassend die Orte Floridsdorf, Jedlesee, Donaufeld und das Jedlersdorfer Fabriksgebiet. Floridsdorf, Gemeinde, 1903. In-8°, x-678 p. 5 m.

600. Somménil (F.). L'Abbaye du Valasse. Évreux, impr. Odieuvre, 1904. In-8°, 230 p. et pl.

601. Spitta (Frdr.). Die Kelchbewegung in Deutschland und die Reform der Abendmahlsfeier. Mit 1. Beilage : Abbildungen von Einzelkelchen. Göttingen, Vanderhoeck und Ruprecht, 1904. In-8°, xviii-222 p. 3 m.

602. Statuta majoris ecclesiae Fuldensis. Ungedruckte Quellen zur kirchl. Rechts- und Verfassungsgeschichte der Benediktinerabtei Fulda. Hrsg. und erläutert von G. Richter. Fulda, Fuldaer Actiendruckerei, 1904. In-8°, l-118 p. (Abhandlungen zur Geschichte der Abtei und der Diöcese Fulda, I.)

603. Steffen (Gust. F.). Studien zur Geschichte der englischen Lohnarbeiter, m. besond. Berücksicht. der Veränderungen ihrer Lebenshaltungen. II. Bd. Deutsche vom Verf. bearb. Ausg. aus dem Schwed., übers. von Margarete Langfeldt. 2. Tl. Stuttgart, Hobbing und Büchle, 1904. In-8°, vi p. et p. 161-337. 3 m. 50.

604. Stockel (Herm.). Geschichte des deutschen Schrifttums von den ältesten Zeiten bis zur Gegenwart. Gemeinverständlich dargestellt. 1. Hälfte. Von der ältesten Zeit bis auf Martin Opitz. Mit Zeittafel, Namen- und Sachweiser. Stuttgart, F. Lehmann, 1904. In-8°, viii-223 p. (Lehmann's Volkshochschule, 3. Bdchn.)

605. Stokes (Hugh.). Benozzo Gozzoli : early Italian artist, 1420-1498. New York, F. Warne and Co., 1903. In-8°, xvii-60 p., pl. 1 s. 25.

606. Taranger (Absalon). Norges gamle love. Anden række 1388-1604. I, 1. Statens lovgivning 1388-1447. Kristiania, Gröndahl og son, 1904. In-4°, ix-306 p. 3 k. 80.

607. Teule (Edilbert de). Annales du prieuré de Notre-Dame de Prouille. Carcassonne, impr. Bonnafous-Thomas, 1902. In-8°, xxxix-557 p.

608. Thomae Hemerken a Kempis, Canon. O. S. Aug., opera omnia voluminibus septem ed. additoque volumine de vita et scriptis ejus disputavit Mich. Jos. Pohl., vol. III. Freiburg-i.-B., Herder, 1904. In-8°, viii-440 p., 5 pl.

609. Thomas (Louis). La Vie privée de Guillaume de Nogaret. Toulouse, Privat, 1904. In-8°, 63 p. (Extrait des *Annales du Midi*.)

610. Thomas of Celano (St. Francis of Assisi according to Brother). His descriptions of the Seraphic Father, A. D. 1229-1257. Intro. by H. G. Rosedale. London, Dent, 1904. In-8°. 12 s. 6 d.

611. Thyrion (Fulgence). Les Frères Mineurs à Namur ou quelques pages d'histoire franciscaine à l'occasion du jubilé cinquantenaire de la

fondation du couvent des Frères Mineurs à Salzinnes. Namur, impr. Picard-Balon (1904). In-8°, VIII-120 p. 1 fr.

612. TILLET (Jules). Les Ruines de l'abbaye de Nesle-la-Reposte. Caen, Delesques, 1904. In-8°, 17 p., avec grav. (Extrait du *Compte-rendu du soixante-neuvième congrès archéologique de France, tenu en 1902 à Troyes et Provins.*)

613. Urkundenbuch des Klosters Pforte. I. Thl. 2. Halbd. (1301 bis 1350). Bearb. von Paul Boehme. Halle, O. Hendel, 1904. In-8°, VII p. et p. 341-732. (Geschichtsquellen der Provinz Sachsen und angrenzender Gebiete. 33, x.) 10 m.

614. VAN BERCHEM (Max). Notes d'archéologie arabe. Troisième article : étude sur les cuivres damasquinés et les verres émaillés (inscriptions, marques, armoiries). Paris, Leroux, 1904. In-8°, 96 p., avec fig. (Extrait du numéro de janvier-février 1904 dn *Journal asiatique.*)

615. VIDAL (J.-M.) Menet de Robécourt, commissaire de l'Inquisition de Carcassonne (1320-1340). Paris, Bouillon, 1903. In-8°, 25 p. (Extrait du *Moyen âge.*)

616. VIDIER (A.). Un tombier liégeois à Paris au XIVe siècle. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1904. In-8°, 32 p. (Extrait des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France,* t. XXX.)

617. VILLA-AMIL Y CASTRO (José). Iglesias gallegas de la Edad Media. Madrid, Imprenta de San Francisco de Sales, 1904. In-4°, XX-388 p.

618. VIGNOT (Charles). Inventaire du mobilier du prieuré de Joigny (mai 1418). Sens, Duchemin, 1904. In-8°, 14 p.

619. VINCENTI (Arth. Ritter VON). Die altenglischen Dialoge von Salomon und Saturn. Mit histor. Einleitung, Kommentar und Glossar hrsg. 1. Tl. Leipzig, A. Deichert Nachf., 1904. In-8°, XXI-125 p. (Münchener Beiträge zur romanischen und englischen Philologie. 31.) 3 m. 60.

620. VOIGT (Alb.). Thorner Denkwürdigkeiten von 1345-1547. Thorn, E. Lambeck, 1904. In-8, XXIII-253 p. (Mitteilungen des Coppernicus-Vereins f. Wissenschaft und Kunst zu Thorn, XIII.) 6 m.

621. WÄSCHKE. Regesten der Urkunden des herzogl. Haus- und Staatsarchivs zu Zerbst aus den J. 1401-1500. 3. Heft. Dessau, C. Dünnhaupt, 1904. Gr. in-8°, p. 97-144. 1 m.

622. WAGNER (Karl.). Das Ungeld in den schwäbischen Städten bis zur zweiten Hälfte des 14. Jahrh. Frankfurt-a.-M., Gebr. Knauer, 1904. In-8°, VIII-120 p. 3 m.

623. WEGENER (Johannes). Die Zainer in Ulm. Strassburg, J. H. E.

Heitz, 1904. In-4°, VII-70 p. (Beiträge zur Bücher-Kunde des XV. und XVI. Jahrhunderts, I.) 6 m.

624. WELLER (Karl). Geschichte des Hauses Hohenlohe. 1. Tl. Bis zum Untergang der Hohenstaufen. Stuttgart, W. Kohlhammer, 1904. In-8°, VII-154 p. 3 m.

625. Westfälisches Urkunden-Buch. Fortsetzung von Erhards Regesta historiae Westfaliae, hrsg. von dem Vereine f. Geschichte und Altertumskunde Westfalens. 7. Bd. : Die Urkunden des köln. Westfalens vom J. 1200-1300. 4. Abth. : Die Urkunden der J. 1269-1280. Bearb. vom Staatsarchiv Münster. Münster, Regensberg, 1904. In-4°, p. 601-800. 6 m. 50.

626. WHEATLEY (H. B.). Story of London. London, Dent, 1904. In-12, 428 p., avec illustr. (Mediæval Town Series.) 5 s. 6 d.

627. WHITE (R.). The Dukery Records, being Notes and Memoranda illustrative of Nottinghamshire Ancient History, collected during many years. London, R. White, 1904. In-4°, 468 p., avec illustr. 28 s.

628. WIDUKINDI (Monachi Corbeiensis) rerum gestarum saxonicarum libri tres. Ed. IV. Post Georg. Waitz recognovit Karol. Andr. Kehr. Accedit libellus de origine gentis Swevorum. Hannover, Hahn, 1904. In-8°, XXXIII-162 p., 1 pl. 2 m.

629. WILLELMI cappellani in Brederode, postea monachi et procuratoris Egmondensis chronicon. Uitg. door C. Pijnacker Hordijk. Amsterdam, Joh. Müller, 1904. In-8°, XLIV-299 p. (Werken uitgegeven door het historisch genootschap, 3° série, 20.) 3 fl. 90.

630. WITTE (Heinr.). Regesten der Markgrafen von Baden und Hachberg, 1050-1515. III. Bd. Regesten der Markgrafen von Baden von 1431-1453. 3. und 4. Lfg. Innsbruck, Wagner, 1904. Gr. in-8°, p. 161-321. 8 m.

631. Year-Book of Edward III. Chronicles. London, Eyre and Spottiswoode, 1904. In-8°. 10 s.

CHRONIQUE ET MÉLANGES.

Les examens de fin d'année de l'École des chartes ont eu lieu du 6 au 11 juillet. Ils ont porté sur les textes et les questions qui suivent :

PREMIÈRE ANNÉE.

Épreuve orale.

1° Paléographie latine : Lecture de quelques lignes du manuscrit de la Bibliothèque nationale, latin 18224 (XIIIe siècle).

2° Questions d'histoire et de chronologie.

3° Traduction latine : N° 4139 des *Layettes du Trésor des chartes.*

4° Paléographie française : Charte du diocèse de Coutances de l'année 1304.

5° Philologie romane : Explication de quelques vers de la *Chanson de Roland.* Question : Quelles sont les langues romanes parlées en Espagne?

Épreuve écrite.

1° Texte latin à transcrire d'après le n° 731 de l'ancien fonds.

2° Texte provençal à transcrire d'après le n° 739 de l'ancien fonds.

3° Traduction latine : *Rôles gascons,* III, n° 4914.

4° Traduction provençale : Texte imprimé donné en 1893. Question : Quels sont les pays où l'on parle le latin?

5° Bibliographie : I. Expliquer ce qu'on appelle en typographie caractère romain et caractère italique, quand et par quels imprimeurs ces caractères ont été introduits dans la typographie française. II. Cataloguer un incunable et un ouvrage moderne. Indiquer, au dos des cartes, les mots sous lesquels ces deux ouvrages peuvent être rangés dans un catalogue alphabétique des matières.

DEUXIÈME ANNÉE.

Épreuve orale.

1° Paléographie : Lecture de quelques lignes du manuscrit de la Bibliothèque nationale, latin 10784 (XVe siècle).

2° Diplomatique : I. A quelle époque les lettres apostoliques appelées *brefs* apparaissent-elles? Par quels caractères les brefs se dis-

tinguent-ils des bulles? II. Qu'entend-on par signatures en cour de Rome? Quels sont les caractères de ces actes?

3° Institutions : I. Qu'entend-on par cour du roi sous saint Louis? A quels grands corps de l'État a-t-elle donné naissance? Quel est parmi ces corps celui qui faisait l'office de conseil politique? Pourquoi a-t-il perdu, vers la fin du xve siècle, le nom qu'il avait porté depuis son origine? II. Comment le département a-t-il été divisé de 1790 à 1804?

4° Sources : Qu'appelle-t-on *Annales Laurissenses majores, Annales Bertiniani, Annales Fuldenses?* A quelle période historique correspondent ces annales? Quels rapports ont-elles les unes avec les autres? Dans quelles collections en trouve-t-on le texte?

5° Classement d'archives : I. Archives départementales. Dire quelle est la place assignée par les circulaires de 1841 et de 1874 : 1° aux fonds judiciaires antérieurs à la Révolution; 2° aux fonds des tribunaux de la période révolutionnaire. II. Archives nationales. Énumérer et caractériser brièvement les principales séries de documents qui composent le fonds du Parlement de Paris.

Épreuve écrite.

1° Texte à transcrire d'après le n° 349 du nouveau fonds.

2° Traduction latine : Métais, *Cartulaire de l'abbaye cardinale de la Trinité de Vendôme*, t. I, n° LXXII.

3° Analyse : *Rôles gascons*, II, n° 1413.

4° Diplomatique : Quelles sont les diverses espèces d'actes expédiés par la chancellerie de Philippe-Auguste? Quels en sont les caractères distinctifs?

5° I. Quelles sont les attributions générales des gouverneurs de provinces au xvie siècle? Comment la royauté a-t-elle réduit leurs attributions au xviie siècle? II. Comment la constitution de fructidor an III a-t-elle organisé le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif?

TROISIÈME ANNÉE.

Épreuve orale.

1° Paléographie : Lecture de quelques lignes du manuscrit de la Bibliothèque nationale, latin 10784 (xve siècle).

2° Histoire du droit : I. Énumérer et décrire les divers modes de légitimation qui ont été pratiqués sur le sol français jusqu'à la Révolution. II. Que savez-vous d'Antoine Loisel?

3° Archéologie : On a soumis aux élèves quatre photogravures représentant des détails de la cathédrale d'Amiens. On leur a demandé de dater ces détails et de donner des explications sur l'époque à laquelle on a commencé à appliquer dans les grandes églises les principes de construction adoptés dans ces parties de la cathédrale.

Épreuve écrite.

1° Texte à transcrire d'après le n° 177 du nouveau fonds.

2° Histoire du droit : I. Les aubains et le droit d'aubaine. II. Que savez-vous de deux évêques de Mende, l'oncle et le neveu, qui, au XIIIe siècle et au commencement du XIVe, se sont occupés de droit canonique?

3° Archéologie : Le maître-autel et ses accessoires dans les églises, du VIe au XIIIe siècle inclus.

4° Sources : Indiquer et apprécier sommairement les œuvres historiques composées dans le midi depuis le commencement du XIIIe siècle jusqu'à la fin du règne de Philippe le Hardi.

A la suite des examens et par arrêté ministériel ont été admis à passer en deuxième année (ordre de mérite) :

MM. 1. Colmant.
2. Dupont.
3. Lapierre.
4. Valois.
5. Latouche.
6. Ritter.
7. Destray.
8. De Mun.
9. Cochin.
10. Keller.
11. Valmont.
12. Bigot.
13. Gautier.
14. Chodron de Courcel.
15. Houdayer.
16. De Roussen de Florival.
17. Régné.
18. Martin.
19. Artonne.
20. De Fréville de Lorme.
21. Graziani.
22. Canal.
23. Chevreux.

Et, hors rang, comme élève redoublant, M. de Maupassant.

Ont été admis à passer en troisième année (ordre de mérite) :

MM. 1. Caillet.
2. Mousset.
3. Faure.

MM. 4. Robert.
5. Bernus.
6. Jusselin.
7. Labrosse.
8. Chasles.
9. Beuve.
10. Robin.
11. Fazy.
12. Du Bus.
13. Cahen.
14. Cornu.
15. Dauverné.
16. Grenier.

Et, hors rang, à titre étranger, M. Corday, et, comme élèves redoublants, MM. Martin du Gard et Renault.

Ont été admis à subir l'épreuve de la thèse (ordre alphabétique) :

MM. 1. Balencie.
2. Barbeau.
3. Bouteron.
4. Boutillier du Retail.
5. Busquet.
6. Célier.
7. Champion.
8. Delarue.
9. Delmas.
10. Hue.
11. Jacob.
12. Letonnelier.
13. Lorber.
14. Mallebay du Cluzeau d'Échérac.
15. Prost.
16. Rohmer.

— Notre confrère M. Henri Lacaille est décédé à Paris en août 1904. Une notice lui sera consacrée dans notre prochaine livraison.

— Aux discours prononcés à l'occasion du décès de notre confrère M. Anatole de Barthélemy, publiés dans notre dernière livraison, nous ajoutons ici les paroles par lesquelles notre confrère M. Héron de Villefosse a exprimé, le 5 juillet, les regrets que la perte de ce collègue inspire à la section d'archéologie du Comité des travaux historiques et scientifiques :

« Absent de Paris, je regrette vivement de ne pouvoir assister aujourd'hui à la séance. Un deuil cruel vient de frapper le Comité

d'archéologie : notre cher doyen, notre maître à tous, celui qui nous donnait l'exemple du dévouement, celui qui, avec tant de bonne grâce et de courtoisie, nous prodiguait discrètement ses conseils et voulait bien témoigner à chacun de nous sa bienveillance et son amitié, nous a été enlevé presque à l'improviste. M. Anatole de Barthélemy était resté si jeune de caractère et d'allures que nous espérions le conserver encore longtemps parmi nous; il s'est éteint à Ville-d'Avray, entre les bras des siens, après une belle et laborieuse carrière. Aucune perte ne pouvait causer au Comité de plus profonds regrets.

« Ancien élève de l'École des chartes, il passa quelques années dans l'administration départementale, puis rentra dans la vie privée pour se consacrer tout entier à ses études favorites. Nommé secrétaire de la Commission de topographie des Gaules, il se montra à la hauteur de la tâche qui lui avait été confiée; au moment où le souverain encourageait les recherches et multipliait les fouilles sur tous les points du territoire, il rendit de signalés services et sut s'attirer les plus chaudes sympathies.

« En 1865, il fut élu membre de la section d'histoire et de philologie; en 1881, il devint pendant quelques mois secrétaire de la section d'histoire, d'archéologie et de philologie; après une nouvelle réorganisation du Comité, il quitta ces fonctions en 1883 pour reprendre sa place parmi les membres résidants; depuis cette époque, son activité et son zèle ne se sont jamais ralentis. Il était de ceux qui, loin d'éviter les missions délicates et difficiles, les acceptent avec plaisir et s'en tirent toujours avec bonheur. On comptait tant sur lui, sur son érudition, sur sa bonne volonté, sur son expérience des hommes et des choses; on le savait si dévoué et si actif que trois sections du Comité avaient tenu à honneur de le posséder; il faisait partie à la fois de la section d'histoire, de la section d'archéologie et de la section de géographie historique; dans chacune, il occupait une place prépondérante, donnant l'exemple de l'assiduité et du travail, maintenant les saines traditions et n'ayant d'autre ambition que de se rendre utile. Le Comité des travaux historiques ne saurait oublier les services que M. Anatole de Barthélemy lui a rendus pendant quarante ans.

« Le moment n'est pas venu de rappeler ses travaux scientifiques si nombreux et si variés, de montrer le rôle important qu'il a joué en France dans la direction des études numismatiques, de dire l'influence que ses recherches ont exercée sur le développement des branches les plus variées de notre archéologie nationale; le charme de ses relations, la séduction de ses qualités personnelles, sa bonté exquise, son urbanité toujours discrète et délicate ont contribué à ces heureux résultats presque autant que ses recherches. Tous nous lui devons quelque chose et beaucoup d'entre nous, — je suis de ceux-là, — ne sauraient parler de lui qu'avec la plus profonde reconnaissance. Je veux seulement

adresser aujourd'hui, au nom du Comité d'archéologie, un hommage respectueux, un souvenir ému au galant homme, au collègue aimé et regretté qui vient de disparaître et dont le nom ne peut être oublié parmi nous.

« Toutes les sociétés savantes de province s'associeront à notre deuil. Personne n'avait contribué plus efficacement que M. Anatole de Barthélemy à leur développement; il était pour elles un véritable patron intellectuel, un père scientifique. Il se réjouissait de pouvoir leur être utile, allant au-devant de leurs désirs avec cette bienveillance charmante qui le distinguait, s'occupant de leurs intérêts, plaidant et gagnant leur cause auprès de l'administration, leur communiquant tout ce qui pouvait se rapporter à leurs études. Sa bonté était si grande que le plus modeste des travailleurs était certain de trouver toujours auprès de lui un accueil cordial, empressé et presque fraternel; jamais il n'a laissé sans réponse une demande de renseignements, même la plus insignifiante. Il a été le type accompli de ce que devrait être tout membre du Comité vis-à-vis des associations provinciales; nous ne pouvons mieux honorer sa mémoire qu'en nous efforçant de le prendre pour modèle. »

— Par décret en date du 18 août 1904, notre confrère M. le comte François Delaborde a été nommé professeur à l'École des chartes (enseignement des sources de l'histoire de France) en remplacement de M. Molinier, décédé.

— Par décret en date du 4 octobre, notre confrère M. Alfred Coville a été nommé recteur de l'Académie de Clermont.

— Par arrêté en date du 7 juillet, notre confrère M. Paul-André Lemoisne a été nommé officier d'Académie.

— Notre confrère M. Charles Samaran a été nommé archiviste aux Archives nationales.

— Notre confrère M. Alfred Chilhaud-Dumaine a été nommé, par décret en date du 25 septembre, chargé d'affaires de la République française près de S. M. le roi de Bavière.

— Par arrêté du préfet de la Seine en date du 1er août 1904, notre confrère M. Ernest Coyecque a été nommé sous-chef de bureau à la Préfecture de la Seine.

FRAGMENTS

D'UN MANUSCRIT DU *CANZONIERE* DE PÉTRARQUE.

Dans le volume intitulé *Artisti, Letterati, Scienziati* de la collection Custodi, à la Bibliothèque nationale (ms. italien 1571), sont insérés (fol. 156 et 157), au milieu de notes de peu de valeur, deux feuillets d'un

manuscrit du *Canzoniere* de Pétrarque, qui ne paraissent pas avoir été encore signalés. Ces deux feuillets, de vélin assez fin, ont fait partie d'un exemplaire très soigné, écrit vers le milieu du XVIe siècle. Ils mesurent, marges comprises, 220 millimètres sur 152; la partie réservée à l'écriture est de 152 millimètres pour le feuillet 156, de 150 pour le feuillet 157. On compte 29 lignes à la page, ce qui ne saurait assurément constituer une particularité; sur les onze manuscrits du *Canzoniere*, décrits dans la *Biblioteca petrarchesca* d'Antonio Marsand, il en est trois qui ont ce même nombre de lignes à la page; ce sont les manuscrits A, I et K (pages 240, 250 et 252 de la *Biblioteca petrarchesca*). Les titres sont en lettres d'or, les initiales de chaque pièce sont en lettres d'or également, encadrées d'ornements sur fond tricolore, bleu, rouge et vert.

Ces feuillets formaient le début et la fin d'un cahier; en effet, dans le bas de la marge intérieure du feuillet 157 v°, qui se termine avec le vers 72,

Di che ordische 'l secondo,

de la Canzone *Amor, se vuoi ch'i' torni al giogo antico*, le copiste a transcrit, dans le sens vertical, les premiers mots du vers suivant 73,

Che giova, Amor, ec.,

indiquant par cette réclame que ce vers 73 devait être le vers initial du feuillet suivant.

La composition de nos deux feuillets est la suivante :

1° Le feuillet 156 r° et la première moitié du feuillet 156 v° sont occupés par les trois sonnets *Qual donna attende...*, *Cara la vita e dopo...*, et *Arbor victorioso...*, portant respectivement les titres *Soneto CCXXXI*, *Soneto CCXXXII* et *Soneto CCXXXIII*. Ce sont les pièces CCXXIII, CCXXIV et CCXXV de l'édition Mestica (*Le Rime di Francesco Petrarca restituite nell' ordine e nella lezione del testo originario*, Firenze, Barbèra, 1896, p. 356-358), et les pièces CCXLI, CCXLII et CCXLIII de l'édition Carducci et Ferrari (*Le Rime di Francesco Petrarca di su gli originali*, Firenze, Sansoni, 1899, p. 354-356); ces pièces, dans un grand nombre de manuscrits et dans diverses éditions, celle de M. Mestica, par exemple, terminent la première partie du *Canzoniere*.

2° Viennent ensuite (fol. 256 v°, seconde moitié) les quatorze premiers vers d'une pièce qui, généralement, dans les manuscrits comme dans les éditions, ne se rencontre pas à cette place; c'est la Canzone *Là vèr l'aurora, che si dolce l'aura*, numérotée ici *Canzone XXIX*, qui, dans l'édition Mestica (p. 333), est intitulée *Sestina VIII* (*Canzone XXXVIII*), et qui, dans l'édition Carducci-Ferrari (p. 334), porte le n° CCXXXIX. Le premier vers du feuillet, qui, à l'origine, suivait immédiatement notre feuillet 156, était celui-ci :

Ò riprovato umiliar quell' alma!

3° Enfin, au feuillet 157 (r° et v°), se lisent les vers 15-72 :

> E ripon' le tue insegne nel bel volto...
> Di che ordische 'l secondo,

de la Canzone *Amor, se vuoi ch'i' torni,* qui est la *Canzone XXIII (XLI)* de l'édition Mestica (p. 387), et la pièce CCLXX de l'édition Carducci-Ferrari (p. 378).

Du fait que, dans notre fragment, les poésies de Pétrarque se suivent dans un ordre insolite, que nous n'avons retrouvé dans aucun des manuscrits du *Canzoniere* que nous avons consultés, il nous est impossible de déterminer l'étendue de la lacune comprise entre les feuillets 156 et 157 du manuscrit italien 1571 et le nombre de feuillets dont se composait le cahier dont nous sont parvenus seulement le commencement et la fin. Considéré au point de vue du texte, le manuscrit d'où ce double feuillet a été enlevé offrirait aujourd'hui peu d'intérêt, mais c'était un exemplaire de luxe, qui valait surtout par l'exécution matérielle. L. A.

RÉPERTOIRE DES SOURCES HISTORIQUES DU MOYEN AGE, BIO-BIBLIOGRAPHIE.

2e ÉDITION.

M. le chanoine Ulysse Chevalier vient à peine d'achever la publication de la seconde partie de son *Répertoire des sources historiques du moyen âge,* relative à la *Topo-bibliographie* (Montbéliard, Société anonyme et imprimerie montbéliardaise, 1894-1903, 1 vol. en deux tomes de 2,664 col. gr. in-8°) qu'il se remet à l'œuvre pour nous donner une nouvelle édition revue et augmentée de la première partie, *Bio-bibliographie,* de cette œuvre considérable. Épuisée presque au lendemain de sa publication, la *Bio-bibliographie* était un instrument de travail trop indispensable aux médiévistes pour que le besoin d'une nouvelle édition ne se fît pas sentir. Tous ceux qui connaissent M. le chanoine Chevalier savent quelle persévérance il met à améliorer son œuvre ; cette nouvelle édition est grossie de tous les renseignements nouveaux venus à la connaissance de l'auteur ; elle offrira en outre l'avantage d'être plus facile à consulter, grâce aux caractères plus forts et à la justification plus large qui ont été adoptés. L'ouvrage paraîtra en sept ou huit fascicules de seize à dix-sept feuilles d'impression à deux colonnes, dont les trois premiers sont déjà en distribution, qui seront vendus chacun 7 fr. 50 aux souscripteurs.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES.

Sous ce titre a été fondée à Paris, le 14 janvier dernier, par quelques hommes d'initiative, à la tête desquels se placent nos confrères MM. E. Babelon et le comte R. de Lasteyrie, une Société dont la raison d'être se trouve exprimée dans une circulaire que nous croyons devoir reproduire ici :

« Pendant que des Sociétés privées, formées en Angleterre, en Allemagne, aux États-Unis, subventionnent largement des explorations archéologiques qui enrichissent les musées, font progresser la science et sont la gloire de leurs pays, les missions françaises sont trop souvent arrêtées faute de crédits suffisants.

« Le Gouvernement ne peut augmenter les subventions qu'il consacre aux travaux de recherches ou de fouilles archéologiques. Il appartient à l'initiative privée de doter la France d'une association analogue à celles qui donnent de si heureux résultats dans les pays où elles ont été organisées.

« La *Société française de fouilles archéologiques* est fondée dans ce but patriotique; elle demande à tous un effort généreux pour soutenir l'œuvre scientifique et artistique qu'elle se propose d'entreprendre. Elle espère que son appel sera entendu. »

Le but et l'organisation de la Société sont suffisamment indiqués dans les articles suivants de ses statuts :

« Art. 2. — La Société a pour but : *A*. D'entreprendre et d'encourager, par ses subventions, des explorations et des fouilles archéologiques en France, dans ses colonies et pays de protectorat, sans exclure les pays étrangers. *B*. D'organiser l'exposition des objets recueillis dans les fouilles subventionnées par la Société ou provenant d'acquisitions, de dons ou d'échanges. *C*. D'enrichir les musées français en leur attribuant ces objets.

« Art. 3. — La Société a son siège à Paris. Elle pourra établir des Comités locaux et avoir des correspondants en France et à l'étranger. Elle pourra s'associer temporairement avec d'autres Sociétés pour une œuvre déterminée.

« Art. 6. — Le titre de membre donateur est conféré à toute personne faisant acte de candidature ou présentée par deux membres de la Société et versant une somme de cinq cents francs.

« Art. 7. — Les membres titulaires sont les personnes ou les collectivités faisant acte de candidature ou présentées par deux membres de la Société. Leur cotisation est de vingt francs par an, rachetable par un versement de deux cents francs, moyennant lequel ils seront

membres titulaires à vie. Les dames peuvent faire partie de la Société aux mêmes conditions.

« Art. 8. — Tous les membres de la Société ont droit, gratuitement, au *Bulletin*, à l'entrée aux expositions et aux conférences. Ils jouissent de privilèges spéciaux pour toutes les fêtes et excursions payantes organisées par la Société, ainsi que pour les publications faites par elle. »

Le siège actuel de la Société est à la librairie Leroux, 28, rue Bonaparte.

COLLECTION DE CARTULAIRES.

Sous ce titre, la librairie Alphonse Picard et fils entreprend une publication sur laquelle nous ne saurions mieux attirer l'attention de nos lecteurs qu'en reproduisant l'appel adressé aux souscripteurs :

« Depuis plusieurs siècles, les documents transcrits dans nos Cartulaires ont été pour les érudits une mine inépuisable. Un grand nombre et des plus considérables ont été publiés au XIXe siècle, et il paraît superflu d'insister sur l'intérêt que peuvent présenter des recueils de ce genre pour l'histoire du droit et des mœurs, l'histoire économique, la géographie historique, la chronologie, la généalogie.

« Mais beaucoup de ces documents sont encore inédits. La publication des Cartulaires de France, entreprise dans la collection des documents inédits, est interrompue et ne comportait d'ailleurs que de gros volumes, chers et difficiles à manier. D'autre part, beaucoup de Sociétés savantes de province, auxquelles semblerait devoir incomber cette tâche, hésitent souvent à accueillir dans leurs recueils des textes latins. Il existe dans nos archives et dans nos bibliothèques de nombreux Cartulaires de première importance dont il serait indispensable de mettre le texte à la portée des historiens.

« C'est pour répondre à ce besoin qu'un Comité[1] s'est formé à Paris. Il se propose de publier, dans un format commode, les Cartulaires *d'un intérêt général* conservés dans nos divers dépôts.

« Cette collection comprendra :

« 1° Des *Cartulaires* publiés *in extenso*.

« 2° Des *Recueils de chartes* de tel ou tel établissement.

« 3° Des analyses de cartulaires trop considérables pour être intégralement publiés.

« Chaque recueil sera accompagné d'une introduction, de tables et de notes.

1. Ce Comité, exclusivement composé d'archivistes paléographes, est formé par MM. Lucien Auvray, Ch. Bémont, Eug. Lelong, F. Lot, G. de Manteyer, R. Poupardin, M. Prou, H. Stein, A. Thomas et A. Vidier.

« Le soin de diriger la publication sera confié à des érudits spéciaux. Chaque volume paraîtra sous le contrôle d'un commissaire responsable.

« La collection paraîtra par fascicules in-8° à la librairie Alphonse Picard et fils, 82, rue Bonaparte. Chaque année sera publié un certain nombre de fascicules qui seront payés par le souscripteur au moment où il les recevra, à raison de 0 fr. 50 par feuille. Le prix des publications d'une année ne s'élèvera pas au-dessus de 25 francs par an. Chaque volume sera du reste vendu séparément, mais le prix de la feuille sera porté à 0 fr. 75 pour les personnes qui n'auraient point souscrit à l'ensemble de la collection.

« Les publications suivantes sont en préparation et commenceront de paraître dès que deux cents adhésions auront été recueillies : *Bibliographie des Cartulaires français*, par H. Stein; *Cartulaire de l'église d'Apt*, par G. de Manteyer; *Cartulaire de l'église de Laon*, par L. Broche; *Cartulaire de l'abbaye de Bonnevaux*, par L. Mirot; *Cartulaire de l'évêché d'Avignon*, par G. de Manteyer; *la Pancarte noire de Saint-Martin de Tours*, par Ph. Lauer; *Cartulaire navarrais de Philippe III*, par H. Courteault; *Cartulaire du Mont-Saint-Michel*, par P. Lecacheux. »

RECHERCHES

SUR

JEAN COURTECUISSE

ET SES ŒUVRES ORATOIRES

Jean Courtecuisse fut, à l'époque du Grand Schisme, un des orateurs les plus éminents de l'Université de Paris et du clergé de France. De son temps même, on l'appela le *Docteur Sublime*[1]. Il est singulier que ses œuvres oratoires n'aient jamais été étudiées. Sa biographie n'a jamais été écrite que de façon très sommaire[2]. Il n'est pas sans intérêt, cependant, de rappeler avec un peu plus de détail ce qu'il fit et d'examiner ce qui nous reste de ses sermons et de ses discours.

I. — La vie de Jean Courtecuisse.

Dans les textes français contemporains comme les Registres des délibérations du chapitre de Notre-Dame de Paris[3], les *Chroniques* de Monstrelet[4] ou le *Journal d'un bourgeois de Paris*[5], le personnage que nous étudions est appelé *Jehan*

1. *Gallia christiana*, VII, 144.
2. Voir notamment : Launoy, *Regii Navarræ gymnasii historia*, p. 463; — Bulæus, *Historia Universitatis Parisiensis*, IV, 997; V, 887; — *Gallia christiana*, VII, 144; — Oudin, *Commentarius de scriptoribus ecclesiasticis*, III, 2258; — Fabricius, *Bibliotheca latina medii ævi* (éd. de 1858, Florence), I-II, 257; — Hauréau, *Histoire littéraire du Maine*, I, 162; — Denifle et Châtelain, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, III, 259, n. 9; — Féret, *la Faculté de théologie de Paris, Moyen Age*, IV, 169.
3. Arch. nat., LL 109-112.
4. Éd. Douët d'Arcq, III, 56.
5. Éd. Tuetey, p. 147, 164.

Courtecuisse. Si Monstrelet lui donne une fois le nom de *Courteheuse*[1], c'est évidemment par confusion. Les deux noms avaient la même origine; mais les personnages qui les portaient étaient de familles différentes.

Dans une lettre de janvier 1408, où l'Université annonce au duc de Bourgogne l'arrivée d'une ambassade dont Courtecuisse faisait partie, on trouve la forme *Brièvecuisse*[2]. C'est la transcription littérale du latin *Breviscoxe*. Courtecuisse lui-même, à notre connaissance, ne signait que sous la forme latine : *Johannes Breviscoxe*. Ainsi, au bas d'une cédule de 1398, cédule rédigée de sa main en français, où il se nomme lui-même, dans le texte, *Jehan Courtecuisse*, il a cependant signé de son nom latin, tant étaient fortes chez lui les habitudes d'école[3]. Les autres formes du nom de Courtecuisse, signalées par les bibliographes, sont sans intérêt.

Monstrelet le dit Normand[4]. Mais Launoy, si bien informé sur les illustrations du collège de Navarre, le déclare originaire du Maine, et, précisant davantage, le fait naître au village d'Haleine[5]. Comme Oudin[6], il a sans doute puisé ce renseignement dans l'opuscule intitulé : *Quæstio vesperiarum in licentia et magisterio Radulphi de Porta : Utrum portæ cœlestis aditum decor intraverit?* Courtecuisse y appelait Raoul de la Porte[7], natif d'Haleine, son compatriote, *gentilem et popularem suum*. Or, Haleine, sur la rive droite de la Mayenne, était jadis à la fois dans le diocèse du Mans et en Normandie ; il est aujourd'hui dans le département de l'Orne, mais sur la limite de celui de la Mayenne. De là des interprétations diverses.

De la famille de Jean Courtecuisse, nous ne connaissons que de rares détails. Il conserva pieusement le souvenir de son père

1. Éd. Douët d'Arcq, I, 255.
2. *Chartularium Universitatis Parisiensis*, IV, 149.
3. Arch. nat., J 517, n° 174. Voir encore Bibl. nat., ms. lat. 3546, fol. 31, 35 v°, 80, 110 v°; sur ce ms., voir plus loin, p. 492.
4. Monstrelet, *Chroniques*, éd. Douët d'Arcq, I, 255.
5. Launoy, *Regii Navarræ gymnasii historia*, p. 463.
6. Oudin, *Commentarius de scriptoribus ecclesiastici*, III, 2258.
7. Sur ce Raoul de la Porte, voir Nicolai de Clemangiis, *Opera omnia*, éd. J.-M. Lydus (1613), p. 204-228, 279; — Bulæus, *Historia Universitatis Parisiensis*, V, 915; — Launoy, *Regii Navarræ gymnasii historia*, p. 112, 922; — *Journal de Clément de Fauquembergue*, éd. Tuetey, I, 62; — *Chartularium Universitatis Parisiensis*, IV, n° 1940, n. 1, p. 223 et Index.

et de sa mère, et, le 28 juillet 1422, fonda pour eux comme pour lui un obit à Notre-Dame de Paris. Il avait une sœur, Jacqueline, qui épousa Me Jehan du Vinier, notaire; elle habitait à Paris une maison avec jardins, rue de Bièvres, que son mari et elle possédaient en indivis avec Pierre le Masurier. Courtecuisse avait, à sa mort, une fortune assez importante, dont une partie venait évidemment de sa famille[1].

Courtecuisse entreprit, vers 1367, de longues études au collège le plus fameux alors de l'Université, le collège de Navarre[2]. En 1373, il était licencié ès arts et commençait sa théologie. Le rôle de l'Université de 1378-1379 le présente en effet comme clerc, maître ès arts, étudiant en théologie depuis six ans[3]. Dans l'intervalle des deux rôles de 1382, du 10 octobre au 10 décembre, il devint bachelier en théologie[4]; il ne reçut pas la licence avant le 30 avril 1389[5]. Nous ne savons quand ni comment il obtint enfin le titre de maître ou docteur[6]. Ses études avaient duré plus de vingt ans, ce qui, pour un théologien, était l'ordinaire. Ainsi, pendant de longues années, Courtecuisse avait vécu dans une société studieuse et éclairée; il avait été l'élève, le condisciple ou le maître des universitaires les plus illustres de ce temps : Pierre d'Ailly, son aîné; Jean Gerson, de quelques années plus jeune; Nicolas de Clamanges, plus jeune encore[7]. Par la suite, il obtint des dignités universitaires. Lorsqu'en 1408, il devint aumônier du roi, il prit par ce fait même la direction du Collège de Maître Gervais[8]. Surtout à partir du mois d'août 1416, il apparaît comme doyen de la Faculté de théologie, et il resta à la tête de cette Faculté jusqu'en septembre 1421[9].

1. Arch. nat., LL 112, p. 511.

2. Launoy, *Regii Navarræ gymnasii historia*, p. 463; — Oudin, *Commentarius de scriptoribus ecclesiasticis*, III, 2258.

3. *Chartularium Universitatis Parisiensis*, III, 252, 259, n. 9. Les éditeurs du cartulaire citent (III, 259, n. 9) un autre rôle du même temps où J. Courtecuisse est dit étudiant en théologie *quinto anno*. Voir encore Bulæus, *Historia Universitatis Parisiensis*, IV, 997.

4. Bulæus, *Historia Universitatis Parisiensis*, IV, 592; — *Chartularium Universitatis Parisiensis*, III, 312, n° 1474, n. 1.

5. *Chartularium Universitatis Parisiensis*, III, 479, n° 1549.

6. Launoy, *Regii Navarræ gymnasii historia*, p. 463, dit qu'il obtint les insignes de docteur vers 1388; ce ne peut être qu'après juin 1389.

7. Launoy, *Regii Navarræ gymnasii historia*, p. 95 et suiv.

8. Launoy, *Regii Navarræ gymnasii historia*, p. 464.

9. *Chartularium Universitatis Parisiensis*, IV, 321, n° 2072, 406, n° 2195.

Bachelier, Courtecuisse avait enseigné au collège de Navarre; licencié, il avait dû le quitter; ainsi le voulaient les règlements[1]. Il n'était encore, le 31 juillet 1387, que diacre de l'église de Paris[2]. Mais, depuis 1378[3], il figurait sur les rôles où l'Université inscrivait ceux de ses membres qui sollicitaient quelque bénéfice de la générosité du pape. Il tenait évidemment beaucoup à ce que son nom ne fût pas omis sur ces listes. Durant plusieurs années, il paraît avoir été fort inquiet à ce sujet[4] : dans le premier rôle de 1382, il était bien inscrit, mais il n'était pas encore bachelier en théologie; dans le second, alors que dans l'intervalle il ait obtenu son baccalauréat, il ne figurait pas. Or, le pape avait promis deux grâces aux bacheliers en théologie qui avaient leur nom sur l'un ou sur l'autre rôle. L'anxiété de Courtecuisse dura plusieurs années; dans le rôle de 1387, il priait encore le souverain pontife de ne pas l'oublier dans la distribution de ses grâces, puisqu'il avait été reçu bachelier dans l'intervalle des deux rôles de 1382.

Les ambitions de Courtecuisse commencèrent à être satisfaites, quand, le 4 juillet 1391, le pape lui accorda un canonicat en l'église cathédrale de Poitiers; ce canonicat était pourvu d'une prébende et se trouvait vacant; le nouveau bénéficiaire n'avait pas à attendre. Très gracieusement, le pape disait dans sa bulle que Courtecuisse devait cette collation non à ses propres instances, mais à la « pure libéralité du pontife[5]. » Ce n'était qu'un commencement. Dans le même temps, sans doute, il fut fait chanoine de la cathédrale du Mans[6]; on sait qu'il était de ce diocèse. Il est possible qu'il ait dû cette dignité lucrative à la protection de la duchesse douairière d'Anjou et de son fils aîné, Louis II. Peut-être fut-il fait encore chanoine de Lavaur, puisqu'au scrutin de 1398, sur la soustraction d'obédience, il fut à la fois pro-

1. Launoy, *Regii Navarræ gymnasii historia*, p. 99.

2. *Chartularium Universitatis Parisiensis*, III, 450. Dans un catalogue de licenciés en théologie (*Chartularium Universitatis Parisiensis*, III, 259, n. 9, et 468, n. 4), Courtecuisse est qualifié de Mineur, ce qui ne peut être qu'une négligence du scribe.

3. *Chartularium Universitatis Parisiensis*, III, 252.

4. *Chartularium Universitatis Parisiensis*, III, 450.

5. A. Thomas, *les Lettres à la cour des papes, extraits des archives du Vatican*, p. 88.

6. On le trouve chanoine au Mans en 1398 et 1403 (Arch. nat., J 517, n° 174; — *Chartularium Universitatis Parisiensis*, IV, 75, n° 1793).

cureur du chapitre du Mans et de celui de Lavaur[1]. Il avait du reste de plus hautes prétentions. Le rôle de 1403 nous le présente encore en solliciteur auprès du pape Benoît XIII, qu'il venait cependant de combattre avec vigueur[2]. Cette fois, la générosité pontificale ne se fit guère attendre : le 7 décembre 1405, Courtecuisse avait déjà reçu l'expectative d'une prébende à Notre-Dame de Paris, et, pour obtenir plus vite cette prébende, il se déclarait prêt à faire l'office de lecteur en théologie de l'église cathédrale[3]. Il avait comme concurrent le maître en théologie Dominique Petit. Ce n'est qu'après quatre années d'attente au moins que, par lettres du 16 mai 1409, il fut pourvu et que son expectative se changea en réalité. Le 10 juillet, il fut admis à siéger à la place de Gilles le Jeune, élu évêque de Fréjus[4]. Il faisait désormais partie du haut clergé de la capitale.

L'activité de Jean Courtecuisse comme chanoine nous est assez bien connue grâce aux registres des délibérations du chapitre de Notre-Dame. Elle paraît avoir été très médiocre. Comme on le verra, il fut trop occupé par les affaires de l'Église, de l'Université et de l'État pour être assidu aux réunions ordinaires ou solennelles. Ainsi, durant les trois premiers mois de son canonicat, il ne fut présent au Chapitre que treize fois[5]; plus tard, lorsqu'il fut devenu un plus grand personnage, de Pâques 1412 à Pâques 1414, soit durant les deux années de la crise cabochienne, il n'assista aux réunions capitulaires que trente fois, ce qui ne fait que quinze fois par an, un peu plus d'une fois par mois en moyenne[6]. Comme tous ses collègues, à tour de rôle, il fut chargé d'administrer une des prévôtés du domaine capitulaire, celle de *Vernotum* en 1411[7]. Des difficultés s'élevèrent à propos de son entrée en charge[8]; d'autre part, sa prévôté finie, il paraît avoir été fort long à régler des comptes; plu-

1. Arch. nat., J 517, n° 174.
2. *Chartularium Universitatis Parisiensis*, IV, 75, n° 1793.
3. *Chartularium Universitatis Parisiensis*, IV, 137, n° 1822. Ce lecteur en théologie devait, en effet, d'après la volonté exprimée par le pape, être préféré à tout autre candidat pour la première prébende vacante.
4. Arch. nat., LL 110, p. 231.
5. Arch. nat., LL 110, *passim*.
6. Arch. nat., LL 111, *passim*.
7. Arch. nat., LL 110, p. 542.
8. Arch. nat., LL 110, p. 398.

sieurs affaires touchant sa gestion occupaient encore le Chapitre dans le courant de 1414, notamment en juillet et en octobre[1]. Il fut également prévôt de Larchant en 1418[2]. Bien qu'il ait pris peu de part à la vie capitulaire, sa grande réputation oratoire, ses services universitaires, son rôle religieux et politique lui valurent d'être désigné par le Chapitre en juin 1418, puis présenté au pape par l'Université au commencement de mai 1419 pour faire l'office de chancelier de Notre-Dame en l'absence de Gerson. Cette désignation est significative. Courtecuisse administra la Chancellerie jusqu'en 1421[3]. Ainsi, les dignités et les honneurs s'étaient régulièrement succédé dans cette carrière bien remplie.

Maître plein d'autorité, orateur magnifique, Courtecuisse fut mêlé à toutes les grandes affaires de son temps. Son éloquence fut largement mise à contribution. Le Schisme, tout d'abord, absorba la plus grande part de son activité extérieure. Il ne saurait convenir à cette étude de retracer la politique du roi de France et de l'Université de Paris dans le Schisme afin de reconstituer le rôle propre à Courtecuisse. Il suffira de donner une idée générale et sommaire de ce rôle. Pour l'union de l'Église romaine, il n'est guère d'assemblée et de concile où Courtecuisse n'ait figuré, d'ambassade dont il n'ait fait partie. Il fut présent à l'assemblée du clergé de 1395, à celle de 1398, à celles de 1408 et de 1411 ; il assista au concile de Pise en 1409, au concile de Rome en 1412; peut-être même parut-il à celui de Constance[4]. Il a été envoyé en ambassade, soit par le roi, soit par l'Université, en Angleterre en 1395, en Allemagne en 1396, à Avignon en 1397, de nouveau en Angleterre en 1398, en Allemagne, puis à Venise en 1400, à Avignon probablement en 1403, à Marseille, près de Benoît XIII, en 1406, en Italie, à Rome en 1407, auprès du duc de Bourgogne au commencement de 1408, auprès du

1. Arch. nat., LL 111, p. 182, 220.
2. Arch. nat., LL 111, p. 168.
3. *Chartularium Universitatis Parisiensis*, IV, XXXII et n° 2106.
4. *Religieux de Saint-Denis*, II, 222; — Bulæus, *Historia Universitatis Parisiensis*, V, 887; — *Chartularium Universitatis Parisiensis*, IV, 159, n° 1858, 279, n° 2012; — N. Valois, *la France et le Grand Schisme*, III, 159, n. 1, 179, n. 1; IV, 200, n. 2. Voir plus loin le Catalogue des sermons, n° VIII. — C'est du Boulay qui fait figurer Courtecuisse au concile de Constance. Mais on ne trouve pas le nom de ce docteur dans la liste des maîtres en théologie présents au concile donnée par E. Dupin (Gersonii *Opera*, V, 1010).

pape Alexandre V au commencement de 1410[1]; et ce ne furent sans doute pas ses seules missions. Son talent oratoire eut donc souvent l'occasion de se déployer dans des circonstances solennelles. C'est ainsi qu'en janvier-février 1397, il parla devant le roi pour réclamer la suppression des taxes et provisions apostoliques[2]; — que, la même année, en juin, il harangua Benoît XIII à Avignon[3]; — que, le 15 avril 1402, il plaida devant le Conseil royal la soustraction d'obédience[4]; — qu'en mai 1407, lors du séjour à Marseille de la grande ambassade envoyée par le roi, les princes et l'Université à Benoît XIII, il prononça devant le pape le panégyrique de saint Louis de Toulouse[5]; — que, le 21 mai 1408, devant le roi, dans une sorte de grande réunion publique au Palais, il prêcha contre Benoît XIII et contre les bulles pontificales qui menaçaient le roi et le royaume d'anathème[6]; — qu'il fit le sermon solennel pour l'entrée en conclave des cardinaux à Pise en 1409[7]. Dans toutes ces circonstances, Jean Courtecuisse n'apparaît ni comme un chef de parti aux idées personnelles, ni comme un meneur audacieux. Son esprit était pondéré, plus solennel que subtil; c'était avant tout un orateur. Il eut, sans rien de vraiment original, les idées qui dominaient alors dans l'Université; il ne fit que suivre ceux qui réclamèrent d'abord avec grand zèle la voie de cession, puis qui, irrités des résistances de Benoît XIII, soutinrent et imposèrent la soustraction d'obédience. Aussi n'eut-il pas l'action d'un Pierre d'Ailly, d'un Simon de Cramaud, d'un Jean Petit. Son rôle paraît avoir été plutôt décoratif. Ce qui le prouve bien, c'est que, dans son grand travail sur *la France et le Grand Schisme*,

1. *Religieux de Saint-Denis*, II, 326, 419; III, 512; — Juvénal des Ursins, éd. Godefroy, p. 788; — Launoy, *Regii Navarræ gymnasii historia*, p. 463; — Ehrle, *Aus den Acten des Afterconcils von Perpignan* (*Archiv für Literatur- und Kirchengeschichte*, V, 422, n. 2); — N. Valois, *la France et le Grand Schisme*, III, 76, 80, 81, n. 1, 117, 291, n. 3, 289, n. 4, 295, 499, n. 6, 519, n. 4 et 5, 543, n.; IV, 58, n. 6; — le même, *Jacques de Nouvion et le Religieux de Saint-Denis* (*Bibl. de l'École des chartes*, LXIII, 1902, 233). Voir encore Catalogue des sermons, n° IV.

2. Voir Catalogue des sermons, n° I.

3. Voir Catalogue des sermons, n° II.

4. Voir Catalogue des sermons, n° III.

5. Voir Catalogue des sermons, n° VI.

6. Voir Catalogue des sermons, n° VII.

7. Voir Catalogue des sermons, n° VIII.

M. N. Valois n'a jamais été amené par ses documents à en faire un personnage de premier plan.

Tout à fait analogue paraît avoir été le rôle de Courtecuisse dans les affaires politiques du royaume. Depuis 1408, il était attaché à la cour par la charge d'aumônier du roi[1]. Dans le même temps, par lettres du 22 juin 1408, le roi le fit conseiller au Grand Conseil[2], et, en cette qualité, Courtecuisse reçut 500 francs de gages[3]. Encore, en 1408, le gouvernement royal lui confia une mission importante : il fut chargé, le 15 septembre, en compagnie de Cordelier de Giresme, premier écuyer, de négocier de nouvelles trêves entre France et Angleterre avec les envoyés du roi d'Angleterre Henry IV, Hugues de Mortemer et Jean Catritz. Deux jours après, les trêves étaient conclues jusqu'au 1er mai 1410[4]. D'autre part, Courtecuisse était depuis longtemps l'obligé du duc d'Orléans ; dès 1398, on le trouve, comme conseiller, parmi ceux à qui le duc faisait distribuer des pièces de drap et des fourrures à Noël[5]. Il fit pour le duc de Berry, en 1403, une traduction du *Traité des Quatre Vertus* attribué à Sénèque[6]. Il ne devait pas être en mauvais termes avec le duc de Bourgogne, Jean Sans-Peur, puisque peu de temps après l'assassinat du duc d'Orléans, dans les deux premiers mois de 1408, il fut envoyé par l'Université auprès du duc pour les affaires du Schisme et celles de l'Université[7]. C'est en 1413, dans la crise cabochienne, qu'il prit la part la plus active à la vie politique du royaume. Au mois de février, à la suite des États-Généraux, il fut désigné pour faire partie de la commission de réformes qui prépara l'Ordonnance Cabochienne ; il était sans doute un de ces intellectuels, *libricole,* dont on regrettait la présence dans cette commission, où il n'aurait dû y avoir que des praticiens[8]. Cour-

1. Arch. nat., KK 36-37.
2. Chavanon, *Renaud VI de Pons,* p. 158.
3. Juvénal des Ursins, *Histoire de Charles VI,* éd. Godefroy, p. 788.
4. Chavanon, *Renaud VI de Pons,* p. 158-171.
5. De Laborde, *les Ducs de Bourgogne,* III, n° 5875 ; — N. Valois, *la France et le Grand Schisme,* III, 208, n° 2.
6. Voir plus loin, p. 489.
7. *Chartularium Universitatis Parisiensis,* IV, 148-149, n°s 1843-1845. Il avait comme compagnons J. Voygnon et R. de Fontaine.
8. *Chartularium Universitatis Parisiensis,* IV, 153, n° 1969 ; — *Religieux de Saint-Denis,* V, 4. Voir A. Coville, *les Cabochiens et l'ordonnance de 1413,* p. 177.

tecuisse a dû collaborer habilement à l'œuvre commune qui fut considérable. Ce qui prouve bien cette collaboration, c'est que, trois jours après la promulgation, Courtecuisse fut chargé de prendre la parole devant le roi à l'hôtel Saint-Paul, au nom de l'Université et de la ville de Paris, pour l'engager à appliquer et à maintenir inviolablement les réformes[1]. Il y aura lieu de revenir sur cette harangue d'une inspiration très élevée. Malheureusement, l'œuvre à laquelle Courtecuisse avait contribué n'eut qu'une existence éphémère.

Lors du concile de la foi, réuni au commencement de 1414 pour juger les doctrines de Jean Petit, concile qui n'était qu'une vengeance politique des Armagnacs, Courtecuisse se trouva fort embarrassé; il donna des avis compliqués et obscurs et finalement se tira d'affaire par une condamnation conditionnelle[2]. Cependant, la puissance des Armagnacs semblait devoir durer. Il en profita pour remplir un devoir de reconnaissance et donner un gage aux maîtres du jour. C'est lui qui, le 10 janvier 1414, au couvent des Célestins, prononça l'oraison funèbre du duc d'Orléans[3]. Le duc de Bourgogne ne devait pas le lui pardonner. Ce mécontentement classa Courtecuisse parmi les Armagnacs plus ou moins avérés. Une nouvelle circonstance acheva de le compromettre. Les Bourguignons étaient rentrés dans Paris en mai 1418. Ils n'avaient pas ramené la paix; les environs de la capitale étaient désolés par les gens d'armes. Le peuple de Paris, à l'entrée de l'hiver, souffrait cruellement de la difficulté des approvisionnements[4]. Le bois même n'arrivait plus. Le 15 octobre 1418, une grande réunion fut tenue au Parlement; on y vit le chancelier, le prévôt de Paris, le recteur de l'Université, le prévôt des marchands, des universitaires, des échevins, des bourgeois. Après délibération, il fut décidé que J. Courtecuisse serait

1. *Chartularium Universitatis Parisiensis*, IV, 257, 1979; — A. Coville, *les Cabochiens et l'ordonnance de 1413*, p. 211, 214.

2. *Chartularium Universitatis Parisiensis*, IV, nos 2001, 2003, 2006, 2012. Pour plus de détails, voir plus loin le Catalogue des sermons. J. Courtecuisse signait en tête, en novembre 1416, un *Summarium censuræ* destiné au concile de Constance (Gersonii, *Opera*, V, 328).

3. Monstrelet, *Chroniques*, III, 555; — Launoy, *Regii Navarræ gymnasii historia*, p. 464.

4. Sur la misère et la mortalité dont souffrait alors Paris, voir le *Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. Tuetey, p. 115.

chargé de présenter au roi les doléances communes. Il était évidemment l'orateur préféré dans les grandes circonstances. Le canevas de son discours lui fut tracé par l'assemblée[1]. Mais nous n'avons aucun détail sur le discours lui-même et sur l'audience royale où il fut prononcé.

Courtecuisse fit bientôt l'expérience des mauvaises volontés qui se coalisaient contre lui. La place qu'il occupait depuis longtemps dans le clergé de Paris le désignait pour un siège épiscopal. Il y songeait d'une façon manifeste dès 1416; l'archevêque de Sens, Jean de Montagu, avait été tué à Azincourt. Comme les élections avaient été rétablies sous le régime de la soustraction, le chapitre de Sens avait à élire le nouvel archevêque. Jean Courtecuisse se fit spécialement recommander aux suffrages des chanoines par l'Université de Paris; mais ce fut le candidat du duc de Bourgogne qui fut élu[2].

Le doyen de la Faculté de théologie put croire, en 1420, qu'il n'avait pas perdu pour attendre. L'évêque de Paris, Gérard de Montagu, était mort le 25 septembre 1420[3]. Le siège même de la capitale était vacant. Devenus les véritables maîtres dans le nord du royaume, le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne n'entendaient pas laisser au Chapitre, dont les dispositions étaient hostiles, le soin de trouver un candidat : ils prétendaient lui imposer l'homme de leur choix[4]. Dès le 7 octobre, en effet, ils écrivaient au Chapitre pour lui recommander le transfert sur le siège de Paris de Philibert de Montjeu, nommé par le pape évêque d'Amiens, mais non encore installé : c'était un ancien conseiller de Jean Sans-Peur, un Bourguignon très sûr[5]. Le 11 octobre,

1. Arch. nat., X1a 1480, fol. 151. Voir le *Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. Tuetey, p. 148, note; — *Journal de Clément de Fauquembergue*, éd. Tuetey, I, 183.

2. N. Valois, *la France et le Grand Schisme*, IV, 413, n. 1.

3. *Gallia christiana*, VII, 144.

4. Arch. nat., LL 112. L'épisode curieux de l'élection de Jean Courtecuisse au siège de Paris a été résumé sommairement dans le *Gallia christiana*, IV, 144, et avec un peu plus de détails par Tuetey dans ses notes au *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 147, n. 3, 164, n. 2; enfin raconté avec abondance par Grassoreille, *Histoire politique du chapitre de Notre-Dame de Paris pendant la domination anglaise* (*Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, IX (1882), 117). La courte notice de cet auteur sur J. Courtecuisse (p. 131) est fort inexacte.

5. Arch. nat., LL 112, p. 286.

Jacques de Courtiambles et l'évêque de Worcester vinrent présenter avec insistance la requête du roi et du duc[1]. Dès le début, la situation était difficile. Les chanoines ne se hâtèrent point. Dans leur réunion du 23 octobre, ils s'engagèrent à garder sur cette affaire le plus grand secret; ce qui n'annonçait pas de leur part des intentions dociles. De plus, ils décidèrent de faire une convocation générale pour régler l'élection et veiller à la défense des libertés de l'Église[2]. Cette grande réunion eut lieu le 28 octobre; on y vit le recteur de l'Université, l'abbé de Saint-Denis, plusieurs docteurs. Il fut convenu que l'assemblée électorale serait tenue dans les formes[3]. Une question fut délicate à régler : la convocation des chanoines absents de Paris et passés dans le parti du Dauphin. Il fallut aller jusqu'au roi, qui était à l'armée, pour obtenir les sauf-conduits nécessaires[4]. L'élection fut d'abord fixée au 9 décembre; mais il fallut la proroger jusqu'après Noël[5]. Évidemment, un conflit se préparait, et c'est Courtecuisse qui va en être la cause.

Le 23 décembre, une messe du Saint-Esprit fut célébrée; Courtecuisse devait y faire le sermon. Comme il était malade, ce fut un Frère Mineur, maître en théologie, qui prêcha[6]. A la réunion du lendemain mardi, le chanoine Jean Voygnon arriva tout ému de l'hôtel royal et raconta ceci : « Messeigneurs, je vieng de la cour et m'a chargé Monseigneur le premier chapelain de vous dire ce que je vous diré. Il m'a dit que messire Lourdin de Sallegny et messire Renier Pot, chevaliers, sont venus à lui et li ont dit de par le roy d'Angleterre qu'il vous deist que vous elisissiez cellui pour qui il vous a dit ou a prié, et, se vous faictes aultrement, l'eglise de Paris en pourra bien avoir à souffrir et cellui que vous eslirez n'aura pas beau demourer en ce royaume. » Acte fut dressé de ce récit[7].

1. Arch. nat., LL 112, p. 286; — Grassoreille, p. 117, n. 1.
2. Arch. nat., LL 112, p. 289; — Grassoreille, p. 117, n. 2.
3. Arch. nat., LL 112, p. 291; — Grassoreille, p. 119, n. 2.
4. Arch. nat., LL 112, p. 290-297; — Grassoreille, p. 118-123.
5. Arch. nat., LL 112, p. 300-303; — Grassoreille, p. 126-127.
6. Arch. nat., LL 112, p. 303. Cette séance n'est pas rapportée par Grassoreille.
7. Arch. nat., LL 112, p. 304. Le petit discours de J. Voygnon est rapporté par Tuetey, *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 164, n. 2. Il n'a pas été donné par Grassoreille.

Le surlendemain, le chapelain du roi, Jean du Moulin, qui était chanoine, était présent au chapitre. Il fit un récit qui concordait avec celui que les chanoines avaient entendu à la réunion précédente. Le mardi matin, à une demi-portée d'arbalète de Saint-Paul, il avait rencontré le frère de Philibert de Montjeu qui rentrait en ville. Puis, comme Du Moulin était depuis deux heures dans la chapelle, Lourdin de Saligny[1] et Renier Pot, deux seigneurs bourguignons, vinrent le trouver et le questionnèrent : « Les chanoines, dirent-ils, ont-ils bien l'intention d'élire Philibert de Montjeu que vous ont recommandé affectueusement le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne? C'est un prud'homme digne de tous éloges et très instruit. — Si vous en élisez un autre, ajouta l'un des deux seigneurs (Du Moulin ne se rappelait plus lequel), votre église s'apercevra bien qu'elle n'a pas agi selon les désirs du roi d'Angleterre, et l'élu ne gagnera rien à rester évêque de Paris. » J. du Moulin répondit : « Messeigneurs, les chanoines de Paris connaissent la noblesse et la valeur de Philibert de Montjeu. Mais ils ont, d'autre part, à maintenir les libertés de l'Église. Il convient, en outre, qu'ils attendent la venue des chanoines absents qui ont été convoqués, et, lorsqu'ils seront tous réunis, ils éliront celui que Dieu leur enseignera. » Cette réponse ne satisfit point les deux chevaliers, et, pour faire impression sur leur interlocuteur, ils lui exposèrent qu'en Angleterre c'était la coutume d'élire toujours celui que le roi avait indiqué. Un des seigneurs, par surcroît, mit le chapelain au courant de ce que leur avait fait savoir Henry V : le roi d'Angleterre avait interpellé l'aumônier du roi, J. Courtecuisse, et lui avait reproché de briguer le siège de Paris contre le candidat royal, Philibert de Montjeu ; et Courtecuisse aurait répondu qu'il n'était nullement candidat et qu'il ne le serait pas. Sur une question qui lui fut faite, J. du Moulin, en terminant, déclara que Lourdin de Saligny et Renier Pot n'avaient pas parlé au nom du roi d'Angleterre[2]. Cette conversation est très curieuse ; elle ne montre pas seulement l'ingérence hypocrite du pouvoir laïque dans les élections ; elle fait entrevoir les intrigues qui se menaient parmi les chanoines, intrigues qui avaient évidemment pour but d'opposer Jean Courtecuisse à Philibert de Montjeu. Il est bien

1. Grassoreille (p. 127) appelle, à tort, ce personnage Lourdin de *Saillon*.
2. Arch. nat., LL 112, p. 304; — Grassoreille, p. 127.

clair, en tout cas, que le doyen de la Faculté de théologie était l'homme le plus redouté par le gouvernement anglo-bourguignon, et tout était tenté, jusqu'à la menace, pour dissuader les chanoines de lui donner leurs voix.

C'est sous cette pression peu dissimulée que se fit l'élection le vendredi 27 décembre. Ce jour-là expirait le délai canonique de trois mois. Le registre des délibérations capitulaires donne les noms de douze chanoines présents à l'ouverture de la séance. Le sous-chantre Raoul Liéjart présida à l'élection. Il y eut messe du Saint-Esprit, monition du sous-chantre, serment, chant du *Veni Creator*, oraison. Alors apparut J. Courtecuisse, absent depuis plusieurs jours pour cause de maladie. Il prêta serment et approuva tout ce qui avait été fait en son absence au sujet de l'élection. Il fut décidé que, pour le choix de la personne, on suivrait la voie de l'inspiration par l'Esprit-Saint. Chacun se recueillit. Bientôt, comme réellement inspiré par le Saint-Esprit, le sous-chantre se leva, fit le signe de la croix et déclara élire maître Jean Courtecuisse; tous les autres chanoines acquiescèrent, et, reconnaissant l'inspiration du Saint-Esprit, élirent également Courtecuisse. Puis au son des cloches, au chant du *Te Deum*, les chanoines en procession conduisirent leur élu à Notre-Dame et lui firent prendre siège devant le maître-autel. Lorsque le *Te Deum* fut achevé, ils le menèrent dans le chœur, le firent asseoir sur le trône épiscopal et le haranguèrent; ils le prièrent de donner son consentement à une élection qui présentait toutes les garanties de maturité et de régularité. Courtecuisse répondit sans accepter ni refuser, protesta de son détachement de toute ambition et demanda à prendre conseil de ses amis. Enfin, un chanoine, montant au pupitre où se récite l'Évangile, fit à tout le peuple assemblé dans l'église un court récit de l'élection et proclama le nom de l'élu. Les assistants acclamèrent le choix qui avait été fait et crièrent à plusieurs reprises avec une grande allégresse : *Noël! Noël!* L'élection proprement dite était terminée; avant de se retirer, les chanoines, dans la salle capitulaire, désignèrent des procureurs pour poursuivre la ratification de l'élection par les pouvoirs spirituel et laïque[1].

1. Arch. nat., LL 112, p. 305; — Grassoreille, p. 128, n. 1. Plusieurs détails intéressants ont été laissés de côté par cet auteur dans son récit de la séance d'élection.

J. Courtecuisse, élu de Paris, avait bien compris que sa situation allait être très difficile, quand il avait remis à plus tard son consentement, qu'il donna cependant. Le Chapitre avait fait acte d'indépendance, manifesté une hostilité prudente, mais certaine, à l'égard du gouvernement anglo-bourguignon. Le conflit était ouvert. Le gouvernement anglo-bourguignon afficha aussitôt une opposition irréductible à l'élection de Courtecuisse, et les menaces qu'il avait fait parvenir aux chanoines s'exécutèrent à la lettre. Il parut cependant qu'il y avait un moyen détourné de lui forcer la main : c'était d'obtenir rapidement la confirmation pontificale. Au Chapitre, il y eut bien quelques difficultés pour le choix des procureurs à envoyer en cour de Rome; Courtecuisse s'opposa au choix du chanoine Martial Formier, qui pourtant s'était fort compromis pour lui et qui se prévalait de la désignation faite par ses collègues. Finalement, l'affaire fut confiée à maître Jean Loier pour le Chapitre et Pierre de Bresse, chanoine de Langres, pour l'élu. Courtecuisse voulut prendre à sa charge tous les frais, sans doute pour hâter le départ des procureurs. Il n'y mit que cette réserve bien naturelle que si un autre que lui était promu à l'évêché de Paris, ce rival plus heureux le dédommagerait de ses dépens[1]. Le succès répondit sans retard aux efforts : le 16 juin 1422, Martin V donna une bulle de confirmation. Elle fut lue en chapitre solennel, ainsi qu'une lettre pontificale adressée à l'évêque, le 16 octobre suivant, par Guillaume Érart, maître ès arts, bachelier en théologie[2]. Jusque-là, la situation avait été assez compliquée : le 2 août, Courtecuisse disposait d'une chapellenie à Notre-Dame[3]; mais, le 17 septembre, le chapitre conférait encore un bénéfice à la nomination de l'évêque[4]. Le 16 octobre, après lecture des pièces que Guillaume Érart avait apportées, le sous-chantre, au nom de l'évêque, prit possession de la juridiction spirituelle, reçut les sceaux, désigna un official, puis il se rendit dans le chœur et là fut installé dans la chaire épiscopale[5].

Toutes ces opérations, proprement ecclésiastiques, ne chan-

1. Arch. nat., LL 112, p. 310-311; — *Gallia christiana*, VII, 144; — Grassoreille, p. 133, n. 1 et 2, 134, n. 1.
2. Arch. nat., LL 112, p. 342; — Grassoreille, p. 138, n. 1.
3. Arch. nat., LL 112, p. 334.
4. *Gallia christiana*, VII, 144.
5. Arch. nat., LL 112, p. 342; — Grassoreille, p. 138, n. 1.

gèrent rien aux dispositions du pouvoir laïque. En vain, le Chapitre avait écrit le 29 août au roi d'Angleterre pour le bien disposer[1]; en vain, le 20 octobre, par une nouvelle lettre, il insista auprès du souverain[2]; en vain, le Parlement, sur la requête de l'Université, envoya à Henry V des lettres recommandatoires pour l'élu du Chapitre et du pape[3]. Le roi d'Angleterre restait intraitable. Son mécontentement même dut s'accroître par suite d'une démarche hardie de Courtecuisse. Depuis plusieurs mois, attendant sans doute la décision pontificale et son exécution, redoutant aussi les rigueurs du gouvernement anglais, Courtecuisse s'était réfugié à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, qui était hors les murs[4]. Un peu plus d'un mois après la prise de possession du siège épiscopal faite en son nom, un nouveau mandataire, Jean de la Côtecirée, vint entretenir les chanoines de la rentrée de l'évêque dans Paris et de son installation soit au palais épiscopal, soit à Sainte-Geneviève. Était-ce par bravade ou par espérance de conciliation? On ne sait. Le Chapitre répondit que cette question ne le regardait pas, mais qu'il verrait avec plaisir son évêque près de lui[5]. Courtecuisse dut s'établir en effet à l'évêché. C'est ce qui paraît résulter de la colère du roi Henry V. Aux représentations que vint leur faire Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, les chanoines ripostèrent qu'ils n'avaient pas juridiction sur l'évêque et que, du reste, celui-ci ne résidait pas sur leur domaine[6]. Le roi d'Angleterre répondit sans doute par une lettre de menaces, et les chanoines lui envoyèrent une délégation pour s'excuser de nouveau[7]. C'était une impasse. Pour en sortir, le pape, le 12 juin 1422, transféra l'élu de Paris sur le siège de Genève[8].

La nouvelle de la décision pontificale arriva à Paris le 24 juil-

1. Arch. nat., LL 112, p. 337; — Grassoreille, p. 139, n. 1.

2. Arch. nat., LL 112, p. 343; — Grassoreille, p. 141, n. 1. Cet auteur donne, par erreur, la date : *lundi 10 octobre;* le 10 octobre était un vendredi. Il faut lire : *lundi 20 octobre.*

3. Arch. nat., X1a 1480, fol. 239 v°.

4. *Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. Tuetey, p. 164; — *Gallia christiana,* VII, 144.

5. Arch. nat., LL 112, p. 347; — Grassoreille, p. 142, n. 1.

6. Arch. nat., LL 112, p. 353; — Grassoreille, p. 143, n. 2.

7. Arch. nat., LL 112, p. 356; — Grassoreille, p. 144, n. 1.

8. *Chartularium Universitatis Parisiensis*, IV, 259, n. 9, et n° 2195, n. 1; — *Gallia christiana,* VII, 144.

let[1]. Le sacrifice dut être grand pour Courtecuisse d'abandonner Paris où il avait si longtemps vécu, l'Université où il s'était illustré, l'église cathédrale dont il avait cru pendant quelques mois devenir le chef, pour terminer sa vie dans un évêché lointain, qui n'était même pas dans le royaume. Il voulut montrer avant de partir combien il avait aimé l'église de Paris et son Chapitre. Il leur fit donation, le 28 juillet, de ses biens, situés dans la ville[2]. Cette donation comprenait une grande maison avec jardins, louages et appartenances, rue de Bièvres, et 125 l. par. 11 s. 6 d. de rentes assises sur divers hôtels dans Paris; 16 livres devaient être employées à un obit pour son père, sa mère, sa sœur Jacqueline et ses amis et pour lui-même; le surplus sera distribué aux chanoines et autres bénéficiers de l'église cathédrale à huit termes désignés par le donateur. C'est ainsi qu'il dit adieu à Paris. Il ne quitta cependant la grande ville, dont il avait failli être évêque, qu'à l'automne 1422.

Le 22 octobre, J. Courtecuisse arrivait à Genève et prenait possession de son évêché. Mais il ne porta pas longtemps la crosse : il mourut un peu plus de quatre mois après son arrivée, le 4 mars 1423[3]; il ne devait pas avoir loin de soixante-dix ans. Il légua à l'église de Genève 500 livres de monnaie courante, dont les deux tiers pour le chapitre et le dernier tiers pour les clercs du chœur. Quatre obits devaient être célébrés à sa mémoire, le 4 mars, le 7 mai, le 9 août et le 23 octobre[4]. L'obituaire de la cathédrale de Genève rapporte au 25 août le testament daté de 1456 du chanoine Jean Simonet, qui demandait à être enseveli dans la grande nef de la cathédrale, devant le crucifix, à côté de l'évêque Courtecuisse[5]. En 1850, des travaux mirent à découvert une grande tombe devant le maître-autel; on a pensé que c'était précisément celle de Courtecuisse[6].

1. *Chartularium Universitatis Parisiensis*, III, n° 2195, n. 1.

2. Arch. nat., LL 112, p. 511.

3. *Obituaire de l'église de Genève*, publié par A. Sarasin, *Mémoires et documents de la Société d'histoire de Genève*, 2e série, I (1882), 72, n. 1; — Arch. de Genève, *Pièces historiques*, n° 444; — *Chartularium Universitatis Parisiensis*, IV, n° 2195, n. 1, p. 406.

4. *Obituaire de l'église de Genève* (*Mémoires et documents de la Société d'histoire de Genève*, 2e série, I, 72, 114, 178, 249).

5. *Obituaire de l'église de Genève* (*Mémoires et documents de la Société d'histoire de Genève*, 2e série, I, 191).

6. Blavignac, *Notice sur les fouilles pratiquées en 1850 dans l'église Saint-*

Il s'était résigné et il reposait désormais sur cette terre d'exil. Mais, durant son court séjour à Genève, rien n'avait pu lui faire oublier Paris. Dans son testament[1], il fit une belle part au chapitre de Notre-Dame de Paris, qui l'avait si longtemps compté parmi ses membres et qui lui avait montré un si fidèle attachement en le choisissant comme évêque en dépit de toutes les menaces royales : il lui laissa une grosse somme de 1,250 écus d'or[2], qui s'ajoutait aux dons qu'il avait déjà faits avant de quitter Paris. Il reste encore à la Bibliothèque nationale des traces d'une autre générosité de Courtecuisse à l'égard de Notre-Dame : ce sont dix manuscrits du fonds latin légués par lui au Chapitre, sans doute avec beaucoup d'autres[3]. Tous portent cette note : *Dominus Johannes Breviscoxe legavit ecclesie Parisiensi*. En voici la liste[4] :

N° 17162. Papias, XIIIe siècle.

N° 17260. Opuscules de Nicolas de Lire sur l'histoire de Suzanne, la vision de l'essence divine, l'avènement du Christ, les différences entre le texte hébreu et la version latine de la Bible, fin du XIVe s.

N° 17462. Bernardi epistole, XIIe siècle. En tête, lettre du pape Alexandre III du 19 juillet 1169.

N° 17477. Secunda pars secunde fratris Thome, commencement du XIVe siècle.

N° 17479. S. Thome postilla super Johannem, XIVe siècle.

N° 17895. Térence, XIVe siècle.

N° 17977. Nicolas de Hanapis, Exempla sacre Scripture, XIVe siècle

N° 17978. Même ouvrage, XIVe siècle.

N° 18139. Tractatus de virtutibus, de donis et de beatitudinibus, XIXe siècle.

N° 18420. Cicero : De amicitia, De senectute, De paradoxis, De officiis, XIIIe siècle. Nombreux dessins grotesques à la plume dans les marges[5].

Pierre (*Mémoires et documents de la Société d'histoire de Genève*, VIII (1852), 1-21).

1. Ce testament est daté du 28 février 1423 (Arch. de Genève, *Pièces historiques*, n° 444).

2. *Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. Tuetey, p. 165, note.

3. Voir, sur ce legs, L. Delisle, *le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, I, 429.

4. Cette liste reproduit, à peu de chose près, l'*Inventaire des manuscrits latins de Notre-Dame et autres fonds*, par L. Delisle, *Bibl. de l'École des chartes*, XXXI (1870), 463.

5. Un Tite-Live donné en 1393 à Jean Muret par le pape Clément VI (Bibl.

Le Chapitre témoigna sa reconnaissance en fondant un obit solennel en l'honneur de Courtecuisse[1]. La Faculté de théologie, enfin, lui rendit un tardif hommage : en mars 1424, elle fit célébrer à sa mémoire un service solennel[2].

II. — Œuvres diverses de Jean Courtecuisse.

Du Boulay raconte que le médecin Jacques Mentel a mis à sa disposition de nombreux manuscrits de Courtecuisse : *Manuscriptorum vero copiam mihi pro sua benignitate fecit Jacobus Mentellius doctor medicus*[3]. Courtecuisse a en effet, à notre connaissance, passablement écrit. Avant d'arriver à ses œuvres proprement oratoires, il n'est pas inutile d'énumérer ses autres œuvres.

I. — *Exercices théologiques.* — Launoy, dans sa précieuse histoire du collège de Navarre[4], a donné une assez longue liste d'opuscules théologiques se rapportant aux étapes réglementaires du cours d'études à la Faculté de théologie. Ces divers opuscules étaient conservés dans des manuscrits du Chapitre de Notre-Dame et de la bibliothèque de Saint-Victor[5]. Voici la liste de Launoy, rééditée par Oudin[6] :

a). Quaestio : Utrum cum unitate divinae essentiae stat pluralitas personarum sine formali distinctione?

b). Quaestio : Utrum ineffabilis et immensa Dei essentia possit esse creaturae formalis cognitio vel gratia?

c). Recommandatio Sacrae Scripturae quae incipit : Olivam uberem, pulchram, etc. Jeremiae XII.

nat., ms. lat. 5740) paraît avoir également figuré parmi les manuscrits de Courtecuisse. Cf. Delisle, *le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, I, 429.

1. *Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. Tuetey, p. 165, note.
2. *Chartularium Universitatis Parisiensis*, IV, 406, n° 2195, n. 1.
3. Bulæus, *Historia Universitatis Parisiensis*, V, 887.
4. Launoy, *Regii Navarræ gymnasii historia*, p. 464.
5. Il n'a pas été possible, dans les débris des collections de Notre-Dame et de Saint-Victor possédés par la Bibliothèque nationale, de retrouver les manuscrits d'après lesquels Launoy a établi cette liste.
6. Oudin, *Commentarius de scriptoribus ecclesiasticis*, III, 2258. Voir encore Fabricius, *Bibliotheca latina medii ævi* (éd. de 1858, Florence), I-II, 257.

d). Alia recommandatio Sacrae Scripturae et Facultatis theologiae, quae incipit : Super omnem terram gloria tua, Psalm. LVI.

e). Primum Principium, super lecturam Bibliorum, quod incipit : Tota pulcra es, amica mea.

f). Secundum Principium, quod incipit : Aedificavit turrim et locavit eam agricolis, Marci XII.

g). Collationes quatuor super commendatione Scripturae Sacrae, quae omnes incipiunt : Regina Austri.

h). Quaestio : Utrum jus regalis dominii in regno animae rationalis soli competat voluntati.

i). Quaestio : Utrum Lucifer sit omnium sapientissimus non obstante quod sit omnium pessimus.

j). Tertium Principium.

k). Quartum Principium.

l). Responsio Quaestionis in Sorbona : Utrum omnis transgressio divinae legis sit mortalis.

m). Quaestio Vesperiarum : Utrum Thomas legem Christi firmiter tenuerit.

n). Quaestio Vesperiarum in licentia et magisterio Radulphi de Porta : Utrum portae coelestis aditum decor intraverit.

o). Laudatio seu Vesperisatio Radulphi de Porta sub hoc titulo : Hoc est opus Dei.

p). Quaestio de Resumpta : Utrum legis naturalis censura peccantem in legem accusat mortaliter.

q). Lectiones in Evangelium b. Joannis super illa verba : Omnia per ipsum facta sunt, et supra multa Joannis et caeterorum Evangeliorum testimonia.

II. — *Tractatus de fide et ecclesia, de Romano pontifice et concilio generali.*

Cet opuscule est bien un travail universitaire, très probablement le cinquième des articles de la liste de Launoy, une *quæstio*. Il commence, en effet, ainsi : *Quæstio est ista : Utrum ecclesia, Christo per fidem desponsata, sit tota pulcra per gratiam et immaculata*[1]. Dans le manuscrit latin 15004 de la Bibliothèque nationale, manuscrit qui provient de l'abbaye de Saint-Victor, on lit, à la fin de ce traité (fol. 262 v°), écrite au XVe siècle, la note suivante : *Ista est quæstio quam tractavit Johannes Breviscoxe*

1. Bibl. nat., ms. lat. 15004, fol. 211 ; — Gersonii *Opera*, I, 805.

super duos cursus quos legit de Biblia, qui postmodum fuit promotus ad ecclesiam Parisiensem anno Domini MCCCC XXI et deinde ad episcopatum Gebennensem, et fuit solemnis doctor in sacra theologia Parisius suo tempore. Le titre sous lequel cet opuscule est maintenant connu lui a été donné par Ellies Dupin, qui a imprimé l'œuvre de Courtecuisse parmi les œuvres de Gerson[1].

L'ouvrage est divisé en trois parties : *Articulus I, De fide ecclesiæ et de desponsatione; — Articulus II, De decore gratiæ et confirmatione sponsæ; — Articulus III, De confirmatione ecclesiæ in fide, seu de infaillibilitate.* Cette dernière partie a été analysée par M. l'abbé Féret dans son livre *la Faculté de théologie et ses docteurs les plus célèbres*[2].

III. — *Cédule de vote à l'assemblée du clergé de mai-juillet 1398*[3].

Cette cédule, avec toutes les autres, est conservée aux Archives nationales, dans le carton J 517, sous le numéro 174. Elle est écrite sur papier avec beaucoup de soin, certainement autographe et signée par l'auteur. Au dos, on lit : *L'opinion maistre Jehan Courtecuisse.* Comme cette cédule est inédite, il n'est pas sans intérêt d'en donner le texte :

Sur les choses meues ou present conseil touchans l'execucion de la voie de cession pour l'union de Saincte Eglise, je Jehan Courtecuisse, regent en la Faculté de theologie de Paris, tant en mon privé nom comme procureur et ou nom des chappitres du Mans et de Lavaure, soubz la correccion du roy et de vous mes seigneurs, dy et afferme en ma conscience que je cuide et tieng fermement que nostre Saint Pere scet et apperçoit clerement que la dicte voie de cession est la plus briefve et la plus expedicte pour apaisier les consciences de tous christians pour garder amour et charité entre l'une obeissance et l'autre et pour avoir ferme et parfaite union en Saincte Eglise, et que ce qui le meut à non accepter la dicte voie n'est seulement que

1. T. I, p. 805.

2. *Moyen Age*, IV, 471. L'auteur parle du *Tractatus de fide* et de la *Quæstio : Utrum ecclesia Christo per fidem desponsata...*, séparément (p. 171 et 180), comme de deux ouvrages différents; il n'a pas remarqué que la *Quæstio* du ms. lat. 15004 et le traité publié par E. Dupin ne faisaient qu'un.

3. Sur cette assemblée, voir N. Valois, *la France et le Grand Schisme*, III, 150.

l'ambition qu'il a de retenir le papat, pourquoy consideré le serement qu'il fist ou conclave, ce que, pour le temps qu'il estoit cardinal, il dist et afferma en pluseurs lieux et par pluseurs foiz que la dicte voie estoit la meilleur et que maintenant lui, deubment sommé et requis par la greigneur et plus saine partie de toute son obeissance, refuse obstineement la dicte voye, il m'est avis, soubz la correction dessus dicte, que licitement nous poons departir de son obeissance et que, pour l'avancement de l'union, il est tres expedient de le faire, pourveu deubment au choses qui s'ensuyvent, c'est assavoir qu'on face toute diligence de ppoursuyr et avancier l'union, que, le vivant de Benedic, nous, de ceste obeissance particulierement, ne elisions ne souffrions eslire autre pape, que l'Eglize demeure en ses libertés et franchises quant aux charges pecuniaires que le pape levoit, et qui soit pourveu sur la disposition des benefices telement que les ordinaires ne les conferent mie à leurs chamberiez ou barbiers qui rien ne scevent, mais à clers et preudommes, qui les benefices sachent desservir et gouverner selon l'entencion des fondeurs. J. Breviscoxe.

IV. — *Traité des Quatre Vertus translaté en françois.*

Cette œuvre de Courtecuisse est représentée par de nombreux manuscrits. A la Bibliothèque nationale, on peut citer les manuscrits français 581, 1020, 3887, 9186, 25270. Voici comment l'auteur lui-même, dans son prologue, explique les origines et le but de son œuvre :

Le prologue du Translateur[1].

A tres hault et tres puissant prince Jehan, filz de roy de France, duc de Berri et d'Auvergne, conte de Poytou, d'Estampes, de Boulongne et d'Auvergne. Combien, mon tres redoubté segnieur, que je soie tres volentiz touziours de mon petit povoir vous obeir et servir, encores me rendent plus ardant ad ce faire ce que je voy que entre les solicitudes du noble gouvernement de vostre tres haulte seignorie, si vous loyst quelque temps vaquer, voz occupacions sont en choses les plus honnestes et proffitables qu'elles puissent estre et que

1. Le texte cité est emprunté au manuscrit 581, qui paraît le meilleur. M. Delisle remarque que cette œuvre de Courtecuisse, dédiée au duc de Berry, ne figure sur aucun des inventaires du duc de Berry (*le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, III, 184, n. 2).

pour occasion d'icelles me voulez emploier. Quelles choses pevent estre plus honestes ne plus dignes à prince que apres les cures des aministracions des choses temporeles, soy occuper en voir et oïr une foiz les histoires et les beaux faiz des bons chevaliers et vaillans hommes du temps passé, autrefoiz les escriptures et la belle doctrine que les sages nous ont laissée jadiz?...

Après quelques réminiscences antiques et quelques moralités très banales, ce prologue se termine ainsi :

En laquelle translation, pour obeir à vostre segnerie, je prendray partie du temps, l'autre partie me sera neccessaire pour aucunes autres etudes et occupacions que je ne puis pas laissier. Ne je ne presume mie tant de moy que je ose promettre de touziours prendre et justement concevoir l'entencion de l'atteur; car ses sentences sont moult haultes et eslevées et les estreint souvent en pou de paroles. Et si advient aucune foiz que ung mot a II ou III significacions qui toutes pourroient avoir sain entendement different l'un de l'autre, et les exemplaires qui aucune foiz aussi ne se ressemblent mie, neantmoins en tant que je pourrai, à l'aide de Dieu, je regarderay plus à comprendre le vray entendement que je cuideray qu'il ait eu qu'à suir la proprieté du langage. Et parce que, outre ses œuvres, il fit ung petit traitié des quatre vertus, que on appele vulgairement cardinaulx, et la raison est : car comme l'uys ou la porte de quelque manoir tourne sur le pivot que on dit en latin cardo, et le conduit et adrece quant il œuvre et clost, ainssi convient il que, sur les quatre vertuz dont fait Seneque mention, tourne et par elle soit conduite et adrecée la vie de l'omme qui veult vivre vertueusement; si samble que je puisse raisonnablement là commancer ma translation, pour monstrer la porte par laquelle on entre ou manoir de la vertu.

L'ouvrage se divise en cinq chapitres : le premier chapitre, *De prudence;* — le second chapitre, *De magnanimité;* — le tiers chapitre, *De continence;* — le quart chapitre, *De justice;* — le quint chapitre, *De garder la mesure des dictes vertus.* A la fin, on lit cet explicit : *Explicit le livre de Seneque des Quatre Vertus translaté en françoys à Paris par maistre Jehan Courtecuisse, maistre en theologie, l'an mil quatre cens et trois.* On sait que le célèbre traité de morale sur les quatre vertus, que le Moyen Age a attribué à Sénèque, est en réalité l'œuvre de Martin de Braga, évêque espagnol du VIe siècle.

Courtecuisse a fait plus que traduire les sentences de Martin de Braga ; il les a accompagnées d'une glose banale, sans le moindre intérêt, mais nettement séparée du texte. Au XVIe siècle, cette traduction fut imprimée et mise à tort sous le nom de Claude de Seyssel, avec une dédicace à Charles VIII ; de là un petit problème bibliographique qui a déjà été fort étudié[1].

III. — Les Œuvres oratoires.

Courtecuisse a été un grand orateur pour son temps. Son éloquence a été certainement très admirée de ses contemporains ; elle a paru plus majestueuse, plus solennelle que celle de Gerson. Il est donc légitime d'étudier avec un détail particulier ses œuvres oratoires. Pour faire cette étude, nos ressources sont fort restreintes. Il s'en faut que tous les discours et sermons de Courtecuisse nous aient été conservés ; plusieurs ne nous sont connus que par de sèches mentions des chroniqueurs ou de brefs résumés. Ceux mêmes dont le texte nous est parvenu, sauf un, ne se trouvent que dans un manuscrit, le manuscrit latin 3546 de la Bibliothèque nationale. De là la nécessité de distinguer deux catégories :

A). Les discours et sermons connus par de simples mentions des chroniqueurs ou par de brefs résumés.

B). Les discours et sermons dont le texte est conservé dans le manuscrit latin 3546 de la Bibliothèque nationale et dans le manuscrit 2764 de la bibliothèque de l'Arsenal.

A). Discours et sermons connus par de simples mentions des chroniqueurs ou par de brefs résumés. — Quinze discours et sermons rentrent dans cette catégorie. On les trouve indiqués ou résumés dans les *Actes du concile de Paris* sur le tyrannicide de 1413-1414[2], dans le Registre du conseil du Parlement X1a 1480, dans la *Chronique du Religieux de Saint-Denis*[3], dans les *Chroniques* de Monstrelet[4], dans l'*Histoire*

1. Voir, sur ce point, ce qu'ont dit P. Paris, *les Manuscrits françois de la Bibl. du roi*, t. II, p. 121, et Féret, *la Faculté de théologie de Paris, Moyen Age*, IV, 175.
2. Gersonii *Opera*, éd. E. Dupin, V, 70, 96, 247-248, 269-270, 299.
3. Félibien, *Hist. de Paris*, IV, 552, 572 ; — *Journal de Nicolas de Baye*, I, 231.
4. Éd. Bellaguet, II, 526 ; III, 22 ; IV, 8.
5. Éd. Douët d'Arcq, III, 55.

du collège de Navarre de Launoy[1], dans l'*Histoire de l'Université de Paris* de du Boulay[2]. On peut ranger dans cette catégorie trois sermons indiqués dans la table du manuscrit latin 3546, mais dont le texte a disparu du manuscrit on ne sait comment; enfin, un autre sermon cité par Courtecuisse lui-même.

B). Discours et sermons dont le texte est conservé dans le manuscrit latin 3546 de la Bibliothèque nationale et dans le manuscrit 2764 de l'Arsenal. — Le manuscrit latin 3546 est unique; c'est grâce à lui que nous pouvons connaître le texte authentique d'un certain nombre de discours et de sermons de Courtecuisse. Du Boulay a bien donné, dans son *Histoire de l'Université de Paris*[3], la proposition faite par Courtecuisse le 29 mai 1413; mais il déclare, d'autre part[4], que les sermons de ce docteur lui ont été communiqués par le médecin Jacques Mentel, et il en donne une liste conforme à la table du manuscrit 3546. Il est donc plus que probable que le recueil communiqué à du Boulay est celui du manuscrit latin 3546. Comme, de plus, ce manuscrit paraît être en grande partie autographe, il mérite bien d'être étudié par le menu.

Le manuscrit 3546 a un aspect fort modeste. Il est de petit format[5], relié en parchemin vulgaire. Au dos, on lit : *Breviscoxe*, d'une écriture assez ancienne, mais qui ne remonte pas au delà du XVIe siècle. Le volume comprend 155 feuillets en papier. Le second et le troisième feuillet, l'un servant de garde, l'autre contenant la table, à défaut de numérotage ancien, ont été récemment cotés A et B. Toute la suite du manuscrit, à huit folios près, porte un numérotage ancien en chiffres romains. Mais ce numérotage présente aujourd'hui des lacunes qu'il n'est pas indifférent de constater. Les feuillets qui nous sont restés se disposent ainsi : 1-71, 80, 72-79, 82-87, 89-117, 131-160, 169-176. Il y a donc interversion des folios 80 et 72-79 et, d'autre part, déficit de vingt-cinq folios, soit 81, 88, 116-130, 161-168. De plus, la fin du manuscrit manque; il se termine, en effet, par un demi-feuillet raturé, sans trace d'explicit.

Voici quel est le contenu du manuscrit latin 3546 :

1. P. 464.
2. T. V, p. 158.
3. T. V, p. 83.
4. T. V, p. 887.
5. Dimensions : hauteur, 0m210; largeur, 0m148.

1° Fol. A v°, une bande de parchemin rayé portant ces mots : *Plures sermones et collaciones magistri Johannis Breviscoxe et quorumdam aliorum.* Au-dessous, quelques paraphes ; puis un chiffre ou une date à demi effacée : 1637.

2° Fol. B, table du manuscrit. En tête, deux numéros : 4409 et 3546. Au-dessous, on lit :

In hoc libro continentur plures sermones, proposiciones et collaciones edicte per magistrum Johannem Breviscoxe et non nulla alia inferius declarata :

Et primo sermo in prima dominica Adventus ad populum Cenomanensem, f. I.

Sermo de secunda dominica Adventus ad papam et cardinales, f. X.

Sermo de nativitate domini coram rege, f. XX.

Sermo in processione generali facta in ecclesia Parisiensi die festi Sancti Vincentii, ex ordinacione dominorum decani et capituli Parisiensium, f. XXVI.

Collatio de festo Purificationis beate Marie, f. XXX.

Alia collatio de Purificationis beate Marie, f. XXXII v°.

Sermo de resurrectione, f. XXXVII.

Sermo de Sancto Spiritu in die Penthecostes, f. XLVI.

Sermo de Trinitate, f. LIIII.

Sermo de Corpore Christi ad papam et cardinales, f. LXII.

De quodam sermone festi de Corpore Christi, f. LXX.

Alius notabilis sermo[1], f. LXXII.

Sermo de beato Ludovico Marcilliensi, f. IIII^{xx}II.

Sermo de beato Ludovico rege Francie, f. IIII^{xx}X.

Alius sermo de beato Ludovico rege Francie, f. CIIII.

Collatio de beato Ludovico rege Francie, f. CXII.

Sermo ad prelatos ecclesie, f. VI^{xx}V.

Alius sermo ad prelatos ecclesie[2].

Sermo factus in ecclesia Sancti Juliani Cenomanensi die qua Ludovicus rex Cicilie obtulit eidem ecclesie jocale quod fieri et ibi offerri ordinaverat domina regina ejus mater, f. VI^{xx}XI.

1. Ce titre est souligné de deux traits. Devant : une croix. Après le titre : *Nota.* Après le folio : *Pour la feste de la Toussaints.* Ces additions, d'une encre très noire, sont du XVIIe siècle.

2. Ce sermon et le précédent sont marqués d'une même accolade dans la marge de gauche, avec le mot : *Deficiunt*, de la même écriture du XVIIe siècle.

De quadam collatione facta coram dominis cardinalibus super electionem summi pontificis, f. VII^XX^I.

Arenga in adventu cujusdam domini cardinalis, f. VII^XX^VIII.

Quedam proposicio et exortacio facta in presencia regis Karoli VI pro parte Universitatis ac prepositi et civium Parisiensium ut certe ordinaciones, tunc noviter facte, servarentur, f. VII^XX^XI.

Collacio notabilis facta in capitulo ecclesie Parisiensis, dum immineret electio pastoris facienda in eadem ecclesia, f. VIII^XX^II[1].

Et in fine ponitur quedam epistola magistri N. de Clamengiis, f. VIII^XX^IX.

Cette table est d'une écriture du XVe siècle, sans doute un peu postérieure à celles du manuscrit.

3° Au fol. 1 commencent les sermons de Jean Courtecuisse. Tandis que la table en annonce vingt-trois, on n'en trouve que vingt jusqu'au fol. 159 v°. Sur le fol. 160, au verso, une main du XVIIe siècle a écrit ces mots : *Deficiunt 8° folio et collatio notabilis facta in capitulo ecclesiæ Parisiensis, dum immineret electio pastoris facienda in dicta ecclesia.* Et, en effet, les huit folios suivants, 161-168, paraissent bien avoir été ajoutés pour combler une lacune; d'un papier plus mince, évidemment plus récent, ils sont restés blancs et n'ont même pas été coupés.

4° Fol. 169 jusqu'à la fin, *Oratio ad illustrissimos Galliarum principes*, de Nicolas de Clamanges[2]. En tête : *Quedam epistola magistri N. de Clamengiis*, d'une écriture du XVe siècle, note répétée au bas de la page d'une écriture plus récente. Incipit : *Ad vos nunc michi, o clarissimi Galliarum principes.* Au verso du fol. 169, le texte de Nicolas de Clamanges, écrit avec rapidité et négligence, est brusquemeut interrompu à ces mots : ... *bello lacessere censi sunt, sed semper*[3]... Au folio suivant, 170, réglé au crayon, la transcription du discours de Nicolas de Clamanges a été reprise, depuis le commencement, d'une écriture plus fine et plus régulière. La fin du discours manque : la moitié inférieure du fol. 170 a été arrachée; elle contenait évidemment cette fin au recto. Le verso de la partie qui reste a servi à des essais d'écriture au XVe siècle.

1. En marge et souligné : *Deficit*, de la même main du XVIIe siècle.
2. Nicolai de Clemangiis *Opera omnia*, éd. J.-M. Lydus (1613), p. 169.
3. Nicolai de Clemangiis *Opera omnia*, p. 170.

La disposition des sermons de J. Courtecuisse est intéressante à considérer de près. Tout d'abord, ils occupent aujourd'hui à eux seuls à peu près tout le manuscrit latin 3546. Or, il paraît bien qu'il y eut un temps où le manuscrit était plus volumineux et où les œuvres d'autres orateurs y côtoyaient celles de Courtecuisse. On a vu, en effet, qu'au verso du feuillet A a été collée une bande de parchemin réglée provenant d'une ancienne couverture ou d'une ancienne garde, avec ces mots d'une écriture du XVIe siècle : *Plures sermones et collaciones magistri Johannis Breviscoxe et quorumdam aliorum.* Cependant, on ne trouve plus maintenant à la suite des sermons de Courtecuisse qu'un discours incomplet de Nicolas de Clamanges. D'autres pertes ont suivi cette première mutilation. La pagination ancienne des sermons révèle la disparition de vingt-cinq folios. Et, en effet, la table permet de constater que trois sermons ont disparu totalement du manuscrit.

Tout mutilé qu'il soit, le manuscrit latin 3546 présente un caractère exceptionnel : il est en grande partie autographe. A la fin de six sermons, se lit un nom isolé, celui de l'auteur : *J. Breviscoxe,* avec tous les caractères d'une véritable signature. Ces sermons ont tous la même écriture, assez fine et régulière, qui n'est autre que celle de la signature. Plusieurs sermons, sans porter de signature, sont de la même main. De plus, presque tous les sermons du manuscrit sont pourvus de nombreuses corrections ou notes marginales, ce qui montre bien que nous avons au moins le texte revu et corrigé par l'auteur. Il y a, du reste, une vérification bien simple, c'est la cédule de 1398, incontestablement autographe, qui offre de la façon la plus nette et la même écriture et la même signature. D'autres détails sont également significatifs : le *Sermon de la Résurrection* présente au fol. 37 cette mention curieuse : *Minuta tamen non correcta.* Un sermon a été régulièrement plié, comme pour être mis dans une poche, c'est la *Arenga in adventu cujusdam cardinalis.* Le *Sermon pour la remise d'un reliquaire à la cathédrale du Mans* est écrit sur un cahier de papier un peu plus petit, jauni et sali, comme s'il avait voyagé. Sur le dernier feuillet de garde, on lit cette note : *C. Marinot, portez ce à Laurent.* Il s'agit sans doute de la remise du cahier à un copiste. Quelques sermons seulement ont un aspect beaucoup plus soigné, comme une sorte de mise au net; c'est le cas, par exemple, du premier *Sermon sur*

saint Louis, du *Sermon de la Trinité*, de la *Proposition sur l'Ordonnance Cabochienne*.

Si, avec ces premières indications, on examine la disposition matérielle du manuscrit, on constate que chaque sermon forme un cahier à part; il y a vingt et un cahiers de ce genre. Huit sermons ont conservé un feuillet blanc soit avant, soit après, reste sans doute d'une ancienne chemise[1]; cinq même ont gardé leur chemise complète[2]. Presque tous portent au bas du premier (sauf 5) et du dernier (sauf 4) feuillet un numéro en chiffres romains. D'autre part, neuf sermons, à partir du fol. IIII^xx^II, sont désignés par des chiffres arabes; sur ces neuf sermons, quatre n'ont que le numérotage en chiffres arabes[3], cinq autres portent le double numérotage romain et arabe[4]. Les chiffres romains paraissent contemporains des écritures du manuscrit et même se rapprochent fort de l'écriture de Courtecuisse. Les chiffres arabes sont beaucoup plus récents. Comme il n'y a pas concordance parfaite entre ces deux numérotages, il n'est pas inutile d'en présenter une sorte de tableau comparatif :

Table.	Folios.	Chiffres romains.	Chiffres arabes.
[1].	f. I.	I.	
[2].	f. IX.	II.	
[3].	f. XX.	III.	
[4].	f. XXVI.	IV.	
[5].	f. XXX.	V.	
[6].	f. XXXII.	VI.	
[7].	f. XXXVII.	VII.	
[8].	f. XLV.	VIII.	
[9].	f. LIII.	IX.	
[10].	f. LXI.	X.	
[11].	f. LXIX.	XI.	
[12].	f. LXXII.		12.
[13].	f. IIII^xx^II.		13.
[14].	f. IIII^xx^IX.	XIII[5].	14.

1. Les numéros I, VII, VIII, IX, X, XIIII (15), XV (16), 19 et 20 du tableau ci-joint.

2. Les numéros II, VI, XI, XIII (14), XXIII (21) du tableau ci-joint.

3. Les numéros 12, 13, 19 et 20 du tableau ci-joint.

4. Les numéros XIII (14), XIIII (15), XV (16), XVIII (17 et 18), XXIII (21) du tableau ci-joint.

5. Sur le dos de la chemise, à côté du chiffre XIII, on lit aussi le chiffre XI.

[15].	f. CIII.	XIIII.	15.
[16].	f. CXI.	XV.	16.
[17].	*Déficit.*		
[18].	*Déficit.*		
[19].	f. VI^{xx}XI.	XVIII.	17-18[1].
[20].	f. VII^{xx}I.		19.
[21].	f. VII^{xx}VII.		20.
[22].	f. VII^{xx}XI.	XXIII.	21[2].
[23].	*Déficit.*		

On peut tirer de là des conclusions importantes. Tout d'abord, le recueil n'a pas été écrit d'un trait; il a été composé d'un certain nombre de sermons qui existaient déjà isolément. Il n'y a pas eu transcription continue, mais juxtaposition matérielle de cahiers séparés répondant à autant de sermons. D'autre part, il paraît bien qu'il y eut plusieurs collections successives des œuvres oratoires de Courtecuisse. Une première collection est représentée par le numérotage en chiffres romains. Comme ce numérotage, ainsi que plusieurs sermons et toutes les corrections et additions, est très probablement autographe, cette première collection dut être l'œuvre de Courtecuisse lui-même : c'était ainsi qu'il avait classé les plus précieux parmi les petits cahiers sur lesquels il écrivait d'ordinaire ses sermons. Cette collection, on pourrait dire ce paquet, contenait au moins les vingt-trois sermons numérotés en chiffres romains. Puis ce paquet de sermons fut réuni en volume avec d'autres œuvres du même genre, mais d'auteurs différents. Ainsi que le prouve la table rédigée dans le courant du XVe siècle, ce volume, en ce qui touche Courtecuisse, comprenait dix-neuf sermons, — dont trois en déficit aujourd'hui, — provenant de la première collection de l'auteur, numérotés en chiffres romains, plus quatre nouveaux sermons, aujourd'hui numérotés uniquement en chiffres arabes. Enfin, le manuscrit, comme on sait, subit de graves mutilations : l'une isola presque complètement les œuvres de Courtecuisse, l'autre arracha du recueil trois sermons particulièrement intéressants. Le numérotage en chiffres arabes est postérieur à la seconde mutilation, qui n'a laissé que vingt sermons. Quant à cette mutilation elle-même, elle a pré-

1. Ce sermon forme un cahier double. Au milieu, au bas du fol. 135, on lit, en chiffres arabes : 18.

2. Sur la page blanche du début, en tête, on remarque le signe : II.

cédé dans le temps la note du fol. 151 v°, qui est du XVIIe siècle et peut-être de la main du médecin Jacques Mentel. Ainsi, il y a eu : 1° une première collection, due à Courtecuisse, comprenant au moins vingt-trois sermons ; 2° une seconde collection en volume faite au XVe siècle en bonne partie avec la première, mais avec quelques sermons nouveaux et la table ; 3° enfin une collection réduite par suite de la disparition, avant le XVIIe siècle, de trois sermons.

Les sermons portent en général deux titres, l'un sur le premier feuillet et en tête, l'autre sur le dernier feuillet, au verso, également en tête. Ces deux titres n'ont pas tout à fait la même apparence : celui du commencement est d'une écriture régulière, celui de la fin est d'une toute petite écriture, irrégulière et rapide. Le premier pourrait bien être autographe.

Quant au manuscrit 2764 de l'Arsenal[1], qui est également du XVe siècle, en papier, il contient tout d'abord le *Livre de bonnes mœurs* de Jacques Legrand. Le reste du manuscrit, du fol. 80 au fol. 117 v°, est rempli par un sermon de Jean Courtecuisse sur la Passion.

IV. — Catalogue des Œuvres oratoires.

A l'aide du manuscrit latin 3546 et des textes signalés plus haut, on peut établir le catalogue de l'œuvre oratoire de Jean Courtecuisse telle que nous la connaissons :

A. — *Sermons datés.*

I. — Paris, fin janvier-commencement de février 1397.

Proposition faite par Jean Courtecuisse devant le roi Charles VI, au nom de l'Université, pour demander que la collation des bénéfices soit retirée à Benoît XIII.

Indiq. : *Religieux de Saint-Denis*, liv. XVI, ch. XXXI, t. II, p. 526.

Cette proposition n'est connue que par ce qu'en dit le *Religieux de Saint-Denis*. Elle fut faite à propos de l'arrivée à

1. Dimensions : hauteur, 0m287 ; largeur, 0m202. Le *Livre de bonnes mœurs* est écrit à deux colonnes, le sermon à longues lignes. Initiales et titres rouges. Voir la description dans le *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal*, III, 71.

Paris, dans les derniers jours de janvier, d'une ambassade du roi de Castille au roi de France. Courtecuisse était accompagné devant le roi par le recteur et une députation de docteurs. Voici le résumé de sa harangue : *Hoc luculentissime persuadens, quidam doctor in theologia, vocatus Johannes Breviscoxe, cum multis rationibus ostendisset quod multa dampna et inconveniencia procedebant de decimis et collacionibus beneficiorum ecclesiasticorum, que sibi curia Avenionensis vindicabat, asserens hanc esse radicem precipuam quare papa cedere recusabat, regi tunc instantissime requisivit ut sibi substraherentur collaciones beneficiorum ecclesiasticorum.*

Cf. N. Valois, *la France et le Grand Schisme*, t. III, p. 112, n. 1, et p. 39.

II. — Avignon, 21 ou 24 juin 1397.

Sermo de corpore Christi ad papam et cardinales.

Bibl. nat., ms. lat. 3546, fol. 62-68. — Thème : *Panis quem ego dabo, caro mea est et pro mundi vita.* — Incipit : *Nota est vox illa, doctissimi.* — Explicit : *Benedictus in secula seculorum.* Écriture fine, soignée, encre noire; chiffres et noms propres dans les marges.

Courtecuisse a été en ambassade auprès de Benoît XIII au moins deux fois, la première à Avignon en juin et juillet 1397, la seconde à Marseille en mai 1407. Le sermon a été, évidemment, prononcé à la Fête-Dieu, soit le jour même de la fête, soit le dimanche suivant. Or, en 1397, l'orateur a séjourné près du pape du 11 juin au 10 juillet; le jour de la Fête-Dieu fut le jeudi 21 juin et le dimanche suivant le 24 juin. En 1407, son séjour près du pape a duré du 9 mai au 18 ou 20 mai; le jour de la Fête-Dieu fut le jeudi 26 mai et le dimanche suivant le 29 mai. Donc, il s'agit ici du 21 ou du 24 juin 1397. La tenue générale du sermon, malgré sa banalité, se concilie du reste bien mieux avec la date de 1397. Le texte est plein de citations et de souvenirs antiques.

Cf. Ehrle, *Aus den Acten des Afterconcils von Perpignan* (*Archiv für Literatur- und Kirchengeschichte*, t. V, p. 432, n. 2); — N. Valois, *la France et le Grand Schisme*, t. III, p. 117.

III. — Paris, 15 avril 1402.

Proposition faite par Jean Courtecuisse devant le roi Charles VI pour soutenir la soustraction d'obédience et réclamer un concile de l'obédience de Benoît XIII.

Indiq. : *Religieux de Saint-Denis*, liv. XXIII, ch. I, t. III, p. 22.

Ce discours a été prononcé pendant la captivité de Benoît XIII dans le château d'Avignon et la première soustraction d'obédience. Le duc d'Orléans, constitué gardien du pape, s'efforçait de lui faire restituer l'obédience du royaume. Des ambassadeurs du roi de Castille, des députés de l'Université de Toulouse arrivèrent à Paris pour intervenir en faveur du pape d'Avignon. Les ducs de Bourgogne et de Berry, l'Université de Paris voulaient maintenir les mesures de rigueur. L'Université obtint audience du roi, audience qui prit deux séances : le premier jour, l'orateur, docteur en théologie, par ses allusions, irrita profondément le duc d'Orléans; le second jour, la proposition fut faite par Courtecuisse : *Die iterum sequenti, quidam alius magister vocatus Johannes Breviscoxe, continuando materiam, substractionem approbavit, multis racionibus papam perjurum et scismaticum ostendens, papatu quoque indignum, in fine tamen congruum esse dixit, ut super hiis sibi obedientes iterum congregarentur.* Il parla fort bien, *luculentissime.* C'est tout ce que nous savons de cette proposition.

Cf. N. Valois, *la France et le Grand Schisme*, t. III, p. 261.

IV. — Avignon, 9 décembre 1403 (?).

Sermo de secunda dominica Adventus ad papam et cardinales.

Bibl. nat., ms. lat. 3546, fol. 10-18 v°[1]. — Thème : *Tu es qui venturus es, an alium expectamus.* — Incipit : *Quisquis humanum genus redempturus exspectaris.* — Explicit : *... quam nobis concedat benedictus in secula seculorum. Amen.* Écriture forte, régulière et soignée; mise au net; encre pâlie. En marge : des chiffres, des additions, des noms propres, surtout des noms d'auteurs.

1. Ce sermon a trois titres : un en tête du texte, un sur le recto du folio de garde de la fin, de la même écriture que le texte, un troisième au verso du folio de garde de la fin, de la petite écriture rapide.

La date de ce sermon est très difficile à établir. Courtecuisse a séjourné deux fois près du pape Benoît XIII, une fois près de Boniface IX et une fois près de Grégoire XII. Il a été près de Benoît XIII du 11 juin au 10 juillet 1397 et à Marseille du 9 au 18 ou 20 mai 1407; près de Boniface IX, à Rome, aux environs du 12 septembre 1397; près de Grégoire XII, à Rome, du 4 juillet 1407 à la fin du mois. Aucune de ces dates ne convient au sermon. Au reste, le thème de l'orateur et le ton de son discours montrent bien qu'il ne peut s'agir ici d'un pape romain, soit Boniface IX, soit Grégoire XII. Il faut donc chercher en dehors des grandes ambassades bien connues dont Courtecuisse a fait partie. Or, les événements de la fin de 1403 sont fort intéressants à considérer. Depuis le milieu de l'année, le royaume était revenu à l'obédience de Benoît XIII; les relations avaient été reprises entre la cour, l'Université et le gouvernement pontifical. Ce fut l'occasion, attendue avec impatience par beaucoup, de solliciter d'abondantes faveurs du pontife. Les princes, le Parlement, de nombreux seigneurs, l'Université n'eurent garde de la laisser échapper. L'Université dressa un vaste rôle sur lequel figura Jean Courtecuisse. Parmi les nombreux députés qui se présentèrent à Marseille pour solliciter Benoît XIII, se trouvaient six maîtres de l'Université, qui avaient à leur tête le chancelier de l'église de Paris, le célèbre Jean Gerson. Il est vraisemblable que Courtecuisse vint alors à Marseille dans la foule des solliciteurs. C'est à l'automne qu'il y eut le plus grand concours. Le pape signa les rôles universitaires à la fin d'octobre; Gerson prononça devant lui un grand discours le 9 novembre. La bulle qui autorisa Gerson à joindre la cure de Saint-Jean-en-Grève à l'office de chancelier est du 18 novembre. Le prieur de Saint-Martin-des-Champs, Foulques de Blandy, membre de la délégation universitaire, était encore près du pape le 8 décembre et n'avait pas encore commencé les négociations dont il avait été spécialement chargé par le roi. Si Courtecuisse est venu en ce temps à la cour pontificale, il a donc bien pu prêcher le second dimanche de l'Avent devant le pape et les cardinaux. Ce qui semble confirmer cette date de décembre 1403, c'est que la faveur pontificale ne tarda pas à se manifester d'une façon très évidente : Courtecuisse, déjà pourvu d'un canonicat à Poitiers et d'un autre canonicat au Mans, reçut en 1404 ou 1405 l'expectative d'une prébende au chapitre de Paris. Au reste, le texte du sermon : *Tu es qui venturus es,*

an alium expectamus, répond bien aux idées et aux sentiments qui animaient alors les hommes les plus influents de l'Université, parmi lesquels était Courtecuisse. Il y a donc de fortes probabilités pour que ce sermon soit du 9 décembre 1403.

Cf. N. Valois, *la France et le Grand Schisme*, t. III, p. 347.

V. — Le Mans, le 3 juin 1406.

Sermo factus in ecclesia Sancti Juliani Cenomanensi, die quo Ludovicus rex Cicilie obtulit eidem ecclesie jocale quod fieri et ibidem offerri ordinaverat domina regina ejus mater.

Bibl. nat., ms. lat. 3546, fol. 131-140 v°. — Thème : *Testamentum suum confirmavit supra caput ejus.* — Incipit : Ces paroles sont recitées en l'espictre. — Explicit : et le Sainct Esperit un Dieu tout puissant. *Benedictus in secula seculorum. Amen.* Écriture fine, nette, mais rapide. En marge, des additions; dans le texte, des ratures et des corrections. Pas de feuillet de garde.

D'après le récit même de Courtecuisse, la reine de Sicile, Marie de Blois, fille du duc de Bretagne, Charles de Blois, veuve de Louis Ier d'Anjou, animée d'une dévotion particulière pour saint Julien, avait eu l'intention de faire placer dans un beau reliquaire le chef du saint. Par testament, elle laissa ce soin à son fils, Louis II d'Anjou, roi de Sicile. Elle mourut le 12 novembre 1404. Le reliquaire ne fut offert et l'os sacré du chef de saint Julien n'y fut déposé que le 3 juin 1406. Louis II était présent à la cérémonie et par suite au sermon de Courtecuisse. Le choix de ce docteur comme orateur s'explique par ce fait qu'il était originaire du diocèse et chanoine de la cathédrale. Voici le passage essentiel du sermon :

Je croy que, en ceste esperance et aussy pour les grans miracles de lui, feu dame de noble memoire Madame Marie, nagaires royne de Sicile, mere tres hault et tres puissant prince, mon tres redoubté seygneur qui est cy present, ot tres singuliere devocion à ce benoist confesseur, comme il est apparu et encores appert assés à ses œuvres, car jamais ne passast pres de cy qu'elle ne visitast le glorieux corps saint, et moult devotement et longuement y faisoit son oraison; elle avoit l'eglise de ceans pour moult recommandée et souvanteffoiz y donnoit de ses biens. Maiz sur toutes choses monstre la grant et par-

faicte affeccion qu'elle avoit au glorieux confesseur le riche jouel que vous veés cy present. Elle avoit eu longtemps en voulenté et devocion de faire envaisseler precieusement le chief de ce glorieux confesseur. Maintes grandes besongnes lui sont depuis survenues comme aucuns de vous savés assez; pourquoi elle differoit à accomplir sa devocion en lieu et en temps qu'elle peut mieulx vaquer à le faire richement et notablement, selon la dignité de la sainte relique, ou, comme je croy mieulx, que Dieu qui fait toutes choses par la meilleur maniere qu'elles se puent faire, voult departir l'onnour de ceste noble oblacion à mon tres redoubte seigneur le roy cy present et monstrer et aussi remunerer la devocion d'elle et de lui en la gloire, ainsi le veille il, de Paradis. Car j'espoir que cy long temps ne fut mie demourée à envaisseller cy precieuse relique, se Dieu de especiale grace ne les eust esleu à ce faire... Einsi elle premierement en son cuer à Dieu et au glorieux confesseur donna et offri le jouel et en sa derniere voulenté moult cherement et piteablement pria à mon tres redoubté seigneur son fil et son hoir qu'il voulsist son desir et son veu faire et acomplir songneusement, et en ce conferma la devote dame son testament sur le chief de gracieux confesseur. Nous veons maintenant, la chose se monstre à l'ueil, comment mon très redoubté seigneur a diligamment acompli le desir d'elle et avec ce veons nous la grant devocion et singuliere reverence qu'il a au glorieux corps saint, parce qu'il accreu et adjouste sus l'ordennance de la dame. Car le jouel est cy riche et cy noble, comme vous povés veoir, il a fait faire de cy grant voulenté et de cy grant desir qu'il ne se passoit de jour, pour tant qu'il fut ou lieu ou le joueil a esté fait, qu'il en personne ne visitast l'euvre et faisoit amander en mieulx, s'aucune chose ne lui sembloit assés precieusement faite. Il le presente lui même en personne einsi devotement que vous povez veoir.

Cf. A. Ledru, *la Cathédrale Saint-Julien du Mans*, p. 336.

VI. — Marseille, mai 1407 (?).

Sermo de beato Ludovico Marciliensi.

Bibl. nat., ms. lat. 3546, fol. 82-87. — Thème : *Veni et sequere me.* — Incipit : *Ista verba sunt Salvatoris nostri.* — Explicit : *unus est Deus Benedictus in secula seculorum. Amen.* Petite écriture assez soignée, des mots soulignés, des corrections dans le texte et des additions en marge; également en marge, les noms des auteurs cités dans le texte. Pas de feuillet de garde.

Ce sermon célèbre les vertus de saint Louis d'Anjou, évêque de Toulouse, dont les restes étaient conservés à Marseille. On ne voit qu'une circonstance dans laquelle ce sermon ait pu être prêché : en 1407, Courtecuisse fit partie de la grande ambassade envoyée par le roi et par l'Université près de Benoît XIII pour préparer avec lui l'entente des deux papes rivaux ; il séjourna ainsi à Marseille au mois de mai. Il est vrai que la fête de saint Louis n'est célébrée que le 19 août. Mais il est très vraisemblable que Courtecuisse voulut spécialement honorer ce saint, qui appartenait aux fleurs de lis.

Cf. N. Valois, *la France et le Grand Schisme*, t. III, p. 510-516.

VII. — Paris, 21 mai 1408.

Proposition faite à l'hôtel Saint-Paul, devant le roi, contre les bulles de Benoît XIII.

Indiq. : Bulæus, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. V, p. 158 [*Processus factus contra bullam Benedicti per regem Francie et dominos de sanguine suo et consilio*] ; — *Religieux de Saint-Denis*, liv. XIX, ch. II, t. IV, p. 8 ; — Félibien, *Histoire de Paris*, t. IV, p. 552 ; — *Journal de Nicolas de Baye*, éd. Tuetey, t. I, p. 231.

Cette proposition est connue par un résumé très rapide publié dans l'*Historia Universitatis Parisiensis* de du Boulay et par un sommaire du *Religieux de Saint-Denis*. Menacé d'une nouvelle et très grave soustraction, Benoît XIII avait riposté par une lettre doucereuse et surtout par la publication d'une vieille bulle du 19 mai 1407 menaçant le roi lui-même d'excommunication. C'est pour répondre à ces menaces que fut réunie l'assemblée du 21 mai 1408, *in prato viridarii*, à l'hôtel Saint-Paul. Courtecuisse monta sur une haute chaire, *in qua stabat pedes*. Son discours fut vif. Le document publié par du Boulay énumère treize propositions soutenues par l'orateur pour démontrer que Benoît XIII était schismatique et hérétique. Le thème était : *Convertatur dolor ejus in caput ejus et in verticem ipsius iniquitas ejus descendit; concepit dolorem et perpetit iniquitatem.* Le *Religieux de Saint-Denis* indique des développements qui n'apparaissent pas dans du Boulay ; il fait une longue citation, évidemment paraphrasée.

Cf. N. Valois, *la France et le Grand Schisme*, t. III, p. 609.

VIII. — Pise, première quinzaine de juin 1409.

De quadam collatione facta coram dominis cardinalibus super electione summi pontificis.

Bibl. nat., ms. lat. 3546, fol. 141-144 v°. — Thème : *Deus patiencie et solacii det vobis idipsum sapere in alterutrum secundum Christum, ut unanimes uno ore honorificetis dominum.* — Incipit : *Tria sunt, Sanctissimi Patres...* — Explicit : *ingenti causa verisimile præstare posset.* Le fol. 142 v° est blanc. Écriture fine et claire. Quelques corrections dans le texte et en marge. Fol. 146, en haut et en outre du titre final, on lit : *De cismate*, d'une écriture conforme au titre.

La circonstance pour laquelle fut prononcé ce sermon permet d'en préciser la date. Il ne peut s'agir que de l'élection d'un des papes suivants : Benoît XIII, Alexandre V, Jean XXIII ou Martin V. L'élection de Benoît XIII à Avignon, en 1394, se fit très rapidement; on ne voit pas comment Courtecuisse, dont la réputation oratoire commençait à peine, aurait pu prononcer ce sermon. Jean XXIII fut élu également en quelques jours : Alexandre V était mort, dans la nuit du 3 au 4 mai 1410, à Bologne, et dix jours après, le 14 mai, les cardinaux entraient en conclave dans cette ville; rien n'avait pu y attirer d'avance Courtecuisse. Les élections d'Alexandre V et de Martin V ont été faites dans des circonstances beaucoup plus solennelles : la première au concile de Pise, la seconde au concile de Constance. Courtecuisse a-t-il été à Constance? M. N. Valois ne paraît avoir trouvé aucune trace de son activité ni même de sa présence à ce concile. Il est plus probable que le discours a été prononcé à Pise avant l'élection d'Alexandre V. On sait que l'évêque du Mans et le chapitre de la cathédrale ont chacun envoyé procureur. Courtecuisse a très bien pu être l'un des deux. Son discours, qui a précédé l'entrée en conclave des cardinaux, date, par suite, de la première moitié du mois de juin, le conclave s'étant ouvert le 15 juin. Le texte même est d'une banalité très générale et ne fournit aucun renseignement précis. Au reste, il ne paraît pas être complet.

Cf. d'Achery, *Spicilegium*, 2e éd., t. I, p. 858; — N. Valois, *la France et le Grand Schisme*, liv. III, ch. II, t. IV, p. 100 et suiv., 129-130, 402-403.

IX. — Paris, 29 mai 1413.

Quedam proposicio et exortacio facta in presentia Regis Karoli VI pro parte Universitatis et prepositi et civium Parisiensium, ut certe ordinaciones tunc noviter facte servarentur.

Ms. : Bibl. nat., ms. lat. 3546, fol. 151 v°-159 v°. — Thème : *Bonum mihi lex oris tui super millia auri et argenti.* — Incipit : Très hault et très puissant Roy... — Explicit : et facent tenir et garder les dictes ordenances. *Deo Gratias.* Écriture fine, très soignée ; mise au net avec marges tracées. Quelques notes en marge indiquent la suite du développement ; quelques noms d'auteurs en vedette.

Impr. : Bulæus, *Historia Universitatis Parisiensis,* t. V, p. 83.

Cette importante proposition a été mal datée par du Boulay, qui l'a attribuée à 1403 ; rien ne justifie cette date. Au contraire, nous savons que Courtecuisse a prononcé un discours de ce genre le 29 mai 1413 pour demander au roi l'exécution de l'Ordonnance Cabochienne. La date exacte est donnée par le *Religieux de Saint-Denis.*

Bien que les circonstances fussent assez graves pour retenir son attention, Courtecuisse s'est surtout inspiré d'Aristote ; il a exposé de préférence des théories générales en un langage remarquablement ferme et clair. Trop rares sont les développements où il est sorti de l'abstraction et des anecdotes antiques pour exposer la situation présente :

Qui eust bien tenu les belles ordenances que les bons roys de France vos predecesseurs et vous mesme, mon tres redoubté souverain seigneur, avez faites, se royaulme ne fust mie cheu en tel inconvenient et tele poureté qu'il est de present. Veez le plat pays, comment il est pillé et rungé de gens d'armes qui les deussent garder, de gens de justice comme sergens, prevoz, baillis, promoteurs, officiaulx et plusieurs autres, et tout par faulte de justice. Les finances de vostre royaulme, comment ont elles esté gouvernées jusques icy ? Qui plus en a peu piller, c'estoit le plus honoré et le plus vaillant homme et tant en a l'en prins, puis de un costé, puis d'autre, puis deca, puis dela, que souventes foiz est advenu et advient que s'il faut III ou IIII mil frans pour quelque necessité que ce soit, il les con-

vient prendre sur votre despense ou emprunter à usure ou par une autre marchandise qui aujourd'huy cuert, qui ne vault pas moins que usure, un grain de mill. Tres benoist Dieu, de si grant et si ample demaine, de tant d'aides, tant d'emprunz, tailles, disiesmes, de forfaictures et autres plusieurs manieres dont vous sont venues finances, vous est si peu demouré, que di-je, maiz ne vous est riens demouré. J'ay aucunes foyz pensé par moy se le roy Charles vostre pere, que Diex absoille, revenoit maintenant en vie, com seroit-il esmerveillé et esbahy de la tres miserable face et la grant immutacion qui est ou royaulme, de veoir la grant distraction et dissipation des biens et des richesses qu'il vous laissa. Que pourroit-il dire? Il m'est advis que je l'oye parler et garmenter : Diex! Qu'est cecy? Charles, Charles, qu'est devenu l'onneur et la majesté de ce royaulme? Où sont ses habiz royaulx? Où est celle belle et riche couronne que à si grant peine je assemblé? Où sont ses grans tresors que par cy long temps je espergné? Qui a ses riches ymages et aultres joyaulx d'or et d'argent macis en si grant nombre, que je lesse? Pensés vous que je les gardasse pour moy? Non, non, je les assemblé et gardé affin que à tousiours maiz demourassent et fussent en honneur et magnificence de la couronne du royaulme les tresors pour secourir aux affaires et neccessités qui povoient survenir...

Considerés, sire, s'il vous plaist, l'estat où nous estions nagaires. Voz ennemis estoient fors en Guyenne; se ce debat et descot qu'on dit estre en Engleterre ne fust survenu et qu'ilz fussent passez à Calais en puissance, où eust on pris de l'argent à mettre gens d'armes sus qui leur peussent resister? Ou plat pays n'a rien demouré. Que prendront les gentilzhommes sur leurs hommes qui n'ont riens? Que paiera-il aus bourgois qui n'a pain à mengier pour soy ne pour ses enffans? Einsi destruit le plat pays, s'ensuyt la poureté de tous les estas du royaulme. Si vostre peuple est poure, de quoy vous aidera-il.

A tous ces maux, l'Ordonnance Cabochienne peut seule apporter le remède nécessaire :

Car s'elles sont gardées et tenues, fiez et aumosnes seront paiez, qui ne le sont pas maintenant, en grant charge de vostre conscience. Vostre despence se paiera comptant, et vous vivés par emprunt. Vous contempterés les poures marchands qui aucune foiz sont deserés parce que vous leur devez et ne les povez paier. Vos chasteaulx seront bien reparez qui sont en ruyne. Vous aurez couronnes, ymages

et autres joyaux d'or et d'argent telz et en si grant nombre qu'il vous plaira et qui sera advisé pour la magnificence de l'ostel royal et la gloire de tout le royaulme, dont vous n'avez rien maintenant, se peu non. Vous aurez dedens brief temps en espergne et par maniere de tresor grans sommes de deniers et de finances pour secourir aux affaires du royaulme qui pevent survenir, dont vous n'avez I denier de present; les quelles choses pareillement tournent en l'oneur et au prouffit de vostre peuple, je entens de tous les estas de vostre royaulme, combien que peuple à proprement parler signifie les gens de petit estat tant seulement. Mais je dy qu'elles sont à l'oneur et prouffit de tout le royaulme, car si vous estez riches et plantureux, tant de joyaulx, finances et autrement, c'est l'oneur de vos subgectz, ne y ne sera ja besoing de faire tailles, empruns ne autres nouveaulx impos sur vostre peuple. Par quoy il appert clerement qui n'aimeroit pas le bien de vous ne de vostre royaulme, qui vous conseilleroit de rompre les dictes ordenances, et se aujourd'huy vous en entamez une, si ferez vous demain ou apres demain l'autre et apres l'autre, einsi s'en ira tout aval l'eaue et recherrons en tel et et pire inconvenient que nous n'estions paravant, que Dieu ne veille !

Ces passages, les plus significatifs du discours, ne peuvent évidemment s'appliquer qu'à l'Ordonnance Cabochienne.

Cf. *Religieux de Saint-Denis*, liv. XXXIV, c. XIV, t. V, p. 52; — Jourdain, *Index Chartarum Universitatis Parisiensis*, n° 1067: — Denifle et Châtelain, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. IV, p. 257, n° 1980; — Coville, *les Cabochiens et l'ordonnance de 1413*, p. 211.

X. — Paris, 4 décembre 1413.

Discours sur la procédure à suivre pour juger les propositions de Jean Petit sur le tyrannicide soumises au concile de la foi.

Indiq. : *Acta Concilii Parisiensis* (Gersonii *Opera*, éd. E. Dupin, t. V, col. 70).

Ce discours a été prononcé dans la seconde session du concile de Paris. Il ne s'agissait encore que de procédure : devait-on juger et condamner simplement les propositions de Jean Petit telles qu'elles avaient été présentées au concile ou bien convenait-il de s'informer au préalable de leur authenticité? Sur cette question, Courtecuisse déclare qu'il ne prétend point empêcher

l'évêque de Paris de procéder à une condamnation; mais il ne connaît pas la *Justification du meurtre du duc d'Orléans* par Jean Petit; la première assertion lui paraît bien en avoir été extraite; pour les autres, il ne sait rien. L'affaire est très difficile; il n'en peut rien dire pour le moment. Courtecuisse se plaçait ainsi parmi les modérés.

Cf. Denifle et Châtelain, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. III, p. 272, n° 2001.

XI. — Paris, 19 décembre 1413.

Discours sur la procédure à suivre dans le concile sur les sept propositions de Jean Petit présentées par Gerson.

Indiq. : *Acta Concilii Parisiensis* (Gersonii *Opera*, éd. E. Dupin, t. V, col. 96).

Courtecuisse prit de nouveau la parole dans la troisième session. Il garde une attitude modérée. Après des précautions préliminaires, il estime qu'il convient de s'informer avec précision sur le point de savoir si les assertions incriminées se trouvent dans la *Justification du meurtre du duc d'Orléans* par Jean Petit. Quant à ces assertions mêmes, les deux premières sont fausses et erronées; — la troisième lui paraît incertaine; — sur la quatrième, qu'il ne condamne pas, il s'en tient à l'opinion de saint Augustin; — il n'y a pas lieu de condamner la cinquième; — la sixième n'entraîne pas péché mortel, mais seulement véniel; elle ne doit pas être condamnée; — la septième, enfin, est fausse, mais sans scandale; il vaudrait mieux, vu les circonstances, se taire sur cette matière.

Cf. Denifle et Châtelain, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. III, p. 273, n° 2003.

XII. — Paris, 10 janvier 1414.

Sermon d'actions de grâces pour une visite de Charles VI au collège de Navarre.

Indiq. : Launoy, *Regii Navarræ gymnasii historia*, p. 464; — Bulæus, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. V.

Launoy et du Boulay signalent ce sermon d'après Garcilius Mercator, alors procureur de la nation française. Voici la note de Mercator :

Die 10 mensis januarii fuerunt in missa dominus noster Rex et omnes Domini praenominati et etiam dux Bavariae et multum hono-

raverunt nationem. Item fuerunt in missa tres cardinales, scilicet cardinalis de Barro, cardinalis Pisanus, tunc legatus a latere in Francia, et cardinalis Remensis. Item fuerunt eadem die plures praelati et quamplures milites et nobiles... Item post missam magister Johannes Breviscoxae regratiatus est domino nostro Regi et omnibus Dominis de sanguine suo ibidem existentibus de honore nationi impenso. Regratiatus est etiam domino praelato, scilicet episcopo Cabiloneusi qui fecit servitium et supplicavit sibi ut vellet prandere in camera Provisoris Collegii Navarrae, qui contemplâtione nationis annuit supplicacioni et pransus est in dicto collegio et plures notabiles doctores et magistri de natione.

XIII. — Paris, 27 janvier 1414.

Avis sur le texte des propositions de Jean Petit.

Indiq. : *Acta Concilii Parisiensis* (Gersonii *Opera*, éd. E. Dupin, t. V, c. 247-248).

Le 5 janvier, le concile désigna une commission pour examiner les exemplaires de la *Justification*, y vérifier les assertions et y rechercher les propositions suspectes. Courtecuisse fit partie de cette commission : le 27 janvier, il donna son avis devant l'évêque de Paris et l'inquisiteur. Pour lui, la commission a pour objet, non de discuter des doctrines, mais de vérifier des textes ; il reconnaît, après collation, que les manuscrits déposés sont semblables, qu'il y a beaucoup de mauvaises opinions dans l'œuvre de Jean Petit, que les assertions y sont contenues. Il y signale une et même plusieurs affirmations répréhensibles qui n'ont pas été relevées. Cependant, il croit préférable de réduire au minimum ce qui doit être condamné. Il ajoute quelques développements sur plusieurs points particuliers.

XIV. — Paris, 31 janvier 1414.

Avis donné par Courtecuisse sur deux propositions extraites de la Justification.

Indiq. : *Acta Concilii Parisiensis* (Gersonii *Opera*, éd. E. Dupin, t. V, c. 269-270).

La commission du concile, après avoir extrait trente-deux propositions de la *Justification*, les examina les unes après les autres pour savoir s'il y avait lieu de les déférer au concile. Une première fois, Courtecuisse intervint pour déclarer qu'il n'y avait pas lieu de déférer la proposition *De censu naturali*, sans

doute la quinzième. Il intervint encore quand Jean de Douxmesnil provoqua la délibération sur la conclusion de Jean Petit. Cette conclusion n'était pas seulement un exposé de doctrine; elle mettait nettement en cause le duc de Bourgogne. Courtecuisse déclara que les propositions de Jean Petit étaient fausses, mais que la conclusion était implicitement contenue dans ces propositions, en particulier dans la troisième. Il ne savait comment se prononcer sur cette question de la conclusion.

Cf. Denifle et Châtelain, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. III, p. 276, n° 2007.

XV. — Paris, 12 février 1414.

Avis donné par Courtecuisse sur les propositions extraites de la Justification et soumises au concile.

Indiq. : *Acta Concilii Parisiensis* (Gersonii *Opera*, éd. E. Dupin, t. V, c. 299).

Cette fois, Courtecuisse s'exprime sur le fond. Il le fait avec un grand embarras; il réclame l'indulgence, car il ne croyait pas avoir à parler si tôt; il s'excuse de répéter ce qu'il a déjà dit. Le sommaire de son discours, tel que le donne le procès-verbal, est très obscur, sans doute parce que l'orateur fut gêné, plein de réticences. Il épilogue sur la première proposition : elle est dépourvue des circonstances qui pourraient lui donner quelque vérité; dans sa généralité, elle n'est pas défendable; il aurait fallu distinguer. Il ne dit pas qu'elle doit, mais qu'elle peut être condamnée. Il épilogue encore sur la troisième proposition. Quant aux autres, il passe très vite, mais non sans faire des réserves. Dans son ensemble, la *Justification* est condamnable, mais il faudrait ajouter ou retrancher. C'est le dernier discours que Courtecuisse prononça au concile de Paris.

Cf. Denifle et Châtelain, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. III, p. 279, n° 2012.

XVI. — Paris, 7 janvier 1415.

Oraison funèbre du duc d'Orléans.

Indiq. : Monstrelet, *Chroniques*, éd. Douët d'Arcq, t. III, p. 55. — Jean de Saint-Remy, *Chroniques*, éd. Morand, t. I, p. 197.

Il n'avait pas encore été fait de service solennel pour le feu duc

Louis d'Orléans. Les Armagnacs, maîtres de Paris, se décidèrent à en célébrer un au commencement de 1415. La première cérémonie eut lieu à Notre-Dame, le 5 janvier, devant le roi ; ce fut Gerson qui prêcha. Le lundi suivant, nouveau service dans l'église des Célestins, où le duc avait été enseveli ; Courtecuisse y fit l'oraison funèbre. Monstrelet dit seulement qu'il prêcha « en ensuivant le propos de maistre Jehan Gerson. » Toujours d'après Monstrelet, Gerson aurait prêché « profondement et haultement. »

Cf. Feret, *la Faculté de théologie de Paris, Moyen Age*, t. IV, p. 177.

XVII. — Paris, 22 janvier 1416.

Sermo in processione generali facta in ecclesia Parisiensi die festi Sancti Vincentii ex ordinacione dominorum Decani et Capituli Parisiensis.

Bibl. nat., ms. lat. 3546, fol. 26-29 v°. — Thème : *Justum adjutorium meum a domino qui salvos facit sperantes in se.* — Incipit : Ce sont les parolles du saint prophete le roy David. — Explicit : Premierement pour le bon estat de l'universelle Eglise, etc. Le sermon est incomplet. Écriture fine, encre pâle ; nombreuses corrections dans le texte et en marge, de même écriture et de même encre que le texte.

Ce sermon est un des plus intéressants du recueil. Du passage suivant on peut tirer des indications utiles sur les circonstances qui ont provoqué cette cérémonie religieuse et sur la date à laquelle elle eut lieu :

En ceste mer si esmeue, si perilleuse, si tempestueuse, a une nef qui longtemps a esté et encores est en grant peril d'estre devorée et perdue, c'est nostre mer Saincte Eglise, que saint Gregoire appelle une nef, pour ce qu'elle est ordennée à nous porter par les undes de cest monde, et nous rendre au port de salut, c'est assavoir à la gloire de Paradis. Maiz depuis XL ans ou environ en ça, ambicion et convoitise ont si fort venté qu'ilz ont presque toute rumpue et perdue ceste precieuse nef. Car s'a esté et est la vraie cause de la division de l'Eglize, comme chascun scet, il n'est ja besoing de le plus declarier. Et par l'ambicion dez contendens, chascun de eulx contre le serment qu'ilz avoient fait sur la vraye croye aimoit mielx que l'Eglise demourast en tel peril que laissier la porcion qu'il tenoit et par indignes promocions à esvechés et autres dignités et autres manieres indues

ont nourry ce scisme jusques cy. Car, pour ce qu'on n'a pas pourveu aux dignités auxquelles appartient le gouvernement de la nef de personnes ydoines et qui bien y sceussent pourveoir, elle est jusques cy demourée ou peril. Vous savés comment le concile general est assemblé pour ceste cause à Constance es parties d'Alemegne. Lez vaillans prelas et segneurs qui sont là, y ont ja demouré presque un an entier à grans labours, grans despens et grant peril de leur corps et encore n'y ont-ilz peu mettre bonne provision, ne je ne cuide pas qu'on puist avoir bonne et parfaite union, senon par especial grâce de Dieu.

En ceste mer einsi esmeue, troublée et tempestueuse, comme j'ay dit, est ce noble royaulme de France, lequel non mie d'un seul, ne de deux, maiz de tous les IIII venz dont j'ay dessus parlé est fort accueilly et environné. Les anciennes histoires, comme Tite-Live et plusieurs autres, notent singulierement les Françoiz de II vices, c'est assavoir d'orgueil et d'avarice. Quant à l'orgueil et à la pompe de ce royaulme, je croy qu'elle ne soit pas apeticié depuis le temps dont parlent ces histoires, maiz tien qu'elle soit assez plus grant qu'elle n'estoit lors et qu'elle croisse chacun jour, dont aucuns se donnent grant merveille, car lez revenues appetisse de jour en jour et la pompe ne la despense n'appetissent en riens, ainz acroist chascun jour. Un simple escuier meine aujourduy plus grant estat et plus grant pompe en vesture, monteure, en chambres tendues et autres superfluites que ne souloit faire un chevalier baneret, un homme de mestier et sa femme que un bourgois ne la sienne. Et se l'un commence, pluseurs tantost l'ensuyvent. Pourquoy ne seray je aussy bien vestu ou aussi bien monté que lui? Je vaulx bien autant que lui. Je suy aussy grant que lui. J'ay aussi bonne afferre ou gaigne bien autant que luy... Se tu veulx vivre par opinion et toy comparer puis à l'un, puis à l'autre, jamaiz ne seras contens : car quant tu auras pris une robe de Brucelle pour ce que ton voisin ou ta voisine en avoit une, tu verras une autre qui l'aura de graine; apres celle de graine, tu trouveras qui la portera de soye ou de velours; tousjours trouveras tu aucun qui l'aura plus riche que toy. Se tu ostes toutes teles comparaisons, et regardes quelles choses souffisent à nature, tu seras de peu contens et assouvy. Se tu te veulx garder de froit, aussy bien t'en deffendra un groz draps de X ou XII S. comme de LX et mieulx, car il sera plus fort et plus espès. Se tu as faim, aussy bien seras tu repeu d'une piece de buef ou de mouton, comme de faisans, de buhorrains ou de perdriz. Par quoy il appert que telz delices et

telz pompes ne sont poins requises a bien ne virtueusement vivre selon nature, mais corrumpent nature et sont causes de pluseurs vices et pluseurs maulx et tribulacions que nous veons advenir en ce monde.

Une date précise est fournie par le texte. A propos du schisme de l'Église, l'orateur dit : « Vous savés comment le concile general est assemblé pour ceste cause à Constance... Les vaillans prelas et segneurs qui sont là, y ont ja demouré presque un an entier à grans labours. » La Saint-Vincent est le 22 janvier. Or, le pape Jean XXIII était arrivé à Constance le 24 octobre 1414; Pierre d'Ailly y fit son entrée le 17 novembre; la première session avait été ouverte la veille, le 16 novembre; l'empereur Sigismond se fit attendre jusqu'au 24 décembre; enfin, les représentants de l'Église de France n'arrivèrent guère qu'en janvier et février 1415. Le sermon de Courtecuisse n'a donc pu être prononcé que le 22 janvier 1416.

Cf. N. Valois, *la France et le Grand Schisme d'Occident*, t. IV, p. 262 et suiv.

XVIII. — Paris, 2 mai 1418.

Arenga in adventu cujusdam cardinalis.

Bibl. nat., ms. lat. 3546, fol. 148-150. — Thème : *Nunc scio vere quod misit Deus angelum suum.* — Incipit : *Hec est vox summi apostolorum principis.* — Explicit : *qui cum Patre et Spiritu Sancto unus est Deus Jhesus Christus benedictus in secula seculorum. Amen.* Écriture fine et nette; quelques corrections et ratures. Le papier a été plié en long, comme pour être mis dans une poche.

Le fait auquel se rapporte ce sermon est connu. Dans le préambule, il est fait allusion aux malheurs du royaume, *bellis partim domesticis ac civilibus, partim eciam externis.* Plus loin, il est question d'un cardinal, *qui non honesto solum loco natus, sed clarissima atque antiquissima Ursinorum stirpe noscimini procreatus.* Or, au mois de mars 1418, le pape Martin V envoya en France deux cardinaux, Orsini et Fillastre, pour tenter de rétablir le Dauphin et le duc de Bourgogne. Ils prirent part aux négociations qui eurent lieu à la fin d'avril. Le 2 mai, Guillaume Fillastre vint à Paris et fut reçu à Notre-Dame, où la plus grande partie du Chapitre l'attendait, bien que

ce fût pendant la procession des Rogations. C'est alors que, devant le maître-autel, Courtecuisse prononça sa harangue.

Cf. Arch. nat., LL112, p. 195. — Bulæus, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. V, p. 331. — De Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 82. — N. Valois, *la France et le Grand Schisme*, t. IV, p. 431.

XIX. — Paris, après le 15 octobre 1418.

Proposition faite devant le roi et le duc de Bourgogne au nom du Parlement, des prévôts de Paris et de l'Université sur les ravages des gens de guerre et la détresse de la ville de Paris.

Indiq. : Arch. nat., X^{1a}1480.

Cette proposition ne nous est connue que par la note suivante du greffier Clément de Fauquembergue :

Ce jour, apres disner et lendemain au matin, furent assemblez ceans en la Chambre de Parlement maistre Philippe de Morvillier, maistre Jehan de Longueil, president, le prevost de Paris, le recteur de l'Université, le prevost des marchans et pluseurs autres de la Court de ceans, de l'Université, de l'eglise de Paris, eschevins, bourgois et habitans de la ville de Paris, pour adviser manieres de fournir de vivres la dicte ville et pour remedier et pourveoir aux empeschemens que faisoient au contraire les gens d'armes qui se disoient estre au roy, au duc de Bourgongne et autres, et finablement apres certains advis par eulz prins, esleurent et deputerent maistre Jehan Courtecuisse, docteur en theologie et aumosnier du roy, à proposer devant le roy, le dit duc de Bourgongne et leur conseil de par touz les estas de Paris et leur remonstrer l'estat de la dicte ville et requerir que provision hastive soit mises à ce que les dictes gens d'armes cessent d'empescher à amener les vivres et neccessitez de la dicte ville, mais qui aident à les conduire et faire venir à Paris, en gardant d'oppressions et violences les marchans qui s'entremettent ou entremettront d'avitailler et garnir la dicte ville de busche et autres neccessités, et que le roy octroie, s'il est besoing, que l'en vende de ses bois Laye, Bondis et autres plus largement que l'en ne faisoit. Et combien que le peuple de Paris fust grandement diminué, tant par le fait de ses guerres comme de l'epidemie, neantmoins estoient les vivres en grant chierté à Paris et vendoit on busche, blefs et avoines à plus haut pris qu'on avoit fait longtemps par avant.

Cf. Félibien, *Histoire de la ville de Paris*, t. IV, p. 572. — Denifle et Châtelain, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. III, p. 351, n° 2114. — *Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. Tuetey, p. 148, note. — *Journal de Clément de Fauquembergue*, éd. Tuetey, t. I, p. 183.

XX. — Paris, 23 décembre 1420.

Collatio notabilis facta in capitulo ecclesie Parisiensis, dum immineret electio pastoris in eadem ecclesia.

Indiq. : Bibl. nat., ms. lat. 3546, fol. B v° et fol. 150 v°. — Arch. nat., LL112, p. 303.

Cette *Collatio* figurait primitivement dans le ms. lat. 3546 ; elle en a entièrement disparu. Du moins, le fait nous est-il confirmé par un texte très précis. Voici ce que l'on trouve dans les registres capitulaires de Notre-Dame à la date du 23 décembre 1420 : *Post missam actam Sancti Spiritus in choro celebratam et solemnem sermonem in capitulo expositum per fratrem Jacobum ordinis Minorum magistrum in theologia, qui loco magistri J. Courtecuisse de ipso onerati nunc infirmi dictum sermonem fecit.* Ce texte peut donner lieu à plusieurs interprétations : ou bien le Frère Mineur a fait un sermon qui lui était personnel ou bien il a donné connaissance à son auditoire du sermon préparé par Courtecuisse. La première interprétation est la plus vraisemblable : Courtecuisse avait préparé son sermon, l'avait même rédigé, quand une indisposition l'empêcha de le prononcer; le Frère Mineur prêcha à sa place. C'est bien pour le 23 décembre que Courtecuisse avait préparé son discours, puisque son indisposition le retint à la chambre jusqu'au 27 décembre, jour de l'élection, et, ce jour-là, il arriva au Chapitre au moment où l'élection commençait ; il ne paraît pas avoir eu le temps de prononcer un sermon.

Cf. *Gallia christiana*, t. VII, c. 142. — *Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. Tuetey, p. 147 et n. 3.

B. — *Sermons non datés.*

Un certain nombre de sermons ne peuvent être datés. Comme tous, sauf un, proviennent du ms. lat. 3546, il est naturel de les présenter dans l'ordre même de ce manuscrit ; c'est du reste, à peu de chose près, l'ordre liturgique.

XXI. — *Sermo in prima dominica adventus ad populum Cenomanensem.*

Bibl. nat., ms. lat. 3546, fol. 1-7 v°. — Thème : *Bonum est prestolari cum silentio salutare Dei.* — Incipit : En atendant la venue du benoit filz de Dieu... — Explicit : il nous doint par sa grace, qui est un Dieu avec le pere et le Saint Esperit. *Benedictus in secula seculorum. Amen.* Écriture assez rapide ; encre pâle. Corrections dans le texte ; additions, corrections, noms d'auteurs et signes divers en marge.

XXII. — *Sermo de nativitate coram Rege.*

Bibl. nat., ms. lat. 3546, fol. 20-25 v°. — Thème : *Tanquam sponsus procedens de thalamo suo.* — Incipit : En ceste tres glorieuze journée. — Explicit : laquelle il nous doint par sa grace, qui est un Dieu avec le pere et le Saint Esperit. *Benedictus in secula seculorum. Amen.* Écriture moyenne, claire, soignée. Quelques notes et noms d'auteurs en marge. Quelques passages soulignés avec *Nota* et croix au XVIIe siècle. La troisième partie n'a pas été traitée à cause de l'heure, comme l'indique cette note marginale : *Hic omittitur prosecucionem tercii membri principalis, propter brevitatem hore.*

XXIII. — *Collacio de festo Purificacionis beate Marie.*

Bibl. nat., ms. lat. 3546, fol. 30-31. — Thème : *Habebitis diem hanc in monimentum.* — Incipit : *Si priscas Hebreorum historias studiose recenserimus.* — Explicit : *sed sub gratia quam nobis concedat. Benedictus Deus in secula seculorum. Amen.* Petite écriture nette et soignée. Quelques mots en marge. Signature autographe.

XXIV. — *Alia Collacio de die Purificationis beate Marie.*

Bibl. nat., ms. lat. 3546, fol. 32 v°-35 v°. — Thème : *Vere tu es Deus absconditus.* — Incipit : *Mirabilis Deus in donis suis.* — Explicit : *et glorias in futuro quas nobis concedat. Benedictus in secula seculorum. Amen.* Petite écriture fine et soignée. En tête, V orné d'une figure grotesque. Quelques renvois en marge. A la fin, signature autographe.

XXV. — *Sermo de Resurrectione.*

Bibl. nat., ms. lat. 3546, fol. 37-43 v°. — Thème : *Quis revolvet nobis lapidem ab ostio monumenti.* — Incipit : Se en tous temps nous devons mettre nostre esperance. — Explicit : par sa sainte grace, nous octroit, qui est un Dieu avec le pere et le Saint Esperit. *Benedictus in secula seculorum. Amen.* En tête, on lit cette note : *Minuta tamen non correcta.* Écriture d'abord très rapide, puis plus soignée à partir du fol. 38; ratures; citations soulignées; quelques notes en marge. Quatre traits, fol. 42, d'une encre plus récente.

XXVI. — *Sermo de Sancto Spiritu in die Penthecostes.*

Bibl. nat., ms. lat. 3546, fol. 46-52 v°. — Thème : *Replevit totam domum ubi erant sedentes.* — Incipit : Saint Luc l'Evangeliste parlent es histoires des apostres. — Explicit : qui est Dieu en Trinité, le pere, le fil et le Saint Esperit. *Benedictus in secula seculorum. Amen. Deo gratias. Alleluia. Amen. Amen.* Écriture assez forte, de plus en plus tassée; encre noire. Corrections dans le texte; en marge, additions et corrections, chiffres et noms d'auteurs.

Ce sermon a été prêché à l'hôtel royal, comme l'indique cette phrase : « Affin que le Saint Esperit descende sur ceste belle compeignie et emplisse ce noble lieu de l'ostel roial de s'amour et de sa grâce, mieulx ne povons faire qu'avoir recours à la glorieuse dame royne de Paradis la Vierge Marie. »

XXVII. — *Sermo de Trinitate.*

Bibl. nat., ms. lat. 3546, fol. 54-60 v°. — Thème : *Gloriam domini speculantes in eamdem ymaginem transformamus.* — Incipit : C'est-à-dire en françois : considerans la gloire. — Explicit : laquele gloire nous ottroit le pere, le filz et le Saint Esperit, en Dieu, en Trinité, *Amen.* Etc. — L'aspect général est celui d'une mise au net : écriture forte, soignée; encre noire; place réservée pour une lettre ornée. Dans le texte, un blanc et une correction. Quelques chiffres et notes en marge.

XXVIII. — *De quodam sermone festi de Corpore Christi.*

Bibl. nat., ms. lat. 3546, fol. 70-71. — Thème : *Cibavit illos ex adype frumenti.* — Incipit : Ce sont les paroles du

saint Prophète le roy David. — Explicit : Ci finist la premiere consideracion de nostre sermon. Ce n'est qu'un commencement. Forte écriture soignée; encre noire. Quelques additions et noms d'auteurs en marge.

XXIX. — *Alius notabilis sermo.*

Bibl. nat., ms. lat. 3546, fol. 71 v°-79 v°. — Thème : *Gloria et divicie in domo ejus.* — Incipit : C'est-à-dire plains est de toulz biens. — Explicit : le racheta nostre Salveur Jhesu Christ, un Dieu avec le pere et le Saint Esperit, *qui vivit et regnat in secula seculorum. Amen.* Grosse écriture soignée. En marge, quelques mots, sommaires et noms d'auteurs. Le folio de la chemise, qui devait être placé à la fin et qui est coté en effet 80, a été interverti par le relieur et se trouve en tête. On y lit ce titre : *Notabilis sermo. Jo. Breviscoxe,* qui paraît bien une signature. Passages soulignés et numéros en marge, d'une écriture du XVIIe siècle.

XXX. — *Sermo de beato Ludovico Francie.*

Bibl. nat., ms. lat. 3546, fol. 90-99 v°. — Thème : *Tu, domine, mi rex, sicut Angelus Dei es.* — Incipit : *Verba ista ad litteram directa sunt.* — Explicit : *qui cum patre et Spiritu sancto unus est Deus, unus rex, unus dominus. Benedictus in secula seculorum. Amen.* Papier plus petit, plus jaune; couverture un peu salie. Sur la couverture, en tête : *C. Marinot, portez ce à Laurent.* Écriture claire, soignée, ornée; encre très noire. Sur la chemise, au dos, *Breviscoxe,* qui paraît autographe.

On trouve dans le sermon : *Reverendissimi patres,* expression qui s'applique à des évêques. Il est bien difficile de déterminer de quelle réunion il s'agit ici et dans quelles circonstances Courtecuisse fit ainsi le panégyrique de saint Louis.

XXXI. — *Alius sermo de beato Ludovico rege Francie.*

Bibl. nat., ms. lat. 3546, fol. 104-110. — Thème : *Considerate lilia agri.* — Incipit : *Hujus siquidem, reverendissimi Patres et Domini.* — Explicit : *Cujus seculi participes nos efficiat. Benedictus in secula seculorum. Amen.* Petite écriture soignée; encre pâle. Notes, additions, chiffres et noms

d'auteurs en marge. Fol. 110 v°, on lit : *Breviscoxe;* au-dessous : *Plures notabiles sermones*, mots qui paraissent autographes.

XXXII. — *Collatio de beato Ludovico rege Francie.*

Bibl. nat., ms. lat. 3546, fol. 112-117. — Thème : *Que multi prophete et reges voluerunt videre.* — Incipit : *Doctus Plato, philosophus, nos docet in Thimeo.* — Explicit : *Cujus glorie participes nos efficiat, qui sine fine vivit et regnat. Amen.* Écriture soignée. En marge, quelques sommaires, des chiffres et des noms d'auteurs. A la fin : *Jo. Breviscoxe*, autographe.

XXXIII. — *Sermo ad prelatos ecclesie.*

Ce sermon est indiqué dans la table du ms. lat. 3546, au fol. B; mais il a disparu du ms. Il a dû être prononcé soit dans une assemblée du clergé de France, soit dans un des conciles auxquels Courtecuisse a assisté.

XXXIV. — *Alius sermo ad prelatos ecclesie.*

Indiqué, comme le précédent, dans la table du ms. lat. 3546, au fol. B, ce sermon a également disparu du ms. Le titre montre qu'il a été lui aussi prononcé soit dans une assemblée du clergé, soit dans un concile.

XXXV. — *Quedam collacio de Assumptione hujus gloriosissime genitricis.*

Cette *collatio* est citée dans le sermon catalogué au n° XXIV sous le titre : *Alia collacio de die Purificacionis beate Marie*, au fol. 34 du ms. lat. 3546.

XXXVI. — *Sermon de la Passion prononcé devant le roi.*

Bibl. de l'Arsenal, ms. 2764, fol. 80-117 v°. — En tête : *Cy ensuit un sermon, composé par monseigneur l'aumosnier du roy dit Courtecuisse, de la Passion de Nostre Seigneur.* — Thème : *O vos omnes qui transitis per viam, attendite et videte, si est dolor sicut dolor meus.* — Incipit : C'est la parolle du saint prophete. — Explicit : et declairez, qui vit et regne avec le pere et le Saint-Esprit, *in unitate Spiritus Sancti*

Deus, per omnia secula seculorum. Amen. — Ce sermon a été prononcé devant la cour : « ... pour contemplation du tres crestien roy qui est present, des seigneurs et du peuple qui... sont cy assemblés. » Une allusion au Schisme indique qu'il date du conflit avec Benoît XIII : « En verité, quand je considere le tres douloureux Scisme qui est en Sainte Eglise du pape, et qui ne vient que par ambition et convoitise, je ay tres grant doubte que ce ne soit signe de une tres grant persecucion contre crestienté et que la pollice de l'Eglise ne soye brief finer, si Dieu et les seigneurs temporels n'y mettent brief remède » (fol. 94 v°). Le sujet du sermon est le récit détaillé de la Passion.

V. — Les sermons français.

Ce qui nous reste de l'œuvre oratoire de Courtecuisse présente un intérêt inégal. Les sermons latins sont d'une grande banalité; la forme, assez correcte, manque d'originalité; l'auteur y étale avec complaisance son érudition chrétienne et surtout profane; il y prend souvent un ton déclamatoire que de son temps on admirait fort. Les œuvres françaises sont plus vivantes; l'auteur, plus à son aise, y laisse mieux percer son génie naturel; il y fait parfois des allusions aux choses de son temps; enfin sa langue n'est pas sans mérite propre.

Courtecuisse, suivant la tradition, commence toujours par un texte tiré des livres saints. Le thème, d'ordinaire, paraît heureusement choisi, bien approprié aux circonstances et sans prétention; il est souvent suivi d'une traduction ou d'une paraphrase. A ce préambule succède, dans cinq sermons, la salutation évangélique, annoncée par quelques lignes. L'orateur paraît avoir eu en effet une grande dévotion à la Vierge. C'est là ce qu'on pourrait appeler l'introduction, souvent assez longue.

Après avoir répété son thème, l'orateur entre vraiment en matière. Son plan est pour le temps clair et simple, plus apparent et plus régulier que chez Gerson, moins scolastique que dans les propositions de Jean Petit. En général, il est divisé en deux ou trois points. Mais il se ramifie en subdivisions diverses. Pour plusieurs sermons, ces divisions résultent de la métaphore que Courtecuisse a présentée au début. Dans le *Sermon pour la procession de saint Vincent*, l'orateur annonce deux points :

il traitera des adversités et des afflictions qui viennent de la corruption du monde, puis de celles qui viennent de la justice et de la providence de Dieu. Mais voici qu'à la suite de saint Grégoire et de saint Augustin, il compare le monde à une mer orageuse battue de quatre vents principaux, Orgueil, Ambition, Convoitise et Envie; de là quatre divisions pour le premier point. Le sermon qualifié *Alius notabilis sermo* commence par la parabole des sept épis pleins et des sept épis vides qui parurent en songe au roi Pharaon, ce qui détermine deux « considérations, » l'une traitant des épis pleins, l'autre des épis vides. Les sept épis de chaque espèce fournissent autant de subdivisions; mais, arrivé aux sept épis vides, Courtecuisse, « pour ce que la prosecucion de tous les VII seroit trop longue, » les réduit à trois. Le sermon de la Pentecôte analyse le Saint-Esprit : sa bonté et sa douceur sont fondées sur trois raisons; il est apparu sur terre de cinq manières différentes. De là résultent cinq grâces et « sept autres nobles services » qu'il rend à l'âme. Grâces et services sont nécessaires aux diverses classes de la société. Et ainsi se succèdent de nombreuses subdivisions.

Un trait curieux, c'est que les subdivisions sont souvent annoncées par des vers, ou plutôt par des phrases symétriques et rimées. Il faut reconnaître là une sorte de mode du temps. On retrouve le même trait dans les deux premières justifications de Jean Petit. Le *Sermon du premier dimanche de l'Avent*, prononcé au Mans, traite de l'ennemi d'enfer et de ses engins pour décevoir les hommes. « Si fist, dit-il, pluseurs engins pour les prendre, lesquelz je vous diray ci aprés » :

Il faisoit las courans qui couchoit tres couvertement.
Il faisoit larges rois qui tendoit moult soutillement.
Il faisoit grandes fosses qui couvroit fraudeleusement.
Il faisoit ars et flesches qui traioit larroneusement.
Il faisoit longues fondes pour geter loing et roidement.
Il faisoit hains d'acier et amorces moult songneusement[1].

Le *Sermon de Noël* décrit la Nativité et en tire de nombreux enseignements : l'orateur, pour conduire son développement, définit en Jésus trois traits principaux :

Il nasqui doulz et amoureuz,

1. Fol. 1 v°.

Il nasqui moult tres glorieux,
Il nasqui bel et gracieux[1].

Le sermon dit *Alius notabilis Sermo* est le plus riche en phrases rimées. Les sept épis pleins et les sept épis maigres du songe de Pharaon étaient une matière singulièrement propice. La description de l'hôtel de Paradis ne l'était guère moins. Voici comment Courtecuisse célèbre cet hôtel :

Qu'il est hault et spacieus,
Qu'il est cler et gracieus,
Qu'il est artificieus,
Qu'il est noble et precieus,
Qu'il est de toutz bien plantureux,
Qu'il est seur et joieux,
Qu'il est delicieux[2].

Les sept épis signifient sept espèces de famines :

La premiere si est de richesses mondaines
La IIe de voluptés moult vaines,
La IIIe de faintes reverences,
La IIIIe de loenges lointeines,
La Ve d'aversitez vilaines,
La VIe de vengenses vilaines,
La VIIe de magiques sciences[3].

Pour résister à ces sept famines, il faut garder sept espèces de pains :

Le premier pain soit du grain de vraie humilité,
Le second de sainte charité,
Le tiers de pure verité,
Le quart de sainte poureté,
Le quinte de pacience,
Le sext de penitence,
Le septiesme de nette volenté et de continence[4].

C'étaient là des jeux puérils. L'orateur s'y attardait, et, de

1. Fol. 20.
2. Fol. 73.
3. Fol. 73 v°.
4. Fol. 73 v°.

rimes en subdivisions, il lui arrivait souvent d'être obligé d'écourter et de supprimer certains développements, de rompre par suite l'équilibre de son plan. Le manque de proportion est fréquent, et on peut l'attribuer plus souvent à l'absence de temps pour tout présenter harmonieusement qu'à un propos délibéré. Il y a en effet des preuves certaines que Courtecuisse s'oubliait assez volontiers. Dans le *Sermon de la Pentecôte,* après s'être attardé dans les subdivisions que lui a fourni l'analyse du Saint-Esprit, il reconnaît vers la fin que l'heure est trop avancée pour tout dire. Aux deux tiers du sermon dit *Alius notabilis sermo*, on trouve cette note bien significative : *Hoc quod sequitur non fuit prelatus causa brevitatis.* Du reste, il paraît bien que Courtecuisse lui-même en était arrivé à se défier de sa prolixité. Au début du *Sermon de Noël,* prêché devant le roi, il exprime ainsi sa défiance de lui-même et ses regrets : « Combien que les solempnitez de la benoite Nativité Nostre Salveur J.-C. soient longuez à raconter, en tant qu'il n'est homs en ce monde qui en dist le tiers ne le quart, neentmains la briefté dez jours du temps present et le service divin qui parest assez long, m'amonestent d'estre brief et laissier plusieurs chosez bien appartenans à dire se l'eure le souffroit[1]. »

Dans les développements de Courtecuisse, l'érudition tient une grande place. Les textes sacrés et profanes, les allusions ou les anecdotes antiques viennent souvent à sa mémoire. Sa formation intellectuelle est pareille à celle de Jacques Legrand ou de Jean Petit : elle est faite de lectures entassées, de souvenirs d'école. Le but en est uniquement moral. Courtecuisse, il est vrai, a une érudition plus discrète que beaucoup de ses contemporains ; c'est qu'il est naturellement plus réservé et plus sobre. Au reste, il cite un si grand nombre d'auteurs grecs et latins, qu'il a bien dû, encore comme la plupart de ses contemporains, tirer une large part de son érudition, non des œuvres elles-mêmes, mais de ces recueils de textes et d'anecdotes très répandus dans les écoles et où il était si facile de puiser. On voit défiler ainsi, pour la littérature grecque, Homère, Euripide, Épicure, Platon, Xénophon, Aristote, Panetius ; à vrai dire, il n'a pu connaître, grâce aux traductions répandues en Occident, que quelques traités d'Aristote, comme la *Rhétorique* et la *Politique*, qu'il cite d'une

1. Fol. 20.

façon précise. La littérature latine est très largement représentée : pour les poètes, Ennius, Horace, Ovide, Juvénal; pour les auteurs dramatiques, Plaute, notamment dans l'*Asinaria* et l'*Amphitryon*, Térence, dans le *Phormion*, Sénèque le Tragique; pour les philosophes et les moralistes, Cicéron, Sénèque, Boëce; pour les historiens, Tite-Live, Salluste, Valère-Maxime, Justin; pour les compilateurs et savants, Varron, Caton, Pline l'Ancien, Pomponius Mela, Aulu-Gelle, Apulée, Macrobe, Censorius. On peut affirmer que Courtecuisse connaissait directement les pièces de Térence[1], quelques traités de Cicéron, le *De amicitia*, le *De Senectute*, le *De paradoxis*, le *De officiis*[2], peut-être Tite-Live : un manuscrit du comique latin, un autre de Cicéron, un sans doute encore de Tite-Live figuraient dans sa bibliothèque. Il est tout à fait vraisemblable qu'il avait lu quelques œuvres de Sénèque, Boëce, Ovide, Valère-Maxime, Aulu-Gelle, Macrobe. Pour le reste, le doute est permis.

Grâce à ces lectures, directement ou non, Courtecuisse avait l'esprit meublé de souvenirs antiques. Dans ses sermons, œuvres d'enseignement religieux et d'édification, il a fait défiler l'Olympe, Jupiter, Saturne, Mars, Mercure, Diane, Apollon, Hercule; des personnages légendaires et historiques de toute sorte, Tirésias, Atrée, Thyeste, Procné, Pyrame, Thisbé, Omphale, Codrus, Tyrus, Gygès, Zaleucus, Lycurgue; des philosophes, Socrate, Empédocle, Diogène, Démocrate, Anaxagore, Xénocrate; tous les grands noms de l'antiquité romaine, Romulus, Tarquin, Scipion, Hannibal, Metellus, Pompée, César, Néron, Vespasien. Ce ne sont pas toujours de courtes citations, des allusions sommaires ou des anecdotes rapides que l'orateur emprunte à l'antiquité; il se complaît volontiers dans de longs récits profanes auxquels il s'efforce de trouver une portée morale. Telle est, dans le sermon intitulé *Alius notabilis sermo*, l'histoire des douze travaux d'Hercule, qui ont chacun leur moralité particulière. Telle est encore l'histoire des deux Philènes dans la *Proposition sur l'Ordonnance Cabochienne*. L'exemple le plus singulier, c'est le récit de la mort de Pyrame et de Thisbé dans le *Sermo de Nativitate coram rege*, où Courtecuisse, pour édifier ses auditeurs au sujet de la Nativité, en vient à conter en détail cette historiette[3].

1. Bibl. nat., ms. lat. 17895.
2. Bibl. nat., ms. lat. 18420.
3. Courtecuisse cite également les livres saints, les Pères de l'Église, saint

Un des traits propres à la littérature et en particulier à l'éloquence sacrée de ce temps, c'est l'abus des allégories et des métaphores. Courtecuisse n'a pas complètement résisté à la mode qui enchantait ses contemporains; mais il n'a usé de ces moyens qu'avec grande discrétion. Il est assez rare que les abstractions soient personnifiées, comme on le voit si souvent ailleurs, et encore cette personnification est-elle à peine apparente, comme dans ce passage : « Plaisance fait son assaut en l'âge qu'on dit adolescence, quant l'enfant est gai et joli et ne quiert ne mais danses, karoles, roses et violettes et telz manieres de plaisance. Ambition l'assaut en joennesce; lors veult faire parler de lui, car il est en greigneur vestu que jamais doie avoir. Convoitise l'assaut en vielesce : lors il a paour que les biens ne lui faillent, quant il leur doit faillir[1]. » Mais, dans plusieurs sermons, Courtecuisse s'est plu à développer de longues métaphores qui forment comme la trame du sermon ou de tout un développement.

Le sermon dit *Alius notabilis sermo* s'ouvre par le récit du songe de Pharaon : chacun des sept épis pleins et des sept épis maigres a un sens allégorique, et ce sont ces allégories qui remplissent la plus grande partie du discours. A ces allégories bibliques, s'ajoute à la fin une allégorie profane, les douze travaux d'Hercule, qui ont chacun leur moralité. Dans le *Sermon pour la procession de saint Vincent,* le sujet de l'allégorie est naturel : c'est la mer, image du monde, battue en tempête par des vents d'origines diverses, mais surtout par quatre grands vents : « L'un est Orgueil, l'autre Ambicion, le tiers Convoitise, le quart Envie[2]. » Ces métaphores, très simples en somme, ne sont pas sans grandeur ni sans pittoresque.

Moins colorée, moins dramatique, moins bizarre que celle de Gerson, l'éloquence de Courtecuisse a par suite un aspect plus sévère et plus grave. Ce qui lui manque comme imagination, elle le retrouve en élégance et en fermeté. Dégagée d'ordinaire de ces allégories surabondantes, de ces abstractions personnifiées qui ailleurs donnent au développement une allure théâtrale et au style une prétention enfantine, on comprend qu'elle ait frappé les con-

Thomas, les *Églogues* de Pétrarque; enfin, dans le *Sermon de la Trinité*, il parle de Roland et d'Olivier.

1. Fol. 74 v°.
2. Fol. 26.

temporains par ce qu'elle avait de châtié et de vigoureux et qu'elle ait ainsi mérité l'épithète de sublime. Sublime, elle ne l'est plus pour nous; mais elle le semblait alors par contraste. Quelques passages de ci de là ont encore gardé un peu de ce fugitif éclat. Telle par exemple cette image heureuse à propos de la Vierge à la Nativité, « quant, dit-il, le soleil de Paradis, son benoist enfant, naist d'elle et lieve sur terre pour nous enluminer de sa grâce[1]. » Tel cet appel ardent au roi ou prince qui rendra la paix à l'Église : « Le nom de celui devra bien estre escript de lettre d'or non mie seulement ès portaux des villes et des eglises de crestienté, maiz devant Dieu et ou portail de Paradis comme chevalier de Dieu[2]. » Tel encore ce portrait des chevaliers du temps amollis par le luxe : « Que vault une belle espée bien clere et bien dure, se le bras tremble et à peine se puist porter? Nos chevaliers sont trop bien armés, dorés, esmaillés, feillolés d'argent et d'asur. Ilz font merveillez de langue, maiz de braz je ne scé quoy, senon porter la grande manche[3]. » Il y a vraiment de l'émotion dans ces doléances sur le Schisme :

Quoy de ce tres horrible et sacrilege scisme qui est en l'eglise? Jusquez ou durra ceste douleur et ceste desolacion? Quant li secourrés vous? Quante, qu'elle ne chée et fonde en un tas celle qui fut si chierement fondée de precieux sanc du doulz Jhesu, levée et edifiée de la tres amere mort de tant de glorieux martirs, l'un detranché, l'autre escorchie, l'un boulez, l'autre rosti et autres c^m mors comme humain cuer ne porroit escouter senz fremir. Et maintenant la lesser perdre et fondre si villeinement! L'un fiert par derriere pour l'abattre, l'autre devant, l'un mine en bas, l'autre eschelle par en hault. Qu'est elle, que ci peu prisés? N'est elle espouze de celui qui morust si amerement pour nous racheter de la mort amere? Et n'avés, ce semble, compassion d'elle. C'est vostre mere; quar elle vous enfanta en la foy de crestienté, norri et aleta de sa sainte doctrine. Ne pensés vous pas à vostre fin retourner à elle? Ne vous ensevelira elle mesme derrenierrement? Et cy doit on penser et à aviser quant tous vous auront lesser et relinquis, elle vous besera doucement et accolera de ses bras[4].

1. Fol. 24.
2. Fol. 25.
3. Fol. 51.
4. Fol. 51 v°.

Le développement sur les devoirs du roi, dans le sermon dit *Alius notabilis sermo*, est peut-être celui qui met le mieux en relief les traits propres à l'éloquence de Courtecuisse[1] :

On ne doit mie mettre son cueur ne sa cure ès plaisances dou monde; mes en puet et doit on user legerement et en trespassant, comme se uns homs estoit à chemin, et son chemin s'adonnoit à passer parmi un verger bel et verdoiant, semé de fleurettes de toutes couleurs, entreplanté de biaus arbres haus et drois et menu rames et aussi resonnant de diverses melodies d'oisiaus. Celui pouroit user des plaisances du verger en trespassant et sens soi retarder ne forvoier de son chemin ne aultrement, quar s'il, comme seurpris des biautez et melodies du lieu, s'arestoit ou traversoit par les sentelettes et destours du verger, il s'anuiteroit et ne pouroit venir de jour en son hostel. Or il est vrai que toulz sommes en chemin tant que ceste vie nous dure... Entrés sommes ou verger des plaisances du monde, qui sont de pluseurs maneres et que on pourroit bien comparer aux fleurettes, aux arbres et aux melodies d'un verger materiel... Mes je vous demande se celui qui s'entroublieroit ou verger avoit grant famile à gouverner en son hostel d'enfans, de serviteurs et d'autres, en ne seroit il pas plus à blasmer que uns autres qui n'avoit que chasser ne que mener que lui? Nulz n'en fait doubte. Celui qui est chef d'une cité en a-yl grant peuple à gouverner. Et quoi se d'un bailliage, quoi se d'une conté, de une duché, quoi d'un royaulme a-il que faire, a-il à quoi entendu? Les anemis sont descendus ou royaulme, il esconvient les combattre. Les treves doivent tost faillir, il esconvient les prolonger. Tel chatel est asegé, il esconvient lever le siege. Tele vile est sur frontieres, il esconvient envoier garnison. Telz nostre alié est envais de ses ennemis, il l'esconvient lui secourir. Telz baron de nostre royaulme sont de guerre, il en convient de faire l'acort. Telz est en aage, asseoir li fault terre. Il est trop de demandeurs, il esconvient faire de nouvelles ordennances. Qui sauroit et voudroit tout raconter, il n'auroit pas fait en III jours. Quar il n'est injure, vilenie, torfait, guerres, violences, debas, acors, graices, respis, riens n'est trouble, riens n'est oscur ou royaulme que tout ne soit à traitier, corriger, apaisier, reparer, passer, accorder et declairier devant lui, par lui et par son conseil. Qui diroit qu'il n'i a qu'un peu à faire, je ne le croi mie, où vont gemir et plourer les poures

1. Fol. 75.

orphelins, où portent leurs requestes et leurs supplicacions les vesves fameletez.

Sous cette forme souvent heureuse, Courtecuisse n'a exprimé, comme on l'a vu, que des idées simples et pratiques. Il ne fait guère de théologie, mais de la morale appliquée à la vie privée ou à la vie publique; il donne des conseils, il morigène les fidèles, les clercs, les princes et les souverains. Sa morale est celle de la sagesse antique et de l'Évangile. Sa politique est surtout celle d'un homme d'école, imbu d'Aristote et de saint Thomas. Dans l'une et dans l'autre, il y a beaucoup de dignité et de bon sens, mais nulle hardiesse.

Tout compte fait, sans avoir la diversité et l'éclat d'un Gerson, il fut en son temps un bon orateur, discret et mesuré dans sa forme et dans ses idées, et s'il n'est pas digne de figurer tout à fait au premier rang parmi les hommes de son temps, il mérite cependant que l'histoire ecclésiastique et l'histoire littéraire n'oublient pas tout à fait son nom.

A. Coville.

LES ABBÉS HILDUIN

AU IXe SIÈCLE.

Dans un article très intéressant[1], M. Ferdinand Lot s'est récemment attaché à relever les mentions des personnages appelés Hilduin, éparses dans les textes de 840 à 877, puis à réduire le nombre de ces personnages par des rapprochements successifs. Grâce à l'application d'une ingénieuse méthode d'éliminations, il est parvenu à recomposer la carrière de trois ou même deux abbés Hilduin. Je voudrais présenter à mon tour quelques observations, qui me paraissent de nature à modifier, sur certains points, les conclusions proposées par M. Lot.

I.

Si l'on fait abstraction des mentions qui se rapportent à celui que l'on peut désormais appeler le grand Hilduin, c'est-à-dire à l'archichapelain et chancelier[2], les mentions relatives à un abbé Hilduin sous Charles le Chauve semblent viser deux personnages, qui se confondent peut-être en dernière analyse, d'après M. Lot. Dans l'hypothèse, douteuse pour lui, où il s'agirait réellement de deux homonymes, M. Lot propose de distribuer entre eux les mentions de la façon suivante.

M. Lot distingue provisoirement Hilduin le jeune et Hilduin II[3]. Le premier de ces deux personnages fait d'abord sa

1. *De quelques personnages du IXe siècle qui ont porté le nom de Hilduin*, dans le *Moyen Age*, 1903, p. 249-282.

2. Sur la carrière du grand Hilduin d'après M. Lot, je renvoie à son article, que je viens de citer.

3. Pour la justification de ces appellations, M. Lot se réfère aux documents, qui visent ici *Hilduinus junior* et là *Hilduinus secundus*.

fortune en Lorraine. Il prétend au siège de Cambrai en 862 et se voit évincé en 866 par l'opposition de son métropolitain, Hincmar. Passé ensuite au service de Charles le Chauve, il en obtient l'abbaye de Saint-Bertin, le 19 juin 866. Candidat de Charles le Chauve au siège de Cologne, en janvier 870, il est dédommagé de son échec par la nomination de bibliothécaire du roi et meurt, le 7 juin 877, dans son abbaye de Saint-Bertin, où il est enseveli. Le second des deux homonymes supposés apparaît, dès 852 environ, au service de Charles le Chauve. Il devient abbé de Saint-Germain-des-Prés vers 857. L'obituaire donne, comme date de sa mort, le 19 novembre; mais le millésime reste indéterminé, le terme le plus récent étant 872 ou peut-être 867[1].

En revanche, M. Lot demeure indécis sur le point de savoir lequel des deux homonymes fut co-abbé de Saint-Denis en 838[2] et lequel a été, auprès de Pépin II d'Aquitaine, « une manière de chancelier[3]. »

D'ailleurs, M. Lot se plaît à atténuer les difficultés qui s'opposent de prime abord à la fusion des deux homonymes en un seul et même personnage. Jamais, à son gré, les textes ne les opposent formellement l'un à l'autre. La double mention de l'*obit* elle-même ne lui paraît pas absolument irréductible[4], et l'on sent bien qu'après tant d'éliminations successives l'auteur résiste péniblement à la tentation d'accumuler sur une seule tête les mentions adjugées par lui à Hilduin II, celles qu'il a attribuées à Hilduin le jeune et celles qu'il a hésité à répartir, pour composer finalement avec le tout une seule carrière, celle du neveu, comme il a reconstitué, à l'aide de données éparses adroitement adaptées, la carrière de l'oncle, le grand Hilduin. C'est ce qu'exprime aussi nettement que possible cette phrase, où se résume la conclusion de la dissertation tout entière : « Les quatorze Hilduin qui ont vécu sous le règne de Charles le Chauve se trouvent donc, en définitive, réduits à trois, sinon à deux[5]. »

1. En ce qui concerne les références correspondant à ces divers points, je ne saurais mieux faire que de renvoyer à l'article même de M. Lot, afin d'éviter des répétitions inutiles.
2. F. Lot, *Moyen Age*, *loc. cit.*, p. 278-279.
3. *Loc. cit.*, p. 278 et 279.
4. *Loc. cit.*, p. 250. Cf. *ibid.*, p. 269, n. 1.
5. *Loc. cit.*, p. 280.

II.

Je crois qu'il faut renoncer résolument à l'idée séduisante d'une aussi parfaite simplification, et j'estime aussi qu'il y a lieu de modifier, à certains égards, la distribution des mentions proposées par M. Lot.

La première considération qui s'impose à l'attention est la distinction qui résulte des dates d'*obit*.

En dehors de la date du 22 novembre, qui se rapporte à coup sûr au grand Hilduin[1], nous possédons deux dates pour la mort d'un Hilduin abbé, à savoir le 19 novembre[2] et le 7 juin[3]. Voilà déjà, par conséquent, un indice qui révèle l'existence de deux abbés distincts, appelés tous deux Hilduin. Une donnée aussi positive ne saurait être infirmée que par des arguments irréfragables, tendant à rendre impossible le dédoublement.

Précisément, voici qu'une donnée nouvelle vient corroborer notre premier indice. Hincmar parle à deux reprises d'un Hilduin, *frère* de Gunther, archevêque de Cologne[4]. Les *Annales Xantenses* citent par deux fois un Hilduin, *cousin* de ce même Gunther[5]. Or, il est également arbitraire de croire, sans preuve, à une erreur de la part d'Hincmar ou à une erreur de la part du rédacteur des *Annales Xantenses*[6]. Ici encore, nous sommes donc amenés naturellement à penser qu'il y a eu simultanément deux Hilduin, l'un frère et l'autre cousin du métropolitain de

1. F. Lot, *loc. cit.*, p. 250 et 268-269. On ne saurait s'arrêter à l'opinion que le quantième porté par l'obituaire correspondrait à la révocation de l'abbé par Charles le Chauve, dont la date aurait été prise, à tort, pour date de sa mort. Une semblable confusion, commise par des contemporains, au sujet d'un personnage aussi considérable que le grand Hilduin, est de la dernière invraisemblance.

2. Obituaire d'Usuard : *XIII kl. dec.* Cf. F. Lot, *loc. cit.*, p. 259.

3. Folcuin, éd. Guérard, p. 123. Cf. F. Lot, *loc. cit.*, p. 253.

4. *Annales de Saint-Bertin*, année 866, éd. Waitz, p. 81. Cf. *ibid.*, p. 68, année 864.

5. *Annales Xantenses*, année 864 (fautive pour 863) et année 871 (pour 870). M. Lot remarque très judicieusement que la parenté réciproque entre Hilduin et Gunther, définie de part et d'autre par le même mot *nepos*, implique nécessairement, pour ce mot, le sens de *cousin*.

6. C'est déjà la remarque faite, d'ailleurs accidentellement et avec une autre portée, par E. Dümmler, *Gesch. des ostfr. Reichs*, t. II, p. 290 et n. 4.

Cologne. Au demeurant, une semblable homonymie n'a rien qui doive nous surprendre chez les collatéraux d'une grande famille du IXe siècle[1].

Dès maintenant, le rapprochement entre les dates d'*obit* et la confrontation entre le texte d'Hincmar et le texte des *Annales Xantenses* concordent pour nous faire croire à l'existence de deux homonymes. Toutefois, ce n'est encore là qu'une impression en quelque sorte *a priori*. Il importe de rechercher si cette croyance peut être vérifiée à l'aide de données historiques et si elle continue à valoir *a posteriori*, auquel cas nous aurons le droit de nous dire en possession d'une certitude.

Hincmar[2] nous apprend que le frère de Gunther, Hilduin, fut, en 865-866, administrateur du diocèse de Cologne, en ce sens qu'il fut substitué officiellement à Gunther déposé; mais l'annaliste ajoute qu'en réalité Gunther conservait toute l'autorité, moins les fonctions épiscopales, *excepto ministerio episcopali*. L'expression est fort claire : il faut entendre que le ministère épiscopal, — c'est-à-dire l'ensemble des attributions proprement canoniques, — était exercé par Hilduin.

D'autre part, Hilduin, cousin de Gunther, nous est présenté par les *Annales Xantenses*[3] comme le candidat de Charles le Chauve, en 870, au siège métropolitain de Cologne. Or, n'ayant pas encore reçu la prêtrise au moment où le roi de France le met en avant contre le candidat germanique, il se la fait conférer, pour les besoins de la cause, par Francon de Liège[4].

Ce rapprochement de textes me semble lumineux. Il est impossible, en effet, d'identifier Hilduin, cité en 865 par Hincmar,

1. Malgré cette considération, M. Lot a préféré admettre que Gunther n'avait eu qu'un seul parent du nom de Hilduin. En effet, après avoir cité le passage des *Annales de Saint-Bertin* qui signale le frère de Gunther, M. Lot ajoute : « Les *Annales de Xanten* contemporaines parlent du même Hilduin, mais diffèrent sur la parenté qui l'attachait à Gunther qu'elles réduisent à un simple *cousinage*. » (F. Lot, *loc. cit.*, p. 252.)

2. *Annales de Saint-Bertin*, année 866, éd. Waitz, p. 81 : « Episcopium Coloniense, ab Hugone recepto, fratri Guntharii, sub provisionis obtentu, committit, sed revera dispositio illius, excepto episcopali ministerio, penes Guntharium manet. »

3. *Annales Xantenses*, année 871 (fautive pour 870), dans *Mon. Germ. Script.*, II, 234.

4. Reginon, *Chronicon*, année 869. Cf. Parisot, *le Royaume de Lorraine*, p. 359.

avec Hilduin, cité en 870 par les *Annales Xantenses*, attendu qu'en aucune façon un personnage qui n'est pas encore prêtre en 870 ne saurait avoir rempli, dès 865, les fonctions canoniques de l'épiscopat. Il résulte du contact de nos textes, avec toute l'évidence désirable, qu'il faut soigneusement distinguer deux Hilduin, dont l'un est le cousin et dont l'autre est le frère de Gunther.

III.

La distinction qui résulte de ce critérium positif, la prêtrise, a pour conséquence de modifier assez sensiblement le système adopté par M. Lot.

Tout d'abord, au lieu de mettre l'administration, ou, si l'on préfère, l'*intérim* du diocèse de Cologne en 865-866, et la candidature au siège épiscopal, cinq ans après, dans la carrière du même personnage, il faut se résoudre à séparer les deux mentions. C'est le frère de Gunther qui a été évêque intérimaire de Cologne, mais c'est le cousin de ce même Gunther qui a été le candidat français au siège métropolitain, en 870.

D'un autre côté, l'évêque intrus de Cambrai en 862-866 est nécessairement le frère de Gunther et non son cousin, car ce dernier, n'étant pas encore prêtre en 870, ne peut avoir prétendu, en 862-866, à l'évêché de Cambrai. Aussi bien, son incapacité canonique eût-elle été dénoncée dès le premier jour par Hincmar, qui a lutté si vigoureusement contre le candidat venu de Cologne[1].

1. Voir, sur ce point, F. Lot, *loc. cit.*, p. 264. Le candidat obstiné à l'évêché de Cambrai est, de la sorte, le même qui fait à Cologne, pendant la déposition de Gunther, l'intérim des fonctions canoniques du diocèse. La difficulté chronologique signalée par M. Lot (*loc. cit.*, p. 264-265) et assez péniblement résolue dans son système n'existe pas dans celui que j'indique. En effet, l'abbé de Saint-Bertin est le cousin de l'archevêque intérimaire de Cologne. Je ferai observer, à ce propos, que le diplôme de Lothaire II, en date du 15 janvier 866, n'implique nullement la disparition de Hilduin, ainsi que semble le dire M. Lot (*loc. cit.*, p. 265 et n. 4). Le roi ne traite pas positivement Gunther en archevêque et affecte de dire « venerabilis Agrippinensis ecclesiæ gubernator et pius rector » (cf. R. Parisot, *le Royaume de Lorraine*, p. 288). Cette périphrase répond justement à la situation définie par Hincmar en 866 dans les *Annales de Saint-Bertin*. Il semble en résulter qu'en 866, comme en 865, les fonctions canoniques sont exercées par Hilduin.

Ainsi, l'affaire de Cambrai et celle de Cologne impliquent le même dédoublement et la même distinction. Nous sommes en présence de deux démonstrations indépendantes et qui nous conduisent à l'adoption du même criterium.

IV.

La répartition des autres mentions entre les deux cousins est plus malaisée. L'un d'eux, celui qui fut abbé de Saint-Bertin, mourut dans cette abbaye le 7 juin 877; l'autre, apparemment celui qui fut abbé de Saint-Germain-des-Prés, mourut le 19 novembre d'une année inconnue, antérieure à 872 sinon à 867. Certains indices ont permis à M. Lot de voir dans l'abbé de Saint-Bertin le candidat de Charles le Chauve à l'archevêché de Cologne[1]. On peut, je crois, fortifier cette identification d'un argument nouveau[2]. En effet, nous savons que le candidat germanique à ce même siège archiépiscopal de Cologne, Willibert, ne reçut le pallium qu'en 874[3]. Si son compétiteur avait disparu plus tôt, rien ne se serait apparemment opposé à sa reconnaissance par le Saint-Siège. Il est donc légitime d'en inférer que seul peut avoir aspiré à l'archevêché de Cologne celui des deux Hilduin qui a survécu, à savoir l'abbé de Saint-Bertin. Dans ces conditions, il faut décidément reconnaître dans l'abbé de Saint-Bertin le cousin de Gunther, tandis que l'abbé de Saint-Germain-des-Prés est le frère de ce même Gunther[4]. Cette parenté plus

1. F. Lot, *loc. cit.*, p. 267.

2. Il n'est donc pas possible d'identifier, comme a essayé de le faire M. Lot (*loc. cit.*, p. 266-267), l'abbé de Saint-Bertin avec l'évêque de Cambrai, évincé par l'opposition du métropolitain de Reims. Les raisons d'ordre exclusivement négatif invoquées, en l'espèce, par M. Lot, ne peuvent rien contre le critérium que j'ai établi, à savoir la qualité de prêtre que l'un des deux homonymes acquiert seulement en 870. Le synchronisme signalé par M. Lot en ce qui concerne l'arrivée de l'abbé Hilduin à Saint-Bertin n'en est pas moins très intéressant. Le cousin de Gunther devient le chef d'une grande abbaye française au moment précis où se place le rapprochement momentané de Charles le Chauve et de Lothaire II, ainsi que la disgrâce passagère d'Hincmar. Gunther et les deux Hilduin ne cessent d'être solidaires et leur sort reste constamment lié à la politique générale de leur temps. Cf. ci-après, note 4.

3. R. Parisot, *le Royaume de Lorraine*, p. 407-408.

4. Au premier abord, la qualité d'abbé de Saint-Germain-des-Prés semble contredire la qualité de frère de Gunther. Mais, à la réflexion, il n'en est rien.

étroite explique d'autant mieux l'âpre lutte soutenue, depuis 862, par Hincmar, à la fois contre l'archevêque Gunther de Cologne et contre Hilduin, prétendant à l'évêché de Cambrai. On comprend à merveille aussi, dans ce système, le mépris et l'animosité qu'affiche Hincmar à l'égard du frère de Gunther, à propos des événements de 864 à Rome[1].

Quant à déterminer lequel des deux cousins[2] fut co-abbé de Saint-Denis en 838 et lequel remplit les fonctions de chancelier d'Aquitaine vers 848, ni les rapprochements ingénieux de M. Lot ni les nouveaux éléments critiques que j'ai moi-même essayé d'apporter n'autorisent à faire un choix[3].

J. CALMETTE.

En effet, l'unique mention de cet abbatiat se rapporte à 857-858 (F. Lot, *loc. cit.*, p. 257). Or, c'est précisément l'époque où les relations furent excellentes entre les deux royaumes de France et de Lorraine. En 858, Lothaire II, le protecteur constant de Gunther, est l'allié de Charles le Chauve. Cf. ma *Diplomatie Carol.* (*Bibl. de l'École des hautes études*, fasc. 135), p. 71-72.

1. *Annales de Saint-Bertin*, éd. Waitz, p. 68. Il est naturel qu'Hincmar, dont nous connaissons le tempérament, affecte d'appeler *clericum* celui qu'il refuse d'admettre comme son suffragant à Cambrai.

2. Cette parenté des deux Hilduin ressort de leur parenté respective avec Gunther. Tous deux avaient probablement pour oncle commun le grand Hilduin, qui serait, de la sorte, l'oncle de Gunther lui-même.

3. Il resterait à résoudre un problème que j'ai volontairement écarté, parce que je le crois présentement insoluble, celui qui consiste à identifier l'abbé Hilduin, enseveli à Saint-Médard-de-Soissons. M. Lot (*loc. cit.*, p. 261) y voit l'abbé de Saint-Germain-des-Prés, mort le 19 novembre. En réalité, la chronologie des abbés de Saint-Médard est trop incertaine pour fournir des éléments sérieux de discussion. Tout ce que l'on sait se réduit à la découverte d'un abbé Hilduin, enterré à Saint-Médard, et à un diplôme de 870-871 mentionnant un « Hilduwinus antiquior abbas, » d'où l'on déduit l'existence d'un « Hilduwinus junior. » Si cette déduction est plausible, on ignore entièrement les dates respectives de ces deux homonymes, et nul ne peut dire quel est celui dont la sépulture a été retrouvée. Nous devons donc avouer notre impuissance à établir, en l'espèce, une identification. L'hypothèse la plus probable est que l'abbé Hilduin de Soissons est différent des deux cousins dont nous nous sommes occupés. Il est, du moins, assez curieux de rencontrer à Saint-Médard, lieu d'internement de Pépin II, le nom de celui qui fut le chef de la chancellerie d'Aquitaine. Il pourrait fort bien y avoir là autre chose qu'une simple coïncidence.

L'ANCIEN BRÉVIAIRE

DE

SAINT-POL DE LÉON.

Un article intitulé *les Heures bretonnes du XVe siècle*, inséré dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (année 1895, t. LVI), contient à la page 59 la description de la partie d'hiver du premier Bréviaire de l'église de Saint-Paul de Léon, d'après un exemplaire conservé à la Bibliothèque nationale (Réserve, B. 1920). Cet exemplaire est incomplet d'un premier cahier, de huit feuillets, qui n'a point été mentionné dans notre description. Cette lacune peut être comblée à l'aide d'un bel exemplaire de ce même demi-bréviaire, imprimé sur vélin, dont la bibliothèque de Rennes vient de s'enrichir et que M. Le Hir, conservateur de cette bibliothèque, a bien voulu nous communiquer, avec une très intéressante notice, lue par lui, le 8 mars dernier, à la Société archéologique de Rennes.

Le premier cahier du Bréviaire, portant la signature + (en rouge), contient :

1° Sur le recto du premier feuillet, un titre imprimé en rouge et en noir; les parties imprimées en rouge ont beaucoup souffert et la lecture de plusieurs mots en est incertaine.

2° Au verso de ce feuillet, une épître dédicatoire adressée à l'évêque de Saint-Paul, Gui Le Clerc, par un dignitaire de la cathédrale, Hamon Barbier. Cette épître nous apprend que jusqu'alors il n'avait été ni imprimé ni même rédigé de bréviaire à l'usage de l'église de Léon. On y voit aussi que deux chanoines de cette église, — François Le Veyer et Guillaume Fougay, — avaient aidé Hamon Barbier à préparer le texte qui fut imprimé en 1516.

3° Sur les six feuillets suivants, un calendrier du type auquel on a donné la dénomination de *cisianus*.

4° Sur le dernier feuillet, des règles de comput et des prescriptions hygiéniques mises en rapport avec les signes du zodiaque.

Voici le texte du titre, de l'épître dédicatoire et, à titre d'exemple, les vers qui accompagnent la nomenclature des fêtes du mois de janvier :

Titre.

Breviarium insignis ec||clesie Leonensis, nuper emaculatum, recognitum, emenda||tum et tersum, multis brevibus atque legendis ad||auctum, duobus semitemporibus aut uno, secum||lumque ut malueris, volumine contentum, unicuique vel mediocriter erudito pervium, ordinatissimum et apprime necessarium.

Cum privilegio.

Venundatur in egregia civitate Divi Pauli diocesis Leo||nensis, e regione templi ejusdem et in urbe Landernia in edi||bus Alani Prigent.

Venundatur etiam Parrhisiis in vico Sancti Jacobi sub || signo divi Nicolai, prope templum Sancti Benedicti.

Dédicace.

Hamo Barberius, reverendo in Christo patri ac domino domino Guidoni Clerico, Leonensi episcopo, in eo qui vera est salus S. P. D.

Magno procul dubio honore magnave reverencia, prestantissime antistes, Romanorum non modo sed et barbarice gentis superstitiosam potius quam relligiosam antiquitatem patrios Deos (quos penates et quasi *penes nos* natos vocitarunt) habuisse, illisque anniversarias celebrasse festivitates, historiographorum lectione passim instituimur. Quanto tamen majori cura majorive sanctimonia nos ipsi, quorum non ficta, non superstitiosa, non pseudola, sed veracissima fides existit, nostros sanctos et venerari et colere debeamus, ratio ipsa luculentissima demonstrat. Tanto sane majori quanto verum falso, lux tenebris, sanctum denique prophano, dignius, nobilius excellentiusve comperitur.

Quam rem equidem apud meipsum perpendenti ac mentis indagine crebro consideranti, id illico sese obtulit quod hoc in nostra Leonensi diocesi divinum officium, seu, ut pro trito utamur vocabulo, canoniales hore, quod medius fidius rebus etiam quibuscunque est anteferendum, a plerisque non more debito diceretur, et proth dolor a plurimis frequenter pretermitteretur. Quod, me hercle, factum, ut etiam audacius loquar, predecessorum nostrorum (qui breviarium secundum communem ecclesie nostre consuetudinem nec imprimi nec scripto redigi ad hec usque tempora unquam curavere) incuria, ne dicam ignorantia, accidisse habemus compertissimum. Quamobrem hunc tantum errorem in tam percelebri ac inter Armoricas famatissima diocesi obliterandum ac prorsus eliminandum censuimus, quod et fecisse credidimus, cum impresenciarum breviarium honorandorum patrum ac inter canonicos Leonenses non infimorum, domini quidem Francisci Veyerii et Guillermi Fugerii, auxilio collectum ac plurimorum sanctorum legendis illustratum, calcographorum typis misimus excudendum. Ipsum itaque, dignissime presul, cujus amplitudine ceterisque virtutibus non minus hec nostra clarescit diocesis quam rutilantissimis Phebi radiis terra resplendet, hoc servuli tibi deditissimi munusculum et laborem (quando quidem est etiam magno flammula grata Jovi) leta fronte suscipias, tuorumque subditorum consulas utilitati. Vale.

Exemple des vers du calendrier.

Januarius.

Pocula Janus amat.
Prima dies mensis et septima truncat ut ensis.
*Cir*sio janus *Epy.* sibi vendicat Hil. Felix Marcel.
Prisca *Fab.* Ag. Vincenti *Pau.* Po. Jul. Ag. Gil. Batil.

In Jano claris calidisque cibis pociaris,
Atque decens potus post fercula sit tibi notus.
Ledit enim medo tunc potus, uti bene credo.
Balnea tunc intres, et venam findere cures.

Nous avons employé les caractères italiques pour les mentions

qui sont imprimées en rouge dans les deux vers du *cisianus*. Ces mentions se rapportent aux fêtes principales. Le lecteur reconnaîtra aisément les mots qui ont été si singulièrement abrégés pour les faire entrer dans un simulacre d'hexamètres : « Circumcisio, Epyphania, Hilarius, Felix, Marcellus, Prisca, Fabianus, Agnes, Vincentius, Paulus, Policarpus, Julianus, Agnes, Gildasius, Batildis. »

L. D.

NOTICE

SUR LE MANUSCRIT LATIN 870

DE LA REINE CHRISTINE.

M. Ernest Langlois, dans sa *Notice des manuscrits français et provençaux de Rome antérieurs au XVIe siècle*[1], n'a point signalé parmi les manuscrits de la reine Christine le lat. 870, formé de plusieurs groupes de textes; l'un d'eux est composé de poésies latines et françaises. Ce manuscrit contient avant tout des documents qui intéressent l'histoire de l'Université de Paris, et le P. Denifle en a tiré parti pour le *Chartularium Universitatis Parisiensis*[2]. Mais il est à croire que la publication des vers français qui se trouvent dans le ms. Reg. lat. 870 n'entre pas dans le cadre de l'œuvre à continuer du P. Denifle, et, par suite, il ne paraît pas inutile de leur faire voir le jour. Non que leur valeur esthétique doive irrémédiablement les sauver de l'oubli, le lecteur s'en rendra compte facilement; mais ils se rattachent d'assez près à l'histoire de la théologie, et plus particulièrement de l'Université de Paris, et ils soulignent de façon assez curieuse les procédés polémiques du XVe siècle, pour mériter d'être signalés dans cette brève notice.

Nous ne savons pas grand'chose sur l'origine même du manuscrit. Une note au bas du fol. 13 nous indique qu'il a été, au XVIe siècle, entre les mains de Robert Goullet. Une communication obligeante de M. L. Delisle nous apprend que ce personnage, originaire du diocèse de Coutances, professa la théologie à

1. Dans *Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques*, t. XXXIII, 2e partie, 1889, in-4°. M. E. Langlois a examiné les mss. 869 et 871. L'écriture des vers français est bien, semble-t-il, seulement de la fin du XVe siècle.

2. Aux t. III et IV (Paris, 1894 et 1897, in-4°).

l'Université de Paris au début du XVIe siècle. Il est connu pour avoir publié une traduction latine de l'historien Josèphe, qui eut au moins deux éditions et dont la dédicace à l'évêque d'Avranches est datée du collège d'Harcourt, en 1513. De fait, les textes contenus dans le manuscrit en question concernent surtout la Normandie.

Le manuscrit Reg. lat. 870, mesurant 200 sur 280 millim., relié de maroquin rouge, aux armes du cardinal bibliothécaire, renferme les textes dont suit l'indication :

I. *Fol. 1-12.* — Petit cahier de papier, d'une seule écriture, aux titres soulignés de rouge, aux initiales et aux signes de paragraphes rehaussés de rouge. — XVe siècle :

Fol. 1-2. Ex decreto consilii Basiliensis de puritate conceptionis Virginis Marię.

Sacrosancta mater ecclesia generalis sinodus Basiliensis... Datum Basilee in nostra sessione publica majori Basilieñ solemniter celebrata XV^to k. octobris. Anno a nativitate Domini mille^mo CCCC^mo XXXIX^mo[1].

Fol. 2-4. Vidimus d'Innocent VIII, 12 janvier 1487, de l'encyclique de Sixte IV, *Grave nimis*, « de conceptione immaculatę Virginis Marię, » du 4 septembre 1483. — A la suite, une note interprétant cette encyclique[2].

Fol. 4-6. Lettre de Jean Véri, Frère Prêcheur, docteur en sainte Écriture, à David Miffaut, au sujet des propositions qu'il avait avancées touchant la Conception de la Vierge pendant une prédication de l'Avent, à Dieppe, en 1496. — Réponse du même Jean Véri au chapitre de Rouen.

Fol. 6 v°-8 v°. Statutum sacrę facultatis theologię studii Parisiensis super materia conceptionis Immaculatę et gloriosissimę Virginis Marię Matris Domini nostri et redemptoris Hięsu Christi. — 1497.

Fol. 9. Bulle de Sixte IV, du 4 octobre 1470, approuvant l'institution de l'office de la Conception de la Vierge.

Fol. 11-12. Revocatio magistri Jo. Veri in sacra pagina doctoris ordinis Predicatorum. — 18 septembre 1497.

1. Sur la 36e session du concile de Bâle (17 septembre 1439), voir Mansi, t. XXIX, p. 182 et suiv.; Harduin, t. VIII, p. 1266. Cf. C.-J. von Hefele, *Conciliengesch.*, t. IV, p. 781.

2. Cf. Wetzer et Welte, *Kirchenlexikon*, 2e éd., t. IV (Freiburg-i.-B., 1886, in-8°), col. 472-473; Herzog et Hauck, *Realencyclopädie für protestantische Theol. und Kirch.*, t. XII (1903, in-8°), p. 322-323.

II. *Fol. 13-23.* — Ces dix-huit feuillets faisaient d'abord partie d'un manuscrit, où ils étaient cotés 47 à 59, les fol. 48 et 49 anciens manquant. Au bas du fol. 13 : *Pro Roberto Goullet*[1]. — xve siècle :

Fol. 13-14 v°. Instrumentum revocationis facte in presentia regis ac rectoris et deputatorum universitatis Parisiensis per episcopum Ebroicensem de quibusdam falsis conclusionibus per ipsum dictis, sine auctoritate aut presentia cancelarii ecclesie Parisiensis. — 17 février 1389[2].

Fol. 14 v°-18. Instrumentum revocationis facte in presentia rectoris et universitatis Parisiensis per fratrem Johannem Thome Jacobitam de quibusdam erroribus per eum predicatis alias per episcopum Parisiensem et facultatem theologie condempnatis sine auctoritate aut presentia cancelarii ecclesie Parisiensis. — 21 mars 1389[3].

Fol. 18-20. Instrumentum revocationis facte in presentia rectoris et universitatis Parisiensis per fratrem Adam de Suessione Jacobitam de quibusdam erroribus per ipsum predicatis, alias per episcopum Parisiensem et facultatem theologie condemnatis sine auctoritate aut presentia cancelarii ecclesie Parisiensis. — 16 mai 1389[4].

Fol. 20-23. Instrumentum revocacionis facte in presencia rectoris et universitatis Parisiensis per fratrem Gauffridum de Sancto Martino Jacobita de quibusdam erroribus per ipsum publicatis alias per episcopum Parisiensem et facultatem theologie condemnatis sine auctoritate aut presencia cancellarii ecclesie Parisiensis. — 24 juin 1389[5].

III. *Fol. 24 et v°.* — Fragment d'une traduction du livre de Baruch. — xvie siècle :

« Celles sont les parolles du livre que Baruch, filz de Nerias, filz de Macias, filz de Sedechias...[6]. Et soubz umbre de Balthasar, son filz, et que nous le servions plusieurs jours et que nous trouvions grace devant eulx[7]. »

IV. *Fol. 25-31.* — Ces six folios faisaient d'abord partie d'un manuscrit où ils étaient cotés 64-70 ; ces secondes cotes subsistent

1. Un des propriétaires du manuscrit. Cf. Denifle, *Chart.*, t. III, p. 519.
2. Latin et français. Publié par Denifle, *Chart.*, t. III, p. 515-517.
3. Latin et français. Publié par Denifle, *Chart.*, t. III, p. 517-520.
4. Latin et français. Publié par Denifle, *Chart.*, t. III, p. 521-523.
5. Latin. Publié par Denifle, *Chart.*, t. III, p. 523-525.
6. I, 1.
7. I, 12.

pour les trois derniers. Ils proviennent du même manuscrit que les fol. 13-23. — XVe siècle :

Fol. 25-26 v°. Instrumentum revocacionis facte de mandato et ordinatione facultatis theologie et sine auctoritate cancellarii ecclesie Parisiensis per fratrem Johannem Sarrasin, predicatorem, de certis propositionibus per ipsum male publicatis contra sacram doctrinam. — 13 mars 1429[1].

Fol. 26 v°-27 v°. Nota instrumentum (*sic*) contineñ deliberationem et determinationem facultatis theologie de et super quadam assercione dicta et dogmatisata in diocesi Ebroicensi per rescriptionem et requisitionem episcopi Ebroicensis et inquisitoris heretice pravitatis. — 16 mai 1432[2].

Fol. 27 v°-28. Nota instrumenti continentis revocationem factam per magistrum Nicolaum Gadrigarii, ordinis fratrum heremitarum beati Augustini, de mandato et ordinatione facultatis theologie sine auctoritate cancellarii ecclesie Parisiensis, occasione quarumdam propositionum erronearum per dictum Gadrigarii dictarum. — 9 janvier 1443[3].

Fol. 28-29 v°. Instrumentum continens modum eligendi per facultatem theologie aliquem vicarium seu vicesgerentem decani ejusdem facultatis qui habeat portare onera officii decani. — 7 novembre 1384[4].

Fol. 29 v°-30 v°. Décision de la Faculté de théologie de Paris touchant les pratiques des chercheurs de trésor :

Sequitur conclusio facultatis theologie super materia fidei nunc agitata, novissime determinata.

Actentis facto seu opere principali et ejus compositione in se, ac omnibus suis circumstantiis simul junctis, videlicet magno circulo diversis nominibus ignotis conscripto, et variis caracteribus consignatis, parva rota lignea super quatuor pedes ligneos et stipitem in medio ejusdem magni circuli elevata, et ampula super dictam rotam collocata, super quam ampulam in quadam parva rotula papirea inscripta erant quedam nomina, quorum signata sunt nobis ignota, scilicet : garsepin, oroth, carmesine, bisoc (*sic*) signo crucis et

1. Latin. Publié par Denifle, *Chart.*, t. IV, p. 493-495.
2. Publié par Denifle, *Chart.*, t. IV, p. 542.
3. Latin. Publié par Denifle, *Chart.*, t. IV, p. 631-632.
4. Latin. Publié par Denifle, *Chart.*, t. IV, p. 333-335.

quibusdam caracteribus inter predicta nomina interpositis ac etiam cathedris, potis terreis, igne incenso, suffumigationibus, luminaribus, ensibus, pluribusque aliis caracteribus et figuris et nominibus diversis verbisque ignotis, ac etiam nominatione seu inscriptione quatuor regum in quatuor parvis rotis papireis, scilicet : regis galtini septentrionis, regis baltini orientis, regis saltini meridiei, regis ultini occidentis, interpositis, inter nomina dictorum regum quibusdam caracteribus signis rubeis conscriptis, actentis eciam circumstantiis temporis et loci suspecti et modo se habendi illorum qui in dicto opere interfuerunt, et in eodem cooperati sunt; et hiis que egerunt post juramenta de facientibus legalem portionem de thesauris reperiendi (*sic*) per eos pluries prestita iterata, etiam post declaracionem dicti operis a principali actore illius artificii, sicut ex eorum confessionibus apparet, quibus habetur, quod in quadam camera in qua erant predicta instrumenta de se supersticiosa, accensis luminaribus et consuffumigationibus circa ampulam et circulos in quibus erant predicte inscriptiones et predicti caracteres, dicti cooperatores expoliati in suis giponibus enses tenentes per pommellos, ante cathedras quilibet unum cuspidibus quinque in terra fixis et quinque cum dictis ensibus juxta cathedras et circulos et ampulam fecerunt circuitus, elevando versus celum cuspides ensium, apposueruntque quinque manus suas simul cum manu principalis actoris prefati operis super ampulam quam sanctam vocabat || v° et in qua, ut dicebant, debebat venire spiritus, qui thesauros absconditos docere et revelare debebat. Predictis omnibus actentis et simul junctis, ponitur deliberatio seu conclusio talis : quod non solum illi qui ad thesauros absconditos reperiendos seu secreta et occulta scienda et cognoscenda talibus figmentis et malificiis utuntur, sed etiam omnes christianam religionem professi, ratione utentes, sponte talia et taliter operantes, ac etiam talibus et taliter utentes, censendi sunt in christiana religione supersticiosi, censendi sunt ydolatre, censendi sunt demonum invocatores et sunt in fide vehementer suspecti.

Fol. 30 v°-31. Pas de titre. Ordonnance du chancelier de l'église de Paris et de la Faculté de théologie sur divers points de foi. — Pas de date, et, semble-t-il, incomplète :

Universis orthodoxe fidei zelatoribus... cum integro divini cultus honore... [A la fin :] Et iram dei graviter in eternum incurrisse nisi ecclesiastica penitentia emendatur.

V. *Fol. 31 v° et 32 et v°*. Epitaphium fratris Thome Benedicti

prioris qondam hujus insignis ecclesie S. Genovefe[1]. 20 vers. — Fin xve siècle :

Inc. : Hic sunt in fossa vermes, cineres, simul ossa
Cujusdem (*sic*) dicti fratris Thome Benedicty.
Heu scrobis in fundo putres[c]it vermiculosus,
Qui fuit in mundo nunc tristis nuncque jocosus...

Expl. : O Genovefa pia, Petre Pauleque, Virgo Maria,
Per vos sint lota vermosi crimina tota;
Sanctis omnibus exorantibus anime Xphiste,
Ut sine vermibus astet in diebus[2] etheris iste.
1403/26 dies marcii.

Cette épitaphe est reproduite au fol. 32 et v°, avec quelques variantes, et une suite qui manque à la première copie :

Post sua funera rosaque viscera vermiculatus,
Per tua munera scandat ad ethera glorificatus;
Vermigero, qui de sancto Laudo fuit ortus,
Sit facies idide (*sic*) summi post hoc mare portus.
Amen.

Bis sex centeno centeno septuageno
Atque ter undeno fuit hic inhumatus in anno.
Vicesimum sextum numerabat marcius ortum.
Finis.

En marge, d'une autre écriture : anno 1403, 26 die marcii.

Au-dessous, d'une autre main : Finis coronat opus.

VI. *Fol. 33-37.* — Fundatio trium capellaniarum in ecclesia Abrincensi. — Copie du xve siècle des chartes dont suit l'analyse :

a) [Avranches]. 1255. Septembre.

Cession par Richard, évêque d'Avranches, à l'église d'Avranches, de trois maisons qu'il possède à Paris, rue des Saints Cosme et Damien, dans la censive de l'église Saint-Marcel, pour la constitution de trois bénéfices.

b) [Paris]. 1260. Avril.

Confirmation par le chapitre de Saint-Marcel d'un mandement de l'évêque de Paris, du 7 novembre 1245, vidimant un bref du

1. Thomas Benoît est l'auteur d'une « ordenance de service » de Sainte-Geneviève (*Catal. des Mss. de la Bibl. de Sainte-Geneviève*, t. I, p. 604).
2. Corr. *edibus* (2e épitaphe).

28 juillet 1245, par lequel le pape Innocent IV autorise la donation par Richard l'Ange, chanoine d'Avranches, à l'église d'Avranches, de maisons sises dans la censure de l'église Saint-Marcel, moyennant une compensation à fixer.

c) Paris. 1309. Avril, 3, 10, 17 ou 24.

Vidimus, par la prévôté de Paris, d'un mandement de Philippe le Bel aux bailli, prévôt et receveur de Caen, par lequel il confirme la cession par le chevalier Ghistelle à Robert, évêque de Coutances, exécuteur testamentaire de son frère, Raoul d'Harcourt, chanoine de Paris, et fondateur, au nom de ce dernier, d'un collège, de deux cents livres de rente, assignées sur le Trésor de Paris, transporte cette rente sur la prévôté de Caen et en fixe les échéances.

d) [Coutances]. 1310. Juin, 23.

Échange effectué par Robert, évêque de Coutances, exécuteur testamentaire de son frère, Raoul d'Harcourt, archidiacre de Cotentin, et trois chapelains de l'hôtel et de l'église d'Avranches, de 45 livres parisis, à déduire des arrérages d'une rente de 200 assignée sur la prévôté de Caen, contre trois maisons sises à Paris, rue des Saints-Cosme-et-Damien, et affectées à ces chapellenies.

Au v° du fol. 37, page informe d'essais d'écriture en français avec la date du 17 janvier 1572.

VII. *Fol. 38-45.* — De la même main, d'une encre passée. — xve siècle.

Fol. 38-39. Statutum sacre facultatis theologie studii Parisiensis super materia concepcionis Immaculate et gloriosissime Virginis Marie matris Domini nostri et redemptoris Jhesu Christi. — Même texte qu'aux fol. 6 v°-7 r°.

Fol. 39-40. Magister Johannes Very ex ord^ne sacre facultatis theologie dicat ea que sequntur. — Même texte qu'aux fol. 11-12.

Fol. 40-41 v°. Révocation de frère Jean Thomas : texte français qui se retrouve dans l' « Instrumentum revocacionis, » fol. 15-17.

Fol. 42-43. Texte des propositions que Jean Thomas aura à prêcher en conséquence de sa révocation.

Fol. 43 v°-45 v°. Poésies latines et françaises sur deux colonnes se rapportant à la condamnation de Jean de Montson[1] :

1. On trouvera tous les documents concernant la lutte entre l'Université de Paris d'une part, Jean de Montson et les Dominicains de l'autre dans Denifle, *Chart.*, t. III, n°s 1557-1583. Jean de Montson, dominicain originaire d'Aragon, à Paris dès 1376 (n° 1408, t. III, p. 229), avait avancé une douzaine de propositions, dont quatre touchaient au problème de la conception de la Vierge. Ce

1.

IN LATINO SUPER JACOBITIS[1].

Fratres qui bini vadunt dicti Jacobini
Sunt turbo veri, quia sunt turbacio cleri;
Vera refellentes, vitiosum dogma serentes
Virgine de propria Christi genitrice Maria.
Sic se decipiunt, qui se reputant sapientes;
Sic se decipiunt, alios laqueare volentes.
Vera fides Geniti novit, noruntque periti
Quod summi patris nati caro sit caro matris :
Ob quod non voluit illam Deus incinerari[2];
Ob quod non decuit culpa quoque generari.
Hinc canit ecclesia divino dogmate docta :
Sicut spina rosam, genuit Judea Mariam;
Sicut de spina prodit rosa nescia spine,
Sic fuit ex anima sancta Virgo nescia culpe.
Mundicie summe thalamum decuit fore summum,
Summi summorum torum sine labe decorum.
Carnem virgineam matris divinificandam
Non reor esse ream, sed de omnibus esse beandam.
Hec matrem sola virgo privilegiari
Debuit atque stella speciali clarificari;
Debuit ut decuit pre cunctis munda nitere,
Et Deus hoc potuit debuitque, prout puto, vere,
Hancque muniri tanta decuit bonitate,
Qua nequit inquiri major salva deitate :
Testes sunt horum miracula, visio multa.

n'est pas que Jean de Montson, toutefois, ait erré en disant que la Vierge avait été conçue dans le péché, puisque le dogme de l'Immaculée-Conception n'avait pas encore été proclamé, mais bien en affirmant qu'on péchait mortellement en disant le contraire. Condamné par l'Université, Jean de Montson lui dénia toute espèce de juridiction en matière de foi (1387-1388. T. III, n° 1559, p. 491-499). Les Dominicains qui l'avaient suivi dans son parti et abandonné l'Université ne furent réintégrés qu'en 1403 (t. IV, n° 1781, p. 56-58).

1. Ce texte, très difficile à déchiffrer, contient un certain nombre d'obscurités et plusieurs vers sont faux. Au-dessus du titre, une demi-ligne retournée : *Vach qui destruis templum Dei.*

2. *Incinerari* dans le ms.

ERGO si sic, ita si[t] pro quia (*sic*) dic, Jacobita,
Cur celi dominam culpe facis esse laternam,
Cur facis horribilem, que gignens omnipotentem
Nec primam similem visa est nec habere sequentem?
Cum meditans torres tam turpia, numquam aborres
Subdi peccatis templum summe deitatis.
Turpis turpia turpiter disseruisti.
2e COL. Vana superbia te cruciat, quia tu meruisti;
Sic tibi Xristifera dedit ut jactas scapulare.
Noxa mortigera cur vis illam maculare,
Justo judicio maculans hanc immaculatam;
Teque stetisse *muet* melius tibi credo fuisse
Que te nommer huet par ton orgueil meruisse[1].
NUNQUAM tristaris quosciens (quoties) huetando vocaris
Huron Huet Hulin dam Huet Heurtebelin;
Hic ex te disce quantum presumpcio cecat,
Obruit atque necat : discensque cito resipisce.
Sic fecit bis, ter frater tuus atque magister
Maistre Jehan Thomas qui tout mal doit faire mas.
Sic plures alii milleque prius asseruerunt,
Retractaverunt hec bene Parisii.
Hec vexacio similis humacio sit tibi morum,
Emendacio, castigacio dogma (*sic*) tuorum.
VOS qui diligitis genitricem Cunctipotentis,
Ut dilectores dilecte detis honores,
Non incensati, sed amatores et amati
Conceptus festum celebrantes ejus honestum.
Non [est] ille pius nec Virginis equus amator,
Qui non illius conceptus est celebrator :
Que dico, dicit bene qui docuit, bene vixit,
Prudens Anselmus devotus episcopus almus.
O mundissima, Sacratissima Virgo Maria,
Per te turbida reddat limpida vera Sophya.
O Concepcio, letificacio, gloria matrum,
O Concepcio, consolacio, plausio patrum,
Destrue scismata falsaque dogmata, purificato

1. Il ne s'agit pas du maître ès arts Guillaume Huet, qui assista, le 30 mars 1430, à la rétractation du Dominicain Jean Sarrasin (*Chart.*, t. IV, n° 2345, p. 495). Le vers est souligné dans le ms.

Corda venefica, dans bona celica, sive beato.
Hanc venerantibus atque collentibus, o pie nate,
Da bona noscere, da bona vivere, da tua, da te.
Bis sex centenus centenus et octuagenus
44. Insuper octavus currebat temporis annus
Quo matrem vite dehonestantes Jacobite
Turbabant publice studium tunc parisiense.
Turbentur gentes turbantes turbine mentes;
Turbentur gentes pacem turbare volentes.
Cum sine pace bona bona non bona sunt neque digna,
Da pacis dona nobis, o Virgo Maria.

Amen.

2.

SOSPITATIS fuit nostre salubris incepcio
Dei matris illibate Marie concepcio.
Hanc elegit, preelegit Deus ab inicio,
Hanc sacravit, hanc aptavit pater suo filio.
Per Mariam mundi rei redit reparacio.
O quam probat matrem Dei matris incorrupcio.
ERGO LAUDES proclamemus in ejus sollemnio.
Nam, ut mortem superemus immunis a vicio
Hodie processit ad conceptum.

Explicit.

3.

Femina sola vale, que nomen habes speciale :
Feram sola Maris, sic Virgo Maria vocaris.
Da michi dona tria sanctissima Virgo Maria :
Da spacium vite, da divicias sine lite,
Regnum celeste post mortem da manifeste.

4.

2e COL. JE QUI SUYS NOMMÉE MARIE,
Et mere du filz au Roy celeste,
Qui trestous ceulx au ciel marie

Qui mes amys vueillent estre,
Je veul et ordonne que mon son
Et que ma voix soit oye
Contre maistre Jehan de Montson,
Maistre en theologie,
Et contre tous les Jacobins
Qui se couvrent soulon sa baniere,
Frere Jacques ou frere Robins;
Contre eulx je di en telle maniere.
Virgo Maria.

5.

TU QUI ton venin as vuidé
Sur moy, pour mectre en grand debat
Mes bons amys, as-tu cuidé
Quelx le puissent prendre en debat?
Certes, je ne le doybz pas faire,
Car tu as dit et fait les comptes
Que tous ceulx de quelque maniere,
Clercs, laitz, empereurs, ducz et comptes,
Sont hereses s'ilz ne le croient
Peché en ma concepcion,
Donc toy et autres se devoient
Croire celle decepcion :
Ordonnée fuz ains que nature
Fust oncques mise en ordonnance.
Se tu oncques en l'escripture
44 v°. Veiz du livre de Sapience,
Je fuz de dieu predestinée :
Si conçoipvent maint homme et femme;
Et fuz avant faicte que née.
Sans cause doncques me diffamez,
Et Dieu, qui feist et ciel et terre[1],
Je le te puys bien reveller,
N'eust jamais fait vaissel immonde
Et de moy pour son filz hosteller.
D'autres raisons ce trouveroye

1. Corr. *monde.*

Assez, se les vouloye dire.
Tout appertement prouveroye
Toy et tes freres descoufrir (*sic*)
Des autres erreurs que tu tiens.
Fors de ceste je me depporte,
Car mon filz mectra tout a neant,
Ja l'ordre ne sera si forte.
Mes l'en dit tout communement :
S'anch un en vostre ordre se boute :
C'est tout le premier serment
De maintenir cest erreur toute,
Ne son propos ne muera,
Ainsy les faictes-vous jurer,
Pour nul qui presche ou preschera
Pour feu ne pour mal endurer.
Tu donnes joies a mescreans
Par ta tresfaulse voulenté :
Quant ilz veoient que crestiens
Sont ainsy par toy tourmenté,
Orgueul et grant presumpcion,
Tout fait ceste chose en voir.
Pour ce de toute nacion,
Clercs et laitz t'ont prins a haïr,
2e col. Et ceulx avecque ton erreur
Veulent avecques toy maintenir,
Dont je leur feray tel terreur
Que en feu ce feray finir.
Se tes erreurs vouloye dire,
Si proprement que je les say,
Je feroye moult de gens rire.
Mes ne m'en quiers mectre en l'essay.
Sy en dirai ge ung petit,
Sans mentir et sans mectre glose.
Faulx semblant m'en donne .j. petit
Escript au livre de la Rose :
Vos chappitres faictes de nuyt
Ou tous secretz sont revellez,
Que, qui soit n'a qui le munit,
Rien est l'ung a l'autre cellez.

6.

Cuides tu qu'il ne me souviengne
Du fait que pieça vous fesistes?
Dont vous portés encore l'enseigne,
Touteffoys que la messe dictes.
Apres pour quoy ton capulaire
N'est aussy long comme ta cocte?
Tu scez trop bien la cause taire,
Que n'ayes grand peinne ou riote.
Dy moy de la quinte euvangille,
Qui la feist et voult publier,
45. A Paris par toute la ville?
Ce ne veulx je pas oublier,
L'an mil trois cens .V. et cinquante,
Si comme je le soy (*sic*) par escript,
Fut mys avant et par malle entente
Par les menistre[s] Antiécrist.
Tu scez bien, je n'en doubte mye,
Qui la feist et la controuva.
Mais l'université Parisie
La contredist et reprouva.
Se ung homme en[1] une foys maulvais,
L'en dist qu'il est a presumer
Soit de Rouem ou de Beauvaiz :
Toujours sont a tel pot humer.

7.

L'ung de ces freres dit en ban
Que il monstreroit clerement
Ung sermon qu'il feist à Rouem
L'erreur de mon concepvement,
Et voulloit que s'il y avoit faulte
Que chascun l'appellast Huet.
Mes en sa grand chaire haulte
Ne peut parler ne que ung muet.
Pour ce Huet l'en vous appelle,

1. Lisez : *est*.

Dont a bon droit estes huez.
Par tout semeray la nouvelle,
Se ton propos n'est remuez :
HUEZ trestous huans huez.
Que povez bien huer Huet,
2e COL. Qui ne peult trop [estre] huez
Cil par qui venu le hu est.
Mon amy est cil qui hault hue.
Huet en huant huera,
Huet et son frere dam Hue,
Qui grand fain de moy huer ha.
Tu qui me honores, aymes et prises,
Se tu oncques bien hault huas,
Mon plaisir est en toutes guises
De hault huer, se hault hu as.
Je commande a l'université
Qu'a Huet face huement
Et hue hault par la cité,
Huant que frere Hue ment.
Certes se tu as guerre prinse,
Longuement tu ne peulx durer
Contre les laictz et gens d'eglise :
Ailleurs te convient pasturer.
Bien pert que tu n'es pas trop sage
D'estre en tes erreurs singuliers
Et les maintenir par oultrage
Contre tous clercs et seculiers.
Bien voys-tu que l'as esmeü :
Tu es excommuniez;
Par tous pais sera sceü :
Il ne peult pas estre nyez.

8.

LE JOUR de St Symon et Jude
Mil trois cens quatre vingtz et uit,
En greve ou les clercs de l'estude
De Paris furent presque tuit
Assemblez pour autre herite
v°. Qui la estoit sur eschalfauz,

Qui tenoit autre erreur mal dicte,
Dont li fut ars son livre faulx.
Après ce l'université
Monstra l'excommuniment
Pour excommunier par verité
Montson au raide entendement.
Premier l'evesque de Paris
L'excommenia proprement :
Son propos ne fut pas taris,
Mais le pronunça haultement.
Le second fut l'inquisiteur
Des bougres, ce peut l'en sçavoir,
Qui apres en fut reciteur,
Quelque gré qu'il en peult avoir.
Le tiers fut d'Aucerre l'evesque :
La sentence après eulx dite a,
Et devant tous le procès presque
Du dit Jacobin recita.
Tout ce fut fait en la presence
De personnes plus de .xx. mille
Qui trestous faisoient sillence,
Pour ouyr la sentence ville.

9.

Tes freres le denunceront :
Par court de Romme y sont contrains,
Par tous les sermons qu'ilz feront,
Je de tout fait ne le restrains.
De l'université maint homme
2e col. Sont esbahis de ta folye,
Tant pour toy et pour l'ordre comme
Du grand estat de théologie.
Touteffoys doibtz tu bien sçavoir
Que je ne quiers point de vengence
Ne ne veul rien de ton avoir,
Fors du mal vraye repentence,
Et pour ce, se te veulx retraire
De ceste erreur tres ville et orde,

Vers moy pourras bien ta paix faire
De pecheur misericorde.

10.

FINGENS sincera de Virgine dicere vera
Falsus doctor Huet fulminis igne ruet.
Hic Huet elatus ad dogmata falsa paratus
Cecidit in laqueum; pena tenebit eum.

Explicit de Huet Huet predicator[e].

Ego sum pastor ovium scribitur luporum capitulo primo secundum rapaces.

VIII. *Fol. 46-73.* — Titre au fol. 46 : les Papes, ex libris Johannis Le Feron Carlopolitani[1]. — v° blanc. — Fol. 47 : Cronice Romanorum pontificum. Jhesus Xpristus filius dei primus et summus pontifex... [de Bernard Gui][2].

Va jusqu'à Jean XXII inclus. — Fol. 73 : Dominus Johannes papa xxij° apud Avinionem canonizavit et sanctorum confessorum cathalogo annotavit sanctum Thomam de Aquino ord. predicatorum a felici ejus transitu de hoc mundo anno quinquagesimo decurrente[3]. Finis. Benedictus duodecimus.

Fine écriture du xv° siècle. Annotations et numérotations marginales.

Georges Bourgin.

1. Bibliophile du xvi° siècle dont la Bibliothèque nationale possède plusieurs manuscrits. Voir *le Cabinet des manuscrits*, t. II, p. 377.

2. Cette copie est signalée par M. L. Delisle, *Notice sur les mss. de Bernard Gui*, dans *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXVII, 2° partie, 1879, in-4°, p. 239.

3. Saint Thomas, mort en 1274, fut, en effet, canonisé la cinquantième année après, en 1323.

UN OUVRAGE INÉDIT

DE

PIERRE D'AILLY

LE *DE PERSECUTIONIBUS ECCLESIÆ.*

Chancelier de l'Université de Paris, évêque de Cambrai, cardinal, en même temps que théologien, savant et littérateur, Pierre d'Ailly est un des hommes qui ont le plus pensé et écrit durant les vingt-cinq dernières années du XIVe siècle et les vingt premières du XVe. Bien que l'attention depuis longtemps ait été fixée sur lui et que des études consciencieuses lui aient été consacrées tant en Allemagne qu'en France, il n'est pas surprenant que le catalogue de ses ouvrages ne soit pas encore définitivement dressé.

Le dernier de ses traités, et non le moins curieux, a échappé aussi bien aux recherches de M. l'abbé Salembier[1] qu'à celles du Dr Tschackert[2]. Il est intitulé *De Persecutionibus Ecclesiæ.*

Il couvre vingt-huit feuillets[3] d'un petit manuscrit du XVe siècle[4], de provenance inconnue, aujourd'hui conservé à la Bibliothèque de Marseille (n° 1156). A la suite de ce traité, on lit, dans le même volume, sous le titre d'*Expositio super tria cantica Evangelii,* trois ouvrages connus de Pierre d'Ailly, le *Tractatus super cantico B. Mariæ*, le *Tractatus super cantico*

1. *Petrus de Alliaco*, Lille, 1886, in-8°.
2. *Peter von Ailli*, Gotha, 1877, in-8°.
3. Les fol. 1-8 et 11-30. Intercalés mal à propos, les fol. 9 et 10 contiennent un fragment d'un autre traité.
4. Il mesure 202 millimètres sur 136.

Zachariæ et le *Tractatus super cantico Simeonis,* tous trois édités à Strasbourg, en 1490, dans le recueil intitulé *Petri de Alliaco tractatus et sermones.*

L'attribution à Pierre d'Ailly du *De Persecutionibus Ecclesiæ* ne peut non plus faire aucun doute. Le nom du cardinal se lit dans le titre qui suit le préambule (fol. 1 r°) : *Incipit tractatus de Persecutionibus Ecclesiæ a domino Petro cardinali Cameracensi.* En outre, aux fol. 26 v° et 27 r°, l'auteur du *De Persecutionibus* renvoie en ces termes à deux de ses précédents traités : « Sicut notavi in tractatu *de Legibus et sectis*... Sicut declaravi in tractatu *de Concordia theologiæ et astronomiæ*... » Or, ce sont là deux ouvrages connus de Pierre d'Ailly, l'un qui a été publié par Ellies du Pin dans le tome Ier des Œuvres de Gerson (p. 778 et suiv.), l'autre, intitulé plus habituellement *Vigintiloquium de concordia astronomicæ veritatis cum theologia,* dont il existe une édition vénitienne remontant à 1494. J'ajoute que tout le passage du fol. 26 v° qui suit les mots cités plus haut est textuellement emprunté à un troisième ouvrage de Pierre d'Ailly, la *Concordantia astronomiæ cum historica narratione*[1].

Ces divers emprunts ou citations, outre qu'ils établissent l'authenticité du *De Persecutionibus Ecclesiæ*, prouvent que cet ouvrage appartient à la dernière période de la vie de Pierre d'Ailly; le *De Legibus et sectis* ne fut, en effet, composé qu'en 1410; le *Vigintiloquium* et la *Concordantia* sont l'un et l'autre de 1414. Mais un autre passage du *De Persecutionibus* fournit à cet égard une indication plus précise. Je lis au fol. 30 r° : « Tunc lex christiana ab anno præsenti, qui est millesimus quadringentesimus decimus octavus, non esset ultra annos quadraginta duos duratura. » Ainsi, c'est en l'année 1418 que Pierre d'Ailly écrivit le *De Persecutionibus Ecclesiæ*. Il avait alors soixante-huit ans et était presque parvenu au terme de sa carrière. Postérieurement à cette date, on ne cite de lui qu'une courte *Apologia defensiva astronomiæ*[2] et qu'une lettre qu'il écrivit, sur le même sujet, à Gerson[3]. Notre traité serait donc, comme je le disais en commençant, le dernier ouvrage de longue

1. Cf. Bibl. nat., ms. lat. 3123, fol. 60 v°.
2. Bibl. nat., ms. lat. 2692, fol. 145-147.
3. *Gersonii opera*, t. I, p. 226.

haleine composé par Pierre d'Ailly. L'écrivit-il à Constance, où les travaux du Concile venaient de se terminer, ou étaient sur le point de finir? L'écrivit-il à Avignon, où la volonté de Martin V paraît l'avoir envoyé terminer ses jours comme légat? C'est ce qu'il n'est guère possible de déterminer. En tous cas, Pierre d'Ailly étant mort, à Avignon, le 9 août 1420, le manuscrit contenant son dernier ouvrage sera entré en la possession de quelque communauté provençale, d'où il aura passé à la bibliothèque de Marseille.

Le *De Persecutionibus Ecclesiæ* traite d'une question qui avait à maintes reprises préoccupé Pierre d'Ailly et qui tenait une large place dans la pensée de ses contemporains, la question de l'Antéchrist et de la fin du monde.

Cet ouvrage se divise en trois parties. Dans la première, l'auteur rend compte de diverses interprétations dont avait été l'objet l'Apocalypse de saint Jean. Dans la deuxième, il interprète lui-même la cinquième vision de cette Apocalypse comme l'annonce du Grand Schisme d'Occident. Dans la troisième, enfin, il traite de l'époque de la venue de l'Antéchrist et de la destruction de l'Islamisme, en s'appuyant cette fois sur des considérations astrologiques.

Une opinion communément admise à cette époque était que le secret de la fin du monde se trouvait contenu dans le mystérieux livre du voyant de Pathmos. Saint Jean, dit Pierre d'Ailly, l'emporte sur les trois autres évangélistes dans l'art de révéler les secrets divins : il doit l'emporter également sur tous les prophètes de l'ancienne Loi dans l'art de révéler les secrets de l'avenir. Mais autant était grande la confiance dans l'Apocalypse, autant étaient nombreuses les manières de l'interpréter.

Pour les uns, toutes les prédictions de l'auteur sacré se rapportaient à la persécution finale de l'Antéchrist. Ce système-là, Pierre d'Ailly l'écartait résolument; il lui semblait inadmissible qu'un prophète tel que saint Jean eût passé sous silence tant de grands événements qui avaient déjà marqué dans l'histoire de l'Église : le schisme grec, la translation de l'Empire aux Francs, l'invasion de Chosroès II, le développement de l'Islamisme, etc.

Sa tendance, et celle de graves auteurs qui l'avaient précédé, était, au contraire, de rechercher dans les vingt premiers chapitres de l'Apocalypse des allusions aux événements connus des

siècles déjà écoulés. Ici encore cependant se manifestaient des divergences.

Dans un ouvrage qui fit autorité, le Franciscain Pierre Auriol reconnaissait, à travers le langage figuré de saint Jean, l'annonce de tous les grands faits de l'histoire religieuse et même politique[1]; avec une complaisance qui ne se lassait pas, il découvrait des allusions à chacun des empereurs, aux principaux conciles; il croyait voir apparaître jusqu'aux figures d'Astolphe et de Pépin le Bref; mais, à partir des croisades et du XIIIe siècle, le récit, suivant lui, sautait sans transition aux temps de l'Antéchrist. C'est que Pierre Auriol écrivait en 1319 : il ne songeait pas que l'histoire et, par suite, la vision inspirée pouvaient encore se prolonger quelque peu après lui.

Nicolas de Lyre, qui vint ensuite, fit une plus large part aux événements futurs : il admit que les chapitres X à XX de l'Apocalypse contenaient l'annonce de faits qui n'étaient pas encore accomplis de son temps.

Quant à Pierre d'Ailly, il avait, de plus que Nicolas de Lyre, l'expérience des calamités qui avaient fondu sur la chrétienté à partir de la seconde moitié du XIVe siècle : aussi trouvait-il aisément dans les événements qui s'étaient déroulés soit avant lui soit sous ses yeux la réalisation de toutes les prophéties contenues dans l'Apocalypse jusqu'au chapitre XVIII.

Son système, qui se rapprochait plus de celui de Pierre Auriol que de celui de Nicolas de Lyre, consistait à partager l'histoire de l'Église en six périodes correspondantes aux six visions de l'Apocalypse[2]. Les quatre premières coïncidaient avec celles qu'avait indiquées Pierre Auriol : les grandes persécutions des empereurs païens, l'apparition des hérétiques, les invasions de Chosroès II et des Mahométans, la querelle des Investitures en étaient les événements les plus saillants[3]. Mais la cinquième période, au

1. « Dici potest quod quicquid ibi historice describitur, in hoc libro prophetice continetur. »

2. Une autre division en six âges ne comprenant pas seulement l'histoire de l'Église, mais embrassant toute l'histoire du monde, était celle à laquelle Bède le Vénérable avait attaché son nom (*De VI ætatibus mundi*). Ces six périodes étaient les suivantes : 1° d'Adam à Noé; 2° de Noé à Abraham; 3° d'Abraham à David; 4° de David à la captivité de Babylone; 5° de la captivité à la Nativité; 6° de la Nativité à la fin du monde.

3. D'une manière plus précise, la première période, correspondant aux chap. IV-VIII, 1, de l'Apocalypse (vision des sept sceaux), allait de la fondation

lieu de se terminer avec le XIIIe siècle, comme il semblait résulter du texte de Pierre Auriol, s'étendait jusqu'au XVe et comprenait la redoutable et toute récente épreuve du Grand Schisme d'Occident.

Comment, alléguait Pierre d'Ailly, supposer que saint Jean n'ait rien prédit d'une telle calamité, qui dure depuis plus de quarante ans, et que d'autres prophètes de moindre importance ont annoncée? Ces derniers mots se rapportent aux prédictions de saint Cyrille, de Joachim de Flore et de sainte Hildegarde, qui passaient pour contenir de nombreuses allusions aux événements du Grand Schisme. Pierre d'Ailly n'en découvrait pas moins dans les chapitres XVII et XVIII de l'Apocalypse. La « grande prostituée » avec laquelle « les rois de la terre ont commis la fornication » (XVII, 1, 2) n'est autre, suivant lui, que la partie de l'Église qui est responsable du Grand Schisme et qui l'a entretenu grâce à la faveur des rois et des princes de la terre. Cette femme est assise sur une « bête, » c'est-à-dire appuyée sur une grande puissance séculière qui use d'un pouvoir déraisonnable et tyrannique. La bête est de couleur écarlate, parce que les tyrans ont, pendant le Schisme, versé à flots le sang chrétien. Quant à la prostituée, elle est vêtue de pourpre, allusion à la grande puissance, à la richesse excessive de l'Église. Il faut ajouter que, d'après notre auteur, le Grand Schisme était le châtiment de l'Église romaine qui, depuis le schisme oriental et la perte de Jérusalem, s'était trop préoccupée de ses intérêts temporels, recherchant dans ce dessein la faveur des monarques, mais négligeant la réduction des schismatiques grecs, le recouvrement des Lieux saints, la conversion des Infidèles, d'une manière générale, tous les intérêts spirituels de la chrétienté. Ce qui prouve, continue Pierre d'Ailly, que la « prostituée » du chapitre XVII ne doit pas s'entendre littéralement de la ville de Babylone, c'est que sur son front est inscrit le mot *Mysterium;* c'est quelque grande cité mystique, non point seulement, comme on l'a dit, Rome, où le Schisme a pris naissance, mais toute l'obédience schismatique ou, d'une manière plus générale, tout ce que Pierre d'Ailly appelle « l'Église des méchants, *Ecclesia mali-*

de l'Église à Julien l'Apostat; la deuxième, correspondant aux chap. VIII-X (vision des sept anges portant les sept trompettes), s'étendait jusqu'à Justinien ou Maurice; la troisième, annoncée dans le chap. XII, allait de Phocas à Constantin VI, fils d'Irène; la quatrième enfin, correspondant au chap. XV (vision des anges portant des coupes), allait de Charlemagne à l'empereur Henri IV.

gnantium. » Il revient plus loin à la première de ces interprétations, qui flattait ses préjugés de partisan de la papauté avignonnaise, et il se plaît à reconnaître dans la « grande prostituée » l'Église romaine, qui étend son autorité spirituelle et même, au dire de ses flatteurs, sa souveraineté temporelle sur les princes de ce monde. Quant à l'Ange qui descend du ciel, en criant : « Elle est tombée, la grande Babylone! » (XVIII, 1, 2), Pierre d'Ailly n'a pas, comme on pourrait le croire, l'audace de se reconnaître en lui; mais il est tenté de l'assimiler à quelqu'un des saints personnages qui ont « prédit » le Grand Schisme d'Occident, saint Cyrille ou saint Methodius.

Dans l'avenir, il croit voir encore annoncée par l'Apocalypse la victoire définitive des Chrétiens sur les Musulmans : l'armée chrétienne, « toute blanche de sainteté, » est figurée par le « cheval blanc » du chapitre XIX, verset 11 ; elle sera commandée par le roi des Grecs ou le roi des Romains, assisté d'un saint prélat, que saint Jean représente sous les traits d' « un ange debout dans le soleil » (XIX, 17). Enfin, au chapitre XX, verset 7, Pierre d'Ailly découvre l'annonce de l'apparition de l'Antéchrist; un peu plus loin (XX, 11), celle du Jugement dernier.

Le plus intéressant serait de fixer la date de cette crise suprême. Plus d'un auteur s'y est essayé en s'appuyant précisément sur ce passage de l'Apocalypse. Le verset 7 du chapitre XX, rapproché du verset 2, semble contenir en effet une indication chronologique, qu'on n'a eu garde de négliger : « Et après que les mille ans seront accomplis, Satan sera délié, et il sortira de sa prison... » Nombre de commentateurs ont été convaincus qu'il y avait là, inscrite de la main même de saint Jean, la date précise de l'apparition du fameux Antéchrist. Mais quel sera le point de départ de ces mille ans? Là recommence la difficulté. Est-ce la naissance de Jésus-Christ? Est-ce la mort du Sauveur? Est-ce le baptême de Constantin? Tous ces systèmes ont eu leurs partisans, mais sont maintenant discrédités, par la raison que le Xe, le XIe et le XIVe siècles se sont écoulés sans que se produisît la venue de l'Antéchrist. Pierre Auriol et Nicolas de Lyre ont bien proposé comme points de départ, l'un la victoire de Calixte II sur l'empereur Henri V dans la Querelle des Investitures, l'autre l'approbation des ordres de saint Dominique et de saint François. Mais Pierre d'Ailly ne trouve pas ces faits assez considérables pour avoir pu être annoncés en ces termes par saint Jean. Il

conteste notamment que la puissance du démon ait été plus réfrénée par les deux ordres des Dominicains et des Franciscains que par les autres, fait remarquer que plusieurs de ces religieux ont joué un rôle néfaste dans le Grand Schisme et qu'en tous cas les frères Mineurs ou Prêcheurs paraissent aujourd'hui bien déchus de leur pureté primitive et de la sainteté de leurs premiers fondateurs. Son avis est qu'il faut maintenir la naissance du Sauveur comme point de départ des mille années de l'Apocalypse, mais attribuer à ce nombre une valeur indéterminée. C'était déjà l'opinion de Nicolas de Lyre, et Pierre Auriol disait lui-même : « Laissons à l'Esprit-Saint le soin d'interpréter ce mystérieux nombre ! »

Il y a encore dans l'Apocalypse un autre chiffre dont on a cru pouvoir déduire, non pas précisément la date de la fin du monde, mais l'époque d'un événement qui, suivant l'opinion générale, devait précéder la venue de l'Antéchrist : je veux parler de la défaite définitive de l'Islamisme. C'est celui qui est contenu dans le verset 18 du chapitre XIII : « Que celui qui a l'intelligence compte le nombre de la Bête...; son nombre est 666. » De modernes interprètes rapportent ce nombre à Néron; au moyen âge, on l'appliquait assez volontiers à la durée de la religion de Mahomet. Cependant, Pierre d'Ailly faisait remarquer que cette secte avait déjà vécu bien plus de 666 ans : de là nouvelle difficulté. Certains auteurs croyaient s'en tirer en alléguant que l'Islamisme, évanoui, ou peu s'en faut, après la mort de Mahomet, ne s'était reconstitué et développé que beaucoup plus tard; il fallait donc reculer, suivant eux, le début de la loi sarrazinoise jusqu'à l'époque de la rédaction définitive du Coran. Mais Pierre d'Ailly trouvait cette argumentation faible et cet expédient insuffisant. Il constatait que le Mahométisme aurait dû, même dans cette hypothèse, disparaître avant l'époque où il écrivait, si sa durée n'avait été que de 666 ans, que, loin de s'acheminer vers son déclin, il faisait de nouveaux progrès, notamment parmi les Tartares. Notre auteur arrivait enfin, pour le nombre 666, à la même conclusion que pour le nombre 1,000, et ne faisait, d'ailleurs, que suivre en cela le prudent exemple de Pierre Auriol : « Laissons, disait-il, à l'Esprit-Saint le soin d'expliquer ce nombre ! »

Après avoir en vain consulté l'Écriture, Pierre d'Ailly recourait à une autre source d'information : il s'adressait aux astro-

logues. Son propre penchant n'était que trop d'attribuer aux astres une influence décisive sur les faits du monde sublunaire, bien qu'en sa qualité de théologien orthodoxe, il réservât les droits de la liberté humaine. Il paraît cependant que cette liberté s'accommodait de l'action que les planètes passaient pour exercer sur les religions vraie ou fausses. Pierre d'Ailly, à cet égard, professait, comme Roger Bacon, les théories les plus étranges, qu'ils empruntaient l'un et l'autre, en grande partie, au fameux astronome du IXe siècle, Abou Maschar Djafar ibn Mohammed, autrement dit Albumazar. Il y a six sectes ou religions principales, dont l'éclosion coïncide avec les conjonctions de Jupiter et des six autres planètes. La religion juive est figurée par la conjonction des planètes Jupiter et Saturne[1]; la religion chaldéenne par celle de Jupiter et de Mars; la religion égyptienne par celle de Jupiter et du Soleil, à moins que celle-ci ne désigne la religion chrétienne, qui, suivant d'autres astronomes, est représentée par la conjonction de Jupiter avec Mercure; celle de Jupiter et de Vénus désigne sans conteste la religion musulmane, « quæ tota est venerea, » et enfin la conjonction de Jupiter avec la Lune se rapporte à la dernière des sectes, à celle de l'Antéchrist[2]. Dans un de ses traités antérieurs au *De Persecutionibus*[3], Pierre d'Ailly avait expliqué en quoi ces théories lui paraissaient pouvoir s'accorder avec la foi; Guillaume d'Auvergne, qui, au XIIIe siècle, les avait rejetées en bloc, s'était montré pour la science astronomique d'une sévérité excessive : la vérité devait être dans le juste milieu. En tout ce qui concerne leur développement naturel, les lois et sectes pouvaient fort bien être subordonnées de quelque manière à la puissance des astres. Cette subordination s'imposait pour toutes les lois et sectes d'origine humaine ou diabolique, telles par exemple que l'Islamisme. Elle ne s'appliquait pas aux lois ou religion d'origine divine, en tant que celles-ci procèdent miraculeusement de la libre volonté du Créateur.

Ces principes une fois posés, il est clair que la connaissance

1. Cf. N. Valois, *Guillaume d'Auvergne*, p. 306.

2. Suivant une prédiction anonyme postérieure à 1378, la venue de l'Antéchrist doit se produire en 1385 et coïncider avec une conjonction de Jupiter et de Saturne (Bibl. nat., ms. fr. 1094, p. 206).

3. *De Legibus et sectis*, dans *Gersonii opera*, t. I, c. 779, 783, 786, 788, 789, 791.

du mouvement des planètes ou, du moins, des astres qui portaient ce nom dans le système de Ptolémée, devait permettre à Pierre d'Ailly de calculer approximativement l'époque de la venue de l'Antéchrist. Effectivement, entre l'année 1693, où devait, suivant ses calculs, avoir lieu, à peu près, la huitième « grande conjonction » de Jupiter avec Saturne, et l'année 1789, où Saturne devait achever sa dixième révolution, Pierre d'Ailly entrevoyait une période critique. Ce serait le moment de la rétrogradation de l'orbe supérieur ou huitième sphère, qui, comme ces autres phénomènes, indiquait un changement dans les sectes. « Si donc, écrivait-il, le monde dure jusque-là, ce que Dieu seul sait, il se produira à ce moment de nombreux, grands et merveilleux changements, surtout dans les lois et les sectes. Ce sera peut-être vers ce temps qu'apparaîtra l'Antéchrist. » Étrange pronostic qui a fait dire que notre auteur avait, grâce aux lumières que lui fournissait l'astrologie, prédit la Révolution française! Cette annonce un peu vague de 1789 se trouve une première fois dans la *Concordantia astronomiæ cum historica narratione*, qui date de 1414; et le même passage a été reproduit tout entier, en 1418, dans le *De Persecutionibus Ecclesiæ*[1].

Sur la date de la défaite du Mahométisme, Pierre d'Ailly espérait aussi trouver quelque renseignement précis dans les écrits des astrologues. Mais, suivant son maître Albumazar, la durée du règne de l'Islamisme n'aurait dû être que de 693 ou de 584 ans. Or, un bien plus grand nombre d'années s'était écoulé déjà, au temps de Pierre d'Ailly, depuis la fondation du Mahométisme, et notre auteur éprouvait à expliquer ces chiffres d'Albumazar le même embarras qu'à interpréter le nombre 666 de l'Apocalypse. Il en venait à se demander s'il ne fallait pas faire partir ces 584 ou ces 693 ans de l'époque de la plus grande extension du « royaume des Arabes, » c'est-à-dire seulement de la fin du XIe siècle; mais il demeurait perplexe, d'autant que, par un autre calcul, Albumazar assignait 1,460 ans à la durée de la religion chrétienne et qu'en appliquant le même principe à

1. C'est ce qui me fait croire que les notes rectificatives qu'a signalées M. l'abbé Salembier (p. 188) d'après le ms. 828 de Cambrai et le ms. 21198 de Bruxelles ou ne sont pas de Pierre d'Ailly ou ne se rapportent pas spécialement à ce passage.

la religion mahométane, on serait arrivé à faire durer celle-ci 1,151 ans.

Ces difficultés inextricables auraient dû dégoûter Pierre d'Ailly des spéculations astrologiques aussi bien que de l'interprétation aventureuse de l'Apocalypse. L'une et l'autre méthodes étaient également impuissantes à lui livrer le secret que son esprit curieux poursuivait avec acharnement, la date de la fin du monde[1]. Après la faillite de l'exégèse, c'était la faillite de l'astronomie.

Notre auteur ne voulut pas pourtant s'avouer à lui-même l'inutilité absolue de ses recherches. Le *De Persecutionibus Ecclesiæ*, au lieu d'enregistrer un résultat entièrement négatif, se termine par cette conclusion, qui manque de précision, mais surtout de logique : « On peut, dit Pierre d'Ailly, d'après ce qui précède, former vraisemblablement le soupçon qu'avant cent ans il se produira un grand changement dans les lois et les sectes, particulièrement au sujet de la loi et de l'Église de Jésus-Christ. » Avant cent ans, c'est-à-dire avant 1518 : c'est le temps des premières révoltes de Luther. Avec un peu de complaisance, on pourrait dire que Pierre d'Ailly a prédit la Réforme, ainsi que la Révolution française. Mais sur quel fondement repose cette annonce, puisque les nombres de l'Apocalypse et les chiffres d'Albumazar ont été reconnus inapplicables, et que, d'autre part, Pierre d'Ailly, par ses calculs astrologiques, est arrivé à considérer comme époque critique plutôt le XVIIIe siècle? Il faut admettre qu'il a énoncé ce chiffre de cent ans un peu au hasard et seulement pour justifier sa recommandation finale : « Que les chrétiens se préparent courageusement à supporter les tribulations! » ou bien qu'ayant reconnu dans le Grand Schisme d'Occident la réalisation des prédictions des chapitres XVII et XVIII de l'Apocalypse, il a estimé qu'un siècle serait plus que suffisant pour amener l'accomplissement du reste des prophéties du voyant de Pathmos.

Il dit quelque part que l'apparition de l'Antéchrist ne semble pas encore proche[2]; ailleurs, qu'on ne peut, par des moyens

1. Dès 1385, il avait insisté, dans un sermon pour le premier dimanche de l'Avent, sur l'utilité qu'il y aurait à pronostiquer l'époque de la fin du monde. N'était-il pas ridicule que l'Église l'annonçât toujours, sans pouvoir jamais en préciser la date? (*Tractatus et sermones*, Strasbourg, 1490, in-fol.)

2. *De Persecutionibus Ecclesiæ*, fol. 5 v°.

humains, arriver à connaître avec certitude l'époque de sa venue[1]. Mais il se laisse influencer moins par des raisons que par des impressions et aboutit à une conclusion, en somme, assez pessimiste.

Cette disposition d'esprit n'est pas nouvelle chez Pierre d'Ailly. Dès 1385, il déclarait, dans un sermon, que plusieurs signes présageaient alors l'approche du Jugement dernier, et le Grand Schisme, déjà commencé, lui faisait craindre que ce ne fût la division terrible, la persécution schismatique que certains prophètes avaient annoncées comme devant précéder la venue de l'Antéchrist. La même idée reparaît dans le *De Falsis prophetis*, dont la date est incertaine[2], et dans la *Concordantia astronomiæ cum historica narratione,* qui est de 1414[3]. Saint Paul n'avait-il pas prédit qu'une « discessio » précéderait la venue de l'Antéchrist (2 *Thess.*, 3)? D'anciens interprètes, notamment Adson, l'auteur du traité classique *De Antichristo*, avaient entendu par là une séparation des royaumes chrétiens d'avec l'empire romain; mais il pouvait s'agir aussi d'un schisme religieux, d'une soustraction d'obédience à l'autorité ecclésiastique, et, en ce cas, les contemporains du Schisme d'Occident n'avaient-ils pas ce signe sous leurs yeux[4]?

1. *Ibid.*, fol. 26 v°. — C'est l'idée qu'il avait développée, dès 1379, dans son sermon sur saint Dominique (*Tractatus et sermones*). Rappelant toutes les supputations qui s'étaient trouvées successivement démenties, il prouvait l'impossibilité de calculer la durée du monde et citait les paroles du Sauveur : « Non est vestrum scire tempora et momenta quæ Pater posuit in sua potestate » (*Act.*, I, 7). Dans un autre sermon prêché, en 1385, pour le premier dimanche de l'Avent, il revenait sur la même idée, citait le texte de S. Marc (XIII, 32) : « De die illa et hora nemo scit neque angeli in cœlo, neque Filius, nisi Pater, » déclarait également impuissantes à cet égard la philosophie, l'astrologie et l'exégèse, et relevait notamment l'erreur d'Arnauld de Villeneuve, qui avait annoncé l'Antéchrist pour environ 1375.

2. *Opera Gersonii*, t. I, c. 517.

3. Ms. lat. 3123, fol. 61 r°.

4. « Formidandum est ne istud sit illud Magnum Scisma quod esse debeat preambulum adventui Antechristi, de quo multa scripserunt S. Hildegardis et venerabilis abbas Joachim et quidam alii qui futura eciam mala quasi prophete providerunt. De quo Scismate ipse apostolus Paulus, ubi de adventu Antichristi loquitur, antea prophetasse videtur, dicens illum non esse venturum nisi venerit discessio primum, etc. : quod exponunt sapientes de diffinitiva discessione, id est scismatica divisione, vel subtractione obedientie ratione Ecclesie seu Romani Imperii. »

On le voit, depuis plus de trente ans, l'idée que le Schisme rendait vraisemblable l'approche des derniers temps poursuivait Pierre d'Ailly, et, quand il se fut persuadé que cette calamité correspondait aux prédictions des derniers chapitres de l'Apocalypse, il ne fut que plus disposé à croire à la prochaine venue de l'Antéchrist. C'est le moment où il écrivit son *De Persecutionibus Ecclesiæ;* c'est aussi la dernière période de sa vie.

On trouvera sans doute beaucoup de puérilité dans ces calculs, beaucoup de naïveté dans ces raisonnements, et l'on sera tenté de sourire de ces petits côtés d'un grand esprit. Il y a pourtant lieu de remarquer que, malgré ses tendances pessimistes et en dépit de sa curiosité inlassable, le cardinal de Cambrai demeura dans le doute et dans le vague, n'osant rien affirmer de la date de la fin du monde, si ce n'est qu'il était impossible de la préciser.

C'est là une prudence relative et une discrétion bien remarquables, si on les met en regard des affirmations téméraires d'un Joachim de Flore, d'un Arnauld de Villeneuve ou même d'un saint Vincent Ferrier.

Ils furent plus nombreux qu'on ne croit dans l'Église du moyen âge les penseurs et les théologiens qui, par leurs dénégations prudentes ou simplement par leurs hésitations, contribuèrent à rassurer les âmes timorées contre la crainte d'un prochain cataclysme.

N. VALOIS.

DE PERSECUTIONIBUS ECCLESIÆ.

[Fol. 1 r°.] Sequens tractatus *de Persecutionibus Ecclesie* tres partes continet principales :

Prima pars est preambula, sex continens consideraciones ad intelligenciam secretorum libri Apocalipsis.

Secunda pars quintam Apocalipsis visionem applicat ad persecucionem Ecclesie sub Magno Scismate, ipsiusque Scismatis et aliorum malorum inde sequentium progressus describit usque ad ultimam persecucionem Antichristi. Et hec pars subdividitur in quatuor,

secundum quod ad hanc materiam applicantur quatuor libri Apocalipsis, capitula videlicet XVII, XVIII, XIX atque XX.

Tercia pars tractat de tempore adventus Antichristi et de fine seu destructione secte perfidi Machometi, notando circa hec astronomicas conjecturas.

Incipit tractatus *de Persecutionibus Ecclesie* a domino Petro cardinali Cameracensi.

De persecutionibus Ecclesie aliqua precognoscere perutile est fidelibus ad eorum pacienciam roborandam... Hac igitur ratione nonnullas super hiis considerationes recolligere dignum duxi, quibus, velut quibusdam intelligencie clavibus, secreta libri Appocalipsis circa futurum Ecclesie statum poterunt reserari.

Prima consideracio. In primis ergo considerandum est quod in libris tam veteris quam novi Testamenti multa de hujusmodi persecutionibus prophetice scripta leguntur, et maxime in libro Appocalipsis...

[Fol. 2 r°.] Secundo considerandum est quod, sicut B. Johannes in revelacione archanorum divinorum precessit omnes euvangelistas, sic in revelatione futurorum ceteros excessit prophetas...

Et exponitur de tirannorum persecucionibus que principales [fuerunt] a principio nascentis Ecclesie. Postea in VII° capit., postquam descripta est acerbitas persecutionis, consequenter describitur suavitas consolacionis, que facta est tempore Constantini, Helene filii. Deinde VIII° capit., postquam in apercione sex sigillorum descripta est Ecclesie pugna contra tirannos, consequenter sub apericione septimi sigilli describitur pugna contra hereticos. In X° vero et XI° capitulis, postquam descripta est Ecclesie multiplex tribulacio, consequenter describitur ejus consolatio. In XII° autem capitulo, descripta inpugnacione Ecclesie ab hereticis proprie dictis, postea describitur ejus inpugnacio ab hereticis large dictis, id [est] paganis, Sarracenis et scismaticis; et hoc fit usque ad XVII cap., ubi describitur plaga septima magis in speciali, scilicet plaga secte Machometi. Et hoc secundum illos qui dicunt quod totus liber Appocalipsis ad litteram ab hoc loco usque ad illum *Et cum consummati fuerunt mille anni,* circa medium XX cap., fuerit adimpletus jam diu tempore preterito, scilicet tempore canonizacionis SS. Francisci et Dominici, sicut ad litteram hunc locum exposuit venerabilis doctor Petrus Aureoli, in suo *Compendio Biblie*, quem etiam secutus est eximius doctor Nycolaus de Lira, licet in hoc passu eum reprendit, ut infra patebit.

[Fol. 3 r°.] ... Unde per hoc refellitur modus exponendi quorum-

dam secundum quem tota hec prophecia versaretur circa persecuciones quas inferet Antichristus, et sic obmitterentur multa et maxima que circa Ecclesiam tempore intermedio evenerunt et evenient. Maximum quippe fuit de separatione Grecorum ab unitate Ecclesie et de translatione Inperii, de persecutione etiam quam intulit Cosdre in christianos, qui cepit Jherusalem, et ab oriente, scilicet a Perside usque in Siriam Ecclesiam devastavit; de persecutione insuper quam intulit Machometus, qui maximam christianitatis partem ad infidelitatem convertit. Cum igitur hec et plura alia notabilia circa Ecclesiam contigerunt, non videtur rationabile quod a Johanne omissa fuerint in sua prophetia. ... Unde patet quod racionabile est et utile concordare cum ipsa prophetia historias de preterito, in quibus notabilia que contigerunt Ecclesie conscribuntur, ut quidquid ibi historice narratur in hoc libro prophetice contineatur.

[Fol. 4 r°.] Sicut hec prophetia in VI visiones divisa est, sic proportionaliter status Ecclesie secundum descriptionem historiarum dividi potest in VI tempora, per similitudinem qua status totius mundi dividitur in sex etates. Primum tempus fuit a fundatione Ecclesie per apostolos et discipulos usque ad Julianum Apostatam, in quo tempore Ecclesia extitit quasi clausa et sigillata sub persecutione imperatorum paganorum. Et totum istud tempus prophetice predicitur in prima visione que est de VII sigillis, de qua agitur a IV° cap. usque ad principium VIII[i], ubi dicitur : *Et vidi angelos stantes*, etc. Secundum tempus fuit mortuis Juliano, Joviniano et Valentiniano imperatoribus usque ad Justinianum imperatorem vel usque ad Mauricium. ... Et totum istud tempus prophetice continetur in II[a] visione, que est de VII angelis cum tubis, quia in hoc tempore fuit Ecclesia sub persecutione hereticorum. ... Tercium tempus fuit a Foca imperatore, qui successit Mauricio, usque ad Constantinum, quem excecavit Hyrene, mater sua, cujus tempore Grecorum imperium translatum est in Karolum Magnum. Et hujus temporis decursus describitur a XII° cap. sub tertia visione, que est de permissione signorum... Illo namque tempore Ecclesia passa est persecutionem draconis, scilicet Cosdroe, et bestiarum, scilicet Machometi et Sarracenorum. [Fol. 5 r°.] Quartum vero tempus fuit a Karolo Magno, primo imperatore germano, usque ad Heynricum quartum, imperatorem, in quo tempore Ecclesia fuit sub quibusdam plagis... Et hoc totum prophetice predicitur in IV[a] visione, que est de septenario angelorum cum phialis et plagis, et incipit a XV° cap. Quintum tempus fuit a tempore Heynrici predicti et durat, secundum expositio-

nem Aureoli, usque ad tempus Antichristi et ultimi Judicii, in quo tempore Ecclesia quandoque victoriam habuit de *Babilone et muliere meretrice,* id est de secta Machometi sub Godefrido et Balduino, regibus Jherusalem, et quandoque succubuit. Et hoc tempus, secundum hunc doctorem, describitur in v^a^ visione, que est de dampnatione mulieris meretricis. Et incepit a cap. xvii° usque ad locum illum *Et cum consummati fuerint mille anni*, ubi agitur de adventu Antichristi. Sed hec expositio inferius reprobatur, et ideo exponetur ista visio de Magno Scismate, quod erit preambulum ad Antichristi adventum. Sextum vero tempus erit a persecutione Antichristi et a die Judicii usque ad consummacionem ministe(te)riorum Dei et gloriam Paradisi. Et hoc tempus describitur in vi^a^ visione, que est de statu universi post Judicium et specialiter de descriptione civitatis nove et suorum ornamentorum, quod refertur ad premium et retribucionem justorum.

[Fol. 5 v°.] Sexto circa premissa considerandum est quod illud quod dictum est de v^a^ visione secundum Aureolum ... non potest habere omnimodam veritatem... In cap. xviii°, ubi secundum illam expositionem agitur de punitione secte Sarracenice sub nomine Babilonis, plura dicuntur ex quibus videtur intelligi totalis ejus destructio... Constat etiam quod ibi plura scribuntur que de nullo illorum regnorum possunt exponi, sed solo Christo... Secunda ratio contra expositionem predictam est quia, secundum eam omnia scripta in iii° capitulis, scilicet a xvii° cap. usque ad xx^m^, ab annis pluribus sunt conpleta, littera vero sequens exponitur ab omnibus de tempore Antichristi, cujus adventus adhuc non apparet propinquus. Et ideo quod de statu Ecclesie quantum ad contingentia in tanto intermedio tempore nichil scripserit Johannes, non videtur conveniens, maxime cum multa postea valde notabilia circa Ecclesiam contigerint, et precipue illud Magnum Scisma, quod jam xl annis duravit et amplius : de quo verisimile est Jhoannem in hoc libro prophetasse, cum dicatur communiter a doctoribus quod in eo scripsit notabiliora circa Ecclesiam contingencia usque ad mundi terminum. Cum insuper B. Cirillus et venerabilis abbas Joachim ac S. Hildegardis de hoc Magno Scismate multa predixisse legantur, propter hec igitur, et alia multa que dici possent contra expositionem predictam, videtur prefato Nicolao de Lira quod tota littera a principio x^i^ cap. usque ad locum istum *Et cum consummati fuerint mille anni,* ubi describitur persecutio Antichristi, nundum sit inpleta. Et concludit idem doctor : « Quia non sum propheta, nec filius pro-

phete, nolo de futuris aliquid dicere nisi illud quod a Scriptura Sancta vel dictis sanctorum et doctorum auttenticorum elici potest, propter quod expositionem dicte littere sapiencioribus dimitto. » Sed nichilominus credo quod, si tantus doctor vidisset predictum Scisma aliasque innumeras notabiles turbaciones, sediciones et guerras que generaliter a tempore suo universam christianitatem et specialiter christianissimum Francie regnum atrociter vexaverunt, non omisisset de hiis aliqua scribere et ad ea expositionem hujus prophecie applicare. Licet enim doctor theologus non habeat donum prophetie, tamen habere potest donum intellectus ad intelligenciam prophetarum, sicut de abbate Joachim dicit venerabilis Guillelmus Parisiensis. Ideo, si de hiis aliqua scribant theologi, non debet temerarium judicari...

[Fol. 20 v°.] Postquam in precedentibus descripta est Ecclesie persecutio et turbatio scismatica ipsiusque pugna atque victoria, consequenter in xx° cap. describitur ipsius pax et vera concordia. Sed hujus pacis premittitur quoddam preambulum, videlicet Sathane alligacio per *Cohibetur ejus malicia. Et vidi,* inquit, *angelum descendentem de celo.* Ubi notandum quod Aureolus hoc exponit de Calixto papa et Heinrico imperatore hujus nominis quinto, qui, cogente eum papa sub interminatione anathematis, renunciavit sue consuetudini qua usi fuerant imperatores, scilicet investiendi episcopos et abbates per baculum et anulum...

[Fol. 21 v°.] Sed hanc expositionem reprobat Nicolaus de Lira, propter hoc maxime quia hoc Sathana alligato per mille annos dicitur hic quod *post hec oportet solvi illum modico tempore.* Quod exponunt omnes doctores de Antichristi tempore, in quo laxabitur potestas demonis ad decipiendum gentes. Et ideo quod hic per Sathanam intelligatur Romanus imperator vel ejus imperium, nimis extorta videtur exposicio. Propter quod dicit iste doctor quod exponendo istam litteram tamquam inpletam de preterito, videtur melius exponi de papa Innocencio qui approbavit ordines fratrum Minorum et Predicatorum, per quorum doctrinam et predicationem Ecclesia est quodammodo renovata et potestas demonis est restricta. Unde multe demonum illusiones que ante fiebant cessaverunt. ...

[Fol. 22 r°.] Sed hec exposicio sicut nec precedens videtur conveniens, quia hec potestas ligandi demonem de qua fit hic sermo non videtur attribuenda Calixto pape aut Innocentio vel alteri homini puro, sed soli Christo, qui est deus et homo. ... Insuper non videtur quod per predictos duos ordines magis repressa fuerit potestas

demonis quam per alios, nec magis post eorum institucionem quam ante, maxime tempore hujus Scismatis, cujus fautores fuerunt plures dictorum ordinum. Et ideo extorta videtur expositio Aureoli super verbo quod infra scribitur : *Hec est resurrectio prima*, ubi dicit quod per institucionem harum duarum religionum tota christianitas videtur resurrexisse cum Christo... Temerarium enim esset dicere quod illi ordines vel ipsorum professores essent in gratia confirmati, cum jam a primitiva sua perfectione atque puritate et suorum primorum fundatorum sanctitate multum cecidisse videantur...

[Fol. 24 v°.] Has autem gentes vocat Goc et Magoc. Unde volunt aliqui dicere quod ista est gens Tartarorum quam intra montes Caspios Alexander inclusit, et hoc dixisse videtur Methodius, ut supra patet. Isti autem circa annum 1240 de montibus illis egressi vastaverunt Georgiam, Armeniam majorem, Indiam et Turquiam... atque usque ad fines Germanie pervenerunt. Et cum anelent ad obtinendam monarchiam, volunt aliqui dicere quod isti introducturi sunt Antichristum, quod hic Johannes videtur innuere. Sed Augustinus dicit quod gens Gog et Magog non debet intelligi unus populus aut una gens, sed totum corpus diaboli, scilicet hominum iniquorum... Et huic sententie Augustini concordat horum nominum interpretatio...

[Fol. 25 v°.] De tempore vero adventus ejus videtur dicere idem Methodius quod erit circa finem septimi miliarii annorum mundi. Et, ut supra tactum est, ista septem miliaria annorum incipit conputare post ducentos annos ab Adam. Unde videtur quibusdam quod de hoc ultimo miliario hic dicitur : *Et cum consummati fuerint mille anni*. De quo etiam supradictum est : *Donec consummentur mille anni, et post hoc oportet illum solvi modico tempore*. Ideo videtur dubium a quo tempore hii mille anni debeant conputari; et manifestum est quod non possunt inchoari a nativitate Christi, quia jam multo plures transierunt, et nundum apparuit Antichristus. Et ideo alii inchoaverunt a babtismo Constantini sub tempore pape Silvestris. Sed jam ab illo tempore plures quam mille anni transierunt, et sic jam Antichristus deberet esse natus. Propter quod certitudo istius numeri magis est Spiritui Sancto reservanda, ut dicit Aureolus; vel dicendum quod hic non ponuntur anni mille pro numero preciso; sed, ut dicit Nicolaus de Lira, sumitur pro toto tempore Christi quod currit usque ad Antichristum, et ponitur hic numerus determinatus pro indeterminato, sicut sepe fit in divinis Scripturis.

[Fol. 26 v°.] Sciendum tamen est quod, licet de adventus Anti-

christi determinato tempore vel momento haberi non possit humanitus certitudo, sicut alibi declaravi, tamen indeterminate loquendo possunt notari aliqua tempora circa que potest haberi probabilis conjectura de ejus adventu et secta per astronomica judicia... Notandum insuper quod, sicut declaravi in tractatu *de Concordia theologie et astronomie*[1], a principio mundi solum fuerunt septem conjunctiones maxime Saturni et Jovis. Octava autem erit, si Deus voluerit, anno ab initio mundi septies milleno quadragesimo, a diluvio 4798, a Christi incarnatione 1693 vel circiter. Et post illam erit complementum decem revolutionum Saturnalium anno Christi 1789, et hoc erit post dictam conjunctionem per annos 97 vel prope. Et inter dictam conjunctionem et illud complementum dictarum decem revolucionem erit status octave spere circiter per annos 25, ut ibidem declaravi.

Hiis itaque presuppositis, dico quod, si mundus usque ad illa tempora duraverit, quod solus Deus novit, multe tunc et magne ac mirabiles alterationes mundi et mutaciones future sunt, et maxime circa leges et sectas. Nam cum predicta conjunctione et illis revolucionibus Saturni ad hoc concurret revolucio seu reversio superioris orbis, id est octave spere, per quam, sicut et per alia premissa, cognoscitur sectarum mutacio, ut notavit Albumazar, libro *de Magnis conjunctionibus*, tractatu II°, differencia ultima, circa finem. Unde ex hiis proba[bi]liter concluditur quod forte circa illa tempora veniet Antichristus cum lege sua vel secta dampnabili. Quia, secundum astronomos, post Macometum erit aliquis potens qui legem fedam et magicam constituet, et hic erit Antichristus...[2].

[Fol. 30 v°.] Ex premissis igitur astronomicis conjecturis non videtur possibile aliquid certum concludere. Sed tamen ex hiis et aliis supra scriptis probabilis haberi potest suspicio quod infra annum centesimum ab anno presenti magna fiet alteracio circa leges et sectas, et specialiter circa legem et Ecclesiam Christi. Et hoc aliqualiter precognoscere expedit, ut ad tribulationum pacienciam se constanter preparent christiani.

Explicit tractatus *de Persecutionibus Ecclesie.*

1. Cf. Bibl. nat., ms. lat. 3123, fol. 60 v°.
2. Ibid., fol. 62 r°.

BULLES PONTIFICALES

SUR PAPYRUS

(IXe-XIe SIÈCLE).

Les plus anciennes bulles pontificales, dont les originaux aient été conservés, ne remontent pas plus haut que le début du IXe siècle; on n'a de celles du VIIIe siècle que des copies anciennes et non point des originaux. Toutes ces bulles nous sont parvenues transcrites sur de grandes feuilles de papyrus, mesurant un ou plusieurs mètres de longueur, à l'imitation sans doute des diplômes impériaux, suivant un usage emprunté à la cour de Byzance et qui paraît s'être perpétué dans la chancellerie pontificale jusqu'aux premières années du XIe siècle. Pour donner une idée de leur rareté, il suffira de dire qu'on n'en connaît présentement, entières ou à peu près, que vingt-trois : dix en Espagne[1], huit en France[2], trois en Italie[3], deux en Allemagne;

1. Deux bulles sur papyrus pour l'abbaye de Ripoll, l'une du pape Agapet II, de décembre 951 (*Regesta*, n° 3655), l'autre du pape Serge IV, de novembre 1011 (*Regesta*, n° 3974), ont disparu depuis l'incendie de l'abbaye en 1835. — Dès le milieu du XVIIIe siècle, le marquis de Llió comptait en Espagne douze bulles sur papyrus (*Real Academia de buenas letras de la ciudad de Barcelona*, 1756, t. I, p. 322-324).

2. Une autre bulle du pape Agapet II pour l'abbaye de la Grasse, de décembre 951 (*Regesta*, n° 3656), conservée jadis aux archives de l'Aude, à Carcassonne, puis envoyée à Paris et déposée dans la bibliothèque du Louvre, y a péri dans l'incendie de mai 1871. — On peut également rappeler ici le fragment de lettre, qui n'est pas, à proprement parler, une bulle, du pape Adrien Ier, vers 788 (*Regesta*, n° 2462), conservé à Paris, aux Archives nationales, K. 7, n° 92 (anc. L. 220, n° 1), ainsi qu'un autre fragment de bulle (cité par M. L. Delisle dans le *Bulletin historique du Comité*, 1885, p. 158), provenant de l'abbaye de Saint-Denys et conservé aussi aux Archives nationales. Deux autres petits fragments de bulles, l'un peut-être du pape Christophe, conservé à la bibliothèque municipale d'Amiens, l'autre du pape Léon IX, conservé au Musée Crozatier au Puy, sont mentionnés plus loin, en notes, sous les nos 3 et 16.

3. On conserve dans les archives de la basilique de Monza un petit fragment

il n'y en a aucune en Angleterre. Cette rareté s'explique aisément, autant parce que les dimensions extraordinaires de ces actes en rendaient la conservation particulièrement difficile que parce que l'extrême fragilité de la matière, sur laquelle leur texte était transcrit, devait en hâter encore la destruction.

1. Pascal Ier (819), $2^{m}40 \times 0^{m}50$. *Ravenne.*
2. Léon IV (850), $0^{m}58 \times 0^{m}37$. *Rome.*
3. Benoît III (855), $6^{m}50 \times 0^{m}68$. *Amiens.*
4. Nicolas Ier (863), $1^{m}22 \times 0^{m}31$. *Paris,* Arch. nat.
5. Jean VIII (876), $3^{m}20 \times 0^{m}55$. *Paris,* Bibl. nat.
6. Étienne V (891), $1^{m}50 \times 0^{m}31$. *Berlin.*
7. Formose (892), $1^{m}55 \times 0^{m}31$. *Gerona.*
8. Formose (893), $1^{m}52 \times 0^{m}32$. *Paris,* Arch. nat.
9. Romain (897), $1^{m}60 \times 0^{m}43$. *Gerona.*
10. Jean XIII (971), $1^{m}98 \times 0^{m}64$. *Vich.*
11. Jean XIII (971), $2^{m}12 \times 0^{m}63$. *Vich.*
12. Jean XIII (971), $1^{m}60 \times 0^{m}62$. *Vich.*
13. Benoît VII (978), $1^{m}55 \times 0^{m}65$. *Vich.*
14. Jean XV (993), $0^{m}27 \times 0^{m}26$. *Dijon* et *Paris.*
15. Grégoire V (998), $2^{m}41 \times 0^{m}69$. *Vich.*
16. Silvestre II (999), $1^{m}32 \times 0^{m}50$. *Paris,* Bibl. nat.
17. Silvestre II (1001), $2^{m}62 \times 0^{m}75$. *Urgel.*
18. Silvestre II (1002), $0^{m}94 \times 0^{m}73$. *Barcelone.*
19. Jean XVIII (1004), $1^{m}52 \times 0^{m}27$. *Bergame.*
20. Jean XVIII (1007), $1^{m}43 \times 0^{m}71$. *Barcelone.*
21. Serge IV (1011), $0^{m}97 \times 0^{m}70$. *Perpignan.*
22. Benoît VIII (1017), $1^{m}66 \times 0^{m}40$. *Paris,* Bibl. nat.
23. Benoît VIII (1020-22), $1^{m}35 \times 0^{m}38$. *Hanovre.*

Il a semblé que la récente acquisition pour la Bibliothèque nationale d'une grande bulle sur papyrus du pape Benoît VIII[1] était l'occasion de publier, après les études que leur ont déjà con-

de dix lignes d'une lettre du pape Grégoire Ier à la reine Théodelinde (Marini, *Papiri*, p. 89, n° LIII, et p. 242); le même Marini possédait un fragment de bulle du pape Jean XI, de 933-934 (*Papiri*, p. 89, n° LII, p. 242, et pl. I). Cf. Pflugk-Harttung, *Iter italicum*, p. 763, et *Historisches Jahrbuch*, 1884, p. 403, note 2.

1. *Journal des Savants*, novembre 1903, p. 635-638; *Bibliothèque de l'École des chartes* (1904), t. LXV, p. 377-382.

sacrées MM. J. von Pflugk-Harttung[1] et H. Bresslau[2], un nouveau catalogue de ceux de ces vénérables monuments qui sont parvenus jusqu'à nous et qui ont depuis longtemps attiré l'attention des diplomatistes et des paléographes.

H. O.

CATALOGUE DES BULLES PONTIFICALES

SUR PAPYRUS

DU IXe AU XIe SIÈCLE.

1. — PASCAL Ier, pour l'église de Ravenne; 11 juillet 819. — *Regesta*, n° 2551 (*Hist. Jahrb.*, V, n° 1).

RAVENNE, archives de l'Archevêché. — Haut. : 2m40; larg. : 0m50.

FAC-SIM. *Nouveau traité de diplomatique*, V, 180 (pl. 78); *N. L. der Diplomatik*, VII, 309 (pl. 78); Muratori, *Rerum ital. script.*, II, I, 220 (pl.); Gloria, *Paleografia*, p. 632 (pl. 22); Pflugk-Harttung, *Specimina*, pl. 1.

ÉDIT. Rossi, *Hist. Ravenn.*, p. 237; Ughelli, *Italia sacra*, II, 344; Muratori, *Rerum ital. script.*, II, I, 220; Mansi, XIV, 375; Marini, n° XI, p. 12 et 221; Migne, CII, 1089; *Bull. Rom.*, I, 267.

2. — LÉON IV, pour une église inconnue; septembre 850. — *Regesta*, n° 2606 (*Hist. Jahrb.*, n° 2).

ROME, bibliothèque du Vatican. — Haut. : 0m58; larg. : 0m37; avec bulle de plomb.

FAC-SIM. Mabillon, *De re diplom.*, p. 36, 40 et 438 (pl. 47); Marucchi, *Monum. papyr.*, p. 1 et 25 (pl.); Pflugk-Harttung, *Specimina*, pl. 1.

1. *Päpstliche Original-Urkunden und Scheinoriginale*, dans l'*Historisches Jahrbuch* de la Société de Görres, t. V (1884), p. 489-575. Cf. du même, *Die Bullen der Päpste bis zum Ende des zwölften Jahrh.* (Gotha, 1901, in-8°).

2. *Papyrus und Pergament in der päpstlichen Kanzlei bis zur Mitte des 11. Jahrhunderts*, dans les *Mittheilungen für österreichische Geschichtsforschung*, t. IX (1888), p. 1-33. Cf. aussi P. Kehr, *Ueber eine römische Papyrusurkunde im Staatsarchiv zu Marburg* (Berlin, 1896, in-4°).

ÉDIT. Doni, *Inscr. antiq.*, p. 467; *N. Tr. de diplomatique*, V, 183; *N. L. der Diplomatik*, VII, 312; Marini, n° XII, p. 14 et 222; Migne, CXV, 665; *Bull. Rom.*, I, 185; Marucchi, *Monum. papyr.*, p. 25.

3. — BENOÎT III, pour l'abbaye de Corbie; 7 octobre 855. — *Regesta*, n° 2663 (*Hist. Jahrb.*, n° 3)[1].

AMIENS, bibliothèque municipale, ms. n° 526. — Haut. : 6m50; larg. : 0m68.

FAC-SIM. Mabillon, *De re diplom.*, p. 436 (pl. 47); *N. Tr. de diplomatique*, V, 184 (pl. 79); *N. L. der Diplomatik*, VII, 313 (pl. 79); Champollion-Figeac, *Chartes*, pl. 11 et 12; Fac-similés lithogr. de l'École des chartes, nos 22-23; Pflugk-Harttung, *Specimina*, pl. 2.

ÉDIT. D'Achery, *Spicil.*, VI, 397 (III, 343); Mansi, XV, 113; Cocquelines, I, 185; Marini, n° XIV, p. 17 et 222; Migne, CXV, 693, et CXXIX, 1001; Champollion-Figeac, *Doc. inéd. hist.*, I, 349; *Bull. Rom.*, I, 295; Levillain, *Chartes de Corbie*, p. 266.

4. — NICOLAS Ier, pour l'abbaye de Saint-Denys; 28 avril 863. — *Regesta*, n° 2718 (*Hist. Jahrb.*, n° 4).

PARIS, Archives nationales, K. 13, n° 10[1] (anc. n° L. 220, n° 2). — Haut. : 1m22; larg. : 0m31.

FAC-SIM. Mabillon, *De re diplom.*, p. 440 (pl. 48); *N. Tr. de diplomatique*, V, 186 (pl. 80); *N. L. der Diplomatik*, VII, 314, (pl. 80); Letronne et Tardif, pl. 48; Fac-similés lithogr. de l'École des chartes, n° 221; Pflugk-Harttung, *Specimina*, pl. 3. Cf. N. de Wailly, *Élem. de paléogr.*, t. I, p. XII, nos 6 et 6 *bis*.

ÉDIT. Doublet, *Hist. de S. Denis*, p. 454; Félibien, *Hist. de S. Denis*, preuves, p. 73; Marini, n° XVI, p. 25 et 222; Tardif, *Mon. hist.*, p. 124; Migne, CXIX, 819.

5. — JEAN VIII, pour l'abbaye de Tournus; 15 octobre 876. — *Regesta*, n° 3052 (*Hist. Jahrb.*, n° 6).

PARIS, Bibliothèque nationale, ms. latin 8840 (anc. Supplément latin 881). — Haut. : 3m20 (coupé en 8 ff.); larg. : 0m55.

1. Un fragment de bulle pontificale sur papyrus, aujourd'hui complètement illisible, que l'on a attribué au pape Christophe et rapporté à l'année 908, est conservé avec la bulle de Benoît III; voy. *Catalogue général des manuscrits*, t. XIX, p. 274-275.

FAC-SIM. Champollion-Figeac, *Charte latine* (1835), et *Chartes*, pl. 1-9; Fac-similés lithogr. de l'École des chartes, nos 24 à 32; Silvestre, *Paléographie univ.*, t. III, pl. 233; Pflugk-Harttung, *Specimina*, pl. 4-6.

ÉDIT. Chifflet, *Histoire de Tournus*, p. 219; Juenin, *Nouv. hist. de Tournus*, preuves, p. 96; Mansi, XVII, 250; Cocquelines, I, 210; Marini, n° XVII, p. 26 et 222; Champollion, *Charte latine;* Migne, CXXVI, 686; *Bull. Rom.*, I, 338.

6. — ÉTIENNE V, pour l'abbaye de Neuenheerse; mai 891. — *Regesta,* n° 3468 (*Hist. Jahrb.*, n° 7).

BERLIN, archives de l'État. — Haut. : 1m50; larg. : 0m31.

FAC-SIM. Kopp, *Appar. diplom.*, I, *Urkund.*, n° 14; Pflugk-Harttung, *Specimina*, pl. 8; Diekamp, *Westf. Urkund. Buch.*, suppl., I, 51.

ÉDIT. *Comment. Soc. scient. Gotting. recent.* (1820), IV, 152; Erhard, *Regesta*, I. *Cod. dipl.*, p. 38; Migne, CXXIX, 815; von Löher, *Archiv. Zeitschr.*, III, 34.

7. — FORMOSE, pour l'église de Gerona; 892. — *Regesta,* n° 3484.

GERONA, archives capitulaires. — Haut. : 1m55; larg. : 0m31.

ÉDIT. Martène et Durand, *Vet. script. ampl. collectio*, I, 239; Mansi, XVIII, 103; Marini, n° XX, p. 28 et 223; Migne, CXXIX, 841; Merino, *España sagrada*, XLIII, 387; *Bull. Rom.*, I, 368. Cf. Bresslau, *Mittheil. für œst. Geschichtsf.*, IX, 3.

8. — FORMOSE, pour l'abbaye de Saint-Denys; 15 octobre 893. — *Regesta,* n° 3497 (*Hist. Jahrb.*, n° 8).

PARIS, Archives nationales, K. 15, n° 3[2] (anc. L. 220, n° 3; Musée étranger, n° 137). — Haut. : 1m52; larg. : 0m32.

FAC-SIM. Pflugk-Harttung, *Specimina,* pl. 1.

ÉDIT. Pflugk-Harttung, *Acta pont. rom. inedita*, I, 6; cf. *Hist. Jahrb.*, II, 109.

9. — ROMAIN, pour l'église de Gerona; octobre 897. — *Regesta,* n° 3516.

GERONA, archives capitulaires. — Haut. : 1m60; larg. : 0m43.

ÉDIT. Marca, *Marca hispanica*, p. 834; D. Bouquet, IX, 207; Mansi, XVIII, 188; Cocquelines, I, 233; Marini, n° XXI, p. 29 et

223; Migne, CXXIX, 864; *Bull. Rom.*, I, 376. Cf. Bresslau, *Mittheil. für œst. Geschichtsf.*, IX, 4.

10. — Jean XIII, pour l'église de Vich; janvier 971. — *Regesta*, n° 3746.

VICH, archives capitulaires. — Haut. : 1m98; larg. : 0m64; avec bulle de plomb.

Édit. Diago, *Hist. de Barcelona*, p. 77b; Martène et Durand, *Vet. script. ampl. collectio*, I, 323; Cocquelines, I, 267; Mansi, XVIII, 489; Pujades, *Cronica*, VI, 172; Florez, *España sagrada*, XXV, 102; Migne, CXXXV, 983; *Bull. Rom.*, I, 425.

11. — Jean XIII, pour l'église de Vich; janvier 971. — *Regesta*, n° 3747.

VICH, archives capitulaires. — Haut. : 2m12; larg. : 0m63; avec bulle de plomb.

Édit. Villanueva, *Viage literario*, VI, 277.

12. — Jean XIII, pour l'église de Vich; janvier 971. — *Regesta*, n° 3750.

VICH, archives capitulaires. — Haut. : 1m60; larg. : 0m62; avec bulle de plomb.

Édit. Florez, *España sagrada*, XXVIII, 242; Migne, CXXXV, 988.

13. — Benoît VII, pour l'église de Vich; 25 février 978. — *Regesta*, n° 3794.

VICH, archives capitulaires. — Haut. : 1m55; larg. : 0m65; avec bulle de plomb.

Édit. Florez, *España sagrada*, XXVIII, 254; Migne, CXXXVII, 329.

14. — Jean XV, pour l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon; 26 mai 995. — *Regesta*, n° 3858 (*Hist. Jahrb.*, n° 12).

DIJON, bibliothèque municipale, ms. 909, et PARIS, Bibliothèque nationale, ms. nouv. acq. lat. 1609. — Haut. : 0m27, 28 et 27; larg. : 0m24, 25 et 26 (3 fragments).

Fac-sim. Delisle, *Mélanges de paléogr.*, pl. 3; Pflugk-Harttung, *Specimina*, pl. 8.

Édit. Delisle, *Mélanges de paléogr.*, p. 38; Pflugk-Harttung, *Acta pont. rom. inedita*, I, 10. Cf. Lœwenfeld, *Hist. Jahrb.*, II, 110.

15. — GRÉGOIRE V, pour l'église de Vich; mai 998. — *Regesta*, n° 3888.

VICH, archives capitulaires. — Haut. : 2m41; larg. : 0m69; avec bulle de plomb.

ÉDIT. Mansi, XIX, 227; Florez, *España sagrada*, XXVIII, 257; Migne, CXXXVII, 928.

16. — SILVESTRE II, pour l'église du Puy; 23 novembre 999. — *Regesta*, n° 3906 (*Hist. Jahrb.*, n° 13)[1].

PARIS, Bibliothèque nationale, ms. nouv. acq. lat. 2507. — Haut. : 1m32; larg. : 0m50.

FAC-SIM. Delisle, *Bibl. de l'École des chartes*, XXXVII (1876), p. 108; *Rec. de fac-sim. de l'École des chartes*, pl. 32; Pflugk-Harttung, *Specimina*, pl. 9.

ÉDIT. *Gallia christiana*, II, 226; Mansi, XIX, 244; Migne, CXXXIX, 274; Olleris, *Gerbert*, p. 146; Delisle, *l. l.*, p. 109. Cf. Ewald, *Neues Archiv*, IX, 323 et 329; J. Havet, *Comptes-rendus de l'Acad. des inscriptions*, 1887, p. 98, et *Œuvres*, t. II, p. 472.

17. — SILVESTRE II, pour l'église d'Urgel; mai 1001. — *Regesta*, n° 3918.

URGEL, archives capitulaires. — Haut. : 2m62; larg. : 0m75.

ÉDIT. Marca, *Marca hispanica*, p. 957; Cocquelines, I, 304; Migne, CXXXIX, 278; Olleris, *Gerbert*, p. 163; Brutails, *Bibl. de l'École des chartes*, 1887, p. 521. Cf. Ewald, *Neues Archiv*, IX, 334.

18. — SILVESTRE II, pour l'abbaye de S. Cugat del Vallès; décembre 1002. — *Regesta*, n° 3927 (*Hist. Jahrb.*, n° 14).

BARCELONE, archives de la couronne d'Aragon. — Haut. : 0m94; larg. : 0m73.

Cf. Ewald, *Neues Archiv*, VI, 392, et IX, 327.

19. — JEAN XVIII, pour l'église d'Isernia; octobre 1004. — *Regesta*, n° 3942 (*Hist. Jahrb.*, n° 15).

1. On conserve au Puy, au musée Crozatier, deux petits fragments de papyrus, dont l'un est un débris de la présente bulle et l'autre offre la *Rota* et le *Bene valete* d'une bulle du pape Léon IX pour l'église du Puy, peut-être du 25 décembre 1051; voy. une note de M. Prou, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXIV (1903), p. 577-578.

BERGAME, bibliothèque municipale. — Haut. : 1m52; larg. : 0m27.

Fac-sim. Marini, n° XL, pl. 1; Pflugk-Harttung, *Specimina*, pl. 9.

Édit. Lupi, *Cod. dipl. Bergom.*, I, 762; Marini, n° XL, p. 63 et 237; Migne, CXXXIX, 1480.

20. — Jean XVIII, pour l'église de S. Cugat del Vallès; novembre 1007. — *Regesta*, n° 3956.

BARCELONE, archives de la couronne d'Aragon. — Haut. : 1m43; larg. : 0m71.

Édit. Bresslau, *Mittheilungen für œst. Geschichtsf.*, IX, 30. Cf. Ewald, *Neues Archiv*, VI, 392, et IX, 328.

21. — Serge IV, pour l'abbaye de Saint-Martin de Canigou; novembre 1011. — *Regesta*, n° 3976.

PERPIGNAN, bibliothèque municipale, ms. 72. — Haut. : 0m97; larg. : 0m70.

Fac-sim. Fac-similés lithogr. de l'École des chartes, n° 40; Brutails-Delisle, *Bulletin historique du Comité*, 1885, pl.

Édit. Marca, *Marca hispanica*, p. 988; Cocquelines, I, 315; Migne, CXXXIX, 1516; *Soc. agr. des Pyrénées-Orientales*, XXIV, 298; Brutails-Delisle, *Bulletin historique du Comité*, 1885, p. 157 et 160.

22. — Benoît VIII, pour l'abbaye de Camprodon; 8 janvier 1017. — *Regesta*, n° 4019.

PARIS, Bibliothèque nationale, ms. nouv. acq. lat. 2580. — Haut. : 1m66; larg. : 0m40.

Édit. Marca, *Marca hispanica*, p. 1002; Cocquelines, I, 325; Migne, CXXXIX, 1613; Omont, *Bibl. de l'École des chartes*, LXV, 377; cf. *Journal des Savants*, 1903, p. 635.

23. — Benoît VIII, pour l'église de Hildesheim; 1020-1022. — *Regesta*, n° 4036 (*Hist. Jahrb.*, n° 19).

HANOVRE, archives de l'État. — Haut. : 1m35; larg. : 0m38.

Fac-sim. Arndt-Tangl, *Schrifttafeln*, 4e éd., pl. 80.

Édit. Lüntzel, *Die ält. Dioec. Hildesheim*, p. 351. Cf. Ewald, *Neues Archiv*, IX, 329 et 339; et Arndt-Tangl, *Schrifttafeln*, p. 41.

OBSERVATIONS

SUR UN PASSAGE DE LA

CHRONIQUE DE JEAN LE BEL

La nouvelle édition de la *Chronique de Jean le Bel,* que nos confrères MM. Viard et Eugène Déprez publient pour la Société de l'histoire de France, me fournit l'occasion de signaler une particularité singulière. J'avais remarqué, et feu M. de La Borderie avait bien voulu considérer la chose comme offrant quelque intérêt, qu'une chronique, aux renseignements de laquelle, le temps aidant, on reconnaîtra une importance qu'on leur disputait naguères, la *Chronographia regum Francorum*[1], avait, à l'occasion des prétentions contradictoires de Jean de Montfort et de Charles de Blois, raconté une légende d'ailleurs absurde. D'après cette légende, le comte de Montfort était fils d'une duchesse de Bretagne, mariée pendant une captivité de son époux, malgré elle, à un comte de Montfort. Jean le Bel[2], et naturellement Froissart[3], à la surprise de leurs éditeurs, sans raconter tout au long cette fantaisiste histoire, ont relaté aussi que Jean de Montfort était parent maternel du dernier duc de Bretagne. M. Luce a corrigé ce qu'il a appelé une inadvertance de Froissart[4], en réalité une erreur commune à Jean le Bel et aux sources de la *Chronographia,* erreur dont la clef est seule donnée par ce dernier texte. Je me mis alors à examiner de plus près le texte de Jean le Bel pour le récit des débuts de la guerre successorale de Bretagne et je vérifiai que, suivant

1. T. II, p. 169, note 3, p. 176 et 177, note 1.
2. T. I, p. 246 et 263.
3. T. II, p. 106.
4. T. II, p. XXXVIII, note 1.

l'heureuse expression des nouveaux éditeurs de la *Chronique de Jean le Bel*[1], « la *Chronographia* (t. II, p. 167) fait un récit identique à celui de Jean le Bel de la venue de Jean de Montfort à Limoges, ainsi que d'une partie de cette expédition de Bretagne, » sans qu'il faille perdre de vue que, pour « l'attaque et la prise de Rennes, » la *Chronographia* (t. II, p. 170 à 173) « donne plus de détails que Jean le Bel[2]. » D'ailleurs, dans Jean le Bel[3] comme dans la *Chronographia,* Clisson est correctement prénommé *Garnier* alors que DD. Lobineau et Morice le prénomment *Gautier*. Puis je remarquai que Jean le Bel donne les noms des deux défenseurs de Chantoceaux sous la même forme que la *Chronographia*. On lit, d'une part : « Duo milites Lotharingi qui... servabant castrum de Castousel... scilicet Milo et Walrandus » (t. II, p. 187 et 190); et, d'autre part, Jean le Bel écrit (t. I, p. 266) : « Et avoit l'ung nom messire Mille et l'aultre messire Valeran et estoient de Lorhaine. » Poursuivant toujours l'étude du texte et surtout des noms, je m'aperçus que Jean le Bel raconte que le châtelain de Gouëlet-Forest avait été compagnon de captivité d'Hervé de Léon[4] à Grenade, alors que la *Chronographia,* qui nomme ce châtelain Guy[5], « quidem miles, Guido nomine, » ajoute que « multum diligebat Herveyum de Leone, eo quod simul fuerant captivi Sarracenorum in Granata... » Enfin, Jean le Bel appelle Auray « chastel de Roy[6]; » or, la *Chronographia* nomme cette ville : « Castellum Regis[7] » pour l'histoire de la succession de Bretagne, alors que plus loin, en 1364, elle emploie la forme « castrum Ararii » ou « castrum d'Array[8]. » Comment expliquer qu'Auray ait pu s'exprimer en français par : « Chastel *de* Roy » si l'on n'admet pas la forme intermédiaire « Castellum Regis? »

Il y a là des coïncidences vraiment frappantes, et je suppose que les nouveaux éditeurs de Jean le Bel examineront : 1° si leur

1. P. 249, note 1.
2. P. 253, note 1.
3. P. 250, note 2.
4. P. 258.
5. T. II, p. 175.
6. T. I, p. 256, 311 et 312.
7. T. II, p. 174, 182.
8. T. II, p. 309 et 310.

auteur n'a pas puisé, pour partie, la campagne de succession de Bretagne à la même source que le compilateur qui a constitué la *Chronographia,* puisqu'en raison de la supériorité reconnue du texte inséré dans la *Chronographia,* celui-ci ne peut dériver de Jean le Bel; 2° s'il est téméraire de penser que, dans cette source, le nom sous lequel apparaît Auray était revêtu de la forme latine « Castellum Regis. »

H. MORANVILLÉ.

BIBLIOGRAPHIE.

Auguste Longnon. *De la formation de l'unité française.* Leçon professée au Collège de France, le 4 décembre 1889. 2e édition. Paris, Champion, 1904. In-8°, 27 pages.

Lorsque M. A. Longnon fut appelé à suppléer M. Alfred Maury dans sa chaire au Collège de France, il donna dans sa leçon d'ouverture un tableau bien complet de la manière dont l'unité de la France s'était peu à peu formée. C'est, il faut le reconnaître après le savant professeur du Collège de France, grâce aux efforts incessants de la monarchie capétienne que la France, enfermée d'abord dans les limites que lui avait assignées le traité de Verdun, puis morcelée par la féodalité, parvint, avant 1789, à former un tout compact et homogène et bien près d'atteindre les frontières naturelles de l'ancienne Gaule.

La fixité de la dynastie fut une des choses qui contribua le plus, par la perpétuité des traditions politiques, à former et à sauvegarder l'unité française, et cette fixité, qui fit sa force et la mit à l'abri des révolutions et des compétitions, fut assurée à la maison royale de France, parce que, entre toutes les maisons royales du monde chrétien, elle se distingua par la scrupuleuse honnêteté, non seulement de ses chefs, dont quelques-uns furent même des saints, mais aussi par celle de la plupart des princes issus des branches collatérales de la dynastie capétienne.

Il était juste de réimprimer cette leçon, dans laquelle M. Longnon, s'élevant au-dessus de toute considération et de toute passion politique, a fait ressortir, à la pure et lumineuse clarté de l'histoire, l'action bienfaisante de la royauté sur notre pays.

Jules Viard.

Colonel Borrelli de Serres. *Recherches sur divers services publics du XIIIe au XVIIe siècle.* T. II : *Notices relatives au XIVe siècle.* I : *la Comptabilité publique au XIVe siècle jusqu'au règne de Philippe VI.* II : *la Politique monétaire de Philippe le Bel.* Paris, Alphonse Picard et fils, 1904. In-8°, 556 pages.

M. le colonel Borrelli de Serres, continuant en un second volume ses recherches, a abordé le XIVe siècle et a étudié la comptabilité publique

au XIVe siècle jusqu'au règne de Philippe VI. Avant tout, je veux indiquer que, fidèle à sa méthode, l'auteur a examiné avec la critique la plus rigoureuse les innombrables fragments de comptes qu'il a compulsés, qu'il les a datés avec toute la précision possible; pour ceux qui avaient été déjà cités, il en a vérifié la date et à de fréquentes reprises a corrigé d'anciennes erreurs.

Après avoir distingué les rôles des bailliages de France, les rôles « Hors France, » les comptes particuliers, M. Borrelli de Serres a donné de bien curieux détails dans son chapitre des comptes spéciaux. A ce propos, il a mentionné le compte spécial « d'un apothicaire pour l'embaumement d'un roi, sans date[1]; » en note, il conclut à le dater de 1321. J'ai vu, il y a longtemps, cette pièce, et l'écriture ne permet pas d'en reporter la rédaction à une date aussi reculée; d'ailleurs, elle est publiée depuis de longues années[2], et c'est le compte de l'embaumement de Charles V. La « comptabilité de l'Hôtel » a permis à M. de Serres de signaler un grand nombre de documents curieux[3]. Enfin, on remarquera des détails de grand intérêt au chapitre des « Pièces auxiliaires, » soit pour recettes, soit pour dépenses[4].

Mais, ce que je considère comme plus important encore, c'est l'étude très serrée faite des Journaux du Trésor sur lesquels il y avait encore beaucoup à dire[5]; elle est complétée par celle des livres auxiliaires du Trésor : livres des changeurs, registres de recette et dépense communes, « œuvre non de comptabilité royale, mais de comptabilité intérieure de la caisse centrale[6], » *ordinarium thesauri,* dont notre confrère M. Viard a le premier publié le texte et défini la nature[7], *extractus thesauri.*

Dans le chapitre consacré aux « Pièces auxiliaires[8] » et, un peu plus loin, dans celui où il étudie les « Documents du service de contrôle, » M. le colonel de Serres a examiné quelques questions relatives aux fouages et a marqué la transformation du service roturier en impôts sous forme de fouage[9]; en même temps, il s'est arrêté à la discussion

1. P. 51, ligne 3.
2. *Annuaire historique pour l'année 1845 publié par la Société de l'histoire de France,* 9e année, p. 196.
3. P. 68. L'une, au moins, a été utilisée déjà à plusieurs reprises, c'est un compte de l'hôtel de Robert, comte d'Artois, en 1302.
4. Je reprocherai à M. de Serres une sobriété d'explications qui rend certaines notes vraiment trop obscures. Cf. p. 69, note 1.
5. Malheureusement, pas plus que ses devanciers, M. Borrelli de Serres n'a donné la solution de l'abréviation *cont.* ou *compt.,* dont le sens n'est d'ailleurs pas douteux (p. 109).
6. P. 188.
7. *Les Journaux du Trésor de Philippe VI de Valois.*
8. P. 96.
9. P. 257.

du texte connu sous le titre : « Les paroisses et les feux des baillies et des sénéchaussées de France[1]. » Il en a fait une étude précise et a noté les erreurs lourdes commises par beaucoup de ceux qui s'en sont servis. Mais il eût été à propos de rappeler, à cette occasion, le système employé pour le dénombrement des feux et de dire s'il existe encore des registres ayant servi de base à cette sorte de statistique fiscale : car tous les lecteurs de M. le colonel de Serres ne sont pas, autant que lui, au courant des questions qu'il traite. M. L. Delisle a fort clairement montré[2] que c'est l'organisation paroissiale qui est la base de l'organisation de perception des fouages[3]. Un document fort net montre mieux encore le rôle joué en la circonstance par les trésoriers des fabriques, pour le domaine du duc de Normandie en 1355 : il est vrai mais il n'est pas téméraire d'admettre que le système était aussi bien pratiqué lors des perceptions faites pour le compte du roi; je reporte en note ce texte, afin de ne pas charger ce compte-rendu[4]. Il reste que les « tresoriers

1. Cf. P. Viollet, *Histoire des institutions politiques et administratives de la France*, t. III, p. 515.

2. *Études sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au moyen âge*, p. 96 et 147.

3. Du temps de Philippe le Bel, on signalait les inconvénients du système paroissial de statistique des feux : « Sachiez que par cele voie, qui la suivra, que il aura grant dissention du pueple es genz nostre seigneur le Roy, parceque il diront que il n'ont mie tant de feus comme li provoire bailleront en escrit, et il diront voir; car en l'escrit desdiz provoires seront escrit : chevalier, escuier, clerc, provoire, franc sergent, Lombart et autres genz qui ont franchise, qui ne doivent nul servitude; et adonc il s'apercevront de la grant mission où il devront entrer. Si osteront encor assez des autres feus qui ne devroient mie estre ostez. » (Arch. nat., J 1030, pièce 65, commencement du XIVe siècle.) C'était le bon sens même. Ce qui n'empêche qu'il ne fut pas tenu compte de ces objections.

4. « Ch'est le compte meistre Henri de Neufvillete, curé de Touville, et Guillaume de Bruval, commissaires en ceste partie de nostre tres chier seignour monsseignour le dalphin de Vienne, en la viconté du Pontautou et ressort, pour recoler les feux de ladite viconté et ressort, pour cause du subside otrié audit seignour par les gens du pais de Normendie, l'an LV.

« Premierement, il rechurent les lettres de monsseignour le dalphin contenantes qu'il recolent les feux des parroesses le IXe jour de juillet.

« Il commencherent le Xe jour et y ont vaquié par l'espace de XLII jours, qui vallent, soivont l'instrucion, par jour XXX sols pour les deuls commissaires, dont la somme se monte LXIII livres.

« Item, pour mesages envoiés ad serjans afin de fere venir par devant eulz les tresoriers des parroesses, afin qui nous aportassent tout le nonbre des feus par la maniere que lour curés cuellent lour debites; et y ont esté par III fois; pour chacune fois ill ont eu XXIIII sols; vallent LXXII sols.

« Item, pour un clerc qui a esté tousjours avec eulz pour fere les escritures

des paroesses » ont apporté aux commissaires « tout le nonbre des feus par la maniere que lour curés cuellent lour debites. » De ces registres paroissiaux, nous en connaissons au moins un. En effet, notre confrère M. Lex a découvert un registre tenu par messire Girerd de Vésigneu, curé de Givry (Saône-et-Loire), en 1336; ce curé confectionna alors « une table des cens, dîmes et coutumes et une liste des tenants feu et lieu de la paroisse, qui constitue un véritable dénombrement de la population[1], » mais donnant surtout l'exemple et le type des listes présentées aux commissaires royaux par les trésoriers des fabriques. La base paroissiale des listes des fouages explique parfaitement pourquoi, un peu plus tard encore, en 1375, le curé indiquait aux élus ceux dans sa paroisse qui « ont à present aucun pou de sustance à supporter fouages[2]. »

Sans doute, tout impôt personnel est injuste, car ce n'est pas en raison de son existence que l'individu doit l'impôt, c'est en raison de la protection que l'État lui assure pour la jouissance de ses biens et du produit de son travail. Aussi l'impôt des fouages était-il abominable, parce qu'il frappait l'individu, abstraction faite de ses facultés, et qu'avec la difficulté qu'il y avait à modifier le nombre des assujettis, on aboutissait à des résultats monstrueux. Comment tenir compte de ceux qui ont changé de domicile, des morts[3], des individus ruinés par les guerres[4]? Et si l'on tenait compte de ces changements, comment ne pas voir quelle porte était ouverte à la fraude, à la faveur? D'autre part, le gouvernement ne pouvait tous les ans voir varier dans des proportions

touchantes la diste commission et recolement, pour chacun jour VI sols, vallent pour XLII jours XII livres XII sols.

« Item, pour parchemin à fere lesdites escritures LX sols.

« Item, pour le salaire de Jehan le Viel, sergent commissaire pour faire venir tost et hastivement de chascune parroesse les collecteurs et I ou II des tresoriers desdictes parroissez pardevant eulz pour faire ladicte recolation, en quoy il a vaquié par XXVI jours; pour jour pour lui et pour son cheval VI sols, valent VII livres XVI sols.

« Somme toute : IIII^XXX livres. » (Bibl. nat., f. fr. 26001, pièce n° 496, année 1355.)

1. L. Lex, *Enregistrement des décès et des mariages au XIVe siècle.* (*Bibl. de l'Éc. des chartes,* année 1890, t. LI, p. 376.) J'avoue ne pouvoir admettre qu'on voie dans ce texte un « dénombrement de la population. » C'est demander à ce genre de recueils statistiques ce qu'un esprit précis ne saurait en exiger.

2. Bibl. nat., f. fr. 25902, pièce 27.

3. « Mortuus et heredes non faciunt focum » (1360). (Bibl. nat., f. fr. 25902, pièce 10.)

4. L'injustice du système des fouages a été très nettement indiquée par M. A. Molinier, *la Sénéchaussée de Rouergue en 1341.* (*Bibl. de l'Éc. des chartes,* année 1883, t. XLIV, p. 458.)

considérables le produit des fouages : de là sa mauvaise volonté à procéder à des revisions de fouages qui eussent dû être annuelles.

Aussi est-ce l'aide de douze deniers pour livre et la taxe sur les boissons qui, si l'on osait procéder à une assimilation qui n'est pas trop hasardeuse, revêtant la forme de notre octroi moderne[1], mais perçu pour l'État, paraissent procéder de principes moins révoltants.

Ceci dit, je crois que la discussion très approfondie faite par M. de Serres a détruit à jamais l'extravagante idée de se servir des relevés de fouages, — si imparfaits d'ailleurs, — pour estimer le chiffre de la population.

Sous la rubrique « Documents du service de contrôle » ont été classés et examinés les prévisions de recettes et dépenses, les vérifications, les exposés de situation, etc.; parmi ceux-ci a trouvé place un mémoire que M. Borrelli de Serres croyait à bon droit inédit; je l'avais, il est vrai, recueilli il y a près de vingt ans, et je l'ai publié l'an passé[2], alors que M. de Serres préparait son volume. Je pense qu'il faut le dater de 1331 plutôt que de « la fin de 1330[3]. »

Plus loin, la géographie politique se trouve complètement remaniée par les résultats obtenus au chapitre « Circonscriptions financières et résultats, » qui contient en outre une courte étude des finances extraordinaires, aides féodales, prêts plus ou moins volontaires, monnaies, douanes, subsides de guerre, Lombards, Juifs, décimes, dépenses des hôtels; je signalerai en ce dernier paragraphe, que M. Borrelli de Serres a fort exactement daté un document important concernant l'hôtel[4], en en fixant la date à 1317 et non 1310, comme l'avait à tort proposé Boutaric, et c'est là un exemple entre cent des corrections proposées avec tant de sagacité par M. de Serres. Le volume se termine par des tableaux du plus haut intérêt qui donnent le résumé en chiffres des résultats si nouveaux obtenus, et enfin par un mémoire sur la politique monétaire de Philippe le Bel[5], le développement des prémices

1. Il est assez curieux de constater qu'actuellement à Paris un revirement se produit dans l'opinion vis-à-vis du principe des taxes d'octroi. Loin de le trouver révoltant, le rapporteur général du budget de la ville de Paris pour 1905 ne déguise pas qu'en définitive, il est juste à ses yeux.

2. *Notes de statistique douanière sous Philippe VI de Valois.* (*Bibl. de l'Éc. des chartes*, t. LXIV, année 1903, p. 567.)

3. P. 313.

4. P. 484 et 485.

5. Je m'en voudrais aussi de ne pas signaler la note (p. 365) où M. Borrelli de Serres a relégué une critique acérée et trop justifiée des prétentions documentaires de Michelet; c'est un soulagement de voir, au milieu de l'universelle platitude, une voix indépendante dire ce que pensent bien des gens; rien n'est cocasse, en effet, comme de prétendre, comme l'a fait Michelet dans la citation qu'en fait M. de Serres, que « la Révolution une fois pour toutes porta le

posées dans le corps du volume et qui met à néant, aux dépens de ceux qui les ont colportées, les exagérations dont a été victime la mémoire de Philippe le Bel jusqu'à une époque récente.

Oserai-je, en terminant, et après avoir répété que ce livre contient une quantité de renseignements de premier ordre, regretter qu'une table alphabétique par noms et matières n'ait pas été faite?

H. Moranvillé.

Marius Sepet. *Au temps de la Pucelle, récits et tableaux. Le Péril national.* Paris, P. Téqui, 1905. In-12, vii-408 pages. Prix : 3 fr. 50.

L'histoire de Jeanne d'Arc de notre confrère M. Sepet a reçu du public l'accueil le plus favorable, comme en sont témoins les nombreuses éditions qui s'en sont succédé depuis l'édition de luxe jusqu'à l'édition populaire. Ces réimpressions n'ont pas été sans entraîner des remaniements, qui ont obligé l'auteur à un travail assez considérable; aussi, au milieu des travaux littéraires et historiques qui ont, par ailleurs, occupé son attention, n'a-t-il jamais perdu de vue ce sujet et jamais négligé l'histoire du xve siècle. De sa fréquentation des hommes et des choses de cette époque est née l'idée du nouveau volume qu'il nous offre et qu'il dédie plus particulièrement aux lecteurs de sa *Jeanne d'Arc,* à laquelle il sert, dans une certaine mesure, d'introduction.

Il n'a point songé à faire ici un travail d'érudition proprement dit ni cherché à grossir le nombre des documents inédits relatifs à la fin du règne de Charles VI et des débuts de celui de Charles VII. Il a voulu, en laissant le plus souvent la parole aux contemporains, nous offrir une peinture historique, un tableau vivant et animé de ces temps troublés.

A une époque où le goût de l'histoire se développe de plus en plus et où, cependant, beaucoup de lecteurs ne peuvent aborder la lecture des textes originaux et se laissent rebuter par l'aridité d'ouvrages d'érudition, un livre conçu comme celui que nous annonçons ici nous semble appelé à un succès certain et propre à servir la cause des études historiques. Le volume comprend les dix chapitres suivants : I. L'enfance de Charles VII. Armagnacs et Bourguignons; II. Les trois Frances; III. Jean Sans-Peur et le dauphin. Le meurtre de Montereau; IV. Exhérédation dynastique et déchéance nationale; V. Conquêtes et funérailles; VI. L'enfant d'Angleterre et le roi de Bourges. Coups d'État, coups de main et intrigues de cour; VII. Paris sous la domination anglaise; VIII. Mœurs, coutumes et costumes. Épisodes et anecdotes; IX. Le théâtre. Les confrères de la Passion. Représentations diverses; X. La France en détresse. Le péril et le remède.

E.-G. Ledos.

jour ... dans les catacombes manuscrites » des Archives nationales. Oui, mais avec le fer et le feu!

Louis XI et le Saint-Siège (1461-1483), par Joseph Combet, docteur ès lettres, professeur d'histoire au lycée de Vesoul. Paris, 1903. In-8°, xxviii-320 pages.

Sous ce titre, M. Combet a écrit un livre assurément intéressant, mais qui aurait gagné à être mieux mûri. L'auteur n'aurait pas eu ainsi à le faire précéder d'un errata de deux pages, encore insuffisant, comme nous le ferons voir. La politique religieuse de Louis XI n'est pas, en effet, une des moindres curiosités du personnage, partagé qu'il était entre sa dévotion, disons mieux, sa superstition, et ce besoin de domination qui fut sa passion maîtresse, passion qui tendait à s'exercer aussi bien dans le domaine religieux que dans le domaine séculier. Cette politique a passé par plusieurs phases, car, si Louis XI était, en général, assez peu changeant sur l'objectif à atteindre, il savait varier les moyens suivant les circonstances. Son règne débute par la bonne entente avec le Saint-Siège; tous deux sont d'accord pour abolir la Pragmatique Sanction, qui, aux yeux de Louis XI, a le défaut capital d'être l'œuvre de son père, et M. Combet n'a peut-être pas insisté suffisamment sur ce côté de la question. Le roi compte d'ailleurs être payé des concessions qu'il fait au pape. Le désaccord surgit bientôt par suite de l'hostilité persistante de Pie II à la maison d'Anjou; le roi ne constate pas d'ailleurs que ses concessions lui assurent à l'égard du clergé de France une influence plus grande que par le passé, mais la ligue du Bien Public met Louis XI dans la nécessité de se ménager le concours de la papauté et le décide finalement à conclure le concordat de 1472, sur lequel M. Combet nous fournit des renseignements très complets et très nouveaux. Puis l'antagonisme toujours latent se réveille à la suite de la conspiration des Pazzi, appuyés par le pape, contre les Médicis, protégés de Louis XI. Le pape n'en finit pas moins par déférer au roi un arbitrage qui met dans tout son jour la prépondérance de l'influence française en Italie. Le pape se résigne à la subir et finit par reconnaître les droits de la France sur Naples, qui avaient été à l'origine la pierre d'achoppement des relations entre le pape et le roi. Je ne saurais admettre pourtant, avec M. Combet, que Louis XI ait été ainsi le véritable promoteur des guerres d'Italie, et que, si le temps ne lui eût manqué, il les eût entreprises lui-même et conduites seulement avec plus d'esprit politique et de sagesse que ses successeurs. Il éprouvait une répugnance suprême pour la guerre, aussi bien en Italie qu'ailleurs, et aurait certainement tout fait pour l'éviter, se limitant, comme il le fit, à établir la prépondérance politique de la France dans la Péninsule. Tel est, brièvement résumé et avec les restrictions qu'il nous semble nécessaire d'y apporter, le contenu du livre de M. Combet. Nous en avons dit les qualités et les défauts. Ces défauts, surtout de forme, eussent, suivant nous, été grandement atténués, si, au lieu de recourir

comme il l'a fait aux mauvaises copies de l'abbé Legrand, l'auteur se fût servi des originaux, qui subsistent pour la plupart, et que Legrand lui-même signale le plus souvent. En revanche, les documents nombreux puisés dans les archives italiennes (la correction ne m'en paraît pas non plus toujours parfaitement établie) apportent dans ce travail un incontestable élément de nouveauté et d'intérêt. Nous avons dit qu'il était déparé par de trop nombreuses fautes, où nous ne voulons voir que des lapsus; il serait trop long de les signaler toutes, même sans compter celles que l'auteur a reconnues et corrigées lui-même. Il nous est pourtant impossible de ne pas signaler des erreurs comme celle qui fait du comte de Charollais un duc, p. 9; de l'évêque de Rennes un archevêque, p. 64, et de l'archevêque de Lyon, en revanche, un simple évêque, p. 94; celle qui place à Tours la relique de la vraie croix de Saint-Laud d'Angers, si vénérée de Louis XI, p. 150; celle qui fait mourir sur l'échafaud le duc d'Alençon et Jacques V d'Armagnac (lisez Jean), alors que le premier mourut de sa bonne mort et le second assassiné dans une bagarre, où l'on a voulu voir, sans preuve certaine d'ailleurs, un guet-apens de Louis XI, p. 152; enfin, pour terminer, M. Combet fait de Charles d'Anjou, comte du Maine et de Provence, un roi de Provence qui n'a jamais existé que pour lui, p. 181; et, encore une fois, nous aurions pu allonger beaucoup plus cette liste de méprises; telle quelle, elle témoigne d'une rapidité de composition dont le livre a souffert, bien qu'il y ait pourtant encore quelque profit à en retirer.

J. Vaesen.

P. Richard. *Une correspondance diplomatique de la curie romaine à la veille de Marignan* (1515). Paris, A. Picard, 1904. In-8°, 120 pages.

M. P. Richard vient de publier à part une étude qui avait paru d'abord dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, où il révèle une intéressante série de lettres existant aux archives du Vatican et émanant de la curie romaine pendant les mois qui ont précédé la bataille de Marignan. Une copie de cette correspondance s'est, par une erreur de classement, glissée dans le tome I de la *Nunziatura di Germania*, tandis que les minutes sont conservées au volume 153 des *Particolari*, fonds secondaire de la collection des archives de la secrétairerie d'État. Des comparaisons minutieuses d'écriture ont amené M. Richard à affirmer que ces lettres sont l'œuvre d'un des grands humanistes de la Renaissance, de Bernardo Dovizi, plus connu sous le nom de Bibbiena, sa ville natale. Il avait été secrétaire du cardinal Jean de Médicis avant son élévation au pontificat et resta en faveur pendant les premières années du règne de Léon X. Cette série de lettres com-

mence à la fin de novembre 1514 pour se terminer en septembre 1515, peu après la victoire de François Ier. On peut, grâce à elles, suivre pour ainsi dire jour par jour les efforts que fit Léon X pour grouper en un seul faisceau les principaux États d'Italie et d'Europe contre les projets ambitieux du roi de France. Adressées aux nonces en Espagne, en France, à Milan, auprès de l'Empereur et des Suisses, au cardinal Jules de Médicis, à Mathias Schinner et au vice-roi de Naples don Ramon de Cardona, elles font pénétrer dans le détail des négociations entamées et suivies par la curie. La personnalité de l'auteur de ces lettres ajoute à l'intérêt qu'elles présentent en elles-mêmes, car le ton n'en est pas froidement impersonnel comme dans la plupart des correspondances diplomatiques; Bibbiena s'y montre tel qu'il était, avec son caractère enjoué, sa bonne humeur discrète d'homme du monde et de cour.

Il faut savoir gré à M. Richard d'avoir montré tout le profit qu'on pouvait tirer de documents dont la valeur n'avait point été jusqu'ici suffisamment appréciée et d'avoir résumé avec clarté et élégance un chapitre très important de l'histoire diplomatique du Saint-Siège et de l'Italie.

Georges Daumet.

Ambassade en Espagne de Jean Ébrard, seigneur de Saint-Sulpice, de 1562 à 1565, et mission de ce diplomate dans le même pays en 1566. Documents classés, annotés et publiés par Edmond Cabié. Albi, Nougariès, et Paris, A. Picard, 1903. In-8°, xxv-472 pages.

M. Cabié a eu la bonne fortune de recevoir des mains d'un ami, dont il a cru devoir respecter l'anonymat, une collection de papiers provenant de Jean Ébrard, seigneur de Saint-Sulpice. Ces papiers sont indubitablement ceux que M. de Saint-Sulpice rapporta lui-même de son ambassade en Espagne, c'est-à-dire les lettres officielles ou privées qu'il reçut, et les brouillons ou minutes, écrits de sa main ou de celle de ses secrétaires, des dépêches par lui adressées à Charles IX et à Catherine de Médicis. La série de ces minutes était assez incomplète, mais, à l'aide des manuscrits du fonds français de la Bibliothèque nationale, nos 3161-3163, il n'y avait rien de plus aisé que de combler les lacunes. Ces manuscrits ne sont autres, en effet, que les registres où un secrétaire de l'ambassadeur copiait au fur et à mesure les dépêches que son chef envoyait au roi et à la reine-mère. M. Cabié s'est procuré, quoique tardivement, nous dit-il, copie de ces trois registres. Il avait donc par-devers lui tous les éléments d'une publication du plus grand intérêt, les papiers au complet d'une ambassade importante, et si, comme il le déclare lui-même, les grandes lignes de l'histoire diplomatique de ce temps ne devaient pas s'en trouver fort sensiblement modi-

fiées, la valeur politique de ces documents n'en demeurait pas moins considérable, et, d'autre part, on était en droit d'espérer y rencontrer, notamment sur l'entourage de Philippe II, une foule de détails précieux.

Nous avons été déçus par cette publication. Au lieu de nous donner les textes *in extenso,* M. Cabié, arbitrairement, n'a reproduit que les passages de cette correspondance qu'il estimait les plus importants, et il nous a servi des documents pour la plupart tronqués ou réduits à des analyses qui prétendent vainement remplacer les originaux et où disparaissent, et la saveur de la langue, et les détails, les menus faits, typiques et vivants, si justement recherchés des historiens. Il est vrai, à en croire M. Cabié, que les mutilations auraient surtout porté sur les dépêches des registres de la Bibliothèque nationale, auxquels il nous est loisible d'avoir recours. Mais quand on voit, par exemple (p. 164), les détails sur les Cortes de Monzon supprimés, une dépêche de deux pages télescopée en une notice de quatre lignes et un mémoire de onze pages manuscrites analysé en une seule page d'impression, il est permis de s'inquiéter de la proportion de réduction qu'ont subie les autres documents. M. Cabié, s'il n'osait entreprendre la publication complète, et en effet volumineuse, de tous les papiers de l'ambassade, aurait beaucoup mieux fait de ne nous donner que la reproduction, mais intégrale, des documents qu'on lui avait confiés et qui ne sont pas accessibles au public. De la sorte, en se reportant aux trois registres cités de la Bibliothèque nationale, quiconque l'eût désiré aurait pu reconstituer, pour son usage personnel, la série complète des papiers de cette ambassade, et nous n'aurions pas eu le regret de voir la publication d'une si belle suite de correspondance, d'un ensemble si rare, irrémédiablement compromise. Nous n'insisterons pas davantage, non plus que sur la sobriété de l'annotation. A notre avis, il eût fallu, à l'occasion, signaler et rectifier les erreurs des copistes ou des secrétaires, voire même n'y pas ajouter des inattentions de lecture peut-être imputables à l'éditeur. Ainsi, p. 408, duchesse d'Ossana, comtesse de Modira, don Francisco Sapala doivent se lire : Ossuna, Modica, Sapata, même en respectant le mode de transcription française pour Osuna et Zapata. Avec toutes ces défectuosités, dont certaines fort graves, cette publication pourra encore être de quelque service, mais on ne saurait s'empêcher, chaque fois qu'on y aura recours, de se demander ce qu'on y aura perdu.

H. Léonardon.

Conseil de commerce et Bureau du commerce, 1700-1791. Inventaire analytique des procès-verbaux, par Pierre Bonnassieux. Introduction et table, par Eug. Lelong. Paris, Imprimerie nationale, 1900. Gr. in-4°, LXXII-700 pages.

Le Conseil de commerce, dont le présent volume nous résume les

procès-verbaux et nous fait connaître le personnel, fut créé par arrêt du Conseil d'État du 29 juin 1700. Il siégea pour la première fois le 29 novembre de la même année; sa dernière séance est du 27 février 1791; un décret de l'Assemblée nationale, du 27 septembre 1791, le supprima. Il avait eu pour ancêtre, sans parler de l'assemblée de négociants convoquée à Tours par Louis XI le 28 septembre 1470, une commission, d'abord de seize, puis de douze membres, réunie, en vertu de lettres de Henri IV du 13 avril et du 16 juillet 1601, pour examiner « les mesures propres à restaurer le commerce et l'industrie; » elle ne semble pas avoir duré au delà de l'année 1608. Une Chambre de commerce, avec les mêmes attributions, fut instituée par Richelieu en janvier 1629; elle ne dura pas non plus. Mazarin, à son tour, sur la proposition de Chanut, voulut établir « un corps d'une commission perpétuelle de commerce pour veiller à toutes les occasions de l'amplifier et chercher les moyens de le mettre en lustre et valeur. » Il ne réussit que pour un temps à le rétablir par un arrêt du Conseil d'État du 10 avril 1661; mais on ne trouve la mention de ce Conseil que jusqu'au 14 août 1676. Il faut arriver au mois de mai 1699 pour voir constituer, sur la proposition de Pontchartrain, un Conseil de commerce qui devait durer jusqu'à la fin de l'ancien régime. Il comprenait des commissaires, conseillers d'État ou maîtres des requêtes; des intendants du commerce; des députés du commerce, délégués par les grandes villes commerçantes et industrielles du royaume; des inspecteurs généraux des manufactures et du commerce; un secrétaire et des académiciens et artistes. Le nombre des membres de ce Conseil ne fut pas fixé, mais varia pendant sa durée, comme aussi sa constitution même. Sa mission était d'examiner « toutes les propositions et mémoires qui y seroient envoyés, ensemble les difficultés qui y surviendroient concernant le commerce, tant de terre que de mer, au dedans et au dehors du royaume, et concernant les fabriques et manufactures, pour, sur le rapport qui en seroit fait à Sa Majesté des délibérations qui auroient été prises dans ledit Conseil de commerce, être par Elle pourvu ainsi qu'il appartiendroit. » Il avait donc, comme on le voit, un rôle purement consultatif; mais la très grande autorité qui s'attachait à la plupart de ses avis amenait le plus souvent le gouvernement à les traduire, soit en une ordonnance de l'intendant intéressé, soit en un arrêt du Conseil d'État. Quand il s'agissait d'intérêts particuliers, le Conseil avait l'habitude de se récuser; « ces intérêts, » disent ses procès-verbaux, « n'ayant aucun rapport avec ceux du commerce. » Son domaine, d'ailleurs, même avec cette restriction, était très vaste, puisqu'il comprenait toutes les questions concernant les institutions commerciales, le commerce intérieur, le commerce extérieur et maritime, l'industrie. C'est par milliers que se chiffrent les avis (contenus dans les registres F[12]. 51-F[12]. 108 des Archives nationales) donnés par lui sur les sujets

qui lui furent soumis pendant le cours du XVIIIe siècle; ils constituent un véritable répertoire de l'histoire industrielle et commerciale de la France pendant cette période. M. Bonnassieux, qui en avait commencé l'analyse, à laquelle le préparaient ses études antérieures sur cette histoire, n'a pas eu la satisfaction d'y mettre la dernière main; mais il a eu la bonne fortune de trouver un successeur digne de lui dans M. Eug. Lelong, qui a terminé l'introduction historique commencée et la table, aussi énorme qu'utile, de cette intéressante publication.

J. VAESEN.

LONGNON, membre de l'Institut. *Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie, 1172-1361.* T. II : *le Domaine comtal.* Paris, Imprimerie nationale, 1904. In-4°, XLVIII-743 pages. (*Collection de documents inédits sur l'histoire de France,* publiés par les soins du ministre de l'Instruction publique.)

Nous avons déjà rendu compte précédemment (t. LXIII, 1902, p. 705) du tome I de cet ouvrage, qui, consacré aux fiefs mouvants du comté de Champagne, formait un tout bien complet. Le second volume, où M. Longnon a réuni les textes officiels relatifs au domaine des comtes, et dans lequel les enquêtes ordonnées par ces princes sont accompagnées des prisées ou estimations faites à propos de l'aliénation de diverses châtellenies, présente également une unité absolue. Les textes insérés dans ce second volume sont au nombre de quatorze et s'étendent de 1215 environ à 1350. A la suite, M. Longnon a donné en appendice treize autres documents, peu considérables pour la plupart, mais se rattachant au même sujet. Voici l'énumération de tous ces textes :

1° État du domaine comtal en la châtellenie de Château-Thierry, de 1215 environ.

2° *Extenta terre comitatus Campanie et Brie* (1276-1278).

3° État des bois situés aux environs de Troyes (1290 environ).

4° Prisée de la terre de Châtillon-sur-Marne (1291 environ).

5° Rôles du pariage de la terre de Luxeuil (1300 environ).

6° Prisée de Rozoy-sur-Serre et de Château-Porcien (1303).

7° Assiette du douaire de Jeanne d'Évreux (1325-1334).

8° Prisée de la châtellenie de Villemaur et lieux voisins (1328-1329).

9° Prisée des châtellenies de Montereau et Saint-Florentin (1332).

10° Prisée de la châtellenie de Méry-sur-Seine, partie de la châtellenie de Vertus, etc. (1337).

11° Seconde prisée de la châtellenie de Méry-sur-Seine, partie de la châtellenie de Vertus, etc. (1338-1342).

12° Prisée de la châtellenie de Vaucouleurs (1341).

13° Prisée des châtellenies de Saint-Florentin et d'Ervy (1344).

14° Prisée de la châtellenie de Villemaur et lieux voisins (1344).

Les documents contenus dans l'appendice sont : des enquêtes sur les droits des usagers de la forêt de Mant, sur les acquêts faits depuis quarante ans par les églises et par les bourgeois en la châtellenie de Bar-sur-Aube, sur les acquêts des églises en la châtellenie de Montéclair, sur les limites du comté de Champagne vers la châtellenie de Melun, sur les acquêts faits depuis trente ans par les églises et les bourgeois dans les châtellenies de Bray-sur-Seine et de Montereau ; une plainte adressée au roi par les bourgeois de Provins, à la fin du XIIIe siècle ; le manifeste d'une ligue des nobles et du commun de Champagne, du 24 novembre 1314 ; le rôle des domaines aliénés dans le bailliage de Vitry au temps de Philippe IV, de Louis X et de Philippe V, de 1321 environ ; une enquête du bailli de Troyes sur les domaines aliénés depuis quarante ans environ, du 16 octobre 1322 ; une prisée du comté de Vertus, de 1366-1375 ; une liste des villes et châteaux appartenant à la prévôté de Châtenois et de Neufchâteau qui sont et doivent être de la prévôté d'Andelot ; un inventaire des registres de la chambre de Champagne en 1489.

En tête de cette publication, faite avec soin, est une longue introduction dans laquelle M. Longnon fait connaître la provenance de tous ces textes et l'état dans lequel ils nous sont parvenus. A la fin, deux tables, l'une des noms propres de lieu et de personne, l'autre des matières, permettent d'utiliser facilement ce volume qui, comme le précédent, rendra de grands services, non seulement aux érudits qu'intéresse le nord-est de la France, mais encore à ceux qui s'occupent de l'histoire des XIIIe et XIVe siècles.

Jules VIARD.

René BOURGEOIS. *Du mouvement communal dans le comté de Champagne aux XIIe et XIIIe siècles.* Paris, H. Champion, 1904. In-8°, III-180 pages.

Le travail de M. Bourgeois est une étude d'ensemble sur le mouvement communal qui se produisit en Champagne à la fin du XIIe et au commencement du XIIIe siècle. Dans cette province, ce mouvement ne se présente pas avec les mêmes caractères que dans le reste de la France. Tandis que généralement les villes arrachèrent par la force leurs chartes communales aux seigneurs, en Champagne, au contraire, tout se passa pacifiquement, et ce furent les comtes qui, sans pression violente, accordèrent aux principales villes de Champagne des lettres d'affranchissement. La façon de procéder des comtes était, en général, l'octroi d'une charte à une agglomération d'habitants déjà existante, ou bien, fondant un village, une ville neuve, ils lui accordaient en même temps le type communal. On trouve aussi une autre sorte de

contrat qui ressemble à un traité de pariage. D'après lui, le comte obtenait la co-justice honorifique et utile d'un lieu et s'obligeait à le défendre contre toute entreprise.

Après avoir ainsi fait connaître comment se produisit le mouvement communal en Champagne, M. Bourgeois étudie les communes d'après leurs chartes. Il s'en faut qu'il ait pu donner toutes les lettres d'affranchissement accordées à des communautés champenoises. N'ayant dépouillé qu'une partie de la collection de Champagne à la Bibliothèque nationale, il a publié celles qu'il y a rencontrées; elles sont au nombre de douze et intéressent les villes et villages suivants, qu'il divise en quatre groupes. Premier groupe : Bussy-le-Châtel (Marne), Ainaumont (Ardennes), Villiers-en-Argonne (Marne). Deuxième groupe : Meaux (Seine-et-Marne), Fismes (Marne), Écueil (Marne). Troisième groupe : Troyes (Aube), Provins (Seine-et-Marne), la Ferté-sur-Aube (Haute-Marne), Bar-sur-Seine (Aube). Quatrième groupe : la Neuville-au-Pont (Marne), Florent (Marne). Les chartes du premier groupe, qui sont des années 1200 et 1208, sont les moins explicites et n'accordent aux habitants que quatre jurés. D'après celles du deuxième groupe, qui sont des années 1179, 1226 et 1229, une plus grande indépendance était accordée aux communes dont les habitants, formant une sorte de conjuration, prêtaient serment de se porter mutuellement secours et assistance. Dans les chartes du troisième groupe (années 1230, 1231, 1234), qui sont rédigées en français, les jurés, parmi lesquels est choisi le maire, sont nommés par le comte, et le système d'impôt est différent aussi de celui que l'on trouve dans les autres groupes. Dans le dernier groupe (années 1203 et 1226), on trouve, à la Neuville-au-Pont, des jurés et un maire éligibles pour un an par le vote de tous les habitants, et à Florent, en plus du maire et des jurés, sept échevins.

Dans l'étude qu'il fait ensuite de ces chartes, M. Bourgeois fait connaître l'état des personnes et la condition des biens dans les communes, comment la justice était rendue et au profit de qui, quelles étaient les redevances payées par les habitants et enfin la législation qui les régissait. Le texte des chartes des douze villes signalées plus haut termine cet ouvrage fait avec soin, et qui fournit un bon appoint aux travaux analogues publiés sur les différentes régions de la France où se propagea le mouvement communal aux XIIe et XIIIe siècles.

Jules VIARD.

Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé, publié par L. MAÎTRE et Paul DE BERTHOU. 2e édition, revue, corrigée et augmentée. Rennes et Paris, 1904. In-8°, XI-408 pages. (*Bibliothèque bretonne-armoricaine,* publiée par la Faculté des lettres de Rennes, fasc. IV.)

La seconde édition d'un cartulaire est un fait assez rare pour que

l'on ne juge pas inutile de le mentionner. Ce n'est pas que le texte ait été sensiblement modifié, autant que nous avons pu le constater en rapprochant quelques chartes dans les deux éditions. MM. Maître et de Berthou ont voulu profiter d'une collation faite sur l'original, en 1898, par M. Whitley Stokes, au point de vue spécial des études celtiques. Il est regrettable qu'ils n'aient pas pu recourir à l'original lui-même, que M. Maître a eu le mérite de retrouver en Angleterre en 1881 et que les héritiers de lord Beaumont ont cédé au British Museum, où il figure sous la cote Egerton 2802. Nous ne recommencerons pas ici l'analyse du cartulaire, que nous avons donnée à l'occasion de la première édition[1]. M. de Berthou a revu son premier travail surtout au point de vue des noms de personnes et de lieux et a développé les notes et les observations. Les additions portent principalement sur les pages 340-353 et se composent : d'une note sur la traduction de la charte 67, de *Sancto Amando,* et de remarques sur les chartes 83 et 84 (p. 340); de la généalogie des seigneurs d'Hennebont, d'après le cartulaire, et de celles des vicomtes de Gourin et de Léon (p. 345). Une table des principales matières contenues dans le cartulaire remplit les pages 347-353. Les tables plus développées (seize colonnes au lieu de dix pour les noms de lieux et trente-sept au lieu de vingt-quatre pour les noms de personnes) ont été remaniées et complétées en ce qui concerne les identifications nouvelles. Les noms de personnes ont été groupés différemment. Grâce à cette seconde édition, le cartulaire de Quimperlé sera accessible à un plus grand nombre de travailleurs, et l'on ne peut que remercier la Faculté des lettres de Rennes d'avoir accueilli dans ses publications le nouveau travail de nos confrères MM. Maître et de Berthou.

A. Bruel.

Étienne Clouzot. *Les Marais de la Sèvre-Niortaise et du Lay du Xe à la fin du XVIe siècle.* Paris, H. Champion, et Niort, L. Clouzot, 1904. In-8°, 282 pages, 4 pl. hors texte et 1 carte en couleurs.

La question du dessèchement des marais n'avait été sérieusement traitée qu'une seule fois, et dans son ensemble, par M. de Dienne, dans son *Histoire du dessèchement des lacs et marais en France avant 1789.* Elle n'avait, jusqu'ici, fait l'objet d'aucun travail spécial un peu approfondi, et ce sera l'un des principaux mérites de M. Clouzot d'avoir ouvert cette nouvelle voie.

La thèse qu'il soutient peut se résumer ainsi : contrairement à l'opinion courante, ce ne sont pas des Hollandais appelés par Henri IV et par Sully qui, les premiers, réalisèrent le grand œuvre de dessèche-

1. *Bibliothèque de l'École des chartes,* LVIII, 1897, p. 460-462.

ment du Marais ; tout au plus, ils reconquirent au XVIIe siècle, et sur un espace moindre, le territoire arraché pied à pied à la mer par les grands dessèchements du XIIIe. Une trentaine d'abbayes ouvrirent la lutte au déclin du XIIe siècle et, par un effort incessant, firent qu'au moment où commença la guerre de Cent ans toute la partie de territoire comprise entre Luçon et Andilly, Talmont et Velluire, était complètement desséchée, c'est-à-dire susceptible d'emblavement ou de toute autre sorte de culture. La désolation des églises et des monastères, qui ne fut pas le fait de la seule guerre de Cent ans, mais se poursuivit pendant tout le XVIe siècle avec les guerres de religion, eut son contre-coup sur l'œuvre si vaillamment accomplie par les moines. Les marais desséchés, faute d'entretien, redevinrent marais mouillés et, malgré quelques tentatives de la monarchie, le restèrent jusqu'à l'arrivée des Hollandais.

Des documents qui lui servirent à établir ces données, M. C. a tiré les idées et les faits qui lui ont paru présenter le plus d'intérêt et les a groupés dans une seconde partie. Il y traite des auteurs du dessèchement, des procédés qu'ils employèrent, des productions du Marais, de la pêche et de la chasse. Enfin, après un essai sur le régime de la propriété, qu'il eût peut-être été plus juste de dénommer la souveraineté du Marais, l'auteur étudie les voies de communication et reconstitue les principaux itinéraires suivis par les voyageurs qui, de tous temps, ont traversé le Marais. Cette dernière partie, croyons-nous, sera du plus grand secours aux historiens des guerres dont le Poitou et l'Aunis furent le théâtre en de si fréquentes occasions.

Tout ceci est exposé clairement et sobrement, et nous ne pouvons qu'adopter dans leur ensemble les conclusions de l'auteur, nous bornant à lui adresser quelques critiques sur la conception de son plan, sur la forme et sur certains détails.

Malgré le défaut qu'il allègue de documents antérieurs au Xe siècle, nous regrettons que, sans entrer dans des études géologiques par trop spéciales, M. C. ne se soit pas efforcé de nous fournir quelques données sur ce que pouvait être le Marais avant cette époque. Les formes si caractéristiques des noms de lieux n'auraient-elles pu lui permettre un aperçu intéressant sur l'ethnographie de la région et, notamment, le peuplement des îles et celui du continent ?

Nous le croyons et aussi qu'il aurait eu avantage à modifier en partie le plan de son travail, par ailleurs très logique. L'historique, en effet, en forme la première partie, et pour la précision de l'exposé l'auteur est contraint d'y employer certains termes spéciaux dont la définition et le commentaire se trouvent dans la seconde partie ; il serait très malaisé de les y aller chercher sans le secours d'un glossaire, que nous avons fort apprécié. Je donne quelques exemples : « Bot, coi, conche, étier, essai, portereau, droits de carvane, de mervelage, de coublage, de luzaut, d'entrenuit, » expressions sur lesquelles, du reste, Du Cange

lui-même est le plus souvent muet. En dépit du glossaire, instrument de travail unique en ce genre, il est illogique et mal commode de ne pas définir les termes dès leur premier emploi.

Passons aux critiques de forme et de détails. La carte coloriée qui se trouve à la fin du volume est très exactement dressée et d'une consultation très aisée ; nous y remarquons pourtant pour la région du Lay un beaucoup moins grand luxe d'indications que pour le reste du Marais. Serait-ce que là aussi les documents permettant des identifications d'écarts et de lieux-dits faisaient défaut ? L'auteur, qui ne le cite guère, aurait-il négligé le riche chartrier des La Trémoïlle, princes de Talmont, comme l'on sait, et qui lui eût été, à coup sûr, une très riche source d'informations ? L'obligeance connue de son possesseur actuel rendrait M. C. moins excusable encore.

Les pièces justificatives sont, en général, bien établies et très correctement publiées. La date de celle qui répond au numéro VI ne nous satisfait point. Avant 1217, cela est un peu vague : il y avait sans doute moyen de préciser davantage.

Page 134, M. C., cherchant à expliquer l'origine des rets, filets à prendre les oiseaux, s'exprime ainsi : « Plus d'une fois, sans doute, des oiseaux étaient venus maladroitement se faire prendre à marée basse dans les filets à poisson, que l'on tendait déjà au xe siècle. » Cette explication ingénieuse est déjà fort contestable et c'est, nous semble-t-il, chercher bien loin ; mais ce qui nous paraît tout à fait impossible, c'est que, comme le veut M. C., les mêmes engins aient été alors employés indifféremment pour la chasse et pour la pêche. Il suffit d'avoir vu des filets de pêche et les rets encore employés aujourd'hui à la chasse pour se rendre compte de la naïveté de cette conception.

Nous finirons en signalant à l'auteur, qui la connaît peut-être, mais ne l'a pas utilisée, une nouvelle de l'*Heptaméron* dont il eût pu, sans sortir du sujet, illustrer et agrémenter un de ses chapitres, celui qui a trait aux voies de communication. Il nous parle (p. 160) de la coutume perçue en 1525 par les seigneurs de Coulon sur les marchandises qui traversaient, en plein marais, de Coulon à la Garette et réciproquement. Ce bac n'était pas moins utile au passage des gens qu'à celui des marchandises, voire au passage des Cordeliers, comme nous le rapporte Géburon en la cinquième nouvelle de ces deux frères de Saint-François qui, pour avoir malencontreusement prié d'amour une batelière récalcitrante et trop avisée, furent successivement débarqués par ruse chacun dans une île de la Sèvre. Tous les habitants des environs, conviés par la passeuse, s'empressèrent de venir les y trouver, tout penauds, et les couvrirent de huées et de malédictions.

En résumé, le livre de M. C., ouvrage très neuf par les matières traitées en même temps qu'utile instrument de travail, n'est pas moins à louer pour sa consciencieuse exécution que pour ses conclusions

non discutables, basées sur une étude minutieuse et bien comprise des textes.

François-L. Bruel.

Archives de la ville de Montpellier. Inventaires et documents, publiés par Jos. Berthelé. T. III, fasc. 3, 4 et 5 : *le Cartulaire montpelliérain des rois d'Aragon et des rois de Majorque, seigneurs de Montpellier, d'Aumale, etc.*, suivi d'éclaircissements topographiques et de documents complémentaires concernant la ville et les environs de Montpellier. Montpellier, impr. Serre et Roumégous, 1904. In-4°, paginé 331-612, 16 planches.

Les « Samnagenses » et l' « oppidum » de Nages (Gard), à propos de l'inscription romaine de Montarnaud, par Jos. Berthelé. Paris, 1904. In-8°, 52 pages.

Le recueil d'actes dont M. Berthelé a entrepris ici la publication forme la seconde partie du *Mémorial des Nobles*, dont la première a été mise au jour il y a une vingtaine d'années, par M. Germain, sous le titre de *Cartulaire des Guilhems*. Tandis que le cartulaire des Guilhems comprend les chartes seigneuriales de Montpellier jusqu'au début du XIIIe siècle, c'est-à-dire jusqu'au moment où la seigneurie de la ville passa de la maison des Guilhems à celle des rois d'Aragon, la suite, publiée ici, comprend les actes relatifs à la seigneurie des rois d'Aragon, puis des rois de Majorque jusqu'au début du XIVe siècle.

Il y a là quarante-trois actes, dont l'un constate la vassalité du roi d'Aragon vis-à-vis de l'évêque de Maguelonne, en tant que comte de Mauguio, dont les autres sont « justificatifs des propriétés et des droits du roi d'Aragon ou du roi de Majorque à Montpellier et aux environs. »

Le cartulaire n'a pas été constitué d'un seul coup, mais il s'est formé peu à peu par des transcriptions souvent authentiquées d'actes antérieurs, par des expéditions officielles exécutées par le notaire au moment de la réception de l'acte, enfin par de simples copies impersonnelles. M. Berthelé peut en fixer la rédaction d'une manière assez précise entre 1263 et 1302.

Ce mode de composition du cartulaire a conduit M. Berthelé à penser qu'au lieu d'en respecter scrupuleusement le désordre, le mieux était de classer les actes dans un ordre géographique, chaque localité comprenant au besoin une subdivision chronologique. Il a joint d'ailleurs à son introduction une table de concordance du manuscrit et de l'édition.

Chaque acte est précédé d'une analyse développée et accompagné de notes dans lesquelles M. Berthelé indique, s'il y a lieu, les reproduc-

tions intégrales ou partielles qui en ont été faites, les variantes de ces éditions[1] et la leçon du manuscrit quand il a cru devoir la corriger; il y fournit aussi les éclaircissements nécessaires à l'intelligence du texte.

Le cartulaire, avec la table chronologique qui le suit, n'embrasse pas la plus grosse partie du volume que nous annonçons ici. M. Berthelé y a joint des éclaircissements topographiques et vingt-six documents complémentaires relatifs notamment à la question des eaux à Montpellier du XIIIe au XVe siècle, à la triperie des rois de Majorque à Montpellier et à diverses localités des environs de la ville. Le dernier document, qui ne porte aucun numéro d'ordre, contient les réponses données par les villes et paroisses de campagne du diocèse de Montpellier faites en 1744 à un questionnaire de l'intendant Le Nain.

Tout cela forme un recueil très précieux pour l'histoire locale. Mais ce que nous avons peut-être le plus apprécié dans cette publication, c'est la sagacité avec laquelle M. Berthelé a étudié plusieurs points de la topographie montpelliéraine. Soit qu'il étudie des anciennes vigueries du *pagus Magalonensis*, soit qu'il détermine l'emplacement de localités perdues, sa critique est toujours également sûre et ingénieuse[2].

La même ingéniosité se retrouve dans une dissertation insérée au t. LXII des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*. Deux inscriptions, trouvées l'une à Nîmes au XVIe siècle, l'autre à Montarnaud en 1896 par M. Berthelé lui-même, et quelques monnaies ont conservé la mention des Samnagenses, peuplade citée par les auteurs anciens. L'on a proposé six identifications différentes de l'habitat des Samnagenses : Senez (Basses-Alpes), Sénas (Bouches-du-Rhône), Saint-Pierre-de-Sénos (Vaucluse), Ganges (Hérault), Nages (Gard) et Albi (Tarn). M. Berthelé tient pour l'avant-dernière. La forme de Nages dans le haut moyen âge (Anagia) lui fait penser que dans le dérivé régulier de Samnagenses, Sanages, l'*S* initial a été pris pour un article (comme Sacaze pour Lacaze) puis est tombé, laissant la forme Anagia, qui à son tour produit régulièrement, par aphérèse, Nages. D'autre part, Nages possède un *oppidum* antéromain qui indique qu'il a été un centre de quelque importance. Malgré tout, l'identification est un peu hardie, et M. Berthelé est un trop bon érudit pour ne pas conclure sagement qu' « une identification sans réserves serait excessive et imprudente. »

E.-G. Ledos.

1. M. Berthelé corrige avec bonheur les erreurs de ses devanciers; le titre même du mémorial, *Liber instrumentorum memorialis*, a été, il le prouve abondamment, défiguré par Germain en *Liber instrumentorum memorialium*, qui n'avait pas grand sens.

2. Nous noterons dans le dernier de ces éclaircissements topographiques d'utiles considérations sur le sens de *suburbium*.

Comtesse Marie DE VILLERMONT. *Grands seigneurs d'autrefois. Le duc et la duchesse de Bournonville et la cour de Bruxelles.* Bruxelles, Jules de Meester, et Paris, Victor Retaux, 1904. In-8°, VIII-428 pages.

Condamné à mort pour avoir plus ou moins trempé dans la conspiration des nobles des Pays-Bas contre la domination du roi d'Espagne, au début du XVIIe siècle, le duc de Bournonville parvint à s'enfuir et mourut à Lyon, en mars 1656, abandonné de tous les siens. De la part d'Anne de Melun, duchesse de Bournonville, cet abandon fut une ignominie. Au reste, la duchesse de Bournonville, si elle eut d'incontestables qualités, semble avoir, en revanche, possédé de sérieux défauts. Il me paraît que sa sécheresse de cœur, sa rapacité, son âpreté à défendre surtout, dans le duc de Bournonville, la fortune de son mari, sont faites pour la rendre antipathique. Mais je veux espérer que la fin édifiante que fit la duchesse au Carmel d'Anvers a été pour sa conscience un peu comme une expiation. Quoi qu'il en soit, l'histoire du duc et de la duchesse de Bournonville manque de relief, et le livre de Mme la comtesse M. de Villermont n'en aurait pas davantage si l'auteur n'avait su mettre ses deux personnages principaux dans un cadre excellent. Son tableau de la cour de Bruxelles sous les archiducs Albert et Isabelle, son récit du séjour à Bruxelles de Marie de Médicis et de Gaston d'Orléans, son portrait du trop fameux président Roose, notamment, sont de bons morceaux, qui contribuent à rendre la lecture du livre attrayante, en dépit des innombrables fautes d'orthographe qui en émaillent les pages.

Armand D'HERBOMEZ.

Commissie van advies voor's Rijks geschiedkundige publicatiën. Oversicht van de voor bronnenpublitie aante vullen leemten der Nederlandsche geschiedkennis. 's-Gravenhagen, M. Nijhoff, 1904. In-4°, IX-108 pages.

Jusqu'à présent, ni l'État hollandais ni la *K. Academie van Wetenschappen* n'avaient pris l'initiative de quelque grande collection historique, comme il en existe dans tous les pays voisins. En 1826, une commission avait été nommée pour aviser aux moyens de combler cette lacune; mais elle se sépara sans avoir rien entrepris. Depuis lors, nous ne trouvons plus aucune tentative de ce genre. Ce n'est que tout dernièrement qu'un arrêté royal (du 26 mars 1902) institua une nouvelle commission pour faire publier des documents tirés des Archives du royaume. Le présent opuscule nous indique le plan des travaux et la manière dont les érudits pourront y collaborer. La commission se pro-

pose uniquement d'éditer des sources historiques, laissant à l'initiative privée le soin de les utiliser. La collection qu'elle publiera sera donc analogue à notre Collection des Documents inédits (si l'on en excepte les deux séries archéologique et philologique, peu représentées d'ailleurs). Le plan que nous avons sous les yeux indique époque par époque les grandes divisions du travail. Une seule partie nous semble quelque peu sujette à critique : la collection débutera par des *Excerpta Romana;* on a déjà maintes fois contesté l'utilité de ces sortes de recueils; hors l'avantage de réunir en un seul volume les fragments d'auteurs latins concernant le pays, ce travail, ne pouvant guère présenter de progrès sur les éditions de chacun des auteurs qu'il reproduira, coûtera plus de peine qu'il ne donnera d'avantages réels.

Plusieurs séries de la collection, nous croyons pouvoir l'annoncer, seront amorcées sous peu ; ce sont les *Excerpta Romana,* les *Scriptores medii ævi,* la banque et la bourse (*bank en beurs wezen*) d'Amsterdam aux XVIIe et XVIIIe siècles, les compagnies des Indes occidentales, l'histoire politique de la Hollande de 1795 à 1848. Nous ne pouvons que nous féliciter de voir enfin réussir cette entreprise; elle prospérera sûrement par la suite, étant dirigée par des érudits tels que MM. van Riemsdyk, Colenbrander et Blok.

Henri LEMAÎTRE.

F. MAZEROLLE. *Les Médailleurs français du XVe siècle au milieu du XVIIe.* Paris, Impr. nat., 1902-1904. 3 vol. in-8°, IV-CLXXVIII-630 et IV-267 pages, et album de IV-6 pages et 42 planches. (Collection des Documents inédits.)

Préparé de longue date à l'aide de documents conservés aux Archives nationales, cet ouvrage contient les textes les plus importants concernant les médailleurs français et leurs œuvres, classés chronologiquement sous le nom de chaque artiste, avec quelques pièces relatives à la Monnaie des Étuves[1] et du Moulin, la future Monnaie des Médailles ; il débute par le règne de Charles VII et s'arrête au milieu du XVIIe siècle, après les Dupré, derniers représentants de la Renaissance française au point de vue numismatique; désormais, la technique monétaire se transformera. En appendice, on trouvera les listes des matrices, coins et poinçons fournis aux différents ateliers monétaires de France par les tailleurs généraux et les tailleurs de la Monnaie de Paris et de la Monnaie du Moulin. Et le tome II comprend le catalogue des œuvres attribuées aux différents artistes, ainsi que des médailles dont les auteurs ne sont pas connus. M. Mazerolle a donc repris l'essai publié jadis

1. Ainsi nommée en raison de son établissement, en 1551, dans la maison des Étuves, au bout du jardin du Palais.

(1834-1837) dans le *Trésor de numismatique et de glyptique* et celui de Barre (1867); il a ainsi rendu à la science des médailles françaises le même service que Armand et Heiss ont, chacun de leur côté, rendu aux médailleurs italiens. La belle gerbe de documents qu'il a pris la peine de récolter n'apporte pas uniquement de l'inédit : de Saulcy, de Montaiglon, de Barthélemy, Guiffrey, Rondot, Blanchet, d'autres encore, avaient déjà publié des séries de textes précieux, mais c'est la première fois qu'un *corpus* aussi complet nous est offert, et les noms seuls des artistes qu'ils intéressent suffisent à exciter notre curiosité. Qu'il suffise de citer Jacques Gauvain, Marc Bechot, Étienne de Laune, Claude de Hery, Germain Pilon, Philippe Danfrie, Jacques Primavera, François Briot, Nicolas Briot, Guillaume et Abraham Dupré, qui sont les plus célèbres et ont déjà plus ou moins leur monographie. Le premier document recueilli est de l'année 1494.

Il semble que les textes sont publiés avec grand soin. Le catalogue des médailles et des jetons (1,021 numéros) est établi d'après les originaux appartenant au Cabinet de France, à ceux de Munich, de Vienne et de Bruxelles, à divers musées, à plusieurs collections particulières, et l'auteur a tenu compte de tout ce que ses prédécesseurs avaient fait connaître (voir d'ailleurs la bibliographie en tête du tome I); il y a joint une très utile table des devises. Il me paraît regrettable cependant de ne pas voir rapprocher de la médaille ou du jeton décrits le document du tome I qui les concerne. C'est là une fâcheuse omission que M. Mazerolle a bien essayé de réparer dans une introduction, où ces renseignements sont un peu perdus.

L'introduction, d'ailleurs étendue et pleine de très utiles indications, est une étude de la fabrication des jetons et de la frappe des médailles aux XVIe et XVIIe siècles; c'est bien plutôt une série de notes biographiques sur les nombreux artistes cités, dont quelques-uns étaient jusqu'à ce jour profondément oubliés. Nous espérions y trouver davantage. Le lieu n'était-il pas bien choisi pour nous donner quelques détails sur la valeur artistique de ces médailles, nous montrer les progrès accomplis par ces grands artistes du XVIe siècle, nous faire toucher du doigt leur mérite comparé à celui des médailleurs italiens de la même époque, nous apporter quelque lumière sur des pièces qui, pour la plupart, sont uniques? On s'intéresse certes à la biographie des artistes, mais on aime aussi à les admirer dans leurs œuvres, et M. Mazerolle était tout désigné pour nous dire quel degré d'admiration mérite tel ou tel de ces graveurs, auteurs de tant de chefs-d'œuvre, dans l'exercice d'un art où les Français n'ont pas dégénéré. Souhaitons qu'un jour cette lacune soit comblée par l'auteur lui-même.

Un album, complément de la présente publication, vient de paraître. Il appelle quelques observations. Certaines planches (XXV et XXVI, Henri IV et Marie de Médicis, par Guillaume Dupré; VI, Charles de

Bourbon, etc.) sont mal venues et donnent une bien médiocre idée de l'original. Pour d'autres, il eût été facile de trouver des exemplaires bien supérieurs à ceux qui ont été photographiés; et sans doute aurait-il fallu éviter de présenter des modèles en grande partie retouchés, comme il y en a trop d'exemples, d'autant que rien ne nous met en garde contre ces retouches. Je ne suis pas d'accord enfin avec M. Mazerolle sur la soi-disant marque de l'imprimeur à l'œ et sur quelques identifications d'artistes proposées (par exemple pl. XVII pour les Danfrie, pl. XXIII pour Nicolas Briot). Ces réserves faites, on ne peut qu'approuver l'idée d'avoir joint un tel recueil de planches au recueil de documents déjà paru.

H. S.

Natalis Rondot. *Les Médailleurs et les graveurs de monnaies, jetons et médailles en France.* Avant-propos, notes, planches et tables par H. de La Tour. Paris, Ernest Leroux, 1904. In-8°, XI-448 pages et 39 planches.

Dans une certaine mesure, le désir exprimé à propos du livre de M. Mazerolle se trouve contenté par la publication posthume de Natalis Rondot. Car cette publication comprend une première partie, consacrée à l'art des graveurs et des médailleurs, à sa technique et à son développement jusqu'à la fin du XVIIIe siècle; la seconde partie étant réservée aux notices (généralement brèves, mais puisées à bonne source) sur les artistes, où sont signalées les œuvres capitales et relevées les principales dates de sa carrière. Rondot n'a pas pu profiter des textes accumulés par Mazerolle; les deux ouvrages sont donc indépendants et se complètent l'un par l'autre. Et Rondot a rendu trop de services à l'histoire de l'art français pour que l'on dédaigne le dernier et important travail que M. Henri de La Tour a bien voulu se charger de publier en y joignant d'utiles notes complémentaires et une série de planches (avec explication jointe) du meilleur effet.

Amateur distingué et connaisseur subtil, Rondot sut admirer et juger. La sûreté de son jugement n'avait d'égale que la précision de ses souvenirs, et l'on est en droit de regretter qu'il n'ait pas donné plus d'ampleur à cette étude pour laquelle il était admirablement préparé. Telle qu'elle est, néanmoins, elle mérite d'être lue. Son auteur a des idées personnelles, parfois en contradiction avec ce qu'on a écrit avant lui, et ses opinions sont toujours raisonnées. Voyez par exemple ce qu'il dit, à propos de Matteo del Nassaro, sur l'influence très faible des médailleurs italiens sur les français, et voyez-le s'inscrire en faux contre l'attribution faite par Joseph Derenbourg du grand médaillon de bronze du XVe siècle trouvé à Lyon en 1656 et conservé au Cabinet de France. On s'associera volontiers aussi à son enthousiasme pour l'œuvre de Pisanello.

La deuxième partie du livre comprend près de 1,200 notices. C'est là une excellente contribution dont il conviendra de tenir compte. Cette nomenclature sera complétée par les découvertes qui se font chaque jour et se feront dans les archives. Des noms nouveaux viendront prendre place à côté des plus anciens noms fournis par les listes de Rondot[1]. Quelques-unes de ces notices auraient sans doute pu être améliorées en se servant de travaux déjà parus; il y a par exemple, sur Gérard Loyet, une notice de J. Helbig, dans la *Revue de l'art chrétien* (1883); Claude Crock et René Beautriset ne sont pas les seuls graveurs lorrains qui auraient pu être relevés pour la première moitié du XVIe siècle; diverses récapitulations d'artistes locaux n'ont pas été utilisées; enfin, je constate quelques différences de dates entre Mazerolle et Rondot, et l'erreur (si erreur il y a) doit naturellement être imputée à ce dernier.

La part de M. de La Tour dans la publication est considérable et mérite d'être rappelée. C'est à lui aussi qu'est due toute l'illustration, qui est remarquablement choisie : ce sont des monnaies depuis le XIIIe siècle jusqu'au XIXe, des jetons depuis le XIVe, des médailles depuis le XVe, et, dans le texte même, la médaille commémorative de la bataille de Marignan, les médailles de Louis XII et de Jean II de Bourbon, le plus ancien jeton connu en argent (de Charles le Hutin, roi de Navarre), et le jeton aux armes d'Alençon (fin XVe siècle), qui est le premier dont le graveur (Nicolas de Russange) soit désigné d'une façon certaine. Tel est ce livre auquel on recourra toujours avec profit.

H. S.

Joseph BERTHELÉ. *Enquêtes campanaires. Notes, études et documents sur les cloches et les fondeurs de cloches du VIIIe au XXe siècle.* Montpellier, impr. Delord-Boehm et Martial; libr. Valat, 1903. In-8°, XVI-758 pages, fig. et pl. Prix : 20 francs.

Depuis quelques années, l'étude des cloches a pris chez nous un développement assez considérable pour que la campanographie en soit venue à former une branche distincte de l'archéologie. Parmi ses plus fervents adeptes, parmi ceux qui ont contribué le plus efficacement à constituer cette science, notre confrère M. Berthelé se trouve au premier rang. Les cloches tiennent une place importante dans ses *Recherches pour servir à l'histoire des arts en Poitou* et dans son *Carnet de voyage d'un antiquaire poitevin,* et de ci de là, dans les journaux et les revues auxquels il collabore, il a semé des notes d'archéologie campanaire. Le volume

1. Quelques petites erreurs se sont glissées inévitablement. Mathieu « de Luchieu, » tailleur de la monnaie de Troyes au XIVe siècle, n'était assurément pas de Lisieux, mais de Lucheu en Picardie.

qu'il publie aujourd'hui est beaucoup plus considérable et constitue un service important rendu aux amis de cette science.

Dans une lettre-préface adressée à M. Henri Jadart, auquel ce livre est dédié, M. Berthelé nous prévient que son livre « ne constitue en aucune façon un corps bien ordonné et bien équilibré. Les règles les plus élémentaires de la proportion et de la composition y sont négligées totalement, poursuit-il. La diversité et l'inégalité y règnent en maîtresses souveraines. Le plan général n'est ni méthodique, ni chronologique, ni même strictement géographique. Telle petite cloche presque inconnue est analysée avec plus d'ampleur que ne l'ont jamais été la plupart des chefs-d'œuvre du jour. Nombre de cloches importantes et remarquables ne sont même pas mentionnées. Des fondeurs de troisième ordre, vieux seulement d'un siècle ou même de trois quarts de siècle, sont discutés et mis en lumière et d'autres plus méritants et plus anciens sont tout juste cités. » Voilà donc le lecteur prévenu qu'il ne doit pas s'attendre à trouver ici un manuel complet et méthodique d'archéologie campanaire. Plaise à Dieu que M. Berthelé nous le donne un jour!

Tel qu'il est, ce livre rendra aux amis des cloches d'inappréciables services. Ils y trouveront tout d'abord un *Coup d'œil d'ensemble sur la fonte des cloches avant l'époque actuelle*. En moins de cinquante pages, l'érudition précise de M. Berthelé a condensé tous les renseignements utiles sur l'organisation du métier de fondeur de cloches au temps jadis, sur les conditions du marché, sur celles du travail, sur les règlements de comptes, etc.

Le reste du volume se compose d'études originales, de notes, d'analyses, d'extraits, dont beaucoup ont paru ailleurs, mais qui, épars comme ils l'étaient, étaient presque perdus pour les hommes d'études. Tout cela est réparti en plusieurs chapitres géographiques : I. Deux-Sèvres, Vienne, Vendée, etc.; II. Somme, Oise, Eure, etc.; III. Départements divers; IV. Ariège, Haute-Garonne; V. Haute-Marne, Vosges, etc.; VI. Aisne, Marne, Ardennes, etc.; VII. Rhône, Côte-d'Or, Yonne, etc.

La part de l'époque moderne est beaucoup plus considérable que celle du moyen âge; mais celui-ci est représenté cependant par des articles assez importants. Nous signalerons tout particulièrement dans le volume une série d'études critiques fort importantes sur une cloche d'Ornolac que l'on faisait indûment remonter au XIe siècle. On trouvera là des principes fort utiles de paléographie campanaire.

Ce qui donne encore plus de prix au bel ouvrage de notre excellent et savant confrère, ce sont les copieuses tables dont il l'a doté et qui ne remplissent pas moins de 200 pages : 1° Index des noms de fondeurs (p. 556-628); 2° Index général des noms de personnes, de lieux et de matières (p. 629-747); 3° Index spécial des gravures (p. 749-754). La richesse de ces tables en fait un instrument de travail fort précieux,

indispensable à quiconque s'occupe d'archéologie et d'épigraphie campanaires. Tout y a été relevé avec un soin minutieux. Et le campanographe ne sera pas le seul à y puiser des renseignements précieux.

Dans la table des matières, nous signalerons plus particulièrement les importantes rubriques : Abréviations; Écriture; Formules; Langue des inscriptions campanaires; Paléographie campanaire; Ponctuation; Technique campanaire.

E.-G. Ledos.

William Marçais, directeur de la médersa de Tlemcen, et Georges Marçais. *Les Monuments arabes de Tlemcen* (*Service des monuments historiques de l'Algérie*). Paris, Fontemoing, 1903. Gr. in-8°, v-358 pages, 30 planches hors texte et 82 illustrations dans le texte. (Ouvrage publié sous les auspices du gouvernement général de l'Algérie.)

Ce beau volume est le troisième de l'intéressante série de publications que subventionne, sur son jeune budget, notre colonie algérienne. Les deux précédents, parus en 1901 et dus à M. Stéphane Gsell, avaient été consacrés aux *Monuments antiques de l'Algérie*.

Bien qu'on eût déjà beaucoup écrit sur Tlemcen, ainsi que le rappellent consciencieusement MM. Marçais dans leur *Préface*, un ouvrage d'ensemble sur l'art tlemcénien et sur ses rapports avec l'art de l'Andalousie musulmane manquait encore. MM. Marçais, l'un arabisant et historien, l'autre artiste et dessinateur de talent, étaient parfaitement qualifiés pour mener à bien un travail de ce genre. Ils s'en sont acquittés de façon tout à fait satisfaisante[1].

Le charme de Tlemcen est très puissant. Plus et mieux que tous autres, les auteurs des *Monuments arabes* l'ont ressenti et exprimé. C'est de tout cœur, et comme avec amour, qu'ils ont entrepris et poursuivi leur étude, qui en a pris une saveur trop souvent absente des livres d'archéologie. On songe d'autant moins à les en blâmer que le sujet y prête réellement et que leur enthousiasme n'a pas fait tort à leur critique.

Trois villes se sont successivement comme juxtaposées à Tlemcen. Les Romains y eurent, au nord-est de la ville actuelle, un centre assez important, du nom significatif de *Pomaria* (les vergers), qui avait pour origine, ainsi qu'*Altava* (Lamoricière) et *Numerus Syrorum* (Marnia),

1. MM. Marçais sont presque toujours exacts et bien informés au point de vue bibliographique. Pourquoi, cependant, lorsqu'ils citent Léon l'Africain, se réfèrent-ils à l'édition ou plutôt à la réimpression Schefer, simple reproduction de la détestable traduction de J. Temporal, au lieu d'utiliser l'original italien bien connu de Ramusio?

un établissement militaire jalonnant une frontière primitive. A la conquête arabe, Pomaria devint *Agadir* (la forteresse), sans changer d'emplacement. Ce fut à la fin du XIe siècle, sinon au début du XIIe, que le souverain almoravide Yousouf-ben-Tachfin fonda, au sud-ouest d'Agadir, sur le plateau qu'occupe le présent Tlemcen, une ville nouvelle appelée *Tagrart* (le camp). Agadir n'en resta pas moins habité pendant plusieurs siècles encore et ne déclina que lentement, tandis que les Almohades succédaient (milieu du XIIe siècle) aux Almoravides, et les Abd-el-Ouadites ou Beni-Zeyian (XIIIe siècle) aux Almohades. Dans la première moitié du XIVe siècle se place l'intervention des Mérinides marocains, marquée par la fondation d'une troisième ville, *Mansoura* (la victorieuse), édifiée à l'ouest de Tagrart pour servir de camp permanent à l'armée mérinide au cours des deux sièges de Tlemcen, ainsi que Santa-Fé à l'occasion du siège de Grenade; Mansoura, d'ailleurs, ne survécut guère à l'occupation mérinide, les Abd-el-Ouadites restaurés en ayant systématiquement assuré la prompte destruction.

A l'exception du principal corps de bâtiment de la Grande-Mosquée, qui est du XIIe siècle, les monuments tlemcéniens appartiennent aux cent années écoulées du milieu du XIIIe siècle à celui du XIVe, c'est-à-dire qu'ils sont contemporains des grands monuments de Grenade, dont il y a lieu de les rapprocher. Cet ensemble d'édifices constitue d'ailleurs deux groupes, dont les dates respectives s'enchevêtrent quelque peu, mais qui doivent être distingués, celui des travaux exécutés par les princes Abd-el-Ouadites et celui des constructions dues aux Mérinides.

La perle du premier groupe est la charmante mosquée de Sidi-bel-Hassan, maintenant affectée au Musée. On avait inopportunément imaginé, dans les premières années de notre occupation, de l'utiliser comme grenier à fourrage, et un incendie, survenu au cours de cette période utilitaire, l'a désastreusement détériorée. Ce qui en reste, qui a jusqu'à présent échappé à une restauration totale, donne de l'art tlemcénien de la fin du XIIIe siècle, époque de la construction du monument, l'idée la plus avantageuse. Les dimensions sont médiocres et le plan très simple (carré d'une dizaine de mètres de côté divisé en trois nefs), mais les proportions sont parfaites et l'ornementation est de tous points ravissante. Avec raison, MM. Marçais qualifient le mirhab de « merveille de fantaisie et de goût. » Il en est de même de tout le décor des murs. « Quant aux éléments qui remplissent les surfaces, » disent MM. Marçais, « ils témoignent d'un art savant et subtil, presque complètement libéré de toute influence byzantine, d'une invention pleine de souplesse et de ressource. Cet oratoire des Beni-Zeyian, l'un des plus anciens monuments de Tlemcen et l'ancêtre de presque toutes les parties subsistantes de l'Alcazar et de l'Alhambra, porte la trace d'une culture artistique qui ne sera guère dépassée. Non seulement il

mérite d'être étudié en lui-même, comme l'une des plus séduisantes créations de l'art musulman, mais il offre encore à l'archéologue un exemple important, sans remaniement, et de date certaine, des détails de la belle époque moresque. C'est d'ailleurs de tous les monuments de Tlemcen celui qui se rapproche le plus des palais espagnols : le décor épigraphique et la flore établissent leur évidente parenté. » Ajoutons que de très beaux lambris de bois de cèdre, dont quelques mètres seulement ont été épargnés par le feu, constituaient les plafonds des nefs.

La mosquée de Sidi-bel-Hassan n'était pas un exemplaire isolé de l'art de cette époque. Les princes de la première dynastie abd-el-ouadite, de son fondateur Yarmoracen (1239-1282) à son dernier représentant Abou-Tachfin (1322-1337), furent de grands bâtisseurs qui remplirent Tlemcen de leurs constructions, tant civiles que religieuses. Il n'en subsiste que des morceaux, notamment les deux minarets de la Grande-Mosquée et d'Agadir, dus à Yarmoracen, celui assez remanié du Mechouar, qu'on doit attribuer à Abou-Hammou Ier (vers 1317), enfin la mosquée d'Oulad-el-Imam, construite (vers 1310) par le même Abou-Hammou, comparable, ainsi que le démontrent MM. Marçais, à Sidi-bel-Hassan, mais irrémédiablement détériorée. Le grand palais du Mechouar, édifié par Yarmoracen et par Abou-Hammou Ier, les multiples palais d'Abou-Tachfin, la médersa ancienne dont la mosquée d'Oulad-el-Imam était l'annexe, la médersa Tachfinla, dont proviennent quelques beaux fragments de mosaïques (peut-être du xve siècle d'ailleurs) dispersés dans les musées de Tlemcen, d'Alger, de Cluny, de Sèvres [1], ne sont connus que par quelques textes peu explicites.

MM. Marçais ne considèrent pas comme indigène ni proprement tlemcénien l'art de cette première période abd-el-ouadite. Pour eux, ce sont des architectes et des décorateurs venus de l'Espagne musulmane, des Andalous, comme les désignaient et les désignent encore les gens du Maghrib, qui ont exécuté tous ces travaux. Fort judicieusement, ils attirent l'attention sur le passage suivant d'Ibn-Khaldoun : « A l'époque d'Abou-Hammou et de son fils Abou-Tachfin, les arts étaient très peu avancés à Tlemcen, parce que le peuple qui avait fait de cette ville le siège de son empire conservait encore la rudesse de la vie nomade. Aussi ces princes durent s'adresser à Aboul-Oualid, seigneur de l'Andalousie, afin de se procurer des ouvriers et des artisans. Le souverain espagnol, maître d'une nation sédentaire chez laquelle les arts avaient nécessairement fait beaucoup de progrès, leur envoya les architectes les plus habiles de son pays. Tlemcen s'embellit alors de palais tellement beaux que depuis on n'a jamais rien pu construire de semblable

1. MM. Marçais, p. 21, note 2, ne semblent connaître que les fragments de Tlemcen et de Cluny.

(*Histoire des Berbères*, III, 480). » On comprendra l'importance archéologique de ce fait que les monuments abd-el-ouadites sont des œuvres grenadines en se souvenant que ces monuments se trouvent être antérieurs à la plupart de ceux qui sont restés debout à Grenade même.

Le groupe des édifices mérinides, moins réduit que celui des édifices abd-el-ouadites, est plus intéressant encore. Les princes mérinides furent d'infatigables constructeurs. Dès leur entrée en scène, lors du blocus infructueux de huit années (1298-1306) qu'Abou-Yacoub fait subir à Tlemcen, on voit s'élever Mansoura, avec son enceinte enfermant une centaine d'hectares et sa vaste mosquée flanquée du haut minaret encore subsistant. Tlemcen enfin conquise, pendant le quart de siècle qu'ils s'y maintiennent, les Mérinides entassent bâtisses sur bâtisses; ils relèvent Mansoura et l'embellissent d'un palais somptueux, créent Bou-Medine et Sidi-Haloui.

L'art mérinide est peut-être moins affiné que l'art abd-el-ouadite; ainsi, les décors muraux de Sidi-bou-Medine et de Sidi-Haloui sont inférieurs à ceux de Sidi-bel-Hassan, d'une fantaisie moins riche et moins variée. Mais il est, pour ainsi dire, plus vigoureux et plus monumental. Au point de vue architectural, le minaret carré de Mansoura est une œuvre de tout premier ordre : une grande et belle porte, rapprochée par MM. Marçais de Bab-Aguenaou de Merrakech et de la Puerta del Vino de Grenade, s'ouvre au bas; au-dessus s'étage un merveilleux balcon sur pendentifs à alvéoles; plus haut, un grand panneau réticulé percé de fenêtres étroites et incrusté d'émaux de faïence; tout au sommet de la tour, fausse galerie d'arcs brisés supportés par des colonnettes; un édifice terminal, aujourd'hui détruit, qu'amortissaient les boules d'or classiques, surmontait la plate-forme crénelée. Les deux façades de Sidi-bou-Medine et de Sidi-Haloui, où il a été tiré un excellent parti du décor céramique, la première surtout, sont aussi fort remarquables. La sculpture de la période mérinide offre les mêmes caractères d'art plus robuste; les chapiteaux de la mosquée et du palais de Mansoura (au Musée et à Sidi-Haloui), ainsi que ceux du mirhab de Sidi-bou-Medine, sont d'un dessin bien meilleur que ceux de Sidi-bel-Hassan.

Pas plus pour cette période que pour la précédente, MM. Marçais ne croient à l'existence d'une école d'art locale ni même régionale. Les artistes employés par les Mérinides n'étaient, très vraisemblablement, ni de Tlemcen ni du Maghrib marocain, centre de l'empire mérinide; c'étaient des Andalous. Le seul artiste qu'on connaisse par un texte épigraphique, celui de l'auteur du minbar de Bou-Medine, se trouve être originaire d'Algésiras. Une tradition fait venir d'Espagne les vantaux de bronze de la même mosquée de Bou-Medine. Ces circonstances, sans équivaloir à des preuves, corroborent cependant l'opinion de MM. Marçais. Sur ce point, comme sur nombre d'autres, l'étude,

lorsqu'elle sera possible, des monuments du Maroc, apportera, doit-on espérer, des confirmations ou des contradictions qui permettront de substituer des certitudes à ces hypothèses.

MM. Marçais ont eu l'heureuse inspiration de grouper dans un tableau d'ensemble développé (p. 29 à 111) leurs observations d'ordre général sur le style, la construction et la décoration des monuments décrits en les éclairant de rapprochements et de comparaisons propres à en déterminer les origines et l'évolution. Cet « essai de petit précis de l'art arabe maghribin » est très intéressant et rendra de grands services à tous ceux qui s'occuperont désormais d'archéologie moresque; il comble, en effet, une lacune, Girault de Prangey (*Essai sur l'architecture des Mores en Espagne, en Sicile et en Barbarie,* Paris, 1841) ayant, ainsi que le font observer MM. Marçais, ignoré entièrement les monuments de Tlemcen. Je ne peux, bien entendu, qu'y renvoyer, sans prétendre l'analyser. J'en indiquerai simplement la conclusion qui est que « l'art d'Andalousie et celui du Maghrib semblent avoir constitué un groupe à part (de l'art islamique oriental) et s'être simultanément développés. » Ils ajoutent, ce dont leur ouvrage est la démonstration, que l'étude des monuments tlemcéniens « peut, en plus d'un point, servir à mieux comprendre les édifices d'Andalousie. La plupart, en effet, offrent l'avantage d'être datés d'une manière certaine et d'avoir été peu remaniés. Alors qu'il est très difficile de démêler dans les palais espagnols l'apport des générations successives, chacune des mosquées maghribines représente pour ainsi dire une étape de l'art moresque, une date de son perfectionnement ou de sa dégénérescence. Elles deviennent donc des documents archéologiques de premier ordre, utilisables non seulement pour l'étude des édifices andalous, mais encore de ceux de la Sicile et de ceux que les explorations futures nous révéleront dans les villes marocaines. »

G. Jacqueton.

Hauréau. *Notices des manuscrits latins* 583, 657, 1249, 2945, 2950, 3145, 3146, 3437, 3473, 3482, 3495, 3498, 3652, 3702, 3730 *de la Bibliothèque nationale.* Paris, Klincksieck, 1904. In-4°, 51 pages. (Tiré des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques*, t. XXXVIII.) Prix : 2 fr. 30.

Ces notices, trouvées dans les papiers de M. Hauréau après sa mort, publiées et annotées en partie par M. Paul Meyer, sont loin d'avoir toutes la même importance et le même intérêt. Si quelques-unes ont un développement de plusieurs pages, d'autres sont contenues en quelques lignes. Nous signalerons donc les premières, dans lesquelles on pourra trouver des renseignements souvent intéressants pour l'histoire littéraire et l'histoire religieuse.

Dans le manuscrit 583, M. Hauréau a relevé un commentaire sur le prophète Abdias, qui, d'après lui, aurait été faussement attribué à Hugues de Saint-Victor. A la suite, viennent quelques traités et plusieurs sermons anonymes. Dans le numéro 1249, il a signalé en particulier plusieurs poésies latines attribuées à Hildebert, et sur le feuillet de garde a copié un certain nombre de vers parmi lesquels il y en a quelques-uns concernant l'institution du jubilé par Boniface VIII. Le numéro 2945 renferme une épître attribuée soit à Guillaume, abbé de Saint-Thierri, soit plutôt à Guigues, prieur de la Grande Chartreuse, puis une série de vingt-sept sermons que M. Hauréau attribuerait volontiers à Robert Pulleyn, s'il était prouvé que cet écrivain ait été dans sa jeunesse moine noir ou blanc; il publie un long fragment d'un de ces sermons qui ne manque pas d'intérêt. Après ces sermons, se trouvent quelques lettres d'Hildebert et un traité d'Hugues de Saint-Victor. Le manuscrit 2950, outre des sermons, peut-être de Pierre le Mangeur et de quelques autres auteurs, et différents traités, renferme un commentaire sur les premiers versets de l'évangile de saint Jean, par Jean Scot Érigène, où, professant que tous les êtres sont et vivent en Dieu, il tente de concilier sa doctrine avec la croyance chrétienne. Bien que cet opuscule ait été déjà publié par M. Ravaisson, M. Hauréau en a extrait un long passage dans lequel il a pu corriger la leçon donnée par le premier éditeur. Le manuscrit 3437 est occupé en partie par les œuvres de Hugues de Boves ou d'Amiens, abbé de Reading, puis archevêque de Rouen. Le manuscrit 3473 contient les œuvres de plusieurs auteurs différents, Guillaume Beaufet, évêque de Paris, Jean de Metz, Jean d'Udine, Hugues de Saint-Cher, Bérenger Frédol, Robert Grossetête, évêque de Lincoln. Dans le manuscrit 3495 se trouvent les *Allégories* de Hugues de Saint-Victor sur le Nouveau et l'Ancien Testament, plusieurs proses et un certain nombre de sermons, dont quelques-uns ne sont pas dépourvus d'intérêt. Dans le manuscrit 3652, M. Hauréau signale et étudie longuement un poème d'Hildebert déjà publié par Beaugendre sous le titre de *De mysterio Missæ*. Le manuscrit 3702, outre le *Speculum ecclesiæ*, probablement de Hugues de Saint-Victor, un vocabulaire latin que Du Cange semble avoir ignoré, un bestiaire, etc., renferme aussi un fragment considérable d'un traité sur l'Incarnation, dans lequel la doctrine de saint Anselme et de Jean de Cornouailles est défendue contre des philosophes modernes. M. Hauréau donne quelques passages de cet ouvrage qu'il croit inédit. Le manuscrit 3730, qui est du XIIe siècle, renferme un grand nombre de sermons, la plupart anonymes; quelques-uns seulement sont de saint Bernard et de Gébouin, archidiacre de Troyes.

Jules VIARD.

Tracts on the Mass, edited by J. Wickham Legg. London, 1904. In-8°, xxxii-296 pages. (*Henry Bradshaw Society.*)

Un liturgiste anglais, qui a fait ses preuves depuis longtemps, M. J. Wickham Legg, a recueilli dans ce volume différents textes, d'origine anglaise, française ou romaine, relatifs aux cérémonies de la messe, du xiiie au xvie siècle. En voici l'indication :

I. Ordinaire à l'usage de Salisbury, tiré d'un Missel du commencement du xive siècle, qui a fait partie des collections de feu William Morris. L'éditeur a saisi l'occasion de dresser une longue liste des Missels de Salisbury dont il a eu connaissance.

II. Méditations de Langforde, en anglais, d'après un manuscrit de la seconde moitié du xve siècle, à la Bodléienne.

III. Petit traité intitulé : *Alphabetum sacerdotum,* qui a été souvent imprimé en France à la fin du xve siècle et au commencement du xvie.

IV. Ordinaire de l'église de Coutances, d'après un Missel de l'année 1557.

V. Ordinaire dominicain, d'après un ms. du xiiie siècle, au Musée britannique.

VI. Ordinaire des Chartreux, d'après un ms. cottonien de la fin du xve siècle.

VII. *Præparatio sacerdotis,* traité attribué à un franciscain, Pierre Arrivabene, et inséré dans plusieurs éditions du Bréviaire romain, de 1493 à 1582.

VIII. *Ordo missæ* de Jean Burckart, souvent imprimé au cours du xvie siècle.

IX. Règles connues sous la dénomination de *Indatus planeta,* souvent imprimées en France dans la première moitié du xvie siècle.

X. Extraits du *Directorium divinorum officiorum* de Ciconiolanus.

XI. Ordinaire de l'église de Salisbury, d'après un Missel de cette église, du xiiie siècle, qui, de la bibliothèque du comte de Crawford, est passé dans celle de Mme Rylands.

Dans les notes jointes à l'édition, M. Wickham Legg a fait nombre de rapprochements très curieux pour l'histoire de la liturgie. Il y a inséré, comme appendice à l'ordinaire de Salisbury, de longs fragments de l'*Oculus sacerdotis* de Guillaume « de Pagula, » de la *Pupilla oculi* de Jean du Bourg, d'un Missel de Salisbury de la Bodléienne et du Manuel de la même église, imprimé à Rouen en 1554.

Le recueil de M. Wickham Legg a été imprimé sous les auspices de la Société Henry Bradshaw. Depuis sa fondation, cette Société a fait paraître vingt-sept volumes de textes liturgiques qui ne sont guère connus en France, et cependant plusieurs de ces volumes ont un intérêt tout particulier pour nous. Tels sont le Missel de Robert de

Jumièges, évêque de Londres (1044-1051) et archevêque de Cantorbéry en 1051, d'après le manuscrit de la bibliothèque de Rouen; le Cérémonial du sacre du roi de France, d'après l'exemplaire orné de trente-huit miniatures qui a été exécuté pour Charles V et que possède le Musée britannique, et le Bénédictional de l'archevêque Robert, d'après l'un des plus précieux manuscrits de la bibliothèque de Rouen. Sur la liste des travaux en préparation figurent le Bréviaire de Colbert et d'anciens sacramentaires qui sont sortis de bibliothèques françaises pour prendre place dans les collections du Vatican.

L. D.

C. Vieillard. *L'Urologie et les médecins urologues dans la médecine ancienne. Gilles de Corbeil, sa vie, ses œuvres, son poème des urines.* Paris, F. de Rudeval, 1903. In-8°, ix-390 pages, fig.

L'histoire de la médecine au moyen âge est également négligée par les historiens et par les médecins. Les premiers hésitent à s'aventurer sur un terrain qui leur est peu familier; les autres montrent généralement peu d'estime pour les travaux datant de cette époque; de là vient qu'ils s'attachent moins à étudier les doctrines d'alors, à rechercher sur quoi elles se fondaient et comment elles ont évolué, qu'à recueillir des traits curieux, qu'à relever des pratiques qui paraissent d'autant plus bizarres qu'on en sait moins la raison.

M. Vieillard, auteur de nombreux traités sur l'urine, a été amené par son sujet à s'occuper des travaux de ses prédécesseurs; il a tenté de se rendre un compte exact de leurs connaissances, de déterminer la place importante que l'examen des urines tenait dans la médecine ancienne. Son livre comporte l'histoire des principaux spécialistes, l'exposé des doctrines urologiques, une longue étude sur l'urologie dans l'art et dans la littérature. En appendice, M. Vieillard a réédité le poème de Gilles de Corbeil sur les urines, qu'il a fait précéder d'une notice sur l'auteur, et une traduction du xvie siècle du traité de Jean de Cuba.

Nous ne parlerons pas de l'intérêt qu'offre cet ouvrage au point de vue médical. Même pour le simple curieux, il est d'une lecture agréable, car on y retrouve avec plaisir la clarté de l'écrivain scientifique. La partie iconographique et tout ce qui a trait aux mœurs et coutumes des urologues ne manquera pas d'intéresser vivement le lecteur.

Nous nous demandons toutefois si l'historien en tirera tout le profit qu'il en pourrait attendre. M. Vieillard a lu les œuvres de quelques spécialistes, il a dépouillé avec soin le poème de Gilles de Corbeil, mais bien des traités semblent lui avoir échappé, et ce n'est pas quatre ou cinq auteurs, échelonnés depuis l'antiquité jusqu'à la Renaissance, voire même jusqu'au xviiie siècle, qui suffisent à faire connaître une science pratiquée continuellement pendant tant de siècles. De plus, les

textes de Théophile, de Gilles de Corbeil ne nous sont pas parvenus sans additions; de nombreux commentateurs y ont ajouté dans leurs gloses des éclaircissements, produit de leur observation personnelle. Peut-être eût-il fallu examiner de plus près ces auteurs moins connus, et, en établissant ainsi un historique plus serré, mettre mieux en lumière l'évolution scientifique de l'urologie.

Ce travail, il est vrai, eût été très long, il aurait nécessité d'abord un dépouillement complet des sources, dépouillement d'autant plus difficile que les manuscrits médicaux sont nombreux et que beaucoup d'entre eux sont inédits. Signalons enfin une lacune énorme dans l'ouvrage de M. Vieillard : l'auteur n'a utilisé aucun ouvrage manuscrit.

Pour ce qui est des deux rééditions qui terminent le volume, elles n'offrent pas un grand intérêt. L'édition française du traité des urines de Jean Cuba est loin d'être « le premier livre sur les urines qui ait été publié en langue vulgaire » (p. 318). La bibliothèque de l'École de médecine de Montpellier possède dans le manuscrit 503 un traité en français sur ce sujet datant du XIVe siècle, et dernièrement encore M. Paul Meyer signalait dans la *Romania* (t. XXXII, p. 268) un manuscrit médical[1], également du XIVe siècle, écrit en provençal, dont un chapitre entier est relatif aux urines.

D'autre part, M. Vieillard a reproduit, sans y apporter la moindre amélioration, le texte de Gilles de Corbeil donné par Choulant[2]. Or, Choulant n'a connu que onze manuscrits, dont neuf sont à la bibliothèque Pauline de Leipzig et deux à Wolfenbüttel. Les nombreux manuscrits qui se trouvent en France et en Angleterre eussent sans doute fourni des variantes et peut-être des leçons meilleures; ajoutons que le texte de Gilles y est accompagné le plus souvent de gloses dont l'étude faisait partie du sujet traité. Voici la rapide énumération de ces manuscrits : Paris, Bibliothèque nationale, fonds latin : n° 6882 A, fol. 35-42 v° (XIIIe siècle); n° 6988, fol. 114-191 (XIIIe siècle); n° 6988 A, fol. 121 v° b-124 v° (XVe siècle); n° 8093, fol. 119 v°-148 v° (XVe siècle); n° 8160, fol. 1-6 v° (XIIIe siècle); n° 15457, fol. 191-216 v° (XIIIe siècle); n° 16178, fol. 130-136 v° (XIVe siècle); nouvelles acquisitions latines : n° 173, fol. 246 v°-248 v° (XIIIe siècle); n° 729, fol. 38-39 v° (XIIIe siècle); n° 1479, fol. 59. Bibliothèque de l'Arsenal : ms. 1024, fol. 1; ms. 180, fol. 205 v° et 255. Bibliothèque Sainte-Geneviève : ms. 3102, fol. 83. — Auxerre : ms. 241, fol. 67. — Chartres : ms. 393, fol. 138. — Moulins : ms. 30, fol. 1. — Montpellier (bibliothèque de l'École de médecine) : ms. 317 (XIIIe-XIVe siècle). — Rouen : ms. 978. — Vendôme : ms. 206, fol. 1. — Bruxelles : ms. 6123 (XIVe siècle). — Cambridge, Trinity college : mss. 396 et 967

1. Ms. R. 1430 de Trinity College (Cambridge).
2. Leipzig, 1826, in-8°, XLII-215 p.

du catalogue de Bernard ; University : ms. 938, fol. 78-101 (XIVe siècle); ms. 1559, fol. 107-160 (XVe siècle). — Dublin, Trinity college : ms. 369 (XVe siècle). — Londres, British Museum : ms. 22399, fol. 45-123 (XIIIe siècle); ms. 25031, fol. 68-88 (XIIIe siècle). — Oxford, Bodléienne : ms. lat. 106, fol. 2095 (XIIIe siècle); Misc. : ms. 116, fol. 35 (XVe siècle); ms. 255, fol. 51 (Xe siècle); Misc. Laud. : ms. 237, fol. 173 (XIIIe-XIVe siècle); ms. 676, fol. 44 et 47; Rawlinson : ms. 1221, fol. 1-34; Digby : ms. 29, fol. 76 et 130; ms. 129, fol. 33; Ashmole : ms. 399, fol. 47 c-52; ms. 1285, fol. 134 b-141. — Collèges, Exon. : ms. 35, fol. 71 et 206; Merton. : ms. 120, fol. 157; ms. 221, fol. 224 et 240 b; ms. 225, fol. 77; ms. 228, fol. 54; Saint-Jean-Baptiste : ms. 197, fol. 255; Omnium animarum : ms. 78, fol. 1 et 39; Collège-Neuf : ms. 170, fol. 257; ms. 166, fol. 239; Corpus Christi : ms. 74, fol. 1; ms. 226, fol. 226.

Quoique cette liste soit déjà longue, nous craignons qu'elle soit encore très incomplète. — Nous avons relevé, en outre, un certain nombre d'éditions qui ont échappé à M. Vieillard :

1° Padoue, 1483. In-4°. (Hain, n° 100.) Bibl. nat., Rés. Td[15]. 13;

2° [Cologne, vers 1500.] In-4°. (Copinger, n° 34.) Université de Strasbourg;

3° [S. l.] *Cum gratia Scipioni concessa* [1500 (?)]. In-16. Brit. Mus., 835 a, 24(3);

4° Venise, 1514[1]. In-fol. Bibl. nat., Rés. Td[15]. 15;

5° [S. l., 1520 (?).] In-4°. Brit. Mus., C. 47 d.

Enfin, Polycarpe Leyser, dans son *Historia poetarum* (p. 500), indique une édition de 1565 (Lyon, in-8°), reproduction de l'édition de Padoue de 1494. Il nous semble qu'il faut l'identifier avec l'édition de Lyon de 1505, une faute d'impression ayant substitué un 6 à un 0.

Tel qu'il est, le livre de M. Vieillard témoigne cependant de beaucoup de recherches, qu'une exposition claire met bien en valeur. Il est à souhaiter que l'auteur ne s'arrête pas là, mais que, poussant plus loin ses investigations, il nous donne sous peu une seconde édition plus complète et munie d'une annotation plus copieuse.

Henri LEMAÎTRE.

Alfred JEANROY. *Les Origines de la poésie lyrique en France au moyen âge. Études de littérature française et comparée, suivies de textes inédits.* 2e édition. Paris, H. Champion, 1904. In-8°, XXXI-535 pages. 10 francs.

Il serait trop tard aujourd'hui pour rendre compte, bien qu'elle n'ait

1. La date est formulée « anno reconciliate Nativitatis 1414, die 22 novembris. » Avec Polycarpe Leyser, *Historia poetarum*, p. 500, il nous semble qu'il faut corriger 1414 en 1514.

pas été signalée en son temps dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, de la thèse de M. Jeanroy sur les *Origines de la poésie lyrique en France*. Elle a paru en 1889. Nous pouvons, du moins, en annoncer la réimpression. Pour faire profiter son livre des observations et des critiques provoquées par la première édition, des travaux publiés depuis sur le même sujet et de ses nouvelles recherches personnelles, M. Jeanroy aurait « dû le récrire presque en entier; » le temps, dit-il, lui a manqué pour cela; il s'est borné à le réimprimer tel quel, en y ajoutant treize pages, intitulées *Additions, corrections et appendice bibliographique*. Aidé de cet appendice, le lecteur pourra faire lui-même le travail auquel l'auteur a été obligé de renoncer, au moins pour le moment.

E. Langlois.

Mildred K. Pope. *Étude sur la langue de frère Angier, suivie d'un glossaire de ses poèmes*. Oxford, Parker; Paris, Picard. In-4°, 129 pages.

Angier a traduit en vers octosyllabiques les *Dialogues de saint Grégoire* et une *Vie* du même saint. Au point de vue littéraire, son œuvre est sans valeur; pour le philologue, elle présente l'intérêt d'un texte exactement daté; on sait en effet que c'est dans un monastère d'Oxford que l'auteur a rimé les *Dialogues* d'abord, puis la *Vie*, vers 1212 et 1214. Mais cet intérêt même, miss Pope montre implicitement dans sa thèse qu'on l'a exagéré, lorsqu'elle prouve que frère Angier était un continental, probablement un Angevin, habitant l'Angleterre depuis quelques années, et qu'il écrivait dans son dialecte maternel, fortement altéré sous l'influence du milieu dans lequel il vivait; que, par conséquent, il ne peut pas nous renseigner sur l'état de la langue française outre-Manche. Telle est la conclusion qui ressort de l'examen très compétent auquel miss Pope a soumis la phonétique, la morphologie, l'orthographe, la versification et le vocabulaire de frère Angier. Un mémoire de cette nature ne comporte pas l'analyse; il ne me reste donc, après en avoir fait connaître le sujet et la conclusion, qu'à le recommander; l'auteur est fort bien informé des questions qu'il traite; son travail est très consciencieux, son raisonnement très sûr, son exposé très clair, et tous ceux qui s'intéressent aux dialectes de l'ouest de la France, ainsi qu'au normand et à l'anglo-normand, s'instruiront à sa lecture.

E. Langlois.

L'Origine et le parler des Canadiens-Français (publication de la Société du parler français au Canada). Paris, H. Champion, 1903. In-8°, 30 pages.

Cette brochure contient deux mémoires, de deux professeurs de l'Uni-

versité Laval, à Québec; l'un, de M. Stanislas-A. Lortie, est intitulé *De l'origine des Canadiens-Français;* l'autre, sur le *Parler franco-canadien,* est de M. Adjutor Rivard. La première de ces études se résume en un tableau indiquant le nombre et le pays de départ des Français arrivés au Canada de 1608 à 1700. Des 4,894 émigrants comptés dans cette statistique, 958 viennent de Normandie, 621 de l'Ile-de-France, 569 du Poitou, etc. Ce relevé comparatif est très intéressant; pour l'étude du patois canadien actuel, il le serait encore davantage s'il pouvait être complété par d'autres renseignements : selon que cinquante Normands, par exemple, arrivaient ensemble au Canada ou n'y venaient que successivement; selon qu'ils s'y installaient en une agglomération à part ou qu'ils se dispersaient dans un milieu originaire d'autres provinces, les chances de survivance pour leur dialecte étaient différentes. Mais, même complétée dans le sens que j'indique, il faudrait bien se garder de prendre cette statistique pour base d'une étude du parler canadien; en revanche, même en s'en tenant au simple tableau dressé par M. Lortie, elle permettra sans doute d'expliquer certaines particularités de ce parler.

Suivant M. Rivard, son étude a pour objet « l'examen des formes actuelles » de la langue franco-canadienne. Cette annonce contient un peu d'exagération. M. Rivard semble s'être plutôt proposé de montrer, par quelques exemples de mots et de formes phonétiques, que dans le langage des paysans au Canada on retrouve des vestiges des différents dialectes de la France. Mais il s'en faut que tous ses exemples soient probants : pourquoi *avenant, décaniller, engranger, braque, bouse, fanfreluches,* etc., employés dans le sens que les mêmes mots ont encore en français, seraient-ils d'importation saintongeaise? Pourquoi *cliche* = diarrhée (que j'ai entendu en Bourgogne), *casuel* = fragile (qui se dit à Lille, à Paris, en Lorraine et ailleurs), *s'accouver* = s'accroupir (très usité dans le département de la Meuse), etc., seraient-ils d'origine normande?

E. Langlois.

LIVRES NOUVEAUX.

SOMMAIRE DES MATIÈRES.

Sciences auxiliaires. — Méthodologie, 759. — Épigraphie, 917, 982, 1025. — Paléographie, 955. — Manuscrits, 676, 764, 801, 808, 809, 816, 918, 942, 969, 1043. — Imprimés, 693, 706, 973. — Bibliothèques, 648, 666, 818, 827.

Sources, 777, 963. — Chroniques, 681, 700, 726, 789, 867, 905. — Correspondance, 820, 1004. — Archives, 648, 666, 696, 738, 802, 807, 821, 842, 853, 908, 962, 1027, 1044. — Cartulaires, etc., 632, 672, 690, 794, 924, 993, 1032, 1035-1038. — Regestes, 811, 971, 972, 1035. — Chartes, 635, 667, 678, 705, 847, 882, 926, 961. — Comptes, etc., 659, 849. — Inventaires, 810, 830. — Terriers, 1034.

Biographie, généalogie. — Angleterre, 835; Mirandolais, 694. — Agnolo da Camerino, 977; s. Albert, 677; Al-Hadjajâdj, 935; Alighieri, 949; Amadeo, 1042; Jeanne d'Arc, 862, 981; Ascaniens, 1052; Basile, 820; Bède, 967; Boniface VIII, 672; Boniface IX, 1063; s. Catherine de Sienne, 968; Charlemagne, 900; Charles IV de Luxembourg, 1062; Colombini, 698; Dante, 670; Del Torso, 727; Dolfin, 733; s. Dominique, 910; s. François d'Assise, 754, 777, 852, 881, 1022, 1026; Garzo dall'Ancisa, 785; Godefroy de Bouillon, 729; Grégoire Ier, 686, 779, 886; Henri IV, 885; Henri V, 885; Henri d'Anjou, 909; Henri de Cornouailles, 920; Hugues de Besançon, 989; Jacqueline de Hainaut, 960; Jean XXII, 811; don Juan de Castille, 681; Landenberg, 1019; J. Langlois, 837; Léon III, 636; Louis le Débonnaire, 918; Louis II, 820; Louis IV, 795; s. Louis IX, 726; Louis XI, 926; Louis de Bavière, 1030; Mahomet, 782; Merkstetter, 1010; Mino da Fiesole, 641; Monfavès, 633; Nicolas Ier, 961; Nicolas de Guardiagrele, 653; Nogarola, 1040; Otto le Grand, 795; Parthenay, 1048; s. Paulin de Nole, 656; Pétrarque, 652, 712, 724, 765, 786, 865, 873, 875, 911, 1021, 1041, 1061, 1062; Pierre d'Aragon, 689; Porcellet, 1046; Robert le Palatin, 1051; Roger II, 692; Sidoine Apollinaire, 711; Théodora, 730; Théodoric, 1011; Tizio, 946; Urbain IV, 1032.

Droit, 635, 674, 685, 707, 709, 710, 723, 767, 796, 812, 817, 841, 874, 880, 919, 948, 951, 969, 970, 990, 992, 1014, 1015, 1043.

Histoire économique, mœurs, 644, 675, 704, 720, 791, 799, 831, 841, 843, 887, 925, 937, 1012, 1016, 1017, 1047, 1050.

Institutions, 855.

Sciences, enseignement, 667, 728, 741, 744, 750, 858, 866, 883, 900, 975, 996, 999, 1043.

Médecine, 932.

Langues et littératures. — Latin, 697, 806, 832, 848, 917. — Langues romanes, 783, 879, 1006; catalan, 858; espagnol, 1031; français, 735, 739, 884, 915, 950, 1060, 1064; italien, 634, 650, 654, 661-663, 668, 671, 680, 684, 698, 713-718, 748, 753, 757, 758, 767 *ter*, 769, 770, 772, 773, 775, 808, 833, 872, 876, 877, 881, 889, 890, 898, 907, 911, 927, 929, 933, 937, 939, 940, 956, 957, 966, 977, 980, 985, 987, 997, 1009, 1023, 1024, 1028; provençal, 655. — Langues germaniques : allemand, 643, 665, 763, 774, 805, 819, 839, 902, 930, 1057; anglais, 708, 766,

936, 983; anglo-saxon, 1007. — Langues scandinaves, 637, 669, 745, 764, 850, 912, 1053.

Religions. — Catholicisme, 964; papauté, 632, 792, 924; conciles, 642, 646, 649, 679, 961; ordres religieux, 700, 742, 750, 781, 840, 868, 958, 1001; lipsanographie, 897, 926, 1039; théologie, 868, 872, 886, 998; liturgie, 676, 697, 751, 762, 914, 947, 1054. — Hétérodoxie, 806, 864.

Archéologie, 638, 645, 647, 651, 657, 660, 662, 701, 725, 787, 790, 800, 828, 838, 841 *bis*, 844, 851, 854, 878, 901, 904, 910, 974, 1003, 1020, 1045. — Architecture, 673, 682, 702, 731, 768 *ter*, 798, 814, 824, 825, 826, 846, 888, 899, 906, 943, 944, 991. — Sculpture, 916, 954, 979, 994, 995. — Peinture, 870, 953, 1058. — Mosaïque, 845. — Tapisserie, 747. — Orfèvrerie, 703, 810, 860. — Métallurgie, 857. — Campanographie, 982. — Céramique, 722. — Armes, 768 *bis*. — Musique, 640, 670, 772, 941. — Numismatique, 752, 859, 1049. — Héraldique, 746, 845, 984, 1029.

SOMMAIRE GÉOGRAPHIQUE.

Abbeville, 725, 834; Alexandrie, 908; Allemagne, 635, 688, 796, 840, 885, 904, 1017, 1033; Amboise, 767 *bis;* Ancône, 1012; Angers, 747; Angleterre, 742, 932; Anjou, 941; Aquaviva, 856; Aragon, 705; Arles, 824; Arras, 855; Asnières, 825; Aulne, 702; Auxerrois, 944; Avignon, 667; Bâle, 784; Barbegal, 738; Bari, 874; Bavière, 658; Bayeux, 906; Belgique, 970; Berne, 994; Besançon, 947; Bindersleben, 664; Bohême, 921; Brabant, 776; Brigueil, 938; Brisgau, 749; Cadix, 934; Cagliari, 853; Cambridge, 1018; Castel San Pietro, 761; Catalogne, 709; Champeaux, 786; Colmar, 768 *ter;* Cologne, 780; Combles, 683; Compiègne, 690, 897; Corbie, 813, 847; Crémone, 887; Cruzille, 736; Danemark, 632; Dijon, 1025; Dresde, 787; Écosse, 829; Espagne, 751, 959; État pontifical, 737; Ferrare, 765, 767 *ter*, 913, 962; Final Ligure, 880; Florence, 642, 703, 831, 889; Fountains, 803; France, 752, 888, 1005; Frégicourt, 683; Friedberg, 1036; Fromonville, 978; Gand, 865; Gâtinais, 768; Gaule, 722; Gera, 756; Grande-Bretagne, 999; Grenade, 682; Grosskühnau, 778; Gufidaun, 1034; Gutenbach, 755; Hanau, 1065; Heilbronn, 1037; Hesse, 964; Hohengerhausen, 1055; Houdainville, 869; Huete, 639; Innsbruck, 969; Islande, 812; Italie, 771, 791, 799, 905, 954, 963, 1045; Jérusalem, 972; Kefermarks, 916; Klosterkamp, 823; Knechtsteden, 740; Krummau, 1035; Landen, 836; Lieberose, 822; Liège, 865; Lille, 845; Lobbes, 673; Louvain, 975, 1044; Lübeck, 706, 1038; Lübs, 1059; Lyon, 711, 871, 1047; Malines, 648, 827; Mantoue, 721; Marle, 982; Maubuisson, 984; Mayence, 1002; Mende, 943; Merchtem, 993; Messine, 937; Milanais, 691, 723, 768 *bis;* Mirandola, 863; Moldavie, 642; Mons, 802; Monticchio, 760; Moravie,

921; Morcone, 1014; Morlamwelz, 734; Moscou, 838; Munich, 979; Muzillac, 647; Nonnenwerth, 931; Northumberland, 699; N.-D.-de-l'Épine, 891-896, 923; Nuremberg, 660, 790; Ossau, 928; Oxford, 793; Padoue, 695, 867, 952; Paris, 798, 899, 953; Pexiora, 992; Piémont, 719; Pise, 848, 1020; Poitiers, 826; Pontremoli, 1008; Prague, 794; Prato, 687; le Priez, 683; Provence, 719; Ravenne, 1015; Rhin, 797, 821, 1027, 1030; Rhône, 675; Roche-Bernard, 647; Ronceray, 1039; Rouen, 854; Rovigo, 695; Saint-Asaph, 657; Saint-Claude, 947; Saint-Cloud, 1016; Saint-Marin, 976; Saint-Ouen, 924; St. Thomas a. d. Kyll, 815; San-Daniele, 666; San Michele, 846; Santo-Pietro, 965; Sarzana, 807; Sassari, 710; Savoie, 719; Schleswig, 995; Seraing, 945; Settimo, 830; Séville, 986; Sicile, 685, 689, 692, 743; Silésie, 919; Sienne, 849; Soissons, 961; Somme, 861; Subiaco, 779; Suède, 638; Suisse, 678, 784; Sutri, 679; Tennenbach, 1000; Thuringe, 971; Tongres, 636; Torrequadra, 732; Toscan, 988; Toulouse, 860; Tours, 789; Toussaints, 895, 922; Trentin, 645; Turin, 649; Tyrol, 1050; Udine, 1062; Urbino, 851; Valence, 696; Vaucluse, 764, 1061; Vaudémont, 674; Vendôme, 882; Venise, 695; Waltham, 1013; Warburg, 788; Weissenhorn, 804; Xérès, 903; Ziebigk, 778; Zinna, 814.

632. Acta pontificum danica. Pavelige Aktstykker vedrörende Danmark, 1316-1536. I. Bind : 1316-1378. Udgivet af L. Moltesen. Köbenhavn, Gad, 1903. In-8°, 398 p. 4 kr.

633. Albe (E.). Autour de Jean XXII. Le cardinal de Monfavès de Castelnau-Montratier. Cahors, Société d'imprimerie cadurcienne, 1904. In-8°, 24 p.

634. Albini (Gius.). Lectura Dantis : il canto IV del Paradiso letto nella sala di Dante in Orsanmichele il dì 18 gennaio 1903. Firenze, G. C. Sansoni, 1904. In-8°, 36 p. 1 l.

635. Altmann (Wilh.), Bernheim (Ernst). Ausgewählte Urkunden zur Erläuterung der Verfassungsgeschichte Deutschlands im Mittelalter. 3. vermehrte und verbesserte Aufl. mit Hinzufügung eines chronologisch geordneten Verzeichnisses der Urkunden am Schlusse. Berlin, Weidmann, 1904. In-8°, xiv-461 p. 7 m. 40.

636. Aluins (Robert d'). Le pape Léon III et la consécration de l'église Notre-Dame à Tongres. Tongres, impr. N. Theelen-Michiels, 1904. Petit in-8°, 42 p. 0 fr. 75.

637. Ålund (Érik). Runorma i Norden. En kort fattad redogörelse för våra förfäders äldsta skrift. Stockholm, Norstedt, 1904. In-8°, 89 p. 1 kr. 25.

638. Ambrosiani (Sune). Medeltida kyrklig byggnadskonst i Sverige. Stockholm, Ljus, 1904. In-8°, 60 p. 1 kr.

639. Amor y Calzas (J. J.). Curiosidades históricas de la ciudad de Huete (Cuenca). Madrid, impr. de Primitivo Fernández, 1904. In-8°, 127 p. 3 p.

640. Angeli (A. d'). La musica ai tempi di Dante : conferenza tenuta a Modena per la società magistrale, con esecuzioni musicali. Cagliari, tip. Unione sarda, 1903. In-8°, 35 p.

641. Angeli (Diego). Mino da Fiesole. Florence, Alinari frères, 1904. In-8°, 156 p., avec fig. et pl.

642. Auner (Ch.). La Moldavie au concile de Florence. Paris, impr. Feron-Vrau, 1904. Gr. in-8° à 2 col., 32 p.

643. Arndt (Wilh.). Die Personennamen der deutschen Schauspiele des Mittelalters. Breslau, M. und H. Marcus, 1904. In-8°, x-113 p. (Germanistische Abhandlungen. 23.) 3 m. 60.

644. Ashton (J.). History of Bread. From Prehistoric to Modern Times. London, Religions Tract Soc., 1904. In-8°, 186 p. 1 s. 6 d.

645. Alz (Karl), Schatz (Adelgott). Der deutsche Anteil des Bistums Trient. Topographisch-historisch-statistisch und archäologisch beschrieben und hrsg. II. Bd. : Das Dekanat Neumarkt und Kaltern (mit Nachträgen). Bozen, A. Auer und Co, 1904. In-8°, 272 p. 4 m.

646. Anthoritative Christianity : the six synods of the undivided church, its only utterances. The third word council; that is the third council of the whole Christian world, east and west, which was held A. D. 431 at Ephesus in Asia. V. 2. tr. by Ja. Chrystal. Jersey City, N. J., Ja. Chrystal, 1904. In-8°, xix-472 p. 3 s.

647. Aveneau de La Grancière. La Région de la Roche-Bernard (Morbihan) aux époques préromaine, gallo-romaine et mérovingienne. Inventaire descriptif des monuments et découvertes des cantons de la Roche-Bernard et de Muzillac. Saint-Brieuc, Prnd'homme, 1904. In-8°, 50 p. (Extrait du *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, 1903.)

648. Awans (R. d'). Les Archives et la bibliothèque communales de Malines. Renaix, impr. J. Leherte-Courtin, 1903. In-8°, 10 p. (Extrait de la *Revue des bibliothèques et archives de Belgique*, t. I, fasc. 6.)

649. Babut (E.-Ch.). Le Concile de Turin. Essai sur l'histoire des églises provençales au ve siècle et sur les origines de la monarchie ecclésiastique romaine (417-450). Paris, Picard et fils, 1904. In-8°, xi-318 p.

650. Bacci (Orazio). Lectura Dantis : il canto VI del Paradiso letto nella sala di Dante in Orsanmichele il dì 29 di gennaio 1903. Firenze, G. C. Sansoni, 1904. In-8°, 51 p. 1 l.

651. Baes (Edgar). L'art primitif français et le style de Flandre et de Bourgogne. Bruxelles, impr. X. Havermans, 1904. In-8°, 59 p. 2 fr.

652. Baffi (Aug.). Studio, patria e amore in Francesco Petrarca : conferenza. Mortara-Vigevano, tip. ditta A. Cortellezzi, 1904. In-8°, 18 p.

653. Balzano (Vinc.). I due Nicola di Guardiagrele nel secolo xv. Chieti, tip. Camillo Marchionne, 1904. In-8°, 6 p.

654. Barberis (G. B.). Interpretazione del canto XXVII dell' Inferno : corso di conferenze promosso dal ginnasio comunale di Barletta. I. Pinerolo, tip. Chiantore-Mascarelli, 1903. In-8°, 30 p.

655. Bartsch (Karl). Chrestomathie provençale (x^e-xve siècles), 6e édition, entièrement refondue par Eduard Koschwitz. Marburg, N. G. Elwert, 1904. In-8°, xii-662 p. 8 fr. 50.

656. Baudrillart (André). Saint Paulin, évêque de Nole (353-431). Paris, Lecoffre, 1905. In-18, vii-198 p. (Les Saints.) 2 fr.

657. Bax (P. B. Ironside). Cathedral Church of Saint Asaph. Description of building and a short history of see. London, Bell, 1904. In-8°, 84 p. (Cathedral Series.) 1 s. 6 d.

658. Bekk (Adf.). Baiern, Gothen und Langobarden. Beitrag zur Lösung der Bajuvarenfrage. Salzburg, E. Hollrigl, 1904. In-8°, 35 p. 0 m. 45.

659. Berlière (Dom Ursmer). Inventaire analytique des « Libri obligationum et solutionum » des archives vaticanes. Paris, Champion, 1904. In-8°, xxvii-317 p. 6 fr.

660. Bernays (H. Uhde). Nuremberg. London, A. Siegle, 1904. In-16, 94 p. (Laugham Art Monographs.) 1 s. 6 d.

661. Bertoldi (Alf.). Lectura Dantis : il canto XI del Paradiso, letto nella sala di Dante in Orsanmichele il dì 12 marzo 1903. Firenze, G. C. Sansoni, 1904. In-8°, 62 p. 1 l.

662. Bertone (Paola). Il culto di Maria Vergine nelle arti figurative dei primi secoli, nella poesia italiana e specialmente nella Divina Comedia : conferenza. Asti, Vinassa, 1903. In-16, 41 p.

663. Bertoni (G.). Per la fortuna dei Trionfi del Petrarca in Francia. Modena, libr. internazionale G. T. Vincenzi e nipoti, 1904. In-8°, 62 p.

664. Bertram (Max Paul). Bilterisleybin. Geschichte des Dorfes Bindersleben bei Erfurt. Bindersleben, 1904. In-8°, v-160 p. 1 m. 50.

665. Bethmann (Johs). Untersuchungen über die mhd. Dichtung vom Grafen Rudolf. Berlin, Mayer und Müller, 1904. In-8°, vii-170 p.

(Palaestra. Untersuchungen und Texte aus der deutschen und engl. Philologie. XXX.) 5 m.

666. La Biblioteca comunale e l'archivio storico comunale di S. Daniele nel Friuli. S. Daniele, fratelli Biasutti, 1903. In-8°, 10 p.

667. Blanchard (Raphaël). Notice sur quatre diplômes de l'Université d'Avignon. Poitiers, impr. Blais et Roy, 1904. In-8°, 14 p. (Extrait du *Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine.*)

668. Blasi (Maria). L'elemento umano nel paradiso dantesco. Chiavari, tip. Chiavarese, 1904. In-8°, 44 p.

669. Boedtker (A. Trampe). Partenopeus de Blois. Étude comparative des versions islandaise et danoise. (Videnskabsselskabets II. Hist. filos. kl. 1904. N° 3.) Udgivet for Hans A. Benneches Fond. Kristiana, Jacob Dybwad, 1904. In-8°, 55 p. 1 kr. 60.

670. Bonaventura (Arnaldo). Dante e la musica. Livorno, Raffaello Giusti, 1904. In-16, 338 p. 4 l.

671. Boner (E. G.). La poesia del ciclo da Guittone al Petrarca : appunti. Messina, tip. F. Nicastro, 1904. In-8°, 250 p. 4 l.

672. Boniface VIII (les registres de). Recueil des bulles de ce pape, publiées ou analysées, d'après les manuscrits originaux des archives du Vatican, par Georges Digard, Maurice Faucon et Antoine Thomas. 8e fascicule, publié par Georges Digard. Paris, Fontemoing, 1904. In-4° à 2 col., p. 798 à 971. (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 3e série.) 6 fr. 60

673. Boulmont (G.). Lobbes. Son abbaye et son église romane. Mons, impr. Dequesnes-Masquillier et fils, 1904. In-8°, 31 p. avec grav. (Extrait des *Publications de la Fédération archéologique et historique de Belgique, XVIIIe congrès, Mons, 1904.*) 1 fr.

674. Boyé (Pierre). Les Coutumes inédites du comté de Vaudémont. Paris, Impr. nationale, 1904. In-8°, 86 p. (Extrait du *Bulletin historique et philologique* (1903).)

675. Breittmayer (Albert). Le Rhône. Sa navigation, depuis les temps anciens jusqu'à nos jours. Lyon, Georg, 1904. In-8°, 115 p.

676. Das Breviarium Grimani, in der Bibliothek von San Marco in Venedig. Vollständige photograph. Reproduction, hrsg. durch Scato de Vries und S. Morpurgo. 2 Lfg. Leiden. A. W. Sijthoff. Leipzig, K. W. Hiersemann, 1904. Gr. in-fol., 121 pl. 200 m.

677. Bruno von Querfurt (Des hl.) Schrift üb. das Leben und Leiden des hl. Adalbert. Lateinisch und deutsch. Von A. Kolberg. Braunsberg, R. Rudlowski, 1904. Gr. in-8°, III-90 p. (Extrait de *Ermländ. Zeitschr. f. Geschichte.*) 1 m.

678. Die Bundesbriefe der alten Eidgenossen, 1291-1513. Nach den Originalen bearb. und m. Erläuterungen versehen von Dr Rob. Durrer, hrsg. von J. Ehrbar. Zurich, Zürcher und Furrer, 1904. In-8°, IV-62 p. 1 m.

679. Burel (Joseph). Sutri et ses conciles (1046-1059). Montpellier, impr. de la Manufacture de la Charité, s. d. In-8°, 8 p.

680. Burle e arti magiche di Giovanni Boccaccio (notizie pubblicate da) Orazio Bacci. Castelfiorentino, tip. Giovannelli e Carpitelli, 1904. In-8°, 11 p.

681. Calmette (Joseph). Contribution à la critique des Mémoires de Commynes. Les ambassades françaises en Espagne et la mort de D. Juan de Castille, en 1497. Paris, Bouillon, 1904. In-8°, 7 p. (Extrait du *Moyen Age.*)

682. Calvert (A. F.). Alhambra. London, G. Philip, 1904. In-8°, 220 p., avec illustr. 42 s.

683. Candellier. Histoire locale, civile et religieuse de Combles, Frégicourt, le Priez. Amiens, impr. Yvert et Tellier, 1904. In-8°, V-319 p. et plans.

684. Il cantare di Fiorio e Biancofiore secondo un ms. velletrano, edito a cura di Giovanni Crocioni (Società filologica romana). Perugia, Unione tipografica cooperativa, 1903. In-8°, 41 p. (Miscellanea di letteratura del medio evo, II.) 3 l.

685. I Capitoli delle colonie greco-albanesi di Sicilia dei secoli XV e XVI, raccolti e pubblicati da Giuseppe La Mantia. Palermo, A. Giannitrapani, 1904. In-8°, XLII-85 p.

686. Cappello (Gae). Gregorio I e il suo pontificato (540-604) : ricordi storici in occasione del XIII centenario della sua morte. Saluzzo, tip. del Commercio A. Volpe e comp., 1904. In-8°, 52 p. et fig. 0 l. 70.

687. Carlesi (Ferd.). Origini della città e del comune di Prato. Prato, tip. Vestri, 1904. In-8°, XI-197 p. 3 l. 50

688. Cartellieri (Alexander). Die staufischen Kaiser und die Auffassung ihrer allgemeinen Politik. S. l., s. d., paginé 121-129. (Extrait des *Neue Heidelberger Jahrbücher.*)

689. Cartellieri (Otto). Peter von Aragon und die sizilianische Vesper. Heidelberg, C. Winter, 1904. In-8°, XII-261 p. 3 Stammtaf. (Heidelberger, Abhandlungen zur mittleren und Geschichte. 7.) 6 m. 80.

690. Cartulaire de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne, publié par le chanoine Morel. T. I (877-1216). Montdidier, impr. Bellin, 1904. In-4°, XII-488 p., avec fig. (Société historique de Compiègne.)

691. Casanova (Enr.). Dizionario feudale delle provincie componenti l'antico stato di Milano all' epoca della cessazione del sistema feudale (ducato di Milano, principato di Pavia di qua dal Po, contado di Como, contado di Cremona, contado di Lodi, 1796). Firenze, tip. Giuseppe Civelli, 1904. In-4°, xii-123 p. 5 l.

692. Caspar (Érich). Roger II (1101-1154) und die Gründung der normannisch-sicilischen Monarchie. Innsbruck, Wagner, 1904. In-8°, xix-652 p. 25 m.

693. Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale. Auteurs. T. XVIII. Bouron-Brauzi. Paris, Impr. nationale, 1904. In-8°, 1238 col.. (Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.)

694. Cebetti (Fel.). Biografie mirandolesi. Tomo III. Mirandola, tip. di Grilli Candido, 1904. In-8°. (Memorie storiche della città e dell'antico ducato della Mirandola.)

695. Cessi (Benvenuto). Venezia e Padova e il Polesine di Rovigo. Secolo xiv. Città di Castello, tip. della casa edit S. Lapi, 1904. In-16, 165 p. 2 l. 50.

696. Chabás (Roque). El archivo metropolitano de Valencia. Publicado en el núm. 5. de la « Revista de bibliografia catalana. » Barcelona, tip. « L'Avenç, » 1903. In-8°, 23 p. 1 p. 50.

697. Chevalier (Ulysse). Bibliothèque liturgique, t. X. Repertorium hymnologicum. Catalogue des chants, hymnes, proses, séquences, tropes en usage dans l'Église latine jusqu'à nos jours. T. III (A-Z), 22257-34827. Paris, Picard et fils, 1904. In-8°, 640 p. 20 fr.

698. Chiarini (R.). Feo Belcari e la sua Vita del beato Colombini. Arezzo, Ettore Sinatti, 1904. In-8°, lxiv-109 p.

699. Christie (J.). Northumberland : its History, its Features, its People. London, Simpkin, 1904. In-8°, 266 p. 3 s. 6 d.

700. Chronica et chronicorum excerpta historiam ordinis praedicatorum illustrantia. Edidit fr. Benedictus Maria Reichert. Romae, ex typ. polyglotta s. c. de propaganda Fide, 1904. In-8°, xxi-111 p. (Monumenta ordinis fratrum praedicatorum historica, tomus VII, fasc. 1.)

701. Clement (Mrs. Clara Erskine). Women in the fine arts from the seventh century B. C. to the twentieth century A. D. Boston, Houghton, Mifflin and Co., 1904. In-12, li-395 p. 20 fr. 50.

702. Cloquet (L.). L'abbaye d'Aulne. Mons, impr. Dequesne-Masquillier et fils, 1904. In-8°, 21 p. et fig., grav. et plan hors texte. (Extrait des *Publications de la Fédération archéologique et historique de Belgique, XVIIIe congrès, Mons, 1904.*)

703. Cocchi (Arnaldo). Degli antichi reliquiari di S. Maria del Fiore e di S. Giovanni di Firenze. Seconda edizione. Firenze, tip. Pellas succ. Cocchi e Chiti, 1903. In-8°, 67 p. et fig.

704. Coelli (Aug.). Il duello attraverso i secoli. Prefazione del dott. Alberto Cougnet. Milano, libr. edit. Nazionale, 1904. In-8°, xiv-183 p. 3 l. 50.

705. Colección de documentos para el estudio de la historia de Aragón. Tomo I. Documentos correspondientes al reinado de Ramiro I, desde 1034 hasta 1063 años. Transcripción, prólogo y notas de Eduardo Ibarra y Rodriguez. Zaragoza, tipografía de Andrés Uriarte, 1904. In-4°, xv-276 p. 10 p. 50.

706. Collijn (Isak). Drei neu aufgefundene niederdeutsche Einblattkalender des 15. Jahrh. Ein Beitrag zur Geschichte des Lübecker Buchdrucks. (Skrifter utgifna af k. humanistiska vetenskaps-samfundet i Uppsala.) Uppsala, Leipzig, O. Harrassowitz, 1904. In-8°, 32 p., 2 fig., 3 pl. 1 m.

707. Constitutionum apostolicarum de generali beneficiorum reservatione ab a. 1265 usque ad a. 1378 emissarum, tam intra quam extra corpus juris extantium, collectio et interpretatio. Ed. D. Carol. Lux. Breslau, Muller und Seiffert, 1904. In-8°, 109 p. 5 m.

708. Corbett (F. St. J.). History of the British Poetry. From earliest times to beginning of 20th Century. London, Gay and B., 1904. In-8°, 642 p. 15 s.

709. Cortes de los antiguos reinos de Aragón y de Valencia y Principado de Cataluña. Tomo VIII. Cortes de Cataluña. VIII. Madrid, Est. tip. de Fortanet, 1904. In-fol., 552 p. 20 p.

710. Costa (Enr.). Gli statuti di Sassari nei secoli xiii e xiv e un errore ottantenne denunziato alla storia sarda. Sassari, tip. G. Gallizzi e C., 1904. In-8°, 31 p.

711. Coville (A.). Sidoine Apollinaire à Lyon. Lyon, Rey et Cie, 1904. In-8°, 44 p. (Extrait de la *Revue d'histoire de Lyon*, t. III.)

712. Crescimanno (Gius.). L'amor patrio di Francesco Petrarca. Torino, G. B. Paravia e C., 1904. In-8°, 25 p.

713. Cuccurullo (Lu.). Lo fren dell' arte : nota dantesca. Napoli, A. e S. Festa, 1903. In-16, 38 p.

714. Damonte (Lu. Nic.). La lirica del Petrarca. Genova, tip. G. B. Marsano e C., 1903. In-16, 15 p.

715. Dante (Chiose di), le quali fece el figliuolo (Jacopo Alighieri) co le sue mani, messe in luce da F. P. Luiso, vol. II (Purgatorio). Firenze, tip. G. Carnesecchi e figli, 1904. In-8°, 185 p. 8 l.

716. Dante Alighieri (The De monarchia of). Ed., with translation and notes, by Aurelia Henry. Boston, Houghton, Mifflin and Co., 1904. In-12, li-216 p. 1 s. 25.

717. Dante Alighieri. La Divina Commedia illustrata da Gustavo Doré e dichiarata con note tratte dai migliori commenti per cura di Eugenio Camerini. Edizione economica. Milano, Sonzogno, 1904. In-4°, 679 p., avec fig. et portrait. (Biblioteca classica illustrata.) 10 l.

718. Dantes Eclogae. Joannis de Virgilio carmen et ecloga responsiva. Testo, commento, versione a cura di Giuseppe Albini. Firenze, G. C. Sansoni, 1903. In-8°, xxx-99 p., avec fac-similé. 5 l.

719. Dardanelli (Amedeo). Invazioni arabe in Provenza, Savoia e Piemonte sul finire del secolo ix e nel x secolo. Roma, tip. Forzani e C., 1904. In-8°, 115 p.

720. Darenne (E.). Histoire des métiers de l'alimentation. Meulan, impr. Réty, 1904. In-8°, xi-167 p. 2 fr.

721. Davari (Stef.). Notizie storiche topografiche della città di Mantova nei secoli xiii, xiv e xv. Mantova, stab. tip. della Gazzetta di L. Rossi, 1903. In-8°, 138 p., 20 pl.

722. Déchelette (Joseph). Les vases céramiques ornés de la Gaule romaine (Narbonnaise, Aquitaine et Lyonnaise). Paris, Picard et fils, 1904. 2 vol. in-4°, vi-308 p. et 15 pl., 380 p. et 14 pl. 50 fr.

723. Decreto (Il) per la piazza del castello di Milano, 22 agosto 1492 (pubblicato con nota illustrativa da) Luca Beltrami. Milano, tip. Umberto Allegretti, 1904. In-8°, 22 p. et fig.

724. Del Chicca (Ces.). Dell' amor del Petrarca per Madonna Laura e se fosse un mito o cosa viva, e altre piccole questioni. Pisa, Orsolini-Prosperi, 1904. In-8°, 59 p.

725. Delignières (Em.), Macqueron (H.). La Picardie historique et monumentale. Arrondissement d'Abbeville. Abbeville et ses cantons. T. III, n° 1. Paris, Picard et fils, 1904. In-4°, 90 p., avec grav. et 28 pl. (Société des Antiquaires de Picardie.)

726. Delisle (Léopold). Recueil des historiens des Gaules et de la France. T. XXIV, contenant les enquêtes administratives du règne de saint Louis et la Chronique de l'Anonyme de Béthune. Paris, Impr. nationale, 1904. Gr. in-4°, 940 p.

727. Del Torso (E.). Nicolò Del Torso : documenti e note d'archivio, 1391-1429. Udine, tip. Domenico Del Bianco, 1904. In-8°, 27 p.

728. Denkmäler mittelalterlicher Meteorologie. Mit einer Einleitung und einem Anhang, enthaltend Ergänzungen und Berichtigungen zu früheren Nummern. Berlin, A. Asher und Co., 1904. In-8°, 46, 269 et

12 p. (Neudrucke von Schriften und Karten üb. Meteorologie und Erdmagnetismus, hrsg. von G. Hellmann, 15.)

729. Dieckmann (Frdr.). Die lothringischen Ahnen Gottfrieds von Bouillon. Osnabrück, F. Schöningh, 1904. Gr. in-8°, 25 p. 1 m.

730. Diehl (Ch.). Théodora, impératrice de Byzance. Paris, Rey, s. d. In-16, 314 p.

731. Disegni di architettura civile e militare di artisti italiani fioriti dal xv al xviii secolo, tratti dalla raccolta della r. galleria degli Uffizi e pubblicati dallo stabilimento fotografico Giacomo Brogi. Firenze, tip. Salvadore Landi, 1904. In-8°, 14 p. et planches. 75 l.

732. Documenti per gli ex-feudi di Calvanico e Sergio (Torrequadra) del conte Eustachio Rogadeo. Trani, V. Vecchi, 1904. In-8°, 98 p.

733. Dolfin (Léon). Una famiglia storica : i Dolfini attraverso i secoli, 452-1797. Genova, tip. della Gioventù, 1904. In-16, 60 p.

734. Dony (Émile). Morlanwelz. L'ancien château de Mariemont et l'abbaye de l'Olive. Mons, impr. Dequesne-Masquillier et fils, 1904. In-8°, 12 p. et 3 pl. hors texte. (Extrait des *Publications de la Fédération archéologique et historique de Belgique, XVIIIe congrès, Mons, 1904.*) 1 fr. 25.

735. Douin de Lavesne. Trubert, altfranzösischer Schelmenroman. Nach der Handschrift m. Einleitung, Anmerkungen und Glossar neu hrsg. von Jak. Ulrich. Dresden; Halle, M. Niemeyer, 1904. In-8°, xxxiv-85 p. (Gesellschaft f. romanische Literatur. II., 2, 4.) 10 m.

736. Dubois (Alexandre). Monographie de la seigneurie de Cruzille-en-Mâconnais. Chalon-sur-Saône, Bertrand, 1904. In-8°, 55 p. et grav. (Extrait des *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.*)

737. Duchesne (Mgr L.). Les Premiers temps de l'État pontifical. 2e édition. Paris, Fontemoing, 1904. In-18 jésus, vii-421 p.

738. Du Roure (Baron). Inventaire analytique de titres et documents originaux tirés des archives du château de Barbegal. Paris, Champion, 1903. In-4°, xiv-541 p.

739. Eckardt (Sophie), geb. Jassoy. Beiträge zu einer Geschichte der Klangeränderungen altfranzösischer Vortonvokale, vornehmlich in erster Silbe, aus Texten des Zeitraums von c. 1200-c. 1400. Darmstadt, Heidelberg, J. H. Eckardt, 1904. In-8°, 140 p. 2 m.

740. Ehlen. Die Prämonstratenser-Abtei Knechtsteden. Geschichte und Urkundenbuch. Cöln, Verlag des Missionshauses Knechtsteden, 1904. In-8°, vii-161 p., 1 pl. 4 m.

741. Elnickiĭ (K.). Očerki po istorii pedagogiki. [Esquisses d'une his-

toire de la pédagogie.] Saint-Pétersbourg, D. D. Poluboiarinov, 1904. In-8°, 160 p. 0 r. 75.

742. English Monasteries, from Saxon days to their dissolution. London, G. J. Palmer, 1904. In-8°, 124 p. 2 s. 6 d.

743. Epifanio (Vinc.). La rocca del Kratas e la prima invasione dei Musulmani in Sicilia. Palermo, tip. Virzi, 1904. In-8°, 21 p.

744. Eulenburg (Frz.). Die Frequenz der deutschen Universitäten von ihrer Gründung bis zur Gegenwart. Leipzig, B. G. Teubner, 1904. Gr. in-8°, xii-324 p., 1 carte. (Abhandlungen der königl. sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften. Philologisch-histor. Klasse. 24. Bd. II.) 10 m.

745. Falk (Hjalmar), Torp (Alf.). Etymologisk ordbog over det norske og det danske sprog. Förste Bind. A.-M. Kristiania, H. Aschehoug, 1904. In-8°, 537 p. 13 kr. 60.

746. Farcy (Louis de). La Croix d'Anjou, communication faite au congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, tenu à Angers en 1903. Paris, 28, rue Serpente, 1904. In-8°, 7 p. (Extrait des *Comptes-rendus de l'Association française pour l'avancement des sciences.*)

747. Farcy (Louis de). Les Tapisseries de la cathédrale d'Angers, communication faite au congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, tenu à Angers en 1903. Paris, 28, rue Serpente, 1904. In-8°, 19 p., avec fig. (Extrait des *Comptes-rendus de l'Association française pour l'avancement des sciences.*)

748. Federzoni (G.). Rispondenze fra il canto XIII dell' Inferno e il XIII del Purgatorio. Bologna, tip. della ditta Nicola Zanichelli, 1904. In-8°, 15 p.

749. Fehr (Hans). Die Entstehung der Landeshoheit im Breisgau. Leipzig, Duncker und Humblot, 1904. In-8°, vi-186 p. 4 m.

750. Felder (Hilarin), O. Cap. Geschichte der wissenschaftlichen Studien im Franziskanerorden bis um die Mitte des 13. Jahrh. Freiburg-i.-B., Herder, 1904. In-8°, xi-557 p. 10 m.

751. Férotin (Dom Marius). Le « Liber ordinum » en usage dans l'Église visigothique et mozarabe d'Espagne du ve au xie siècle. Paris, Firmin-Didot, 1904. In-4° à 2 col., xxxviii p. et col. xxxix à xlvi et 1 à 800 et planche. (Monumenta Ecclesiæ liturgica, volumen quintum.)

752. Feuardent (F.). Jetons et méreaux, depuis Louis XI jusqu'à la fin du Consulat de Bonaparte. T. I : Grandes administrations de l'État et de la ville de Paris; Corporations, etc.; Noblesse et villes de l'Ile-de-France. Paris, Rollin et Feuardent, 1904. In-8°, xvi-503 p., avec fig. (Collection Feuardent.)

753. Filippi (Gius.). Una nuova interpretazione del pensiero di Dante. Seconda edizione accresciuta e totalmente rifatta. Pisa, F. Mariotti, 1904. In-8°, xvi-95 p., avec planches. 2 l.

754. I fioretti del glorioso messere santo Francesco e de' suoi frati, a cura di G. L. Passerini. Firenze, G. C. Sansoni, 1904. In-16, xii-342 p. et fig. 2 l.

755. Fischer (Jos.). Chronik von Gütenbach. Quellenmässig zusammengestellt. Furtwangen, A. Uttenweiler, 1904. In-8°, viii-222 p., 7 pl. 1 m. 80.

756. Fischer (Rob). Die Stadt Gera und die daselbst bestehenden staatlichen und Gemeinde-Einrichtungen. Ein geschichtl. Stadtbild. Nebst 3 Ansichten von Gera und 1 Stadtplan. Gera, H. Kanits, 1904. Gr. in-8°, xv-267 p. 7 m.

757. Flamini (Fr.). Il canto XII del Purgatorio letto nella sala di Dante in Orsanmichele il dì 18 d'aprile 1901. Firenze, G. C. Sansoni, 1904. In-8°, 31 p. 1 l.

758. Flamini (Fr.). I significati reconditi della Commedia di Dante e il suo fine supremo. Parte II (il Velo : l'allegoria). Livorno, Raffaello Giusti, 1904. In-16.

759. Fontaine (J.). La méthode historique. Bruxelles, Société belge de librairie, 1904. In-8°, 15 p. (Extrait de la *Revue apologétique,* 16 juillet 1904.) 0 fr. 50.

760. Fortunato (Giustino). La badia di Monticchio, con 71 documenti inediti. Trani, V. Vecchi, 1904. In-8°, 54 p. (Notizie storiche della valle di Vitalba, VI.)

761. Frati (Lod.). Storia documentata di Castel S. Pietro dell' Emilia. Opera premiata dal municipio di Castel S. Pietro. Bologna, ditta Nicola Zanichelli, 1904. In-8°, 366 p. (Biblioteca storica bolognese, n° 8.) 5 l.

762. Freisen (Jos.). Manuale Lincopense, Breviarium Scarense, Manuale Aboense. Katholische Ritualbücher Schwedens und Finnlands im Mittelalter. Paderborn, Junfermann, 1904. In-8°, lxxiii-260 p. 7 m. 50.

763. Friedrich von Schwaden. Aus der Stuttgarter Handschrift hrsg. von Max Herm. Jellinek. Berlin, Weidmann, 1904. In-8°, xxii-127 p., 1 pl. (Deutsche Texte des Mittelalters, I.) 4 m. 40.

764. Friesen (Otto von). Vår älsta handskrift på fornsvänska. Upsala, Akad. bokh., 1904. In-8°, iii-50 p. (Skrifter utg. af k. humanistiska vetenskapssamfundet i Upsala.) 1 kr. 25.

765. Fuzet. Pétrarque à Vaucluse. Rouen, Cacheux, 1904. In-18 jésus, 174 p.

766. Gaaf (W. van der). The transition from the impersonal to the personal construction in Middle English. Heidelberg, C. Winter, 1903. In-8°, xix-168 p. (Anglistische Forschungen, 14.) 5 m.

767. Gal (Alex.). Der Ausschluss der Ascendenten von der Erbenfolge und das Fallrecht. Ein Beitrag zur Geschichte des Erbrechts auf Grund deutscher und verwandter Rechtsquellen. Breslau, M. und H. Marcus, 1904. In-8°, x-196 p. (Untersuchungen zur deutschen Staats- und Rechtsgeschichte. 72.)

767 *bis*. Gallard (A.). Amboise et son canton. Arts et belles-lettres, du xiie siècle jusqu'à nos jours. Tours, impr. Arrault et Cie, 1904. In-4°, 87 p., avec grav.

767 *ter*. Gardner (Edmund G.). The dukes and poets of Ferrara : a study in the politics, poetry and religion of the 15th and early 16th centuries. New-York, Dutton, 1904. In-8°, 578 p. 4 d.

768. Gauthier (Gaston). Notes sur d'anciens fiefs du Gâtinais et de la Puisaye (la Bergerie; la Ferrière; la Villeneuve; le Challoy; Nombenard; la Margaudière; le Pigeon). Fontainebleau, impr. Bourges, 1904. In-8°, 23 p. (Extrait des *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*.)

768 *bis*. Gelli (Jacopo). Gli archibugiari milanesi : industria, commercio, uso delle armi da fuoco in Lombardia. Milano, Ulrico Hoepli, 1904. In-4°, 204 p., avec fig. et pl. 25 l.

768 *ter*. Gendre (H.). L'Église Saint-Martin de Colmar. Rixheim, Colmar, H. Hüffel, 1904. In-8°, 80 p., 6 pl. 1 m.

769. Gentilini (Virgilio). Catone in Dante e in Lucano. Roma, tip. coop. sociale, 1903. In-8°, 16 p.

770. Giglioli (G. Q.). L'invettiva all' Italia nel c. VI del Purgatorio. Sassari, tip. Ubaldo Satta, 1904. In-8°, 23 p., avec illustr.

771. Ginetti (Lu.). L'Italia gotica in Procopio di Cesarea. Siena, tip. C. Nava, 1904. In-8°, 92 p. 2 l. 50.

772. Giordani (Pietro). Dante e la musica; meriti di Dante sulla musica : scritti pubblicati per cura di Jarro. Firenze, R. Bemporad et figlio, 1904. In-4°, 26 p. et fig. 5 l.

773. Giusti (Gius.). Nuove postille alla Divina Commedia, pubblicate a cura di Giorgio Pedrotti. Girgenti, stamp. Montes, 1904. In-8°, 27 p.

774. Glaser (Eug.). Ueber das mhd. Gedicht : Der Busant. Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1904. In-8°, 124 p. 2 m. 60.

775. Gobbi (Gino Fr.). Il calendimaggio amoroso di Dante e del Petrarca; la gloria di Vittorio Alfieri; nell' anniversario di Silvio Pellico, ed altri studi, con una prefazione di Michele Scherillo. Milano, L. F. Cogliati, 1904. In-16, 171 p. 2 l.

776. Goetschalckx (P. J.). Bijdragen tot de geschiedenis bijzonderlijk van het aloude hertogdom Brabant. Derde jaargang. Eckeren-Donk, drukkerij L. van Hoeydonck, 1904. In-8°, p. 405 à 452.

777. Goetz (Walt). Die Quellen zur Geschichte des hl. Franz von Assisi. Eine krit. Untersuchung. Gotha, F. A. Perthes, 1904. In-8°, x-259 p. 4 m.

778. Grape (Johs.). 900 Jahre anhaltischer Dorfgeschichte. Bilder aus der Vergangenheit von Grosskühnau und Ziebigk. Mit 26 Illustr. nach photograph. Aufnahmen des Verf. und 2 Karten, gezeichnet von G. Ulrich. Dessau, C. Dünnhaupt, 1904. In-8°, viii-217 p. 3 m.

779. Gregorio (S.) Magno ed i monasteri sublacensi (XIII centenario di s. Gregorio Magno, 604-1904); contributo dei monaci sublacensi al congresso storico-liturgico. Roma, tip. Forzani e C., 1904. In-8°, 38 p.

780. Greving (Jos.). Wohnungs- und Besitzverhältnisse der einzelnen Bevölkerungsklassen im kölner Kirchspiel St. Kolumba vom 13. bis 16. Jahrh. Bonn, P. Hanstein, 1904. In-8°, 80 p. (Extrait des *Annalen d. hist. Ver. f. d. Niederrhein.*) 1 m.

781. Grillnberger (Otto). Die Catalogi abbatiarum ordinis Cisterciensis. Nachträge zu Dr. L. Janauscheks Originum Cisterciensium tom. I. I. Die Gruppe B. 1 und P. Wien, A. Hölder, 1904. Gr. in-8°, 74 p. 1 m. 25.

782. Grimme (Hub.). Mohammed. Die weltgeschichtl. Bedeutung Arabiens. München, Kirchheim, 1904. Gr. in-8°, iv-92 p., 1 carte, 60 fig. 4 m.

783. Grundriss der romanischen Philologie. Hrsg. von Gust. Gröber. 2. verb. und verm. Aufl. I. Bd. 2. Lfg. Strassburg, K. J. Trübner, 1904. Gr. in-8°, p. 257-512. 4 m.

784. Gschwind (P.). Geschichte der Entstehung der christkatholischen Kirche der Schweiz. I. Bd. Geschichte des Bist. Basel. Mit e. Ansicht des Münsters in Basel. Bern, K. J. Wyss, 1904. In-8°, xvi-211 p. 2 m. 50.

785. Gualteri (Gualtiero). Il bisnonno del Petrarca (Ser Garzo dall' Ancisa). Torino ditta G. B. Paravia e C., 1904. In-16, 79 p. 1 l. 50.

786. Guillotin de Corson. Les Seigneurs de Champeaux, leur collégiale et leur château. Rennes, Plihon et Hommay, 1904. In-8°, 45 p.

787. Gurlitt (Cornel.). Amtshauptmannsch. Dresden-Altestadt (Land). Dresden, C. C. Meinhold und Söhne, 1904. In-8°, II-141 p., avec fig. et 3 pl. (Beschreibende Darstellung der älteren Bau- und Kunstdenkmäler des Königr. Sachsen. 24.) 5 m.

788. Hagemann (L.). Geschichte und Beschreibung der beiden katholischen Pfarreien in Warburg. II. Die altstädter Pfarrei. Paderborn, Junfermann, 1904. In-8°, 121 p. 1 m. 60.

789. Halphen (Louis). Note sur les deux chroniques de Saint-Julien de Tours. Paris, Bouillon, 1904. In-8°, 7 p. (Extrait du *Moyen Age*.)

790. Hampe (Thdr). Nürnberger Ratsverlässe über Kunst und Künstler im Zeitalter der Spatgotik und Renaissance (1449-1618). III. Bd. Personen-, Orts- und Sachregister. Leipzig, B. G. Teubner, 1904. In-8°, VI-137 p. (Quellenschriften f. Kunstgeschichte und Kunsttechnik des Mittelalters und der Neuzeit. XIII.) 5 m.

791. Hartmann (Ludo Mor). Zur Wirtschaftsgeschichte Italiens im frühen Mittelalter. Analekten. Gotha, F. A. Perthes, 1904. In-8°, III-131 p., 1 pl. 4 m.

792. Hauck (Alb.). Der Gedanke der päpstlicher Weltherrschaft bis auf Bonifaz VIII. Leipzig, A. Edelmann, 1904. Gr. in-8°, 47 p. 1 m. 50.

793. Headlam (C.). Oxford and its Story. London, Dent, 1904. In-8°, 380 p., illustr. 21 s.

794. Hehnling (L.), Horcicka (Ab.). Das vollständige Registrum Slavorum. Prag, J. G. Calve, 1904. In-8°, XXV-252 p. (Die Urkunden des königl. Stiftes Emaus in Prag. 1.) 5 m.

795. Heil (Aug.). Die politischen Beziehungen zwischen Otto dem Grossen und Ludwig IV von Frankreich (936-954). Berlin, E. Ebering, 1904. In-8°, 110 p. (Historische Studien, 46.) 3 m.

796. Heilfron (Ed.). Geschichte des bürgerlichen Rechts. 2. Abtlg. : Deutsche Rechtsgeschichte. Staatsrecht. Kirchenrecht. 6. neubearb. Aufl. Berlin, Speyer und Peters, 1905. In-8°, XIX-1014 p. (Das bürgerliche Recht des deutschen Reichs, I, 2.) 8 m.

797. Hessel (Karl). Sagen und Geschichten des Rheintals von Mainz bis Köln. Bonn, A. Marcus und E. Weber, 1904. In-8°, X-310 p. 3 m.

798. Hessling (Egon). Alt-Paris. Historische Bauten in Gesamtansichten und in ihren Einzelheiten. Photographische Aufnahmen nach der Natur m. illustr. Text. 1. Bd. Berlin, B. Hessling, 1904. In-fol., 4 p. et 30 pl.

799. Heywood (W.). Palio and Ponte. Account of Sports of Central

Italy from Age of Dante to 20th Century. London, Methuen, 1904. In-8°, 280 p. 21 s.

800. Hirsch (Ant.). Die Frau in der bildenden Kunst. Ein kunstgeschichtl. Hausbuch. Stuttgart, F. Enke, 1905. Gr. in-8°, xii-622 p., 330 fig., 12 pl. 18 m.

801. Historical Manuscripts Commission. Calendar of MSS. of Marquess of Ormonde, K. P., preserved at Kilkenny Castle. New Series, vol. 3. London, Eyre and Spottiswoode, 1904. In-8°. 2 s.

802. Hodevaere (Ch.). Le dépôt des archives de l'État à Mons. Renaix, impr. J. Leherte-Courtin, 1904. In-8°, 28 p. (Extrait de la *Revue des bibliothèques et archives de la Belgique*, t. II, fasc. 4.)

803. Hodges (G.). Fountains Abbey : the story of a mediæval monastery. New York, Dutton, 1904. In-8°. 3 d.

804. Holl (Jos.). Geschichte der Stadt Weissenhorn m. Streiflichtern auf die Umgebung. Kempten, I. Kösel, 1904. In-8°, vii-258 p., 28 fig. 2 m.

805. Hugo von Trimberg. Der Renner. Ein Gedicht aus dem XIII. Jahrh. I. Heft. Bamberg, 1833. Facsim.-Druck. Berlin, Mayer und Müller, 1904. In-4°, xi-274 p., 2 pl. 20 m.

806. Hus (Joannis) Opera omnia, I, 3. De sanguine Christi. Nach Handschriften hrsg. von Wenzel Flajšhans. Prag, J. S. Vilimek, 1904. In-8°, xvi-43 p. 1 m. 60.

807. Indice delle più importanti pergamene storiche, dei codici e dei libri antichi d'amministrazione che si conservano nell' archivio comunale di Sarzana. Sarzana, tip. Lunense, 1904. In-4°, 10 p.

808. Intra (G. B.). Del codice Capilupiano contenente i Trionfi di Francesco Petrarca : nota letta all' accademia Virgiliana (in Mantova) nell' adunanza del 15 aprile 1900. Mantova, tip. G. Mondovi, 1904. In-8°, 17 p.

809. Inventario dei Codici superstiti greci e latini antichi della Biblioteca Nazionale di Torino. (Estrafto della Rivista di filologia e d'istruzione classica, diretta da Ettore Stampini 3° fascicolo del Vol. 32.) Torino, Ermanno Loescher, 1904. In-8°, iv p. et p. 385-588. 5 l.

810. Inventario delle gioie di una sposa bolognese nel Quattrocento (pubblicato con prefazione di) A. Sorbelli. Bologna, tip. Zamorani e Albertazzi, 1904. In-8°, 10 p.

811. Jean XXII (Lettres communes de) (1316-1334). Analysées d'après les registres dits d'Avignon et du Vatican, par G. Mollat. Paris, Fontemoing, 1904. 2 fasc. in-4°; 1er fasc., p. 1 à 264; 2e fasc., p. 265 à 496.

(Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 3e série. Lettres communes des papes d'Avignon.)

812. Jónsbók, Kong Magnus Hakonssons Lovbog for Island vedtaget paa Altinget 1281, og Réttarboetr, de for Island givne Retterböder af 1294, 1305 og 1314. Udgivet efter Haandskrifterne ved O. Hallsdórsson. Köbenhavn, Gyldendal, 1904. In-4°, 396 p. 12 kr.

813. Jumel (Ed.). Monographie de la ville de Corbie. Amiens, Yvert et Tellier, 1904. In-8°, III-154 p. et grav.

814. Jung (Wilh.). Die Klosterkirche zu Zinna im Mittelalter. Ein Beitrag zur Baugeschichte der Zisterzienser. Strassburg, J. H. E. Heitz, 1904. In-8°, IV-98 p., 6 pl. et fig. (Studien zur deutschen Kunstgeschichte. 56.) 5 m.

815. Junges (Dominik Ed.). St. Thomas a. d. Kyll. Ein Beitrag zur Geschichte des Klosters und des Ortes. Trier, Paulinus-Druckerei, 1904. In-8°, 56 p., avec illustr. 0 m. 50.

816. Karskiĭ (E. F.). Listki Undolskago otryvok kirillovskago evangeliia XI v. [Fragments d'un évangile cyrillique du XIe s., reproduction phototypique.] Saint-Pétersbourg, Académie des sciences, 1904. In-4°, 42 p., 4 pl. (Pamiatniki staroslavianskago iazyka. I, 3.) 0 r. 45.

817. Keller (Sigm.). Die 7 römischen Pfalzrichter im byzantinischen Zeitalter. Stuttgart, F. Enke, 1904. In-8°, X-155 p. (Kirchenrechtliche Abhandlungen, 12.) 5 m. 40.

818. Khavkina (L. B.). Biblioteki i ikh organizaciia. [Les bibliothèques et leur organisation.] Saint-Pétersbourg, A. S. Suvorin, 1904. In-8°, 384 p., fig., tableaux. 3 r.

819. Kircheisen (Frdr. M.). Die Geschichte des literarischen Porträts in Deutschland. 1. Bd. Von den ältesten Zeiten bis zur Mitte des 12. Jahrh. Leipzig, K. W. Hiersemann, 1904. In-8°, VIII-170 p.

820. Kleinclausz (A.). La lettre de Louis II à Basile le Macédonien. Paris, Bouillon, 1904. In-8°, 9 p. (Extrait du *Moyen Age*.)

821. Knipping (Rich). Niederrheinische Archivalien in der Nationalbibliothek und dem Nationalarchiv zu Paris. Leipzig, S. Hirzel, 1904. Gr. in-8°, VIII-126 p. (Mitteilungen der k. preussischen Archivverwaltung. 8.) 5 m.

822. Krüger (K.). Alt-Lieberose. Mitteilungen aus der Geschichte der Stadt Lieberose und der Gegend. 2. Aufl., fortgeführt bis in die neue Zeit. Lieberose; Berlin, G. Nauck, 1904. In-8°, VII-213 p. 3 m.

823. Laak (Ludw. van). Klosterkamp. Seine Entwickelung bis zum Aufgang des XIV. Jahrh. Rheinberg (Rheinl.), Küpper'sche Buchdr., 1904. In-8°, 57 p. 1 m. 50.

824. Labande (L.-H.). Étude historique et archéologique sur saint Trophime d'Arles, du IVe au XIIIe siècle. Caen, Delesques, 1904. In-8°, 80 p., avec grav. et plan. (Extrait du *Bulletin monumental* (année 1903-1904).)

825. La Brière (de), Chappée (J.). L'Église et la chapelle abbatiale de l'abbaye d'Asnières (Maine-et-Loire). Suivi du rapport sur les fouilles qui y ont été faites les 17, 18 et 19 novembre 1903. Angers, Germain et Grassin, 1904. In-8°, 31 p., 5 pl. (Extrait de la *Revue de l'Anjou*.)

826. La Croix (Camille de). Étude sommaire du baptistère Saint-Jean de Poitiers. 2e édition, revue et augmentée. Poitiers, impr. Blais et Roy, 1904. In-8°, 134 p. et 8 pl. (Extrait des *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. XXVII, 2e série, année 1903.)

827. Laenen (Joseph.) L'ancienne bibliothèque des archevêques de Malines. Malines, impr. L. et A. Godenne, 1904. In-8°, 30 p. et fig. (Extrait du t. XIV du *Bulletin du Cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines, 1904*.)

828. Lafenestre (Georges). L'Exposition des Primitifs français. Paris, impr. de la Gazette des beaux-arts, 1904. In-4°, 123 p., avec grav.

829. Lang (A.). History of Scotland from Roman Occupation. Vol. III. London, Blackwood and Son, 1904. In-8°, 436 p. 15 s.

830. Lasinio (E.). Un antico inventario della badia di S. Salvatore a Settimo. Firenze, tip. Galileiana, 1904. In-8°, 77 p.

831. La Sorsa (Saverio). L'organizzazione dei cambiatori fiorentini nel medio evo. Cerignola, Scienza e diletto, 1904. In-8°, 157 p.

832. Latino (Il) nel concetto di Dante e dell' età sua : nota filologica di A. C. Monza, Corbetta di G. Luvoni, 1903. In-16, 31 p.

833. Lectura Dantis genovese : i canti I-XI dell' Inferno interpretati da L. Leynardi, F. Pellegrini, G. Mazzoni, S. Bellotti, E. G. Parodi, A. Ghignoni, S. F. Bignone, A. Novara, M. Scherillo, F. Buttrini, con un discorso preliminare del padre Giovanni Semeria. Firenze, Le Monnier, 1904. In-16, II-445 p. 4 l.

834. Ledieu (Alcius). Budget communal d'Abbeville en 1464 et 1465. Paris, Impr. nationale, 1904. In-8°, 19 p. (Extrait du *Bulletin des sciences économiques et sociales du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1903.)

835. Lee (Sidney). Dictionary of national biography : errata. London, Macmillan, 1904. In-8°, VI-300 p. 2 s.

836. Lefèvre (G.). Landen et les villages environnants, leurs origines et leur organisation sous le régime féodal. Bruxelles, Vromant et Cie,

1904. In-8°, 117 p. (Extrait des *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. XVIII, 1re et 2e livr., 1904.) 2 fr.

837. Lefèvre-Pontalis (Eugène). Jean Langlois, architecte de Saint-Urbain de Troyes. Caen, Delesques, 1904. In-8°, 18 p.

838. Leger (Louis). Moscou. Paris, Laurens, 1904. In-8°, 143 p., 86 grav. (Les Villes d'art célèbres.)

839. Leitzmann (Alb.). Kleinere mittelhochdeutsche Erzählungen, Fabeln und Lehrgedichte. I. Die Melker Handschrift. Berlin, Weidmann, 1904. In-8°, xiv-55 p., 1 pl. (Deutsche Texte des Mittelalters. IV.) 2 m. 40.

840. Lempens (Carl). Geschichte des Deutschen Nordens und seiner Ordensländer Preussen und Livland. Jena, H. W. Schmidt, 1904. In-8°, iv-132 p., 2 fig. 1 m. 50.

841. Lempens (Carl). Das grösste Verbrechen aller Zeiten. Pragmatische Geschichte der Hexenprozesse. Jena, H. W. Schmidt, 1904. In-8°, iii-135 p. 1 m. 50.

841 *bis*. Lenertz (Vincent). Documents d'art monumental du moyen âge. Architecture, sculpture et ferronnerie, 4e livraison. Bruxelles, Vromant et Cie, 1904. In-4°.

842. Leroux (Alfred). Comment désencombrer les archives des préfectures et des sous-préfectures. Besançon, impr. Jacquin, 1904. In-8°, 8 p. (Extrait du *Bibliographe moderne*.)

843. Leroy (G.). Contrat de mariage d'une fille du vicomte de Melun en 1209. Paris, Impr. nationale, 1904. In-8°, 8 p. (Extrait du *Bulletin historique et philologique*, 1903.)

844. Lethaby (W. R.). Mediæval Art. From the Peace of the Church to the Eve of Renaissance, 312-1350. London, Duckworth, 1904. In-8°, 334 p. 8 s. 6 d.

845. Leuridan (Th.). L'Armorial de la châtellenie de Lille. Mosaïque de la chapelle de Saint-Charles-le-Bon, comte de Flandre, en la basilique de Notre-Dame-de-la-Treille, à Lille. Lille, impr. Lefebvre-Ducrocq, 1904. In-8°, 48 p., avec fig. et pl.

846. Levi (Silvio). Un rudere dell' epoca lombarda presso la Sacra di S. Michele in valle di Susa. Torino, tip. G. U. Cassone succ. G. Candeletti, 1904. In-16, 11 p., avec pl.

847. Levillain (L.). Les plus anciennes chartes de Corbie. Réponse à M. Bruno Krusch. Paris, Bouillon, 1904. In-8°, 32 p. (Extrait du *Moyen Age*.)

848. Liber Maiolichinus de gestis Pisanorum illustribus : poema della guerra balearica secondo il cod. pisano Roncioni, aggiuntevi alcune

notizie lasciate da M. Amari, a cura di Carlo Calisse. Roma, tip. Forzani e C., 1904. In-8°, IX-161 p., avec 2 pl. (Istituto storico italiano. Fonti per la storia d'Italia : scrittori, sec. XII.) 10 l.

849. Libri dell' entrate e dell' uscita della repubblica di Siena, detti del Camarlingo e dei quattro Provveditori della Biccherna, editi dalla commisione senese di storia patria a cura di Alessandro Lisini e Lodovico Zdekauer. Fasc. I (Libro dell' anno 1226). Siena, L. Lazzeri, 1903. In-8°, p. 1-99. 4 l.

850. Die Lieder, der älteren Edda (Saemundar Edda). Hrsg. von Karl Hildebrand. 2. völlig umgearb. Aufl. von Hugo Gering. Paderborn, F. Schöningh, 1904. In-8°, XX-484 p. (Bibliothek der ältesten deutschen Literatur-Denkmäler. VII.)

851. LIPPARINI (G.). Urbino. Bergamo, istituto italiano d'arti grafiche, 1903. In-8°, 124 p., avec fig. (Collezione di monografie illustrate, serie I : Italia artistica, n° 6.) 3 l. 50.

852. LITTLE (W. J. K.). St. Francis of Assisi, his times, life, and work. London, Isbister, 1904. In-8°, 344 p. 5 s.

853. LIXI (Tom.). Notizie e considerazioni sull' archivio notarile dei distretti riuniti di Cagliari e Lanusei. Cagliari-Sassari, tip. ditta G. Dessi, 1903. In-8°, 126 p. 2 l. 50.

854. LOISEL (A.). La Cathédrale de Rouen avant l'incendie de 1200. La tour Saint-Romain. Rouen, impr. Lecerf fils, 1904. In-8°, 88 p. et grav. 3 fr. 50.

855. LOISNE (Comte DE). Un impôt sur le revenu à Arras en 1387. Paris, Impr. nationale, 1904. In-8°, 8 p. (Extrait du *Bulletin historique et philologique*, 1903.)

856. LUCARELLI (Ant.). Notizie e documenti riguardanti la storia di Acquaviva delle Fonti in Terra di Bari. Vol. I (Dalle origini al 1799). Giovinazzo, tip. del r. Ospizio Vittorio Emmanuele II, 1904. In-8°, 142-CXXV p. 5 l.

857. LÜER (Herm.), CREUTZ (Max). Geschichte der Metallkunst. 1. Bd. : Kunstgeschichte der unedlen Metalle : Schmiedeisen, Gusseisen, Bronze, Zinn, Blei und Zink. Bearb. Stuttgart, F. Enke, 1904. Gr. in-8°, VIII-660 p., 445 fig. 30 m.

858. LULL (Obras de Ramón). 3, 4. Felix de les Maravelles del Mon; texto original publicado é ilustrado con notas y variantes por Jerónimo Rosselló, y un proemii bibliográfico por M. Obzador y Bennassar. Palma de Mallorca, impr. de las hijas de Colomar, 1903. In-4°, XLVII-275 et 367 p. 13 p.

859. LUSCHIN VAN EBENGREUTH (A.). Allgemeine Münzkunde und

Geldgeschichte des Mittelalters und der neueren Zeit. (Handbuch der mittelalterl. und neueren Geschichte. Hrsg. von G. von Below und F. Meinecke. V. Abteilung. Hilfswissenschaften und Altertümer.) München, R. Oldenbourg, 1904. Gr. in-8°, XVI-287 p., 107 fig. 10 m. 50.

860. MACARY (Sylvain). L'Orfèvrerie à Toulouse aux XVe-XVIe siècles (1460-1550), d'après les documents conservés aux archives notariales. Paris, Impr. nationale, 1904. In-8°, 15 p. (Extrait du *Bulletin archéologique*, 1904.)

861. MACQUERON (Henri). Bibliographie du département de la Somme. T. I. Amiens, impr. Yvert et Tellier, 1904. In-4° à 2 col., IX-506 p. (Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie. Documents inédits concernant la province. T. XV.)

862. MAGNANI (Lu.). Di una tradizione sull' origine della ven. Giovanna D'Arco : memoria storica. Bologna, tip. ditta A. Garagnani e figli, 1904. In-16, 23 p., avec pl.

863. MANFREDI (G. B.). Cronaca della Mirandola, de' figliuoli di Manfredo e della corte di Quarantola, con prefazione e note per cura del dott. Francesco Molinari. Mirandola, tip. di Gaetano Cagarelli, 1904. In-8°, 110 p.

864. MANNHARDT (Wilh.). Wald- und Feldkulte. 2. Aufl., besorgt von W. Heuschkel. 1. Bd. Der Baumkultus der Germanen und ihrer Nachbarstämme. Mythologische Untersuchungen. Berlin, Gebr. Borntraeger, 1904. In-8°, XVIII-648 p. 14 m.

865. MARCHAL (Edmond). François Pétrarque à Gand et à Liège. Bruxelles, impr. de Hayez, 1904. In-8°, 12 p. (Extrait du *Bulletin de l'Académie royale de Belgique.*)

866. MARCHESI (Concetto). L'etica nicomachea nella tradizione latina medievale : documenti ed appunti. Messina, Ant. Trimarchi, 1904. In-8°, 158-LXXXVI p.

867. MARINELLI (Car.). Padova nel medio evo secondo un' antica cronaca inedita, la cronaca di Giovanni da Nono. Padova, Società cooperativa tipografica, 1903. In-8°, 81 p.

868. MARIOTTI (Candido). L'Immacolata Concezione di Maria ed i francescani, in occasione del cinquantesimo della dommatica definizione. Quaracchi (Firenze), tip. del collegio di s. Bonaventura, 1904. In-8°, XVI-772 p., avec pl.

869. MARSAUX. Notes historiques sur la paroisse d'Houdainville. Beauvais, impr. du Progrès de l'Oise, 1904. In-8°, 56 p.

870. MARTIN (Henry). Les Esquisses des miniatures. Paris, Leroux, 1904. In-8°, 29 p., avec fig. (Extrait de la *Revue archéologique.*)

871. Martin (J.-B.). L'Église de Lyon, des origines au xive siècle. Lyon, impr. Vitte, 1904. In-8°, 42 p.

872. Martini (Martino). La Trinità nel Paradiso dantesco. Firenze, tip. S. Giuseppe, 1904. In-8°, 32 p. 1 l.

873. Mascetta-Caracci (Lor.). Il Petrarca fanciullo nel Casentino. Cagliari, tip. ditta G. Dessi, 1904. In-8°, 24 p.

874. Massa (Teodoro). Le consuetudini della città di Bari : studî e ricerche (Commissione provinciale di archeologia e storia patria). Trani, tip. di V. Vecchi, 1903. In-8°, 314 p. (Documenti e monografie per la storia di Terra di Bari, vol. V.) 5 l.

875. Mazzoleni (Achille). I grandi amori del Petrarca. Bergamo, tip. s. Alessandro, 1904. In-8°, 56 p.

876. Mazzoni (Guido). Lectura Dantis : il canto I del Paradiso letto nella sala di Dante in Orsanmichele il dì 14 di dicembre 1902. Firenze, G. C. Sansoni, 1903. In-8°, 31 p. 1 l.

877. Mechi (Emma). Fiorentini dannati : studio storico-letterario sulla Divina Commedia. Firenze, stab. tip. lit. pei minorenni Corrigendi di G. Ramella e C., 1904. In-8°, 55 p.

878. Menasci (Guido). L'arte italiana. Milano-Palermo-Napoli, Remo Sandron, 1904. In-8°, xix-419 p. et fig. 5 l.

879. Merlo (Cl.). I nomi romanzi delle stagioni e dei mesi studiati particolarmente nei dialetti ladini, italiani, franco-provenzali e provenzali : saggio di onomasiologia. Segue un capitolo sui traslati e derivati di nomi di stagioni e di mesi. Torino, Ermanno Loescher, 1904. In-8°, 283 p. 10 l.

880. Messea (Fed.). Le convenzioni cesaree col Final Ligure; codici e provvedimenti politici finaresi dal 1223 al 1733 : note e curiosità storiche. Genova, tip. Operaia, 1904. In-8°, 208 p. 3 l.

881. Messeri (Vinc.). S. Francesco nella Divina Commedia. Firenze, tip. Barbèra di Alfani e Venturi, 1904. In-8°, 29 p.

882. Métais (C.). De l'authenticité des chartes de fondation et bulles de l'abbaye de la Trinité de Vendôme. Paris, Bouillon, 1904. In-8°, 44 p. (Extrait du *Moyen Age*.)

883. Meyer (Ernst von). Geschichte der Chemie von den ältesten Zeiten bis zur Gegenwart. Zugleich Einführung in das Studium der Chemie. 3. verb. und verm. Aufl. Leipzig, Veit und Co., 1905. In-8°, xvi-576 p. 12 m.

884. Meyer (R.), Bédier (J.), Aubry (P.). La Chanson de Bele Aelis, par le trouvère Baude de La Quarière. Paris, Picard et fils, 1904. Gr. in-8°, 23 p., avec musique.

885. Meyer von Knonau (Gerold). Jahrbücher des deutschen Reiches unter Heinrich IV und Heinrich V. 5. (Schluss-). Bd. : 1097 bis 1106. Leipzig, Duncker und Humblot, 1904. In-8°, xiv-516 p. 13 m. 60.

886. Micheletti (P. A. M). S. Gregorii papae cognomento magni « Regula pastoralis. » Tournai-Rome, Desclée, Lefebvre et Cie, s. d. (1904). In-24, xii-246 p. et grav. 1 fr.

887. Miglioli (Guido). Le corporazioni cremonesi d'arti e mestieri nella legislazione statutaria del medio evo : studio storico-giuridico, con prefazione del F. Brandileone sugli studi di storia economica in Italia. Verona-Padova, fratelli Drucker, 1904. In-8°, 201 p. 5 l.

888. Miltoun (Francis). The cathedrals of southern France; with 90 illustr., plans and diagrams by Blanche Mc Manus. Boston, L. C. Page and Co., 1905. In-12, ix-554 p. 1 s. 60.

889. Mini (Giov.). Il libro d'oro di Firenze antica nel canto XVI del Paradiso. Castrocaro, tip. Moderna, 1903. In-4°, 39 p.

890. Mini (Giov.). I nobili romagnoli nella Divina Commedia : studio storico-araldico (sul XIV canto del Purgatorio). Forli, tip. Artigianelli G. Montanari, 1904. In-8°, 55 p.

891. Misset (E.). Une église de Victorins, en Champagne. Avant-propos d'une troisième petite réponse à M. le chanoine Ulysse Pannet. Paris, Champion, 1904. In-8°, 6 p.

892. Misset (E.). Une église de Victorins, en Champagne. Les Bollandistes et Notre-Dame-de-l'Épine. Paris, Champion, 1903. In-8°, 4 p.

893. Misset (E.). Une église de Victorins, en Champagne. Les études des RR. PP. Jésuites et Notre-Dame-de-l'Épine. Paris, Champion, 1904. In-8°, 8 p.

894. Misset (E.). Une église de Victorins, en Champagne. Simple petit mot au Révérend Père Verax. Paris, Champion, 1904. In-8°, 8 p.

895. Misset. Une église de Victorins, en Champagne. Les Victorins de Toussaints-en-l'Ile, curés et seigneurs de l'Épine-Melette, du xiie au xvie siècle, 2e réponse à M. Pannet. Paris, Champion, 1904. In-8°, 80 p.

896. Misset (E.). Notre-Dame-de-l'Épine, près Châlons-sur-Marne. Avant-propos d'une deuxième petite réponse à M. U. Pannet. Paris, Champion, 1904. In-8°, 12 p.

897. Morel. Le Saint-Suaire de Saint-Corneille de Compiègne. Compiègne, impr. du Progrès de l'Oise, 1904. In-8°, 112 p. (Extrait du *Bulletin de la Société historique de Compiègne*, t. XI.)

898. Moro (Gius.). Esposizione e commento del sonetto di F. Petrarca, Era il giorno ch' al sol scoloraro, con prefazione. Feltre, tip. Panfilo Castaldi, 1904. In-8°, 19 p.

899. Mortêt (Victor). Notes historiques et archéologiques sur la cathédrale et le palais épiscopal de Paris. II. : l'ancien niveau de Notre-Dame de Paris et les portes secondaires de la façade méridionale (xiiie et xive siècles). Paris, Picard et fils, 1904. In-8°, 15 p. et 1 pl. (Extrait du *Bulletin monumental.*)

900. Mullinger (J. Bass.). The schools of Charles the Great and the restoration of education in winth century (Anastatie reprint). New York, G. E. Stechert and Co, 1904. In-8°, xix-193 p. 4 s.

901. Munck (Émile de). Avant-projet de loi sur la conservation des monuments et des objets mobiliers historiques ou artistiques. État de la question en ce qui concerne les fouilles. Mons, impr. Dequesne-Masquillier et fils, 1904. In-8°, 17 p. (Extrait des *Publications de la Fédération archéologique et historique de Belgique, XVIIIe congrès, Mons, 1904.*)

902. Munch (Ferd.). Grammatik der ripuarisch-fränkischen Mundart. Bonn, F. Cohen, 1904. In-8°, xvi-214 p. 4 m.

903. Muñoz y Gómez (Agustin). Noticia histórica de las calles y plazas de Xerez de la Frontera, sus nombres y orígenes. Jerez, impr. de « El Guadalete, » 1903. In-4°, 520 p. 5 p. 50

904. Munzenberger (E. F. A.), Beissel (St.). Zur Kenntniss und Würdigung der mittelalterlichen Altäre Deutschlands. Ein Beitrag zur Geschichte der vaterländ. Kunst. Begonnen von M. fortgesetzt von B. 18. Lfg. Frankfurt-a.-M., P. Kreuer, 1904. In-4°, p. 217-240. 10 pl. 6 m.

905. Mussato (Albertino). Sette libri inediti del De gestis Italicorum post Henricum VII. Prima edizione diplomatica a cura di Luigi Padrin. Venezia, a spese della Società edit., 1903. In-4°, ix-107 p. (Monumenti storici pubblicati dalla r. deputazione veneta di storia patria, serie II, Cronache e diari, vol. III.)

906. Mylne (Rev. R. S.). Cathedral church of Bayeux; and other historical relics in its neighbourhood. New York, Macmillan, 1904. In-12, xv-81 p. 1 s.

907. Nannelli (Ant.). L'Arcangelo Gabriele nella Divina Commedia. Firenze, tip. Domenicana, 1904. In-8°, 21 p.

908. Nardi (Lu.). Di una pergamena del secolo xi, ultimamente deposita nell' archivio notarile di Alessandria. Alessandria, tip. G. Jacquemod e figli, 1904. In-8°, 16 p., avec fac-similé.

909. Neuhaus (Leop.). Die Reichsverweserschaft und Politik des Grafen Heinrich von Anjou, des zweiten Kaisers im Lateinerreiche zu Byzanz. Leipzig, Buchh. G. Fock, 1904. In-8°, 51 p. 1 m. 50.

910. Nieuwbarn (M. C.). Sint Dominicus in de kunst. Ikonographische studien der voorstellingen van den H. Dominicus in de beeldende kunst. Nijmegen, L. C. G. Malmberg, 1904. In-fol., 28 pl. en phototypie, avec texte. 19 fl. 50.

911. Niscia (Gen. Di). Francesco Petrarca e le sue rime d'amore. Torino, ditta G. B. Paravia e C., 1904. In-8°, 51 p. 1 l.

912. Noreen (Adf.). Altnordische Grammatik. II. Altschwedische Grammatik. 4. Lfg. Halle, M. Niemeyer, 1904. In-8°, xv p. et p. 387-642. (Sammlung kurzer Grammatiken germanischer Dialekte, VIII, 4.)

913. Noyes (Ella). The story of Ferrara; il. by Dora Noyes. New York, Macmillan, 1904. In-12, xi-422 p. 2 s.

914. Noyon (Augustin). Les Origines de la fête de l'Immaculée-Conception en Occident (xe, xie et xiie siècles). Paris, impr. Dumoulin, 1904. In-8°, 31 p. (Extrait des *Études* du 20 septembre 1904.)

915. Nyrop (Kr.). Grammaire historique de la langue française. T. I, 2e éd., revue et augmentée. Copenhague; Leipzig, O. Harrassowitz, 1904. In-8°, xvi-551 p. 8 m.

916. Oberchristl (Florian). Der gotische Flügelaltar und die Kirche zu Kefermarkt O. O. Beschreibung. Linz, Pressverein, 1904. Gr. in-8°, 70 p. 2 m.

917. Olcott (G. N.). Thesaurus linguæ latinæ epigraphicæ; or, Dictionary of Latin Inscriptions. Vol. I, fasc. 1, A-Ab. London, Nutt, 1904. In-4°. 2 s. 6 d.

918. Omont (Henri). Manuscrit des œuvres de saint Denys l'Aréopagite, envoyé de Constantinople à Louis le Débonnaire en 827. Paris, Leroux, 1904. In-8°, 11 p. et fac-similé. (Extrait de la *Revue des Études grecques*.)

919. Opitz (Emil). Die Arten des Rustikalbesitzes und die Laudemien und Markgroschen in Schlesien. Breslau, M. und H. Marcus, 1904. In-8°, xvi-420 p. (Untersuchungen zur deutschen Staats- und Rechtsgeschichte, 73.) 12 m.

920. Pagliano (Em. Mario). L'Assassinio del principe Enrico di Cornovaglia (Viterbo, 1271) : nota storica a due versi della Divina Commedia. Roma, tip. della Casa edit. italiana, 1903. In-8°, 27 p.

921. Palacky (František). Dějiny národu českého v Čechách a na Moravě. [Histoire du peuple tchèque en Bohême et en Moravie.] II, 1253-1403. Vydání VI. Prague, Bursik et Kohout, 1904. Gr. in-8°, xii-499 p. 3 k. 20.

922. Pannet (Ul.). L'Abbaye de Toussaints n'a jamais été victorine.

Lettre à M. l'abbé Misset sur Notre-Dame-de-l'Épine. Châlons, impr. Martin frères, 1904. In-8°, 8 p.

923. Pannet. Notre-Dame-de-l'Épine. Il n'y a jamais eu de Victorins à l'Épine. État de la question des origines de son pèlerinage au 1er août 1904. Troisième et dernière réponse à M. l'abbé Misset. Châlons-sur-Marne, impr. Martin frères, 1904. In-8°, ix-30 p.

924. Papal Registers. Papal Letters. Vol. VI, 1404-1415. London, Eyre and Spottiswoode, 1904. 15 s.

925. Pasetto (E.). Una pace nel trecento : contributo alla storia degli usi e dei costumi. Pisa, F. Mariotti, 1903. In-8°, 7 p.

926. Pasquier. Mandement de Louis XI concernant la translation de la sainte ampoule en 1483. Paris, Impr. nationale, 1904. In-8°, 8 p. (Extrait du *Bulletin historique et philologique*, 1903.)

927. Passerini (G. L.). Dizionarietto dantesco : indice dei nomi di persone e di luoghi ricordati nella Divina Commedia. Firenze, G. C. Sansoni, 1904. In-24, 268 p. et portr. 1 l.

928. Passy (Jean et Paul). L'Origine des Ossalois. Ouvrage revu, complété et préparé pour la publication. Paris, Bouillon, 1904. In-8°, xvi-160 p., avec 6 cartes. (Bibliothèque de l'École des hautes études (sciences historiques et philologiques), 152e fascicule.)

929. Patuzzi (G. L.). Sul canto di Ugolino : lettura tenuta alla r. accademia Virgiliana, il 24 maggio 1903. Mantova, tip. G. Mondovi, 1904. In-8°, 26 p.

930. Paul (Herm.). Mittelhochdeutsche Grammatik. 6. Aufl. Mit Wort- und Sachregister von Frz. Saran. Halle, M. Niemeyer, 1904. In-8°, xii-222 p. (Sammlung kurzer Grammatiken germanischer Dialekte, II.) 3 m.

931. Paula (M.). Geschichte der Insel Nonnenwerth. Regensburg, J. Habbel, 1904. In-8°, iv-192 p., avec fig. et pl. 3 m.

932. Payne (Jos. Frank). English medicine in the Anglo-Saxon times : two lectures delivered before the Royal College of Physicians of London, June 23 and 25, 1903. London, Frowde, 1904. In-8°, viii-162 p. 2 s. 90.

933. Pedrazzoli (Ugo). La Sfortuna d'un bel verso della Divina Commedia : la spera, che sempre a guisa di fanciullo scherza : prima ricreazione dantesca. Roma, tip. Casa edit. italiana, 1904. In-8°, 22 p.

934. Pérez (Dionisio). Las Cortes de Cádiz. Ensayo de una bibliografía gaditana. Madrid, impr. Mendizábal, 1903-1904. In-4°, 265 p. 10 p.

935. Périer (Jean). Vie d'Al-Hadjajâdj ibn Yousof (41-95 de l'hégire,

661-714 de Jésus-Christ), d'après les sources arabes. Paris, Bouillon, 1904. In-8°, XXI-365 p. (Bibliothèque de l'École des hautes études (sciences historiques et philologiques), 151e fascicule.)

936. PERRETT (Wilfrid B. A.). The story of king Lear from Geoffrey of Monmouth to Shakespeare. Berlin, Mayer und Müller, 1904. In-8°, X-308 p. (Palaestra. Untersuchungen und Texte aus der deutschen und engl. Philologie, XXXV.) 9 m.

937. PERRONI-GRANDE (L.). Per la varia fortuna di Dante e per la storia della cultura a Messina nel sec. XV. Messina, tip. F. Nicastro, 1904. In-16, 13 p.

938. PERUCAUD (Jean-Bernardin). Notice sur Brigueil. Ruffec, impr. Picat, 1904. In-8°, 256 p.

939. PETRARCA. Chiare, fresche e dolci acque : una canzone del commentata (da) Attilio Gentile. Trieste, tip. G. Caprin, 1904. In-8°, 94 p. (Extrait du *Programma del ginnasio comunale superiore di Trieste, pubblicato alla fine dell' anno scolastico 1903-1904.*)

940. PETRARCA (Fr.). Le Rime secondo la revizione ultima del poeta, a cura di Giuseppe Salvo Cozzo. Firenze, G. C. Sansoni, 1904. In-8°, XX-358 p., avec illustr. (Biblioteca di opere inedite o rare di ogni secolo della letteratura italiana.) 12 l.

941. PETRUCCI (Paul). La Musique en Anjou au XVe siècle, communication faite au Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, tenu à Angers en 1903. Paris, 28, rue Serpente, 1904. In-8°, 9 p., avec 1 fig. (Extrait des *Comptes-rendus de l'Association française pour l'avancement des sciences.*)

942. PEYRON (Bernardinus). Codices italici manu exarati qui in bibliotheca taurinensis athenaei ante diem XXVI januarii MCMIV asservabantur. Praemittuntur C. Frati italica praefatio et elenchus operum B. Peyroni typis impressorum. Taurini, apud Carolum Clausen, 1904. In-8°, XXXII-690 p., avec pl. 18 l.

943. PHILIPPE. Marché pour la construction de la porte d'Aiguespasses, à Mende (1436, 20 décembre). Paris, Impr. nationale, 1904. In-8°, 8 p. (Extrait du *Bulletin archéologique,* 1904.)

944. PHILIPPE (André). L'Architecture religieuse au XIe et au XIIe siècle dans l'ancien diocèse d'Auxerre. Caen, Delesques, s. d. In-8°, 52 p., avec grav. et carte. (Extrait du *Bulletin monumental,* année 1904.)

945. PICALAUSA (Louis). Histoire de Seraing. Seraing, impr. P. Martino, 1904. In-8°, 132 p., avec grav. et portr. 1 fr. 50.

946. PICCOLOMINI (Pa.). La Vita e l'opera di Sigismondo Tizio (1458-1528). Roma, Ermanno Loescher e C., 1903. In-8°, XXX-210 p.

947. Pidoux (P.-A.). Notes sur d'anciens usages liturgiques des diocèses de Besançon et de Saint-Claude. Le *Kyrie eleison* des vêpres de Pâques ; les couleurs liturgiques des trois messes de Noël. Communications faites au Congrès d'art sacré et d'histoire liturgique, tenu à Rome les 7, 8 et 9 avril 1904. Lons-le-Saulnier, impr. Rubat du Mérac, 1904. Petit in-8°, 20 p., avec plain-chant. (Extrait de la *Semaine religieuse du diocèse de Saint-Claude.*)

948. Pierquin (Hubert). La Juridiction du point d'honneur sous l'ancien régime et le Tribunal des maréchaux de France. Paris, Picard et fils, 1904. In-8°, xi-164 p.

949. Piranesi (Gior.). La Case degli Alighieri. Roma, Cooperativa poligrafica romana, 1904. In-8°, 31 p. (Extrait de la *Italia moderna*, 1° fasc. di maggio 1904.)

950. Pirsoul (Léon). Dictionnaire wallon-français (dialecte namurois) contenant plus de 10,000 mots exclusivement wallons, avec application et biographie de tous les écrivains wallons. T. II (M-Z). Malines, L. et A. Godenne, 1903. Petit in-8°, 364 p. et grav. 3 fr. 50.

951. Pitzorno (Benvenuto). La Legittimazione nella storia delle istituzioni familiari del medio evo. Sassari, tip. Ubaldo Satta, 1904. In-8°, xii-279 p.

952. Pizzi (Fr.). Bibliografia per servire alla storia della basilica e monastero di S. Giustina in Padova. Padova, tip. Antoniana edit., 1903. In-8°, 44 p.

953. Poëte (Marcel). Les Primitifs parisiens. Étude sur la peinture et la miniature à Paris, du xive siècle à la Renaissance. Paris, Champion, 1904. Petit in-8° carré, 79 p. et grav.

954. Pozzi (Lauro). Le Porte artistiche di bronzo degli edifizî monumentali religiosi e civili d'Italia dall' epoca romana fino ai nostri giorni. Bergamo, Istituto italiano d'arti grafiche, 1903. In-8°, 61 p. et fig.

955. Prou (Maurice). Manuel de paléographie. Recueil de fac-similés d'écritures du ve au xviie siècle (manuscrits latins, français et provençaux), accompagnés de transcriptions. Paris, Picard et fils, 1904. In-4°, 8 p., 50 pl.

956. Provasi (Pacifico). L'Opera nazionale di Francesco Petrarca : lezione commemorativa, 8 aprile 1904. Bari, tip. Gius. Laterza e figli, 1904. In-16, 23 p.

957. Pulci (Lu.). Il Morgante. Testo e note a cura di Gulielmo Volpi. Vol. III. Firenze, G. C. Sansoni, 1904. In-24.

958. Pullè (Leop.). Dalle crociate ad oggi : rassegna degli ordini

militari, ospitalieri, religiosi e di cavalleria di tutto il mondo, 1048-1904. Milano, Menotti Bassani e C., 1905. In-8°, XII-322 p., avec fig. et pl. 10 l.

959. PUT (A. VAN DE). Hispano-Moresque Ware of 15th Century. Contribution to its History. London, Chapman and H., 1904. In-4°, 12 s. 6 d.

960. PUTNAM (Ruth.). Mediæval Princess : True Record of Changing Fortunes which brought Divers Titles to Jacqueline, Countess of Holland. London, Putnam, 1904. In-8°. 9 s.

961. QUENTIN. Lettre de Nicolas Ier pour le concile de Soissons et formules ecclésiastiques de la province de Tours dans un manuscrit de Nicolas Le Fèvre. Paris, Bouillon, 1904. In-8°, 18 p. (Extrait du *Moyen Age.*)

962. QUIRINI (Aug.). Dell' archivio notarile di Ferrara : cenni storici e documenti. Ferrara, tip. Sociale del dott. Giovanni Zuffi, 1904. In-4°, 31 p., avec fac-similé.

963. Raccolta degli storici italiani dal cinquecento al mille cinquecento (Rerum italicarum scriptores), ordinata da S. A. Muratori. Nuova edizione riveduta, ampliata e corretta con la direzione di Giosuè Carducci e Vittorio Fiorini. Fasc. 22-27. Città di Castello, S. Lapi, 1904. In-8°.

964. RADN (Joh. Bapt.). Geschichte der katholischen Kirche in Hessen vom hl. Bonifatius bis zu deren Aufhebung durch Philipp den Grossmütigen (722-1526). Hrsg. von Joh. Mich Raich. Mainz, Mainzer Verlagsanstalt und Druckerei, 1904. In-8°, XI-834 p. 9 m. 50.

965. RANDAZZINI (Salvatore). L'Ex-feudo Santo Pietro e la sua storia. Epoca I (dal 1160 al 1570). Caltagirone, tip. Giacomo Scordia, 1904. In-8°, VII-149 p. 1 l. 50.

966. RAVELLO (Fed.). Attraverso il quattrocento : la poesia popolareggiante (Lorenzo il Magnifico ed Angelo Poliziano). Torino, tip. ditta G. Derossi, 1904. In-8°, 141 p.

967. RAWNSLEY (Canon). Venerable Bede : his Life and Work. Lecture in Sunderland Town Hall. Appendix, giving account of Anglian art in Northern Britain, and description of Bede memorial. London, Simpkin, 1904. In-8°, avec illustr. 1 s. 6 d.

968. RAYMOND DE CAPOUE. Vie de sainte Catherine de Sienne. Traduite par le R. P. Hugueny. Paris, Lethielleux, 1904. Petit in-8°, XII-498 p.

969. Rechtshandschriften (die) der Universitätsbibliothek in Innsbruck. Zusammengestellt auf Anregung der Vorstehung dieser Biblio-

thek. Innsbruck, Wagner, 1904. In-8°, 41 p. (Extrait de *Beiträge z. Rechtsgesch. Tirols.*) 0 m. 50.

970. Recueil des anciennes coutumes de la Belgique, publié par ordre du roi, sous les auspices du ministre de la Justice, par les soins d'une commission spéciale. Coutumes des pays et comté de Flandre. Quartier de Gand. T. VII : Coutume du vieux bourg de Gand (introduction), par D. Berten. Bruxelles, J. Goemaere, 1904. In-4°, 684 p.

971. Regesta diplomatica necnon epistolaria historiae Thuringiae. III. Bd. 1. Tl. (1228-1247). Hrsg. von Otto Dobenecker. Jena, G. Fischer, 1904. In-4°, 240 p. 15 m.

972. Regesta regni Hierosolymitani (M XCVII-M CC XCI). Additamentum, ed. Reinhold Röhricht. Innsbruck, Wagner, 1904. In-8°, IV-136 p. 4 m. 50.

973. Reichling (Dieter.). Appendices ad Hainii-Copingeri repertorium bibliographicum. Additiones et emendationes. München, J. Rosenthal, 1905. In-8°, III-206 p. 10 m.

974. Reil (Johs.). Die frühchristlichen Darstellungen der Kreuzigung Christi. Leipzig, Dieterich, 1904. In-8°, IX-128 p., 4 pl. (Studien üb. christliche Denkmäler, 2.) 4 m.

975. Reusens (E.). Documents relatifs à l'histoire de l'Université de Louvain (1425-1797). T. II, 1re partie : Corps enseignant (1426-1443). Louvain, chez l'auteur (impr. Ch. Peeters), 1903. In-8°, 284 p.

976. Ricci (Corrado). La Repubblica di San Marino. Bergamo, Istituto italiano d'arti grafiche edit., 1903. In-8°, 98 p. et fig. (Collezione di monografie illustrate; serie I : Italia artistica, n° 5.) 3 l. 50.

977. Ricci (Pericle). Frate Agnolo da Camerino e la sua lauda : saggio di letteratura trecentistica. Camerino, tip. Savini, 1903. In-8°, 13 p.

978. Richemond (Émile). Fromonville. Ses pierres tombales et ses anciens seigneurs (1130-1643). Fontainebleau, impr. Bourges, 1904. In-8°, 77-XXXVIII p., avec 2 pl. et 1 tableau généalogique. (Extrait des *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais.*)

979. Riehl (Berth.). Die Münchener Plastik in der Wende vom Mittelalter zur Renaissance. München, G. Franz, 1904. In-8°, p. 389-471, 8 pl. (Extrait des *Abhandlungen d. bayer. Akad. d. Wiss.*) 4 m.

980. Rime ascetiche trascritte da un codice napoletano e da un comense del secolo XV, per Ettore Brambilla. Cuneo, tip. Isoardi, 1903. In-8°, 78 p. 1 l. 50.

981. Rinaldi Ghisilieri (Lu.). Cenni sull' origine bolognese di Giovanna D'Arco. Lodi, tip. Quirico e Camagni, 1904. In-8°, 22 p.

982. Riomet (L.-B.). Épigraphie campanaire de l'Aisne. Les cloches du canton de Marle. Laon, impr. de la Société académique de Laon, 1904. In-8°, 71 p.

983. Roeder (Fritz). Der altenglische Regius-Psalter. Eine Interlinearversion in Hs. royal 2. B. 5. des Brit. Mus. zum 1. Male vollständig hrsg. Halle, M. Niemeyer, 1904. In-8°, xxii-305 p. (Studien zur englischen Philologie, XVIII.) 10 m.

984. Roger (F.). Commune de Saint-Ouen-l'Aumône. Notice historique sur son blason; Formation des bourgs de Saint-Ouen et de l'Aumône; l'Abbaye de Maubuisson. Pontoise, impr. Paris, 1904. In-8°, 16 p., avec blason et plan de l'abbaye hors texte.

985. Romani (Fedele). Lectura Dantis : il canto XXVII del Paradiso, letto nella sala di Dante in Orsanmichele il di 3 di marzo 1904. Firenze, G. C. Sansoni, 1904. In-8°, 62 p. 1 l.

986. Rosa y López (Simón de la). Los Seises de la Catedral de Sevilla; ensayo de investigación histórica. Sevilla, impr. de Francisco de P. Díaz, 1904. In-4°, xi-372 p., avec illustr. 15 p. 50.

987. Rossi (Lu.). Commento al I canto del Trionfo d'Amore di Francesco Petrarca. Fano, soc. tip. Cooperativa, 1903. In-8°, 32 p.

988. Rossi (Lu.). La guerra in Toscana dell' anno 1447-48. Firenze, F. Lumachi, 1903. In-8°, viii-235 p.

989. Rossignot (J.). Hugues Ier, archevêque de Besançon. Besançon, impr. Jacquin, 1904. In-8°, 28 p., avec grav. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Besançon.*)

990. Roustan (Emmanuel). Essai historique sur le droit de banalité. Aix, impr. Pourcel, 1904. In-8°, 57 p.

991. Rowald (Paul). Geschichte der Grundsteinlegung. Berlin, W. Ernst und Sohn, 1904. In-8°, 94 p., 19 fig. (Extrait de la *Zeitschrift für Bauwesen.*) 2 m.

992. Sabarthès. Les Libertés et coutumes de Pexiora. Paris, Impr. nationale, 1904. In-8°, 8 p. (Extrait du *Bulletin historique et philologique,* 1903.)

993. Sacré (Maurits). Kroniek en oorkondenboek van Merchtem. Gent, A. Siffer, 1904. Gr. in-8°, 158 p. (Bijlage aan de Geschiedenis der gemeente Merchtem.) 2 f. 50.

994. Sanoner (G.). Description de la porte occidentale de l'ancienne cathédrale Saint-Vincent de Berne (Suisse). Lille-Paris-Bruges, Desclée, de Brouwer et Cie, 1904. In-4°, 18 p. (Extrait de la *Revue de l'Art chrétien,* mai 1904.)

995. Sauermann (Ernst). Die mittelalterlichen Taufsteine der Prov. Schleswig-Holstein. Lübeck, B. Nöhring, 1904. In-8°, viii-72 p., 52 fig., 1 carte. 10 m.

996. Saunier (Claudius). Die Geschichte der Zeitmesskunst von den ältesten Zeiten bis zur Gegenwart. Ins Deutsche übers. und neu bearb. von Gust. Speckhart. 21-25. Lfg. Bautzen, E. Hübner, 1904. In-8°, p. 689-1066 et xvi p., avec fig. 1 m. la livraison.

997. Scartazzini (G. A.). Enciclopedia dantesca continuata da A. Fiammazzo. Vol. III (Vocabolario-concordanza delle opere latine e italiane di Dante Alighieri, preceduto dalla biografia di G. A. Scartazzini). Milano, Ulrico Hoepli, 1905. In-16.

998. Schermann (Thdr.). Die Geschichte der dogmatischen Florilegien vom V-VIII. Jahrh. Leipzig, J. C. Hinrichs, 1904. In-8°, vi-104 p. 3 m. 50.

999. Schmid (Jos.). Die Osterfestberechnung auf den britischen Inseln vom Anfang des 4. bis zum Ende des 8. Jahrh. Eine historisch-chronolog. Studie. Regensburg, Verlagsanstalt vorm. G. J. Manz, 1904. In-8°, viii-95 p. 2 m.

1000. Schneider (Ant.). Die ehemalige Zisterzienser-Abtei Tennenbach, Porta Coeli im Breisgau. Wörishofen, Verlags-Anstalt, 1904. In-8°, viii-98 p., avec fig. 1 m.

1001. Schoutens (Fr. Stephanus). Die capittelen vanden ghesellen St. Francisci. Dit boec heeft ghescreven broeder Jan van Roest, priester ende minister der bruederen van marien huus bi hugarden der derder ordenen St. Francisci, inden jaer ons Heren M CCCC ende lise. op den iv dach van mey. Antwerpen, drukkerij A. Bruyninckx-Noë, 1904. In-8°, 113 p. 3 fr.

1002. Schrohe (H.). Geschichte des Reichklaraklosters in Mainz. Mainz, Kirchheim und Co, 1904. In-8°, iv-111 p. 1 m. 50.

1003. Schweitzer (H.). Geschichte der deutschen Kunst. 1. Lfg. Ravensburg, O. Maier, 1904. Gr. in-8°, p. 1-48, fig. et 4 pl. 1 m.

1004. Segre (Arturo). Alcuni elementi storici del secolo xiv nell'Epistolario di Coluccio Salutati : prolusione ad un corso libero di storia moderna nella r. università di Torino, letta il 19 novembre 1903. Torino, tip. Baglione e Momo, 1903. In-8°, 61 p.

1005. Sepet (Marius). Au temps de la Pucelle (récits et tableaux). Le Péril national. Paris, Téqui, 1905. In-18, vii-409 p. 3 fr. 50.

1006. Settegast (Frz.). Quellenstudien zur gallo-romanischen Epik. Leipzig, O. Harrassowitz, 1904. In-8°, vii-395 p. 9 m.

1007. Setzler (Edwin Boinest). On Anglo-Saxon versification from the standpoint of modern English versification. Baltimore, Md., J. H. Furst Co., 1904. In-8°, 87 p. 1 s. 25.

1008. Sforza (Giov.). Storia di Pontremoli dalle origini al 1500. Firenze, tip. di L. Franceschini e C., 1904. In-8°, 862 p., avec pl. 8 l.

1009. Simioni (Attilio). La Materia e le fonti del Corinto di Lorenzo il Magnifico. Perugia, Unione tipografica cooperativa, 1904. In-8°, 29 p.

1010. Singer (H. F.). Der Humanist Jakob Merkstetter, 1460-1512, Professor der Theologie an der Mainzer Universität und Pfarrer zu St. Emmeran. Nach archival. und gedruckten Zeitquellen bearb. Mainz, Druckerei Lehrlingshaus, 1904. In-8°, iv-53 p., 1 pl. 1 m.

1011. Sorrentino (Lucio). Il regno di Teodorico rispetto alla politica e al diritto. Napoli, tip. Gennaro M. Priore, 1904. In-8°, 29 p.

1012. Spadolini (Ern.). Il commercio, le arti e la loggia de' mercanti in Ancona : appunti (1300-1700). Portocivitanova, tip. G. Gualdesi, 1904. In-8°, 103 p., avec pl. 2 l. 50

1013. Stamp (J. K.). Three Lectures on the history of Ancient Parish and Abbey Church of Waltham Holy Cross. London, Weekly Teleg., 1904. In-8°, 82 p. 1 s.

1014. Gli Statuti della terra di Morcone dell' anno 1381, ora per la prima volta pubblicati da Francesco Schupfer su di un apografo del secolo xvi. Città di Castello, S. Lapi, 1904. In-8°, 35 p. 5 l.

1015. Statuto del secolo xiii del comune di Ravenna, pubblicato di nuovo con correzioni, indice e note da Andrea Zoli e da Silvie Bernicoli. Ravenna, tip. Ravegnana, 1904. In-4°, xiii-222 p. (Dei monumenti istorici pertinenti alle provincie di Romagna, pubblicati a cura della r. deputazione storica romagnola, serie I.)

1016. Stein (Henri). La Papeterie de Saint-Cloud (près de Paris) au xive siècle. Besançon, impr. Jacquin, 1904. In-8°, 8 p. (Extrait du *Bibliographe moderne.*)

1017. Steinhausen (Geo.). Geschichte der deutschen Kultur. Leipzig, Bibliograph. Institut, 1904. Gr. in-8°, x-747 p., 205 fig., 22 pl. 17 m.

1018. Stubbs (C. W.). Cambridge and its story. New York, Dutton, 1904. In-4°, 24 pl. lithogr. 8 s.

1019. Studer (Jul.). Die Edeln von Landenberg. Geschichte e. Adelsgeschltechtes der Ostschweiz. Mit 1 Siegeltaf., 2 farb. Wappentaf. und 14 Textillustr., nebst e. Separat-Beilage 13 Stammbäume. Zurich, Schulthess und Co., 1904. In-8°, xii-365 p. 6 m. 40.

1020. Supino (I. Benvenuto). Arte pisana. Firenze, fratelli Alinari, 1904. In-4°, 334 p., avec 5 pl. et fig.

1021. Suttina (Lu.). Bibliografia delle opere a stampa intorno a Francesco Petrarca, esistenti nella biblioteca petrarchesca Rossettiana di Trieste, anni 1885-1904. Quaderno di saggio. Perugia, Unione tipografica cooperativa, 1903. In-8°, 7 p.

1022. Tarducci (Fr.). Vita di s. Francesco d'Assisi. Mantova, G. Mondovi, 1904. In-8°, xx-433 p. 4 l. 50.

1023. Tempi (Dai) antichi ai tempi moderni; da Dante a Leopardi raccolta di scritti critici, di richerche storiche, filologiche e letterarie per le nozze di Michele Scherillo con Teresa Negri. Milano, Ulrico Hoepli, 1904. In-8°, xv-782 p., avec portr., pl. et facs. 35 l.

1024. Terlizzi (M.). L'Ugolino di Dante, studio. Trani, tip. Ed. Paganelli, 1904. In-16, 25 p.

1025. Thomas (Jules). Épigraphie de l'église Notre-Dame de Dijon. Paris, Nourry, 1904. In-8°, 147 p., 2 pl. et grav. hors texte.

1026. Thomas de Celano. St. Francis of Assisi; with a critical introd. containing a description of every extant version by Rev. H. G. Rosedale in the original Latin text. New York, Dutton, 1904. In-8°, 4 s.

1027. Tille (Armin), Krudewig (Joh.). Uebersicht üb. den Inhalt der kleinen Archive der Rheinprovinz. 2. Bd. Bonn, H. Behrendt, 1904. In-8°, ix-385 p. (Publikationen der Gesellschaft f. rheinische Geschichtskunde, XIX.) 6 m.

1028. Tocco (Fel.). Lectura Dantis : il canto xxxii del Purgatorio, letto nella sala di Dante in Orsanmichele il dì 10 di aprile 1902. Firenze, G. C. Sansoni, 1903. In-8°, 53 p. 1 l.

1029. Tribolati (Fel.). Grammatica araldica. Nuova edizione con introduzione ed aggiunte di Goffredo di Crollalanza. Milano, Ulrico Hoepli, 1904. In-16, xi-187 p., avec fig. (Manuali Hoepli.)

1030. Ueding (Paul). Ludwig der Bayer und die niederrheinischen Städte. Paderborn, F. Schöningh, 1904. In-8°, vi-55 p. (Münsterische Beiträge zur Geschichtsforschung, III.) 1 m. 40.

1031. Ulrich (Jak). Eine spanische Bearbeitung des Pseudo-Cato. Erlangen, F. Junge, 1904. Gr. in-8°, p. 585-608. (Extrait des *Roman. Forschungen.*) 0 m. 75.

1032. Urbain IV (les Registres d'), 1261-1264. Recueil des bulles de ce pape, publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux du Vatican par M. Jean Guiraud. T. III. Paris, Fontemoing, 1904. In-4° à 2 col.; 6e fasc., p. 129 à 256; 7e fasc., p. 257 à 376; 8e fasc., p. 377 à 472. (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 2e série.)

1033. Urbani (Urbano). Il sacra impero romano-germanico dalle sue origini alla pubblicazione della Bolla d'oro. Roma, Bernardo Lux, 1904. In-8°, 87 p.

1034. Urbar des St. Martinskirche in Gufidaun 1433. Hrsg. von Fr. von Wieser. (Das ist daz Urbarpuch des Herren sand Marstein ze Gufidawn.) Von Hanns Koburger. Innsbruck, Wagner, 1904. In-8°, vii-29 p. 1 m.

1035. Urkunden und Regestenbuch des ehemaligen Klarissinnen-Klosters in Krummau. Hrsg. von Joh. Matthâus Klimesch. Prag, J. G. Calve, 1904. In-8°, xx-528 p. 8 m.

1036. Urkundenbuch der Stadt Friedberg. Hrsg. von G. Frhr. von der Ropp. 1. Bd. 1216-1410. Bearb. von M. Foltz. (Veröffentlichungen der histor. Kommission f. Hessen und Waldeck.) Marburg, N. G. Elwert, 1904. G. in-8°, xviii-698 p. 16 m.

1037. Urkundenbuch der Stadt Heilbronn. 1. Bd. Bearb. von Eug. Knupfer. Stuttgart, W. Kohlhammer, 1904. In-8°, xiv-681 p. (Württembergische Geschichtsquellen, 5.) 6 m.

1038. Urkunden-Buch des Stadt Lübeck. Hrsg vom dem Vereine f. Lübeck. Geschichte und Alterthumskunde. 11. Thl. 5. und 6. Lfg. Lübeck, Lübcke und Nöhring, 1904. Gr. in-8°, p. 401-600. 9 m.

1039. Urseau (Ch.). Authentiques de reliques provenant de l'ancienne abbaye du Ronceray. Paris, Impr. nationale, 1904. In-8°, 8 p. (Extrait du *Bulletin historique et philologique*, 1903.)

1040. Uva (Orazio d'). Un' erudita del secolo xv (Isotta Nogarola) e falsa leggenda de' suoi amori. Trani, V. Vecchi, 1904. In-8°, 50 p.

1041. Vaccaro Russo (Gius.). La critica moderna e Francesco Petrarca, conferenza. Palermo, Salvatore Bizzarilli, 1904. In-16, 16 p.

1042. Valeri (Fr. M.). Gio. Antonio Amadeo, scultore e architetto lombardo (1447-1522). London, A. Owen and C., 1904. In-4°, 716 p., avec illustr. 12 s.

1043. Van den Gheyn (J.). Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique. T. IV : Jurisprudence et philosophie. Bruxelles, H. Lamertin, 1904. In-8°, viii-408 p. 12 fr.

1044. Vander Linden (H.). Rapport sur une mission aux archives de Berlin. Analyse de documents relatifs à l'histoire de Louvain et particulièrement à l'histoire de l'église Saint-Pierre. Bruxelles, P. Weissenbruch, 1904. In-8°, 231 p. (Extrait du t. LXXII, n° 4, des *Bulletins de la Commission royale d'histoire de Belgique.*)

1045. Venturi (A.). Storia dell' arte italiana. III (L'arte romanica). Milano, Ulrico Hoepli, 1904. In-8°, avec fig.

1046. Vial (E.). L'Esturgeon du Rhône; la Famille de Porcellet au xve siècle; Généalogie de la maison de Porcellet. Paris, Duc et Cie; Lyon, Brun, 1904. In-8°, 19 p. et 2 tableaux. (Extrait de la *Revue félibréenne*, t. XV.)

1047. Vial (E.). Institutions et coutumes lyonnaises. II : Costumes consulaires. Lyon, Brun, 1904. In-8°, p. 29 à 112, avec fig.

1048. Vidal (J.-M.). Le Sire de Parthenay et l'Inquisition (1323-1325). Paris, Impr. nationale, 1904. In-8°, 23 p. (Extrait du *Bulletin historique et philologique*, 1903.)

1049. Vitalini (Ortensio). Spigolature numismatiche. Camerino, Savini, 1903. In-8°, 15 p.

1050. Voltelini (Hans von). Die ältesten Pfandleihbanken und Lombardenprivilegien Tirols. Innsbruck, Wagner, 1904. In-8°, 70 p. (Extrait de *Beiträge z. Rechtsgesch. Tirols.*) 0 m. 50.

1051. Vosselmann (Ant.). Die reichsstädtische Politik König Ruprechts von der Pfalz. Paderborn, F. Schöningh, 1904. In-8°, vi-92 p. (Münsterische Beiträge zur Geschichtsforschung, IV.) 2 m.

1052. Wäschke (H.). Die Askanier in Anhalt. Genealogisches Handbuch. Dessau, C. Dünnhaupt, 1904. In-8°, xii-120 p. 2 m. 50.

1053. Wagner (Félix). La Saga de Fridthjof le fort, traduite de l'ancien islandais, précédée d'une étude sur la saga de Fridthjof et accompagnée d'un commentaire et d'une notice sur les rimur. Louvain, Ch. Peeters, 1904. In-8°, 138 p. 3 fr.

1054. Wagner (Pierre). Origine et développement du chant liturgique jusqu'à la fin du moyen âge. Traduit de l'allemand par l'abbé Bour. Tournai, Desclée, Lefebvre et Cie, 1904. In-8°, 338 p.

1055. Weil (Karl). Die Burgruine Hohengerhausen (Rusenschlosz bei Blanbeuren). Mit 1 Lage-Plan und 2 Ansichten (Rekonstruktionen). Blanbeuren, F. Mangold, 1904. In-8°, 16 p. 0 m. 50.

1056. Westberg (Frdr.). Zur Wanderung der Langobarden. Saint-Pétersbourg, Leipzig, Voss, 1904. In-4°, 35 p. (Extrait des *Mémoires de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg.*) 1 m.

1057. Wiegand (Jul.). Stilistische Untersuchungen zum König Rother. Breslau, M. und H. Marcus, 1904. In-8°, xii-209 p. (Germanistiche Abhandlungen, 22.) 6 m. 40.

1058. Williamson (G. C.). History of portrait miniatures. New York, Macmillan, 1904. 2 vol. in-4°, xxix-214 p. et ix-211 p. 55 s.

1059. Windberg (Adf.). Geschichte der Dörfer Gross- und Klein-Lübs. Auf Grund von archival. Quellen dargestellt. Magdeburg; Braunschweig, W. Scholz, 1904. In-8°, 145 p. 3 m.

1060. Witte (Rud.). Der Einfluss von Benoit's Roman de Troie auf die altfranzösische Litteratur. Göttingen (Vandenhoeck und Ruprecht), 1904. In-8°, iv-102 p. 2 m. 20.

1061. Wulff (Fr.). Petrarch at Vaucluse, 1337-1353. Lund, Gleerup, 1904. In-8°, 29 p. 2 kr.

1062. Zanutto (Lu.). Carlo IV di Lussemburgo e Francesco Petrarca a Udine nel 1368 : studio storico con documenti. Udine. D. Del Bianco, 1904. In-8°, 81 p. 2 l. 50.

1063. Zanutto (Lu.). Il pontefice Bonifazio IX : memorie friulesi sullo scisma d'Occidente, 1389-1404. Udine, tip. D. Del Bianco, 1904. In-8°, 66 p.

1064. Zarifopol (Paul). Kritischer Text der Lieder Richards de Fournival. Halle, J. E. Mueller, 1904. In-8°, 59 p. 0 m. 80.

1065. Zimmermann (Ernst J.). Hanau, Stadt und Land. Kulturgeschichte und Chronik e. fränkischwetterauischen Stadt und ehemal. Grafschaft. Mit besond. Berücksicht. der älteren Zeit. Hanau, F. König, 1904. Gr. in-8°, iv-xx p., et p. lxix-lxxxvi, 697-796, 340 fig., 52 pl.

CHRONIQUE ET MÉLANGES.

NÉCROLOGIE.

M. Henri Wallon, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est décédé dans la nuit du 12 au 13 novembre 1904, à l'âge de quatre-vingt-douze ans.

L'École des chartes doit s'associer tout particulièrement aux hommages qui ont été déjà rendus à la mémoire de cet éminent savant, de ce grand citoyen, de ce chrétien convaincu, de cet homme d'honneur et de bien, dont la longue vie n'a été qu'une suite ininterrompue de bonnes, belles et utiles actions. Pendant un demi-siècle, de 1854 à 1904, M. Wallon a été membre du Conseil de perfectionnement de l'École; il en a suivi les travaux avec l'assiduité la plus exemplaire et la plus sympathique. Quinze jours avant sa mort, il assistait encore à la séance dans laquelle étaient arrêtées les mesures à prendre pour les examens d'entrée à l'École. Il ne laissa jamais passer une occasion de veiller aux intérêts des archivistes paléographes; il aimait à encourager leurs travaux; il les patronait à l'Académie des inscriptions. A l'Assemblée nationale et au Sénat, il a toujours soutenu leurs revendications et défendu leurs droits. Sa bienveillance s'étendait à tous les membres de notre Société.

C'est pour nous un devoir de reproduire les lignes émues dans lesquelles M. Louis Havet, président de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a rappelé, dans la séance publique annuelle du 18 novembre, les traits essentiels du noble caractère de M. Wallon :

« L'Académie des inscriptions vient de faire une de ces pertes qui marquent une date. Depuis près de trente-deux ans elle avait pour secrétaire perpétuel un vieillard d'une rare verdeur physique et morale, qui a trouvé tout simple de gagner à soixante-six ans une médaille de sauvetage, qui a dépensé sa longue vie dans une activité toujours calme et toujours égale, qui, il y a quelques mois, — à l'instar du vieux Caton, mort jeune en comparaison de lui, — entretenait encore le Sénat des affaires publiques, et qui, une quinzaine d'heures avant sa fin, déjà en proie au mal qui allait l'emporter, donnait le *bon à tirer* du travail qui sera lu devant vous.

« Nul n'a moins cherché la notoriété que M. Henri Wallon, et pourtant il sera connu de l'histoire. En 1875, l'Assemblée nationale votait l'amendement qui a gardé son nom et qui, du régime précaire de la République française, a fait un régime normal. Plus d'un quart de siècle avant, il avait collaboré avec Schoelcher à effacer une honte de la France. L'esclavage semble loin de nous par le nombre des années, loin par l'importance des événements intermédiaires. En réalité, il est tout proche, puisque le loyal Français qui vient de mourir l'a connu en vigueur, a contribué à le détruire et l'a vu disparaître, non avec les cris de triomphe d'un jouvenceau, mais avec le contentement sévère d'un homme déjà mûr. Nombre d'êtres humains peuvent se rappeler encore le temps où la loi les livrait à la brutalité et à l'outrage. Ces vivants doivent quelque chose à Henri Wallon; s'ils l'ignorent, nous devons le savoir pour eux.

« Dans l'action, M. Wallon a eu cette originalité de combiner deux éléments souvent séparés l'un de l'autre, l'esprit chrétien et l'esprit de 1789; ce catholique pratiquant n'a été un homme public que sous la seconde République et sous la troisième. De cette dualité d'inspiration sont venues, pour parler le langage des partis, ses « contradictions politiques; » cela veut dire l'indépendance de sa conscience à l'égard des pressions amies. Son catholicisme profond, libéral, plein de droiture, qui ne le gênait pas (je puis témoigner là-dessus) pour rester cordialement fidèle à toutes ses affections de jeunesse, a fait aussi le caractère particulier de son œuvre écrite. Elle comprend, comme celle d'un laïc du XVIIe siècle, des livres de sujet purement religieux, et même dans les autres, par exemple dans la célèbre *Histoire de l'esclavage dans l'antiquité*, elle reste pénétrée de préoccupations chrétiennes; M. Wallon, en effet, était convaincu, avec la sincérité simple qui était le caractère de toutes ses autres convictions, que le christianisme est pour beaucoup dans la disparition de l'esclavage antique.

« Cette histoire de l'esclavage a pour nous un intérêt spécial, car c'est elle qui fit entrer son auteur dans cette Compagnie dès l'âge de trente-huit ans. C'était en 1850; on ne s'étonnera pas qu'il ait été le plus ancien d'entre nous aussi bien que notre doyen d'âge. Nous avons eu la joie de célébrer son cinquantenaire académique. C'est après son entrée à l'Institut qu'il composa sa *Jeanne d'Arc*, son *Richard II*, son *Saint Louis* (je ne puis que citer des titres). Le premier de ses ouvrages sur la Révolution parut en 1873, l'année même où il succéda comme secrétaire perpétuel à Guigniaut, qui avait donné sa démission. Enfin, c'est après sa nomination en cette nouvelle qualité qu'il fut ministre de l'Instruction publique et qu'il exerça pendant onze ans le décanat de la Faculté des lettres.

« Admis à la retraite en 1887, il a depuis cette date appartenu tout entier au Sénat, où il occupait depuis douze ans un siège inamovible,

et à l'Académie des inscriptions, où il continuait de remplir son poste, perpétuel par définition. Il l'a rempli jusqu'à son dernier souffle, comme je le rappelais au début, avec une régularité et une conscience admirables et aussi avec cette courtoisie des très vieilles gens, dont le charme tient peut-être à l'âge qu'ils atteignent, peut-être plutôt à la date où ils sont nés.

« M. Henri Wallon, notre vénéré secrétaire perpétuel, s'est éteint dans la nuit du 12 au 13 novembre, à l'âge de près de quatre-vingt-douze ans. Il venait d'assister en ancêtre à des fêtes de famille; il y avait constaté et célébré l'union intime et parfaite de toute la descendance issue de son double mariage; au moment même de fermer ses yeux, il a pu rêver que d'autres yeux s'ouvriront. »

Dans le même discours, M. Louis Havet a rappelé dans les termes suivants le souvenir de notre confrère M. Anatole de Barthélemy :

« M. Anatole de Barthélemy, qui s'est éteint le 27 juin, a été membre de l'Académie pendant un laps de dix-sept ans, depuis 1887. Vingt d'entre nous, sans compter quelques-uns qui sont morts, ont eu à solliciter son suffrage. Tous, je pense, se souviennent d'avoir trouvé chez lui le même accueil souriant, la même bonne grâce et, jusqu'à tout près de quatre-vingt-trois ans, presque la même jeunesse. Il était aimable jusque dans son travail, car il travaillait pour les autres; il amassait des notes qui seraient utilisées, disait-il lui-même, par ses amis et confrères. « Plus jeunes que moi, » ajoutait-il avec une bonne humeur charmante, qui était la récompense de son abnégation. Tel l'autre sage octogénaire, n'enviant aux arrière-neveux ni l'ombre de ses arbres ni non plus la lumière du soleil. A force d'être obligeante et modeste, l'activité scientifique de Barthélemy était comme dispersée; elle semblait s'éparpiller en articles et en brochures, et aussi en lettres, qui fournissaient avec libéralité les renseignements et les conseils. Elle allait de la topographie au blason, de la science des institutions politiques ou religieuses à celle qui avait la prédilection de notre confrère, la science des médailles; elle allait de la Bretagne à la Champagne, des temps mérovingiens aux origines gauloises, de l'administration romaine à la féodalité. Elle était une pourtant, car, derrière la diversité des temps et des choses, elle savait démêler son objet constant, l'histoire de la patrie et des ancêtres. Anatole de Barthélemy, comme Henri Wallon, n'a pas voulu que son éloge fût prononcé sur sa tombe. Ici même, il convient qu'un éloge se réduise à une rapide esquisse; depuis quelques années, la mémoire de chacun de nos morts est confiée à l'élu qui lui succède. »

— Notre confrère M. André Lefèvre est mort en novembre 1904. Les lecteurs de la Bibliothèque de l'École des chartes n'ont pas oublié les recherches qu'il a publiées dans notre recueil sur *les Finances de la*

Champagne aux XIVe et XVe siècles et sur *les Baillis de la Brie au XIIIe siècle.*

— Notre confrère M. Adrien Arcelin est mort à Saint-Sorlin (Saône-et-Loire) le 22 décembre dernier.

— Notre confrère M. Bernard Monod est décédé à Hyères le 6 janvier 1905. Il n'était âgé que de vingt-six ans. Il était sorti de l'École au mois de janvier 1904, après avoir soutenu une thèse sur les relations entre le saint-siège et le royaume de France de 1099 à 1108. Ce travail avait été signalé comme particulièrement remarquable à l'attention du ministre de l'Instruction publique. Un chapitre en a été publié en 1904 dans une brochure in-8° intitulée : *l'Église et l'État au XIIe siècle. L'élection épiscopale de Beauvais, de 1100 à 1104.*

M. Monod venait d'être nommé membre de l'École française de Rome.

— Ont été nommés élèves de 1re année à l'École des chartes, par arrêté du 10 novembre 1904, dans l'ordre de mérite suivant :

MM.

1. Rhein (Frédéric-*André*), né à Paris, le 22 octobre 1885.
2. Mazeran (*Georges*-Émile-Marcel), né à Paris, le 26 avril 1884.
3. Le Barrois d'Orgeval (*Gabriel*-Marie-Joseph-Ernest), né à Paris, le 11 juin 1879.
4. Boüard de Laforest (Jean-Eugène-Marie-François-*Alain*), né à Coutras (Gironde), le 21 juillet 1882.
5. Bondois (*Paul*-Martin), né à Versailles (Seine-et-Oise), le 28 avril 1885.
6. Lafond (*Jean*-Marie-Joseph-Emmanuel), né à Pau (Basses-Pyrénées), le 18 mars 1881.
7. Bassères (Roger-François-*Gaston*), né à Prades (Pyrénées-Orientales), le 2 août 1884.
8. Burnand (Eugène-*Robert*), né à Montpellier (Hérault), le 18 février 1882.
9. Salvini (*Joseph*-Louis-Marie), né à Arcueil-Cachan (Seine), le 26 août 1887.
10. Flicoteaux (*Emmanuel*-Marie-Joseph-Émile), né à Paris, le 2 juin 1882.
11. Cornevin (*Jules*), né à Sacy (Yonne), le 21 septembre 1885.
12. Ruinaut (Jules-*Joseph*), né à Castaudet (Landes), le 15 novembre 1884.
13. Lanco (Augustin-Marie-*Pascal*), né au Palais (Morbihan), le 12 avril 1879.
14. Lardé (*Georges*-Louis-Fernand), né à Paris, le 10 avril 1881.

15. Guitard (*Eugène*-Émile-Étienne), né à Toulouse (Haute-Garonne), le 26 décembre 1884.

16. Isnard (*Émile*-Marie-Noël), né à Digne (Basses-Alpes), le 1er janvier 1883.

17. Longle (*Maurice*-Hector), né à Saint-Quentin (Aisne), le 21 décembre 1879.

18. Goutard (*Pierre*-Clovis-Albert), né au Mans (Sarthe), le 6 avril 1884.

19. Zangroniz (Joseph-Charles-*Ramon*), né à Bordeaux (Gironde), le 3 février 1883.

20. Leguay (*Pierre*-Marie-Joseph), né à Chablis (Yonne), le 8 septembre 1885.

— Les thèses déposées par les élèves de l'École des chartes pour être soutenues à la fin du mois de janvier portent sur les sujets suivants :

Balencie. Le Procès de Bigorre et les *Debita regi Navarræ in comitatu Bigorrensi*.

Ch. de Beaucorps. L'Administration d'André Jubert de Bouville, intendant d'Orléans (1694-1709).

Bouteron. Arnoul, évêque de Lisieux (1141-1184).

Boutillier du Retail. Catalogue des actes des évêques et archevêques de Tours (viiie-xie siècles).

Busquet. Le Collège de Fortet à Paris (1394-1764).

Celier. Catalogue des actes des évêques du Mans jusqu'à la fin du xiie siècle (572-1190).

Champion. Vie de Guillaume de Flavy (vers 1398-1449).

Chassaing de Borredon. Le Collège des notaires et secrétaires du roi, principalement depuis 1482.

Delarue. Lutte de Louis VI contre la petite féodalité.

Delmas. Le Chapitre Saint-Germain-l'Auxerrois de Paris (viie-xviiie siècles).

L. Jacob. Le Royaume de Bourgogne sous les empereurs franconiens (1038-1125).

Le Tonnellier. L'Abbaye exempte de Cluny et le saint-siège (910-fin du xiiie siècle).

Lorber. André Hercules de Fleury, évêque de Fréjus et précepteur de Louis XV (1653-1725).

Malleray du Cluzeau d'Échérac. La Jeunesse de Ch.-L.-Aug. Foucquet, comte, puis maréchal de Belle-Isle (1684-1726).

Pressac. Formation territoriale du village édifié sur la butte Montmartre et les environs immédiats.

Henri Prost. Les États du comté de Bourgogne des origines à 1477.

Rohmer. L'Abbaye bénédictine de Notre-Dame aux Nonnains de Troyes, des origines à l'année 1519.

— Le 30 décembre 1904, notre confrère M. Thomas a été élu par l'Académie des inscriptions et belles-lettres membre du Conseil de perfectionnement de l'École des chartes.

— Notre confrère M. le comte François Delaborde, en ouvrant le cours des Sources de l'histoire de France, a rappelé dans les termes suivants les services que son prédécesseur, notre regretté confrère M. A. Molinier, a rendus à l'enseignement de l'École des chartes :

« Il est impossible, Messieurs, que vous voyiez sans regrets dans cette chaire un autre que celui que vous y avez vu l'an dernier; le maître savant, précis, dévoué que vous avez perdu ne saurait être remplacé; mais, Dieu merci! il n'a pas disparu tout entier. Avant de succomber, il avait travaillé pour vous de telle façon que, même après lui, c'est encore en grande partie son enseignement que vous recevrez. Le *Manuel des sources de l'histoire de France* s'impose à tous ceux qui ont à étudier notre histoire; mais à qui sera-t-il plus indispensable qu'à ceux qui auront l'honneur d'occuper cette chaire après Auguste Molinier? Il est telle partie capitale de l'enseignement des sources, la bibliographie par exemple, pour laquelle il suffira presque toujours de renvoyer à l'œuvre de votre ancien maître. Je n'y manquerai pas pour ma part, et, dans bien d'autres cas encore, ce seront les résultats de ses travaux que je vous exposerai. Sans doute, il arrivera que j'aie parfois à les modifier, mais en cela je suivrai encore son exemple. Il avait l'esprit trop scientifique pour admettre que les connaissances humaines ne se complètent ou ne se modifient sans cesse. Si donc il advient que je m'écarte de ce qu'il a pu dire, ce sera justement pour mieux me conformer aux principes de progrès et de probité scientifiques auxquels il a toujours été fidèle.

« L'enseignement *ex cathedra* n'est pas le seul ni toujours le plus profitable. Par sa vie même, par ses actes, le maître forme ses disciples non moins que par ses paroles. Et, sous ce rapport, Molinier nous a donné l'exemple de ce qui constitue nos premiers devoirs à tous, et surtout à nous autres chercheurs de vérité : la loyauté et le travail, le travail continu, opiniâtre, auquel il a peut-être sacrifié son existence. De ce travail, je n'ai pas à vous donner les preuves; d'autres voix plus autorisées que la mienne les ont énumérées et assez de volumes portant son nom vous entourent pour que vous les connaissiez déjà. Mais ceux qui, comme moi, ont suivi de près Molinier sur les bancs où vous êtes aujourd'hui; ceux qui, comme moi, au cours d'études à peu près parallèles, ont été pendant trente ans les témoins de son labeur; ceux qui, comme moi, — et ce n'est pas sans une reconnaissance attendrie que j'évoque ici ces souvenirs personnels, — ont pu profiter du fruit de ses recherches offert avec autant d'abnégation que de cordiale confraternité, ceux-là ne peuvent se le rappeler qu'avec un sentiment de respect et presque d'admiration.

« Et si le bonheur voulait que je pusse ajouter quelque chose à ce que vous a laissé votre maître, sachez-le bien, ce qui m'y aurait fait parvenir, ce serait le désir de ne pas me montrer indigne du confrère qui m'a donné, comme à vous, avec l'exemple d'une insatiable érudition, celui d'un travail sans trêve. »

— Les résultats du concours au prix Gobert ont été annoncés comme il suit par M. le président de l'Académie des inscriptions et belles-lettres :

« De tous nos concours, il en est un particulièrement important que l'Académie, après avoir entendu les conclusions préalables d'une commission et l'argumentation contradictoire des juges les plus compétents, juge elle-même en dernier ressort. C'est le concours fondé par le baron Gobert. En exécution de sa volonté, un prix annuel de 9,000 francs est attribué au travail sur l'histoire de France jugé « le plus savant et le plus profond; » un prix de 1,000 francs seulement récompense le travail dont le mérite se rapproche le plus du premier. L'Académie a couronné deux ouvrages; elle a donc marqué un premier rang et un second; elle n'a pas dit que l'un des deux ouvrages valût neuf fois moins que l'autre.

« Le grand prix Gobert a été décerné cette année à M. Ferdinand Lot pour ses *Études sur le règne de Hugues Capet*. M. Lot, dit le rapport de la commission, est un savant dont le nom est depuis longtemps connu. Il est familier avec tout ce qui a été publié sur le xe et le xie siècle en France, en Allemagne, en Angleterre. Aucun document n'a échappé à ses investigations, et il est habitué de longue main au maniement des textes. Il est capable d'étudier aussi bien le détail que l'ensemble d'un sujet. Il est doué au plus haut degré de l'esprit critique et il se montre aussi sévère pour lui que pour les autres. L'ouvrage couronné, pourtant, prête à des critiques; la commission les emprunte à M. Lot lui-même. Car lui-même avertit, en mettant dans son titre le pluriel *Études*, que son livre est une réunion de dissertations. Lui-même déclare ne pas avoir fait la lumière sur la chronologie du règne de Hugues et annonce qu'il lui faudra d'abord fixer la chronologie des lettres de Gerbert. Lui-même explique qu'il n'a fait ni un portrait, ni une biographie, ni même l'histoire d'un règne. La commission ajoute pour son compte un seul reproche : c'est que l'exigeant critique a trop donné au doute et au découragement. Elle lui conseille d'oser tout le possible, et elle conclut : « On peut tout espérer d'un « savant de la valeur de M. Lot. »

« Le second prix Gobert a été attribué par le vote de l'Académie à M. Alfred Richard, archiviste de la Vienne, pour son *Histoire des comtes de Poitou*, qui embrasse la période comprise entre 778 et 1204 et qui constitue une œuvre nouvelle à tous égards. M. Richard a pu jeter

quelque lumière sur des temps obscurs, ceux de la conquête de l'Aquitaine par les fils de Pépin le Bref et de l'administration de ce pays par des officiers impériaux ou royaux. Son récit prend plus d'ampleur avec l'avènement de Guillaume Tête-d'Étoupe, qui fonda une dynastie destinée à durer deux siècles. Une partie importante du second volume est consacrée à l'histoire, si intimement liée à celle de la France, de la comtesse Aliénor. La comparaison des travaux antérieurs fait reconnaître la haute valeur de l'ouvrage, préparé avec un soin consciencieux, composé avec méthode, plein de faits nouveaux et de vérités éclaircies, écrit dans un style simple et impersonnel, recommandable par la sagesse et la modération des jugements. »

— Les ouvrages de nos confrères M. le comte Bertrand de Broussillon et Henri Stein, qui ont obtenu des médailles au dernier concours des Antiquités nationales, sont ainsi appréciés dans le rapport que M. Salomon Reinach a communiqué le 8 juillet à l'Académie des inscriptions et belles-lettres :

« La première médaille est attribuée à M. le comte Bertrand de Broussillon, auteur d'un ouvrage considérable sur la maison de Laval et éditeur de plusieurs cartulaires importants. La *Maison de Laval*, formant un ensemble de cinq volumes, dont le dernier a paru en 1903, est une œuvre historique de grande valeur. Une connaissance approfondie des sources, tant imprimées que manuscrites, a permis à M. de Broussillon de restituer en tous leurs détails les annales d'une des plus illustres parmi les maisons féodales du Maine. On trouve dans cette histoire le texte ou tout au moins l'analyse de 3,410 pièces, datant de 1020 à 1605, époque à laquelle Laval et Vitré cessèrent d'appartenir à la famille qui en portait le nom. Ces documents ont été empruntés aux archives locales et aux principaux dépôts parisiens. M. de Broussillon a témoigné d'une patience inlassable et d'excellentes qualités de méthode en réunissant et en classant cette masse énorme de matériaux. Grâce à la collaboration de M. Paul de Farcy, il a pu enrichir son livre de nombreuses gravures, reproduisant des sceaux et des monuments funéraires qui le recommandent spécialement à l'attention des archéologues. Enfin, un index très complet des noms propres de personnes et de lieux, dû à M. Vallée et qui ne comprend pas moins de 350 colonnes d'impression, permet de s'orienter facilement dans cet ouvrage et rend ainsi plus accessibles une foule de documents de tout ordre, d'un prix inestimable pour l'histoire du Maine, de la Bretagne orientale, de l'Anjou et de plusieurs autres provinces.

« Sous le titre de *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, M. de Broussillon n'a pas seulement reproduit la teneur d'un précieux recueil d'actes composé vers 1175 ; il a reconstitué, pour ainsi dire, la partie plus ancienne, antérieure au début du XIIIe siècle, des archives

d'un des plus fameux monastères de l'Anjou. Le premier tome comprend la transcription de 392 chartes du Cartulaire de Saint-Aubin; le second donne le texte ou l'analyse de 554 pièces, antérieures à l'an 1200, qui ont été recueillies dans divers dépôts de Paris ou de la province; enfin, le troisième est presque entièrement rempli par un index très soigné dû à M. Eugène Lelong.

« A ces huit volumes, qui ont motivé le jugement de notre commission, M. de Broussillon a joint neuf autres volumes ou brochures qui, en raison des millésimes inscrits sur les titres, ne pouvaient être admis au présent concours. Il faut les signaler cependant, car ils attestent hautement le zèle de M. de Broussillon pour tout ce qui concerne l'histoire du Maine. L'auteur n'est pas un inconnu pour nous; son nom a déjà figuré avec honneur à l'un de nos précédents concours, et ç'a été un plaisir pour notre commission de pouvoir enfin récompenser, par la distinction la plus élevée dont elle dispose, une œuvre historique qui conservera un rang honorable parmi les plus solides de notre temps.

« A la demande de notre commission, l'Académie a autorisé la création d'une quatrième médaille pour reconnaître le mérite de la publication de MM. Quesvers et Stein sur les *Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens* (t. III et IV). Les deux premiers volumes de ce grand travail ont été présentés et appréciés comme il convenait à l'un de nos précédents concours; on crut toutefois devoir attendre, pour décerner une récompense aux auteurs, la suite de leur laborieuse entreprise. Malheureusement, dans l'intervalle, M. Quesvers est mort et notre commission doit joindre l'expression de ses regrets à un hommage qu'elle eût voulu moins tardif. M. Stein reste seul pour achever l'œuvre; il est de ceux que les tâches difficiles n'effraient pas. Peu de recueils épigraphiques ont donné lieu à autant de recherches que celui-là, et l'on pourrait craindre que MM. Quesvers et Stein ne trouvassent que malaisément des imitateurs, s'il fallait exiger de ceux-ci qu'ils les prissent en tous points pour modèles. Le seul reproche qu'ils méritent, en effet, c'est de s'être fait une idée un peu trop haute de leurs devoirs d'éditeurs. A propos de l'épitaphe du personnage le plus obscur, ils ont procédé à de longues enquêtes dans les archives et dans les registres d'état civil, reconstituant ainsi, au prix d'un labeur presque excessif, les généalogies d'une foule de familles peu connues. Mais ces généalogies, est-il besoin de le dire, offrent un intérêt considérable pour l'histoire locale, et l'œuvre de MM. Quesvers et Stein rendra des services inappréciables à de longues générations de chercheurs. La compétence des auteurs et la rigueur de leur méthode sont à la hauteur de leur abnégation scientifique. »

— L'Académie française a décerné le prix Lambert à notre confrère M. Jacques Normand.

— Le 2 décembre, notre confrère M. Thomas a été élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

— Le 27 janvier 1905, notre confrère M. Élie Berger a été élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

— Le 23 décembre, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a élu correspondant notre confrère M. Durand.

— Notre confrère M. Henri Omont a été nommé membre correspondant de l'Académie des sciences de Bavière.

— Par décret en date du 2 janvier 1905, notre confrère M. Bloch, inspecteur général des bibliothèques, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

— A l'occasion des fêtes du Centenaire de la Société des Antiquaires de France ont été nommés officiers de l'Instruction publique nos confrères MM. G. Espinas et J. Tardif; officiers d'Académie, nos confrères J. Delaville Le Roulx et Louis Lasalle-Serbat.

— Par arrêté du 1er janvier 1905, nos confrères dont les noms suivent ont été nommés :

1° Officiers de l'Instruction publique :

MM. Barroux, archiviste adjoint de la Seine;
Huet, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale;
Viard, archiviste aux Archives nationales.

2° Officiers d'Académie :

MM. Bourde de la Rogerie, archiviste du Finistère;
Deslandres, attaché à la bibliothèque de l'Arsenal;
Gauthier (Léon-Charles), archiviste aux Archives nationales;
Lanore, archiviste des Hautes-Pyrénées;
Le Cacheux, archiviste aux Archives nationales;
Morel, archiviste de l'Ain;
Porée, archiviste de l'Yonne.

— Nos confrères MM. Halphen et B. Monod ont été nommés membres de l'École française de Rome; notre confrère M. Martin-Chabot a été admis à prolonger d'un an son séjour à la même École.

— M. Cagnat, dans le rapport sur les travaux des Écoles françaises d'Athènes et de Rome pendant les années 1902-1903, dont l'Académie des inscriptions et belles-lettres a entendu la lecture le 7 octobre 1904, rend ainsi compte des travaux de nos confrères MM. Périnelle et Samaran :

« M. Périnelle, ancien élève de l'École des chartes, s'est intéressé particulièrement aux documents italiens qui se rapportent à l'histoire de Louis XI; il a consulté, à cet égard, les archives du Vatican, celles de Naples, celles de Sienne, celles de Florence, celles de Bologne, de

Modène, de Parme et de Turin. Nous trouverons la preuve de l'activité de ces jeunes savants dans les mémoires qui viennent de nous arriver.

. . . . . .

« Avec M. Samaran, nous quittons l'antiquité pour le moyen âge et l'Italie pour Avignon; son mémoire de 262 pages traite de la *Politique et de l'administration financières des papes en France pendant la période d'Avignon et le grand schisme d'Occident*. Malgré quelques réserves à faire sur la façon sommaire dont quelques chapitres sont traités et sur l'utilisation incomplète de certaines sources, il convient de reconnaître les mérites réels et l'utilité d'un tel travail d'ensemble, le premier qui ait été exécuté sur le sujet par un érudit français et au point de vue français. Après les mémoires publiés en Allemagne ou en Belgique, après ceux qui intéressaient seulement quelques provinces françaises, il restait à dresser, pour toute la France, un tableau complet de la fiscalité papale au XVIe siècle. Cette question présentait d'autant plus d'intérêt qu'aucun pays d'Europe n'a fourni autant de ressources que la France à la papauté d'Avignon, si riche et si besogneuse. Or, de semblables recherches ne pouvaient être menées à bien qu'à Rome. En dehors des documents pontificaux publiés surtout par les membres de l'École française et par les chapelains de Saint-Louis-des-Français, les éléments de cette vaste enquête se trouvent en majeure partie dans les très nombreux registres des archives camérales. M. Samaran n'a peut-être pas pu les dépouiller tous minutieusement; mais il les a interrogés avec patience et sagacité et il en a extrait une multitude de renseignements qui, bien coordonnés, l'ont conduit à des résultats tout à fait intéressants.

« Le mémoire se termine par une liste de tous les fonctionnaires qui se sont succédé au XIVe siècle dans les emplois de l'administration financière du saint-siège. A cette nomenclature s'ajoutent vingt-neuf pièces justificatives heureusement choisies et soigneusement transcrites.

« M. Samaran nous a fait parvenir encore un autre mémoire, intitulé : *Correspondance politique du cardinal d'Armagnac*. On y trouve une liste chronologique de toutes les lettres du cardinal que l'auteur a pu découvrir dans les archives vénitiennes; il y a joint l'indication de toutes celles que possèdent les bibliothèques de France, même de celles qui ont déjà été publiées. Le total de ces pièces, classées par ordre de date, de 1536 à 1585, dépasse 800. M. Samaran ne s'est pas borné à en donner la date et la provenance, il a sommairement analysé toutes celles qui sont inédites. L'ensemble de cette correspondance est véritablement curieux et offre le plus haut intérêt pour l'histoire du Comtat-Venaissin et celle du midi de la France en général. Peu d'hommes ont eu une vie aussi remplie que Georges d'Armagnac et ont touché à des affaires aussi diverses. Notre confrère, M. Picot, qui a examiné ce

mémoire, émet le vœu que le dépouillement fait par M. Samaran devienne le point de départ d'une publication qui pourrait être faite dans la *Collection des documents inédits relatifs à l'histoire de France*. Le texte des originaux y serait imprimé et serait suivi, dans la mesure du possible, de l'analyse de celles des réponses qui nous ont été conservées. Il serait important aussi d'y joindre les épîtres dédicatoires qui ont été adressées au cardinal d'Armagnac par des hommes comme Simon Grynaeus, Pierre Gilly, Guillaume Philandrier, Gio. Giustiniani et d'autres encore. On aurait ainsi un tableau complet de l'activité du personnage. »

— Le 1er octobre 1904, notre confrère M. Rocquain, chef de section aux Archives nationales, a été admis à la retraite.

— Le 17 mai 1904, nos confrères MM. Tuetey et Gerbaux ont été nommés chef et sous-chef de la section moderne aux Archives nationales.

— Le 24 octobre 1904, notre confrère M. de Curzon a été nommé sous-chef de la section historique et notre confrère M. Bourgin archiviste aux Archives nationales.

— Par arrêté préfectoral en date du 29 octobre 1904, notre confrère M. Edmond Pélissier a été nommé archiviste de l'Ariège.

— Par arrêté préfectoral en date du 6 décembre 1904, notre confrère M. Lanore a été nommé archiviste des Basses-Pyrénées.

— Par arrêté du 24 décembre, notre confrère M. Calmette a été nommé chargé de cours à la Faculté des lettres de l'Université de Dijon.

— Par arrêté du maire de Toulouse, notre confrère M. Galabert, archiviste du département de l'Ariège, a été nommé conservateur des archives anciennes de la ville de Toulouse.

— Par arrêté en date du 23 décembre 1904, notre confrère M. Emanuelli a été nommé bibliothécaire-archiviste de la ville de Cherbourg.

— Notre confrère M. Bonin a été nommé secrétaire d'ambassade de deuxième classe.

— Notre confrère M. Ferdinand Lot a été reçu docteur ès lettres. Sa thèse était intitulée : *Étude sur le règne de Hugues Capet et la fin du Xe siècle.*

— Notre confrère M. Émile Duvernoy a été reçu docteur ès lettres. Il avait pris pour sujets de thèse : *le Duc de Lorraine Mathieu Ier (1139-1176)* et *les États généraux des duchés de Lorraine et de Bar jusqu'à la majorité de Charles III (1559).*

— Notre confrère M. Gabriel Pérouse a été reçu docteur ès lettres. Sa thèse avait pour sujet : *le Cardinal Louis Aleman, président du concile de Bâle, et la fin du grand schisme.*

PROJET DE RÉORGANISATION DES ARCHIVES DE FRANCE.

A la date du 15 mai 1904, la circulaire suivante a été adressée aux membres de la Société de l'École des chartes par le secrétaire de la Société :

« Mon cher confrère,

« Conformément à la décision prise par la Société de l'École des chartes dans la séance du 7 avril dernier, j'ai l'honneur de vous transmettre les vœux exprimés dans nos réunions des 7 et 11 avril 1904 sur la *Proposition de loi portant réorganisation générale des archives de France,* déposée sur le bureau de la Chambre des députés, le 8 février 1904, par MM. Gabriel Deville, Barthou, Clémentel, Cruppi, Jaurès, Millerand, Simyan, députés.

« TITRE PREMIER. — CONSTITUTION DES ARCHIVES.

« La Société se rallie aux vœux suivants, adoptés par l'assemblée des archivistes français, réunis à Paris le dimanche 10 avril 1904 :

« 1° Que le projet de loi déposé au Sénat par MM. Millaud et Déandréis, au sujet des minutes de notaires postérieures à 1790, soit voté aussi promptement que possible ;

« 2° Que le décret du 29 janvier 1898 sur le versement aux Archives nationales des papiers provenant des ministères obtienne force de loi, en laissant de côté, comme dans le susdit décret, les ministères qui ont des archives régulièrement constituées, inventoriées et ouvertes aux historiens, et sous la réserve que la garde de ces archives ne soit confiée qu'à des archivistes-paléographes.

« TITRE II. — ÉCOLE NATIONALE PROFESSIONNELLE DES ARCHIVISTES ET BIBLIOTHÉCAIRES.

« La Société a adopté les vœux suivants :

« 1° Que le nom de l'École des chartes ne soit pas modifié[1] ;

« 2° Que l'enseignement de l'École des chartes soit développé dans un sens professionnel, sans porter atteinte à l'enseignement scientifique général donné jusqu'ici à l'École[2] ;

« 3° Que le diplôme de licencié ès lettres ne soit exigé ni pour l'entrée à l'École ni pour l'examen de sortie[3] ;

« 4° Que les élèves ayant subi avec succès tous les examens portent le titre d'élève diplômé de l'École des chartes[4].

1. Vœu présenté par M. Jules Lair.
2. Vœu présenté par M. Maurice Prou.
3. Vœu présenté par M. Élie Berger.
4. Vœu présenté par M. Émile Travers.

« TITRE III. — PERSONNEL DES ARCHIVES.

« L'assemblée des archivistes français a adopté les vœux ci-dessous énumérés, auxquels la Société de l'École des chartes s'est associée :

« L'assemblée, adressant l'expression de sa gratitude aux membres du Parlement qui ont pris l'initiative de la proposition déposée à la Chambre tendant à améliorer la situation du personnel des archives et spécialement des archives départementales; entièrement favorable au principe contenu dans le projet de loi déposé à la Chambre qui consacre, d'une part, l'incorporation aux Archives nationales et départementales de toutes les archives des services et administrations de l'État, des départements, des greffes et études de notaires, et, d'autre part, la *nationalisation* du personnel des archives départementales; mais persuadée que l'adoption de certains articles du titre III du susdit projet de loi aurait, pour un grand nombre de fonctionnaires départementaux, des conséquences désastreuses : elle émet le vœu que le susdit titre III, relatif au personnel des archives, soit entièrement modifié, notamment en ce qui concerne le mode de classification des postes d'archivistes et le mode de répartition en classes personnelles des archivistes en fonction; elle demande donc :

« *a)* Que le classement des postes d'archivistes et la fixation des crédits à fournir par chaque département soient établis, non d'après les sommes actuellement inscrites aux budgets départementaux pour le traitement de l'archiviste, mais en tenant compte de l'importance des archives anciennes et modernes et de la situation matérielle des départements (situation à évaluer soit d'après le nombre des communes, le chiffre de la population et la valeur du centime départemental, soit par tout autre moyen à déterminer);

« *b)* Que la nationalisation du personnel des archives départementales ne puisse, en aucun cas, avoir pour résultat de priver les archivistes en fonction des services annexes, départementaux ou communaux, bibliothèques, musées, cours libres ou autres, dont ils sont chargés; elle demande, en résumé, qu'il soit annexé au projet de loi déposé à la Chambre un double tableau portant : le premier, la classification de tous les emplois et postes d'archivistes nationaux et départementaux, avec l'indication pour chaque département du contingent qu'il aura à fournir pour le traitement de l'archiviste; le deuxième, le nombre, en pourcentage, des fonctionnaires qui seront attribués à chacune des classes personnelles, avec l'indication des conditions d'avancement sur place à l'ancienneté.

« TITRE IV. — INSPECTION GÉNÉRALE DES ARCHIVES ET BIBLIOTHÈQUES.

« TITRE V. — DIRECTION GÉNÉRALE DES ARCHIVES.

« La Société n'a émis aucun vœu sur ces deux titres.

« TITRE VI. — BUDGET DES ARCHIVES.

« La Société ne s'est pas occupée de cette question, que semble devoir déterminer un règlement d'administration.

« Enfin, la Société a émis les trois vœux suivants :

« 1° Considérant que la proposition de loi en question ne s'occupe d'une façon complète que du service des archives, la Société émet le vœu qu'une proposition spéciale soit présentée, portant réorganisation parallèle du service des bibliothèques, sous la réserve des droits des élèves diplômés de l'École des chartes, pour tout ou partie des emplois[1];

« 2° Que le gouvernement dépose de son côté un projet de loi sur la réorganisation des archives de France, et charge le bureau de la réunion de transmettre à l'administration les vœux, résolutions, documents et observations présentés au cours de la présente assemblée[2];

« 3° Que les archivistes adjoints et les auxiliaires du service des archives départementales soient nommés par les préfets, sur la présentation de l'archiviste départemental[3].

« L'ensemble de ces vœux a été transmis par M. le Président, après avis de la Société, à notre confrère M. Beauquier, rapporteur de la Commission de l'administration générale, départementale et communale, des cultes et de la décentralisation, chargée de l'examen de la proposition de loi. »

OPINION D'UN SAVANT BELGE SUR L'ÉCOLE DES CHARTES.

A propos du projet de réorganisation des archives de France, publié à la page 290 du présent volume, M. Joseph Cuvelier a fait insérer dans la *Revue des Bibliothèques et des Archives de Belgique* (n° de mai-juin 1904) un article qui a été reproduit dans la *Correspondance historique et archéologique* (n° de septembre 1904, p. 254-271).

Nous en détachons ce que l'auteur de l'article a écrit au sujet de l'École des chartes :

« La question de l'éducation scientifique des archivistes nous amène à dire un mot de ce qui, dans le projet de loi, regarde l'École des chartes. La presque totalité des archivistes français actuels sont sortis, on le sait, de cette École. Nous ne ferons pas à nos lecteurs l'injure de leur apprendre ce que c'est que l'École des chartes. Rappelons seulement que l'on y est admis par voie d'examen-concours, que la durée des études est de trois ans et que l'octroi du diplôme d'archiviste-paléo-

1. Vœu présenté par M. Chevreux.

2 et 3. Ces deux derniers vœux avaient été adoptés par l'assemblée générale des archivistes.

graphe est subordonné à la présentation d'une dissertation inaugurale. Les cours que l'on y enseigne sont la paléographie, la bibliographie générale et le service des bibliothèques, le service des archives, la philologie (latin du moyen âge, vieux français, provençal), la diplomatique, les institutions politiques, administratives, financières et militaires depuis les Gaulois jusqu'en 1790, les sources de l'histoire de France, l'archéologie, l'histoire du droit.

« A l'enseignement donné dans cette École, un des signataires du projet de loi, M. Simyan, dans son rapport sur le budget de l'Instruction publique pour 1904, rendit hommage en ces termes : « Au point « de vue scientifique, elle occupe une des premières places parmi nos « grands établissements d'enseignement supérieur. Ses anciens élèves « brillent au premier rang dans les diverses spécialités auxquelles cha- « cun d'eux s'est consacré, et c'est la méthode si rigoureuse et si « féconde de l'École des chartes que doivent suivre ceux qui s'adonnent « aux études historiques, sous peine de ne produire que des travaux « médiocres. Il n'est pas une collection de publications scientifiques qui « ne compte d'anciens élèves de l'École des chartes parmi ses princi- « paux collaborateurs. Il n'est pas une branche de l'histoire, de l'ar- « chéologie, de la philologie qu'ils n'aient explorée... »

« Presque au même moment, M. Bodinier, dans un amendement présenté au Sénat, et adopté du reste, tendant à faire admettre l'équivalence du diplôme d'archiviste-paléographe à celui de professeur pour ce qui concerne les places à conférer dans l'enseignement secondaire, prononça cette phrase significative : « Le diplôme d'archiviste-paléo- « graphe est en quelque sorte un véritable doctorat d'histoire de « France. »

« Croirait-on, après cela, que c'est cette même École des chartes, dont l'enseignement est prisé si haut, que les auteurs du projet de loi proposent de transformer? Comment? Ils n'en disent rien, si nous en exceptons le changement de titre, qu'ils proposent de rendre inutilement et dangereusement kilométrique. Nous ne parvenons pas, en effet, à découvrir le moindre indice de transformation dans le passage suivant, — auquel, au demeurant, nous souscrivons entièrement, — où M. Simyan prétend exposer les principes qui devraient présider à la réforme de l'École des chartes et de l'administration des archives et des bibliothèques : « Ouvriers d'archives et de bibliothèques, les archi- « vistes et les bibliothécaires doivent connaître leur métier, ce qui « exclut les incompétents; ils doivent vivre de l'exercice de leur métier, « ce qui exclut les emplois non rétribués; ils doivent être payés en « raison directe de leur travail, ce qui exige l'application combinée « de l'avancement à l'ancienneté et de l'avancement au choix, de « l'avancement sur place et de l'avancement par voie de mutation; « enfin, de même que les ouvriers de l'industrie ne toléreraient jamais

« d'être placés sous l'autorité d'un contremaître incapable de prendre « sa place à l'établi et d'y manier l'outillage du métier, de même archi- « vistes et bibliothécaires ne doivent jamais être subordonnés qu'à des « chefs qui soient au moins leurs égaux. »

« Nous n'étonnerons personne en disant que la réforme projetée de l'École des chartes a suscité dans le monde savant un légitime émoi. C'est d'abord M. Paul Meyer, directeur de l'établissement, qui, dans une lettre adressée au *Siècle* du 11 mars 1904, prend la défense de l'institution aux destinées de laquelle il préside avec tant d'autorité. Le projet ne dit pas, écrit M. Meyer, en quoi consistera la réorganisation. « Quant au changement du titre en École nationale professionnelle des « archivistes-bibliothécaires, il est inutile. Si le titre d'École des « chartes ne définit pas très bien une école où il existe un cours d'ar- « chéologie et où l'histoire de nos institutions est poussée jusqu'à la « Constitution de l'an VII, le titre nouveau est bien long et un peu « étroit pour un établissement qui n'est pas seulement professionnel, « mais scientifique, qui ne forme pas seulement des bibliothécaires et « des archivistes, mais qui a donné à la France des professeurs pour « tous les degrés de l'enseignement et des fonctionnaires d'ordres « divers. »

« Un autre savant relève dans la *Correspondance historique et archéologique* (mars 1904, p. 85 et suiv.) la même absence d'indications au sujet de la réorganisation de l'École. Lui aussi proteste contre le changement du titre, dans lequel il voit plus qu'un inconvénient, un vrai danger. « Du jour où l'enseignement donné à l'École des chartes serait « simplement professionnel et où les connaissances techniques ne s'ap- « puieraient plus sur une théorie scientifique, les seuls candidats qui se « présenteraient seraient des aspirants archivistes ou bibliothécaires. « On ne voit pas que des jeunes gens, se sentant quelque valeur intel- « lectuelle, puissent se proposer comme idéal de classer de vieux « papiers. Car l'érudition n'est pas incompatible avec l'accomplisse- « ment très consciencieux de la tâche professionnelle. Si nous passions « en revue les archivistes actuellement en place, nous trouverions que « ceux qui s'acquittent le mieux de leurs fonctions, qui satisfont tout à « la fois l'administration et le public, sont aussi ceux qui occupent « leurs loisirs à la rédaction d'ouvrages historiques. Ce qui suppose « qu'ils ont appris la méthode historique et les connaissances générales « nécessaires à l'interprétation des documents confiés à leur garde. « Admettons que l'École ne forme que des archivistes, qu'on éloigne « de l'École les spéculatifs, ceux qui n'ont d'autre désir que de s'initier « aux méthodes de l'érudition pour composer plus tard des ouvrages « historiques fondés sur les documents d'archives, voilà qu'on crée une « classe de fonctionnaires isolés dans leurs archives et qui ne trouvent « plus personne autour d'eux qui connaisse l'objet de leurs travaux. Il

« y a pour l'avenir des études historiques un véritable danger à établir « ainsi des cloisons étanches. N'est-il pas nécessaire qu'il y ait, à côté « des archivistes, des gens de même instruction qui utilisent les archives « que leurs conservateurs ne sauraient faire connaître, quant au fond, « à eux seuls? On doit souhaiter voir à l'École des chartes deux caté- « gories d'étudiants, les uns visant à remplir une carrière, les autres « voulant se mettre à même de faire des études historiques. Ceux-ci « doivent connaître le maniement des archives, qu'ils ne sauraient « apprendre qu'à l'École des chartes. »

« Nous croyons que les auteurs du projet de loi seraient sagement inspirés s'ils supprimaient de leur proposition les articles concernant la réorganisation de l'École des chartes. Jusqu'à présent, son enseignement a été en bonnes mains, et il suffit de parcourir ses dernières publications pour s'apercevoir que la direction est loin d'être fermée aux idées nouvelles et au progrès.

« On excusera la sollicitude avec laquelle nous parlons de l'École des chartes, que les archivistes, en Belgique aussi, considèrent un peu comme leur mère. N'est-ce pas sur le programme de ses cours que le gouvernement belge a visiblement calqué l'examen de candidat-archiviste? Et la loi de 1890 sur l'enseignement supérieur n'a-t-elle pas organisé dans toutes nos universités ce doctorat en histoire, auquel M. le sénateur Bodinier assimilait l'autre jour le diplôme d'archiviste-paléographe? N'est-ce pas grâce à ce doctorat en histoire que nous avons obtenu, en Belgique, cette communauté d'origine des archivistes et des professeurs d'histoire de l'enseignement supérieur et moyen, de tous les historiens, enfin, communauté qui existe aujourd'hui entre tous les diplômés de l'École des chartes et que le malencontreux projet de réforme menace de faire disparaître[1]?

« Dans une lettre adressée à l'*Indépendance belge,* le 26 août 1897, en réponse à deux articles de ce journal préconisant la création d'une École des chartes en Belgique, j'ai combattu naguère, pour des motifs d'opportunité, l'idée de cette création, en me basant précisément sur l'existence de notre doctorat en histoire et de l'examen de candidat-archiviste. Je n'ai pas changé d'avis depuis lors, mais sept nouvelles années

1. Il ne sera pas sans intérêt de faire connaître sur cette question l'opinion d'un savant allemand, M. Gerhard Seeliger. Recensant l'opuscule de Wiegand, *Die Wissenschaftliche Vorbildung des Archivars*, le professeur de Leipzig termine comme suit : « Die wichtigste Grundlage der Vorbildung von Archivaren soll nicht eine fachmænnisch *abgegrenzte* Archivschule, sondern das universellere Universitätsstudium gewæhren. » (*Historische Vierteljahrschrift*, 1900, p. 299.) C'est-à-dire : la base principale de la formation des archivistes ne doit pas être une école d' « archivéconomie, » *confinée dans un enseignement purement technique*, mais la culture plus compréhensive donnée dans les études universitaires. (Note de la Rédaction de la Revue belge.)

d'expérience m'ont convaincu que, loin de restreindre cet enseignement, il y aurait une grande utilité, pour les archives belges, à connaître certaines matières enseignées à l'École des chartes et qui ne figurent pas parmi les cours du doctorat en histoire ni parmi les branches de l'examen de candidat-archiviste.

« Tout en me réservant de revenir sur cette question, je ne citerai aujourd'hui que l'histoire du droit et le service des archives, en d'autres termes l'*archivéconomie*. Dans un pays dont la majeure partie des archives se rapportent à des institutions judiciaires, l'utilité d'un cours d'histoire du droit n'a pas besoin d'être démontrée. Mais ce qui est plus indispensable encore aux archivistes, c'est un cours d'*archivéconomie*. Le jeune docteur en histoire, candidat-archiviste, ignore aujourd'hui le premier mot de la science des archives. Et cependant, elle existe, cette science. Voyez les cours de l'École des chartes, ceux de l'École des archivistes, à Marbourg; voyez le traité des archivistes hollandais : *Handleiding voor het ordenen en beschrijven van Archieven*, de Muller, Fruin et Feith, que je ne saurais assez recommander à mes collègues. Que de temps gagné, que de tâtonnements évités, que d'unité et d'ensemble acquis au point de vue de la méthode, si un enseignement théorique pouvait précéder, dans ce domaine aussi, la pratique[1]!

« Mais il est temps de conclure.

« Nous approuvons, sans réserve, toutes les mesures préconisées pour assurer la conservation effective des archives et leur utilisation scientifique. L'exécution de ces mesures présentera peut-être certaines difficultés auxquelles les auteurs, dans leur hâte de bien faire, n'ont pas songé, et le règlement d'administration qui doit fixer les formes d'application de la loi ne sera pas d'une élaboration facile. Mais leurs intentions sont incontestablement excellentes et, avec de la patience d'un côté et de la bonne volonté de l'autre, nous ne doutons pas qu'ils n'arrivent à bon port. Les difficultés se présenteront surtout lorsqu'il s'agira de réaliser leur conception de ce que j'appellerais volontiers « les plus grandes Archives; » à cet égard, l'éparpillement de l'administration des Archives dans les bureaux de toutes les administrations de la France me paraît peu désirable. Si l'échelle des traitements est prévue, nous n'avons découvert nulle part les bases d'augmentations. Les dispositions qui feront des archivistes départementaux des fonctionnaires de l'État emporteront, en Belgique, tous les suffrages. Mais, de grâce, n'introduisez pas dans les dépôts d'archives départementales des classes différentes, dont le monde savant serait la première victime,

1. Le programme des matières de la deuxième épreuve du doctorat en histoire comprend une branche *au choix* du récipiendaire. Ne pourrait-on remplacer celle-ci, pour les jeunes docteurs se destinant aux archives, par un cours obligatoire *d'archivéconomie?*

et qui installeraient à demeure, dans la calme atmosphère, qui ne devrait jamais cesser d'être l'apanage d'un dépôt d'archives, l'intrigue et le triomphe des passions politiques. De grâce aussi et surtout ne touchez pas à l'École des chartes, elle a trop de titres à votre reconnaissance ! »

L'INSTITUT HISTORIQUE AUTRICHIEN.

L'établissement qui porte le titre de *K. K. Institut für österreichische Geschichtsforschung* date du 11 novembre 1854. Il vient de célébrer son cinquantenaire. Le chef actuel, *Vorstand*, de cette haute école, le Dr Emil von Ottenthal, précédemment professeur à l'Université d'Innsbruck, a publié à cette occasion une brochure, *Festschrift*, fort intéressante[1]. Il raconte l'histoire de cet *Institut*, dont les chefs ont été : Albert Jäger, 1854-1869; Theodor von Sickel, 1869-1891; Heinrich von Zeissberg, 1891-1896; Engelbert Mühlbacher, 1896-1903.

L'*Institut für österreichische Geschichtsforschung* fut créé à l'imitation de l'École des chartes, telle qu'elle avait été organisée sept ans plus tôt, en 1847; mais il subit en 1857 et en 1874 quelques changements destinés à rendre son organisation plus conforme à celle de l'Université de Vienne. Il s'était appelé d'abord *Schule*, traduction allemande du mot école, et le premier chef de cet établissement, le Dr Jäger, prenait le titre de *Director*. Ses successeurs préférèrent s'appeler, en allemand, *Vorstand*, et faire prendre à l'établissement le titre d'*Institut*. Il y avait d'abord des *Professoren* et des *Repetitoren*, comme à l'École des chartes; il n'y a plus aujourd'hui que des *Dozenten*. Le personnel enseignant se compose actuellement, outre le *Vorstand*, de trois *Dozenten*, MM. Franz Wickhoff, Oswald Redlich et Alfons Dopsch.

C'est tous les deux ans que l'*Institut* ouvre ses portes à de nouveaux élèves.

L'ensemble des cours dure trois ans, dont une année préparatoire, à la suite de laquelle sont décernées, tous les deux ans, au concours, six bourses, *Stipendien*, dont les titulaires portent le titre de *Ordentliche Mitglieder*, « membres ordinaires de l'*Institut*. » Les juges du concours sont les professeurs, avec adjonction de savants étrangers à l'établissement.

L'objet de l'enseignement est à peu près le même qu'à l'École des chartes; seulement, il est organisé d'une façon un peu différente. Deux

1. *Das K. K. Institut für österreichische Geschichtsforschung*, 1854-1904. *Festschrift zur Feier des fünfzigjährigen Bestandes von E. v. Ottenthal.* Wien, 1904, in-8°, 96 p.

cours durent deux ans : ce sont celui qui a pour objet les sources de l'histoire d'Autriche, première et troisième années, et le cours de diplomatique, deuxième et troisième années ; un cours dure trois ans, celui d'archéologie, ou plus exactement d'histoire de l'art, première, seconde et troisième années. La paléographie ne s'enseigne qu'en première année, l'histoire du gouvernement autrichien et de son organisation en seconde année, le classement des bibliothèques et des archives en troisième année seulement. Il y a un cours de chronologie en première année, un cours de sphragistique et d'art héraldique en seconde année. L'Institut autrichien ne se charge d'enseigner ni la langue ni la littérature allemandes du moyen âge, ni l'histoire du droit allemand ni le droit canon; les élèves sont invités à aller apprendre ces sciences aux cours de l'Université, comme les langues modernes, français, italien, anglais, langues slaves.

En 1878, sur le conseil du Dr Theodor von Sickel et à l'exemple des anciens élèves de l'École des chartes, d'anciens *Mitglieder* de l'Institut autrichien se formèrent en société pour publier une revue : *Mittheilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung*. La première livraison parut en 1879, avec le concours financier du ministère de l'Instruction publique; aujourd'hui, le nombre des volumes annuels s'élève à vingt-cinq, auxquels il faut ajouter sept volumes supplémentaires.

Notre École nationale des chartes peut être fière de sa fille autrichienne, qui doit une grande partie de ses succès au Dr Theodor von Sickel, d'abord pendant treize ans comme début professeur dans cet établissement, puis directeur pendant vingt-deux ans, jusqu'à son transfert au poste de *Director des Istituto austriaco di studi storici*, à Rome, de 1891 à 1901, année où il a pris sa retraite. Aujourd'hui membre de plusieurs académies, décoré de divers ordres autrichiens et étrangers, mais fatigué, mal portant, âgé de soixante-dix-huit ans, il vit loin des bruits du monde, quoique toujours entouré de ses chers livres, dans la petite ville de Meran, au milieu des montagnes du Tyrol.

L'INCENDIE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE TURIN.

Diverses publications parues depuis l'insertion de mon article dans le fascicule 1-3, 1904, de la *Bibliothèque de l'École des chartes* me permettent de préciser les indications que j'y ai données et d'en ajouter de nouvelles[1].

1. Pour compléter ce que je dis, p. 140, des manuscrits de Bobbio, joindre le catalogue d'O. Seebass, *Handschriften von Bobbio in der Vaticana und*

Dans la *Nuova Antologia* du 16 juin 1904[1], le député Boselli a publié un extrait fort important de sa relation à la Chambre italienne. Cet article, d'ailleurs mal composé et plein de fautes d'impression, donne un état, sans doute provisoire, mais utile cependant, des pertes reconnues.

Sur les quarante et une sections d'imprimés, neuf ont été atteintes très fortement, puisque, sur un ensemble de 31,511 articles, 23,711 ont disparu. Cinq sections ont été particulièrement affectées :

Philosophie-pédagogie.	176	sur	5,869.
Polygraphie	105	—	4,939.
Linguistique	551	—	3,790.
Philologie	656	—	2,946.
Collection Aldine . .	150	—	700[2].

Les archives de la bibliothèque ont péri[3], ainsi que l'inventaire topographique de B. Peyron, augmenté par Frati, qui contenait l'indication d'environ 500 manuscrits latins, italiens et français non catalogués[4].

Des 4,500 manuscrits, ce sont les hébraïques, persans, arabes, italiens et français qui ont le plus souffert, et davantage encore à cause de l'eau qui noya l'incendie. Un certain nombre ont été recueillis, dont les marges et une partie du texte étaient réduites en charbon, dont les feuillets étaient ou recroquevillés ou agglutinés. Les laboratoires de chimie de Turin ont collaboré à la reconstitution de ceux qu'on aurait pu considérer comme désormais inutilisables[5].

A l'heure actuelle, un assez grand nombre de manuscrits ont pu être récupérés[6]. On trouvera dans la *Rivista di filologia e d'istruzione classica*, du professeur E. Stampini, un inventaire des manuscrits grecs et latins anciens rédigé par les érudits Frati, Cipolla et De Sanctis[7]. Les manuscrits grecs ont tous été atteints; mais, de complètement perdus, si l'on

Ambrosiana, dans le *Centralblatt für Bibliothekswesen*, 1896, t. XIII, p. 64 et suiv., et la description de l'un d'eux par Cipolla, *Una narrazione bobbiese sulla presa di Damietta nel 1219*, dans l'*Archivio storico lombardo*, série IV, 1904, t. XXXI, p. 5 et suiv.

1. P. 705-721. *Incendio e ricostituzione della biblioteca di Torino.* Sa relation a été utilisée pour la chronique de 1904 de la *Revue des archives et bibliothèques.*

2. P. 709.

3. *Ibid.*

4. P. 710, n. 1.

5. Sur cette coopération, cf. p. 710-711.

6. P. 711. — Franz Cumont, d'après un correspondant de Turin, réduit ce nombre à 900. (*Reliquiæ Taurinenses.* Extrait du *Bull. de l'Acad. royale de Belgique, classe des lettres...*, n° 3, 1904, p. 82.)

7. Cf. *Giornale d'Italia*, 27 mai 1904.

admet le chiffre de 406[1] comme celui des textes anciennement existants[2], on peut dire qu'il n'y en a que la moitié. Le professeur De Sanctis en a identifié 176 et espère pouvoir faire ses reconstitutions, grâce aux fragments qui subsistent. Le commentaire de Théodoret, qui a déjà échappé à l'incendie de 1667, est sauf; mais perdu l'hymnaire grec étudié par le cardinal Pitra et Krumbacher, perdu le *Diplomariate* grec et perdu en grande partie le psautier du VIIIe siècle[3]. Un grand nombre d'auteurs byzantins ont disparu[4].

Les manuscrits hébreux sont presque tous brûlés[5]. Il y avait au moins 111 manuscrits orientaux : 40 ont été retrouvés, et M. Pizzi a été chargé de leur reconstitution[6].

Au courant de 1904 a paru le catalogue des manuscrits italiens, rédigé par B. Peyron, qui avait l'intention de cataloguer tous les fonds et de faire l'histoire de la bibliothèque, et préfacé par G. Frati[7]. Cet inventaire, pas absolument complet[8], était imprimé avant l'incendie, qui en fait un nécrologe. Des 2,475 manuscrits[9], en subsistent 1,350, identifiés par Cipolla, De Sanctis et C. Frati[10]. Renier a préparé un inventaire de ceux qui ont été reconnus, à paraître dans le prochain fascicule du *Giornale della letteratura italiana*, et l'honorable Boselli signale quelques-uns des manuscrits sauvés et des disparus[11].

1. Le correspondant de F. Cumont (*loc. cit.*, p. 82) dit que le 25 janvier 1904 on en comptait 425.

2. J'ai précédemment noté l'insuffisance des catalogues. (B. E. C., p. 134-135.) En 1902, F. Cumont dressa l'inventaire des manuscrits d'astrologie grecs (publ. dans le *Catal. codd. astrol. græc.*, t. IV, 1903, p. 3-16), et M. Carta, directeur de la bibliothèque de Turin, l'avait même engagé à refaire dans son entier le catalogue des manuscrits grecs. (*Reliquiæ taurinenses*, p. 82.) Dans cet article, F. Cumont inventorie le manuscrit CC (B. III, 11) et en donne des extraits concernant les hérésies byzantines et le judaïsme. Les manuscrits de patristique grecque ont été décrits par O. Zuretti dans les *Studi italiani di filologia classica*. (Boselli, *loc. cit.*, p. 711, n. 5.)

3. Boselli, *loc. cit.*, p. 711.

4. Krumbacher, dans *Beilage zur allgem. Zeitung*, 26 février 1904. Il a copié ou collationné l'hymnaire du XIe siècle. (B. IV, 34.)

5. Boselli, *loc. cit.*, p. 711. Ils sont au nombre de 169 dans le catalogue de Pasini, de 274 dans celui de Peyron.

6. Boselli, *loc. cit.*, p. 711.

7. *Codices italici manu exarati qui in bibliotheca Taurinensis Athenæi ante diem .XXVI. januarii .M.CM.CV. asservabantur*. Turin, 1904, in-8°.

8. C. Frati, dans sa préface au catalogue signalé n. 3, p. XVI-XVII, indique les éditions de manuscrits italiens de Turin.

9. 1291 dans le catalogue de Pasini.

10. Boselli, *loc. cit.*, p. 713.

11. *Loc. cit.*, p. 713, n. 3. M. Boselli pense qu'une des causes de l'acharnement du feu contre les manuscrits italiens est qu'ils étaient placés entre les deux portes d'entrée.

Quant aux manuscrits français, au nombre de 772, selon Pasini, ils ont été en grande partie détruits, encore que certains écrits sur parchemin aient opposé au feu une réelle résistance, comme le *Romuleon*, les trois manuscrits de *Guiron le Courtois*[1]. Voici quelques renseignements fournis par la relation de M. Boselli : *Yon de Bordeaux* (L. II, 14), dans un état lamentable; le *Roman de Florimont* (L. II, 16), de même; *Eracles* et autres poèmes (L. II, 14), réduit en un bloc triangulaire; trois sur cinq des manuscrits du *Roman de la Rose*, en mauvais état; la moitié du *Livre du chevalier errant* du sire de Saluces, aussi; le manuscrit du *Tournoyment* (L. V, 63), les trois manuscrits de Claude de Seyssel, perdus. Des Heures de Turin, il reste à faire « un residuo meschinissimo[2]. » Les Heures du duc de Berry ont été retrouvées sous un amas de décombres[3]. Les manuscrits sur papier, en général moins précieux, ont subi encore plus de dommages; celui d'*Ogier le Danois* a été à peu près détruit, la traduction ancienne de Dante, sauvée, ainsi que le manuscrit de Bladin de Cornvalha, provençal, publié par P. Meyer dans la *Romania*[4], et qui n'a été épargné que parce qu'il se trouvait dans la section latine. La Société des bibliophiles français a fait photographier récemment, par les soins du comte A. de Laborde, les enluminures remarquables du tome II de la *Cité de Dieu*, qui appartint au grand Bâtard[5].

A l'œuvre de reconstitution des manuscrits abîmés, on doit joindre celle des sections décimées des imprimés. En ce qui concerne la France, notons les offres de l'Académie des sciences morales et politiques (25 juin 1904)[6] et de la Société de l'Histoire de France (2 février 1904)[7]. Au 21 mai, étaient déjà entrés à la bibliothèque de Turin 1,301 opuscules et 7,236 volumes[8], et il est probable que l'appel de l'Université de Turin sera écouté un peu partout[9].

Quant à la leçon à tirer de l'événement lui-même, G. Biagi l'a développée dans sa *Rivista delle Biblioteche e degli archivi* (février-avril 1904), qui, pour l'Italie, donne cette conclusion radicalement pessimiste : « Di biblioteche al sicuro da ogni pericolo non ve n'è veramente nessuna[10]. » Quelle que soit la cause réelle de l'incendie de Turin, — imprudence

1. *Ibid.*, p. 712, n. 2.
2. *Ibid.*, p. 712.
3. F. Cumont, *loc. cit.*, p. 82.
4. Boselli, *loc. cit.*, p. 712, n. 2.
5. *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1er fasc., 1904. Procès-verbal du Comité, 2 février 1904. Communication de M. L. Delisle.
6. *Journal des Savants*, 25 juin 1904, p. 426.
7. *Annuaire-Bulletin*, 1er fasc., 1904.
8. Boselli, *loc. cit.*, p. 715.
9. Id., *ibid.*, p. 714.
10. Joindre son interview, dans le *Giornale d'Italia*, 17 mai 1904.

d'une des personnes logées à l'Université[1] ou erreur fondamentale du règlement du 28 octobre 1885[2], — les personnes qui, en France, s'intéressent à la bonne administration des bibliothèques devront tirer parti des discussions de toute espèce qui, en Italie, sont nées et naîtront à cette occasion[3].

Georges Bourgin.

LES ORIGINES BYZANTINES

DU MONOGRAMME CAROLINGIEN.

M. Wolfram, archiviste de Metz, ayant étudié l'influence exercée par la civilisation byzantine et syrienne jusque dans la vallée de la Moselle, où elle parvenait par la route de Marseille et de Lyon, a eu l'occasion de faire une constatation intéressante au point de vue diplomatique, qu'il signale dans la *Beilage zur allgemeinen Zeitung* (n° 3-4 janvier 1905). Dans les études de M. Strzygowski sur l'Évangile d'Etschmiazin se trouve reproduit un double monogramme du patriarche Narsès (640-661). Ce monogramme est bâti sur deux croix, portant aux extrémités de leurs branches les lettres principales des mots Νάρσου Καθολικοῦ. On sait que c'est la disposition qu'affectent également les lettres KRLS, du nom de KAROLVS, dans le monogramme qui remplace, à la fin des diplômes de Charlemagne, la simple croix de l'époque mérovingienne. Il semblerait donc qu'il y ait là une imitation d'habitudes byzantines. M. Wolfram se demande même s'il ne faut pas voir dans l'adoption du monogramme le résultat d'une influence exercée sur les usages de la chancellerie par les lettrés grecs et syriens, que Charles, au rapport de Thégan, aurait appelés auprès de lui pour procéder à la revision du texte des Évangiles.

Quoi qu'il en soit de cette dernière hypothèse, et toute réserve faite,

1. Boselli, *loc. cit.*, p. 706, écarte cette hypothèse.

2. Cf. Nicolò Anziani, *le Sostanziali contraddizioni del Regolamento organico delle RR. Biblioteche italiane del 28 ottobre 1885, causa causale del l'incendio della B. Torinese e minaccia ad altri simili istituti. Inutili reclami officiali di Nicolò Anziani, oggi Prefetto onorario.* Firenze, 1904, in-8°. — Boselli, *loc. cit.*, p. 706, repousse l'idée de la responsabilité administrative. Pourtant, les réponses de vingt-cinq bibliothécaires dans l'enquête Biagi prouvent la mauvaise situation des bibliothèques italiennes. A l'heure où Boselli écrivait son rapport, l'enquête judiciaire n'était pas encore terminée; on peut d'ailleurs se demander si elle sera sincère.

3. Intervention des honorables C. del Balzo à la Chambre (1er février 1904), Strozzi au Sénat (13 mai 1904). Travaux de la Commission de réforme des archives et bibliothèques réunies en juin.

s'il y a lieu, sur l'époque à laquelle aurait été transcrit le monogramme de Narsès, le rapprochement n'en est pas moins curieux. Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, qu'il y a une dizaine d'années M. Prou avait signalé l'imitation, sur les monnaies de Charlemagne frappées en Italie, « du monogramme cruciforme du nom impérial, figurant dans le champ de certaines monnaies impériales, qui, sans doute, avaient cours dans la péninsule » (*Catalogue des monnaies carolingiennes de la Bibliothèque nationale,* introduction, p. IX), et dont l'une est de Justinien Ier (527-565), c'est-à-dire d'un siècle antérieure à l'exemple fourni par M. Wolfram. R. P.

CHARTE DE L'ÉVÊQUE PIERRE LOMBARD

POUR LES CHANOINES DE SAINT-CLOUD.

A une vente de lettres autographes et de documents historiques, faite à Paris le 24 novembre, a figuré sous le n° 128 une petite charte de Pierre Lombard, évêque de Paris, pour les chanoines de Saint-Cloud. Elle a dû être munie d'un sceau appliqué sur double queue de parchemin, et c'est à ce sceau que paraissent faire allusion les mots *karactere mei nominis subter confirmo.*

« Ego Petrus, Parisiensis episcopus, sciens operarium dignum esse mercede sua et debere agricolam de fructu suo comedere, canonicis Sancti Clodoaldi ibidem mansionariis quedam que appellant stationes et visitationum et defunctorum karitates, et omnes minutos casuales exitus, concedo et dono. Preterea XL solidos et X modios vini et XVI sextarios frumenti, que omnia confirmaverat eis predecessor meus Theobaudus, ad usum eorum qui his tribus horis, scilicet matutinis, prime et magne misse, in quadragesima, interessent, vel istarum tantum duabus, ego ratum habens volo, confirmo, insuper addens duos sextarios frumenti, ut sint X et VIII, et karactere mei nominis subter confirmo. »

ÉLOGE DE JEAN, DUC DE BERRI

PAR LE BEAU-FILS DE FASTOLF.

M. George F. Warner, conservateur du Département des manuscrits au Musée britannique, vient de publier pour le Roxburgh Club, d'après un manuscrit du marquis de Bath, la traduction anglaise de l'Épître d'Othéa à Hector, que Stephen Scrope dédia à son beau-père, le célèbre sir John Fastolf. Cette publication forme un élégant volume

in-4° de XLVII et 128 p., intitulé : *The Epistle of Othea to Hector or the Boke of Knyghthode, translated from the French of Christine de Pisan, with a dedication to sir John Fastolf, K. G., by Stephen Scrope esquire, edited from a manuscript in the Library of the marquis of Bath, by George F. Warner* (London, 1904). En tête du volume est reproduite la miniature qui est en tête de l'Épître d'Othéa, dans le manuscrit des Œuvres de Christine de Pisan conservé au Musée britannique (Harley 4431) ; c'est celui qui fut offert à la reine Isabeau de Bavière. L'introduction de M. Warner est fort instructive et contient de très intéressants détails relatifs à Christine de Pisan, à Fastolf et à Stephen Scrope.

La dédicace de la traduction contient un éloge de Jean, duc de Berri, dont nous croyons à propos de reproduire ici le texte :

« And this seyde boke, at the instaunce and praer off a fulle wyse gentylwoman of Frawnce called dame Cristine, was compiled and grounded by the famous doctours of the most excellent in clerge the nobyl Universite off Paris, made to the ful noble famous prince and knyght off renounne in his dayes, being called Jon, duke of Barry, thryd son to kyng Jon of Frawnce, that he throwe hys knyghthy labourys, as welle in dedys of armes temporell as spirituell exercisyng by the space and time of .c. yeerys lyvyng, flowrid and rengnyd in grete worchip and renownne of chevalry. And in thre thyngges generaly he exercisyd his knyghthy labowris. Thereof oon was in victories, dedis of chevalrie and of armys, in defendyng the seyde royalme of Frawnce from his ennemyes. [The second was] in grete police usyng, as of grete cowneseylles and wysdomys, yevyng and executing the same for the conservacyon of justice and transquillite' and alsoo pease kepyng for all the comon welleffare of that noble royaulme. The thredde was in spirytuell and gostby dedys yovyn untoo for the helthe and wellfare of hys soule. And in every of these thre thynggys the seyde prince was holden ful chevalrouse and swemounted in his dayes above all othir. Wych schewyth welle opynly to every under stander in the seyde booke redyng that it was made acordyng to hys seyde victorious dedis and actis of worchip exercysing. »

UN NOUVEAU MANUSCRIT AUTOGRAPHE DE BRANTÔME[1].

Au musée Condé, à Chantilly, sous la cote XX. B.[11] 15, se trouve le manuscrit, tout entier de la main de Brantôme, du fragment de la Vie de son père, François de Bourdeille, publié pour la première fois

1. Voir *Bibliothèque de l'École des chartes* (1904), t. LXV, p. 5-54.

dans le tome XIII de l'édition de 1740 et reproduit dans celle de la Société de l'histoire de France, t. X, p. 31-57.

C'est un mince cahier de 18 feuillets de papier in-folio, de même dimension que les autres manuscrits autographes de Brantôme, récemment acquis pour la Bibliothèque nationale. Le duc d'Aumale le fit recouvrir, en 1856, d'une riche reliure en maroquin citron, et il a figuré sur le livret imprimé en 1862 pour la réception du Fine Arts Club, à Twickenham.

Le premier feuillet n'a pas reçu d'écriture et porte, au haut du recto, dans l'angle gauche, la cote « N° 22 », qui paraît dater du XVIIIe siècle. Il n'y a pas trace de l'épître dédicatoire adressée par l'auteur à son neveu Henri de Bourdeille, épître dont l'édition de 1740 nous a conservé le texte. Dans le manuscrit, comme dans les éditions, la biographie commence (p. 3) par les mots : « Messyre Françoys de Bourdeille, « vostre grand pere, fust filz de messyre Françoys de Bourdeille et de « Hylaire du Fou... »; elle se termine, comme aussi dans les éditions, par une phrase inachevée, au bas de la p. 33, et, le verso de cette page étant resté en blanc, tout porte à croire que Brantôme n'a point achevé cette biographie.

L'exemplaire du musée Condé paraît bien être celui dont s'est servi l'éditeur de 1740; il ne contient pas le paragraphe : « Elle avoit aussy trois pages » (éd. Lalanne, p. 48), au sujet duquel l'éditeur de 1740 ajoute cette observation : « Ces *trois pages*... tirées de six grandes « mains de papier, écrites de la main de Brantôme, qu'on a perdues à « la mort de Quinet, directeur de l'Opéra, vers 1712, à qui on les avoit « données pour faire imprimer la Vie de Brantôme...[1]. »

UN BISMARCK DU XIVe SIÈCLE.

Un fragment de papier détaché d'une ancienne reliure des archives du Rhône, fragment qui, d'après l'écriture qui le couvre, peut être daté des environs de 1320, nous apprend que la succession de Frédéric

1. On peut rapprocher aussi le passage suivant d'une lettre, écrite de Dijon, le 3 mars 1729, par le président Bouhier à l'abbé Le Clerc, directeur du séminaire de Saint-Irénée, à Lyon, à l'occasion de sa réédition de la *Bibliothèque* de Richelet (1727) : « Le marquis [de Bourdeille, qui est ici pour un procès,] « m'a dit qu'il avoit eu sa Vie faite par lui-même; mais elle s'est égarée entre « les mains d'une personne à qui il l'avoit prêtée. Il en a encore quelques « manuscrits, entre autres une *Vie de son frère aîné*, un recueil de *Rodomon-* « *tades espagnoles* et quelques autres paperasses. Du reste, j'adhère entière- « ment au jugement que vous faites du bonhomme, qui seurement doit estre « lû avec de grandes précautions. » (Bibl. nat., ms. fr. 24413, p. 704.)

le Cokes, curé du diocèse d'Halberstadt, était mise au pillage. Ses chevaux, ses bœufs, ses vaches, ses porcs, ses brebis, ses vêtements, ses meubles, ses provisions de blé, retenus par des particuliers, mettaient Conrad Marquard, clerc du diocèse d'Osnabrück, l'exécuteur testamentaire, dans l'impossibilité de délivrer les legs pieux du défunt.

Le fait n'a rien que de très banal; il n'est point rare, lors de l'ouverture d'une succession, de trouver traces de rapines; mais il est des noms qui forcent l'attention.

Au sujet de cette succession, plainte est portée contre Nicolas de Bismarck, châtelain (*opidanus*) de Stendale, audit diocèse d'Halberstadt, et contre Christine Hoghers, sa femme.

G. G.

« Judici scolastico ecclesie Verdensi.

« Conquestus est nobis Conradus Marquardi, clericus Osnaburgensis diocesis, executor testamenti quondam Frederici dicti li Cokes, rectoris ecclesie in Medestorpe, Halberstadensis diocesis, quod Hunricus de Bertensleue, qui se gerit pro rectore dicte ecclesie in Medestorpe et Gunterus de Bertensleue, armiger, ejusdem ecclesie patronus, Henninghus de Helinghen et Hennebanus dictus Cret, laici dicte Halberstadensis diocesis, super quibusdam equis, bobus, vaccis, porcis, ovibus, vestibus laneis, utensiliis, bladi quantitatibus et rebus aliis ad dictum defunctum dum viveret, ratione persone sue, spectantibus, quosque per manus ipsius executoris idem defunctus in pios usus erogari precepit, injuriantur eidem, propter quod pia ipsius testatoris intencio defraudatur...

« Judici scolastico ecclesie Verdensis.

« Conquestus est nobis Conradus Marquardi, clericus Osnaburgensis diocesis, executor testamenti quondam Frederici dicti li Cokes, rectoris ecclesie in Medestorpe, Halberstadensis diocesis, quod Nicolaus de Bismarke, opidanus opidi in Ste[n]dale, laicus, et Cristina Hogeri, dicta Hoghers, laica, uxor, in dicto opido commorans, dicte Alberstadensis diocesis, super quibusdam pecuniarum summis et rebus aliis ad dictum defunctum dum viveret, racione persone sue, spectantibus, quosque per manus ipsius executoris idem defunctus in pios usus erogari precepit, injuriantur eidem, propter quod pia ipsius testatoris intencio defraudatur... »

ERRATUM.

P. 458 : la question de philologie proposée pour l'examen écrit de fin d'année doit être ainsi rétablie : « Quels sont les pays où l'on parle le *ladin?* » (et non : *latin*).

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

A LA

BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DES CHARTES[1]

POUR L'ANNÉE 1904.

Bibliothèques et Sociétés.

PARIS.

Académie des inscriptions et belles-lettres.
Archives départementales de la Seine.
Archives nationales.
Association générale des étudiants.
Bibliographie de la France, journal général de l'imprimerie et de la librairie.
Bibliothèque de l'Arsenal.
— *Cardinal.*
— *Mazarine.*
— *nationale* (département des imprimés).
— — (département des manuscrits).
— *du Sénat.*
— *de l'Université,* à la Sorbonne.
— *de la Ville.*
Cercle agricole.
Cercle catholique des étudiants.
Chambre des députés.
Directeur de l'enseignement supérieur, au ministère de l'Instruction publique.
École nationale des chartes (2 ex.).
École normale supérieure.
École Sainte-Geneviève.
Études religieuses.
Faculté de droit.
Fondation Thiers.
Institut catholique.
Ministère de l'Instruction publique (55 ex.).
Ministère de la Marine.
Ordre des avocats.
Revue archéologique.
Revue historique.
Séminaire de Saint-Sulpice.
Société bibliographique.

DÉPARTEMENTS.

AIX-EN-PROVENCE. *Bibliothèque Méjanes.*
— — *universitaire.*
ALBI. *Archives du Tarn.*
ALGER. *Bibliothèque universitaire.*
AMIENS. *Société des Antiquaires de Picardie.*
ARRAS. *Bibliothèque de la Ville.*
BAYONNE. *Bibliothèque de la Ville.*
BESANÇON. *Biblioth. universitaire.*
BÉZIERS. *Bibliothèque de la Ville.*
BLOIS. *Bibliothèque communale.*
BORDEAUX. *Biblioth. universitaire.*
BOURGES. *Bibliothèque de la Ville.*

1. Ceux des souscripteurs dont les noms seraient mal orthographiés, les titres omis ou inexactement imprimés, sont instamment priés de vouloir bien adresser leurs réclamations à MM. A. PICARD et fils, libraires de la Société de l'École des chartes, rue Bonaparte, 82, à Paris, afin que les mêmes fautes ne puissent se reproduire dans la soixante-sixième liste de nos souscripteurs, qui sera publiée, suivant l'usage, à la fin du prochain volume de la *Bibliothèque.*

CAEN. *Bibliothèque de l'Université.*
CAHORS. *Bibliothèque de la Ville.*
CARCASSONNE. *Archives de l'Aude.*
CHANTILLY. *Musée Condé.*
CHATEAUROUX. *Archives de l'Indre.*
CHERBOURG. *Bibliothèque de la Ville.*
CLERMONT-FERRAND. *Archives du Puy-de-Dôme.*
— *Bibliothèque universitaire.*
DIJON. *Bibliothèque universitaire.*
DRAGUIGNAN. *Archives du Var.*
GUÉRET. *Archives de la Creuse.*
HAVRE (LE). *Bibliothèque de la Ville.*
LA ROCHE-SUR-YON. *Archives de la Vendée.*
LAVAL. *Bibliothèque de la Ville.*
LIBOURNE. *Bibliothèque de la Ville.*
LILLE. *Archives du Nord.*
— *Biblioth. de l'Institut catholique.*
— — *universitaire.*
LYON. *Bibliothèque de l'Institut catholique.*
— — *universitaire.*
MANS (LE). *Bibliothèque de la Ville.*
MARSEILLE. *Archives municipales.*
— *Bibliothèque de la Ville.*
MEAUX. *Bibliothèque du grand séminaire.*
MENDE. *Archives de la Lozère.*
MONTAUBAN. *Bibliothèque de la Ville.*
MONTBRISON. *Société de la Diana.*
MONTPELLIER. *Biblioth. universitaire.*
MOULINS. *Bibliothèque de la Ville.*
NANCY. *Bibliothèque de la Ville.*
NANTES. *Bibliothèque de la Ville.*
NICE. *Bibliothèque de la Ville.*
NIORT. *Archives des Deux-Sèvres.*
ORLÉANS. *Bibliothèque de la Ville.*
— *Grand séminaire.*
PAU. *Bibliothèque de la Ville.*
PÉRIGUEUX. *Bibliothèque de la Ville.*
PERPIGNAN. *Archives des Pyrénées-Orientales.*
POITIERS. *Bibliothèque universitaire.*
— — *de la Ville.*
— *Société des Antiquaires de l'Ouest.*
PUY (LE). *Bibliothèque de la Ville.*
QUIMPER. *Bibliothèque de la Ville.*
REIMS. *Bibliothèque de la Ville.*
RENNES. *Bibliothèque universitaire.*
— — *de la Ville.*
ROCHELLE (LA). *Archives de la Charente-Inférieure.*
— *Bibliothèque de la Ville.*
ROUEN. *Bibliothèque de la Ville.*
SAINT-BRIEUC. *Archives des Côtes-du-Nord.*
SAINTES. *Bibliothèque de la Ville.*
SAINT-ÉTIENNE. *Bibliothèque de la Ville.*
SAINT-OMER. *Société des Antiquaires de la Morinie.*
SOISSONS. *Bibliothèque communale de la Ville.*
TOULOUSE. *Biblioth. universitaire.*
— — *de la Ville.*
TOURS. *Bibliothèque de la Ville.*
VALENCIENNES. *Bibliothèque de la Ville.*
VENDÔME. *Bibliothèque de la Ville.*
VERDUN. *Société philomathique.*
VITRÉ. *Bibliothèque de la Ville.*

ÉTRANGER.

ACQUAFREDDA, par Lanno (Italie). Les RR. PP. Bénédictins.
APPULDURCOMBE, près Wroxall (Angleterre). *Bénédictins de France* (RR. PP.).
BALTIMORE. *Bibliothèque Peabody.*
BARCELONE. *Ateneo.*
— *Académie des belles-lettres.*
BARONVILLE (Belgique). *Bénédictins de France* (RR. PP.).
BERLIN. *Archiv für Stenographie.*
BERNE. *Bibliothèque de la Ville.*
BOSTON. *Athenaeum.*
BRUXELLES. *Académie royale des lettres, des sciences et des beaux-arts de Belgique.*
BRUXELLES. *Archives générales du royaume.*
— *Bollandistes* (RR. PP.).
— *Revue des Archives et Bibliothèques de Belgique.*
CAMBRIDGE (États-Unis). *Université Harvard.*
CARLSRUHE. *Commission d'histoire badoise.*
DRESDE. *Bibliothèque de la Ville.*
EINSIEDELN. *Bénédictins* (RR. PP.).
ERLANGEN. *Bibliothèque de l'Université.*

FLORENCE. *Archives de Toscane.*
— *Archivio storico italiano.*
FRIBOURG. *Université.*
GÊNES. *Université.*
GENÈVE. *Agence générale des journaux.*
GENÈVE. *Archives.*
— *Bibliothèque cantonale.*
— *Société de lecture.*
— *Université.*
HERCK LA VILLE (Belgique). *Bénédictins de France* (RR. PP.).
JERSEY. *Cour royale.*
KIEV. *Bibliothèque de St-Vladimir.*
LAUSANNE. *Bibliothèque cantonale.*
LÉOPOL. *Kwartalnik historyczny.*
LISBONNE. *Bibliothèque nationale.*
LONDRES. *English (the) hist. review.*
— *Royal historical Society.*
LOUVAIN. *Jésuites* (RR. PP.).
MADRID. *Bibliothèque nationale.*
MANCHESTER. *The Owens College.*
MAREDSOUS. *Bénédictins* (RR. PP.).
MILAN. *Archivio storico lombardo.*
— *Bibliothèque Brera.*
MONT-CASSIN. *Bénédictins* (RR. PP.).
OHEY (Province de Namur, Belgique). *Bénédictins de France* (RR. PP.).
PALERME. *Bibliothèque nationale.*
PHILADELPHIE. *Université.*
PISE. *Université.*
PRINCETON. *American Journal of Archæology.*
ROME. *Accademia (Reale) dei Lincei.*
— *Archives du Vatican.*
— *Bibliothèque Victor-Emmanuel.*
— *École française.*
— *Società romana di storia patria.*
SOFIA. *Université.*
STUTTGART. *Bibliothèque royale publique.*
SUMBRUCK. *Bibliothèque de la Ville.*
TORONTO. *Bibliothèque de la Ville.*
VENISE. *Archivio di Stato de' Frari.*
— *Bibliothèque de Saint-Marc.*
VERRES (Italie). *Bénédictins.*
VIENNE. *Académie impériale des sciences* (classe philosophico-historique).
— *Mittheilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung.*
VIENNE *Université.*
— *Vierteljahrschrift für Social-und Wirtschaftgeschichte.*
WASHINGTON. *Université catholique.*

MM.

AGUILÓ, à Palma (Majorque).
*ALAUS (Paul), à Montpellier[1].
ALBON (le marquis D'), au château d'Avanges (Rhône).
*ALLEMAGNE (Henry D'), ancien attaché à la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris.
*ANCHEL (Robert), à Paris.
*ANCHIER (Camille), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
*ANDRÉ (Francisque), archiviste honoraire de l'Aube, à Troyes.
APPERT, à Flers.
*ARBOIS DE JUBAINVILLE (Henry D'), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, à Paris.
ASHER et Cie, libraires, à Berlin (13 ex.).
*AUBERT (Félix), avocat, à Saint-Mandé (Seine).
*AUBERT (Hippolyte), directeur de la bibliothèque de Genève, à Vermont, près Genève (Suisse).
*AUBRY (Pierre), à Paris.
*AUBRY-VITET (Eugène), à Paris.
*AUVRAY (Lucien), bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
AVIGNON, à Paris.
*BABELON (Ernest), membre de l'Institut, conservateur à la Bibliothèque nationale, à Paris.
BAER et Cie, à Francfort (5 ex.).
*BAILLET (Auguste), à Orléans.
BARANTE (le baron DE), à Paris.
*BARBEY (Fréd.), à Paris.
*BARROUX (Marius), archiviste adjoint de la Seine, à Paris.
*BARTHÉLEMY (Anatole DE), membre de l'Institut, à Paris.
*BATIFFOL (Louis), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à Versailles.

1. Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des membres de la Société de l'École des chartes.

*Baudon de Mony (Charles), à Paris.
*Beaucorps (le vicomte de), à Orléans.
*Beaurepaire (Charles de Robillard de), correspondant de l'Institut, archiviste de la Seine-Inférieure, à Rouen.
Bellet (Mgr), à Tain (Drôme).
*Bémont (Charles), directeur adjoint à l'École des hautes études, à Paris.
*Bengy-Puyvallée (Maurice de), à Paris.
*Berger (Élie), membre de l'Institut, professeur à l'École des chartes, à Paris.
*Berland (Just), conservateur adjoint de la bibliothèque de la ville, à Besançon.
*Berthelé (Joseph), archiviste de l'Hérault, à Montpellier.
*Berthou (Paul de), à Nantes.
*Besnier (Georges), archiviste de l'Eure, à Evreux.
*Bertrand de Broussillon (le comte Arthur), au Mans.
Bessery, à Lavaur (Tarn).
Bizzoni, libraire, à Pavie.
*Bloch (Camille), inspecteur général des bibliothèques et des archives, à Paris.
Bocca, libraire, à Rome et à Turin (3 ex.).
*Boinet (Amédée), attaché à la bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris.
Boislisle (A. Michel de), membre de l'Institut, à Paris.
*Boislisle (Jean Michel de), à Paris.
*Bonnardot (François), bibliothécaire de la ville, à Verdun.
*Bonnat (René), archiviste de Lot-et-Garonne, à Agen.
*Bonnault d'Houët (le baron de), au château d'Hailles, par Moreuil (Somme).
*Borel (Frédéric), à Paris.
*Bouchot (Henri), membre de l'Académie des beaux-arts, conservateur adjoint à la Bibliothèque nationale, à Paris.
Boudet (Marcellin), conseiller à la cour, à Grenoble.
*Bougenot (Symphorien), avoué, à Vitré.
*Boulenger (Jacques), attaché à la bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris.
*Bourde de la Rogerie (Henri), archiviste du Finistère, à Quimper.
*Bourgin (Georges), archiviste aux Archives nationales, à Paris.
*Bournon (Fernand), à Paris.
*Brandin (Louis), à Paris.
Bréard (Ch.), à Versailles.
*Broche (Lucien), à Pont-à-Mousson.
Brockhaus, libraire, à Leipzig (5 ex.).
*Bruchet (Max), archiviste de la Haute-Savoie, à Annecy.
*Bruel (Alexandre), chef de section aux Archives nationales, à Paris.
*Bruel (François), attaché à la bibliothèque de la ville, à Paris.
*Brutails (Auguste), archiviste de la Gironde, à Bordeaux.
*Buche (Henri), à Paris.
Buchholz, libraire, à Munich (2 ex.).
Burnam, professeur à l'Université de Cincinnati (États-Unis d'Amérique).
Cabié, à Roqueserrière (Haute-Garonne).
*Calmette (Joseph), chargé de cours à l'Université, à Dijon.
*Calmettes (Fernand), à Paris.
*Campardon (Émile), chef de section aux Archives nationales, à Paris.
*Caron (Pierre), archiviste aux Archives nationales, à Paris.
Cartellieri, professeur à l'Université, à Iéna (Allemagne)
*Casati de Casatis (Charles), conseiller honoraire à la Cour d'appel, à Paris.
*Cauwès (Paul), professeur à la Faculté de droit de Paris, à Versailles.
*Cerise (le baron), à Paris.
*Chalandon (Ferdinand), ancien membre de l'École française, à Paris.

CHAMARD (Dom), prieur des Bénédictins, à Chevetogne, par Leignon (Namur), Belgique.
*CHAMBURE (Hugues PELLETIER DE), au château de Montmartin (Nièvre).
CHAMPION, à Paris.
CHARDON (H.), maire de Marolles-les-Braux (Sarthe).
CHARMASSE (DE), à Autun.
*CHATEL (Eugène), à Paris.
*CHAUFFIER (l'abbé), à Vannes.
*CHAVANON (Jules), à Paris.
CHÉROT, à Paris.
CHEVALIER (l'abbé J.), à Romans (Drôme).
CHEVALIER (l'abbé U.), à Romans (Drôme).
CHEVELLE, notaire, à Amanty, par Gaudricourt (Meuse).
*CLAUDON (Ferdinand), archiviste du Pas-de-Calais, à Arras.
*CLÉDAT (Léon), doyen de la Faculté des lettres, à Lyon.
*CLÉMENT (l'abbé Maurice), secrétaire de Mgr l'archevêque de Paris, à Paris.
*CLOUZOT (Étienne), attaché à la bibliothèque de la ville, à Paris.
*COCHIN (Augustin), à Paris.
COCHIN, à Paris.
COETLOSQUET, à Baronville (Belgique).
*COLLON (Gaston), bibliothécaire de la ville, à Tours.
CONDAMIN (le Dr), à Lyon.
*COPPINGER (Emmanuel), à Paris.
*COÜARD (Emile), archiviste de Seine-et-Oise, à Versailles.
*COUDERC (Camille), conservateur adjoint à la Bibliothèque nationale, à Paris.
*COULON (Auguste), archiviste aux Archives nationales, à Paris.
COURCEL (Georges DE), à Paris.
COURCEL (Valentin DE), à Paris.
*COURTEAULT (Henri), archiviste aux Arch. nationales, à Paris.
*COUSSEMAKER (F. DE), à Bailleul.
*COVILLE (Alfred), recteur de l'Académie, à Clermont.
*COYECQUE (Ernest), sous-chef de bureau à la préfecture de la Seine, à Paris.
*CRÉPY (Georges), à Paris.
*CRÈVECŒUR (Lionel DE), à Paris.
*CROŸ (Joseph DE), au château de Monteaux (Loir-et-Cher).
CUMONT (le marquis DE), à la Roussière, près Coulonges (Deux-Sèvres).
*CURZON (Henri DE), sous-chef de section aux Archives nationales, à Paris.
DAGUIN, avocat, à Paris.
*DAMPIERRE (Jacques DE), à Paris.
DANSAC, à Paris.
*DARESTE DE LA CHAVANNE (Rodolphe), membre de l'Institut, conseiller honoraire à la Cour de cassation, à Paris.
DASPIT DE SAINT-AMAND, à la Réole.
*DAUMET (Georges), archiviste aux Archives nationales, à Paris.
*DEBRAYE (Henri), à Chantilly (Oise).
DÉCHENNE et Cie, libraires, à Bruxelles.
*DELABORDE (le comte H.-François), sous-chef de section aux Archives nationales, à Paris.
*DELACHENAL (Roland), à Paris.
DELATTRE, à Wroxall (Angleterre).
*DELAVILLE LE ROULX (Joseph), à Paris.
*DELISLE (L.), membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, à Paris.
*DEMAISON (Louis), archiviste de la ville, à Reims.
*DEMANTE (Gabriel), professeur honoraire à la Faculté de droit de Paris, à Castelnaudary.
DEMARTEAU, libraire, à Liège.
DENIFLE (le R. P.), archiviste du Vatican, à Rome.
*DENIS (Paul), à Lille.
*DÉPREZ (Eugène), à Paris.
*DEPREZ (Michel), conservateur honoraire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
*DESLANDRES (Paul), attaché à la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris.
*DIEUDONNÉ (Adolphe), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
*DIGARD (Georges), professeur à

l'Institut catholique de Paris, à Versailles.
Dion (Adolphe de), à Montfort-l'Amaury.
*Dorez (Léon), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
Douais (Mgr), évêque de Beauvais.
Dubus, à Paris.
Duchesne (Mgr L.), membre de l'Institut, directeur de l'École française, à Rome.
*Dufour (Théophile), à Vernaz (Haute-Savoie).
*Dufresne de Saint-Léon (Arthur), à Paris.
Dulau et Cie, libraires, à Londres (5 ex.).
*Dumas (Auguste), à Paris.
*Dumoulin (Joseph), imprimeur, à Paris.
Dumoulin (Maurice), aux Mureaux.
*Dunoyer (Alphonse), archiviste aux Archives nationales, à Paris.
*Dunoyer de Ségonzac (Jacques), à Carennac (Lot).
*Dupond (Alfred), archiviste des Deux-Sèvres, à Niort.
*Dupont-Ferrier (Gustave), directeur d'études au collège Sainte-Barbe, à Paris.
*Durand (Georges), correspondant de l'Institut, archiviste de la Somme, à Amiens.
*Durrieu (le comte Paul), conservateur honoraire au musée du Louvre, à Paris.
*Duval (Frédéric), archiviste de Saint-Denis, à Paris.
*Duval (Gaston), attaché à la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris.
*Duval (Louis), archiviste de l'Orne, à Alençon.
Duvivier, avocat, à Bruxelles.
*Eckel (Auguste), archiviste de la Haute-Saône, à Vesoul.
Ehrle (F.), bibliothécaire du Vatican, à Rome.
*Enlart (Camille), directeur du musée de sculpture comparée du Trocadéro, à Paris.
*Espinas (Georges), attaché aux archives du ministère des Affaires étrangères, à Paris.
*Esquer (Gabriel), archiviste du Cantal, à Aurillac.
*Estienne (Charles), archiviste du Morbihan, à Vannes.
Even (P.), à Paris.
*Fages (Étienne), à Paris.
*Fagniez (Gustave), membre de l'Institut, à Meudon.
Falk et fils, libraire, à Bruxelles.
*Farges (Louis), chef de bureau au ministère des Affaires étrangères, à Paris.
*Faucon (Maurice), à Arlanc (Puy-de-Dôme).
*Faulquier (Bernard), secrétaire du *Bulletin critique*, à Paris.
*Favre (Camille), colonel brigadier d'infanterie, à Genève.
Feikema, Caarelsen et Cie, libraires, à Amsterdam (4 ex.).
Festersen et Cie, à Bâle.
*Feugère des Forts (Philippe), à Yonville.
*Finot (Jules), archiviste du Nord, à Lille.
*Finot (Louis), directeur de l'École française d'Extrême-Orient, à Saïgon.
Flach (Jacques), professeur au Collège de France, à Paris.
*Flamare (Henri de), archiviste de la Nièvre, à Nevers.
*Flament (Pierre), archiviste de l'Allier, à Moulins.
*Fleury (comte Paul de), ancien archiviste de la Charente, à L'Isle-Jourdain.
Fontemoing, libraire, à Paris.
Forst, libraire, à Anvers.
Fouilloux (l'abbé), à Clermont-Ferrand.
*Fournier (Marcel), directeur général de l'enregistrement, à Paris.
*Fournier (Paul), correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté de droit, à Grenoble.
*Fréminville (Joseph Delapoix de), archiviste de la Loire, à Saint-Étienne.
Frémy, à Paris.
Frick, libr., à Vienne (Autriche).
*Froment (Albert), à Paris.
*Funck-Brentano (Frantz), sous-

bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris.
*Furgeot (Henri), sous-chef de section aux Archives nationales, à Paris.
*Gabory (Émile), à Paris.
*Gaillard (Henri), à Laval.
*Galabert (François), archiviste de la ville, à Toulouse.
Gama-Barros (da), à Lisbonne.
Gamber, libraire, à Paris.
*Gandilhon (Alfred), archiviste de Tarn-et-Garonne, à Montauban.
*Gauthier (Jules), archiviste de la Côte-d'Or, à Dijon.
*Gauthier (Léon), archiviste aux Archives nationales, à Paris.
*Gazier (Georges), conservateur de la bibliothèque de la ville, à Besançon.
Gebethner et Cie, Cracovie.
Georg et Cie, libraires, à Bâle (Suisse).
*Gerbaux (Fernand), sous-chef de section aux Archives nationales, à Paris.
*Germiny (Maxime de), à Paris.
Gerold et Cie, libraires, à Vienne (2 ex.).
*Giard (René), libraire, à Lille.
*Girard (Joseph), bibliothécaire adjoint de la ville, à Rouen.
*Giraudin (l'abbé), supérieur du grand séminaire, à Bordeaux.
Glasson, membre de l'Institut, à Paris.
*Grand (Daniel), à Paris.
*Grand (Roger), archiviste de la Loire-Inférieure, à Nantes.
*Grandjean (Charles), secrétaire-rédacteur au Sénat, à Paris.
*Grandmaison (Louis de), archiviste d'Indre-et-Loire, à Tours.
*Gréa (dom), abbé de Saint-Antoine (Isère).
Grimault (Paul), à Angers.
*Griveau (Robert), à Paris.
*Guérin (Paul), secrétaire des Archives nationales, à Paris.
*Guiffrey (Jules), administrateur des Gobelins, à Paris.
*Guignard (Philippe), bibliothécaire de la ville, à Dijon.
*Guigue (Georges), archiviste du Rhône, à Lyon.
*Guilhiermoz (Paul), bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
Guillaume (l'abbé), archiviste des Hautes-Alpes, à Gap.
*Guillaume (Joseph), professeur à la Faculté libre des lettres, à Lille.
Hahn, libraire, à Hanovre.
*Halphen (Louis), membre de l'École française de Rome, à Rome.
*Hanotaux (Gabriel), membre de l'Institut, ancien ministre des Affaires étrangères, à Paris.
Haupt, libraire à Halle s. Saale.
*Helleu (Joseph), à Paris.
*Henry (Abel), à Paris.
*Herbomez (Armand d'), à Tournay (Belgique).
*Héron de Villefosse (Antoine), membre de l'Institut, conservateur au musée du Louvre, à Paris.
*Hildenfinger (Paul), stagiaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
*Himly (Auguste), membre de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des lettres, à Paris.
Hinrichs, libraire, à Leipzig.
Hoche, à Paris.
*Hoppenot (Paul), à Paris.
Houdebine, à Combrée (Maine-et-Loire).
Huard (Robert), élève de l'École des chartes, à Paris.
*Hugues (Adolphe), archiviste de Seine-et-Marne, à Melun.
*Imbert (Léo), archiviste du Tarn-et-Garonne, à Montauban.
*Isnard (Albert), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
*Jacob (Omer), rédacteur à la Préfecture de la Seine, à Paris.
*Jacqueton (Gilbert), avocat, à Paris.
Jacquin, à Fribourg (Suisse).
*Jarry (Eugène), à Orléans.
Jeanjean, libraire, à Saint-Omer.
*Joüon des Longrais (Frédéric), à Rennes.

JULLIEN, libraire, à Genève.
KERMAINGANT (DE), à Paris.
* KOHLER (Charles), conservateur adjoint à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris.
KOUMLY (le R. P.) St Benedicts College, à Atchison (États-Unis).
KRAMERS, libraire, à Rotterdam.
* LABANDE (Léon-Honoré), conservateur du musée Calvet, à Avignon.
* LABORDE (le marquis DE), à Paris.
* LABROUCHE (Paul), archiviste des Hautes-Pyrénées, à Tarbes.
* LACAILLE (Henri), à Paris.
LACHENAL, ancien receveur des finances, à Brioude.
* LACHENAUD (Henri), à Limoges.
LA CHESNAYE (DE), au château de la Salle (Saône-et-Loire).
* LACOMBE (Bernard MERCIER DE), à Paris.
* LACOMBE (Paul), inspecteur général honoraire des Bibliothèques et Archives, à Paris.
* LAIR (Jules), membre de l'Institut, directeur de la Compagnie des entrepôts et magasins généraux, à Paris.
* LA MARTINIÈRE (Jules DE), archiviste de la Charente, à Angoulême.
LAMEERE, conseiller à la cour, à Bruxelles.
LAMERTIN, à Bruxelles.
LAMM (Per), librairie Nilsson, à Paris (6 ex.).
* LANGLOIS (Ch.-V.), chargé de cours à la Faculté des lettres, à Paris.
* LANGLOIS (Ernest), professeur à la Faculté des lettres, à Lille.
* LA RONCIÈRE (Charles BOUREL DE), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
* LA SERRE (Roger BARBIER DE), conseiller référendaire à la Cour des comptes, à Paris.
* LASTEYRIE (Charles DE), à Paris.
* LASTEYRIE (le comte Robert DE), membre de l'Institut, professeur à l'École des chartes, à Paris.
* LAUER (Philippe), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
* LAURAIN (Ernest), archiviste de la Mayenne, à Laval.
* LAURENT (Jacques), aux Riceys (Aube).
* LAURENT (Paul), archiviste des Ardennes, à Mézières.
L'EBRALY, à Brive.
* LE BRETHON (Paul), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
* LE CACHEUX (Paul), archiviste aux Archives nationales, à Montretout (Seine-et-Oise).
* LECESTRE (Léon), à Palaiseau (Seine-et-Oise).
* LEDOS (Eugène-Gabriel), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
* LEFÈVRE (André), professeur à l'École d'anthropologie, à Paris.
* LEFÈVRE-PONTALIS (Eugène), à Paris.
* LEFÈVRE-PONTALIS (Germain), secrétaire d'ambassade, à Paris.
* LEFRANC (Abel), professeur au Collège de France, maître de conférences à l'École des hautes études, à Paris.
* LE GRAND (Léon), archiviste aux Archives nationales, à Paris.
LEHMANN, libraire, à San-José-de-Costa-Rica (Amérique).
* LELONG (Eugène), chargé de cours à l'École des chartes, à Paris.
LEMAIRE, à Paris.
* LEMAITRE (Henri), à Paris.
LEMAITRE, libraire, à Valenciennes.
* LEMOINE (Jean), conservateur de la bibliothèque au Ministère de la guerre, à Paris.
* LEMOISNE (André), à Paris.
* LEMONNIER (Paul), professeur à l'École des beaux-arts, chargé de cours à la Faculté des lettres, à Paris.
* LEMPEREUR (Louis), archiviste de l'Aveyron, à Rodez.
* LÉONARDON (Henri), conservateur adjoint de la Bibliothèque, à Versailles.

*Leroux (Alfred), archiviste de la Haute-Vienne, à Limoges.
*Lesort (André), archiviste de la Meuse, à Bar-le-Duc.
Le Soudier, libraire, à Paris (13 ex.).
*Le Sourd (Auguste), attaché à la bibliothèque du Ministère des affaires étrangères, à Paris.
*Lespinasse (René de), à Paris.
L'Estourbeillon (le marquis de), à Vannes.
Lestringant, libraire, à Rouen.
*Lévêque (Pierre), à Paris.
*Levillain (Léon), professeur au lycée, à Poitiers.
Lévis-Mirepoix (le duc de), au château de Léran (Ariège).
*Lex (Léonce), archiviste de Saône-et-Loire, à Mâcon.
Lickatscheff, à Saint-Pétersbourg.
Loescher et Cie, libraires, à Rome.
Longnon (Auguste), membre de l'Institut, à Paris.
*Loriquet (Henri), bibliothécaire de la ville, à Rouen.
*Lot (Ferdinand), bibliothécaire à la Sorbonne, à Paris.
*Loth (Arthur), à Versailles.
Louis-Lucas, professeur à la Faculté de droit, à Dijon.
*Loye (J. de), archiviste des Basses-Pyrénées, à Pau.
Maclehose et fils, libraires, à Glasgow.
Maire, à Paris.
*Maisonobe (Abel), sous-préfet, à Mauriac.
*Maitre (Léon), archiviste de la Loire-Inférieure, à Nantes.
*Mandrot (Bernard de), à Paris.
*Manneville (le vicomte Henri de), ambassade de France, à Londres.
*Manteyer (Georges de), ancien membre de l'École française, à Manteyer.
*Marais (Paul), bibliothécaire à la Bibliothèque Mazarine, à Paris.
*Marichal (Paul), archiviste aux Archives nationales, à Paris.
Marron, libraire, à Orléans.
*Martin (Camille), à Paris.
*Martin (Ferdinand), à Paris.
*Martin (Germain), professeur à la Faculté de droit, à Dijon.
*Martin (Henry), conservateur adjoint à la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris.
*Martin-Chabot (Fernand), membre de l'École française de Rome, à Rome.
*Maruéjouls (Pierre), secrétaire d'ambassade, à Paris.
*Mas Latrie (le comte René de), chef de bureau honoraire au ministère de l'Instruction publique, à Paris.
*Mathorez (Jules), inspecteur des finances, à Paris.
Maumus, avocat, à Mirande.
*Mazerolle (Fernand), archiviste de la Monnaie, à Paris.
*Merlet (René), archiviste d'Eure-et-Loir, à Chartres.
*Meunier du Houssoy (Ernest), à Paris.
*Meyer (Paul), membre de l'Institut, directeur de l'École des chartes, à Paris.
Meynial, professeur à la Faculté des lettres, à Montpellier.
*Micheli (Léopold), à Genève.
*Mirot (Léon), archiviste aux Archives nationales, à Paris.
*Molinier (Auguste), professeur à l'École des chartes, à Paris.
*Molinier (Émile), ancien conservateur au musée du Louvre, à Paris.
*Monclar (le marquis de), ministre plénipotentiaire, au château d'Allemagne (Basses-Alpes).
Monléon (de), à Banastron.
*Moranvillé (Henri), bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
*Morel (Octave), archiviste de l'Ain, à Bourg.
*Morel-Fatio (Alfred), secrétaire de l'École des chartes, à Paris.
*Moris (Henri), archiviste des Alpes-Maritimes, à Nice.
*Mortet (Charles), conservateur à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, à Neuilly-sur-Seine.

*Mortet (Victor), bibliothécaire à la Sorbonne, à Paris.
Mossant, à Bourg-de-Péage.
Nelis, à Louvain (Belgique).
*Neuville (Didier), sous-directeur au ministère de la Marine, à Paris.
Nijhoff, à la Haye.
Nolleval (Alfred), à Paris.
Nordhoff, à Groningue.
Nordiska Bokhandelen, Stockholm.
*Normand (Jacques), à Paris.
Nutt (David), libraire, à Londres (3 ex.).
Oleire (d'), libraire, à Strasbourg.
*Omont (Henri), membre de l'Institut, conservateur à la Bibliothèque nationale, à Paris.
*Pagel (René), archiviste du Gers, à Auch.
*Paillard (Alphonse), ancien préfet, à Charly, par Sainte-Cécile (Saône-et-Loire).
*Palustre (Bernard), archiviste des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.
Pange (le comte de), à Paris.
*Pange (Jean de), à Paris.
*Parfouru (Paul), archiviste d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.
Parker, libraire, à Oxford (2 ex.).
*Pasquier (Félix), archiviste de la Haute-Garonne, à Toulouse.
*Passy (Louis), membre de l'Institut, député, à Paris.
*Patry (Henry), à Paris.
Payot, à Lausanne.
Peeters, à Louvain.
*Peretti de la Rocca (Em. de), attaché au ministère des Affaires étrangères, à Arcueil (Seine).
*Périnelle (Georges), à Paris.
*Pérouse (Gabriel), archiviste de la Savoie, à Chambéry.
*Petit (Joseph), archiviste aux Archives nationales, à Paris.
*Petit-Dutaillis (Charles), directeur de l'École supérieure de commerce et professeur à la Faculté des lettres de l'Université, à Lille.
*Philipon (Édouard), à Lyon.
*Philippon (Georges), à Paris.
Piaget, archiviste de l'État, à Neufchâtel (Suisse).
*Picard (Auguste), libraire-éditeur, à Paris.
*Pidoux (André), à Dole.
*Pigallet (Maurice), archiviste du Doubs, à Besançon.
*Planchenault (Adrien), à Angers.
*Poëte (Marcel), conservateur adjoint de la bibliothèque de la ville, à Paris.
Pogatscher (Dr H.), à Rome.
Porée, curé de Bournainville (Eure).
*Porée (Charles), archiviste de l'Yonne, à Auxerre.
*Portal (Charles), archiviste du Tarn, à Albi.
*Poupardin (René), stagiaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
*Poux (Joseph), archiviste de l'Aude, à Carcassonne.
*Prévost (Michel), attaché à la Bibliothèque nationale, à Paris.
*Prinet (Max), à Versailles.
*Privat (Édouard), libraire-éditeur, à Toulouse.
*Prost (Bernard), inspecteur général des Bibliothèques et Archives, à Paris.
*Prou (Maurice), professeur à l'École des chartes, à Paris.
*Prudhomme (Auguste), archiviste de l'Isère, à Grenoble.
*Puybaudet (Guy Poute de), à Paris.
Quidde (le Dr), à Munich.
*Raguenet de Saint-Albin (Octave), à Orléans.
Ranschburg, libraire, à Budapest.
*Rastoul (Amand), attaché à la Bibliothèque nationale, à Paris.
*Raunié (Émile), à Paris.
*Raynaud (Gaston), bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
Reber, libraire, à Palerme.
*Rébouis (Émile), à Paris.
Reboul (Gab.), à Brignoles (Var).
Renard, à La Hulpe (Belgique).
Rencogne (de), à Angoulême.
*Rendu (Armand), député, à Paris.
*Reynaud (Félix), archiviste des

Bouches-du-Rhône, à Marseille.
Reynier, à Évreux.
*Riat (Georges), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
*Richard (Alfred), archiviste de la Vienne, à Poitiers.
*Richard (Jules-Marie), à Cossé-le-Vivien (Mayenne).
*Richebé (Raymond), à Paris.
Richemond, à Paris.
Richemond (de), archiviste de la Charente-Inférieure, à la Rochelle.
*Richou (Gabriel), conservateur de la bibliothèque de la Cour de cassation, à Paris.
*Rigault (Abel), attaché aux archives du ministère des Affaires étrangères, à Paris.
Rinck, libraire, à Turin (Italie).
Rivière, à Toulouse.
*Rocquain (Félix), membre de l'Institut, à Paris.
*Romanet (le vicomte Olivier de), au château des Guillets, par Mortagne (Orne).
Rosny (de), à Boulogne-sur-Mer.
*Rouchon (Gilbert), archiv. du Puy-de-Dôme, à Clermont-Ferrand.
Rousseau, libraire, à Odessa.
*Roussel (Ernest), archiviste de l'Oise, à Beauvais.
*Roux (Henri de), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
*Roy (Jules), professeur à l'École des chartes, à Paris.
Sabatier, à Chantegrillet (Drôme).
*Saige (Gustave), correspondant de l'Institut, conservateur des archives du palais, à Monaco.
*Sainte-Agathe (le comte de), à Besançon.
Salles de Macedo, à Rio-de-Janeiro.
*Salone (Émile), professeur au lycée Condorcet, à Paris.
*Samaran (Charles), archiviste aux Archives nationales, à Paris.
Satie, à Cannes.
Schepens, libraire, à Bruxelles.
*Schleicher frères, libraires, à Paris (3 ex.).
*Schmidt (Charles), archiviste aux Archives nationales, à Paris.
Schulz, libraire, à Paris (2 ex.).
*Sculfort (Henry), à Maubeuge (Nord).
*Senneville (Gaston Denis de), conseiller référendaire à la Cour des comptes, à Paris.
*Sepet (Marius), bibliothécaire à la Biblioth. nationale, à Paris.
*Serbat (Louis), à Paris.
Sérent (abbé Antoine de), à Malestroit (Morbihan).
*Servois (Gustave), directeur honoraire des Archives, à Paris.
*Sœhnée (Frédéric), archiviste aux Archives nationales, à Paris.
*Souchon (Joseph), archiviste de l'Aisne, à Laon.
*Soullié (Louis), à Cumières (Marne).
*Soury (Jules), directeur d'études à l'École pratique des hautes études, à Paris.
*Soyer (Jacques), archiviste du Loiret, à Orléans.
Spoerri, chez Schlater, à Paris.
Stechert et Cie, libraires, à New-York (9 ex.).
*Stein (Henri), archiviste aux Archives nationales, à Paris.
*Sustrac, au Vésinet.
*Tardif (Joseph), avocat, à Paris.
*Tausserat-Radel (Alexandre), sous-chef de bureau au ministère des Affaires étrangères, à Paris.
*Teilhard de Chardin (Emmanuel), à Clermont-Ferrand.
Terquem, libraire, à Paris.
*Terrat (Barthélemy), professeur à l'Institut catholique, à Paris.
*Teulet (Raymond), archiviste des Landes, à Mont-de-Marsan.
*Thibault (Marcel), à Paris.
*Thiollier (Noël), à St-Étienne.
*Tholin (Georges), à Concarneau (Finistère).
*Thomas (Antoine), membre de l'Institut, chargé de cours à la Faculté des lettres, à Paris.
*Tierny (Paul), au château de Sautricourt (Pas-de-Calais).

TOITON (l'abbé), à Paris.
TOUCHEBEUF, avocat, à Brioude.
*TOURNOUËR (Henri), à Paris.
*TRANCHANT (Charles), ancien conseiller d'État, à Paris.
*TRAVERS (Émile), ancien conseiller de préfecture, à Caen.
*TRAVERS (Henry), stagiaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
TREUTTEL et WÜRTZ, libraires, à Strasbourg.
TRIGER (Robert), au Mans.
*TROUILLARD (Guy), archiviste de Loir-et-Cher, à Blois.
*TRUDON DES ORMES (Amédée), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
*TUETEY (Alexandre), chef de section aux Archives nationales, à Paris.
URQUEHART, à Oxford.
*VAESEN (Joseph), à Paris.
*VAISSIÈRE (Pierre DE), archiviste aux Arch. nationales, à Paris.
VALLET DE VIRIVILLE (Mme), à Paris.
*VALOIS (Noël), archiviste honoraire aux Archives nationales, membre de l'Institut, à Paris.
VEITH, libraire, à Fribourg.
*VERNIER (Jules), archiviste de l'Aube, à Troyes.
*VIARD (Jules), archiviste aux Archives nationales, à Saint-Mandé (Seine).
*VIDIER (Alexandre), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
*VILLEPELET (Robert), archiviste aux Archives nationales, à Paris.
*VILNET (Paul), à Paris.
*VIOLLET (Paul), membre de l'Institut, professeur à l'École des chartes, bibliothécaire-archiviste de la Faculté de droit, à Paris.
*VIREY (Jean), à Paris.
VYT, libraire, à Gand.
*WALCKENAER (André), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque Mazarine, à Paris.
WÄSIGIN (A.), professeur à Charkow (Russie).
WATIER, libraire, à Lille.
WEBER-LOBSEN, à Berlin.
WELTER, libraire, à Paris (9 ex.).
*WELVERT (Eugène), secrétaire-adjoint des Archives nationales, au Chesnay (Seine-et-Oise).

TABLE DES MATIÈRES.

Pages

Notice sur les manuscrits des œuvres de Brantôme, par H. Omont 5, 687
Antoine de La Salle. Nouveaux documents sur sa vie et ses relations avec la maison d'Anjou, par L.-H. Labande. . . 55, 321
Quelques œuvres de Richard de Fournival, par Ernest Langlois. 101
Le premier routier-pilote de Terre-Neuve, par G. de La Roncière 116
Les Heures de Jacques Cœur, par L. Delisle 126
L'incendie de la bibliothèque de Turin, par C. Bourgin. . . 132
Notice sur la vie et les travaux de M. Gaston Paris, par Maurice Croiset 141
Notice sur deux manuscrits carolingiens à miniatures exécutés à l'abbaye de Fulda, par A. Boinet. 355
Diplômes carolingiens et autres documents concernant les abbayes d'Amer et de Camprodon, en Catalogne, par H. Omont 364
Philippe-Auguste et Raoul d'Argences, abbé de Fécamp, par L. Delisle 390
Recherches sur Jean Courtecuisse et ses œuvres oratoires, par A. Coville 469
Les abbés Hilduin au IXe siècle, par J. Calmette 530
L'ancien bréviaire de Saint-Pol-de-Léon, par L. Delisle . . 537
Notice sur le manuscrit 870 de la reine Christine, par G. Bourgin 541
Un ouvrage inédit de Pierre d'Ailly, par Noël Valois . . . 557
Bulles pontificales sur papyrus (IXe-XIe s.), par H. Omont . . 575
Observations sur un passage de la chronique de Jean le Bel, par H. Moranvillé. 583

Bibliographie 174, 398, 586
Livres nouveaux 223, 434, 622
Chronique et mélanges 258, 458, 661
Liste des souscripteurs 690

TABLE ALPHABÉTIQUE[1].

Actes des souverains antérieurs au xve siècle dans les archives départementales du Cher, 190.
Ailly (Pierre d'). Son *de persecutione ecclesiæ*, 557.
Allemagne. *Die deutschen Lehnbücher*, 195.
*Allemagne (Henri-R. d'), Sports et jeux d'adresse, 219.
Amer (Abbaye d'). Diplômes carolingiens, 364.
*Anchel (Robert), archiviste-paléographe, 259.
Andegaviana, 418.
Angers, Ancienne Académie. Séance d'inauguration, 418.
Angier (Frère). Étude sur sa langue, 621.
Anjou. Tableau de la province, 1762-1766, 420.
Anjou (Maison d'), Relations avec Antoine de La Salle, 55, 321.
Anne, princesse palatine (Correspondance de Descartes avec), 216.
Antoine de La Salle. — Voir La Salle.
Arabes (Monuments) de Tlemcen, 611.
Aragon (Cartulaire montpelliérain des rois d'), 603.
*Arbois de Jubainville (Henry). — L'Institut historique autrichien, 680.
Arc (Jeanne d'), Au temps de la pucelle, 591.
*Arcelin (Adrien), décédé, 664.
Archives (Projet de réorganisation des), 290, 673.
Archives départementales (La série *L* des), 281.
Arduin, *Diplomata*, 192.
Argences (Raoul d'). — Voir Raoul.
Art dans l'Italie méridionale, 413.
*Aubert (Félix). — Comptes rendus : *La condizione giuridica delle cose sacre*, 402; Histoire des institutions politiques et administratives de la France, 398; Histoire du droit et des institutions de la France, 399.
Autriche. Institut historique, 680.
*Auvray (Lucien), membre d'un comité pour la publication d'une collection de cartulaires, 467. — Fragments d'un manuscrit du *canzionere* de Pétrarque, 463. — Compte rendu : Table des noms propres de toute nature compris dans les chansons de gestes imprimées, 202.
Avignon. Maison des Repenties, 429. — *Orphanotrophium* de Grégoire XI, 429.
*Babelon (Ernest), président de la Société française de fouilles archéologiques, 466.
Bailliages (Officiers royaux des) à la fin du moyen âge, 178.
Barbegal (Château de). Inventaire des titres, 428.

1. Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des archivistes paléographes ou anciens élèves pensionnaires de l'École des chartes.

*Barroux (Marius), officier de l'Instruction publique, 670.
*Barthélemy (Anatole de), membre de la commission de comptabilité de la Société de l'École des chartes, 269; décédé, 313, 461, 663.
*Batiffol (Louis), prix Thérouanne, 270. — Compte rendu : Note sur les deux précurseurs de l'art français, le duc de Berry et le roi René, 218.
Bayot (Alphonse), le Roman de Gillion de Trazegnies, 209.
Béatrice, reine de Bohême. Actes de 1340 et 1342, 190.
Becdelièvre (Alain de), l'Escalade de 1602, 197.
*Bémont (Charles), membre d'un comité pour la publication d'une collection de cartulaires, 467.
*Bengy-Puyvallée (Maurice de), archiviste paléographe, 259.
Benoît VIII. Bulle en faveur de Camprodon, 364.
*Berger (Élie), membre de l'Académie des inscriptions, 670. — Vœu relatif au projet de loi portant réorganisation des archives; 673.
Berry. Régime municipal, 186.
Berry (Jean, duc de), précurseur de l'art français, 218. — Son éloge par le beau-fils de Fastolf, 686.
Bertaut (Jean), 215.
Bertaux (Émile), l'Art dans l'Italie méridionale, 413.
*Berthelé (Joseph), Cartulaire montpelliérain des rois d'Aragon, 603; Enquêtes campanaires, 609; les *Samnagenses*, 603.
*Berthou (Paul de), Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé, 599.
*Bertrand de Broussillon (Comte Arthur), première médaille au concours des antiquités nationales, 270, 668; la Maison de Laval, 417.
Bibliothèque : de Turin, incendie, 132, 681; — nationale, manuscrits latins, 615.
Bibliothèques publiques. Situation légale, 409.
Bismarck (Un) du XIVe siècle, 688.
Bituricense (Castrum). Fossata Romanorum, 190.
*Bloch (Camille), inspecteur des archives et bibliothèques, 269; chevalier de la Légion d'honneur, 670.
*Boinet (Amédée). — Notice sur deux manuscrits carolingiens à miniatures exécutés à l'abbaye de Fulda, 355.
Boisbelle-Henrichemont, 425.
*Bonin (Charles-Eudes), secrétaire d'ambassade de 2e classe, 672.
*Bonnassieux (Pierre), Conseil de commerce et bureau du commerce, 595.
Borrelli de Serres (Colonel), Recherches sur divers services publics du XIIIe au XVIIe siècle, 586.
*Bouchot (Henri), membre de l'Académie des beaux-arts, 270.
*Bourde de la Rogerie (Henri), officier d'Académie, 670.
Bourgeois (René), Du mouvement communal dans le comté de Champagne, 598.
Bourges. Hôtel Lallemant. Inscription, 190.
*Bourgin (Georges), archiviste aux Archives nationales, 672. — L'Incendie de la bibliothèque de Turin, 132, 681. — Liste des nonces envoyés en France de 1525 à 1592, 309. — Notice sur le manuscrit latin 870 de la reine Christine, 541.
Bournonville (Le duc et la duchesse de) et la cour de Bruxelles, 605.
Boyer (Hippolyte), Histoire de la principauté de Boisbelle-Henrichemont, 425.
Brantôme. Manuscrits originaux et autographes, 5, 687.
Bréviaire (Ancien) de Saint-Pol-de-Léon, 537.
Brie (Documents relatifs au comté de), 597.
*Broche (Lucien). — Compte ren-

du : Cartulaire de Saint-Vincent de Laon, 183.
Bruchet (Max). — Compte rendu : Documents sur l'Escalade de Genève, 197.
*Bruel (Alexandre), membre de la commission de comptabilité de la Société de l'École des chartes, 269. — Compte rendu : Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé, 599.
*Bruel (François), attaché à la bibliothèque de la ville de Paris, 269. — Compte rendu : les Marais de la Sèvre-Niortaise, 600.
Bruxelles (La cour de) et le duc et la duchesse de Bournonville, 605.
Bulle de Benoit VIII concernant Camprodon, 364.
Bulles pontificales sur papyrus (IXe-XIe s.), 575.
Bureau du commerce, 595.
Cabié (Edmond), Ambassade en Espagne de Jean Ébrard, 594.
Caggese (Rodolfo), *Su l'origine della parte guelfa*, 432.
Cagnat (René). — Extrait de son rapport sur les travaux des Écoles d'Athènes et de Rome, 670.
*Calmette (Joseph), chargé de cours à la Faculté des lettres de Dijon, 672; prix Delalande-Guérineau, 270. — Les Abbés Hilduin au IXe siècle, 530.
Cambrai (Succession de Charles le Téméraire à), 182.
Campanaires (Enquêtes), 609.
Camprodon (Abbaye de). Diplômes carolingiens, 364.
Canadiens-Français. Origine et parler, 621.
Carolingien (Monogramme). Origines byzantines, 685.
Carolingiens (Diplômes) concernant les abbayes d'Amer et de Camprodon en Catalogne, 364. — Manuscrits à miniatures de l'abbaye de Fulda, 355.
Carrière (Abbé V.), Rôles et taxes des fiefs de l'arrière-ban du bailliage de Provins, 184.
Cartellieri (Alexander), *Kaiser Heinrich VII*, 196.
Cartulaires : de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé, 599; — montpelliérain des rois d'Aragon, 603; — de Saint-Vincent de Laon, 183.
Cartulaires (Collection de), 467.
*Casati de Casatis (Comte Charles de), Note sur les deux précurseurs de l'art français, le duc de Berry et le roi René, 218.
Castrum Bituricense, 190.
Chaillan (Abbé), Documents nouveaux sur le *studium* du pape Urbain V à Trets, 429; Notice et documents sur la maison des Repenties à Avignon, 428; Recherches et documents sur l'*Orphanotrophium* du pape Grégoire XI à Avignon, 429.
Champagne (Comté de). Documents, 597. — Mouvement communal aux XIIe et XIIIe s., 598.
Chansons de geste. Noms propres, 202.
Chansons de l'Escalade, 197.
Charles le Téméraire (La succession de) à Cambrai, 182.
Charlus-Champagnac, 427.
Charte de l'évêque Pierre Lombard pour les chanoines de Saint-Cloud, 686.
Cher. Archives départementales. Actes des souverains antérieurs au XVe siècle, 190.
Chevalier (Chanoine Ulysse), Répertoire des sources historiques du moyen âge, 465.
*Chevreux (Paul). — Vœu relatif au projet de loi portant réorganisation des archives, 675.
Chilhaud-Dumaine. — Voir Dumaine.
Chin (Gilles de). — Voir Gilles.
Christine de Suède (Correspondance de Descartes avec), 216.
Chronique de Gislebert de Mons, 404.
Chypre (Les Hospitaliers à), 433.
*Clédat (Léon), membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, 270.

Cloches et fondeurs de cloches du VIIIe au XXe siècle, 609.
*Clouzot (Étienne), attaché à la bibliothèque de la ville de Paris, 269; les Marais de la Sèvre-Niortaise, 600.
Cochin (Henry), le Père de Pétrarque et le livre du repos des religieux, 218.
Cœur (Jacques). Heures, 126.
Collignon (Max). — Discours sur la mort de A. de Barthélemy, 313.
Combet (Joseph), Louis XI et le saint-siège, 592.
Comité de défense scientifique, 277.
Commines (Philippe de). Mémoires, 405.
Communal (Mouvement) dans le comté de Champagne aux XIIe et XIIIe s., 598.
Comptabilité publique au XIVe s., 586.
Concordat. Premières applications dans le diocèse d'Angers, 420.
Conseil de commerce, 595.
Correspondance diplomatique de la curie romaine à la veille de Marignan, 593.
Cose sacre (La condizione giuridica delle), 402.
Courtecuisse (Jean) et ses œuvres oratoires, 469.
*Coville (Alfred), recteur de l'Académie de Clermont, 463. — Recherches sur Jean Courtecuisse et ses œuvres oratoires, 469.
*Coyecque (Ernest), sous-chef de bureau à la préfecture de la Seine, 463. — Projet de réorganisation des archives de France, 290.
*Crépy (Georges), archiviste paléographe, 259.
Croisades au XVe siècle, 201.
Croiset (Maurice). — Notice sur la vie et les travaux de M. Gaston Paris, 141.
*Curzon (Henri Parent de), sous-chef de section aux Archives nationales, 672.
Cuvelier (Joseph). — Opinion sur l'Ecole des chartes, 675.
*Daumet (Georges). — Comptes rendus : l'Art dans l'Italie méridionale, 413; Une correspondance diplomatique de la curie romaine à la veille de Marignan, 593.
*Debraye (Henri), archiviste paléographe, 259.
Défense scientifique (Comité de), 277.
*Delaborde (Comte François), professeur à l'École des chartes, 463. — Discours sur Auguste Molinier, 666.
*Delaville-Le Roulx (Joseph), officier d'Académie, 670; les Hospitaliers en Terre Sainte, 433.
*Delisle (Léopold), membre de la commission de publication de la Société de l'École des chartes, 269. — L'Ancien bréviaire de Saint-Pol-de-Léon, 537. — Charte de l'évêque Pierre Lombard pour les chanoines de Saint-Cloud, 686. — Discours sur la mort de A. de Barthélemy, 319. — Éloge de Jean, duc de Berri, par le beau-fils de Fastolf, 686. — H. Wallon, 661. — Les Heures de Jacques Cœur, 126. — Lettre de saint Louis expédiée par Guillaume de Chartres, 310. — Philippe-Auguste et Raoul d'Argences, abbé de Fécamp, 390. — Comptes rendus : les Hospitaliers en Terre Sainte, 433; *Tracts on the mass*, 617.
*Delmas (Ernest), archiviste paléographe, 259.
Descartes, directeur spirituel, 216.
*Deslandres (Paul), officier d'Académie, 670.
Dictionnaire topographique du département de la Haute-Marne, 185.
Diplomata (Heinrici II et Arduini), 192.
Diplômes carolingiens concernant Amer et Camprodon, 364.
Dovizi (Bernardo) da Bibliena.

Sa correspondance à la veille de Marignan, 593.
Droit et institutions de la France, 399.
Dufour-Vernes (Louis), les Défenseurs de Genève à l'Escalade, 197.
*Dumaine (Alfred Chilhaud-), chargé d'affaires en Bavière, 463.
*Dupont-Ferrier (Gustave), officier d'Académie, 270; les officiers royaux des bailliages et sénéchaussées, 178.
*Durand (Georges), correspondant de l'Académie des inscriptions, 670; prix Fould, 270.
Du Roure (Baron), Inventaire analytique des titres du château de Barbegal, 428.
*Durrieu (Paul), officier de l'Instruction publique, 270. — Discours sur la mort de A. de Barthélemy, 316.
*Duvernoy (Émile), docteur ès lettres, 672.
Ébrard (Jean). — Voir Saint-Sulpice.
École des chartes. — Examens de fin d'année, 458, 689. — Nominations : d'un membre du Conseil de perfectionnement, 666; — de professeur, 463; — d'élèves, 664. — Thèses, 258, 665. — L'École des chartes devant le Sénat, 270. — L'École et les pouvoirs publics, 273. Opinion de M. Joseph Cuvelier, 675. — Voir Société de l'École des chartes.
*Emanuelli (François), archiviste paléographe, 259; bibliothécaire-archiviste de Cherbourg, 672.
*Engerand (Louis), archiviste paléographe, 259.
Escalade de Genève, 197.
Espagne. Ambassade de Jean Ebrard, 594.
*Espinas (Georges), officier de l'Instruction publique, 670.
Faculté de théologie de Paris, 416.
Fastolf (Beau-fils de). — Voir Scrope (Stephen).
Féret, la Faculté de théologie de Paris, 416.
*Finot (Jules). — Compte rendu : Descartes, directeur spirituel, 216.
Flach (Jacques), les Origines de l'ancienne France, 174.
Fouilles archéologiques (Société française de), 466.
Fournival (Richard de). — Voir Richard.
France. Formation de l'unité française, 586. — Institutions politiques et administratives, 398, 399. — Médailleurs et graveurs de monnaies, 606, 608. — Nonces de 1524 à 1592, 309. — Officiers royaux des bailliages et sénéchaussées et institutions monarchiques locales à la fin du moyen âge, 178. — Origines, 174. — Poésie lyrique au moyen âge, 620.
Fulda (Abbaye de). Manuscrits carolingiens à miniatures, 355.
Funck-Brentano (Frantz). — Compte rendu : les Origines de l'ancienne France, 174.
*Galabert (François), archiviste de Toulouse, 672.
Galanti (Andrea), *la Condizione giuridica delle cose sacre*, 402.
*Gandilhon (Alfred), archiviste du Cher, 269. — Compte rendu : Histoire de la principauté de Boisbelle-Henrichemont, 425.
*Gauthier (Léon-Charles), officier d'Académie, 670.
Gautier (Jean), Nos bibliothèques publiques, 409.
Genève (L'Escalade de), 197.
*Gerbaux (Fernand), sous-chef de section aux Archives nationales, 672.
*Germiny (Comte Maxime de), trésorier de la Société de l'École des chartes, 269.
Gilles de Chin, 203.
Gilles de Corbeil, 618.
Gillion de Trazegnies, 209.
*Girard (Joseph), bibliothécaire adjoint de la ville de Rouen, 269.
Gislebert de Mons, Chronique, 404.

Glasson (E.), Histoire du droit et des institutions de la France, 399.
Gossart (Ernest), Antoine de La Salle, 211.
*Grand (E.-Daniel). — Compte rendu : Célestin Port, 221.
Grente (Abbé Georges), Jean Bertaut, 215.
Guelfes. Origine, 432.
*Guérin (Paul), Recueil de documents concernant le Poitou, 423.
*Guigue (Georges). — Un Bismarck du XIVe siècle, 688.
Guillaume de Chartres (Lettre de saint Louis expédiée par), 310.
*Halphen (Louis), archiviste paléographe, 259; membre de l'École française de Rome, 670.
Hauréau (Barthélemy), Notice des manuscrits latins 583, etc., de la Bibliothèque nationale, 615.
Havet (Louis). — Fragments de son discours à la séance publique de l'Académie des inscriptions sur H. Wallon, 661; sur A. de Barthélemy, 663; sur le concours Gobert, 667.
Henri II, *Diplomata*, 192.
Henri VII, empereur, 196.
*Henriot (Gabriel-L.), archiviste paléographe, 259.
*Herbomez (Armand d'). — Compte rendu : Le duc et la duchesse de Bournonville, 605.
*Héron de Villefosse (Antoine). — Discours sur la mort de A. de Barthélemy, 461.
Heures de Jacques Cœur, 126.
Hilduin (Les abbés) au IXe siècle, 530.
Hommages (Livres d'). — Voir *Lehnbücher*.
Hospitaliers en Terre Sainte et à Chypre, 433.
*Huet (Gédéon), officier de l'Instruction publique, 670.
*Imbert (Léo), archiviste de Tarn-et-Garonne, 269.
Inscription de l'hôtel Lallemant à Bourges, 190.
Institut historique autrichien, 680.
Institutions : monarchiques locales en France à la fin du moyen âge, 178; politiques et administratives de la France, 398, 399.
Italie méridionale. Art, 413.
Jacques Cœur. — Voir Cœur.
*Jacqueton (Gilbert). — Comptes rendus : Les monuments arabes de Tlemcen, 611; Sports et jeux d'adresse, 219.
*Jarry (Eugène). — Compte rendu : *Niccoló Spinelli da Giovinazzo*, 199.
Jean Courtecuisse. — Voir Courtecuisse.
Jean le Bel (Observations sur un passage de la chronique de), 683.
Jean de Luxembourg: Acte de 1340, 190.
Jeanroy (Alfred), Les origines de la poésie lyrique en France au moyen âge, 620.
Jeux d'adresse, 219.
Jorga (N.), Notes et extraits pour servir à l'histoire des croisades au XVe siècle, 201.
*Labande (Léon-Honoré). — Antoine de La Salle, 55, 321. — Comptes rendus : Andegaviana, 420; Documents nouveaux sur le *studium* d'Urbain V à Trets, 429; Inventaire analytique des titres du château de Barbegal, 428; Le Poil, 431; Notice et documents sur la maison des Repenties à Avignon, 429; Recherches et documents sur l'Orphanotrophium de Grégoire XI à Avignon, 429; *Su l'origine della parte guelfa*, 432.
*Lacaille (Henri), décédé, 461.
*Lair (Jules). — Vœu relatif au projet de loi portant réorganisation des archives, 673.
Langlois (Abbé). — Rouleau mortuaire de l'an 1231, 310.
*Langlois (Ernest), prix La Grange, 270; Table des noms propres de toute nature compris dans les chansons de geste imprimées, 202. — Quelques œuvres de Richard de Fourni-

val, 101. — Comptes rendus : Antoine de La Salle, 211; L'auteur des XV joyes de mariage, 213; Étude sur la langue de frère Angier, 621; Gilles de Chin, 203; Origines de la poésie lyrique en France au moyen âge, 620; Origine et parler des Canadiens français, 621; Le roman de Gillion de Trazegnies, 209.
Langue des Canadiens français, 621.
*Lanore (Maurice), archiviste des Basses-Pyrénées, 672; officier d'Académie, 670.
Laon (Saint-Vincent de). Cartulaire, 183.
*La Roncière (Charles Bourel de). — Le premier routier-pilote de Terre-Neuve, 116.
La Salle (Antoine de). — Vie et relations avec la maison d'Anjou, 55, 321. — Vie et œuvres, 211.
Lasalle-Serbat. — Voir Serbat.
*Lasteyrie (Comte Robert de), membre de la commission de publication de la Société de l'École des chartes, 269; membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, 270; vice-président de la Société française des fouilles archéologiques, 466.
Laval (La maison de), 417.
Lay. Marais du xe au xvie siècle, 600.
*Le Cacheux (Paul), officier d'Académie, 670.
*Ledos (Eugène-Gabriel), membre adjoint de la commission de publication de la Société de l'École des chartes, 269. — Comptes rendus : Au temps de la Pucelle, 591; Cartulaire montpelliérain des rois d'Aragon, 603; Enquêtes campanaires, 609; Manuel de paléographie, 407; Les *Samnagenses*, 603.
*Lefèvre (André), décédé, 663.
*Lefèvre-Pontalis (Eugène), membre de la commission de comptabilité de la Société de l'École des chartes, 269.
*Lefranc (Abel), professeur au Collège de France, 269.
Legg (J. Wickham), *Tracts on the mass*, 617.
*Legrand (Théodoric), archiviste paléographe, 259.
Lehnbücher (*Die deutschen*), 195.
*Lelong (Eugène), membre d'un Comité pour la publication d'une collection de cartulaires, 467; Célestin Port, 221; Conseil de commerce et Bureau du commerce, 595.
*Lemaître (Henri). — Comptes rendus : La chronique de Gislebert de Mons, 404; *Commissie van advies voor's Rijks geschiedkundige publicatiën*, 605; l'Urologie, 618.
*Lemoisne (Paul-André), officier d'Académie, 463.
*Léonardon (Henri). — Compte rendu : Ambassade en Espagne de Jean Ébrard, seigneur de Saint-Sulpice, 594.
Le Poil (Basses-Alpes), 431.
*Lesort (André), La succession de Charles le Téméraire à Cambrai, 182.
Lettre de saint Louis, 310.
Liégeois (Camille), Gilles de Chin, 203.
Lieutaud (V.), Le Poil, 431.
Lippert (Woldemar), *Die deutschen Lehnbücher*, 195.
Livres nouveaux, 223, 434, 622.
Lombard (Pierre). — Voir Pierre Lombard.
Longnon (Auguste), Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie, 597; De la formation de l'Unité française, 586.
*Longnon (Henri), archiviste paléographe, 259. — Compte rendu : Jean Bertaut, 215.
Lortie (Stanislas-A.), Origine des Canadiens français, 621.
*Lot (Ferdinand), membre de la commission des mémoires de

la Société de l'École des chartes, 269; membre d'un Comité pour la publication d'une collection de cartulaires, 467; docteur ès lettres, 672; premier prix Gobert, 270, 667.
Louis (Saint), Lettre expédiée par Guillaume de Chartres, 310.
Louis XI et le saint-siège, 592.
Lussaudière. — Voir Pandin de Lussaudière.
Maine-et-Loire. État en 1800, 420.
*Maître (Abel), Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé, 599.
*Mandrot (Bernard de), officier de l'Instruction publique, 270.
*Manteyer (Georges Pinet de), membre d'un Comité pour la publication d'une collection de cartulaires, 467.
Manuscrits : carolingiens à miniatures de l'abbaye de Fulda, 355; — des œuvres de Brantôme, 5, 687; — latins de la Bibliothèque nationale, 615. — Manuscrit latin 870 de la reine Christine, 541. — Propositions de loi sur la photographie des manuscrits, 308.
Marais de la Sèvre-Niortaise et du Lay, 600.
Marçais (Georges), Les monuments arabes de Tlemcen, 611.
Marçais (William), Les monuments arabes de Tlemcen, 611.
Marne (Haute-). Dictionnaire topographique, 185.
*Martin (Germain), professeur à la Faculté de droit de Dijon, 269.
*Martin-Chabot (Fernand), membre de l'École française de Rome, 670.
*Mas Latrie (René de), décédé, 260.
Massé. — Extrait de son rapport sur le budget des beaux-arts, 277.
*Mazerolle (Fernand), les Médailleurs français, 606.
Mazières-Mauléon (Vicomte Henri de), Le régime municipal en Berry, 186.
Médailleurs français, 606, 608.
Mémoires de Philippe de Commynes, 405.
Messe. *Tracts on the mass*, 617.
*Meyer (Paul), membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, 270. — Discours aux obsèques d'Auguste Molinier, 260. — Observations sur le projet de réorganisation des archives, 306.
*Micheli (Léopold), archiviste paléographe, 259.
*Mirot (Léon), secrétaire de la Société de l'École des chartes, 269.
*Molinier (Auguste), membre de la commission des mémoires de la Société de l'Ecole des chartes, 269; décédé, 260, 666.
*Mondain-Monval (Jean), archiviste paléographe, 259.
Monétaire (Politique) de Philippe le Bel, 586.
Monnaies (Graveurs de) en France, 608.
*Monod (Bernard), archiviste paléographe, 259; membre de l'École française de Rome, 670; décédé, 664.
Monogramme carolingien. Origines byzantines, 685.
Montpellier. Cartulaire des rois d'Aragon, 603.
*Moranvillé (Henri). — Observations sur un passage de la chronique de Jean le Bel, 583. — Comptes rendus : *Die deutschen Lehnbücher*, 195; *Kaiser Heinrich VII*, 196; Recherches sur divers services publics du XIIIe au XVIIe siècle, 586.
*Morel (Octave), officier d'Académie, 670.
*Morel-Fatio (Alfred), membre de la commission des mémoires de la Société de l'École des chartes, 269.
*Mortet (Charles). — Compte

rendu : Nos bibliothèques publiques, 409.
Moyen âge (Répertoire des sources historiques du), 465.
Municipal (Régime) en Berry, 186.
Musées nationaux (L'École des chartes et les), 277.
*Musset (Georges), prix Loubat, 270.
Nages (L'oppidum de), 603.
Nève (Joseph), Antoine de La Salle, 211.
Nonces envoyés en France de 1524 à 1592, 309.
*Normand (Jacques), prix Lambert, 669.
*Omont (Henri), membre de la commission de publication de la Société de l'École des chartes, 269; membre du Comité des travaux historiques de la ville de Paris, 269; correspondant de l'Académie des sciences de Bavière, 670. — Bulles pontificales sur papyrus (IXe-XIe s.), 575. — Diplômes carolingiens, bulle du pape Benoît VIII sur papyrus et autres documents concernant les abbayes d'Amer et de Camprodon, 364. — Discours sur la mort de A. de Barthélemy, 317. — Notice sur les manuscrits originaux et autographes des œuvres de Brantôme conservés à la Bibliothèque nationale, 5, 687.
Orphanotrophium de Grégoire XI à Avignon, 429.
Palatine (Princesse). — Voir Anne, princesse palatine.
Paléographie (Manuel de), 407.
*Pandin de Lussaudière (J.), archiviste paléographe, 259.
Papes. Bulles sur papyrus (IXe-XIe siècles), 575.
Papyrus (Bulles pontificales sur), 575.
Paris. Faculté de théologie, 416.
*Paris (Gaston). Notice sur sa vie et ses travaux, 141.
Pays-Bas, *Commissie van advies voor's Rijks geschiedkundige publicatiën*, 605.
*Pélissier (Edmond), archiviste paléographe, 259; archiviste de l'Ariège, 672.
Péril (Le) national, 591.
*Périnelle (Georges), ses travaux à l'École de Rome, 670.
*Pérouse (Gabriel), docteur ès lettres, 672.
Persecutione (De) ecclesiæ de Pierre d'Ailly, 557.
*Petit-Dutaillis (Charles). — Compte rendu : Recueil des documents concernant le Poitou, 423.
Pétrarque, Fragments d'un manuscrit du canzoniere, 463.
Pétrarque (Le frère de) et le livre du repos des religieux, 218.
Philippe-Auguste et Raoul d'Argences, abbé de Fécamp, 390.
Philippe le Bel (Politique monétaire de), 586.
Philippe de Commines. — Voir Commines.
Pierre d'Ailly. — Voir Ailly.
Pierre Lombard. — Charte pour les chanoines de Saint-Cloud, 686.
Poésie lyrique en France au moyen âge, 620.
*Poëte (Marcel), conservateur adjoint de la bibliothèque de la ville de Paris, 269.
Poitou (Documents concernant le), 423.
Pope (Mildred K.), Étude sur la langue de frère Angier, 621.
*Porée (Charles), officier d'Académie, 670.
*Port (Célestin), 221.
*Poupardin (René), membre d'un Comité pour la publication d'une collection de cartulaires, 467; Cartulaire de Saint-Vincent de Laon, 183. — Origines byzantines du monogramme carolingien, 685.
*Prinet (Max), officier d'Académie, 270.
*Prou (Maurice), membre de la commission des mémoires de

la Société de l'École des chartes, 269; membre d'un Comité pour la publication d'une collection de cartulaires, 467; Manuel de paléographie. Recueil de fac-similés, 407. — Vœu relatif au projet de loi portant réorganisation des archives, 673. — Compte rendu : *Heinrici II et Arduini diplomata*, 192.
Provins (Bailliage de). Rôle et taxes des fiefs de l'arrière-ban en 1587, 184.
Puyvallée (Bengy-). — Voir Bengy-Puyvallée.
Quimperlé (Abbaye de Sainte-Croix de). Cartulaire, 599.
Quinze joies de mariage (L'auteur des), 213.
Raoul d'Argences, abbé de Fécamp, et Philippe-Auguste, 390.
Reinach (Salomon). — Extrait de son rapport sur le concours des Antiquités nationales, 668.
Religiosorum (*De otio*) de Pétrarque, 218.
René d'Anjou (Le roi), précurseur de l'art français, 218.
Repenties (Maison des) à Avignon, 429.
Ribier (L. de), Charlus-Champagnac, 427.
*Richard (Alfred), deuxième prix Gobert, 270, 667.
*Richard (Jules-Marie). — Compte rendu : La maison de Laval, 417.
Richard (P.), Une correspondance diplomatique de la curie romaine à la veille de Marignan (1515), 593.
Richard de Fournival. Œuvres, 101.
Rivard (Adjutor), Parler franco-canadien, 621.
*Rocquain (Félix), archiviste en retraite, 672.
Romano (G.), *Niccolò Spinelli da Giovinazzo*, 199.
Rondot (Natalis), Les médailleurs et les graveurs de monnaies, jetons et médailles en France, 608.
*Rouchon (Gilbert). — Compte rendu : Charlus-Champagnac, 427.
Rouleau mortuaire de l'année 1231, 310.
Routier-pilote de Terre-Neuve, 116.
*Roy (Jules), président de la Société de l'École des chartes, 269. — Discours aux obsèques d'Auguste Molinier, 264.
Saint-Cloud. Chanoines. Charte de l'évêque Pierre Lombard, 686.
Saint-Pol-de-Léon. Ancien bréviaire, 537.
Saint-siège (Louis XI et le), 592.
Saint-Sulpice (Jean Ébrard, seigneur de). Ambassade en Espagne, 594.
*Samaran (Charles), archiviste aux Archives nationales, 463; ses travaux à l'École de Rome, 671.
Scrope (Stephen). — Son éloge du duc de Berry, 686.
Sénéchaussées (Officiers royaux des) à la fin du moyen âge, 178.
*Sepet (Marius), prix Thérouanne, 270; Au temps de la Pucelle, 591.
*Serbat (Louis Lasalle-), secrétaire adjoint de la Société de l'École des chartes, 269; officier d'Académie, 670.
Sèvre-Niortaise. Marais du xe au xvie siècle, 600.
Simyan. — Extraits de son rapport sur le budget de l'Instruction publique, relatifs : à l'École des chartes, 273; aux Archives, 296.
Société de l'École des chartes, 269, 673.
Société française de fouilles archéologiques, 466.
*Soyer (Jacques), archiviste du Loiret, 269; les Actes des souverains, antérieurs au xve siècle, conservés dans les archives départementales du Cher, 190; Actes inédits au nom de Jean de Luxembourg et de Béatrice,

roi et reine de Bohême (1340 et 1342), 190; les *Fossata Romanorum* du *Castrum Bituricense*, 190; Note sur une inscription de l'hôtel Lallemant à Bourges, 190. — Compte rendu : Le Régime municipal en Berry, 186.
Spinelli (Niccolò) da Giovinazzo, 199.
Sports et jeux d'adresse, 219.
*Stein (Henri), membre d'un Comité pour la publication d'une collection de cartulaires, 467; quatrième médaille au concours des Antiquités nationales, 270, 669. — Comptes rendus : Les Médailleurs et graveurs de monnaies, jetons et médailles en France, 608; les Médailleurs français du xve siècle au milieu du xviie, 606; Notes et extraits pour servir à l'histoire des croisades au xve siècle, 201; La succession de Charles le Téméraire à Cambrai, 182.
Studium d'Urbain V à Trets, 429.
Swarte (Victor de), Descartes, directeur spirituel, 216.
*Tardif (Joseph), membre adjoint de la commission de publication de la Société de l'École des chartes, 269; officier d'Instruction publique, 670.
Terre-Neuve (Le premier routier-pilote de), 116.
Terre Sainte (Hospitaliers en), 433.
*Thomas (Antoine), membre de l'Académie des inscriptions, 670; membre du Conseil de perfectionnement de l'École des chartes, 666; membre d'un Comité pour la publication d'une collection de cartulaires, 467.
Tlemcen, Monuments arabes, 611.
*Travers (Émile). — Vœu relatif au projet de loi portant réorganisation des archives, 673.
Trets-Manosque, *Studium* d'Urbain V, 429.
*Trudon des Ormes (Amédée). — Compte rendu : la Faculté de théologie de Paris, 416.
*Tuetey (Alexandre), chef de section aux Archives nationales, 672.
Turin. Bibliothèque, incendie, 132, 681.
Unité française (Formation de l'), 586.
Urbain V (*Studium* d') à Trets, 429.
Urologie dans la médecine ancienne, 618.
Uzureau (Abbé F.), *Andegaviana*, etc., 420.
*Vaesen (Joseph). — Comptes rendus : Conseil de commerce et Bureau de commerce, 595; Louis XI et le saint-siège, 592; Mémoires de Philippe de Commines, 405; Les officiers royaux des bailliages et sénéchaussées, 178.
*Valois (Noël), vice-président de la Société de l'École des chartes, 269; membre de la commission des Mémoires, 269. — Un ouvrage inédit de Pierre d'Ailly, le *De Persecutione ecclesiæ*, 557. — Compte rendu : Le frère de Pétrarque et le livre du repos des religieux, 218.
Vatican. Manuscrit latin 870 de la reine Christine, 541.
*Vernier (Jules), officier de l'Instruction publique, 270.
*Viard (Jules), officier de l'Instruction publique, 670. — Comptes rendus : Actes des souverains dans les archives du Cher, 190; Actes inédits de Jean de Luxembourg et de Béatrice, 190; Dictionnaire topographique du département de la Haute-Marne, 185; Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie, 597; De la formation de l'Unité française, 586; Les *Fossata Romanorum* du *Castrum Bituricense*, 190; Du mouvement communal dans le comté de Champagne, 598; Note sur une inscription de l'hôtel Lalle-

mant à Bourges, 190; Notice des manuscrits latins 583, etc., de la Bibliothèque nationale, 615; Rôle et taxes des fiefs de l'arrière-ban de Provins en 1587, 184.
* Vidier (Alexandre), membre d'un Comité pour la publication d'une collection de cartulaires, 467. — Discours aux obsèques d'Auguste Molinier, 267.
Vieillard (C.), l'Urologie et les médecins urologues dans la médecine ancienne, 618.
Villermont (Comtesse Marie de), Le duc et la duchesse de Bournonville et la cour de Bruxelles, 605.
* Viollet (Paul), Histoire des institutions politiques et administratives de la France, 398.
Wallon (Henri), décédé, 661.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.